



HAL
open science

Vers une nouvelle Europe? Les systèmes de sécurité en Europe centrale après la chute du rideau de fer

Kinga Torbicka

► **To cite this version:**

Kinga Torbicka. Vers une nouvelle Europe? Les systèmes de sécurité en Europe centrale après la chute du rideau de fer. Histoire. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014. Français. NNT : 2014PA030056 . tel-02905674

HAL Id: tel-02905674

<https://theses.hal.science/tel-02905674v1>

Submitted on 23 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3

ECOLE DOCTORALE 514 ETUDES ANGLOPHONES,
GERMANOPHONES ET EUROPEENNES
EA 2291 INTEGRATION ET COOPERATION DANS L'ESPACE
EUROPEEN (ICEE) ETUDES EUROPEENNES

Thèse de doctorat en Histoire

Kinga TORBICKA

Vers une nouvelle Europe?

Les systèmes de sécurité en Europe centrale après la chute du Rideau de fer

Thèse dirigée par
Monsieur Jean-Marc DELAUNAY

Soutenue le 30 juin 2014

Jury :

M. Jean-Marc DELAUNAY, Professeur émérite d'Histoire contemporaine de l'Université Paris-3 Sorbonne Nouvelle

Mme. Elisabeth DU RÉAU, Professeur émérite d'Histoire contemporaine de l'Université Paris-3 Sorbonne Nouvelle

M. Antoine MARES, Professeur d'Histoire contemporaine de l'Université Paris-1 Panthéon Sorbonne

M. Christophe ROMER, Professeur d'Histoire contemporaine à l'Institut d'Études politiques de Strasbourg

RESUMÉ

Le changement historique de l'ordre international a lieu après la chute du Rideau de fer en 1989. Les pays de l'Europe centrale après 45 ans de régime communiste regagnent leur liberté et souveraineté. Cette région historiquement, culturellement et géographiquement homogène et en même temps hétérogène (ethniquement et religieusement) « revient en Europe ». Dans cette nouvelle architecture elle se retrouve devant des défis majeurs : les transformations politiques et économiques, la redéfinition des relations avec les plus importants voisins (l'ex-URSS, l'Allemagne unie et la CEI) et le choix d'une option pour la sécurité de leur région (la neutralité, le système collectif, le modèle européen ou la variante euro-atlantique). Les pays centre-européens décident de développer une coopération régionale (Groupe de Visegrád, ICE, ALECE), subrégionale (euro-régions) et devenir les membres des plus importantes organisations internationales de sécurité (OTAN, OSCE, ONU et UE) afin d'assurer et renforcer la sécurité dans la région. Désormais, leur système de sécurité est fondé sur l'Alliance atlantique et la Politique de sécurité et de défense commune ainsi qu'il est soutenu par une coopération régionale développée et des relations efficaces et durables avec le voisinage le plus proche. À l'aube de XXI^e siècle face à une dynamique de sécurité les pays centre-européens se retrouvent devant les nouveaux défis : le bouclier anti-missile, la globalisation, le terrorisme, la sécurité énergétique et la question de Kaliningrad. « La nouvelle Europe » comme un joueur à plein droit sur l'arène internationale devient un baromètre de la sécurité du continent européen.

Mots clés:

Europe centrale, transformation, Groupe de Visegrád, sécurité régionale, coopération subrégionale, sécurité

New Europe ?

Security systems in Central Europe after the fall of the Iron Curtain

ABSTRACT

The fall of the Iron Curtain in 1989 brought a major change in the global balance of power. After 45 years under an imposed communist regime, the countries of Central Europe regain their freedom and sovereignty. The historically, culturally and geographically homogeneous region (at the same time widely diverse in terms of ethnic and religious structure) “returns to Europe”. In this new scheme of international relations, it faces new challenges: political and economic transformation, a revision of its relations with its most important neighbors (the former USSR, unified Germany and the Commonwealth of Independent States), the choice of a security model for the region (neutrality, collective security, the European or the Euro-Atlantic option). The countries of Central Europe decide to develop cooperation within the regional (the Visegrad Group, the Central European Initiative, the Central European Free Trade Agreement) and the sub-regional (Euroregions) dimension, and to join the most important security organizations in the world (NATO, OSCE, UN, EU) in order to ensure and increase security in the region. As a consequence, their security system is currently based on the North Atlantic Treaty and the Common Security and Defense Policy, and supported by networks of regional cooperation as well as enduring and dependable relations with their neighbors. In light of the dynamics of the security process, these countries must now confront new challenges, which include the missile defense shield, terrorism, energy security and the Kaliningrad problem. The “New Europe” as an equal player on the international stage has become the gauge of security on the European continent.

Keywords:

Central Europe, transformation, Visegrad Group, region, security, energy security

À ma famille...

REMERCIEMENTS

Cette thèse d'histoire vient recomposer 8 années de recherches. Ce travail n'aurait probablement jamais vu le jour sans l'appui et le soutien de nombreuses personnes qu'il convient ici de remercier.

Je tiens d'abord à exprimer mes remerciements aux membres du jury, qui ont accepté d'évaluer ce travail.

Je remercie particulièrement Monsieur Jean-Marc-Delaunay, mon directeur de recherche, pour son aide et son assistance précieuse ainsi que pour ses nombreux conseils et sa grande patience.

Je suis reconnaissante à tous ceux qui, à un moment ou à un autre, m'ont apporté un aide : le personnel de la bibliothèque scientifique de Białołęka pour leur accueil, le personnel des Archives militaires de Varsovie qui m'ont facilité l'accès aux sources, Monsieur Andrzej Smirnow pour ses remarques précieuses, les responsables des institutions qui ont bien voulu m'accueillir à l'occasion de séjours de recherche et tous ce qui m'ont encouragé durant ce long voyage.

J'adresse une pensée particulière à Dorota Felman, qui a assumé une lourde charge de corrections et m'a tant soutenu pendant les derniers mois de mon travail.

Enfin, à mon mari Andrzej et ma fille Sophie pour leur présence et leur soutien sans faille. Ils ont accepté de faire des concessions pour que je puisse aller au bout de mon rêve.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	14
PREMIÈRE PARTIE.....	35
VERS UNE NOUVELLE SÉCURITÉ.....	35
CHAPITRE 1.....	36
LA TRANSFORMATION DE L'EUROPE CENTRALE À LA SORTIE DU COMMUNISME.....	36
1.1 La définition de l'Europe centrale.....	57
1.1.1 L'Europe centrale - une région.....	75
1.1.2 L'aspect géographique.....	79
1.1.3 L'aspect historique.....	83
1.1.4 L'aspect culturel.....	107
1.2 La transformation.....	117
1.2.1 Une transformation politique.....	130
1.2.2 Une transformation économique.....	143
1.3 Une réorientation des relations internationales.....	151
1.4 Un nouveau classement des pays de l'Europe centrale.....	169
CHAPITRE 2.....	173
LA GENÈSE ET LES CONDITIONS DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONTEMPORAINE EN EUROPE.....	173
2.1 La politique de l'Europe de l'Ouest face à l'Europe centrale.....	194
2.2 L'évolution des relations entre les pays européens – « <i>level of amity and enmity</i> ».....	204
2.3 Les défis de la sécurité après la disparition du Rideau de fer.....	211
2.4 Les modèles de sécurité déjà existants en Europe centrale.....	225
2.5 Répondre aux besoins des pays de l'Europe centrale.....	232
2.6 Les conditions internationales de la sécurité et de la défense en Europe centrale.....	246
2.7 Une nouvelle géopolitique de l'Europe centrale.....	266
2.7.1 La question russe.....	270
2.7.2 La question allemande.....	286
2.7.3 La spécificité de la région.....	292
CHAPITRE 3.....	297
LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN EUROPE CENTRALE.....	297
3.1 Le Groupe de Visegrád.....	306
3.2 L'Initiative centre-européenne.....	316
3.3 L'ALECE.....	321
3.4 Les eurorégions.....	324
3.5 Les pays baltes.....	329
3.6 La Communauté des États indépendants.....	339

3.7 L'Europe de l'Ouest	342
3.8 Les Balkans	351
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	360
SECONDE PARTIE	363
LES NOUVEAUX DÉFIS À L'AUBE DU XXI SIÈCLE	363
CHAPITRE 4	364
VERS UNE NOUVELLE ARCHITECTURE	364
4.1 Interaction capacity, le nouveau potentiel d'interaction	364
4.2 Les relations (et leur évolution) entre l'Europe centrale et les organisations internationales de sécurité et de défense	372
4.2.1 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	376
4.2.2 Deuxième pilier de l'Union européenne / L'Union de l'Europe occidentale	387
4.2.3 Organisation du traité d'Atlantique Nord	413
4.3 Les bénéfices pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Ouest	451
CHAPITRE 5	459
POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE LA SÉCURITÉ EN EUROPE CENTRALE	459
5.1 La dynamique de la sécurité	459
5.2 Un nouvel ordre européen	463
5.3 Les nouvelles tendances dans la politique internationale	490
5.4 L'état et les perspectives de la sécurité en Europe centrale	504
CHAPITRE 6	522
LES QUESTIONS ACTUELLES	522
6.1 Le bouclier anti-missile et les nouveaux problèmes	522
6.2 L'enclave de Kaliningrad et les relations avec la Fédération de Russie	545
6.3 L'approvisionnement énergétique	565
6.4 Le poids des pays de Visegrád dans l'Union européenne	595
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	628
CONCLUSION GÉNÉRALE	635
LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET CARTES	647
SOURCES	651
BIBLIOGRAPHIE	683
ANNEXES	824
Liste des annexes et des sources	825
INDEX	968

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

ABM	Anti-Balistic Missile
ACO	Commandement allié Operations d'OTAN
ADM	Armes de destruction massive
AGS	Station au sol avancée
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ALECE	Accord de libre-échange centre-européen
ALTBMD	Active Layered Theatre Ballistic Missile Defence
APC	Accords de partenariat et de coopération
ANZUS	<i>Australia New Zealand United States Security Treaty</i> Traité de sécurité du Pacifique
ARE	Assemblée des régions d'Europe
ARFE	Association des régions frontalières européennes
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BEMIP	Baltic Energy Market Interconnection Plan
BM	Banque mondiale
BMDS	Ballistic Missile Defense System
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle
CBOS	Centre d'études de l'opinion publique
CBRND	Défense nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique
CCNA ou COCONA	Conseil de coopération nord-atlantique
CEB	Conseil d'États de la mer Baltique
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEE	Communauté économique européenne
CEEA	Communauté européenne de l'énergie atomique
CEI	Communauté des États indépendants
CEPS	The Center for European Policy Studies
CIVCOM	Comité chargés des aspects civils de la gestion des crises
CJTF	Combined Joint Task Forces
CMUE	Comité militaire de l'Union européenne
COPS	Comité politique et de sécurité

COR	Conseil OTAN-Russie
Cotrao	Communauté de Travail des Alpes Occidentales
CPEA	Conseil de partenariat euro-atlantique
CRE	Conseil des régions d'Europe
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CTP	Communauté de Travail des Pyrénées
DCI	Initiative sur les capacités de défense
EGIS	Erieye Ground Interface Segment
EKV	Interceptor Kill Vehicle
EMUE	État-major de l'Union européenne
EPAA	European Phased Adaptive Approach
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCE	Forces armées conventionnelles
FDI	<i>Foreign Direct Investment</i>
FEDER	Fonds Européen du développement économique et régional
FLR	Force à niveau de préparation moins élevé
FMI	Fonds monétaire international
FRRE	Force de Réaction Rapide Européenne
FSE	Fonds social européen
G7	Groupe des sept
GHN	Groupe de haut niveau
GBR-P	Ground Based Radar Prototype
GBI	Ground Based Interceptor
GECF	Gas Exporting Countries Forum
GMD	Ground Missile Defense
GNL	Gaz naturel liquéfié
ICE	Initiative centre-européenne
IDE	Investissements directs à l'étranger
IDS	Initiative de défense stratégique
IESD	Identité Européenne de Sécurité et de Défense
IFOR	<i>Implementation Force</i>
INF	<i>Intermediate-Range Nuclear Forces Treaty</i>
ISAF	Force internationale d'assistance à la sécurité

JFTC	Centre de formation de forces interarmées
KEI	Kinetic Energy Interceptor
KFOR	Kosovo Force
L'S-HZDS	<i>Ludová strana - Hnutie za demokratické Slovensko</i> Partie populaire Mouvement pour la démocratie de la Slovaquie
MAD	<i>Mutually Assured Destruction</i> (Destruction mutuelle assurée)
MAP	<i>Membership Action Plan</i> (Plan d'Action pour l'adhésion)
MDCS	Mesures de confiance et de sécurité
MDF	Forum démocrate
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo
MND CS	Multinational Division Central South
NAMO	Agence OTAN de gestion du transport aérien
NETS	Nouveau système européen de transport
NGO	Organisation non-gouvernementales
NPT	Non Proliferation Treaty
NRF	Force de réaction rapide de l'OTAN (<i>NATO Response Force</i>)
NKVD	<i>Narodnii komissariat vnoutrennikh diél</i> Commissariat du peuple aux Affaires intérieures
NMD	National Missile Defense
NSIP	Programme d'investissement de l'OTAN au service de la sécurité
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
OECE	Organisation européenne de coopération économique
OEF	Opération Enduring Freedom
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OTASE	Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est <i>South Asia Treaty Organization</i>

OTSC	Organisation du traité de sécurité collective
PAC	Politique agricole commune
PAP-DIB	Plan d'action de partenariat pour l'établissement d'institutions de défense
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PEV	Politique européenne de voisinage
PHARE	Pologne Hongrie Aide à la reconstruction économique
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
POLUKRBAT	Bataillon polono-ukrainien
POUP	Parti ouvrier unifié polonais
PPP	Partenariat pour la Paix
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
RDA	République démocratique allemande
REACT	Équipes d'assistance et de coopération rapides
RFY	République fédérale de Yougoslavie
RUSI	Services Institute for Defence and Security Studies
SAC	Strategic Airlift Capability
SDI	Strategic Defense Initiative
SDK	<i>Slovenská demokratická koalícia</i> Coalition démocratique de la Slovaquie
SDL	<i>Strana demokratickej ľavice</i> Parti de la gauche démocratique
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SIS	Système d'information de Schengen
SM-3	Standard Missile-3
SNS	<i>Slovenská národná strana</i> Parti national slovaque
TACIS	<i>Technical Assistance for the Commonwealth of Independent States</i>
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
THAAD	Theater High Altitude Area Defense
TICEN	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

TPIY ou TPY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
TSC	Traité de sécurité collective
UE	Union européenne
UEO	Union de l'Europe occidentale
UESD	Union européenne de Sécurité et de Défense
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
V4	<i>Visegrad Four</i>
3 NSB	Troisième bataillon de transmissions de l'OTAN

INTRODUCTION

« La sécurité est un fondement de tout ce que nous faisons »

Henry Kissinger

I.) Problématique et hypothèses de travail

1989 Annus mirabilis

Pour de nombreux pays de l'Europe centrale, la fin de la Seconde Guerre mondiale ne signifie pas une libération nationale, mais bien au contraire : un envahisseur en remplace un autre, l'Allemagne nazie cède la place à la Russie soviétique qui a joué un rôle décisif dans la victoire sur l'occupant fasciste. Sur les territoires libérés, l'Armée met en place les centres de pouvoir soumis à Moscou. Les transformations politiques s'y accompagnent d'une nationalisation de l'économie et d'une instauration de la planification étatique. La politique étrangère, la sécurité et la défense sont basées sur l'alliance et l'amitié forcées avec Moscou. Les alliances conclues dans les années 1945-1949 illustrent parfaitement l'évolution du Bloc oriental. Les démocraties populaires cherchent dans les accords d'amitié, de coopération et d'aide mutuelle, les garanties mutuelles pour asseoir la paix dans la région et prévenir en constituant un rempart efficace contre la renaissance de la puissance allemande. C'est le réseau d'accords qui resserre la structure internationale de la région en la transformant en bloc homogène idéologique et économique qui durera presque un demi-siècle.

Annus mirabilis 1989 est une année de la chute du régime communiste en Europe centrale et orientale. C'est également une année de la victoire de la démocratie sur le totalitarisme qui apporte la fin à la tragédie politique qu'a vécue cette partie du continent européen. « L'année 1989 est le temps de la victoire des révolutions pacifiques, qui épatent les pays européens derrière le Rideau de fer, le temps de l'espoir pour l'unification de l'Europe et pour l'avenir européen commun. »¹ Le temps d'un « ébranlement européen »² est arrivé : « Nous sommes sans doute les témoins et les acteurs des transformations géopolitiques si importantes qu'il est aujourd'hui impossible d'en mesurer la portée réelle ».³

¹ Rok 1989 – 20 lat później. Kraje postkomunistyczne a integracja europejska (L'année 1989 – 20 ans après. Les pays post-communistes et l'intégration européenne), Varsovie, 2009, p. 6.

² PLASSERAUD Yves, *L'Identité*, Paris, 2000, coll : Clefs Politiques, p. 14.

³ KOLOSSOV Vladimir, TREIVISH Andrei, TOUROVSKY Rostislav, *Les systèmes géopolitiques d'Europe orientale et centrale vus de la Russie*, PHILIPPART Eric, *Nations et frontières dans la nouvelle Europe. L'impact croisé*, Bruxelles, 1993, p. 81.

La libération des nations centre-européennes est un second printemps des peuples, le plus important fait historique du dernier demi-siècle qui a déplacé le point de gravité de l'Europe occidentale à l'Est du continent. C'est une rupture qui rend impossible à l'Allemagne de regagner la position centrale et dominante en Europe et pose un obstacle à la marche de la Russie euro-asiatique vers l'Ouest. Ainsi, les conditions se matérialisent pour mettre fin à un chaos sur le continent européen et au partage qui le divise en deux blocs culturels et géopolitiques : occidental et oriental. L'Europe centrale devient la frontière et le pont jeté entre les deux mondes.⁴

Norman Davies a raison quand il dit que « *l'effondrement de l'empire soviétique est le plus grand et le plus impressionnant événement de ce dernier temps. La rapidité de cette chute a dépassé la vitesse de tous les autres événements violents dans l'histoire de l'Europe : l'effondrement de la puissance coloniale de l'Espagne, les partages de la Pologne, le recul de l'empire ottoman, l'éclatement de la monarchie austro-hongroise* ». ⁵

Depuis 1989, il est évident qu'il faut dépasser les clivages obsolètes et susciter une réflexion transversale capable d'interroger, sous le signe d'une « histoire partagée », la cohérence et les divergences de cette région multiculturelle, « entre l'Allemagne et la Russie », composée d'une mosaïque de cultures imbriquées les unes dans les autres qui se sont mutuellement fertilisées. L'Europe centrale fait l'objet d'une véritable découverte à la fois politique et heuristique. Cette conviction est à l'origine de nos recherches qui prennent en compte les apports de l'Histoire et des événements contemporains tout en s'attachant aussi à l'étude du contexte plus large : la nouvelle architecture mondiale.

La fin du Rideau de fer et par conséquent la chute du système de la domination communiste en Europe centrale et orientale devient le début de nombreux changements qui sont ressentis dans les différentes parties du monde. Les processus suivants ont lieu après l'effondrement du Rideau de fer :

- le communisme s'effondre d'une manière pacifique. Le pape Jean-Paul II est considéré aujourd'hui comme un des architectes du démantèlement du système. Durant son premier pèlerinage en Pologne en 1979, à Gniezno, il appelle à découvrir l'unité spirituelle de l'Europe que composent les traditions de l'Orient et de l'Occident ;
- le changement des rapports des forces dans le monde. C'est la fin du communisme et l'effondrement de l'URSS ;

⁴ BRAUN Jerzy, *Unionizm (L'Unionisme)*, Varsovie, 1999, p. 85.

⁵ DAVIES Norman, *Europa. Rozprawa historyka z historią, (Europe. L'histoire)*, Cracovie, 2010, p. 1210.

- l'affaiblissement de la position de la Russie dans l'arène internationale ;
- l'unification de l'Allemagne ;
- l'apparition des processus de désintégration en Europe (les conflits ethniques).

Sous le slogan : « *Nous croyons en liberté* », les pays de l'Europe centrale rétablissent leur indépendance. La liberté de créer, de penser, de circuler, de s'exprimer et de décider de leur propre sécurité est la première entre toutes. Ces pays redeviennent des membres actifs de la communauté européenne et internationale. En 1990, lorsque les chefs d'État et les gouvernements de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se rassemblent à Paris, les représentants des pays de l'Europe centrale ne peuvent pas être présents. Aujourd'hui, ces États font partie des organisations de sécurité les plus importantes en tant que membres égaux. Quelle formidable évolution ! Ces pays se sont frayé un long chemin à travers l'Histoire pour regagner leur souveraineté et leur indépendance. Et à l'aube du XXI^e siècle, un long chemin à parcourir s'étale encore devant eux qui demande un labeur et des efforts opiniâtres et constants. Comme le dit un proverbe espagnol cité par Henry Kissinger dans son ouvrage *Diplomatie* : « *Voyageur il n'y pas de chemin. On crée des chemins en marchant* ». ⁶

La solidarité centre-européenne

« *Je suis enchanté* » a dit Henry Kissinger, « *d'être ici en Europe orientale, je veux dire Centrale* ». Et pour le reste de son discours, il répète "orientale, je veux dire Europe centrale ". C'était à Varsovie, au printemps 1990, et c'était le moment quand j'ai su que l'Europe centrale avait gagné ». ⁷

« *L'Europe centrale n'est ni une région géographique aux frontières bien définies, ni une structure immuable de l'Histoire.* » ⁸ C'est une mosaïque des peuples : les Polonais, les Tchèques, les Slovaques, les Hongrois, les Autrichiens, les Croates, les Slovènes, les Roumains et les Baltes ont vécu pendant des siècles en contact, guerrier ou pacifique, subissant la colonisation des Allemands à l'Ouest et la poussée expansionniste des Russes à l'Est. De là, une symbiose, variable suivant les régions et les peuples, qui a façonné cet ensemble que l'on désigne sous le nom d'Europe centrale et parfois d'Europe médiane. Nous

⁶ KISSINGER Henry, *Dyplomacja (Diplomatie)*, Varsovie, 2002, p. 921.

⁷ ASH Timothy Garton, *The Puzzle of Central Europe*, *The New York Review of Books*, vol. 46, n° 5, 18.03.1999, p. 1.

⁸ CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples de l'Europe centrale*, Paris, 1994, p. 9.

faisons nôtre la définition de Milan Kundera que « *L'Europe centrale n'est pas un État, mais une culture, un destin, certaines situations communes constituent son trait caractéristique* ». ⁹

Dans son fameux discours à la Sorbonne le 11 mars 1882, Ernest Renan a déclaré : « *Une nation est une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a fait et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune* ». ¹⁰ Si Renan parle de la Nation – et il faut remarquer d'emblée que l'Europe centrale n'est pas une seule nation – nous avons toutefois décidé d'appliquer son propos à la région centre-européenne. Les liens forts en Europe centrale, notamment ceux unissant les pays du Groupe de Visegrád, se sont construits sur le fondement de l'Histoire douloureuse vécue ensemble.

L'idée « d'Europe centrale » est apparue au XIX^e siècle pour designer la « Mitteleuropa » germanique soit réduite à la petite Allemagne bismarckienne soit étendue à la sphère d'influences germaniques de l'Empire austro-hongrois. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe centrale désignait plutôt les « petits peuples slaves » qui ont été longtemps considérés sous l'angle strict de leurs frontières nationales. On s'est alors résigné à ne voir en eux que la pointe la plus avancée du « glacis communiste » : c'était, pour reprendre l'expression de Milan Kundera, l'époque de « l'Occident kidnappé ».

Ensuite, une autre désignation est venue que Nicolas Bârdos-Féltoronyi définit sur la base de l'expérience historique plus récente : « *L'histoire centre-européenne au XX^e siècle est celle de la décolonisation de l'Europe centrale. (...) Géopolitiquement l'Europe centrale n'est nulle part à ce jour. Elle constitue un vide géopolitique. (...) cette "Europe - entre - deux" reste à mi-chemin entre l'Atlantique et l'Oural, entre la Baltique et la Méditerranée. Ses frontières « régionales » sont contestées et ses contours incertains* ». ¹¹

L'originalité de l'Europe centrale fascine l'Occident, mais en même temps, sa diversité et sa complexité suscitent une appréhension. ¹² Sa spécificité vient de sa position séculaire spécifique entre les deux mondes différents. Cette région se trouve « aux confins » de deux civilisations, Rome et l'Église catholique d'une part, le Byzance et l'orthodoxie de

⁹ KUNDERA Milan, KUNDERA Milan, *L'Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale*, Le Débat, n° 27, Paris, 1983, pp. 13-25

¹⁰ RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation?*, le discours du 11 mars 1882 à la Sorbonne [en ligne]. 2012, [réf. 12.03.2012]. Disponible sur : <http://mjp.univ-perp.fr/textes/renan1882.htm>.

¹¹ BÂRDOS-FÉLTORONYI Nicolas, *Quelle géopolitique pour l'Europe centrale ?*, PHILIPPART Eric, *Nations et frontières dans la nouvelle Europe*, op. cit., pp. 106-107.

¹² MARÈS Antoine, *Construction, déconstruction et marginalisation de l'Europe centrale dans le discours français*, GRADVOHL Paul (sous la dir.), *L'Europe médiane au XX^e siècle. Fractures, décompositions – recompositions – surcompositions*, Prague, 2011, p. 200.

l'autre. Sa place est aux frontières de l'Orient et de l'Occident, entre l'Europe occidentale et l'Eurasie. Historiquement, les pays de l'Europe centrale s'identifient à la culture européenne. Ils se voient comme un bastion de l'Occident chrétien face aux Mongols, un rempart contre les ottomans et les bolcheviques.

Josef Kroutvor, écrivain tchèque, déclare que l'époque quand l'Europe centrale « *était connu seulement des météorologues* » est bel et bien révolue. Aujourd'hui, cette notion est très populaire et presque « à la mode ». ¹³

Il convient de souligner que cette « région charnière » ¹⁴ constitue un groupe peu homogène des anciens pays satellites soviétiques. Parmi eux, les États du Groupe de Visegrád semblent les plus avancés sur le plan de démocratisation et des réformes économiques. Cependant, tous ces pays partagent l'Histoire du continent européen en tant que partenaires ou adversaires. Le poids de l'Histoire pèse sur leurs relations actuelles, le passé explique certaines attitudes et idées nationalistes qui y voient le jour. Chaque pays membre aspire à jouer le premier violon dans cette Europe centrale qui est en train d'émerger. Pourtant, les anciens conflits et les méfiances doivent être oubliés pour laisser la place à un nouveau système de sécurité dans la région pour laquelle une solidarité régionale serait une vraie aubaine.

La reprise de l'activité régionale

Le début de la coopération des pays du milieu de l'Europe remonte au XVI^e siècle. C'était une période nommée « le siècle d'or » des pays centre-européens. Déjà en 1335, le château royal des rois de la Hongrie, à Visegrád est devenu le lieu de la rencontre des trois rois : polonais, tchèque et hongrois. Ils ont décidé de coopérer dans le domaine de la politique et du commerce inspirant ainsi leurs compatriotes. Cette rencontre est un point de départ de la politique basée sur le maintien de la paix entre les pays concernés, admise comme la condition indispensable à leur développement et à la sécurité de la région, le projet politique qui a été consciemment menée par les gouvernants successifs. Le Groupe de Visegrád a été créé 656 ans après cette rencontre royale par les présidents de trois États modernes. Ainsi, le voisinage le plus proche crée d'une manière naturelle les possibilités d'une coopération et d'une coexistence pacifique mais il est également une source des conflits et des tensions.

¹³ KROUTVOR Josef, *Europa Środkowa : anegdota i historia (L'Europe centrale : anecdote et histoire)*, Varsovie, 1998.

¹⁴ LANDAU Alice, *La diplomatie internationale en Europe centrale*, Paris, 1998, p. 9.

Ni l'Allemagne nazie ni l'URSS ne menace plus la région comme au temps de la Seconde Guerre mondiale, ce ne sont plus ce type de dangers qui, dans les années 1990, mobilisent les États centre-européenne et les poussent à coopérer. Désormais, à l'heure de la paix et de la démocratie, il s'agit pour eux de bâtir une communauté d'intérêts économiques, politiques, culturels et sociaux. En 2011, ils fêtent le vingtième anniversaire de la signature de la déclaration de Visegrád. Au début de son activité, le Groupe de Visegrád se concentre sur une coopération dont l'objectif est de faciliter et accélérer son adhésion aux structures politiques, économiques et militaires euro-atlantiques. Ensuite, progressivement la collaboration englobe les autres domaines tels que la politique étrangère, la défense, l'économie, le transport, la protection de l'environnement et la science.

Afin de sortir définitivement du régime soviétique, garantir la transformation politique et économique et garder leur indépendance, les pays de l'Europe centrale mènent des actions pour devenir complètement indépendants de Moscou. Pour y parvenir, ils fixent deux objectifs primordiaux de la politique étrangère : entrer dans les structures occidentales et jeter des fondements à la coopération la plus étroite possible dans la région.

En ce qui concerne la collaboration régionale, au début des années 1990, les initiatives se limitent aux anciens pays du bloc oriental intéressés à réunir leurs efforts car en rencontrant les mêmes problèmes politiques, économiques et sociaux provoqués par l'instauration de l'économie du marché, ils espèrent, grâce aux actions communes de recevoir les fonds qui aideront à la démocratisation de la vie politique et économique.

Les nations de l'Europe centrale choisissent consciemment l'option régionale. C'est un choix difficile, d'abord la coopération ne se développe pas facilement. Si au début la détermination à coopérer manque, avec le temps de plus en plus d'intérêts politiques et économiques se révèlent communs. À travers la discussion sur l'avenir de l'Europe centrale qui fait désormais partie de l'UE, la région se cherche et espère trouver une nouvelle définition de sa souveraineté et de nouvelles garanties pour sa sécurité.

Grâce à la création du Groupe de Visegrád et à son activité, l'identité supranationale se renforce et l'Europe centrale s'inscrit à jamais comme un terme politique et culturel dans l'esprit des sociétés européennes. La construction de la conscience centre-européenne est un processus ininterrompu. L'Europe centrale est une catégorie objective, un terme auquel les faits et les processus historiques donnent la réalité. Bien que ce concept compte environ deux cents ans, les débats sur la condition de cette partie de l'Europe commencent vraiment à partir de 1989 avec la question sur les transformations sociales et culturelles profondes que cette région est conduite à traverser. C'est aujourd'hui donc que certaines interrogations de fond se

posent : Dans quels domaines il faut dynamiser et approfondir la coopération centre-européenne ? Jusqu'où doit-elle aller ? Est-ce que Visegrád, ou peut-être toute l'Europe centrale, correspond à une coopération subrégionale au sein de l'Union européenne ? Est-ce que l'idée de la sécurité commune de l'Europe centrale est-elle plausible ?

L'Europe centrale a construit sa communauté, et continue à le faire toujours, sur la base des sentiments nationaux vivaces et sur les autres identités culturelles et religieuses fortes. C'est un fruit de la conviction plus ou moins consciente que les petites et moyennes nations de l'Europe centrale ont une chance d'exister seulement quand ils sont unis. Les différentes personnalités centre-européennes ont appelé dans le passé à l'intégration de cette région : le Polonais Józef Piłsudski, le Slovaque Milan Hodža, le Hongrois Lajos Kossuth et le Tchèque Jan Hus.

Aujourd'hui, le besoin de voir bien fonctionner l'UE dans le monde de plus en plus concurrentiel est un argument convaincant en faveur de l'intégration centre-européenne dans le cadre de l'Union. Les pères fondateurs de l'Europe se sont déjà prononcé pour l'unification de l'Europe d'abord à l'échelle régionale, c'est par la suite que l'idée d'union a dessiné des cercles plus grandes. L'intégration de la région telle que l'Europe centrale est une pierre d'angle à cette unification de notre continent en lui apportant les garanties de stabilité et de sécurité irremplaçables.

Dans cette Europe du milieu, comme la définit Milan Hodža, les pays de Visegrád représente la zone la plus stable. Pendant la Seconde Guerre mondiale les gouvernements polonais et tchèque en exil ont projeté la confédération polono-tchèque comme un fondement de l'Europe centrale unifiée à venir. Nous considérons que le Groupe de Visegrád incarne cette idée politique conçue en temps de guerre qui peut aujourd'hui enfin se réaliser.

À la recherche d'une nouvelle sécurité

Après la période de tous les dangers (1918-1945) et l'époque de soumission (1945-1989), en 1989 il est arrivé le temps de la liberté. Après l'ordre de Westphalie, de Vienne, de Versailles et de Yalta, l'ordre euro-atlantique, celui « de Bruxelles », pour utiliser le terme proposé par Jacques Rupnik, règne d'aujourd'hui en Europe.¹⁵ Nous nous proposons d'en analyser l'état de sécurité et ses perspectives.

¹⁵ RUPNIK Jacques, *La „nouvelle frontière” de l'Europe : quels confins pour une Europe élargie ?*, *Vision d'Europe*, éd. par GEREMEK Bronisław, PICHT Robert, Paris, 2007.

Avec leur adhésion aux structures occidentales, les pays de l'Europe centrale apportent, à la communauté formée au cours d'un demi-siècle d'efforts d'intégration dans le contexte d'une Europe dramatiquement divisée, leur potentiel démographique et économique, l'espace géographique considérable et leurs populations vaillantes et enthousiastes, mais aussi leurs expériences et leurs peurs.

À la fin des années 1990, les questions de sécurité sont en seconde place dans les débats sur les liens entre l'Europe centrale et l'Europe en cours d'intégration. On traite alors surtout des problèmes économiques, sociaux et culturels. En effet, on pense à cette époque que la question de sécurité politique et militaire est résolue naturellement avec l'entrée des pays de la région dans l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Cette interprétation de la situation est erronée et même dangereuse car des problématiques essentielles se trouvent de la sorte provisoirement marginalisées.

La sécurité de la région centre-européenne n'est pas un acquis gagné pour toujours. Les expériences des dix dernières années de la Guerre froide ont prouvé que, malgré la disparition de la première cause conflits en Europe, c'est-à-dire de la confrontation de deux systèmes rivaux, des conflits militaires sur notre continent sont toujours possibles. Les peuples de l'Europe centrale ne peuvent oublier la position de leur région qui voisine les ex-républiques soviétiques ni négliger les dangers non-militaires, comme par exemple la dégradation d'environnement, les migrations transfrontalières incontrôlées, les menaces économiques, etc.

Après l'effondrement de l'URSS, les pays du Groupe de Visegrád n'ont qu'un objectif : adhérer à l'UE et à l'OTAN. La réflexion sur leur situation stratégique se concentre autour de trois constatations :

- le danger de la part de la Russie diminue ;
- leur avenir économique dépend de l'UE ;
- l'adhésion à l'OTAN et l'engagement fort des États-Unis protègent leurs intérêts stratégiques.

Pourtant, la situation change au cours des années, les nouveaux problèmes apparaissent :

- la crise économique en Europe pose deux questions fondamentales : Est-ce que penser l'Europe en tant que communauté est-il réaliste ? Est-ce que les réformes proposées afin de stabiliser l'Europe apportent-elle des solutions adéquates ?;

- des doutes sur l'Alliance atlantique comme un rempart de protection valable pour la région centre-européenne et pour les autres membres ;
- l'Allemagne s'engage dans l'OTAN et dans l'UE parallèlement à la coopération économique avec la Russie.

La présence des pays de la région dans les structures euro-atlantiques garantit la sécurité centre-européenne, mais ne résout pas tous les problèmes. La notion de « sécurité » évolue, sa signification change. Bien que fiables, les garanties données par l'OTAN doivent être complétées par un système des liaisons et interdépendances à caractère politique, économique, social et culturel. Bien intégrés dans les structures européennes, notamment dans l'Union européenne, les pays de l'Europe centrale jouissent des assurances supplémentaires de sécurité dans la région et cela sous tous ses aspects.

Dans l'analyse du rôle et des perspectives de la région, il ne faut pas négliger, ce qui arrive pourtant souvent, ses voisins. Dans ses aspirations de s'intégrer avec l'Occident, l'Europe centrale doit les considérer comme ses partenaires et non comme des rivaux. Une telle stratégie fait des pays centre-européens les candidats solides et fiables, prouve leur capacité à percevoir la situation dans un contexte plus large qui dépasse les intérêts particuliers de chacun : ainsi les États de la région se montrent solidaires et agissent, avec toutes les implications de cette attitude, au nom de toute l'Europe centrale.

L'euro-atlantisme – un lien logique entre le régionalisme et la sécurité

Durant un demi-siècle, le monde a changé et, aujourd'hui, l'Europe centrale doit affronter les nouveaux défis : la globalisation, le développement démographique, les changements climatiques, l'approvisionnement énergétique et les autres dangers qui menacent la sécurité.

Les événements du début du XXI^e siècle place la question de la sécurité dans un contexte nouveau et plus large que par le passé. Bien que la sécurité nationale, concernant la sphère politique et militaire qui a pour but d'assurer la survie, la souveraineté et l'indépendance d'une nation, reste une catégorie supérieure, les défis globaux se révèlent si compliqués, les événements imprévisibles et les problèmes inattendus que la sécurité d'aujourd'hui implique une appréhension beaucoup plus globale et complexe.

L'élargissement de l'UE et de l'OTAN a changé d'une manière importante l'environnement de la coopération et a fait de la région de l'Europe centrale une des régions les plus dynamiques sur le continent européen. Par conséquent, la question de la sécurité

régionale rejoint la problématique de la sécurité euro-atlantique, ce qui signifie que l'on puisse tenter d'engager le plus possible l'Union européenne et l'OTAN dans la coopération dans la région.

Selon la nouvelle Conception stratégique de l'Alliance atlantique de novembre 2010, la sécurité concerne, entre autres : les effets des changements climatiques, le terrorisme, les dangers asymétriques et les cyber-attaques. La sécurité devient indivisible et les dangers peuvent venir non seulement des pays forts mais aussi des États faibles ou des acteurs non-étatiques.

La perception de la sécurité internationale qui s'installe après la fin de la Guerre froide, change. D'abord l'optimisme règne. L'effondrement de l'URSS diminue les risques de guerre nucléaire et permet de réduire les arsenaux nucléaires. Le nombre de pays démocratiques s'accroît, les zones de libre-échange s'élargissent, le transfert des moyens de production est facilité, grâce entre autres au développement des médias électroniques, notamment de l'Internet, la globalisation signifie le progrès et se développe. Pourtant, les nouveaux dangers apparaissent et le monde reste vigilant.

Dans notre travail, nous partirons de l'hypothèse que la sécurité est une catégorie fondamentale dans un système des valeurs auquel les États et les autres acteurs des relations internationales font appel afin de satisfaire leurs besoins existentiels : l'existence, la survie, l'identité, l'indépendance et le développement assuré. Dans la région de l'Europe centrale que représentent les membres du Groupe de Visegrád, la sécurité la plus importante est avant tout politique et militaire, donc liée à la souveraineté de la Nation et l'intégralité territoriale.

En Europe centrale, on perçoit les dangers différemment que sur le reste du continent européen. Un demi-siècle du communisme imposé et de soumission à l'empire totalitaire soviétique a laissé les traces. Au début des années 1990, la région s'inquiète surtout d'une renaissance possible de la puissance russe toujours imprévisible et craint son expansionnisme naturel. C'est pourquoi, les pays du milieu de l'Europe souhaitent à tout prix sortir de la zone grise de la sécurité et se retrouver dans les structures de la sécurité et de la coopération des pays occidentaux. Pour eux, la question de souveraineté est indissociable de la sécurité, notamment à cause de l'expérience du fascisme et du communisme traversée dans le passé.

La problématique de la sécurité centre-européennes émerge à un moment significatif. En effet, au tournant des siècles, les illusions « d'une paix perpétuelle » dans le monde s'effondrent et disparaissent les rêves et les espoirs nourris par la fin d'une longue confrontation frontale entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN qui a menacé pendant cinquante ans non seulement des guerres et des destructions mais aussi de la fin de la civilisation.

L'Histoire conditionne la recherche des systèmes de sécurité en l'Europe centrale. On y est particulièrement sensible aux dangers que représentent la guerre et l'agression, aux menaces venant des voisins les plus proches. Cette perspective marquée par les expériences du passé pousse parfois à relativiser d'autres risques.

Au début, la notion de sécurité est identifiée dans un sens strict à la sécurité nationale d'un État, à caractère uniquement militaire. Suite aux changements qualitatifs de l'environnement international intervenus à la fin de la Guerre froide et aux processus d'interdépendance en croissance, la sécurité et les dangers potentiels sont appréhendés plus largement. Les scientifiques soulignent que dans les relations internationales cette notion dépasse l'aspect militaire. Les nouveaux dangers exigent que la communauté internationale redéfinisse les valeurs à protéger et, en conséquence, adapte en diversifiant les actions et moyens pour ce faire. La théorie de la sécurité multidimensionnelle basée sur l'approche traditionnelle de la sécurité militaire, s'enrichit alors des éléments relevant de la sécurité politique, économique, énergétique et socioculturelle.

Les risques d'une confrontation nucléaire diminuant – ils n'ont pas toutefois complètement disparu – le monde se sent plus en sécurité. Cependant, les nouveaux dangers apparaissent, au fond il s'agit souvent des menaces déjà connus mais dont le potentiel de nocivité ou de destruction a été multipliée et qui mettent en doute le sentiment de sécurité de la population. Comme le décrit Henry Kissinger « *le danger est mineur mais l'incertitude plus grande (...) car le cœur du danger contemporain réside dans son indivisibilité et touche aux civils, et nous ne savons pas comment l'aborder* ». ¹⁶

Notre seconde hypothèse concerne l'Europe centrale comme une région qui, au début du XX^e siècle, est en train de redéfinir sa situation d'une zone frontalière de l'OTAN et de l'UE, entre l'Allemagne forte et la Russie affaiblie. Sa position est importante dans l'environnement de sécurité européen et son territoire acquiert une importance géostratégique majeure.

En analysant la catégorie de la sécurité dans la perspective centre-européenne, nous devons prendre en compte le flou qui concerne la délimitation de la région désignée. Généralement, la catégorie de la « sécurité centre-européenne » comporte un élément indéfini – le terme de « l'Europe centrale » lui-même. À nos yeux, c'est une région qui d'une manière permanente redéfinit ses frontières et élabore sa nouvelle identité.

¹⁶ KISSINGER Henry, *Polska powinna bronić własnych interesów (La Pologne devrait protéger ces intérêts), Rzeczpospolita*, 14.05.2004.

Selon les catégories géopolitiques, l'Europe centrale est une région qui a une importance cruciale pour l'ordre des forces en Europe. Par conséquent, cette zone est particulièrement exposée aux actions menées par les puissances qui conduisent leurs jeux géostratégiques. Pour éviter d'en devenir un objet passif ou un satellite soumis, les pays de la région doivent effectuer un effort particulier dans le domaine de la sécurité. Roman Dmowski, homme politique et diplomate polonais de la première moitié du XX^e siècle, a déjà écrit : « *Les États petits et faibles n'ont pas de place sur les terres où l'Europe occidentale se termine et qui s'ouvrent vers de vastes plaines. (...) Ici, seuls les pays forts peuvent exister* ». Pour lui, est fort « *un État qui dispose des ressources et des moyens suffisants pour ses besoins, une organisation efficace, dont l'idée directrice est capable d'atteindre les horizons larges assez pour que sa politique puisse influencer non seulement les affaires les plus proches mais participer dans la régulation des affaires européennes et même mondiales* ».¹⁷ Cette vision géostratégique est partagée par les dirigeants centre-européens après la chute du mur de Berlin. Jan Krzysztof Bielecki, le Premier ministre polonais constate en 1991, à Chattam House : « *La pensée stratégique a une importance fondamentale pour l'Europe centrale, surtout aujourd'hui quand l'euphorie de 1989 s'est évaporée et le dur labeur est devant nous. (...) Si nous ne définissons pas clairement des objectifs de notre politique je crains que nous nous perdions* ».¹⁸

C'est alors le moment d'avancer notre troisième hypothèse qui porte sur le besoin d'une coopération à l'échelle régionale et globale afin de renforcer la sécurité de « la Nouvelle Europe ».

Sur le fond des grands changements, l'Europe centrale redéfinit sa sécurité d'une manière conséquente et résolue s'appuyant sur les éléments fondamentaux suivants :

- le développement social et économique, le renforcement de l'économie nationale et de la démocratie ;
- la redéfinition des relations avec tous les voisins ;
- la construction d'une coopération régionale efficace ;
- le renforcement des liens euro-atlantiques, l'adhésion à l'UE et à l'OTAN, la participation dans les missions pacifiques.

La conception de la sécurité en Europe centrale évolue en accompagnant les changements politiques qui ont lieu dans la région. Une partie des solutions remontant encore

¹⁷ DMOWSKI Roman, *Polityka polska i odbudowanie państwa (La politique polonaise et la reconstruction de l'État)*, Varsovie, 2009, p. 59-60.

¹⁸ Citation d'après KUŹNIAR Roman, *Strategia państwa a polityka zagraniczna (La stratégie de l'État et la politique étrangère)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1992, n° 1-2.

au Pacte de Varsovie perdent son importance au début des années 1990. Les autres tels que les postulats d'adhérer à l'OTAN sont définis seulement à cette époque-là. Comme le décrit Józef Kukułka, professeur d'histoire de l'Université de Varsovie : « *Du point de vue politique, la période qui suit la Guerre froide semble la plus intéressante. Nous observons alors les événements et les processus qui tendent à dépasser l'héritage du passé, à trouver la meilleure manière de construire l'avenir, multilatérale et équilibrée* ». ¹⁹ D'un côté, la soumission durable à l'URSS a eu des conséquences destructives : chez certains auteurs, les conceptions pour le futur ne sont plus marquées par l'esprit d'indépendance et d'analyse nationale. De l'autre côté, après l'effondrement du système communiste, l'Europe centrale est amenée à prouver rapidement aux partenaires de Bruxelles et de Washington sa capacité de construire son propre système de sécurité.

Les conceptions de la sécurité de l'Europe centrale qui apparaissent au tournant du XX^e et du XXI^e siècle reflètent le chemin tourmenté que la région a traversé depuis le Pacte de Varsovie jusqu'à nos jours : « *de la dépendance stratégique (...), par une indépendance stratégique dans les années 1990 jusqu'à la stratégie d'un acteur à part égale dans l'ordre international de la sécurité au début du XXI^e siècle* ». ²⁰

Emerich de Vattel (1714-1767), philosophe suisse dans son ouvrage *Le droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, publié en 1758, présente sa vision de la conception de la sécurité internationale qui doit chercher les moyens les plus effectifs pour maintenir la paix et la stabilité en général et assurer l'indépendance des pays en particulier.

Selon lui, la sécurité des pays souverains constitue l'objectif primordial de l'ordre international. La solidarité internationale, la coopération des pays et les obligations envers une large communauté internationale sont les meilleurs moyens de maintenir cet ordre. La conscience d'une réalité politique concrète dans laquelle on se trouve actuellement et les règles du droit moral assurent l'ordre et la sécurité entre les pays. Vattel, partisan de l'équilibre entre les États, était conscient des dangers que causent la volonté de dominer, le désir, l'insolence et l'ambition. Il propose les mécanismes pour construire des alliances qui équilibrent la force d'une puissance et sont une réponse à sa domination potentielle : « *L'exemple des Romains est une bonne leçon à tous les souverains. Si les puissants de ces*

¹⁹ KUKUŁKA Józef, *Bezpieczeństwo międzynarodowe w Europie Środkowej po zimnej wojnie (La sécurité internationale en Europe centrale après la Guerre froide)*, Varsovie, 1994, p. 7.

²⁰ KOZIEJ Stanisław, *Ewolucja polskiej strategii obronności (L'évolution de la stratégie polonaise de défense)*, KUŹNIAR Roman, *Polska polityka bezpieczeństwa 1989-2000 (La politique polonaise de la sécurité 1989-2000)*, Varsovie, 2000, p. 490.

*temps-là se fussent concertés pour veiller sur les entreprises de Rome, pour mettre des bornes à ses progrès, ils ne seraient pas tombés successivement dans la servitude ».*²¹

Une confédération de petits pays qui, réunissant leurs forces, garantissent la sécurité à chacun d'entre eux, est donc une solution désirée. La nécessité de maintenir par les petits États les mêmes forces armées que les grandes puissances est un dilemme que les mécanismes de sécurité doivent aussi résoudre. *« L'Europe fait un système politique, un corps où tout est lié par les relations et les divers intérêts des Nations qui habitent cette partie du monde. Ce n'est plus, comme autrefois, un amas confus de pièces isolées, dont chacune se croyait peu intéressée au sort des autres, et se mettait rarement en peine de ce qui ne la touchait pas immédiatement. L'attention continuelle des souverains à tout ce qui passe, les ministres toujours résidents, les négociations perpétuelles, font de l'Europe moderne une espèce de république, dont les membres indépendants, mais liés par intérêt commun, se réunissent pour y maintenir l'ordre et la liberté. C'est ce qui a donné naissance à cette fameuse idée de la balance politique, ou de l'équilibre du pouvoir. On entend par là une disposition des choses, au moyen de laquelle aucune puissance ne se trouve en état de prédominer absolument, et de faire la loi aux autres. »*²²

La conception de l'équilibre des forces dans les relations internationales font son apparition à la Renaissance. Vattel l'enrichit en y ajoutant des attaches qui lient les pays européens en les regroupant dans une large famille qui partage le même intérêt commun de maintenir l'ordre et l'indépendance. C'est pourquoi, il propose de résoudre le problème de la complémentarité entre les pays souverains et l'idée d'une famille pluraliste des nations en faisant fonctionner la communauté internationale.

À la lumière de ce qui précède, la question se pose : à l'aube du XXI^e siècle, quel model convient-il le mieux au nouveau système de la sécurité internationale qui se construit en Europe centrale et qui pourra d'une manière optimale garantir la protection et la réalisation des intérêts de la région ? Pour être effectif, ce système se doit être adoptable par tous les pays et les organisations actifs sur la scène des relations internationales sur notre continent.

Les éléments les plus importants d'un système optimal de la sécurité européenne existent déjà de fait et leurs capacités potentielles à fonctionner sont évidentes. Il ne s'agit

²¹ DE VATTEL Emerich, *Le droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, vol. 2, Paris, 1835, p. 108, (format numérique), [réf. 18.07.2012]. Disponible sur : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb315475697> ; DE VATTEL Emerich, *Prawo narodów czyli zasady prawa naturalnego zastosowane do postępowania i spraw narodów i monarchów (Le Droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains)*, vol. 1-2, Varsovie, 1958, p. 64.

²² DE VATTEL Emerich, *Le droit des gens*,...op. cit., pp. 108-109.

donc pas d'une catégorie strictement théorique, une référence dans les réflexions d'analystes. En effet, il s'agit d'une création systémique à caractère politique et militaire, mais aussi économique et sociale. Par conséquent, il faut en identifier des éléments réellement existants, montrer leur utilité et proposer, dans un cadre de réflexions théorétiques, quels sont leurs compléments ou quelles modifications ils doivent subir.

Ainsi, conscients de la réalité géopolitique au début du XXI^e siècle, il nous semble pertinent de postuler la création d'un système de sécurité basé sur le renforcement de la famille centre-européenne que cimentent les intérêts communs. Cette sécurité des pays qui sont désormais pleinement souverains se base sur leur coopération équilibrée qu'enrichissent les obligations contractées à l'égard des organisations euro-atlantiques dont ils font partie. D'ores et déjà, l'Europe centrale forme une alliance au cœur de l'Europe dont l'objectif est d'équilibrer les puissances qui l'entourent – la Russie et l'Allemagne. En réunissant leurs forces et en créant ainsi un système de sécurité prometteur, à notre avis, ces pays peuvent garantir la sécurité dans la région qui s'y trouve donc *« assurée au niveau subrégional, régional et global par les institutions qui se renforcent et s'accordent mutuellement et par les actions bilatérales des pays concernés »*.²³

Il y a de multiples aspects de l'Europe centrale qui rendent l'étude de la sécurité de cette région stimulante et fascinante et qui nous ont motivés dans notre travail : en fait, c'est la globalité des problèmes des relations et des connexions internationales qu'une telle étude permet aussi d'aborder.

De l'ensemble ses conditions et défis que pose la sécurité globale et européenne, la création de la sécurité pour l'Europe centrale au XXI^e siècle revêt, pour de nombreuses raisons, une importance significative pour la génération actuelles et celles à venir. Nous comptons trois raisons fondamentales :

1. l'expérience historique de quatre derniers siècles ;
2. la position géostratégique de l'Europe centrale au cœur de l'Europe qui est une clé de la sécurité européenne ;
3. la faiblesse de « nouveaux » États, des élites politique et militaires et des institutions nationales qui garantissent la sécurité.

Une telle situation de la sécurité globale, européenne et régionale, nous inspire une étude sur l'état du système de sécurité de la région centre-européenne, sur son rôle actuel dans la défense commune de tout le continent et sur les perspectives qu'il puisse jouer plus sur le

²³ CZAPUTOWICZ Jacek, *System czy nieład, bezpieczeństwo europejskie u progu XXI wieku (Le système ou le désordre, la sécurité européenne à l'aube de XXI^e siècle)*, Varsovie, 1998, p. 150.

plan mondial. Comme le dit un proverbe chinois : « *Même la plus longue marche commence toujours par un premier pas* ».

II.) Le cadre théorique

Le but de notre analyse consiste à identifier les éléments majeurs de la sécurité en Europe centrale dans le contexte de l'évolution du terme de sécurité et de la dynamique de l'environnement international. Pour ce faire d'une façon approfondie, nous avons recours à une approche théorique. En ce qui concerne la problématique de la sécurité de l'Europe centrale sur le plan théorique, une approche intégrée semble nécessaire car une seule théorie de la sécurité, de l'Europe centrale, des relations internationales ou de l'intégration européenne n'existe pas, mais nous avons recours à une problématique différenciée de l'intérieur. En conséquence, le chercheur se trouve amené à se référer à de nombreuses approches théoriques, puisant dans celles qui lui semblent les plus adéquates en fonction d'une partie des questions traitées et de leurs dimensions particulières, ce qui ne doit pas pour autant détruire la cohérence descriptive et explicative de l'ensemble de l'analyse en cours. C'est un défi car les modèles théoriques contemporains ne se basent pas sur une approche cohérente (p. ex. l'esprit d'un paradigme réaliste), mais ils engagent de nombreuses conceptions théoriques ce qui permet de détecter les variables fondamentales dépendantes ou indépendantes dans un contexte plus large, de la prise en compte des motivations, des préférences et des actions des acteurs sur les différents niveaux du système.

La sécurité est une catégorie clé pour comprendre les relations internationales contemporaines. C'est une notion qui recouvre un champ de plus en plus large de problématiques. Premièrement, la sécurité concerne le spectre qui s'élargit de la réalité internationale : ses aspects militaires, politiques, économiques, sociales et écologiques. Deuxièmement, elle se réfère aux différents niveaux d'organisation de la vie internationale (la sécurité nationale, régionale et globale ou la sécurité des États, des groupes sociaux et des unités). Compte tenu de cette complexité et de son évolution, il apparaît nécessaire de définir la structure de sécurité d'aujourd'hui et de l'adapter à notre objet de la recherche – l'Europe centrale.

La sécurité (latin : *securitas*) est un terme qui se compose de deux parties, *sine* (sans) et *cura* (peur, soucis, crainte). Nous pouvons dire que la sécurité signifie « *manque de soucis et de sentiment de la peur* ». Comprise ainsi, la sécurité s'applique non seulement aux États, mais aussi aux régions entières.

Les actions menées aujourd'hui pour assurer la sécurité créent un système complexe où se superposent de nombreux sous-systèmes interdépendants qui correspondent à des dangers différents et des systèmes de sécurité divers qui tentent d'y répondre. Au XXI^e siècle, nous distinguons la sécurité individuelle et collective (systèmes nationaux et régionaux), la sécurité extérieure et intérieure qui concernent à leur tour les différents domaines de la vie. Par conséquent les différentes sortes de la sécurité apparaissent. Quel que soient l'objet d'un système de sécurité donné, il y va toujours de minimiser au maximum les craintes et la peur sachant que l'assurance de la sécurité totale est impossible. Il est raisonnable d'aspirer à limiter des dangers circonscrits grâce à des systèmes de sécurité (en théorie et en pratique), mais il est illusoire d'espérer de le supprimer complètement.

Nous estimons que cette manière d'interpréter la situation internationale à l'aube du XXI^e siècle offre un point de départ pertinent pour analyser et comprendre l'évolution de la sécurité en Europe centrale.

III.) Sources et méthodologie

Dans notre recherche, nous nous appuyons en majeure partie sur les sources écrites : un ensemble de la littérature académique et spécialisée (les rapports, les documents de travail, les revues spécialisées ou généralistes, la presse quotidienne). Pour approfondir le sujet, nous avons également analysé les documents officiels émanant des gouvernements, des organisations régionales et internationales. Comme une référence fondamentale de base, nous nous servons de la riche littérature scientifique sur la théorie de la sécurité.

Pour inscrire notre analyse dans la logique d'actualité et donc suivre et comprendre les événements les plus récents, outre les documents publics, nous interprétons des publications de fraîche date et des informations d'internet.

Au cours de dernières années, grâce à la participation à de nombreux séminaires et conférences concernant le sujet de cette recherche, nous avons pu approfondir la problématique abordée et connaître les différentes approches qui s'y réfèrent. Le travail dans les archives de nombreuses institutions et organisations polonaises qui s'occupent de cette thématique nous a été aussi de grand secours.

Enfin, grâce aux personnes interviewées, nous avons pris connaissance des points de vue et d'interprétations, parfois, bien divergents d'événements historiques et ceux très récents.

La méthodologie utilisée est fondée sur l'approche interdisciplinaire propre aux études des relations internationales qui permet de croiser les différentes méthodes d'analyse

caractéristique pour les sciences sociales. Il s'agit de : l'observation, l'analyse et la critique des sources, la comparaison, l'analyse et la critique de la littérature sur le sujet concerné.

Nous présentons donc une vision essentiellement mais non exclusivement polonaise du sujet que renforcent les travaux occidentaux. C'est une vision d'un pays situé entre les deux superpuissances : la Russie (l'URSS dans l'histoire récente) et l'Allemagne. C'est donc le point de vue d'historienne centre-européenne que nous présentons sur les questions d'actualité et du passé interrogé pour mieux comprendre le présent, en vue de dessiner les perspectives pour l'avenir.

Notre génération, comme écrit Antony Todorov, fait partie de la génération pour laquelle « *le communisme est un fait historique, il n'existe que par ouï-dire ; il est l'objet d'une narration par les parents, par le manuel d'Histoire d'aujourd'hui, par les médias* ». ²⁴ Le destin a décidé que l'existence physique de la génération à laquelle appartient l'auteur de cette thèse se passe en période de changements radicaux politiques, économiques et géostratégiques. « Mon Europe centrale » se retrouve entourée de nouveaux anciens voisins qui vivent aussi des métamorphoses, souvent positives parfois inquiétantes. Notre intention est de mettre en évidence les nouvelles relations qui s'instaurent entre les pays voisins, fondées sur la pleine souveraineté des acteurs devenus égaux dans les relations internationales. Sans oublier les anciens conflits gelés pendant un temps qui resurgissent et les nouveaux qui éclatent dans le voisinage (Balkans).

Pour répondre à la question posée dans le titre « Une nouvelle Europe ? », nous avons choisi de présenter un panorama des problèmes qui s'imposent au tournant du XX^e et du XXI^e siècles. Claude Lévi-Strauss disait que l'historien doit passer des choses découvertes et dévoilées aux choses cachées. C'est aussi notre choix, par nécessité sélectif mais représentatif de notre travail. Ce voyage à travers les décennies et les questions majeures de la thématique abordée, dont le paysage temporel et factuel varie au cours de la réflexion, est une invitation à approcher la problématique abordée et à inciter les plus intéressés et les autres chercheurs à l'approfondir. Nous n'avons pas la prétention de rester exhaustif sur un tel sujet et considérons que chaque chapitre de notre thèse n'en est qu'une première approche proposé comme un point de départ et une matière à réflexion pour les recherches futures.

La problématique abordée est très complexe, ses articulations théoriques et pratiques difficiles à cerner, il a donc fallu opérer un choix dans la multitude des questions qu'elle pose. Comme tout choix, le nôtre est discutable et contestable, mais naturellement subjectif il se

²⁴ TODOROV Antony, *Un clivage centré sur le passé communiste, Les clivages politiques en Europe centrale et orientale*, éd. par DE WAELE Jean-Michel, Bruxelles, 2004, coll. : Science politique, p. 262.

fonde sur notre souci d'aborder le sujet dans sa cohérence et son actualité à travers une vue panoramique large du plus grand nombre d'aspects qu'il implique.

Notre premier souci est de démontrer d'une manière claire les liens compliqués qui unissent la géopolitique et la sécurité dans la région, les différentes interrogations qu'une telle articulation implique et les choix qu'elle induit pour les relations internationales. Les problèmes majeurs et les situations stratégiques, les interconnexions entre la géopolitique, les systèmes de sécurité et la nouvelle architecture sont exposés avec les exemples concrets qui constituent, et non des propos théoriques, le fondement de nos conclusions.

IV.) Champ de la recherche (temps, acteurs)

Notre temporalité est double : d'une part, nous étudions la fin du XX^e siècle qui recouvre les changements liés à l'effondrement du Rideau de fer ; d'autre part, nous mettons au centre de l'étude, l'époque du début du XXI^e siècle quand ces évolutions commencées à l'époque précédente s'enracinent et les nouveaux défis apparaissent.

Devant la complexité de l'analyse de la problématique de sécurité, nous nous bornons à l'étudier surtout dans sa dimension géopolitique.

L'étendue géographique de notre recherche est très vaste et c'est pourquoi nous avons décidé de nous concentrer sur un groupe de quatre acteurs centre-européens, à savoir la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque qui apparaissent sur la scène européenne comme le Groupe de Visegrád.

V.) Présentation du plan

La thèse fondamentale de notre travail nous conduit à la constatation qu'il est possible, dans les conditions actuelles, de créer en Europe centrale un système optimal de sécurité qui selon le postulat ci-dessus, garantit les intérêts des tous les partis intéressés. Afin de prouver cette thèse, nous présentons la genèse de la situation actuelle de la sécurité européenne. Ensuite, nous décrivons les facteurs déterminants et les conditions les plus décisives de ce système. À la fin, nous formulons en argumentant un système de sécurité qui contient le modèle de sécurité en Europe centrale.

Notre thèse se compose de deux parties dont la logique est chronologique. L'enjeu de notre travail est d'abord d'exposer une analyse des questions qui surgissent à la fin du XX^e siècle et, dans la seconde partie, les problèmes actuels du début du XXI^e siècle. La première partie se compose de trois chapitres. Le premier est dédié à la définition de l'Europe centrale comme une région émergente après la chute du Rideau de fer, à l'analyse approfondie de nombreux aspects de ce milieu de l'Europe, de sa situation politique, économique et internationale au cours des années 1990. Le deuxième chapitre est consacré à la redéfinition de la sécurité après la fin de la Guerre froide et au repérage de nouveaux défis qui s'imposent alors à l'Europe centrale et aux autres acteurs des relations internationales tels que les pays occidentaux, la Russie et les États-Unis. Le troisième chapitre aborde la renaissance de la coopération régionale et subrégionale dans cette partie du continent européen et ses conséquences majeures.

Dans la seconde partie, notre l'étude se concentre sur une nouvelle architecture de la sécurité au début du XXI^e siècle, les enjeux et les défis fondamentaux de la sécurité de l'Europe centrale. Le quatrième chapitre s'interroge sur le nouveau potentiel d'interaction qui évolue dans les relations entre les pays centre-européens et les plus importantes organisations de la sécurité dans le monde, ainsi que sur les conséquences de telles liaisons. L'objectif du cinquième chapitre est de présenter le processus de création d'un système optimal dans l'Europe centrale qui se caractérise par une situation géostratégique complexe et compliquée. Notre problématique s'articule ainsi autour de la question de la place et du rôle de l'Europe centrale dans le nouvel ordre européen de sécurité dans une réalité du XXI^e siècle, face à la globalisation et au terrorisme. Le dernier chapitre traite des questions d'actualité qui s'imposent à l'Europe centrale et exigent des réponses urgentes de sa part : le bouclier anti-missile, la question de Kaliningrad, la sécurité énergétique et sa place sur la scène européenne.

Notre principal objectif est de comprendre comment en cours des décennies la sécurité de l'Europe centrale a évolué à travers la situation géostratégique spécifique et les relations internationales que l'histoire a fait évoluer très rapidement. Notre recherche a aussi pour but d'analyser la construction de la nouvelle architecture de sécurité au commencement du deuxième millénaire et le rôle que peut y jouer la « Nouvelle Europe ».

En reprenant les lignes principales de notre thèse, les conclusions seront concentrées sur l'importance de la sécurité de l'Europe centrale pour tout le continent européen ainsi que pour l'ordre mondial.

PREMIÈRE PARTIE

VERS UNE NOUVELLE SÉCURITÉ

CHAPITRE 1

LA TRANSFORMATION DE L'EUROPE CENTRALE À LA SORTIE DU COMMUNISME

« En Europe centrale tous est plat, égalisé et subordonné à la médiocrité ambiante. L'Europe centrale est vouée à un juste milieu. Ici, il n'existe ni une misère extrême ni une richesse impressionnante, il n'y a pas d'extrême droite ni de gauche radicale, les passions exaltées n'existent plus : il n'y a que la juste mesure. L'intuition, la prudence et le bon esprit servant ici de réponse à tout. »

« On peut comparer, sans exagérer, l'expressionnisme centre-européen à la renaissance nationale. La seule différence entre les deux phénomènes se résume au fait que la renaissance nationale était portée uniquement par la vague nationale et patriotique, tandis que l'expressionnisme centre-européen correspondait au courant multinational, à une manifestation de l'esprit européen et humaniste. »

KROUTVOR Josef, *Europa środkowa : anegdota i historia*
(*Europe centrale : anecdote et histoire*), Varsovie, 1998.

(Traduction par Kinga Torbicka)

Au début du XXI^e siècle, l'Europe centrale particulièrement éprouvée par le siècle précédent, se trouve devant un défi majeur : sa politique de sécurité doit être redéfinie compte tenu de la nouvelle situation géopolitique apparue à la fin de la Guerre froide. L'Ouest a fini par gagner le conflit idéologique, politique et économique qui avait divisé l'Europe pendant plus d'un demi-siècle, laissant les pays centre-européens dans un vide sécuritaire. Pour comprendre tous les enjeux qui s'imposent aujourd'hui aux pays de l'Est et du centre de l'Europe, il faut donc revenir sur l'histoire des années 1939-1989 sur ses conséquences et les implications pour cette zone géographique.

La Seconde Guerre mondiale constitue une césure essentielle dans l'évolution de l'ordre politique et stratégique mondial le faisant basculer du système multipolaire vers un dispositif bipolaire. À la veille de cette conflagration, les rapports de force entre les pays, et non seulement européens, présentent une configuration bien différente de celle qui suit sa fin. Les États-Unis la plus grande puissance mondiale, vit alors une période d'isolationnisme.

L'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) de Josèphe Staline subit une terreur généralisée. Prônant l'idéologie socialiste, la mettant en pratique de main de fer, la dictature soviétique veut provoquer une révolution mondiale, exporter ses idéaux et les implanter hors de ses frontières afin de gagner le plus d'influence géopolitique possible. La Seconde Guerre mondiale commence par la confrontation du totalitarisme d'Adolf Hitler avec les démocraties occidentales. L'Allemagne hitlérienne prépare sa revanche depuis sa défaite lors de la Première Guerre mondiale. Après la signature du pacte secret Ribbentrop-Molotov le 23 août 1939, le régime nazi se sent enfin prêt à passer à l'attaque : le 1^{er} septembre 1939, c'est l'invasion de la Pologne. Pendant les premiers jours de l'agression, jusqu'au 17 septembre, l'Union soviétique reste sans agir face aux actions menées par l'Allemagne. Ensuite, Josèphe Staline envahit l'est de la Pologne. Les pays occidentaux n'abandonnent pas toutefois l'idée d'une alliance avec l'URSS pour contrer Adolf Hitler. Un tel rapprochement devient possible quand les Allemands attaquent l'Angleterre. L'attaque du Japon contre les États-Unis pousse ces derniers à leur tour à entrer dans la guerre. Les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne deviennent ainsi des alliés. En juin 1941, l'URSS est attaquée par des Allemands et doit se défendre contre son ancien partenaire. Dans la coalition antihitlérienne, l'URSS devient ainsi un flanc essentiel sur le front oriental en Europe. Pourtant, même aux côtés de ses alliés, Staline n'abandonne pas son objectif à moyen terme qui consiste à étendre l'empire communiste dans le monde entier.

Le futur ordre mondial se met en place pendant de nombreuses rencontres de trois principaux alliés. C'est d'abord *la Charte de l'Atlantique* signée le 12 août 1941 par deux d'entre eux : les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui établit les fondements idéologiques d'une nouvelle politique internationale. Dans cette déclaration commune, le président américain Franklin D. Roosevelt et le premier ministre britannique Winston Churchill proclament leur désir de bâtir un « *avenir meilleur pour le monde* » à la sortie de la guerre et évoquent des principes fondamentaux qui vont dorénavant guider leur politique nationale et étrangère. Ils se prononcent en faveur d'un système stable de la sécurité internationale. Ils promettent de défendre le droit de souveraineté et d'autodétermination des nations ainsi que le libre-échange et le libre accès des nations aux matières premières et aux mers.²⁵

La Charte de l'Atlantique rappelle le programme pacifique que le président américain Woodrow Th. Wilson a formulé à la sortie de la Première Guerre mondiale. Mais cette fois-ci,

²⁵ DAVIES Norman, *Europa walczy 1939-1945. Nie takie proste zwycięstwo (L'Europe au combat 1939-1945. Une victoire peu simple)*, Cracovie, 2008, pp. 203-204; PARZYMIES Stanisław, *Stosunki międzynarodowe w Europie 1945-2004, (Les relations internationales en Europe 1945-2004)*, Varsovie, 2004, p. 12.

les États-Unis signent la Charte en août 1941, donc avant leur entrée en guerre. Pourtant, en réalité, les deux alliés signataires ne prendront pas en compte le texte de la Charte dans leurs négociations qui vont se suivre lors du conflit. À la conférence de Casablanca (14-24.01.1943), Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt prônent déjà le pragmatisme politique en s'éloignant des principes de la Charte atlantique. Ils fixent alors « *une capitulation totale* » de l'Allemagne et du Japon comme leur but final et comme l'objectif suprême de la guerre. Cette formulation ainsi que la claire désignation du front occidental et du front oriental sur la carte du conflit, ouvrent la possibilité à l'URSS de prendre le contrôle sur les territoires de l'Europe centrale et orientale à la fin de la guerre. En janvier de la même année, le premier ministre polonais Władysław Sikorski rencontre Franklin D. Roosevelt. Ce dernier déclare que le programme économique américain et son aide, plutôt modeste, prévue pour l'Europe centrale et orientale suffiront pour éloigner de ces territoires les menaces d'une révolution communiste. Selon lui, l'URSS ne peut évoluer que vers plus de démocratie. Cette incompréhension du système soviétique par les dirigeants américains a des conséquences graves sur l'histoire de l'Europe centrale.²⁶ Le contrôle soviétique dans cette partie du continent européen paraît donc inévitable. De plus, lors de la Conférence de Téhéran (27.11-01.12.1943) Winston Churchill de son côté, propose le partage de l'Europe en zones d'influence selon les proportions quantitatives : il offre à Staline 90% d'influence sur la Roumanie, 75% sur la Bulgarie et 50% sur la Yougoslavie et la Hongrie.²⁷

Une forte position de l'URSS dans la coalition antihitlérienne résulte d'une disproportion des forces militaires engagées par les alliés. L'URSS est le pays qui supporte le plus grand poids de la guerre. En conséquence, dès le début de 1945, Joseph Staline réclame une place de choix dans les négociations qui vont décider du partage du monde, une fois le conflit terminé. Sa mainmise définitive sur les grands territoires de l'Europe centrale et orientale devient ainsi possible. Quand l'armée soviétique s'approche de l'Oder, les troupes alliées passent la ligne du Rhin. Les forces procommunistes tiennent déjà sous leur coupe une partie d'Yougoslavie et d'Albanie. Elles gagnent de l'influence en Grèce, tandis qu'en Pologne un gouvernement provisoire s'installe avec l'aide soviétique. En Bulgarie, en

²⁶ En automne 1943, Roosevelt accepte déjà ouvertement le partage du monde. Lors d'une rencontre avec le cardinal Francis Spellman, il déclare que les nations de l'Europe orientale devraient accepter la domination de l'URSS. (GANNON Robert, *The Cardinal Spellman Story*, Londres, 1962, pp. 222-224.) Par ailleurs, dans une discussion en 1943, avec le secrétaire d'État Cordell Hull, Roosevelt avoue: « *Nous ne devons pas oublier que sur les territoires occupés par eux les Soviétiques feront ce qu'ils voudront.* », MESSER Robert L., *The End of an Alliance: James Byrnes, Truman, and the Origin of the Cold War*, Chapel Hill, 1982, p. 42.

²⁷ Le 9 octobre 1943, durant la rencontre entre Churchill et Staline, une fois décidé le partage des influences en Europe, Churchill dit « *Cela ne vous semble pas cynique que nous ayons décidé par un coup de crayon du destin des millions de personnes ?* », KASTORY Andrzej, *Winston Spencer Churchill*, Wrocław, 2004, p. 333.

Tchécoslovaquie, en Roumanie, en Hongrie, en France et en Italie, les communistes entrent dans les nouvelles coalitions gouvernementales.

La conférence de Yalta (4-11.02.1945) se déroule dans ce contexte. À l'issue de cette rencontre les trois principaux alliés : l'URSS, la Grande-Bretagne et les États-Unis, rédigent trois documents décisifs :

- un protocole secret non-publié, signé par Churchill, Roosevelt et Staline ;
- un protocole publié, signé par les trois ministres des affaires étrangères ;
- un accord sur les conditions de l'adhésion de l'URSS à la guerre contre le Japon.

Le premier document définit :

- les moyens à déployer pour mettre fin à la guerre contre l'Allemagne et le Japon ;
- les conditions du futur partage de l'Allemagne en quatre zones d'occupation (américaine, anglaise, française et russe) ;
- le rôle et la structure de la future Organisation des Nations unies (ONU).

Churchill et Roosevelt souhaitant l'entrée de l'URSS dans la guerre contre le Japon, acceptent toutes les conditions de Staline concernant l'Asie : son contrôle sur les îles Kouriles et le sud de Sakhaline, ainsi que sur Dalian et Lüshunkou (anciennement Port-Arthur) en Chine. Mais c'est en ce qui concerne l'Europe que les alliés occidentaux accordent à l'URSS les plus grandes concessions afin de s'assurer la collaboration de Staline pendant cette ultime phase de la guerre.²⁸ Les Américains semblent contents des résultats obtenus à Yalta. Selon Edward R. Stettinius, secrétaire d'État américain, la conférence a prouvé que l'URSS souhaite coopérer avec les États-Unis car Staline y a fait des compromis plus grands que ceux des autres alliés. De plus, Stettinius déclare même que l'accord de Yalta est une grande victoire de l'Occident. Roosevelt affirme quant à lui que « *si nous donnons à Staline tout ce qu'il veut sans lui demander rien en échange, il coopérera avec moi en faveur de la démocratie et de la paix* ». ²⁹ Seul Churchill ne cache pas ses doutes : « *La fin de la guerre peut apporter une déception plus grande que la fin de la guerre précédente* ». ³⁰

²⁸ GARLICKI Andrzej, *Historia 1815-2004. Polska i świat (Histoire 1815-2004. La Pologne et le monde)*, Varsovie, 2005, pp. 421-424.

²⁹ BULLITT William C., *How We Won the War and Lost the Peace*, Life, 30.08.1948.

³⁰ *Roosevelt and Churchill. Their Secret Wartime Correspondence*, éd. par LOWENHEIM Francis, LANGLEY Harold, MANFRED Jonas, New York, 1975, n° 500, p. 647.

« Les décisions prises à Yalta en février 1945 ont une importance capitale pour l'évolution du conflit mais aussi pour la préparation de la paix future ». ³¹ John Lukacs, historien de la Guerre froide résume ce paradoxe historique : « Dans l'histoire de la démocratie une telle divergence entre les impressions superficielles et la réalité profonde des choses est arrivée très rarement ». ³² La conférence a donné naissance à un nouveau rapport de forces politiques que nous avons pris l'habitude de nommer « l'ordre de Yalta ».

Le 25 avril 1945, l'armée américaine venue de l'Ouest et les troupes soviétiques venant de l'Est se rencontrent à Torgau sur l'Elbe (pl. Łaba), en Saxe du Nord. Après la poignée des mains historique, les Américains acceptent, à la demande des Russes, de se retirer de la Tchéquie orientale et des rives d'Elbe. Le fameux « Jour de l'Elbe » inspire à Staline une constatation suivante : « Cette guerre est différente de celles menées par le passé ; celui qui occupe le territoire, impose son régime politique ». ³³

Presqu'en parallèlement, le 26 avril 1945 s'ouvre à San Francisco une conférence fondatrice de l'ONU à San Francisco. Les délégués de quarante-six pays préparent ensemble la Charte des Nations unies qui sera ensuite ratifiée par cinquante et un pays. L'ONU commence officiellement à fonctionner six mois plus tard, le 24 octobre 1945, à New York. L'organisation a des objectifs suivants :

- maintenir la sécurité internationale et prévenir les conflits armés ;
- garantir une coopération économique, politique et culturelle entre les nations ;
- mener des actions pour promouvoir la liberté et la paix dans le monde.

Le Conseil de sécurité son organe exécutif le plus important, se compose de cinq membres permanents (les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Chine, l'URSS et la France). Les décisions y sont prises à l'unanimité. L'Assemblée générale est un autre organe de l'ONU qui se compose de représentants de tous les pays membres.

Les combats de la Seconde Guerre mondiale s'arrêtent le 8 mai 1945. Les dirigeants de la Grande-Bretagne et des États-Unis pensent déjà à l'après-guerre et à l'ordre mondial qui se précise de plus en plus concrètement. Le 7 mai 1945, le Trésor britannique élabore un document sur l'unification éventuelle de l'Allemagne dans l'hypothèse où Staline souhaiterait imposer le communisme à toute l'Europe centrale et orientale. Dans une lettre adressée au

³¹ DU RÉAU Elisabeth, *L'ordre mondial, de Versailles à San Francisco (juin 1919-juin 1945)*, Paris, 2007, coll. Thémis, p. 306.

³² *Jalta wczoraj i dziś. Wybór publicystyki 1944-1985 (Yalta – hier et aujourd'hui. Le choix des publications 1944-1985)*, éd. par MATUSZEWSKI Ignacy et al., Londres, 1985, coll. Świat współczesny (Monde contemporain), pp. 107-108.

³³ DJILAS Milovan, *Rozmowy ze Stalinem (Les conversations avec Staline)*, Varsovie, 1991, p. 87.

président américain Harry Truman, Churchill met en garde contre la politique de l'URSS qui envahit tous les territoires à l'est de la ligne Lübeck-Trieste.

Le 17 juillet 1945, la dernière conférence des alliés commence à Potsdam. Le président Harry Truman et le secrétaire d'État James Byrnes représentent les États-Unis. Joseph Staline et son ministre des affaires étrangères Viatcheslav Molotov défendent les intérêts de l'URSS. La Grande-Bretagne est représentée par le nouveau premier ministre, Clément Attlee et le ministre des affaires étrangères, Ernest Bevin. La conférence doit fixer le sort des ennemis vaincus, principalement de l'Allemagne. Les résolutions suivantes y sont prises :

- concernant le Troisième Reich :
 - la mise en place de « quatre D » : le désarmement, la dénazification, la décentralisation économique et administrative ainsi que la démocratisation ;
- concernant la Pologne :
 - la reconnaissance du gouvernement provisoire polonais communiste et prosoviétique, par les trois empires alliés qui retirent leur soutien au gouvernement polonais en exil à Londres « *qui n'existe plus* ». Les trois puissances déclarent une aide concernant le rapatriement de tous les Polonais qui souhaitent revenir en Pologne.³⁴ De plus, ils rappellent que le gouvernement provisoire polonais, selon les décisions de la conférence de Yalta, devrait organiser le plus vite possible les élections « *libres, populaires et secrètes* » garantissant la participation de tous les partis démocrates et antinazis.
- les territoires allemands à l'Est de la ligne Oder-Neisse (la Silésie) et une partie de la Prusse orientale (l'URSS reçoit Kaliningrad) ainsi que la ville libre de Dantzig (Gdańsk) sont placés sous administration polonaise.
- les territoires au nord de la ligne Braniewo – Goldap, jusqu'à la frontière avec la Lituanie, reviennent à l'URSS, ceux au sud de cette ligne – à la Pologne. Pourtant, la frontière occidentale et la frontière nord de la Pologne seront

³⁴ En juillet 1945, le gouvernement provisoire polonais signe un accord avec l'URSS sur les déplacements de la population polonaise des territoires soviétiques. L'accord prévoit que les personnes de nationalité polonaise et juive qui déclarent leur volonté, par écrit ou oralement, rejoindront le territoire polonais. Symétriquement l'accord concerne la population biélorusse, lituanienne et ukrainienne habitant en Pologne qui sera transférée en URSS. CZERNIAKIEWICZ Jan, CZERNIAKIEWICZ Monika, *Przesiedlenia ludności w Europie 1915-1959 (Les déportations des populations en Europe 1915-1959)*, Varsovie, 2005, p. 35.

définitivement tracées lors des négociations pacifiques ultérieures. Finalement, les décisions concernant ces frontières sont prises après la rencontre des trois pays décideurs avec la délégation polonaise composée de Bolesław Bierut (le président de la délégation), Stanisław Grabski (le vice-président de la délégation), Edward Osóbka-Morawski (le premier ministre de gouvernement provisoire polonais), Władysław Gomułka (le premier vice-premier ministre), Wincenty Rzymowski (le ministre des affaires étrangères) et Michał Rola-Żymierski (le maréchal). Les Polonais présentent alors un mémorandum au sujet de la frontière occidentale polonaise.

- les minorités allemandes seront déplacées, « *d'une manière organisée et humanitaire* », des territoires de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie vers l'Allemagne, tenant compte de partage en quatre sphères d'occupation. La décision sur les déplacements confirme de fait le caractère définitif de la frontière Oder-Neisse.³⁵
- ainsi, la Pologne perd seulement 20% de son territoire par rapport à l'avant-guerre. Pourtant, les décisions bien que légitimes, concernant les déplacements de la population allemande des territoires devenus polonais, creusent l'animosité entre les Polonais et les Allemands. De plus, la reconnaissance définitive de la frontière Oder-Neisse par les pays occidentaux est repoussée à plus tard, ce qui fait de l'URSS le seul garant de cette frontière : cette situation précaire va durer 45 ans. Il est très important pour les Polonais de réintégrer les frontières de l'ancien Royaume de Pologne. Néanmoins, Staline tient à rendre impossible pour les Allemands la reconstruction de leur puissance à l'Est, tout en alimentant la haine séculaire entre les Polonais et les Allemands. En fin de compte, cette décision de trois alliées rend la Pologne encore plus dépendante de l'URSS.³⁶

Les Américains quittent Potsdam très optimistes. Ils ne réalisent pas que le traité de Potsdam les prive de toute influence sur les territoires occupés par l'URSS. Le ministre britannique Ernest Bevin est moins triomphant ; il fait remarquer qu'en Europe centrale et de

³⁵ Suite à cette décision, 2 212 483 d'Allemands quittent la Pologne entre le 20 février 1946 et le 30 décembre 1948 ; 2,4 millions d'Allemands quittent la Tchécoslovaquie. En février 1946 – 260 000 d'Allemands quittent la Hongrie et 65 000 la Yougoslavie pour l'Autriche. Les déportations des Allemands des territoires devenus polonais concernent environ 50 % de cette population; sur les autres territoires – 100% de la population allemande y habitant avant septembre 1939 et 100% d'Allemands installés en Pologne durant la période 1939-1945. CZERNIAKIEWICZ Jan, CZERNIAKIEWICZ Monika, *Przesiedlenia ludności ...*, op. cit., pp. 26-33.

³⁶ PARZYMIES Stanisław, *Stosunki międzynarodowe ...*, op. cit., pp. 31-35.

l'Est, un totalitarisme en remplace un autre. Le 15 août 1945, Winston Churchill prononce ses mots devenus célèbres : « *Une énorme tragédie s'apprête à commencer de l'autre côté du rideau de fer qui partage l'Europe en deux parties* ». Selon lui, ce rideau coupe l'Europe tout au long de la ligne Lübeck-Trieste-Corfou.³⁷ La conférence de Potsdam a décidé du sort de l'Europe et de l'Europe centrale en particulier, pour les décennies. Les décisions prises lors de cette conférence ont divisé l'Europe en deux blocs militaires ennemis, séparés symboliquement par le rideau de fer. L'Europe centrale s'est retrouvée dans la sphère d'influence du bloc communiste. La paix qui s'instaure dans le monde à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, ne repose donc pas sur des bases solides. Aucun traité n'est signé directement avec les vaincus. La menace d'une division durable de l'Europe se concrétise. Les anciennes puissances européennes perdent de leur influence. L'Allemagne vaincue se trouve divisée, la France ainsi que la Grande-Bretagne sont affaiblies par la guerre et la perte de leurs colonies. Dorénavant, ce sont les États-Unis et l'URSS qui vont jouer le rôle déterminant dans la politique mondiale. À cause de leurs divergences idéologiques, politiques et économiques, les deux puissances déstabilisent l'équilibre mondial déjà fragile. Durant les décennies, elles vont rivaliser pour la suprématie internationale, leur confrontation devenant globale.

D'un côté, les États-Unis se prononcent en faveur de la liberté économique et politique face à l'Europe occidentale ravagée économiquement par la guerre, paralysée par une impuissance politique et par l'influence des idéologies progressistes. De l'autre côté, l'Union soviétique représente le second pôle du conflit. Avant 1939, seule la république mongole pouvait être considérée comme un pays satellite de l'URSS. Bien que le communisme gagne les adhérents dans les différents pays, il ne constitue pas une force de puissance globale. En tant que l'idéologie dominante, son influence se limite toujours à un seul pays. Mais, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'URSS a envahi toute l'Europe centrale, gagnant ainsi le contrôle sur la moitié du Vieux Continent. Les Soviétiques passent ainsi à une nouvelle étape de la révolution avec laquelle ils veulent conquérir le monde. L'URSS se proclame la seule représentante des forces progressistes de l'Histoire et considère les régimes non-communistes comme ennemis. D'éventuels accords tactiques et stratégiques sont possibles avec les adversaires, mais ils peuvent être réinterprétés en cas de besoin ou d'urgence. Cette attitude

³⁷ « *From Stettin in the Baltic to Trieste in the Adriatic, an iron curtain has descended across the Continent* ». Churchill's « *Iron Curtain* » Speech Fifty Years Later, éd. par MULLER James W., Columbia et Londres, 1999, p. 8.

implique une incertitude permanente sur le plan international, cette instabilité favorisant Staline et sa politique d'expansion en Europe centrale.

Dans ce contexte, l'URSS parvient à récupérer la Bessarabie et la Bucovine aux dépens de la Roumanie et annexe la Ruthénie subcarpathique, auparavant une partie de la Tchécoslovaquie. Les pays baltes sont aussi directement intégrés à son empire. Ainsi, Moscou dispose d'une frontière directe avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie qui facilite des infiltrations immédiates de tout ce territoire. De surcroît, l'URSS implante ses garnisons tout au long des voies de communication principales en Pologne, en Hongrie et en Roumanie, ce qui renforce sa mainmise sur ces pays. En conséquence, Moscou contrôle militairement tout le territoire de l'Europe centrale. L'après-guerre apporte donc des changements radicaux et déterminants dans l'histoire contemporaine. Des événements qui marquent cette période ont de graves conséquences sur tout le continent européen. Dans le monde, et notamment en Europe, la période 1945-1989 se place sous le signe de la Guerre froide. C'est un conflit entre le bloc soviétique et le monde des démocraties occidentales qui se caractérise par :

- une forte tension politique ;
- une course à l'armement ;
- une confrontation idéologique ;
- une guerre psychologique.

Les parties adverses du conflit rentrent en possession de l'arme nucléaire, mais évitent son utilisation.

Tableau 1 : La comparaison de deux superpuissances : les États-Unis et l'URSS durant la Guerre froide.

	URSS	États-Unis
Critère politique	Le système communiste. Un siège permanent au Conseil de la sécurité de l'ONU. Une zone des pays satellites en Europe centrale et orientale. Le soutien à des mouvements anticoloniaux et mouvements communistes dans le monde.	Le système capitaliste. Un siège permanent dans le Conseil de la sécurité de l'ONU. L'alliance avec les pays de l'Europe occidentale. La zone d'influences dans les pays de l'Amérique du Sud et les pays développés de la zone de Pacifique.
Critère géographique	Le plus grand pays au monde – 22 million km ² .	Le troisième pays au monde – 9,5 million km ² .
Critère d'influence culturelle	Une influence sur les gouvernements communistes et les organisations à l'échelle globale.	Une influence culturelle globale (l'américanisation), l'attractivité de la culture, la liberté de parole, les droits de citoyens.
Critère de potentiel militaire	Une armée numériquement la plus importante du monde. Les forces terrestres développées. Le deuxième potentiel des forces aériennes dans le monde. Une de plus grandes forces maritimes. Les capacités à développer une technologie moderne d'armement. Les plus grands arsenaux nucléaires dans les années 1970.	Les bases militaires dans les pays alliés partout dans le monde encerclant l'URSS à l'ouest, l'est et au sud. Les plus grands arsenaux nucléaires se situent aux États-Unis et en Europe occidentale. Le pays le plus avancé technologiquement dans le monde avec une force militaire très avancée.
Critère économique	De riches ressources naturelles, notamment énergétiques, parmi les plus importantes dans le monde. Les grands terrains agricoles peu développés.	La plus grande économie mondiale. Très grandes ressources naturelles. L'agriculture très avancée technologiquement.
Critère démographique	Environ 280 million d'habitants (1989). À la troisième place mondiale après la Chine et l'Inde, du point de vue du nombre d'habitants.	Environ 250 million d'habitants. La quatrième place mondiale de ce point de vue.

Source : McCAULEY Martin, *Rosja, Ameryka i zimna wojna 1949-1991 (La Russie, l'Amérique et la Guerre froide 1949-1991)*, Wrocław, 2002, pp. 115-133 ; *CIA World Factbook 2007* [en ligne]. 2007, [réf. 15.05.2008].

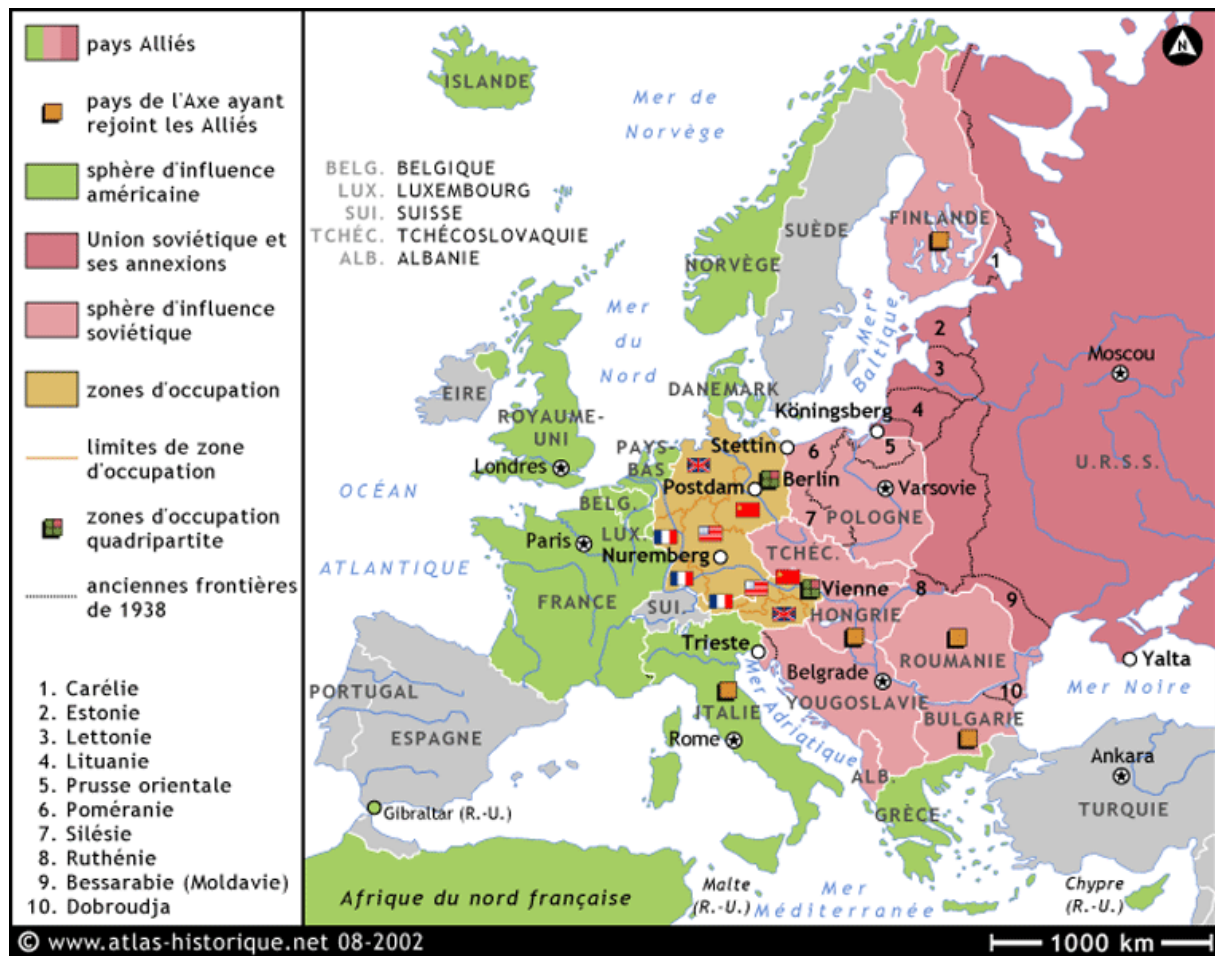
Disponible sur : www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook.

L'histoire de la Guerre froide se compose des étapes suivantes:

- 1945-1947 : Les signes annonçant la Guerre froide deviennent de plus en plus nombreux. L'URSS continue l'expansion commencée à la fin de la Seconde Guerre mondiale (la création du bloc soviétique en Europe centrale et orientale, en Grèce, en Turquie, en Iran et en Proche Orient), l'idéologie étant son terrain de confrontation de prédilection. Moscou proclame « *une supériorité du communisme sur le capitalisme* ». Les dirigeants occidentaux se retrouvent devant la nécessité de répondre à ces provocations. Ils formulent l'idée du « *monde libre* » et critiquent le totalitarisme communiste.³⁸

³⁸ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Plan gry ZSRR - USA (Plan du jeu l'URSS – les États-Unis)*, Varsovie, 1990, pp. 6-26.

Carte 1: Europe de l'après-guerre, 1946.



Source: WINOCK Michel, *Le temps de la guerre froide* [en ligne]. 1994, [réf. 12.10.2011]. Disponible sur : http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes_popups/Europe1946GF.html.

– 1947-1950 : La confrontation entre les États-Unis et l'URSS s'intensifie dans les différents endroits du monde. L'avenir de l'Allemagne est au centre du conflit :

- le choix entre l'Allemagne unie et neutre ou partagée en deux blocs ;
- Berlin – le blocus de la ville par l'URSS dans les années 1948-1949 par l'URSS.

Finalement, les deux États allemands sont créés en 1949. Le communisme arrête son avancée en Europe (la révolution en Tchécoslovaquie en 1948, les défaites électorales des communistes en France, en Italie et en Grèce). Au même temps, il se renforce en Asie (en Chine, la guerre éclate en Indochine, le conflit en Corée continue). Suite à une centralisation du mouvement communiste international (la création du Bureau d'information des partis communistes - le Kominform, 1947) et à la victoire de la révolution en Chine,

le bloc communiste devient de plus en plus puissant. Les pays occidentaux sous la tutelle des États-Unis s'opposent à l'expansion du communisme (la doctrine Truman, le plan Marshall, la création de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord) ;³⁹

- 1950-1953 : Une première confrontation militaire entre le bloc soviétique et l'Occident a lieu en Corée. Les zones d'influence définies préalablement s'établissent. Au moment d'une grande tension, les relations entre les deux protagonistes s'enveniment. La guerre psychologique est à son apogée (l'isolation du bloc soviétique, la création de la radio Free Europe, la crise de l'Organisation des Nations unies). La normalisation des relations avec le Japon qui intègre la zone de démocratisation et de libre échange, se révèle crucial pour le camp occidental [l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est - OTASE (ang. *South Asia Treaty Organization* – SEATO), le Pacte de Bagdad, le Traité de sécurité du Pacifique (ang. *Australia New Zealand United States Security Treaty* – ANZUS)] ;⁴⁰
- 1953-1956 : Les signes de détente apparaissent mais les deux blocs se consolident. D'un côté, les négociations aboutissent à des accords sur la Corée et sur l'Indochine, le mouvement des pays non-engagés s'organise en 1955, à Bandung. Une zone neutre constituée de l'Autriche et de la Finlande s'établit en Europe. De l'autre côté, la crise du pouvoir en URSS, après la mort de Staline, poussent les États-Unis et ses partenaires à formuler une doctrine qui prône le recul du communisme à l'Est de l'Europe. Pourtant, la création du Pacte de Varsovie en 1955 consolide à son tour le bloc communiste. Lors d'une intervention soviétique en Hongrie (1956) et d'une intervention ratée de l'Occident au Proche-Orient (la crise de Suez), les tensions atteignent de nouveau un point culminant. ⁴¹
- 1957-1962 : C'est une période de tensions. À côté d'une ligne traditionnelle de confrontation entre l'Est et l'Ouest, éclate le conflit entre l'URSS et la Chine. Le bloc soviétique intensifie son expansion en Asie, en Afrique et dans les pays

³⁹ MALENDOWSKI Włodzimierz, *Zimna wojna. Sprzeczności, konflikty i punkty kulminacyjne w radziecko-amerykańskiej rywalizacji (Guerre froide. Contradictions, conflits et points culminants de la rivalité soviétique et américaine)*, Poznań, 1994, pp. 24-43.

⁴⁰ CZUBIŃSKI Antoni, *Europa XX wieku. Zarys historii politycznej (Europe de XX^e siècle. Histoire politique)*, Poznań, 2006, pp. 273-301.

⁴¹ ROSZKOWSKI Wojciech, *Półwiecze. Historia polityczna świata po II wojnie światowej (Le demi-siècle. Histoire politique du monde après la Seconde Guerre mondiale)*, Varsovie, 2005, pp. 87-96.

non-engagés (la guerre au Congo et au Proche Orient, la révolution cubaine en 1959). Les Soviétiques mènent également une offensive en l'Allemagne (l'ultimatum de Nikita Khrouchtchev et la construction du mur de Berlin en 1961) et à Cuba.

- 1963-1969 : Les pays leaders de l'affrontement Est-Ouest s'engagent dans les conflits périphériques. Les États-Unis entrent en guerre au Vietnam. L'URSS s'engage dans une confrontation indirecte avec la Chine populaire. En marge des signes de détente (le traité interdisant des essais nucléaires est signé par l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et les États-Unis, le 5 août 1963), les nouveaux foyers de conflit apparaissent (1967, la guerre en Proche Orient). Les forces communistes reculent dans certains pays (l'Indonésie et le Ghana). Le régime est contesté en Tchécoslovaquie : le Pacte de Varsovie y intervient militairement, suivant la doctrine de Léonid Brejnev.⁴² Le système des alliances occidentales s'affaiblit également : les États-Unis sont engagés dans le conflit en Indochine, la France quitte les structures militaires de l'OTAN.
- 1970-1979 : Une période de détente. Les événements les plus importants sont :
 - la politique orientale de la République fédérale d'Allemagne et la normalisation des rapports entre les deux États allemands ;
 - l'entrée de la Chine à l'ONU ;
 - la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'achève en 1975 par la signature des accords d'Helsinki.⁴³

Cependant, à la fin de cette période, les signes d'une nouvelle Guerre froide (nommée aussi la « *guerre fraîche* »⁴⁴) se multiplient :

- l'URSS profite de la détente pour accélérer son expansion (l'Indochine, l'Afghanistan, le Yémen, l'Éthiopie, l'Angola, le Mozambique et l'Amérique latine). Moscou met en place un programme d'armement de nouvelle génération ;
- les États-Unis se montrent de plus en plus préoccupés par le respect des droits de l'homme dans les pays de l'Est.⁴⁵

⁴² La doctrine de Brejnev – Le nom de cette doctrine vient du nom du premier secrétaire du parti communiste soviétique Léonid Brejnev. « *Une souveraineté limitée* » est une règle principale de cette doctrine. Selon elle, les troupes militaires du Pacte de Varsovie peuvent intervenir militairement dans les pays membres du Pacte, dans le cas où un des États souhaite rompre avec le régime soviétique.

⁴³ CZUBIŃSKI Antoni, *Europa XX wieku...*, op. cit., pp. 316-371.

⁴⁴ « Brejnev parle de „guerre fraîche, Washington de „nouvelle guerre froide”. C'est l'heure du „regel”. » DU RÉAU Elisabeth, *L'idée d'Europe au XX^e siècle. Des mythes aux réalités*, Bruxelles, 2008, p. 270.

- En 1978, un Polonais, Karol Wojtyła devient le pape Jean-Paul II. Cette élection a une importance politique. Elle apparaît comme une contestation des divisions idéologiques du monde et donne une nouvelle dimension spirituelle aux droits de l'homme.⁴⁶
- 1980-1985 : Cette période commence par une intervention soviétique en Afghanistan.
- la crise polonaise (1980-1981) :
 - suite à une grave crise économique en Pologne des nombreuses grèves éclatent, notamment aux chantiers navals de Gdańsk ;
 - les négociations entre le gouvernement et le syndicat libre et indépendant Solidarność – les accords de Gdańsk – aboutissent à une reconnaissance officielle de cette organisation née en dehors du régime ;
 - le 13 décembre 1981, le général Wojciech Jaruzelski (le Premier ministre polonais dans les années 1981-1985) déclare la loi martiale en Pologne.⁴⁷

L'Occident (notamment les États-Unis et la Grande-Bretagne) se montre résolu et ferme dans ses relations avec l'URSS. Ils soutiennent avec détermination les mouvements anti-communistes et contestataires dans les pays de l'Est. Au même temps, la position de l'Union soviétique s'affaiblit (la guerre en Afghanistan, la crise interne économique, technologique et idéologique, les changements au sein du pouvoir suprême). La confrontation entre les deux puissances se complexifie et se déplace à l'intérieur du bloc soviétique. « *Les deux Grands continuent de rivaliser, tantôt proches de la connivence, tantôt voués à une lutte inexpiable.* »⁴⁸ En automne 1983, les pays de l'OTAN répondent à la pression de l'URSS et placent de nouveaux missiles sur leurs territoires pour faire face aux installations soviétiques (la crise des euromissiles).

- 1985-1991 : Un déclin de la puissance soviétique. Moscou n'arrive plus à mener efficacement une politique globale. La détermination des États-Unis et de leurs partenaires à limiter ou même à éliminer les influences soviétiques

⁴⁵ ROSZKOWSKI Wojciech, *Półwiecze...*, op.cit., pp. 219-275.

⁴⁶ BLANQUART Paul, *La "nouvelle évangélisation" de Jean-Paul II se fonde sur un projet anti-moderne, Le nouvel état du monde. Bilan de la décennie 1980-1990*, Paris, 1990, coll.: L'état du monde, pp. 197-199.

⁴⁷ CZUBIŃSKI Antoni, *Historia powszechna XX wieku (Histoire populaire de XX^e siècle)*, Poznań, 2006, pp. 360-362.

⁴⁸ ARON Raymond, *Les dernières années du siècle*, Paris, 1984, p. 244.

dans le monde, s'accroît. Mikhaïl Gorbatchev essaie de réformer le régime soviétique.⁴⁹ La portée de sa politique de *perestroïka* (reconstruction) et de *glasnost* (transparence) dépend aussi de la détente internationale : Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan signent le 7 décembre 1987 les accords sur la diminution des armes stratégiques. Pourtant, la *perestroïka* entraîne un affaiblissement de l'URSS jusqu'à sa décomposition et provoque l'effondrement du régime communiste en Europe centrale et orientale. «*De 1986 à 1989, l'effet Gorbatchev créait dans les démocraties populaires une véritable onde de choc.*»⁵⁰ En fait, les changements majeurs impulsés par Mikhaïl Gorbatchev permettent de modifier les relations entre les pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et le reste du monde.⁵¹ Du 19 au 21 novembre 1990, le sommet des dirigeants de la CSCE réunit à Paris, entre autres : George W. H. Bush, Mikhaïl Gorbatchev, Helmut Kohl, Margaret Thatcher et Vaclav Havel. La « *Charte de Paris pour une nouvelle Europe* » signée à la fin de cette rencontre, proclame la fin de la Guerre froide.

En automne 1989, les changements en Europe centrale commencent, c'est « l'automne des peuples ». « *Le savoir-faire de Reagan de dire la vérité, avec les exemples des succès économiques de Madame Thatcher et la force moral de Jean-Paul II, donnent aux millions de personnes une force de se soulever, quand le moment est venu.* »⁵² En Pologne, aux élections partiellement libres de 1989, l'opposition de Solidarność triomphe et le général Wojciech Jaruzelski accepte de lui confier la direction du gouvernement. Pour la première fois depuis 1948, un pays de l'Europe de l'Est est gouverné par un non communiste – Tadeusz Mazowiecki. En 1990, Lech Wałęsa est élu président de la République polonaise. En septembre 1989, la Hongrie ouvre sa frontière avec l'Autriche pour laisser passer les réfugiés de la République démocratique allemande (RDA). Le 9 novembre, à l'issue des protestations dans les différentes villes de la RDA, la frontière entre Berlin-Ouest et Berlin-Est s'ouvre, les Allemands commencent à détruire le Mur sans effusion du sang : l'unification de l'Allemagne

⁴⁹ François Mitterrand dans son livre *De l'Allemagne, de la France* écrit : « (...) à Paris, en 1985, à l'occasion du premier voyage officiel de Mikhaïl Gorbatchev dans un pays occidental (...) il dit « L'Union soviétique a besoin de liberté et d'initiative, elle a besoin de démocratie. Rien sans nous ne sera possible autrement. Cela prendra du temps », MITTERRAND François, *De l'Allemagne, de la France*, Paris, 1996, p. 15.

⁵⁰ DU RÉAU Elisabeth, *L'idée d'Europe au XX^e siècle*, op. cit., p. 261.

⁵¹ SAVRANSKAYA Svetlana, *In the name of Europe. Soviet withdrawal from Eastern Europe, Europe and the end of the Cold War: a reappraisal*, éd. by BOZO Frédéric (et al.), London, New York, coll. : Cold War History Series, 2008, p. 47.

⁵² Les propos de Václav Klaus, le président de la Tchéquie. D'après: BLUNDELL John, *Margaret Thatcher. Portret želaznej damy (Margaret Thatcher. Le portrait d'une dame de fer)*, Varsovie, 2010, pp. 239-240.

se met en marche. Les paroles de Mikhaïl Gorbatchev prononcées durant la réunion du Bureau politique de 1986 se révèlent prémonitoires : « *Si nous n'arrêtons pas la Pologne, nous ne pourrions pas retenir la RDA* ». ⁵³ Toujours en novembre 1989, le régime stalinien de Todor Jivkov tombe en Bulgarie. « *La révolution de velours* » en Tchécoslovaquie a lieu quelques semaines plus tard. La dictature de Nicolae Ceausescu est démantelée en Roumanie, fin décembre 1989.

Tableau 2 : Les révolutions démocratiques en Europe centrale et orientale.

Pays	Année	Parties en conflit	Conditions, caractère, conséquences
Pologne	1989	Solidarność (Lech Wałęsa) - Parti ouvrier unifié polonais (POUP) (Wojciech Jaruzelski)	Le début de l'automne des peuples. Les négociations autour de la Table ronde, les élections parlementaires et le transfert pacifique du pouvoir.
Hongrie	1989/1990	Forum démocrate hongrois – Parti socialiste ouvrier hongrois	L'automne des peuples. Les négociations de la Table triangulaire, les élections parlementaires et le transfert pacifique du pouvoir.
RDA	1989/1990	New Forum – Parti socialiste unifié d'Allemagne (Erich Honecker)	L'automne des peuples. Les manifestations pacifiques, l'ouverture du mur de Berlin (09.11.1989) et l'unification de l'Allemagne (03.10.1990).
Tchécoslovaquie	1989/1990	Forum citoyen (Václav Havel) – Parti communiste tchécoslovaque	L'automne des peuples. Les manifestations pacifiques et la cession du pouvoir par les communistes – la Révolution de velours.
	1993	Václav Klaus, le Premier ministre tchèque et Vladimír Mečiar, le Premier ministre slovaque	Les négociations sur le partage de l'État entre les dirigeants des partis gagnants des élections – le Divorce de velours.
Bulgarie	1989/1990	Union des forces démocratiques – Parti communiste bulgare (Todor Jivkov)	L'automne des peuples, les manifestations pacifiques, les négociations de la Table ronde, les élections parlementaires et le transfert du pouvoir.
Roumanie	1989/1990	Front du salut national- Parti communiste roumain (Nicolae Ceausescu)	La fin de l'automne des peuples. L'insurrection armée en décembre 1989, la chute du régime de Ceausescu qui est fusillé.
Ukraine	1989/1991	Mouvement populaire d'Ukraine (Viatcheslav Tchornovil) – Parti communiste d'Ukraine (la nomenklatura soviétique)	Un compromis entre les deux partis, la création de l'État indépendant, le référendum sur l'indépendance (01.12.1991). Leonid Kravtchouk, un postcommuniste devient le président de la République.
Biélorussie	1989/1991	Front populaire biélorusse – Parti communiste de Biélorussie (la nomenklatura soviétique)	Un compromis entre les deux parties, la création de l'État indépendant en 1991.
Lituanie	1990/1991	Mouvement réformateur de Lituanie (Sajudis) (Vytautas Landsbergis) – le pouvoir de l'URSS	La révolution pacifique. La victoire du Sajudis aux élections parlementaires et la proclamation de l'indépendance en août 1991.
Lettonie et Estonie	1990/1991	Mouvements démocratiques et de l'indépendance – le pouvoir de l'URSS	La victoire de la révolution pacifique et la proclamation de l'indépendance en août 1991.

Source : *Transformacja systemów politycznych państw obszaru byłego Związku Radzieckiego (La transformation des systèmes politiques des pays de l'ex-Union-soviétique)*, éd. par HERBUT Ryszard, BALUK Walenty, Wrocław, 2011; *Polska i Europa Środkowa : demokratyzacja, konsolidacja, europeizacja (La Pologne et l'Europe centrale : la démocratisation, la consolidation et l'europeïsation)*, éd. par NOWAK Ewa, RIEDEL Rafał, Lublin, 2010, pp. 107-118; MAREŚ Antoine, *Histoire des Pays tchèques et slovaque*, Paris, 2005, pp. 354-357; WOJNICKI Jacek, *Trudna droga do demokracji. Europa Środkowo-Wschodnia po 1989 roku (Le chemin difficile vers la démocratie, l'Europe centrale et orientale après 1989)*, Varsovie, 2002, pp. 31-45.

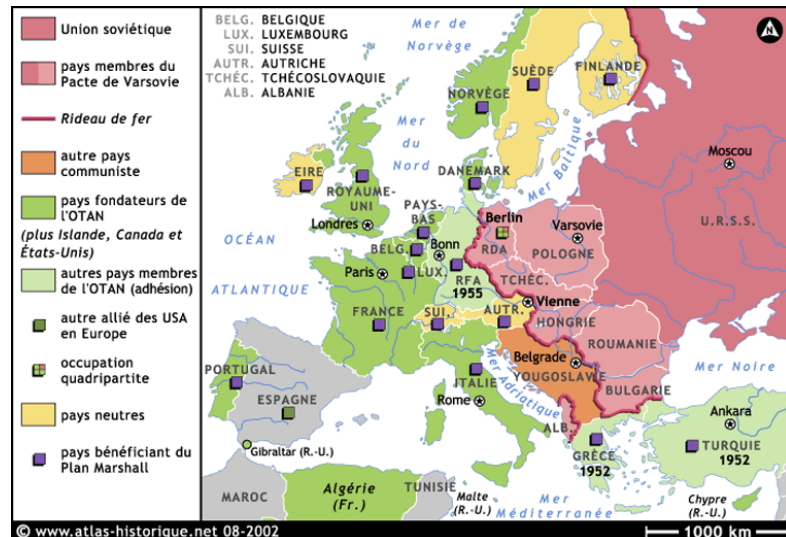
L'enchaînement de tous ces événements nous autorise à conclure que les Polonais sont à l'origine d'une nouvelle période de l'histoire contemporaine de l'Europe. Le Rideau de fer s'effondre. Les Russes acceptent l'unification de l'Allemagne et la dissolution du Pacte de

⁵³ GRACZOW Andrieï, *Gorbaczow (Gorbatchev)*, Varsovie, 2003, p. 212.

Varsovie. L'éclatement de l'URSS met un terme à des conflits, où Moscou soutenait l'une des parties en jeu (le Nicaragua, le Cambodge, le conflit israélo-arabe et les réformes en République d'Afrique du Sud). Même si les pays de l'OTAN peuvent se sentir victorieux dans cette confrontation Est-Ouest, la fin de la Guerre froide ne signifie pas « *la fin de l'Histoire* »⁵⁴. On désigne le nouvel ordre mondial comme « *un monocentrisme* », « *un chaos* »⁵⁵, ou « *une paix froide* ».⁵⁶

L'année 1989 marque un tournant dans l'histoire contemporaine de l'Europe. Cette « *automne des peuples* » amène le retour à la liberté des pays opprimés et soumis à la domination soviétique et au régime communiste depuis la Seconde Guerre mondiale. « *Ainsi, l'ancienne Europe communiste vit aujourd'hui, après des siècles d'oppression (impériale d'abord, soviétique ensuite), une histoire des lendemains de libération (...).* »⁵⁷ D'ores et déjà, l'Europe centrale retrouve son indépendance et sa souveraineté. Ainsi, se termine la phase sombre de son histoire, marquée par les partages et les invasions. Une nouvelle époque commence qui apporte l'espoir et la volonté de coopération. « *Une vague de démocratisation* » arrive dans le monde communiste en y apportant des changements majeurs.⁵⁸

Carte 2 : L'Europe divisée pendant la Guerre froide.



Source : WINOCK Michel, *Le temps de la guerre froide* [en ligne]. 1994, [réf. 12.10.2011]. Disponible sur : http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes_popups/Europe1946GF.html.

⁵⁴ FUKUYAMA Francis, *Koniec historii (La fin d'histoire)*, Cracovie, 1992, p. 9.

⁵⁵ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Spadek po zimnej wojnie (L'héritage de la Guerre froide)*, Varsovie, 1993, p. 153.

⁵⁶ « *Une paix froide* » - C'est une expression de Boris Eltsine, citée d'après MUNRO Colin, *Budapest 1994 : Prendre la CSCE au sérieux*, *OSCE magazine* [en ligne]. 2010, n° 4, [réf. 22.02.2011]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/home/73693>.

⁵⁷ PLASSERAUD Yves, *L'Identité*, op. cit., p. 81.

⁵⁸ HUNTINGTON Samuel P., *Trzecia fala demokracji (Troisième vague de démocratisation)*, Varsovie, 2009, p. 33.

L'effondrement du mur de Berlin est une conséquence des événements qui ont marqué la période communiste et ont abouti à la libéralisation des pays centre-européens. Les faits historiques les plus saillants de cette période sont :

- la consolidation de l'opposition démocratique au régime, en Pologne et en Tchécoslovaquie, 1960-1970 ;
- le mouvement polonais de Solidarność, 1980-1981 ;
- l'élection du pape polonais Karol Wojtyła ;
- le message du pape : Jean-Paul II réclame une dimension spirituelle à l'unité européenne et appelle les peuples de l'Europe centrale à « *ne pas avoir peur* » et à revendiquer leur dignité humaine ;⁵⁹
- les événements qui ont lieu en Pologne dans les années 1988-1989 :
 - les nombreuses grèves suivies par les répressions ;⁶⁰
 - les mouvements protestataires qui réclament la ré-légalisation de Solidarność ;⁶¹
 - les médiations secrètes de l'Église entre l'opposition et le gouvernement qui aboutissent à l'organisation de la Table ronde ;⁶² au début de 1989. Celle-ci réunit finalement les représentants du gouvernement et de Solidarność pour préparer la transition démocratique ;⁶³
- la crise économique dans les pays du bloc soviétique ;

⁵⁹ En polonais : « *Nie lękajcie się.* ». Ces paroles ont été prononcées durant la messe d'intronisation de Jean-Paul II, sur la place Saint-Pierre, le 22 octobre 1978. Ce message fut ressenti comme un énorme encouragement adressé aux peuples du bloc communiste, notamment aux Polonais, un appel symbolique au combat contre le régime soviétique. Le mouvement de Solidarność naît deux ans plus tard en Pologne mobilisant dix millions de personnes. SKÓRZYŃSKI Jan, *Od Solidarności do wolności (De Solidarité à la liberté)*, Varsovie, 2005, pp. 201-213.

⁶⁰ *Koniec Jałty (La fin de Yalta)*, éd. par GLUZA Zbigniew, Varsovie, 2004, pp. 7-29.

⁶¹ *Ibidem.*

⁶² Le terme « la Table Ronde » apparaît pour la première fois le 13 juin 1988, dans l'exposé de Wojciech Jaruzelski, prononcé lors VII^{ème} plénum du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), le parti communiste polonais. Le général propose de consulter les différents milieux sociopolitiques polonais au sujet d'un projet de loi sur les associations. TREMBICKA Krystyna, *Okrągły stół w Polsce : studium o porozumieniu politycznym (Table Ronde en Pologne : une étude sur un accord politique)*, Lublin, 2003, p. 10 ; CODOGNI Paulina, *Okrągły stół, czyli polski rubikon (La table ronde, c'est-à-dire le rubikon polonais)*, Varsovie, 2009, p. 133.

⁶³ Le 6 février 1989, en ouvrant la première session de la Table Ronde, Lech Wałęsa dit : « *Nous venons de loin, les uns et les autres. Le chemin qui est devant nous est long et plein d'écueils. Le résultat de nos travaux est incertain. Autour de cette table nous devons nous mettre d'accord sur les questions les plus importantes de notre pays* », cité dans *Okrągły Stół (Table ronde)*, Varsovie, 1999 ; ZIÓŁKOWSKI Marek, *Czy filozofia Okrągłego Stołu może mieć znaczenie dla podwyższenia jakości demokracji? (Est-ce que la philosophie de la Table Ronde peut avoir une importance pour l'augmentation de la qualité de la démocratie?)*, le discours lors de la conférence *Dialog – kompromis – porozumienie (Dialogue – compromis – accord)* organisée à l'occasion de 20-ème anniversaire de la Table Ronde, 05.02.2009.

- la décomposition du système soviétique sous l'effet de la politique de *perestroïka* et de *glasnost*.⁶⁴ initiée par Mikhaïl Gorbatchev.

À partir de 1989, l'Europe centrale cherche à prouver qu'elle n'a plus rien en commun avec la Russie, à souligner que, d'ores et déjà, c'est une région libre et indépendante. On rappelle avec insistance les liens culturels, politiques, économiques et spirituels avec l'Europe occidentale. Pourtant, sa situation économique laisse cette région dans l'attente de l'« Europe », celle qui a bénéficié du plan Marshall et que l'économie socialiste, n'a pas ravagée. Cette « Autre Europe » a besoin d'un soutien extérieur afin de progresser dans tous les domaines et pour ancrer durablement la démocratie. Les pays centre-européens ont le sentiment d'être oubliés de l'histoire européenne. Selon Danilo Kiš, écrivain yougoslave, « *ils se réclament de l'arbre généalogique de l'Europe, un arbre dont les branches orientales ont les mêmes racines que les autres, se nourrissent de la même sève médiévale d'une ou des religions, de la Renaissance, du baroque, ce qui traduit le désir légitime de reconnaître cet héritage commun malgré les différences* ». ⁶⁵ L'effondrement du mur de Berlin permet aux pays de l'Europe centrale de redéfinir leurs politiques étrangères autour de deux grands axes :

I. L'attachement à l'Occident.

Cette orientation est politiquement très importante. Pour les pays postcommunistes de l'Europe centrale, la notion d'Occident représente un potentiel de défense dont ces pays ont un besoin urgent. L'OTAN où les États-Unis gardent une place importante à côté de l'Europe, en est un fondement essentiel. Les politiques étrangères des pays centre-européens prennent alors naturellement une direction euro-atlantique. L'OTAN représente un rempart de sécurité grâce à la participation active de l'Amérique. Le souhait des pays de l'Europe centrale d'intégrer les structures occidentales ne se résume donc pas à une seule ambition de profiter d'une alliance économique ou de bénéficier du marché unique.

Former la même communauté avec les autres peuples européens, tel est l'objectif le plus important des pays de la région. C'est pourquoi, ils s'appliquent d'abord à dissoudre toutes les structures par lesquelles l'Union soviétique les a assujettis : le Pacte de Varsovie et le CAEM. Ensuite, ils se prononcent en faveur de leur adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Krzysztof Skubiszewski, le ministre des affaires étrangères de la Pologne dans les années 1989-1993, souligne

⁶⁴ GRACZOW Andrieï, *Gorbaczow...*, op. cit., pp. 252-262.

⁶⁵ KIŠ Danilo, *Homo Poeticus*, Paris, 1993, pp. 77-102.

que « *l'affermissement de la souveraineté et de la sécurité de la Pologne, le soutien à son économie et à son développement culturel, l'obtention pour notre pays d'une forte position en Europe et dans le monde constituent des objectifs principaux de la politique étrangère polonaise. Notre politique est fondée sur la raison d'État polonaise. Une politique européenne est désormais prioritaire* ». ⁶⁶

La sécurité et l'intégration dans les structures euro-atlantiques représentent une des principales orientations des pays de l'Europe centrale qui accentuent fortement leur appartenance à l'Europe. Ainsi, ils comprennent que la paix européenne et l'affirmation de l'intérêt commun doivent se placer au-dessus des conflits entre les États nations qui ont eu lieu par le passé. Cela devient un objectif fondamental de leur intégration européenne.

En effet, pour les pays de la région, il s'agit de revendiquer une expérience commune de toute l'Europe. Il convient de répéter d'après Richard de Coudenhove-Kalergi que la nation européenne est « *un grand arbre d'un tronc avec beaucoup de branches* ». ⁶⁷

II. « *Le retour en Europe* ».

Ce postulat peut sembler vide. De plus, il suscite beaucoup de protestations de la part des opinions publiques en l'Europe centrale et de l'Est. D'autant plus que les populations de la région ont l'impression d'avoir été abandonnées par l'Ouest et non avoir quitté l'Europe. « *Le retour en Europe* » symbolise donc un clivage superficiel du continent européen, un rappel de la division en deux blocs politiques. ⁶⁸ Tadeusz Mazowiecki, le premier ministre non-communiste polonais, critique ouvertement ce slogan. Dans son discours du 30 janvier 1990 devant le Conseil de l'Europe à Strasbourg il fait référence à l'idéologie « *antemurale christianitatis* ». ⁶⁹ Ainsi, il souligne la conscience des Polonais (et des tous les peuples de l'Europe centrale) d'appartenir depuis toujours à l'Europe. ⁷⁰

⁶⁶ SKUBISZEWSKI Krzysztof, *Polityka zagraniczna i odzyskanie niepodległości (La politique étrangère et la liberté regagnée)*, Varsovie, 1997, p. 15.

⁶⁷ DE COUDENHOVE-KALERGI Richard, *Pan-Europa*, Racibórz, 2005, p. 106.

⁶⁸ KUŹNIAR Roman, *Droga do wolności. Polityka zagraniczna III Rzeczypospolitej (Le chemin vers la liberté. La politique étrangère de la Pologne)*, Varsovie, 2008, pp. 43-48.

⁶⁹ L'avant-mur de la chrétienté – le terme correspondant à la situation de la Pologne au XVII^e siècle, au carrefour de l'expansion de la Suède protestante au nord, de la Russie orthodoxe à l'est et de la Turquie musulmane au sud. LOEW Peter Oliwier, *Polskie wizje Europy w XIX i XX wieku (Les visions polonaises de l'Europe au XIX^e et au XX^e siècle)*, Wrocław, 2004, pp. 229-235.

⁷⁰ *Ibidem*.

Au début des années 1990, les transformations de régime impliquent un destin nouveau pour les citoyens de l'Europe centrale et éveillent beaucoup d'émotions. La devise « *du retour en Europe* » comprise à l'époque comme un symbole de mouvement et de transformation du « *gouvernail* », fait partie aujourd'hui de la réalité européenne.⁷¹ Les élites politiques qui ont pris la responsabilité du processus de revenir en Europe, ont tracé la voie qui passait d'abord par la reconstruction des intérêts économiques et politiques communs. Il s'agissait également d'une volonté d'adhésion aux structures euro-atlantiques.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe centrale s'est trouvée sous la domination soviétique. À cause de son appartenance au Pacte de Varsovie, elle s'est opposée au monde occidental pendant toute la période dite de « *Guerre froide* ». Au moment de la chute du mur de Berlin, bien que l'Europe centrale doive encore subir des conséquences d'une soumission de quarante ans, elle retrouve enfin sa liberté. Elle se fixe alors deux orientations prioritaires : le retour symbolique en Europe et l'intégration euro-atlantique.

⁷¹ KUŹNIAR Roman, *Polityka zagraniczna III Rzeczypospolitej (La politique étrangère de la troisième République de la Pologne)*, Varsovie, 2012, p. 47

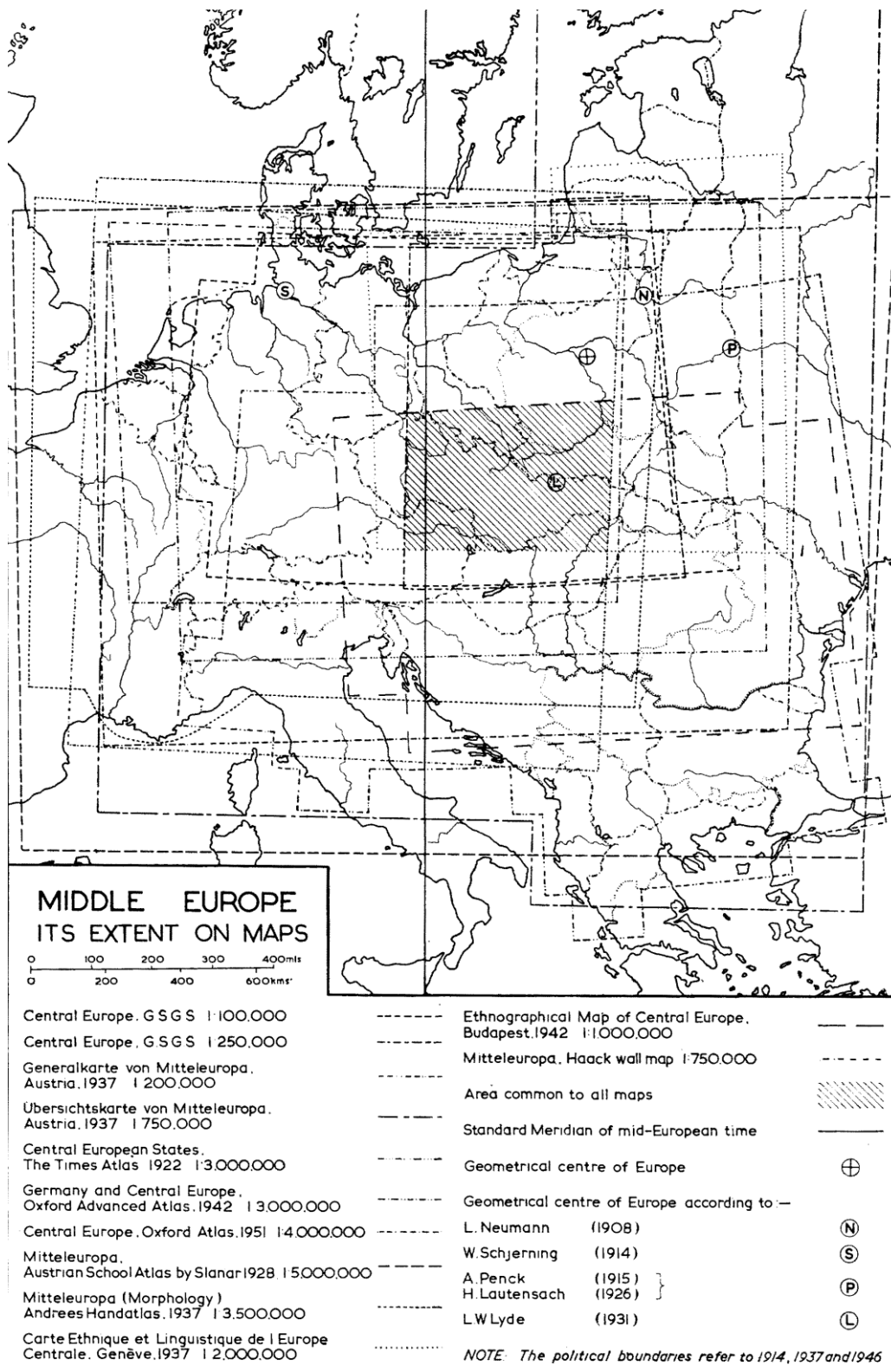
1.1 La définition de l'Europe centrale

Afin de définir l'Europe centrale comme une région spécifique, j'applique quatre critères : géographique, historique, culturel et politique. Lorsqu'on analyse ces quatre aspects simultanément, une entité spatiale homogène apparaît bien qu'elle « *possède des frontières difficiles à définir* ». Karl A. Sinnhuber, géographe autrichien, relève avec pertinence que l'Europe centrale présente « *une géométrie variable, reconnue de longue date par les géographes comme par les historiens* ». Il propose une classification suivante des termes liée à cette région :

- l'Europe centrale correspondant à une idée topographique, comprise comme un outil pour indiquer une zone déterminée ;
- une région physique fondée sur un certain nombre des critères physiques ;
- un concept avec un présumé historique ou politique ;
- une zone géographique délimitée par sa nature physique et ses éléments culturels.⁷²

⁷² SINNHUBER Karl A., *Central Europe, Mitteleuropa, Europe centrale. An Analysis of a Geographical Term, Transactions and Papers*, n° 20, 1954, Institute of British Geographers, pp. 15-39.

Carte 3 : La carte de l'Europe centrale selon les différentes conceptions.

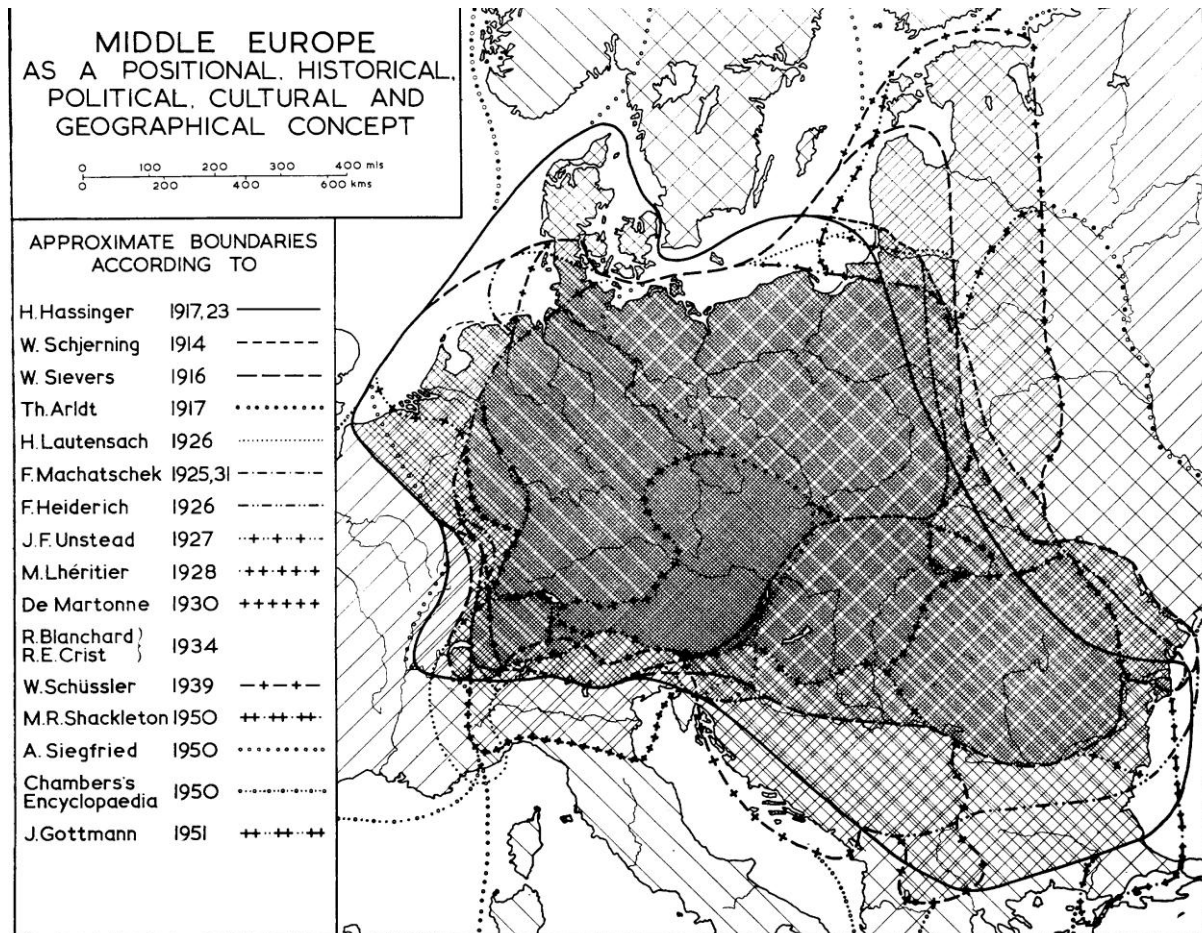


Source : SINNHUBER Karl A., *Central Europe, Mitteleuropa, Europe centrale.*, op. cit., p. 17.

L'Europe centrale n'est pas une unité symétrique. Elle se compose d'un grand pays comme la Pologne et de plus petits tels que la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie.

Par ailleurs, cette partie du continent européen a toujours été fortement influencée par l'Allemagne et l'Autriche. Cette Europe « *du milieu* » présente aussi des visages différents, si on l'aborde du point de vue économique, culturel ou politique. De surcroît, elle possède des frontières assez floues.⁷³

Carte 4 : L'Europe centrale comme un concept historique, politique, culturel et géographique.



Source : SINNHUBER Karl A., *Central Europe, Mitteleuropa, Europe centrale.*, op. cit., p. 19.

Pour les uns, l'Europe centrale est identifiée au « centre », pour les autres elle apparaît comme une « périphérie ». Selon le dictionnaire des symboles, le centre signifie « *le mouvement du contour vers le milieu, de l'extérieur vers l'intérieur, de la multiplicité vers l'unité, de l'espace vers un non-lieu* ». Le centre symbolise aussi un état proche « *du paradis, de l'infini, du flottement éternel* ».⁷⁴ Pendant certaines périodes, cette région se trouve à la

⁷³ KEN Jan, *Dyktatorzy z second-handu (Dictateurs de seconde main)*, l'interview avec Jan KEN, *Gazeta Wyborcza*, 03.07.2008.

⁷⁴ CIRLOT Juan Eduardo, *Słownik symboli (Le Dictionnaire des symboles)*, Cracovie, 2007, pp. 92-93.

périphérie de l'Occident et de la culture latine. Mais, il y a aussi des époques, quand elle revient au centre des axes géostratégiques les plus importants et participe aux événements historiques majeurs.

Carte 5 : L'Europe centrale au début de XIX^e siècle.



Source : MAURY Matthew Fontaine, *Maury's Manual of Geography* [en ligne]. 1901, [réf. 09.05.2008].
Disponible sur : http://alabamamaps.ua.edu/historicalmaps/europe/central_europe/central_europe.html.

Il existe de nombreuses manières de présenter un espace situé au milieu de l'Europe que Czesław Miłosz, écrivain polonais, désigne comme « *Ubi leones* »⁷⁵. Les différentes définitions de l'Europe centrale dépendent de différents points de vue : « *Dis-moi ton Europe centrale et je te dirais qui tu es* ». ⁷⁶ Depuis longtemps, ce terme est utilisé dans le sens géographique, historique, culturel et politique. Pourtant, aucune définition précise de cette notion n'existe pas à cause des raisons suivantes :

- ces pays font preuve de différents objectifs et intentions pour définir leur appartenance géopolitique ;

⁷⁵ Le proverbe latin – « *là où les lions habitent, très loin* ». Un exposé présenté lors d'une conférence consacrée à Czesław Miłosz, Varsovie, 15-16.12.1980, à l'Institut des Études Littéraires de l'Académie Polonaise des Sciences, *Textes*, 1981, n° 4-5 (58-59).

⁷⁶ ASH Timothy Garton, *The Puzzle of Central Europe*, op. cit., p. 1.

- les auteurs de différentes conceptions géostratégiques s’efforcent à inclure cette partie de l’Europe dans leurs définitions.

Le débat sur la définition de la région centre-européenne s’est déroulé chronologiquement comme suit :

- au XIX^e siècle.

Franciszek Palacký présente le premier une vision de coopération centre-européenne qui englobe de petits pays sous la direction des Habsbourg. Selon lui, pour ces pays, c’est la seule manière de se développer dans l’avenir.

Timothy Garton Ash souligne que le terme de l’Europe centrale est pour la première fois utilisé par Tomas Garrigue Masaryk (le futur président de la Tchécoslovaquie), qui a repris l’idée de Franciszek Palacký durant la Première Guerre mondiale, pour l’opposer au terme de Mitteleuropa de Friedrich Naumann.⁷⁷ Pour cet homme politique tchèque, l’Europe centrale constitue une zone qui s’étend entre la pointe du Nord et la pointe de Matapan. Les nations qui la composent sont : les Lapons, les Suédois, les Norvégiens, les Danois, les Finnois, les Estoniens, les Lettonies, les Litوانيens, les Polonais, les Tchèques, les Slovaques, les Sorabes, les Hongrois, les Serbo-croates, les Slovènes, les Roumains, les Bulgares, les Albanais, les Turcs et les Grecs. (Les Autrichiens et les Allemands n’en font pas partie.) Masaryk souhaite établir « *une fraternité des peuples, c’est-à-dire une paix internationale qui est possible grâce à l’humanisme, opposé au nationalisme – cette perception mesquine et égoïste des relations entre les nations, liée aux intérêts particularistes de sa propre nation – et qui se fixe comme objectif de fédérer des populations différentes* ». ⁷⁸ Masaryk partage l’Europe centrale en deux zones :

- les territoires entre le Danube et l’Adriatique ;
- le nord de la région.⁷⁹

⁷⁷ ASH Timothy Garton, *Does central Europe Exist, In search of Central Europe*, éd. par SCHÖPFLIN George, WOODS Nancy, *Policy Press*, New York, 1989, pp. 191-215.

⁷⁸ KOZŁOWSKI Władysław Mieczysław, *T. G. Masaryk a mesyanizm polski (T. G. Masaryk et le messianisme polonais)*, Poznań, p. 24.

⁷⁹ BAKUŁA Bogusław, *Tomáša Garrigue’a Masaryka idea Słowiańszczyzny i Europy w latach 1895-1918 (Les Slaves et l’Europe dans les années 1895-1918 selon Tomáš Garrigue Masaryk) Idee wspólnotowe Słowiańszczyzny (Les idées d’une communauté des Slaves)*, éd. par MIKOŁAJCZAK Aleksander, SZULC Witold, ZIELIŃSKI Bogusław, Poznań, 2004, p. 93.

Carte 6 : L'Europe centrale au XIX^e siècle.



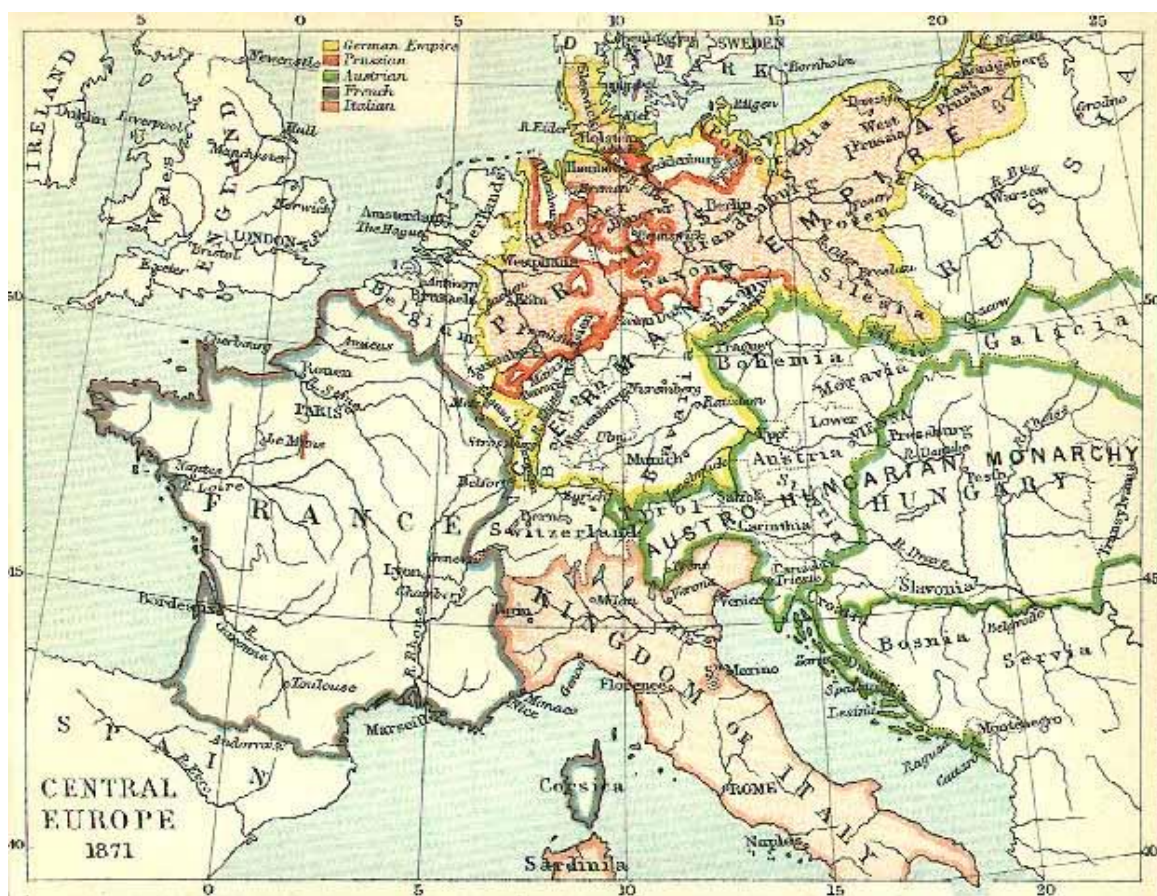
Source : REDWAY Jacques W., RUSSELL Hinman, *Natural School Geography* [en ligne]. 1913, [réf. 19.06.2008]. Disponible sur : http://alabamamaps.ua.edu/historicalmaps/europe/central_europe/central_europe.html.

Au XIX^e siècle, le terme de l'Europe centrale résulte d'une vision géopolitique et idéologique allemande, qui reflète les alliances et les stratégies politiques de l'époque.⁸⁰ Cette notion est créée après l'unification de l'Allemagne sous le régime prussien, après les guerres victorieuses contre l'Autriche (1866) et la France (1870). La puissance allemande tente d'imposer son influence aux territoires austro-hongrois et aux pays baltes, à la Turquie et au Proche Orient. La défaite de l'Allemagne lors de la Première Guerre mondiale met fin à ces aspirations d'expansion. Pourtant, en 1915, Friedrich Naumann propose, dans son œuvre *Mitteleuropa*, une intégration très poussée de l'Allemagne et de la monarchie austro-hongroise qui servirait de base à une communauté centre-européenne : « ... s'agit-il avant tout, d'une intégration du Troisième Reich avec la monarchie austro-hongroise, car tous les plans des fédérations centre-européennes dépendent d'une telle intégration ». La conception de Naumann est beaucoup plus offensive que les objectifs allemands d'août 1914 : « Nos yeux se dirigent vers les espaces de l'Europe centrale qui s'étendent entre la mer du Nord, la Baltique et l'Adriatique, et le sud de la plaine du Danube. Prenons dans nos mains une carte

⁸⁰ ROŚCISZEWSKI Marcin, *Europa Środkowa i jej specyfika przestrzenna (L'Europe centrale et sa spécificité spatiale)*, *Przegląd Geograficzny (Revue Géographique)*, 1992, vol. 64, n° 1-2.

et nous verrons les pays qui se situent entre la Vistule et les Vosges, entre la Galicie et le lac de Constance. Imaginons cette zone comme une unité, comme un pays fraternel, comme une union défensive, comme un terrain économique ».⁸¹ La Mitteleuropa de Friedrich Naumann est fortement liée à la situation de la fin de 1915. Sa frontière orientale concerne les territoires situés le long de la Vistule, donc le Royaume de la Pologne. L'auteur crée un schéma, une idée qui ne sera jamais réalisée complètement mais qui jette les bases à des théories qui verront le jour en 1918. Sa conception montre aux dirigeants allemands comment gérer un espace vide et comment le transformer en zone d'influence.⁸²

Carte 7 : L'Europe centrale en 1817.



Source : FREEMAN Edward Augustus, *Historical Geography of Europe*, London, New York, 1903.

⁸¹ NAUMANN Friedrich, *Mitteleuropa*, Berlin, 1946, pp. 1-32.

⁸² PAJEWSKI Janusz et al., *Mitteleuropa, Studia z dziejów imperializmu niemieckiego w dobie pierwszej wojny światowej (Mitteleuropa. Une étude sur l'imperialisme allemande durant la Première Guerre mondiale)*, Poznań, 1959, coll. Prace Instytutu Zachodniego (Études de l'Institut Occidental), pp. 115-137; GOWOROWSKA-PUCHAŁA Izabela, *Mitteleuropa. Rdzeń Starego Kontynentu (Mitteleuropa, L'essence du Vieux continent)*, Toruń, 1996, pp. 41-45.

- l'époque de l'entre-deux-guerres.

Les empires habsbourgeois et ottoman qui ont dominé cette région s'effondrent. L'idée de l'Europe centrale (*Mitteleuropa*) revient dans les conceptions géopolitiques d'Adolf Hitler ; elles disparaîtront avec la fin du Troisième Reich. Les définitions géopolitiques qui suivent, toujours très marquées idéologiquement, insistent sur le caractère eurasiatique de la Russie soviétique. Elles considèrent l'Europe occidentale comme une « vraie Europe ». L'espace entre cette « vraie Europe » et l'URSS connaît les diverses dénominations : l'Europe de l'Est, l'Europe centrale et orientale ou l'Europe centrale, ce qui souligne la spécificité de la région située entre les deux grands espaces. Joseph Aulneau, historien français, écrit à l'époque « *Où commence en effet et où finit l'Europe centrale ? (...) Elle n'est en effet ni un État, ni un assemblage d'États. Elle n'a vécu que dans l'imagination des conquérants ou des écrivains* ». ⁸³

La région centre-européenne est souvent perçue comme « un espace de l'entre-deux » qui à l'époque, fait partie des territoires conquis par l'Autriche et l'Allemagne. ⁸⁴ Même ses habitants ont l'impression de se trouver « *ici et là* », comme le formule Jerzy Liebert, poète polonais, dans un de ces poèmes : « *Ici ce n'est ni l'Ouest ni l'Est – comme si quelqu'un vivait au seuil de la porte* ». ⁸⁵ Ce territoire « *ni l'Ouest ni l'Est* » n'est plutôt assimilée à l'Europe orientale et désigne la région qui n'a pas suffisamment adopté la civilisation occidentale.

- les années 1960-1970.

Le débat sur la terminologie revient. Les historiens et les politologues examinent l'évolution socio-économique du continent européen. On évoque un antagonisme entre la philosophie occidentale et la pensée orientale (sous la domination de l'Union soviétique) de l'Europe. Les géographes allemands et français parlent alors d'une histoire complexe de l'Europe centrale. Ils soulignent « *la sensibilité nationale exacerbée* » chez ces populations, fruit de leur impuissance face aux forces qui les entourent. ⁸⁶

⁸³ AULNEAU Joseph, *Histoire de l'Europe centrale*, Paris, 1926, p. 8.

⁸⁴ REY Violette, *L'Europe centre-orientale, un « entre-deux »*, BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise, *Encyclopédie de la géographie*, Paris, 1992, pp. 812-825.

⁸⁵ LIEBERT Jerzy, *Une chanson adressée à Varsovie (Piosenka do Warszawy)*, *Gwiazda polarna*, 1990, n° 45, p. 9.

⁸⁶ DROZ Jacques, *Europe centrale. Évolution historique de l'idée de Mittel-Europa*, Paris, 1960, p. 16.

Un géographe américain, George Walter Hoffman présente l'Europe composée des régions suivantes :

- les îles britanniques ;
 - l'Europe du Nord ;
 - l'Europe de l'Ouest ;
 - l'Europe centrale avec l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche ;
 - l'Europe du Sud ;
 - l'Europe de l'Est avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la Yougoslavie ;
 - l'URSS.⁸⁷
- la Guerre froide.

Durant cette période, le terme de l'Europe centrale n'existe pas dans le débat politique car « *Adolf Hitler l'a empoisonnée. La Guerre froide impose la division l'Est-l'Ouest* ». ⁸⁸

Le tableau ci-dessous illustre les caractéristiques assignées aux régions occidentale et orientale durant cette époque.

Tableau 3 : La caractéristique comparative de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale durant la Guerre froide.

Europe occidentale	Europe centrale
- tournée vers les structures euro-atlantiques	- domination de l'Union soviétique
- société et économie dynamiques	- société et économie peu dynamiques
- individu autonome au centre des préoccupations démocratiques	- individu soumis aux contrôles de l'État
- respect des droits de l'homme comme une base politique solide	- autoritarisme
- mondialisation et ouverture sur le monde	- marginalisation

⁸⁷ HOFFMAN George Walter, *A Geography of Europe*, 1983, Londres, pp. 15-99.

⁸⁸ ASH Timothy Garton, *The Puzzle...*, op. cit., p. 1.

– les années 1980.

En 1983, dans son œuvre *Trois Europes*, Jenő Szücs propose un concept « *de trois Europes* » traduisant ainsi le développement inégal de l'Europe dont il dégage trois zones suivantes :

- l'Europe occidentale : les pays où le système du fief apparaît au Moyen Âge. Le contrat entre le vassal et le seigneur constitue une sorte de garantie quand l'État tend à se désagréger. Les relations sociales ne se développent pas dans le pays mais en dehors de ses frontières. Ainsi, le terme de « *la société civile* » remplace le terme de l'État. Une décentralisation du pouvoir politique et le morcellement territorial permettent la création d'un réseau dense des villes.
- l'Europe orientale : la Russie. La partie de l'Europe où la tradition byzantine rejoint le monde barbare. Néanmoins, les deux influences se développent en Russie partiellement ou pas du tout. Contrairement à l'Europe occidentale, les liens contractuels, l'interdépendance, l'Église indépendante et les villes autonomes n'existent pas. La politique et l'idéologie ne fonctionnent pas de concert. Finalement, l'invasion des Mongols freine le développement social et économique et établit le système oriental du fief.
- l'Europe centrale : le territoire entre la frontière orientale du royaume de Charlemagne et les périphéries orientales des royaumes polonais et hongrois. Depuis l'an 1000, on assimile ce territoire culturellement, socialement et politiquement à l'*Europe Occidens* (le terme concerne le monde antique de la mer Méditerranée). Compte tenu de leur développement au début de XVI^e siècle, ces territoires s'approchent de l'Europe orientale.

Au moment de sa parution, le livre de Szücs apparaît comme une voix importante dans les débats sur l'Europe centrale, d'autant plus qu'il offre une analyse historique pertinente de cette région.

Selon l'auteur, les « *trois Europes* » se caractérisent par des phases différentes de développement et représentent des structures sociales, politiques et économiques variées qui se modifient au cours des siècles. Mais dans son

ensemble, l'évolution de l'Europe centrale reste toujours déterminée par ses deux régions voisines.

À cause de sa place entre l'Europe occidentale et orientale, l'Europe centrale doit mener une politique défensive. Elle reste perpétuellement écartelée entre les deux empires, les inspirations occidentales et orientales y alternent sans cesse. Ce manque d'équilibre détruit cette partie de l'Europe, notamment ses structures. La région se doit alors de développer son propre modèle d'évolution qui ressemble à la fois à celui de l'Est et de l'Ouest. De plus, elle n'a aucune perspective de s'étendre territorialement car de puissants voisins la limitent. Cela est particulièrement visible quand on observe la poussée de l'Est vers l'Asie et de l'Ouest vers l'Atlantique.⁸⁹

Malgré cette complexité, l'Europe centrale garde sa propre identité, à l'instar de l'Europe occidentale et orientale.

À cette période, il n'existe pas une seule définition des frontières de l'Europe centrale car la région constitue une entité dont la géographie varie en fonction de l'histoire.

Pourtant, l'Europe centrale revient dans l'actualité grâce aux intellectuels tchèques, hongrois et polonais (Milan Kundera, Geörgy Konrád et Czesław Miłosz) qui utilisent cette notion pour souligner « *une alternative politique face à une Europe orientale dominée par les Soviétiques* ».⁹⁰

En 1989, Timothy Garton Ash, historien britannique souligne que « *l'Europe centrale est une idée, elle n'existe pas encore. L'Europe de l'Est existe : elle a été en partie contrôlée militairement par les Soviétiques. Mais une nouvelle Europe centrale est encore à construire. Pour y parvenir, il ne suffit pas de répéter, de la Californie à Budapest, "l'Europe centrale" à la manière d'un slogan à la mode, ou en cultivant un nouveau mythe. Si le terme de l'Europe centrale doit acquérir quelque consistance, il faut abandonner le déclamatoire, le sentimental, l'incantatoire et aborder un examen rigoureux et dépassionné de l'héritage réel de cette région, de son histoire faite des divisions et des unions. Il faut examiner le contexte réel de l'Europe centrale et orientale, ses conditions précises ainsi que ses différences et similitudes internes* ».⁹¹

⁸⁹ SZÜCS Jenő, *Trzy Europy (Trois Europes)*, Varsovie, 1995, pp. 70-105.

⁹⁰ ASH Timothy Garton, *The Puzzle...*, op. cit., p. 1.

⁹¹ *Ibidem*.

– les années 1990.

En 1997, un historien britannique Norman Davies relance le débat sur la définition de l'Europe centrale avec son article « *West Best, East Beast ?* » (« *La lumière à l'Ouest, les ténèbres à l'Est* ») publié dans *Oxford Today*.⁹² La lumière de l'Est dont parle Norman Davies, est une « *étoile de Bethléem* » qu'à l'époque où l'Occident s'inspire du Proche Orient, renvoie à « *Ex Oriente lux* ». ⁹³

L'auteur s'inquiète de voir les Occidentaux persuadés qu'aujourd'hui, « *la lumière émane de l'Occident* ». Selon cette vision, les populations que la civilisation ne touche pas vivent à l'Est, dans les ténèbres et l'Europe se réduit à l'Occident. « *Selon l'usage courant, on considère l'Europe comme un système (occidental) du libre marché et ensuite comme l'Union (occidentale).* »⁹⁴

Ce stéréotype européen était déjà perceptible au siècle des Lumières. « *Le siècle des Lumières est profondément pénétré par un sentiment de supériorité face à l'Est. Larry Wolf, un scientifique américain, prouve dans son étude que les philosophes de la Renaissance sont responsables d'une construction intellectuelle définie comme l'Europe orientale. Ce raisonnement va plus loin, vers la distinction entre les Grecs et Romains et les Barbares, c'est-à-dire le reste du monde. Il a réapparu pendant le siècle des Lumières, exprimant trois siècles plus tard une vision de l'Europe orientale comme un territoire presque barbare.* »⁹⁵

Les scientifiques partagent consciemment l'Europe en deux parties : la partie occidentale, où la civilisation se développe et la partie orientale, où la civilisation n'existe pas du tout. Pourtant, Jean-Paul II souligne que la civilisation latine et la civilisation orthodoxe constituent « *deux poumons complémentaires d'une même Europe* ». ⁹⁶

Selon Norman Davies, afin de mieux comprendre le degré de civilisation en Europe, il faut distinguer trois régions. Elles ont apparu à l'issue des processus

⁹² DAVIES Norman, *West Best East Beast*, Oxford Today, vol. 9, n° 2, *History Issue*, 1997, pp. 29-31, publié dans *Tygodnik Powszechny*, 20.07.1997.

⁹³ Un proverbe latin : « *La lumière vient de l'Est.* ».

⁹⁴ *Ibidem.*

⁹⁵ *Ibidem.*

⁹⁶ JEAN-PAUL II, *L'encyclique Slavorum apostoli* [en ligne]. 02 juin 1985, [réf. 10.03.2011]. Disponible sur : <http://www.vatican.va/edocs/POL0020/INDEX.HTM>.

historiques de derniers siècles. Les frontières de ces régions possèdent un caractère évolutif. À la place d'un clivage l'Ouest et l'Est, Norman Davies propose une division en trois parties :

- I. l'Europe occidentale ;
- II. l'Europe orientale ;
- III. l'Europe centrale.

Selon Thierry de Montbrial, chercheur français, « *L'Europe centrale fait partie intégrante de la chrétienté d'Occident et donc de l'Europe occidentale* ». ⁹⁷ La région centre-européenne n'est pas une zone intermédiaire, mais une des régions de l'Europe latine et, dans ce sens, occidentale. L'identité de cette région est redécouverte et redéfinie de nouveau dans les années 1980 et 1990.

Norman Davies remarque que le terme de « *l'Europe* » apparaît toujours accompagné par les adjectifs : occidentale, orientale ou centrale. Quand cette notion figure sans aucun qualificatif, cela signifie toujours l'Europe de l'Ouest. D'après lui, l'Europe centrale apparaît au cours des siècles comme une région spéciale, correspondant à deux notions (dans un usage familier ces deux définitions de l'Europe centrale se mélangent et s'effacent mutuellement) :

- I. Une partie orientale de l'Ouest - les pays conquis pendant plus d'un siècle par l'Allemagne ou l'Autriche. (Cette notion possède une connotation péjorative).
- II. Une communauté liée par des relations de voisinage, ayant un intérêt et un bagage intellectuel commun, une zone d'influences réciproques (les deux pays germaniques y sont compris). Cette Europe se caractérise par les éléments suivants :

- Une disproportion - l'Autriche et l'Allemagne distribuent intellectuellement plus qu'elles ne reçoivent des territoires conquis. Cependant, ce déséquilibre dans la partie orientale ne diminue pas la communauté de voisinage car chaque participant offre son propre apport. Une forte identité intellectuelle et culturelle est commune à toute l'Europe centrale. Selon certains écrivains tchèques, hongrois et polonais tels que Milan Kundera, Geörgy Konrád et Czesław

⁹⁷ DE MONTBRIAL Thierry, *Quinze ans qui bouleversèrent le monde, De Berlin à Bagdad*, Paris, 2006, p. 202.

Miłosz, le terme de l'Europe centrale possède un vrai sens politique. Il évoque un choix intellectuel et politique, une alternative qui se pose à l'Europe de l'Est dominée par les Soviétiques.

- Des influences de tous les pays européens sont visibles dans les processus culturels, sociaux et ethniques qui ont lieu en Europe centrale.⁹⁸
- Une communauté de voisinage qui apparaît, par exemple, durant les inondations en été 1997, en Pologne, en République tchèque et en Allemagne orientale. Les événements de tel type prouvent les intérêts communs de ces pays, démontrent qu'une coopération proche est nécessaire dans les domaines de la sécurité, de l'écologie, de la communication, du commerce et du tourisme.
- Les « eurorégions » sont une concrétisation de ce type de communauté. (Nous développons cette idée dans le chapitre 3.4.) *« L'idée des eurorégions est trop fraîche et les avantages ne sont pas encore assez bien connus. Maintenant, quand le même Oder (pl. Odra) cause simultanément les dégâts dans les trois pays : en Pologne, République tchèque et en Allemagne, aucun d'entre eux ne peut pas s'y confronter tout seul. Ici, il convient de rappeler un ancien mot polonais " samotrzcé " qui signifie « en compagnie de deux ou de trois », donc ensemble. »*⁹⁹
- « Un tissu » d'intérêts communs qui crée les conditions favorables à l'union. L'idée d'une Europe centrale comprise comme une communauté d'intérêts s'est manifestée symboliquement en juin 1997, à Gnesne (pl. Gniezno), devant la tombe de Saint Adalbert de Prague¹⁰⁰. C'était une rencontre du pape polonais Jean-Paul II avec les présidents

⁹⁸ HARTMUT Elsenhans, *Une architecture européenne équilibrée, l'ouverture de l'Union européenne*, Paris, 1999.

⁹⁹ *Jesteśmy pośrodku (Nous sommes au milieu)*, *Rzeczpospolita*, 2-3 août 1997.

¹⁰⁰ Saint Adalbert de Prague (pl. *Wojciech*, tch. *Vojtěch*) né vers 956 mort en 997, l'évêque de Prague. Il est mort en martyr alors qu'il voulait convertir les tribus baltes vivant en Prusse. Il est devenu le saint patron de la Bohême, de la Pologne, de la Hongrie et de la Prusse.

centre-européens. En fait, le spectre des pays représentés à cette occasion a dépassé ce que nous définissons ici comme l'Europe centrale. Les présidents des pays suivants ont participé à cette réunion : l'Allemagne, l'Autriche, la République tchèque, la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie et la Slovénie. Cette rencontre organisée à l'initiative du pape polonais - élu presque vingt ans plus tôt grâce aux représentants des Églises autrichienne et allemande - avait une signification symbolique importante rappelant les fondements spirituels de l'Europe et renvoyant aux rêves de saint Adalbert, du pape Sylvestre II, Otton II du Saint-Empire et du roi polonais Boleslas I^{er} le Vaillant (pl. *Bolesław Chrobry*). En organisant cette rencontre, Jean-Paul II s'est référé à la rencontre historique d'Otton III avec Boleslas I^{er} le Vaillant en l'an 1000, à Gniezno, devant la tombe de Saint Adalbert « *le grand orateur de la Bonne Nouvelle dans le monde slave* » il s'agit d'une rencontre d'autant plus significative qu'elle symbolise l'apparition de cette partie du continent européen dans le monde chrétien.¹⁰¹

Ainsi, la rencontre de 1997 à Gniezno est un rappel symbolique des événements qui ont eu lieu mille ans auparavant, mais annonce également la politique des actions communes.

À l'époque la notion de l'Europe centrale évolue. L'effondrement du bloc soviétique et l'ouverture des Communautés européennes aux nouveaux pays supprime une division stricte de l'Europe en l'Ouest et l'Est. De nouvelles alliances apparaissent qui doivent accélérer le processus de l'intégration européenne. Les pays s'attribuent des rôles

¹⁰¹ Le premier archidiocèse est créé par Boleslas I^{er} le Vaillant en Pologne justement à Gniezno, grâce aux reliques du Saint Adalbert. L'empereur allemand Otton III, porteur de l'accord du pape Sylvestre II, s'y rend en pèlerinage. Ce pèlerinage a une importance religieuse et politique car Otton III proclame alors Boleslas I^{er} le Vaillant « *Frater et Cooperater Imperii* » (Le Frère et collaborateur de l'Empire). MICHALSKI Kazimierz, *Tożsamość w czasach zmiany. Rozmowy w Castel Gandolfo (L'identité à l'époque des changements. Les conversations à Castel Gandolfo)*, Cracovie, 1995, p. 32 ; CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples ...*, op. cit., p. 42.

différents. Dans le discours politique, l'Europe centrale se présente « *civilisé, démocratique, coopératif et, avant tout ayant de meilleurs perspectives pour rejoindre l'OTAN et l'UE* ». ¹⁰²

Le débat n'est pas clos, mais il contribue à une meilleure connaissance de l'Europe – surtout de sa partie centrale. Il révèle que les territoires polonais, tchèques et hongrois sont les plus développés et, sur le plan de civilisation, les plus proches de l'Europe occidentale. La notion d'Europe centrale revient alors souvent dans de nombreuses publications, dans une planification économique et dans la description historique et culturelle de cette partie de l'Europe qui n'est pas l'Occident et ne veut pas faire partie de l'Orient. Le centre de l'Europe a comme dénominateur commun :

- des luttes pour l'indépendance ou la souveraineté durant les trois siècles (du XVIII^e au XX^e) ;
- un passé historique commun ;
- des structures économiques semblables car il s'agit des pays agricoles, peu urbanisés ;
- une domination des peuples slaves (à côté d'eux : les Roumains, les Hongrois, les Albanais, les Grecs, les Turcs, les Lituaniens, les Lettons et les Estoniens).

Selon Zbigniew Brzeziński, il faut décrypter le terme de l'Europe centrale d'une manière géopolitique et non pas géographique. ¹⁰³ « *L'Orient pour origine, l'Occident pour projet : l'un a donné les peuples, les empires, une attitude d'immanence ; l'autre a proposé des modèles de constructions d'états-nations, d'outillages technologiques, un regard de transcendance. Ainsi, joue l'interférence spécifique de l'Europe de l'entre-deux. La succession des structures territoriales du passé, soumise à l'oscillation entre l'Orient et l'Occident, fournit une clé des processus qui fragmentent et recomposent l'espace contemporain. Le passé est ici toujours le butoir du présent, il en guide toutes les dislocations, apporte l'incertitude des appartenances et l'obsession des identités.* » ¹⁰⁴

À l'époque, une synthèse de toute la richesse intellectuelle et culturelle du Proche Orient ainsi que du bassin méditerranéen s'élabore à l'Ouest européen. Cela concerne la philosophie, la religion, le droit, l'artisanat et les sciences. Pendant le Moyen Âge déjà, Rome et les capitales dirigées par les prétendants au patrimoine de Charlemagne, l'empereur de

¹⁰² ASH Timothy Garton, *The Puzzle...*, op. cit., p. 2.

¹⁰³ Une émission à la Télévision polonaise, le Programme II, TVP, 31.07.1994.

¹⁰⁴ *Europes orientales, Russie, Asie centrale*, éd. par BRUNET Roger, Paris, 1996, p. 12.

l'Occident, étaient les foyers d'assimilation. Avec l'expansion du christianisme, une vague de civilisation a avancé vers l'Est où elle a rencontré un autre mouvement, venant de l'Est, porteur de la civilisation byzantine. La rencontre de deux courants est arrivée au milieu de l'Europe.¹⁰⁵ L'identité des sociétés centre-européennes en porte encore les traces. Durant les siècles, des intellectuels étaient conscients que la puissance d'un pays dépend de son adhésion à la civilisation scientifique et technique de l'Occident.

Geörgy Konrád, un historien hongrois, constate que l'Europe centrale constitue « *une communauté des sociétés qui ne se connaissent pas, ne savent rien les unes sur les autres et dont chacune a des yeux tournés vers l'Occident* ». ¹⁰⁶ Le pacte de Yalta, avec les conséquences non prévues par ses signataires a impliqué paradoxalement une « *occidentalisation* » de la conscience centre-européenne. Deux phénomènes qui s'achèvent simultanément conditionnent ce processus :

- un mouvement territorial à l'Est :
 - le changement dans la composition des populations (ex. une perte de la population biélorusse) ;
 - l'infiltration des territoires orientaux dans le patrimoine culturel allemand (ex. l'architecture).
- une expérience d'un demi-siècle du système soviétique, vécue comme un produit russe :
 - l'enthousiasme de l'Europe centrale pour les structures occidentales.En conséquence de ce mouvement, la conscience politique devient pro-occidentale, ce qui permet de cheminer ensemble vers l'OTAN et vers l'Union européenne.

Pour le besoin de notre travail, nous adoptons le terme de « l'Europe centrale » qui correspond aux territoires du Groupe de Visegrád, c'est-à-dire : la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie et la République tchèque. Cette région a une place très importante en Europe puisqu'elle se trouve au croisement de deux axes géostratégiques fondamentaux :

- I. l'axe Est-Ouest tracé par les relations entre l'Europe occidentale et la Russie ;
- II. l'axe Nord-Sud séparant la culture occidentale de la culture orientale.¹⁰⁷

¹⁰⁵ SEILER Daniel, *Une carte conceptuelle de la nouvelle Europe*, PHILIPPART Eric, *Nations et frontières dans la nouvelle Europe*, op. cit., pp. 45-79.

¹⁰⁶ Cité par BRIX Emil, *Pochwała miast Europy Środkowej (Éloge pour les villes de l'Europe centrale)*, *Krasnogruda*, n° 9, 1998, pp. 13-20.

¹⁰⁷ STAŃCZYK Jerzy, *Uwarunkowania bezpieczeństwa postsocjalistycznych państw Europy Środkowej (Conditions de sécurité des pays ex-socialistes de l'Europe centrale)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*,

Le Groupe de Visegrád jouit d'une position spéciale dans cette partie du continent, aussi bien du point de vue de son potentiel démographique, économique que militaire. Il est aussi plus fortement attaché à l'Ouest. Le processus de transition a été plus rapide dans ces États qu'ailleurs. En conséquence, le groupe prétend à être le leader dans toute la région et dans ses zones limitrophes. Ses membres ont les ambitions, les capacités et les perspectives pour jouer un rôle important *in spe*. Zbigniew Brzeziński voit dans le Groupe de Visegrád un « *jouet géostratégique* ». ¹⁰⁸

Le terme de l'Europe centrale apparut au moment de l'effondrement des empires de Habsbourg et ottoman, désigne les territoires entre le monde de la lumière et le monde barbare. Un grand débat commence alors sur la définition de cette unité dont la « *géographie varie en fonction de l'histoire* ». L'Europe centrale se présente donc comme une communauté de voisinage ouverte, située au croisement de deux grands axes, ayant des intérêts communs et une forte identité qui a trouvé sa confirmation symbolique à Gnesne. Son identité, influencée par des différentes vagues culturelles et politiques se forge en opposition à l'Orient.

n° 4, 1998, pp. 93-116 ; WELLENSTEIN E. P., *Stability and integration. Security relations with Central and Eastern Europe*, Hague, 1995.

¹⁰⁸ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Wielka szachownica. Główne cele polityki amerykańskiej (Un grand échiquier. Les principaux objectifs de la politique américaine)*, Varsovie, 1998, pp. 84-85.

1.1.1 L'Europe centrale - une région

Le mot « région » vient du latin « *regio* » qui signifie une zone, un district ou un pays. Déjà à l'époque de l'empire romain, ce terme désignait une unité territoriale définie.¹⁰⁹ La Renaissance, quand la science sur la région se développait, a popularisé une idée d'un partage naturel du territoire en opposition à la division superficielle par des frontières politiques, imposées par les hommes.¹¹⁰ Avec le temps, cette différenciation s'est approfondie et elle s'interprète de deux manières suivantes :

- comme une généralisation des traits spatiaux, c'est-à-dire un territoire déterminé selon certains critères concrets qui se réfère à une homogénéité de ces traits ;
- comme une unité d'un partage territorial qui s'adapte de manière à désigner une véritable formation des traits spatiaux.¹¹¹

Selon les scientifiques américains, la région est un terme intellectuel, une entité créée pour réfléchir sur un objet étudié ou sur un problème spatial, en ignorant tous les éléments peu significatifs. Une région définie de cette manière, n'est ni un objet prédéfini, ni offert par la nature.¹¹² Par rapport au sens large du terme qui signifie un territoire homogène, Derwet Whittlesey, géographe américain, introduit trois éléments importants le limitant. Selon lui :

- la région est un territoire fixe ;
- elle est homogène selon les critères strictement définis ;
- les critères retenus doivent avoir une importance majeure pour le problème étudié.¹¹³

Actuellement, les nombreuses sciences étudient la définition de la région. C'est pourquoi, il semble important de choisir les critères adéquats pour chaque approche. Les scientifiques distinguent trois critères suivants :¹¹⁴

- en sciences naturelles

¹⁰⁹ SITEK Bronisław, *Koncepcja regionu w prawie międzynarodowym (La conception de la région dans le droit international), Region europejski a polskie województwo (La région européenne et la voïvodie polonaise)*, les actes du séminaire, Toruń, 1998, pp. 5-7.

¹¹⁰ WRÓBEL Andrzej, *Pojęcie Regionu Ekonomicznego a teoria geografii (La définition de la Région économique et la théorie de la géographie) Studia geograficzne (Études géographiques)*, n° 48, Varsovie, 1965, p. 7.

¹¹¹ *Ibidem*, p. 66.

¹¹² WHITTLESEY Derwet, *The Regional Concept and the Regional Method, American Geography: Inventory and Prospect*, Syracuse, 1954, p. 30.

¹¹³ *Ibidem*.

¹¹⁴ SECOMSKI Kazimierz, *Teoria regionalnego rozwoju i planowania (La théorie du développement régional et de la planification)*, Varsovie, 1987, pp. 39-97.

- une région constitue une particularité naturelle et géographique, un territoire distinct qui possède le même climat ou relief ;
 - des continents ou leurs grandes parties ;
 - de vastes territoires qui font partie d'un pays, comme par exemple la Normandie en France ou la Toscane en Italie ;
- en économie
- selon les critères physiques, géographiques, notamment naturels, tels que :
 - les matières premières ;
 - les conditions agricoles et forestières ;
 - un territoire qui possède des ressources matérielles et humaines similaires qui sont engagées dans la production industrielle, le commerce, le transport, l'infrastructure économique et sociale ;
 - par exemple, la Ruhr en Allemagne ou la Silésie en Pologne ;
- en sciences sociales
- une entité administrative ;
 - un territoire défini par un partage administratif régi par la loi, par le découpage en unités administratives définies. Celles-ci composent un système administratif et territorial homogène, grâce aux règles et pouvoirs prédéterminés.

Selon la Grande Encyclopédie universelle polonaise, la région constitue une unité d'un partage territorial à un degré supérieur, défini par le législateur.¹¹⁵ Une région comprise *ex definitione* représente donc un territoire monolithique, désigné par certains critères prédéfinis. En réalité, il existe un nombre indéfini de régions par rapport aux indications adoptées. De plus, chaque distinction de l'espace en une zone précise reste à la fois valable et contestable. Par exemple, les eurorégions, selon les partages administratifs à l'intérieur d'un pays, se composent de parties territoriales des pays concernés.¹¹⁶

Une région est définie comme un territoire qui se caractérise par une homogénéité historique, culturelle, géographique et économique. Quand elle est homogène à tous ces niveaux en même temps, elle donne à la population qui y habite le sentiment de communauté

¹¹⁵ *Wielka Encyklopedia Powszechna (La Grande Encyclopédie universelle)*, vol. 23, Varsovie, 2004, pp. 207-208.

¹¹⁶ MALENDOWSKI Włodzimierz, RATAJCZAK Małgorzata, *Euroregiony. Pierwszy krok do integracji europejskiej (Eurorégions. Le premier pas vers l'intégration européenne)*, Wrocław, 1998, pp. 25-28.

dans la réalisation de ses propres intérêts et objectifs.¹¹⁷ C'est un espace distinct, caractérisé par les attributs suivants :

- une structure définie ;
- un environnement géographique ;
- des ressources humaines et matérielles.

Il existe des différents critères pour distinguer les régions :

- économiques,
- sociaux ;
- historiques ;
- culturels ;
- naturels ;
- administratifs.

En géographie, nous comprenons une région comme « *une étendue d'un pays ayant des caractéristiques communes* » ou encore comme « *un territoire dont l'étendue variable est déterminée soit par une unité administrative ou économique, soit par la similitude du relief, du climat et de la végétation, soit par une communauté culturelle* ». ¹¹⁸

Une région devrait avoir quatre traits particuliers :

- une communauté des intérêts économiques et une intégration économique ;
- une représentation politique issue des élections libres ;
- un lien social basé sur le sentiment d'une identité commune ;
- une subordination directe à un pouvoir central.

La définition de la région varie selon les pays. Elle possède un caractère historique, culturel ou économique. Au début des années 1970, l'Union européenne a créé un système homogène du partage territorial, nommé la Nomenclature des unités territoriales statistique (NUTS).

Il est difficile de trouver une définition exacte d'une « région », nous en trouvons plusieurs dans la littérature.¹¹⁹ Il convient donc de préciser de quelle manière nous avons

¹¹⁷ Déclaration du Conseil européen sur les problèmes de régionalisation, Bordeaux, 1978.

¹¹⁸ AUGUSTOWSKI Bolesław, *Wielkie regiony naturalne Europy (Les grandes régions naturelles de l'Europe)*, *Geografia powszechna – tom III. Europa bez ZSRR (La Géographie universelle vol. III. L'Europe l'URSS exceptée)*, éd. par WRZOSEK Antoni, Varsovie, 1965, pp. 41-42.

¹¹⁹ BEREZOWSKI Stanisław, *Wstęp do regionalizacji gospodarczej (Introduction à la régionalisation économique)*, Varsovie, 1964, pp. 143-167 ; WRÓBEL Andrzej, *Pojęcie regionu ekonomicznego ...*, op. cit., pp. 7-22 ; DZIEWOŃSKI Kazimierz Józef, *Teoria regionu ekonomicznego (Théorie d'une région économique)*, *Revue géographique*, n° 1, 1967, pp. 33-50 ; DOMAŃSKI Ryszard, *Geografia ekonomiczna (Géographie économique)*, Varsovie, 2005, pp. 26-29 ; CHOJNICKI Zbyszko, *Region w ujęciu geograficzno-systemowym (La*

l'intention d'aborder ce concept et quelle est son étendue dans l'espace européen. La définition de la « région » est utilisée suivant les différentes significations qui correspondent aux trois différentes définitions « territoriales ». En conséquence, le partage d'un espace en zones indiquées (régions) peut servir :

- comme un outil pour mener une étude spécifique ;
- pour organiser une activité sociale spécifique dans l'espace ;
- comme un objet d'études en soi.

Les concepts présentés ci-dessus, c'est-à-dire : l'outil d'une analyse, l'outil d'une action et l'objet d'une étude sont proposés par Kazimierz Dziewoński, géographe polonais. Selon Zbyszko Chojnicki, un autre géographe polonais, nous disposons de deux concepts en la matière :

- un concept analytique ;
- un concept objectif.

Pour le besoin de notre thèse, il nous semble indispensable d'adopter la classification de Zbyszko Chojnicki. Dans les réflexions sur la différenciation spatiale des événements sociaux et économiques, nous allons étudier la région selon sa conception. La partie géopolitique sera examinée selon le concept objectif. Son orientation sociale sera perçue comme « *le réel objet social, un élément de la réalité sociale ou un ensemble entier spécifié dans l'espace* ». ¹²⁰

région dans une perspective géographique et systémique), *Podstawy regionalizacji geograficznej (Fondements de la régionalisation géographique)*, éd. par CZYŻ Teresa, Poznań, 1996, pp. 8-16.

¹²⁰ CHOJNICKI Zbyszko, *Region w ujęciu ...*, op.cit., pp. 8-9.

1.1.2 L'aspect géographique

« Le géographe est souvent dans l'embarras pour interpréter les contradictions multiples qui caractérisent situation et évolution récente de l'Europe centrale » écrit, en 1963, Pierre George, géographe français.¹²¹ Cette phrase décrit ce territoire à travers le temps et l'histoire.

Géographiquement, la région centre-européenne se compose de trois espaces :¹²²

- I. au nord, la grande plaine glaciaire, de l'Elbe au golfe de Finlande ;
- II. au sud de « ligne de Dresde-Moravska Ostrava, un fragment de l'Europe hercynienne avec le quadrilatère de Bohême » ;
- III. l'ensemble alpin qui s'étend de la Méditerranée jusqu'à Vienne, où il se sépare en deux : au nord, c'est l'arc des Tatras slovaques, « puis des Carpates qui se replient jusqu'au Danube » ; au sud se sont les Alpes dinariques qui se prolongent dans les Balkans.

L'Europe centrale a un climat continental marqué par de forts écarts de température, avec une aggravation des froids hivernaux à l'est et une augmentation des chaleurs estivales au sud. Cela explique la relative homogénéité de ses productions agricoles, avec une dominante toutefois du seigle et de l'avoine au nord et, au nord-est, du blé et du maïs dans la plaine hongroise, jusqu'à la Save.¹²³

Les conditions géographiques déterminent l'Europe centrale en tant qu'une « région du milieu ». Au nord de la région, il y a « un passage » de la Basse Pologne. Au milieu, se trouve une chaîne de Carpates qui sépare les pays voisins de la région.¹²⁴ Géographiquement, cette région n'est pas une entité homogène¹²⁵, mais une région frontalière que délimite d'un côté l'Europe de l'Ouest et de l'autre, la Russie et la Turquie. Elle se compose des sous-unités plus ou moins homogènes :

- les Balkans ;

¹²¹ GEORGE Pierre, *Actualité de l'histoire de l'Europe centrale*, *Annales de Géographie* [en ligne]. 1963, vol. 72, n° 393, [réf. 15.04.2011], pp. 613-614. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1963_num_72_393_16496.

¹²² CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples de l'Europe centrale*, op. cit., pp. 12-13.

¹²³ *Ibidem*, p. 13 ; MAKOWSKI Jerzy, *Geografia fizyczna świata (La géographie physique du monde)*, Varsovie, 2007, p. 28-30.

¹²⁴ KONDRACKI Jerzy, *Podstawy regionalizacji fizyczno-geograficznej (Les bases de la régionalisation physique et géographique)*, Varsovie, 1976, pp. 119-140.

¹²⁵ DELANTY Gerard, *Inventing Europe, Idea, Identity, Reality*, Basingstoke, 1995, p. 38.

- les territoires du « milieu », situés entre l'Allemagne et la Russie, c'est-à-dire la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie (les États de Visegrád) ;
- les États baltes au nord.

Carte 8 : Les pays de l'Europe centrale en 2006.



Les pays d'Europe centrale (2006)

Source : Le courrier des pays de l'Est, n° 1056, juillet-août 2006

Source : *Le Courrier des pays de l'Est* [en ligne]. juillet-août 2006, n° 1056 [réf. 13.05.2007]. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartotheque/pays-europe-centrale-orientale-2006.shtml>.

Comme le constate Alice Landau, professeur des relations internationales à l'Université de Genève, « les États font souvent la politique de leur géographie. L'Europe centrale n'échappe pas à cette observation. Elle reste prisonnière de sa géographie. Elle

comprend des territoires situés entre deux hégémonies et leur sort peuvent en être tributaire ». ¹²⁶ Ces deux pouvoirs dominants, l'Allemagne et la Russie, la place encore une fois comme un territoire frontalier entre les deux mondes. La question d'appartenance de cette région suscite de nombreuses polémiques. Gerard Delanty, sociologue britannique s'interroge sur les frontières orientales de l'Europe : « *Il n'existe pas de ligne géographique de démarcation. La frontière orientale n'a jamais été fixée. Le repère le plus au nord pourrait être localisé entre la mer Blanche et la mer Baltique. Celui le plus au sud est plus mouvant : des montagnes de l'Oural au fleuve Don, de la mer Caspienne à la mer Noire ou à la mer Egée. La question orientale se pose depuis toujours* ». ¹²⁷

Les définitions de l'Europe centrale sont aussi nombreuses que leurs auteurs. Selon Jacques Rupnik, politologue français, les Hongrois, comme les Tchèques, « *ont tendance à considérer le territoire de l'ancien Empire austro-hongrois comme le noyau historique de l'Europe centrale qu'ils préfèrent appeler le domaine danubien* ». Ils n'acceptent pas, comme tous les autres États centre-européens, d'être classés comme l'Europe de l'Est. ¹²⁸ Certains géographes polonais et tchèques identifient l'Europe centrale au Groupe de Visegrád. Les autres y ajoutent l'Autriche et l'Allemagne de l'Est, en soulignant que, sans cette partie germanique, l'Europe centrale semblerait tronquée. ¹²⁹ En définissant l'Europe centrale, Karl-Markus Gauß, écrivain autrichien, dit que « *l'Europe, perçue avec recul géographique, apparaît plus orientale que nous le croyons et plus nordique que celle que nous connaissons pendant les vacances* ». ¹³⁰ Pour certains géographes hongrois, l'Europe centrale s'étend jusqu'aux Balkans.

Pour les Polonais, l'Europe centrale (en pl. : *Europa Środkowa*, c'est-à-dire « *l'Europe du milieu* ») comprend toute la région entre l'Allemagne et la Russie. Cette « *Europe-Between* » apparaît comme un « *événement géographique et historique* » au milieu de l'Europe. ¹³¹ Bronisław Geremek, historien polonais et le ministre des affaires étrangères dans les années 1997-2000, distingue trois Europes en allusion à la conception de Zbigniew Brzeziński :

- l'Europe composée de quinze États membres de l'Union européenne et des pays neutres (l'Autriche, la Suède et la Suisse) ;

¹²⁶ LANDAU Alice, *La diplomatie internationale en Europe centrale*, op. cit., p. 55.

¹²⁷ DELANTY Gerard, *Inventing Europe...*, op. cit., p. 38.

¹²⁸ *The Return of the Habsburgs, The Economist*, 18 novembre 1995.

¹²⁹ KEN Jan, *Dyktatorzy ...*, op. cit.

¹³⁰ GAUß Karl-Markus, *Alfabet europejski (L'Alphabet européen)*, Wołowiec, 2008, p. 176.

¹³¹ KOŹMIŃSKI Maciej, *Szkice do wykładu o granicach Europy i granicach europejskich (Essais sur les frontières de l'Europe et les frontières européennes)*, KOŹMIŃSKI Maciej, *Cywilizacja europejska (La civilisation européenne)*, Varsovie, 2005, p. 453.

- les pays ex-communistes de l'Europe centrale qui souhaitent adhérer aux structures euro-atlantiques (la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie) ;
- les autres pays européens qui se trouvent à l'est de la Pologne, « *partagés entre l'appartenance européenne et la pesanteur russe* » dont la Roumanie, la Bulgarie et les pays baltes.¹³²

Pour les Américains, l'Europe centrale est assimilée à l'Europe de l'Est et fait partie de la même entité. L'Union européenne préfère distinguer les termes « *l'Europe centrale* » et « *l'Europe orientale* ». L'utilisation alternée de deux termes désigne un territoire situé entre la mer Baltique et la mer Adriatique, qui se trouve aux frontières orientales de l'Allemagne et aux frontières occidentales de la Russie. Selon la littérature allemande, les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche font partie de l'Europe centrale. La région centre-européenne est souvent rapprochée de l'Europe de l'Est créant ainsi « l'Europe centre-orientale ».

Géographiquement, l'Europe centrale se trouve au milieu du continent, mais représente en même temps une périphérie de grands espaces géographiques qui font d'elle une « *prisonnière de sa géographie* ». La définition de ses frontières, de sa position et de son étendue dépend donc des créateurs du concept.

¹³² Le discours de Bronisław GEREMEK lors de la réception du titre de *honoris causa* à l'Université Freie, à Berlin, le 15 janvier 1999, *Wprost*, n° 4, 1999.

1.1.3 L'aspect historique

L'Histoire aide à comprendre le présent et à construire l'avenir. Connaître le passé c'est comprendre l'histoire des peuples, des nations, des civilisations et des cultures. D'où le rôle de l'Histoire comme « *magistra vitae* » qu'inspire les États d'aujourd'hui. Karl Marx, philosophe allemand, écrit : « *Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants* ». ¹³³ Pourtant, selon Henri Irénée Marrou, historien français, « *l'histoire nous libère des entraves, des limitations qu'imposait notre expérience de l'homme (...) elle devient en quelque sorte un instrument, un moyen de notre liberté* ». ¹³⁴ Cependant, Paul Valéry, poète français, met en garde : « *l'Histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré. (...) Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution, et rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines. L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout, et donne des exemples de tout* ». ¹³⁵ Comme le rappelle Jenő Szűcs d'après István Bibó : « *Je ne crois pas qu'il y ait dans l'histoire des nécessités à cent pour cent, mais je crois qu'il y a un plus ou moins grand nombre d'opportunités qui peuvent être aussi bien gâchées ou saisies* ». ¹³⁶

Pour bien comprendre la spécificité de l'Europe centrale, il faut tout de même analyser l'histoire de cette partie de notre continent, dès les premiers siècles de son émancipation culturelle. D'autant plus que, comme le déclare Vladimir Szpidla, le Premier ministre tchèque dans les années 2002-2004, « *il existe un destin commun centre-européen. Il existe les devoirs et les problèmes communs que les pays centre-européens doivent résoudre* ». ¹³⁷ « *Du point de vue des éléments de base, on sent qu'il existe un argument pour appliquer, même au Moyen Âge, la notion "d'Europe du centre-Est" à la région entière, notion dans laquelle le terme "Est" signifie que des modifications aux modèles et aux normes de la structure occidentale peuvent être découvertes à peu près partout.* » ¹³⁸

¹³³ MARX Karl, *Textes 1*, Paris, 1972, coll. : Classiques du marxisme, chapitre *Les origines du coup d'État du 2 décembre*, p. 161.

¹³⁴ MARROU Henri Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, 1964, p. 272.

¹³⁵ VALÉRY Paul, *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, 1998, p. 43.

¹³⁶ SZÚCS Jenő, *Les trois Europes*, Paris, coll. : Domaines danubiens, 1985, p. 113.

¹³⁷ *L'interview avec Vladimir Szpidla* [en ligne]. 5 août 2002, Prague, [réf. 14.03.2009]. Disponible sur : <http://www.wlodkowic.pl/rcie/sie2002.html>.

¹³⁸ SZÚCS Jenő, *Les trois...*, op. cit., p. 65.

L'Europe centrale a évolué durant les siècles. La complexité de son intégration et de sa transformation a été en grande partie conditionnée par son passé. Historiquement, c'est une région frontalière, où l'empire ottoman, l'empire russe et l'empire austro-hongrois se sont affrontés. Les catholiques romains et les chrétiens orthodoxes s'y sont rencontrés.

Les Polonais, les Tchèques, les Slovaques, les Hongrois, les Croates et les Slovènes ont adopté le catholicisme tandis que les États balkaniques (la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie et le Monténégro) ainsi que la Russie ont choisi l'orthodoxie et l'islam.¹³⁹ Pour Samuel Huntington, politologue américain, l'Europe centrale se compose des « *territoires qui, à l'époque, faisaient partie de la chrétienté occidentale. Il s'agit de l'empire des Habsbourg, l'empire austro-hongrois, de la Tchécoslovaquie, la Pologne et des régions orientales de l'Allemagne* ». ¹⁴⁰ L'Europe centrale est donc un mélange de langues et de cultures. ¹⁴¹

Carte 9 : La frontière orientale de la civilisation occidentale.



Source : HUNTINGTON Samuel, *Zderzenie cywilizacji i nowy kształt ładu świata*, op. cit., p. 263.

L'Europe centrale est un exemple d'une hétérogénéité civilisatrice. Selon Piotr Wandycz, la création d'une zone historique de l'Europe centrale correspond aux terres où « *l'héritage orthodoxe de Byzance indique la direction du développement d'une partie du*

¹³⁹ DELANTY Gerard, *Inventing Europe...*, op. cit., p. 49.

¹⁴⁰ HUNTINGTON Samuel, *Zderzenie cywilizacji i nowy kształt ładu świata (Le choc des civilisations et le nouvel ordre mondial)*, Varsovie, 2008, p. 265; Timothy Garton Ash dénonce ce partage en Occident et Orient comme « *un huntingtonisme vulgaire* » (« *Vulgar Huntingtonism* »), ASH Timothy Garton, *The Puzzle...*, op. cit., p. 18.

¹⁴¹ CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples de l'Europe centrale*, op. cit., pp. 11-16.

continent, tandis que la civilisation romaine et germanique, basée soit sur le catholicisme ou soit sur le protestantisme influence le développement de la seconde partie ».¹⁴² Ainsi, les deux civilisations se croisent sur ce territoire. Difficile à définir, l'identité de l'Europe centrale recèle une dimension exceptionnelle et unique.

Il est aussi difficile de définir les frontières de l'Europe centrale et orientale. Pour ce faire, il faut circonscrire le terme de l'Europe orientale, comme le fait Jenő Szűcs,¹⁴³ et celui de l'Europe du sud-est, suivant Jerzy Tomaszewski, historien polonais. Selon Jenő Szűcs, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque sont une pierre fondatrice de l'Europe centrale et orientale. (La Slovaquie n'en fait pas partie.)¹⁴⁴ Jerzy Tomaszewski considère que l'Europe centrale se compose des pays successeurs de la monarchie des Habsbourg. D'après lui, ces pays sont liés par les mêmes problèmes et par les traditions communes, à la différence des pays de l'Europe orientale et méridionale qui se compose des territoires ayant appartenu à l'empire ottoman.¹⁴⁵ L'historien polonais Jerzy Kłoczowski trouve le terme « l'Europe du Centre-Est » beaucoup plus adéquat que « l'Europe centrale » pour désigner la situation actuelle, surtout à cause de la tradition polonaise. En effet, l'Europe centrale et orientale concerne les territoires polonais, tchèques, slovènes, croates, roumains, lettons « *et un peu moins l'Estonie qui penche vers la Scandinavie* ».¹⁴⁶

À la fin du premier siècle avant J.-C., les Slaves occidentaux ont confirmé, par le biais du baptême, leur adhésion à la communauté culturelle du christianisme, validant ainsi leur appartenance à la civilisation de l'Europe de l'Ouest. Cette initiation politique et culturelle a permis à ces pays de s'inscrire dans l'architecture politique du continent pour de longs siècles. À l'occasion de la christianisation de l'Europe centrale, une nouvelle définition de la culture apparaît et commence une nouvelle époque dans l'histoire du « Vieux Continent ». Cette nouvelle donne détruit le vieil ordre, marqué par les frontières de l'empire carolingien. La conscience de participer au monde chrétien, accompagné du sentiment d'être « nouveau et différent », marque la politique de ces pays ainsi que l'identité culturelle de toute la région.

¹⁴² WANDYJCZ Piotr S., *Cena wolności. Historia Europy Środkowo-Wschodniej od średniowiecza do współczesności (Prix de la liberté. Histoire de l'Europe centrale et orientale du Moyen Âge jusqu'à aujourd'hui)*, Cracovie, 2003, p. 12.

¹⁴³ SZÜCS Jenő, *Trzy Europy...* op. cit., pp. 29-34.

¹⁴⁴ *Ibidem*.

¹⁴⁵ TOMASZEWSKI Jerzy, *Europa Środkowa i Południowo-Wschodnia : cechy charakterystyczne i granice regionu (Europe centrale et sud-est : les traits caractéristiques et les frontières de la région)*, *Ekonomia*, 1976, vol. 36, pp. 129-130 ; CZARNOCKI Andrzej, *Europa Środkowa. Europa Środkowowschodnia. Geopolityczne a historyczno-kulturowe rozumienie pojęć (Europe centrale. Europe centrale et orientale. La géopolitique, l'histoire et la culture)*, *Annales Universitatis Mariae Curie-Skłodowska*, Lublin, vol. 1, 2, sectio K, 1994.

¹⁴⁶ KŁOCZOWSKI Jerzy, *L'Europe du centre-est dans l'historiographie des pays de la région*, Lublin, 1995, pp. 19-20 ; *Długie trwanie Europy Środkowej (Une longue existence de l'Europe centrale)*. L'interview avec Jerzy KŁOCZOWSKI, *Tygodnik Powszechny*, 1993, n° 15, p. 12.

Durant le deuxième millénaire, les pays de l'Europe centrale ont essayé de se libérer de leur déterminisme culturel pesant.

La rencontre à Gniezno, en l'an 1000, déjà évoquée, entre le roi polonais Boleslas I^{er} le Vaillant et l'empereur Otton III, revêt une valeur symbolique et marque l'entrée des pays de cette partie du continent dans la communauté européenne. Dans l'idéologie impériale ottonienne – de Otton I jusqu'à Otton III – le terme de « *Sclavonia* » (Sclavia ou Sclavania, le pays de Boleslas I^{er} le Vaillant) joue le rôle important.¹⁴⁷ Cette notion représente la région centre-européenne que visent naturellement la politique des tzars ainsi que celle du pape. C'est pourquoi, Otton III respecte l'indépendance du roi polonais et de l'organisation de l'Église polonaise. *La Sclavonia* devient désormais le territoire frontalier oriental de la civilisation latine et chrétienne.

¹⁴⁷ MANTEUFFEL Tadeusz, *Historia powszechna – średniowiecze (L'Histoire – le Moyen Âge)*, Varsovie, 1995, chapitre XVI, pp. 117-132 et 234-236.

Carte 10 : L'Europe centrale au X^e siècle.



Central Europe in 10th. Cent.

© B. C. Biega 1999

Source : Maps of Central Europe [en ligne]. 1999, [réf. 21.06.2008]. Disponible sur : <http://biega.com/maps.shtml>.

Durant les siècles suivants, les pays de l'Europe centrale repoussent les attaques de l'empire mongol et de l'empire ottoman. Les dangers extérieurs qui viennent de l'Est se trouvent ainsi bloqués, permettant à l'Europe latine de préserver et de confirmer sa domination civilisatrice sur le continent eurasiatique.

Carte 11 : L'Europe centrale 1200-1400.



Source: KINDERSLEY Dorling, *World History Atlas*, Londres, 2008.

L'année 1453 est une date importante dans l'histoire de l'Europe centrale et annonce le début de grands changements sur tout le continent européen. La conquête de Constantinople par les Turcs représente un danger militaire permanent pour l'Europe. De plus, l'idée de la « Troisième Rome » naît à Moscou. Les Balkans se séparent du reste de l'Europe.¹⁴⁸ Le XVI^e siècle apporte à l'Europe centrale une vague culturelle de la Renaissance, mais aussi des changements considérables de nature géopolitique. La Pologne

¹⁴⁸ WANDYCZ Piotr S., *Cena wolności...*, op.cit., pp. 70-71.

voit ses projets contrariés, la Hongrie et le royaume tchèque sont menacés. L'empire ottoman n'est pas l'unique danger pour les pays de la région, bien que ses actions visent directement la Pologne et la Hongrie. L'empire tsariste où s'installe une nouvelle dynastie des Romanov, devient une autre menace : il met en danger l'intégralité de l'État polonais et sa position sur la scène internationale. Une certaine coïncidence des événements, décisive pour les changements dans la région, a lieu à la fin du XV^e et XVI^e siècle. En 1466, la Pologne regagne l'accès à la mer Baltique. Dans les années 1490, la dynastie royale des Jagellon, originaire de Lituanie, élargit ses zones d'influence en Europe centrale et orientale. En 1526, la bataille de Mohács, entre l'empire ottoman et le royaume de Hongrie, provoque une catastrophe nationale : les contingents tchèques, allemands, polonais et surtout l'aristocratie hongroise sont anéantis. La mort du roi hongrois Louis II ouvre la route à la dynastie des Habsbourg. Ainsi, l'État hongrois se divise en trois parties :¹⁴⁹

- le Nord-Ouest, sous la domination des Habsbourg d'Autriche ;
- la partie centrale, sous le joug ottoman ;
- la Transylvanie, devenue vassale du sultan.

Selon Mihaly Vorosmarty, poète hongrois, la bataille de Mohács est « *un grand cimetière de la gloire et de la puissance de la nation* ». ¹⁵⁰ Il la voit comme un événement qui a changé à jamais l'histoire de la Hongrie. La domination de la dynastie Jagellon à la fin du XV^e siècle en Europe centrale et orientale constitue un phénomène politique important. Les Jagellon réussissent à unir les pays de la région sous leur règne. Ils mènent une politique qui prend en compte des intérêts à long terme aussi bien des Polonais, des Tchèques que des Hongrois. Le royaume Jagellon se base sur la coopération entre les membres de la dynastie régnante. En utilisant la position forte de la Pologne, Sigismond I^{er} dit le Vieux, gouverneur de la Silésie, affermit la position de Vladislas II Jagellon en Tchéquie. Il essaie aussi de lui apporter son soutien en Hongrie. Les Habsbourg qui ont l'ambition de gagner le pouvoir sur les mêmes terres, rivalisent de plus en plus âprement avec les Jagellon.

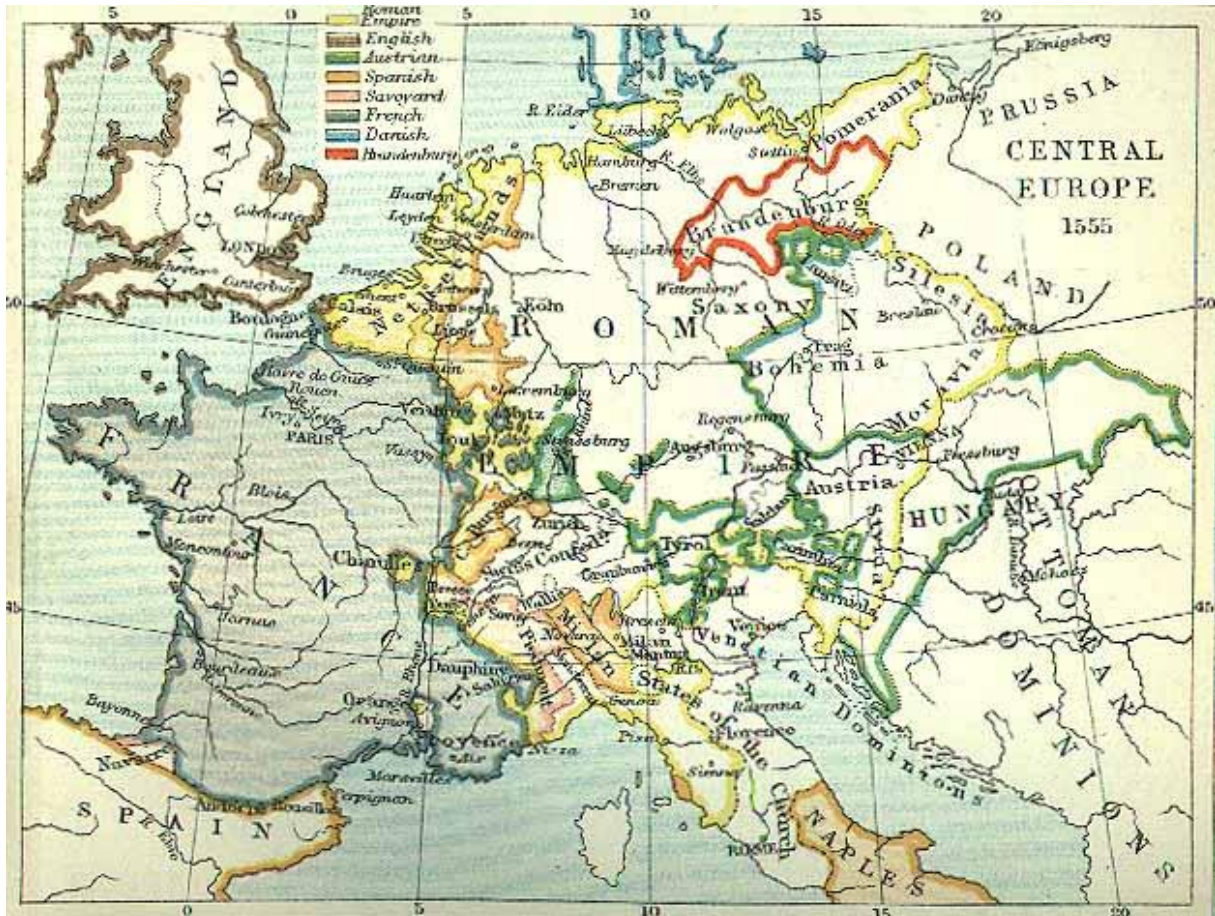
Dans ce contexte, l'idée de réunir trois couronnes: la couronne polonaise, la couronne de saint Vaclav et la couronne de Saint Adalbert, voit le jour. Elle est censée de refléter une coopération entre le roi et la nation politique. Ce projet est plus moderne que le système dynastique dominant au début du XI^e siècle. La Tchéquie, la Hongrie et la Pologne évoluent donc avec un régime fondé sur les classes et sur les institutions parlementaires. Une lutte pour le pouvoir entre l'aristocratie et la noblesse (pl. *szlachta*) se répercute sur l'évolution de ce

¹⁴⁹ CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples de l'Europe centrale*, op. cit., pp. 110-117.

¹⁵⁰ WANDYCZ Piotr S., *Cena wolności...*, op.cit., p. 98.

système.¹⁵¹ Ce développement des institutions parlementaires et quasi-démocratiques qui créent les fondements d'une nation politique moderne, doit être considéré comme un apport important dans le patrimoine politique de toute l'Europe.¹⁵²

Carte 12 : L'Europe centrale en 1555



Source : FREEMAN Edward Augustus, *Historical Geography of Europe*, op. cit.

La Réforme protestante détermine aussi l'identité culturelle de la région. Contrairement à l'Ouest, les pays de l'Europe centrale la traverse calmement. En fait, l'Église catholique et les régnants s'y opposent d'une manière modérée, alors que la noblesse y reste favorable. Dans cette partie du continent, le protestantisme radical est moins répandu qu'ailleurs. La noblesse protestante polonaise ne prend pas beaucoup de risques ni elle ne fait de grands sacrifices en adoptant cette confession car personne ne la forcent, ni la dissuade.¹⁵³ Par la suite, la Contre-réforme est appliquée avec beaucoup de précaution, systématiquement, mais aussi avec les moyens pacifiques. En générale, elle se concentre sur l'éducation et sur la

¹⁵¹ CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples de l'Europe centrale*, op. cit., p. 79.

¹⁵² DAVIES Norman, *Boże Igrzysko. Historia Polski (Histoire de la Pologne)*, Cracovie, 1992, pp. 199-247.

¹⁵³ CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples de l'Europe centrale*, op. cit., pp. 80-83.

reconquête de la sphère publique, ce qui la rend intellectuellement plus attirante. Les Jésuites, comme par exemple Piotr Skarga ou le cardinal polonais Stanislaus Hosius, n'apparaissent pas comme les inquisiteurs mais comme les hommes d'État.¹⁵⁴ En Pologne, le protestantisme disparaît, non pas pour des raisons directement théologiques, mais pour des raisons culturelles. Il persiste en Hongrie, ce qui reflète une position contradictoire de la noblesse face aux Habsbourg. En Tchéquie, la Réforme a un fond national et son combat au XVII^e siècle traduit les motivations plus politiques que religieux. Les résolutions du Concile de Trente ne sont pas appliquées en Pologne, ni dans le royaume des Habsbourg, du moins au début. Cela prouve que les processus sociaux liés à l'évolution civilisatrice qui ont lieu dans la partie centrale de l'Europe sont différents de ceux qui se passent dans sa partie occidentale. Durant le XV^e siècle, l'Europe centrale et notamment la Pologne, devient un oasis de tolérance (dans le sens moderne du terme), contrairement au reste du continent impliqué dans la guerre de Trente Ans.¹⁵⁵ Les paroles du roi polonais Sigismond II August prononcées devant le parlement sont significatives : « *Je ne suis pas le roi de vos consciences* ». Elles expriment l'attitude et le comportement du roi vis-à-vis des autres religions. L'accord de 1570 signé à Sandomierz, en Pologne, élaboré par les calvinistes, les luthériens et les frères tchèques témoigne de la volonté de faire coexister en paix les différentes confessions.¹⁵⁶

La bataille de la Montagne Blanche (tchèque: *Bila Hora*) en 1620 est une conséquence naturelle de la Réforme. Les actions militaires en Tchéquie relancent la guerre de Trente Ans, ce qui prouve que l'Europe centrale initie même les processus importants en Europe. Les traités de Westphalie signés en 1648 terminent la guerre de Trente Ans et déterminent l'existence des États-nation d'une ampleur paneuropéenne.¹⁵⁷ Néanmoins, il convient de souligner qu'à cause de cette dramatique confrontation militaire, la Tchéquie subit un drame culturel et national. La victoire des Habsbourg signifie la destruction d'une nation politique, composée de différentes catégories sociales qui ont créé et préservé la culture et l'identité tchèque. La chevalerie et la bourgeoisie se trouvent marginalisées, socialement isolées et gardent le pouvoir strictement formel face à l'aristocratie soutenue par la hiérarchie de l'Église. Les divergences qui apparaissent entre la bourgeoisie et l'aristocratie d'une part, et le reste de la société de l'autre font que la nation tchèque reste en fait sans dirigeants. C'est une rupture radicale avec le modèle politique antérieur qui continue néanmoins à fonctionner en Pologne et en Hongrie.

¹⁵⁴ *Ibidem*, p. 92.

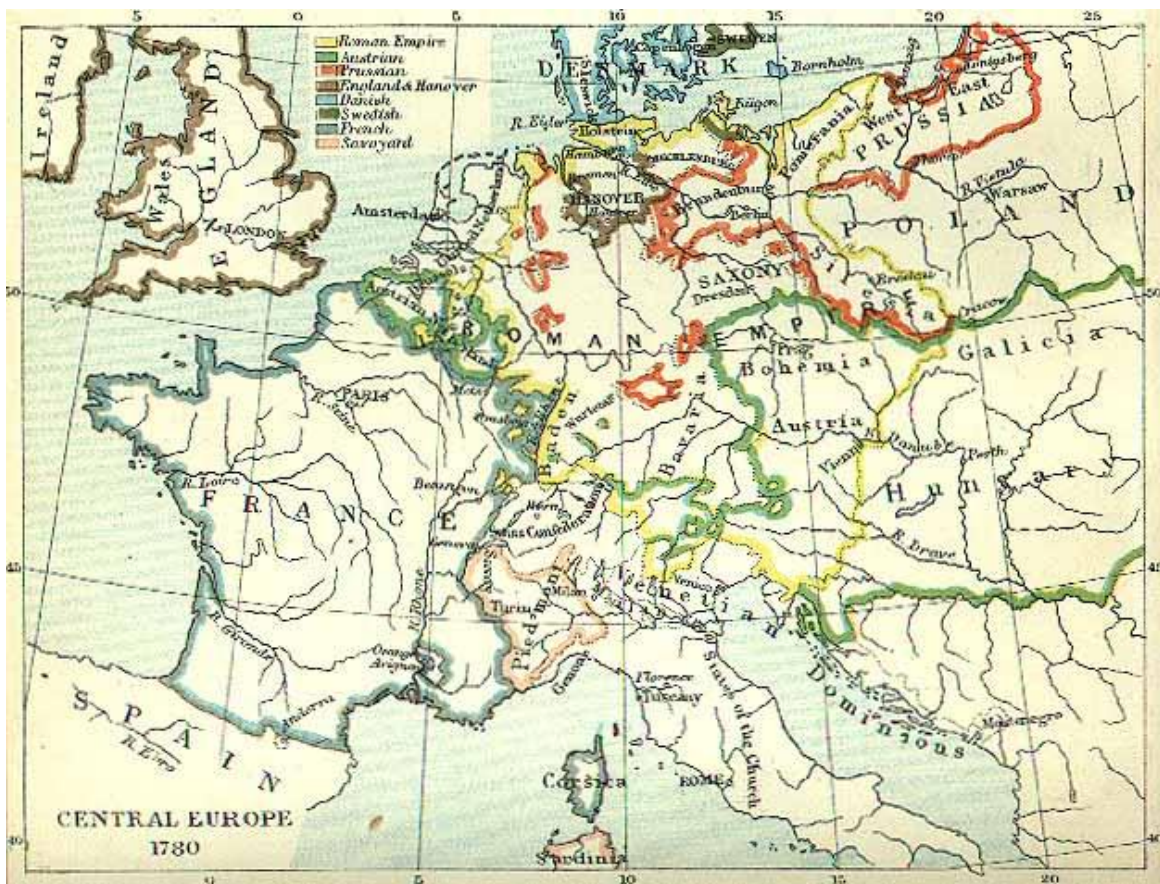
¹⁵⁵ LEGUTKO Ryszard, *Tolerancja (Tolérance)*, Cracovie, 1999, pp. 188-196.

¹⁵⁶ *Historia Europy Środkowej i Wschodniej*, vol. 1, op. cit., p. 214.

¹⁵⁷ DAVIES Norman, *Europa...* op. cit., p. 610.

L'année 1683 est importante pour la Pologne ainsi que pour toute la région centre-européenne. La victoire sur les Turcs durant la bataille de Vienne, écarte pour toujours le danger ottoman de l'Europe.¹⁵⁸ Cent ans plus tard, presque toute l'Europe centrale, à l'exception de la partie nord-est de la Pologne, se trouve sous la domination autrichienne. De cette façon, presque toute l'Europe centrale et toutes ses nations sont entourées par une seule frontière. Ce bond quantitatif et culturel poussera les pays faisant partie de l'empire des Habsbourg aux relations réciproques plus ouvertes ainsi qu'aux échanges culturels plus larges.¹⁵⁹

Carte 13 : L'Europe en 1872.



Source : FREEMAN Edward Augustus, *Historical Geography of Europe*, op. cit.

Le XIX^e siècle démontre qu'il faut payer un prix élevé pour la liberté comprise comme l'attribut d'une nation politique. Pour les Hongrois et les Tchèques, les batailles de Mohács et de la Montagne Blanche ont la même importance que le traité du partage signé par le roi

¹⁵⁸ CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples de l'Europe centrale*, op. cit., p. 89.

¹⁵⁹ KISIELEWSKI Tadeusz, *Europa Środkowa – zakres pojęcia (L'Europe centrale – l'étendue du concept)*, Lublin, 1992, p. 21.

Stanislas August Poniatowski en 1772, pour les Polonais.¹⁶⁰ «*Pendant trois siècles (du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle) l'Europe centrale est bien la pierre de touche permettant aux puissances de s'éprouver pour savoir qui détient véritablement l'hégémonie sur le continent européen.*»¹⁶¹ De 1772 jusqu'à 1905, les Polonais organisent six insurrections et une révolution. Ils le payent par des milliers de morts, de nombreuses destructions et un effondrement culturel. Le cri de révolution : «*Pour notre liberté et la vôtre*» illustre leur solidarité avec les autres nations soumises.¹⁶²

Carte 14 : L'Europe centrale, l'empire allemand et la monarchie austro-hongroise.



Source : DRIOUX Claude Joseph, LEROY Charles, *Atlas universel et classique de géographie ancienne, moderne et contemporaine à l'usage des établissements d'instruction publique*, Paris, 1881.

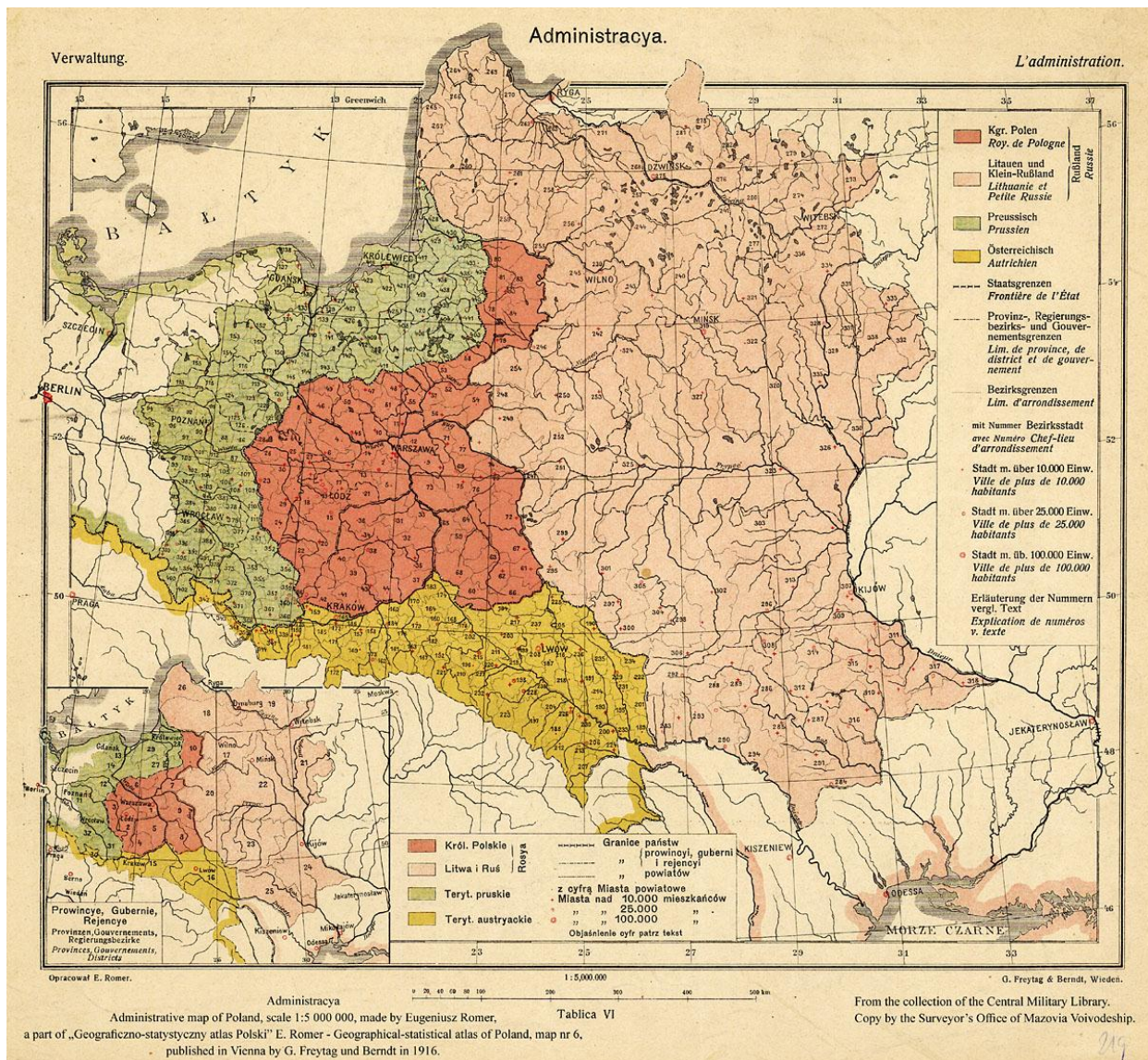
¹⁶⁰ ROSTWOROWSKI Emanuel, *Historia powszechna wiek XVII (Histoire du XVII^e siècle)*, Varsovie, 2009, pp. 451-453.

¹⁶¹ PERNOT Francois, *L'Europe centrale aux XVII^e-XIX^e siècles*, GRADVOHL Paul (sous la dir.), *L'Europe médiane au XX^e siècle*, op. cit., p. 193.

¹⁶² WANDYCZ Piotr S., *Cena wolności...*, op.cit., pp. 194-195.

La différence entre la nationalité et la citoyenneté quasiment inconnue à l'époque en Occident, devient très importante en Europe centrale. Souvent, l'État-nation apparaît en opposition à la société civile et vice-versa. Tandis que l'existence de la société civile est un trait caractéristique de la civilisation occidentale, l'idée de la société prend une signification nationale en Europe centrale. L'identité nationale, souvent menacée par une domination étrangère, s'appuie alors sur la société civile, détentrice de la culture nationale.¹⁶³

Carte 15 : L'Europe centrale en 1916.



Source : ROMER Eugeniusz, *Geograficzno-statystyczny atlas Polski (Atlas géographique et statistique de la Pologne)*, Vienne, 1916.

¹⁶³ WANDYDZ Piotr S., Piotr, *Cena wolności...*, op. cit., p. 21; BASZKIEWICZ Jan, *Państwo i naród w Europie na przełomie XVIII i XIX wieku (L'État et la nation en Europe à la fin de XVIII^e siècle)*, *Cywilizacja europejska...*, op. cit., pp. 237-246.

La première guerre mondiale a été un conflit qui a engagé beaucoup de nations, a utilisé de nouvelles armes et a fait un énorme nombre de victimes sans précédent. Par ces conséquences géopolitiques, c'est un événement historique qui a marqué à jamais l'histoire du XX^e siècle.

Au début de 1914, il existe en Europe deux coalitions militaires :

- les pays centraux (l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie);
- l'Entente (la Grande-Bretagne, la France, la Russie, le Japon, l'Italie et les États-Unis).

Les causes indirectes de la première guerre mondiale sont :

- la rivalité coloniale en Afrique ;
- la volonté de dominer en Europe ;
- les zones d'influence sur le continent européen ;
- les conflits nationaux.

L'attentat du 28 juin 1914 contre l'archiduc François Ferdinand, l'héritier du trône de l'Autriche-Hongrie en est la cause immédiate. L'Autriche déclare la guerre contre la Serbie le 28 juillet 1914. Le 1^{er} août 1914, l'Allemagne déclare la guerre contre la Russie, le 3 août contre la France et l'Angleterre. Le 6 août, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre contre la Russie.

Les affrontements se passent en grande partie sur les territoires de l'Europe centrale et y réveillent de vieux conflits régionaux. La guerre facilite l'apparition de nouvelles forces sur la scène européenne. Les empires engagés dans le conflit utilisent l'argument national pour emporter la victoire. Néanmoins, en 1917, quand la révolution russe éclate les diplomates de l'Entente soutiennent les organisations en exil polonaises, tchécoslovaques et yougoslaves qui réclament la création de nouveaux pays. La révolution russe détruit donc la structure politique de l'Europe centrale et crée une nouvelle carte du continent.

La première guerre mondiale s'achève par la capitulation de l'Allemagne le 11 novembre 1918. Elle se termine définitivement le 28 juin 1919 par la signature du traité de Versailles.¹⁶⁴

Cette guerre totale change radicalement la politique mondiale. L'Allemagne vaincue doit renoncer à toutes ses colonies et payer les réparations aux pays vainqueurs. De plus, elle perd une partie de ses terres orientales. La Société des Nations fraîchement créée veille sur la paix en Europe. Suite à l'effondrement de grands empires, les nouveaux pays nationaux

¹⁶⁴ HOLZER Jerzy, *Europa wojen 1914-1945 (L'Europe des guerres 1914-1945)*, Varsovie, 2008, pp. 140-152.

naissent : la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et la Finlande. Les grandes destructions causées par la guerre déclenchent une grave crise économique qui touche toute l'Europe, plus particulièrement l'Allemagne et les nouveaux pays. Une expansion communiste menace qu'enraie seulement une amélioration de la situation économique. Après la guerre, les petits pays situés entre l'Allemagne et les républiques soviétiques cherchent à défendre avec efficacité leurs intérêts, notamment à stabiliser leurs frontières. Entre 1920-1921, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie signent les accords nommés par la suite « *la petite entente* ». ¹⁶⁵

¹⁶⁵ Richard Coudenhove-Kalergi parle „des États-Unis d'Europe orientale”. COUDENHOVE-KALERGI Richard N., *Pan-Europa*, op. cit., pp. 85-87.

Carte 16 : Les alliances et les relations de la Tchécoslovaquie avec la France et les pays d'Europe centrale.

ALLIANCES ET RELATIONS DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE AVEC LA FRANCE ET LES ÉTATS D'EUROPE CENTRALE (1920 – 1925)



Division géographique et de direction des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes © Mai 2009

- | | | | |
|-----------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| ————— | Traité d'alliance et d'amitié | | Espace de la Petite Entente : |
| - - - - - | Convention d'alliance puis traité d'alliance | | Tchécoslovaquie, |
| | Convention d'alliance défensive | | Roumanie, |
| ----- | Accords politique et militaire | | Royaume des Serbes, Croates et Slovènes |
| | | — | Frontières actuelles |

Source : Cartes-Europe [en ligne], 2000, Ministère des Affaires Étrangères de la France, [réf. 27.09.2009].

Disponible sur : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/jpg/Alliances_Tchecoslovaquie_France.jpg.

La Pologne souhaite créer un système concurrentiel et essaie, sans succès, d'organiser les pays baltes sous son hégémonie. Au sud, la Pologne rejoint la Roumanie afin de coopérer, mais seulement contre l'Union soviétique. Les tentatives de créer un accord plus large avec la

Hongrie échoue à cause de ses revendications territoriales. Une coopération avec la Tchécoslovaquie ne se met pas en place non plus car Prague ne veut pas rentrer en conflit direct avec l'Allemagne. De surcroît, la Pologne et la Tchécoslovaquie divergent quant à la politique à l'égard de la Russie et de la Hongrie. Dans ces conditions, Varsovie et Prague deviennent rivaux et essaient de créer chacun son propre système politique hégémonique. Ils rivalisent également pour prendre meilleure place au sein du système français des alliances en Europe centrale. À l'époque, tous les pays centre-européens se préoccupent autant de garder leur indépendance que de bloquer une éventuelle restauration de l'empire des Habsbourg.¹⁶⁶

La fin de la Première Guerre mondiale apporte l'effondrement des grands empires européens, dont celui austro-hongrois et la Prusse. C'est le temps favorable à la création de nouveaux États-nations en Europe centrale, selon la philosophie d'autodétermination¹⁶⁷ de Woodrow Th. Wilson, président des États-Unis.¹⁶⁸ Tous ces nouveaux pays, petits ou de taille moyenne, sont assez faibles, dépourvu de tradition étatique ou en ont été privés il y bien longtemps. De surcroît, ils sont confrontés à de graves problèmes avec leurs minorités nationales.¹⁶⁹ Bien que les idées de fédération ou de confédération fassent leur apparition, le concept de réunir les pays centre-européens dans une grande chaîne d'États, ne rencontre pas d'écho de la part des forces politiques majeures. La souveraineté fraîchement regagnée ne permet pas à ces pays de projeter leur avenir dans les catégories paneuropéennes qui les obligerait à mettre de côté la suprématie de l'État-nation. De plus, le fossé civilisateur qui

¹⁶⁶ *Historia Europy (Histoire de l'Europe)*, éd. par MAĆZAK Antoni, Wrocław, 2006, pp. 573-599.

¹⁶⁷ L'autodétermination – le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (angl. *self-determination*), constitue la base d'*ius gentium* qui a deux aspects :

- extérieur : la définition autonome de son statut international par une nation (p.ex. la création de son propre État, rester dans le cadre d'un État actuel) ;

- intérieur : la définition autonome du statut politique, économique, social ainsi que de l'utilisation de ses ressources naturelles.

Formulée pour la première fois dans la Déclaration des droits des nations de la Russie en 1917, la doctrine est ensuite reprise dans les 17 points de Woodrow Th. Wilson en 1918. Elle devient une norme du droit international après la Seconde Guerre mondiale, inscrite dans la Charte des Nations unies en 1945, dans la Déclaration des Nations unies de 1960 concernant les pays et nations colonisés, dans les pactes des droits de l'homme en 1966 et dans d'autres documents internationaux. L'étendue du droit de l'autodétermination reste discutable. En général, il concerne les nations majoritaires sur un territoire colonisé. Il ne touche pas des groupes ethniques qui constituent des minorités nationales ou qui habitent des territoires séparés. La limitation de l'autodétermination est soumise à la règle d'intégralité territoriale des nations. Le droit de sécession des groupes ethniques n'est pas la conséquence de l'autodétermination des nations. MUSZKAT Marian, SKUBISZEWSKI Krzysztof, *Zarys prawa międzynarodowego publicznego (Droit international public)*, Varsovie, 1956, vol. 2, pp. 6-19; PERKOWSKI Maciej, *Samostanowienie narodów w prawie międzynarodowym (L'autodétermination des nations dans le droit international)*, Varsovie, 2001, pp. 11-52 et 111-133.

¹⁶⁸ PRONOBIS Witold, *Polska i świat w XX wieku (Pologne et le monde au XX^e siècle)*, Varsovie, 1991, pp. 77-79.

¹⁶⁹ KISIELEWSKI Tadeusz, *Europa Środkowa ...*, op.cit., p. 23.

divise clairement l'Europe en une partie centrale et une partie occidentale, renforce tous les antagonismes.¹⁷⁰

Face aux tensions qui montent entre les puissances européennes, les petits pays de l'Europe centrale se trouvent souvent affaiblis économiquement coincés comme ils le sont entre les deux adversaires de l'ordre de Versailles : l'Allemagne et l'URSS. Souvent en conflit, ces grands pays sont en plus touchés par une crise économique au début des années trente. Alors, les jeunes États centre-européens tentent de renforcer leur position sur l'arène internationale en abandonnant progressivement la démocratie parlementaire au profit des systèmes plus autoritaires. En Pologne, après le coup d'État du 12-14 mai 1926, suivi de nombreuses arrestations des dirigeants d'opposition, le pouvoir est repris par un groupe de militaires autour du maréchal Józef Piłsudski. Au début, la diplomatie polonaise essaie de jouer le premier rôle dans la politique extérieure de petits pays de l'Europe centrale. Pourtant, à cause des divergences profondes, des intérêts contradictoires et des conflits qui l'opposent à presque tous les pays de la région (sauf la Lettonie et la Roumanie), Varsovie est contrainte d'abandonner ses ambitions.

En Hongrie, dès le début des années 1920, la dictature du régent Miklos Horthy de Nagybanya se durcit. En Tchécoslovaquie, les partis centraux forts restent au pouvoir en créant une base politique solide pour les présidents de la république : Tomas Garrigue Masaryk et Édouard Bénès.¹⁷¹ Néanmoins, la Tchécoslovaquie n'évite pas de graves conflits nationaux. En 1921, le pays compte 13,6 millions d'habitants dont : 6,8 millions de Tchèques, 3,2 millions d'Allemands, 2 millions de Slovaques, 800 mille Hongrois, 460 mille Russes (Ukrainiens), 75 mille Polonais et quelques autres nationalités.¹⁷²

On peut citer parmi les causes les plus importantes de la Seconde Guerre mondiale:

- la naissance du fascisme en Europe ;
- la prise de pouvoir par Adolf Hitler ;
- la volonté d'élargir « *l'espace vital* » des Allemands ;
- le non-respect par les Allemands des résolutions du traité de Versailles;
- la signature par l'Allemagne, l'Italie et le Japon du pacte anti-Komintern.

¹⁷⁰ LIEBICH André, RESZLER André (sous la dir.), *L'Europe centrale et ses minorités : vers une solution européenne ?*, Genève, 1993, pp. 187-194.

¹⁷¹ BANKOWICZ Marek, *Systemy władzy państwowej Czechosłowacji i Czech. Studium instytucjonalno-polityczne (Les systèmes du pouvoir d'État de la Tchécoslovaquie et de la Tchéquie. L'étude institutionnelle et politique)*, Cracovie, 1998, pp. 41-48.

¹⁷² ZBLEWSKI Zdzisław, *Europa Środkowowschodnia : w stronę autorytaryzmu (L'Europe centrale et orientale : vers l'autoritarisme)*, *Historia polityczna świata XX wieku 1901-1945 (Histoire politique du monde du XX^e siècle 1901-1945)*, éd. par BANKOWICZ Marek, Cracovie, 2004, pp. 371-379.

La Seconde Guerre mondiale éclate le 1^{er} septembre 1939. Comme en 1914, les Allemands prévoient une victoire rapide, une *Blitzkrieg*, contre la Pologne. La réaction des autres pays et de l'opinion publique freinent ce projet d'une conquête éclair de l'Europe, malgré la réussite de l'opération polonaise. Le plan « *Barbarossa* » prévoit une victoire aussi rapide contre l'URSS. L'attaque a lieu le 22 juin 1941. Pourtant, l'énorme territoire de l'URSS et son climat rude oblige Adolf Hitler de transformer la guerre rapide en guerre totale. La Seconde Guerre mondiale se passe désormais sur les territoires et les mers et dans l'espace aérien de trois continents : en Europe, en Asie et en Afrique. Les nouvelles techniques militaires apparues déjà durant la Première Guerre mondiale sont perfectionnées et massivement utilisées. Le génocide est réalisé sur une grande échelle touchant la grande partie de la population juive européenne (l'Holocauste). Dans les camps de concentration et les camps de travail des milliers de personnes sont exterminés.

Les conséquences de cette guerre sont sans précédent. Les destructions touchent la plupart des pays européens. L'après-guerre est marqué par l'hyperinflation, les villes dévastées, le manque de nourriture et de médicaments. Environ 50 millions de personnes sont morts. Dans ce contexte, les dirigeants de la Grande-Bretagne, de l'URSS et des États-Unis sont amenés à décider de l'ordre politique et géographique dans le monde. L'Organisation des Nations unies remplacera la Société des Nations.

Durant la période entre novembre 1943 et juillet 1945, se déroulent trois conférences internationales importantes pendant lesquelles les chefs de gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'URSS définissent l'ordre mondial à venir.

I. La conférence à Téhéran (28 novembre 1943 - 2 décembre 1943) :

- la nouvelle frontière orientale de la Pologne et de l'URSS est tracée suivant la ligne Curzon ;
- on exige la capitulation totale de l'Allemagne ;
- on partage les pays européens en zones opérationnelles des Alliés.

II. La conférence à Yalta (4 - 11 février 1945) :

- les déportations des Allemands de Pologne, de Hongrie et de Tchécoslovaquie vers l'Allemagne ;
- l'Allemagne sera partagée en zones d'occupation, la zone soviétique est frontalière de la Pologne ;
- la Poméranie occidentale, la Prusse orientale et la Silésie sont attribuées en compensation de guerre à la Pologne ;

- l'URSS détient le protectorat sur la Pologne et sur un tiers de l'Allemagne ;
- la Pologne perd ses confins orientaux au profit de l'URSS.

III. La conférence à Potsdam (17 juillet - 2 août 1945) :

- l'Allemagne d'Adolf Hitler est déclarée entièrement responsable de la Seconde Guerre mondiale ;
- la démilitarisation, la dénazification, la démocratisation et la décartellisation du vaincu ;
- l'Allemagne doit payer des dédommagements aux pays vainqueurs;
- la frontière occidentale de la Pologne est provisoirement définie sur la ligne Oder-Neisse.¹⁷³

L'Europe centrale – la Pologne, la Bulgarie, la Roumanie, l'Albanie, la Yougoslavie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie – se trouve sous l'influence des communistes soviétiques. « La Guerre froide » commence. En 1946, à Fulton aux États-Unis, Winston Churchill, le grand avocat des pays centre-européens, déclare que « *de Stettin (pl. Szczecin) au bord de la mer Baltique jusqu'à Trieste au bord de l'Atlantique, le rideau de fer s'est abattue. Au dehors de cette ligne se trouvent toutes les capitales des ex-pays de l'Europe centrale et orientale : Varsovie, Berlin, Prague, Vienne, Budapest, Belgrade, Bucarest et Sophie – (...) elles se trouvent désormais dans une sphère soviétique et dans une zone d'influence et de contrôle soviétique (...)* ». ¹⁷⁴ Le nouvel ordre mondial assoit la domination de deux puissances : les États-Unis et l'URSS qui soumet un groupe des pays satellites en Europe centrale et orientale. ¹⁷⁵

La soviétisation de l'Europe centrale avance à grands pas. Dans les années 1944-1945, Josèphe Staline réalise le rêve absolu d'une domination russe dans les Balkans et en Europe centrale exprimé pour la dernière fois en 1915 par Sergei Sazonov. ¹⁷⁶ Staline cherche à

¹⁷³ DOBRZYCKI Wiesław, *Historia stosunków międzynarodowych 1815-1945 (Histoire des relations internationales 1815-1945)*, Varsovie, 2006, pp. 611-618.

¹⁷⁴ KASTORY Andrzej, *Winston Spencer Churchill...*, op. cit., p. 425; CHURCHILL Winston, *Le nerf de la paix, le discours prononcé à Fulton, le 5 mars 1946* [en ligne]. 1999, [réf. 03.04.2011]. Disponible: <http://mjp.univ-perp.fr/textes/churchill05031946.htm>.

¹⁷⁵ ZBLEWSKI Zdzisław, *Od Jalty do Poczdamu. Zakończenie wojny w Europie. Kształtowanie się wizji powojennego świata (De Yalta à Potsdam. La fin de la guerre en Europe. L'évolution de la vision du monde après la guerre)*, *Historia polityczna...*, op. cit. pp. 547-558.

¹⁷⁶ Le plan de Sazanov, élaboré au début de la Première Guerre mondiale, prévoit une fois l'Allemagne et la monarchie austro-hongroise vaincues d'instaurer un ordre pacifique en Europe. Le but principal de la Russie est de voir s'effondrer la monarchie austro-hongroise et diminuer les territoires de l'Allemagne, afin de garantir à la Russie une frontière occidentale sécurisée. Concernant la Pologne, ce projet prévoit la création d'un pays autonome polonais, lié avec la Russie. Sazanov préconise aussi d'établir une hégémonie absolue dans les Balkans et le partage définitif de la Turquie, avec l'annexion de Constantinople par la Russie. *Ibidem*.

assujettir tous les pays slaves et chrétiens-orthodoxes, en s'appuyant, entre autres, sur l'idéologie panslaviste et le slavophilisme. Même l'Occident perçoit la prépondérance de la Russie dans cette région comme naturelle. L'infiltration communiste ayant commencé déjà avant la Seconde Guerre mondiale, l'entrée des forces militaires soviétiques à la poursuite de l'armée hitlérienne sur les terres entre la Troisième Reich et l'URSS, facilite grandement ce processus de soumission. La domination soviétique connaît trois étapes :

- I. pendant l'occupation allemande, les communistes gagnent une crédibilité politique en nouant les alliances avec les forces non-communistes de résistance ;
- II. la création des gouvernements de coalition : les communistes, soutenus par l'Armée rouge, se trouvent à leur tête ou prennent en charge des ministères de la sécurité intérieure ;
- III. les partenaires de coalition sont éliminés par la force ou par les élections falsifiées et les partis communistes se retrouvent seuls au pouvoir.¹⁷⁷

Sous le régime communiste imposé, « *la communauté du destin* » des pays satellites jette des bases à une nouvelle identité de l'Europe centrale.¹⁷⁸ En effet, il existe une certaine solidarité des nations asservies qui se manifeste à l'occasion des événements suivants :

- en 1956, à Poznań, à Budapest et à Varsovie ;
- en 1968, à Prague et à Varsovie ;
- en 1981, quand le mouvement polonais *Solidarność* adresse un appel aux peuples soumis.

Ainsi, cette communauté historique des pays centre-européens fait apparaître deux dimensions :

- une dimension officielle : une doctrine commune, militaire et économique, proclamée dans le cadre du Pacte de Varsovie et du Conseil d'assistance économique mutuelle ;
- une dimension réelle (officiellement interdite) : l'URSS est perçue comme l'ennemi commun, même par les pays qui jouissent d'une tradition panslaviste ou nourrissent une amitié traditionnelle pour la Russie.

L'effondrement final du bloc communiste commence grâce aux actions menées par les sociétés centre-européennes, très bien organisées. L'opposition démocratique y fonctionne en

¹⁷⁷ POLIT Jakub, *Sowietyzacja Europy Środkowej (Soviétisation de l'Europe centrale), Historia polityczna świata XX wieku 1945-2000 (Histoire politique du monde au XX^e siècle 1945-2000)*, éd. par BANKOWICZ Marek, Cracovie, 2004, pp. 63-69.

¹⁷⁸ MICHALSKI Kazimierz, *Tożsamość w czasach zmiany ..*, op. cit., pp. 32-33.

dehors des structures du parti communiste. La fin du communisme ne résulte donc pas d'une confrontation globale de deux systèmes. Par ailleurs, les événements et l'expérience historique en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie se ressemblent au point d'inspirer une coopération régionale qui se mettra en place dans une nouvelle réalité postcommuniste.

Cette partie du continent constitue donc une communauté historique que les changements politiques et économiques similaires ne font que consolider. Selon le sénateur français Bernard Barbier « *la définition de l'Europe centrale (Mitteleuropa) est une question historique. Pourtant, les deux mots qui la créent ont une connotation géographique et signifient un espace qui se trouve au milieu de l'Europe. Le premier geste est donc de regarder une géographie physique afin de définir leur cadre naturel qui déterminerait ou suggérerait l'existence d'une entité presque homogène. Néanmoins, nous savons déjà depuis longtemps qu'une région est surtout la conséquence de la création spatiale de l'homme. Cela concerne surtout l'Europe, tant et si bien transformée par les hommes* ». ¹⁷⁹ En science historique, le terme de l'Europe centrale désigne une région de l'Europe dont les frontières ont changé au cours de l'Histoire et continuent toujours de changer. Point homogène, l'Europe est ainsi très hétérogène, puisque composée de plusieurs sous-régions. En conséquence, l'Europe centrale paraît paradoxalement à la fois homogène, historiquement hétérogène dans son hétérogénéité.

Une des définitions basées sur la spécificité historique de la région indique que l'Europe centrale correspond aux pays de la zone ex-soviétique. Bien que moins nuancée que la définition scientifique, elle reste souvent employée par les historiens et les politologues. Selon cette définition, les pays suivants font partie de l'Europe centrale : la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Serbie, la Croatie, la Slovénie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, l'Albanie, la Roumanie et la Bulgarie.

On y distingue également deux sous-régions :

- la sous-région occidentale : l'ex-Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Slovénie ;
- la sous-région orientale : les États de l'ex-Yougoslavie (sauf la Slovénie et la Croatie), l'Albanie et la Roumanie.

En résumé, la communauté historique de l'Europe centrale se fonde sur :

- la réception similaire du christianisme ;

¹⁷⁹ BARBIER Bernard, *Mitteleuropa. Definicja geograficzna (Mitteleuropa. Une définition géographique)*, *Przegląd Geograficzny (Revue géographique)*, vol. 63, n° 3-4, 1991, pp. 231-244.

- les problèmes communs avec des voisins : les Polonais et les Hongrois contre les Tatares et les Turcs ; les Polonais et les Tchèques contre les Allemands ;
- une forte fraternité durant les siècles (sauf la période des affrontements au Moyen Âge) ;
- une quasi absence des désaccords qui amènent une confrontation armée. Les tensions entre les pays ne dégénèrent pas en conflit militaire, par exemple le conflit polono-tchèque concernant Zaolzie (tchèque *Zaolší ou Těšínsko*, all. *Olsa-Gebiet*) ou la question des minorités hongroises en Slovaquie. Il nous faut pourtant citer l'agression de la Slovaquie contre la Pologne en 1939, ou la participation de la Pologne et de la Hongrie au partage de la Tchécoslovaquie en 1968 ;
- une appartenance à la monarchie des Habsbourg ;
- des luttes communes pour la libération des peuples¹⁸⁰ ;
- une coopération entre les Polonais et les Hongrois durant des siècles.

Pour nuancer cette description, il est utile de rappeler le pont de vue de Bronisław Geremek sur cette question : « *Il ne faut pas trop chercher des traits particuliers ou exotiques dans la culture politique des pays de cette région. [...] Les pays d'Europe centrale sont tout simplement marqués par l'incertitude de leur destin, par la précarité de leur existence nationale et par leur vulnérabilité* ». ¹⁸¹ Avant lui, en 1946, István Bibó, intellectuel hongrois a déjà constaté amèrement : « *Parler de la "mort de la nation" ou de son "anéantissement" passe pour une phrase creuse aux yeux d'un Occidental, car s'il peut concevoir l'extermination, l'assujettissement ou l'assimilation lente, l'"anéantissement" politique survenant du jour au lendemain n'est pour lui qu'une métaphore grandiloquente, alors que pour les nations d'Europe de l'Est, c'est une réalité tangible* ». ¹⁸² La constatation de Jenő Szűcs, historien hongrois qui perçoit l'Europe centrale comme « *une victime de l'Histoire* » fait l'écho aux propos de son compatriote. ¹⁸³

Cette incertitude concernant la survie nationale, dont parle Bronisław Geremek est l'un des traits caractéristiques de l'Europe centrale. L'exemple de la Pologne reste significatif sur ce point. Il s'agit d'un pays fort qui a réussi à instaurer un régime presque républicain avant de disparaître de la carte politique européenne, suite aux trois partages entre ses

¹⁸⁰ DROZ Jacques, *Europe centrale...*, op. cit., p. 15

¹⁸¹ GEREMEK Bronisław, *La politique européenne des pays de l'Europe centrale, l'exposé à l'Académie des sciences morales et politiques* [en ligne]. 17 mai 2005, [réf. 02.02.2009]. Disponible sur : <http://www.canalacademie.com/ida89-La-politique-europeenne-des-pays-d.html>.

¹⁸² BIBÓ István, *Misère des petits États d'Europe de l'Est*, Paris, 1986, pp. 162-163.

¹⁸³ SZÚCS Jenő, *Les trois...*, op. cit., pp. 88-105.

voisins : la Russie, la Prusse et l'empire austro-hongrois. Agressée par l'Allemagne hitlérienne en 1939 malgré le soutien diplomatique de la Grande-Bretagne et de la France, la Pologne subit le 17 septembre 1945 l'invasion de l'Armée rouge de ses territoires orientaux. Cet événement est souvent considéré comme son quatrième partage, cette fois entre l'Allemagne hitlérienne et la Russie stalinienne, auquel l'opinion publique européenne est restée indifférente. L'histoire de la Pologne illustre parfaitement et justifie la vieille angoisse, le sentiment permanent de menace que nourrissent les nations de l'Europe centrale. Comme l'écrit justement István Bibó, pour plonger ces peuples dans le désarroi « *il suffisait, de mettre en doute leur existence* ». ¹⁸⁴ Le même mécanisme concerne la Slovaquie qui n'a pourtant pas de tradition d'indépendance nationale si forte, les pays baltes et l'Ukraine qui ont très peu connue la vraie souveraineté.

« *L'Histoire pèse beaucoup dans la politique* » répétait Bronisław Geremek. Certains historiens disent que « *les Balkans produisent plus d'Histoire qu'ils sont capables à consommer* », cette vérité semble s'appliquer aussi à l'Europe centrale. Pourtant, cette région a réussi à digérer son Histoire, en bien et en mal. Il est vrai que ses victoires et les défaites passées sont souvent instrumentalisées politiquement et rendent plus délicate sa situation actuelle. Aujourd'hui, le passé de l'Europe centrale, avec autant d'échecs que de triomphes revient dans le discours politique et public, exprimant parfois des méfiances et des soupçons séculaires. N'oublions pas qu'il s'agit des nations privées de leurs pays qui ont vécu sur leurs territoires les deux guerres mondiales du début jusqu'à la fin. ¹⁸⁵ C'est en tirant les leçons de ce passé lourd d'invasions, d'annexions territoriales, d'occupations et de démantèlements que l'Europe centrale doit élaborer son propre système de défense, de sécurité et de protection. Joseph Rotschild, historien américain, met l'accent sur le fait qu'après la Seconde Guerre mondiale, une Europe diversifiée a fait déjà son réapparition, mais rapidement tombée sous la domination soviétique, elle n'a pas eu le temps de se développer. ¹⁸⁶

Les pays de l'Europe centrale partagent donc une histoire commune, malgré leurs territoires découpés et remodelés par de nombreux traités, en cours des siècles. Ils ont formé une communauté historique slave cohérente, à la fois hétérogène et homogène. Bien qu'ils soient souvent perçus comme « *les pions sur l'échiquier européen* » ¹⁸⁷, ces pays ont participé à toutes les étapes importantes de l'histoire du continent. Encore récemment, ils se faisaient

¹⁸⁴ BIBÓ István, *Misère des petits États...*, op. cit., pp. 162-163.

¹⁸⁵ GAUß Karl-Markus, *Alfabet europejski...*, op. cit., pp. 109-124.

¹⁸⁶ ROTSCCHILD Joseph, *Return to Diversity: A political History of East central Europe since Worlds War II*, New York, 1989, p. 49.

¹⁸⁷ LANDAU Alice, *La diplomatie internationale...*, op. cit., p. 54.

annexés par de grandes puissances telles que l'Allemagne, l'Autriche, la Turquie et la Russie. « *Victimes de leur histoire* », vulnérables et précaires, ils ont tout de même su reconstruire leur identité et assumer leur destin commun. Sachant tirer les conclusions de son passé douloureux, l'Europe centrale se réfère à la devise « *Pour notre liberté et la vôtre* » toujours d'actualité, aujourd'hui comme hier. Bien que les pays centre-européens font partie pleinement de l'Europe depuis si longtemps, il leur faut aujourd'hui revendiquer leur appartenance à la communauté européenne. C'est un grand paradoxe que vit cette région actuellement : de se voir à la fois si proche et si éloignée de l'Europe.

1.1.4 L'aspect culturel

Du point de vue historique, l'Europe centrale semble directement liée à la tradition de la monarchie des Habsbourg. Les nations qui ont composé cet empire se divisent en deux groupes :

- I. Les nations qui, avant d'intégrer l'empire, ont construit déjà leurs États.
À l'époque de la Renaissance, les populations qui bénéficiaient déjà d'un État ont réussi à élaborer leurs propres cultures fondées sur les langues et la littérature nationales.
- II. Les nations qui ne disposent pas d'État autonome ou existent en tant que tel seulement au Moyen Âge.

Au XVIII^e siècle, ces nations de l'Europe centrale se retrouvent marginalisées. La période de leur splendeur est passée. En conséquence, le rôle de l'Histoire dans le développement de leurs consciences nationales devient important.

L'attitude à l'égard l'Histoire, notamment la conscience historique de plus en plus développée apparaît comme une des manières les plus aisées de contribuer à l'identification nationale.

L'aspect culturel se dégage souvent dans la description de nombreux événements qui se sont déroulés en Europe centrale. Perçue ainsi, la région recouvre les territoires de l'Empire austro-hongrois. Milan Kundera, écrivain tchèque et français, précise que « *les frontières (inauthentiques, modifiées par les invasions et les occupations) ne peuvent pas définir et décrire l'entité de l'Europe centrale. Les situations communes, importantes, unissent les nations dans les frontières imaginaires et variables, à l'intérieur desquelles la même mémoire dure, les mêmes expériences et la même tradition sont les plus importantes* ». Selon lui, les habitants de l'Europe centrale créent une histoire européenne à l'envers car ils en sont victimes et outsiders. La source de l'originalité de leur culture et de leur sagesse se trouve dans leur expérience historique.¹⁸⁸ Kundera considère que la réalité spirituelle, indépendante d'un espace géographique concret est la plus déterminante. Andrzej Stasiuk, écrivain polonais, reprenant la même idée, déclare que le problème de définir des coordonnées géographiques dans cette partie de l'Europe ne se pose plus.¹⁸⁹ Conformément au critère culturel, l'Europe centrale apparaît comme une région du passage entre l'Ouest et l'Est (russe et asiatique). L'expression allemande « *Zwischen-Europa* » (l'Europe du passage, l'Europe de

¹⁸⁸ KUNDERA Milan, *L'Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale*, op. cit., pp. 13-25.

¹⁸⁹ STASIUK Andrzej, ANDRUCHOWICZ Andrij, *Moja Europa. Dwa eseje o Europie zwanej Środkową (Mon Europe: deux essais sur l'Europe dite centrale)*, Wołowiec, 2001, p. 77.

l'entre-deux) correspond mieux à la réalité que « *Mitteleuropa* » (l'Europe centrale) de Otto von Bismarck¹⁹⁰ car interprète l'Europe centrale comme un espace de transition entre les deux centres de civilisation : occidental et oriental.¹⁹¹

Carte 17 : La Mitteleuropa



Source : GAEBLERS Eduard, *Handatlas Uber Alle Teile der Erde*, Leipzig, 1930.

Les dénominateurs communs culturels suivants caractérisent l'Europe:

- une influence de l'architecture gothique ;
- une frontière occidentale des systèmes démocratiques ;
- un alphabet latin ;
- des racines catholiques romaines (parfois modifiées par la Réforme).

¹⁹⁰ PAJEWSKI Janusz et al., *Mitteleuropa. Studia z dziejów imperializmu niemieckiego...*, op. cit., pp. 115-137; NAUMANN Friedrich, *Mitteleuropa*, op. cit., pp. 1-32 ; MEYER Henry Cord, *Mitteleuropa in German Thought and Actions 1815-1945*, Hague, 1955.

¹⁹¹ COHEN Saul Bernard, *Geography and Politics in a World Divided*, New York, 1963, p. 78.

Selon ces critères, l'Europe centrale apparaît comme l'espace culturel commun, celui de l'histoire et de la tradition partagée. C'est également une communauté des valeurs qui régissent la condition d'un individu et ses relations avec les autres, déterminées par les structures qui fonctionnent selon les mêmes règles éthiques et juridiques. Elle est habitée par les sociétés qui partagent la responsabilité de leur espace de vie. Il est vrai que les frontières de l'Europe centrale ne sont pas dessinées sur aucune carte. Elles existent seulement dans le cœur et dans la conscience de ses habitants. Cependant, durant le régime communiste, ce sentiment d'appartenir à la communauté centre-européenne se ravive quand les frontières sont tracées par les hommes politiques suivant la ligne de l'Elbe (pl. *Łaba*) et le mur de Berlin.¹⁹²

L'identité centre-européenne se caractérise alors par des attributs suivants :

- la mémoire familiale et historique ;
- les relations culturelles et artistiques ;
- l'appartenance à la tradition chrétienne et catholique ;
- l'opposition aux intérêts de l'État socialiste.

La pensée centre-européenne et ses variations expriment une forte identité culturelle commune. Dans cette partie de l'Europe, les intellectuels de l'après-guerre – Milan Kundera, Geörgy Konrád, Václav Havel, Czesław Miłosz, Danilo Kiš et Milan Šimečka¹⁹³ - participent activement à la vie politique et idéologique, s'engagent ouvertement contre le régime prosoviétique, créent des œuvres marquants dans l'histoire contemporaine. Témoins de leur temps, ils expriment leur opposition à la domination soviétique et la joie quand leurs pays retrouvent l'indépendance et la liberté. Grâce à ces intellectuels, le terme de l'Europe centrale réapparaît dans les débats politiques, idéologiques et culturels qui font vibrer toute l'Europe. Pour Adam Michnik, ce terme « *est une idée politique. (...) un moyen de marquer une indépendance intellectuelle et politique face à la Russie* ». Après la chute du mur de Berlin, c'est Milan Kundera qui est le premier à évoquer la notion d'Europe centrale. Selon Drago Jančar, écrivain slovène, Kundera « *retrouve quelque chose qui se trouve à la fois dans nos cœurs et sur le bout de nos langues* ». ¹⁹⁴ Pour lui, comme pour de nombreux intellectuels des pays communistes, l'Europe centrale représente une nouvelle « Terre promise ». En son temps, Joseph Roth, écrivain autrichien a déjà identifié la région centre-européenne à l'ancien empire austro-hongrois et à son passé. Mais Drago Jančar refuse la nostalgie de la monarchie des habsbourgeoise car celui-ci « *n'a jamais montré la compréhension pour le désir*

¹⁹² ASH Timothy Garton, *Pomimo i wbrew : eseje o Europe Środkowej (Malgré et contre tout : les essais sur l'Europe centrale)*, Londres, 1990, pp. 168-198.

¹⁹³ ASH Timothy Garton, *Mittleuropa?*, *Res Publica*, n° 1, 1990, pp. 20-23.

¹⁹⁴ JANČAR Drago, *Essais (Eseje)*, Varsovie, 1999, p. 11.

d'indépendances de petits États ». Le retour vers le passé n'est donc pas toujours indissociable de l'idée de l'Europe centrale : « *Les idées centre-européennes seraient probablement mortes, comme sont morts les austro-hongrois, si elles n'étaient pas retenues par la force* ». ¹⁹⁵

Vu de cette fonction, l'Europe centrale apparaît comme un « *fruit défendu* » disponible dans ses zones frontalières et aspire à la paix et à la coopération qui mettront un terme aux vieilles rancunes. D'après Marjan Rožanc, écrivain slovène, il s'agit « *du club comique auquel il est bon d'appartenir* », que Drago Jančar, à son tour, décrit ainsi : « *Nous sentons que nous nous mettons au-delà des schismes idéologiques et sans importance, dépassant les frontières nationales et les juridictions étatiques. Dans ce club comique, nous parlons sans donner la parole aux malades de l'Histoire et de la haine nationaliste. La diversité, le pluralisme global, le morcellement, le multilinguisme, tout ce Babylone culturel qui a vécu pendant soixante ans, l'effondrement des États, les changements des frontières, l'envol des eschatologies idéologiques, les grands espoirs et les énormes déceptions, nous le ressentons comme une nouvelle chance. L'Europe centrale c'est une carte de ce club comique, ainsi qu'une carte d'entrée dans l'Europe* ». ¹⁹⁶ Pour Jančar, le concept de l'Europe centrale évoque avant tout un défi face à la réalité, l'évolution tournée résolument vers l'avenir, tandis que, selon certains intellectuels de l'époque l'idée de l'Europe centrale semble porteuse mais abstraite. Jančar pense que si cette région n'arrive pas à évoluer, la responsabilité en revient à la xénophobie, à l'antisémitisme, à l'oppression qu'exercent des majorités sur des populations minoritaires, aux anciennes rivalités nationales et au penchant vers la médiocrité, vers le confort douillet. Peter Handke, écrivain autrichien compare la notion d'Europe centrale à un « *effet météorologique* ». En réponse, Jančar lui rétorque en suggérant qu'« *il est bon de regarder en haut les nuages passer dans le ciel, mais il faut aussi de regarder en bas, aussi longtemps que les champs de mines, les fils barbelés et les murs de Berlin existent en Europe centrale* ». ¹⁹⁷

Parfois, l'Europe centrale est synonyme d'une survivance de la Guerre froide. Dans *l'Europe au pied plat*, Alexander Kaczorowski, journaliste polonais postule d'abandonner la notion d'Europe centrale car « *elle a déjà joué son rôle et aujourd'hui, elle apporte plus de*

¹⁹⁵ JANČAR Drago, MICHNIK Adam, *Europa Środkowa czyli jak być normalnym (L'Europe centrale ou comment être normal)*, L'interview entre Drago JANČAR et Adam MICHNIK, *Krytyka*, 1993, n° 40, pp. 46-52.

¹⁹⁶ JANČAR Drago, *Misjonarz i jego Sprawiedliwość (Le missionnaire et sa justice)*, *Res Publica Nowa*, 1997, n° 7/8, pp. 51-54.

¹⁹⁷ *Ibidem*.

mal que de bien »¹⁹⁸ malgré que cette région du milieu continue à enrichir le paysage européen surtout grâce à sa place particulière entre deux civilisations différentes. Dans son œuvre « *L'Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale* » Milan Kundera insiste que : « *L'Europe géographique de l'Atlantique jusqu'à l'Oural* », n'échappera jamais à la division en deux zones :

- I. l'Occident qui s'inspire de Rome et de l'Église catholique avec l'alphabet latin ;
- II. l'Est (c'est-à-dire la Russie) qui tire ses origines du Byzance et de l'Église orthodoxe avec l'alphabet cyrillique.¹⁹⁹

Cette division de l'Europe en l'Occident et l'anti-Occident est incontournable pour créer et définir l'Europe centrale. La différence culturelle, mentale et historique entre l'Ouest et l'Est est l'âme même de l'Europe centrale. Le terme de l'Europe centrale s'emploie donc *de facto* afin d'« arracher » les pays comme la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie, à l'URSS. Même si ces pays sont restés pendant quarante ans sous le joug totalitaire, cela n'efface aucunement leur contribution historique à la culture occidentale : à la fin du XIX^e siècle, c'étaient déjà le berceau de la modernité, la patrie de nombreux artistes, intellectuels et scientifiques²⁰⁰ qui ont enrichi la civilisation en Occident.

L'identité culturelle de l'Europe centrale s'est forgée au cours des siècles, s'appuyant sur une conscience historique commune. Dans le passé, les nations slaves se sont pris parfois pour le Messie de l'Europe ou du monde, se sont reconnu *une « âme sainte »*.²⁰¹ La vision culturelle de *Zwischen-Europa*, en a fait le « *fruit défendu* » et le « *mythe* » universel. De nombreux courants de pensée sont nés en cette Terre promise, l'ont enrichie et ont fait d'elle le « *berceau de la modernité* ». Aujourd'hui, l'Europe centrale devient « *un terme à la mode* » bien qu'il renvoie souvent à l'image d'une région endormie, nostalgique et fragile.

¹⁹⁸ KACZOROWSKI Aleksander, *The Great Central European Swindle*, KACZOROWSKI Aleksander, MAĆKOWIAK Tomasz, *Europa z płaskostopiem (Europe avec le pied plat)*, Wołowiec, 2006, p. 203.

¹⁹⁹ KUNDERA Milan, *L'Occident kidnappé ...*, op. cit., pp. 3-22.

²⁰⁰ POTEL Jean-Yves, *Les 100 portes de l'Europe centrale et orientale*, Paris, 1998, coll. Points d'appui, pp. 13-14.

²⁰¹ ŠTÚR L'udovit, *O ludowych pieśniach i podaniach (Chants et contes populaires)*, *Wybór pism (Écrits)*, Wrocław, 1983, pp. 281-282.

1.1.5 L'aspect géopolitique

Selon Otto von Bismarck, le chancelier de l'Empire allemand la géographie est la seule constante dans l'équation de la politique mondiale.²⁰² La géopolitique est une science qui étudie l'influence des conditions géographiques sur la société et sur la politique. Elle présente les hommes et les nations déterminés par leur environnement naturel, le contexte géographique qui influence la mentalité et la pensée des politiques, donne naissance aux alliances et aux conflits entre les États. L'objet des études géopolitiques se situe à trois niveaux :

- I. des zones politiques ;
- II. de l'État ;
- III. des processus politiques.

Du point de vue géopolitique, le cœur de l'Europe centrale se trouve sur le territoire de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Hongrie. La zone frontalière de cette région correspond aux territoires suivants : la Lituanie, la Lettonie, la Biélorussie, la région de Kaliningrad, la partie orientale de l'Ukraine, le nord de la Roumanie avec la Transylvanie, la Voïvodine serbe, la Slovénie, la partie orientale de l'Autriche et l'est de l'Allemagne (l'ex RDA). Les régions limitrophes de l'Europe centrale sont : l'Europe de l'Ouest, la Scandinavie, la partie européenne de la Russie et les Balkans.

La géopolitique a toujours pesé de tout son poids sur l'histoire de l'Europe centrale. Les grandes puissances mondiales ont décidé du destin de cette partie de l'Europe en découpant son territoire, en y constituant des zones d'influence stratégique. Au XX^e siècle, le premier partage de l'Europe centrale s'est déroulé dans les années 1939-1940, entre l'Allemagne et l'Union soviétique, à la suite du pacte Ribbentrop - Molotov. La Pologne s'est trouvée alors sous l'occupation de ces deux puissances. Les pays baltes sont tombés dans la dépendance soviétique. En juin 1940, l'URSS a annexé la Lituanie et l'Estonie, tandis que la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Tchéquie et la Slovénie ont intégré la zone allemande. Après la Seconde Guerre mondiale, le traité de Yalta a laissé les frontières de 1940 presque inchangées : les pays baltes sont restés soviétiques, la frontière polonaise longeant le Bug (pl. *Bug*), la Prusse orientale avec Kaliningrad (pl. *Królewiec*, all. *Königsberg*) et la Ruthénie subcarpathique (pl. *Ruś Podkarpacka*) annexés à l'Union soviétique. Les frontières dans cette

²⁰² ŁYSAKOWSKI Piotr, *Otto von Bismarck. Życie i polityka zagraniczna "żelaznego kanclerza" (Otto von Bismarck. La vie et la politique des affaires étrangères de „chancelier en fer”)*, Varsovie, 1997, pp. 123-141 et 171-174.

partie du continent sous la domination soviétique une fois acceptées par Joseph Staline resteront immuables pour longtemps

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Union soviétique impose le régime communiste dans tous les pays centre-européens. Cette mainmise se met en place de différentes manières, chaque fois selon la spécificité politique et historique du pays concerné. En 1945, le système démocratique polonais est seulement provisoire, l'opposition et l'Église sont persécutées, les élections parlementaires falsifiées. À partir de 1947, la Pologne et les autres pays de la région, que l'on commence à appeler les « démocraties populaires », sont contraints à construire leurs systèmes politiques sur le modèle exclusivement soviétique. En Tchécoslovaquie, cette politique de domination est réalisée à partir de 1948.²⁰³ La Hongrie, traitée par l'URSS comme le pays fasciste à cause de son alliance passée avec le Troisième Reich, est soumise par la terreur. En Roumanie et en Bulgarie, la période démocratique est provisoire et relativement brève. La Yougoslavie et l'Albanie construisent le régime communiste fort, dès le début. La création de la RDA est un moyen de prolonger de fait l'occupation soviétique en Allemagne est. Probablement, les pays centre-européens étaient à deux pas de se faire annexées par l'Union soviétique, comme le prévoyait l'idéologie bolchevique. Bien que soumises à une telle pression, les nations de la région sont parvenues à préserver leur identité et à garder la ferme volonté de recouvrir un jour leur indépendance. La chute du Mur, les événements qui l'ont accompagnée et suivie, le démantèlement du régime communiste en sont la preuve historique. « *Les pays du centre et de l'est de l'Europe bâtissaient des sociétés ouvertes démocratiques et ont été aspirés dans le processus d'intégration européenne, ils ont été amenés à relativiser leur idée de frontières et de souveraineté.* »²⁰⁴

Dans les années 1989-1990, la carte géopolitique de l'Europe centrale évolue.

- le système communiste dirigé par l'Union soviétique s'écroule ;
- la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie regagnent leur souveraineté ;
- la Tchécoslovaquie se divise ;
- l'Allemagne se réunifie ;
- les frontières de la région changent, l'URSS est dissoute ;
- la Communauté des États indépendants (CEI), l'héritière de l'URSS, met en place les systèmes plus démocratiques, mais le processus est lent et difficile

²⁰³ BANKOWICZ Marek, *Systemy władzy państwowej Czechosłowacji i Czech*, op. cit., pp. 66-70.

²⁰⁴ RUPNIK Jacques, *La „nouvelle frontière” de l'Europe : quels confins pour une Europe élargie ?*, op. cit., p. 304.

rencontrant de nombreux problèmes et suscitant des conflits extérieurs et intérieurs, à la fois de nature économiques et politiques ;

- le Pacte de Varsovie et le CAEM sont liquidés ;
- les pays de l'ex-URSS jouissent de différents degrés d'indépendance. Leur souveraineté reste limitée car ils sont tributaires économiquement de la CEI et acceptent le stationnement de l'armée russe sur leurs territoires.

Saul B. Cohen, géographe américain, définit les régions géostratégiques dans le monde. Selon lui, l'équilibre des forces qui existe entre les États-Unis et l'URSS durant la Guerre froide et pendant la période de détente, constitue le point de départ théorique le plus adéquat pour dépeindre une vision géopolitique du monde pertinente. Son actualisation doit cependant prendre en compte :

- les changements importants de l'économie mondiale ;
- les relations sociales ;
- l'apparition d'une technologie militaire avancée ;
- les nouvelles tendances idéologiques qui rejettent à la fois le capitalisme occidental et le communisme soviétique.²⁰⁵

Cohen indique qu'après la Seconde Guerre mondiale, le système global évolue vers une intégration caractérisée par :

- la bipolarité;
- la multipolarité.

Au début de XXI^e siècle, cet équilibre, quand émergent les forces régionales, s'effondre pour se reconstruire quand le système atteint le niveau supérieur – l'intégration hiérarchique. Celle-ci se base sur la coexistence des pays diversement développés, liés entre eux au niveau mondial et régional. Ainsi, une structure hiérarchique se compose :

- des régions géostratégiques (ang. *Geostrategic Regions*) : définies par leurs fonctions qu'elles exercent dans l'ordre global, elles se démarquent dans le contexte mondial ;
- des régions géopolitiques (ang. *Geopolitics Regions*), qui font partie des régions géostratégiques. Elles sont culturellement, économiquement et politiquement unies.

²⁰⁵ COHEN Saul Bernard, *A New Map of Global Geopolitical Equilibrium : A Development Approach (Une nouvelle carte de l'équilibre géopolitique global : une approche développée)*, *Political Geography Quarterly*, 1982, vol. 1, n° 3, pp. 223-242.

Cohen présente un modèle mondial qui se compose de zones d'influences déjà existantes. Deux zones géostratégiques y existent :

- l'URSS avec les pays soumis et la Chine continentale (*the Eurasian Continental World*) composée à son tour de deux zones géopolitiques :
 - le camp soviétique (*Heartland and Eastern Europe*);
 - la Chine (*East Asia*).
- *the Trade Dependent Maritime World* composé de cinq zones géopolitiques :
 - *Anglo-America and the Caribbean* (au sud il concerne les pays limitrophes de la mer Caribéenne : la Colombie, le Venezuela et la Guyane ;
 - *South America* ;
 - *Martine Europe and the Maghreb* (sauf la partie orientale de la mer Méditerranée) ;
 - *Africa south of the Sahara* ;
 - *Offshore Asia and Oceania* (avec le Japon, les Philippines et l'Australie).

De plus, Saul B. Cohen décrit trois régions géopolitiques autonomes :

- *South Asia* (le subcontinent indien, qui représente potentiellement la troisième région géostratégique);
- *South-East Asia* ;
- *Middle East*.²⁰⁶

Après l'effondrement du bloc communiste, l'image statique et monolithique que représentait sur le plan géopolitique et idéologique la zone soviétique et dont l'Europe centrale faisait partie, cède la place à une nouvelle vision : le territoire dynamique, composé de trois régions qui ont des patrimoines différents bien que similaires :

- l'Europe centrale : les pays du Groupe de Visegrád;
- l'Europe orientale : les ex-républiques soviétiques: l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Biélorussie, l'Ukraine, la Moldavie et la Russie.

(Il convient de préciser que l'Europe de l'Est est une région qui se divise en deux :

- le territoire de la Russie ;
- les petits et moyens pays de l'ex-URSS qui possèdent les différents traits socioculturels.)
- l'Europe du Sud-Est : la Roumanie, la Bulgarie et les Balkans.²⁰⁷

²⁰⁶ COHEN Saul Bernard, *Geography and Politics ...*, op. cit., pp. 5-8.

Comparée à toutes ces zones, l'Europe centrale apparaît comme une force régionale. C'est un territoire le plus stable, capable d'intégrer rapidement l'Ouest, riche en potentiel géostratégique non exploré. Au début des années 1990, cette région se distingue des autres par sa plus grande subjectivité et par l'indépendance gagnée lors de l'intégration européenne. Elle n'est plus perçue par les hommes politiques occidentaux comme une partie de l'Europe de l'Est dont « *le destin se discute à Moscou* ». ²⁰⁸

Ainsi, on peut dégager alors les deux dimensions du concept de l'Europe centrale:

- une dimension universelle : c'est la région, où une profonde transformation politique et économique se déroule dans le cadre de démocratisation ;
- une dimension régionale : les changements à caractère unique s'y passent ; elle fait l'expérience des mutations et des scénarios impossibles à prévoir ni à calquer. ²⁰⁹

Ces deux dimensions ont un dénominateur commun. Malgré de nombreuses incertitudes, la grande patience citoyenne de la société et la détermination des élites politiques au pouvoir permettent de réaliser un tournant historique qui impliquera un changement radical de système. En effet, « la famille » des pays européens démocratiques s'agrandit.

Après l'effondrement du communisme, les pays de l'Europe centrale et orientale doivent redéfinir leurs priorités nationales. Aucun projet économique ou politique de référence, prêt à employer pendant la période « postcommuniste » n'existe pas. Piotr Łossowski, historien polonais résume cette situation particulière : « *Après la reconquête des libertés, les facteurs unificateurs et ceux qui divisent, font leur apparition. Les premiers sont plus faibles. Les pays qui regagnent leur indépendance doivent en premier lieu savourer leur victoire* ». ²¹⁰ En effet, l'enthousiasme pour l'intégration régionale qui règne à Varsovie, à Prague et à Budapest, doit céder rapidement la place aux visions plus pragmatiques qui défendent les intérêts de chacun.

²⁰⁷ *The Consolidation of Democracy in East-Central Europe*, éd. par DAWISHA Karen, PARROTT Bruce, Cambridge, 1997, pp. 1-39.

²⁰⁸ KISIELEWSKI Tadeusz, *Geopolityka przeciw suwerenności (La géopolitique contre la souveraineté)*, *Nasz Głos (Notre Voix)*, février 2009, n° 2, p. 10.

²⁰⁹ PATEK Artur, ROJEK Wojciech, *Naród – Państwo - Europa Środkowa (Nation – État – Europe centrale)*, Cracovie, 2006, pp. 57-67.

²¹⁰ ŁOSSOWSKI Piotr, *Europa Środkowo-Wschodnia XX wieku – triumf dezintegracji? (L'Europe centrale et orientale du XX^e siècle – le triomphe de la désintégration?)*, *Dzieje Najnowsze (L'Histoire contemporaine)*, vol. 1, 1996, p. 57.

1.2 La transformation

La transformation concerne un changement de système. Le système est une structure composée des éléments et de leurs correspondances. Un élément fondamental organise chaque système : c'est son objectif. La réalisation de ce dernier constitue le but du système.²¹¹ La transformation d'un système est une modification importante et totale de chaque élément de ce système ainsi que de toutes les liaisons qui unissent ses composants. La transformation se met en place dans le but de réaliser de nouveaux objectifs, différents des précédents. La transformation est une évolution du système qui touche à son paradigme et à ses principales règles de fonctionnement.²¹² La transformation qui a lieu dans les pays de l'Europe centrale est l'un des processus politiques les plus intéressants qui se sont déroulés pendant les cinquante dernières années. Elle est liée aux changements spectaculaires qui touchent tous les domaines de la vie – l'économie, la structure du pouvoir, l'identité sociale et l'échelle des valeurs. De plus, c'est un processus historiquement sans précédent : durant plusieurs années les pays concernés traversent une métamorphose totale.

La transformation prend de différentes formes – une douce et délicate comme en République tchèque ou une forme violente, initiée par la révolution, comme en Roumanie. La transformation est un processus et non un événement. Elle dure encore aujourd'hui car il faut beaucoup de temps, notamment dans la sphère sociale, avant que les nouveaux modèles et les structures s'installent. Le terme de « transformation » désigne une modification d'un système politique et des systèmes liés à celui-ci. Les traits caractéristiques d'une transformation qui la différencie de simples changements se déroulant dans le monde sont les suivants :²¹³

- l'étendue : la transformation concerne tout le pays (y compris la diaspora et ses relations avec la métropole) et les États limitrophes ;
- la profondeur : la transformation est une reconstruction profonde des structures du pouvoir (un simple changement d'option politique n'est pas une transformation), des relations et des responsabilités ;
- la nouveauté : la transformation crée un nouvel organisme politique, les changements qu'elle implique sont d'une telle importance que certains parlent d'une rupture dans la continuité étatique ;

²¹¹ ZALEWA Piotr, *Transformacja ustrojowa a kształt polskiego systemu ekonomicznego (La transformation et la forme du système économique polonais)*, Lublin, 2008, pp. 43-44.

²¹² BAŁTOWSKI Maciej, MISZEWSKI Maciej, *Transformacja gospodarcza w Polsce (La transformation économique en Pologne)*, Varsovie, 2007, pp. 11-14.

²¹³ *Ibidem*, pp. 23-39.

- la dimension : une transformation du système ne touche pas seulement la politique, mais elle concerne également l'économie, la société et les systèmes des valeurs ;
- l'irréversibilité : une transformation du système mène à la création d'une nouvelle entité politique et sociale, les changements sont tellement importants qu'aucun retour en arrière n'est pas possible.

Il convient également de souligner que la transformation concerne tous les types de changements profonds sans préciser leur évolution. Cette notion est souvent utilisée pour désigner les modifications en Europe centrale, liées à l'effondrement du système communiste. Elle fonctionne aussi dans la littérature, où elle décrit des événements qui mènent à l'installation de la démocratie dans les pays ex-satellites de l'URSS. Quand son paradigme reste inchangé et les changements présentent un caractère quantitatif, il s'agit des réformes. Une réforme est une modification dans le cadre d'un système, qui ne touche ni à ses bases ni aux liaisons entre ses éléments.²¹⁴

Les spécialistes et les historiens s'interrogent sur une terminologie adéquate à adopter pour décrire les changements qui ont lieu dans les pays centre-européens, d'autant plus qu'ils concernent tous les domaines de l'État : la politique, l'économie, la société, la culture, l'idéologie et la géopolitique. Certains proposent le terme de « *transition* » qui signifie le passage d'un état à un autre. Ils associent ainsi cette notion au retour à la normalité, au passage de l'économie planifiée et du système soumis à la volonté des dirigeants du parti communiste, à une économie du libre marché et à la démocratisation du système.²¹⁵ Le terme de transformation ne convient pas à certains analystes français, car la proximité avec le terme allemand *Transformation* les dérange, tandis que les historiens polonais, hongrois, tchèques et slovaques ont volontiers recours à cette notion (en polonais – *transformacja*, en hongrois – *transzformáció*, en tchèque – *transformace*, en slovaque - *transformácia*).²¹⁶ Certains scientifiques proposent d'utiliser le terme de « *mutation* » qui évoque une durée réduite par rapport à l'évolution historique, sans se référer à la forme finale.

²¹⁴ KOZARZEWSKI Piotr, WOODWARD Richard, *The Reform Process in Post - Communism Transition : Understanding Reform in Eastern and Central Europe and the Commonwealth of Independent States, Understanding Market Reforms, Motivation, Implantation and Sustainability*, éd. par FANELLI José Maria, McMAHON Gary, New York [en ligne]. 2006, vol. 2, [réf. 18.06.2009]. Disponible sur : http://books.google.com/books?id=eA4cRQAACAAJ&hl=pl&source=gbs_book_other_versions.

²¹⁵ L'interview avec Vaclav HAVEL, *Cet étrange postcommunisme, rupture et transitions en Europe centrale et orientale*, éd. par MINK Georges, SZUREK Jean-Charles, Paris, 1992, p. 14.

²¹⁶ BAŁ Monika, *Europa Środkowa i Wschodnia wobec wyzwania transformacyjnego (L'Europe centrale et orientale face au défi de la transformation)*, Gdańsk, 2006, pp. 15-18.

Le processus de transformation doit également être analysé du point de vue historique. La démocratisation est d'autant plus facile que les traditions de l'État à décider de soi-même sont plus fortes. En Pologne, les changements politiques et économiques se terminent assez rapidement, mais ils se prolongent en Albanie et en Macédoine. En Biélorussie, ils s'achèvent par un échec. Le comportement de la société durant la période de dépendance de l'URSS, a également une importance – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque ont connu alors de nombreuses manifestations de protestation. Bien que réprimées, ces élans de contestation ont contribué à construire un système alternatif des valeurs, ont consolidé la résistance sociale et ont entretenu la tradition d'une révolte contre le régime socialiste.²¹⁷ « *Cette soudaine accélération de l'histoire s'est traduite – sitôt les régimes communistes tombés, les uns après les autres, tels des dominos – par des réformes décisives du système économique et politique. De ce fait, un grand nombre de commentateurs ont considéré ces transformations comme irréversibles.* »²¹⁸

Deux sortes de causes initient la transformation en Europe centrale : extérieures et intérieures.²¹⁹

– Les causes extérieures

La politique de l'URSS est une déterminante la plus importante. La doctrine Brejnev pèse sur la politique de l'URSS envers ses pays satellites jusqu'à la moitié des années 1980. Selon cette doctrine, la politique étrangère soviétique prévoit des interventions politiques, économiques et militaires dans un pays lorsque les intérêts de l'URSS s'y trouvent en danger. La Tchécoslovaquie est une de premières victimes de cette doctrine qui empêche toute velléité de transformation.

Une fois Mikhaïl Gorbatchev arrivé au pouvoir, l'ancienne doctrine est rejetée et le système communiste commence à s'assouplir. Le nouveau président déclare la « *démocratisation* » du communisme. Il veut donner la « *face humaine* » au régime soviétique. *La perestroïka* de Gorbatchev envisage une réforme du système communiste. Pourtant, elle ne prévoit ni la liberté de parole, ni le gouvernement de droit, ni le libre marché, ni la propriété privée. Gorbatchev envisage la possibilité que le parti communiste perde le monopole, mais souhaite conserver le contrôle de l'URSS sur les pays satellites. Pourtant,

²¹⁷ LHOMEL Édith, *De la chute du Mur aux portes de l'Union européenne, L'Europe centrale et orientale. Dix ans de transformation (1989-1999)*, éd. par LHOMEL Édith, Paris, 2000, pp. 11-22.

²¹⁸ *Ibidem*, p. 11.

²¹⁹ KOZARZEWSKI Piotr, WOODWARD Richard, *The Reform Process...*, op. cit.

en réalité, on ne peut pas rompre avec le totalitarisme partiellement. Face au retard technologique et à la course aux armements que les États-Unis remportent sous la présidence de Ronald Reagan, Gorbatchev doit entreprendre de véritables changements.

De plus, selon la doctrine de Michael Marrese et Jan Vanousa²²⁰, de nouveaux arguments, de nature économique, poussent aux changements. Cette doctrine soutient que l'URSS aide financièrement ses pays satellites. Les deux économistes analysent la structure d'échange commercial et de changement des prix dans le cadre du CAEM. Les prix moyens des combustibles fournis par la Russie sont inférieurs à leurs coûts sur le marché mondial. De surcroît, l'URSS importe tous les produits industriels de ses pays satellites à des prix plus élevés que sur le marché mondial et en quantité inférieure.²²¹ La doctrine Marrese-Vanousa remporte beaucoup de succès auprès de l'équipe de Gorbatchev, son gouvernement souhaite donc modifier les échanges au sein du CAEM : introduire les prix du marché mondial, les transactions de libre-échange et la liberté des contrats. Moscou souhaite tirer des avantages de ses échanges, bénéficier économiquement grâce à ces changements et arrêter de « *subventionner* » les pays satellites.²²²

– Les causes intérieures

Un déséquilibre économique intérieur et extérieur s'installe dans les pays de la CAEM.²²³

- le déséquilibre extérieur se caractérise par :
 - une forte augmentation des dettes ;
 - un retard technologique.
- le déséquilibre intérieur se caractérise par :
 - une inadaptation de l'offre à la demande.

²²⁰ DUDEK Antoni, *PRL bez makijażu (La Pologne populaire sans maquillage)*, Cracovie, 2008, p. 201; BURAKOWSKI Adam, GUBRYNOWICZ Aleksander, UKIELSKI Paweł, 1989 – *Jesień Ludów (1989 – L'Automne des peuples)*, Varsovie, 2009, p. 21

²²¹ MARESE Michael, VANOUS Jan, *Soviet Subsidization of Trade with Eastern Europe*, Berkeley, 1983.

²²² HANEL Petr, *La libéralisation des relations économiques extérieures en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, Revue d'études comparatives Est-Ouest* [en ligne]. 1992, vol. 23, n° 1, [réf. 02.02.2009]. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo_0338-0599_1992_num_23_1_1541.

²²³ ROTFELD Adam Daniel, TORKUNOW Anatolij W., *Białe plamy czarne plamy. Sprawy trudne w relacjach polsko-rosyjskich (1918-2008) (Les taches blanches les taches noires. Les questions difficiles dans les relations polono-russes (1918-2008))*, Varsovie, 2010, pp. 645-648.

Une pression inflationniste est alors étouffée par l'administration (le système des « *prix inchangeables* »). En conséquence, le système des cartes de rationnement (pl. *system kartkowy*) et le second circuit commercial parallèle se mettent en place. Le réseau de boutiques spéciales (en Pologne, la marque Pewex) vend, en exclusivité, des produits inaccessibles dans les magasins normaux, ce qui fait augmenter la frustration sociale. Les élites politiques communistes commencent à s'apercevoir qu'il leur faut initier d'urgence des réformes politiques et économiques.

La transformation qui se déroule dans plusieurs domaines à la fois est un processus difficile et même impossible à maîtriser. Depuis l'effondrement du pouvoir central, les processus sociaux, politiques et économiques rentrent dans une phase « *d'une distillation dispersée* », phénomène particulièrement visible quand les hommes politiques perdent le contrôle direct sur l'économie. Il convient de présenter certains principes généraux du processus de transformation.

Tableau 4 : Les étapes de la transformation dans les différents domaines de l'État.

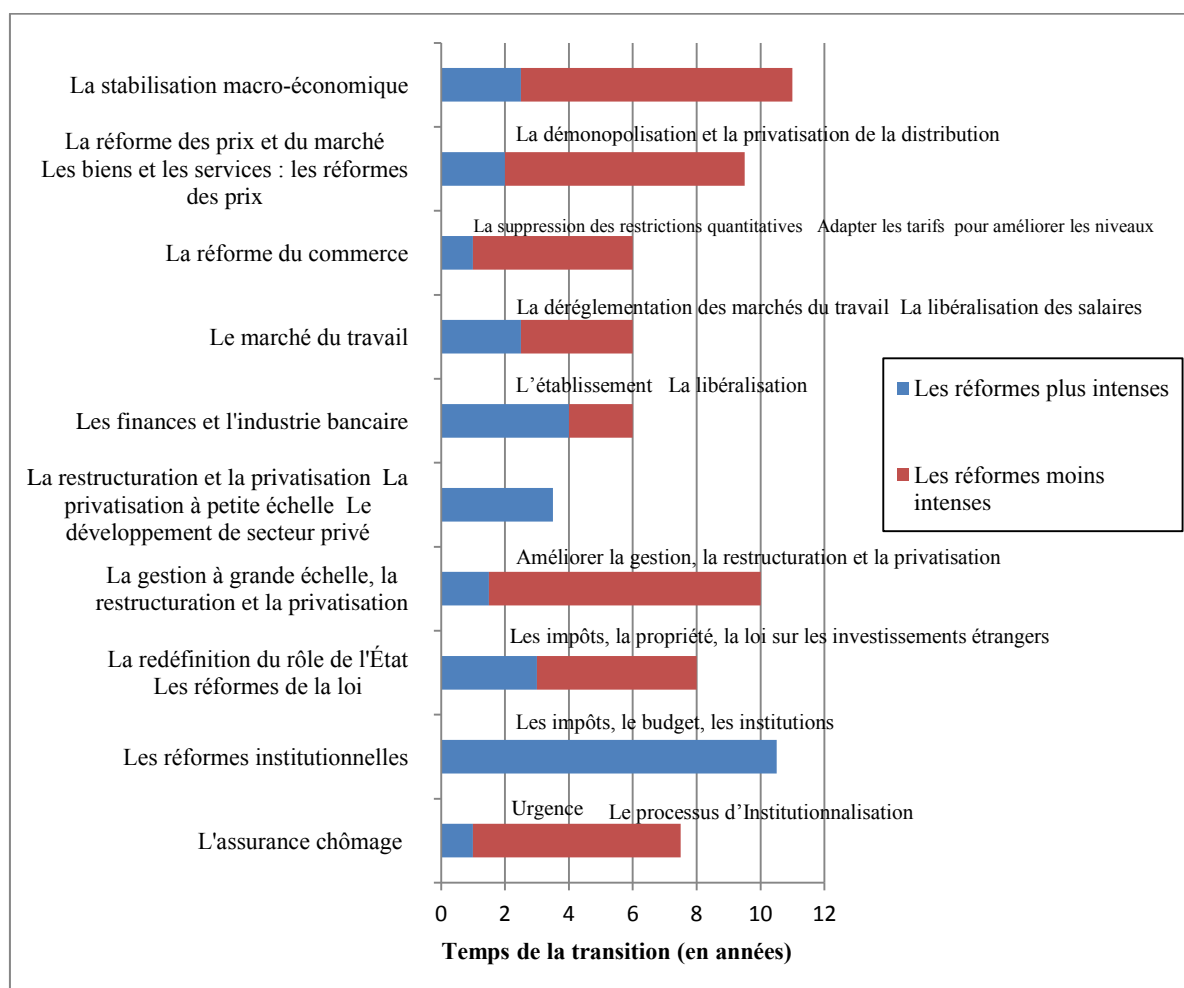
	Économie	Politique	Société	Valeurs
Étape I : Le tournant	La construction d'une infrastructure économique solide ; la libéralisation de l'initiative privée ; l'élaboration du marché libre ; les changements de la loi économique ; la stimulation pour adhérer aux Investissements directs à l'étranger (IDE) (ang. <i>Foreign Direct Investment</i> , FDI) ; le développement des outils du commerce intérieur ; le début de la privatisation	L'élaboration des règles pour des élections libres ; la création de nouveaux partis politiques ; l'établissement de nouvelles autorités et élites politiques ; la reprise des secteurs réservés auparavant au parti communiste et aux services secrets	La société se prépare aux nouveaux défis ; la participation au pouvoir et la prise de responsabilité personnelle et de l'État sont à l'ordre du jour ; la création des organisations non-gouvernementales (NGO)	La tranquillité et l'optimisme sont des aspirations fortes ; l'explication des différences entre l'ancien et le nouveau modèle ; remplacer le manque de liberté et de sécurité par la créativité et la conscience des dangers ; la promotion des nouveaux modes de comportement
Étape II : Le renforcement	La protection de nouvelles entreprises ; la libéralisation du marché du travail ; la promotion du secteur privé ; la suppression progressive des entreprises d'État non rentables ; la réforme fiscale	La diversification des élites ; la consolidation des partis politiques ; les élections administratives et parlementaires selon un nouveau système électoral ; la nouvelle constitution ; la réforme judiciaire ; la réforme diplomatique ; la redéfinition des stratégies de l'État face à l'Europe ; le contrôle civil de l'armée et des services secrets	La responsabilisation des individus citoyens ; le développement des NGO et des associations	La créativité ; les initiatives privées ; l'autonomie
Étape III : Le développement	La réforme de derniers secteurs économiques protégés (la poste, le chemin de fer, l'éducation)	La consolidation des partis politiques ; la cristallisation des lignes de partage politique ; le rejet des anciens systèmes ; le début d'une intégration à l'UE	La protection de certains groupes sociaux (les inadaptés, les retraités) ; l'abandon du pays social au profit de l'État socialement solidaire	La créativité ; les initiatives privées ; la responsabilité ; la coopération sociale
Étape IV : La stabilisation démocratique	L'économie est majoritairement privée et privatisée ; la libéralisation complète du marché du travail ; l'intégration aux structures européennes	L'intégration à l'UE ; le système stable du contrôle d'État	La société civique	L'autonomie ; la responsabilité ; le développement fort ; les initiatives privées

Source : DE MELO Martha, DENIZER Cevdet, GLEB Alan, *From Plan to Market : Patterns of Transition*, Newsletter [en ligne]. 2008, [réf. 05.11.2008]. Disponible sur : <http://www.worldbank.org/html/prddr/trans/n&d95/melo.htm>; LHOMEL Édith, *De la chute du Mur aux portes...*, op. cit., pp.13-16.

La durée des réformes varient dans les différents domaines et divergent par sa dynamique dans le temps. Par exemple, une estimation montre qu'afin d'aboutir à une pleine stabilité macroéconomique, il faut attendre dix ans. La plupart des réformes intensives

nécessaires se passent au début du processus. En plus, la stabilité économique est une des conditions principales des transformations dans les autres domaines. Parallèlement, les réformes concernant le marché du travail (sa libéralisation) commencent plus tard, au moment, où la situation économique est stabilisée et saine, permettant au marché d'absorber les nouveaux employés qui quittent leurs précédents emplois.

Graphique 1 : La durée de la mise en place des réformes dans les différents domaines de l'État.



Source : FISCHER Stanley, GELB Alan, *The Process of Socialist Economic Transformation*, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, n° 4, 1991, pp. 91-105; TREMBICKA Krystyna, *Okrągły stół w Polsce: studium o porozumieniu politycznym*, op. cit., pp. 138-313.

La période des réformes structurelles importantes est aussi très longue. Lors d'une transformation, une grande pression s'exerce en faveur de la libéralisation politique. La volonté de changement s'intensifie au fur et à mesure du processus. En raison des dangers sociaux et économiques, certains pays ne se décident pas à mettre en place une transformation

rapide qui diminue le risque de paupérisation dramatique de la société. Cette transformation allonge le temps des effets positifs des changements, en minimalisant les motivations pour l'avenir.

Il existe trois modèles de transformation :²²⁴

I.) Une transformation de choc :

- Pendant un court laps du temps, les changements du système modifient tous les aspects de la vie sociale, économique et politique d'un pays :
 - la stratégie économique change radicalement;
 - des buts macroéconomiques à court terme deviennent prioritaires :
 - le développement de l'économie du marché ;
 - la lutte contre l'inflation élevée ;
 - la reconstruction de l'industrie.
- La doctrine est basée sur la théorie de Jeffrey Sachs, économiste américain.
- Les points positifs :
 - l'assistance de la part des institutions internationales (ex. la Banque mondiale) ;
 - l'aide des autres pays, notamment en ce qui concerne le taux monétaire ;
 - les investissements directs ;
 - le soutien social intérieur ;
 - l'influence des anciennes élites politiques et des groupes d'intérêts diminue ;
 - la période de transition d'un système à un autre est réduite le plus possible (elle favorise le chaos et le désordre) ;
 - des groupes d'intérêts soutiennent le nouveau système ;
 - les coûts économiques sont vite absorbés grâce aux nouvelles règles du système.
- Les points négatifs :
 - au début de la transformation, le coût économique est considérable ;

²²⁴ NENEMAN Jarosław, *Po dziesięciu latach – transformacja i rozwój w krajach postkomunistycznych (Dix ans plus tard – la transformation et le développement dans les pays postsocialistes)*, Varsovie, 2000, pp. 17-63.

- le coût social très élevé : le chômage augmente, le niveau de vie baisse, les inégalités des revenus se creusent, la confiance sociale chute tandis que la tension sociale monte, la corruption et la criminalité augmentent.
 - Les pays concernés : la Pologne (le plan de Leszek Balcerowicz²²⁵).
- II.) Une transformation graduelle :
- Cette forme de transformation est implantée progressivement.
 - Les points positifs :
 - un coût économique et social très bas.
 - Les points négatifs :
 - l'absence du soutien extérieur ;
 - le soutien social faible ;
 - les anciennes élites du système restent en place, les nouvelles ne sont pas assez fortes pour promouvoir le nouveau système ;
 - l'apparition du marché noir et d'une zone économique grise ;
 - l'économie se reconstruit suivant les règles du système de transition ;
 - Les pays concernés : la Bulgarie et la Roumanie.
- III.) Une transformation mixte :
- Cette forme de transformation mélange des éléments de la transformation de choc et de la transformation graduelle ;
 - Les changements économiques profitent du soutien des groupes les plus faibles.
 - Les points négatifs :
 - pendant la transformation qui se prolonge, certains lobbies mettent la pression pour abandonner le processus.
 - Les pays concernés : la République tchèque.

²²⁵ Le plan Balcerowicz (du nom de l'ancien ministre de finances et vice-Premier ministre, Leszek Balcerowicz) est un programme de stabilisation de l'économie et de transformation du système économique en Pologne. Ses objectifs principaux ont été: l'échange intérieur du zloty (la monnaie polonaise), l'équilibre budgétaire, le contrôle de la politique monétaire, la lutte contre l'inflation et la privatisation. Malgré les problèmes majeurs liés au changement de système, le plan Balcerowicz a eu certains succès, surtout au début : la diminution de l'inflation, l'amélioration du système bancaire et le progrès économique. Six mille entreprises privées ont été créées en deux ans. Les conditions favorables auprès des institutions financières et européennes ont été négociées. BALCEROWICZ Leszek, *Socjalizm, kapitalizm, transformacja. Szkice z przełomu epok (Le socialisme, le capitalisme, la transformation. Les esquisses du tournant des époques)*, Varsovie, 1997, pp. 374-386.

Le tableau ci-dessous décrit des traits caractéristiques du système qui a existé en Europe centrale jusqu'au 1989 et du système qui constitue l'objectif des transformations.

Tableau 5 : La caractéristique comparative du système communiste et du système démocratique.

Plan politique	Système communiste	Système après les transformations
Base du système	Le monopole du parti communiste - en URSS le monopole absolu, dans l'Europe centrale – le multipartisme fictif, des institutions sont soumises au parti communiste.	Le multipartisme, la diversité des partis politiques.
Objectif	Renforcer l'idéologie communiste.	Renforcer les libertés politiques ; la démocratie et les droits de l'homme.
Règle de fonctionnement du système	Le centralisme politique avec le parti communiste dominant.	La démocratie parlementaire, la volonté des citoyens représentée.
Moyens de réaliser des objectifs	La contrainte directe (l'appareil de sécurité et de répression développée) ; l'obligation indirecte.	Le système s'appuie sur le libre choix des citoyens
Plan économique	Système communiste	Système après les transformations
Base du système	Le contrôle (dans certains pays, une domination proche du monopole) des entreprises d'État et des institutions économiques d'État. Dans le secteur privé : l'artisanat, une partie des services et l'agriculture (notamment, en Pologne). En URSS, la domination est proche du monopole. Dans ce système, il y a peu d'institutions du marché (soit elles n'existent pas, soit le système est dénaturé par exemple : la bourse n'existe pas).	La propriété privée constitue la base du système, les institutions et les entreprises sont privées. La propriété d'État n'est pas éliminée, mais elle garde un rôle complémentaire. L'infrastructure du marché est développée. Des d'initiatives privées se multiplient.
Objectif	Les objectifs très détaillés concernant à la fois la quantité et la qualité sont définis au niveau central. La planification centrale décide de tout ce qui doit être produit. La réalisation des plans indiqués par la planification constitue un objectif premier.	Le but principal est d'obtenir des profits. Les objectifs économiques détaillés sont formulés pas les acteurs économiques qui les réalisent. Les paramètres de ce fonctionnement sont établis par l'État.
Règle de fonctionnement du système	La direction centralisée de l'économie. La centrale donne des ordres, impose des obligations, accorde des permissions, des licences et des concessions. Le corps exécutif informe de la réalisation de ces ordres sans prendre de décision. L'État définit dans tous les détails l'activité économique ainsi que les objectifs : la quantité, la qualité et la valeur. L'État formule également les paramètres économiques selon le critère du bilan (et non selon le critère d'efficacité), des paramètres sont formulés pour solder la production et la consommation.	Le système fonctionne selon les règles du marché.
Moyen de réaliser des objectifs	La distribution centrale dispose des deux moyens : la distribution directe (l'État finance des institutions et des entreprises grâce à son budget) et la distribution indirecte (une partie des revenus budgétaires sont laissés aux entreprises qui prévoient la réalisation des objectifs).	L'allocation des moyens s'effectue grâce aux mécanismes du marché (le marché décide de l'allocation des moyens, à condition qu'une partie de ces moyens soit à disposition des institutions exécutives).

Plan social	Système communiste	Système après les transformations
Base du système	Toutes les institutions et organisations sociales sont contrôlées par l'État. (Le monopole dans le domaine des institutions sociales.)	La pluralité, la richesse, le développement des institutions sociales, privées et nationales.
Objectif	Les institutions sociales définissent les buts politiques.	Les institutions sociales réalisent les buts sociaux. L'État veille à ce que les institutions et les enjeux sociaux ne menacent pas la sécurité nationale et le fonctionnement de l'État.
Règle de fonctionnement du système	Le centralisme, les actions initiées par les centres politiques.	Les institutions sociales fonctionnent selon les besoins du marché et sur la base de la loi.
Moyen de réaliser des objectifs	Les moyens proviennent du budget central. Les cotisations font partie des moyens. Sans dotations budgétaires, la majorité des institutions ne peut pas fonctionner.	Une partie des institutions fonctionne grâce au budget, mais la majorité est financée par l'argent privé.
Éducation	Système communiste	Système après les transformations
Base du système	L'État détient le monopole dans le domaine de l'éducation.	Les deux systèmes : public et privé.
Objectif	La formation de la société socialiste.	Le développement économique et l'efficacité des réformes dépendent du niveau de l'éducation de la société.
Règle de fonctionnement du système	Les règles sont définies par l'État.	Les institutions définissent les règles.
Moyen de réaliser des objectifs	Les moyens budgétaires.	Le financement privé augmente.

Source : BAŃK Monika, *Europe centrale orientale...*, op.cit., pp. 65-205 ; ÅSLUND Anders, *Jak budowano kapitalizm. Transformacja Europy Środkowej i Wschodniej, Rosji i Azji Środkowej (Construisant le capitalism. La Transformation en Europe centrale et orientale, en Russie et en Asie centrale)*, Varsovie, 2010, pp. 23-34 et 45-297 ; WOJNICKI Jacek, *Trudna droga do demokracji. Europa Środkowo-Wschodnia po 1989 roku*, op. cit., pp. 20-25.

Les effets finaux de la transformation :²²⁶

- la restauration :
 - le processus de transformation mène à la consolidation d'une version modifiée de l'ancien système.
 - une restauration douce :
 - les modifications ne sont pas très importantes ;
 - les anciennes équipes politiques restent au pouvoir ;
 - les éléments clés de l'ancien régime économique subsistent.
 - une restauration dure :
 - la modification du système est très avancée ;
 - la restauration est souvent une conséquence de la transformation de choc.
- l'instauration
 - l'implantation du nouveau système – en majeure partie, les éléments du nouveau système sont très stables ;
 - l'instauration suit souvent la transformation graduelle.

Le processus de transformation a deux aspects :²²⁷

- la transformation mène à la stabilisation de l'économie ;
- la transformation qui a pour but une modification de la structure de production.

Une transformation est considérée comme aboutie quand, une fois le changement accompli, la possibilité de revenir à l'ancien système n'existe plus. Les coûts économiques et sociaux liés au fonctionnement du nouveau système font leur apparition. Le soutien aux élites politiques qui mènent la transformation baisse. Les groupes venant de l'ancien régime qui s'identifient désormais au nouveau système reviennent au pouvoir. Au final, la transformation libérale a lieu quand tous les groupes politiques soutiennent les changements. Les transformations que vivent les pays postsocialistes de l'Europe centrale, se déroulent dans le cadre de la globalisation et de la régionalisation. Ces pays doivent oublier la *Realpolitik* qui les a guidés pendant quarante ans et prouver qu'ils sont d'ores et déjà prêts à intégrer l'Europe unie.²²⁸

²²⁶ BĄK Monika, *Europa Środkowa i Wschodnia...*, op.cit., pp. 207-255.

²²⁷ KOZARZEWSKI Piotr, *Prywatyzacja w krajach postkomunistycznych (La Privatisation dans les pays postcommunistes)*, Varsovie, 2006, pp. 272-274.

²²⁸ POZNAŃSKI Kazimierz, *Oblęd reform. Wyprzedaż Polski (La Folie des réformes. La vente de la Pologne)*, Varsovie, 2003, pp. 135-141.

Les changements en Europe centrale et orientale ne sont pas le seul exemple de transformation dans le monde. Parallèlement à ce processus en Europe, la transformation a aussi eu lieu en Asie sud-est, par exemple au Vietnam où les premières réformes ont déjà commencé en 1986.²²⁹ Pourtant, la transformation y prend une forme différente – le domaine politique reste inchangé, seule l'économie s'éloigne du modèle typique des pays communistes. Le Venezuela traverse une transformation inverse – sous la direction d'Hugo Chavez, elle s'éloigne de la démocratie vers un modèle autoritaire et socialiste. Le changement est le noyau de chaque transformation, donc comme le disait Héraclite : « *panta rhei* », ce processus ne disparaît jamais dans le monde.

La transformation qui s'est déroulée dans les pays de l'Europe centrale est un processus sans précédent dans le monde. Les changements nécessaires et irréversibles ont touché tous les domaines de l'État. Ils ont provoqué une amélioration notable de la situation générale dans les pays concernés. La transformation demande des sacrifices à la société, mais lui garantit des effets prometteurs dans l'avenir.

²²⁹ ANTOSZEWSKI Andrzej et al., *Partie i system partyjny w Polsce. Pierwsza faza przejścia ku demokracji (Les partis et les systèmes des partis en Pologne. La première phase vers la démocratie)*, Wrocław, 1993, p. 7.

1.2.1 Une transformation politique

Après l'effondrement du système communiste, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie choisissent le chemin vers l'État de droit et de démocratie. Dans la majorité des pays, le régime communiste a été un système imposé de l'extérieur qui a perduré pendant presque un demi-siècle. Plus de trois générations ont vécu sous ce régime. En conséquence, toute la société a adapté certaines valeurs et des modes de comportement particuliers. Cela est principalement visible en Pologne où la période socialiste a apporté à certains milieux sociaux une chance d'améliorer leur situation, il s'agit notamment des paysans et des ouvriers.²³⁰ Dans la plupart des pays socialistes, la Seconde Guerre mondiale et les déportations de masse ordonnées par les Soviétiques²³¹, ont provoqué une extermination brutale de l'intelligentsia, de l'aristocratie et de la bourgeoisie²³² et, en conséquence, une restructuration totale de l'identité sociale. Durant des années, un modèle où l'État domine mais qui assure la sécurité et l'existence décente s'est enraciné dans les pays centre-européens.²³³

Cependant, dans la plupart des pays communistes, les sociétés souhaitaient voir changer le style et la manière de gouverner. Ils n'imaginaient ni les opportunités ni les dangers potentiels qui accompagnent d'habitude de tels changements. Malgré les incertitudes, les peuples soumis se sont prononcés en faveur de la démocratisation, des libertés et des droits

²³⁰ MINK Georges, *La société postcommuniste : éléments d'approche, L'Europe centrale et orientale. Dix ans de transformations...*, op. cit., pp. 23-35.

²³¹ Le 17 septembre 1939 l'URSS a agressé militairement la Pologne. L'Armée rouge a envahi les terrains orientaux polonais. Le 28 septembre 1939, le Troisième Reich et l'URSS ont signé à Moscou le pacte sur l'amitié et les frontières polonaises (pacte Ribbentrop - Molotov). En conséquence, l'Union soviétique a annexé les territoires orientaux de la Pologne (l'Ukraine et la Biélorussie occidentale). Les déportations de masse étaient une des formes de répressions sur ces territoires occupés. Les Allemands ont mis en place le plan de « *Sonderaktion* » qui avait pour but de détruire l'intelligentsia polonaise. Les Soviétiques voulaient aussi éliminer les élites polonaises de *Kresy* – Confins orientales (les terres à l'Est de la ligne Curzon). Durant « *l'amitié germano-soviétique* », entre 1939-1941, par quatre vagues de déportation 1,5 – 2 millions des citoyens polonais ont été transportés en Sibérie et en Asie centrale :

1. Le 10 février 1940 – la déportation de la population de *Kresy*, environ 140 000 personnes.
2. Les 13-14 avril 1940 – la déportation des familles des « ennemis du régime » : des fonctionnaires d'État, des militaires, des policiers, des enseignants, des activistes sociaux, des commerçants, des employés et des personnes déjà arrêtées par le NKVD (russe *Narodnii komissariat vnoutrennikh diél*, fr. Commissariat du peuple aux Affaires intérieures - police politique), environ 61 000 personnes.
3. Mai - juillet 1940 - la déportation des Juifs, des Biélorusses et des Ukrainiens, environs 80 000 personnes.
4. Mai - juillet 1941 - la déportation de l'intelligentsia, des familles des personnes arrêtées par le NKVD et de la main d'œuvre qualifiée, environ 85 000 personnes. CZERNIAKIEWICZ Jan, CZERNIAKIEWICZ Monika, *Przesiedlenia ludności...*, op. cit., pp. 35-109.

²³² HOLZER Jerzy, *Europejska tragedia XX wieku. II wojna światowa (La tragédie européenne du XX^e siècle. La Seconde Guerre mondiale)*, Varsovie, 2005, pp. 260-288.

²³³ GRUSZCZAK Artur, *Problemy rządzenia w krajach Europy Środkowowschodniej (Les problèmes de gouvernance dans les pays de l'Europe centrale et orientale)*, Cracovie, 2000, pp. 53-61.

de l'homme. Ils ont rêvé du « *socialisme capitaliste* », où l'État de droit et la sécurité sociale sont garantis, les perspectives du progrès économique deviennent réelles faisant disparaître le « *marché du manque permanent* ». Pourtant, la transformation du système implique des modifications identitaires importantes. La sécurité douillette et surveillée cède la place à l'environnement dynamique qui offre des possibilités de développement, mais expose aussi aux risques qu'implique la pression constante de la concurrence.²³⁴

Le début du changement pose beaucoup de problèmes aux pays concernés. Pour jeter les bases d'un nouveau système politique, il faut modifier radicalement la structure de l'État. Ce processus démarre subitement, souvent sans aucune préparation nécessaire. En Europe centrale, ce sont des événements importants et des tournants brusques qui ont déclenché la transformation. Les nouvelles élites n'avaient pas préparé des projets concrets pour réorganiser l'État, souvent elles n'étaient pas prêtes à prendre le pouvoir.

Tous les pays du l'ex-bloc socialiste ont hérité d'un modèle politique similaire, fondé sur un système parlementaire monopartite (souvent, les autres partis satellites avaient fonctionné provisoirement). Au pouvoir, le parti communiste gardait l'influence déterminante, fixant seul la composition et la direction du gouvernement. Par sa gouvernance, le parti unique réglait tous les aspects de la vie sociale, politique et économique.

Sur le plan légal et juridique, le peu d'adaptation du système socialiste aux nouveaux défis constituait un autre problème majeur. Remplies de déclarations idéologiques (y compris les garanties pour la pérennité du socialisme et la coopération fraternelle avec l'URSS), les constitutions des pays du bloc soviétique limitaient considérablement leur souveraineté.²³⁵ La loi et la jurisprudence (par exemple, le code pénal) comprenaient des aspects non-démocratiques (par exemple, elles ne protégeaient pas le citoyen, limiter de fait la liberté d'opinion, interdisaient les droits civiques tel le droit de rassemblement, etc.)²³⁶. Les structures citoyennes indépendantes du pouvoir central telles que les associations, les syndicats et les partis politiques étaient prohibées.

²³⁴ ANTOSZEWSKI Andrzej, HERBUT Ryszard, *Demokracje Europy Środkowej i Wschodniej w perspektywie porównawczej (Les démocraties de l'Europe centrale et orientale dans une perspective comparative)*, Wrocław, 1997, pp. 37-45.

²³⁵ SOBOLEWSKA-MYŚLIK Katarzyna, *Partie i systemy partyjne Europy Środkowej po 1989 r. (Les partis et les systèmes des partis de l'Europe centrale après 1989)*, Cracovie, 1999, pp. 18-20.

²³⁶ WOJNICKI Jacek, *Trudna droga do demokracji. Europa Środkowo-Wschodnia po 1989 roku*, op. cit., pp. 100-112; POTEL Jean-Yves, *La reconstruction d'États de droit en Europe centrale et orientale, La séparation des pouvoirs - Comment former une nouvelle administration ?*, Notes et études documentaires : Secrétariat Général du Gouvernement. Paris : La Documentation Française [en ligne], 2000, pp. 37-50. Disponible sur : <http://www.econbiz.de/Record/reconstruction-%C3%A9tats-droit-europe-centrale-orientale-s%C3%A9paration-des-pouvoirs-comment-former-une-nouvelle-administration-potel-jean-yves/10006516316>

La nouvelle réalité pose la question de nouvelles élites censées vite remplacer les activistes communistes qui ont contrôlé la vie politique jusqu'à la rupture. Dans la majorité de pays, ces élites se regroupent autour des opposants au système communiste (la Solidarność en Pologne, le Fidesz et le MDF (Forum démocrate hongrois) en Hongrie, la Carte 77 et le Forum Citoyen en Tchécoslovaquie. Mais avec le temps, unis au début, ces milieux commencent à se différencier et à rivaliser.²³⁷

Cette diversification de nouvelles élites est particulièrement visible en Pologne, où l'opposition démocratique réunissait aussi bien les élites conservatrices, libérales et gauchistes. Dans ce contexte, beaucoup de petits et moyens partis voient le jour. Après cette explosion de la diversité, une consolidation politique s'opère dans tous les pays postsoviétiques. Ainsi, un équilibre caractéristique du système démocratique s'implante là, où un certain nombre « de forges des élites » a apparu.

La réussite du processus de transformation dépend des élites politiques qui doivent assumer la responsabilité et l'exercice du pouvoir et sauront profiter de manière judicieuse des conséquences provoquées par la chute du système communiste. Le fait de disposer des élites capables de s'emparer du pouvoir différencie les États de Visegrád des autres pays de la région. Formées en dehors des partis communistes, ces élites insistent sur la nécessité des transformations économiques et politiques. La diversification des élites politiques et économiques dépendant de la structure des anciennes élites communistes, on observe dans ce domaine, de différentes tendances. Dans les pays, où les élites communistes étaient diversifiées et divisées (Pologne, Hongrie) la substitution des vieilles élites par les nouvelles a duré plus longtemps. Dans les pays, où le pouvoir était fortement centralisé et les anciennes élites très homogènes, ce processus a été très violent.

L'Europe postcommuniste vit son passé sur les deux niveaux :²³⁸

- niveau formel, c'est-à-dire :
 - la lustration ;²³⁹
 - la réhabilitation des victimes du stalinisme ;
- niveau moral.

²³⁷ SOBOLEWSKA-MYŚLIK Katarzyna, *Partie i systemy partyjne Europy Środkowej po 1989 r.*, op. cit., pp. 53-75; ANTOSZEWSKI Andrzej, HERBUT Ryszard, *Demokracje Europy Środkowej i Wschodniej w perspektywie porównawczej*, op. cit., pp. 48-51.

²³⁸ STANISZKIS Jadwiga, *Postkomunizm. Próba opisu (Le postcommunisme. Une tentative d'explication)*, Gdańsk, 2001, pp. 115-124.

²³⁹ En polonais *lustracja*, en anglais *lustration*. Il s'agit d'un processus qui a eu lieu dans les pays postcommunistes dans les années 1989-1991. C'est une procédure de vérification à laquelle sont soumis les hauts fonctionnaires, qui doit révéler si oui ou non ils ont travaillé pour le régime communiste.

La révision du passé sur ces deux plans se passe différemment dans chaque pays. Le règlement de comptes avec l'Histoire, dans son aspect formel, se fait avec plus ou moins de succès, mais son bilan moral reste ambigu.

La complexité des changements concernant tous les aspects de la vie : l'économie, la société, la politique, les institutions, les constitutions, la culture (totalement soviétisée²⁴⁰), etc.²⁴¹, est soumise à l'analyse approfondie, déterminée par un certain nombre d'indicateurs. Le taux de démocratisation est l'un de ces paramètres. Étudiés par Freedom House, une organisation internationale non-gouvernementale, il est calculé pour les pays en voie de transformation (actuellement 29 États) sur l'échelle de 1 à 7, suivant les critères suivants :

- la démocratisation des pouvoirs centraux : le caractère des gouvernements, la stabilité du système, l'efficacité, l'indépendance, la responsabilité des gouvernements face au pouvoir législatif, le contrôle civil des départements militaires ;
- les élections : la transparence des élections parlementaires, le multipartisme, le taux de participation dans les élections ;
- la société civile : les organisations non-gouvernementales, leur efficacité et leur stabilité, les conditions juridiques, la création des syndicats et des associations libres et indépendantes ;
- l'indépendance des médias : la liberté d'opinion, l'indépendance des journalistes, la presse privée et l'accès des personnes privées à l'Internet ;
- l'administration locale : la décentralisation, les élections, l'étendue des compétences des pouvoirs locaux, la transparence et la qualité des centres régionaux ;
- la justice : les réformes constitutionnelles, la protection des droits de l'homme, le code pénal, les droits des minorités nationales, l'égalité, la manière de traiter les prisonniers et les suspects, l'efficacité et l'indépendance de l'appareil de la justice ;
- la corruption : l'analyse publique de la criminalité, l'intervention du business dans le processus législatif, les conditions juridiques qui régissent les conflits d'intérêts, l'activité des organisations qui lutte contre la corruption.

²⁴⁰ MARÈS Antoine, *Culture et politique étrangère des démocraties populaires*, Paris, 2007, pp. 9-10.

²⁴¹ DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (sous la dir.), *La démocratisation en Europe centrale. La Coopération paneuropéenne des partis politiques*, Paris, 1998, p. 38.

Un indice inférieur correspond à une valeur plus positive. Selon les indicateurs mentionnés, Freedom House présente une classification suivante des régimes :

Tableau 6 : Une classification des régimes selon le taux de démocratie, d'après Freedom House.

Facteur	Classification d'un pays
1 - 2	Une démocratie stable
3	Une démocratie assez faible
4	Un pays dans une période de passage et les régimes hybrides
6	Une autocratie assez faible
7	Une autocratie stable

Source : Freedom House Report 2007, op. cit.

En 2006, Freedom House a publié les derniers indices pour l'Europe centrale. À la fin des années 1990, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et les pays baltes appartiennent au groupe des leaders. La Russie et la Biélorussie sont en recul dans leur processus de libéralisation politique.

Tableau 7 : Le taux de la démocratisation d'après Freedom House.

Pays	Régime politique	Valeur de taux de démocratisation								
		1997	1998	1999-2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Albanie	démocratie présidentielle et parlementaire	4,25	4,5	4,25	4	3,75	3,75	3,75	3,75	3,5
Biélorussie	autocratie	6	6,25	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	7	7
Bosnie et Herzégovine	régime provisoire	6	5	5	4,75	4,25	3,75	3,5	3,25	3
Bulgarie	régime provisoire	3,25	2,75	2,25	2	2	2	1,75	1,75	1,75
Croatie	démocratie parlementaire	4	4,25	4,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3	3,25
Rép. tchèque	démocratie parlementaire	1,25	1,25	1,75	1,75	2	2	2	2	2
Estonie	démocratie parlementaire	2	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,5	1,5	1,5
Lituanie	démocratie parlementaire	2	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Lettonie	démocratie parlementaire	2	2	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Macédoine	régime provisoire	3,5	3,5	3,5	3,75	4,5	3,5	3,5	3	3,25
Moldavie	régime provisoire	3,25	3,5	3,25	3,25	3,5	3,75	4	4	3,75
Pologne	démocratie parlementaire	1,5	1,25	1,25	1,25	1,25	1,5	1,5	1,75	1,75
Russie	régime provisoire	3,5	3,5	4	4,25	4,5	4,75	5,5	6	6,25
Roumanie	régime provisoire	3,25	3,25	2,75	3	3	2,75	2,75	2,75	2,75
Serbie et Monténégro	régime provisoire	-	5	5,5	7,75	3,75	3,75	3,5	-	3,25
Slovaquie	régime provisoire	3,75	3,5	2,5	2,25	1,75	1,5	1,5	1,5	1,25
Slovénie	démocratie parlementaire	2	2	2	1,75	1,75	1,5	1,5	1,5	1,5
Ukraine	régime provisoire	3,25	3,5	3,5	4	4,5	4	4,25	-	3,25
Hongrie	démocratie parlementaire	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25

Source : Freedom House Report 2007, op. cit.

L'indicateur des libertés citoyennes publié par la Banque mondiale constitue un autre système intéressant d'indices ; l'échelle des valeurs s'étend du -2,5 au 2,5, plus il y a des libertés citoyennes, plus l'indicateur monte. Cette étude concerne l'analyse des éléments suivants :

- les droits de l'homme et leur respect ;
- les libertés citoyennes (la liberté de la presse et de la parole, l'absence de censure, la liberté de manifester et la liberté de religion) ;
- la liberté de voyager ;
- la protection des libertés citoyennes par la société.

Tableau 8 : L'indicateur des libertés citoyennes.

Pays	L'indicateur des libertés citoyennes						
	1996	1998	2000	2002	2003	2004	2005
Albanie	-0,33	-0,26	-0,05	-0,04	-0,02	0,02	0,06
Biélorussie	-0,97	-0,98	-1,21	-1,45	-1,42	-0,53	-1,68
Bosnie Herzégovine	-1,14	-1,11	-0,37	-0,25	-0,19	0,15	-0,11
Bulgarie	0,16	0,4	0,15	0,56	0,5	0,57	0,59
Croatie	-0,47	-0,3	0,38	0,46	0,47	0,46	0,51
Rép. tchèque	1,01	1,14	0,99	0,9	0,99	1,02	1,01
Estonie	0,74	0,82	0,89	1,05	0,99	1,1	1,05
Lituanie	0,72	0,84	0,95	0,89	0,99	0,98	0,9
Lettonie	0,5	0,72	0,76	0,91	0,94	0,96	0,89
Macédoine	0,18	0,06	-0,03	-0,29	-0,03	-0,02	0,03
Moldavie	-0,19	-0,03	-0,01	-0,3	-0,38	-0,47	-0,49
Pologne	0,95	1,01	1,12	1,11	1,05	1,13	1,04
Russie	-0,34	-0,26	-0,44	-0,52	-0,68	-0,79	-0,85
Roumanie	0,03	0,24	0,43	0,38	0,39	0,38	0,36
Serbie et Monténégro	-1,3	-0,96	-0,32	-0,2	0,14	-0,89	-0,91
Slovaquie	0,36	0,45	0,9	0,92	0,97	1,09	1,04
Slovénie	0,95	0,92	0,98	1,1	1,09	1,13	1,08
Ukraine	-0,37	-0,14	-0,39	-0,59	-0,59	-0,61	-0,26
Hongrie	1,01	1,15	1,14	1,17	1,09	1,16	1,1

Source : *Worldwide Governance Indicators: 1996-2008* [Ressource électronique]. The World Bank Group, 1997-2009, [réf. 20.03.2009]. Disponible sur : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/pdf/wgidataset.xls>.

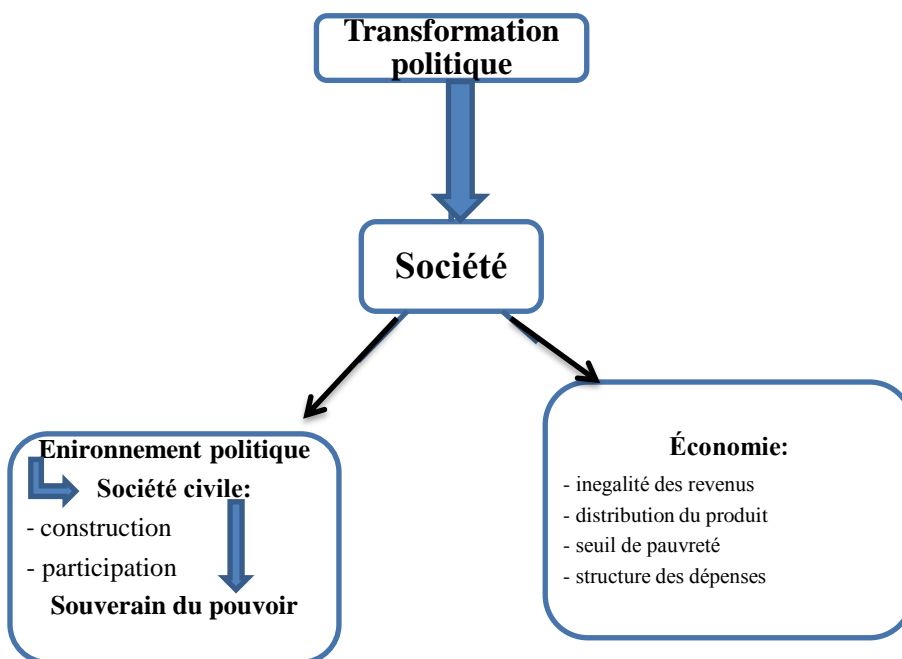
L'analyse de ces paramètres montre que la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et les pays baltes forment encore une fois un groupe leader, suivi de peu par la Slovaquie et la Slovénie.

Les changements démocratiques dans les pays de l'Europe centrale font naître le nouveau combat en faveur de la souveraineté nationale renaissante et l'évolution de la culture identitaire civile, les deux phénomènes étant étroitement liés. La société soutient les nouvelles institutions démocratiques tandis que ces dernières doivent fonctionner correctement pour

stimuler l'activité de la société civile.²⁴² Le processus de transformation politique agit sur la société sur deux niveaux :

- l'environnement politique dans lequel la population évolue.²⁴³ Ainsi, certaines valeurs (par exemple, la sécurité sociale) ne sont plus prioritaires et sont remplacées par de nouveaux acquis (par exemple, l'initiative privée) ;
- l'économie qui change vite, les effets d'une thérapie de choc entraînant souvent :
 - une décomposition sociale dramatique ;
 - des effets de l'inadaptation ;
 - une paupérisation ;
 - des phénomènes inconnus auparavant, comme par exemple le chômage. Les zones du chômage structurel apparaissent, ce qui a une forte influence sur l'auto-évaluation et la définition des rôles sociaux. La Pologne en fournit un bon exemple – en choisissant le chemin de transformation de choc (très rapide), elle risque de faire doubler l'indicateur de l'inégalité social.

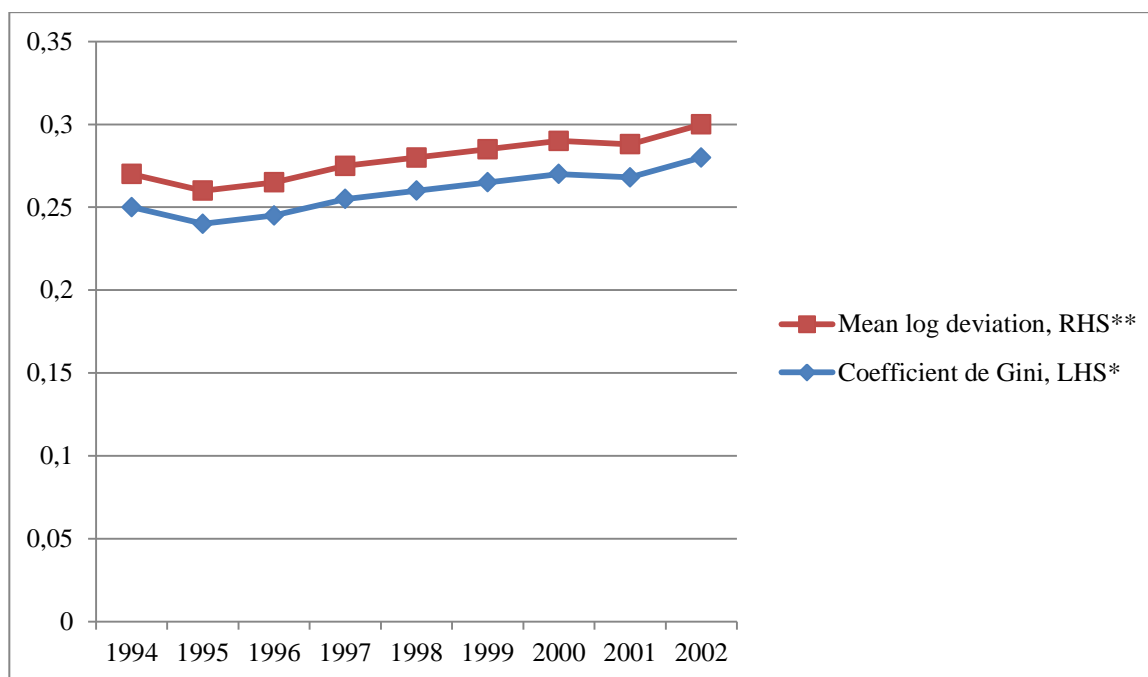
Graphique 2 : La transformation politique dans les pays de l'Europe centrale.



²⁴² WOJTASZCZYK Konstanty Adam, *Transformacja ustrojowa w krajach Europy Wschodniej, Środkowej i Południowej (La transformation systémique dans les pays de l'Europe centrale, orientale et du Sud), Transformacja ustrojowa państw Europy Środkowej i Wschodniej (La transformation systémique des pays de l'Europe centrale et orientale)*, éd. par ZIELIŃSKI Eugeniusz, Varsovie, 1996, pp. 12-14 et 133-144.

²⁴³ SOBOLEWSKA-MYŚLIK Katarzyna, *Partie i systemy partyjne Europy Środkowej po 1989 r.*, op. cit., pp. 5-10.

Graphique 2 : La croissance des inégalités des revenus des ménages pendant la période 1994-2002.



Notes: ** Right Hand Side (y+8)

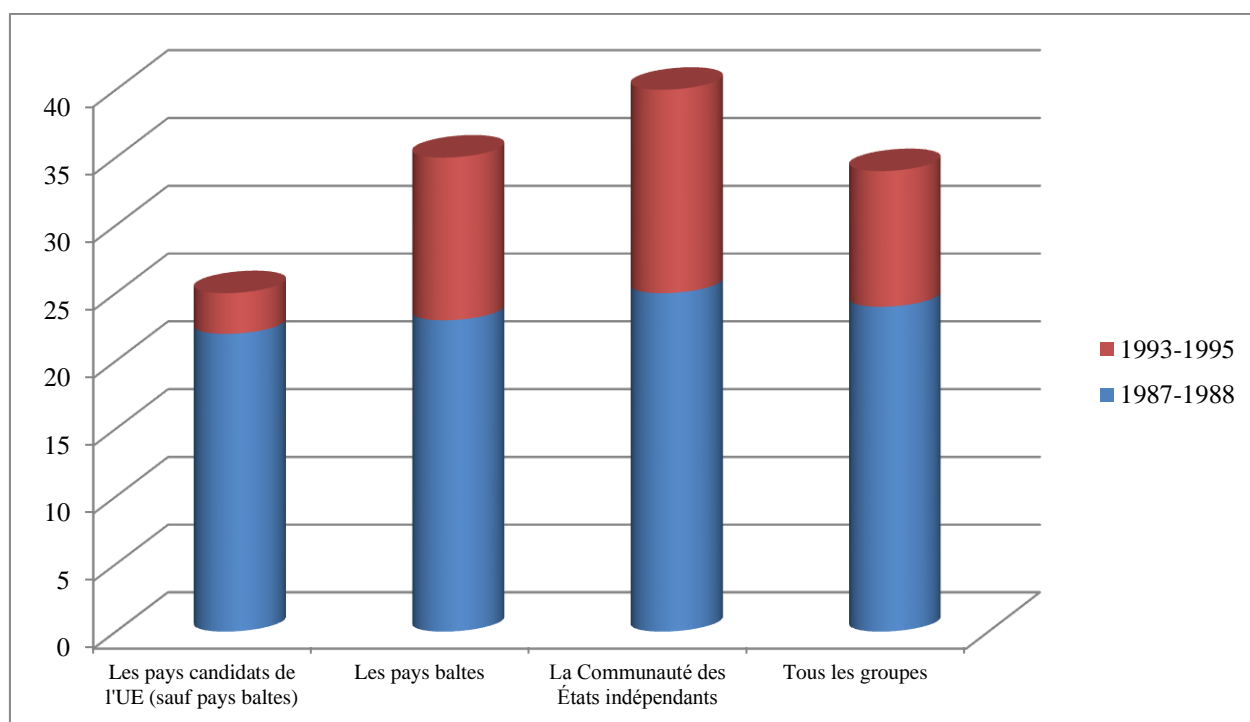
* Left Hand Side (x+5)

$$x+5 = y+8$$

Source : PACI Pierella, SASIN Marcin J., VERBEEK Jos, *Economic Growth, Income Distribution and Poverty in Poland During Transformation* [en ligne]. avril 2004, [réf. 16.03.2009]. Disponible sur : http://siteresources.worldbank.org/INTISPMA/Resources/Training-Events-and-Materials/paci_sasin_verbeek_prw.pdf.

La rapidité des changements a favorisé une diversification sociale à la fin des années 1980. Les pays en transformation ont un profil social semblable. Les États qui possèdent le plus grand potentiel et dépendent économiquement, culturellement de la zone européenne subissent une diversification sociale moins importante. La plus grande différenciation des revenus des ménages a lieu dans les pays baltes qui ne bénéficient pas d'investissements nouveaux et dont la macroéconomie reste dans une situation catastrophique.

Graphique 3 : Les changements dans la distribution du produit national (l'indicateur de Gini).

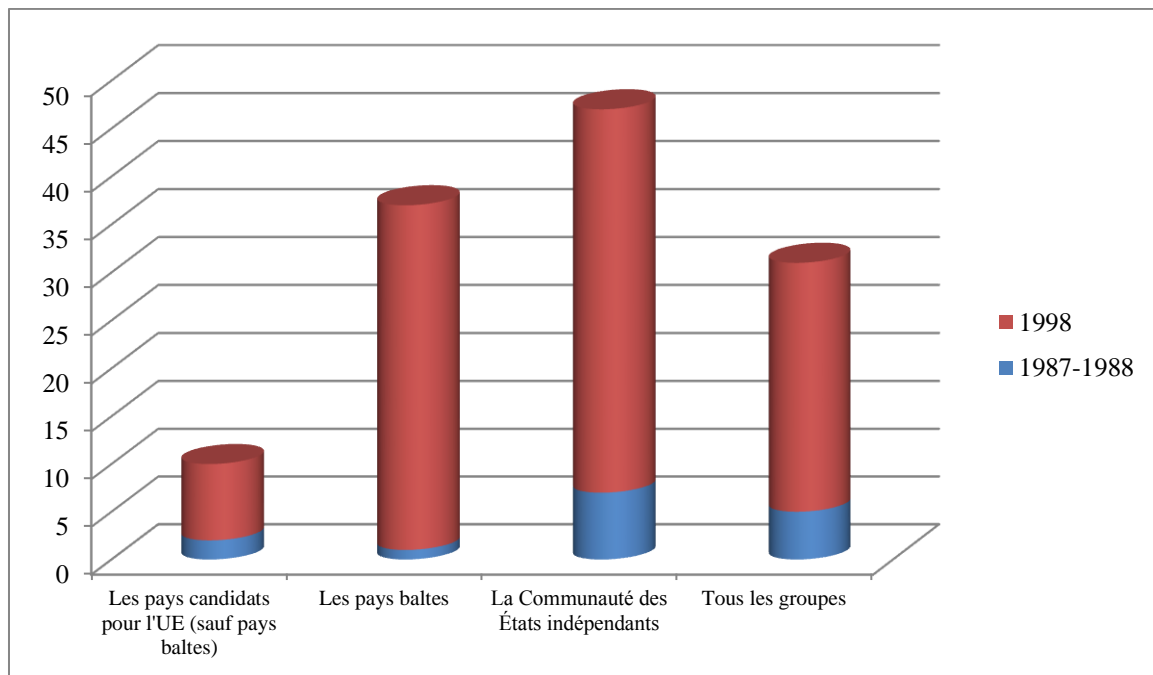


Source : *World Economic Outlook Reports* [Ressource électronique]. IMF Editions, octobre 2000. [réf. 20.03.2009]. Disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2000/02/>.

Les pays centre-européens qui souhaitent intégrer l'Union européenne connaissent l'augmentation de la pauvreté trois fois plus faible que l'Est de l'Europe, grâce à deux éléments suivants :

- des liens forts avec le marché européen ;
- une émigration qui conditionne l'indicateur national du chômage et le solde des transferts actuels dans une balance économique.

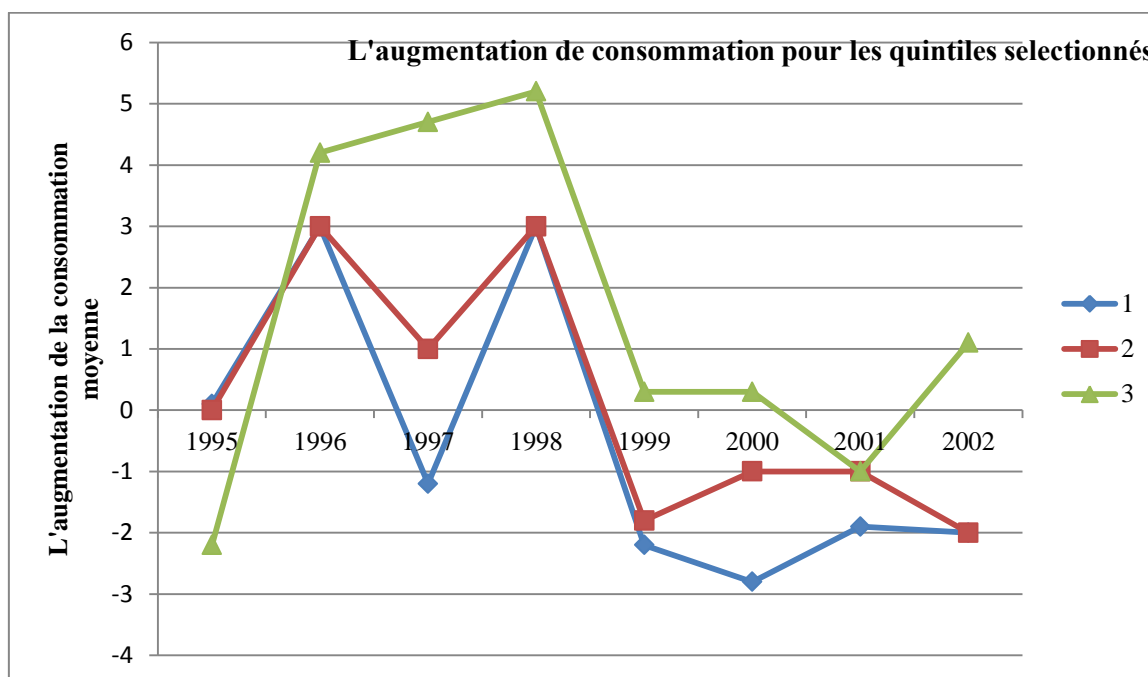
Graphique 4 : Le pourcentage de la population au-dessous du seuil de pauvreté.



Source : *World Economic Outlook Reports*, op. cit.

Une diversification rapide de la société s'accompagne également des changements au niveau de la consommation. En 1995, 20% de la population qui a les plus grands revenus limite les dépenses de consommation tandis que les investissements augmentent. Cette politique est efficace – deux ans plus tard, une crise passagère touche seulement les groupes sociaux moins bien situés. De surcroît, au début du XXI^e siècle, les plus riches peuvent augmenter leurs dépenses en consommation, tandis que le reste de la société est touché par une récession.

Graphique 5 : Les changements de la structure des dépenses des groupes sociaux



Source : PACI Pierella, SASIN Marcin J., VERBEEK Jos, *Economic Growth, Income Distribution and Poverty in Poland During Transformation*, op. cit.

Le diagramme ci-dessus ne prouve pas de façon suffisante la domination des facteurs strictement économiques dans les changements sociaux. Les indicateurs suivants sont aussi importants :

- la modification de l'identité sociale ;
- le développement de la responsabilisation à l'égard du pays ;
- la nécessité de se montrer actif.

Ces caractéristiques sont toutefois plus difficiles à mesurer. Le tableau représentant la formation d'une société civile, publié par Freedom House, en fournit un bon exemple. Il prend en compte les éléments suivants :

- le nombre des organisations non-gouvernementales, non-profit et caritatives créées dès le début de la transformation ;
- l'activité sociale au sein des organisations non-gouvernementales (le pourcentage de la société) ;
- le fonctionnement des organisations non-gouvernementales antilibérales ;
- le potentiel financier des organisations ;
- les sources de financement.

Une valeur inférieure correspond à une meilleure situation.

Tableau 9 : L'indicateur de participation de la société civile.

Pays	Valeur de l'indicateur de la société civile								
	1997	1998	1999-2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Albanie	4,25	4,5	4,25	4	3,75	3,75	3,75	3,25	3
Biélorussie	5,25	5,75	6	6,5	6,25	6,5	6,75	6,75	6,75
Bosnie et Herzégovine	-	5	4,5	4,5	4,25	4	3,75	3,75	3,75
Bulgarie	4	3,75	3,75	3,5	3,25	3,25	3	2,75	2,75
Croatie	3,5	3,5	3,5	2,75	2,75	3	3	3	2,75
Rép. tchèque	1,5	1,5	1,5	1,5	1,75	1,5	1,5	1,5	1,5
Estonie	2,25	2,25	2,5	2,25	2	2	2	2	2
Lituanie	2,25	2	2	1,75	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Lettonie	2,25	2,25	2,25	2	2	2	2	1,75	1,75
Macédoine	3,75	3,75	3,5	3,75	4	3,75	3,25	3,25	3,25
Moldavie	3,75	3,75	3,75	3,75	4	3,75	4	4	4
Pologne	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
Russie	3,75	4	3,75	4	4	4,25	4,5	4,75	5
Roumanie	3,75	3,75	3	3	3	2,75	2,5	2,25	2,25
Serbie et Monténégro	-	5	5,25	4	3	2,75	2,75	-	2,75
Slovaquie	3,25	3	2,25	2	1,75	1,5	1,25	1,25	1,25
Slovénie	2	2	1,75	1,75	1,5	1,5	1,5	1,75	1,75
Ukraine	4	4,25	4	3,75	3,75	3,5	3,75	3	2,75
Hongrie	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25

Source : Freedom House Report 2007 [Ressource électronique]. 2007, [réf. 23.09.2007]. Disponible sur : <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=1>.

L'existence des structures sociales qui s'organisent horizontalement en Europe centrale, ce qui ne se fait pas dans les pays de l'Europe de l'Est, prouve que ces premiers s'inscrivent plus résolument dans la culture occidentale : les pays de Visegrád sont leaders dans ce processus de la sortie du « *socialisme réel* ».

Les constitutions des « *démocraties populaires* » se réfèrent à des institutions de l'État démocratique et aux droits de l'homme, mais en réalité, elles sont restées lettre morte.²⁴⁴ L'opposition au régime et même les institutions ecclésiastiques, pourtant financées et contrôlées par le régime communiste, en étaient une preuve patente. Cependant, les nouvelles démocraties possèdent certaines bases qui peuvent s'adapter à la réalité postsoviétique. Mais il reste à y travailler sur l'opinion publique pour qu'elle adhère aux nouvelles institutions, à rompre avec le monopole de l'État et du parti communiste. Le peuple politique devient de nouveau souverain, ce qui déclenche le devoir de passer les structures du pouvoir sous un

²⁴⁴ ELSTER Jon et al., *Institutional design in post-communist societies: rebuilding the ship at sea*, Cambridge, 1998, p. 63.

contrôle de la société. Les pays en pleine transformation créent alors les institutions suivantes :

- les parlements à deux chambres ;
- l’institution présidentielle ;
- les nombreux partis politiques ;
- les grandes centrales syndicales ;
- les institutions nécessaires au fonctionnement de l’économie du marché.

Néanmoins, l’apparition des institutions politiques, des banques centrales, des bourses et des entreprises privées ne garantissent ni la sécurité sociale ni la stabilité macroéconomique.²⁴⁵

Le ressentiment et la frustration apparaissent vite après les « *journées euphoriques* », ²⁴⁶ le soutien aux changements diminue. Seul le fonctionnement des institutions démocratiques à long terme, l’expérience et la confiance sociale puissent convaincre les populations à accepter la situation de transformation durablement.

La transformation politique dans les pays centre-européens a transformé le régime imposé par l’URSS en démocratie. L’ancien système avec le parti communiste omniprésent a été remplacé par une structure politique garantissant la souveraineté nationale. La société civile reconstruite est devenue l’acteur majeur de la transformation. C’est elle qui donne son accord et son mandat pour mener des changements et soutient de nouvelles élites politiques dans le long et difficile processus de cette mutation.

²⁴⁵ WEIGEL George, *Ostateczna rewolucja (Une révolution définitive)*, Poznań, 1995, pp. 31-44.

²⁴⁶ GRUSZCZAK Artur, *New rules of the political game in transformation of East Centrale Europe, The future of East-Central Europe*, éd. par DUMAŁA Andrzej, PIETRAŚ Ziemowit Jacek, Lublin, 1998, p. 541.

1.2.2 Une transformation économique

L'inadaptation totale de l'économie socialiste aux réalités du marché reste un problème majeur dont héritent tous les pays postsocialistes. Les faiblesses les plus importantes de cette économie se résument à :²⁴⁷

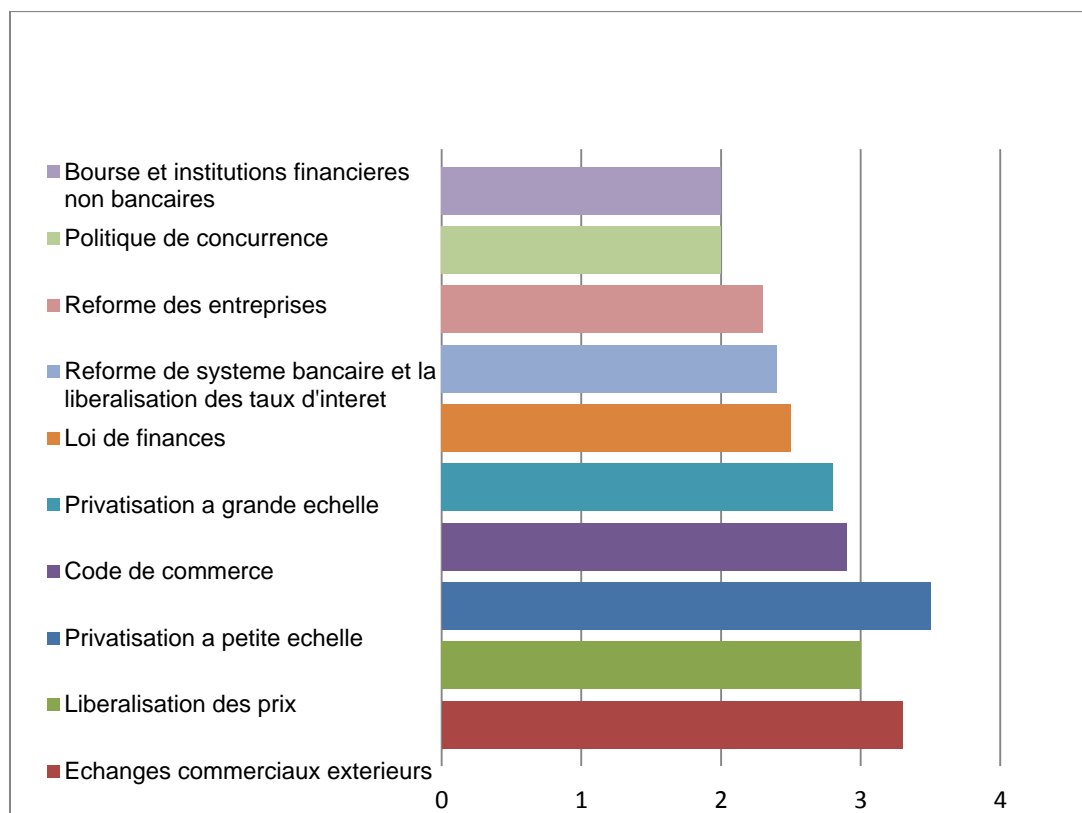
- la prédominance du secteur public, notamment dans l'industrie lourde ;
- l'agriculture faible, archaïque et privée d'investissements (collectivisée ou divisée en unités très petites) ;
- l'absence du capital ;
- la pénurie de technologies modernes (le transfert de *know-how* des pays occidentaux était interdit) ;
- le système juridique obsolète (la régulation pour les entreprises privées inexistante, les règles de protection des droits privés et des droits d'auteur non définis) ;
- le système financier et bancaire inefficace ou inexistant ;
- les méthodes archaïques de gestion (notamment dans le secteur de production et de logistique) ;
- le manque de personnel qualifié, aucune politique de gestion du personnel ;
- le secteur des petites et moyennes entreprises, fondamental pour l'économie moderne quasi inexistant ;
- le secteur des services rachitique (selon la doctrine socialiste, les services sont définis longtemps comme une activité économique négligeable) ;
- les règles de concurrences indéfinies, la protection nulle du consommateur, rien qui défend contre l'activité malhonnête des acteurs du marché ;
- l'absence de bourse et de marché d'échange ;
- les régulations sur la propriété inexistantes.²⁴⁸

Contrairement à la transformation politique, les changements économiques nécessitent beaucoup de temps. Le régime peut changer et les bases d'un multipartisme peuvent être créées en quelques mois. Mais, la création d'un secteur financier crédible et d'une infrastructure stable ainsi que les réformes structurelles de l'industrie ne se font pas du jour au lendemain.

²⁴⁷ BAŁTOWSKI Maciej, MISZEWSKI Maciej, *Transformacja gospodarcza w Polsce...* op. cit., pp. 123-156.

²⁴⁸ DE MELO Martha, DENIZER Cevdet, GLEB Alan, *From Plan...*, op. cit.

Graphique 6 : Le retard des pays de l'Europe centrale par rapport à l'économie européenne (en 1999).



Source : POPOV Vladimir, *Shock Therapy versus Gradualism Reconsidered: Lessons from Transition* [en ligne]. 2007, n° 9, [réf. 16.03.2009]. Disponible sur : <http://www.palgrave-journals.com/ces/journal/v49/n1/full/8100182a.html>; ÅSLUND Anders, *Jak budowano kapitalizm. Transformacja Europy Środkowej i Wschodniej, Rosji i Azji Środkowej*, op. cit., pp. 78-226 ; *Dwadzieścia lat transformacji. Osiągnięcia, problemy, perspektywy (Vingt ans de transformation. Les succès, les problèmes et les perspectives)*, éd. par KOŁODKO Grzegorz W., TOMKIEWICZ Jacek, Varsovie, 2009, pp. 157-174.

Les études prouvent que les petites et moyennes entreprises constituent le secteur de l'économie qui évolue d'une façon la plus dynamique. Le système d'échanges commerciaux se transforme également assez vite, grâce à une adoption des modèles occidentaux. La transformation du secteur judiciaire et la privatisation de grandes entreprises se déroulent plus lentement. De plus, la construction de l'infrastructure financière rencontre certains obstacles comme le manque de capitaux et de protection du système étatique.²⁴⁹ Une crise économique importante frappe de plein fouet les économies des pays en pleine transformation. Leur marché intérieur se met à fonctionner autrement. Les marchés d'exportation traditionnelle s'effondrent. De plus, les crises énergétiques mineures se suivent et le marché russe s'effondre. Les échanges commerciaux entre les nouvelles économies traversent aussi une récession à cause des règles de comptage instables.

²⁴⁹ FISCHER Stanley, GELB Alan, *The Process of Socialist Economic ...*, op. cit., pp. 91-105.

Au commencement de la transformation, les pays subissent une chute dramatique de leur taux de croissance du PIB (jusqu'à 30%). Certains pays commencent à sortir de la crise seulement au début du XXI^e siècle.

Tableau 10 : Les économies en transition : taux de croissance du PIB réel, 1993-2002.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Économies en transition										
États d'Europe centrale										
Hongrie	-0,6	3,1	1,4	1,4	4,6	4,9	4,2	5,2	3,8	3,6
Pologne	3,8	5,1	7,1	6	6,9	4,8	4,1	4	1,1	1,2
République tchèque	0	2,2	6	4,3	-0,8	-1,2	-0,4	2,9	3,6	3,6
Slovaquie	-3,6	4,8	7	6,5	6,5	4,1	1,9	2,2	3,3	3,4

Source: *Intégration des économies en transition à l'économie mondiale, Rapport du Secrétaire général, Assemblée générale des Nations unies, 9 août 2002, A/57/288.*

En général, une règle se confirme : plus vite le pays commence les réformes économiques profondes, plus vite il atteint les meilleurs résultats. La Bulgarie et la Roumanie, les deux pays retardateurs, en sont des exemples négatifs. Pourtant, les réformes rapidement mises en place ne garantissent pas le PIB – c'est le cas de la Pologne. Elle reste loin de la moyenne de son groupe en ce qui concerne le PIB *per capita*, mesuré grâce à la parité du pouvoir d'achat. C'est un grand pays avec un grand secteur agricole, où les changements à la campagne se passent habituellement beaucoup plus lentement.

Tableau 11 : Les caractéristiques économiques des pays de l'Europe centrale en transformation.

	L'année de début de transition	La mise en place de Programme de stabilisation	Output ratio réel	L'inflation moyen	1999 BERD L'indicateur moyen de transition	PIB (PPA) p. c. 1999
Pays en transition en Europe centrale						
Pays qui ont déposé les demandes d'adhésion dans l'Union européenne						
République tchèque	1991	janvier 1991	0,94	7,8	3,4	13,408
Hongrie	1990	mars 1990	0,99	19,7	3,7	11,273
Pologne	1990	janvier 1990	1,28	49,2	3,5	8,832
Slovaquie	1991	janvier 1991	1,01	14,3	3,3	10,255

Source : D'après *Dwadzieścia lat transformacji. Osiągnięcia, problemy, perspektywy*, op. cit., pp. 13-48 et 85-100 ; FIDRMUC Jan, *Liberalization Democracy and Economic Performance During Transition, ZEI Working Papers*, Bonn et Londres [en ligne]. janvier 2000, n°5, [réf. 13.04.2006]. Disponible sur : <http://econstor.eu/bitstream/10419/39651/1/311939848.pdf>.

Une corrélation entre le taux de croissance du PIB moyen et l'indicateur de démocratisation montre les relations fortes entre le secteur politique et l'économie. Cette correspondance est visible notamment dans les pays qui mettent en place une transformation

d'une façon efficace. Par ailleurs, les conditions locales décident de l'ampleur de la crise dans les pays qui traversent les différentes phases du système autoritaire.

Tableau 12 : Pays en transition : indicateurs économiques, démocratiques et de libéralisation.

	TCAM ¹ 1990-98	TCAM 1990-93	TCAM 1994-98	PIB inférieur 1990-98	PIB augm. 1990-98	Inflation moyenne 1990-98	Taux de chômage 1995	PNB p.c. [USD] 1989	BERD Ind. de lib. 1994	BERD Ind. de lib. 1998	Ind. de dém. 1989/99	Inscr. dans les lycées 1993	Augm. de la pop. 1990-94
Rep. tchèque	0,26	-3,65	2,46	85,24	11,4	16,14	2,9	8600	0,625	0,656	0,917	85	-0,1
Slovaquie	0,22	-6,83	6,88	74,97	24,67	16,31	13,1	7600	0,583	0,625	0,899	87	0,3
Hongrie	0,42	-4,78	3,06	81,89	13,27	23,61	10,4	6810	0,583	0,688	0,917	79	-0,3
Pologne	1,98	-3,05	6	82,21	34,94	83,93	14,9	5150	0,583	0,625	0,917	82	0,3

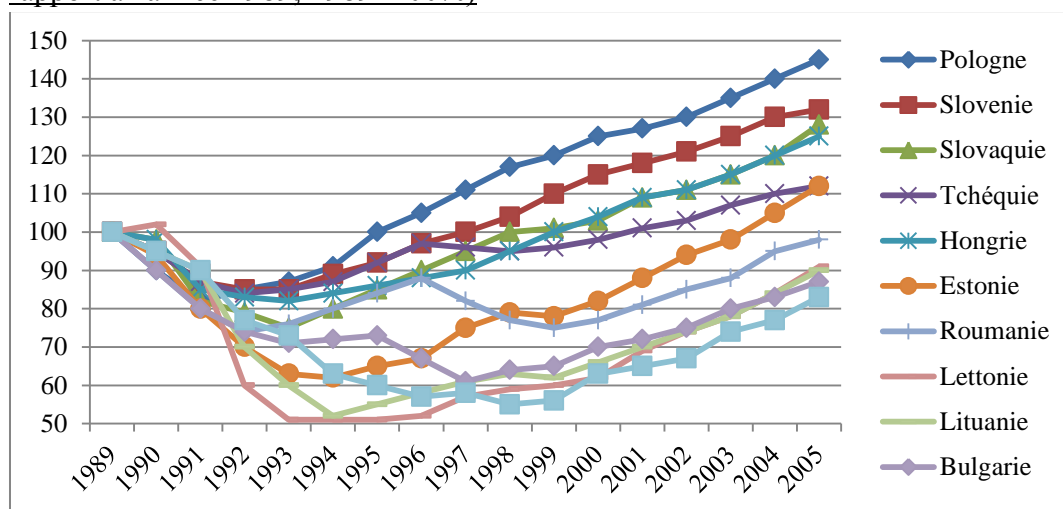
Source : FIDRMUC Jan, *Liberalization Democracy and Economic Performance During Transition*, op. cit.

Notes:¹ Taux de croissance annuel moyen.

Les pays en transformation sont différents et se divisent en trois groupes :

- I. les leaders centre-européens ;
- II. les pays de l'Europe du sud ;
- III. les républiques postsoviétiques.

Graphique 7 : L'efficacité de la transformation dans les pays de l'Europe centrale (PIB par rapport à l'année 1989, 1989=100%)

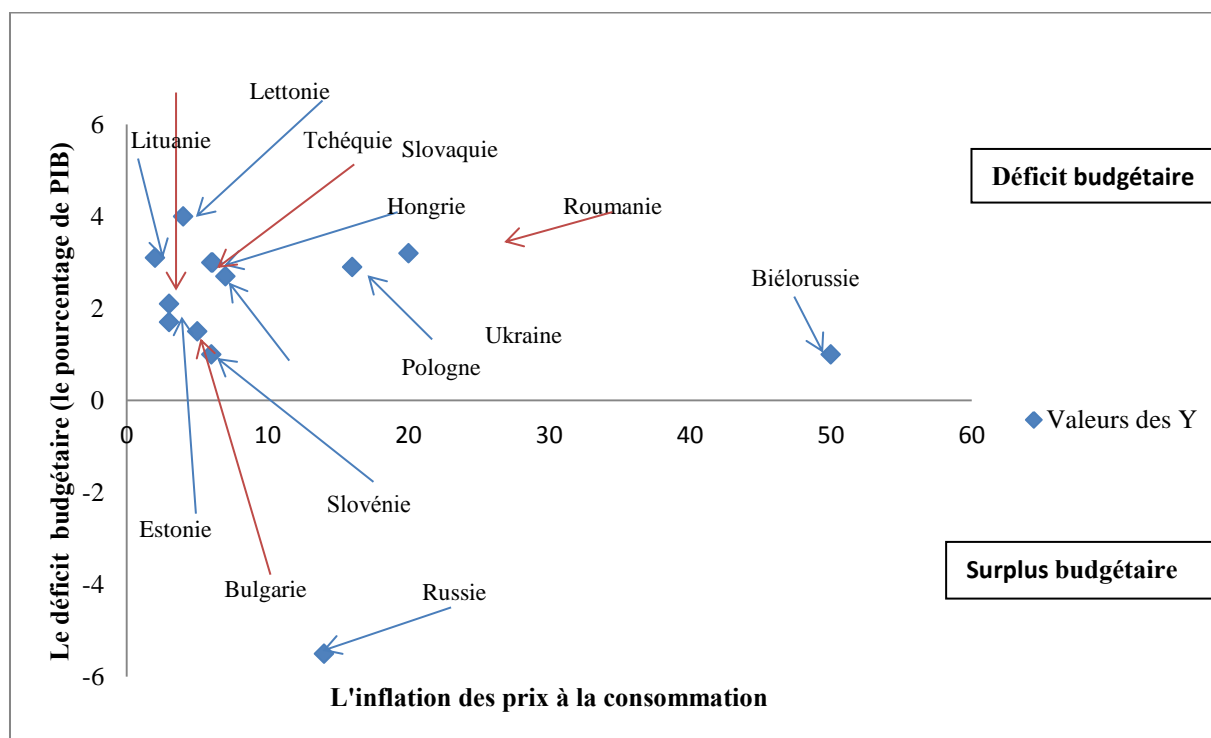


Source : POPOV Vladimir, *Shock Therapy versus Gradualism Reconsidered: Lessons from Transition*, op. cit.; *World Economic Outlook Reports*, op. cit.

La classification ci-dessus reste inchangée pendant des années. L'augmentation de l'inflation est rapide dans la plupart des pays qui n'ont pas connu des réformes (pour que l'économie se développe effectivement, l'augmentation des prix ne doit pas dépasser 2-3% par an). Les nombreux États qui ne réussissent pas leur transformation souffrent d'un grand déficit budgétaire, ce qui leur est défavorable lors d'une estimation macroéconomique. Par

rapport à la situation démontrée sur le diagramme ci-dessus, la situation s'améliore seulement en Russie, grâce à une très bonne conjoncture sur le marché des matières premières énergétiques.²⁵⁰

Graphique 8 : La stabilisation macroéconomique à la fin de transformation (2000).



Source : *World Economic Outlook Reports*, op. cit.

La spécificité économique des pays centre-européens est liée à leur appartenance au CAEM. Cette organisation de caractère économique, soumise au diktat soviétique, a mené les économies de ses membres à la ruine.

En janvier 1949, le Conseil d'assistance économique mutuelle est créé en réponse au plan Marshall et à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Le Conseil constitue, à côté du Pacte de Varsovie, l'organe de l'intégration orientale. Il a pour objectif de couper économiquement le bloc soviétique de l'Occident et de mener une politique en autarcie. Ses membres fondateurs sont : l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Ensuite l'Albanie et l'Allemagne orientale les rejoint.

²⁵⁰ HEYBEY Berta, MURRELL Peter, *The Relationship between Economic Growth and the Speed of Liberalization During Transition*, *Journal of Economic Literature*, Department of Economics and IRIS Center, Université de Maryland [en ligne]. 14 novembre 1997, [réf. 12.02.2009]. Disponible sur : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=57493.

Formellement, le Conseil est une association des pays souverains. Pendant dix ans, le CAEM ne possède pas de statut. Jusqu'à la crise dans les années 1950, le CAEM s'occupe à :

- recueillir et analyser des statistiques ;
- échanger des informations techniques ;
- promouvoir des accords bilatéraux commerciaux.

À partir de 1956, des changements majeurs interviennent :²⁵¹

- on crée douze missions permanentes ;
- la Yougoslavie et la Chine deviennent des observateurs ;
- les nouveaux statuts rentrent en vigueur en 1960 ;
- le nouvel organe d'exécution est mise en place en 1962 ;
- on organise régulièrement des réunions et des conférences de différents niveaux.

Après la révolution de 1956 en Hongrie, une aide et des crédits sont accordés à Budapest. Les investissements réciproques, la planification commune et la coopération s'intensifient. En 1964, la Banque internationale de coopération économique est créée pour payer des transactions communes. Cependant, toutes ces démarches ne changent pas le fond de l'économie soviétique qui reste injonctive et autarcique. L'objectif de toutes les entreprises reste de réaliser des plans de production. En 1962, « *les principes fondamentaux de la division socialiste internationale de travail* » sont votés. En 1971, la deuxième Charte est votée, elle porte sur la « *spécialisation internationale socialiste du travail* ». ²⁵² C'est un programme à long terme (15-20 ans) qui a pour but de profiter économiquement à l'URSS et d'en rendre dépendants les autres pays du bloc. Les membres du CAEM perçoivent d'une manière différente leurs intérêts, dont l'harmonisation est d'autant plus difficile qu'un des membres domine. En Europe orientale, la division du travail signifie que chacun des pays participants, sauf l'URSS, devrait se concentrer sur le développement des domaines économiques prévus d'office par l'organisation. De plus, l'échange commercial se fonde sur des produits qui viennent des secteurs basés sur les matières premières russes, notamment le pétrole. L'export du pétrole russe vers les autres pays du CAEM augmente de 8,3 millions de tonnes en 1965 à 50 millions de tonnes en 1975. Ce partage de tâches est mal vécu par les pays membres car il ne leur laisse aucun choix dans les questions économiquement importantes. De surcroît, ils

²⁵¹ ROTFELD Adam Daniel, TORKUNOW Anatolij W., *Biale plamy czarne plamy...*, op. cit., pp. 638-642.

²⁵² MENAHEM Henri, *Le Marché commun de l'Est : le Conseil d'assistance économique mutuelle, Politique étrangère* [en ligne]. 1965, n° 4-5, [réf. 21.09.2011], pp. 410-443. Disponible sur: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1965_num_30_4_2238.

risquent de tomber dans une spécialisation et, en conséquence, de devenir encore plus dépendants politiquement.

Tous les membres du CAEM sont intéressés à développer leurs économies et leurs commerces, certains d'entre eux souhaitent pourtant des échanges commerciaux avec des pays en dehors du bloc communiste. En effet, certains de leurs besoins peuvent être satisfaits seulement par des importations des pays occidentaux. Un autre avantage, une multiplication des partenaires commerciaux apporte des profits politiques en diminuant une dépendance économique des voisins. À partir de 1973, le CAEM entreprend un dialogue avec la Communauté européenne sur les accords concernant les contingents commerciaux et la clause de privilège supérieur. Quant aux pays occidentaux, ils s'intéressent aux possibilités d'acheter le pétrole en dehors du Proche Orient.²⁵³

À la lumière des changements systémiques effectués dans les pays de l'ex-bloc soviétique, l'existence du CAEM ne se justifie plus. Sa dissolution se fait d'une manière naturelle, mais pour tous les anciens membres les conséquences de sa disparition sont importantes, à la fois sur le plan économique et financier. Le passage des pays de l'Europe centrale à l'économie de marché et l'adoption des prix mondiaux doivent se faire graduellement car jusqu'à ce moment, les pays du CAEM tenaient leurs comptes en roubles de transfert, une devise fictive par rapport à la valeur exacte des produits que l'on échangeait au sein du CAEM. Les pays satellites de l'URSS et Moscou avancent les premiers cette idée de passage progressif. Les Soviétiques croient que grâce à la valeur des matières premières qu'ils reçoivent, notamment énergétiques, ils surtaxent ces pays. La valeur de cette aide provisoire, donc des charges de l'URSS étaient estimées à quelques milliards de dollars. À la 45^{ème} session du CAEM en janvier 1990, un passage graduel est défini selon les nouvelles conditions du commerce et du compte en devises libres suivant les prix mondiaux. Néanmoins, l'URSS oublie vite les décisions prises et se concentre sur des échanges bilatéraux. Moscou souhaite presser de passer à un nouveau système. Sans prévenir les membres du CAEM, les Soviétiques décident le 1^{er} janvier 1991, de mettre sur le pied le nouveau système de comptes. Ils croient d'en tirer des profits financiers majeurs, ce qui peut avoir un impact capital dans la crise économique que traverse l'URSS. Cette décision soudaine provoque une chute drastique des échanges commerciaux entre l'URSS et les autres pays du CAEM (les échanges avec la Pologne diminuent de deux tiers). Beaucoup d'entreprises font faillite. Pourtant, le passage aux prix mondiaux et aux devises libres montre

²⁵³ CALVOCORESSI Peter, *Polityka międzynarodowa 1945-2000 (Politique internationale 1945-2000)*, Varsovie, 2002, pp. 306-344.

que la thèse de surtaxe par l'URSS des pays centre-européens a été fautive. En effet, les destinataires russes n'ont pas de moyens de payer les produits reçus des autres pays. Dans ce contexte, Moscou répond en créant de nombreux blocages sur ses importations. L'URSS a une place privilégiée car Moscou dispose des produits que ses partenaires ne peuvent pas remplacer, c'est-à-dire le pétrole et le gaz. Au temps du communisme, les pays de l'Europe centrale ont été rendus totalement dépendants de ces matières premières en provenance de l'URSS. Cette situation a dévasté complètement la structure et les formes de coopération et d'échange. Pourtant, pour les mêmes raisons, ces pays peuvent paradoxalement plus facilement se libérer de leur dépendance économique à l'égard l'URSS.²⁵⁴

En 1990, les projets de réformer le CAEM ou de le remplacer par une autre organisation se révèlent irréalisables. À la réunion du Comité exécutif du CAEM en janvier 1991, le plan de créer à sa place une organisation à caractère consultatif voit le jour. Pourtant, cette idée ne satisfait pas les pays membres. Par conséquent, le 28 juin 1991, à la réunion du Comité exécutif, un protocole de dissolution définitive du CAEM est ratifié.

Les élites économiques jouent un rôle majeur dans la transformation économique. Les anciennes élites économiques ont su s'adapter à la nouvelle réalité. Les données statistiques concernant le secteur bancaire en Pologne prouvent que la majorité des présidents de nouvelles banques viennent de l'ancienne administration ou du parti communiste.²⁵⁵ La même chose se passe pour les entreprises publiques que l'on privatise. C'est un phénomène caractéristique de tous les pays centre-européens, déterminant pour le développement de leur économie.

Le régime communiste laisse derrière lui une économie inadaptée au marché mondial capitaliste. Une longue transformation économique qui se met en place s'accompagne d'une crise profonde. La transformation aboutit à une stabilisation macroéconomique qui aujourd'hui reste cependant encore très fragile.

²⁵⁴ KUŹNIAR Roman, *Pozimnowojenne dwudziestolecie 1989-2000 (Les vingt ans après la Guerre froide 1989-2010)*, Varsovie, 2011, pp. 59-68.

²⁵⁵ FEDEROWICZ Michał, *Kariery bankowców w Polsce (Les Carrières des banquiers en Pologne)*, Varsovie, 1998, pp. 12-19.

1.3 Une réorientation des relations internationales

Après la Guerre froide, la nouvelle situation géopolitique en Europe centrale implique de redéfinir la position de cette région dans le monde. De plus, les pays souverains et indépendants de fraîche date sont obligés à reconsidérer leur politique extérieure. Maintenant, ils ont le champ libre pour choisir leurs partenaires et adversaires. Tout naturellement, la question de sécurité reste toujours prioritaire dans ce domaine.

Avant la chute du mur de Berlin, les pays socialistes dominés par l'Union soviétique étaient obligés à participer dans deux organisations : le Pacte de Varsovie, à caractère militaire et le Conseil d'assistance économique mutuelle, à caractère économique.²⁵⁶ Ces deux institutions ont totalement déterminé et limité leurs relations internationales, restées complètement inféodées à Moscou. Ainsi, les pays centre-européens fonctionnent dans un système de dépendance totale de l'URSS dont le but majeur était avant tout d'assurer sa propre sécurité.²⁵⁷

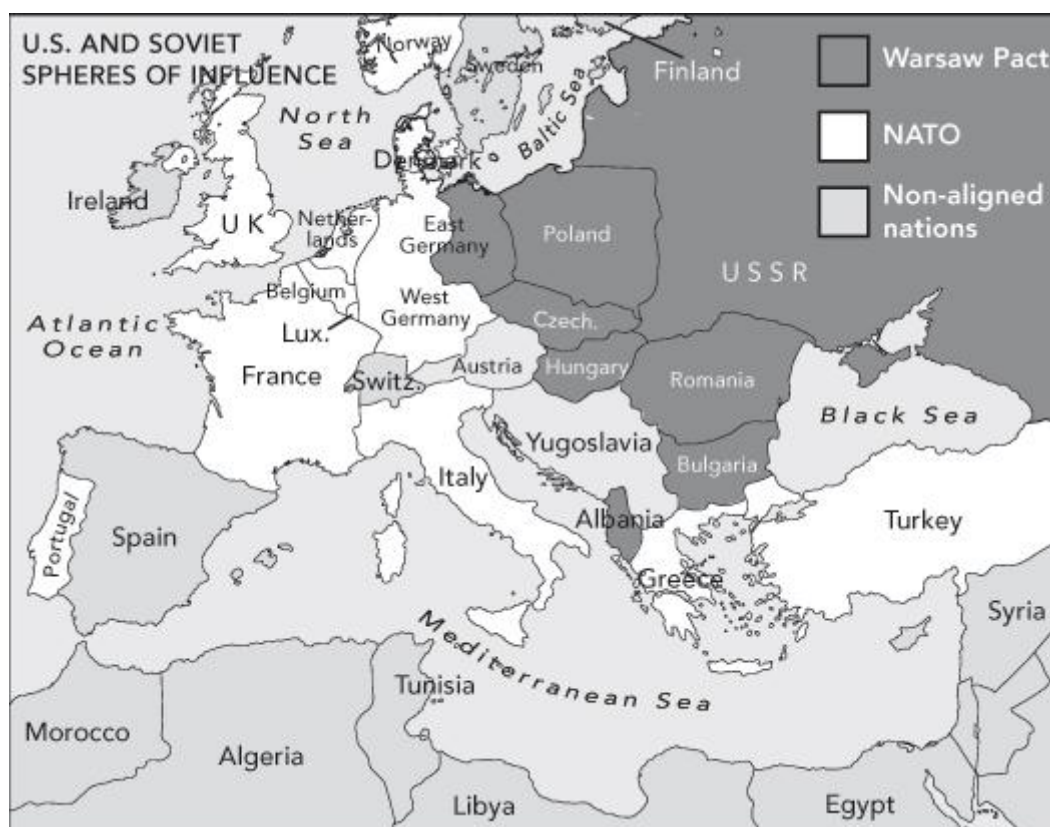
Le Pacte de Varsovie est créé le 14 mai 1955, à Varsovie, c'est un « *accord de fraternité, de coopération et d'aide mutuelle* » signé par les pays suivants : l'Albanie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie et l'Union soviétique.²⁵⁸

²⁵⁶ Nous décrivons plus largement le CAEM dans le chapitre précédant.

²⁵⁷ KOŁODZIEJAK Zygmunt, *Potencjał obronno-ekonomiczny państw Układu Warszawskiego (Le potentiel militaire et économique des pays du Pacte de Varsovie)*, Varsovie, 1981, pp. 5-35.

²⁵⁸ *Organizacja Układu Warszawskiego : Ludowa Republika Bułgarii, Czechosłowacka Republika Socjalistyczna, Niemiecka Republika Demokratyczna, Socjalistyczna Republika Rumunii, Węgierska Republika Ludowa, Polska Rzeczpospolita Ludowa, Związek Socjalistycznych Republik Radzieckich; dokumenty 1955-1985 (Les structures du Pacte de Varsovie : la République Populaire de Bulgarie, la République socialiste de Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, la République populaire de Pologne, la République socialiste roumaine, la République populaire hongroise, l'Union des républiques socialistes soviétique; documents 1955-1985)*, Ministère des affaires étrangères de la Pologne populaire, Varsovie, 1986.

Carte 18 : Les pays de Pacte de Varsovie, de l'OTAN et les pays neutres.



Source : CALVOCORESSI Peter, *Politique internationale ...*, op. cit.

Le Pacte de Varsovie entre en vigueur le 4 juin 1955, pour la durée de vingt ans, avec une possibilité de renouvellement tous les dix ans. Aucun pays membre ne peut quitter le Pacte un an avant le renouvellement de son adhésion. Cette alliance militaire est une réponse des pays socialistes aux alliances signées par les pays occidentaux, par exemple l'OTAN. Le 23 octobre 1954, cette politique de compétition déclenche la signature des accords de Paris, ratifiés le 5 mai 1955, qui font adhérer la République fédérale d'Allemagne au Pacte atlantique.²⁵⁹ La volonté de l'URSS de changer la manière de diriger les armées des pays satellites a aussi contribué à la création du Pacte de Varsovie. À la place de nombreux conseillers, l'Union soviétique décide de créer des structures formelles qui vont surveiller les armées « frères » (tous les dirigeants du Pacte sont russes). Le Pacte offre également un outil de contrôle des pays membres de l'intérieur. Les articles les plus significatifs du Pacte, sont :²⁶⁰

²⁵⁹ *Ibidem*.

²⁶⁰ MARCINKOWSKI Adam, *Układ Warszawski gwarantem bezpieczeństwa i pokoju w Europie (Le Pacte de Varsovie comme le garant de la sécurité et de la paix en Europe)*, la publication du Département idéologique du Comité centrale du Parti communiste polonais, Varsovie, 1985.

- l'article 3 qui oblige les pays signataires à consulter avec l'URSS toutes les questions internationales importantes ;
- l'article 4 qui stipule que « *au cas d'une invasion militaire contre un ou plusieurs pays membres du Pacte, chaque pays-mandataire (...) s'engage à aider ce pays immédiatement, en utilisant ses forces militaires* » ;
- l'article 7 qui interdit la participation aux coalitions ou aux alliances adversaires du Pacte.

L'Albanie est le seul pays membre qui ne participe pas aux travaux du Pacte. En 1968, Tirana quitte cette organisation.

Le Comité politique consultatif, composé des représentants de tous les pays membres, est son organe le plus important. En général, cette fonction de délégué est confiée aux premiers secrétaires de chaque parti communiste, aux ministres des affaires étrangères ou de la sécurité. Chaque pays possède une voix et toutes les décisions sont prises à l'unanimité. Le Comité s'occupe de tous les problèmes principaux liés à l'application du Pacte. Il a le pouvoir de créer des organes supplémentaires. L'exécution de ses décisions est confiée à son organe exécutif – le commandement uni des forces militaires qui se compose des dirigeants à la tête des forces militaires, de leurs adjoints et l'État-major des forces militaires unies. Le chef suprême est nommé par tous les pays membres. Durant toute la période de son existence, le Pacte a été dirigé par les maréchaux soviétiques :

- Iwan Koniew (1955-1960) ;
- Andrieï Greczko (1960-1967) ;
- Iwan Jakubowski (1967-1976) ;
- Wiktor Kulikow (1976-1989) ;
- Piot Łaszyn (1989-1991).²⁶¹

Les ministres ou les vice-ministres de la sécurité des pays signataires sont nommés en tant qu'adjoints du chef suprême. Ils dirigent les forces armées de chaque pays qui font partie des forces militaires unies. L'État-major se compose des représentants des États-majors généraux, avec à sa tête, le général de l'armée russe, Sergeï Sztemienko.

Le Commandement s'occupe d'une coordination effective et immédiate des actions militaires de tous les pays membres. Son rôle consiste aussi à préparer la défense au cas d'une agression militaire. En 1956, à la réunion du Comité à Prague, on crée un autre organe – la Commission permanente qui élaborera les instructions concernant les problèmes de la

²⁶¹ ŚLUSARCZYK Jacek, *Układ Warszawski : działalność polityczna 1955-1991 (Le Pacte de Varsovie : l'activité politique 1955-1991)*, Varsovie, 1992, pp. 36-43.

politique étrangère du Pacte. Le sommet du Comité politique à Budapest en 1969, met en place de nouvelles instances : le comité des ministres de la défense et le conseil militaire des forces unies, composé des adjoints du Commandement général.²⁶²

Officiellement, le Pacte a pour mission de garantir la sécurité et la paix en Europe s'engageant à utiliser tous les moyens nécessaires pour y parvenir. Afin de réaliser cet objectif, les pays membres se voient contraints à :

- fonder leurs politiques selon les règles pacifiques qui limitent l'intervention de forces militaires dans les conflits internationaux ;
- résoudre les conflits internationaux par le biais des moyens pacifiques ;
- participer aux opérations internationales qui contribuent à la paix en Europe et dans le monde (la réduction des armements, l'interdiction d'utilisation des armes de destruction massive ADM).²⁶³

Les principes du Pacte, relevant d'une alliance régionale de sécurité commune, restent conformes à la Charte des Nations unies et à la garantie de sécurité durable qu'elle prévoit.

En cas de la création ou de la signature d'un système de sécurité commune en Europe, le Pacte cesserait d'exister. Plusieurs fois, les pays signataires proposent de dissoudre à la fois le Pacte atlantique et le Pacte de Varsovie, mais leurs propositions sont rejetées par l'Occident. Le potentiel militaire du Pacte repose sur environ 200 divisions russes et 80 divisions des pays membres. Selon les principes du Pacte, chaque pays doit mettre les forces et les moyens appropriés à la disposition du Commandement uni, en général il s'agit de ses unités d'élite.²⁶⁴

En 2005, Radosław Sikorski, le ministre polonais de la défense, rend publics certains documents du Pacte qui révèlent que la doctrine du Pacte était en fait basée sur une idée de contre-offensive. Elle prévoyait une attaque de l'Ouest de l'Europe par les groupes d'armées blindées. Les documents publiés en 2006 montrent qu'en cas d'une invasion de l'armée de destruction massive, les pays du Pacte de Varsovie s'apprêtaient à répondre en utilisant les

²⁶² *Ibidem*, pp. 36-50.

²⁶³ MARCINKOWSKI Adam, *Układ Warszawski : problemy działalności politycznej (Le Pacte de Varsovie : les problèmes de l'activité politique)*, Varsovie, 1986, pp. 21-37 ; GOŁĄB Zdzisław, *Układ Warszawski – zbiorowa potęga obronna socjalizmu (Le Pacte de Varsovie – une puissance de défense du socialisme)*, *Rodzaje i charakter współczesnych wojen (Les Modèles et le caractère de guerres contemporaines)*, Varsovie, 1977, pp. 12-45.

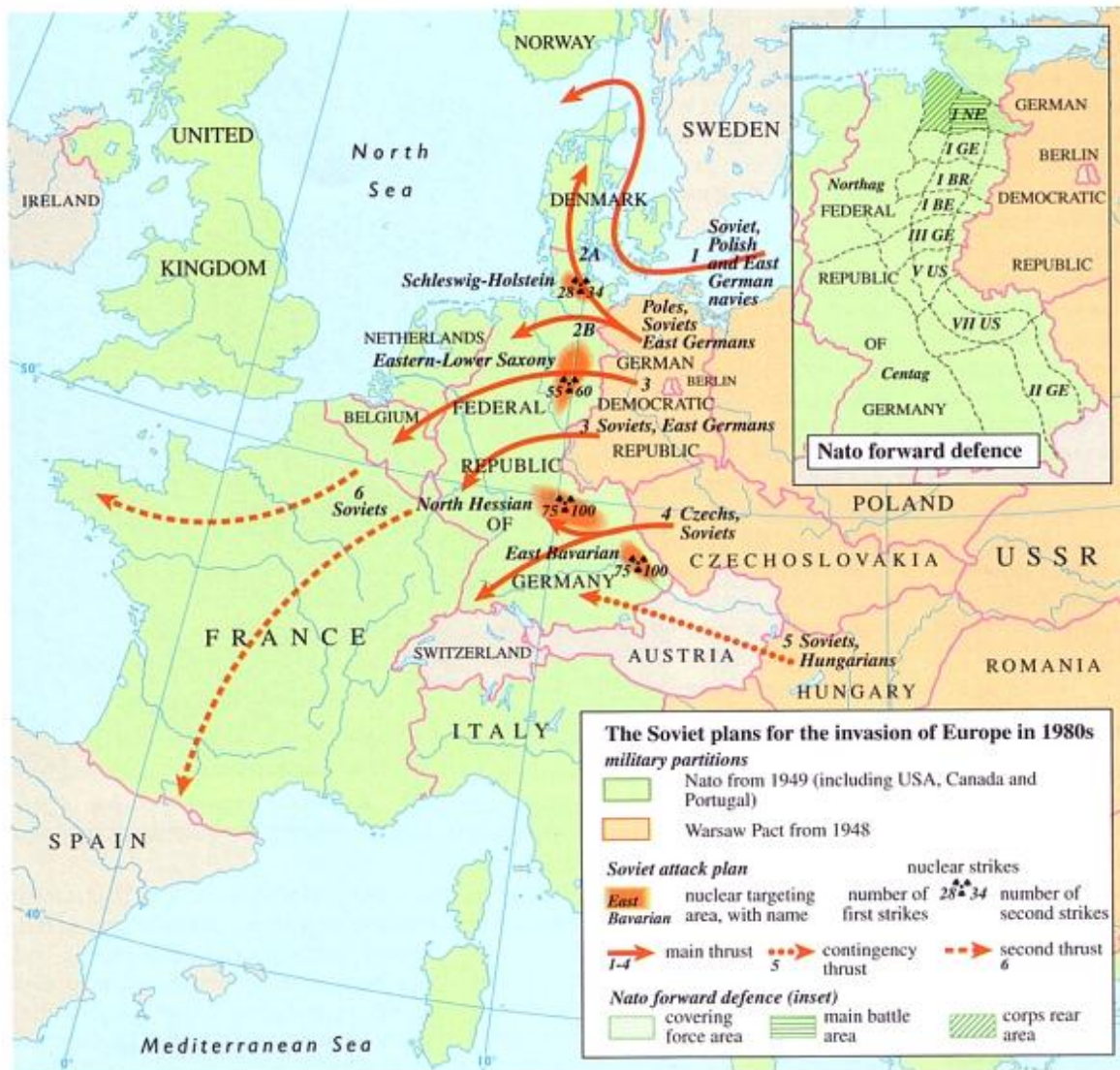
²⁶⁴ JARZĄBEK Wanda, *PRL w politycznych strukturach Układu Warszawskiego w latach 1955-1980 (La République populaire de la Pologne dans les structures du Pacte de Varsovie dans les années 1955-1980)*, Varsovie, 2008, pp. 15-43.

mêmes armes.²⁶⁵ Le ministre polonais a révélé également la carte des exercices militaires de 1979 qui correspondait à la simulation d'une contre-attaque du Pacte de Varsovie, avec utilisation des armes nucléaires.²⁶⁶

²⁶⁵ *Les actes du Pacte de Varsovie*, Money [en ligne]. 3 janvier 2006, [réf. 03.10.2008]. Disponible sur : <http://www.money.pl/archiwum/wiadomosci/artikul/akta:ukladu:warszawskiego:odtajnione.1.0.133889.html>

²⁶⁶ Les documents relevés par Radosław Sikorski présentent les plans de « la troisième guerre mondiale ». L'armée polonaise (400 000 soldats) devrait attaquer le Danemark, la Belgique et la Hollande, avec l'armée soviétique, stationnée en RDA (400 000 soldats) et tchèque. Ces armées avaient pour but de créer ensemble le premier saut stratégique. Ensuite, le deuxième saut stratégique, c'est-à-dire environ 2 millions de soldats soviétiques, aurait dû venir de l'URSS. Les armées des autres pays du bloc soviétique auraient soutenu les actions sur leurs fronts militaires. Ce plan de guerre prévoyait une totale victoire de l'URSS et sa suprématie, dès Vladivostok jusqu'au canal de la Manche. Les Russes planifiaient une attaque de 7 à 18 jours. Ce plan avait des chances de réussir seulement à condition d'utiliser une seule arme. La carte révélée présente l'attaque sur l'Europe occidentale avec l'arme nucléaire. C'est un scénario d'un grand conflit nucléaire entre l'OTAN et le pacte de Varsovie, qui comptait avec une destruction totale de la Pologne car l'État-major du Pacte de Varsovie prévoyait une contre-attaque : les 43 missiles à têtes nucléaires tombées sur la Pologne. Les documents présentant l'opération sous le cryptonyme « *Vistule* » étaient un des plus grands secrets du régime soviétique et fournissaient la preuve que les missiles nucléaires se trouvaient sur le territoire polonais. Les missiles et unités aériennes auraient dû participer à l'attaque massive sur les pays européens de l'OTAN : 178 charges nucléaires étaient stockées à cet effet dans les magasins secrets à Templewo près de Trzemeszno Lubuskie, à Brzeźnica-Kolonia près de Jastrowo et à Podborsk près de Białograd en Pologne. Cet arsenal comptait en tout 15 596 kilotonnes (pour comparer la bombe qui a détruit Hiroshima, en 1945 avait 15. Le Pacte de Varsovie a soumis à l'URSS toutes les armées de pays socialistes. C'était la plus grande puissance militaire dans les années 1970 (l'URSS dépensait deux tiers de son budget pour son armement). Moscou se préparait sans répit à la confrontation nucléaire avec l'Occident. Tous les exercices militaires du Pacte de Varsovie, les rencontres et les plans de son État-major, visaient un seul objectif – conquérir l'Europe. KAŁUŻNY Ryszard, *Układ Warszawski 1955-1991 (Le Pacte de Varsovie 1955-1991)*, *Zeszyty Naukowe Wyższej Szkoły Oficerskiej Wojsk Lądowych (Cahiers scientifiques de l'École militaire supérieure)*, 2008, n° 1; SZANIAWSKI Józef, *Pułkownik Kukliński – tajna misja (Le colonel Kukliński – une mission secrète)*, Varsovie, 2007, pp. 32-93 ; PACIOREK Radosław, *Europa, cel, pal (Europe, visez et feu)*, *Focus* [en ligne]. 6 février 2008, [réf. 03.04.2009]. Disponible sur : <http://www.focus.pl/historia/artykuly/zobacz/publikacje/europa-cel-pal/do-druku/1/> ; FRYCKOWSKI Mariusz, *Polska bomba atomowa – raport specjalny (La bombe nucléaire polonaise – le rapport spécial)* [en ligne]. 10 juin 2006, [réf. 03.04.2009]. Disponible sur : http://www.polityka.org.pl/index.php?option=com_content&task=view&id=399&Itemid=38.

Carte 19 : Les directions d'une attaque prévue des armées de Pacte de Varsovie sur l'Europe.
 La carte préparée par l'État-major de l'Armée polonaise en octobre 1979.



ABOVE: By 1980 the Soviet forces in Germany had a well prepared plan to invade western Europe, intending to reach the Rhine in a week, blasting their way forward with plentiful use of tactical nuclear weapons. Their East German allies had even struck a victory medal and decided how to rename West German cities. Their operational orders were uncovered when East Germany collapsed.

Source : Archives centrales militaires, Varsovie, 2010.

Le Pacte organise les exercices et les manœuvres communs pour toutes ses forces militaires afin d'accroître leur disponibilité, accorder les stratégies et les tactiques, perfectionner les formes et les méthodes de planification des États-majors et améliorer la coopération militaire des pays membres.

Les décisions du Pacte ne stipulent pas que l'armée soviétique qui stationnant sur les territoires de certains pays, le fait avec l'accord des pays signataires et dans le respect de leur

souveraineté. Le statut de ces forces militaires extérieures est réglé par les accords bilatéraux signés entre l'URSS et les pays suivants :

- la Pologne, en 1956 ;
- la RDA, en 1957 ;
- la Roumanie, en 1957 (l'armée soviétique quitte ce pays un an plus tard) ;
- la Hongrie, en 1957 ;
- la République tchèque, en 1968.

En juillet 1989, lors du sommet du Pacte à Bucarest, les participants décident que dorénavant, chaque pays va disposer du droit d'élaborer sa propre politique militaire et stratégique. C'est la fin de la doctrine Brejnev et du Pacte de Varsovie.

Cependant, il reste à régler un problème important et délicat, celui du stationnement des forces militaires soviétiques sur les territoires des autres pays qui y voient une forme d'occupation. Le départ des troupes soviétiques symbolise les temps nouveaux, le point d'orgue de leur reconquête de la souveraineté.

- En janvier et en mars 1990, la Tchécoslovaquie et la Hongrie obtiennent de l'URSS le retrait total des troupes soviétiques qui se terminera en un an.
- Le 24 septembre 1990, la RDA quitte le Pacte de Varsovie, l'URSS retire ses troupes du territoire allemand.
- Le 1^{er} octobre 1990, les ministres des affaires étrangères des pays du Pacte de Varsovie décident de dissoudre les structures militaires du Pacte.
- Le 19 novembre 1990, au sommet de la CSCE à Paris, les pays du Pacte de Varsovie et l'OTAN signent un accord sur les limitations des armes conventionnelles. Les deux parties signataires déclarent aussi qu'ils ne se perçoivent plus comme des ennemis.
- Le 1^{er} juillet 1991, le Pacte de Varsovie est formellement dissout.

Le Pacte de Varsovie, dominé par l'URSS a toujours été un élément déterminant de l'équilibre politique, basé sur la peur, en Europe. Sa dissolution change le paysage géopolitique de la région et ouvrent de nouvelles possibilités aux pays centre-européens de réorienter leur politique extérieure.

Basé sur la situation avant et après la dissolution du Pacte de Varsovie, le tableau ci-dessous présente les caractéristiques du système bipolaire et du système multipolaire.

Tableau 13 : Les caractéristiques comparatives du système bipolaire et du système multipolaire.

Système bipolaire	Système multipolaire
- l'ordre de la situation internationale : la dimension politique, économique, militaire et idéologique ;	- la scène internationale variée : les espaces de différents niveaux de richesse, de sécurité et de stabilité ;
- le « gel » les conflits nationaux et interétatiques ;	- le dynamisme des relations internationales ; - la rupture des liens déjà existants entre les pays et la construction de nouveaux rapports ; - l'indépendance des États et la concurrence mondiale ; - les conflits locaux;
- l'ordre centralisé et bipolaire ;	- le pluralisme : l'intégration, la régionalisation, la démocratisation, la coopération économique ;
- la force militaire.	- la force paramilitaire : économique, politique, écologique, sociale et humanitaire.

Source : MIERZEJEWSKI Donat Jerzy, *Bezpieczeństwo europejskie w okresie zimnej wojny i po rozpadzie systemu dwubiegunowego : przemiany w warunkach globalizacji (La sécurité européenne durant la Guerre froide et après l'effondrement du système bipolaire : les changements dans le contexte de la globalisation)*, Piła, 2008.

Avec la dissolution du Pacte de Varsovie, la Guerre froide, qui malgré les certaines « périodes de détente », était un état de tension à long terme entre l'Est et l'Ouest – se termine. L'Est disparaît dans le sens politique et idéologique du terme. L'Union soviétique s'effondre. Ce sont des changements qualitatifs cruciaux, un processus qui modifie fondamentalement l'ordre international : l'onde de choc de ces événements historiques dure jusqu'aujourd'hui. Une nouvelle conjoncture internationale apparaît, de nouveaux et nombreux problèmes liés à la sécurité voient le jour. Ce nouveau processus concernant l'ordre international des puissances que Zbigniew Brzeziński appelle « *la troisième grande transformation* » dans la politique globale, a commencé après la chute du mur de Berlin : « *La nature et l'esprit de la troisième transformation se cristallisent de plus en plus sous une influence politique et philosophique de la coalition occidentale victorieuse* ». ²⁶⁷ Il faut cependant se rappeler que cette grande transformation internationale de portée globale tient ses racines dans les événements des années 1989-1990 qui se sont déroulés en Europe centrale. Ceux qui l'ont déclenché, c'est-à-dire les nations qui se sont battues pour la

²⁶⁷ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Spadek po zimnej wojnie ...*, op. cit., pp. 153-157.

souveraineté et l'indépendance, sont les grands gagnants de ce mémorable « *automne des peuples* ». C'est ce mouvement, cet élan collectif de liberté dans la région centre-européenne qui a commencé et facilité la grande transformation internationale et l'inverse.

L'Occident gagne la Guerre froide, mais cette victoire est vécue d'une façon subjective. Les nations et les États occidentaux l'interprètent comme une preuve de leur supériorité civilisatrice et de leur infaillibilité idéologique. Quant aux pays centre-européens, ils aspirent à un niveau occidental de développement. Ils veulent adhérer aux structures politiques, économiques et militaires de l'Ouest. En même temps, ils doivent réorienter leurs relations internationales. Au début des années 1990, en pleine transformation en Europe centrale, l'Ouest prend l'initiative : il dicte les conditions que doivent remplir de nouvelles démocraties pour répondre aux exigences posées par les institutions occidentales auxquelles elles aspirent. Selon Zbigniew Brzeziński, la Conférence de la CSCE qui a lieu à Paris en novembre 1990, « *est une véritable ratification de la victoire géopolitique et idéologique de l'Occident* ». ²⁶⁸

Dans cette nouvelle situation internationale, « *la paix chaude semble être la conséquence majeure de la Guerre froide.* » ²⁶⁹ Néanmoins, en ce temps de paix, le rôle des empires, y compris la superpuissance militaire de la Russie, n'est pas complètement défini. L'effondrement de l'URSS pose le problème de la prolifération des armes nucléaires. De plus, les conflits régionaux se multiplient, faisant apparaître les intérêts divergents, parfois même contradictoires et témoignant d'une montée dangereuse de situations conflictuelles, lourdes de conséquences pour l'Europe centrale.

« ... *L'éclatement de l'Union a fait resurgir les tensions nationalistes et ethniques dans l'ancien espace soviétique et dans son ancienne zone d'influence.* » ²⁷⁰ Les conflits ethniques en Europe centrale éclatent le plus souvent dans les pays totalitaires, où le manque de liberté, de démocratie et de tolérance limite le développement des groupes ou des individus. « ...*L'Europe centrale, orientale, balkanique et caucasienne représente l'archétype tout à la fois d'un enchevêtrement de peuples et d'un foyer de nationalisme exalté.* » ²⁷¹ Bien que les marxistes déclarent attacher une grande importance au développement matériel et spirituel de toutes les nations et nationalités, en pratique ils n'en font rien. Sous la dictature de Staline, beaucoup de nations et de nationalités ont été privées du droit de vivre dans leurs

²⁶⁸ *Ibidem.*

²⁶⁹ C'est une expression de Boris Eltsine ; MUNRO Colin, *Budapest ...*, op. cit.

²⁷⁰ DU RÉAU Elisabeth, *L'idée d'Europe au XX^e siècle*, op. cit., p. 300.

²⁷¹ PLASSERAUD Yves, *L'Identité*, op. cit., p. 30.

patries, entre autre par des déportations en masse.²⁷² Au début des années 1990, le système communiste génère la cause première des conflits en Europe centrale, même si la plupart d'antagonismes sont antérieurs au régime et se rapportent à des mythes nationaux et à des nombreux stéréotypes historiques. Mais c'est la chute de l'URSS qui donne aux nouveaux pays souverains la possibilité de redécouvrir leur passé et leur culture.

Éprouvée déjà par deux guerres mondiales, l'Europe n'est pas alors libre des tensions et des animosités, en majorité à caractère interne et comme le montre l'exemple des Balkans, il est facile de faire passer un conflit du niveau interne sur l'arène internationale. *« Aujourd'hui la poussée nationaliste, réaction au caractère massifiant des « années de plomb », apparaît inévitable. La conjoncture politique de l'ancienne Europe de l'Est peut s'interpréter comme l'affrontement confus de deux mémoires différentes, celle enfouie mais vivante et historicisée des siècles passés, et celle encore douloureuse du communisme. Or, la réactivation contemporaine d'antagonismes anciens revêt une vigueur particulière du fait que les sentiments d'échec et de marginalisation, si fréquents dans la région, laissent le champ libre aux exaltations identitaires (Kosovo, Serbie, etc.) »*²⁷³

À l'époque, les conflits régionaux en Europe centrale sont les plus fréquemment liés à :

- des revendications territoriales ;
- des conditions économiques et sociales instables ;
- des antagonismes nationaux ;
- un retour du nationalisme.²⁷⁴

Au début des années 1990, le nationalisme *« met le feu aux poudres des peuples en Europe centrale (...) et ces émotions s'expliquent par une grande incertitude »*.²⁷⁵

Selon Sebastian Wojciechowski, historien polonais, un quart de l'Europe centrale est touché par un conflit basé sur l'une des causes mentionnées ci-dessus.²⁷⁶ Néanmoins, il est difficile de classer les tensions et les conflits dans cette partie de l'Europe, d'autant plus qu'un conflit y génère des autres et que de fortes tendances nationalistes enveniment tous les antagonismes et les servent. Comme l'a souligné Albert Einstein à Londres en 1933 : *« Le*

²⁷² Nous décrivons les déportations en masse sur la page 148.

²⁷³ *Ibidem*.

²⁷⁴ WOJCIECHOWSKI Sebastian, *Napięcia i konflikty w Europie Środkowo-Wschodniej (Les tensions et les conflits en Europe centrale et orientale), Spory i konflikty międzynarodowe. Aspekty prawne i polityczne (Les conflits internationaux. Les aspects juridiques et politiques)*, éd. par MALENDOWSKI Włodzimierz, Wrocław, 2000, pp. 384-407.

²⁷⁵ SZIMECZEK Martin, *Słowacja i Węgry – powrót nacjonalizmu (La Slovaquie et la Hongrie – le retour du nationalisme)*, *Gazeta Wyborcza*, 29.10.2007, p. 15.

²⁷⁶ WOJCIECHOWSKI Sebastian, *Les tensions...*, op. cit., p. 384.

nationalisme n'est pas autre chose qu'une tentative de justifier une agression avec des idées ». ²⁷⁷

À l'époque, les tensions nationales les plus importants en Europe centrale et à ses frontières se réfèrent :

- aux problèmes qui opposent la minorité russe et les peuples autochtones dans les territoires de l'ex-URSS, notamment dans les républiques baltes (la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie) ;
- à la discrimination des Roms en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie, en République tchèque et en ex-Yougoslavie ;
- aux tensions liées à la population turque de Bulgarie ;
- au conflit autour de la population grecque en Albanie ;
- à la discrimination des Polonais en Biélorussie ainsi que dans les autres républiques de l'ex-URSS ;
- à la discrimination de la minorité bulgare et roumaine en ex-Yougoslavie ;
- aux antagonismes religieux entre les Serbes et les Macédoniens (entre l'église orthodoxe serbe et la macédonienne) ;
- à la présence de la minorité hongroise en Roumanie, en Tchéquie, en Serbie et en Slovaquie. ²⁷⁸

Tableau 14 : La structure ethnique des pays de Groupe de Visegrád.

Pays	Groupes nationaux les plus important (au-delà de 1%)
République tchèque	Tchèques 94,2%, Slovaques 1,9%
Pologne	Polonais 96,4%, Biélorusses 1,5%, Allemands 1%
Slovaquie	Slovaques 85,8%, Hongrois 9,7%, Roms 1,7%
Hongrie	Hongrois 89,9%, Roms 5%, Allemands 2,5%, Slovaques 1%

Source : *Annuaire Europe centrale et orientale*, Varsovie, 2007; *CIA World Factbook 2007*, op. cit.

²⁷⁷ EINSTEIN Albert, *Civilization and Science*. Le discours à Royal Albert Hall à Londres, le 3.10.1933 [en ligne]. 2000, [réf. 15.05.2008]. Disponible sur: http://www.hyperhistory.com/online_n2/History_n2/index_n2/r_20_1th.html.

²⁷⁸ CZARKOWSKI Ryszard, *W kręgu konfliktów narodowościowych i roszczeń terytorialnych w Europie Środkowo-Wschodniej (Le cercle des conflits nationaux et des revendications territoriales en Europe centrale et orientale)*, éd. par HELNARSKI Stanisław, *Nacjonalizm, Konflikty narodowościowe w Europie Środkowej i Wschodniej (Le nationalisme, les conflits nationaux en Europe centrale et orientale)*, Toruń, 1994, p. 171.

Tableau 15 : La structure religieuse des pays du Groupe de Visegrád.

Pays	Religion
République tchèque	athéistes 58,3%, catholiques 26,3%, Église évangéliques des frères tchèques 1,33%
Pologne	catholiques 93,5%, orthodoxes 1,5%
Slovaquie	catholiques 69%, athéistes 13%, Église luthérienne 7%, Église grecque-catholique slovaque 4%, protestants (la tradition réformée) 2%, orthodoxes 1%
Hongrie	catholiques 57,8%, calvinistes 17,7%, Église luthérienne 3,9%, Église grecque-catholique 2,6%

Source : *Annuaire Europe centrale et orientale*, op. cit.; *CIA World Factbook 2007*, op. cit.

La question hongroise illustre bien le retour des nationalismes en Europe centrale. Selon une étude de Marian Szczepanik, après la Première Guerre mondiale, pour des raisons historiques et à cause des décisions politiques, environ 42% des citoyens hongrois se sont trouvés au-delà des frontières de leur pays (au total 4,5 millions de personnes).²⁷⁹ « *Le nationalisme hongrois est dangereux car ses racines ont mille ans et viennent du sentiment d'isolement éprouvé par la nation qu'entourent les Slaves.* »²⁸⁰

Le conflit entre les Hongrois et les Slovaques marque d'un sceau nationaliste les relations internationales en Europe centrale. Selon Stefan Kisielewski, publiciste polonais, « *le nationalisme résulte d'une faible foi dans les possibilités réelles de sa propre nation* ». ²⁸¹ Il suffit de passer en revue les conflits en Europe centrale pour confirmer la thèse que des émotions générées par le nationalisme, quand elles sont incontrôlées, se révèlent très dangereuses. En fait, la responsabilité des conflits reviennent non seulement à des parties concernés, mais également à tous les acteurs internationaux. Il est évident que la paix réelle « *peut être instaurée seulement par le dialogue et la compréhension* ». ²⁸²

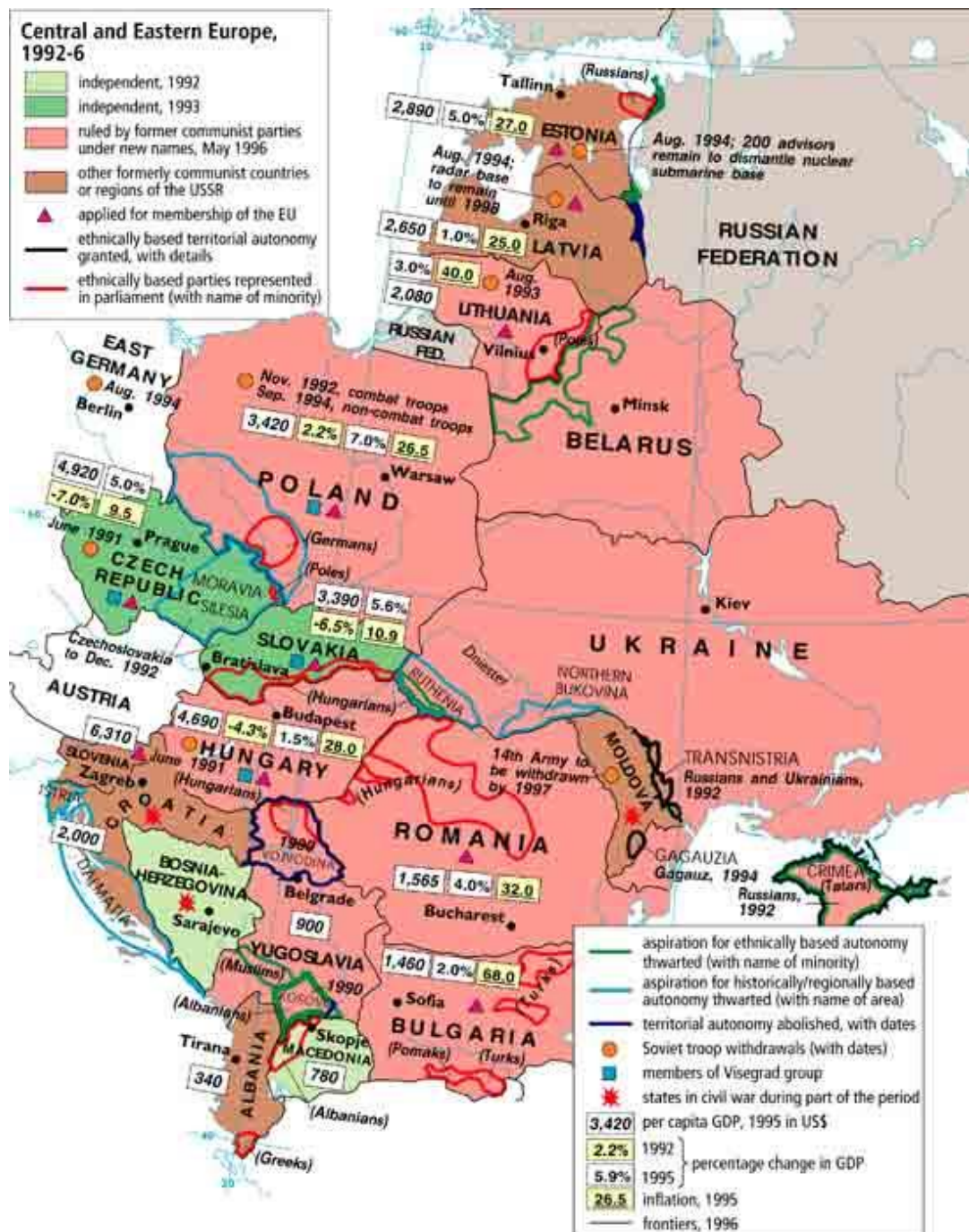
²⁷⁹ SZCZEPANIAK Marian, *Węgierski model statusu mniejszości narodowych i etnicznych (Le modèle hongrois de statut des minorités nationales et ethniques)*, Varsovie, 1996, p. 170.

²⁸⁰ SZIMECZEK Marian, *La Slovaquie...*, op. cit., p. 15.

²⁸¹ KISIELEWSKI Stefan, *Adecadło Kisiela (L'abécédaire de Kisiel)*, Varsovie, 1990, p. 121.

²⁸² EINSTEIN Albert, *Civilization...*, op. cit.

Carte 20 : L'Europe centrale 1992-1996.



Source : Times Books [en ligne]. 2001, [réf. 25.06.2008]. Disponible sur : <http://www.historyonmaps.com/Main.html>.

Les changements dans l'ordre mondial font ressurgir de nouvelles questions concernant la sécurité. Cette problématique gagne alors une nouvelle dimension inédite qui dépasse l'aspect militaire car les dangers de nouveau type alimentent les tensions internationales. Certaines questions qui relevaient des affaires intérieures des États, deviennent maintenant internationales. Sur ce point, la victoire de l'Occident et la fin de la confrontation bipolaire semble alors relative. En plus, les divergences entre les pays

européens en ce qui concerne leurs exigences de sécurité, deviennent de plus en plus visibles. La situation géopolitique de l'Europe centrale révèle ainsi de nouvelles questions géostratégiques qui impliquent une recherche et une construction de nouveaux rapports internationaux. Appréhender la sécurité en Europe centrale revient alors à poser des problèmes fondamentaux des relations internationales en dépassant le cadre strictement régional car l'environnement international détermine la sécurité sur le plan national et régional. Toutes les deux, l'Europe occidentale et orientale, sont en train de redéfinir leurs rapports avec deux grandes puissances – les États-Unis et la Russie – qui ont établi l'ordre et la paix sur « le Vieux Continent » après la Seconde Guerre mondiale. D'un côté, l'Amérique du Nord garantit la sécurité en Europe centrale par le biais de l'OTAN et souhaite ainsi y préserver ses propres intérêts. De l'autre côté, la Russie qui garde ses ambitions impériales observe de près la région. Moscou rend dépendants certains pays de la zone et attend probablement le moment opportun pour afficher pleinement sa puissance. Le troisième joueur, l'Union européenne souhaite étendre sa politique sur ces territoires et propose aux pays centre-européens l'intégration économique et politique. Le projet géostratégique « *de l'Europe puissance* » peut se réaliser seulement grâce au développement d'une politique de la sécurité dans cette partie du continent.²⁸³

L'intégration politique de l'Europe pousse à équilibrer les relations avec les États-Unis dans le domaine de la sécurité en Europe centrale. Les pays de l'Union européenne les plus engagés dans l'intégration politique et dans l'équilibre des relations euro-atlantiques liées à l'élargissement de l'Union, sont convaincus que les pays de l'Europe centrale voient leur sécurité par le prisme des relations fortes avec les États-Unis. Cet atlantisme devient souvent un argument pour créer au sein de l'UE une sorte de groupe privilégié, composé des pays qui sont prêts à une intégration profonde, ce qui demande de redéfinir les relations euro-atlantiques. Il s'agit notamment de la création d'une politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Une sorte de pro-américanisme des pays centre-européens exige de comprendre pourquoi ces pays accordent aux États-Unis une place primordiale parmi leurs partenaires politiques. Les hommes politiques de cette région confirment parfois dans leurs discours que les relations avec leurs partenaires américains sont plus importantes que les relations avec l'Europe, que l'avis de Washington dicte leur position vis-à-vis des initiatives de l'Union. La position forte des États-Unis dans cette région vient des expériences historiques et d'une faible confiance dans le soutien et dans l'efficacité de la politique

²⁸³ VERLUISE Pierre, *La géopolitique de l'Europe. L'Union européenne élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?*, Paris, 2005, coll. : Référence géopolitique, p. 16.

européenne. Les pays centre-européens considèrent que les États-Unis non seulement ont gagné la Guerre froide, mais que leur politique après 1989 est cohérente et efficace en ce qui concerne la réalisation de leurs objectifs et intérêts. Il convient de souligner que l'élargissement de l'OTAN s'effectue, aux yeux de l'Europe centrale, grâce au soutien de Washington. Cette facilité plus grande de coopérer avec les États-Unis qu'avec l'UE vient de la faiblesse de la politique étrangère des pays centre-européens. À l'époque, ils n'ont pas encore trouvé la bonne manière d'influencer la politique européenne, ils ne savent pas encore bien en profiter. Rester au dehors de l'UE constitue un obstacle supplémentaire. La supériorité des États-Unis sur l'UE est encore plus patente dans le domaine de sécurité. Si la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est perçue favorablement dans les pays de l'Europe centrale, la PSDC rencontre des réactions négatives dans la région, quand il s'agit de créer des capacités militaires européennes. L'objection ne concerne pas l'idée elle-même mais des doutes qu'elle soulève de toucher à la présence américaine en Europe, en créant une force européenne provisoire, d'autant plus, que l'on pense que sans l'OTAN, elle ne sera pas capable d'agir. Ces craintes viennent de la position géostratégique des pays centre-européens qui, sauf la Tchéquie, se trouvent dans la zone euro-atlantique. À l'époque, l'assurance de leur sécurité militaire pose un problème réel et pousse à chercher des alliés capables de la garantir. Automatiquement, on se tourne vers les États-Unis qui disposent d'un potentiel militaire suffisant. De plus, l'Amérique du Nord a déjà montré sa volonté de défendre cette partie du continent européen en soutenant son adhésion à l'OTAN. Alors, malgré les affirmations des hommes politiques européens que l'objectif de la PSDC est de renforcer les liens euro-atlantiques et non pas d'affaiblir la position américaine en Europe, leurs propositions sont perçues dans les pays centre-européens avec beaucoup de circonspection, parfois une certaine méfiance.

L'élargissement de l'UE aux pays de l'Europe centrale implique la nécessité de créer une politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Le besoin d'actions communes dans l'Union élargie dans la politique étrangère est lié à la position géographique de nouveaux membres. En effet, leur adhésion entraîne une nouvelle frontière orientale de l'UE et un voisinage avec les pays qui n'aspirent pas dans l'avenir le plus proche, à intégrer l'Union, mais plutôt à coopérer avec elle. Cela compte également dans la politique de l'UE. Les difficultés d'approfondir l'intégration viendront alors de différents objectifs de sécurité, de diverses manières d'agir et d'interpréter les événements. L'adhésion à l'UE aura donc pour conséquence l'élargissement à des pays qui possèdent une expérience commune de la domination soviétique que la politique européenne n'a pas prise en compte auparavant.

L'Union a abandonné ces pays au sentiment des menaces militaires, à la peur pour leur indépendance, en les poussant à regarder la politique internationale uniquement par le prisme des leurs intérêts nationaux. Par rapport aux pays de l'UE, la culture de la coopération avec les autres pays pour réaliser les objectifs communs est plus faible en Europe centrale. L'acceptation de la PESD par les pays centre-européens dépendra donc de la réalisation effective des décisions prises dans ce domaine. Les perspectives d'élargir l'UE ont une grande importance pour la position des pays de la région envers la PESD. Leur méfiance à l'égard des projets européens de sécurité est liée à l'éventuel ralentissement de cet élargissement. D'autant plus que restés en dehors de l'UE, ces pays ne participeront pas à la création de la PESD et d'autres mécanismes de la défense européenne. En effet, en participant à la politique de la défense, les pays centre-européens pourraient se sentir responsables de sa réalisation. À l'époque, les pays de l'Europe centrale doivent profiter de l'opportunité historique qui se trouve devant eux et intégrer la coopération industrielle au sein de l'Union. Celle-ci nécessite d'élaborer les stratégies d'achat pour les forces armées qui prévoient le choix des armements prenant en compte des conséquences politiques et non seulement les prix. L'élargissement à l'Union mûrement réfléchi et pensé à long terme permettra également d'enrayer une éventuelle concurrence entre les deux processus d'élargissement : celui de l'Union et celui de l'OTAN. Peu de perspectives d'intégration à l'Union européenne tandis que l'expansion simultanée de l'OTAN se poursuit peut provoquer un tournant dans le domaine de sécurité en faveur de l'OTAN et l'opposition aux idées européennes de la part de certains pays de l'Europe centrale. L'Union se doit de souligner que son élargissement à l'Est est lié à la question de la sécurité. Les pays de l'Europe centrale ne veulent pas y figurer comme des membres de seconde catégorie. Seule la participation équitable dans l'Union permette d'élaborer une politique qui garantirait la sécurité dans cette région.

Pour cela, les pays de l'UE doivent aussi compter avec la spécificité des pays de l'Europe centrale, notamment avec leur expérience historique dans les relations avec la Russie. Cette dernière joue un rôle important dans cette partie du continent européen depuis toujours et les pays membres de l'UE n'ont pas l'habitude de traiter les pays centre-européens de la même manière que cette puissance. À l'époque, les relations entre l'ex-URSS et les membres de l'Union évoluent vers deux scénarios possibles : le partenariat ou la confrontation. Dans l'intérêt des pays centre-européens, plus particulièrement des membres futurs de l'UE, le premier scénario est plus favorable. Ces pays ne voient aucun avantage dans

les relations basées sur la confrontation dont la Russie ne tirerait d'ailleurs aucun profit non plus.²⁸⁴

Néanmoins, l'attitude de la Russie à l'égard de cette région reste imprévisible. Le partenariat est une forme des relations réciproques qui suppose un respect réciproque des valeurs fondamentaux et des règles politiques, un effort de se rapprocher, une compréhension et une confiance élevée. Mais, au début des années 1990, les relations entre Moscou et les pays de l'ex-bloc soviétique sont loin de l'idéal. Selon Aleksander Cipko, politologue russe, avec l'effondrement de l'URSS, la Russie se détourne de l'Europe centrale.²⁸⁵ C'est pourquoi les pays de la région cherchent un soutien auprès des États-Unis. En 1994, Jouri Monich, un analyste de l'Institut d'études sur l'économie et la politique internationale de l'Académie russe des sciences, constate que « *L'avenir des relations internationales entre la Russie et les pays centre-européens dépend logiquement de l'évolution de la situation en Russie dans les prochaines années. (...) La Russie et ces pays doivent entreprendre de nombreuses initiatives afin d'effacer l'héritage du passé et mettre leurs relations réciproques sur une nouvelle orbite* ». ²⁸⁶ L'effondrement de l'URSS, la création de la Fédération de la Russie et la démocratisation dans les pays de l'Europe centrale déterminent donc définitivement leurs relations réciproques.

Les pays ancrés dans les structures euro-atlantiques et européennes sont ouverts au dialogue avec la Russie, mais gardent une certaine méfiance. Ils se situent sur la frontière de la future l'Union élargie, ce qui pèsera sur toute la politique orientale de l'Union. L'UE élargie aura besoin d'un flanc oriental qui fera face à la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. Pourtant, l'UE manque d'une politique orientale et les pays centre-européens se tournent donc vers la politique américaine plus attractive pour eux. Par rapport à la politique peu claire de l'UE à l'égard de la Russie, la politique américaine leur semble plus réaliste. Perçues de l'Europe centrale, les différences entre la politique russe des États-Unis et de l'UE sont plus que tangibles. Pourtant, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie se trouvent en situation de coordonner d'activité de ces deux parties de la communauté transatlantique de les faire concorder au lieu de les contredire.

²⁸⁴ PARZYMIES Stanisław, *Wpływ państw członkowskich UE z Europy Środkowej na kształt stosunków Unii z Rosją (L'influence des pays membres de l'UE de l'Europe centrale sur les relations de l'Union avec la Russie), Stosunki Rosji z Unią Europejską (Les relations de la Russie avec l'Union européenne)*, éd. par BIELEŃ Stanisław, CHUDOLIEJ Konstantin, Varsovie, 2009, pp. 272-296.

²⁸⁵ CIPKO Aleksander, *Zabytoie boudouschie (Un avenir oublié)*, *Rossia*, 2002, n° 185, p. 13.

²⁸⁶ MONICH Youri, *The Role of Eastern Central Europe in Russian Foreign Policy and Trade in the 1990s, Working Papers*, 1994, n° 38, p. 1.

Au début des années 1990, les pays centre-européens n'appartiennent plus à deux organisations soviétiques : le Pacte de Varsovie et le CAEM. Avec l'effondrement du bloc communiste, le monde bipolaire évolue vers un système multipolaire où les nouvelles relations internationales seront redéfinies. « *Une troisième grande transformation* » réveille en Europe centrale de nombreux conflits régionaux ethniques qui montrent le besoin d'une coopération avec les nouveaux-anciens partenaires : l'OTAN, l'UE et la Russie. Ces nouveaux rapports devront dorénavant s'effectuer dans une nouvelle optique : la paix.

1.4 Un nouveau classement des pays de l'Europe centrale

Nous pensons que la géographie, l'histoire et la religion ne sont pas seules à déterminer la spécificité de la région centre-européenne. Le même développement économique que ces pays ont vécu à la fin des années 1990 constitue un autre facteur important de leur identité. Cette mutation économique simultanée renvoie aux traits caractéristiques communs à tous ces pays :

- la domination de l'agriculture dans l'économie jusqu'à la Première Guerre mondiale ;
- l'industrialisation pendant l'entre-deux-guerres ;
- l'« industrialisation socialiste » planifiée après la Seconde Guerre mondiale, basée sur :
 - le développement de l'industrie lourde ;
 - le développement des aciéries ;
 - la nationalisation des entreprises ;
 - le changement de propriété à la campagne ;
 - l'échange commercial dans le cadre de la CAEM.

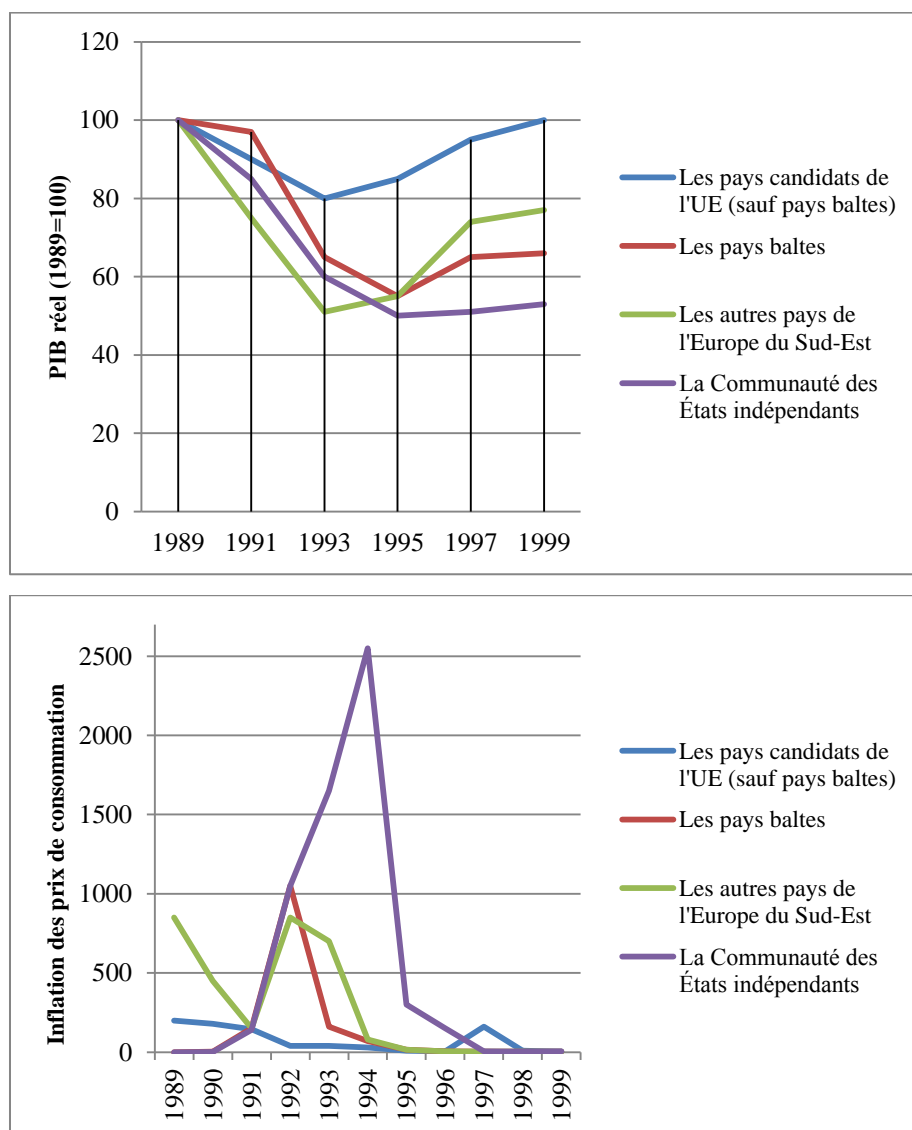
Aujourd'hui, le développement économique reste l'un des critères importants du classement de ces pays. Dans les années 1990, suite au processus de transformation, on les regroupe en cinq zones :²⁸⁷

- I. les pays de l'Europe centrale qui souhaitent adhérer à l'Union européenne (les pays baltes exclus) ;
- II. les républiques postsoviétiques baltes qui, à cause d'une forte dépendance de l'économie russe, traversent la transformation plus lentement ;
- III. les autres pays européens ;
- IV. les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) ;
- V. les pays de l'Asie centrale.

²⁸⁷ *Transition Report 1998: Financial sector in transition* [Ressource électronique]. European Bank for Reconstruction and Development, mai 1998. [réf. 18.03.2009]. Disponible sur : <http://www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition/archive.shtml>; *Transition Report 2003: Integration and regional cooperation* [Ressource électronique]. European Bank for Reconstruction and Development, novembre 2003. [réf. 18.03.2009]. Disponible sur : <http://www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition/archive.shtml>; *Transition Report 2006: Finance in transition* [Ressource électronique]. European Bank for Reconstruction and Development, novembre 2006. [réf. 18.03.2009]. Disponible sur : <http://www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition/archive.shtml>.

Ce classement se lit sur le diagramme qui montre le PIB et l'inflation. Par exemple, la crise russe, qui ne touche presque pas les candidats à l'Union européenne, nuit gravement au processus de transformation dans les pays baltes.

Graphique 9 : La fluctuation du PIB et de l'inflation dans les économies en transformation (les années 1989-1999).

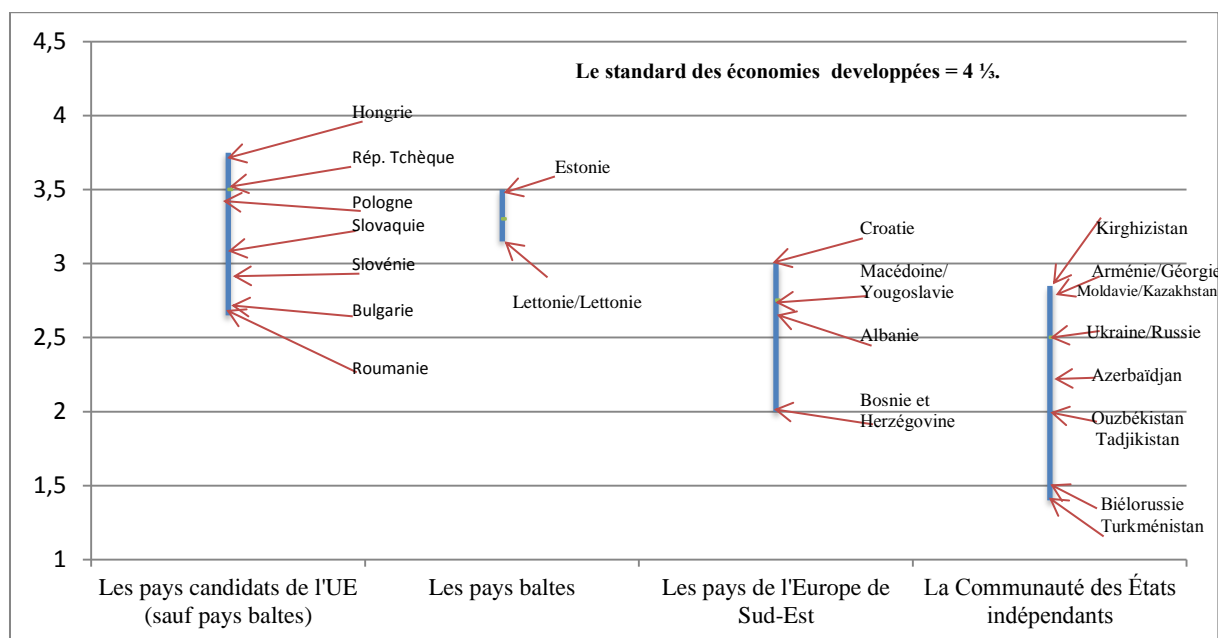


Source : HAVRYLYSHYN Oleh, WOLF Thomas, *Determinants of Growth in Transition Countries, Finance and Development* [en ligne]. juin 1999, vol. 36, n° 2, [réf. 05.02.2009]. Disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/1999/06/havrylys.htm>.

Le classement quantitatif basé sur les critères économiques se reflète également au niveau politique.

Graphique 10 : L'extension des réformes structurelles.

L'extension des réformes structurelles durant la transition mesurées dans une échelle de 1 à 4 ½, varie parmi les pays.



Source : HAVRYLYSHYN Oleh, WOLF Thomas, *Determinants of Growth in Transition Countries*, op. cit.

Les pays du Groupe de Visegrád et les républiques baltes prennent vite la tête du processus de transformation et deviennent par la suite leaders de toute la région « *qui sont dans un peleton de tête* ». ²⁸⁸

Une analyse des certains indicateurs économiques, culturels et historiques aboutit à un classement suivant des pays de la région qui met en évidence la situation spéciale des pays de Visegrád :

- la Pologne et la Hongrie ;
- la République tchèque et la Slovaquie ;
- la Slovénie, la Roumanie et la Bulgarie ;
- les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie).

Les transformations politiques et économiques sont les plus avancés dans les deux premiers pays. Les États-Unis sont pour eux un partenaire privilégié, malgré les efforts de la Communauté européenne qui leur propose alors le programme PHARE.

²⁸⁸ DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (sous la dir.), *La démocratisation en Europe centrale...*, op. cit., p. 49.

Quant aux deux pays issus de la Tchécoslovaquie, leurs relations avec Allemagne - soit basées sur la coopération soit sur l'antagonisme lié aux minorités - constituent leur dénominateur commun. Leur économie et démocratie reconstruites par les réformes en cours, rejoint le potentiel de deux autres pays du Groupe de Visegrád. Tous les quatre, ils ont vaincu le système communisme et une fois dissous le Pacte de Varsovie et le CAEM, ils ont décidé de s'arracher à une Mitteleuropa de l'Allemagne réunifiée et au panslavisme de la Russie affaiblie.²⁸⁹

Les autres pays du classement s'adaptent plus lentement aux nouvelles réalités, à l'économie de marché et à l'État de droit.

La transformation postcommuniste dans les pays de l'Europe centrale a des effets très divers. Dans le passé, tous les pays du bloc communiste se ressemblaient. Les changements qui ont secoué l'Europe les ont bien différenciés. Devenant démocratiques, se dotant de l'économie de marché dynamique, les pays du Groupe de Visegrád se présentent alors comme des partenaires les plus fiables dans le dialogue avec les institutions occidentales.

²⁸⁹ TUCNY Edwige, *L'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Europe centrale et orientale : la conditionnalité politique*, Paris, 2000, coll. : Logiques Juridiques, pp. 24-27.

CHAPITRE 2

LA GENÈSE ET LES CONDITIONS DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONTEMPORAINE EN EUROPE

« Timor externus maximus concordae vinculum ».

« La menace extérieure est le plus grand facteur de la concorde »,

l'expression latine de Tite-Live.

À la fin des années 1980, l'effondrement du système communiste en Europe entraîne la disparition du dispositif hérité de la Guerre froide, né de la confrontation entre l'Est et l'Ouest après la Seconde Guerre mondiale. Cet ordre, basé sur l'« *équilibre de la peur* », était potentiellement dangereux mais assez stable. Malgré ses défauts, il a garanti la paix en Europe pendant presque un demi-siècle.

La fin des années 1990 voit une situation transitoire se mettre en place dans le monde. En fait, le vieux système de sécurité ne fonctionne plus tandis que le nouveau n'est pas encore assez développé, reste *in statu nascendi* bien que ses éléments fondamentaux existent déjà et fonctionnent.²⁹⁰ En fait, l'Europe ne connaît ni le vide politique ni le néant militaire pendant cette période.²⁹¹ L'Occident, le vainqueur de la Guerre froide, dispose d'un système efficace régi par l'OTAN. Pourtant, le système occidental, formé dans les circonstances particulières, ses objectifs étant différents de ceux qui le déterminaient par le passé, nécessite des réformes et des adaptations à la nouvelle situation.

Pour bien comprendre la genèse et le contexte des systèmes de sécurité contemporaines en Europe, il faut expliciter les termes utilisés quand on aborde cette problématique, d'autant plus qu'ils sont évolutifs et revêtent des significations différentes en

²⁹⁰ MALENDOWSKI Włodzimierz, *Zimna wojna. Sprzeczności, konflikty i punkty kulminacyjne...*, op. cit., pp. 240-241.

²⁹¹ KOBRIŃSKAJA Irina, *Długi koniec zimnej wojny. Rosja i Europa Środkowa 1991-1996 (Une longue fin de la Guerre froide. La Russie et l'Europe centrale 1991-1996)*, Varsovie, 1998, pp. 33-34.

fonction du contexte politique, juridique et militaire lui-même changeant. Notre travail est une tentative de décrire, dans une optique stratégique, les différentes conceptions de la sécurité européenne actuelle et les conditions de leur fonctionnement. Nous souhaitons aborder les questions de la sécurité européenne dans la perspective centre-européenne, c'est pourquoi, pour rester précis, il paraît nécessaire de définir les termes suivants auxquels nous aurons souvent recours : l'Europe, la sécurité, les modèles communs de défense et de sécurité commune, les garanties de sécurité dans un contexte de la nouvelle réalité européenne.

Les nombreuses études sur la sécurité européenne dégagent quatre conceptions de l'Europe :

- I. l'Europe occidentale (à partir de 1995, elle est identifiée à l'Union européenne) ;
- II. les pays postcommunistes et les Républiques baltes ;
- III. l'Europe « *de l'Atlantique jusqu'à l'Oural* » ;
- IV. l'Europe « *de Vancouver jusqu'à Vladivostok* ». ²⁹²

Parmi ces conceptions, seule la première concerne une entité géographique et politique facile à cerner d'autant plus aisée à déterminer qu'elle se caractérise par des structures économiques et politiques intégrées et par une identité politique et culturelle que ses habitants reconnaissent eux-mêmes, bien que parfois elle s'applique seulement aux pays atlantiques, plus rarement à la partie centrale et orientale du continent. Les frontières qu'établissent trois autres conceptions de l'Europe, sont plus floues et plus difficiles à saisir. Par exemple, les pays postcommunistes de l'ex-URSS, n'ayant pas d'identité positive ontologique et relevant de la deuxième conception représentent une zone périphérique qui renvoie à des dangers particuliers et non à un territoire qui partage certaines valeurs avec l'Europe occidentale. Quant à la troisième conception, elle implique la division de la Russie en partie européenne et asiatique et suscite de nombreux doutes car la perception d'une moitié d'un pays comme l'objet de la sécurité n'est pas possible. ²⁹³ La quatrième conception concerne les pays de la

²⁹² SZLAJFER Henryk, *Dezintegracja przestrzeni euroazjatyckiej a bezpieczeństwo Europy Środkowej i Wschodniej (La désintégration de l'espace eurasiatique et la sécurité de l'Europe centrale et orientale)*, *Studia i Materiały (Études et Documents)*, n° 65, Varsovie, juin 1993.

²⁹³ Cette distinction se justifie techniquement dans le cadre du contrôle international des armements : le découpage d'un seul pays en zones et ce qui s'en suit, réduit les risques de guerre. Néanmoins, dans le cas des conflits à une grande échelle, la sécurité de la Russie ne peut pas être traitée comme « *divisible* ». Ainsi, du point de vue de la sécurité, la conception de l'Europe « *de l'Atlantique à l'Oural* » ne donne pas de signification spéciale à cette zone géographique. Elle exprime même une aspiration à intégrer toute la Russie à la zone européenne culturelle, en opposition aux États-Unis (l'idée de Charles de Gaulle et le projet de Mikhaïl Gorbatchev « *d'une Maison européenne commune* »).

CSCE. Ici, les doutes concernent les pays de la CEI, ceux de l'Asie centrale et du Caucase, ainsi que les États de l'Amérique du Nord.

En fait, seule la première conception de l'Europe rencontre l'unanimité quant aux origines européennes des pays concernés. Selon cette définition, presque tous les autres pays peuvent devenir européens, quelles que soient leurs revendications historiques et leurs raisons politiques. Il leur faut juste une approbation des pays, des sociétés et organisations occidentales. Une telle reconnaissance d'un État comme européen, est directement liée à la question de la « *sécurité contemporaine en Europe* ». Celle-ci peut être analysée sur les différents niveaux sans que l'identification précise à l'Europe soit obligée, seule la référence à l'Europe occidentale restant décisive. Pour les pays qui souhaitent intégrer le cercle de « *la sécurité stricte* », il s'agit là du fait déterminant. De plus, il convient de rappeler que le cercle de la sécurité « *strictement européenne* » correspond en fait à une notion partiellement fictive : pendant le siècle dernier, l'Europe occidentale n'a jamais été capable de garantir elle-même sa sécurité à long terme, depuis plus de cinquante ans, c'est donc l'Europe de l'OTAN qui représente la zone réelle de la sécurité européenne.

Le directeur du département des relations internationales au Collège d'Europe à Bruges, Dieter Mahncke constate à ce propos : « *Premièrement, il semble nécessaire de définir clairement ce que nous comprenons par la sécurité européenne. Une brève analyse prouve que ce terme ne concerne pas la sécurité de tous les pays européens de la même manière. Il s'agit en effet, pour les citoyens occidentaux de deux choses : la sécurité de l'Europe occidentale et la stabilité paneuropéenne qui n'exclut ni les conflits armés ni les guerres, la politique sécuritaire devant juste garantir que des conflits éventuels ne déstabilisent l'Europe* ». ²⁹⁴

La sécurité européenne contemporaine concerne donc, du point de vue géographique une partie de l'Europe, l'Europe tout entière ou l'Europe qui comprend la moitié de l'Asie et la majeure partie de l'Amérique du Nord en fonction des exigences politiques et d'une globalisation de la sécurité. La sécurité européenne est perçue souvent selon les catégories d'un « *complexe, ensemble de sécurité* » quand elle se réfère à un groupe des pays, dont la

²⁹⁴ MAHNCKE Dieter, *Parameters of European Security, Chaillot Paper*, L'Institut d'études sur la sécurité de l'Europe Occidentale [en ligne]. septembre 1993, n° 10. [réf. 04.05.2009]. Disponible sur : <http://www.iss.europa.eu/nc/actualites/actualite/browse/30/article/parameters-of-european-security>.

sécurité est si intrinsèquement liée qu'elle ne peut pas être perçue séparément : d'où l'importance de son aspect régional.²⁹⁵

Pour le besoin de notre analyse, j'assimile l'Europe centrale à l'Europe, compte tenu notamment de son rôle primordial dans la construction de la sécurité européenne après la Guerre froide.

Selon la définition universelle, la sécurité (latin *sine cura*) est une situation dans laquelle aucun danger ne menace.²⁹⁶ Cette approche suppose de très nombreux dangers qui peuvent déstabiliser la politique ou l'économie d'un pays, la sécurité concernant à la fois sa politique intérieure et ses relations internationales. Il s'agit d'une idée aussi vaste que complexe d'autant plus qu'elle prend en compte la protection des valeurs fondamentales, individuelles et collectives.

La notion de « *sécurité* » a évolué. En voici, les étapes suivantes de son évolution :

- avant et après la Première Guerre mondiale
 - les pays seuls garantissent leur sécurité ;
 - le pays devient dangereux pour son environnement international, quand son potentiel militaire augmente ;
 - le dilemme sécuritaire : la garantie de sécurité pour un pays menace un autre pays ;
- après la Seconde Guerre mondiale et durant la Guerre froide
 - les coalitions militaires et la course aux armements ;
 - l'équilibre des forces entre les coalitions :
 - l'intégration économique et politique ;
 - la réduction de potentiels militaires et la coopération en faveur de la démilitarisation d'économies ;
 - les organisations internationales :
 - une délégation de souveraineté ;
 - une concentration de souveraineté ;
 - l'intégration militaire comme un effet de la confiance entre les alliées (l'OTAN et la Communauté européenne) ;

²⁹⁵ ROSSA-KILIAN Donata, *Wielostronna współpraca w regionie Morza Bałtyckiego na przełomie XX i XXI wieku (Une coopération multilatérale dans la région de la mer Baltique à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle)*, Toruń, 2009, p. 285.

²⁹⁶ *Bezpieczeństwo narodowe i międzynarodowe u schyłku XX wieku...*, op. cit., p. 5.

- les conceptions de la sécurité se rapportent aux structures nationales qui garantissent les potentiels militaires développés ;
- le système bipolaire des relations internationales²⁹⁷ ;
- après la Guerre froide
 - les garanties « douces »²⁹⁸ remplacent les garanties « dures »²⁹⁹ ;
 - la globalisation ;
 - le système des relations internationales :
 - unipolaire : les États-Unis sont la seule puissance mondiale³⁰⁰ ;
 - multipolaire : plusieurs puissances mondiales ;
 - sans pôle politique précis : les structures internationales se croisent mutuellement.

Actuellement, la conception de la sécurité dépasse les structures nationales. Elle concerne autant les aspects militaires que politiques, économiques, sociaux et écologiques. Ce changement de perspective implique la nécessité de penser aux intérêts des voisins. De la sorte, les conceptions de la sécurité nationale s'internationalisent, se basent sur la coopération qui dépasse le cadre régional et se répercute sur la scène internationale. Cette nouvelle optique concerne :

- les indicateurs économiques que certains analystes désignent sous le nom de la géo-économie ;³⁰¹
- la science et la technique ;
- les questions sociales dont la protection des droits de l'homme ;
- l'idéologie ;
- la culture ;
- l'écologie.³⁰²

²⁹⁷ KACZMAREK Julian, SKOWROŃSKI Adam, *Bezpieczeństwo, Świat, Europa, Polska (La sécurité, le monde, l'Europe et la Pologne)*, Wrocław, 1998, pp. 111-112.

²⁹⁸ Il s'agit des garanties non-militaires, basées sur des solutions et des liens juridiques et institutionnelles. Quand une de parties voit ses intérêts menacés, une autre considère cela comme un danger pour les siens. Le changement du *statu quo* nécessite l'engagement de toutes les parties intéressées et ne peut pas être effectué avec l'accord d'une seule partie.

²⁹⁹ Les moyens qui utilisent le potentiel militaire pour créer des garanties de sécurité.

³⁰⁰ PLASSERAUD Yves, *L'Identité*, op. cit., p. 17.

³⁰¹ HALIŻAK Edward, *Ekonomiczne czynniki bezpieczeństwa (Les facteurs économiques de la sécurité), Bezpieczeństwo międzynarodowe w Europie Środkowej po zimnej wojnie*, op. cit., p. 19; *Geoekonomika – nowy wymiar bezpieczeństwa narodowego Polski (La géo-économie – la nouvelle dimension de la sécurité nationale de la Pologne)*, *Filozofia, polityka, stosunki międzynarodowe. Księga jubileuszowa na 70-lecie Leszka Kasprzyka (Philosophie, politique, relations internationales. Le livre pour le 70^{ème} anniversaire du professeur Leszek Kasprzyk)*, Varsovie, 1995, pp. 61-63.

Les études des autres aspects de la sécurité, menées par Barry Buzan, indiquent cinq « secteurs » de la sécurité³⁰³ :

I.) militaire

- les dangers pour la survie d'un État ;
- les valeurs protégées :
 - l'intégralité territoriale ;
 - la protection territoriale en cas d'une agression extérieure de caractère militaire (la souveraineté extérieure) ;
- les aspects pris en compte avant la Guerre froide :
 - le potentiel défensif et offensif ;
 - la perception des intentions des pays ;
 - la rivalité entre les États-Unis et l'URSS ;
- l'objectif, après la Guerre froide :
 - le niveau régional de la problématique sécuritaire ;
- les dangers militaires :
 - la guerre nucléaire ;
 - la guerre conventionnelle ;
 - les menaces à ce niveau s'annoncent comme les plus destructifs, mais sont les moins probables ;
- la lutte contre les dangers implique :
 - l'État ;
 - la stabilité du système international ;
 - l'efficacité de l'ONU ;

II.) politique

- les dangers pour la stabilité sociale des États et des gouvernements (la souveraineté intérieure), liés au contrôle réel du territoire défini par un pouvoir légal ;
- les problèmes majeurs :

³⁰² PERCZYŃSKI Maciej, *Globalne uwarunkowania bezpieczeństwa ekonomicznego (Les conditions globales de la sécurité économique)*, Varsovie, 1990, p. 7 ; KUKUŁKA Józef, *Ekologiczne czynniki bezpieczeństwa i kulturowe czynniki bezpieczeństwa (Les facteurs écologiques et culturels de la sécurité)*, KUKUŁKA Józef, *Bezpieczeństwo międzynarodowe ...*, op.cit., pp. 56-89.

³⁰³ BUZAN Barry, *People, States and Fear. An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, London, 1991, pp. 19-20.

- la faiblesse de structures démocratiques dans le cas des pays qui ont regagné leur souveraineté après la Guerre froide ;
- les dangers politiques :
 - le terrorisme ;
 - les conflits ethniques ;
 - ils sont plus probables que les dangers militaires mais moins destructifs ;
- la lutte contre ces dangers :
 - l'État ;
 - la stabilité du système international ;
 - l'efficacité de l'ONU ;

III.) économique³⁰⁴

- les dangers menacent la prospérité, l'accès aux marchés, les moyens financiers et les richesses naturelles (par ex. le pétrole) qui garantissent le développement constant d'un État et sa stabilité ;
- l'entretien des capacités du pays, différentes de celles déployées pour les besoins militaires ;
- les dangers concernant les pays qui passent par la transformation ;
- les dangers économiques entraînent :
 - la déstabilisation des marchés financiers ;
 - les perturbations dans les livraisons du pétrole ;
 - ils sont plus probables que les dangers politiques mais nettement moins destructifs ;
- la lutte contre ces dangers concerne :
 - la politique de l'État ;
 - la situation sur les marchés internationaux ;
 - les institutions financières du système international (par exemple, le Fond monétaire international (FMI), la Banque mondiale ou l'Organisation mondiale du commerce) ;

³⁰⁴ PERCZYŃSKI Maciej, *Globalne uwarunkowania bezpieczeństwa ekonomicznego*, op. cit., pp. 95-109.

IV.) écologique

- les dangers pour le développement durable, pour l'environnement naturel de l'homme au niveau nécessaire à la survie et l'évolution de l'humanité ;
- les missions majeures :
 - assurer la nourriture et l'énergie ;
 - la lutte contre les perturbations de l'écosystème ;
 - les dangers écologiques :
 - une catastrophe écologique ;
 - l'érosion de la terre ;
 - ils sont plus probables que les dangers politiques, nettement moins destructifs ;
- la lutte contre ces dangers se déroule au niveau:
 - local - les populations concernées ;
 - régional - les organes désignés adéquats ;
 - global - les organisations mondiales ;

V.) socioculturel

- le problème identitaire des populations nationales et ethniques ;
- les dangers pour la culture, la religion, la langue et les coutumes traditionnelles ;
- l'objet de la sécurité :
 - un groupe social à l'intérieur du pays (par ex. une minorité nationale : les Bosniaques, les Kurdes, les Tchétchènes) ;
 - une civilisation qui concerne plusieurs pays (par ex. les musulmans) ;³⁰⁵
 - les dangers socioculturels :
 - la migration incontrôlée ;
 - la criminalité organisée ;
 - le trafic de drogues ;
 - les plus probables de tous les dangers et les moins destructifs ;

³⁰⁵ CZAPUTOWICZ Jacek, *Model bezpieczeństwa XXI wieku (Le modèle de la sécurité du XXI^e siècle)*, *Studia i Materiały (Études et Documents)*, n° 97, Varsovie, décembre 1995, pp. 7-8.

- la lutte contre les dangers :
 - l'État ;
 - les organisations internationales.

Tableau 16 : Les relations entre les secteurs et les niveaux de sécurité.

Secteur	Danger	Système international	État
militaire	une survie (la souveraineté extérieure)	une influence faible	une influence importante
politique	une souveraineté intérieure	une influence faible	une influence importante
économique	une richesse	une influence importante	une influence importante
écologique	un développement durable	une influence importante	une influence faible
socioculturel	une identité	une influence faible	une influence importante

Source : CZAPUTOWICZ Jacek, *Bezpieczeństwo w teoriach stosunków międzynarodowych (La sécurité dans les théories des relations internationales)*, *Bezpieczeństwo międzynarodowe, teoria i praktyka (La sécurité internationale, la théorie et la pratique)*, éd. par ŻUKROWSKA Katarzyna, Varsovie, 2006, p. 76.

Selon Barry Buzan, la sécurité devrait être envisagée du point de vue qui comprend la protection contre tous ces dangers. Dans le contexte international, elle signifie la capacité de pays et de sociétés à entretenir leur indépendance identitaire et leur intégralité fonctionnelle.³⁰⁶ Selon Ken Booth et Nicholas J. Wheeler, les hommes ou leurs groupes sont capables d'entretenir le système stable de sécurité seulement quand ils n'en excluent pas les autres sujets. Cela est possible quand la sécurité est perçue comme un processus d'émancipation.³⁰⁷ Arnold Wolfers considère que la sécurité objective apparaît quand les valeurs subjectives ne sont pas menacées. De plus, il souligne que le manque de précision dans la définition ainsi que la complexité du problème de sécurité, rendent possibles les abus de la notion elle-même.

³⁰⁶ WAEVER Ole, BUZAN Barry, KELSTRUP Morten, LEMAITRE Pierre, *Identity, migration and new security Agenda in Europe*, London, 1993, pp. 112-134; BUZAN Barry, WAEVER Ole, *Regions and Powers. The Structure of International Security*, Cambridge, 2003, coll. Cambridge Studies in International Relations, vol. 91, pp. 40-89.

³⁰⁷ BOOTH Ken, WHEELER Nicholas J., *The Security Dilemma: Fear, Cooperation and Trust in World Politics*, New York, 2008, pp. 182-189.

La politique de la sécurité nationale signifie la réalisation de multiples objectifs et actions aux niveaux différents. D'après Arnold Wolfers, les décideurs doivent :

- suivre Walter Lippman et admettre l'axiome : « *La nation est en sécurité tant qu'elle ne sacrifie pas ses valeurs fondamentales* », définies par les décideurs ;
- faire de la sécurité nationale leur objectif majeur ;
- définir les moyens nécessaires pour créer le sentiment de sécurité.³⁰⁸

D'après Walter Lippman (l'auteur du terme « *la Guerre froide* »), l'État est en sécurité quand :

- il n'est pas obligé de renoncer à ses valeurs fondamentales pour éviter la guerre ;
- il est capable de gagner la guerre pour protéger ses intérêts.³⁰⁹

Les experts varient d'autant plus dans leurs opinions sur la sécurité qu'ils se réfèrent aux arguments suivants :

- la fin de la Guerre froide a apporté les changements limités aux structures qui décident de la paix ;
- la nature des relations internationales est fondée sur l'utilisation de la violence ;
- la coopération et la concurrence ne sont pas des aspects à prendre en compte dans les relations internationales.

Les approches de la sécurité varient aussi en fonction de la perspective philosophique déployée :

- le néo-réalisme ;
- l'anarchie révolue ;
- l'institutionnalisme libéral ;
- la paix démocratique.

De plus, la sécurité est souvent définie en fonction de :

- la sécurité collective ;
- la théorie critique de la sécurité ;
- la théorie constructive ;
- l'approche féministe ;
- l'approche postmoderne ;

³⁰⁸ WOLFERS Arnold, *National security as an Ambiguous Symbol*, *Political Science Quarterly* [en ligne]. décembre 1952, vol. 67, n° 4, [réf. 06.07.2009], pp. 481-502. Disponible sur: http://instituty.fsv.cuni.cz/~plech/Wolfers_BS.pdf.

³⁰⁹ LIPPMANN Walter, *U.S. Foreign Policy : Shield of the Republic*, Boston, 1954, pp. 51-58.

- l’approche globaliste ;
- la théorie complexe de sécurité.

Cependant, aucune des approches mentionnées ne définit le système de la sécurité actuelle d’une manière exhaustive. L’État garantit sa stabilité dans les relations internationales grâce aux nombreux facteurs qui sont considérés comme essentiels dans certaines théories, mais ignorés par les autres. À la lumière de ce type d’approche, le système actuel peut être qualifié à la fois de postmoderne, global, constructif, collectif, libéral et démocratique.

Analysés du point de vue historique, les menaces pour la sécurité évoluent avec le temps. Aujourd’hui, à une nouvelle étape des relations internationales, il existe cinq types de dangers :

I.) les invasions extérieures

- par le pays voisin ;
- par le pays qui n’a pas de frontières avec le pays envahi ;

II.) les cataclysmes intérieurs :

- les épidémies ;
- les inondations, la sécheresse et les tremblements de terre ;
- les effets nationaux et internationaux des accidents nucléaires ;
- les effets nationaux et internationaux de la mauvaise politique économique ;
- les troubles sociaux, la faim, les maladies, la déstabilisation du secteur budgétaire, etc. ;
- les effets internationaux des tensions sociales, par exemple, des maladies ou des migrations ;

III.) le terrorisme

- au-delà du territoire d’un pays ;
- sur le territoire d’un pays ;
- les menaces de la part de ses « propres » terroristes ;
- les dangers venant de la part des terroristes étrangers ;

IV.) les dangers écologiques :

- intérieurs ;
- extérieurs ;

V.) les phénomènes négatifs de natures diverses se propageant à l’échelle internationale :

- les pandémies et les maladies qui sont maîtrisées dans les pays développés, mais apparaissent dans les pays peu développés ;
- les nouvelles maladies dans les pays développés ;
- les dangers naturels qui constituent de vraies menaces pour les pays développés (les tremblements de terre, les tsunamis, les inondations et les incendies) ;
- les effets des crises financières ;
- les effets de mauvaises politiques nationales, économiques et financières.

Actuellement, les relations internationales modifient le caractère des dangers et les méthodes de la lutte contre les menaces présumés. Il n'est plus possible pour un seul pays de garantir sa propre sécurité en toute autonomie. Pour y parvenir, les pays doivent entrer dans les coalitions interétatiques qui, d'une façon déterminante, conditionnent la stabilité et l'efficacité de leurs systèmes de sécurité. En effet, les accords internationaux que concluent les organisations internationales créées dans ce but, sont les meilleurs garants de la sécurité. Dans ce cadre, les modifications éventuelles des décisions prises ne peuvent intervenir qu'en conséquence d'une pression majeure, par exemple la fin de la Guerre froide qui a induit le changement radical de perception de la problématique sécuritaire, notamment pour la région centre-européenne.

Aujourd'hui, la notion de sécurité devient de plus en plus large, peut-être même trop large quand montre la tendance à généraliser. Son extension ne se limite pas seulement à une seule zone géographique ou à la simple protection des intérêts d'un pays. Elle recouvre les structures politiques, économiques et militaires de caractère régional ou global qui ont un impact sur la scène internationale. Cette aspiration à créer des systèmes de sécurité plus vastes, mondiaux ou régionaux, concerne les domaines de la coopération internationale qui dépassent l'enjeu militaire. Par conséquent, la conception sécuritaire contemporaine se fonde sur trois règles essentielles :

- I. la sécurité indivisible (*indivisibility of security*). Il existe une stricte corrélation entre la sécurité d'un État et la sécurité des autres pays ;
- II. la sécurité complexe (*comprehensive security*) qui concerne les différentes dimensions de la sécurité, mentionnées ci-dessus ;

III. la sécurité de coopération (*cooperative security*) qui implique la nécessité de créer une structure sécuritaire subrégionale, régionale ou globale, ainsi que sa multi-organisation.³¹⁰

Dans une approche traditionnelle, l'état de sécurité signifie :

- que le pays n'est pas menacé de guerre ;
- qu'il est capable de protéger ses « *intérêts nationaux* » ;
- qu'il ne craint pas une éventuelle agression ;
- qu'en cas de guerre, le pays est capable d'emporter la victoire.

Dans cette approche, on admet que :

- les États font l'objet de la politique de sécurité ;
- la politique de sécurité est fondée sur la maintenance d'un *statu quo* ;
- les dangers militaires et la capacité de se défendre constituent les questions fondamentales.

En résumé, la politique de sécurité se concentre sur la puissance militaire de chaque pays et sur la maintenance de l'ordre dans les relations entre les pays.

Pendant dix dernières années, il est devenu évident que la sécurité définie de cette manière n'élimine pas de nombreux dangers. Elle ne garantit pas non plus la stabilité aux États et cela à cause des menaces suivantes :

- le danger atomique ;
- le danger d'une explosion intentionnelle d'un cataclysme à l'échelle des continents, provoqué par les superpuissances qui disposent de l'armée nucléaire ;
- la technologie de plus en plus accessible. Les pays plus faibles économiquement, les organisations terroristes, criminelles ou individus peuvent entrer en possession de l'arme nucléaire. Ces risques n'ont pas été éliminés avec la fin de la Guerre froide, certains d'entre eux ont même augmenté ;
- les autres armes massives. Le monde rétrécit du point de vue de la technologie militaire ;
- les phénomènes similaires touchent parallèlement l'économie, la démographie, l'écologie et la communication. Actuellement, aucun pays, indépendamment de sa force militaire, ne peut se sentir totalement en sécurité, comme cela était

³¹⁰ CZAPUTOWICZ Jacek, *Model bezpieczeństwa...*, op.cit., p. 9.

possible par le passé. Cela concerne aussi la sécurité individuelle des citoyens de chaque pays.

- la crise de confiance apparaît dans les relations entre les citoyens et l'État, ce qui favorise la recherche des solutions alternatives.

Au début des années 1990, il était encore trop tôt pour réaliser que la conception traditionnelle de la sécurité était obsolète. Pourtant, la possibilité d'élaborer le modèle complexe de sécurité est née, les États se sont mis à chercher un système plus universel et plus dynamique qui prendrait en compte les risques militaires, écologiques, économiques ainsi que les droits de l'homme. Dans ce cas, il s'agit d'une nouvelle sécurité qui ne protège pas seulement l'État, mais prend en compte la protection des populations. Appréhendée ainsi, la sécurité ne se focalise pas uniquement sur la maintenance du *statu quo*, mais se tourne vers l'avenir.

L'analyse de la sécurité européenne dépend à la fois de la définition de deux notions qu'elle met en jeu et de l'adoption de certains principes qui régissent les relations politiques dans le monde. De nombreuses études évoquent quatre principes différents qui correspondent aux principes suivants :

I.) la conception réaliste

– l'État

- l'unique acteur présent dans les relations internationales ;
- le facteur unitaire, le gouvernement étant le seul porte-parole de tous les intérêts du pays ;
- l'objet principal de la protection ;

– la force

- le pays garantit seul sa sécurité, grâce à la politique basée sur la force ;
- l'accumulation des biens matériels et immatériels ;
- l'importance de l'État diminue sous pression des catégories relatives à la force ;
- le potentiel militaire illustre le mieux la puissance du pays ;
- la force doit se trouver au centre des préoccupations ;
- le dilemme sécuritaire : les actions menées afin de garantir la sécurité d'un pays, diminuent la sécurité d'un autre État ;

– les relations internationales :

- l'élaboration de l'environnement international dans une direction désirée ;
- l'anarchie (les structures internationales inexistantes au-delà des pays souverains) ;
- la divergence des intérêts entre des États et leur naturelle concurrence.³¹¹

La situation bipolaire de l'Europe durant la Guerre froide, était perçue à travers des catégories relatives de la force militaire. À l'époque, les conceptions fondamentales en la matière se basaient sur les principes suivants :

- « *l'équilibre des forces* »,
- « *la peur dissuasive* » ,
- la capacité d'infliger des « *dégâts inacceptables* ».

La sécurité qui vient de la peur que ressent un adversaire potentiel - cette politique d'intimidation a garanti à l'Europe, et notamment à l'Europe occidentale, presque un demi-siècle de paix.

Après la Seconde Guerre mondiale, lors d'une confrontation idéologique omniprésente, il paraissait impossible de choisir une autre conception sécuritaire. D'autant plus que la paix réelle semblait précaire. Pourtant, cette sorte de danger bipolaire garantissant l'équilibre des forces et représentant le frein à l'agression de l'adversaire, était difficile à accepter par les pays concernés.

II.) la conception libérale

- la richesse et la prospérité sociale constituent les objectifs ultimes de l'État ;
- l'économie et les questions sociales sont prédominantes ;
- l'anarchie :
 - la cause principale des guerres ;
 - les régimes, grâce aux règles, normes et procédures doivent la limiter ;
- la paix :

³¹¹ GIZICKI Wojciech, *Polityczne uwarunkowania bezpieczeństwa europejskiego (Les conditions politiques d'une sécurité européenne)*, Toruń, 2008, pp. 41-46.

- elle est une œuvre de l'homme ;
- la paix est menacée par :
 - l'ingérence d'un pays dans l'ordre naturel ;
 - la nature non-démocratique de la politique internationale ;
 - l'équilibre des forces ;
- la théorie de la paix démocratique a des implications suivantes :
 - la situation intérieure peut pousser un État à initier la guerre ;
 - les pays démocratiques ne mènent pas de guerres ;
 - la paix perpétuelle d'Emmanuel Kant :³¹²
 - le régime de chaque pays devrait être républicain et garantir la liberté et l'égalité des citoyens ;
 - la naissance d'une fédération des pays démocratiques ;
 - la conception de la sécurité collective qui suppose :
 - la réponse à l'attaque d'un des membres du système ;
 - l'équilibre des forces est la cause des conflits ;
 - les intérêts d'un État sont soumis à la nécessité d'une stabilité internationale et aux exigences de la sécurité collective.

III.) la conception rationaliste

- l'ordre ;
- l'idée de la « *société internationale* » ;
- le caractère normatif ;
- la création des systèmes de la défense réciproque ;
- le développement des idées et des systèmes de la sécurité collective :
 - les relations naissent de l'ordre réel et normatif ;
 - le rejet des projets idéalistes qui consistent à reconstruire des relations internationales, surtout quand on met en doute le rôle de l'État et se dirige vers une certaine utopie ;
 - analysées selon la « *justice* » de l'ordre international, les conceptions paraissent douteuses et peu réalistes (le critère de la justice n'y est pas appliquée).

³¹² KANT Emmanuel, *O wiecznym pokoju. Zarys filozoficzny (La paix perpétuelle. L'essai philosophique)*, Wrocław, 1995, coll. Bibliotek Przekładów.

IV.) l'approche émancipatrice (autrement : alternative, radicale ou même révolutionnaire)

- la force et l'ordre sont à la charge d'une instance particulière;³¹³
- l'accumulation des forces provoque la montée de la peur ;
- l'établissement de l'ordre correspond au sentiment de l'injustice ;
- la sécurité générale peut être atteinte quand les personnes et les groupes sont en sécurité, sans exclure d'autres personnes et groupes ;³¹⁴
- la société civile qui fonctionne dans le cadre des organismes publics impose les objets fondamentaux de la sécurité ; dépassant les instances particularistes, elle crée la culture paneuropéenne civique ;
- la tension entre la sécurité de l'État et la sécurité des citoyens apparaît ;
- la réalisation des idées émancipatrices peut, dans le monde réel, mener à une catastrophe. Pourtant, les éléments principaux de cette conception sont adoptés dans la pratique européenne et exercent une forte influence sur les transformations politiques au tournant des années 1980 et 1990. Au niveau institutionnel, on les trouve dans le fonctionnement du Conseil de l'Europe et du Tribunal européen des droits de l'homme, où les citoyens des pays membres de l'UE peuvent déposer leurs plaintes directement. Les pays de la CSCE considèrent que les droits de l'homme constituent le sujet valable des conférences internationales. De surcroît, leur application ne relève pas de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Le développement de la Communauté européenne déplace une partie des compétences de l'État vers les organismes supranationaux, avec un élargissement du rôle dévolu au Parlement européen.

³¹³ L'émancipation implique la suppression des limitations dont souffrent les individus dans l'exercice de leur libre choix ne pouvant pas faire ce qu'ils veulent. Cette nouvelle liberté devrait cependant être limitée par l'adoption des mêmes droits pour toutes les personnes et tous les groupes.

³¹⁴ BOOTH Ken, WHEELER Nicholas, *The Security Dilemma*..., op. cit., pp. 182-189.

Tableau 17 : Les différentes définitions de sécurité.

DÉFINITION DE SÉCURITÉ	Manque de danger direct	Manque de danger indirect
Un des objectifs existentiels des nations, des pays et de leurs groupes liés à la nécessité de remplir les besoins fondamentaux : d'exister, de survivre et de se développer. La sécurité a une dimension intérieure et extérieure. La dimension extérieure concerne la sécurité nationale et internationale. (<i>Mały Słownik Stosunków Międzynarodowych (Le Petit Dictionnaire des relations internationales)</i> , éd. par MICHAŁOWSKA Grażyna, Varsovie, 1999, p. 16.)		+
L'État où aucun danger menace. L'État de tranquillité et de sûreté. (<i>Słownik Języka Polskiego A-K (Le Dictionnaire de la Langue polonaise, A-K)</i> , Varsovie, 1996, p. 139)	+	
L'État où aucun danger ne resurgit. (<i>Słownik Języka Polskiego, A...K (Dictionnaire de la Langue polonaise, A...K)</i> , Varsovie, 2002, p. 139.)	+	
Les intérêts nationaux prioritaires et existentiels sont au centre des préoccupations sécuritaires. Leur protection est d'une impérative, justifie l'utilisation de la force dans leur défense, y compris tout le potentiel des forces et des moyens, militaires inclus. Il s'agit d'assurer la vie digne des citoyens dans un pays où les libertés et les droits de l'homme sont respectés et de garantir au patrimoine et à la vie individuelle une existence dans un environnement normal – ce sont des intérêts importants et directs, au nom desquels la nation et l'État sont prêts aux plus grands efforts et sacrifices. (KOZIEJ Stanisław, <i>Strategiczne założenia obronności RP po wstąpieniu do NATO (Les principes stratégiques de la défense de la Pologne après l'adhésion à l'OTAN)</i> , <i>Myśl Wojskowa (Pensée militaire)</i> , 1999, n° 3, p. 6.)		+
Le terme à plusieurs significations : – le besoin fondamental (existantiel) d'un État ; – le but du fonctionnement d'un État ; – l'État dans lequel aucune menace ne pèse sur les valeurs fondamentales d'un État ou d'une nation ; – le sentiment de sécurité d'un pays dans l'environnement international ; – l'équilibre entre le danger et le potentiel défensif ; – la capacité potentielle d'une nation à défendre ses valeurs estimée avant l'arrivée du danger ; – le processus social qui améliore les moyens et les mécanismes qui assurent la sécurité. (BALCEROWICZ Bolesław, <i>Obronność państwa średniego (La défense d'un État moyen)</i> , Varsovie, 1997, p. 33.)	+	
En l'absence de dangers, l'analyse se concentre sur des actions entreprises par un sujet afin de protéger des dangers pour ses propres valeurs intérieures, d'assurer sa survie et de sa liberté. (NYE Joseph Samuel, <i>Sprawy międzynarodowe (Affaires internationales)</i> , 1989, n° 6, p. 54.)	+	
La fonction d'exister et de se développer dans une dimension objective et subjective (la conscience). (CIEŚLARCZYK Marian, <i>Współczesne rozumienie bezpieczeństwa (La compréhension contemporaine de la sécurité)</i> , <i>Myśl Wojskowa (Pensée militaire)</i> , 1998, n° 4, p. 46.)		+
Identique à la sûreté signifie donc l'absence de dangers physiques ou la protection contre eux. (GOULD Julius L., KOLB William Lester, <i>A Dictionary of the Social Sciences</i> , Londres, 1964, pp. 626-627.)	+	
L'état de sûreté, de tranquillité et d'assurance ainsi que le sentiment y correspondant, l'absence de danger et la protection contre des menaces. (ZIĘBA Ryszard, <i>Pojęcie i istota bezpieczeństwa państwa w stosunkach międzynarodowych (La définition de la sécurité d'un État dans les relations internationales)</i> , <i>Sprawy Międzynarodowe (Affaires internationales)</i> , 1989, n° 10, pp. 49-70.)	+	
L'objectif fondamental ou même primordial de la politique étrangère d'un pays. (ZIĘBA Ryszard, <i>Wstęp do teorii polityki zagranicznej państwa (L'introduction au théorie de la politique étrangère d'un État)</i> , Toruń, 2004, p. 60.)		+
La situation et l'ordre international qui permettent au pays de réaliser ses fonctions fondamentales et de garantir son intégralité territoriale, son indépendance et son développement intérieur. (KACZMAREK Julian, <i>Bezpieczeństwo europejskie (La sécurité européenne)</i> , <i>Wiedza Obronna (Science de défense)</i> , 1993, n° 2.)		+
L'État où les mécanismes réels et rationnels existent afin de réduire les dangers, acceptés par l'environnement international dans la mesure de la non-utilisation des forces dans les conflits internationaux. (ŁOŚ-NOWAK Teresa, <i>Pokój i bezpieczeństwo w teorii i praktyce (La paix et la sécurité en théorie et en pratique)</i> , <i>Współczesne stosunki międzynarodowe (Les relations internationales contemporaines)</i> , éd. par ŁOŚ-NOWAK Teresa, Wrocław, 1997, pp. 134-139.)	+	
Une valeur qui est inversement proportionnel au danger. (GOŁĘBIEWSKI Jan, <i>Bezpieczeństwo narodowe RP (La sécurité nationale de la Pologne)</i> , <i>Myśl Wojskowa (Pensée militaire)</i> , 2000, n° 3, p. 18.)	+	
L'état de sûreté, de tranquillité, de protection et le sentiment y correspondant, l'absence de menace et la protection de tous les dangers. (CIEŚLARCZYK Marian, <i>Współczesne rozumienie bezpieczeństwa, (La perception contemporaine de la sécurité)</i> , <i>Myśl Wojskowa (Pensée militaire)</i> , 1998, n° 4, p. 30.)	+	

Le corrélatif des relations internationales en entier ou la capacité d'une nation à protéger ses valeurs intérieures de dangers extérieurs. (ŁOŚ-NOWAK Teresa, <i>Encyklopedia politologii. Tom 5. Stosunki międzynarodowe (Encyclopédie de politique. Vol. 5. Relations internationales)</i> , Cracovie, 2002, pp. 42-45.)	+	+
Le fait et l'assurance d'exister. (ŚWINIARSKI Janusz, <i>O naturze bezpieczeństwa (De la nature de la sécurité)</i> , Toruń, 1997, pp. 231-234.)		+
La souveraineté, l'indépendance et l'intégralité territoriale. (SMIALEK Wiesław, <i>System koordynacji polityki bezpieczeństwa, System bezpieczeństwa Polski (Le système de coordination de politique de sécurité. Le système de la sécurité de Pologne)</i> , Varsovie, 1993, p. 73.)		+
« Dissuasion » (ang. <i>deterrence</i>) d'un potentiel rival d'une éventuelle utilisation de force. La menace d'utiliser la violence contre la violence – les éléments de la sécurité. (BRZEZIŃSKI Zbigniew, <i>Cztery lata w Białym Domu, Wspomnienia Doradcy do Spraw Bezpieczeństwa Państwa 1977-1981 (Les quatre ans à la Maison Blanche. Les souvenirs du Conseiller sur la sécurité nationale 1977-1981)</i> , Londres, 1986, pp. 406-447.)	+	
La stabilité et l'harmonie d'un organisme ou d'un système (la sécurité intérieure), le manque de danger de la part des autres objets (la sécurité extérieure). (ZIEBA Ryszard, <i>Kategorie bezpieczeństwa w nowych stosunkach międzynarodowych, (Les catégories de la sécurité dans les nouvelles relations internationales), Bezpieczeństwo narodowe i międzynarodowe u schyłku XX wieku (La sécurité nationale et internationale à la fin du XX^e siècle)</i> , éd. par BOBROW Davis B., HALIŻAK Edward, ZIEBA Ryszard, Varsovie, 1997, pp. 3-25.)	+	
La création des conditions optimales d'un développement sans conflits, des éléments de ce système. Suppression des éventuels dangers extérieurs par la création d'un environnement favorisant un développement large de système. (STANCZYK Jerzy, <i>Współczesne pojmowanie bezpieczeństwa (L'actuelle définition de la sécurité)</i> , Varsovie, 1996, p. 18.)	+	
Un standard rationnel de vie. (McNAMARA Robert Strange, <i>The Essence of Security: reflections in office</i> , Londres, 1968, pp. 149-150.)		+
Une séquence définie des États, qui forment un processus social important à l'échelle internationale. (ZIEBA Ryszard, <i>Wpływ procesów internacjonalizacji na ewolucję bezpieczeństwa państwa. Internacjonalizacja życia narodów i państw (L'influence des processus d'internationalisation sur l'évolution de la sécurité nationale. L'internationalisation de la vie des nations et des États)</i> , Varsovie, 1991, p. 51.)		+
La situation où les pays acceptent l'absence de menaces d'une attaque militaire, d'une pression politique ou d'un appui économique qui empêcheront leur développement. (<i>Study on Conception Security. Rapport of the Secretary General UN-A/40/553</i> , 1985.)	+	
Le sentiment d'une sûreté d'un État dans l'environnement international, le manque de son danger et la protection devant danger. (<i>Leksykon Pokoju. (Le lexique de la Paix)</i> , éd. par KUKULKA Józef et al., Varsovie, 1987, pp. 29-30.)	+	
La situation crée suite à une défense organisée et la protection devant dangers extérieurs et intérieurs, définie par la relation entre le potentiel défensif et l'échelle des dangers. (<i>Słownik podstawowych terminów z zakresu bezpieczeństwa narodowego (Le dictionnaire des termes fondamentaux sur la sécurité nationale)</i> , éd. par BALCEROWICZ Bolesław, Varsovie, 2002, coll. Studia i Materiały, pp. 11-14.)	+	
Une des fonctions fondamentales de chaque pays qui concerne la problématique d'envisager les dangers extérieurs et intérieurs concernant l'existence et le développement d'une nation et d'un État. (MALAK Kazimierz, <i>Bezpieczeństwo i obronność państwa (La sécurité et la défense d'un État)</i> , Varsovie, 1998, p. 60.)	+	
La capacité d'une nation à protéger ces valeurs intérieures devant dangers extérieurs. (BERKOWITZ Morton, BOCK P.G., <i>American National Security: A Reader in Theory on Policy</i> , New York, 1965, p. 10.)	+	
La protection d'une nation contre la menace d'une attaque par une puissance extérieure – la même protection des droits vitaux et des intérêts d'un pays dans les relations internationales, dont bénéficient les citoyens de chaque communauté nationale dans leurs relations interpersonnels. (<i>The New Encyclopedia Britannica</i> , Chicago, 2003, pp. 595-596.)	+	
Une catégorie plus large, qui concerne la survie nationale et l'auto-survie (la protection de l'intégralité territoriale, d'indépendance politique et des institutions gouvernementales importantes) ainsi que la capacité de nation à survivre. Un événement subjectif qui concerne l'inexistence de la peur. (OSGOOD Robert E., <i>Ideals and Self-Interest in America's Foreign Relations. The Great Transformation of the Twentieth Century</i> , Chicago et Londres, 1953, p. 5.)		+
Le système des événements, qui implique que l'État n'est pas l'objet d'aucun attaque, ou même, l'attaque qui est dirigé contre lui n'aura pas de chances de réussir. (FRANGULIS Antoine F., (sous la dir.), <i>Dictionnaire Diplomatique</i> , vol. 2, Paris, pp. 696-707.)		+
L'État ou les conditions, dans lesquelles la protection d'une nation et d'un territoire d'un pays est protégée d'une attaque militaire et la capacité à la retenir. (MALENDOWSKI Włodzimierz, <i>Bezpieczeństwo, Leksykon współczesnych międzynarodowych stosunków politycznych (La sécurité. Le lexique des relations contemporaines internationales)</i> , Varsovie, 2007, pp. 45-47.)		+
L'État d'un équilibre entre le danger qui vient d'une possibilité d'apparition de conflit et le potentiel de défense. (STANKIEWICZ Wojciech, <i>Konflikt jako zjawisko integrujące i dezintegrujące oblicze współczesnego świata (Le conflit comme un événement d'intégration et de désintégration du monde contemporain)</i> , Olsztyn, 2008, pp. 327-328.)	+	

L'Europe des années 1950 et 1960 voit coexister les conceptions fondées sur la recherche des normes, règles et valeurs communes relatives au contrôle des armements et la doctrine basée sur « *la politique d'intimidation* ». Dans les années 1970, le fonctionnement de la CSCE se base sur l'idée de la « société internationale ». L'ordre réaliste et rationnel qui règne en Europe alors divisée en deux blocs, opère à deux niveaux. D'un côté, on oppose les deux blocs et deux superpuissances. De l'autre côté, l'ordre bipolaire implique la politique de sécurité qui détermine, adapte et transpose le système à l'intérieur de chaque bloc. En fait, c'est l'acceptation généralisée de la doctrine Brejnev - la souveraineté limitée des pays du camp socialiste - qui indirectement limite aussi la souveraineté des pays occidentaux. L'iniquité de cet ordre politique est dénoncée dans les deux blocs, bien que les conditions et les effets de la contestation soient différents.

Suite aux changements des années 1989-1990, la notion de sécurité perd sa relative transparence. Pendant dix premières années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, la sécurité était le synonyme de « *la défense* ». Aux yeux de l'Occident, elle était aussi assimilée à « *la dissuasion par la peur* ». La nouvelle donne oblige ces deux « *faces* » de la sécurité à s'adapter à la complexité de la sécurité européenne.³¹⁵ Ce sont les États qui restent les acteurs majeurs des relations internationales. La sécurité, la paix et la souveraineté de chaque pays résultent des plusieurs facteurs, dont la situation géopolitique et les relations avec les voisins sont les plus importants car ils influencent d'une façon variée l'état de sécurité dans toute la région, en occurrence, en Europe centrale.

Les facteurs qui encouragent la coopération régionale :³¹⁶

- la situation géographique ;
- le voisinage et la proximité ;
- la communauté des intérêts économiques, politiques, culturels et sociaux.

La Charte des Nations unies offre aux États, la possibilité d'agir dans le domaine de la sécurité régionale. La nécessité de créer la sécurité régionale est fortement liée à la sécurité globale. Les mutations sociales et politiques en Europe centrale sont un défi pour la sécurité régionale européenne. La chute du communisme et la démocratisation des pays socialistes après 1989 ont provoqué des changements géopolitiques majeurs. Suite à l'effondrement des puissances telles que l'URSS et la Yougoslavie, les nouveaux pays indépendants sont nés et

³¹⁵ BOOTH Ken, WHEELER Nicholas J., *Contending philosophies about security in Europe, Security and strategy in the new Europe*, éd. par McINNES Colin, London, New York, 1992, pp. 3-36.

³¹⁶ KOBRINSKAJA Irina, *Długi koniec zimnej wojny. Rosja i Europa Środkowa 1991-1996 ...*, op. cit., pp. 55-66.

avec eux de nouveaux conflits de nature nationaliste. Les ambitions nationalistes de nouvelles démocraties, renfoncent la coopération régionale.

La sécurité est garantie par la collaboration effective des pays dans le cadre des organisations internationales. La participation active à l'OTAN, à l'OSCE et à l'Union européenne se révèle donc très importante pour la sécurité dans la région centre-européenne. L'activité des pays au sein de ces structures internationales évoluera probablement vers la coopération plus étroite. L'équilibre général et la limitation de forces militaires sont la clé de voûte de ce système sécuritaire. La sécurité centre-européenne est durablement liée à la sécurité à l'échelle euro-atlantique. Les activités communes au sein de l'OTAN et de l'Union européenne devraient se baser sur l'idée d'étroite coopération.

Les questions théoriques sur la sécurité et sur l'Europe centrale jettent les bases d'une analyse plus approfondie de la sécurité dans la région. Appréhender les diverses théories sur la sécurité et sur l'Europe permet de comprendre les enjeux actuels de la sécurité centre-européenne.

2.1 La politique de l'Europe de l'Ouest face à l'Europe centrale

Afin de bien comprendre l'évolution de la situation après la chute du mur de Berlin, il faut analyser l'attitude de l'Occident face aux changements en Europe centrale. Les points de vue des hommes politiques occidentaux varient en fonction de nouveaux défis que représente la renaissance de l'Europe centrale libre et indépendante. En fait, l'Occident n'est pas prêt à accueillir les nouveaux pays postsocialistes dans l'Europe unie. Les dirigeants et les intellectuels occidentaux craignent cette « Autre Europe » qui se trouvait pendant si longtemps de l'autre côté du Rideau de fer, d'autant plus qu'ils ne savent pas comment cette partie du continent va évoluer. La chute du mur de Berlin ouvre l'Europe centrale à la transformation postcommuniste, mais elle surprend l'Ouest par une nouvelle dynamique européenne qui pose beaucoup de questions et de dilemmes, d'interrogations, particulièrement sur la dissymétrie et les disparités qui divisent l'Europe.

L'Occident perçoit l'Europe centrale comme une zone tampon entre l'Occident et la Russie. Cette vision existait déjà au XIX^e et au XX^e siècle. Mais, les pays centre-européens ne veulent pas devenir une « ceinture de sécurité », servir d'amortisseur pendant des conflits, comme cela a déjà eu lieu durant la Guerre froide.

Milan Kundera décrit comment l'Ouest voit cette région en ces termes : « *qu'une partie de l'Union soviétique et rien d'autre. Par le seul fait de son système politique, l'Europe centrale est confondue avec l'Est ; alors que par sa culture, elle est l'Ouest (...) on ne voit dans l'Europe centrale rien d'autre que l'Europe de l'est (...). Personne ne se fait plus d'illusion sur les pays satellites de l'Union soviétique. C'est cette tragédie qu'on oublie très souvent. Ces pays ont été rayés de la carte de l'Europe de l'Ouest* ». ³¹⁷

Yves Plasseraud, spécialiste de la question des nationalités en Europe centrale, constate qu'« *avec la mort de l'idéal communiste, c'est l'un des derniers messianismes laïcs qui disparaît. Il laisse sans doute plus d'orphelins dans la région qu'en n'y comptait auparavant les communistes* ». ³¹⁸ Selon lui, le devoir de l'Ouest envers l'Europe centrale est de :

- soutenir les transitions démocratiques, économiques, politiques et sociales dans la région ;

³¹⁷ KUNDERA Milan, *The tragedy of Central Europe*, New York, *Review of Books* [en ligne]. 26 avril 1984, vol. 31, n° 7, [réf. 21.05.2009], pp. 34-37. Disponible sur: [http://www.euroculture.upol.cz/dokumenty/sylaby/Kundera_Tragedy_\(18\).pdf](http://www.euroculture.upol.cz/dokumenty/sylaby/Kundera_Tragedy_(18).pdf).

³¹⁸ PLASSERAUD Yves, *Les nouvelles démocraties d'Europe centrale la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie*, Paris, 1991, p. 150.

- défendre les droits de l’homme ;
- soutenir l’intégration européenne de ces pays.

Plasseraud considère que la fin du XX^e siècle a apporté à l’Europe de l’Ouest une chance historique de retrouver ses frères de l’autre partie du continent européen.³¹⁹ Quant à Michel Howard, il souligne que la réunification des nations de l’Europe centrale et leur attachement à la communauté culturelle et économique occidentale, doit devenir la priorité à l’Ouest.³²⁰

Au début de la transformation, les élites occidentales sont restées indifférentes aux changements en Europe centrale. Les populations de cette partie du continent se sont senties abandonnées par l’Occident. Karoly Kecskemeti ajoute que « *se sentant ignorés et dédaignés, nos peuples se replient sur eux-mêmes et cherchent les causes de leur abandon et de leur tragédie. Tantôt ils accablent, tantôt ils proclament leurs vertus à la face du monde et fleurissent les injustices dont ils sont victimes* ». ³²¹

Durant les siècles, l’Occident a négligé l’Europe centrale. Au cours du XVII^e siècle, les pays occidentaux se sont dévoués aux conquêtes coloniales et commerciales, se désintéressant de la partie orientale de l’Europe. En même temps, l’Europe centrale luttait contre la menace musulmane. Ensuite, elle est devenue la victime des jeux stratégiques et politiques entre la Prusse, la Russie, l’Empire ottoman et l’Autriche. En 1692, quand les Turcs ont attaqué la Pologne, puis s’avançaient vers la Hongrie et l’Autriche, les Polonais sont venus au secours de Vienne et ont battu les Turcs. Pourtant, un siècle plus tard, en 1793, la Pologne s’est trouvée partagée parmi trois puissances : la Russie, la Prusse et l’Autriche.³²² Durant le XIX^e siècle, l’Europe centrale est restée divisée et secouée par les nombreux mouvements nationalistes. Ecartée entre l’Allemagne en pleine renaissance et la puissante Russie, la Pologne quoique officiellement inexistante a subi une agitation politique et culturelle sans précédent.

Après la Première Guerre mondiale, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, les États baltes, la Yougoslavie et la Roumanie ont retrouvé leur indépendance. Ils subissaient tout de même la pression de deux puissances totalitaires. Moscou considérait cette région

³¹⁹ PLASSERAUD Yves, *Les nouvelles démocraties...*, op. cit., p. 151.

³²⁰ HOWARD Michael, *Lessons of the Cold War, Survival Global Politics and Strategy*, n° 36, hiver 1994, pp. 102-103.

³²¹ KESCKEMETI Karoly, *Les grandes lignes de l’histoire de l’Europe centrale, Esprit* [en ligne]. février 1968, [réf. 05.05.2009], pp. 167- 191. Disponible sur <http://www.esprit.presse.fr/archive/review/article.php?code=18726&folder=0>.

³²² DAVIES Norman, *Europa...*, op. cit., pp. 650-655.

comme son avant-garde stratégique, indispensable à sa défense, et un contrepoids face à la menace nazie.³²³

Dans les années 1990, la politique de l'Europe occidentale envers les pays européens postsocialistes est restée assujettie aux relations avec la Russie. Ensuite, l'Occident a commencé à changer de position en souhaitant améliorer les relations avec les pays centre-européens, grâce à :

- l'annexion de ces pays dans les processus décisionnels d'importance internationale ;
- la résolution commune des crises internationales ;
- la coopération institutionnelle ;
- les consultations concernant la sécurité.

Avec une certaine inquiétude, l'Occident observe alors l'augmentation des tendances impérialistes en Russie ce qui donne plus d'importance à l'Europe centrale dans la politique occidentale. À l'époque, l'Ouest affirme qu'il s'opposera à toute tentation d'invasion de l'Europe centrale par Moscou. Pourtant, on laisse à la Russie le champ libre en ce qui concerne la Communauté des États indépendants car il semble impossible que l'Occident s'engage à protéger la démocratie sur ces territoires, au risque de faire monter les tensions dans ses relations avec la Russie.

« *La chute du mur de Berlin (1989), l'effondrement de l'Union soviétique, la guerre du Golfe, l'émancipation des pays de l'Est, le Traité de Maastricht : en trois ans, l'Europe change de visage. Le spectre de la Guerre froide s'éloigne, l'Europe se recompose, l'Union européenne s'impose, l'Alliance atlantique va devoir changer de mission.* »³²⁴ Après la disparition du Rideau de fer, l'Occident se retrouve devant un dilemme crucial. D'une part, il souhaite consulter avec la Russie la décision de l'élargissement de l'OTAN aux pays centre-européens. D'autre part, il désire affirmer sa totale indépendance dans le nouvel ordre international. L'Allemagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Italie se proclament favorables à l'adhésion de nouveaux pays dans les structures occidentales. Les autres pays, (dont la France) restent plus réservés. Les Allemands, les Français et les Américains souhaitent un rapprochement avec la Russie, tandis que les Anglais restent neutres.

Les pays du Groupe de Visegrád s'affichent comme des leaders de la région en ce qui concerne leur adhésion aux structures occidentales. Malgré leur diversification, les pays

³²³ KANLERVO Hovi, *The Neutrality of the Baltic States before the Second World War, Neutrality in History*, Proceedings of the Conference on the History of Neutrality 9-12 septembre 1992, éd. par NEVAKIVI Jukka, Helsinki, 1993, pp. 147-153.

³²⁴ DUHAMEL Alain, *Une ambition française*, Paris, 1999, p. 208.

centre-européens sont pendant longtemps confrontés à la contrainte de se faire traiter de la seule et même manière³²⁵ ceci parce que l'Occident ne souhaite pas d'introduire de nouvelles divisions en Europe, dont il craint des effets négatifs suivants :

- la forte concurrence entre les pays postsocialistes et, par la suite, de nombreuses tensions entre eux ;
- l'affaiblissement de la coopération régionale ;
- le danger d'isolation des pays postsoviétiques qui se retrouvent seulement au début de leur démocratisation.

L'isolation des pays postsoviétiques peut les jeter de nouveau sous la domination de Moscou. L'Occident commet des erreurs dans sa politique envers ces pays, en les traitant comme des États entièrement autonomes, sans liens avec la Russie. Il se montre aussi très réticent à une intensification des contacts avec eux. En fait, par son comportement, l'Ouest montre que ces territoires restent de fait une zone d'influence russe. Cette politique semble encourager d'une façon indirecte, les tendances impérialistes de Moscou.³²⁶ Par conséquent, une ligne de division se concrétise tout de même.

Après le triomphe final dans la confrontation bipolaire, l'Occident doit passer un test d'efficacité de sa politique internationale envers l'Europe centrale. Voici les nouveaux défis qui s'imposent alors à lui :

- fixer la démocratie dans les pays centre-européens (leur adhésion aux structures occidentales en sera une garantie définitive ; la réussite des réformes dans cette région peut stimuler la tendance réformatrice dans les ex-républiques soviétiques) ;
- renforcer de la sécurité qui garantit la réussite des réformes ;
- établir des liens transatlantiques ;
- adapter le fonctionnement de l'OTAN ;
- élaborer un nouveau système de sécurité en Europe.³²⁷

³²⁵ KUŹNIAR Roman, *Krajobraz po transformacji (Le paysage après la transformation), Między polityką a strategią. Polska w środowisku międzynarodowym (Entre la politique et la stratégie. La Pologne dans l'environnement international)*, éd. par KUŹNIAR Roman, Varsovie, 1994, pp. 11-12.

³²⁶ KAMIŃSKI Antoni Z., *Bezpieczeństwo polityczno-wojskowe Polski (La sécurité politique et militaire de la Pologne), Bezpieczeństwo Polski w zmieniającej się Europie (La sécurité de la Pologne dans l'Europe en changement)*, éd. par KERN-JĘDRYCHOWSKA Monika, Varsovie-Toruń, 1994, p. 26.

³²⁷ KHALILZAD Zalmay, BRZEZIŃSKI Jan, *Rozszerzenie demokratycznej strefy pokoju na Europę Wschodnią (L'élargissement de la zone démocratique de paix sur l'Europe orientale), Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 3, 1993, p. 39.

Si l'Occident n'arrive pas à profiter de sa victoire et du nouvel ordre international, son succès pourrait tourner en échec éthique, symbolique et même géopolitique. La réalisation des scénarios qui intègrent les pays centre-européens à la communauté occidentale dépend :

- des actions déjà effectuées ;
- de la détermination des élites au pouvoir ;
- de l'approbation sociale.

Pourtant, les attentes centre-européennes ne sont toujours pas identiques aux intentions et aux intérêts des pays occidentaux.³²⁸

Cependant, des changements systémiques et civilisateurs profonds continuent en Europe centrale.³²⁹ Dans ce contexte, les États-Unis appliquent la doctrine d'« *élargissement* » qui consiste à augmenter le nombre des pays démocratiques dans le monde et à lier l'Europe centrale que Washington soutient activement, à l'Ouest.³³⁰

À la fin des années 1990, l'Europe centrale reste instable à cause :

- des conflits importants sur certains territoires ;
- d'une réorientation rapide et dynamique des relations entre les pays ;
- de l'effondrement d'anciens liens dans la région ;
- de la création de nouveaux liens, y compris institutionnels ;
- des mutations intérieures profondes.

Tous ces phénomènes augmentent la distance entre l'Occident et la région. Du point de vue géopolitique, les pays postsocialistes intègrent la zone occidentale ou la CEI dominée par la Russie, sans gagner des garanties de sécurité. Moscou choisit son propre chemin, plus attractif pour elle que le modèle démocratique occidental. Compte tenu de la spécificité et de l'histoire de cette puissance, il semble que son évolution puisse la porter vers un régime à caractère autoritaire.³³¹

³²⁸ SKOTNICKA-ILLASIEWICZ Elżbieta, *Powrót czy droga w nieznaną? Europejskie dylematy Polaków (Le retour ou le chemin vers l'inconnu? Les dilemmes européens des Polonais)*, Varsovie, 1998, pp. 23-25.

³²⁹ RYKOWSKI Zbigniew W., WINIARSKA Jolanta, *Spoleczny odbiór procesów integracji z NATO i Unią europejską (Réception sociale des processus d'intégration avec l'OTAN et l'Union européenne), Bezpieczeństwo europejskie. Koncepcje, instytucje, implikacje dla Polski (Sécurité européenne. Conceptions, institutions, implications pour la Pologne)*, éd. par CZAPUTOWICZ Jacek, Varsovie, 1997, pp. 265-288.

³³⁰ KIWERSKA Jadwiga, *Gra o Europę. Bezpieczeństwo europejskie w polityce Stanów Zjednoczonych pod koniec XX wieku (Jeu pour l'Europe. La sécurité européenne dans la politique des États-Unis à la fin de XX^e siècle)*, Poznań, 2000, p. 53 et p. 170.

³³¹ RYCHŁOWSKI Bogumił, *Problemy bezpieczeństwa w warunkach geopolitycznych transformacji Europy (Les problèmes de sécurité dans le contexte géopolitique de la transformation de l'Europe)*, *Studia i Materiały Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Études et Documents de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 82, Varsovie, juillet, 1994.

Cette perspective pousse tout naturellement les pays centre-européens à adhérer le plus rapidement possible aux structures occidentales.³³² Motivés par le caractère démocratique de ces institutions, ils souhaitent, grâce à leur intégration, renforcer la stabilité dans la région et la sécurité à l'échelle européenne. L'OTAN et les États-Unis soutiennent l'option transatlantique de la sécurité en Europe centrale.³³³ Mais une légère réticence des partenaires occidentaux au sujet de l'intégration européenne, suscite une certaine déception et frustration des pays centre-européens.

Durant les années 1990, l'Occident n'a pas de vision *explicite* comment remplir le « *vide sécuritaire* » en Europe centrale. La déclaration du sommet de la CSCE de 1992, intitulée « *Les promesses et les incertitudes du changement* » en est la preuve flagrante. Ce document ne cache pas des incertitudes et doutes concernant l'avenir : « *Nous avons vu la fin de la Guerre froide, l'effondrement des régimes totalitaires et la faillite de l'idéologie sur laquelle ils étaient fondés. Tous nos pays tiennent désormais la démocratie pour le fondement de leur vie politique, sociale et économique. [...] Pourtant, l'héritage du passé continue de peser lourdement. Nous avons devant nous de nouveaux défis et de nouvelles possibilités, mais aussi de graves difficultés et des déceptions.* »³³⁴

De nombreuses conceptions font leur apparition à cette époque. Une mise en place des formes qui remplaceraient les structures occidentales ne semble ni réelle ni nécessaire. Mais la coopération régionale n'est pas exclue bien qu'elle ne se présente pas comme une alternative à l'intégration européenne. Pourtant, certains analystes soulèvent que, sans la participation de l'Occident, les organisations du type « *bis* » risquent une certaine fragilité. On souligne l'efficacité de telles organisations régionales, tout en attirant l'attention sur leurs bonnes relations avec la Russie. D'un côté, Moscou risque de dominer ces organismes. De l'autre côté, absente de ces institutions, elle pourrait réagir défavorablement en face d'elles. Il semble clair que les accords politiques, économiques ou militaires signés dans cette région, dépendront de la Russie. Sur le plan économique, cette subordination pourrait se payer, par exemple avec des matières premières. Selon les élites intellectuelles de l'époque, l'Occident devrait rester très prudent.³³⁵ Toutes les tentatives qui consistent à organiser les systèmes régionaux de sécurité leur semblent inutiles et même préjudiciables. Selon leur avis, de tels

³³² *Zarys nowej architektury bezpieczeństwa (Le projet pour la nouvelle architecture de la sécurité)*, *Polityka europejska Rzeczypospolitej Polskiej – oceny i wskazania (La Politique européenne de la Pologne – opinions et recommandations)*, éd. par STEFANOWICZ Janusz, Varsovie, 1991, pp. 25-29.

³³³ KHALILZAD Zalmay, BRZEZIŃSKI Jan, *Rozszerzenie demokratycznej strefy ...*, op.cit., p. 43.

³³⁴ *Document d'Helsinki 1992, Les défis du changement, le document du sommet d'Helsinki, Helsinki* [en ligne]. 1992, [réf. 06.04.2009], p. 3. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39531>.

³³⁵ KARKOSZKA Andrzej, *Droga Polski do NATO (Le chemin de la Pologne vers l'OTAN)*, *Bezpieczeństwo Polski w zmieniającej się Europie ...*, op.cit., pp. 32-33.

systèmes pourraient en fait éloigner les pays centre-européens des structures occidentales, et cela pour deux raisons :

- l'affaiblissement de leur détermination pour adhérer à l'OTAN ;
- le désintéressement de la part du Pacte atlantique. Cependant, on ne nie pas le besoin de créer une coopération militaire dans la région, mais qui ne correspondrait pas à la mise en place des structures de défense.

L'Allemagne est un porte-parole actif des intérêts politiques et économiques de l'Europe centrale au sein des structures occidentales.³³⁶ Néanmoins, Berlin évite de prendre des positions particularistes dans la région ou d'y contrarier les intérêts de Moscou. À la fin des années 1990, les analystes annoncent le tournant dans la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne.³³⁷ Dorénavant, la politique de Berlin sera solidement ancrée dans le système d'interdépendance. Chaque action entreprise en faveur des profits particuliers sera contrôlée par les Occidentaux. À l'époque, de nombreuses discussions auxquelles participent des hommes politiques allemands tentent de répondre à la question suivante : « *Comment utiliser le potentiel économique et politique de l'Allemagne, pour construire le partenariat de l'Europe centrale avec l'Ouest ?* ».

Le 31 décembre 1989, François Mitterrand, le président français suit attentivement les événements qui secouent l'Europe centrale. Il réalise qu'il sera nécessaire de reconstruire tout le continent car les États soumis durant presque un demi-siècle à la domination soviétique reviennent enfin à l'Europe. D'après lui, ces pays dépourvus de structures démocratiques devraient s'associer dans « *une organisation commune et permanente d'échange, de paix et de sécurité* ». ³³⁸

La France des années 1990 affiche une tendance à freiner et à contrebalancer les intérêts allemands en Europe centrale. Selon Paris, la reconstruction de la puissance allemande basée sur de fortes influences dans la région centre-européenne pourrait menacer la cohésion de l'Union européenne. « *L'Élysée s'est rendue compte que continuer à s'opposer à cet élargissement à l'Est pourrait considérablement affaiblir l'influence de la France dans la définition des nouveaux équilibres en Europe, en poussant les États du Groupe de Visegrád à*

³³⁶ KOSZEL Bogdan, *Bezpieczeństwo środkowo-europejskie i NATO (La sécurité en Europe centrale et l'OTAN)*, KIWERSKA Jadwiga, *Interesy bezpieczeństwa w Europie Polska-Rosja-Niemcy: materiały z konferencji, Poznań, 9-10.04.1996 (Les intérêts de la sécurité en Europe la Pologne-la Russie-l'Allemagne: les documents de la conférence à Poznań, 9-10.04.1996)*, Poznań, 1996, pp. 72-74.

³³⁷ FISZER Józef, *Niemcy. Pierwsze mocarstwo europejskie (L'Allemagne. La première puissance en Europe)*, STEFANOWICZ Janusz, *Polska w Europie na przełomie wieków (La Pologne en Europe au tournant des siècles)*, Varsovie, 1997, pp. 21-45.

³³⁸ *Le Monde*, 2 janvier 1990.

*s'appuyer davantage sur l'Allemagne pour trouver un soutien à leurs revendications. »*³³⁹ Les Français veulent éviter la construction d'une « *Europe trop allemande.* »³⁴⁰

La France, l'Allemagne et la Pologne coopèrent ensemble en faveur de l'intégration européenne, dans le cadre du Triangle de Weimar. (Nous présentons cette organisation plus largement dans le sous-chapitre 3.7.) Pourtant, leurs intérêts en Europe centrale divergent, ce que reflètent leurs avis sur l'élargissement de l'OTAN à l'Est et leurs opinions sur les pays candidats à l'Union européenne.³⁴¹ Les élites centre-européennes craignent que le Triangle de Weimar soit utilisé par la France pour contrôler la course de l'Allemagne vers l'Europe centrale, et non pas pour promouvoir l'intégration européenne.

La France observe avec beaucoup d'inquiétude les mouvements nationaux et antagonistes dans les anciennes républiques soviétiques qui risquent de diviser l'Europe de nouveau et provoquer des conflits militaires.³⁴² Par ailleurs, certains hommes politiques français redoutent que « *l'hégémonie américaine* » puisse remplacer l'hégémonie soviéto-américaine dans la région centre-européenne : « *Nous sommes passés d'une situation d'hégémonie soviéto-américaine, avec les conséquences de Yalta, le partage du monde en deux blocs, à l'hégémonie américaine* ». ³⁴³ Au début, la France reste sceptique vis-à-vis des pays centre-européens. Ensuite, elle se prononce contre l'élargissement de l'Union européenne à l'Est. « *L'expression "des dizaines et des dizaines d'années" a ainsi contribué à rendre les pays d'Europe centrale et orientale durablement sceptiques à l'égard de toute initiative de la France. Celle-ci est soupçonnée dès lors de vouloir retarder l'élargissement de la Communauté européenne aux pays d'Europe centrale et orientale.* »³⁴⁴ Mais, elle change d'opinion progressivement. Philippe de Schoutheete, l'ambassadeur de Belgique auprès de l'Union européenne, déclare que « *mandatée par l'Occident, la Communauté, apparaît en Europe centrale et orientale comme un modèle de société, la source principale d'aide, d'inspiration et de leadership* ». ³⁴⁵ Alain Duhamel, journaliste d'Europe 1, éditorialiste du *Point* et de *Libération*, ajoute que l'Europe centrale est actuellement la région

³³⁹ GUERRIERI Sandro, *La France et l'élargissement de la Communauté européenne (1989-1993), L'Union européenne et les défis de l'élargissement*, éd. par TELÒ Mario, Varsovie, 1994, coll. Études européennes, p. 300.

³⁴⁰ PLASSERAUD Yves, *Les nouvelles...*, op. cit., p. 150.

³⁴¹ DE CHARRETTE Hervé, *Zobowiązanie moralne i polityczna konieczność (L'Obligation morale et la nécessité politique)*, *Rzeczpospolita*, 07.03.1997 ; PARZYMIES Stanisław, *Francja jak zachować wielkość? (La France. Comment garder sa grandeur ?)*, *Polska w Europie...*, op.cit., pp. 184-191.

³⁴² PLASSERAUD Yves, *Les nouvelles...*, op.cit., p. 148.

³⁴³ FUCHS Gérard, *L'échec du communisme et la réponse de l'Europe, Nouvel ordre international: Nord-Sud, Est-Ouest: colloque international*, Montreuil, 23 mars 1991.

³⁴⁴ DELOCHE-GAUDEZ Florence, *Les réactions de la France à l'élargissement à l'Est de l'Union européenne, L'Europe centrale et orientale. Dix ans de transformations...*, op. cit., p. 66.

³⁴⁵ DE SCHOUTHEETE Philippe, *Une Europe pour tous*, Paris, 1987, p. 120.

où se passent « *des métamorphoses complètes et des efforts prométhéens, qu'il s'agisse de la modernisation à marche forcée de leur économie, de l'élaboration de législation entière, adaptées au marché et à la concurrence, des retards inouïs en matière d'équipements collectifs ou d'écologie à combler, une culture démocratique effectivement respectée. L'entrée au sein de l'Union européenne représente ainsi une chance historique, mais une exigence au moins proportionnelle, car le choc de l'immersion dans une économie de concurrence intégrée peut-être dévastateur pour qui ne s'y est pas préparé* ». ³⁴⁶

La disproportion des intérêts et des attentes, sépare les pays de l'Europe centrale et l'Ouest. Cette asymétrie risque d'influencer les relations à l'intérieur de l'OTAN et de l'Union européenne, de marginaliser les pays de l'Europe centrale et de les marginaliser. Les élites occidentales sont conscientes que la région centre-européenne devra payer le prix fort pour son intégration européenne. L'autonomie de ces pays sera limitée par les décisions politiques et par les garanties de sécurité. L'entrée dans les structures occidentales pourra aussi empêcher l'achat de certaines sociétés nationales par le capital venant de l'Ouest, notamment le capital allemand. Bien qu'il existe un risque que l'aide allemande matérielle et logistique ravive d'anciennes revendications territoriales et patrimoniales, l'Allemagne se trouve toujours au plus près des pays de la région. ³⁴⁷

Au cours des années 1990, les analystes occidentaux prévoient les conflits de loyauté que vivront les pays centre-européens à l'égard de l'Europe. L'émancipation retardée de la région par rapport à l'Ouest peut causer des divergences quant à leur aspiration à la souveraineté et à la nécessité de « *l'euro péisation* ». D'autant plus que l'entrée dans les structures occidentales obligerait ces pays à céder une partie de leur souveraineté récemment retrouvée au profit des institutions supranationales. Les pays centre-européens vivent une période où leurs consciences nationales ne sont pas encore bien formées. Ils doivent donc se préparer à faire face à la résistance sociale à forts accents nationalistes, antioccidentaux et même xénophobes. Cette situation intérieure peut ébranler la loyauté des citoyens envers leur région, leur pays et l'Europe. ³⁴⁸ Les pays de l'Europe de l'Ouest craignent à leur tour que les nouveaux membres de l'Union privilégient leurs propres intérêts aux dépens de ceux de l'Union. En effet, certaines élites centre-européennes exigent que l'Union s'adapte à la spécificité de la région et non l'inverse.

³⁴⁶ DUHAMEL Alain, *Une ambition ...*, op. cit, p. 165.

³⁴⁷ BACHMANN Klaus, *Unijny szlaban na Bugu (La barrière de l'Union sur le Bug)*, *Gazeta Wyborcza*, 29-30.10.1994.

³⁴⁸ WOLFF-POWĘSKA Anna, *Jesień Wiosny Ludów (Une automne du Printemps des peuples)*, *Rzeczpospolita*, 10.02.1998.

Les intellectuels occidentaux redoutent également que, sous la pression de l'intégration, éclate le conflit concernant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les relations internationales de l'époque dénotent deux tendances contradictoires :³⁴⁹

- d'un côté : la renationalisation et le retour à la souveraineté nationale ;
- de l'autre : l'ouverture aux structures supranationales.

La seule voie qui puisse réconcilier ces tendances consiste à intensifier la coopération des pays dans le but de résoudre des problèmes communs. Pourtant, à la fin des années 1990, éclate la crise mettant en cause toutes les idéologies qui assignait à l'État le rôle de garant du progrès économique. L'État, soumis au progrès civilisateur et à l'internationalisation de différents domaines de la vie sociale, ne répond plus aux attentes sociales. Il semble qu'au cours de l'intégration européenne les valeurs traditionnelles, attributs de l'État national, perdent leur importance.³⁵⁰ Par exemple, lors des référendums en France et en Danemark, les adversaires du Traité de Maastricht, se sont prononcés contre l'intégration, craignant pour leur identité nationale.

Ce tableau de fond permet de mieux saisir la dissonance qui existait à cette époque entre la partie Ouest et Est de notre continent. Les peuples qui s'intègrent aux structures occidentales acceptent l'identité européenne, mais surtout sa dimension politique. Ils tiennent à souligner leurs particularités nationales, leurs aspects culturels et à protéger leurs traditions locales. À cette époque, les Centre-européens se considèrent comme des Européens grâce à leur patrimoine culturel et à leur liens historiques, mais politiquement restent encore éloignés des modèles occidentaux.

Après la chute du mur de Berlin, la politique occidentale envers l'Europe centrale se définit en un seul mot : « *la crainte* » parce que l'Ouest a du mal à se déterminer face à cette nouvelle Europe en plein changement parce qu'il craint le rôle géopolitique que cette région inconnue, étendue entre l'Allemagne et la Russie, risque de jouer. Bien que certains analystes appellent au devoir de soutenir les pays centre-européens sur la voie de la démocratisation, les Occidentaux hésitent longtemps à voir l'Europe de l'autre côté du Mur comme leur partenaire à part entière.

³⁴⁹ *Concepts of National Identity. An Interdisciplinary Dialogue*, éd. par BOERNER Peter, Baden-Baden, 1986; SMITH Anthony D., *National Identity*, Nevada, 1991, pp. 143-177; *The Return of Culture and Identity in International Relations Theory*, éd. par LAPID Yosef, KRATOCHWIL Friedrich, Boulder, 1996; *Identities in International Relations*, éd. par KRAUSE Jill, RENWICK Neil, Londres, 1996, coll.: St Antony's Series, pp. 1-21 et 38-78.

³⁵⁰ POPIUK-RYSIŃSKA Irena, *Suwerenność współczesnych państw - konieczność redefinicji ? (La souveraineté des États contemporains : une nécessité de redéfinition?)*, *Państwo we współczesnych stosunkach międzynarodowych (L'État dans les relations internationales contemporaines)*, éd. par HALIŻAK Edward, POPIUK-RYSIŃSKA Irena, Varsovie, 1995, pp. 212-231.

2.2 L'évolution des relations entre les pays européens – « *level of amity and enmity* »

La transformation de l'ancien système bipolaire de sécurité se joue dans les années 1990, en Europe centrale. Les questions de sécurité changent, deviennent plus globales. Dorénavant, cette problématique concerne en plus de l'intégralité territoriale, de la dissuasion militaire ou de la défense, de nombreux nouveaux aspects paramilitaires, tels que la stabilité macroéconomique ou la protection de l'environnement naturel.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'économie a constitué un facteur clé de la stratégie de sécurité des États-Unis. Pourtant, l'aspect économique a assez vite fait la place à la rivalité strictement militaire entre les Américains et les Soviétiques, ce qui a déclenché, en autres, la guerre de Corée.³⁵¹ À cette époque, les puissances européennes se sont consacré à gérer la peur de l'arme atomique et à soutenir l'équilibre des forces conventionnelles sur le continent eurasiatique. Cependant, la dimension économique n'a pas perdu de son importance, d'autant plus qu'elle conditionne toujours le niveau du potentiel militaire à préserver. Mais, d'autres problèmes de la sécurité militaire prennent alors le pas sur les questions économiques.

Néanmoins, à la fin des années 1960, les questions économiques gagnent de plus en plus d'importance et deviennent des éléments majeurs de la sécurité nationale et du système de sécurité largement compris. Au tournant des siècles, de nombreux ouvrages abordent le sujet de la coopération euro-atlantique. Certains d'entre eux soulignent l'importance des relations économiques dans la sécurité des États membres du Pacte atlantique.³⁵²

Dans les années 1970 et 1980, le danger militaire en Europe diminue. En même temps, les conflits à caractère économique entre les membres de l'OTAN se multiplient. Par ailleurs, cette période est marquée par des phénomènes nouveaux :

- l'érosion progressive de l'hégémonie américaine ;
- le rôle grandissant de l'Allemagne et du Japon ;
- l'effondrement du système monétaire de Bretton Woods (1971-1973) ;
- deux crises énergétiques, en 1973 et 1979 ;
- l'accroissement des différences à caractère macroéconomique.

³⁵¹ POLLARD Robert A., *Economic Security and the Origins of the Cold War: 1945-1950*, New York, 1985, pp. 1-32.

³⁵² COOPER Richard N., *The Economics of Interdependence: Economic Policy in the Atlantic Community*, New York, 1968.

Dans ce contexte, les relations euro-atlantiques accordent de plus en plus de place à la problématique économique.³⁵³ À la fin des années 1980, les inquiétudes des Européens par rapport à la sécurité concernent déjà en grande partie les questions économiques et ne sont plus liées directement à la défense.³⁵⁴ De son côté, l'effondrement de l'ordre de Yalta permet d'adapter les intérêts nationaux au nouveau système européen de sécurité.

La transformation du système de sécurité de 1989, conduit à :

- un changement dans le rapport des forces entre les pays européens ;
- une modification des relations entre les domaines militaires, politiques, économiques et sécuritaires (l'importance de l'aspect économique augmente) ;
- une émergence de nouvelles possibilités de coopération dans ces domaines.

Néanmoins, la fin de la Guerre froide et l'effacement des lignes de partage politiques et militaires, qui jusqu'alors ont divisé le continent européen, n'aboutit pas à l'unification de l'Europe. Elle reste toujours divisée et ceci à cause de différences concernant :

- le niveau du PIB *per capita* ;
- le niveau du développement économique ;
- la stabilité d'institutions démocratiques ;
- le degré d'intégration aux institutions de la sécurité européenne, notamment à l'Union européenne et à l'OTAN.

Pour surmonter ces disproportions et confirmer la stabilité du système européen de sécurité, il faut que les pays d'Europe centrale passent avec efficacité à l'économie de marché et à la démocratie multipartite. Un environnement économique équilibré et une politique stable constituent les conditions *sine qua non* de la transformation réussie de ces pays. En effet, pour que les réformes aboutissent, les questions liées à l'économie politique doivent être traitées comme faisant partie du nouveau système de sécurité, ce qui exige de redéfinir la sécurité autant que telle. Une nouvelle approche doit prendre en compte que la sécurité européenne se repose sur deux éléments fondamentaux : politique et militaire d'un côté, économique de l'autre.

Les interdépendances entre ces deux éléments posent plusieurs questions :

- est-ce que la sécurité a besoin de construire, en parallèle, des institutions de la sécurité militaire et économique ?

³⁵³ La forme institutionnelle de ce type d'évolution est définie pendant les sommets économiques du G7. PUTNAM Robert, BAYNE Nicholas, *Hanging Together : The Seven-Power Summits*, Cambridge, 1984, pp. 196-230.

³⁵⁴ MAULL Hanns W., *Germany and Japan: The New Civilian Powers*, *Foreign Affairs*, vol. 69, n° 5, 1990/1991, pp. 91-106.

- quelles sont des limites et proportions dans la construction de ces institutions ?
- quelles sont les implications pour l'avenir d'un système européen de sécurité, si la construction de ces institutions est impossible?

La définition modifiée de la sécurité et le besoin de créer des institutions parallèles indiquées ci-dessus impliquent des constatations suivantes :

- le système de sécurité pendant la Guerre froide diffère de la sécurité qui se met en place ensuite ;
- à l'époque de la Guerre froide, les institutions internationales ont été les meilleurs garants de la sécurité pour l'Europe centrale.

Les rapports des forces entre les pays européens, évoluent grâce aux trois variables qui concernent :

1.) les caractéristiques de l'État ;

À la fin de la Guerre froide, le monde a vécu des phénomènes historiques qui ont déterminé la nature de l'État :

- le Pacte de Varsovie est dissout ;
- l'OTAN perd son importance ;
- l'URSS éclate en plusieurs républiques indépendantes. Certaines d'entre elles restent liées par des fortes dépendances économiques qui ont déjà existé auparavant. D'autres pays se regroupent dans une confédération (la CEI) qui, en réalité, reste valable seulement en théorie ;
- tous les pays de l'Europe centrale ne traversent pas la transformation politique et économique à la même vitesse. Certains d'entre eux souhaitent adhérer aux organisations euro-atlantiques, notamment à l'OTAN, à l'UEO et à l'UE ;
- l'Allemagne est réunifiée. Dans la nouvelle Europe, elle se retrouve au centre géographique et politique ;
- le poids idéologique que représente l'ennemi, auparavant un facteur déterminant les relations entre l'Ouest et l'Est, cède la place à l'alliance idéologique et amicale.

Néanmoins, dans la perspective historique plus large, les changements qui ont lieu en 1989 ne semblent pas bien différents de nombreux moments de l'histoire européenne. La problématique de la politique internationale qui se déplace progressivement au XX^e siècle vers la politique intérieure, permet de

constater que la coopération durable devient très importante. Le rapport européen des forces subit des changements majeurs qui prouvent le rôle grandissant des institutions de différents types dans la résolution de conflits. Du point de vue historique, il est patent que les conflits naissent entre les pays quand ceux-ci ont des intérêts contradictoires ou se trouvent devant la nécessité de redéfinir leur sécurité.

Même les pays leaders dans les relations internationales contemporaines, sont touchés par des changements à l'échelle mondiale :

- les économies de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont de plus en plus ouvertes sous de nombreux aspects ;
- l'indépendance des pays cède la place à l'interdépendance grandissante, à cause des relations internationales économiques. En fait, « *la force intérieure d'un pays se fonde sur une coopération étrangère* »³⁵⁵ ;
- la coopération internationale fait déléguer une partie du pouvoir souverain aux différentes institutions. Il s'agit des institutions nationales (l'Union européenne), des organisations internationales (le Fonds monétaire international, l'Agence internationale de l'énergie atomique AIEA) et les autres. On y impose aux pays membres certaines limitations extérieures concernant la conception et la réalisation de leurs stratégies politiques qui se forment de plus en plus souvent sous la pression des règles, des normes et des lois institutionnelles et internationales.³⁵⁶

En Europe centrale, les processus de démocratisation et d'intégration de l'économie de marché sont homologues. En conséquence, un nouveau système de valeurs se met en place qui a pour but de faciliter la coopération internationale.³⁵⁷

³⁵⁵ HANRIEDER Wolfram F., *Dissolving International Politics: Reflections on the Nation-State*, *American Political Science Review*, vol. 72, n° 3, 1978, pp. 1276-1287.

³⁵⁶ Les institutions internationales doivent être traitées comme des organisations qui définissent des priorités stratégiques et non seulement comme des instances qui mettent en ordre les intérêts contradictoires des pays. MARCH James G., OLSEN Johan P., *The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life*, *American Political Science Review*, vol. 78, n° 2, 1984, pp. 734-739.

³⁵⁷ ARON Raymond, *Peace and War: A Theory on International Relations*, New York, 2003; RUSSET Bruce, *Correspondence – The Democratic Peace*, *International Security*, vol. 19, n° 4, 1995, pp. 164-175.

2.) *Currency of power*

Un autre changement important a lieu : le rôle dans l'aspect militaire « *d'une force du pouvoir d'achat* » (*currency of power*) dans le domaine militaire diminue ce qui influence la garantie de la sécurité européenne.

D'un côté, la sécurité militaire, la peur d'une guerre atomique et la crainte pour la survie nationale restent toujours au centre des intérêts des puissances européennes. De l'autre côté, la sécurité économique devient importante ou même plus importante que la supériorité militaire. Dans les années 1970 et 1980, les questions économiques gagnent en importance tandis que les problèmes d'ordre militaire paraissent moins primordiaux puisque les craintes concernant la sécurité militaire diminuent.

Le poids grandissant du potentiel économique et la fin de la Guerre froide changent la manière de percevoir la place d'une puissance sur l'arène internationale. Dans le cadre des relations euro-atlantiques, la disparition d'un véritable danger militaire implique la diminution relative mais notable de la puissance économique de l'Amérique.³⁵⁸ Cette évolution internationale provoque la dévaluation de la « *force d'achat d'un pouvoir* » militaire que remplace l'économie du libre marché. Le développement technologique, essentiel pour l'entretien de la concurrence commerciale sur les marchés mondiaux, devient l'aspect déterminant d'une forte rivalité entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. De plus, seul le potentiel économique des pays de l'OTAN peut financer le long passage des pays du Pacte de Varsovie à l'économie du marché et à la démocratie. Ainsi, la répartition des forces au sein du système européen de sécurité se modifie. Tandis que l'Europe de la Guerre froide, dominée par les États-Unis et l'Union soviétique, était bipolaire sur le plan politique et militaire, l'Europe d'après la Guerre froide reste dominée par l'économie multidimensionnelle, effet d'une bipolarité militaire.³⁵⁹ Cette dernière cache souvent les appréhensions liées à la sécurité économique et écologique.

³⁵⁸ KINDLEBERGER Charles, *The World in Depression, 1929-1939*, Berkeley, 1986, pp. 291-308; GILPIN Robert, *War and Change in World Politics*, Princeton, 1981, pp. 106-185.

³⁵⁹ *La fin de la Guerre froide. Ses conséquences pour les relations internationales*, éd. par PHILIPPE David Charles, Paris, Québec, 1990, p. 45.

3.) *level of amity and enmity*

La troisième catégorie des changements concerne la manière de percevoir les intérêts nationaux. Robert Powell avance que ces intérêts restent inchangés, mais sont toujours liés aux certaines limitations extérieures, rattachées à « *un niveau d'amitié et d'inimitié* » (*level of amity and enmity*) qui existent dans le système international.³⁶⁰ Si le niveau d'inimitié reste élevé, une coopération est peu probable. Dans ce cas, les pays se concentrent à tirer des bénéfices relatifs (*relative gains*). Selon cette analyse, d'éventuels bénéfices absolus (*absolute gains*) qu'implique la coopération actuelle peuvent aboutir à la catastrophe militaire.

Pourtant, une coopération est plus probable quand le niveau d'amitié est élevé et quand les pays peuvent se concentrer sur les bénéfices absolus. Il est peu probable qu'une perte relative soit utilisée *in spe* contre un État et le mène à la catastrophe. Les arguments de Robert Powell peuvent avoir une grande importance pour de futurs modèles de coopération, quand il s'agit de créer une infrastructure institutionnelle et des modèles de coopération dans le cadre du système européen de sécurité. Dans une nouvelle Europe, à l'exception des conflits intérieurs en ex-Yougoslavie et ceux sur la périphérie de l'ex-Union soviétique, les pays ne sont plus obligés à utiliser la résolution des problèmes comme un outil de sécurité. L'inimitié d'avant 1989 a disparu de la problématique sécuritaire européenne, celle qui vient d'un conflit entre deux alliances militairement et idéologiquement antagonistes n'existe plus. L'inimitié idéologique et le partage en petites zones cèdent la place à une nouvelle alliance idéologique : les alliances militaires précédemment antagonistes sont remplacées par le Pacte atlantique qui cherche sa place dans le système européen de sécurité, tandis que les pays occidentaux riches soutiennent les pays de l'Europe centrale dans leur transformation économique et politique. Ainsi, les relations interétatiques dans une nouvelle Europe se fondent sur les règles d'amitié. Après de tels changements, une coopération réelle économique, politique et militaire s'établit entre les membres des deux alliances de la Guerre froide. Une volonté de tirer les bénéfices relatifs cède la

³⁶⁰ POWELL Robert, *Absolute and Relative Gains in International Relations Theory*, *American Political Science Review*, vol. 85, n° 4, 1991, pp. 1303-1320.

place à la préoccupation de tirer les avantages d'une coopération qui garantit le niveau optimal de bénéfices absolus à tout le monde.

Pendant la Guerre froide, les rapports entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont coûté très cher car il s'agissait de la sécurité à la fois individuelle et collective. En effet, la nécessité de coopérer militairement au sein de chaque alliance, poussait les pays à minimaliser les résultats d'éventuels conflits, y compris sur le plan économique.³⁶¹ Les menaces que le Pacte de Varsovie faisait peser sur les pays de l'OTAN, ont créé une situation favorable au développement de leur coopération économique qui avait pour but d'assurer les grands bénéfices absolus en satisfaisant les besoins économiques ainsi que les besoins de sécurité. Néanmoins, avec la fin de la Guerre froide, cette logique a perdu de son importance. Par exemple, la coopération économique entre l'Europe et l'Amérique du Nord ne se déploie plus dans le domaine militaire. De surcroît, si une puissance économique possède aujourd'hui un pouvoir d'achat en augmentation, la coopération économique diminue.³⁶²

Suite aux événements historiques majeurs qui ont lieu en Europe centrale après la chute du mur de Berlin, le système de sécurité nécessite une redéfinition. Il doit s'accompagner d'une création des institutions internationales adaptées à la nouvelle réalité géopolitique. Les trois éléments alors créent des conditions favorables à la coopération dans le cadre européen de sécurité :

- les changements dans le caractère de l'État ;
- la modification du « *pouvoir d'achat* » ;
- la perception des intérêts nationaux renouvelée.

Les transformations à ces niveaux sont déterminantes, d'autant plus qu'elles apportent les solutions aux problèmes de la sécurité qui rendent difficile la coopération européenne.

³⁶¹ GOWA Joanne, *Bipolarity, Multipolarity, and Free Trade*, *American Political Science Review*, vol. 83, n° 4, 1989, pp. 1245-1256.

³⁶² Dans son ouvrage, Powell décrit la coopération dont l'aspect militaire n'est plus fondateur. Duncan Snidal suggère que la formulation de Powell est trop présomptueuse et ne permet pas de montrer les dépendances entre les pays dans un contexte plus large. (POWELL Robert, *Absolute and Relative Gains...*, op. cit., p. 1316; SNIDAL Duncan, *Relative-Gains Problem for International Cooperation-Comment*, *American Political Science Review*, vol. 87, n° 3, 1993, p. 740.) Pendant la Guerre froide, les relations à l'Ouest sont basées sur la coopération ou la rivalité. La fin de la Guerre froide induit « le dilemme du prisonnier » : l'objectif général de rivalité correspond aux bénéfices relatifs tirés d'une coopération intra-blocs et non pas inter-blocs. Les bénéfices relatifs augmentent dans le cas où la coopération intra-blocs s'intensifie et la coopération inter-blocs diminue. *Ibidem*, pp. 701-726.

2.3 Les défis de la sécurité après la disparition du Rideau de fer

Les événements de 1989 ont fortement influencé le système de sécurité en Europe centrale. La chute du mur de Berlin ainsi que l'effondrement de l'Union soviétique ont changé les structures internationales actives dans la région : le Pacte de Varsovie et le CAEM, les deux grandes organisations dominées par la Russie ont été dissoutes. Les pays entrent dans une période de transition politique et économique. Ils se retrouvent dans une « zone grise », entre l'OTAN et un système non-défini à l'Est.³⁶³ Ils doivent définir une nouvelle architecture de la sécurité européenne. La Guerre froide est d'ores et déjà bien terminée, les alliances politiques et les superpuissances doivent également revoir leurs stratégies. De nouveaux défis liés à la sécurité et à la stabilité ont fait leur apparition.³⁶⁴ « Depuis 1989, divers objectifs (étendre vers l'Est la zone de stabilité et de sécurité, ne pas laisser livrés à eux-mêmes les anciens obligés de l'URSS, répondre aux souhaits d'États souverains s'exprimant démocratiquement) appelaient à une (re)construction de l'architecture européenne de sécurité. »³⁶⁵

En premier lieu, les pays centre-européens doivent gérer les conséquences de la disparition de l'ancien ordre. Avec l'aide de l'Ouest, il leur faut retrouver leur place dans un « vide stratégique ».³⁶⁶ Ayant subi presque un demi-siècle le système communiste, ils sont au bord de la ruine économique, politique, culturelle et morale. Face à cette nouvelle réalité, ils rappellent au reste du monde que géographiquement et historiquement ils se sentent européens. Choisisant la voie de grandes transformations, ils mettent en question leur propre sécurité ainsi que celle de tout le continent européen³⁶⁷ : « Leur grande crainte fut la sécurité ».³⁶⁸ Certains analystes leur reprochent d'opter pour les États-Unis qui cherchent à profiter de cette nouvelle situation. Néanmoins, le choix qui s'impose aux pays centre-européens ne se réduit pas à la simple alternative : l'OTAN ou l'UE car tous ces États ont besoin de deux organisations à part égale pour reconstruire une Europe centrale prospère, moderne et protégée. En 1994, Henry Kissinger le résume en ces mots : « Les pays de

³⁶³ ROSZKOWSKI Wojciech, *Półwiecze...*, op. cit., p. 477.

³⁶⁴ PHILIPPE David Charles, *La fin de la Guerre froide...*, op. cit., p. 32.

³⁶⁵ GUILBERT François, *L'OTAN d'un élargissement à l'autre, L'Europe centrale et orientale. Dix ans de transformations...*, op. cit., pp. 69-84.

³⁶⁶ *Les territoires centre-européens. Dilemmes et défis. L'Europe médiane en question*, éd. par REY Violette, Paris, 1998, p. 19.

³⁶⁷ HUNTER Robert E., *L'élargissement : un des éléments d'une stratégie visant à favoriser l'extension de la stabilité à l'Europe centrale*, *Revue de l'OTAN*, vol. 43, n° 3, mai 1995, pp. 3-8.

³⁶⁸ *Géopolitique et diplomatie en Europe centrale et du sud-est ou l'Europe des autres*, le discours du Prince Radu de Hohenzollern-Veringen, l'Université de Genève [en ligne]. 21 mai 2003, [réf. 12.02.2009]. Disponible sur : http://www.romaniaunog.org/statements/20030521_print.htm.

*l'Europe centrale et orientale sont occupés par l'Armée rouge, mais ils s'identifient culturellement et politiquement avec les traditions européennes occidentales. (...) Pour devenir économiquement et politiquement viables, ils ont besoin de l'Union européenne et pour la sécurité, ils regardent vers l'Alliance atlantique. En fait, la qualité de membre de l'une des institutions suppose la qualité de membre de l'autre ».*³⁶⁹

Jonathan Eyal, directeur d'études à United Services Institute for Defence and Security Studies (RUSI) de Londres, avoue que « *l'Europe n'a pas réussi à construire une nouvelle structure de sécurité en 1990, mais qu'il aurait été difficile de le faire* ». ³⁷⁰ Pourtant, les motivations et les efforts des pays européens ont permis finalement d'établir un nouvel ordre en Europe, notamment dans sa partie centrale. Selon Thierry de Montbrial, la construction d'un nouveau système de la sécurité européenne implique trois conditions principales :

- l'Union européenne doit jouer le rôle important dans la création de ce nouveau système et se concentrer sur son approfondissement et sur son élargissement, se dévouer notamment à l'intégration économique et au développement de la sécurité commune ;
- les trois partenaires importants qui rivalisent dans cette zone, c'est-à-dire les États-Unis, les pays occidentaux européens et la Russie doivent équilibrer leurs relations ;
- l'élargissement de l'OTAN à l'Est est également très important dans ce processus, compte tenu des relations futures entre l'Alliance atlantique et l'UE.³⁷¹

Au moment de la disparition du Rideau de fer, les troupes soviétiques stationnent toujours sur le territoire des pays centre-européens : 30 divisions et 600 milles hommes. Suite à l'accord signé entre Mikhaïl Gorbatchev, le président de l'URSS et le chancelier allemand Helmut Kohl, les troupes se retirent en 1990 du territoire allemand. Ensuite, les forces soviétiques quittent progressivement la Hongrie et la Tchécoslovaquie, puis la Pologne, en 1992, et les pays baltes. En 1994 il ne reste que 6000 soldats en Pologne qui se retirent à la fin de l'année.³⁷²

³⁶⁹ KISSINGER Henry, *Dyplomacja*, op. cit., p. 906.

³⁷⁰ HYDE-PRICE Adrian, *After the pact : East European security in the 1990s, Contemporary Security Policy* [en ligne]. 1991, vol. 12, [réf. 06.03.2011], pp. 279-303. Disponible sur : <http://www.informaworld.com/smpp/ftinterface?content=a782625760&rt=0&format=pdf>.

³⁷¹ DE MONTBRIAL Thierry, *Quinze ans qui...*, op. cit., pp. 129-161.

³⁷² JEFFREY Simon, *Does Eastern Europe Belong in NATO*, *Orbis*, vol. 37, n° 1, 1993, p. 22.

La sécurité constitue « *un processus social dynamique, que chaque époque historique remplit de son propre contenu* ». ³⁷³ Cela est visible particulièrement après la chute de Rideau de fer en Europe centrale. La conception traditionnelle perd de son actualité, elle cède la place à une autre conception qui élargit l'étendu de la sécurité sur de nouveaux domaines. Ainsi, la sécurité devient un phénomène multidimensionnel recouvrant des domaines telles que : ³⁷⁴

- la politique : le processus de démocratisation de la vie politique et des institutions, les aspects politiques des relations internationales ;
- l'économie : l'accès aux ressources, les finances et le commerce ; tous les domaines de l'économie qui sont nécessaires au développement du pays sont impliqués, la sécurité énergétique ;
- l'environnement : la sécurité chimique, biologique et citoyenne ;
- la société : « *la capacité de la société de garder ses traits fondamentaux dans les conditions d'une variabilité de l'environnement internationale ainsi que des dangers actuels et futurs* » ³⁷⁵ ;
- le domaine militaire : à l'époque de la Guerre froide le plus important, cet aspect perd alors de son importance. ³⁷⁶

La stratégie à long terme du développement des pays de l'Europe centrale consiste à :

- maximiser les opportunités créées par la nouvelle situation géopolitique, stimulées grâce à l'intégration à l'Occident ;
- minimiser les dangers réels qui peuvent apparaître durant ce processus ;
- élaborer les conditions favorables pour réussir l'intégration. ³⁷⁷

Pour atteindre ces objectifs, les pays d'Europe centrale doivent :

- soigner les relations avec leurs voisins les plus proches (notamment avec la Russie) ;
- mener la transformation des systèmes politiques jusqu'au bout ;
- protéger juridiquement l'économie du marché.

³⁷³ PIETRASŃ Marek, *Pozimnowojenny paradygmat bezpieczeŃstwa in statu nascendi (Le paradigme de la sécurité in statu nascendi après la Guerre froide)*, *Stosunki Międzynarodowe (Relations internationales)*, n° 2, 1997, p. 51.

³⁷⁴ Barry Buzan parle des cinq „secteurs” de la sécurité. BUZAN Barry, WAEVER Ole, *Regions and Powers. The Structure of International Security ...*, op. cit., pp. 40-89.

³⁷⁵ *Ibidem*, p. 33.

³⁷⁶ HERRING Eric, *International Security and Democratization in Eastern Europe*, PRIDHAM Geoffry, HERRING Eric, SANFORD Geoffry, *Building Democracy? The International Dimension of Democratization in Eastern Europe*, Londres, 1997, pp. 81-109.

³⁷⁷ *Polska przestrzeń w europejskiej perspektywie XXI wieku (L'espace polonais dans la perspective européenne du XXI^e siècle)*, éd. par KOŁODZIEJSKI Jerzy, Komitet Prognoz "Polska w XXI wieku" (Comité des prévisions « Pologne dans XXI^e siècle »), Varsovie, 1996, pp. 11-12.

Une fois toutes ces conditions réunies, la situation sera la suivante :

- l'Europe centrale est perçue comme une partie intégrale de l'Europe, liée à tous les plus grands et les plus importants participants de l'intégration. Pour y parvenir il faut :
 - le libre échange des biens et des hommes ;
 - les conditions favorables à une implantation des entreprises qui lient le capital et les technologies occidentales aux marchés ouverts de l'Europe centrale et orientale ;
 - les valeurs écologiques et l'espace naturel de cette partie de l'Europe qui font désormais partie du système européen ;
- les frontières entre les pays de l'Europe centrale sont perçues comme les limites de l'Union européenne. Il s'agit notamment de la frontière orientale de la Pologne qui constitue une frontière extérieure de l'Europe, le nouveau système européen n'étant pas capable d'intégrer la Russie. Il faut que l'ouverture des frontières s'accompagne d'une infrastructure moderne sur les passages frontaliers, de l'organisation du transit, de l'amélioration des contrôles et de la lutte contre le trafic des drogues et des matériaux dangereux.³⁷⁸

Les pays de cette région doivent perfectionner les mécanismes d'adaptation pendant leur intégration à l'Occident. En plus, ils sont obligés à agir dans l'environnement international plus limitrophe. Afin de protéger ses propres intérêts, ceux qui sont invités à l'OTAN et aux négociations avec l'Union européenne mènent des consultations concernant les questions bien précises. La réunion entre les trois premiers ministres – polonais, tchèque et hongrois qui se déroule le 22 août 1997, à Cracovie, aborde les points suivants :

- l'échange des expériences concernant les négociations d'accession ;
- le soutien réciproque lors de la ratification du futur protocole d'accès ;
- la coordination des achats d'armements ;
- l'adoption de nouvelles réglementations concernant le désarmement dans le cadre du « *Traité sur les forces conventionnelles en Europe* » ;

³⁷⁸ *L'Europe centrale 2005. Perspectives de développement (Europa Środkowa 2005. Perspektywy rozwoju)*, éd. par GORZELAK Grzegorz et al., Komitet Prognoz „Polska w XXI wieku” (Comité des prévisions « Pologne au XXI^e siècle »), Varsovie, 1995, pp. 9-16 et 144-147.

- la Pologne, la Hongrie et la République tchèque se prononcent en faveur de l’accession des autres pays de la région aux structures occidentales, ce qu’ils considèrent comme un important facteur de la stabilité régionale.³⁷⁹

L’accent est donc mis, fait important, sur la solidarité et sur la base rationnelle des intérêts communs des pays de l’Europe centrale. Pourtant, seulement une partie d’entre eux intègre finalement les structures occidentales. Ils ne sont pas tous prêts à l’intégration européenne, divisés à cause de différences naturelles. Néanmoins, cette diversité n’implique pas une discrimination à long terme.

Dans les années 1990, certains analystes élaborent les scénarios noirs, pessimistes en ce qui concerne l’avenir de la région centre-européenne. Ils décrivent le monde bipolaire qui subit une transformation pleine de dangers et de turbulences. Pourtant, les expériences des années 1990 dégagent une réalité positive et optimiste. Mais les pays de l’Europe centrale voient émerger aussi un autre antagonisme imprévu, un conflit entre les tendances modernistes et conservatrices. « *Une occidentalisation positive se mélange aux tentatives de revenir au modèle traditionaliste du développement, teinté d’un populisme anti-marché* ». ³⁸⁰ Par ailleurs, « *l’accélération de l’occidentalisation est indéniable, avec pour effets une différenciation sociale accrue et les frustrations qui en résultent.* » ³⁸¹

Les processus les plus importants du point de vue politique concernent :

- à l’intérieur, une démocratie représentative et des réformes économiques ;
- à l’extérieure, une garantie de sécurité.³⁸²

Les pays de l’Europe centrale attachent beaucoup d’importance à la définition *explicite* de leur rôle dans les négociations avec l’OTAN et l’Union européenne. En septembre 1997, au sommet des pays de l’Europe centrale et orientale à Vilnius, Aleksander Kwaśniewski, le président de la Pologne, souligne que l’intégration aux organisations occidentales doit concerner tous les pays de la région. « *Il est important de préciser quels rôles centre-européens nous visons (...), qu’attendent de nous nos voisins et partenaires régionaux.* » ³⁸³ Il s’agit notamment de la Slovaquie et des pays baltes. L’entrée de la Slovénie dans les

³⁷⁹ Le discours de Vaclav KLAUS, Georgy HORN et Włodzimierz CIMOSZEWICZ, *Rzeczpospolita*, 22.08.1997.

³⁸⁰ ANIOŁ Włodzimierz, *Między modernizacją a tradycjonalizmem (Entre la modernisation et le traditionalisme)*, *Polska w Europie na przełomie wieków...*, op. cit., p. 349.

³⁸¹ *D’un imaginaire à l’autre, Europe centrale, la mélancolie du réel*, éd. par MICHEL Patrick, Paris, 2004, coll.: CERI/Autrement, p. 37.

³⁸² WOJTASZCZYK Konstany Adam, *Transformacja ustrojowa w krajach Europy Wschodniej, Środkowej i Południowej (La transformation systémique dans les pays de l’Europe centrale, orientale et du Sud)*, *Transformacja ustrojowa państw Europy Środkowej i Wschodniej*, op. cit., pp. 9-20.

³⁸³ *Konferencja Wileńska (La conférence de Vilnius)*, *Rzeczpospolita*, 08.09.1997.

structures de l'OTAN est également dans l'intérêt des pays de la région. Il semble aussi important que la Slovaquie dispose d'une sécurité européenne semblable à celle de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque. Pour les mêmes raisons, on souhaite que les républiques baltes rejoignent l'OTAN. Les pays centre-européens ne veulent pas constituer un bastion isolé dans l'espace opérationnel à l'est de l'Europe. Leur adhésion progressive à l'OTAN et à l'Union européenne leur fournit la meilleure occasion de surmonter leurs rivalités ancestrales. De plus, l'intégration européenne à une telle échelle profite à la communauté civilisatrice occidentale en l'élargissant. Et elle stabilise aussi une grande partie du continent européen.

Les pays de l'Europe centrale vivent donc un tournant historique : dans une toute nouvelle réalité, ils doivent élaborer leur propre sécurité tout en réfléchissant sur la définition du système de sécurité plus global. Le danger venant du partage du monde en deux blocs rivaux a bel et bien disparu, mais d'autres risques ont émergé. Les pays de la région partagent tous le sentiment que la paix du continent européen dépend de leur stabilité et de leur sécurité. Ainsi, *Vaclav Havel* met en garde : « *Oublier que les pays de Visegrád et la Slovaquie appartiennent à l'Europe occidentale serait suicidaire pour toute l'Europe. Il faut vaincre la résistance perceptible dans l'attitude de la Communauté européenne vis-à-vis de nos pays, son manque d'imagination, parce que sans cet appui les forces destructrices et déstabilisatrices vaincraient* ». ³⁸⁴

Après l'effondrement du bloc oriental, les pays centre-européens se sentent dans une situation délicate et ils décident d'une rapide intégration aux structures occidentales, notamment à l'OTAN et à l'UE. En fait, ils souhaitent quitter la « *zone grise* », ne plus appartenir au « *vide géopolitique* ». ³⁸⁵ L'accès à l'OTAN garantit la sécurité dans la région, les arguments en faveur de cette accession ne manquent pas :

- l'OTAN est sortie « *gagnante* » de la Guerre froide et garde toujours sa puissance dissuasive ;
- l'OTAN reste la seule organisation qui, avec la participation des États-Unis garantit la stabilité continentale ;
- le Pacte œuvre en faveur des valeurs de civilisation occidentale telles que la démocratie, l'État de droit, le libre marché et la protection des droits de l'homme ;

³⁸⁴ HAVEL Vaclav, *A Call for Sacrifice, the Co-Responsibility of the West*, *Foreign Affairs*, mars-avril 1994, p. 6.

³⁸⁵ *Raport o stanie bezpieczeństwa państwa. Aspekty zewnętrzne (Rapport sur la sécurité de l'État. Les aspects extérieurs)*, éd. par PRYSTROM Janusz, Varsovie, 1995, pp. 40-41.

- le Pacte favorise l'intégration dans le domaine économique ;
- le Pacte tempère des velléités hégémoniques de la Russie.³⁸⁶

L'entrée des pays de l'Europe centrale dans l'Union européenne constitue un aboutissement important sur le plan économique. Et ceci arrive au début d'une nouvelle époque où l'économie joue le rôle de plus en plus déterminant dans la création de la sécurité commune.

Pour la région centre-européenne, l'adhésion à l'UE implique :

- l'accélération dynamique du développement, grâce aux différents fonds européens ;
- l'apparition de nouvelles perspectives et l'aboutissement des actions déjà en cours ;
- l'apport du capital étranger dans la modernisation et dans la construction d'une nouvelle industrie ;
- la construction de nouvelles autoroutes et d'autres voies de communication Est-Ouest et Sud-Nord ;
- la modernisation de la télécommunication, de l'éducation, du système bancaire, du commerce et du droit.

L'intégration de l'UE s'élargit. L'Union a besoin également d'un approfondissement. Dans les années 1990, il y a deux modèles de son développement : l'élargissement et l'approfondissement. « *En devenant progressivement une puissance collective, l'Europe devra s'élargir, se renforcer, engager des politiques communes là où elles n'existent pas, étayer et compléter son action.* »³⁸⁷ Les « Quinze » mettent en place un modèle d'intégration supranational qui se base sur les régulations de Maastricht. Malgré de nombreuses difficultés à l'époque, les pays de l'Union n'abandonnent pas l'intégration approfondie. Mais, en s'inspirant en premier lieu du modèle bruxellois, les pays de l'Europe centrale prennent du retard. Pourtant, l'accession de ces pays à l'Union constitue de toute évidence une source de stabilité régionale et fait que les différences civilisatrices entre les deux parties du continent européen s'effacent.³⁸⁸ « *En faisant le choix de l'élargissement, l'Union européenne a fait le choix de l'histoire.* »³⁸⁹

³⁸⁶ KOSZEL Bogdan, *Sécurité en Europe centrale ...*, op. cit., p. 55; BIELEŃ Stanisław, *Uwarunkowania przystąpienia Polski do NATO (Les conditions de l'accession de la Pologne à l'OTAN)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, n° 1, 1997, pp. 117-134.

³⁸⁷ DUHAMEL Alain, *Une ambition...*, op. cit., p. 226.

³⁸⁸ CIAMAGA Lucjan et al., *Unia Europejska (Union européenne)*, Varsovie, 1998, pp. 422-425.

³⁸⁹ MOSCOVICI Pierre, *L'Europe, une puissance dans la mondialisation*, Paris, 2001, p. 20.

Les premières années après la fin de la Guerre froide prouvent que l'Europe centrale tout en allant vers l'Ouest, ne doit pas abandonner l'Est. L'avenir des anciennes républiques soviétiques, notamment de l'Ukraine et de la Biélorussie, dépend étroitement de la Russie. Le facteur russe a aussi une grande importance dans l'intégration européenne des pays centre-européens.³⁹⁰ Pour la réussir, ces pays doivent établir les relations stables avec leur voisin le plus proche. C'est justement la reconstruction des relations avec leur voisinage orientale qui constitue un des défis les plus importants de la sécurité dans cette région.

Face à Moscou, les pays qui se trouvent au cœur de l'Europe restent toujours vigilants, ils cherchent à trouver une place adéquate dans le système de sécurité collective. « *Un nouveau système de sécurité atlantique devrait contrebalancer toute éventuelle aspiration hégémonique d'un pays européen* » écrit József Antall, le Premier ministre hongrois dans une lettre adressée à Boris Eltsine.³⁹¹ En effet, en ce qui concerne la sécurité, la Russie correspond au pari le plus risqué pour les pays de l'Europe centrale. Elle reste dangereuse à cause de son instabilité politique et sa tendance à réagir d'une façon outrancière et démesurée. Dans les relations internationales, cela représente un facteur instable et imprévisible. La Russie fait face aux graves problèmes intérieurs, y compris son héritage impérialiste compliqué, et doit redéfinir sa propre stratégie de sécurité. Tous ces processus de changement peuvent durer très longtemps, ce qui rend les intentions et les projets de Moscou à l'égard de la région centre-européenne imprévisibles et fluctuants.³⁹² L'impatience des jeunes démocraties voisines, politiquement et moralement justifiée, dérange le pays qui soigne toujours ses aspirations impériales. Il ne faut donc s'attendre aux rapides transformations ni dans la politique intérieure ni dans les affaires extérieures sur ce plan.³⁹³

Dans ce contexte, il convient alors de revenir vers le voisin le plus proche des pays centre-européens : l'Ukraine, perçue dans la région comme l'un des partenaires orientaux les plus importants. Ici, les relations bilatérales concernent les élites politiques ainsi que les

³⁹⁰ VORACEK E., *Europa Środkowo-Wschodnia a Rosja (L'Europe centrale et orientale face à la Russie), Obcy-Sąsiedzi-Niechciani partnerzy? (Étrangers – Voisins – Partenaires indésirés ?)*, éd. par GLASS Krzysztof, PUŚLECKI Zdzisław, SERLOTH Barbara, Poznań, 1995, pp. 115-121.

³⁹¹ SZÖNI István, *Hungary : A Security Challenge, The International Spectator*, janvier-mars, 1994, vol. 29, n° 1, p. 89.

³⁹² BIELEŃ Stanisław, *Postimperializm-neoimperializm-transimperializm: próba oceny rosyjskiej polityki zagranicznej (Postimperialisme-neoimperialisme-transimperialisme: la tentative de définir la politique étrangère russe)*, BIELEŃ Stanisław, SKRZYPEK Andrzej, *Rosja. Refleksje o transformacji (La Russie. Les réflexions sur la transformation)*, Varsovie, 2010, pp. 235-265.

³⁹³ *Kierunki polityki wschodniej III Rzeczypospolitej (Les directions de la politique orientale de la Pologne depuis 1989), Patrząc na Wschód. Z problematyki polityki wschodniej III Rzeczypospolitej (En regardant à l'Est. De la problématique de la politique orientale de la Pologne après 1989)*, éd. par BIELEŃ Stanisław, Varsovie, 1997, pp. 65-69.

différents acteurs sociaux et économiques.³⁹⁴ Les pays de la région envisagent non seulement un partenariat à long terme avec Kiev, mais voient aussi l'Ukraine comme l'un des éléments stables et solides de l'ordre européen. L'Ukraine se transforme d'un pays de l'Europe de l'Est, elle change en un État de l'Europe centrale. Les intérêts communs dans le domaine de sécurité jouent un rôle important dans la région bien que la neutralité de l'Ukraine selon la doctrine de Dmytr Pawlyczko (président de la Commission des Affaires étrangères du parlement ukrainien de 1990 à 1994) relève de l'utopie car c'est sur le territoire de ce pays que se croisent les intérêts contradictoires de la Russie et de l'Occident. Cette situation laisse le champ libre aux voisins de l'Ukraine qui réclament son entrée dans l'OTAN.

Le statut indépendant et souverain de l'Ukraine est une condition garantissant la subjectivité centre-européenne dans les relations internationales. Selon Zbigniew Brzezinski, « l'entrée de la Pologne dans l'OTAN supprime le danger venant de l'Ouest, l'indépendance de l'Ukraine élimine les menaces à l'Est ».³⁹⁵ Il convient de souligner que les intérêts communs de l'Ukraine et des pays de l'Europe centrale ne les liguent pas contre la Russie. Au contraire, ces intérêts partagés répondent aux attentes de Moscou car les pays centre-européens deviennent la voie entre l'Ouest et l'Est où transitent certaines valeurs telles que la stabilité, la richesse, la culture démocratique, les relations politiques humanistes, la société civile et le progrès civilisateur.

Quant aux difficultés, limites et risques liés à la situation de l'Ukraine, les pays de l'Europe centrale, surtout la Pologne, ont un grand rôle à jouer sur le plan international, celui d'avocat de Kiev, notamment dans le domaine de sécurité et d'investissement. L'Ukraine et la Pologne déclarent leur volonté de coopérer dans les nombreuses actions et initiatives internationales, par exemples : les opérations de l'OSCE et des Nations unies, les partenariats dans le cadre de l'Initiative centre-européenne et du Conseil de l'Europe.³⁹⁶ La position de l'Ukraine en ce qui concerne l'élargissement de l'OTAN diffère de celle de la Russie, Kiev se montrant plus ouvert que Moscou aux arguments de ses partenaires.³⁹⁷

La Biélorussie est un autre pays limitrophe de la région centre-européenne qui est devenu indépendant suite à l'effondrement de l'URSS. À la fin des années 1990, sa situation est plus difficile que celle de ses voisins. Minsk doit construire un État national et mener des

³⁹⁴ KACZYŃSKI Andrzej, *W duchu prawdomównej przyjaźni (Dans l'esprit d'une véritable amitié)*, *Rzeczpospolita*, 01.07.1997.

³⁹⁵ Interview avec Zbigniew BRZEZIŃSKI, *Rzeczpospolita*, 20.06.1997.

³⁹⁶ *Patrząc na Wschód. Z problematyki polityki wschodniej III Rzeczypospolitej...*, op. cit., pp. 31-34.

³⁹⁷ BUKKVOLL Tor, *Ukraine and European Security, Chatham House Papers*, Londres, 1997.

réformes économiques fondamentales.³⁹⁸ Une régression de la transformation condamne la Biélorussie à une isolation internationale dont les conséquences se font lourdement sentir et il est fort probable que le pays soit obligé de redéfinir les orientations de son développement.³⁹⁹ Les élites biélorusses qui optent pour un État indépendant et s'opposent aux tendances autoritaires du régime méritent tout particulièrement l'attention internationale. La Pologne peut servir de médiateur dans les négociations éventuelles entre l'opposition et le gouvernement biélorusse. En effet, les pays de l'Europe centrale ont tout l'intérêt à sortir la Biélorussie de l'auto-isolation et à faciliter son retour dans la communauté des pays démocratiques.⁴⁰⁰

L'Europe centrale *sensu largo* représente tous les pays qui se situent au milieu de l'Europe, sur la ligne Nord-Sud, entre l'Allemagne et la CEI. La Lituanie et les pays du Groupe de Visegrád se retrouvent après 1989 dans cet ordre géopolitique. Varsovie y est le voisin le plus proche de Vilnius et c'est pourquoi les relations bilatérales entre ces deux pays ont une importance majeure pour la stabilisation dans toute la région.

Les événements historiques importants qui ont compté dans la survie nationale de deux États, pèsent lourd sur les relations réciproques entre la Pologne et la Lituanie.⁴⁰¹ La Lituanie, incorporée à l'URSS, a gagné son indépendance en 1990 et a pu commencer alors de reconstruire sa souveraineté, son État de droit et son identité. Sa position internationale se renforce au cours des années 1990. *« Lorsque notre pays a fêté le vingtième anniversaire de son indépendance, le slogan national était : "Nous croyons en la liberté". Cette simple phrase était chargée de sens, non seulement pour la Lituanie, mais aussi pour d'autres pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale. Je crois que le plus important, pour nous, a été de reconquérir notre liberté. La liberté de créer, de penser, de circuler, de s'exprimer, de prendre des décisions pour nous-mêmes et notre propre sécurité. La Lituanie est redevenue un membre actif de la communauté européenne et internationale. »*⁴⁰² Une régulation de relations avec la Russie a une importance majeure. La signature du traité *« Sur des relations fondamentales entre la Lituanie et la Russie »* définit entre autres la question de Kaliningrad. La Russie admet l'indépendance de son ex-république le 6 septembre 1991. La Lituanie règle

³⁹⁸ SANFORD George, *Belarus on the Road to Nationhood, Survival Global Politics and Strategy*, n° 38, 1996, pp. 131-153; *Nation, State and Independence in Belarus, Contemporary Politics*, n° 3, 1997, pp. 225-245.

³⁹⁹ *Patrząc na Wschód. Z problematyki polityki wschodniej III Rzeczypospolitej...*, op. cit., pp. 34-39.

⁴⁰⁰ *Geremek o polityce zagranicznej (Geremek sur la politique des affaires étrangères)*, *Gazeta Wyborcza*, 06.03.1998.

⁴⁰¹ *Patrząc na Wschód. Z problematyki polityki wschodniej III Rzeczypospolitej...*, op. cit., pp. 39-43.

⁴⁰² Entretien avec le président en exercice de l'OSCE et le Ministre des affaires étrangères de la République de Lituanie, Audronius Ažubalis, *OSCE magazine* [en ligne]. 2010, n° 4, [réf. 22.02.2011], pp. 21-24. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/home/73693>.

également ses relations avec la Biélorussie et réanime la coopération avec la Lettonie et l'Estonie, ce qui renouvelle la tradition de l'Entente baltique de l'avant-guerre et tourne son activité vers le Nord, notamment la Scandinavie. Vilnius est de plus en plus active sur l'arène internationale : le 17 septembre 1991, le pays devient le membre de l'ONU, le 14 mai 1993 du Conseil de l'Europe. Elle proclame aussi son désir d'adhérer à l'OTAN et à l'UE.⁴⁰³

La minorité polonaise a constitué et constitue encore un danger aux yeux des dirigeants lituaniens, ils s'en méfient toujours. La Lituanie n'est pas homogène du point de vue de nationalités. La population compte 3,261 millions (le chiffre pour 01.10.2009) d'habitants, dont 83,5% des Lituaniens, 6,7% des Polonais, 6,3% des Russes et 3,5% des autres minorités nationales.⁴⁰⁴ La minorité polonaise est la plus nombreuse : 1990 elle crée l'Union des Polonais en Lituanie qui compte environ 6 à 11 milles membres. En 1994 on crée également l'Action électorale des Polonais en Lituanie, un parti politique régional. L'existence de ces deux organisations ainsi que le grand nombre de Polonais en Lituanie provoquent souvent des malentendus diplomatiques et ne facilitent pas la reconstruction des relations réciproques entre Varsovie et Vilnius. La question de religion s'y ajoute au problème de nationalité : les catholiques représentent 79% de la population, les orthodoxes 4,6%, les protestants 0,8%, le reste correspondant aux juifs, les musulmans et aux autres religions.

Au début des années 1990 la politique lituanienne de Varsovie suit deux lignes. Bien que la Pologne soutient le projet de créer un gouvernement lituanien en émigration en janvier 1991, elle est seulement la dix-septième à accepter son indépendance le 26 août 1991. Dès le début, le manque de confiance rend difficiles les relations bilatérales. Même le « *Traité de relations amicales et d'une coopération de bon voisinage* » est signé seulement le 26 avril 1994, deux ans après la signature des traités semblables entre la Pologne, la Biélorussie et l'Ukraine.⁴⁰⁵

De surcroît, les relations entre la Lituanie et les pays de l'Europe centrale se jouent sur deux plans. Premièrement, au niveau des relations multilatérales, Vilnius déploie son activité dans le Conseil des États de la mer Baltique et dans l'eurorégion Baltique ce qui consolide le

⁴⁰³ ŁOSSOWSKI Piotr, *Litwa (La Lituanie)*, Varsovie, 2001, pp. 221-242.

⁴⁰⁴ *Informateur économique sur les États – la Lituanie* [en ligne]. 2012, [réf. 09.08.2011]. Disponible sur : www.wsz.gov.pl.

⁴⁰⁵ BUCHOWSKI Krzysztof, *O stosunkach polsko-litewskich w latach 1989-2007 (Sur les relations entre la Pologne et la Lituanie dans les années 1989-2007)*, *Stosunki polsko-litewskie wczoraj i dziś (Les relations entre la Pologne et la Lituanie, hier et aujourd'hui)*, éd. par ROMAN Wanda K., MARSZAŁEK KAWA Joanna, Toruń, 2009, pp. 309-327.

processus de son accession dans les structures occidentaux. Deuxièmement, sur le plan juridique, la coopération est difficile à cause des conflits avec la Pologne.⁴⁰⁶

La situation dans les Balkans est aussi décisive pour un avenir stable de l'Europe centrale. Les pays centre-européens se prononcent en faveur « *du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* », tout en s'opposant vigoureusement au recours à la force. C'est pourquoi, ils ne soutiennent pas des mouvements de sécession en ex-Yougoslavie, craignant qu'à cause de leur brutalité, ils risquent de tourner en drame. Depuis la reconnaissance par le droit international de la Croatie, de la Slovénie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine, le problème de la sécession ne se pose plus.

Le drame yougoslave n'a pas été seulement la faute de la Serbie et du nationalisme serbe. Les tendances nationales des autres groupes ethniques ont également existé dans la région. Des aspirations à l'autonomie, étouffées dans le passé, se sont affichées avec force dans la nouvelle situation.⁴⁰⁷ C'est le cas, par exemple, de la Croatie où le climat antiserbe et les revendications séparatistes se sont déjà intensifiés auparavant. L'activité de la République fédérale de Yougoslavie sur la scène internationale reste déterminée en grande partie par les éléments suivants :

- la nouvelle situation géopolitique ;
- les processus de la transformation ;
- les résultats juridiques, politiques et économiques des conflits ;
- l'isolation et des sanctions des Nations unies.

Malgré de nombreuses difficultés, la Yougoslavie « *n'est pas sortie du jeu* ». ⁴⁰⁸ Elle reste toujours le pays le plus fort de la région et son rôle de stabilisateur doit être pris en compte aussi bien par ses partenaires que ses adversaires. La paix de Dayton prouve que, pour résoudre le conflit balkanique, il faut un élément venant de l'extérieur (voir la page 389). Les pays ayant de bonnes relations avec la Yougoslavie avant son effondrement, peuvent se retrouver alors dans une position privilégiée par exemple les pays de l'Europe centrale,

⁴⁰⁶ GAJEWSKI Jacek, *Europa Środkowa w polskiej polityce zagranicznej (Europe centrale dans la politique étrangère polonaise)*, pp. 276-313, KUŹNIAR Roman, SZCZEPANIK Krzysztof, *Polityka zagraniczna RP 1989-2002 (La politique étrangère de la Pologne 1989-2002)*, Cracovie, 2002, pp. 246-250.

⁴⁰⁷ FRANCK Thomas M., *Post-modern Tribalism and the Right of Secession, Peoples and Minorities in International Law*, éd. par BRÖLMANN Catherine, LEFEBER René, ZIECK Marjolaine, Dordrecht-Boston-Londres, 1993, pp. 3-21; *The South Slav Conflict: History, Religion, Ethnicity and Nationalism*, éd. par RAJU Thomas G.C., FRIMAN Richard H., New York et Londres, 1996, pp. 11-50.

⁴⁰⁸ CIVIC C., *The Balance of Power in South-Eastern Europe: Notes Towards a Provisional Assessment, Geopolitics in Post-Wall Europe. Security, Territory and Identity*, éd. par TUNANDER Ola, BAEV Pawel, EINAGEL Ingrid Victoria, Oslo, 1997, pp. 217-234.

notamment du Groupe de Visegrád. Pourtant, les relations entre la Yougoslavie et la Pologne se trouvent déséquilibrées, teintées de méfiance pour trois raisons :

- I. le gouvernement yougoslave est convaincu que les élites et l'opinion publique polonaise soutiennent les musulmans bosniaques et la Croatie catholique ;
- II. Belgrade considère à tort, que les rapports de Tadeusz Mazowiecki (l'envoyé spécial des Nations unies pour les droits de l'homme), ne sont pas assez objectifs ;
- III. le gouvernement yougoslave perçoit mal les appels de pape Jean-Paul II en faveur de la paix et de la réconciliation entre les peuples de l'ex-Yougoslavie.⁴⁰⁹

Les pays du Groupe de Visegrád exigent que l'on punisse les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie, se déclarent favorables aux frontières de nouveaux pays et y réclament une protection pour les minorités nationales selon les standards fondamentaux. Le Groupe de Visegrád propose de reprendre le trafic aérien dans cette zone, les échanges commerciaux ainsi que la signature des accords de coopération culturelle et scientifique. De cette façon, l'Europe centrale veut participer activement à la normalisation de la situation dans les Balkans.

La fin du système bipolaire renvoie les pays centre-européens à la question de leur sécurité, et à celle de tout le continent. Pendant des siècles, l'Europe centrale a été obligée à lutter pour gagner son indépendance et pour sauvegarder son identité. La région a vécu de nombreuses invasions et plusieurs partages. Les puissances mondiales se sont souvent affrontées sur ses territoires sans se soucier des États qui les occupaient. Les accords de Yalta les ont laissés sous la domination de l'empire soviétique qui y a déployé une stratégie afin de devenir le seul acteur politique dans cette partie de l'Europe. Ainsi, les pays centre-européens, sous l'emprise de l'Union soviétique, abandonnés par l'Occident, se sont retrouvés au centre de la Guerre froide. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, l'Europe centrale et l'Europe de l'Ouest conçoivent différemment la sécurité européenne. Pour l'Europe occidentale, la sécurité concerne avant tout l'Ouest de l'Europe et ne fait que s'étendre jusqu'à l'Est. Aucune intervention ni aucun conflit ne peuvent menacer l'Ouest, dont la mémoire de deux guerres mondiales est toujours vivante. Mais être un « *prolongement* » sécuritaire de l'Europe unie ne convient absolument pas aux pays centre-européens d'autant plus qu'ils sont conscients

⁴⁰⁹ RUTYNA-FRELEK Zofia, *Jugosławia, Serbia i Czarnogóra (La Yougoslavie, la Serbie et le Monténégro), Europa Środkowo-Wschodnia 1994-1995 (L'Europe centrale et orientale 1994-1995)*, vol. IV-V, Varsovie, 1997, p. 122.

combien la sécurité européenne dépend de cette région et de ses territoires limitrophes. Ils ne souhaitent pas d'y voir instaurer une zone tampon car ceci ne garantirait pas la stabilité dans la région.⁴¹⁰

Tableau 18 : La sécurité selon l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale.

	Europe de l'Ouest	Europe centrale
Sécurité	Ouest → l'Est	Europe + les périphéries
Europe centrale	Zone tampon	Zone intégrée à l'OTAN et à l'UE

En juillet 1997, Henry Kissinger déclare à Varsovie : « *Tant que la Pologne dispose d'une sécurité garantie et des conditions de développement, l'avenir de toute l'Europe centrale reste assuré* ». ⁴¹¹ Geörgy Konrád, l'intellectuel hongrois partage le même avis : « *Si les problèmes de sécurité en Europe centrale sont résolus, tout le continent reste en sécurité* ». ⁴¹²

Certaines élites politiques occidentales semblent comprendre que des troubles et des perturbations en Europe centrale se retourneront en fin de compte contre tout le continent européen. Les événements de la seconde moitié des années 1990, surtout la guerre en ex-Yougoslavie, en sont la preuve. La sécurité régionale est devenue alors une sorte de baromètre sensible pour tous les pays de la zone euro-atlantique et, en conséquence, l'OTAN s'est ouverte aux nouveaux pays de l'Europe centrale.⁴¹³

L'effondrement du système bipolaire impose aux pays centre-européens le devoir de redéfinir leur sécurité. En adhérant à l'OTAN et à l'UE, ils font désormais partie du système euro-atlantique. Parallèlement, ils reconstruisent les relations avec leurs voisins immédiats, mènent les réformes politiques et introduisent l'économie du marché. L'aboutissement de ces transformations radicales apporte la stabilité et la prospérité en Europe centrale et garantit la sécurité sur tout le continent européen.

⁴¹⁰ LANDAU Alice, *La diplomatie internationale...*, op. cit., pp. 190-219.

⁴¹¹ *Nie odkładać gwarancji na później (Ne pas remettre les garanties à plus tard)*, Rzeczpospolita, 05-06.07.1997.

⁴¹² KONRÁD Geörgy, *Sen o Europie Środkowej (Un rêve sur l'Europe centrale)*, Polityka, 12.11.1988.

⁴¹³ BINGEN Dieter, *Rozszerzenie NATO jako warunek utworzenia nowego europejskiego systemu bezpieczeństwa (L'élargissement de l'OTAN comme une condition de la création d'un nouveau système de sécurité)*, Program dla Polski: Polska w NATO (Le programme pour la Pologne : la Pologne dans l'OTAN), Zeszyty Fundacji Międzynarodowe Centrum Rozwoju Demokracji (Cahiers de la Fondation Centre International du Développement de la Démocratie), n° 16, Cracovie, 1997, pp. 22-24.

2.4 Les modèles de sécurité déjà existants en Europe centrale

La définition d'un système de sécurité comprend que chaque accord international bilatéral ou multilatéral (de même pour une déclaration de représentants de deux ou plusieurs pays) qui vise à maintenir la paix et la stabilité intérieure de pays signataires, constitue un système international de sécurité. En fait, il existe autant de modèles internationaux de sécurité que d'engagement qui prônent la non-utilisation de la force dans les relations réciproques, la résolution des problèmes sans recourir aux moyens militaires, la coexistence et la coopération pacifique, ainsi que la défense commune en cas des menaces d'un des pays signataires. En Europe d'après-guerre, de nombreux accords sont signés, dont les buts s'approchent de ceux mentionnés ci-dessus. Les divers systèmes de sécurité sont créés avec la participation des pays de l'Europe centrale. Pourtant, trois modèles seulement ont été capables – et semblent l'être encore aujourd'hui - de maintenir la paix en Europe, d'y soutenir des changements pacifiques et de diminuer le risque de guerre :

- I. le modèle euro-atlantique, fondé sur l'OTAN, reformée et élargie ;
 - II. le modèle européen, basé sur l'Union européenne et sur l'Union de l'Europe occidentale ;
 - III. le modèle de la sécurité collective basée sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.
- I. Le traité signé le 4 mars 1948 entre la France et la Grande-Bretagne peut être considéré comme l'origine du système euro-atlantique de sécurité. Les pays signataires déclarent leur volonté de s'entraider et de coopérer en cas d'agression. Ils s'engagent également à se consulter sur les questions économiques. Parallèlement, plusieurs pays européens nouent des négociations de même nature. Les représentants de la Belgique, de la France, du Luxembourg, de la Hollande et de la Grande-Bretagne se rencontrent à Bruxelles. Leurs pourparlers se terminent par la signature d'un accord qui engage les signataires s'obligent à resserrer leurs liens économiques et culturelles, et à créer un système de défense commune. Le système de sécurité, qui a concerné d'abord quelques pays de l'Europe occidentale, gagne une dimension euro-atlantique, quand, à l'initiative du Canada, les États-Unis, le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Norvège et le Portugal rejoignent les pays signataires des accords de Bruxelles et signent le 4 avril 1949 la création du Conseil de l'Atlantique Nord. Par la suite, la Grèce et la Turquie le rejoignent en 1951, l'Allemagne en 1955 et l'Espagne en 1982.

De la sorte, le système euro-atlantique se compose des pays qui sont membres de trois autres organisations européennes : l'UEO, l'UE et le Conseil de l'Europe. Grâce à la coopération nordique et le Partenariat pour la Paix, cette structure se ramifie et touchent d'autres pays européens. À cause des éléments communs et des relations avec d'autres systèmes collectifs et européens de sécurité, l'OTAN devient dominant en Europe occidentale. De surcroît, le soutien militaire des États-Unis et du Canada le rend encore plus crédible dans la défense des pays européens.⁴¹⁴

Pendant la Guerre froide, l'OTAN reste la seule organisation qui protège l'Europe occidentale du danger militaire venant de l'URSS et du Pacte de Varsovie. L'effondrement de l'URSS et la dissolution du Pacte sont le point d'orgue du processus qui a prouvé son efficacité. Pourtant, à ce moment historique, une nouvelle question se pose : quel sera le rôle et le fonctionnement de cette organisation dans un contexte nouveau ? Débarrassés du danger communiste, les pays occidentaux se sentent plus forts à contester la domination américaine. Les craintes réelles concernant la situation en Russie provoquent une autre question importante : est-ce que l'OTAN dans sa forme actuelle ne pousse pas la Russie à adopter une politique agressive face à l'Europe occidentale ? La réaction négative de la Russie aux aspirations des pays centre-européens à adhérer à l'OTAN le suggère. Quant aux États-Unis, ils se posent la question si la défense de l'Europe, où la présence américaine et le rôle dirigeant de Washington sont controversés, ne leur coûte pas trop cher. « La valse des hésitations », pour utiliser l'expression d'Alice Landau, décrit le mieux la position de l'OTAN face aux pays centre-européens.⁴¹⁵

Les problèmes évoqués ci-dessus ne trouvent pas de solution dans les années 1990. À l'époque, l'OTAN essaie de se concentrer avant tout sur son rôle politique. L'organisation s'occupe de créer un climat pacifique, de supprimer des conflits locaux et à mener des actions en dehors de son propre territoire. Pourtant, cela ne signifie pas qu'elle abandonne sa fonction première qui est de protéger l'Europe occidentale contre une éventuelle attaque. L'Alliance atlantique crée le Conseil nordique de la coopération et met en place le « *Partenariat pour la Paix* » (PPP). L'OTAN appuie également l'évolution pacifique des événements en

⁴¹⁴ *Raport o stanie bezpieczeństwa państwa. Aspekty zewnętrzne...*, op. cit., pp. 29-42.

⁴¹⁵ LANDAU Alice, *La diplomatie internationale...*, op. cit., p. 202.

Europe centrale. De plus, l'Alliance souhaite stabiliser la situation en Russie et d'élargir son influence politique grâce aux relations avec les partenaires centre-européens.

Tableau 19 : Les pays signataires du "Partenariat pour la Paix".

Date	Pays
26.01.1994	Roumanie
27.01.1994	Lituanie
02.02.1994	Pologne
03.02.1994	Estonie
08.02.1994	Hongrie
08.02.1994	Ukraine
09.02.1994	Slovaquie
10.02.1994	République tchèque
14.02.1994	Bulgarie
14.02.1994	Lettonie
14.02.1994	Moldavie
23.02.1994	Albanie

- II. Les accords de Paris, signés en avril 1951 par la Belgique, la Hollande, la France, le Luxembourg, l'Allemagne et l'Italie constituent le début de la construction d'un système européen de sécurité. À l'époque, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est créée. Six ans plus tard, suite aux accords de Rome, la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa) et, ensuite la Communauté économique européenne (CEE) voient le jour. L'adhésion de nouveaux membres, l'élargissement de la coopération et les solutions juridiques sont des étapes suivantes du développement de la CEE. Le nom de l'organisation change également : en 1981, elle est nommée la Communauté européenne et, en 1995, elle devient l'Union européenne.

Le système européen de sécurité comprend des organisations et des institutions de l'Union européenne, de l'Union de l'Europe occidentale et du Conseil de l'Europe. Les 15 pays membres de l'UE en sont des éléments du départ, rejoints ensuite par : le Danemark, l'Irlande et la Grande-Bretagne (1973), la Grèce (1981), l'Espagne et le Portugal (1986), l'Autriche, la Finlande et la Suède (1995). Les relations entre les pays membres de l'UE sont définies par les traités de Maastricht signés le 1^{er} novembre 1995 (ces traités changent aussi le nom de la Communauté européenne en « l'Union européenne ») qui jettent les bases d'une Europe fédérative à venir. Ils prévoient la création d'un marché commun, d'une communauté économique et financière, ainsi que d'une politique étrangère et de

sécurité commune. La coopération qui concerne presque tous les domaines d'un État membre est réalisée par les organisations et institutions suivantes : le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, le Parlement européen, le Tribunal européen, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et la Cour des comptes européenne.

L'Union européenne n'est pas une organisation à caractère défensif. Pourtant, le Traité de Maastricht permet de développer une politique commune de défense. Dans les années 1990, certains analystes considèrent que, l'activité formelle de l'Union concernant la défense mise à part, son potentiel économique et sa capacité d'intégration servent l'élaboration d'une sécurité commune européenne. Les relations entre l'Union et les pays centre-européens y jouent un rôle important. Si l'adhésion de ces pays promet d'évacuer d'éventuelles lignes de division en Europe,⁴¹⁶ le processus d'intégration à l'UE semble, après la fin de la Guerre froide, plus difficile car « *la coopération politique des années 1980 est un instrument utile, adaptée à un monde bipolaire et stable, dans lequel tous les problèmes de sécurité de l'Europe sont pris en charge par l'Alliance atlantique* ». ⁴¹⁷

Le Traité de Maastricht prévoit que la politique de défense relève dorénavant de l'Union de l'Europe occidentale. Ainsi, elle gagne le rôle déterminant en ce qui concerne la sécurité. Le traité prévoit que cette organisation, composante de l'UE devrait :

- assurer une politique étrangère et de sécurité homogène dans le sens stratégique ;
- inclure la politique de défense dans la politique étrangère et de sécurité ;
- créer les possibilités à long terme d'une défense commune de l'UE ;
- réaliser les décisions de l'UE dans le domaine de la défense.

La Belgique, la France, la Hollande, le Luxembourg et la Grande-Bretagne ont rejoint l'UEO en 1954, l'Allemagne et l'Italie en 1955, l'Espagne et le Portugal en 1990 et la Grèce en 1993. L'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède ont le statut d'observateur.

⁴¹⁶ UNGER Leopold, *Vademecum trzeźwego Europejczyka (Le vade-mecum de l'Européen raisonnable)*, *Gazeta Wyborcza*, 23-24.07.1994.

⁴¹⁷ DE SCHOUTHEETE Philippe, *Une Europe...*, op. cit., p. 118.

En juillet 1994, dix pays de l'Europe centrale et orientale (la Bulgarie, l'Estonie, la République tchèque, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Hongrie) reçoivent un statut de partenaires stratégiques de l'UEO ⁴¹⁸

À la différence du système collectif basé sur la CSCE/OSCE, ce système de sécurité européenne prévoit, outre un élément politique, un élément militaire. Ainsi, le respect des règles dans les relations entre les pays membres, est garanti par une véritable force, ce qui devrait rendre un tel système de la sécurité collective plus crédible. Pourtant, la politique de l'UE de l'époque n'utilise pas cet argument. ⁴¹⁹

III. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est née à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Ce système de la sécurité collective est créé durant la conférence internationale à Helsinki, en 1975. Cette conférence se termine par la signature de l'Acte final par les représentants de tous les pays européens (sauf l'Albanie), les États-Unis et le Canada. Les participants de la conférence s'obligent à respecter les règles formulées dans l'Acte final dans leurs pays et dans les relations avec les autres États. Les principes définis alors correspondent à des décisions prises auparavant par l'ONU, adaptées aux conditions européennes :

- le respect des droits inhérents à la souveraineté ;
- le non-recours à la menace armée ou à l'emploi de la force ;
- l'inviolabilité des frontières ;
- l'intégrité territoriale des États ;
- le règlement pacifique des différends ;
- la non-intervention dans les affaires intérieures ;
- le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- l'égalité des droits des peuples et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- la coopération entre les États ;

⁴¹⁸ *La création du statut d'associé partenaire à l'UEO, le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale, Luxembourg* [en ligne]. 9 mai 1994, [réf. 08.02.2011], pp. 1-10. Disponible sur : http://www.ena.lu/kirchberg_declaration_weu_council_ministers_luxembourg_1994-2-11535-1.pdf.

⁴¹⁹ MULTAN Wojciech, *Wizje bezpieczeństwa europejskiego (Les visions de la sécurité européenne)*, Varsovie, 1997, pp. 217-227.

- l'exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international.⁴²⁰

Tous les pays européens, les États-Unis et le Canada, les éléments de ce système de sécurité, s'engagent donc à coopérer pour maintenir la paix (garantir la coexistence pacifique) et élargir la coopération internationale selon des règles de l'Acte final d'Helsinki. L'efficacité de ce système consiste à créer des mécanismes qui obligent les pays signataires à présenter périodiquement l'état de réalisation des obligations prises. De la sorte, la Conférence prévue comme un sommet des représentants des pays européens se transforme en une institution qui contrôle presque tous les domaines de l'activité publique des pays membres. Au début, elle est nommée la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En 1994, elle devient l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les sommets de l'OSCE se sont réunis à Belgrade (1977), à Madrid (1980), à Helsinki (1992), à Budapest (1994), à Lisbonne (1996), à Oslo (1998), à Istanbul (1999) et à Vienne (2000).

La CSCE a pour objectif de « *jouer un rôle clé face aux défis du XXI^e siècle* » ainsi que de devenir « *un instrument de premier recours* » dans les conflits militaires.⁴²¹ L'OSCE est une structure la plus large, mais aussi la plus faible de la sécurité européenne. Ses capacités relationnelles sont limitées par le manque de moyens pour exécuter ses décisions qui ont un caractère d'exigences politiques. Pourtant, il y a des raisons, complexes et profondes d'accéder à l'OSCE puisqu'il s'agit d'organiser rationnellement une Europe divisée politiquement, sans chercher de répondre aux dangers particuliers, économiques ou militaires. En effet, l'OSCE fonctionne en parallèle avec d'autres organisations qui représentent des forces plus précises. Face à l'OTAN et à l'UE, sa place dans l'architecture de sécurité européenne reste discutable. Lors de la Guerre froide, ce sont les ambitions et les intérêts des parties adverses qui déterminent sa forme et son fonctionnement. Il est donc naturel qu'après l'effondrement du système bipolaire, une telle structure basée sur l'unanimité, dépourvue de possibilités d'exécuter ses

⁴²⁰ KRAUZE Michał, *System bezpieczeństwa Polski (Le système de sécurité de la Pologne)*, Varsovie, 1994, p. 65 ; MALENDOWSKI Włodzimierz, *Regulacja sporów międzynarodowych i konfliktów zbrojnych w systemie Organizacji Narodów Zjednoczonych (La regulation des conflits internationaux et des conflits militaires dans le système de l'Organisation des Nations unies)*, pp. 67-104, BRYŁA JOLANTA, *System regulacji sporów międzynarodowych w ramach OBWE (Le système de regulation des conflits internationaux dans le cadre de l'OSCE)*, *Spory i konflikty międzynarodowe. Aspekty prawne i polityczne*, op. cit., pp. 105-126.

⁴²¹ *Budapest Document 1994, Towards a genuine partnership in new area* [en ligne]. 5-6 décembre 1994, [réf. 08.02.2011], p. 2. Disponible sur : <http://www.osce.org/mc/39554>.

décisions n'est plus effective. Le système de sécurité collective qu'elle incarne perd alors sa raison d'être.⁴²²

Pour comprendre la spécificité de cette structure, il convient de souligner deux règles procédurales qui la régissent :

- tous les pays présents à la Conférence y participent en tant que les États souverains, indépendants et égaux. La Conférence se déroule en dehors de toutes alliances militaires ;
- les décisions de la Conférence sont prises à l'unanimité, par consensus.

La possibilité de critiquer ouvertement les failles dans la pratique politique et l'application des déclarations officielles de gouvernements a influencé le comportement de certains pays. Cet aspect de fonctionnement de la Conférence a contribué à freiner la violation des droits de l'homme par les systèmes totalitaires (notamment le communisme) et à désamorcer des conflits et tensions dans les relations internationales. Les conférences et de nombreuses rencontres initiées par l'OSCE portant sur les moyens d'établir la confiance et la sécurité, de limiter des forces conventionnelles militaires et de renforcer la coopération internationale dans les différents domaines, ont fortement contribué aux transformations qui ont eu lieu en Europe centrale durant les années 1990.

Dans les années 1990, l'environnement international propose à l'Europe centrale les trois systèmes de sécurité qui se basent sur la coopération des pays souverains et démocratiques. Pour retrouver l'équilibre dans la région, l'Europe centrale est donc amenée à choisir parmi ces modèles qui sont eux aussi en pleine transformation, mais offrent tout de même une stabilité intermédiaire en attendant que cette zone géopolitique trouve son propre système de sécurité. Une fois devenus membre de l'OTAN, les pays centre-européens ne peuvent pas se limiter à la participation passive, ils ont l'ambition de participer à toutes les structures du système euro-atlantique. Ils doivent gagner une position au sein de l'UE et de l'UEO adéquate à leur nouvelle situation et qui leur permettra de rejoindre le processus d'unification de l'Europe.

⁴²² ZIEBA Ryszard, *Kształtowanie ogólnoeuropejskiego systemu bezpieczeństwa (La formation d'un système pan-européen de sécurité)*, pp. 451-472, KUŹNIAR Roman, *Zagadnienie bezpieczeństwa narodowego w polityce Polski (La question de la sécurité nationale dans la politique de la Pologne)*, *Bezpieczeństwo narodowe i międzynarodowe u schyłku XX^e wieku*, op. cit., pp. 295-298.

2.5 Répondre aux besoins des pays de l'Europe centrale

La sécurité dans la région centre-européenne change dans les années 1990 quand le statut politique et militaire des pays de cette zone évolue. Les ex-alliés stratégiques de l'URSS, se trouvant sur les territoires du « *proche étranger* » deviennent acteurs souverains des relations internationales. En 1991, la dissolution du Pacte de Varsovie met la fin définitive à la domination soviétique de presque un demi-siècle, mais cette disparition ne résout pas tous les problèmes de sécurité dans la région.

Dans les années 1990, l'Europe centrale est une « *zone grise* », où des garanties politiques et militaires ne fonctionnent plus. Cette situation fait naître les risques de faire de cette région une « *zone tampon* » (en pl. *strefa buforowa*, en anglais *buffer zone*) ou une zone d'influence de puissances voisines. Dès le début, les pays occidentaux soutiennent la démocratisation et la transformation dans la région, mais tardent à étendre leurs structures de sécurité sur cette partie du continent. Premièrement, l'Occident ne veut pas s'engager sérieusement dans une région jugée instable. Deuxièmement, on ne souhaite pas contrarier la Russie, d'autant plus que Moscou, malgré l'effondrement de l'empire soviétique, affirme avoir toujours des intérêts spécifiques en Europe centrale. Il convient de rappeler que la Russie voit d'un mauvais œil le Groupe de Visegrád essayer d'intégrer l'OTAN. Les gouvernements des pays du Pacte atlantique, notamment la France, se montrent distants et réservés au sujet de cette entrée. Même Helmut Kohl, le chancelier allemand à l'époque, qui soutient pourtant l'intégration des pays de l'Europe centrale dans les structures occidentales, se montre réticent.⁴²³ Beaucoup d'historiens et d'hommes politiques occidentaux sont d'avis négatif sur une telle adhésion ; parmi les analyses les plus connues sont celles de Michael Brown⁴²⁴ et David J. Kramer⁴²⁵. Les aspirations des pays centre-européens font naître tout de même certaines initiatives, par exemple le « *Partenariat pour la Paix* », en 1994. Pourtant, certains analystes craignent que de telles démarches se substituent à de véritables garanties de sécurité pour la région.

Il faut des années d'efforts diplomatiques et politiques pour que l'idée d'élargissement du Pacte atlantique à l'Est gagne le soutien des élites occidentales. Le changement de position

⁴²³ KAMP Karl-Heinz, *The Folly of Rapid NATO Expansion*, *Foreign Policy*, n° 98, printemps, 1995, pp. 116-131.

⁴²⁴ BROWN Michael E., *The Flawed Logic of NATO Expansion*, *Survival Global Politics and Strategy*, printemps, 1995.

⁴²⁵ KRAMER David J., *No Need to Expand NATO*, *Christian Science Monitor*, 08.02.1995, Boston, p. 19.

des États-Unis au milieu des années 1990 est un moment important.⁴²⁶ Personne n'est responsable de cette situation. Le financement de l'élargissement et son coût sont des questions les plus discutées. Pourtant, les garanties de sécurité données aux pays de l'Europe centrale par l'OTAN ne relèvent pas de l'altruisme politique : elles renforcent la sécurité et la position du Pacte atlantique lui-même.⁴²⁷

En réfléchissant sur la sécurité en Europe centrale à cette époque, il semble important d'analyser des interférences qui existent entre la sécurité nationale et les structures internationales de la sécurité en Europe centrale. La maintenance de la sécurité nationale dans le cadre de structures plus générales de sécurité n'a pas la même importance pour tous les acteurs concernés. Avant tout, il convient de souligner que le terme « *sécurité nationale* » (« *l'État - nation* ») concerne les conceptions réalistes et rationalistes qui ne mettent pas en question l'État comme un acteur le plus important du jeu sécuritaire (voir les définitions de la page 220).

Selon une définition classique et pratique, la sécurité nationale consiste à accumuler des moyens matériels et non-matériels qui garantissent la sécurité d'un État et forment la défense contre des agressions potentielles. Pendant la Guerre froide, parmi les pays européens au large du terme (voir les définitions de la page 117), seules les deux superpuissances – l'URSS et les États-Unis – se sont trouvées dans ce cas, indépendamment d'éventuelles agressions réciproques. Tous les autres pays pouvaient seulement aspirer à se rapprocher de ce modèle idéal.

Le problème a été résolu d'une certaine façon par la création de deux alliances militaires – l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Grâce à ces organisations, les autres pays pouvaient se sentir relativement en sécurité. Selon le point de vue optimiste, ils restaient en toute sécurité aussi longtemps que les superpuissances qui étaient leurs leaders au sein des alliances, restaient en sécurité elles-mêmes. Ce système sécuritaire semble stable, bien qu'il réduise les possibilités qu'ont les participants de réaliser leurs « intérêts nationaux ». Pourtant, les avantages du système – satisfaire pleinement « *les intérêts de la sécurité nationale* » – récompensaient, surtout pour les membres de l'OTAN, des inconvénients créés par la soumission aux superpuissances.⁴²⁸

⁴²⁶ BAILES Alyson, *Europe's Defense Challenge. Reinventing Atlantic Alliance*, *Foreign Affairs* [en ligne], janvier-février 1997, [réf. 02.12.2008]. Disponible sur: <http://www.foreignaffairs.com/articles/52638/alyson-bailes/europes-defense-challenge-reinventing-the-atlantic-alliance>.

⁴²⁷ L'exposé du professeur Charles Gati lors d'une conférence internationale *Ten Year after NATO Enlargement*, organisée à Institut Polonais des Affaires Internationales à Varsovie, 17 mars 2009.

⁴²⁸ À un autre niveau de l'analyse, quand la relation entre l'État (l'acteur principal des relations internationales) et la nation (la communauté de citoyens) restent pas ambiguës, cette conclusion est contestable. De plus, dans le

Les deux alliances sont bien différentes en ce qui concerne le degré de souveraineté des pays membres et leurs relations avec les superpuissances. En fait, bien que formellement le Pacte de Varsovie correspond au modèle présenté ci-dessus, il faut le voir comme un seul pays centralisé, avec les structures militaires des États vassaux, totalement soumises à Moscou. Mais, on discerne aussi des divergences entre les membres du Pacte atlantique, surtout au sujet de la politique commune de la défense. Ces désaccords proviennent de différentes perceptions des intérêts nationaux, la France en fournit un bon exemple.⁴²⁹ Une incompatibilité des objectifs nationaux s'explique par :

- les différentes positions géographiques ;
- la composition de l'OTAN qui diffère des autres structures d'intégration ;
- la mise en question du rôle dominant des superpuissances.

En conséquence, une question importante se pose : est-ce que une alliance à caractère défensif est capable de réagir d'une façon effective en cas d'une agression sur l'un de ses membres ? Les doutes à ce sujet poussent des pays membres à diversifier leurs politiques défensives et à développer les armements nucléaires en général. Cette situation est en apparence paradoxale : la cohérence de l'alliance s'affaiblit, tandis que l'union se renforce grâce à la décentralisation d'organismes de décision. Tous les membres ont intérêt à faire partie d'un système fort et centralisé de défense mutuelle et y sont intéressés d'autant plus que la disposition individuelle des forces permet de répondre efficacement à une éventuelle agression de chacun d'eux. Un tel système de défense exige une coopération des alliées basée sur :

- une utilisation individuelle éventuelle de l'arme massive ;
- une éventuelle défense militaire commune.

En effet, la défense nationale dans un système bipolaire, basée sur la dissuasion nécessite la disposition des forces qui permet non seulement de participer à une action commune défensive, mais également de mener des actions dans les pays souverains. C'est le cas de l'OTAN, pour le Pacte de Varsovie cette question ne se pose pas.

Avec l'effondrement de l'URSS, le risque d'une agression militaire sur les pays membres de l'OTAN disparaît, il devient très peu probable. En conséquence, l'OTAN en tant

cas de sociétés non-démocratiques et de pays soumis, il est difficile de parler d'intérêts nationaux comme d'un attribut de la société ou de l'État.

⁴²⁹ Les analystes évoquent souvent la « *politique française traditionnelle du double jeu* », c'est-à-dire le fait d'appartenir au Pacte et en tirer des bénéfices sans en assumer tous les devoirs. BAYLIS John, *French Defense Policy*, BAYLIS John, BOOTH Ken, CARNETT John, WILLIAMS Phil, *Contemporary Strategy. The Nuclear Powers*, vol. 2, 1987, pp. 168- 192.

que l'alliance défensive perd de son importance. Des stratégies politiques, notamment les politiques de défense des pays membres (le relâchement des liens atlantiques) varient en fonction de la politique défensive qui devient alors moins essentielle. La situation reste incertaine et son évolution difficile à prévoir, c'est pourquoi la diversification stratégique se fait avec précaution. Si la situation perdure, les divergences entre les pays européens et leurs objectifs stratégiques risquent de se creuser, surtout des différences à caractère économique et militaire qui seront les premières à croître. Pour renforcer la sécurité en Europe, il faut stabiliser la situation sur les territoires du Pacte de Varsovie, notamment dans les pays de l'Europe centrale. De plus, si l'OTAN aspire à devenir une organisation qui garantirait la sécurité en Europe au sens large, il faut évoluer vers un système de la sécurité collective (ce qui revient à créer un tel système, à en faire une instance commune ou à rendre effectif un système déjà existant).

Le système de la défense mutuelle est une alliance solidaire des pays qui s'engagent à se défendre ensemble contre des dangers extérieurs. La sécurité collective repose justement sur un système dont les membres s'engagent à se défendre contre une agression venant de l'extérieur.

La défense collective est plus effective que les autres dispositifs puisque les intérêts nationaux de ses membres sont définis en fonction des dangers extérieurs, eux-mêmes facilement définissables. Dans ce modèle de défense, des méthodes de réaction automatique sont plus aisées à élaborer, où des forces de pays participants se trouvent à la base du fonctionnement. Pourtant, une explosion imprévue d'un conflit, son développement rapide menace ce type de système. Les normes et les règles de fonctionnement fondent le système, mais ne correspondent pas toujours suffisamment aux intérêts nationaux des pays membres. C'est l'identification de l'agresseur qui constitue la difficulté majeure : un conflit à sa naissance n'implique pas automatiquement une escalade qui concernent tous les membres. C'est pourquoi dans un tel contexte, une prise de décision au sujet des sanctions éventuelles n'est pas évidente à prendre.

L'Europe occidentale met en place un système culturel intégré où la sécurité collective spécifique ne semble pas nécessaire. C'est l'OTAN qui assume le rôle de défenseur au cas de dangers extérieurs, notamment en ce qui concerne les territoires périphériques.⁴³⁰ En fait, dans les années 1990, les aspirations militaires des pays occidentaux relatives à leur sécurité nationale n'évoluent en fonction des autres pays du continent. Bien que les pays occidentaux

⁴³⁰ MAHNCKE Dieter, *Parameters of European Security*, op. cit., p. 6.

trouvent la situation dans les pays centre-européens peu stable et craignent d'y voir éclater des dangers potentiels, ils estiment de nouvelles menaces moins dangereuses que les périls vécus pendant la Guerre froide. Dans les années 1990, les pays de l'Europe de l'Ouest qui gardent leurs structures traditionnelles de sécurité doivent faire face aux deux impératives :

- normaliser la situation sur le territoire de l'ancien Pacte de Varsovie et créer un système permanent de sécurité qui préviendrait d'éventuels conflits locaux ;
- abandonner le système basé sur les deux alliances contradictoires qui a visé auparavant l'Europe occidentale du point de vue militaire.

Il devient alors prioritaire d'élargir à l'Est les structures occidentales, notamment de l'OTAN, la base de la défense collective. Cependant, en déplaçant la ligne de division entre « les siens » et « les autres » plus à l'Est, le Pacte atlantique risque de réveiller des antagonismes, surtout de la part des pays laissés « dehors », tels que la Russie. De plus, les pays européens risquent de se trouver plus engagés dans les conflits locaux qu'ils ne le souhaitent vraiment. Pourtant, l'élargissement de l'OTAN qui garderait son rôle de garant de la sécurité commune semble un moyen d'éviter les dangers décrits ci-dessus. Pour y arriver, il est nécessaire de gagner le consentement des opinions publiques ce qui aidera à recourir à des « co-garants », c'est-à-dire aux centres politiques et militaires les plus puissants de la région, par exemple la Russie. L'efficacité de tout le système en dépend. Certains analystes considèrent que des solutions intermédiaires sont possibles, mais on peut douter qu'elles satisfassent les participants et cela à cause d'une approche rationaliste de la sécurité qui pose le choix cornélien : l'ordre ou la justice. (voir la définition de la sécurité de la page 220)

En Europe centrale, les relations entre les sécurités nationales et la sécurité européenne se présentent différemment à cause de quatre facteurs :

- I. des disparités économiques ; les pays centre-européens ne sont pas des partenaires égaux pour les pays occidentaux au sein des structures paneuropéennes ; de plus, les pays de la région présentent des niveaux très divers du développement économique ;
- II. une perception différente des intérêts nationaux. Les liens sociaux sont définis selon les catégories de la communauté ethnique, historique, religieuse et démocratique et de nombreuses différences sur ce plan divisent les pays de la région ;
- III. la tradition impériale de la Russie et de l'URSS qui, en absence d'autres bases ou d'impulsions, peut offrir le meilleur point de départ idéologique pour construire un État ;

- IV. la majorité de structures européennes citées ci-dessus ont été construites sans les pays de la région. Les États centre-européens n'ont pas seulement participé à leur création, mais parfois ils ont été perçus comme des forces ennemies.

Ces quatre facteurs sont partiellement liés. La situation économique des pays de la région s'améliore lentement dans les années 1990. L'auto-affirmation des sociétés et des élites y renvoient à des autres systèmes de valeurs que ceux des sociétés occidentales. Et de plus, les différences entre ces pays s'accroissent. Il y en a ceux qui ont la possibilité de rejoindre l'Europe occidentale et ceux qui sont privés de cette perspective. Les pays dont la transformation avance, s'approchent naturellement de l'Europe occidentale, tandis que ceux qui restent en retard, privés du soutien occidental, se réfèrent à leurs valeurs traditionnelles. En proie au chaos, ils cherchent à se faire aider par la Russie. Cette tendance risque de renforcer la position de Moscou et de consolider la CEI qui, en fin de compte, reçoit le feu vert de l'Europe occidentale pour garantir la stabilité provisoire dans cette partie de l'Europe.

Dans les années 1990, on ignore encore le résultat définitif de la transformation. De plus, on se demande où passera la nouvelle ligne de démarcation sur le continent et quel rôle va incomber à l'Occident et à la Russie dans un futur système de la sécurité européenne. Pour tous les pays de l'Europe centrale, il paraît important d'atteindre une capacité individuelle de défense, indépendamment de la coopération avec les structures internationales de la sécurité. Ils disposent déjà d'une possibilité de créer librement des alliances et des systèmes de sécurité, favorables à leurs propres intérêts nationaux. Ils ont aussi de bons arguments pour convaincre leurs alliés. En effet, les garanties des systèmes de sécurité commune sont efficaces uniquement quand les forces dont dispose un pays sont capables de lui assurer la protection, sans cela les garanties sécuritaires ne sont pas fiables. La plupart de ces pays ne sont pas capables d'atteindre un niveau satisfaisant de leurs capacités défensives, ce qui risque de provoquer une forte polarisation dans la région.

Après la Guerre froide, l'Europe occidentale perçoit trois dangers qui menacent la sécurité centre-européenne :

- I. Le manque de stabilité, les risques de nouveaux conflits en Europe centrale. L'instabilité en Europe centrale ne menace pas de la même manière les pays centre-européens que les pays occidentaux. Les pays du Groupe de Visegrád ne sont pas directement confrontés aux conflits frontaliers ou ethniques qui risquent de dégénérer en conflits armés avec leurs voisins. Pourtant, les conflits sur les territoires limitrophes, susceptibles de s'étendre sur leurs territoires les menacent toujours, de même que l'éventualité de voir l'Europe de l'Ouest

touchée par de telles confrontations. En effet, les pays de Visegrád craignent que l'Occident perçoive toute l'Europe centrale comme une source dangereuse de conflits et qui *de facto* reconstruise l'ancienne ligne de partage entre l'Est et l'Ouest (par exemple, le plan de Balladur).⁴³¹ L'Europe occidentale peut recourir à cette ancienne division en y voyant un moyen, au début seulement psychologique, pour se protéger des tumultes qui ont lieu à l'Est.

II. La renaissance de la puissance militaire russe et de sa politique agressive. Pendant la Guerre froide, c'était l'idéologie communiste incarnée par Moscou qui menaçait l'Europe occidentale. La Russie possédait alors de fortes capacités d'influence sur l'Ouest grâce à des nombreux partis communistes et mouvements de protestation. Avec la chute du communisme et l'effondrement de l'URSS, l'argumentation idéologique agressive disparaît en Russie et ses capacités à faire pression à l'extérieur diminuent. Mais, par rapport aux pays de l'Europe centrale, les références au passé peuvent fournir de prétexte à une agression. De ce point de vue, la situation des pays centre-européens et des pays occidentaux est bien différente.

III. La déstabilisation en Europe occidentale, liée à la réunification allemande.⁴³² En Europe de l'Ouest, après l'effondrement de l'URSS, le sentiment de sécurité monte et les relations mutuelles relatives à la défense se relâchent. En même temps, le rôle de l'Allemagne unifiée augmente, d'autant plus que Berlin est une puissance économique. Dans les années 1990, certains analystes craignent que cette situation déstabilise l'Europe et provoque des conflits au sein de l'Union européenne. Cependant, cette appréhension de la montée économique et politique de l'Allemagne n'est liée à aucun danger militaire.

Toutes ces peurs prouvent que l'Europe centrale et les pays occidentaux partagent les mêmes intérêts en ce qui concerne la sécurité. Pourtant, les dangers mentionnés concernent chaque partie en jeu de différente façon.

À l'époque, les scientifiques considèrent que la sécurité de l'Europe centrale se base sur quatre schémas distincts :

⁴³¹ HYDE-PRICE Adrian, *After the pact...*, op. cit.

⁴³² L'historien allemand, Dieter Mahncke parle de « *trois dangers naturellement dégagés (normally mentioned) qui menacent l'Europe occidentale. Il s'agit du potentiel russe, des conflits en Europe orientale et de l'instabilité des frontières européennes.* » (MAHNCKE Dieter, *Parameters of European Security*, op. cit., p. 6); Dans la perspective britannique (ou américaine), les dangers sont identifiés autrement et leur ordre est différent : « *premièrement, la machine soviétique militaire puissante, deuxièmement l'instabilité en Europe centrale et orientale et troisièmement, la crainte historique de l'Allemagne trop puissante* », BOOTH Ken, WHEELER Nicholas J., *Contending philosophies about ...*, op. cit., p. 20.

- I. l'OTAN « atlantique » ;
- II. la communauté européenne de défense (l'UE, l'UEO) ;
- III. le système paneuropéen de sécurité collective (l'OSCE) ;
- IV. l'Europe des « *États - nations* ». ⁴³³

Le premier et le deuxième modèles sont efficaces pour les pays centre-européens, mais sous une condition : il leur faut rejoindre ces structures en tant que partenaires égaux. Mais à l'époque, l'adhésion des pays de l'Europe centrale n'intéresse pas les pays occidentaux et cela pour les raisons suivantes :

- l'antagonisme entre l'Ouest et la Russie ;
- les pays membres sont absorbés par des problèmes d'actualité ;
- les risques d'éventuels conflits ;
- les pays centre-européens sont perçus comme des partenaires faibles ;
- du point de vue de la défense commune, le danger extérieur n'est pas le même pour les pays centre-européens et pour les pays occidentaux.

Il convient de souligner qu'une communauté de défense face à un danger extérieur ne représente pas le seul avantage de l'OTAN (dans l'avenir, éventuellement, de l'UE et de l'UEO). Et une adhésion de nouveaux membres ne signifie pas seulement un élargissement graduel de la démocratie à l'Est, ce que peut être facilement mis en doute par les pays membres. L'affirmation de Hastings Lionel Ismay, le premier secrétaire général de l'OTAN qui a dévoilé un des objectifs de l'organisation, reste toujours d'actualité : selon lui, le Pacte atlantique sert à « *tenir les Russes en dehors, les Américains à l'intérieur et les Allemands en dessous* » (« *to keep the Russians out, the Americans in, and the Germans down* ») ⁴³⁴. Il est donc clair que les structures occidentales d'intégration favorisent depuis toujours le contrôle de la puissance allemande. L'influence de l'Allemagne en Europe centrale augmente au point que les analystes centre-européens craignent que l'Allemagne et la Russie puissent de nouveau décider seuls du destin de la région. L'intégration de cette zone dans les structures occidentales permettra donc à l'Europe de l'Ouest de mieux contrôler l'expansion économique et politique de l'Allemagne.

Si les pays centre-européens restent en dehors des structures relatives aux modèles 1 et 2, leur sécurité devient moins stable et reste tributaire de deux facteurs exclusifs :

⁴³³ Proposition de la France pour un pacte de stabilité en Europe, Copenhague 21 et 22 juin 1993, Conseil européen de Copenhague, *Europe Documents* [en ligne]. 1999, n° 1, [réf. 02.03.2011], p. 846. Disponible sur : http://www.ena.lu/proposition_france_pacte_stabilite_europe_copenhague_21_22_juin_1993-01-15942.

⁴³⁴ JOFFE Josef, *NATO : Soldiering On*, *Time* [en ligne]. 19 mars 2009, [réf. 02.03.2011]. Disponible sur : <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1886470,00.html>.

- la situation en Europe orientale ;
- la manière avec laquelle l'Europe occidentale et les États-Unis décideront d'établir leurs relations avec la Russie.

Les deux premiers modèles donnent aux États centre-européens plus de chances de garder leur souveraineté que les schémas 3 et 4.

Le troisième et le quatrième modèle renforcent la position de grandes puissances, dont l'Allemagne, qui peuvent se révéler dangereuses pour l'Europe centrale à cause de sa position géographique. Dans le système paneuropéen de sécurité collective, l'Europe centrale peut être protégée par un éventuel partage en zones d'influence, réalisé par les pays et les organisations garantissant le fonctionnement du système, à condition que la communauté forte de défense des pays occidentaux survive. Ces deux derniers modèles sont particulièrement avantageux pour la Russie. Au cours des sommets de la CSCE (Paris 1990, Helsinki 1992 et Budapest 1994), Mikhaïl Gorbatchev et Boris Eltsine se prononcent en faveur de la transformation de la CSCE en organisation internationale de sécurité renforcée, reconnue dans le monde. De plus, Moscou propose que le traité fondateur de cette organisation remplace à la fois l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Encore en 1996, lors du sommet de l'OSCE à Lisbonne, Boris Eltsine déclare sa volonté de coopérer afin d'établir un ordre paneuropéen basé sur l'OSCE.

Si les réformes ne réussissent pas dans les pays centre-européens, l'OSCE pourrait repousser l'expansion impériale de Moscou, mais la désintégration des structures occidentales démunirait l'Allemagne d'un soutien effectif de la part de ses partenaires et Berlin pourrait se tourner vers la Russie et faire un partage en zones d'influence avec Moscou. Bien entendu, une telle situation serait totalement inacceptable pour les pays de l'Europe centrale.

Voici le contexte qu'implique l'élargissement futur de l'OTAN aux pays de l'Europe centrale. Au début des années 1990, de nombreux signaux clairs annoncent que la décision historique d'intégration s'approche à grands pas. Mais, les contre-signaux s'allument également. En 1991, le Conseil de coopération nord-atlantique est créé, qui associe les pays de l'OTAN et les anciens pays du bloc soviétique. Parallèlement, le Partenariat pour la Paix continue à fonctionner.⁴³⁵ Tandis que les « signaux » s'allument tantôt en rouge tantôt en vert, les pays centre-européens candidats au Pacte ne veulent pas perdre le temps et sont de plus en plus pressés d'adhérer aux structures occidentales.

Pour ces pays, le Pacte a la fonction de « stabilisateur », à deux niveaux :

I. la dimension civile :

⁴³⁵ *Partenariat pour la paix, Affaires Internationales*, n° 2, avril-juin, 1994.

- le renforcement de la société civile ;
- l'intégration économique résolue avec l'Europe ;
- l'image de stabilité aux yeux d'investisseurs étrangers.

II. la dimension militaire :

- la sécurité au sens stricte du terme.

Même si pour la région centre-européenne la première dimension est très importante, la question de la sécurité militaire reste majeure car l'OTAN est avant tout une alliance de défense mutuelle. Pour la sécurité des pays de l'Europe centrale, l'entrée dans l'OTAN a une double importance :

- préparer leurs armées à coopérer avec les forces militaires des pays alliés du Pacte. Il s'agit de développer des capacités à repousser une éventuelle agression militaire. Le Partenariat pour la Paix (basé sur la formule 16+1) peut aussi jouer ce rôle. La préparation militaire dépendrait d'un engagement financier des pays centre-européens ainsi que de la volonté des partenaires occidentaux de partager les technologies militaires. Pourtant, au début des 1990, il semble que le Partenariat se concentre sur la préparation de la coopération dans le cadre des opérations de paix. Celles-ci ont une importance marginale pour la sécurité aussi bien des pays membres européens de l'OTAN que des pays de l'Europe centrale.⁴³⁶
- garantir la sécurité (l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord). Ce rôle ne peut pas être assumé par le Partenariat. Le soutien militaire dans le cas d'une agression des alliés ne compte pas parmi les objectifs principaux des garanties de sécurité. Les obligations imposées par le traité nécessitent en général certains préparatifs qui assurent la coopération en cas d'agression ce qui revêt une importance pratique, mais exporte à l'extérieur certaines obligations prises. Cependant, la crédibilité de l'OTAN pendant la Guerre froide était fondée sur deux facteurs :
 - la communauté culturelle et économique réelle qui existe indépendamment d'une alliance de défense collective ;
 - le danger total dirigé en même temps contre tous les membres de la communauté de défense.

⁴³⁶ JOULWAN George A., *La contribution militaire de l'OTAN au Partenariat pour la paix – Progression et défis*, *Revue de l'OTAN*, vol. 43, n° 2, janvier 1995, pp. 3-6.

Le second facteur est déjà désuet à l'époque, l'objectivité de l'OTAN semble douteuse, ce qui peut aussi se répercuter sur la crédibilité de l'obligation d'une défense mutuelle.⁴³⁷ En effet, il est difficile d'imaginer que l'OTAN donne des garanties de sécurité à un État qui se trouve en dehors de sa zone d'influence.

À l'époque, on s'interroge sur la validité des « *garanties modestement crédibles* » et « *non-crédibles* » que donne l'OTAN. L'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord constitue la seule « *garantie modestement crédible* » proposée alors aux pays centre-européens. Il évoque leur possible adhésion à l'OTAN, ce qui va dans le sens souhaité par les pays candidats. Si dans l'avenir, aucun danger ne menace la paix dans cette région, cette garantie augmentera. Ce sera le résultat de la coopération de défense et de l'intégration culturelle et économique poussée. L'adhésion des pays centre-européens à l'OTAN qu'accompagne la transformation a une donc importance cruciale pour toute la région.

D'éventuels engagements de l'OTAN à intervenir en cas d'agression militaire contre l'un de futurs membres, constituent des garanties non-crédibles, surtout quand il s'agit des interventions que ne facilite pas la coopération militaire effective. En cas d'une agression directe, on prévoit une intervention rapide dans le pays en danger.⁴³⁸ Les obligations de ce genre sont en pratique très difficiles à remplir. En réalité, elles ne dévoilent que la faiblesse et les hésitations des parties en jeu. L'élargissement de l'OTAN est une des réponses de l'Occident face aux demandes que l'Europe centrale formule pour sa sécurité. L'adhésion des pays postcommunistes bénéficient aux deux partenaires, bien qu'elle pose de problèmes majeurs liés à la sécurité collective européenne et qui promet de coûter cher.

Les avantages de l'élargissement de l'OTAN pour les pays de l'Europe centrale semblent évidents : entre autres, les menaces potentielles de la Russie seront enfin détournées. Pourtant, les pays occidentaux attachent plus d'importance aux dangers que représentent des conflits locaux. De plus, il semble alors évident que seuls des pays les « mieux préparés » pourraient entrer dans l'OTAN. La peur d'affaiblir politiquement et structurellement l'organisation par un tel élargissement revient comme un argument concret contre l'adhésion. Malgré tout, la décision finale des membres de l'OTAN est positive. Leur résolution est prise rationnellement, motivée surtout par les intérêts des pays occidentaux. Certains analystes de

⁴³⁷ Dans les années 1990, un danger relevant de l'article 5 reste inimaginable. Néanmoins, durant les conflits en ex-Yougoslavie, il est difficile de trouver un compromis.

⁴³⁸ « *En cas de danger pour la Pologne, la frontière de l'OTAN se déplacera sur le fleuve Bug.* » a déclaré Bill Clinton lors d'une rencontre avec Lech Wałęsa, à Prague. (JAGODZIŃSKI Andrzej, KRZEMIENI Edward, *NATO po Bug (L'OTAN jusqu'aux rives du Bug)*, *Gazeta Wyborcza*, 13.01.1994). « *En cas de danger de la part de la Russie, les dirigeants de l'OTAN déclarent avoir un scénario tout prêt. Il s'agira d'une mise en exécution rapide et automatique des garanties du Pacte pour l'Europe centrale. Malheureusement, seul l'avenir montrera, si c'est vrai. Et si à ce moment, il sera trop tard ?* », UNGER Leopold, *Vademecum...*, op. cit.

l'époque prévoient que si l'éventuel élargissement diminue l'efficacité de l'OTAN, les nouveaux membres seront les premiers à en payer le prix. On ajoute également que la réaction négative de la Russie à l'élargissement est susceptible d'augmenter le sentiment de danger dans les pays centre-européens. Du point de vue des pays occidentaux, les bénéfices de l'élargissement sont peu évidents, il en existe des extérieurs et intérieurs :

- les bénéfices extérieurs : l'élargissement et le renforcement de la démocratie et de la stabilité militaire et économique aux frontières de l'OTAN. Cela a une grande importance pour les pays limitrophes. Pourtant, l'Europe occidentale s'est développée aussi bien durant la Guerre froide et l'Occident a maintenant moins de raisons de craindre le danger militaire de la part de Moscou, bien que sa puissance renaisse. Par ailleurs, il semble difficile de convaincre tous les pays de l'OTAN que la sortie définitive des pays centre-européens de la zone russe reste une condition importante de leur sécurité. Pourtant, la situation est perçue comme très urgente à l'époque ;
- les bénéfices intérieurs : la stabilité de l'Europe occidentale dans son ensemble ; elle compte d'autant plus que, suite à la disparition de l'URSS et aux tendances des États-Unis à limiter leur présence, la puissance allemande augmente.⁴³⁹

Dans les années 1990, certains analystes se demandent avec nostalgie si la période de la Guerre froide n'était pas en fait meilleure que celle d'après des changements. Mais le retour à la situation bipolaire est impossible pour différentes raisons. La plus évidente se rapporte à la Russie : Moscou n'engendre plus aucune idéologie qui menace l'Europe occidentale, bien que la consolidation politique de l'Occident ne soit pas dans son intérêt.

L'élargissement de l'OTAN soulève quelques questionnements majeurs qui concernent :

- la Russie qui est repoussée à la position antagoniste. C'est un risque fondamental qu'implique l'élargissement de l'OTAN. Bien que Moscou ne constitue pas la menace militaire directe, l'élargissement pourrait diminuer d'une manière importante la volonté de la Russie de s'impliquer dans les problèmes globaux et stratégiques. Certains hommes politiques redoutent la stratégie versatile de la Russie. Ils s'interrogent également sur l'étendue géographique de l'OTAN ;

⁴³⁹ KISSINGER Henry, *Diplomatie...*, op. cit., pp. 884-921.

- la marginalisation éventuelle des pays qui ont moins de chances d’adhérer à l’OTAN, leur rapprochement éventuel de la Russie inquiète ;
- la stabilité politique, économique et sociale intérieure de nouveaux membres. En effet, leur adhésion à l’OTAN ne suffit pas à les équilibrer de ce point de vue. L’Occident craint que les nouveaux membres, profitant de leur entrée dans le Pacte, mènent leur propre politique envers leurs pays voisins qui ne sont pas membres de l’OTAN. Il faut aussi se confronter au problème des minorités nationales dans la région ;⁴⁴⁰
- l’accès aux technologies et aux informations militaires. À cause de leur histoire et d’une certaine instabilité, l’Europe centrale ne semble ni étanche ni complètement fiable sur ce plan. On doute de son habileté à gérer et à contrôler, y compris par la société civile, ses forces militaires. Une incompatibilité d’appareils et d’armements suscite aussi des hésitations quant à une éventuelle coopération efficace. Pour y parvenir, il faudrait engager des frais financiers importants.

Il est difficile de faire la balance entre les avantages et les coûts qu’entraînera l’adhésion de nouveaux membres. Pourtant, l’élargissement de l’OTAN dépend de ce bilan et de son acceptation par les membres du Pacte. Certains analystes de l’époque avancent que l’adhésion d’un pays dans le Pacte peut constituer une sorte de récompense pour sa bonne conduite. Dans ce cas, le refus d’intégration reviendrait à traiter de la même manière tous les adhérents. Cette argumentation n’est pas motivée par les intérêts stratégiques conscients, mais par une tactique politique.⁴⁴¹

L’efficacité de la politique déployée par les pays centre-européens dépend de leur capacité à juger quels seront les buts des pays membres dans l’avenir le plus proche. Surestimer ses capacités est risqué et peut pousser à une stratégie sans alternative, mais hésiter revient à diminuer ses chances. Bien que l’adhésion de nouveaux membres reste pour

⁴⁴⁰ Par exemple, la Grèce essaie, par le biais des structures d’intégration, d’engager l’Europe dans sa politique dans les Balkans et concernant la Macédoine.

⁴⁴¹ David Law, haut fonctionnaire de l’OTAN, se pose une question : « *Pourquoi ne pas attribuer un prix à ceux qui sont les plus avancés dans la bonne direction ?* ». L’auteur constate que « *l’entrée des pays de Visegrád et l’abandon des autres favorisent les États les plus riches de l’Europe centrale par rapport aux autres pays de la région* ». De plus, il ajoute que l’admission de la Pologne et le refus de la Lituanie constituent pour la population de cette dernière un affront. Cela laisse « *la minorité polonaise en Lituanie face à la barrière psychologique supplémentaire dans les relations transfrontalières normales avec la société polonaise.* » Pareil pour la Hongrie, dont l’adhésion causera « *une rupture de deux millions des Hongrois en Roumanie avec leurs compatriotes en Hongrie. Ils seront plus exposés aux tendances nationalistes* ». Pourtant, il convient de souligner, qu’après l’entrée de la RDA dans l’OTAN, la situation de la minorité allemande en Pologne s’est améliorée. LAW David, *The Problems of Widening NATO*, Brassey’s Defence Yearbook, 1994, Londres, New York, 1994, pp. 136-139.

l'OTAN un objectif facultatif et que son but principal consiste à étendre son influence en général,⁴⁴² dans les années 1990, l'élargissement de l'OTAN commence à être considéré justement comme un moyen opportun pour y parvenir. En revanche, pour les pays centre-européens, l'élargissement semble vital car il leur donnerait la possibilité de consolider la transformation interne et de développer le potentiel militaire, seuls moyens pour asseoir leur souveraineté.

Malgré les différences entre les intérêts nationaux des pays centre-européens et des États occidentaux, ceux derniers doivent répondre aux besoins de sécurité au cœur de l'Europe. Le système de la défense collective basé sur l'OTAN garantit la stabilité et la sécurité sur tout le continent. Son élargissement, même hésitant et coûteux, semble nécessaire face aux nombreux dangers qui resurgissent à l'époque, l'héritage de l'époque du système bipolaire. À la sortie de la Guerre froide, l'Europe centrale s'est retrouvée dans le rôle d'une zone tampon. Elle doit maintenant reconstruire d'urgence son potentiel de défense et les garanties offertes par les structures internationales de sécurité, notamment par l'OTAN, vont y aider d'une façon déterminante.

⁴⁴² David Law préconise à l'Alliance de faire des efforts afin d'étendre son influence et non pas de faire entrer de nouveaux membres. Selon lui, une coopération concrète constitue la meilleure voie pour atteindre cet objectif, une institutionnalisation de liens n'étant pas une bonne solution. Logiquement, il assigne le rôle très constructif au Conseil de l'Atlantique Nord : « *La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont les membres les plus actifs du Conseil. Leur adhésion à l'OTAN les éloigne du Conseil et arrêtera leur dynamique.* », *Ibidem*, pp. 146-148.

2.6 Les conditions internationales de la sécurité et de la défense en Europe centrale

Après 1989, L'Europe centrale se trouve confrontés aux défis qui correspondent aux questions fondamentales que se posent des États en cours d'une transformation systémique profonde. Comment sauvegarder la souveraineté nationale et renforcer le potentiel du pays ? De quelle façon construire ses institutions démocratiques ? Par quel biais y garantir les conditions d'un développement social ?

Pour développer et réaliser la politique de sécurité en sens large du terme, les pouvoirs publics d'un pays en pleine transformation concentrent leur activité politique surtout dans le domaine des affaires étrangères, de la défense et des affaires intérieures. Néanmoins, des événements économiques et sociaux qui accompagnent de grandes mutations du moment participent aussi au contexte qui détermine la politique de sécurité à adopter. En conséquence, tous ces aspects doivent être pris en compte quand nous définissons le rôle de l'Europe centrale dans la construction de la sécurité régionale à la fin de XX^e siècle.

Après l'effondrement du système communiste, la région centre-européenne rentre dans une nouvelle ère qui apporte plusieurs variantes d'un ordre stratégique à venir. Le futur dépendra des intérêts de nombreux pays, non seulement européens. Les États-Unis jouent un rôle primordial dans ce nouveau paysage, d'autant plus que, désireux d'étendre son influence dans la région, Washington se concentre plus particulièrement sur les États de Visegrád. Le contexte européen et international pousse l'Europe centrale à choisir, pour assurer sa sécurité et sa défense, une des alternatives suivantes :

- le statu quo qui maintiendrait la division de l'Europe en bloc oriental et camp occidental ;
- la neutralité qui risque de causer la finlandisation de l'Europe centrale ;⁴⁴³
- l'intégration régionale ;
- l'adhésion aux structures euro-atlantiques.

En ce moment historique, il y a trois acteurs principaux, les trois puissances mondiales qui conditionnent le débat sur l'avenir de l'Europe centrale et dont la voix reste alors prépondérante :

⁴⁴³ La doctrine Paasikivi-Kekkonen adaptée en Finlande visait à ne pas s'engager dans les conflits entre les grands empires tout en préservant des relations économiques et politiques avec la Russie et l'Europe occidentale. TUCNY Edwige, *L'élargissement de l'Union européenne ...*, op. cit., p. 18.

- les États-Unis jouent un rôle décisif dans la définition de grandes lignes et de directions que prend la discussion sur l'Europe centrale. C'est pourquoi la politique de Washington semble essentielle pour les pays de la région ;
- la Fédération de Russie ;
- les pays occidentaux, membres de l'Union européenne et de l'OTAN.

Les pays de l'Europe centrale cherchent à remplir « le vide sécuritaire » créé après la fin de la Guerre froide, mais ils ont aussi besoin d'un système qui garantirait la paix et la stabilité dans toute la région. Les élites centre-européennes sont persuadées que ce nouveau système doit s'appuyer sur les États-Unis. Mais les trois partenaires : les États-Unis, l'Occident, les pays orientaux ou/et la Russie font chacun la promotion de ses propres propositions concernant l'avenir de la région. L'Ouest et l'Europe de l'Est ne partagent pas les mêmes intérêts dans cette partie du continent, ce pourquoi leurs visions des problèmes divergent. Pourtant, les propositions relatives à l'Europe centrale et son avenir s'élaborent et émergent lentement, plusieurs conceptions sont analysées simultanément. Même si certaines d'entre elles semblent d'abord difficiles à accepter, on les étudie dans un contexte historique plus large. Ces longues et intensives discussions au sujet de l'avenir de la région prouvent que le contexte international est très complexe et que la politique internationale par rapport à la région évolue rapidement.

I. Le statu quo

Suite aux changements importants en Europe, les pays occidentaux et la Russie se prononcent d'abord en faveur d'un statu quo politique en Europe centrale. En décembre 1989, lors d'une réunion informelle à Malte, George W. H. Bush et Mikhaïl Gorbatchev décident que le système bipolaire doit continuer en Europe.⁴⁴⁴ Ainsi, le bloc occidental avec l'OTAN et le bloc oriental avec le Pacte de Varsovie survivent bien que les deux présidents admettent que ces deux organisations doivent évoluer. Ils suggèrent de les transformer d'abord en structures politiques et militaires, ensuite en structures strictement politiques.⁴⁴⁵ De la sorte, la sécurité centre-européenne et la sécurité européenne se basera sur la coopération de ces deux institutions modifiées. Cette proposition est soutenue par

⁴⁴⁴ PASTUSIAK Longin, *Prezydenci Stanów Zjednoczonych Ameryki (Les présidents des États-Unis d'Amérique)*, Varsovie, 1999, 2002, 2005, p. 1005.

⁴⁴⁵ BAKER James Addison, *The Politics of Diplomacy: Revolution, War and Peace, 1989-1992*, New York, 1995, pp. 168-171.

la Russie et par la majorité des membres de l'OTAN, notamment par les États-Unis et la Grande-Bretagne.⁴⁴⁶

L'Occident s'inquiète de l'effondrement des deux structures du bloc oriental : du Pacte de Varsovie et du CAEM. « (...) *Beaucoup d'hommes politiques occidentaux réfléchissent longtemps comment moderniser et améliorer le système bipolaire (...) ils observent comment les pays qui ont réussi à se débarrasser du communisme manifestent que le Pacte de Varsovie est inacceptable pour eux.* »⁴⁴⁷

Les pays occidentaux craignent l'apparition d'un vide sécuritaire, où la réalisation des accords sur l'armement conventionnelle serait mise en cause. En mars 1990, Zbigniew Brzeziński, analyste américain et ex-conseiller du président Jimmy Carter, déclare que « *la disparition de ces deux organisations peut mener à une anarchie. Une coopération institutionnelle avec eux garantit la stabilité géopolitique et territoriale en Europe.* »⁴⁴⁸

Les États-Unis suivent alors une vive discussion en interne sur l'importance réelle des changements en URSS. La position américaine compte beaucoup pour l'Europe centrale car Washington a la voix décisive dans le débat sur l'élargissement de l'OTAN à l'Est. Mais l'attitude de Washington face aux changements en Europe fluctue, reste parfois floue. Pendant longtemps, les États-Unis se prononcent en faveur du statu quo dans la région, en y voyant le moyen de sauvegarder l'équilibre du monde bipolaire. C'est un paradoxe que, pour les États-Unis, la Guerre froide symbolise avant tout la stabilité et la conservation des frontières clairement tracées entre les deux blocs. L'historien américain John Lewis Gaddis remarque que « (...) *le but justifiant les moyens (...), la Guerre froide se transforme en une paix longue (Long Peace)* ».⁴⁴⁹ L'expression « *Long Peace* » sera souvent employée par les démocrates dans leurs critiques du président George W. H. Bush. George Mitchell, l'un des leaders démocrates au Sénat, accuse George W. H. Bush de cultiver une « *ambivalence fondamentale* » face à la politique de changement menée par Mikhaïl Gorbatchev. Selon Mitchell, l'administration américaine donne l'impression que la Guerre froide lui manque.

⁴⁴⁶ ŠEDIVÝ Jiří, *Dilema rozšiřování NATO (L'élargissement de l'OTAN : le dilemme)*, Prague, 2001, p. 16.

⁴⁴⁷ DIENSTBIER Jiří, *Od snění k realitě: vzpomínky z let 1989-1999 (Du rêve vers la réalité: les souvenirs des années 1989-1999)*, Prague, 1999, p. 89.

⁴⁴⁸ Cité d'après SOLOMON Gerald B., *The NATO Enlargement Debate, 1990-1997. Blessings of Liberty*, Washington D. C., 1998, p. 8.

⁴⁴⁹ GADDIS John Lewis, *The Cold War, the Long Peace, and the Future*, HOGAN Michael J., *The End of the Cold War: Its meanings and implications*, New York, 1992, p. 21.

Pourtant, la nostalgie de la Guerre froide n'est pas si univoque. Lawrence Eagleburger, homme politique et diplomate américain, bref secrétaire d'Etat du gouvernement Bush - avant l'ambassadeur américain en Yougoslavie dans les années 1960 et 1970, et donc observateur perspicace de la région – insiste que « *la Guerre froide est une structure des relations entre les puissances très stable et contrôlable* ». Selon lui, la fin soudaine du système bipolaire risque de causer le chaos, la chute de gouvernements et la résurgence de régimes autoritaires dans certains pays, tout ce qui accroît le danger de guerre. Il reste persuadé que « *le consensus sûr qui a bien servi l'Occident pendant quarante ans reste nécessaire jusqu'à ce que le processus des réformes démocratiques à l'Est devienne irréversible* ». Deux jours plus tard, pendant une conférence de presse, George W. H. Bush lance : « *L'Europe a vécu en paix durant quarante ans. Si vous regardez dans les manuels, vous verrez que, dans cette partie du monde, c'est une période assez longue* ».⁴⁵⁰ Cette constatation contraste avec ses déclarations prometteuses et enthousiastes prononcées durant son voyage en Pologne et en Hongrie, en juillet 1989. Le 9 juillet 1989, à Varsovie devant le nouveau parlement polonais, George W. H. Bush a déclaré que « *la Pologne est une place où la Guerre froide s'achève. La nation polonaise se retrouve devant une chance historique de surmonter la division de l'Europe et de renouveler les règles de la Charte atlantique* ».⁴⁵¹ Il convient de souligner que le but officiel de son voyage en Europe centrale (à Varsovie, à Gdańsk et à Budapest) est de manifester son soutien aux peuples polonais et hongrois dans leurs efforts réformateurs.⁴⁵²

Les faits décrits, leur caractère contradictoire, illustrent bien l'atmosphère des moments historiques. Les controverses autour de la politique novatrice de Mikhaïl Gorbatchev sont vives et continuent dans l'administration de Bush et au-delà d'elle, jusqu'à l'effondrement de l'Union soviétique. Il s'agit de juger de la signification réelle de changements proposés par Moscou, notamment dans la politique étrangère, et de réfléchir sur leur éventuelle réalisation. En été 1989, *Foreign Affairs* publie un rapport de la commission tripartite – américaine, japonaise et française – qui dépeint des incertitudes que suscite la situation du

⁴⁵⁰ BESCHLOSS Michael, TALBOTT Strobe, *At the Highest Levels. The Inside Story of the End of the Cold War*, Boston, Toronto, Londres, 1993, pp. 106-107.

⁴⁵¹ *Remarks by the President at Joint Session of Parliament, The Sejm, Varsovie, Office of the Press Secretary, The White House, 10 Juillet 1989.*

⁴⁵² BESCHLOSS Michael R., TALBOTT Strobe, *At the Highest Levels...*op. cit., p. 102.

moment, l'absence de garanties réelles qui confirmeraient « *la nouvelle pensée* » de l'URSS. À part les suggestions générales sur la diminution des armements conventionnelles en Europe, la commission ne constate rien de nouveau en ce qui concerne l'Europe orientale. Le rapport se réfère aussi à une sorte d'« alliance » vague de sociétés européennes, relative à l'article 238 du Traité de Rome du 25 mars 1957.⁴⁵³ Cette alliance ne garantit ni la sécurité de pays centre-européens ni même leur intégration à la Communauté européenne.⁴⁵⁴ Sur le même ton, l'administration de George W. H. Bush suivant l'arrêté n° 23 sur les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique, déclare que les États-Unis « *ne réagiront pas aux réformes et changements en URSS avant qu'ils ne soient achevés* ». ⁴⁵⁵ L'administration de George Bush prône une certaine prudence dans les relations avec Moscou, conseille de mener des actions concrètes au lieu de proclamer des déclarations formelles d'intention à l'égard de l'URSS. Washington précise également les conditions que l'URSS doit remplir pour devenir un partenaire sérieux et crédible aux yeux des Américains. En ce qui concerne l'Europe centrale, l'administration américaine refuse d'appliquer la doctrine Brejnev.

Les événements cruciaux de 1989 suscitent un optimisme modéré de James Baker, secrétaire d'État américain qui rappelle seulement que les relations avec l'URSS relèvent du partenariat. Pourtant, les autres membres de l'administration Bush : le vice-président Dan Quayle, Lawrence Eagleburger et le ministre de la défense Dick Cheney restent encore plus sceptiques. Il ne s'agit pas de fléchir la politique face à l'URSS ni de provoquer la controverse, mais de se montrer prudent.

James Baker se déclare « *sceptique mais garde l'espoir* ». Dans une conversation privée du 23 octobre 1989, il ajoute : « *Ce serait une bêtise de décider que la Guerre froide se termine. Si les Soviétiques ne sont plus dangereux, alors nous n'avons plus besoin de l'OTAN* ». ⁴⁵⁶ En 1990, les discussions américaines

⁴⁵³ « *La Communauté peut conclure avec un État tiers une union d'États ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières. Ces accords sont conclus par le Conseil agissant à l'unanimité et après consultation de l'Assemblée.* » *Traité de Rome du 25 mars 1957* [en ligne]. 1999, [réf. 22.02.2009] Disponible sur: http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11957E/tif/TRAITES_1957_CEE_1_XM_0152_x777x.pdf.

⁴⁵⁴ D'ESTAING Valéry Giscard, NAKASONE Yasuhiro, KISSINGER Henry, *East-West Relations, Foreign Affairs*, vol. 68, n° 3, l'été 1989, pp. 1-21.

⁴⁵⁵ HUTCHINGS Robert L., *American Diplomacy and the End of the Cold War: An insider's Account of US Diplomacy in Europe 1989-1992*, Washington D. C., Baltimore, Londres, 1997, p. 35.

⁴⁵⁶ BESCHLOSS Michael R., TALBOTT Strobe, *At the Highest Levels...*, op. cit., p. 123.

concernent avant tout le soutien que les États-Unis doivent donner à Gorbatchev et Eltsine, au nom de bonnes relations avec Moscou.⁴⁵⁷

Au début des années 1990, les analystes américains restent persuadés que les États-Unis et les pays occidentaux doivent « *abandonner l'Europe centrale au nom de bonnes relations avec l'URSS* »⁴⁵⁸, à cause de :

- l'imprévisibilité des événements en Europe ;
- la volonté que ces événements se passent plus doucement ;
- l'utilité du système de division de l'Europe en deux blocs.

Comme l'Ostpolitik de l'Allemagne de l'Ouest, la position des Américains vient d'une profonde conviction qu'il suffit d'accepter le statu quo pour améliorer les relations entre l'Ouest et l'Est. Dans ce contexte, l'influence le plan Kissinger, ses principes concernant l'Europe orientale et sa place dans les rapports entre les États-Unis et l'URSS joue un rôle non négligeable. Robert Hutchings, directeur du Département des affaires européennes au Conseil de la sécurité dans les années 1989-1992, interprète la situation en Europe orientale d'une autre façon. À son avis, « *la Guerre froide n'est pas une série de malentendus, de fautes et de fraudes. C'est un résultat de la politique soviétique, notamment de la domination soviétique en Europe orientale et de la présence de plus d'un demi-million des soldats au centre de l'Europe. La Guerre froide a commencé en Europe orientale et elle doit se terminer là-bas* ». ⁴⁵⁹

La situation dans cette partie du continent évolue aussi en fonction de la politique intérieure de l'Union soviétique. C'est pourquoi les États-Unis considèrent que l'Europe orientale sera un test pour l'autorité de Gorbatchev. Finalement, la région centre-européenne devient l'un des priorités de l'administration Bush.

Selon Ronald Asmus, « *le statu quo n'est jamais une solution réelle (...), à cause du danger de l'intervention soviétique. Le statu quo était une manière de calmer l'irritation de la Russie* ». ⁴⁶⁰

De plus, la proposition de *statu quo* n'est pas acceptée en Europe centrale, où on le vit comme une continuation des méthodes inhérentes à la Guerre froide.

⁴⁵⁷ *Ibidem*, p. 142.

⁴⁵⁸ HUTCHINGS Robert L., *American Diplomacy...*, op. cit, p. 35.

⁴⁵⁹ *Ibidem*, p. 36.

⁴⁶⁰ Interview avec Ronald ASMUS, 25 février 2004, *Gazeta Wyborcza*.

En conclusion, on peut constater, qu'à l'épreuve de la réalité, la politique de sécurité constitue dans cette région un *modus vivendi* difficile à gérer et non un *statu quo* que peuvent imposer des acteurs internationaux.

II. La neutralité

À l'époque, l'idée de neutralité semble novatrice. Les changements importants tels que la déclaration de l'indépendance de l'Ukraine et des Républiques baltes réveillent des sentiments très variés parmi les observateurs. Dans cette nouvelle situation, la conception d'un *statu quo* est abandonnée au profit de la neutralité. Au moment de la chute du mur de Berlin, Mikhaïl Gorbatchev s'est déjà déclaré en faveur de la réunification de l'Allemagne considérant la neutralité comme la meilleure condition pour sa réussite.⁴⁶¹

En juin 1990, Henry Kissinger, conseiller général de Richard Nixon et de Gérard Ford, revient sur cette proposition. Il la présente personnellement au président tchèque Vaclav Havel et à Jiri Dienstbier, le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères.⁴⁶² Dans une interview donnée à *Newsweek* le 18 juin 1990, Henry Kissinger argumente que le « *système le plus réel de la sécurité pour la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne est une neutralité du type autrichien* ». ⁴⁶³ C'est une conception traditionnelle basée sur l'accord entre deux empires qui reprend les solutions déjà utilisées à Yalta. La proposition de neutralité est appelée par la suite « *Yalta II* ». Pourtant, en juin 1990, Henry Kissinger change d'opinion. Durant sa visite à Prague, dans une conversation avec Jiri Dienstbier, il propose d'utiliser le processus d'Helsinki afin de développer la coopération européenne. Selon lui, « *la Tchécoslovaquie, comme les autres États de l'Europe centrale ne devraient pas adhérer à l'OTAN. Elle devrait créer une zone spéciale de sécurité* ». Ensuite, en 1995, il déclare : « *Je suis pour l'élargissement de l'OTAN. Il n'y a plus de sens que sa frontière orientale se trouve sur la frontière de l'Allemagne avec la Tchécoslovaquie et la Pologne. Ces pays ne constituent plus de danger pour la sécurité. Le résultat pratique du refus de l'élargissement de l'OTAN signifie laisser une épave entre l'Allemagne et l'Autriche, ce qui*

⁴⁶¹ BESCHLOSS Michael R., TALBOTT Strobe, *At the Highest Levels...* op. cit., p. 148.

⁴⁶² ŠTĚPANOVSKÝ Jiří, *Neutralita - spása České republiky? (La neutralité – le sauvetage pour la République tchèque ?)*, *Mezinárodní vztahy (Affaires Internationales)*, n° 2, 1996, pp. 83–85.

⁴⁶³ KISSINGER Henry, *A Plan for Europe*, *Newsweek*, 18 juin 1990. Suite à la Seconde Guerre mondiale, durant laquelle l'Autriche était envahie par l'Allemagne, Vienne est la première à proclamer sa neutralité, basée sur la Loi fédérale constitutionnelle du 26 octobre 1955, qui a pour objectif d'éviter une autre invasion. TUCNY Edwige, *L'élargissement de l'Union européenne ...* op. cit., pp. 17-18.

semble la pire des solutions. Je trouve que l'OTAN doit s'élargir le plus vite possible ». ⁴⁶⁴

Ces changements d'opinion illustre la vitesse avec laquelle évoluent les circonstances et les événements à l'époque. La conception de neutralité est très populaire aux États-Unis à la fin des années 1980. « *C'était un autre monde. En 1988, les conversations secrètes ont lieu, non pas des négociations, mais les conversations entre la délégation soviétique et américaine sur l'avenir de l'Europe orientale. Le pouvoir souhaite garder ces rencontres dans le secret car si nous proposons la neutralité, les Polonais l'appelleront une nouvelle Yalta.* » ⁴⁶⁵

L'idée de neutralité est largement commentée par Charles Gati, professeur de l'Université John Hopkins à Washington et analyste du département de planification politique du State Département dans l'administration de Bill Clinton (1993-1994). ⁴⁶⁶ Gati a dirigé la délégation américaine durant ces fameuses conversations, où il a eu comme partenaire soviétique, Oleg T. Bogomile, directeur de l'Institut de l'économie mondiale du système socialiste. Ils se rencontrent car « *l'évolution des événements en 1987 est rapide. De plus, il existe un danger que les actes de violence se multiplient en Pologne. Dans ce cas, l'incompréhension et la méconnaissance des opinions de l'autre partie face à ces événements peut causer des problèmes majeurs* ». ⁴⁶⁷ Charles Gati, perçoit une tendance à adapter la conception de finlandisation dans les avis des représentants soviétiques. Elle consiste à ne pas interférer dans les affaires politiques et économiques des pays centre-européens : « *Du point de vue de la Russie, la finlandisation est OK. Ils ne le disent pas directement, mais l'atmosphère montre que cette possibilité est acceptable pour eux. Néanmoins, la situation change d'un mois à l'autre* ». ⁴⁶⁸ Le 1^{er} novembre 1989, *The New York Times* publie en gros titre : « *Finlandization is OK* ».

James Baker, ministre des affaires étrangères des États-Unis, s'intéresse brièvement à l'idée d'une zone neutre entre les pays membres de l'OTAN et l'URSS. Durant sa visite à Prague, le 6 et le 7 février 1990, il rencontre son

⁴⁶⁴ DIENSTBIER Jiří, *Od snění...*, op. cit., p. 99.

⁴⁶⁵ *L'exposé du professeur Charles Gati lors d'une conférence ...*, op. cit.

⁴⁶⁶ *Ibidem*.

⁴⁶⁷ *Ibidem*. Une partie des décisions prises pendant ces rencontres est publiée plus tard dans le journal *Problems of Communism* numéro 37, en mai 1988, et dans l'annexe du livre de Charles Gati « *The Block That Failed.* »

⁴⁶⁸ *Ibidem*.

homologue Jiri Dienstbier⁴⁶⁹ pour discuter de l'implantation d'un nouvel ordre en Europe après l'effondrement du système bipolaire. Selon Baker, les États-Unis souhaitent que la présence militaire de l'OTAN en Europe dure le plus longtemps possible. Baker se prononce en faveur d'une éventuelle transformation graduelle du Pacte de Varsovie en une alliance militaire. Les deux politiciens discutent également d'un rapprochement possible, basé sur la neutralité, entre l'OTAN et l'URSS.⁴⁷⁰

Pour les pays centre-européens, la neutralité signifie un grand pas en arrière. Néanmoins, au tournant 1989/1990, certains hommes politiques de l'Europe centrale se prononcent en faveur de cette conception⁴⁷¹ qui est en fait favorable à l'Union soviétique. À cause de ses capacités d'emprise limitées sur ses ex-pays satellites, la Russie défend l'idée de neutralité des pays de l'Europe centrale. Moscou évoque même une conception de « neutralité amicale ». Dans un tel contexte, la CSCE devrait se charger de garantir la sécurité générale. Boris Eltsine, le président de la Fédération russe, reprend deux fois cette idée : en 1993, lors de la discussion sur l'élargissement de l'OTAN à l'Est⁴⁷² et, en 1997, quand la Russie donne les garanties de sécurité aux pays baltes et à la Slovaquie. Pourtant, durant le sommet de l'OTAN à Madrid, en 1997, la conception s'effondre et la Russie préserve son influence sur le territoire de l'ex-URSS et de son bloc.⁴⁷³

III. La création d'une structure régionale concerne tout le territoire de l'Europe centrale, par conséquent tout le continent européen. Cette proposition résulte naturellement des événements qui ont eu lieu dans la région au début des années 1990, quand, plusieurs organisations régionales sont créées, par exemple : la Pentagonale, l'Octogonale et le Groupe de Visegrád, dont nous développons l'idée dans le chapitre suivant. Certaines d'entre elles existent seulement sur le

⁴⁶⁹ HUTCHINGS Robert L., *American Diplomacy...*, op. cit., p. 36.

⁴⁷⁰ *Ibidem*.

⁴⁷¹ Comme le remarque Ronald Asmus, cette proposition émane, pendant six premiers mois, du gouvernement polonais de Tadeusz Mazowiecki. En Slovaquie, l'idée de neutralité est forcée par un des partis de la coalition au pouvoir : Slovenska Narodna Strana, bien que l'entrée dans l'OTAN constitue un des objectifs de la politique slovaque. Quant à la Hongrie, le ministre des affaires étrangères Gyula Horn se prononce en faveur de cette conception bien avant 1989. *Integrační pokusy ve středoevropském prostoru (Les tentatives de l'intégration de l'espace européen)*, éd. par DANCÁK Břetislav, Brno, 1998, pp. 58-64.

⁴⁷² ŠTĚPANOVSKÝ Jiří, *Neutralita...*, op. cit., p. 85.

⁴⁷³ DULEBA Alexander, HIRMAN Karel, *Rusko na konci Jel'cinovej éry. Zahranična a vnútorná politika, rozširovanie NATO a záujmy Slovenska (La Russie et la fin de l'ère d'Eltsine. La politique intérieure et des affaires étrangères, l'élargissement de l'OTAN et les intérêts de la Slovaquie)*, Bratislava, 1999, p. 57.

Bulletin et ne soulèvent aucun enthousiasme, d'autres fonctionnent en revanche très activement. Une initiative de l'Ukraine en est un bon exemple. En 1992, Kiev propose la création « *d'une zone de sécurité et de stabilité* » dans l'espace entre la mer Baltique et la mer Noire, l', l'axe Varsovie-Kiev constituerait la base de cette organisation. pour l'Ukraine, il s'agit en fait de créer une alternative aux relations entre la CEI et l'OTAN. En 1989, Zbigniew Brzeziński a déjà suggéré de réfléchir à une confédération de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, le projet déjà évoqué pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette proposition a rencontré beaucoup d'enthousiasme à Varsovie, mais Prague l'a accueillie plus froidement.⁴⁷⁴

La coopération régionale centre-européenne renoue avec des projets antérieurs d'unifier cette zone. Son objectif est de renforcer, stabiliser et stimuler le développement économique dans les pays concernés. À la différence des solutions précédentes, l'idée d'une coopération régionale en Europe centrale – et non une intégration régionale – y est reçue avec enthousiasme et jouit d'un appui des États-Unis et de certains pays occidentaux.⁴⁷⁵ Malgré un si large soutien, les représentants centre-européens ne voient pas cette coopération éventuelle se substituer à l'adhésion à l'Union européenne ni à l'OTAN. On la conçoit plutôt comme un moyen d'apparaître dans les structures européennes intégrées. Ronald Asmus confirme cette optique : « *Visegrád nous convient car il déclare que "nous appartenons aux pays démocratiques et nous voulons nous diriger vers l'Ouest. Nous savons coopérer comme un pays occidental". (...) Il est intéressant de voir à quel degré l'intégration régionale constitue une alternative réelle* ». ⁴⁷⁶

IV. L'adhésion aux structures euro-atlantiques peut se transformer en une adhésion à l'UE et à l'Alliance atlantique.⁴⁷⁷

George Grayson décrit l'élargissement à l'Est de l'OTAN en ces termes :

- « *Il est une conséquence naturelle d'implantation des idées de George Truman concernant les intérêts vitaux des États-Unis et de la sécurité européenne ;*
- *Il doit son accélération au soutien des hommes politiques de différents pays, du ministère allemand de la défense, du gouvernement polonais et des intellectuelles américains d'origine polonaise ;*

⁴⁷⁴ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Post-Communist Nationalism, Foreign Affairs*, n° 68, hiver 1989/1990, pp. 1-25.

⁴⁷⁵ SOLOMON Gerald B., *The NATO Enlargement...*, op. cit., p. 9.

⁴⁷⁶ L'interview avec Ronald Asmus, op. cit.

⁴⁷⁷ GOLDGEIER James M., *Not Whether But When: The U.S. Decision to Enlarge NATO*, Washington, 1999, p. 5.

- *Il est enfin réalisé par le gouvernement de Madeleine Albright qui a réussi à convaincre tous les adversaires de cette conception ;*
- *Il est supporté par les efforts de tout le monde ».*⁴⁷⁸

Dans les années 1990, de nouvelles propositions font encore leur apparition. Il s'agit, par exemple, de créer une structure paneuropéenne de sécurité sur la base de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui serait fondée soit sur la transformation graduelle des blocs militaires déjà existants – l'OTAN et le Pacte de Varsovie – en nouvelle structure, soit sur leur suppression définitive. Le projet d'une coopération européenne se nourrit de l'euphorie que provoque la libération du monde des conflits, des malentendus et des guerres. Cet enthousiasme est partagé par les hommes politiques et intellectuels aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. Cette sorte de coopération est également soutenue par les scientifiques américains car les États-Unis y voient la possibilité d'avoir un partenaire qui leur serait égal. Le 17 mars 1990, pendant une conférence à l'université à Prague, Zbigniew Brzezinski détaille ce projet : *« Les relations concernant la sécurité sont définies par l'OTAN qui veille sur la coopération de l'Allemagne avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Dans une période de transition, la sécurité en Europe devrait être assurée par les organisations déjà existantes que remplacera ensuite l'intégration graduelle avec l'Occident, suivie à son tour par l'adhésion de chaque pays au système paneuropéen basé sur la CSCE ».*⁴⁷⁹ Le 25 mai 1990, Helmut Kohl, qui croit que la création d'une telle structure européenne serait un pilier de la sécurité pour toute l'Europe, formule une proposition très semblable.⁴⁸⁰

Les modèles de neutralité comme de coopération paneuropéenne n'ont jamais été réalisés et cela pour des raisons suivantes :

- ces sont des conceptions trop idéalisées qui cultivent le rêve d'un monde sans conflits ;
- l'administration de Bush perçoit l'OTAN comme une institution très importante pour le contrôle d'événements en Europe, elle n'assigne pas ce rôle à la CSCE ;
- les personnes au State Département américain qui s'occupent de la CSCE sont peu nombreuses et n'ont pas de temps pour élaborer une nouvelle stratégie ;

⁴⁷⁸ GRAYSON George W., *Strange bedfellows: NATO marches east*, Lanham, New York, Oxford, 1999, pp. 26-27.

⁴⁷⁹ DIENSTBIER Jiří, *Od snění...*, op. cit., p. 92.

⁴⁸⁰ *Ibidem*, p. 96.

- il n’y a pas de pression pour promouvoir cette idée de la part de ceux qui s’occupent de la CSCE. Ils acceptent que la CSCE crée des normes et l’OTAN fait le travail.⁴⁸¹

Néanmoins, dans les années 1993-1995, le gouvernement de Boris Eltsine revient à la conception de la coopération paneuropéenne qui lui semble plus adéquate que l’élargissement de l’OTAN.⁴⁸²

Finalement, après toutes les tergiversations, les États-Unis se décident enfin de soutenir l’entrée des pays centre-européens dans les structures euro-atlantiques. Les arguments de Washington en faveur de l’élargissement sont convaincants:

- l’incertitude omniprésente crée l’instabilité en Europe centrale et orientale ;
- la volonté américaine de jouer le rôle de leader dans le monde ;
- la stabilisation de l’axe l’Allemagne-la Pologne-la Russie ;
- une fois l’Europe stabilisée, les États-Unis pourront s’occuper des autres régions dans le monde ;⁴⁸³
- contribuer à construire l’Europe libre et unie.

À la différence de trois autres propositions, cette solution est adoptée officiellement par les deux administrations de Bill Clinton. Le vote du Sénat le 30 avril 1998 qui porte sur l’élargissement de l’OTAN (80 votes pour, 19 votes contre) constitue l’aboutissement de la politique étrangère de Washington dans ce domaine.

⁴⁸¹ Interview avec James Goldgeier, 18 février 2004, *Rzeczpospolita*.

⁴⁸² ASMUS Ronald, BÚTORA Martin, *Dvere do NATO. Ako sa Aliancia prispôsobila novým časom (Portes à l’OTAN. Comment l’Alliance s’adapte à la nouvelle réalité)*, Bratislava, 2002, p. 175.

⁴⁸³ Interview avec Ronald Asmus, op. cit.

Tableau 14 : Les options pour la sécurité en Europe centrale au début des années 1990.

	Neutralité	Sécurité basée sur les organisations internationales (l'ONU, la CSCE/OSCE)	Option subrégionale	Accès à l'OTAN et à l'UE
Les arguments en faveur de chaque option	<ul style="list-style-type: none"> - pallier à la situation internationale du début des années 1990 : la région prise en étau entre l'URSS impériale et les pays démocratiques amicaux, membres de l'OTAN ; - diminuer les dangers ressentit réellement (la conception « d'une neutralité militaire au cœur de l'Europe »). 	<ul style="list-style-type: none"> - la disparition d'un partage bipolaire du monde en deux blocs permet d'activer et d'augmenter l'efficacité des organisations internationales de sécurité collective déjà existantes ; - la possibilité de substituer les organisations internationales, par la voie des réformes, aux structures de la Guerre froide. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'occasion de créer un système de sécurité nouveau en Europe centrale (les pays de l'ex-bloc soviétique) ; - au début des années 1990, la mise en place de la coopération militaire ainsi des partenariats entre les pays du Groupe de Visegrád. 	<ul style="list-style-type: none"> - consolider le « retour en Europe » ; - le rôle de l'OTAN comme du fondement de la sécurité de l'Occident et de la stabilité en Europe ; - la logique de l'intégration occidentale indique l'exemple à suivre afin d'assurer la sécurité de l'Europe centrale ; - atteindre des meilleurs standards internationaux en ce qui concerne la politique souveraine des affaires étrangères (en particulier, par rapport à l'OTAN).
Les inconvénients et les difficultés provoquées par l'option	<ul style="list-style-type: none"> - la division en blocs opposés militairement et politiquement n'existe plus ; - la position géopolitique de l'Europe centrale ne favorise pas la neutralité ; - du point de vue historique, les garanties de sécurité d'une telle option semblent inefficaces ; - le danger de créer « une zone grise » de sécurité, c'est-à-dire un groupe de pays possédant des standards de sécurité inférieurs ; - la rivalité naturelle et traditionnelle des empires pour dominer dans la région ; - les conséquences négatives d'une zone grise dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'ONU n'est pas efficace en ce qui concerne résolution des conflits dans le monde ; - presque 200 pays qui composent l'ONU ne sont pas capables d'atteindre un consensus qui permettraient l'application effective de la Charte de l'ONU ; - l'OSCE réunit de nombreux pays dont les intérêts divergent souvent, ce qui empêche un système de sécurité correspondant de fonctionner efficacement. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'Europe centrale n'est pas une unité isolée du point de vue géostratégique ; - certains pays de la région s'expriment contre un tel système, car ils sont plus intéressés par l'adhésion aux institutions occidentales de sécurité ; - un potentiel commun des pays de la région ne suffirait pour faire face à un éventuel agresseur ; - les empires risquent de ne pas accepter un système indépendant d'eux ; - l'existence de ce système renforce la division de l'Europe et n'est garanti pas la stabilité politique. 	<ul style="list-style-type: none"> - les coûts élevés de l'élargissement de l'OTAN et de l'UE ; - le peu de stabilité intérieure des pays qui aspirent à entrer dans l'OTAN et l'UE ; - les intérêts sécuritaires de la Russie, notamment par rapport à l'OTAN ; - les difficultés que pose la transformation politique et économique de la région ; - le problème d'adapter les constitutions aux standards démocratiques ; - la nécessité d'instituer le contrôle civil de l'armée et des forces de sécurité.

Source : D'après KUŹNIAR Roman, *Zagadnienie bezpieczeństwa narodowego w polityce Polski (La sécurité nationale dans la politique polonaise)*, pp. 285-306, KOŁODZIEJ Edward A., *Bezpieczeństwo międzynarodowe po zimnej wojnie : od globalizacji do regionalizacji (La sécurité internationale après la Guerre froide : de la globalisation à la régionalisation)*, pp. 49-76, *Bezpieczeństwo narodowe i międzynarodowe u schyłku XX wieku*, op. cit. ; SHARP Jane M.O., *Security options for Central Europe, The Future of European Security*, éd. par CRAWFORD Beverly, Berkeley, 1992, pp. 54-78.

Les événements de 1989 ont un impact global : ils bouleversent la politique mondiale et les relations internationales. De plus, ces changements concernent la politique étrangère, la sécurité et la défense de tous les pays. Après 1989, l'Europe centrale devient pour les États-Unis une priorité absolue. Il ne s'agit pas de l'importance de cette région en tant que telle mais de sa position géographique que la nouvelle donne politique place maintenant parmi les priorités traditionnelles de la politique américaine : l'Europe de l'Ouest et la Russie. Après les années d'hésitations, l'Europe centrale gagne ainsi une importance dans la politique américaine. Washington élabore les conditions favorables à l'entrée des pays de cette région dans l'OTAN et s'affirme comme une puissance mondiale fiable, garante de la sécurité sur tout le continent européen.

C'est un fait historique, encore une fois prouvé : en Europe centrale, il y a « *un groupe de petits pays, qui produisent plus d'histoire qu'ils sont capables de digérer* ». ⁴⁸⁴ Quelles sont les raisons qui poussent les États-Unis à réinvestir politiquement la région ? Des arguments et des intérêts américains ne manquent pas :

- Les arguments moraux jouent un rôle important : « *Après tout ce que ces pays ont traversé durant la Guerre froide, ils méritent d'avoir une chance de devenir une partie formelle de l'Occident (y compris l'OTAN), à condition de répondre à tous les critères demandés* ». ⁴⁸⁵ À cause de l'accord de Yalta conclu en 1946, les hommes politiques américains se sentent responsables du destin de cette région européenne. Certains représentants de l'Europe centrale (Vaclav Havel, Adam Michnik) deviennent de nouveaux héros aux yeux des Américains, ce qui n'empêche pas les stéréotypes négatifs, qui parlent d'un obscurantisme, d'une tendance au nationalisme et à l'autoritarisme, de se resurgir régulièrement. Aux yeux des États-Unis, cette région est la terre des combats romantiques pour la liberté et la démocratie. Presque 30 millions d'Américains ont des origines centre-européennes ou orientales. Ils sont persuadés d'avoir une mission de sortir ces pays de leurs racines du communisme, de les faire entrer dans l'OTAN. ⁴⁸⁶

⁴⁸⁴ La citation de l'ambassadeur des États-Unis en URSS, William Luers durant son discours au Conseil des relations internationales, LUKAC P., *Foreign Affairs*, spring, 2002, p. 5.

⁴⁸⁵ *Dwadzieścia lat imperium (Vingt ans d'un empire)*, l'interview avec Charles KRAUTHAMER, le conseiller du président des États-Unis sur l'éthique, *Wprost* [en ligne]. 2005, n° 51-52, [réf. 03.03.2011]. Disponible sur: <http://www.wprost.pl/ar/84126/Dwadzieścia-lat-imperium/?O=84126&pg=1>.

⁴⁸⁶ LENGAUER Włodzimierz, KRUSZEWSKI Zbigniew, *A East Central Europe Independance, VI Doroczna Międzynarodowa Warszawska Konferencja Wschodnioeuropejska (La VI^e Conférence Internationale sur l'Europe de l'Est), 1919–1939–1989–2009, L'Europe centrale et orientale. L'indépendance et les régimes totalitaires*, Varsovie, 15-18 juillet 2009.

- La sécurité et la stabilité de l'Europe entière est une des priorités traditionnelles de la politique étrangère des États-Unis. « *Si nous ne réunissons pas les pays centre-européens dans les structures occidentales, ils se retrouveront dans une situation politique et psychologique difficile. Cela compliquera la construction et le renforcement des institutions démocratiques. De plus, le risque des conflits dans les Sudètes resurgit. Si ces pays n'ont pas de garanties pour devenir une partie de l'Occident, ils regarderont avec beaucoup de crainte vers l'Est. De surcroît, leurs relations avec la Russie deviendraient un sujet à caution. Nous voulons être sûrs que l'Europe centrale ne soit plus jamais l'objet des jeux des empires.* »⁴⁸⁷
- La politique intérieure et extérieure des États-Unis a toujours un impact important dans cette région. La vision de l'Europe unie et libre des présidents George W. H. Bush et Bill Clinton a joué un rôle particulièrement déterminant.⁴⁸⁸ « *L'Europe ne sera ni uni ni complète tant que l'Europe centrale et orientale reste menacée par les risques du nationalisme. Nous devons être sûrs de sa stabilité.* »⁴⁸⁹ De plus, après 1989, les forces alliées n'ont plus de mission concrète, plusieurs hommes politiques et analystes les déclarent mêmes inutiles. Pour les administrations Bush et Clinton, l'OTAN reste un instrument important d'intervention dans les affaires européennes. Dans ce contexte, « *l'idée de l'élargissement devient une nouvelle mission de l'OTAN, un moyen pour le sauvegarder* ». ⁴⁹⁰ Quant aux leaders centre-européens, ils font preuve d'une orientation pro-atlantique forte en optant pour la présence politique et militaire des États-Unis en Europe et pour la coopération avec l'OTAN. En conséquence, il est plus que probable que l'élargissement de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne renforce la position américaine au sein des forces alliées, plus particulièrement en Europe. De très nombreux citoyens américains se réclament des origines centre-européennes, il est donc naturel qu'en 1996, l'élargissement de l'OTAN et le

⁴⁸⁷ *Ibidem.*

⁴⁸⁸ *Vingt ans d'un empire*, op. cit.

⁴⁸⁹ ASMUS Ronald A., KUGLER Richard L., LARRABEE Stephen, *Building a New NATO*, *Foreign Affairs* [en ligne]. septembre–octobre 1993, [réf. 04.03.2011]. Disponible sur: <http://www.foreignaffairs.com/articles/49201/ronald-d-asmus-richard-l-kugler-f-stephen-larrabee/building-a-new-nato>.

⁴⁹⁰ Le discours du professeur Charles Gati durant la conférence *Ten Year after...*, op. cit.

destin de la région centre-européenne devient un des sujets importants de la campagne présidentielle de Bill Clinton.⁴⁹¹

- Le commerce et les investissements américains profiteront de l’extension de la sphère stable, démocratique et active économiquement à l’ancien bloc de l’Est.

Le président George W. H. Bush est aux manettes quand l’empire soviétique s’effondre. Il semble difficile de formuler *grand strategy* de la politique étrangère des États-Unis dans une période tumultueuse et incertaine, secouée par des événements imprévus et des changements radicaux. Un problème urgent se pose : il faut créer une stratégie pour la région qui jusqu’à maintenant n’existait pas du tout dans la pensée américaine. George Bush formule alors une proposition de l’Europe unie et libre qui devient une priorité de la politique européenne des États-Unis que les administrations suivantes, démocrates et républicaines, vont mettre en application : le président Bill Clinton soutient l’élargissement de l’OTAN et de l’UE, l’idée d’une Europe unifiée fait également partie de la politique de George W. H. Bush. Dans les années 1989-1999, la politique de Washington est clairement marquée par la volonté américaine de devenir le leader du monde transformé par la fin de la Guerre froide. Les États-Unis soutiennent activement l’élargissement de l’OTAN en 1999, tout en bâtissant les fondements solides des relations partenariales avec les pays centre-européens.

Pendant les années 1990, les relations entre la Russie et l’Europe occidentale – avec chacun des pays et avec l’Union européenne en tant que telle – concernant la l’Europe centrale, n’ont pas de caractère autonome. En effet l’activité européenne de la Fédération de Russie dépend d’une stratégie globale qui vise à maintenir un équilibre et une égalité Moscou-Washington dans un ordre établi après la Guerre froide, basé sur la coopération et non plus sur la confrontation. Il semble que la situation devient enfin propice pour que les deux puissances, la Russie et l’Occident, partagent les mêmes valeurs, telles que la démocratie, les droits de l’homme et l’économie de libre marché. Prônant « *la Maison commune européenne* », Mikhaïl Gorbatchev fait un pas dans cette direction.⁴⁹²

Au même temps, des divergences au sujet de la question Ouest-Est, se creusent au sein du pouvoir russes,⁴⁹³ bien que Moscou n’ait pas encore de vision claire en ce qui concerne les anciens pays satellites en Europe centrale. Pour la Russie, il s’agit en ce moment des

⁴⁹¹ *Vingt ans d’un empire...*, op. cit.

⁴⁹² REY Marie - Pierre, *Gorbatchev’s New Thinking and Europe, 1985-1989*, pp. 29-31, SAVRANSKAYA Svetlana, *In the name of Europe. Soviet withdrawal from Eastern Europe, Europe and the end of the Cold War: a reappraisal*, op. cit., p. 46; ROTFELD Adam Daniel, *Europejski system bezpieczeństwa in statu nascendi (Le système européen de sécurité in statu nascendi)*, Varsovie, 1990, pp. 181-186.

⁴⁹³ JURJEW T. W., *Jewropiejskaja politika Rossii (La politique européenne de la Russie)*, TORKUNOW Anatolij W., *Sowriemiennyje mieždunarodnyje odnoszenija i mirowaja politika (Les relations internationales actuelles et la politique de paix)*, Moscou, 2004, p. 779.

partenaires d'importance mineure. Moscou espère que, grâce à de bonnes relations avec l'Occident, elle pourra y établir une sorte de condominium, peut-être même sa zone d'influence, ou créer une « zone tampon » qui la séparera de l'Europe occidentale. Cette vision du futur de l'Europe centrale s'explique par le fait que Moscou ne croit pas vraiment possible l'adhésion des pays centre-européens à l'OTAN et à l'UE.

Il semble que, dans la deuxième moitié des années 1990, une européisation de la politique russe remplacera une politique globale menée par l'URSS par le passé. De nouveaux liens économiques justifieraient une telle évolution, d'autant plus que les pays européens accordent des crédits à la Russie. Tandis que celle-ci se concentre sur les contacts avec chacun d'entre eux et non pas sur les Communautés européennes.

Même si, dans les documents officiels – par exemple, la Conception de la politique étrangère de la Fédération de la Russie, 1993 – la direction européenne reste prioritaire, l'UE occupe une place secondaire dans la politique du Kremlin. Au début des années 1990, la Russie souhaite signer un accord avec l'UE pareil aux accords d'association signés par l'Europe centrale.⁴⁹⁴ Mais l'attention de Moscou se concentre avant tout sur des questions de la sécurité internationale et sur la rivalité avec les États-Unis pour un ordre européen. C'est pourquoi, la politique européenne de la Russie se focalise à l'époque principalement sur le fonctionnement de l'OTAN et de la CSCE/OSCE.⁴⁹⁵

Signé le 24 juin 1994 et entré en vigueur le 1^{er} décembre 1994, « *l'Accord sur le partenariat et la coopération entre la Russie et l'UE* » devient un document clé qui définit le cadre des relations entre les deux partenaires. Le traité prévoit une large coopération, mais n'évoque pas une adhésion de la Russie à l'UE.

L'UE retarde la ratification du document jusqu'à 1997, à cause de la guerre en Tchétchénie. Dans sa politique européenne, Moscou se concentre alors sur les pays les plus importants de l'Union : l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, à défaut de pouvoir s'appuyer sur l'Union européenne. Moscou la perçoit comme un partenaire économique, mais n'adhère pas vraiment à la dimension politique de l'intégration. La Russie espère que le processus d'une autonomisation de l'Europe affaiblira la position américaine, notamment en Europe centrale. Ce n'est pas pour autant que l'intégration est perçue comme un danger pour ses intérêts, la politique européenne de sécurité autonome est appréhendée juste comme l'opportunité pour diminuer le rôle de l'OTAN. C'est pourquoi la Russie

⁴⁹⁴ ARBATOWA Nadieżda, RYŻKOW Władimir, *Rossija i EC: sblizenije na fonie razrywa? (La Russie et les Communautés européennes : une approche sur le fond de séparation ?)*, *Rossija w globalnoj politikie (La Russie dans une politique globale)*, vol. 3, n° 1, janvier-février 2005, p. 198.

⁴⁹⁵ BRYC Agnieszka, *Cele polityki zagranicznej Federacji Rosyjskiej (Les objectifs de la politique étrangère de la Fédération de Russie)*, Toruń, 2004, pp. 65-66.

soutient les initiatives de l'UEO en espérant que cette dernière arrivera à devenir complètement indépendante de la tutelle américaine.⁴⁹⁶

Dans la première moitié des années 1990, la Russie ne voit pas l'élargissement de l'UE à l'Est comme une menace de ses propres intérêts. De plus, le comparant à l'OTAN, certains dirigeants y détectent une alternative favorable pour la Russie. C'est seulement à la fin des années 1990 que les élites russes réalisent que les nouvelles lignes de partage en Europe risquent de devenir beaucoup plus sérieuses et durables à la suite de l'intégration de l'UE.⁴⁹⁷ La perception de l'élargissement de l'UE comme d'un processus objectif cède alors la place à une vision qui en fait la source des problèmes : un accès à la zone de Kaliningrad ou une rivalité dans l'espace postsoviétique.

La Russie est consciente que l'élargissement de l'UE sur les pays centre-européens accroît le nombre des membres qui se prononcent en faveur des relations transatlantiques très étroites. De nouveaux membres, qui traditionnellement craignent une politique impériale russe, se présente alors comme un obstacle à un partenariat stratégique entre la Russie et l'UE.

Dans les années 1990, l'Europe de l'Ouest observe d'un mauvais œil la détermination impatiente des pays de l'Europe centrale à adhérer aux structures occidentales. Les dirigeants occidentaux considèrent qu'il faut plusieurs années d'efforts pour qu'ils deviennent des partenaires égaux, d'autant plus que les réformes pour y établir l'économie de marché démarrent péniblement. Au début des années 1990, les pays centre-européens reçoivent un large soutien pour les y aider, notamment l'accès à de nombreux fonds, dont le PHARE (*Pologne Hongrie Aide à la reconstruction économique*). Compte tenu des efforts de ces États, l'UE ouvre la procédure d'adhésion. Les pays centre-européens peuvent déposer enfin leurs demandes. La Hongrie et la Pologne (1^{er} avril et 8 avril 1994) sont les premiers pays des ex-satellites soviétiques à exprimer leur volonté d'adhérer dans les structures européennes. Les autres pays de la région suivent : la Roumanie (22 juin 1995), la Slovaquie (27 juin 1995), la Lettonie (13 octobre 1995), l'Estonie (28 novembre 1995), la Lituanie (11 décembre 1995), la Bulgarie (16 décembre 1995), la République tchèque (le 23 janvier 1996) et la Slovénie (10 juin 1996).⁴⁹⁸

Les négociations entre l'UE et les pays centre-européens concerne notamment l'adaptation de leurs structures économiques, sociales et juridiques au système de l'UE. En

⁴⁹⁶ *Ibidem*, p. 77.

⁴⁹⁷ BARANOWSKIJ W. G., *Rossija i formirovanije nowoj jewropejskoj architektury (La Russie et la création d'une nouvelle architecture européenne)*, TOKUNOW Anatolij W., *Wnieszniaja politika Rossijskoj Federacii 1992-1999 (La politique intérieure de la Fédération de Russie 1992-1999)*, Moscou, 2000, pp. 163-164.

⁴⁹⁸ KUKUŁKA Józef, *Historia współczesna stosunków międzynarodowych 1945-2000 (L'histoire des relations internationales contemporaines 1945-2000)*, Varsovie, 2001, pp. 47-49.

1994, durant le sommet à Essen, on prend la décision d'élaborer un *Livre Blanc* qui contiendra des indications concernant la préparation des pays de l'Europe centrale à leur intégration avec le marché intérieur européen. Le *Livre Blanc* se compose de 23 parties correspondant aux 23 secteurs dont chacun présente des objectifs et des méthodes à adopter pour la régulation spécifique. De plus, la Commission européenne hiérarchise certains secteurs, en indiquant de cette façon l'ordre de la mise en application. Les pays qui souhaitent l'intégration avec l'UE doivent suivre ces prescriptions.⁴⁹⁹

En décembre 1995, durant le sommet à Madrid, le Conseil de l'Union européenne demande à la Commission européenne de préparer les demandes d'adhésion pour les pays aspirants. Le 17 juillet 1997, dans le cadre de l'Agenda 2000, une analyse de la Commission est publiée à Bruxelles. Elle présente l'avancement des réalisations accomplies par l'Europe centrale en réponse aux exigences indiquées lors de deux sommets, à Copenhague et à Essen. Satisfaire ces critères est obligatoire pour rejoindre l'Union européenne. Le plus important est de :

- stabiliser des institutions qui garantissent la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et des minorités nationales ;
- asseoir l'économie de libre marché ;
- implanter des règles de libre concurrence pour les entreprises ;
- adopter le système judiciaire et juridique à ceux des Communautés.⁵⁰⁰

Durant le sommet à Luxembourg, en décembre 1997, le Conseil européen décide de présenter un partenariat pour la pré-accession pour chaque pays candidat qui définit les priorités d'ordre juridique à court et à moyen terme, ainsi que les moyens pour soutenir leur réalisation.

On prend aussi la décision d'ouvrir les négociations d'accession. Le 31 mars 1998, tous les pays candidats commencent en même temps le processus officiel de négociation.

La révision de leurs lois et jurisprudence en fonction des acquis communautaires – le *screening* – concerne dix pays centre-européens. Pour la Bulgarie, la Roumanie, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie, les négociations porteront sur l'explication par la Commission des exigences qui font partie d'acquis communautaires. Quant à la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, l'Estonie et la Slovénie, elles s'ouvriront dans sept domaines.⁵⁰¹

⁴⁹⁹ TENDERA-WŁASZCZUK Helena, *Rozszerzenie Unii Europejskiej na Wschód. Polska na tle innych krajów (L'élargissement de l'Union européenne à l'Est. La Pologne et les autres pays)*, Varsovie, 2001, pp. 122-123.

⁵⁰⁰ *Ibidem*.

⁵⁰¹ *Ibidem*, pp. 139-150.

Les 10-13 décembre 1999, pendant le sommet du Conseil européen à Helsinki, on prend la décision d'entamer les négociations avec six autres candidats, c'est-à-dire avec la Bulgarie, Lituanie, la Lettonie, la Malte, la Roumanie et la Slovaquie. Dorénavant, on les désigne sous le nom « le Groupe d'Helsinki ». Lors de ce sommet, on change également la stratégie générale de ces négociations avec l'UE : tous les pays candidats disposent du même statut.⁵⁰²

Une fois la Guerre froide finie, les principaux acteurs internationaux pensent à instaurer une zone de sécurité en Europe centrale. De nombreuses discussions sur ce sujet et des conceptions géostratégiques qui émergent à cette occasion soulignent l'importance de cette région européenne dans la politique internationale. Les États-Unis y tiennent le rôle prépondérant, d'autant plus que les Américains sont alors perçus par les pays centre-européens comme la seule puissance capable d'assurer la paix dans la région. La Fédération de Russie souhaite y établir sa zone d'influence sans se soucier au début de la direction dans laquelle les pays concernés désirent évoluer. Enfin, le troisième acteur, l'Europe occidentale soutient les efforts des États centre-européens qui œuvrent pour installer une zone de sécurité durable, importante pour tout le continent.

⁵⁰² FONTAINE Pascal, *Europa w 12 lekcjach (L'Europe en douze leçons)*, Luxembourg, 2004, pp. 16-17.

2.7 Une nouvelle géopolitique de l'Europe centrale

L'analyse de la situation en Europe centrale à la fin des années 1990 pose beaucoup de problèmes, il n'est pas aisé d'en tirer des conclusions catégoriques. Bien qu'il soit indéniable que cette région se distingue par une spécificité historique, géopolitique, économique et culturelle propre, les élites centre-européennes soulignent avec insistance, dans leurs aspirations à intégrer l'Europe de l'Ouest, les liens historiques avec l'Occident. Ce qui complexifie le tableau, ce sont les nombreuses différences entre les pays de l'Europe centrale, qui concernent avant tout :

- le niveau du développement économique et social ;
- la conscience identitaire nationale, notamment les particularités culturelles de chacun ;
- la dynamique de la transformation du système en cours ;
- les ambitions spécifiques liées à l'intégration avec l'Europe.

À la fin des années 1990, la région centre-européenne constitue une entité européenne à part, mais les forces et les motivations lui manquent pour « *parler d'une seule voix* ». Elle semble aussi incapable d'adopter une position concertée et coordonnée sur l'arène européenne, des aspirations à l'intégration euro-atlantique, diversement motivées, le révèlent avec force.

Du point de vue des intérêts politiques et militaires de l'Europe centrale, l'entrée dans l'OTAN de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque en 1999, est un pas très important et positif vers la paix dans la région, mais il reste encore de nombreuses initiatives à entreprendre dans ce domaine. Il semble nécessaire de continuer le processus d'élargissement du Pacte atlantique aux pays de l'Europe orientale, notamment aux ex-républiques soviétiques et aux pays des Balkans. Selon une règle d'indivisibilité de la sécurité de toute l'Europe, la sécurité du Groupe de Visegrád dépend non seulement des garanties individuelles ou collectives, mais aussi de leur élargissement maximal aux pays limitrophes.⁵⁰³ Puisque l'OTAN n'est pas la seule structure qui puisse assurer la sécurité dans cette partie du continent européen, il paraît souhaitable d'élargir aussi l'Union européenne à tous les pays de l'Europe centrale, ce qui rendrait optimal tout le système de la sécurité régionale.

La position géopolitique des pays centre-européens paraît déterminante dans leur appréhension des questions de sécurité. Avoir une place stratégique au cœur du continent

⁵⁰³ *Raport o rozszerzeniu NATO (Rapport sur l'élargissement de l'OTAN)*, éd. par KOZŁOWSKI Maciej, LUFT Bogumił, Varsovie, mars 2000 ; TARAS Kuzio, *NATO Enlargement: The View From the East, European Security*, vol. 6, n° 1, printemps, 1997, pp. 48-62.

européen apporte des profits économiques et commerciaux à l'Europe centrale,⁵⁰⁴ mais il ne faut pas oublier que cette situation spécifique a déjà généré aussi beaucoup de dangers et de conflits.

Les partisans de la « *troisième voie* » sont les premiers à oublier cet aspect noir de la question sécuritaire. Ils postulent d'adapter le modèle du développement politique, économique, sociale et militaire indépendant de l'intégration européenne, au risque de se marginaliser par rapport aux principaux processus du développement mondial. Les supporters de cette option ne prennent pas en compte les « *arguments objectifs* » qui insistent sur la nécessité de s'engager dans la construction de l'Europe unie.

La position géopolitique de la région centre-européenne est à considérer comme un axiome fondamental, si on ne veut pas laisser l'Europe centrale échouer telle une « *épave* » au milieu du continent. Les pays du Groupe de Visegrád se trouvent naturellement enchâssés entre la Russie qui nourrit toujours les ambitions impériales et l'Allemagne, leur grand voisin représentant le système euro-atlantique et membre capital de l'Union européenne. Par conséquent, quand il s'agit de sa sécurité, le Groupe de Visegrád est condamné à faire un choix, impuissant à jamais à se réfugier dans la « *splendid isolation* ». ⁵⁰⁵ Après la chute du mur de Berlin, les pays de l'Europe centrale se retrouvent dans une situation géopolitique européenne et globale inédite. L'ancien système bipolaire de sécurité s'étant effondré, de nouvelles menaces politiques et économiques se dessinent. Barry Buzan, directeur du Centre des études sur la paix et les conflits, à Copenhague, discerne surtout les dangers liés à la langue, à la religion et aux traditions culturelles et ethniques locales. Selon lui, les turbulences dans ces domaines mettent en danger l'identité nationale et risquent de provoquer des conflits bien au-delà des frontières de l'Europe centrale. ⁵⁰⁶

Ainsi, les États de Visegrád doivent réaffirmer leur place dans la géopolitique européenne tout en faisant face aux ambitions hégémoniques des puissances régionales dont

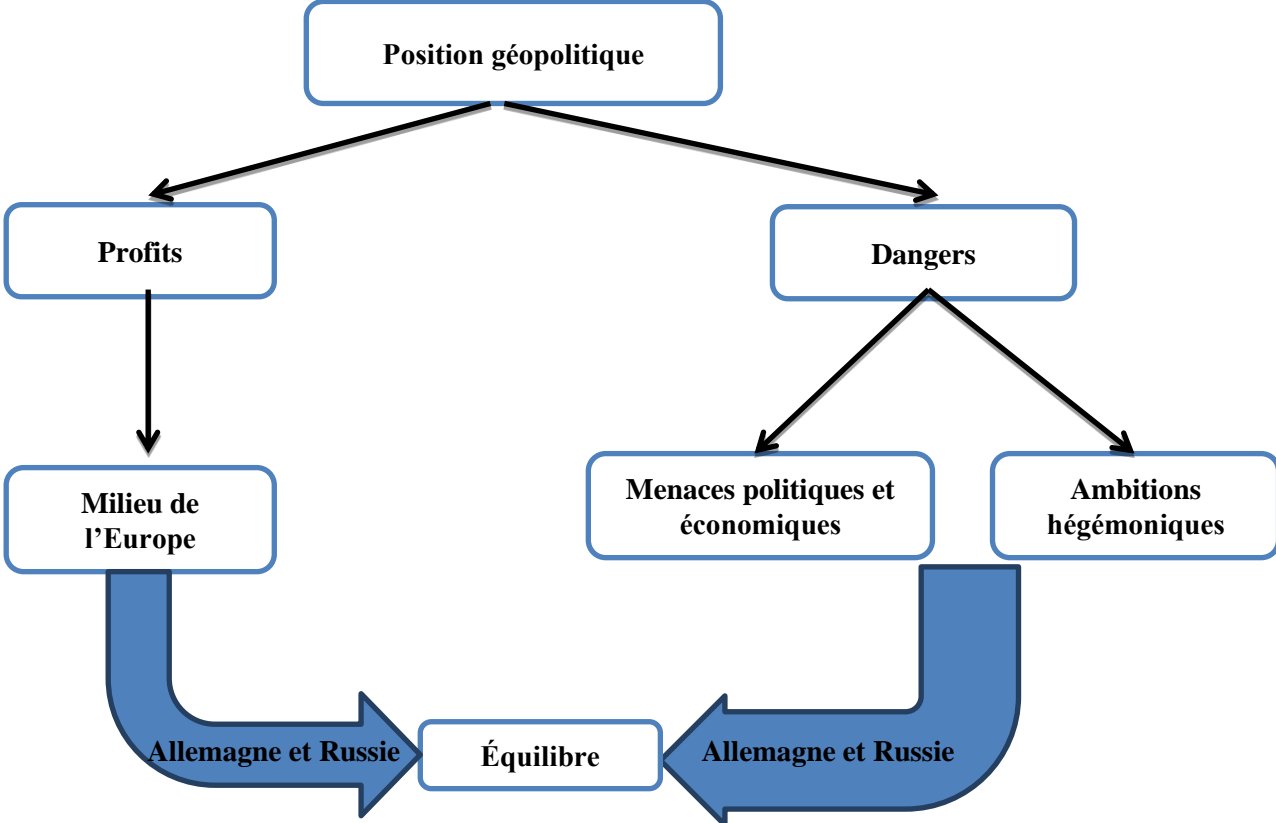
⁵⁰⁴ Pourtant, il semble que ces pays ne savent pas comment en profiter à l'époque. Par exemple, ils n'exploitent pas suffisamment des opportunités qui se présentent alors de développer le transit Est-Ouest et Nord-Sud, surtout à cause de leur mauvaise infrastructure et les transports obsolètes. Selon Roman Kuźniar, le système de l'infrastructure dans la région est dans un « *état catastrophique* ». *Rocznik strategiczny 1998/1999. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 1998/1999. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par HALIŻAK Edward, KUŹNIAR Edward, POPLAWSKI Dariusz, SZLAJFER Henryk, Varsovie, 1999, pp. 56-87.

⁵⁰⁵ Il convient de rappeler que même les Britanniques qui durant des années croient à la règle de « *perfect isolation* » fonctionnent dans les structures euro-atlantiques, bien qu'ils restent sceptiques par rapport à l'élargissement de l'intégration européenne. Par contre la Norvège, souvent donnée en exemple par les élites centre-européennes, ne souhaite pas intégrer l'Union européenne, mais fait partie de l'OTAN.

⁵⁰⁶ BUZAN Barry, *People, States and Fear...*, op. cit., pp. 112-134.

les agressions restent encore bien fraîches dans la mémoire collective. Ils doivent s'atteler à une tâche difficile de trouver un équilibre durable dans le monde devenu multipolaire.

Graphique 11 : La position géopolitique de l'Europe centrale.



Au cours des siècles, les deux conceptions opposées concernant l'Europe centrale se jouent entre Berlin et Moscou :

- I. La rivalité. L'influence dans la région est perçue comme très importante stratégiquement. Le résultat de cette rivalité décide des relations entre les deux puissances, c'est une phase préliminaire d'une guerre future pour asseoir sa domination dans la région. L'Europe centrale devient ainsi un champ de bataille des deux empires.
- II. La coopération. Son objectif est de partager l'Europe centrale en deux zones d'influence ce qui renforce le potentiel de l'Allemagne et de la Russie dans la lutte pour l'hégémonie dans le monde. De plus, une collaboration dans cette zone ouvre une possibilité de déplacer l'activité dans une autre direction géographique. En même temps, elle garantit un ordre stratégique dans la région centre-européenne.⁵⁰⁷

La mise en pratique de chacun de ces scénarios aura de toute façon un impact négatif car impliquant des turbulences majeures pour la région en question. C'est pourquoi, depuis des siècles, les pays centre-européens doivent définir leurs politiques étrangères et sécuritaires par rapport à ce contexte russe et allemand. Ils en restent tributaires aussi au début des années 1990.

⁵⁰⁷ MAJ Przemysław, PARUCH Waldemar, *Wpływ współpracy niemiecko-radzieckiej na stosunki międzynarodowe w Europie Środkowo-Wschodniej w XX wieku (L'influence de la coopération allemande et russe sur les relations internationales en Europe centrale et orientale durant XX^e siècle)*, *Dziedzictwo komunizmu w Europie Środkowo-Wschodniej (L'heritage du communisme en Europe centrale et orientale)*, éd. par SADOWSKA Joanna, Białystok, 2008, pp. 37-64.

2.7.1 La question russe

Au début des années 1990, la situation de l'ex-Union soviétique est singulière. En effet, ce pays, toujours aussi grand et potentiellement influent, garde des aspects de l'empire très expansif, mais c'est un État *unidimensionnel* car il ne représente qu'une puissance militaire, dénué *de force d'attraction*. Après la Guerre froide, Moscou décide de maintenir son industrie militaire à un niveau élevé à cause des raisons géographiques et historiques.⁵⁰⁸ De la sorte, la nouvelle Russie garde une certaine liberté d'action et des possibilités d'exercer des pressions politiques.⁵⁰⁹ Par ailleurs, Moscou tente d'introduire consciemment une certaine confusion dans les relations internationales. Mais, malgré certaines réussites dans le passé comme par exemple les effets de l'industrialisation forcée, l'héritage du système socialiste reste l'origine de sa faiblesse. Selon Zbigniew Brzeziński, « *le véritable échec du système communiste se trouve dans son incapacité de sortir de la phase de l'industrialisation, de passer d'une ère industrielle au monde postindustriel* ». ⁵¹⁰

Contrairement à l'Occident qui commence à s'intéresser tardivement et relativement peu à la problématique de sécurité dans la région d'Europe centrale, aux yeux de la Russie, les pays de cette zone ne perdent pas de leur importance géopolitique. À la fin des années 1990, l'intégration de la région centre-européenne dans les structures euro-atlantiques semble compter moins aux yeux de l'Occident que la perte d'influence qu'elle représente pour Moscou. Deux événements le prouvent :

- dans les années 1990-1991, en signant des accords bilatéraux avec les pays ex-satellites, la Russie tente d'imposer les clauses qui limiteraient leur autonomie militaire ;
- à la fin de 1993, sa doctrine de la défense pousse Moscou à se déclarer contre l'élargissement de l'OTAN.⁵¹¹

Historiquement, avec ses rêves de puissance Moscou représente une menace : « *Le but commun de tous les Européens, sans distinction de partis ou de nations, devrait être d'empêcher une invasion russe* ». ⁵¹² Depuis toujours, la Russie nourrit les ambitions de devenir un grand empire. Les efforts du tsar Pierre 1^{er} ou de Vladimir Lénine pour créer à

⁵⁰⁸ MALAK Kazimierz, *Czynnik wojskowy w polityce zagranicznej Rosji (1991-2000) (Facteur militaire dans la politique étrangère de la Russie (1991-2000))*, Varsovie, 2001, pp. 59-61.

⁵⁰⁹ DE MONTBRIAL Thierry, *Quinze ans ...*, op. cit., p. 139.

⁵¹⁰ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Spadek po zimnej wojnie...*, op. cit., pp. 153-157.

⁵¹¹ LARRABEE Stephen, *Rethinking Russia: Russia, Ukraine, and Central Europe: The Return of Geopolitics*, *Journal of International Affairs* [en ligne]. printemps/été 2010, vol. 63, n° 2, [réf. 03.03.2011]. pp. 33-52. Disponible sur: http://jia.sipa.columbia.edu/files/jia/33-52_Larrabee.pdf.

⁵¹² DE COUDENHOVE-KALERGI Richard, *Pan-Europa ...*, op. cit., p. 45.

l'Est une civilisation rivale de l'Occident remontent déjà à l'idée de faire de Moscou le « *Troisième Rome* ». ⁵¹³

Tous les dangers venant de l'Ouest menacent la sécurité de la Russie. Avoir à ses frontières les territoires stables, pacifiques, faibles et dépendants, mais qui lui garantissent tout de même des relations avec le reste de l'Europe, lui donne les meilleures garanties de sécurité. « *Pour la Russie, la sécurité signifie l'absence de toute menace provenant de l'Europe de l'Ouest. Elle souhaite se préserver contre toute instabilité qui surgirait à ses frontières asiatiques ou occidentales et qui la menacerait.* » ⁵¹⁴ Moscou ne souhaite pas rester isolée ou encerclée par des alliances. C'est pourquoi, ce pays aux ambitions impériales s'engage sur la scène internationale au moment de l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne, craignant pour sa position dans le monde et pour sa sécurité. En déployant ses ailes, la Russie jette une ombre sur l'Europe centrale et rappelle de mauvais souvenirs. J. Reynolds, géographe suisse, le résume d'une façon lapidaire : « *la Russie reste géographiquement une antithèse de l'Europe* ». ⁵¹⁵

Le rapprochement de la Russie avec les pays centre-européens semble improbable pour des raisons suivantes :

- l'instabilité intérieure de la Russie, où le cours d'événements et la politique étrangère sont imprévisibles ;
- la montée générale des tendances nationalistes et autoritaires ;
- le peu d'avantages qu'un tel rapprochement pourrait générer ;
- la politique russe très peu constructive envers les pays de la région.

En fait, en Europe centrale, la Russie souhaite maintenir sa zone d'influence ou, au moins, de transformer cette région en « zone grise ». ⁵¹⁶

D'après Barry Buzan, « *la Russie constitue la plus grande menace pour l'Europe centrale* ». En ce qui la concerne, il présente trois scénarios possibles pour la période de l'après-Guerre froide ⁵¹⁷ :

- I. l'Europe unie, intégrée et forte qui joue le rôle de gérant et de garant de la sécurité sur le continent. L'Europe centrale peut se consacrer à sa démocratisation ;

⁵¹³ *Wielkość Rosji i jej dylemat. Od Piotra Wielkiego do Lenina (La grandeur de la Russie et ses dilemmes. De Pierre le Grand à Lenine)*, *Kurier polityczny (Courier politique)* [en ligne]. 1997, n° 5, [réf. 04.03.2011]. Disponible sur : <http://www.calculemus.org/aera/kp-uw/97-05/3rosja.html>.

⁵¹⁴ LANDAU Alice, *La diplomatie internationale...*, op. cit., pp. 190-219.

⁵¹⁵ DAVIES Norman, *Europa...*, op. cit., p. 32.

⁵¹⁶ KUŹNIAR Roman, *Krajobraz po transformacji ...*, op.cit., pp. 8-10.

⁵¹⁷ BUZAN Barry, WAEVER Ole, *European Scenarios for in the 1990's, Nordic Security in the 1990's: Options in the Changing Europe*, éd. par OBERG Jan, Londres, 1992.

- II. l'Europe affaiblie, désintégrée et partagée entre les puissances européennes. L'Europe centrale redevient le terrain des jeux d'influence et des accrochages ;
- III. l'Europe centrale est envahie par la Russie qui souhaite étendre ses ambitions impérialistes sur tout le continent.

Les relations avec la Russie sont primordiales pour la sécurité centre-européenne et pour l'Europe tout entière, elles en constituent même une des clés essentielles. Il ne faut pas oublier que c'est dans les traditions historiques de la Russie, depuis Pierre le Grand jusqu'à l'Union soviétique, de traiter l'Europe centrale comme la zone d'influence de Moscou.⁵¹⁸ Pour les pays de la région, l'expérience du passé rend une nouvelle proximité trop poussée avec la Russie délicate et même inacceptable, ce qui n'exclut pas pour autant de bonnes relations de voisinage, bi- ou multilatérales.

Après 1989, la donne géopolitique dans la région ayant changé radicalement, la Russie perd son potentiel d'influencer le destin de l'Europe centrale par des pressions directes, politiques et idéologiques. De surcroît, ses capacités de réaction sur le plan économique se réduisent également. Cependant, malgré de nombreuses difficultés, la Russie est toujours en mesure d'apporter un soutien effectif à des forces politiques dans la région. Pendant la transformation politique et économique, certains dirigeants centre-européens, par exemple en Slovaquie, cherchent à adopter « *la troisième voie* », mais ceci mène le plus souvent aux conflits avec leurs partenaires occidentaux. En profitant de nombreux malentendus entre les élites locales au pouvoir et l'Occident, la Russie parvient, dans les années 1990, à rétablir partiellement son autorité en Europe centrale. Elle reste très active particulièrement face aux pays du Groupe de Visegrád, parce qu'elle tient à les garder dans sa zone d'influence. Dès lors que ces pays restent très attachés à leur souveraineté et manifestent une volonté inébranlable de rejoindre les structures occidentales, chacun d'eux doit faire face à la Russie désireuse de reconstruire à tout prix son hégémonie et de renforcer sa présence dans toutes les sphères de la vie publique.

La Slovaquie est un exemple le plus caractéristique de cette présence russe ambiguë qui continue après l'effondrement du communisme, aussi bien dans la politique, l'économie ainsi que dans la sphère idéologique. Évidemment, cette pression, bien qu'importante sur le Groupe de Visegrád, est différente de celle exercée au temps du communisme. En 1992, avant

⁵¹⁸ BIELEŃ Stanisław, *Ciągłość i zmiana ról międzynarodowych Rosji (La constance et le changement des rôles internationaux de la Russie)*, *Nowe role mocarstw (Des nouveaux rôles des empires)*, éd. par MROZEK Bogusław, BIELEŃ Stanisław, Varsovie, 1996, pp. 39-61; STANISZKIS Jadwiga, *Russia : Empire or Metropolis, Racja stanu w dobie transformacji ładu europejskiego. Implikacje dla Polski (La raison d'état à l'heure de la transformation de l'ordre européen. Implications pour la Pologne)*, éd. par STEFANOWICZ Janusz, GRABOWSKA-LIPIŃSKA Iwona, Varsovie, 1995, pp. 13-18.

la dissolution définitive de la fédération tchécoslovaque, suite aux élections parlementaires, le pouvoir en République slovaque revient à une coalition qui détourne le pays de l'intégration européenne. C'est une conséquence grave de la politique gouvernementale menée par Vladimír Mečiar, le chef du Parti populaire Mouvement pour la démocratie de la Slovaquie (sl. *Ludová strana - Hnutie za demokratické Slovensko* L'S - HZDS). Critiquée ouvertement par l'Occident, Bratislava se trouve exclue du processus d'intégration tandis que sa politique permet à la Russie de prendre le contrôle de certaines initiatives des pays centre-européens.

Aujourd'hui, en absence des données précises, il est difficile d'affirmer si les actions des gouvernements Mečiar relevaient d'une orientation géopolitique préméditée. D'autant plus que le chef du L'S - HZDS avait inscrit dans le programme de son parti la volonté d'intégrer les structures euro-atlantiques. Pourtant, sa politique gouvernementale a mis en doute la sincérité de ces déclarations. Les exemples du caractère non démocratique de la Slovaquie dans les années 1994-1998 sont nombreux :

- les multiples tentatives d'éliminer l'opposition de la vie politique ;
- l'utilisation des services secrets dans son conflit avec le président Michel Kovacz ;
- l'annulation du référendum au sujet de l'adhésion à l'OTAN.

Dans les années 1994-1995, après une vague des critiques de la part de l'UE et de l'OTAN, la coalition au pouvoir en Slovaquie prend conscience qu'avec une telle politique intérieure les chances d'entrer dans les structures européennes et atlantiques diminuent rapidement. Mečiar et ses partenaires politiques se retrouvent devant un dilemme. D'un côté, ils sont sous pression de modifier leur politique intérieure tant reprochée par l'Occident, mais cela peut les conduire à leur perte. De l'autre côté, ne pas réagir risque d'exclure définitivement le pays du processus d'intégration. En 1996, Mečiar menace dans une interview : « *S'ils ne veulent pas de nous à l'Ouest, nous nous tournerons vers l'Est* ». ⁵¹⁹ Il sait que la société slovaque envisage l'intégration avec l'UE et l'OTAN avec craintes et inquiétude et doute de son avenir. Les dirigeants du L'S - HZDS tentent donc de convaincre l'opinion publique « *que, à vrai dire, la Slovaquie n'a pas besoin de l'intégration avec l'OTAN et l'UE. Le modèle occidental de transformation ne répond pas au besoin du pays* ». ⁵²⁰

La réaction de la Russie aux problèmes du gouvernement Mečiar avec l'UE et l'OTAN ne tarde pas. L'ambassadeur russe à Bratislava, Sergieï Jastrzembki endosse le rôle

⁵¹⁹ DULEBA Alexander, HIRMAN Karel, *Rusko na konci Jelcinovej ery...*, op. cit., p. 168.

⁵²⁰ *Ibidem*, p. 180.

d'un porte-parole des intérêts slovaques et défend la politique du gouvernement slovaque dans les nombreuses interviews. Il critique ouvertement l'Occident pour « *son manque de compréhension de la situation spécifique de ce jeune pays* ». Selon lui, l'Ouest ne prend pas en compte les besoins et les intérêts réels de la nation slovaque.⁵²¹ Boris Eltsine soutient encore plus fermement la politique de Mečiar. Durant la visite du Premier ministre slovaque à Moscou, les 27-28 mai 1998, le Kremlin loue publiquement la politique amicale de la Slovaquie à l'égard de la Russie.

Ainsi, sous le gouvernement de Mečiar, la Slovaquie représente les intérêts de la Russie en Europe centrale jusqu'à l'automne 1998, quand l'opposition anti-Mečiar gagne les élections parlementaires.⁵²² Une coalition des partis démocratiques prend le pouvoir faisant perdre à la Russie sa position privilégiée dans ce pays. Le nouveau gouvernement de Mikuláš Dzurinda, leader de la Coalition démocratique de la Slovaquie (sl. *Slovenská demokratická koalícia SDK*), affirme que la Slovaquie doit participer à l'intégration européenne et atlantique. Mais la Russie ne renonce pas à influencer la scène politique slovaque et tente de jouer sur la faiblesse de la coalition composée de plusieurs formations, continue toujours à soutenir les partis pro Mečiar, le L'S - HZDS et le Parti national slovaque (sl. *Slovenská národná strana SNS*). En fait, le virage de la politique étrangère slovaque ne semble ni assuré ni définitif.⁵²³

Après 1989, les relations économiques entre la Russie et l'Europe centrale se relâchent, bien que les pays de la région restent fortement dépendants des matières premières et énergétiques gérées par Moscou. La situation de la Slovaquie est unique car Bratislava

⁵²¹ LEŠKO Marian, *Ex-excelencia nás chráni až z Moskvy (Sa majesté nous protège dès Moscou)*, SME SK [en ligne]. 13 novembre 1996, [réf. 03.04.2011]. Disponible sur : <http://komentare.sme.sk/c/2096238/ex-excelencia-nas-chrani-az-z-moskvy-nazory.html>.

⁵²² À la suite de cet échec, le vrai visage du régime de Mečiar se révèle publiquement, surtout en ce qui concerne son utilisation du SIS, les services de renseignement slovaques. À l'époque de Mečiar, le SIS, dirigé par Ivan Lex, membre du HZDS menait de nombreuses actions contraires à la politique étrangère officiellement déclarée. Il entretenait des contacts réguliers avec les services secrets russes qui étaient chargées, entre autres, de former les agents slovaques. Le SIS préparait aussi des opérations qui avaient pour but d'influencer la situation politique dans les pays limitrophes. Par exemple, les actions menées en République tchèque et en Hongrie visaient à saper le soutien social pour l'intégration de ces pays avec l'OTAN. L'objectif d'une autre action nommée « L'Est » était de « *convaincre le plus largement possible la population slovaque de la nécessité de revenir sous l'influence russe et de garder les liens fort entre les deux pays* », LESNÁ Euba, *Slovenská informačná služba a jej zneužitie v rokoch 1993-1998, Slovensko 1998-1999 (Les services secrets et son importance en Slovaquie dans les années 1993-1998. Slovaquie 1998-1999)*. *Slovensko 1998-1999 Súhrnná správa o stave spoločnosti (Slovaquie 1998-1999. Rapport sur la société slovaque)*, éd. par MESEZNIKOV Grigorij, IVANTYSYN Michal, Bratislava, 1999, p. 797.

⁵²³ Un nouvel acteur apparaît alors sur la scène politique slovaque qui jouit d'un important soutien de l'opinion publique, d'après les sondages. Il s'agit du parti *Smer* (Direction) fondé en 1999 par Robert Fico, un des leaders postcommunistes issus du Parti de la gauche démocratique (sl. *Strana demokratickej ľavice SDL*). Ce nouveau parti critique avec véhémence la coalition au pouvoir, mais ne ménage pas non plus le HZDS ni le SNS. Néanmoins, en ce qui concerne la politique étrangère et notamment les relations entre la Slovaquie et la Russie, *Smer* s'approche de la position de Mečiar, ce qui n'échappe pas à la vigilance russe : lors d'une visite à Moscou en janvier 2001, Fico critique la politique de Dzurinda.

dépend entièrement des livraisons du gaz et du pétrole russes. Cette dépendance est d'autant plus grave que les deux centrales atomiques slovaques jouent un rôle prépondérant dans son système énergétique, lourd héritage du CAEM.⁵²⁴ Le Premier ministre de la Fédération russe, Vladimir Poutine déclare en décembre 1999 que « *les livraisons du pétrole, du gaz et des combustibles nucléaires peuvent être considérées comme une sorte de garanties de la Russie en cas de l'élargissement de l'OTAN* ». ⁵²⁵ La dépendance économique de Moscou est restée quasiment inchangée et demeure, comme on le voit, un moyen de pression efficace dont la Russie use pour défendre ses intérêts politiques dans la région.

Outre des instruments politiques et économiques, Moscou dispose d'un outil idéologique qui lui permet d'influencer les opinions publiques, slovaque et celles des autres pays centre-européens. Il s'agit du panslavisme. Sa forme contemporaine est définie dans la littérature slovaque comme « *la fraternité slave* ». ⁵²⁶ Le panslavisme est né au XIX^e siècle, en réponse à des menaces de la part des autres peuples : turcs, allemands et hongrois, considérés comme hostiles aux peuples slaves. C'est à la Russie tout naturellement, compte tenu de son importance, que revient le rôle de protéger et de guider l'empire des nations slaves. Durant des siècles, les événements historiques ont ancré chez les Slaves le sentiment partagé du danger extérieur qui pèse en permanence sur eux. Dans les moments de rupture, l'idéologie panslaviste refait surface et se propage rapidement, surtout parmi les nations de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-Tchécoslovaquie. Depuis toujours, les intellectuels de ces pays restent traditionnellement attentifs au panslavisme, surtout à celui qui s'est forgé au XIX^e siècle. Aujourd'hui, c'est en Serbie et en Slovaquie que les attentes liées à la mission panslave de la Russie sont les plus vivaces.

Dans les années 1990, l'imprégnation panslaviste de la pensée politique slovaque s'explique par des raisons objectives, historiques et culturelles. L'idée de la solidarité caractérise l'identité idéologique d'une grande partie de l'intelligentsia et des élites politiques slovaques, c'est pourquoi le panslavisme représente un instrument d'influence politique souvent opérant.

À l'époque, l'étendu et le caractère des influences russes en Slovaquie inquiète et menace les pays de Groupe de Visegrád. L'évolution sur la scène politique slovaque fait que les conséquences d'une rupture de Bratislava avec le processus de l'intégration euro-atlantique risquent d'être très négatives. Le cas de la Slovaquie illustre comment un pays peut

⁵²⁴ HIRMAN Karel, *Ropa a plan v slovenskej politike a ekonomike (Le pétrole et la politique économique slovaque)*, *Slovensko 1998-1999...*, op. cit., pp. 845-848.

⁵²⁵ *Ibidem*.

⁵²⁶ DULEBA Alexander, *Panslavizmus – zmrtyvychvstanie zabudnutej ideologie? (Panslavisme – la renaissance d'une idéologie oubliée ?)*, *Medzinarodne otazky (Questions Internationales)*, vol. 3, 1994, pp. 29-34.

« faire un saut à l'intérieur ou à l'extérieur » de l'Europe centrale, selon sa ligne politique.⁵²⁷ Les pays centre-européens et leurs partenaires occidentaux se trouvent alors dans la nécessité de renforcer et de stabiliser l'orientation pro euro-atlantique dans la politique étrangère slovaque. De plus, ils doivent détourner Bratislava de la Russie qui incarne un danger majeur pour tous les pays de la région.

La situation en République tchèque revêt également une grande importance pour la présence russe dans la région. La division de la Fédération tchécoslovaque du 31 décembre 1992 déplace la République tchèque sur la carte géopolitique de l'Europe, la pousse vers l'Ouest. C'est un changement positif pour Prague qui lui permet de s'éloigner des territoires instables de l'Europe de l'Est et du Sud-Est, améliorant ses perspectives d'entamer le processus de l'intégration européenne et de son entrée dans l'OTAN. La position géopolitique de Prague détermine les orientations de la politique étrangère tchèque. Durant les années 1990, elle diffère de celle menée par Bratislava, avant tout en ce qui concerne les relations avec la Russie et avec toute la région ex-soviétique.⁵²⁸

Dans la seconde moitié des années 1990, face à l'élargissement de l'OTAN à l'Est, la Russie met en place une nouvelle stratégie. Pour regagner une partie de ses influences en Europe centrale, la Russie essaie d'utiliser les instruments économiques, puisque les possibilités de pression politique sont limitées. Les pays qui ne demandent pas à adhérer à l'OTAN se voient offrir des avantages notables dans leurs échanges économiques avec Moscou. En revanche, les pays qui souhaitent rejoindre au plus vite le Pacte atlantique subissent des tracasseries à propos des livraisons en matières premières énergétiques.⁵²⁹

⁵²⁷ ASH Timothy Garton, *The Puzzle...*, op. cit., p. 5.

⁵²⁸ Il convient de souligner que la politique étrangère tchèque constitue de facto la continuation de la politique tchécoslovaque depuis 1989. Ses priorités sont formulées par Jiri Dienstbier, le premier ministre non-communiste des affaires étrangères. Pendant sa conférence du 14 décembre 1989, il souligne que l'objectif principal de sa politique est « le retour de la Tchécoslovaquie en Europe ».

Le gouvernement de Prague initie la dissolution du Pacte de Varsovie et de la CAEM. Les effets durables de la politique tchèque face à la Fédération russe sont les suivants :

- la position forte de la République tchèque durant l'intégration euro-atlantique ;
- les liens politiques, économiques et militaires les plus faibles de toute la région avec la Russie et avec les autres pays de l'ex-URSS.

⁵²⁹ En mars 1997, les diplomates russes menacent publiquement la République tchèque et la Slovaquie d'utiliser les sanctions économiques. Bratislava cède sous cette pression tandis que les Tchèques se montrent déterminés à ne pas retomber dans la dépendance économique de la Russie. En printemps 1997, la République tchèque, le premier pays en Europe centrale, signe le contrat de livraison du gaz avec la Norvège, malgré des protestations du Gazprom russe. Il y a aussi un autre exemple de ce qui sépare la position tchèque de la politique slovaque : il concerne le paiement de la dette russe. En 1993, elle est estimée à 7,7 milliards de dollars pour tous les pays centre-européens : la République tchèque – 3,4 milliards, la Slovaquie – 1,6, la Hongrie – 1,7 et la Pologne – 1 milliard de dollar. La Russie propose à ses créanciers de payer leurs dettes en armements, ce qui vise à maintenir leur dépendance militaire et technique et rend plus difficile l'intégration avec l'OTAN.

Les exemples tchèque et slovaque prouvent la détermination russe à établir son hégémonie dans cette zone, à la contrôler par les moyens aussi bien politiques qu'économiques.

Évoquant les relations de cette région avec la Russie, il faut mentionner un fort sentiment antirusse largement répandu dans les sociétés centre-européennes, qui conditionne aussi leur politique étrangère. En Pologne par exemple, les Russes sont, avec les Ukrainiens et les Biélorusses, une nation la moins aimée.⁵³⁰ Cette situation ne facilite pas les relations mutuelles. Malgré ce climat peu favorable au départ, dès 1990, certains écrivains polonais et russes appellent au dialogue, politique et culturel entre la Russie et les pays centre-européens. Tadeusz Konwicki, écrivain polonais évoque alors la proximité de ces peuples avec la Russie : « *Vous êtes l'Europe, une très importante partie de l'Europe, parce que les mêmes rivières traversent nos pays, les mêmes vents soufflent autour de nous* ». ⁵³¹

La plus grande crainte de l'Europe centrale concerne un retour éventuel de la domination russe dans cette région. Ce pas en arrière signifierait l'échec des tous leurs efforts pour l'indépendance, le système démocratique et la prospérité. À la fin des années 1990, la Russie est touchée par une grande crise. Ce pays dispose d'un grand potentiel et de grandes capacités mais à court terme Moscou n'est pas un partenaire attractif et concurrentiel pour ses ex-satellites qui craignent la situation en Russie et essaient, à tort ou à raison, de limiter les rapports avec leur ancien tuteur hégémonique.⁵³² Cela concerne les différents domaines : les contacts politiques, la coopération économique et les échanges commerciaux.⁵³³ Par chance, la crise financière d'été 1998 en Russie ne perturbe pas les économies des pays du Groupe de Visegrád.

En Europe occidentale, les menaces que sont à l'origine de l'instabilité de la Russie sont souvent banalisées ou mal comprises. Cependant, Il faut avoir en mémoire que ce pays

⁵³⁰ En 1977, l'indicateur de l'antipathie est de : 53% envers les Russes, 46% les Biélorusses et 60% les Ukrainiens. (*Stosunek naszego społeczeństwa do innych nacji. Komunikat z badań (La position de notre société face à d'autres nations. Communiqué des études)* [en ligne]. octobre 1997. Disponible sur : http://www.cbos.pl/SPISKOM.POL/1997/K_135_97.PDF), Varsovie, octobre 1997); En 2000, l'antipathie monte : à 65% pour les Russes, 62% les Biélorusses et 64% les Ukrainiens.

⁵³¹ *Szukanie wspólnego języka. Rozmowa pisarzy polskich i rosyjskich w Radziejowicach 24 i 25 kwiecień 1990 (À la recherche de la langue commune. Les conversations des écrivains polonais et russes à Radziejowice les 24 et 25 avril 1990)*, AVIERINCEW Sergiusz, BOCHENSKI Jacek, CZUCHONCEV Oleg, DRAWICZ Andrzej, ISKANDER Fazil, JAGIELŁO Michał, JANION Maria, JAROFIEJEW Wiktor, KONWICKI Tadeusz, LEWANDOWSKA Irena, MARSZAŁEK Rafał, MORIC Junna, PASIERB Janusz Stanisław, PIECUCH Wiczysław, POMORSKI Adam, POPOW Eugeniusz, PRISTAWKIN Anatolij, STAROSIELSKA Ksenia, WOROSZYLSKI Wiktor, ŻAKIEWICZ Zbigniew, *Więź*, n° 10, 1990, p. 55.

⁵³² Selon Piotr Starzyński, « *les Polonais voient avec méfiance les événements en Russie. Ils sont convaincus qu'en Russie, tout est possible.* » *Public attitudes on security in Central Europe. Poland, Percetion of security. Public opinion and expert assessments en Europe's new democracies*, éd. par SMOKE Richard, Manchester, New York, 1996, p. 58.

⁵³³ En 1988, l'URSS est pour la Pologne un partenaire commercial le plus important, sa participation dans l'export polonais atteint 24,5%, l'import 23,3%. En 1994, la Russie est en troisième position (l'export 5,4% et l'import 6,8%). Ces indicateurs reste presque inchangés durant les années 1990. NOWAK Alojzy Z., *Dylematy polskiej polityki gospodarczej wobec zmian na światowych rynkach finansowych i integracji z Unią Europejską (Les dilemmes de l'économie polonaise face aux changements sur les marchés financiers mondiaux et à l'intégration avec l'Union européenne)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, n° 3, 1999, p. 53.

n'a jamais vraiment fonctionné sous un régime réellement démocratique, que des scénarios les plus catastrophiques y restent donc toujours envisageables, par exemple, la prise du pouvoir par des partis nationaux et communistes. La méconnaissance de la « *question russe* », notamment de la part des États-Unis, reste tangible pendant les discussions sur l'élargissement de l'OTAN.⁵³⁴ Les pays du Groupe de Visegrád peuvent tout naturellement jouer le rôle d'une « *passerelle* ». Il est dans leur propre intérêt et celui de toute l'Europe, de supporter, des effets de la démocratisation et du développement de l'économie du libre marché en Russie. C'est ce qu'attend d'eux l'Occident qui considéra ses nouveaux partenaires centre-européens d'autant plus forts s'ils contribuent à stabiliser la situation à l'Est du continent. On attend d'eux également de soutenir les réformes dans les ex-républiques soviétiques, notamment dans les Républiques baltes et en Ukraine. Cependant, la Russie n'est pas intéressée par les « *bons services* » de ses voisins de l'Europe centrale, Moscou recherchant plutôt des contacts directs avec l'Occident.⁵³⁵ De plus, des conceptions géostratégiques de Moscou sont plus globales, elles ne se limitent pas aux relations traditionnelles avec l'Europe occidentale et les États-Unis, mais impliquent aussi la Chine et l'Inde. Par conséquent, l'orientation centre-européenne n'est pas aussi importante que la croient les habitants de la région.⁵³⁶

Du point de vue centre-européen, le plus important est d'empêcher une « *nouvelle Yalta* » qui pourrait se révéler néfaste pour tout le monde, la Russie y comprise. Pourtant, les alliés occidentaux accordent à Moscou le droit d'influencer son « *étranger proche* ». Ils semblent oublier que, depuis des siècles, la région de *Mittleeuropa* est également une zone d'influence allemande, ce qui en fait la « *boîte de Pandore* » où grouillent toutes les ambitions des empires voisins. De surcroît, la Russie peut devenir une arène des conflits nationaux très exacerbés. Selon Zbigniew Brzeziński, « *Marx a défini l'impérialisme des tzars russes comme la prison des peuples, Staline l'a transformé en cimetière des nations, à l'époque de Gorbatchev, l'empire soviétique est devenu un volcan des nations* ». ⁵³⁷

Quand en 1989 les pays de l'Europe centrale optent pour l'orientation occidentale, les troupes soviétiques stationnent encore sur leurs territoires. Bien que la volonté d'adhérer aux

⁵³⁴ Les discours des analystes américains, Amos Perlmutter et Ted Galen Carpenter. Selon eux, l'élargissement de l'OTAN à l'Est est une « *folie* » qui risque de déclencher des éventuelles répercussions de la part de la Russie. PERLMUTTER Amos Carpenter, GALEN Ted, *NATO's Expensive Trip East. The Folly of Enlargement, Foreign Affairs*, janvier/février, 1998.

⁵³⁵ Dans son œuvre déjà cité « *La constance et le changement des rôles internationaux de la Russie* », Stanisław Bieleń souligne la dualité de la conception stratégique de la Russie : d'un côté euro-centrique et pro-occidental, de l'autre, néo-eurasiatique. BIELEŃ Stanisław, *Ciągłość i zmiana...*, op. cit.

⁵³⁶ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Spadek po zimnej wojnie*, op. cit., p. 157.

⁵³⁷ *Ibidem*.

structures euro-atlantiques ne soit pas encore formulée, le retrait des soldats russes reste un de leurs objectifs essentiels du moment. Une fois débarrassés de la présence militaire soviétique, les pays de la région se prononcent plus ouvertement en faveur de l'Alliance atlantique dans leurs choix stratégiques. Le CAEM et le Pacte de Varsovie sont supprimés mais malgré la disparition de ces organisations « *les pays de l'Europe centrale sont perçus comme complètement transparents ou à travers une vitre* ». ⁵³⁸ Les États-Unis, l'Allemagne, la France et les autres grands pays occidentaux sont des partenaires réels de la Russie, mais semblent ignorer l'Europe centrale jusqu'au moment où elle déclare sa volonté d'adhérer à l'OTAN. Ce choix politique, inattendu et retentissant, est d'abord perçu comme une décision défavorable et incommode pour la Russie. « *Comme autrefois, le statut stratégique des États de l'Europe centrale est envisagé en fonction des préoccupations externes, en l'occurrence de la sécurité de l'Allemagne et du maintien des intérêts d'influence des États-Unis. À l'inverse, Moscou s'accommoderait d'un statu quo, le vide de sécurité ressenti par les uns, étant perçu ici comme le maintien d'un glacis externe de statut comparable à celui de la Finlande ou de l'Autriche avant 1989.* » ⁵³⁹

Les élites centre-européennes soulignent que leur choix ne vise pas la Russie. Elles proclament qu'il s'agit d'un processus d'intégration européenne, de construire une sphère de stabilité et de sécurité. De plus, on promet que le nouvel ordre ne s'arrêtera pas sur le fleuve Bug, puisque la zone agrandie comportera un jour aussi la Biélorussie, l'Ukraine et la Russie elle-même. Les intentions des Polonais, des Hongrois, des Tchèques et des Slovaques envers la Russie sont franches et amicales. Pourtant, il faudra plusieurs années pour que les relations avec Moscou redeviennent normales. Vladimir Poutine comprend le premier qu'il a besoin de bons rapports avec cette partie de l'Europe, y compris des relations commerciales qui permettront de fournir en pétrole et en gaz tout le continent.

La question de la zone de Kaliningrad est très importante dans les relations de l'Europe centrale aussi bien avec l'Union européenne qu'avec la Russie.

La surface de la région de Kaliningrad, avec la partie russe des lagunes de la Vistule et de Courlande, compte 15,1 mille km², ce qui correspond à 0,088% de territoire de la Fédération de Russie. Sa surface est 4 fois plus petite que celle de la Lituanie (52 mille km²) et 21 fois plus petite de la Pologne (312,7 mille km²). La ville de Kaliningrad est située à 350

⁵³⁸ Le discours de Stanisław CIOSEK prononcé durant la Conférence sur l'élargissement de l'Union européenne, Varsovie, 4 juin 2002. *Rocznik strategiczny 2002/2003. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2002/2003. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd par. HALIŻAK Edward, et al., Fundacja Studiów Międzynarodowych (Fondation des Études Internationales), Varsovie, 2003, p. 56

⁵³⁹ FOUCHER Michel, *Les nouvelles frontières de l'Union européenne, Revue internationale de Politique comparée*, vol. 2, n° 3, 1995, pp. 462-463.

km de Vilnius, 390 km de Riga, 400 km de Varsovie, 600 km de Berlin et 650 km de Stockholm. Elle est éloignée de Moscou de 1290 km. D'un côté, cela lui donne une position favorable dans la coopération avec l'Europe. De l'autre côté, géographiquement, elle se retrouve isolé du centre politique du pays. La région de Kaliningrad est habitée par 937 400 personnes (donnés statistique de 2009), ce qui représente 0,63% de la population de toute la Russie. C'est une des ses régions les plus peuplées avec 62 habitants pour 1 km². Habitée à 78,1% par les Russes, elle est aussi peuplée par les Biélorusses, les Ukrainiens, les Lituaniens, les Allemands, les Polonais et les Arméniens.⁵⁴⁰

Au cours du XX^e siècle, la région de Kaliningrad a changé trois fois de statut d'appartenance. Tout d'abord, dans les années 1919-1939, faisant partie de la Prusse orientale, elle est un territoire allemand. Après la Seconde Guerre mondiale, elle devient une zone militaire russe fermée. Ensuite, Kaliningrad reçoit le statut d'un territoire russe, coupé cependant du territoire de la Russie propre. Avec l'élargissement de l'UE à l'Est planifié, cette région deviendra une enclave russe à l'intérieur de l'Union européenne.⁵⁴¹ Pourtant, les événements les plus importants pour la région de Kaliningrad, se sont déroulés après la Seconde Guerre mondiale. Le décret de la Présidence du Haut Conseil de l'URSS du 7 avril 1946, intègre la région de Königsberg, le nord de la Prusse orientale allemande, à l'URSS.

Le décret du 4 juin 1946 change le nom de cette région en Kaliningrad.⁵⁴² Les décisions de la conférence de Potsdam qui ont effacé la Prusse orientale de la carte politique sont à l'origine de la naissance de l'entité que représente la région de Kaliningrad.⁵⁴³

La région à laquelle Josèphe Staline tenait tant,⁵⁴⁴ a reçu dès le début une mission très précise : la surveillance de la partie orientale de la mer Baltique, du golfe de Botnie et du golfe de Gdańsk.⁵⁴⁵ Le territoire a été très rapidement totalement militarisé,⁵⁴⁶ ses frontières

⁵⁴⁰ CHEŁMINIAK Marcin, *Obwód Kaliningradzki FR w Europie. Rosyjska enklawa w nowym międzynarodowym ładzie politycznym (La région de Kaliningrad de la Fédération de Russie en Europe. L'enclave russe dans un nouvel ordre politique international)*, Toruń, 2009, coll. Dialog europejski, pp. 105-110.

⁵⁴¹ NIS S., *Kaliningrad — nie jedinstwiennyj anklaw (La région de Kaliningrad – plus qu'une enclave)*, *Pro et Contra*, vol. 8, n° 1, 2003, p. 98.

⁵⁴² DUDO Jerzy, *Gospodarcze aspekty środowiska naturalnego w obwodzie kaliningradzkim (Les aspects économiques de l'environnement naturel dans la région de Kaliningrad)*, Olsztyn, 1995, p. 5.

⁵⁴³ MODZELEWSKI Wojciech, *Geneza i tożsamość Obwodu Kaliningradzkiego FR (La genèse et l'identité de la région de Kaliningrad)*, *Narody i nacjonalizm w Federacji Rosyjskiej (Les nations et le nationalisme dans la Fédération de Russie)*, éd. par TIMOFIEJUK Paweł, WIERZBICKI Andrzej, ZIELIŃSKI Eugeniusz, Varsovie, 2004, p. 193.

⁵⁴⁴ *Teheran — Jalta — Poczdam. Dokumenty konferencji szefów rządów trzech wielkich mocarstw (Téhéran – Yalta – Potsdam. Les documents des conférences de trois grands empires)*, ROTFELD Adam D., Varsovie, 1970, p. 87; WOJNOWSKI Eugeniusz, *Rola Obwodu Kaliningradzkiego w strategii geopolitycznej Federacji Rosyjskiej (Le rôle de la région de Kaliningrad dans la stratégie géopolitique de la Fédération de Russie)*, *Europa a Rosja — opinie, konflikty, współpraca: studia (L'Europe et la Russie – les opinions, les conflits, la coopération : les études)* éd. par ANCULEWICZ Zbigniew, SOBCZAK Jan, Olsztyn, 2003, p. 135.

⁵⁴⁵ MODZELEWSKI Wojciech, *Geneza i tożsamość ...*, op. cit., p. 194.

⁵⁴⁶ WOJNOWSKI Eugeniusz, *Rola Obwodu Kaliningradzkiego...*, op. cit., p. 135.

hermétiquement fermées le rendant inaccessible de l'extérieur, la population civile allemande déportée dans sa totalité. Ainsi, le rôle de cette région dans la réalité internationale politique est défini pour de longues années. Son importance géopolitique et sa forte militarisation conditionnent de façon déterminante la position de la région.⁵⁴⁷

L'effondrement de l'URSS implique une nouvelle place pour la région de Kaliningrad sur la carte politique de l'Europe. Elle recommence de nouveau à exister d'une façon plus « visible », cette fois-ci comme une partie de la Russie, séparée de son territoire mère par des pays souverains. Cette situation particulière n'a pas de conséquences négatives sur l'importance de cette zone pour la Russie, bien au contraire : le rôle de Kaliningrad augmente même, surtout quand Moscou doit retirer ses armées des bases maritimes orientales de la mer Baltique – Klaipėda, Palanga, Riga et Tallin.⁵⁴⁸ De plus, on pense créer parallèlement sur le terrain de la région de Kaliningrad une zone économique libre « Jantar »⁵⁴⁹ qui soulève des espoirs pour un développement économique plus dynamique lié à des investissements étrangers, notamment des pays des Communautés européennes.

Une infrastructure de communication efficace de la région de Kaliningrad offre des larges perspectives pour son développement. Une telle zone pourrait convaincre l'Occident d'un rôle positif joué par la Russie dans le développement d'une coopération économique internationale.⁵⁵⁰ Les relations entre la région et Moscou deviennent d'autant plus importantes qu'elles déterminent non seulement les perspectives de développement de Kaliningrad, mais servent aussi de révélateur à l'UE. Dans ce contexte, cette zone russe la plus éloignée à l'Ouest, estime et espère, plus que les dirigeants à Moscou, que les perspectives de son développement sont plus que prometteuses. À l'époque, une partie des élites de Kaliningrad se prononcent donc tout naturellement en faveur d'une plus grande autonomie décisionnelle en ce qui concerne le développement de la région, notamment économique, et son plan de réalisation.⁵⁵¹

La possibilité de contacts directs avec les pays occidentaux joue un rôle crucial pour la position de la région qui deviendrait alors un peu paradoxale : Kaliningrad, toujours isolée de

⁵⁴⁷ *Ibidem*, pp. 135-147.

⁵⁴⁸ KOTOWICZ Wojciech, *Znaczenie Obwodu Kaliningradzkiego dla interesów narodowych Rosji (L'importance de la région de Kaliningrad pour les intérêts nationaux de la Russie)*, *Narody i nacjonalizm w Federacji...*, op. cit., p. 209.

⁵⁴⁹ SZURA Olga, *Status enklawy kaliningradzkiej w kontekście przyjęcia Polski i Litwy do Unii Europejskiej (Le statut de l'enclave de Kaliningrad dans le contexte de l'adhésion de la Pologne et de la Lituanie dans l'Union européenne)*, *Dylematy integracyjne Polski. Wybrane problemy (Les dilemmes d'intégration de la Pologne. Les questions choisies)*, éd. par STOLARCZYK Mieczysław, Katowice, 2003, pp. 153-154.

⁵⁵⁰ WOJNOWSKI Eugeniusz, *Rola Obwodu Kaliningradzkiego...*, op. cit., p. 136.

⁵⁵¹ *Ibidem*, p. 137.

la Fédération de Russie, s'ouvrirait beaucoup plus à l'étranger.⁵⁵² Cette nouvelle situation est vécue à Kaliningrad comme une chance historique, mais Moscou ne l'apprécie guère.

La différence dans les intérêts de Moscou et de Kaliningrad est donc flagrante. D'un côté, la Russie souhaite faire de la région de Kaliningrad son porte-parole, mais de l'autre, elle craint sa trop grande autonomie. C'est pourquoi, les relations entre Moscou et Kaliningrad ne sont pas toujours bonnes. Parfois, la Russie n'a pas de conceptions claires des possibilités et bénéfices que pourrait lui offrir son enclave. Elle multiplie des obstacles sur la voie vers plus d'autonomie Kaliningrad. Finalement, la zone économique libre « Jantar » ne voit jamais le jour. Des déclarations officielles pour y attirer des investissements étrangers ne sont pas suivies d'actions concrètes.⁵⁵³ De même, le chemin vers une réforme du statut juridique de la région, désirée par des réformateurs locaux, est parsemé d'embûches et prouve l'attitude malveillante de Moscou à l'égard des aspirations de Kaliningrad.

Bien que la loi établissant une zone économique spéciale dans la région de Kaliningrad soit finalement votée en 1996, la question de son développement reste toujours sans perspective sérieuse parce que les autorités russes interprètent assez arbitrairement cette décision légale qui manque par ailleurs de règles d'application.⁵⁵⁴ Pourtant, peu de temps avant, un accord a été conclu qui partage des compétences entre la Fédération de Russie et la région de Kaliningrad. Les accords du même type ont été signés également avec d'autres partenaires de la Fédération.⁵⁵⁵

Certains analystes en déduisent même que la Russie, consciente de l'orientation pro-occidentale d'une partie des citoyens de Kaliningrad, fait exprès pour diminuer le rôle et le potentiel de la région. La difficulté avec laquelle Moscou élabore un plan concret pour sa région et l'expérimentation maladroite de certaines solutions démontrent qu'elle est encore à la recherche d'une recette pour ses relations avec l'Union européenne. À l'époque, la Russie prospecte sur quel terrain elle pourrait expérimenter ses relations avec Bruxelles : Kaliningrad lui en fournit l'occasion.

⁵⁵² *Przewyciężanie obcości. Kaliningrad jako rosyjska enklawa wewnątrz Unii Europejskiej (Surmonter l'étranger. Kaliningrad comme une enclave russe à l'intérieur de l'Union européenne)*, éd. par GROMADZKI Grzegorz, WILK Andrzej [en ligne]. 2001, [réf. 05.08.2008]. Disponible sur : <http://www.cie.gov.pl/futurum.nsf/0/AF9DA15B7D7738B4C1256CAB002773EA> .

⁵⁵³ SZURA Olga, *Status enklawy kaliningradzkiej...*, op. cit., p. 153.

⁵⁵⁴ WOJNOWSKI Eugeniusz, *Rola Obwodu Kaliningradzkiego...*, op. cit., p. 138.

⁵⁵⁵ *Ibidem*. De l'influence de cet accord sur les relations économiques de la région de Kaliningrad avec l'étranger (l'exemple de la Pologne). ZWIERIEW J., *Formiowanie infrastruktury SEZ „Jantar” jak faktor aktywizacji rosyjsko-polskiego przigranicznego sotrudniczestwa (La création de la zone économique spéciale « Jantar » comme un facteur de la renaissance d'une coopération transfrontalière entre la Pologne et la Russie)*, *Problemy współpracy przygranicznej pomiędzy Polską i Obwodem Kaliningradzkim Federacji Rosyjskiej (Les problèmes de la coopération transfrontalière entre la Pologne et la région de Kaliningrad)*, éd. par STASIAK Andrzej, KOMORNICKI Tomasz, Varsovie, 1994, pp. 146–147.

Le développement de la région de Kaliningrad dépend pour beaucoup des personnalités au pouvoir. L'attitude du gouverneur envers le centre à Moscou et une éventualité d'investissements étrangers y jouent un rôle capital. C'est pourquoi les années 1997-2000, quand Leonid Gorbienko, au pouvoir à Kaliningrad se détourne de l'Ouest, sont vécues comme une chance perdue.⁵⁵⁶ L'attitude du président de la Fédération de Russie est aussi déterminante dans ce domaine. Boris Eltsine symbolise la faiblesse du centre envers les périphéries du pays, tandis que Vladimir Poutine incarne la volonté de renforcer le centre, même aux dépens des régions en développement.⁵⁵⁷ L'absence d'un plan précis pour l'avenir de la région et la question de politiques personnelles conditionnent la situation de Kaliningrad. Voulant se développer, cette zone doit affronter la manière de gouverner des politiciens russes et leur peur de voir la Fédération se désintégrer.

Kaliningrad partage le destin de toutes les régions russes qui, dans les années 1990, sont sacrifiées à cause de la crise économique.⁵⁵⁸ Pourtant, elle ne quitte pas l'orbite de sujets importants qui focalisent l'attention spéciale dans les relations de l'UE avec la Russie. L'intérêt pour cette région date des années antérieures, quand l'UE commençait à préparer ses frontières à l'Est, surtout celles, naturellement problématique, avec la Fédération de Russie.

Avec l'effondrement de l'URSS et le projet de la zone « Jantar », l'Occident tourne son regard sur la région de Kaliningrad, perçue subitement comme une zone intéressante. Déjà en 1992, la délégation du Conseil des États baltes préconise dans sa déclaration d'intention pour Kaliningrad, que la région entretienne des relations étroites avec les Communautés européennes, qu'elle se développe comme une eurorégion et ouvre la voie d'une collaboration européenne à la Russie et aux pays de la CEI.⁵⁵⁹ On propose de différentes formes de coopération entre la région de Kaliningrad avec la zone de la mer Baltique. Le 8 janvier 1994, le Parlement européen vote une résolution *Sur Kaliningrad – l'enclave russe sur la mer Baltique : sa situation et ses perspectives du point de vue européen*, accompagnée par une déclaration qui explique et justifie des solutions postulées.⁵⁶⁰ La Russie n'apprécie pas cette initiative, pourtant importante dans l'analyse de problèmes et de perspectives de Kaliningrad.

⁵⁵⁶ PASZEWSKI Tomasz, MACIEJEWSKI Andrzej, *Kaliningrad w perspektywie rozszerzenia UE (Kaliningrad dans une perspective de l'élargissement de l'UE)* [en ligne]. 2008, [réf. 18.11.2008], p. 7. Disponible sur : http://www.rcie.lodz.pl/info/dokumenty/05_opracowania/csm/CSM%200202%20kaliningrad.pdf; SZURA Olga, *Status enklawy kaliningradzkiej...*, op. cit., p. 156.

⁵⁵⁷ *Przewyciężanie obcości...*, op. cit., p. 6.

⁵⁵⁸ STĘPIEŃ-KUCZYŃSKA Alicja, *Rosja: ku Europie. Z problematyki stosunków rosyjsko-unijnych (La Russie : vers l'Europe. La question des relations entre la Russie et l'Union européenne)*, Toruń, 2007, coll. Dialog europejski, p. 213.

⁵⁵⁹ WOJNOWSKI Eugeniusz, *Rola Obwodu Kaliningradzkiego...*, op. cit., p. 136.

⁵⁶⁰ *Ibidem*, pp. 140-142.

La Fédération de Russie interprète ce document comme une tentative d'ingérence dans ses affaires intérieures. L'UE a beau se distancier de la zone problématique, Moscou désapprouve toujours ses initiatives au sujet de Kaliningrad, en y voyant des atteintes à l'intégrité du pays. Les années suivantes, quand Leonid Gorbienko est le gouverneur de la région, ne sont pas non plus très fructueuses pour Kaliningrad sur le plan européen. C'est Vladimir Poutine, au sommet du Conseil de l'Europe en février 1999, qui modifie les rapports entre la Russie et l'Union sur la question de Kaliningrad. Il déclare que la région peut jouer « un rôle d'essayage ». Il semble qu'à l'époque, aussi bien les Russes que les Européens prennent conscience que l'évolution de la situation internationale est inévitable.

Un grand nombre d'armées qui stationnent dans la région de Kaliningrad pose un autre problème majeur. Durant la Seconde Guerre mondiale, annexée par l'URSS, ce territoire a été fortement militarisé. Avec l'effondrement de l'Union soviétique et les changements politiques dans le monde, cette zone revêt une importance stratégique capitale pour la Russie. Moscou ne peut plus utiliser les bases maritimes de ses ex-républiques et les ports de la région, qui ne gèlent jamais, sont d'autant plus vitaux pour son dispositif maritime sur la Baltique.⁵⁶¹ Le pouvoir russe, en contrariant les aspirations pro-atlantiques des pays baltes et de la Pologne, justifie ainsi la nécessité d'entretenir le statut militaire de sa région « la plus occidentale ».

Pourtant, dans la seconde moitié des années 1990, les armées russes qui stationnent sur le territoire de Kaliningrad sont regroupées. On réduit leur nombre, la qualité doit remplacer la quantité. La marine baltique composée de toutes les unités de Kaliningrad «*est probablement une structure unique de ce type des forces armées de la Fédération de Russie et qui est adaptée à la nouvelle situation géopolitique et économique de la Russie* ».⁵⁶² Le nombre d'armées russes sur le territoire de Kaliningrad semble adéquat, du point de vue de Moscou, à la position de cette région qui pose un problème à l'échelle européenne. En cas d'une faille dans les relations internationales, la situation militaire peut rapidement changer dans la région. C'est pourquoi la région de Kaliningrad est considérée par certains comme « *un baromètre des relations entre la Russie et l'UE* ».

Une présence d'armes nucléaires dans la région constitue une autre question sensible.⁵⁶³ Si elle est prouvée et confirmée, les relations entre la Russie et ses partenaires européens risquent de se détériorer.

Les relations politiques entre les pays centre-européens et la Russie sont donc plutôt bonnes, mais il en va autrement des échanges économiques. Pour fonctionner normalement, la

⁵⁶¹ *Ibidem*, p. 209.

⁵⁶² *Przewyciężanie obcości...*, op. cit., p. 4.

⁵⁶³ *Ibidem*, p. 5.

Russie n'a pas besoin de soigner spécialement ses relations avec l'Europe centrale, tandis que celle-ci dépend d'une façon vitale du gaz et du pétrole russe, qui comptent d'ailleurs pour tout le continent européen. Par conséquent, l'Union tient à élaborer une politique énergétique commune, d'autant plus que les Russes souhaitent que la participation du pétrole russe sur le marché de l'UE atteigne 50%, et non pas 21% comme aujourd'hui.⁵⁶⁴

Dans ce contexte, le Groupe de Visegrád, perçu comme une zone de transition entre l'Est et l'Ouest, gagne en importance. Depuis que les zones frontalières du Pacte de Varsovie se sont transformées en zones frontalières de l'Union européenne, ces pays doivent modifier leurs politiques de circulation. Selon Stanisław Ciosek, l'ambassadeur polonais en URSS dans les années 1989-1996, « *l'Europe a besoin du marché russe, des matières premières russes, notamment énergétiques et des travailleurs de ce pays* ». ⁵⁶⁵ D'où, le rôle crucial des pays de l'Europe centrale qui se trouvent sur des voies de transition vers l'Est et se positionnent comme des partenaires d'autant plus égaux que slaves. Pourtant, Stanislav Ciosek souligne que la Russie actuelle joue dans la même ligue que le monde occidental. « *Quand, en 2000, on reprogramme les ordinateurs, personne ne sait pas ce qu'il va arriver. Les Américains envoient les hommes dans les États-majors russes, les Russes font de même, afin d'empêcher les missiles d'exploser.* » ⁵⁶⁶

⁵⁶⁴ SEKLECKI Piotr, *Dialog energetyczny Unia Europejska – Rosja (Le dialogue énergétique entre l'Union européenne et la Russie)*, *Biuletyn Urzędu Regulacji Energetyki (Bulletin du Comité de la régulation de l'énergie)* [en ligne]. 2003, n° 2, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.cire.pl/publikacje/dialoguero.pdf>.

⁵⁶⁵ CIOSEK Stanisław, *Le discours ...*, op. cit.

⁵⁶⁶ *Ibidem*.

2.7.2 La question allemande

La réunification de l'Allemagne en 1990 marque une césure importante dans la politique étrangère allemande. De plus, les actions menées par la diplomatie allemande, notamment à l'Est de l'Europe, sont déterminées par la position du pays qui se trouve au cœur du continent européen.⁵⁶⁷ Dans le discours du 13 mars 1991, le chancelier allemand Helmut Kohl déclare : « *Notre histoire et notre position géographique au milieu de l'Europe nous imposent une très grande responsabilité* ». ⁵⁶⁸ À son tour, Wolfgang Schäuble, le ministre allemand des affaires intérieures dans les années 2005-2009, écrit : « *Avec la chute du Rideau de fer notre position géographique en Europe a totalement changé. Le conflit Est-Ouest a fait de nous un pays périphérique, mais c'est fini. Nous, les Allemands, nous sommes de nouveau au centre de l'Europe. Les portes et les fenêtres sont ouvertes à toutes les directions* ». ⁵⁶⁹ C'est pourquoi Berlin se tourne vers l'Est de l'Europe, où il peut déployer désormais une politique qui mettra à profit le bon capital du passé.

Le Traité de Maastricht, signé en 1992, jette les bases d'une coopération qui s'articule autour de trois axes généraux – l'union économique et monétaire, les affaires intérieures et la justice, la politique étrangère et la sécurité commune. Jusqu'aux années 1990, les pays occidentaux ont mené leur propre politique étrangère chacun, guidés par leurs priorités et leur raison d'État particulières. Pourtant, avec la création de l'Union européenne, la politique étrangère est aussi harmonisée et revêt un caractère communautaire. Dans une Europe unie, l'Allemagne commence à jouer un rôle de plus en plus actif et devient même un des moteurs de changements, malgré les défis qui se posent à Berlin dans sa politique intérieure (les conséquences du long partage du pays, la question de son identité nationale) et extérieure (le rôle et la place dans un nouvel ordre international).

La décision de transférer la capitale de Bonn à Berlin, dictée par des raisons historiques, a pour objectif d'intégrer les deux parties de l'Allemagne. Ainsi, le centre de gravité de la République fédérale d'Allemagne unifiée et agrandie se déplace vers l'Est. Cela

⁵⁶⁷ KOSZEL Bogdan, *Rola i zaangażowanie polityczno-gospodarcze Niemiec w państwach tzw. Grupy Wyszehradzkiej. Polska, Czechy, Słowacja, Węgry w latach 1990-1997 (Le rôle et l'engagement politique et économique de l'Allemagne dans les pays du Groupe de Visegrád. La Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie et la Hongrie dans les années 1990-1997)*, Zeszyty Instytutu Zachodniego (Cahiers de l'Institut occidental), n° 6, Poznań, 1998, p. 4.

⁵⁶⁸ *Die Rolle Deutschlands in Europa. Rede des Bundeskanzlers auf der Tagung Forum für DEUTSCHLAND in Berlin am 13 März 1991*, Bulletin, Presse und Informationsamt des Bundesregierung (Le rôle de l'Allemagne en Europe. Le discours de chancelier allemand durant le Forum pour l'Allemagne à Berlin le 13 mars 1991), Bulletin de presse et d'information de gouvernement fédéral de l'Allemagne, n° 33, 22.03.1991, [cité d'après :] KOSZEL Bogdan, *Rola i zaangażowanie...*, op. cit.

⁵⁶⁹ SCHÄUBLE Wolfgang, *Deutschland und Europa (L'Allemagne et l'Europe)*, Deutschland Archiv (Les archives allemands), n° 12, 1995, pp. 1233-1235.

est très important pour les anciens-nouveaux voisins qui, eux aussi, évoluent et changent « *leur option politique, en rentrant dans une période de construction de la démocratie et du marché libre. Ainsi, deux processus se superposent : l'intégration occidentale et une déstabilisation à l'Est. L'idée d'un État supranational croise alors une idée nationale qui cimente l'indépendance fraîchement regagnée* ». ⁵⁷⁰

Les pays de l'ancien bloc communiste vivent alors une transformation historique. Dans un environnement international géopolitiquement et stratégiquement modifié, ils sont en train de redéfinir leur raison d'État et leurs objectifs essentiels. L'adhésion aux structures occidentales compte parmi les buts primordiaux. Toutes les capitales centre-européennes observent avec attention, non dénuée de crainte le comportement du nouveau gouvernement fédéral allemand. On s'interroge quelles seront les priorités de cette nouvelle « république » de Berlin et son attitude envers ses voisins orientaux. Certains pays occidentaux partagent ce sentiment d'incertitude. Présenté le 28 novembre 1989 par Helmut Kohl, le programme de dix points provoque « *un choc dans toute l'Europe* ». Les médias se déchaînent en dénonçant le fantôme du « quatrième Reich », l'expression utilisée par le *Sunday Times*. ⁵⁷¹ Le *New York Times* reprend sur le même ton : « *Pour l'instant, les dirigeants européens, russes, américains ni même allemands ne sont prêts ni capables de voir naître une quatrième Reich* ». ⁵⁷²

Il faut tout de même souligner que l'Allemagne exprime sa volonté d'aider, avec le soutien de Communauté européenne, la démocratisation et la mise en place de l'économie de marché dans les pays postcommunistes. Pourtant, les propositions de Berlin résonnent faiblement dans d'autres capitales occidentales, ce que les Allemands finiront par utiliser comme argument pour justifier leur propre politique centre-européenne. ⁵⁷³ Ils font cependant très attention pour ne pas heurter les pays centre-européens et évitent la rhétorique qui ferait référence à des conceptions du passé telle que la *Mitteleuropa* ou le *Drang nach Osten* (Marché vers l'Est).

La diplomatie allemande est à l'origine de nombreuses initiatives adressées aux pays de l'ancien bloc communiste. Par exemple, le Triangle de Weimar est né le 28 août 1991, grâce à l'engagement de Hans-Dietrich Genscher, le ministre allemand des affaires étrangères de l'époque. Cette coopération trilatérale a pour objectif de rétablir de bonnes et proches

⁵⁷⁰ KOSZEL Bogdan, *Rola i zaangażowanie...*, op. cit., p. 1.

⁵⁷¹ KOHL Helmut, *Pragnąłem jedności Niemiec (J'ai voulu une réunification pour l'Allemagne)*, Varsovie, 1999, pp. 108-109.

⁵⁷² *One Germany: Not Likely Now* [en ligne]. 2008, [réf. 08.03.2008]. Disponible sur: <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=950DE5D>.

⁵⁷³ KOSZEL Bogdan, *Rola i zaangażowanie...*, op. cit., p. 5.

relations entre Berlin, Varsovie et Paris.⁵⁷⁴ Pourtant, le Triangle ne semble pas très équilibré, même du point de vue allemand car les relations entre la Pologne et l'Allemagne sont à l'époque bien des rapports franco-allemands.⁵⁷⁵

L'Allemagne n'a pas de frontières directes avec la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque. Pendant longtemps, ces pays se sont trouvés dans la zone d'influence des Habsbourg. C'est pourquoi ils pensent que Vienne endossera le rôle de leur avocat et de porte-parole auprès de l'Occident. Néanmoins, l'Autriche d'après-guerre n'est pas en mesure de remplir cette mission. L'Allemagne prend alors la relève et utilise les plateformes de coopération déjà existantes – le Groupe de Visegrád et l'ALECE. L'Occident attend que les jeunes démocraties centre-européennes consolident d'abord leur collaboration pour devenir ensuite des partenaires véritables pour les membres de la Communauté. Cependant, un tel scénario paraît peu réaliste, car chaque pays possède ses propres objectifs et aspire à des relations individualisées et directes avec l'UE croyant qu'elles sont seules à garantir des effets opérants.

L'Allemagne joue un rôle central dans la politique orientale de l'UE et dans son application. C'est un pays le plus fort de la Communauté, donc il participe tout naturellement à de nombreuses initiatives concernant les pays candidats et coopèrent tout aussi activement à leur réalisation. Dans ce contexte, Berlin profite de l'expérience du passé, des relations historiques avec les pays centre-européens qui voient maintenant en l'Allemagne leur avocat – on le formule ainsi en Pologne – pour défendre leurs intérêts sur le forum européen et dans la communauté euro-atlantique. L'Allemagne se prête à ce rôle d'autant plus facilement qu'elle ne nie pas sa dette historique à l'égard de ces pays.

Berlin paraît donc comme un partenaire fiable et solide, les espoirs centre-européens qu'il porte ne seront pas déçus. En effet, grâce à l'engagement allemand, les pays de la région atteignent leur objectif premier : ils sont admis dans l'OTAN et dans l'UE. Le cadre et les domaines de leur coopération internationale sont désormais élargis et offrent de nouvelles possibilités communautaires. En contribuant activement à l'élargissement, l'Allemagne

⁵⁷⁴ PARZYMIES Stanisław, *Unia Europejska a Europa Środkowa. Polityczne aspekty współpracy (L'Union européenne et l'Europe centrale. Les aspects politiques de la coopération)*, Varsovie, 1997, pp. 138-140.

⁵⁷⁵ LANG Kai-Olaf, *Pozegnanie z romantycznością. Trójkąt Weimarski w rozszerzonej Unii (La fin du romantisme. Le triangle de Weimar dans une Union élargie)*, Dialog [en ligne]. 2004, n° 66-67, [réf. 08.09.2009], pp. 15-17. Disponible sur : http://www.deuframat.de/parser/parser.php?file=/deuframat/deutsch/6/6_4/lang/kap_1_pl.htm; KOSZEL Bogdan, *Trójkąt Weimarski. Geneza, działalność, perspektywy współpracy (Le Triangle de Weimar. La genèse, l'activité, les perspectives de coopération)*, Poznań, 2006, pp. 13-18; WYLIGAŁA Helena, *Aktywność Państw Trójkąta Weimarskiego w poszerzonej Unii Europejskiej, Niemcy w stosunkach międzynarodowych w XX i XXI wieku (L'activité des pays de Triangle de Weimar dans une Union élargie, l'Allemagne dans les relations internationales durant XX^e et XXI^e siècles)*, éd. par SENFT Stanisław, GELLES Romuald, Wrocław, 2006, coll. Niemcoznawstwo (Études germaniques), vol. 14, pp. 117-139.

souhaite donc de créer une zone stable dans son voisinage le plus proche. De cette façon, Berlin œuvre aussi pour étendre la sécurité politique, économique et sociale sur toute l'Europe.

Dans le contexte de la sécurité centre-européenne, les relations entre l'Allemagne et la Russie sont importantes. Le 9 novembre 1991, Berlin et Moscou signent le *Traité de bon voisinage et de coopération amicale*. L'Allemagne encourage la Russie à adhérer dans les structures occidentales pour appuyer sa démocratisation et l'économie de libre marché. Pour y parvenir, la Russie reçoit le soutien allemand à la fois politique et financier. Grâce à cette aide de Berlin, on aboutit le 27 mai 1997 à la signature de *l'Acte sur les relations réciproques, la coopération et la sécurité entre l'OTAN et la Fédération de Russie* » et à la mise en place d'un nouveau forum de consultation : le Conseil permanent commun OTAN-Russie.

L'effondrement de l'URSS et la création de nouveaux pays démocratiques indépendants en Europe centrale déterminent la politique de sécurité de l'Allemagne. La réunification rend urgent de définir son statut en Europe et d'élaborer de nouveaux traités avec les partenaires centre-européens. La normalisation des relations avec les pays en question se déroule en deux étapes :

- les années 1990-1992 : la création de nouveaux traités, les déclarations de soutien à la Pologne, à la Hongrie et à la Tchécoslovaquie dans leur adhésion à l'UE, les déclarations de coopération pour la sécurité et la coopération en Europe. Les traités concernent également les questions des minorités allemandes en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en Hongrie. De plus, ils institutionnalisent des consultations intergouvernementales régulières ;⁵⁷⁶
- les années 1992-1998 : les contacts fréquents et la création d'une coopération amicale et voisine.

Les relations stables et harmonieuses entre l'Allemagne et les pays de l'Europe centrale sont très importantes. Pour la première fois depuis des siècles, les deux partenaires comprennent et respectent leurs intérêts nationaux respectifs, surtout grâce à l'élargissement et à l'approfondissement de l'intégration européenne. Avec l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN à l'Est, les Allemands, renforcent leur position économique,

⁵⁷⁶ Le 14 novembre 1990, la République fédérale d'Allemagne signe avec la Pologne le *Traité de confirmation des frontières entre les pays* et, le 17 juin 1991, le *Traité de bon voisinage et de coopération amicale*. Les documents semblables, portant sur une coopération amicale bilatérale, sont signés avec la Bulgarie (le 9 octobre 1991), la Hongrie (le 6 novembre 1992), la Tchécoslovaquie (le 27 février 1992) et la Roumanie (le 21 avril 1992).

politique et - *last but not least* - militaire dans l'Europe unie, son « *point de gravité* » s'étant déplacé à l'Est.

Dans leurs aspirations d'intégration, les pays centre-européens comptent beaucoup sur le soutien allemand. Il se révèle d'autant plus important que les autres grands pays de l'Union, comme par exemple la France, ne sont pas, malgré les déclarations officielles, si intéressés par l'élargissement de l'Union à l'Est.⁵⁷⁷ Valéry Giscard d'Estaing, l'ancien président français, suggère de prolonger la période d'essai pour les pays de l'Europe centrale étant donné qu'il faut d'abord préparer les structures européennes pour un tel élargissement.⁵⁷⁸ Contrairement à l'Allemagne, les autres pays occidentaux non seulement ne favorisent pas l'intégration européenne à l'Est, mais y voient un risque de déstabiliser l'Europe. Pour la France, la puissance allemande développée à cette occasion menace le « *Vieux Continent* » d'une nouvelle hégémonie : le jeu d'influences dans la Communauté européenne perdrait de son équilibre, se trouverait fortement perturbé.⁵⁷⁹

Pour les pays centre-européens, l'Allemagne compte parmi les partenaires économiques et commerciaux les plus importants. Par exemple, en Pologne, les Allemands occupent la première place en ce qui concerne les échanges commerciaux.⁵⁸⁰ C'est un bon point de départ et des conditions propices pour développer des relations dans de différents domaines, autres qu'économiques aussi. Toutefois, une telle dépendance implique aussi des risques pour les économies centre-européennes qui sont encore faible.

Mais il existe encore d'autres dangers qui peuvent émerger dans les années à venir. Seuls certains pays de l'Europe centrale ont des relations bilatérales réglées avec l'Allemagne. Par exemple, la Pologne garde de bons rapports économiques et politiques avec son voisin occidental. Les Polonais sont de plus en plus favorables à l'Allemagne. Les études de l'opinion publique publiées en 1995, révèlent que, parmi 24 nationalités, les Allemands se trouvent à la vingtième place, ayant 60% d'antipathie et 40% de sympathie. Les études de

⁵⁷⁷ Le discours d'Alain Juppé, ministre français des affaires étrangères, *Quels horizons pour la politique étrangère de la France, Politique étrangère*, n°1, 1998 ; PARZYMIES Stanisław, *Francja wobec rozszerzenia Unii Europejskiej (La France face à l'élargissement de l'Union européenne)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 4-6, 1998.

⁵⁷⁸ *Wysokie pokoje i przedsionek (Les chambres d'apparat et l'anti-chambre)*, *Gazeta Wyborcza*, 13-14.05.2000.

⁵⁷⁹ Actuellement l'Union européenne est partagée en deux blocs : les pays du Sud (les pays méditerranéens) avec la France à leur tête et les pays orientaux et nordiques, avec l'Allemagne comme leader. L'élargissement de l'Union est fortement possible, surtout à l'Est, ce qui peut renforcer la position de l'Allemagne, augmenter les différences et alimenter les éventuels conflits d'intérêts entre ces deux blocs. *Tamed power. Germany in Europe*, éd. par KATZENSTEIN Peter J., Londres, 1997, pp. 251-304; *Questions d'Europe. Le débat économique et politique*, éd. par SCHLACHTER Didier, Paris, 1998, coll. Grands enjeux.

⁵⁸⁰ À la fin des années 1980, l'Allemagne se plaçait à la deuxième position dans les échanges commerciaux. En 1991, elle passe en première position (29,4% l'export et 26,5% l'import). Dans les années suivantes, les indicateurs montent. En 1995, l'export atteint 35,7, l'import 27,4%. En comparaison, à cette époque, les partenaires polonais dans l'export atteignent 5,9%, dans l'import 8,4%. ; NOWAK Alojzy Z., *Les dilemmes ...*, op.cit., p. 53.

1997 montrent que, parmi 20 nations, les Allemands passent à la onzième position, avec 38% de sympathie et 30% d'antipathie. En 2000, la sympathie monte jusqu'à 51%, qui place les Allemands en deuxième position, juste après les Américains.⁵⁸¹

En revanche, la République tchèque a du mal à normaliser ses relations avec l'Allemagne, surtout à cause du passé, notamment de la question des Allemands des Sudètes.⁵⁸² Mais dans tous les pays de la région centre-européenne, malgré une nette amélioration de leurs rapports avec les Allemands, les sentiments négatifs et une forte méfiance face à leur voisin allemand restent toujours d'actualité. Même en Pologne, où les mentalités évoluent, certains groupes sociaux, notamment à la campagne, craignent que les Allemands achètent des terres dans le pays.⁵⁸³

Il faut interpréter ces sentiments à la lumière d'une hégémonie allemande en Europe, une sorte de *pax germanica*. Puisque les craintes apparaissent chez les grands voisins de l'Allemagne, comme la France, la méfiance de la part des pays beaucoup plus faibles comme les pays de l'Europe centrale, n'a rien d'étonnant.⁵⁸⁴ La domination économique allemande, son poids dans la politique étrangère et dans la sécurité en Europe centrale ne devraient être ni banalisés ni ignorés. À l'heure de la globalisation, aucun des pays, ni l'Allemagne ni même les États-Unis, n'est libre de certaines limitations extérieures qui obligent à revoir la notion de souveraineté.⁵⁸⁵

⁵⁸¹ *Miejsce naszego społeczeństwa wobec innych narodowości (La position de notre société face aux autres nations)*, *Polityka*, 20.05.2000.

⁵⁸² KOSZEL Bogdan, *Mittleuropa rediviva? Europa Środkowo i Południowo-Wschodnia w polityce zjednoczonych Niemiec (Mittleuropa rediviva? L'Europe centrale et l'Europe du Sud-Est dans la politique de l'Allemagne unie)*, Poznań, 1999, pp. 190-219.

⁵⁸³ NALEWAJKO Ewa, *Chłopi – rolnicy – farmerzy: polityka i interesy w kontekście integracji Polski z Unią Europejską (Paysans – agriculteurs – farmers: la politique et les affaires dans le contexte de l'intégration de la Pologne avec l'Union européenne)*, *Studia europejskie (Études européennes)*, n° 2, 1999.

⁵⁸⁴ KOSZEL Bogdan, *Mittleuropa rediviva, Europa Środkowo i Południowo-Wschodnia w polityce zjednoczonych Niemiec*, op. cit., pp. 13-93.

⁵⁸⁵ KEENS-SOPER Maurice, *Europe in the World. The Persistence of Power Politics*, New York, 2001, pp. 6-16; *Suwerenność i integracja europejska. Materiały pokonferencyjne (La souveraineté et l'intégration européenne. Les matériaux postconférenciaux)*, éd. par CZAPLIŃSKI Władysław, LIPOWICZ Irena, SKOCZNY Tadeusz, WYRZYKOWSKI Mirosław, Varsovie, 1999, coll. Monografie i Studia, pp. 59-69.

2.7.3 La spécificité de la région

Les changements de l'ordre international se répercutent sur la situation de la région centre-européenne. Les conséquences sont visibles à différents niveaux :

- l'aspect géopolitique : la région reste affaiblie face aux deux puissances limitrophes : l'Allemagne et la Russie ;
- l'aspect politique : malgré le début d'une coopération régionale, l'Europe centrale reste très divisée, des intérêts différents des pays qui la composent la déchirent ;
- l'aspect économique : la région est touchée par la crise et souffre des retards dans son développement ;
- l'aspect militaire : en ce qui concerne la sécurité, toujours incapable de se défendre toute seule, elle reste dans la « zone grise »;
- l'aspect culturel : elle est une zone de passage entre l'Ouest, auquel elle s'identifie, et l'Est, en face duquel, elle constitue un « rempart ». Pourtant avec l'Est, elle partage une communauté de destin et d'infiltrations culturelles ;
- l'aspect stratégique : la région reste très instable à cause :
 - des changements de ses frontières ;
 - des différences et conflits à caractère national et territorial ;
 - de la montée des nationalismes, liés aux différences religieuses et à la mémoire du passé.

La spécificité de la région centre-européenne rend impossible la stabilisation de cette partie du continent qui interviendrait par ses propres moyens, ce qui implique une dépendance de l'Occident dans le domaine de sécurité.⁵⁸⁶ De plus, les changements au niveau de grandes puissances libèrent une dynamique naturelle qui pousse toute la région centre-européenne à chercher une nouvelle identité. Plusieurs tendances intérieures, « gelées » auparavant, s'expriment. Les problèmes de minorités nationales apparaissent et ils y sont d'autant plus importants qu'ils touchent aussi bien à la sécurité nationale et régionale qu'internationale. En effet, le facteur ethnique et national apparaît comme un élément potentiellement déstabilisateur pour ces pays. Au tournant des années 1980 et 1990, l'effondrement de l'ordre de Yalta y réveille les « tensions ethniques endormies ». Cette éruption touche d'une manière particulièrement tragique les pays de l'ex-Yougoslavie. Dans les autres régions, les tensions

⁵⁸⁶ STEFANOWICZ Janusz, *Rzeczypospolitej pole bezpieczeństwa (Le champ de la sécurité : la Pologne)*, Varsovie, 1993, pp. 42-43.

sont moins brutales et débouchent sur des conflits moins dramatiques : par exemple, des sentiments antiturcs en Bulgarie (à la fin des années 1980) ou des manifestations anti-hongroises en Transylvanie (au début des années 1990). Dans les années 2000, les relations ethniques en Europe centrale sont encore loin d'être harmonieuses, de nombreux exemples le prouvent, entre autres :

- les décrets de Bénès ;⁵⁸⁷
- la Charte de l'Hongrois ;⁵⁸⁸

⁵⁸⁷ En 1918, la Tchécoslovaquie envahit une partie des Sudètes et de Morave habitée par les minorités hongroise et allemande très nombreuses. À la fin de 1919, sur la base du Traité de Versailles et de St. Germain, l'annexion est acceptée et confirmée. Après la Première Guerre mondiale, 8,9 millions d'Allemands restent en dehors de l'Allemagne, en Europe centrale, orientale et du Sud. Les 3 477 000 d'entre eux habitent sur le territoire tchécoslovaque. En 1938, le traité de Munich oblige la Tchécoslovaquie à rendre le territoire de 39 000 km² de *Sudetenland* (1/5 de territoire de Tchécoslovaquie). En conséquence, en signe de protestation, le gouvernement tchèque et son président Édouard Bénès démissionnent et émigrent à Londres. En 1945, pour répondre à ces lourds problèmes ethniques, Bénès publie les fameux décrets (n° 33/1945 Sb) qui stipulent que les personnes possédant la nationalité allemande et hongroise perdent leur citoyenneté tchécoslovaque, sauf s'ils peuvent prouver que, quand la République était en danger, ils se sont proclamés Tchèques ou Slovaques, qu'ils sont restés loyaux à la République ou ont participé activement à la Résistance. Les décrets suivants soumettent les expatriés à un travail forcé (n° 71/1945 Sb), annulent une partie des lois sur la transmission de propriété durant l'occupation (n° 5/1945 Sb) et confisquent tous les biens mobiliers et immobiliers des personnes déchues de la nationalité sans aucun dédommagement. Les Décrets sont ensuite adoptés comme faisant partie de la loi tchécoslovaque (le 28 mars 1946) et votés par le parlement provisoire. Suite aux décrets de Bénès, environ 3 millions d'Allemands et 70 milles Hongrois sont chassés et privés de leurs biens. Selon la doctrine internationale, la Tchécoslovaquie avait le droit de le faire car à l'époque toute l'expatriation et la confiscation étaient permises. (TOMASZEWSKI Jerzy, *Czechy i Słowacja (La Tchéquie et la Slovaquie)*, Varsovie, 2006, pp. 155-166; BAŁON Krzysztof, CHUDY Krzysztof (et al.), *Dekrety Benesza (Les décrets de Beneš) Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 52, 2002, pp. 503-506) Dans les années 1990, les décrets de Bénès réveillent toujours de fortes émotions – notamment chez les Allemands de Sudètes. Cette question revient en 1994, avant les élections parlementaires en Allemagne, et en 1995, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le président tchèque Vaclav Havel, qui a déjà présenté en 1990 les excuses devant les Allemands déportés, rappelle alors que l'Allemagne n'a pas payé aux réparations pour les victimes tchèques du nazisme. Le Tribunal constitutionnel tchèque valide les décrets de Bénès le 8 mars 1995. Le ministre Klaus Kinkel confirme que les victimes tchèques doivent obtenir des compensations, mais demande au même temps que le gouvernement tchèque propose aux Allemands expatriés de revenir au pays. 105 intellectuels tchèques et allemands interpellent les deux gouvernements dans un appel « Réconciliation '95 » et les invitent à régler cet héritage du passé. Les chefs des deux diplomaties parviennent à finaliser leurs accords seulement en 1996 en décidant de clore ce passif à la fois politique et juridique. On estime la valeur des biens abandonnés par les Allemands de Sudètes en ex-Tchécoslovaquie à 250 milliards d'euros. (KUKUŁKA Józef, *Historia współczesna stosunków...*, op. cit., p. 53.)

⁵⁸⁸ Suite à la défaite de la monarchie austro-hongroise pendant la Première Guerre mondiale, la Hongrie perd 2/3 de son territoire et 1/3 de sa population. 3 millions d'Hongrois se trouvent alors en dehors de leur patrie. C'est pourquoi, en 2001, Viktor Orbán et son gouvernement proclame la Charte de l'Hongrois qui offre aux Hongrois qui habitent en dehors du territoire hongrois, notamment en Roumanie, en Serbie et en Slovaquie, de nombreux privilèges concernant les visas, l'éducation et le travail. La Yougoslavie, la Croatie, la Slovénie, l'Ukraine et l'Autriche acceptent la Charte, tandis que la Roumanie et la Slovénie ne la rejettent. Bien que le Conseil de l'Europe confirme que la Charte reste conforme aux standards internationaux, le gouvernement hongrois la modifie radicalement cédant aux pressions de l'UE qui critique le fait d'accorder des privilèges en fonction des critères ethniques. (*Karta Węgry nie do przyjęcia (La charte de l'Hongrois n'est pas acceptable)*, *Rzeczpospolita* [en ligne]. 8 novembre 2001, [réf. 10.08.2009]. Disponible sur : http://archiwum.rp.pl/artykul/360664_Karta_Węgry_nie_do_przyjecia.html; *Słowacko-węgierski konflikt o Kartę Węgry (Le conflit entre la Slovaquie et la Hongrie pour la Charte de l'Hongrois)*, *Gazeta Wyborcza* [en ligne]. 24 juin 2003, [réf. 10.08.2009]. Disponible sur : <http://wyborcza.pl/1,75248,1543377.html>; KOZIŃSKI Agaton, *Małe wielkie narody (Les petites grandes nations)*, *Wprost* [en ligne]. 2004, n° 49, [réf. 10.08.2009]. Disponible sur : <http://www.wprost.pl/ar/70612/Male-wielkie-narody/>.

- la difficile intégration des Roms.

L'Europe centrale et son voisinage traversent des conflits ethniques suivants :

- sur le territoire de l'Europe centrale :
 - la question hongroise : le statut de la diaspora hongroise en Roumanie, en Slovaquie et dans les autres pays limitrophes de la Hongrie ;
 - le problème des Roms : une faible intégration du peuple tzigane dans tous les pays centre-européens.
- sur les territoires limitrophes, certaines tensions menacent la stabilité dans la région :
 - les conflits qui sont une conséquence directe de l'effondrement de la Yougoslavie (la Bosnie et le Monténégro) ;
 - les mouvements d'émancipation de la diaspora albanaise (le Kosovo, le Macédoine et le sud de la Serbie).

Tous ces conflits ont des origines différentes et présentent des risques divers et variés pour toute la stabilité régionale. En Bosnie et dans la majeure partie de l'ex-Yougoslavie où vit une forte diaspora albanaise, le danger d'une confrontation est réel. Quant à la question hongroise, c'est un échange d'avis virulents entre les hommes politiques des pays voisins qui déstabilise la situation des États concernés et entre eux. Dans ce cas, les tensions à caractère ethnique deviennent plus exacerbées. Ce contexte constitue souvent un frein à l'intégration de ces régions dans les structures euro-atlantiques (par exemple, un certain blocage de l'intégration réelle de la Macédoine, malgré la signature de l'accord d'association entre l'UE et Skopje).

Les Roms, la seule minorité « sans terre » en Europe, réveillent des appréhensions au sein de l'UE, surtout à cause de leur potentiel migratoire. Au début des années 2000, le problème des Roms prend une dimension européenne, ce qui induit, avec aide et parfois sous pression active de Bruxelles, des tentatives pour intégrer, d'une façon socialement concrète, cette population. Pour le faire, des pouvoirs nationaux essaient alors de répondre à des besoins fondamentaux de cette minorité, mais à cause du peu des moyens, ces initiatives n'aboutissent pas souvent à des objectifs prévus. En Europe centrale, les Roms restent donc un groupe ethnique qui continue à vivre en dehors de sociétés locales.

Il faut ajouter que toute la région reste aussi dépendante de jeux d'intérêts et d'influences des forces extérieures. En fait, plusieurs zones d'influence s'y croisent ce qui constitue un facteur déstabilisateur pour certains territoires, par exemple ceux de l'ex-Yougoslavie, et rend plus problématique leur intégration avec l'Occident. Dans certains cas,

des changements intérieurs débordent le cadre de nouveaux mécanismes qui régissent la coopération internationale, ce qui n'aide pas non plus les pays centre-européens à élaborer la vision de leur place dans l'environnement international. De nouvelles relations avec les pays de l'Europe de l'Ouest semblent d'autant plus compliquées que l'Occident se départit parfois de possibilités d'influencer, d'une manière effective et rationnelle, la dynamique intérieure de changement dans la région.⁵⁸⁹

L'ancien ordre s'effondre, mais le nouveau n'est pas encore défini. Les pays de l'Europe centrale se retrouvent à l'étape intermédiaire de leur transformation qui prévoit l'intégration avec l'Occident, dont une des conditions concerne l'aboutissement des leurs réformes.⁵⁹⁰ Cette étape de transition a une importance non seulement pour les pays de l'Europe centrale, mais aussi pour toute la communauté internationale.⁵⁹¹ Ainsi, la transformation achevée, une nouvelle situation internationale verrait le jour non seulement en Europe mais dans le monde entier : en conséquence de cette rupture, il y aurait une nécessité de reclasser des relations au sein de l'OSCE, donc dans l'espace américain et eurasiatique, c'est-à-dire transocéanique.⁵⁹²

Bien que certains avis prédisent à l'époque que l'ancien ordre cède la place au désordre et au chaos, le désarroi et le désordre généralisés n'ont pas lieu.⁵⁹³ Des relations bilatérales entre les pays en question existent toujours et leur participation dans les organisations internationales ne cesse pas, de même que les accords signés par le passé et les normes générales reconnues par ces États restent en vigueur.⁵⁹⁴ Le pluralisme interne et la décentralisation des relations internationales vont si loin que la situation semble incontrôlable et impossible à planifier rationnellement, elle échappe aux grandes puissances et autres acteurs majeurs de la politique internationale.⁵⁹⁵ Dans ce contexte, les pays postsocialistes doivent eux-mêmes assumer la responsabilité exceptionnelle qu'implique leur avenir commun et qui détermine leur présent en pleine mutation. Pour y parvenir, il leur faut :

⁵⁸⁹ MROZ John Edwin, *Russia and Eastern Europe: Will the West Let Them Fail?*, *Foreign Affairs, America and the World*, 1992/93 *Council on Foreign Relations Stable* [en ligne]. 1992/1993, vol. 72, n° 1, [réf. 02.02.2008], pp. 44-57. Disponible sur : <http://www.jstor.org/stable/20045496>.

⁵⁹⁰ MICHTA Andrew, *East central Europe after the Warsaw Pact. Security Dilemmas in the 1990s*, New York, 1992, p. 67.

⁵⁹¹ ROGERS Paul, DANDO Malcolm, *A Violent Peace. Global Security after the Cold War*, London, 1992.

⁵⁹² WESTON Charles, *Transatlantische Neuorientierung: Amerikanisch-europäische, Bündnispolitik nach der Ära des kalten Krieges, Geschichte und Staat (Une nouvelle orientation transatlantique: la politique européenne et américaine après l'époque de la Guerre froide. L'histoire et l'État)*, München, 1993, p. 204.

⁵⁹³ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Bezład : polityka światowa na progę XXI wieku (L'inertie. La politique mondiale à l'aube du XXI^e siècle)*, Varsovie, 1994, 206 p.

⁵⁹⁴ KUŹNIAR Roman, *Krajobraz po transformacji...*, op.cit., p. 6.

⁵⁹⁵ KUŹNIAR Roman, CIECHANOSKI Jerzy, *Nowy ład międzynarodowy – wishful thinking i rzeczywistość (Le nouvel ordre international – « wishful thinking » et la réalité)*, *Stosunki międzynarodowe (Relations internationales)*, vol. 16, 1992.

- mener les réformes du système avec beaucoup de conséquence afin de renforcer leur stabilité intérieure, diminuer des disproportions face à l’Ouest ;
- intégrer avec succès les structures occidentales ;
- rendre efficiente la coopération régionale qui aide à neutraliser les divisions et les conflits dans la zone; mettre en place un organisme intégré régional, conforme aux exigences de la coopération institutionnelle avec l’Occident ;
- contribuer à la coopération et à resserrer les relations entre l’Occident et les républiques postsoviétiques afin d’augmenter la confiance et la sécurité globale ; soutenir la démocratisation de ces pays et les aider à sortir de leur isolement par rapport au reste de l’Europe.⁵⁹⁶

Suite aux changements de l’ancien ordre international, les pays européens postsocialistes se retrouvent dans une situation géopolitique traditionnelle pour cette région : placés encore une fois entre deux empires, ils subissent la rivalité de l’Allemagne et de la Russie qui tentent d’affirmer leur influence dans la région. Pourtant, le contexte géopolitique de leur politique européenne a bien changé. D’un côté, l’Allemagne démocratique se trouve bien ancrée dans les structures occidentales. De l’autre côté, la Russie déclare sa volonté de se démocratiser bien qu’elle soit momentanément affaiblie par l’effondrement de l’URSS. De plus, à la fin des années 1990, ces deux pays semblent absorbés par leurs problèmes intérieurs : l’Allemagne est en train d’intégrer péniblement les terres orientales, la Russie lutte contre la crise structurelle, économique et politique qu’elle subit à cette époque.

Néanmoins, ces deux puissances ne cessent pas de s’intéresser à l’Europe centrale. L’expérience du passé autorise à penser qu’ils vont tenter de reconstruire leurs zones d’influence dans la région. Certaines tensions entre les deux peuvent surgir, de même que des conflits européens ne sont pas non plus à exclure.⁵⁹⁷ Dans ce contexte, l’élargissement de l’OTAN aux pays centre-européens représente un élément positif pour la sécurité, non seulement de la région, mais pour le continent, d’autant qu’une telle intégration ferait évacuer une crainte historique que suscite depuis toujours un éventuel rapprochement entre l’Allemagne et la Russie.

⁵⁹⁶ KAMIŃSKI Antoni, KOŚCIUK Lech, *Rozpad ZSRR a bezpieczeństwo Europy Środkowej (L’effondrement de l’URSS et la sécurité de l’Europe centrale), Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier, 1993, pp. 51-52.

⁵⁹⁷ KHALILZAD Zalmay, BRZEZIŃSKI Jan, *L’élargissement...*, op.cit., p. 44.

CHAPITRE 3

LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN EUROPE CENTRALE

Vincere scis, Hannibal, victoria uti nescis
(*Tu sais vaincre, Annibal, mais tu ne sais pas profiter de ta victoire*)

Tite-Live

L'idée de la coopération régionale, subrégionale et transfrontalière est née en Europe occidentale dans les années 1960,⁵⁹⁸ se manifestant par:

- l'apparition du terme « *l'Europe des régions* » ;
- l'accroissement de la décentralisation ;
- des tendances à augmenter l'autonomie des régions.

En France, en Belgique, en Espagne et en Grande-Bretagne, des partis politiques et des groupes séparatistes qui militaient en faveur de l'autonomie régionale ou pour son élargissement, se développaient et gagnaient d'importance. En conséquence, la Belgique s'est transformée en fédération. Trois régions espagnoles, le Pays basque, la Catalogne et les Baléares ont acquis une autonomie plus élevée. En Italie, des mouvements régionaux et séparatistes ont réussi à proclamer un État séparé au nord du pays : la Padanie qui d'ailleurs s'est révélée un phénomène passager et peu abouti. Dans le referendum de 1997, les habitants de l'Écosse et du pays de Galles se sont prononcés en faveur des pouvoirs régionaux accrus.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la coopération régionale dans les pays centre-européens évolue diversement car il existe de différences essentielles qui concernent :

- leur vie sociale et politique, organisée selon des schémas variés ;
- les divergences entre les aspirations que nourrissent les mouvements régionaux ;

⁵⁹⁸ PARZYMIES Stanisław, *Europa regionów (Une Europe des régions)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 3, 1994, pp. 18-19.

- l'écart entre l'Ouest et l'Est de l'Europe qui n'ont pas la même interprétation des notions telles que l'État, la nation et la nationalité.

Pour analyser avec pertinence la coopération régionale en Europe centrale sous tous ses aspects multiformes, il convient aussi de prendre en compte trois éléments suivants :

- le climat général dans chaque pays centre-européen et mesurer de combien il est favorable ou non à la coopération régionale ;
- la spécificité objective de l'Europe centrale, aussi bien économique que politique ;
- certains symptômes et indices propices à la coopération régionale.⁵⁹⁹

Comme nous l'avons déjà souligné, les pays centre-européens situés géographiquement au cœur de l'Europe, entre l'Allemagne et la Russie, occupent une position stratégique indiscutable ce que l'Occident semble parfois négliger bien que l'Europe centrale souligne son identité historique par les biais de différents moyens diplomatiques. Certains historiens ont souligné l'incapacité des pays de cette région à coopérer et à faire front commun face à de nombreuses invasions. L'un d'entre eux, Jacques Bainville a prévu tout de même que « *cette partie du continent est trop pulvérisée, trop mal agencée pour qu'elle ne se concentre pas un jour* ». ⁶⁰⁰ La coopération régionale reste donc un processus important pour cette partie du continent européen, malgré que les traditions dans ce domaine ne soient pas très anciennes. Même si les pays de cette zone semblent encore bien dépendants financièrement, politiquement et économiquement, ils s'engagent dans une coopération régionale d'une façon volontaire et manifestent ainsi leur souveraineté et leur liberté de choix. En effet, plusieurs initiatives voient le jour pour cimenter l'identité centre-européenne retrouvée. La coopération régionale a aussi pour l'objectif de remplir le vide stratégique en Europe centrale, en profitant des potentialités négligées ou impossibles à exploiter avant 1989 à cause de la division de l'Europe. Un ensemble d'organisations régionales et sous-régionales permettrait de construire une communauté stabilisée de sécurité dans cette partie de continent. Pour y parvenir, des élites centre-européennes de l'époque encouragent les relations de bon voisinage et la coopération transfrontalière.⁶⁰¹ De son côté, l'Occident participe aussi à des efforts communs dans ce sens, surtout là, où il peut pallier aux faiblesses rencontrées sur le plan régional. Au début des années 1990 il est encore trop tôt pour juger des bénéfices que

⁵⁹⁹ SZUL Roman, *Regionalizm w Polsce na tle europejskim (La coopération régionale en Pologne sur le fond européen)*, *Polska regionalna i lokalna w świetle badań Euroregu (La Pologne régionale et locale dans les études d'Euroreg)*, éd. par GORZELAK Grzegorz, Varsovie, 2007, pp. 114-142.

⁶⁰⁰ BAINVILLE Jacques, *Les conséquences politiques de la paix*, Paris, 1920, p. 113.

⁶⁰¹ DĘBSKI Sławomir, GÓRKA-WINTER Beata, *Kryteria bezpieczeństwa międzynarodowego państwa (Les critères de la sécurité internationale d'un État)*, Varsovie, 2003, pp. 121-126.

toutes ces démarches apportent à la sécurité en Europe centrale, mais leur bien-fondé reste incontestable.

Dans ce contexte, la division classique de l'époque bipolaire, basée sur la rivalité entre l'Europe occidentale et sa partie orientale laisse alors la place à des tentatives d'établir un nouvel ordre de tout l'espace européen où on peut dégager, selon les critères les plus clairs et les moins polémiques, trois zones européennes suivantes :

- l'Europe de l'Ouest : le territoire de l'intégration européenne ;
- l'Europe centrale : les pays postsoviétiques dans le sens géopolitique, situés auparavant entre l'URSS et l'Europe occidentale et qui souhaitent actuellement intégrer l'Europe ;
- l'Europe orientale : les territoires postsoviétiques, sauf la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie qui, absorbés par l'Union soviétique durant la Seconde Guerre mondiale restent en dehors de la CEI.

Une autre classification des territoires européens, plus précise, se réfère aux quatre zones suivantes :

- les pays membres de l'OTAN ;
- les pays occidentaux qui n'appartiennent pas à l'OTAN mais restent concernés par ses garanties de sécurité (les différentes sortes de neutralité) ;
- les pays postsoviétiques de l'Europe centrale et les pays de l'ex-Yougoslavie et les Républiques baltes ;⁶⁰²
- les pays de la Communauté des États indépendants et la Russie.⁶⁰³

Le second classement met en valeur le statut spécial des pays centre-européens qui pourraient garder une certaine neutralité uniquement sous condition de rester en dehors des traités militaires. Pourtant, l'Europe centrale se prononce pour une adhésion à l'OTAN, ce qui exclut toute neutralité possible et rend sa situation intermédiaire et transitoire. Invités officiellement à rejoindre l'OTAN le 8 juillet 1997, la Pologne, la République tchèque et la Hongrie entrent dans les négociations d'adhésion avec le Pacte qui confirme par ailleurs de rester ouvert à tous les autres pays de la région.

Les facteurs suivants déterminent le caractère spécifique et l'importance stratégiques de l'Europe centrale :

⁶⁰² Placer les Républiques baltes hors des pays postsoviétiques et les attacher à l'Europe centrale prête à controverse. Pourtant, ces pays faisaient déjà partie de l'Europe centrale avant la Seconde Guerre mondiale. De plus, dans le nouveau contexte géopolitique, ces États refusent de participer à la CEI et se tournent vers l'Occident dont ils attendent un soutien fort pour mener leur intégration avec les structures occidentales.

⁶⁰³ STEFANOWICZ Janusz, *Champ de ...*, op.cit., p. 47.

- la région s'étend entre les structures compactes de l'intégration occidentale et la Communauté des États indépendants ;
- la situation politique intérieure particulière de toute la région ;
- les conditions postsocialistes du développement de ces pays ;
- l'étendue de réformes qu'ils réalisent.

Ces éléments influencent la dynamique intérieure de la région ainsi que l'évolution de son identité.⁶⁰⁴

La fin de la Guerre froide met un terme à la division du continent européen en deux blocs, occidental et oriental. Un nouvel espace européen qui se déploie alors peut être soumis, comme nous venons de le voir, à de différentes classifications qui ne sont pas faciles à établir car l'ordre international subit à ce moment plusieurs changements, dont l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN à l'Est est parmi les plus significatifs. Les catégorisations formulées à propos de cette Europe en mutation ne restent encore assez floues et prêtent souvent à polémique. En effet, il y va plutôt de diverses tentatives pour appréhender la situation évolutive qui se caractérise par une grande dynamique et dépend de plusieurs facteurs.

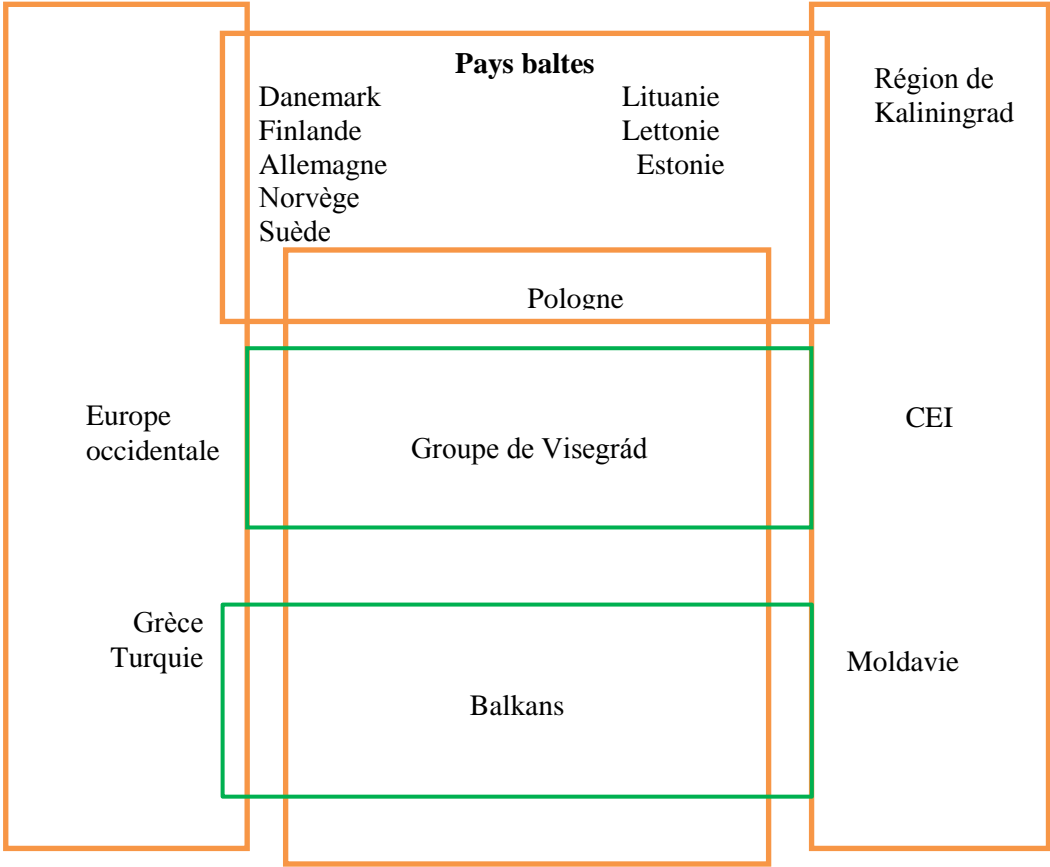
En analysant le niveau de sécurité sur le continent européen, nous pouvons distinguer cinq zones spécifiques qui se superposent partiellement :

- l'Europe occidentale ;
- les pays baltes ;
- les pays du Groupe de Visegrád ;
- le territoire de la CEI ;
- les Balkans.⁶⁰⁵

⁶⁰⁴ STAŃCZYK Jerzy, *Zmiany systemowe w postsocialistycznych państwach Europy Środkowej i Wschodniej (Les changements systémiques dans les pays postsocialistes de l'Europe centrale et orientale)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, n° 3, 1997, pp. 27-43.

⁶⁰⁵ STEFANOWICZ Janusz, *Champ de...*, op.cit., p. 63.

Graphique 12 : La classification en zones spécifiques de différents niveaux de sécurité.



La sécurité de deux de ces zones se déploie au-delà du continent européen : l'Europe occidentale, liée aux États-Unis par ses rapports transatlantiques, et la CEI à un caractère eurasiatique.

La défaite de la Pologne en 1939, a inspiré aux Polonais, déjà pendant la Seconde Guerre mondiale, l'idée de fédérer les nations et les États de l'Europe centrale pour leur garantir la sécurité face aux ennemis, à la fois allemands et soviétiques. Cet organisme fédératif était envisagé non seulement comme un moyen de défense, mais aussi comme une opportunité de développer économiquement les pays de la région d'une façon plus dynamique tout en diminuant des disparités entre eux. On envisageait que, une fois la guerre finie, une telle intégration européenne, avec la fédération centre-européenne au cœur, allait s'étendre sur tout le continent. Des discussions sur une nouvelle organisation politique de l'Europe centrale, menées par le gouvernement polonais en exil, dirigé par le général polonais Władysław Sikorski, ont commencé le 10 octobre 1939. Les Polonais déclarent alors qu'une telle organisation, le contrepoids de l'Allemagne et de l'Union soviétique, sous l'égide de la Pologne doit voir le jour en Europe centrale. Sikorski en débat avec l'ex-président tchécoslovaque, Édouard Bénès et son ex-Premier ministre, Milan Hodža, qui rivalisent alors pour prendre le pouvoir en exil. C'est finalement Édouard Bénès qui se trouve à la tête du gouvernement tchécoslovaque et qui, dans sa première déclaration le 16 novembre 1939, revient sur la question d'une nouvelle organisation de l'Europe centrale. En automne 1940, les pourparlers entre polono- tchécoslovaques prennent un tour plus précis : les partenaires aboutissent au projet de créer une union entre les deux pays, une fois la guerre terminée. Des bases d'une future union centre-européenne sont ainsi jetées, bien que les divergences demeurent. Le gouvernement polonais aspire à une fédération étroite entre les deux États, tandis que la Tchécoslovaquie opte pour une association moins rigoureuse qui laisserait aux deux partenaires plus d'autonomie dans la politique étrangère et militaire.

Le 11 novembre 1940, les gouvernements polonais et tchèque signent la « *Déclaration d'étroite coopération politique et économique* » qui annonce le nouvel ordre en Europe centrale. Les deux signataires se prononcent également en faveur de deux autres unions dans le futur :

- une union entre la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Lituanie, la Hongrie et la Roumanie ;

- une union balkanique entre la Yougoslavie, la Grèce, la Bulgarie et l’Albanie.⁶⁰⁶

Fin décembre 1940, on met en place le comité de coordination et des comités mixtes chargés d’élaborer le projet de la future union entre la Pologne et la Tchécoslovaquie. De son côté, la Pologne crée un comité politique auprès du conseil des ministres dirigé par Kazimierz Sosnkowski qui a pour objectif de préparer les règles constitutionnelles de la future union. En même temps, un comité mixte aborde des questions militaires. Cependant, le 22 juin 1941, l’attaque de l’Allemagne hitlérienne contre l’Union soviétique perturbe les discussions bilatérales déjà difficiles car les divergences entre la Pologne et la Tchécoslovaquie se creusent. Édouard Bénéš n’accepte pas les revendications polonaises concernant la frontière sur la rivière Olza (tch. Olše). De surcroît, il déclare que l’union entre la Pologne et la Tchécoslovaquie sera possible seulement avec l’accord de l’URSS. Les Polonais ne souhaitent aucunement impliquer Moscou dans les pourparlers, d’autant plus que, dès le début, l’Union soviétique s’est opposée à une éventuelle union polono-tchèque. Moscou, qui projetaient déjà leur domination future sur l’Europe centrale, a même donné des instructions explicites sur ce sujet à tous les partis communistes. En 1942, la Grande-Bretagne et les États-Unis retirent leur soutien au projet polono-tchèque. De toute évidence, Winston Churchill et Théodore Roosevelt préfèrent avoir de bonnes relations avec Josèphe Staline. En conséquence, le projet de l’union devient irréalisable. Le 17 mai 1943, le gouvernement tchécoslovaque annonce officiellement la rupture des négociations avec la Pologne. Édouard Bénéš souhaite se rapprocher de l’Union soviétique à tout prix, persuadé que, après la guerre, la Tchécoslovaquie parviendra à garder son indépendance et son régime démocratique. Il espère aussi que, grâce aux bonnes relations avec l’URSS, la Grande-Bretagne et les États-Unis, la Tchécoslovaquie deviendra le médiateur entre l’Est et l’Ouest. Le 12 décembre 1943, Bénéš signe l’accord d’amitié et d’aide réciproque avec l’Union soviétique.⁶⁰⁷ C’est le premier accord de ce type entre un pays de la région centre-européenne et l’URSS, le signe d’un rapprochement qui se révélera néfaste pour toute l’Europe centrale.

Au final, les idées d’intégration centre-européenne apparues pendant la Seconde Guerre mondiale, rejetées par les pays de la région n’ont pas connu de suite, les désaccords entre les pays de l’Europe centrale ayant servi des projets impérialistes de l’URSS. Le destin

⁶⁰⁶ Au début de 1942, les discussions sur l’union gréco-yougoslave se déroulent à Londres, menées par les gouvernements d’exil de ces deux pays. Néanmoins, elles s’arrêtent quand Josip Broz Tito prend la tête des forces communistes yougoslaves.

⁶⁰⁷ BANKOWICZ Marek, *Systemy władzy państwowej Czechosłowacji i Czech...*, op. cit., pp. 61-62.

tragique de cette partie du continent, sa soumission au communisme soviétique a été donc la conséquence de sa faiblesse politique.

Tandis que le bloc oriental s'effondre à la suite de l'automne des peuples, les nouvelles structures d'une coopération multilatérale, à la frontière entre l'Est et l'Ouest, commencent à poindre. Au début, elles relèvent formellement de ce que l'on désigne dans la littérature anglophones comme *frameworks* qui servent au début de cadre assez vague à la coopération, mais peuvent, en évoluant aboutir à la création de véritables organisations internationales.

Cependant, il faut faire attention au terme « organisations subrégionales » qui suscitent quelques doutes. En fait, les structures de ce type se trouvent souvent désignées dans des documents officiels relatifs à leur création ainsi que dans la littérature correspondante comme des « organisations régionales ». Le flou terminologique résulte du peu de transparence de la notion « régionalisme » et de son utilisation. On applique parfois le mot de « région » à toute l'Europe ou même à la zone euro-atlantique qui se compose des pays membres de l'OSCE. En conséquence, les nouvelles organisations qui concernent seulement une partie de l'Europe ou de la zone euro-atlantique se réfèrent donc aux unités inférieures à la région européenne ou euro-atlantique et pour marquer cette distinction on utilise le terme « subrégional ». Pourtant, en se rapportant aux textes officiels de certaines institutions, nous employons le terme « régional » quand il s'agit d'une coopération entre les pays au sein de subrégions. Les pays européens postsocialistes sont motivés tout particulièrement à créer des organisations subrégionales car elles les aideraient à :

- remplir le vide sécuritaire apparu avec l'effondrement du bloc oriental ;
- faciliter et accélérer leur intégration politique, militaire et économique avec les institutions du système occidental ;
- résoudre les problèmes économiques, écologiques et culturels que vivent leurs subrégions.

Il existe des éléments qui facilitent de telles coopérations : ce sont des traditions et exemples historiques (par exemple, des collaborations qui se sont développées au sein de l'empire des Habsbourg) ainsi que des propositions formulées par des soviétologues, les Communautés européennes et des gouvernements occidentaux.

Les pays qui mettent en place des organisations subrégionales croient qu'une coopération multilatérale dans certains domaines ainsi que des contacts politiques de ce type favorisent et renforcent la sécurité européenne. Presque tous les documents politiques émanant des sommets de ces institutions multiplient les déclarations sur leur contribution à la

construction d'une Europe unie, démocratique et participative, basée sur l'esprit de collaboration et de sécurité commune.

La contribution de ces organisations régionales à la cohésion politique plus générale, si souvent soulignée, s'exerce à de différents niveaux. Faire fonctionner des organes permanents d'organisations subrégionales, organiser des conférences et rencontres suffit déjà à favoriser et augmenter la confiance entre les partenaires, à créer des relations de bon voisinage. Même si des objectifs assignés à des coopérations sectorielles, économiques, sociales, culturelles ou concernant la sécurité ne sont pas toujours pleinement atteints, des rencontres de politiciens constituent des forums d'échange qui permettent de partager des informations et des opinions sur des problèmes communs, de se consulter sur le plan politique. C'est aussi un moyen de rebâtir la confiance dans les régions déstabilisées comme par exemple, dans les Balkans ou le bassin de la mer Noire. En fait, presque toutes les organisations subrégionales fournissent des mécanismes de consultation effectifs dans le domaine de la sécurité et de l'intégration européenne.

Quant aux organisations subrégionales créées en Europe après la Guerre froide, l'un de leurs objectifs est de faciliter le rapprochement d'anciens pays socialistes avec les structures occidentales. Les membres de ces nouvelles formes de coopération les considèrent comme des passerelles pour resserrer les relations avec les institutions de l'Occident et comme des catalyseurs de l'intégration européenne. En collaborant avec les institutions occidentales et européennes, ces structures plus récentes tissent un réseau d'institutions complémentaires qui se juxtaposent parfois avec elles, du point de vue de la participation et de l'activité.⁶⁰⁸ Les nouvelles organisations subrégionales fonctionnent alors comme des « champs d'expérimentation » où se prépare l'intégration des pays centre-européens avec l'Europe occidentale. Dépourvues de mécanismes de sécurité propres, elles sont intéressées à coopérer avec les dispositifs de sécurité plus développés et plus larges comme l'OTAN, l'UEO, l'UE et l'OSCE. La coopération subrégionale en Europe centrale et en Europe Sud-Est n'est pas pour autant une alternative pour les structures européennes, elle n'est ni leur complément ni un contrepoint pour eux. Inscrite dans le cadre de la CSCE, la coopération au niveau subrégional représente une étape importante sur le chemin qui mène vers la construction d'un espace européen économiquement, culturellement et socialement équilibré et unifié.

⁶⁰⁸ *Subregional Cooperation in the New Europe, building Security, Prosperity and Solidarity from the Barents to the Black Sea*, éd. par COTTEY Andrew, Basingstoke, 1999, pp. 184-212; DE MICHELIS Gianni, *Reaching Out to the East, Foreign Policy*, n° 79, printemps 1990, pp. 49-52.

3.1 Le Groupe de Visegrád

L'idée de créer un partenariat de trois pays, le premier germe du Groupe de Visegrád apparaît déjà dans les années 1980, durant les rencontres clandestines des membres d'opposition polonaise, tchécoslovaque et hongroise. On croit alors que dans une nouvelle réalité politique et dans un nouvel ordre européen une coopération étroite de ces pays va renforcer leur position commune sur l'arène internationale. Leur association ne devrait pas se tourner contre l'Occident ni constituer une alternative politique face à lui, mais fonctionner dans le cadre des initiatives communes et soutenir une intégration.

Après l'automne des peuples, les trois pays de l'Europe centrale reprennent cette idée. Le 9 avril 1990, les présidents de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie, réunis à l'initiative de Vaclav Havel, discutent d'une conception pour renforcer la coopération multilatérale politique, économique et sociale. Cependant, suite aux divergences portant sur le caractère et l'étendu d'une telle association future, ces pourparlers n'ont pas apporté de résultats escomptés.⁶⁰⁹

Les 12-15 février 1991, une autre rencontre des trois présidents se tient à Visegrád, en Hongrie, dans la situation politique, intérieure et internationale qui est déjà différente. Sur la base d'une déclaration signée le 15 février 1991, la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie s'associent dans le Triangle de Visegrád, dont les objectifs majeurs consistent à :

- trouver des solutions aux différents problèmes dans ces pays ;
- créer une zone de libre-échange ;
- s'approcher de l'Union européenne et de l'OTAN;
- développer les relations avec la CEI.⁶¹⁰

On met aussi en place des commissions et groupes de travail ainsi que l'on crée une institution d'ambassadeur des pays de Visegrád dans les pays tiers. On décide de consulter et d'accorder les positions dans la politique étrangère.⁶¹¹ Dès la signature de la *Déclaration* constituante, le Groupe de Visegrád devient une institution de consultation à caractère régional.⁶¹²

⁶⁰⁹ KOBRINSKA Irina, *Długi koniec zimnej wojny (Une longue fin de la Guerre froide)*, Varsovie, 1998, p. 55.

⁶¹⁰ *Deklaracja o współpracy Rzeczypospolitej Polskiej, Czeskiej i Słowackiej Republiki Federacyjnej i Republiki Węgierskiej w dążeniu do integracji europejskiej (Déclaration sur la coopération entre la Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie et la Hongrie concernant leurs aspirations à l'intégration européenne)*, Visegrád, 15 février 1991, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 1, 1992, p. 235.

⁶¹¹ *L'information du Ministère des affaires étrangères de la Pologne sur le Groupe de Visegrád* [en ligne]. 2011, [réf. 06.03.2011]. Disponible sur: <http://www.msz.gov.pl/Grupa.Wyszehradzka.1728.html>.

⁶¹² CIUPIŃSKI Andrzej, *Współpraca państw Grupy Wyszehradzkiej jak polityczny fenomen integracji europejskiej (La coopération des pays du Groupe de Visegrád comme un phénomène de l'intégration européenne)*, *Europa Środkowo-Wschodnia wobec współczesnych wyzwań integracyjnych (Europe centrale et*

Les 27-28 mai 1991, à Varsovie, trois vice-ministres des affaires étrangères décident d'établir une zone de libre-échange et prônent des actions qui développeront la coopération économique avec l'Occident. Ils s'adressent alors aux Communautés européennes et, en juillet 1991, au Groupe des pays les plus développés au monde (G-7). Leur objectif est de faire prendre en compte leurs propres intérêts quand ces puissances prévoient une aide économique pour l'URSS. Faisant la promotion du plan de Jiri Dienstbier (du nom du ministre des affaires étrangères tchécoslovaque), ils préconisent que les pays occidentaux, en fournissant la nourriture et les articles de consommation à l'URSS, les achètent dans les pays du Triangle de Visegrád. Parallèlement, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie mènent des consultations pour déclencher les négociations en vue de leur adhésion aux Communautés européennes qui aboutissent à la signature des accords européens le 16 décembre 1991.⁶¹³

Simultanément, les trois pays du Groupe décident de coordonner leur politique de sécurité envers l'URSS. Le pacte de Varsovie existant encore, ils exigent sa dissolution avec plus ou moins de détermination, les Hongrois se montrent les plus résolus. Malgré des conceptions variées en ce qui concerne l'avenir du Pacte de Varsovie et du CAEM, la coopération des pays de Visegrád provoque la disparition de ces deux organisations. Leurs consultations portent aussi sur le retrait des troupes soviétiques de leurs territoires. Inquiètes par le coup d'État avorté en URSS en août 1991, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie convoquent des rencontres exceptionnelles de leurs ministres des affaires étrangères et de la défense. À l'instar des pays occidentaux, le Groupe de Visegrád apporte son soutien à Mikhaïl Gorbatchev, le président renversé.

Des traités politiques bilatéraux jouent un rôle important dans cette coopération triangulaire. La Pologne propose que des clauses concernant la sécurité dépassent de simples déclarations de non-agression et des consultations mutuelles, qu'elles soient symétriques pour chaque traité (la Pologne - la Tchécoslovaquie, la Pologne - la Hongrie, la Tchécoslovaquie - la Hongrie), pour établir un réseau qui deviendra un jour le système de sécurité solide. Cette idée est soutenue par la Tchécoslovaquie, mais la Hongrie s'oppose craignant de contribuer à construire une alliance à caractère uniquement régional.

Lors d'une rencontre suivante, les 5 et 6 octobre 1991 à Cracovie on signe la *Déclaration des ministres des affaires étrangères* qui confirme la volonté de coopération

orientale face aux défis contemporains d'intégration), éd. par STĘPIEŃ-KUCZYŃSKA Alicja, Łódź, 2003, pp. 138-139.

⁶¹³ HALIŻAK Edward, PARZYMIŚ Stanisław, *Unia Europejska. Nowy typ wspólnoty międzynarodowej (L'Union européenne. Le nouveau type de la communauté internationale)*, Varsovie, 2002, p. 253.

étroite entre les pays du Triangle et l'OTAN.⁶¹⁴ Pour y parvenir et adhérer un jour directement à l'activité de l'Alliance, les ministres demandent un élargissement des contacts diplomatiques avec l'OTAN et un changement de leur formule afin de créer des conditions favorables pour les trois pays de Visegrád. Ils expriment ainsi leur soutien à l'initiative jointe des États-Unis et de l'Allemagne du 2 octobre 1991, formulée encore avant le sommet atlantique de Rome. De plus, deux accords sont signés : le premier, entre la Pologne et la Tchécoslovaquie, scelle les relations de bon voisinage, de solidarité et de coopération amicale entre les parties ; le second, entre la Pologne et la Hongrie, évoque aussi une coopération étroite et solidaire entre Varsovie et Budapest.⁶¹⁵

Les pays de Visegrád arrivent aussi à coordonner leurs positions dans les négociations avec l'URSS qui portent sur les accords bilatéraux d'amitié et de coopération censés remplacer les vieux traités de 1949 et de 1960, devenus caduques. D'une seule voix, ils s'opposent aux demandes de Moscou qui exige que de nouveaux traités contiennent des clauses interdisant l'entrée dans des alliances ennemies (la doctrine de Kwiciński-Falin). De telles restrictions seront un obstacle potentiel et une complication majeure pour ces États sur leur route vers l'intégration avec l'OTAN.⁶¹⁶ En octobre 1991, les ministres des affaires intérieures de trois pays se réunissent à leur tour. Leurs discussions concernent probablement une éventuelle coopération en cas de migrations massives de l'URSS et la lutte contre la criminalité qui y tient ses origines.

Un peu plus tard, le 30 novembre 1991, les mêmes ministres déclarent à Varsovie la création d'une zone de libre-échange pour le Triangle de Visegrád. L'année 1992 se déroule sous le signe des négociations avec la Communauté européenne. Les 5 - 6 mai 1992, les ministres du Groupe de Visegrád publient à Prague un communiqué qui affirme leur volonté d'approfondir la coopération avec les institutions d'intégration de l'Europe occidentale et

⁶¹⁴ *Oświadczenie ministrów spraw zagranicznych „państw trójkąta” w sprawie współpracy z Sojuszem Północnoatlantycznym (Déclaration des ministres des affaires étrangères des pays du Triangle sur la coopération avec l'Alliance nord-atlantique)*, Cracovie, 5 octobre 1991, *Zbiór Dokumentów*, n° 2, 1992, pp. 169-170.

⁶¹⁵ *Układ między Rzeczpospolitą Polską a Czeską i Słowacką Republiką Federacyjną o dobrym sąsiedztwie, solidarności i przyjacielskiej współpracy sporządzony w Krakowie dnia 6 października 1991 r. (Traité de bon voisinage, de solidarité et de coopération amicale entre la Pologne et la Tchécoslovaquie fait à Cracovie le 6 octobre 1991)*, *Dziennik Ustaw (Journal Officiel)*, n° 59, position 296, 1992, *Internetowy System Aktów Prawnych (Système électronique des actes juridiques)* [en ligne]. 1992, [réf. 22.10.2010]. Disponible sur : <http://isap.sejm.gov.pl/DetailsServlet?id=WDU19920590296>, *Układ między Rzeczpospolitą Polską a Republiką Węgierską o przyjacielskiej i dobrosąsiedzkiej współpracy, sporządzony w Krakowie dnia 6 października 1991 r. (Traité de bon voisinage et de coopération amicale entre la Pologne et la Hongrie fait à Cracovie le 6 octobre 1991)*, *Dziennik Ustaw (Journal Officiel)*, n° 59, position 298, 1992, *Internetowy System Aktów Prawnych (Système électronique des actes juridiques)* [en ligne]. 1992, [réf. 22.10.2010]. Disponible sur : <http://isap.sejm.gov.pl/DetailsServlet?id=WDU19920590298>.

⁶¹⁶ SPERO Joshua B., *Evolving Security in Central Europe*, *Military Review*, n° 2, vol. 74, février 1994, pp. 60-61; ROMER Jean-Christophe, *La sécurité européenne: de l'Europe de l'Est à l'Europe centrale 1989-1992*, *Revue d'Europe centrale*, vol. 1, n° 1, semestre 1993, pp. 5-7.

appelle à développer les relations avec l'OTAN en déclarant que « *la pleine adhésion dans l'OTAN reste leur but à long terme* ». ⁶¹⁷ Les représentants des trois États de Visegrád s'adressent aux parlements des pays membres des Communautés et à leurs organes compétents pour qu'ils terminent la procédure de ratification des accords d'association. Ils en appellent également au Conseil européen pour qu'il décide de développer « *la coopération entre les Communautés et les pays de Visegrád* ». Ils ne cachent pas leur vif intérêt de voir s'intensifier le dialogue politique avec les Communautés, entre autres en vue de leur participation dans la PESC prévue dans le Traité de Maastricht et dans l'UEO. ⁶¹⁸ En septembre 1992, les gouvernements des trois pays publient un mémorandum qui développe les postulats précédemment formulés par leurs dirigeants. On y demande d'accélérer l'intégration économique, d'élargir et de consolider le dialogue politique avec les Communautés « *par tous les moyens et les mécanismes possibles* ». Les pays du Groupe tiennent à souligner qu'aucune forme de coopération politique « *ne puisse être perçue comme une alternative à l'élargissement des Communautés ni la remplacer ni retarder leur pleine adhésion* ». Ils espèrent aussi que la déclaration de Petersberg du 19 juin 1992 qui concerne les membres, les observateurs et les membres associés sera bientôt élargie sur tous les pays européens signataires des accords d'association avec les Communautés. A cette occasion, ils expriment également leurs vœux de multiplier et d'enrichir des liens culturels et sociaux entre l'Europe centrale et l'Occident.

Cependant, il faut souligner que chacun des trois pays voit autrement son adhésion européenne. Les divergences résultent des situations politiques et économiques différentes de ces États, des attitudes de leurs dirigeants ne sont pas les mêmes non plus. Par exemple, en 1992, pendant sa visite à Budapest, Václav Klaus, le Premier ministre tchèque, se montre sceptique à l'égard d'une coopération multilatérale et de son utilité. Pourtant, avant le sommet du Conseil européen à Copenhague en juin 1993, les gouvernements des trois pays de Visegrád présentent un aide-mémoire qui confirme leur volonté d'établir une stratégie leur ouvrant la voie à l'UE. Ils utilisent alors un nouvel argument en leur faveur : ils font valoir l'accord créant la zone de libre-échange (signé le 21 décembre 1991 à Cracovie), l'un de leurs plus grands succès dans les années 1990. ⁶¹⁹

⁶¹⁷ *Szczyt Trójkąta Wyszehradzkiego (Le sommet de Triangle de Visegrád)*, Prague, 5-6 mai 1992, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 2, 1992, p. 175.

⁶¹⁸ *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 3, 1992, pp. 174-175 ; *Posłanie przywódców państw Trójkąta Wyszehradzkiego do Członków Rady Europejskiej (L'appel des dirigeants des pays de Triangle de Visegrád aux membres de Conseil européen)*, Prague, 6 mai 1992, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 3, 1992, pp. 178-179.

⁶¹⁹ *Aide-mémoire rządów państw Grupy Wyszehradzkiej do państw Wspólnoty Europejskiej, przekazane w Brukseli 21 czerwiec 1993 (Aide-mémoire des gouvernements de Groupe de Visegrád aux pays de la*

Le 1^{er} janvier 1993, suite au partage de la Tchécoslovaquie, le Triangle se transforme en Groupe de Visegrád, perdant son caractère trilatéral. Dorénavant, la coopération en son sein, notamment politique, s'affaiblit. Depuis la partition, la République tchèque est moins favorable aux initiatives communes et veut se limiter à la coopération économique. En janvier 1994, le gouvernement tchèque confirme cette tendance et déclare souhaiter réduire sa collaboration au sein du Groupe. Malgré ces réticences, tous les ministres des affaires étrangères de Visegrád entreprennent des consultations avec les représentants des Communautés européennes le 8 mars 1993. Les questions économiques, politiques et la ratification d'un accord d'association sont discutées. Le 12 janvier 1994, les représentants de Visegrád rencontrent Bill Clinton, le président des États-Unis et Warren Christopher, le secrétaire d'État américain. La sécurité de la région est au cœur des débats, les pays de Visegrád confirmant leur volonté de participer au Partenariat pour la Paix.⁶²⁰ Le 25 novembre 1994, à Poznań, ils tiennent un autre sommet consacré aux problèmes économiques et au fonctionnement de l'ALECE.

Les années suivantes voient le Groupe de Visegrád régresser à cause de différentes raisons. La dissolution de la Tchécoslovaquie pèse sur l'équilibre du Groupe, les aspirations des pays partenaires à intégrer l'OTAN et l'UE varient. La situation politique en Slovaquie marquée par le régime autoritaire de Vladimír Mečiar, son nationalisme et sa discrimination de la minorité hongroise rendent difficile le rapprochement, de même qu'une crainte que la Pologne ne domine la région.⁶²¹ À l'époque, les rencontres du Groupe restent strictement fonctionnelles. Le sommet réunissant les 23-24 janvier 1995 les ministres de l'agriculture, auquel participe aussi la Slovaquie, et celui, les 30-31 mai 1995, des ministres de la défense sont consacrés surtout à la participation à l'OTAN. On met en avant que le Groupe rend l'organisation de la défense plus efficace. Pour en profiter, de nombreuses rencontres, formations et des échanges d'expérience au niveau des État-major se mettent en place. La future adhésion à l'OTAN et ses perspectives sont largement discutées, mais des points de vue divergent. D'un côté, depuis la partition de la Tchécoslovaquie, Prague reste sceptique sur les possibilités d'une coopération militaire. De l'autre côté, Varsovie, par la voix de Janusz Onyszkiewicz, le ministre polonais de la défense, pousse à une telle association. Les 10 et 11 août 1995, une rencontre des ministres d'économie se tient à Varsovie où on décide d'élargir

Communauté européenne, transmis à Bruxelles le 21 juin 1993), *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 2, 1993, pp. 44-145.

⁶²⁰ COTTEY Andrew, *East-Central Europe after the Cold War: Poland, Czech Republic, Slovakia and Hungary in Search of Security*, Basingstoke, 1995, pp. 134-135; ASMUS Ronald, *NATO. Otwarcie drzwi (L'OTAN. L'ouverture de la porte)*, Varsovie, 2002, p. 140.

⁶²¹ MICHAŁOWSKA Grażyna, *Słownik stosunków międzynarodowych*, op. cit., p. 86.

la coopération du Groupe à des autres pays. Un peu plus tard, les 10 et 11 septembre 1995, à Brno, les pays de Visegrád signent la *Déclaration de libéralisation des échanges* et une stratégie pour un élargissement de l'ALECE. Ainsi, l'ALECE et les intentions concernant l'intégration européenne de la Pologne, de la Tchéquie et de la Hongrie se trouvent au cœur des rencontres du Groupe. En 1996, l'activité du Groupe se déplace : aucun sommet n'a lieu mais la coopération se concentre sur deux niveaux : économique, dans le cadre de l'ALECE et militaire, consacré à l'adhésion à l'OTAN et à la réalisation du Partenariat pour la Paix. L'accès de la Pologne, de la Tchéquie et de la Hongrie à l'Alliance a pour l'effet de renforcer et de dynamiser les relations déjà étroites entre ces trois pays.

Le 22 août 1997, la rencontre à Cracovie des Premiers ministres du Groupe aboutit à la signature de *La Déclaration sur les règles d'une coopération dans le processus d'accès à l'OTAN*. En fait, l'adhésion à l'Alliance va dominer la coopération des pays de Visegrád jusqu'à septembre 1998.

La Pologne insiste sans cesse sur son attachement à l'existence du Groupe de Visegrád. Après l'échec électoral de Vladimír Mečiar en Slovaquie, la situation de cette coopération régionale change. Le 21 octobre 1998, les Premiers ministres polonais, tchèque et hongrois déclarent à Budapest la volonté commune de réactiver et intensifier leur coopération. Le représentant de la Slovaquie ne participe pas à cette réunion car, suite aux élections parlementaires, un nouveau gouvernement slovaque n'est pas encore créé. Les représentants des trois pays en se référant à la *Déclaration de Visegrád* de 1991 proclament un renouvellement du traité de Visegrád. Devenu le Premier ministre en octobre 1998, Mikuláš Dzurinda déclare le souhait de la Slovaquie d'adhérer au Groupe, ce que ses partenaires accueillent favorablement.

En mai 1999, les quatre pays de Visegrád acceptent le *Document sur la coopération de Visegrád* composé de neuf parties portant sur : la politique étrangère et intérieure, l'éducation, la culture, la société, la jeunesse et le sport, la science et la technique, la protection de l'environnement et l'infrastructure. Pour la première fois, les partenaires décident que la coopération ne se limitera pas aux efforts pour adhérer aux structures euro-atlantiques, mais fera aussi la promotion des contacts et relations entre les citoyens de leurs pays, les organisations sociales et les pouvoirs régionaux. C'est un grand changement dans les relations multilatérales du Groupe, que le *Document* réforme d'une façon inédite depuis la *Déclaration* de 1991. La présidence annuelle du partenariat devient rotative et se fera selon un ordre alphabétique. Dorénavant, les pays Visegrád réunissent leurs efforts sur la voie qui les mènent vers les structures euro-atlantiques. Solidaires, ils déclarent leur soutien à la Slovaquie qui

n'est pas encore invitée aux négociations d'adhésion à l'OTAN et à l'UE⁶²² et, quelques mois plus tard, ils demandent à cette dernière d'accepter la candidature de Bratislava. Une semaine plus tard, les 10-11 décembre 1999, le Conseil européen à Helsinki invite la Slovaquie avec six autres pays aux négociations d'accession.

Le renouvellement de la coopération dans le cadre du Groupe donne plus de poids à l'association. Les autres pays de la région commencent à s'y intéresser et exprimer la volonté d'y adhérer. Cependant, le Groupe ne s'élargit pas car les pays de Visegrád décident tout d'abord de renforcer les mécanismes et les structures du Groupe déjà existants.⁶²³

Le sommet suivant à Jaworzyn, les 15-16 octobre 1999, met en place le Fond de Visegrád dont le capital s'élève à 1 million d'euros, la somme de contributions des membres. Le 3 novembre 1999, pour la première fois les hauts représentants des pays de Visegrád se réunissent à Bratislava pour discuter de l'intégration européenne. Un mois plus tard, au lendemain du sommet du Conseil européen à Helsinki, les chefs des pays de Visegrád se rencontrent et signent la *Déclaration de Tatras* qui confirme leur volonté commune de développer une coopération régionale assortie au processus d'intégration européenne.

Dans son histoire, le Groupe de Visegrád a traversé plusieurs tournants. Les Tchèques inquiets de la suprématie de la Pologne optent pour une entrée autonome dans l'Union européenne et dans l'OTAN et s'engagent d'une façon très limitée dans les organisations régionales. Václav Klaus, le Premier ministre tchèque, est l'un des tenants les plus résolus de cette ligne politique qui s'oppose au point de vue du président Vaclav Havel, le désaccord tchèque se révélant au sommet du Groupe à Poznań en 1994. La dissolution de liens économiques de la CAEM et la réorientation du commerce extérieur sont un autre facteur déstabilisateur dans la région car elles font monter la concurrence entre les pays de l'Europe centrale, la rivalité d'autant plus stérile que tous ces pays ont à offrir à l'Occident pratiquement les mêmes avantages : des ressources, des produits agricoles et la main-d'œuvre de qualité comparable.

Les pays du Groupe de Visegrád se différencient par :

- le degré de leur avancement dans les réformes économiques ;
- le rythme de la construction de l'économie du libre marché ;
- la position géopolitique.

La Pologne, le plus grand pays du Groupe, se distingue dans la région par ses ambitions concernant la coopération aussi bien régionale que transatlantique.

⁶²² KUKUŁKA Józef, *Historia współczesnych...*, op. cit., p. 490.

⁶²³ *L'information du Ministère des affaires étrangères de la Pologne sur le Groupe de Visegrád* [en ligne]. 2011, [réf. 11.03.06]. Disponible sur : <http://www.msz.gov.pl/Grupa,Wyszehradzka,1728.html>.

La Hongrie penche tout naturellement vers l'Autriche. Budapest se trouve aussi confrontée aux problèmes ethniques avec les pays où vivent d'importantes communautés magyares : la Slovaquie, la Roumanie (Transylvanie) et la Yougoslavie (Voïvodine), que le Traité de Trianon de 1920 a laissées en dehors des frontières de la Hongrie.⁶²⁴ Quant à la République tchèque, malgré le problème délicat avec les Allemands des Sudètes, elle semble attirée par l'Allemagne. De plus, il est important de souligner que Prague et Varsovie ne voient pas les mêmes dangers potentiels venant de l'Est : la Pologne, à la différence de la République tchèque a une frontière commune avec la Russie.

Les institutions démocratiques de la Slovaquie se révèlent les plus faibles. Sous le gouvernement du Premier ministre Vladimír Mečiar, jusqu'au l'automne 1998, le pays est secoué par de nombreux conflits politiques, le nationalisme et les problèmes avec ses voisins. Bratislava s'oppose à l'Autriche à propos d'une centrale atomique, localisée de 150 km de Vienne. Le conflit avec la Hongrie concerne une centrale hydroélectrique sur le Danube et des modifications du lit du fleuve.

Les pays du Groupe de Visegrád, la zone qui couvre les territoires de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Hongrie, occupent la troisième position dans le classement présenté au début de ce chapitre, concernant des niveaux de sécurité en Europe. La Pologne, à cause de sa position géographique, fait également partie de la zone de la mer Baltique. Le Groupe de Visegrád se caractérise par un degré mineur de sécurité en raison des éléments suivants :

- leur position géopolitique traditionnellement sur l'axe européen l'Ouest-l'Est :
 - le veto russe à l'intégration de ces pays avec l'OTAN, notamment concernant la Pologne, est une bonne illustration de ce handicap historique ;
 - le voisinage proche avec la zone instable de la CEI qui expose aux dangers potentiels ;
- la stabilité intérieure fragile, fruit d'une grande dynamique des réformes systémique ;
- jusqu'à l'annonce de l'adhésion de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie à l'OTAN, l'absence de garanties de sécurité allant de pair avec leur incapacité de se défendre seul face à une attaque éventuelle par un empire extérieur ;

⁶²⁴ LUKAČ Pavol, *Visegrád Co-operation – Ideas, Developments and Prospects, Slovak Foreign Policy Affairs*, printemps 2001.

- les conflits d'intérêts sur le fond des nationalités qui opposent les pays centre-européens (par exemples, les Hongrois versus les Slovaques).

Cependant, il s'agit des traits négatifs qui ne pèsent que sur les territoires dont la sécurité se trouve à un degré mineur. En comparaison avec d'autres territoires, ces défauts de la région perdent de leur gravité. De plus, les indicateurs les plus significatifs placent ces pays en troisième position en ce qui concerne leur niveau de sécurité :

- un manque de conflits importants et graves ; il existe bien certains intérêts contradictoires, par exemple des controverses magyar-slovaques qui sont cependant résolues pacifiquement ;
- une forte progression des réformes systémiques ;
- un développement de la coopération militaire sans structures de sécurité spécifiques, par exemple, la collaboration promue par la Pologne⁶²⁵ dans le cadre du Groupe de Visegrád ;
- une détermination pour intégrer les structures occidentales : l'invitation de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie dans les négociations d'accession avec l'OTAN, le début des négociations avec l'UE ;
- une homogénéité nationale ;
- un désarmement progressif, accompagné des tentatives de modernisation du potentiel défensif.

La Slovaquie, bien que membre du Groupe de Visegrád, ne reçoit pas d'invitation dans la première phase de l'élargissement de l'OTAN, ce qui perturbe la cohérence de cette zone car le sentiment de sécurité de la Slovaquie se trouve ainsi affaibli par rapport aux autres partenaires du Groupe. Cependant, la position géopolitique de Bratislava ne change pas et sa place parmi les pays de cette catégorie devrait à moyen terme renforcer sa sécurité.

Un autre problème du Groupe de Visegrád concerne son élargissement éventuel aux autres pays de la région, par exemple la Slovénie ou l'Ukraine. Une telle extension risque de changer le caractère de cette zone, mais permettrait à ces États d'atteindre le même niveau de développement.

Bronisław Geremek remarque que, en bâtissant une coopération régionale, les quatre pays du Groupe de Visegrád doivent faire face à des méfiances réciproques et à des intérêts économiques parfois plus contradictoires que complémentaires. Selon lui, « *la communauté*

⁶²⁵ DWERNICKI Christophe, *Géopolitique de la Pologne*, Bruxelles, 2000.

*du destin de ces pays au cours de la seconde moitié du XX^e siècle n'a pas jeté de bases suffisantes pour créer le sentiment de communauté régionale ».*⁶²⁶

Dans les années 1990, le Groupe de Visegrád fonctionne comme un phénomène politique en Europe centrale. Malgré les différents tournants, il se révèle beaucoup plus efficace et durable que les autres formes de coopération dans la région, par exemple l'ALECE. Bien que globalement son rôle ne soit pas primordial, c'est un instrument qui, dans l'évolution politique des pays centre-européens revêt un caractère important : il rend les relations entre les pays du Groupe plus proches, resserre leur coopération sur beaucoup de plans. Alors qu'ils choisissent des chemins différents pour arriver à leur but commun essentiel – l'intégration dans les structures européennes et euro-atlantiques – ils y parviennent avec succès grâce à cette collaboration régionale solidaire.

⁶²⁶ Le discours de Bronisław GEREMEK, op. cit.

3.2 L'Initiative centre-européenne

Créé dès 1989, la Quadragonale est une première initiative centre-européenne qui tente d'intégrer les pays de l'ex-bloc soviétique après la chute du Rideau de fer. Elle se compose de deux pays démocratiques : l'Autriche et l'Italie, et de deux pays postcommunistes : la Yougoslavie et la Hongrie. En 1990 la Tchécoslovaquie rejoint cette structure qui change alors le nom pour Pentagonale. Elle devient l'Hexagonale après l'adhésion de la Pologne en 1991. En 1993, suite aux changements intérieurs de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, l'organisation compte dix États membres et fonctionne comme l'Initiative centre-européenne (ICE). dont les membres sont : l'Autriche, l'Italie, la Hongrie, la Pologne, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Tchéquie, la Macédoine, la Slovaquie et la Slovénie. En 1996, l'Albanie, la Biélorussie, la Bulgarie, la Roumanie adhèrent à l'Initiative, l'Ukraine et la Moldavie le font un an plus tard. Désormais, elle couvre les territoires qui s'étendent de l'Adriatique jusqu'à la mer Baltique et constitue ainsi une unité spécifique car des intérêts économiques et politiques des pays membres sont d'une grande diversité.⁶²⁷

L'Initiative centre-européenne (ICE) se fixe comme objectifs :

- la coopération régionale dans les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunication, dans la protection de l'environnement naturel, la science et la technique, dans les domaines culturels et d'éducation ;
- la création et le renforcement des institutions démocratiques dans les pays postcommunistes ;
- le respect des droits de l'homme.⁶²⁸

Le fonctionnement de l'Initiative consiste à coordonner des actions dans le cadre d'une coopération économique et politique. Ce groupe concerne des pays très variés et, en conséquence, il devient un exemple d'une organisation régionale qui n'a ni de buts communs, ni de systèmes politiques, économiques et sociaux similaires. Cette formule ouverte et assez libre permet à un nombre de pays hétérogènes de rejoindre une structure commune. Mais, sa faiblesse vient aussi de cette diversité : les différents degrés de la démocratisation et de niveaux du marché de ces membres posent problème. De plus, l'organisation manque de moyens financiers suffisants pour réaliser ses projets.

⁶²⁷ KOŁODKO Grzegorz, *Od Adriatyku do Bałtyku (De l'Adriatique à la mer Baltique)*, *Nowe Życie Gospodarcze (Nouvelle vie économique)* [en ligne]. 4 février 2001, [réf. 12.03.2006]. Disponible sur : <http://www.tiger.edu.pl/kolodko/eseje/nzg/19.htm>.

⁶²⁸ *Ibidem*.

Quand la coopération dans le cadre du Groupe de Visegrád faiblit, le rôle d'une organisation la plus active dans la région revient à l'ICE qui organise des consultations sur les questions politiques et économiques. Les Premiers ministres, les ministres des affaires étrangères et les autres représentants des pays membres passent leur temps surtout à discuter de l'effondrement de la Yougoslavie, notamment de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Ils appellent à cesser les combats et à arrêter le nettoyage ethnique, à respecter les droits de toutes les nations de l'ex-Yougoslavie. L'ICE soutient également des initiatives de paix entreprises par les Communautés européennes, l'ONU, l'OSCE et des groupes de contact, de même qu'il encourage des aides humanitaires pour les réfugiés. Les documents signés par l'ICE, notamment après l'adhésion de la Croatie et de Bosnie-Herzégovine reflètent souvent une position antiserbe.

En 1993, ce sont les événements en Russie qui absorbent l'attention de l'ICE qui les interprète comme des menaces pour le processus de démocratisation du pays. Réunis en session à Budapest, les ministres des affaires étrangères déclarent leur soutien au président Boris Eltsine et aux forces démocratiques et pro-réformatrices en Russie. Ils réclament également « *que les pays les plus développés prennent l'initiative de créer un programme efficace de soutien économique pour les réformes en Russie* ». ⁶²⁹ Les Premiers ministres de l'ICE s'expriment dans le même esprit en juillet 1993. Deux ans après, durant la rencontre à Varsovie, quand la situation en Russie est stabilisée et les institutions occidentales se préparent à établir un partenariat spécial avec Moscou, les Premiers ministres de l'ICE se mettent d'accord pour procéder à des échanges réguliers d'informations entre les hauts fonctionnaires de l'organisation et de la Fédération de Russie. ⁶³⁰

L'Initiative centre-européenne s'occupe à plusieurs reprises des questions liées à la sécurité européenne, à la coopération avec la CSCE/OSCE, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. De nombreux documents préparés durant la rencontre des ministres des affaires étrangères sur l'île croate de Brijuni (5-6 juin 1998) et pendant le sommet des Premiers ministres à Zagreb (20-21 novembre 1998) témoignent de ce souci de renforcer la sécurité sur le continent. Dans les années 1998-1999, l'Initiative se consacre au conflit à Kosovo. Pendant la rencontre sur l'île de Brijuni, les pays élaborent une déclaration spéciale sur la situation à Kosovo et un mois plus tard, ils envoient une mission de reconnaissance au nord de l'Albanie.

⁶²⁹ *Deklaracja przyjęta na wiosennej sesji ministrów spraw zagranicznych państw członkowskich Inicjatywy Środkowoeuropejskiej (Déclaration des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Initiative centre-européenne)*, Budapest, 22-23 mars 1993, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 1, 1993, p. 228.

⁶³⁰ *Dokument końcowy po spotkaniu szefów rządów państw członkowskich Inicjatywy Środkowo-europejskiej (Document final après la rencontre des Chefs des gouvernements des pays membres de l'Initiative centre-européenne)*, Varsovie, 6-7 octobre 1995, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 4, 1995, p. 68.

Comme nous l'avons déjà signalé, les nationalismes et les conflits ethniques marquent d'une façon importante la sécurité internationale en Europe après la Guerre froide. Dans ce contexte l'ICE revêt le rôle de protectrice des droits de l'homme et des minorités nationales. La Hongrie se montre la plus active dans ce domaine, d'autant plus que de nombreux Hongrois habitent au-delà des frontières de l'État magyar. Le problème devient plus aigu quand la guerre en Yougoslavie éclate et quand Vladimír Mečiar reprend le pouvoir en Slovaquie. Les premières propositions concernant la protection des droits des minorités nationales ont déjà été formulées par les pays membres de la Pentagonale et de l'Hexagonale auparavant, durant la rencontre de la CSCE organisée à Copenhague en juin 1990 et à Moscou en septembre-octobre 1991. Cette problématique et sa dimension humanitaire ont été aussi abordées par l'Initiative lors du sommet des experts de la CSCE à Genève en juillet 1991.

C'est aussi en juillet 1993 que les Premiers ministres de l'ICE décident de transformer le groupe *ad hoc* des minorités nationales en un groupe permanent de travail qu'ils mandatent pour élaborer le document sur la protection des minorités nationales basé sur les normes internationales déjà existantes qui serait accepté par tous les pays. De plus, ils préconisent une coopération étroite avec la CSCE et le Conseil de l'Europe sur les questions de minorités nationales.⁶³¹ Ce document préparé et présenté le 19 novembre 1994 à Turin est finalement accepté durant le sommet du groupe de travail à Strasbourg les 6-7 mai 1996. Cet « *Instrument de la protection des droits des minorités nationales* » – inspiré par les décisions prises lors du processus de la CSCE et dans la convention européenne sur la protection des minorités nationales élaborée en 1993 par le Conseil de l'Europe – contient des normes qui imposent des obligations politiques à des pays signataires.⁶³²

Les questions de coopération avec les structures euro-atlantiques et occidentales de sécurité sont également abordées dans le cadre de l'ICE. Pendant le forum de la Pentagonale réuni à Venise le 1^{er} août 1990, les Premiers ministres se mettent d'accord sur une déclaration adressée au comité préparatoire du sommet de la CSCE à Paris prévu en novembre de la même année. Ce document présente la position commune qui met l'accent sur le rôle positif de la coopération subrégionale dans la création de l'Union européenne et souligne la nécessité d'institutionnaliser la CSCE.⁶³³

⁶³¹ *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 3, 1993, p. 133.

⁶³² *CEI Instrument for the protection of minority rights* [en ligne]. 2010, [réf. 20.11.2010]. Disponible sur: <http://www.ceinet.org/content/intercultural-cooperation-including-minorities?tab=1>.

⁶³³ *Rola Hexagonale w kształtowaniu jedności europejskiej (Le rôle de l'Hexagonale dans l'évolution de l'union européenne)*, éd. par CZIOMER Erhard, Cracovie, 1992, coll.: Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego Prace z nauk politycznych, vol. 48, pp. 44-48.

L'ICE soutient considérablement l'OSCE dans les actions qui font la promotion des valeurs démocratiques, plus particulièrement grâce aux initiatives telles que :

- la participation des représentants de l'ICE dans les missions d'observation de l'OSCE pendant les élections en Albanie et en Bosnie-Herzégovine en été et en automne 1997 ;
- la création d'un centre de l'ICE pour surveiller des élections ;
- la participation des membres dans les missions de surveillance des élections qui ont lieu en Moldavie, en Ukraine, en Bosnie-Herzégovine, en Slovaquie et en Macédoine en 1998.⁶³⁴

Durant la rencontre à Zagreb en novembre 1998, les chefs de gouvernements de l'ICE se déclarent disponibles à continuer une telle activité dans l'avenir et à établir une coopération avec l'OSCE dans le cadre d'une diplomatie préventive et de renforcement des processus pacifiques, une fois des conflits terminés.⁶³⁵ Dans cette logique, le 24 juin 1999, les ministres des affaires étrangères de l'ICE décident d'envoyer une mission d'observation chargée de reconnaître quelles sont les possibilités de mettre fin définitivement au conflit en Transnistrie.⁶³⁶

L'ICE appuie aussi ses membres dans le processus de leur adhésion à l'UE. Au printemps 1994, après le dépôt des demandes d'adhésion hongroise et polonaise, les chefs des gouvernements de l'ICE dans leur déclaration présentée à Trieste « *expriment d'une manière ferme leur souhait* » que les négociations sur l'adhésion de ces pays commencent après la fin de la conférence intergouvernementale de l'UE. Ils postulent également une ratification rapide des accords européens avec la Tchéquie et la Slovaquie. L'ICE exprime aussi son soutien à la Slovénie dans les négociations d'association avec l'UE, ainsi qu'aux aspirations de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine pour leur coopération avec l'UE.⁶³⁷

En juin 1998, les ministres des affaires étrangères de l'ICE notent avec approbation l'inauguration par l'UE des négociations bilatérales d'accès avec les pays d'Initiative : la

⁶³⁴ UMANET Victoria, *Cooperation of the Republic of Moldova in the Central Europa Initiative, New borders in the southeastern Europe and their impact on the stability in the region of Central European Initiative (CEI)* [en ligne]. 12 décembre 2002, [réf. 20.11.2010], pp. 5-10. Disponible sur: http://pdc.ceu.hu/archive/00002596/01/IPP_New_borders_1.pdf.

⁶³⁵ PAWLIKOWSKA Iwona, *Współpraca subregionalna na rzecz bezpieczeństwa w koncepcjach polityki bezpieczeństwa państw Europy Środkowej (La coopération subrégionale pour la sécurité dans les conceptions de la politique de sécurité des pays de l'Europe centrale)*, Toruń, 2003.

⁶³⁶ *Meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the Member States of the Central European Initiative Final Document*, Karlovy Vary [en ligne]. 24 juin 1999, [réf. 20.11.2010], point 28. Disponible sur: http://www.mzv.cz/file/18328/1999mfa_karlovy_final.pdf.

⁶³⁷ *Deklaracja przyjęta przez szefów rządów państw członkowskich Inicjatywy Środkowoeuropejskiej (Déclaration des chefs des gouvernements des pays membres de l'Initiative centre-européenne)*, Trieste, 16 juillet 1994, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 3, 1994, p. 231

Tchéquie, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie. De plus, ils espèrent que les négociations avec la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie seront bientôt ouvertes.⁶³⁸ En faisant la promotion du dialogue politique l'ICE demande à l'UE d'entamer les rencontres entre la Troïka de l'ICE et l'Italie, et la Troïka de l'UE avec la participation d'un haut fonctionnaire de la Commission européenne.⁶³⁹ La première rencontre sur le niveau ministériel se déroule à Zagreb le 21 novembre 1998. L'entrée de 16 pays centre-européens dans la réalisation du Pacte de stabilité pour l'Europe de Sud-Est est un bon exemple d'une coopération efficace. Les décisions importantes sur ce projet sont prises durant la rencontre des ministres des affaires étrangères de l'ICE à Karlovy Vary en juin 1999 et à Prague en novembre 1999.⁶⁴⁰

Le sommet à Strasbourg du 3 septembre 1998 avec les représentants du Conseil de l'Europe est un événement important dans le développement des contacts de l'ICE avec les organisations internationales. Cette rencontre est consacrée à la coopération dans les domaines tels que : les droits de l'homme et des minorités, la culture et l'éducation, l'égalité des sexes, la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Auparavant, le 27 mai 1998 l'ICE a déjà signé un mémorandum sur l'accord de coopération avec la Commission européenne économique de l'ONU.

Malgré des structures organisationnelles et politiques différentes de ses membres, le fonctionnement de l'Initiative a un impact important. L'ICE est un forum important de discussion et de consultations politiques où se préparent des décisions concernant l'infrastructure, l'économie et la protection de l'environnement naturel. Mais l'organisation a aussi des faiblesses : le manque d'instances exécutives et de moyens financiers propres pour réaliser ses objectifs. Les pays associés sont si variés politiquement et économiquement que la volonté politique de rendre leur coopération plus étroite manque parfois de détermination. En fait, la plupart des pays de l'ICE espèrent tirer plus de bénéfices de leur rapprochement avec l'UE.

⁶³⁸ *Meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the Member States of the Central European Initiative, Final Document, Island of Brijuni* [en ligne]. 1998, [réf. 20.11.2010], point 12. Disponible sur: http://www.mzv.cz/file/18298/_1998mfa_brioni_final.pdf.

⁶³⁹ *Ibidem*.

⁶⁴⁰ PAWLIKOWSKA Iwona, *Współpraca subregionalna na rzecz bezpieczeństwa...*, op. cit.

3.3 L'ALECE

C'est la coopération dans le cadre du Groupe de Visegrád qui mène à la signature de l'Accord de libre-échange centre-européen (ALECE, ang. *Central European Free Trade Agreement*) le 21 décembre 1992 à Cracovie. Conclu par la République tchèque, la Pologne, la Slovaquie et la Hongrie,⁶⁴¹ cet accord entre en vigueur effectivement le 1^{er} mars 1994. L'idée d'un tel accord commercial entre quatre pays de Visegrád date déjà de la Déclaration de Cracovie qui sert de base à la création de l'ALECE. Le marché régional ainsi créé couvre la zone de plus de 790 000 km² qui s'étend entre la mer Noire, l'Adriatique et la mer Baltique, habitée par 90 millions d'habitants.

Les objectifs principaux de l'ALECE sont suivants:

- soutenir la coopération économique entre les pays membres ;
- garantir la concurrence honnête dans les échanges réciproques ;
- participer dans le développement du commerce mondial ;
- installer la zone de libre-échange jusqu'à 2001.⁶⁴²

Le grand progrès économique de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque dans les années 1990 illustre la maturité du processus de leur intégration. Une fois un certain seuil dépassé, ces pays avancent avec dynamisme, malgré des difficultés périodiques. À partir de 1994, à la sortie d'un effondrement qu'a causé la transformation, ces États postsocialistes commencent à s'intéresser aux marchés limitrophes. Progressivement, ils réalisent que l'Accord de libre-échange centre-européen de 1992 n'est pas une simple réactivation des liens économiques qui remontent à l'époque du CAEM. En réalité, cet accord leur donne l'occasion de tester leur maturité économique et représente leur « laissez-passer » dans les structures occidentales engagées déjà dans le processus d'intégration.⁶⁴³ En 1995, on enregistre l'augmentation de l'échange commercial entre les membres de l'ALECE (par exemple, l'export de la Pologne vers les autres membres augmente de 51% et son import de

⁶⁴¹ *Środkowoeuropejska umowa o wolnym handlu CEFTA zawarta przez Republikę Czeską, Republikę Węgierską, Republikę Słowacką i Rzeczpospolitą Polską, sporządzona w Krakowie dnia 21 grudnia 1992 (Accord de libre-échange centre-européen entre la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne, fait à Cracovie le 21 décembre 1992), Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej (Journal Officiel de la République de la Pologne), Varsovie, 1994.*

⁶⁴² *Ibidem.*

⁶⁴³ SOŁTYSIŃSKA Aleksandra, CZUBIK Paweł, *CEFTA. Środkowoeuropejska Strefa Wolnego Handlu (ALECE. L'Accord de libre-échange centre-européen)*, Cracovie, 1995, pp. 5-16; SZCZEPANIAK Marian, *Współpraca gospodarcza państw Grupy Wyszehradzkiej: Trzy lata funkcjonowania CEFTA (Coopération économique des pays de Groupe de Visegrád: Trois ans de fonctionnement de l'ALECE)*, *Przegląd Zachodni (Revue Occidental)*, n° 3, 1996, pp. 45-76.

77%). Un an plus tard, l'export de ces pays atteint 3 milliards de dollars. Mais les échanges commerciaux avec l'Union européenne stagnent.⁶⁴⁴ Il y a deux moyens pour les activer :⁶⁴⁵

- supprimer rapidement les limites dans le commerce alimentaire et dans l'agriculture grâce à :
 - l'inscription de nouveaux produits dans l'ALECE ;
 - la réduction significative des douanes ;
 - l'agrandissement des contingents pour l'import libéralisé.
- introduire la franchise douanière sur de nombreux articles industriels des groupes B et C, moyennement et fortement sensibles à la concurrence d'importation.

Au début de son existence, l'ALECE ne prévoit pas de s'ouvrir à de nouveaux pays. Pourtant, les membres créent la possibilité d'adhésion à condition que le pays candidat signe un accord de coopération et de libre-échange avec les Communautés européennes. Par conséquent, l'ALECE gagne de nouveaux adhérents : la Slovénie et la Roumanie en 1997 et la Bulgarie en 1999.⁶⁴⁶ La structure attire aussi l'attention des autres pays de la région, notamment de l'Ukraine, de la Lituanie, de la Lettonie et même de la Russie.⁶⁴⁷ Le statut d'un pays associé de l'Union européenne et l'appartenance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont deux conditions formelles pour y entrer. L'ALECE ne possède ni d'institutions propres ni d'infrastructure administrative. Les sommets annuels, instances décisives les plus importantes, réunissent des Premiers ministres dans le pays qui assure la présidence du moment. Des décisions élaborées par les groupes d'experts sont approuvées par le comité composé des ministres de l'économie des États membres. Dès 1997, l'ALECE couvre une zone de libre-échange des biens industriels, à l'exception dans certains cas des voitures, des textiles et de l'acier. En 1998, une autre zone de libre-échange pour tous les produits alimentaires et agricoles est aussi créée. En ce qui concerne les biens industriels, les conditions d'échange commercial entre les pays de l'ALECE et l'Union européenne sont élaborées en 2002.

⁶⁴⁴ BALICKA M., *Koks za piwo (Le charbon contre la bière)*, *Polityka*, 02.11.1996. Le rythme de croissance d'échange commercial de la Pologne avec les autres membres de l'ALECE dans les années 1992-1996 dépasse 150%. L'ensemble des échanges passe de 1,36 milliard de dollars à 3,63 milliards de dollars. APANOWICZ A., *Coraz bliżej wolnego handlu (Plus proche de libre-échange)*, *Rzeczpospolita*, 19.12.1997; *Lepiej niż z Unią Europejską (Mieux qu'avec l'Union européenne)*, *Rzeczpospolita*, 20-21.12.1997.

⁶⁴⁵ ANTOSZEWSKI Andrzej, HERBUT Ryszard, *Demokracje Europy Środkowej i Wschodniej w perspektywie porównawczej*, op. cit., pp. 206-207.

⁶⁴⁶ KOBRINSKA Irina, *Długi koniec...*, op. cit., p. 53.

⁶⁴⁷ ANTOSZEWSKI Andrzej, HERBUT Ryszard, *Demokracje Europy Środkowej i Wschodniej w perspektywie porównawczej*, op. cit., p. 208.

À partir de 1995, la Pologne présente un bilan commercial négatif avec les autres membres de l’ALECE, notamment en ce qui concerne les biens industriels, les produits alimentaires et agricoles. Cet état de choses s’explique par :

- les taxes douanières très élevées ;
- les écarts entre les coûts de la main-d’œuvre ;
- les disparités entre les subventions accordées à la production agricole ;
- les différentes surtaxes dans l’exportation des produits agricoles.⁶⁴⁸

La nature des produits et marchandises qui font l’objet de ces échanges commerciaux, héritée de l’ancienne structure du CAEM représente le point faible de l’ALECE. En 1995, la moitié d’exportations concerne des minerais, métaux et acier, tandis que des machines et appareils représentent seulement 13%. Les importations sont structurées d’une façon similaire: des produits chimiques, des minéraux et des métaux correspondent à 40%, des machines et appareils seulement à 10%. Cet état d’échanges commerciaux prouve que les économies postcommunistes ont une structure anachronique, qu’encombrement un secteur gigantesque des combustibles, de matières premières, de chimie et d’industrie lourde.

Cependant, c’est l’agriculture qui pose le plus grand problème à l’économie de l’Europe centrale à cause :

- de trop grand nombre de petites fermes ;
- de leur peu d’efficacité, de la productivité faible et non-concurrentielle ;
- des effectifs humains trop importants numériquement.

Bien que archaïque partout, ce secteur varie d’un pays à l’autre.

L’agriculture hongroise semble la plus avancée : elle produit environ 12% du PIB et apporte un quart des revenus de l’exportation. Néanmoins, malgré des bonnes terres, des conditions climatiques favorables et des salaires modestes, l’agriculture hongroise, comme dans les autres pays de la région, n’est pas assez concurrentielle par rapport à l’Union européenne.

À la fin des années 1990, certains analystes prévoient que les pays de l’Europe centrale se développeront à l’avenir plus vite que le reste du continent.⁶⁴⁹ Entrant dans l’Union européenne, les pays du Groupe de Visegrád quittent l’ALECE qui les a pourtant bien servis à lancer une coopération économique régionale.

⁶⁴⁸ *Rzeczpospolita*, 26.08.1997.

⁶⁴⁹ *Central and Eastern Europe on the Way into the European Union: Problems and Prospects of Integration 1996*, éd. par WEIDENFELD Werner, Gütersloh, 1996, coll. Strategies for Europe, pp. 247-257.

3.4 Les eurorégions

Le processus de l'autonomie régionale s'accompagne en Europe occidentale d'une apparition des eurorégions qui jouent un rôle important dans l'intégration européenne. Les eurorégions naissent à la suite des accords signés par les parties intéressées à développer une coopération frontalière très proche. Concernant les territoires de deux côtés d'une frontière, l'eurorégion donne un cadre opérationnel pour résoudre ensemble des problèmes écologiques, économiques et sociaux communs. Mises à part les bénéfices immédiats pour des régions concernées, ces structures ont une importance politique à long terme, c'est pourquoi leur création constitue une des manières d'intégrer plus profondément l'Europe.⁶⁵⁰

Les premières et les plus connues eurorégions transfrontalières en Europe occidentale sont :⁶⁵¹

- les eurorégions à la frontière du Pays-Bas et de l'Allemagne ;
- la région du Haut-Rhin, à la frontière de la France, de la Suisse et de l'Allemagne ;
- la Communauté de Travail des Alpes Occidentales (COTRAO), à la frontière de la Suisse, de la France et de l'Italie ;
- la Communauté des communes de Jura, à la frontière de la Suisse et de la France ;
- l'eurorégion Moza, à la frontière de la Belgique, du Pays-Bas et de l'Allemagne ;
- la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) à la frontière de l'Andorre, de la France et de l'Espagne ;
- le Conseil du Léman, à la frontière de la Suisse et de la France ;
- COMREGIO, à la frontière de la Belgique, du Luxembourg, de la France et de l'Allemagne ;
- la Communauté de Travail des Alpes Adriatiques.⁶⁵²

Plus les organisations locales ainsi que les régions autonomes et transfrontalières gagnent en importance en Europe, plus la coopération régionale européenne s'institutionnalise. L'Association des régions frontalières européennes (ARFE) voit le jour en

⁶⁵⁰ EBERHARDT Piotr, *Problematyka tzw. euroregionów na wschodnim pograniczu Polski (Questions des eurorégions à la frontière orientale de la Pologne), Węzłowe problemy współpracy przygranicznej (Problèmes de fond de la coopération transfrontalière), Biuletyn IG i PZ PAN (Bulletin de l'Institut Géographique de l'Académie Polonaise des Sciences)*, n° 5, 1994, p. 55.

⁶⁵¹ SOWIŃSKI Tomasz, *Regiony w wybranych państwach członkowskich Unii europejskiej (Les régions dans les pays membres de l'Union européenne), Regiony. Aquis Communautaire (Les régions. Aquis Communautaire)*, éd. par BRODECKI Zdzisław, Varsovie, 2005, pp. 71-85.

⁶⁵² KLIMA Ewa, *Euroregiony: Wspólnota Robocza Alpy Adriatyk (Eurorégions: La Communauté Alpes-Adriatique), Kwartalnik Geograficzny (Revue géographique)*, n° 5, 1998, pp. 84-85.

1971. Dix ans plus tard, la Charte des régions européennes frontalières et transfrontalières sur une coopération des régions mitoyennes s'étend dans le domaine de l'économie et de la culture. En 1985, le Conseil des régions européennes (CRE) se met en place, deux ans plus tard remplacé par l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). Cette dernière organisation siège à Strasbourg et se compose de 270 régions, dont celles de l'Europe centrale et orientale. Il existe également la Conférence européenne des régions frontalières auprès du Conseil de l'Europe ainsi que le Comité des régions dans le cadre de l'Union européenne. Selon l'ARE, la région correspond à la plus grande unité territoriale administrative. La Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux ainsi que le Comité des régions prennent en compte également des unités administratives inférieures.⁶⁵³

Le Traité qui a créé la Communauté économique européenne en 1957 prévoyait déjà une politique régionale commune. Cependant pour donner du corps à cette idée, il a fallu attendre jusqu'à 1975 et la naissance du Fond Européen du développement économique et régional (FEDER) dont le but premier est de mener la politique régionale commune et d'aider les régions sous-développées et agricoles qui souffrent du chômage important.

Le FEDER accorde des prêts et crédits préférentiels à des sociétés qui reçoivent déjà des aides d'État. En 1988, un programme à long terme est établi pour le FEDER qui s'articule autour de la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fond social européen (FSE). Son objectif est de :⁶⁵⁴

- baisser le niveau de chômage ;
- créer des nouveaux postes de travail pour les jeunes ;
- promouvoir le développement des régions rurales.⁶⁵⁵

En 1989, le Comité régional politique sous la direction du FEDER est remplacé par le Comité pour le développement et la reconversion des régions qui réunit des représentants de pouvoirs régionaux. En 1994, le dispositif s'élargit avec la mise en place du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux au sein du Conseil de l'Europe.

Une coopération subrégionale fait son apparition en Europe centrale après la naissance du Groupe de Visegrád quand l'ouverture des frontières rend indispensables de nouvelles formes de collaboration frontalière et transfrontière qui faciliteraient la résolution de crises économiques et aideraient à reconstruire et moderniser le potentiel économique de tous les

⁶⁵³ TOMASZEWSKI Krzysztof, *Regiony w procesie integracji europejskiej (Les régions dans le processus de l'intégration européenne)*, Cracovie, 2007, pp. 47-101.

⁶⁵⁴ NARUSZEWICZ Stanisław, *Unia Europejska. Zarys systemu (L'Union européenne. Le schéma d'un système)*, Białystok, 1999, pp. 151-152.

⁶⁵⁵ DOLIWA-KLEPACKI Zbigniew M., *Wspólnoty Europejskie (Communautés Européennes)*, Białystok, 1993, pp. 81-82.

pays de la région. Ainsi, en Europe centrale on commence à nommer des zones subrégionales de coopération transfrontalière les eurorégions.

Une eurorégion se met en place sur la base des accords entre des régions, des groupes, des associations de régions, d'autres unités (comme par exemple, des communes, en polonais *gmina*, la plus petite division administrative), des communes et cantons (en polonais, *powiat*) ou des administrations locales.⁶⁵⁶

La coopération eurorégionale apporte des bénéfices diverses à ses participants, en général elle est particulièrement avantageuses pour des territoires limitrophes directement avoisinants. La coopération eurorégionale se caractérise par :

- le degré supérieur de l'institutionnalisation des structures de la coopération transfrontalière, la création de conseils, de secrétariats et de groupes de travail ;
- la liaison qui s'établit entre la coopération transfrontalière et les organes spécialisés à la fois étrangers et des pays concernés ;
- la priorité donnée à des initiatives locales (régionales) ;
- la libre circulation des biens et des personnes ;
- l'infrastructure bien organisée (le transport routier et ferroviaire).⁶⁵⁷

La coopération eurorégionale se concentre sur :

- le soutien à un développement régional, dont économique ;
- le développement du tourisme dans les zones frontalières ;
- le développement de l'économie et du commerce ;
- la protection et l'amélioration de l'environnement naturel ;
- les échanges culturels.⁶⁵⁸

Il convient de noter une grande diversité des unités qui font partie des eurorégions en Europe centrale, à la fois du point de vue de leurs tailles et de leurs structures administratives. Pour le saisir, il faut aussi revenir sur la genèse de leur création. Aux frontières occidentales et méridionales de la Pologne, des eurorégions se basent sur des contrats signés entre les associations de communes ou entre des communes mitoyennes, séparées par une frontière. Cela facilite la réalisation des objectifs communs dans les domaines d'infrastructure, de communication, de tourisme et d'écologie. En fait, il s'agit des initiatives locales que confirment des accords internationaux relatifs à une coopération déjà existante au niveau

⁶⁵⁶ GŁĄBICKA Katarzyna, GREWIŃSKI Mirosław, *Europejska polityka regionalna (La Politique régionale européenne)*, Varsovie, 2003, pp. 197-199.

⁶⁵⁷ PERZANOWSKA-ZAMAJTYS Małgorzata, *Polityka regionalna (La politique régionale), Integracja europejska (L'intégration européenne)*, éd. PERKOWSKI Maciej, Varsovie, 2003, pp. 375-404.

⁶⁵⁸ KOZAK Marek, PYSZKOWSKI Andrzej, SZEWCZYK Robert, *Słownik rozwoju regionalnego (Le dictionnaire du développement régional)*, Varsovie, 1997, pp. 13-14 et 17-18.

local. Le même modèle des eurorégions existe à la frontière avec la République tchèque, la Slovaquie et l'Allemagne.

Tableau 20 : Les eurorégions avec la participation des pays du Groupe de Visegrád.

L'eurorégion	L'année de création	Les pays concernés
Nysa	1991	l'Allemagne, la République tchèque, la Pologne
Carpates	1993	la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, l'Ukraine, la Pologne
Sprewa-Nysa-Bór	1993	l'Allemagne, la Pologne
Pro Europa Viadrina	1993	l'Allemagne, la Pologne
Tatras	1994	la Slovaquie, la Pologne
Bug	1995	l'Ukraine, la Biélorussie, la Pologne
Poméranie	1995	l'Allemagne, la Suède, la Pologne
Glacensis	1996	la République tchèque, la Pologne
Niémen	1997	la Biélorussie, la Lituanie, la Pologne
Pradziad	1997	la République tchèque, la Pologne
Baltique	1998	la Lituanie, la Russie, la Lettonie, le Danemark, la Suède, la République tchèque, la Pologne
Silésie de Teschen	1998	la République tchèque, la Pologne
Silesia	1998	la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne
Beskidy	2000	la République tchèque, la Pologne
Dobrawa	2001	la République tchèque, la Pologne
Carpates Blanches	2000	la République tchèque, la Slovaquie
Danube	1997	la Hongrie, la Roumanie,
Egrensis	1992	la République tchèque, l'Allemagne
Elbe-Labe	1992	la République tchèque, l'Allemagne
Šumava-Bavorský	1993	l'Autriche, la République tchèque, l'Allemagne
Pomoravi-Záhorie-Weinviertel	1999	l'Autriche, la République tchèque, la Slovaquie
Forêt de Białowieża	2002	la Biélorussie, la Pologne
Rudowy Krušnohoří	1992	la République tchèque, l'Allemagne
Szeszupa	2003	la Pologne, la Lituanie, la Russie, la Suède
Pannonia Occidentale	1998	l'Autriche, la Hongrie
Łyna-Ława	2003	la Pologne, la Russie

Source : ŚLEDŹ D., *Euroregiony na granicach Polski (Eurorégions sur les frontières de la Pologne)*, *Kwartalnik Statystyczny (Revue statistique)*, 2001, n° 4 (12), p. 36 ; SOLARZ Piotr, *Współpraca transgraniczna jako czynnik procesu integracji europejskiej (La coopération transfrontalière comme un élément de l'intégration européenne)*, Varsovie, 2009, p. 185.

À la frontière de la Pologne avec la Russie, la Lituanie, la Biélorussie et l'Ukraine, les eurorégions sont créées « par le haut », pourtant sous une forte pression des structures locales. L'administration gouvernementale joue un rôle déterminant dans la création des eurorégions des Carpates, du fleuve Bug, de la rivière Niémen (pl. *Niemen*) et de la mer Baltique. Ainsi, il y a une différence au niveau des unités administratives qui déclarent l'accès aux eurorégions à l'est de la Pologne par rapport à celles sur ses frontières sud et occidentales. Des unités

administratives de base correspondent à des voïvodies (pl. *województwo*) qui en même temps constituent le niveau le plus bas dans le processus décisionnel concernant la coopération et la réalisation des objectifs indiqués. Cela est très caractéristique pour les régions polonaises transfrontalières orientales. Toutefois, si nous prenons comme modèle des territoires transfrontaliers en Europe occidentale, ce dispositif nie le fond de l'idée des eurorégions.

En Europe centrale, on observe également une autre caractéristique : des stéréotypes et phobies qui persistent auprès de la classe politiques dont les populations des régions transfrontalières en coopération sont libres. En générale, ces préjugés relèvent d'une angoisse qu'un partenaire plus fort dans la coopération eurorégionale domine politiquement et économiquement. Parfois ces craintes provoque même le renoncement à des projets ou le retrait de participation, surtout à cause des pressions politiques des pouvoirs centraux qui ont pourtant déclaré auparavant leur volonté d'entrer dans les structures de ce type. C'est le cas de la Roumanie qui refuse de participer dans l'eurorégion des Carpates, de la Russie qui n'entre pas dans l'eurorégion de la rivière Niémen et de la Biélorussie qui ne veut pas faire partie de l'eurorégion du fleuve Bug.

Malgré tous les obstacles, les eurorégions qui existent sur toute la longueur des frontières polonaises et qui concernent les territoires de leurs deux côtés, permettent de créer et de développer une coopération dans les domaines les plus importantes pour les populations locales. La recherche commune des solutions à des problèmes communs écologiques, économiques, sociaux et de transport favorise et approfondit les relations, fait évoluer des stéréotypes et aide à combattre des clichés les plus néfastes, nés d'un manque des contacts et – phénomène caractéristique de cette partie de l'Europe – hérités de la propagande communiste.

Si on compare les eurorégions à des structures régionales établies au niveau gouvernemental, on constate que ces premières semblent plus efficaces dans la création d'un nouvel ordre européen qui concerne des structures administratives fondamentales et leur permet de créer des contacts directs entre les peuples des territoires transfrontaliers.

Dans les années 1990, l'intégration avec l'OTAN et l'Union européenne conditionne l'avenir politique et la sécurité de toute la région centre-européenne. Pourtant, c'est la coopération au niveau local, initiée par les populations directement concernées qui déterminera l'évolution des relations non seulement transfrontalières mais également entre tous les pays impliqués dans l'Europe en train de s'unifier.

3.5 Les pays baltes

Les pays baltes occupent la deuxième position dans le classement des territoires qualifiés du point de vue de leur sécurité en Europe. Selon de nouvelles définitions, on compte dans cette catégorie tous les pays du bord de la mer Baltique, et non seulement les trois Républiques baltes : la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie.

Les arguments suivants déterminent cette classification :

- ces territoires correspondent à des démocraties occidentales : l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande.⁶⁵⁹ La Suède et la Finlande se prononcent pour une politique de neutralité, malgré leur direction pro-occidentale ;
- la région balte perd son importance géopolitique suite à la fin de la confrontation entre l'Ouest et l'Est, au processus de désarmement lié aussi à l'accès réduit de la Russie à la mer Baltique ;
- la propension à des conflits y reste assez limitée et concerne uniquement un établissement de nouvelles relations entre la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et la Russie qui ne risque pas d'augmenter la tension dans la région ;⁶⁶⁰
- il n'y a pas besoin de créer des structures de sécurité entre les pays de la région sur la base d'une coopération spécifique ;
- le climat de détente en Scandinavie a une longue tradition : il a fait de cette région une zone particulière durant la Guerre froide.

Du point de vue historique, il convient de rappeler l'importance géopolitique passée de cette région. La mer Baltique lie et sépare les pays de deux blocs opposés politiquement et militairement. Pour l'URSS, *Dominium Mare Baltici* représente une sortie vers l'Atlantique par le canal danois. De plus, elle occupe une position stratégique dans les plans soviétiques d'invasion du Danemark et de l'Allemagne. Il semble que pour les pays occidentaux l'importance de la mer Baltique est moindre, bien que la proximité avec le bloc ennemi soit ici directe et que la protection des voies marines s'imposent en conséquence. Cette zone névralgique peut donc être traitée comme un champs d'expérimentation pratique de différentes initiatives de détente. La présence des pays qui mènent la politique de neutralité contribue fortement à cette particularité régionale.⁶⁶¹

⁶⁵⁹ La Finlande pourrait susciter certains doutes car elle est restée pendant longtemps sous l'influence soviétique. Pourtant, son adhésion à l'Union européenne accentue son caractère occidental.

⁶⁶⁰ *Patrzę na Wschód. Z problematyki polityki wschodniej III Rzeczypospolitej...*, op. cit., pp. 84-85.

⁶⁶¹ *Nordic Security in the 1990s.*, op. cit.

Il convient de préciser que la Russie, malgré son enclave de Kaliningrad, est classée dans la zone de la CEI, à cause de son rôle central dans cette Communauté, d'autant plus sa présence au bord de la Baltique est maintenant limitée et a proportionnellement une importance mineure par rapport à tout son énorme territoire.

Dans les années 1990, l'intégration euro-atlantique et le maintien de bonnes relations avec les pays limitrophes constituent les objectifs principaux de la politique étrangère des pays baltes. La Russie y occupe une place primordiale, notamment dans le domaine de la coopération économique qui demande d'être développée. Les contacts entre la Russie et la Lituanie évoluent d'une manière relativement bonne, ce qui n'est pas le cas des relations de Moscou avec la Lettonie et l'Estonie, où des minorités russes sont beaucoup plus fortes. La Lituanie et la Russie parviennent même à négocier la question de la zone de Kaliningrad qui reste au centre des leurs relations mutuelles.

Le statut des Républiques baltes – l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie – se révèle délicat après la fin de l'URSS. Ces pays sont revenus sur la carte politique de l'Europe grâce aux efforts politiques soutenus de les ancrer dans les structures subrégionales, européennes et transatlantique de la coopération internationale et de sécurité. Ils rejoignent l'OSCE en 1991, trois ans plus tard ils deviennent les partenaires associés de l'UEO, entrent au Conseil de partenariat euro-atlantique et participent dans le Partenariat pour la Paix. De plus, les Républiques baltes réalisent le Plan d'adhésion à l'OTAN établi en avril 1999 par l'Alliance et font partie du Conseil des États de la mer Baltique, les deux participations assurant leur sécurité, surtout dans les aspects paramilitaires. Dorénavant, le but de leur politique de sécurité consiste à intégrer l'OTAN et l'UE, malgré des protestations de la Russie et de la Biélorussie. La décision de choisir la défense commune dans le cadre de l'OTAN leur fait rejeter d'autres conceptions de sécurité qui se présentent alors à eux :

- la neutralité ;
- la création d'un système régional de sécurité ;
- la signature des accords sur la sécurité collective de la CEI ;
- les garanties de sécurité de la part d'un pays occidental ou de la Russie.⁶⁶²

Les changements internationaux intervenus après 1989 ont créé une nouvelle situation dans la plupart des pays européens, mais leur incidence a été particulièrement décisive dans l'Europe centrale et orientale, notamment dans la région de la mer Baltique. La naissance de trois nouveaux pays – la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie – implique d'établir un nouveau

⁶⁶² GÓRKA-WINTER Beata, *Miejsce państw bałtyckich w europejskiej architekturze bezpieczeństwa – perspektywy* (La place des pays baltes dans l'architecture européenne de la sécurité – les perspectives), *Biuletyn PISM* (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales), n° 46, 2002, pp. 479-482.

système de sécurité et de confiance dans cette zone.⁶⁶³ La coopération autour de la Baltique se passe sur plusieurs plans et évolue dans de nombreuses directions. Cette collaboration balte touche une multiplicité de niveaux administratifs, de secteurs économiques et d'organisations : « *Le modèle balte de coopération est un événement à l'échelle mondiale à cause de son ampleur et de ses ramifications* ». ⁶⁶⁴

Dans les années 1990, la coopération transfrontalière et régionale institutionnalisée en Europe occidentale compte déjà vingt ans d'expérience, tandis qu'en Europe centrale elle commence à peine à émerger. À cette époque, la région de la mer Baltique connaît une coopération intensive entre les États qui se déroule au niveau local. C'est pourquoi aucune organisation régionale ne peut faire valoir des relations « par le bas » aussi fortes que celles qui coordonnent les pays baltes et ce phénomène est un argument le plus motivant pour continuer à développer la coopération régionale et transfrontalière dans cette zone exemplaire. Comme l'indique Jens Gabbe, « *toutes les formes de coopération transfrontalière contribuent à un rapprochement entre des nations, à la compréhension mutuelle, à la recherche des solutions à des problèmes communs et à la coexistence pacifique* ». ⁶⁶⁵ La coopération transfrontalière dans le domaine de la sécurité complète les relations internationales au niveau régional et local. ⁶⁶⁶ De ce point de vue, la région de la Baltique peut devenir dans l'avenir un pont entre l'Europe occidentale industrialisée et l'Europe centrale et orientale en voie de développement.

Les changements démocratiques et économiques intervenus depuis 1989 dans les pays de l'Europe centrale impliquent aussi une toute nouvelle situation politique de la région de la mer Baltique et des possibilités inédites de développer une coopération non seulement au niveau interétatique, mais également à l'échelle régionale et locale. ⁶⁶⁷ Au cours des années

⁶⁶³ KACZMAREK Julian, SKOWROŃSKI Adam, *NATO – Europa-Polska (L'OTAN-l'Europe-la Pologne)*, Wrocław, 1997, pp. 150-152.

⁶⁶⁴ ROSSA-KILIAN Donata, *Wielostronna współpraca w regionie ...*, op. cit., p. 292.

⁶⁶⁵ GABBE Jens, *Rozwój gospodarczy i społeczny regionów przygranicznych w Europie Zachodniej (Le développement économique et social des régions frontalières en Europe occidentale)*, *Regiony, euroregiony, rozwój regionalny (Les régions, les eurorégions et le développement régional)*, éd. par BAŁTOWSKI Maciej, vol. 4, Lublin, 1996.

⁶⁶⁶ SOLARZ Piotr, *Współpraca transgraniczna jako czynnik procesu ...*, op. cit., p. 219.

⁶⁶⁷ Selon l'article 2 point 1 de la *Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales* la coopération transfrontalière : « *est considérée comme coopération transfrontalière, au sens de la présente Convention, toute concertation visant à renforcer et à développer les rapports de voisinage entre collectivités ou autorités territoriales relevant de deux ou plusieurs Parties contractantes, ainsi que la conclusion des accords et des arrangements utiles à cette fin. La coopération transfrontalière s'exercera dans le cadre des compétences des collectivités ou autorités territoriales, telles qu'elles sont définies par le droit interne. L'étendue et la nature de ces compétences ne sont pas affectées par la présente Convention* ». *Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales Madrid, le 21 mai 1980* [en ligne]. 1999, [réf. 05.08.2009]. Disponible sur : <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/106.htm>.

1990, cette coopération devient un élément important du paysage politique et économique de la région baltique.

L'espace dit baltique se compose des pays suivants : la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, la Finlande, le Danemark, l'Allemagne⁶⁶⁸, la Pologne, la Fédération de Russie⁶⁶⁹, le Norvège, l'Islande, la Biélorussie, la Tchéquie et la Slovaquie. La zone de la Baltique n'est pas définie par les frontières naturelles. Les pays qui ne se situent pas directement sur la mer Baltique mais qui, pour de différentes raisons s'intéressent au développement du bassin de la Baltique, participent également à cette coopération. Du point de vue démographique, le littoral de Baltique, partagé entre la Suède, la Finlande, la Russie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, l'Allemagne et le Danemark, est habité par environ 16 millions de personnes. Toute la région baltique, y compris les terrains situés en Norvège, en Biélorussie, en Ukraine, en Tchéquie et en Slovaquie compte 80 millions d'habitants.

Des éléments différents conditionnent l'étendu et le degré de la coopération régionale dans cette zone. Les facteurs les plus importants qui la déterminent sont : la position géographique, les expériences historiques communes, la portée des changements politiques, sociaux et économiques qui ont lieu à l'époque. L'histoire de cette région a une importance significative pour son développement. En fait, les pays qui la composent se réfèrent à la ligue hanséatique – l'association des villes marchandes autour de la mer du Nord et de la mer Baltique durant les XII^e-XVII^e siècles⁶⁷⁰ – et tentent en s'associant de la réactiver.⁶⁷¹ D'un côté, on souligne donc la nécessité de développer des unions entre les grandes villes de la zone, dont la collaboration poussée pourrait ou même devrait précéder l'intégration des États et de toute la région. Mais de l'autre côté, les pays comme le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède ont une tradition séculaire de la coopération des pays nordiques qui s'appuie sur des institutions fondées spécialement dans ce but.

Cependant des inégalités existant entre les potentiels économiques et les niveaux de vie des pays concernés constituent un obstacle important au développement de cette coopération régionale, d'autant plus qu'elle touche des pays diversement avancés et que certains d'entre eux traversent la période des bouleversements économiques notables. La

⁶⁶⁸ Il s'agit notamment des landes allemandes suivantes: le Schleswig-Holstein, le Hambourg et le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale.

⁶⁶⁹ Il s'agit notamment des régions de Kaliningrad, de Saint-Petersbourg, de Novgorod, de Pskov et de la République de Karélie.

⁶⁷⁰ ROSSA-KILIAN Donata, *Wielostronna współpraca w regionie ...*, op. cit., pp. 107-132.

⁶⁷¹ En 1987 Klaus Engholm, le Premier ministre de Schleswig-Holstein, fait la promotion d'une nouvelle ligue hanséatique. De nombreuses institutions implantent la coopération politique au niveau local, régional et d'État. ROSSA-KILIAN Donata, *Region Morza Bałtyckiego obszarem rozwoju i współpracy w świetle dokumentów (La région de la mer Baltique comme une zone de développement et de coopération à la lumière des documents officiels)*, Toruń, 2009, p. 12.

comparaison du PIB par habitant en dollars illustre bien cette hétérogénéité. En 1995, ce PIB en Allemagne s'élève à 29 700 , en Danemark à 33 700, en Suède à 26 000 et en Finlande à 24 600 dollars. En Pologne, il égale seulement à 2 450 de dollars, en Estonie, en Lituanie et en Lettonie il atteint entre 1 250 et 1 600 de dollars per capita. Le commerce extérieur de ses pays montre de pareilles disproportions qui confirment le leadership de l'Allemagne, le plus grand importateur et exportateur dans la région baltique. Le volume d'échanges commerciaux de l'Allemagne dépasse la somme d'échanges commerciaux de tous les autres pays baltiques, excepté la Russie. Ce sont les pays de l'UE qui restent les partenaires commerciaux les plus importants pour l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande. Quant à la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie, leurs échanges commerciaux importations subissent encore des effets de leurs relations économiques passées avec l'ex-URSS.⁶⁷²

La communication, le secteur bancaire, le tourisme et la télécommunication peu avancés techniquement dans les pays postcommunistes posent problème dans la coopération régionale. Il y a une urgence à y construire des routes de transit, de nouveaux passages frontaliers et à développer ceux qui existent déjà, à moderniser des ports et des aéroports. Le nombre des liaisons aériennes entre les grandes villes baltiques n'est pas suffisant. Pourtant, dans les années 1990, la proximité géographique ne stimule pas encore suffisamment des relations commerciales multilatérales. À l'époque, la situation dans la région semble en fait une continuation du statut quo d'avant 1989.

Un autre facteur compte dans la région : des processus démographiques liés à une intense urbanisation et une implantation irrégulière des villes. 18 millions de personnes habitent dans 44 grandes villes, c'est-à-dire environ 41% de toute la population. Les zones les plus peuplées, avec 100 personnes/km², se trouvent en Danemark et en Allemagne du nord. À l'est et au nord de la région, la densité de population tombe pour atteindre 15-20 personnes/km² en Suède et en Finlande.⁶⁷³

L'évolution de la coopération régionale, sa dynamique et sa vitesse, dépend également de la stabilité politique et de la sécurité sur lesquelles pèsent, entre autres :

- une accumulation de forces armées et d'armes conventionnelles dans la région, notamment dans la région de Kaliningrad ;
- des tensions nationales, notamment la situation légale, non encore réglée des minorités russes en Lettonie et en Estonie ;

⁶⁷² *Ibidem*, pp. 43-50.

⁶⁷³ *Ibidem*, pp. 63-65.

- des conséquences de la politique menée par l'Allemagne et l'URSS dans la zone baltique pendant et après la Seconde Guerre mondiale. La stabilité politique dans la région dépend en grande partie des relations qu'entretiennent les pays baltes et la Pologne avec la Russie.

La région de Kaliningrad occupe une place politique et économique particulièrement sensible dans toute cette zone autour de la Baltique. À la suite de l'effondrement de l'URSS, elle se retrouve séparée de la Russie par les territoires de deux pays indépendants – la Pologne et la Lituanie. Pour Moscou, il s'agit toujours d'un territoire – c'est sa province la plus occidentale – capital du point de vue stratégique. La flotte baltique (russe *Baltijsk*) y stationne et le pouvoir à Moscou souligne à plusieurs reprises son importance pour la sécurité russe, notamment dans le contexte de l'élargissement de l'OTAN et des aspirations pro-atlantiques des pays baltes. À cause de sa position géographique, la région de Kaliningrad pourrait jouer un rôle clé comme l'intermédiaire entre l'Occident et la Russie.⁶⁷⁴ Les pouvoirs économiques de Kaliningrad exigent des autorités centrales depuis longtemps un statut spécial et des dérogations douanières et fiscales qui compenseraient des pertes liées à l'isolation et l'éloignement de la métropole. Pourtant, des régulations décidées dans les années 1990 ne répondent pas à leurs besoins⁶⁷⁵ et la forte concentration des forces militaires complique l'afflux d'éventuels investisseurs étrangers.

La coopération régionale baltique, bien qu'elle se limite depuis quelques temps avant tout à la protection de l'environnement⁶⁷⁶, devient le sujet qui domine la conférence à Ronneby (Suède) en septembre 1990. C'est la première conférence depuis le tournant de 1989 qui rassemble les représentants des gouvernements et des institutions internationales intéressés par le développement de la coopération dans cette région. Organisée par les Premiers ministres suédois et polonais, elle réunit les représentants des États baltes, de la Tchécoslovaquie et de la Norvège, de la Communauté européenne et des institutions financières internationales. Ce sommet décide qu'il faut élaborer un programme commun en faveur de la protection de l'environnement naturel de la mer Baltique et mettre en place un

⁶⁷⁴ *Ibidem*, pp. 309-322.

⁶⁷⁵ Après la ratification de la loi sur l'établissement « d'une zone spéciale économique », la situation dans la région ne change pas. En effet, les capitaux russes et étrangers n'y sont pas assez présents et le nombre d'investissements augmente peu. De plus, la région perd même de sa force d'attraction en ce qui concerne l'emploi.

⁶⁷⁶ Depuis des dizaines d'années, la dégradation générale de l'environnement de la mer Baltique alerte les gouvernements et les opinions publiques. Les conditions hydrologiques se détériorent, le manque d'oxygène et la diminution du sel s'aggravent, la pollution constante des eaux et la pêche intensive empirent la situation du bassin. L'état déliquescence de l'environnement de la Baltique pousse les pays concernés à signer en 1973 la *Convention de Gdańsk sur la pêche et la protection des ressources naturelles dans la mer Baltique*.

groupe de travail d'un haut niveau afin de préparer ce projet. La conférence se termine par la signature d'une déclaration commune sur la mer Baltique.

La préparation du Programme commun baltique (ang. *The Baltic Sea Joint Comprehensive Environmental Action Programme*) par le groupe de travail s'achève en 1992. Ce programme prévu pour 20 ans se concentre sur la restauration d'un équilibre écologique de la mer Baltique. Il s'adresse particulièrement aux pays postcommunistes et prévoit :

- la création de nouvelles régulations juridiques efficaces ;
- les investissements qui doivent diminuer les sources de pollutions ;
- la création des systèmes de gestion des eaux de la mer et des zones humides;
- le développement de l'éducation écologique.

La conférence des ministres de l'environnement des pays européens qui se tient en juin 1998 à Aarhus (Danemark) actualise ce dispositif selon le mot d'ordre « l'Environnement pour l'Europe ».

Outre la coopération régionale dans le domaine de protection de l'environnement naturel, d'autres questions d'intérêt commun sont évoquées lors des négociations multilatérales. La liste la plus longue d'objectifs à réaliser par la coopération régionale est formulée durant la rencontre des ministres des affaires étrangères du Conseil des États de la mer Baltique (CEB) réunis à Kalmar (Suède)⁶⁷⁷ en juillet 1996 que confirme le sommet de Riga en juillet 1997. Il s'agit d'entreprendre des actions suivantes :

- resserrer la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement naturel grâce à la mise en place de nouveaux traitements des eaux usées. Malgré de nombreux programmes, la Baltique reste une des mers les plus polluées au monde ;
- intégrer des réseaux de communication de la région baltique au réseau transeuropéen, construire un « anneau baltique » de transport et de télécommunication ; supprimer les obstacles pour la libre circulation des personnes et des biens, en plein respect de la protection de l'environnement ;
- abolir des barrières dans le transit frontalier grâce à une harmonisation de procédures douanières et de transit, améliorer des passages frontaliers, en construire des nouveaux ;

⁶⁷⁷ *Action Programmes for The Baltic Sea States Co-operation, Summit Negotiating Committee à Visby, le 2 mai 1996* [en ligne]. 2 mai 1996, [réf. 05.08.2009]. Disponible sur: http://www.cbss.org/component/option,com_attachments/id,155/task,download/.

- harmoniser et intégrer des plans et des actions de gestion territoriale, notamment en ce qui concerne des terrains riverains ;
- construire une *Via Baltica*, liaison entre Helsinki et Varsovie, dont le budget prévue s'élève à 180 millions de dollars.

Sur les différents niveaux, la coopération baltique s'attache étroitement à l'intégration européenne, notamment au processus de l'élargissement de l'UE. Durant la rencontre des Premiers ministres du CEB à Visby (Danemark) en mai 1996, Jacques Santer, le président de la Commission européenne, présente l'Initiative Mer Baltique de la Commission européenne⁶⁷⁸ que confirme le deuxième sommet du Conseil, à Riga en janvier 1998. L'Initiative conçoit des projets communs de l'UE et des pays centre-européens qui coûteront 950 millions d'euros jusqu'à 1999, réalisés dans le cadre des programmes déjà commencés tels que PHARE, TACIS et INTERREG.⁶⁷⁹ L'Initiative prévoit aussi des cours linguistiques pour les minorités russes des républiques baltes et la construction de l'infrastructure routière (*Via Baltica*). Mis à part son soutien aux projets de développement régional déjà commencés, l'Initiative s'engage, dans le cadre de la coopération transfrontalière, à financer des améliorations des passages frontaliers, notamment en harmonisant le dispositif légal et en modernisant l'infrastructure des points frontières.⁶⁸⁰

Pendant le sommet du CEB à Riga en janvier 1998, les partenaires font évoluer les objectifs communs. La protection de l'environnement naturel de la Baltique ainsi que le développement des réseaux de transport et de communication, qui étaient prédominants au début, perdent leur place au profit des questions sociales, notamment le chômage, et de la lutte contre la criminalité organisée.

La conférence des ministres de l'économie et de l'industrie des pays baltes qui se déroule à Gdańsk en mars 1998 continue les résolutions prises au sommet de Riga. Les débats se concentrent sur « l'anneau baltique », le projet spécial qui vise l'intégration des réseaux

⁶⁷⁸ *Baltic Sea Region Initiative, Brussels, European Commission* [en ligne]. 10 avril 1996, [réf. 05.08.2009]. Disponible sur : <http://aei.pitt.edu/3912/>.

⁶⁷⁹ TACIS (ang. *Technical Assistance for the Commonwealth of Independent States*) – le programme communautaire de l'aide technique pour la CEI afin de soutenir les réformes démocratiques et du marché dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale approuvé en décembre 1990 et mis en marche en 1991. Douze pays de la région participent dans le programme : l'Arménie, l'Azerbadjan, la Biélorussie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ukraine, l'Ouzbekistan et la Moldavie (dans les années 1991-2003). Dans les années 1991-1999 une aide est transmise de 4 223 milliards d'euro (dont pour la Russie 1 301 milliards d'euro). Pour les années 2000-2006 le montant de 3 138 milliards d'euro est prévu. INTERREG III est une initiative communautaire pour les années 2000-2004. Elle a pour but de promouvoir le développement équilibré, l'intégration européenne et la coopération afin de renforcer une cohérence sociale et économique. Elle est financée par le FEDER et son budget pour les années 2004-2006 égale 221,6 millions d'euro. (Les informations du site officiel de l'Union européenne. www.europa.eu)

⁶⁸⁰ BUDZYŃSKA Izabela, *Północny wymiar w polityce Unii Europejskiej (Dimension nordique dans la politique de l'Union européenne, Information*, n° 658, Varsovie, 1999.

énergétiques et le développement de la coopération dans les échanges commerciaux de l'énergie entre les États riverains.

Le document *Baltic 21 – l'Agenda pour la région de la mer Baltique au XXI^e siècle* est élaboré, en référence au *Programme global Agenda 21*⁶⁸¹, ratifié durant la conférence de l'ONU « L'environnement et le développement » à Rio de Janeiro, en juin 1992. L'Agenda pour la mer Baltique prévoit un développement durable et équilibré de toute la région baltique. Durant la septième session du Conseil en juillet 1998, le document *Baltique 21* est présenté pour donner le cadre à la coopération régionale dans les années à venir.

La coopération régionale et transfrontalière dans la zone de la mer Baltique a pour but d'anticiper et de garantir le développement économique des États de la région baltique, de diminuer les disparités économiques entre ces pays et la partie plus développée de l'Europe et de ceinturer la Russie avec des réseaux de relations avec les pays limitrophes. Le transfert de technologies, biens, capitaux, idées et personnes en sera le moteur principal. La coopération régionale et transfrontalière dépend pour beaucoup des conditions locales. Elle concerne le plus souvent le développement et la reconstruction des réseaux de télécommunication et de poste, la coopération des écoles supérieures, les actions communes pour une réévaluation de l'environnement naturel, le développement du tourisme et la coopération culturelle.

La région de la mer Baltique a un impact important sur la sécurité de l'Europe centrale. La frontière entre les zones importantes d'influence traverse cette région, ce qui compte tout particulièrement pour les pays postsocialistes qui, après la chute du Rideau de fer, décident de profiter de leur chance et choisissent leur propre chemin de développement. Les dangers de la seconde moitié de XX^e siècle, quand cette zone était le théâtre des actions militaires du pacte de Varsovie et de l'OTAN, ont bien disparu. Mais la puissance militaire russe y reste toujours présente et ne se laisse pas négliger, surtout dans la zone de Kaliningrad qui dispose du potentiel militaire dépassant largement les besoins de défense de la région.⁶⁸²

Les éléments de la sécurité dans la région baltique déterminent la stabilité des autres zones, c'est pourquoi l'adhésion des pays de la région dans l'UE et dans l'OTAN renforce la sécurité politique de tout cet espace.⁶⁸³ Les États de la Baltique doivent tisser des

⁶⁸¹ *Agenda 21 for the Baltic Sea Region - Baltic 21, Final Draft* [en ligne]. 10 juin 1998, [réf. 05.08.2009]. Disponible sur : <http://www.baltic21.org/>.

⁶⁸² SZACAWA Damian, *Niemilitarne zagrożenia bezpieczeństwa międzynarodowego w regionie Morza Bałtyckiego po 2004 roku (Les dangers non-militaires de la sécurité internationale dans la région de la mer Baltique après 2004)*, *Międzynarodowa integracja w basenie Morza Bałtyckiego (L'intégration internationale dans le bassin de la mer Baltique)*, éd. par DRZONEK Maciej, JARTYŚ Artur, STASZCZYK Janusz, Szczecin-Cracovie, 2008, pp. 75-91.

⁶⁸³ MICKIEWICZ Piotr, *Strategiczne znaczenia Morza Bałtyckiego po roku 1990. Siły morskie państw bałtyckich i perspektywy ich rozwoju (L'importance stratégique de la mer Baltique après 1990. Les forces maritimes des pays baltiques et les perspectives de leur développement)*, Toruń, 2003, pp. 9-47.

collaborations bilatérales et coopérer dans le cadre des organisations régionales. Il y va de leur sécurité, de son développement basé sur une confiance rétablie et sur une large coopération économique, sociale et environnementale. Tous ces éléments non militaires, de consolidation de la région compte particulièrement pour les territoires qui jouissent d'une stabilité relative. La sécurité baltique ne peut pas pour autant être considérée sans prendre en compte la sécurité centre-européenne car la sécurité européenne repose en fait sur ces deux piliers : la sécurité de la Baltique et la sécurité en Europe centrale.

3.6 La Communauté des États indépendants

La Communauté des États indépendants est un organisme d'intégration régional concernant les territoires de l'ex-URSS. Créée le 8 décembre 1991 les présidents de la Russie et de l'Ukraine, Boris Eltsine et Leonid Kravtchouk et le président du Conseil général de la Biélorussie – Stanisław Szuszkiewicz, dans la Forêt de Bialowieza (Biélorussie) l'organisation s'élargit ensuite, sur la base de protocole d'Alma-Ata, aux autres républiques: l'Arménie, le Tadjikistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. La Géorgie la rejoint le 3 décembre 1993. Ainsi, douze des quinze républiques indépendantes, nées après l'effondrement de l'URSS, font partie de cette Communauté, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie restant en dehors.⁶⁸⁴

La Communauté des États indépendants se caractérise par un degré élevé de l'imprédictibilité – c'est-à-dire par une forte prédictibilité négative – en ce qui concerne son évolution du point de vue de la sécurité. Le potentiel des dangers éventuels, qui s'accroît avec la renaissance des tendances impérialistes de la Russie et des conflits militaires sur ses territoires, peut impliquer un jour son classement au niveau inférieur sur l'échelle de la sécurité en Europe. En effet, la zone de la CEI est fragilisée par :

- le manque de stabilité générale ;
- la montée des nationalismes ;
- les tendances autoritaires ;
- sa subordination à Moscou qui continue à cause de :
 - la dépendance économique en ce qui concerne des matières premières ;
 - l'isolement politique qui exclut une coopération avec l'Ouest, impossible à cause du manque d'adaptabilité de ses membres et de leur acceptation de la domination russe ;
- son caractère eurasiatique qui induit les risques d'expansion du fondamentalisme islamique ;
- d'énormes arsenaux militaires qui posent, entre autres, le problème de contrôle effectif des armes de destruction massive.

La CEI est très importante pour la sécurité européenne. C'est une structure nouvelle qui dans les années 1990 se trouve à l'étape de formation. Au début, il semble que la CEI est une organisation temporaire dont l'objectif premier est de faciliter le passage à une totale

⁶⁸⁴ ZIEBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe po zimnej wojnie (La sécurité internationale après la Guerre froide)*, Varsovie, 2008, pp. 331-360.

indépendance des anciennes républiques soviétiques, mais ensuite son rôle d'intégration des territoires de l'ex-URSS s'accroît, qui ne concerne pas cependant les républiques baltes. Des difficultés économiques de ses pays membres et des nombreux conflits entre eux font se tourner naturellement vers la Russie qui reste le pays le plus puissant économiquement et militairement et poussent ces États vers la structure où elle domine. Ce processus est d'autant plus dynamique que les pays occidentaux ont à cette époque des capacités d'intervention limitées et ne montrent aucune volonté de s'engager directement dans les problèmes de cette région. Dans les années 1990, il semble très probable que l'intégration économique, politique et de sécurité dans le cadre de la CEI va s'élargir et s'approfondir. Chaque pays est lié à la Russie, le centre de la structure, par le biais des différentes régulations. L'Ukraine – le pays d'une importance clé pour l'avenir de la CEI – possède le statut d'un membre associé.

Le 15 mai 1992, le Traité de sécurité collective (TSC) est signé par six pays de la CEI⁶⁸⁵ : la Russie, la Biélorussie, l'Arménie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, par la suite d'autres membres le rejoignent.⁶⁸⁶ En parallèle, les six signataires du TSC fondent l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC) qui jette les bases d'une coopération militaire. Dans les articles 1 et 2 du traité, les parties s'engagent à éviter des conflits entre eux. Dans le cas de menace à la sécurité, l'intégralité territoriale ou à la souveraineté d'un des signataires des actions communes seront entreprises. Le danger d'une agression contre l'un des pays, selon l'article 4, entraîne la réaction immédiate des autres États associés.

En décembre 1993, on crée le Comité de coordination et de consultation⁶⁸⁷ qui intensifie l'institutionnalisation de la CEI et par là même renforce la position dominante de la Russie. Dans un discours du 28 juin 1994, le président Eltsine souligne le besoin de doter la CEI d'un système de sécurité collective à l'instar de l'OTAN. En septembre 1994, les Premiers ministres de dix pays membres – sauf le Turkménistan et l'Azerbaïdjan (l'Ukraine participe comme le membre associé) créent un comité économique interétatique qui a pour but

⁶⁸⁵ Selon Wojciech Roszkowski, ce traité démontre la faiblesse de Moscou. D'après lui, la Russie n'a pas encore à l'époque de visions claires pour la sécurité de ces ex-républiques. ROSZKOWSKI Wojciech, *Półwiecze...*, op.cit., p. 477.

⁶⁸⁶ RAŚ Maciej, WŁODKOWSKA Agata, *Bezpieczeństwo obszaru WNP (Sécurité de la CEI)*, ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe ...op. cit.*, p. 349.

⁶⁸⁷ *Wspólnota Niepodległych Państw. Kronika spotkań, porozumień i zatargów (Communauté des États indépendants. Chronique des réunions, des accords et des conflits)*, Eurazja, Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des Études orientales), avril 1994, vol. I, n° 1-2; *Układ o bezpieczeństwie zbiorowym (Accord sur la sécurité collective)*, Eurazja, Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des Études orientales) avril 1994, vol. II, n° 1-2.

de coordonner la politique économique, financière et sociale⁶⁸⁸ et dans lequel la Russie se réserve 50% de votes. Moscou pousse aussi ses partenaires de la CEI à lui donner le contrôle dans le domaine militaire.⁶⁸⁹ À l'époque il semble que les États-Unis acceptent ces tendances hégémoniques à l'intérieur de la CEI⁶⁹⁰ car, dominée par la Russie, la Communauté va jouer un rôle d'autant plus important dans la stabilisation politique des territoires de l'ex-URSS, à l'intérieur et à l'extérieur. Néanmoins, cette perspective inquiète beaucoup les pays centre-européens.

⁶⁸⁸ *Rząd nad rządami (Le gouvernement au-dessus des gouvernements)*, *Gazeta Wyborcza*, 10-11.09.1994; *Decydować będzie Rosja (C'est la Russie qui décide)*, *Rzeczpospolita*, 10-11.09.1994.

⁶⁸⁹ Le général de l'État-major de la CEI, Konstanty Zatulin Samsonow dit que « *les forces stratégiques atomiques de la Russie peuvent contribuer à la défense des pays de la CEI contre des dangers extérieurs* ». Il ajoute qu'après un partenariat stratégique entre la Russie et l'Ukraine, « *le désarmement nucléaire de l'Ukraine n'est plus prioritaire pour la Russie* ». UNGER Leopold, *Krajobraz bez sternika (Le paysage sans pilote)*, *Gazeta Wyborcza*, 27-28.08.1994.

⁶⁹⁰ *Washington Time* révèle un document du Département d'État américain qui accepte l'existence de la sphère d'influence spéciale de Moscou sur les territoires de l'ex-URSS. (*Czy jest Jalta II? (Existe-t-il Yalta II ?)*, *Gazeta Wyborcza*, 07.09.1994) De plus, Madeleine Albright, l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU, souligne le rôle militaire de la Russie comme un facteur qui stabilise l'ordre dans les anciens républiques soviétiques. *Rozjemca czy żandarm? (Allié ou gendarme ?)*, *Gazeta Wyborcza*, 08.09.1994.

3.7 L'Europe de l'Ouest

L'Europe de l'Ouest jouit du degré de sécurité le plus élevé sur le continent européen qui est le fruit :

- de la démocratie affirmée de ses États ;
- des succès économiques ;
- de la stabilité intérieure ;
- de la solidité et la permanence des relations mutuelles institutionnelles que garantit l'OTAN dans le cadre de l'alliance avec les États-Unis.

Soulignons à ce propos que cette situation favorable ne se limitent pas aux pays du Traité atlantique mais touchent aussi tous les autres pays occidentaux.

L'Europe de l'Ouest s'engage en Europe centrale par les biais de différentes coopérations formelles. Le Triangle de Weimar est un bon exemple d'une « *approche trilatérale constructive* ». ⁶⁹¹ Créé le 28 et le 29 août 1991 à Weimar, il est une initiative des ministres des affaires étrangères de trois pays fondateurs : Roland Dumas pour la France, Hans-Dietrich Genscher pour l'Allemagne et Krzysztof Skubiszewski pour la Pologne que régissent avant tout des préférences stratégiques. « *Allemands, Français et Polonais ont chacun une approche particulière de leur relations bilatérales marquées par des clichés. Les relations entre la France et la Pologne sont teintées d'un certain romantisme tandis que les liens germano-polonais s'articulent davantage autour d'un rapport de force.* » ⁶⁹² Les pères fondateurs souhaitent mettre à profit l'expérience historique de réconciliation entre la France et l'Allemagne pour soutenir la Pologne dans sa transformation politique et économique. De son côté, l'Allemagne, depuis sa réunification en 1990, tient à calmer des inquiétudes que pourrait réveiller sa politique en Europe centrale. Quant à la France, elle essaie justement d'y répondre et, grâce à sa participation dans le Triangle de Weimar, d'équilibrer politiquement l'activité allemande dans cette partie de l'Europe. Pour la Pologne, la coopération de Weimar est un instrument efficace de soutien de ses transformations économiques, le moyen de renforcer sa position internationale et d'aider ses efforts en vue de l'adhésion aux institutions occidentales. Paris et Berlin déclarent leur volonté de faire profiter Varsovie de leurs expériences dans le domaine de la coopération régionale et transfrontalière ⁶⁹³, ce qui

⁶⁹¹ GUÉRIN-SENDELBACH Valérie, RULKOWSKI Jacek, *La France, l'Allemagne et la Pologne : un nouveau modèle de coopération*, LASSERRE René, KAISER Karl, PICHT Robert, DE MONTBRIAL Thierry, *Agir pour l'Europe. Les relations franco-allemandes dans l'après-guerre froide*, Paris, 1995, p. 143.

⁶⁹² *Ibidem*.

⁶⁹³ Créée en 1988, la Communauté des régions *Quatre moteurs pour l'Europe* qui réunit le l'änder allemand Bade-Wurtemberg, la région française de Rhône-Alpes, la Lombardie italienne et la Catalogne espagnole est un exemple particulier de la coopération transfrontalière.

correspond au désir partagé d'utiliser des exemples positifs déjà bien installés pour nourrir les nouvelles relations polono-allemandes.⁶⁹⁴

Réunis à Bergerac en 1992, les ministres des affaires étrangères du Triangle soulignent dans une déclaration commune qu'il faut « *développer une coopération régionale, notamment une coopération entre les régions transfrontalières* »⁶⁹⁵ et que « *La France et l'Allemagne partagerons avec la Pologne leurs expériences dans ce domaine* ». ⁶⁹⁶ En 1994, à Bamberg, les ministres élargissent la portée de la coopération transfrontalière dont ils font la promotion : « *Nous apercevons également la nécessité de soutenir les actions dans le cadre d'une coopération transfrontalière, menées sur les autres frontières de la Pologne* ». ⁶⁹⁷ En 1995, ils engagent leurs régions, villes et institutions à « *mener et à développer la coopération dans un esprit européen* ». ⁶⁹⁸

Au début du Triangle de Weimar, les questions politiques occupent le premier plan des rencontres. Ensuite, les partenaires se consacrent aussi à développer des contacts militaires et culturels. La coopération entre les trois pays s'établit au niveau de régions, villes, écoles et universités. Pendant les sommets du Triangle, on commence à aborder également des problèmes liés à la justice et à l'agriculture.

Les accords de Weimar, les traités interétatiques,⁶⁹⁹ les dispositifs légaux publics adoptés et de nombreux contacts informels jettent les fondations d'une coopération régionale tripartite et déterminent son potentiel qui se révèle important : à la fin de l'an 2000, presque 40% des communes polonaises coopèrent avec les deux autres partenaires du Triangle, les

⁶⁹⁴ HAŁACIŃSKI Adam, *Polsko niemiecka współpraca transgraniczna (La coopération transfrontalière entre la Pologne et l'Allemagne) Polsko-niemiecko-francuska współpraca w nowej Europie. Stan i perspektywy. Wybór materiałów z seminarium w Jadwisinie (La coopération entre la Pologne, l'Allemagne et la France dans une nouvelle Europe. L'État et les perspectives. Les documents du séminaire de Jadwisin)*, 30.05-05.06.1992, éd. par DROZD Jarosław, Varsovie, 1993, p. 87.

⁶⁹⁵ *Déclaration commune des ministres des affaires étrangères de France, de Pologne et d'Allemagne*, Bergerac, 24 avril 1992, *Zbiór Dokumentów (Les Documents)*, Varsovie, 1992, n° 2.

⁶⁹⁶ *Déclaration commune des ministres des affaires étrangères de France, de Pologne et d'Allemagne*, Bergerac, 12 novembre 1993, *Zbiór Dokumentów (Les Documents)*, Varsovie, 1993, n° 4.

⁶⁹⁷ *Déclaration commune des ministres des affaires étrangères de France, de Pologne et d'Allemagne sur la coopération entre la Pologne et l'Union européenne, la sécurité européenne et la coopération trilatérale France-Allemagne-Pologne*, Bamberg [en ligne]. 15 septembre 1994, [réf. 05.06.2006]. Disponible sur : <http://lesdiscours.vie-publique.fr/pdf/942012700.pdf>.

⁶⁹⁸ *Déclaration commune des ministres des affaires étrangères de France, d'Allemagne et de Pologne, sur leur coopération dans le cadre du Triangle de Weimar, la sécurité européenne et le processus de paix en ex-Yougoslavie*. Paris [en ligne]. 26 octobre 1995, [réf. 05.06.2006]. Disponible sur : <http://discours.vie-publique.fr/notices/952019200.html#>

⁶⁹⁹ L'article 12 du *Traité entre la Pologne et l'Allemagne sur le bon voisinage et une coopération amicale*, Bonn, 17 juin 1991, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 4, Varsovie, 1991 ; l'article 9 du *Traité de l'amitié et de la solidarité entre la Pologne et la France*, Paris, 9 avril 1991, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 2, Varsovie, 1991.

partenariats locaux sont à 66% établis avec les Allemands et à 28% avec les Français.⁷⁰⁰ De cette façon, des administrations locales rejoignent naturellement l'idée de décentralisation prônée par le Triangle de Weimar. La création de *petits Triangles de Weimar* est une conception née à la fin des années 1990 qui veut décentraliser l'accord de Weimar, c'est-à-dire « *initier la coopération directe des sociétés polonaise, française et allemande grâce à la stimulation de différentes initiatives* ». Ces « petits Triangles » sont envisagés comme des matrices naturelles nées de la formule politique de cette coopération tripartie. Compte tenu de l'élargissement de l'UE, le transfert de la coopération de Weimar du niveau officiel et diplomatique au niveau local est censé d'apporter la dimension sociale aux idées de Weimar.⁷⁰¹

La conférence sur la coopération régionale qui se tient en 2000 à Cracovie, organisée justement dans le cadre des « petits Triangles » élabore la *Déclaration de la Petite Pologne (Deklaracja Małopolska)*⁷⁰² qui pose des jalons, politiques et transfrontalières, à une coopération tripartie dans tous les domaines, dont l'objectif déclaré est de développer harmonieusement et équitablement les régions européennes et de renforcer la collaboration entre leurs sociétés.⁷⁰³

La Pologne propose des initiatives économiques qui peuvent être réalisées dans le cadre des « petits Triangles »⁷⁰⁴ concernant :

- l'infrastructure de télécommunication ;
- la construction d'autoroutes ;
- une ligne ferroviaire européenne ;
- des points de passages frontaliers ;
- la coopération en faveur de la protection de l'environnement ;
- la prise en compte de l'industrie d'armement dans les programmes franco-allemands ;

⁷⁰⁰ ŻELAZO Adriana, *Samorząd gminny w stosunkach międzynarodowych. Pierwsze przybliżenie (L'administration locale dans les relations internationales. Une première approche)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue polonaise diplomatique)*, 2001, vol. 1, n° 2, p. 36.

⁷⁰¹ *Polsko-francusko-niemiecka współpraca w ramach Trójkąta Weimarskiego (La coopération entre la Pologne, l'Allemagne et la France dans le cadre du Triangle de Weimar)*, l'information de Département de l'Europe occidentale du Ministère des affaires étrangères de la Pologne, Varsovie, 2000.

⁷⁰² *Deklaracja Małopolska przyjęta podczas konferencji współpracy regionalnej państw Trójkąta Weimarskiego (Déclaration de la Petite Pologne votée lors de la conférence sur la coopération régionale des pays du Triangle de Weimar)*, Cracovie, 7 juin 2000, *Zbiór Dokumentów (Les Documents)*, n° 2, Varsovie, 2000.

⁷⁰³ *Ibidem*.

⁷⁰⁴ Il s'agit des accords de partenariat entre les administrations locales et municipales, des programmes de partenariat académique ainsi que de la coopération entre des ONG locales.

- la coopération sur les marchés de pays tiers, notamment ceux des voisins orientaux de la Pologne.⁷⁰⁵

Malheureusement, la France et l'Allemagne ne sont pas intéressées par ces propositions polonaises et seulement deux d'entre elles sont réalisées : celle concernant l'éducation supérieure et la coopération entre les villes et les régions.

Le 9 mai 2003 le quatrième sommet du Triangle de Weimar se déroule à Wrocław. En ce moment, la coopération de Weimar se concrétise à plusieurs niveaux : lors des rencontres des ministres des affaires étrangères, de la défense et de la justice et à travers la collaboration entre les commissions parlementaires des affaires étrangères et des consultations entre des ministères des affaires étrangères à de différents échelons. À partir de 1998, les présidents de la Pologne et de la France rencontrent régulièrement le chancelier allemand.

Le sommet de Wrocław a une importance particulière car il intervient après la signature par la Pologne du traité de son adhésion à l'Union européenne. Dans un communiqué clôturant cette réunion, les trois partenaires déclarent que :

- la coopération de Weimar reste crucial pour ces pays ;
- la politique européenne de sécurité et de défense sera au centre des consultations tripartites régulières ;
- les échanges avec la Russie et les autres voisins de l'Union européenne doivent s'élargir en ce qui concerne les réformes des institutions communautaires ;
- la Pologne est invitée dans les discussions sur le développement des politiques communes de l'UE, notamment sur la politique agricole commune (PAC), la politique de cohésion et la politique de transport ;
- les partenaires vont intensifier la coopération de Weimar au profit des sociétés civiles et leur développement ;
- la coopération des ministres des affaires sociales et du travail doit être entreprise ;
- les zones de coopération vont s'élargir.

Après l'adhésion de la Pologne à l'UE, la coopération de Weimar prend un autre caractère : Varsovie devenant un partenaire politiquement plus attractif pour la France et l'Allemagne. Elle propose sans effets d'inclure l'Ukraine dans cette forme de coopération.⁷⁰⁶

⁷⁰⁵ *Trójkąt Weimarski w Europie (Le Triangle de Weimar en Europe)*, éd. par STANDKE Klaus-Heinrich, Toruń, 2009, pp. 882-904.

⁷⁰⁶ *Polska polityka wschodnia po akcesji do Unii Europejskiej (La politique polonaise orientale après l'accès dans l'Union européenne)*, *Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), n° 3, 2004, p. 135.

Le sommet de Wrocław ouvre une nouvelle étape dans l'histoire du Triangle de Weimar. Par conséquent, la coopération tripartite s'intensifie.

La participation dans les initiatives franco-allemandes qui approfondissent l'intégration européenne donne à la Pologne un instrument pour renforcer sa position politique au sein de l'UE. L'activité de la Pologne au sein du Triangle de Weimar lui permet d'échapper à un statut d'« *un membre européen de la deuxième catégorie* » qu'elle craint et sert sa position dans les différentes coopérations régionales auxquelles elle participe, par exemple le Groupe de Visegrád.

Les contacts dans le cadre du Triangle se révèlent efficaces dans plusieurs domaines et profitables à la Pologne :

- les rencontres du Triangle de Weimar servent des forums supplémentaires aux débats sur l'avenir de l'Union européenne. La Pologne, qui s'oppose à la conception fédérative de l'UE, s'approche de la vision française qui lie le développement de l'Union à la coopération internationale la plus intensive possible. Le compromis franco-allemand sur la double direction de l'UE postule de créer l'institution du président du Conseil de l'UE, élu par les gouvernements des pays membres et celle du président de la Commission européenne, élu par le Parlement européen. Ces propositions sont acceptables également par la Pologne ;
- après son adhésion, la Pologne participe dans les projets de la coopération renforcée dont la formule est définie par le Traité de Nice et peut également initier des projets du même type qui diminueraient des écarts de développement entre les anciens et les nouveaux membres de l'Union européenne.⁷⁰⁷ La coopération de Weimar facilite la coordination de ces actions, rapproche les partenaires et permet de mieux profiter des expériences des membres mieux développés. Une analyse approfondie de possibilités qu'offre à la Pologne la coopération renforcée au sein du Triangle reste encore à faire ;
- le Triangle de Weimar est aussi un forum de coopération et de discussion sur la politique agricole commune. L'accord entre la France et l'Allemagne concernant l'arrêt des dépenses de la PAC jusqu'à 2013 permet de terminer les négociations d'accession. Des discussions sur les réformes de la PAC

⁷⁰⁷ STEMPOWSKI Ryszard, *Integracja w integracji (L'intégration dans l'intégration)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue Polonaise Diplomatique)*, vol. 2, n° 6 (10), 2002.

reprennent en 2006 et offrent à la Pologne une occasion de rejoindre le dialogue franco-allemand sur la politique agricole et d'y gagner plus d'influence ;⁷⁰⁸

- grâce à la coopération de Weimar, la Pologne participe dans la préparation de la PESD. La coopération avec la France et l'Allemagne est très importante pour des projets stratégiques de l'Union qui préparent la politique extérieure de l'UE ;
- le Triangle de Weimar peut être aussi utilisé par la Pologne pour influencer la France et l'Allemagne en ce qui concerne la politique de l'Union face aux voisins orientaux, de les convaincre d'appuyer le projet polonais de créer le volet Est de l'UE ;
- la Pologne est capable d'élaborer un modèle plus effectif de la coopération entre l'UE et l'OTAN qui mettra terme à des malentendus entre les deux organisations. Le Triangle offre aussi des possibilités supplémentaires de mener des consultations sur les relations transfrontalières et de faire la promotion de nouvelles solutions.⁷⁰⁹

Le Triangle de Weimar revêt un rôle d'autant plus important dans les situations de crises, quand les rencontres directes entre les dirigeants des pays restent le seul moyen de résoudre un problème. Mais en réalité, la période où le Triangle sert d'outil seulement à faciliter des contacts et à atténuer des dissensions est terminée depuis l'entrée des pays de l'Europe centrale dans l'UE. Les partenaires du Triangle partagent maintenant plus d'intérêts et de points de vue communs.

Dans les années 1990, l'activité de nombreuses organisations en Europe centrale contribue à rendre cette région enfin totalement indépendante de la Russie. De plus, les pays centre-européens traversent une période des réformes qui bouleversent leur vie sociale et économique. Bien que ces changements soient rapides et efficaces, les organisations occidentales regardent avec scepticisme la volonté des pays en transformation d'intégrer les structures occidentales, en jugeant qu'il leur faut beaucoup plus de temps pour devenir des partenaires véritablement leurs égaux. Malgré ses réticences, l'Occident met toutefois en place des programmes d'aide aux pays centre-européens.

⁷⁰⁸ KRZYSZTOFOWICZ Maciej, SOCHACKA Katarzyna, *Współpraca francusko-niemiecka – pierwsze przybliżenie (La coopération franco-allemande – une première approche)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)* n° 5, 24 janvier 2003.

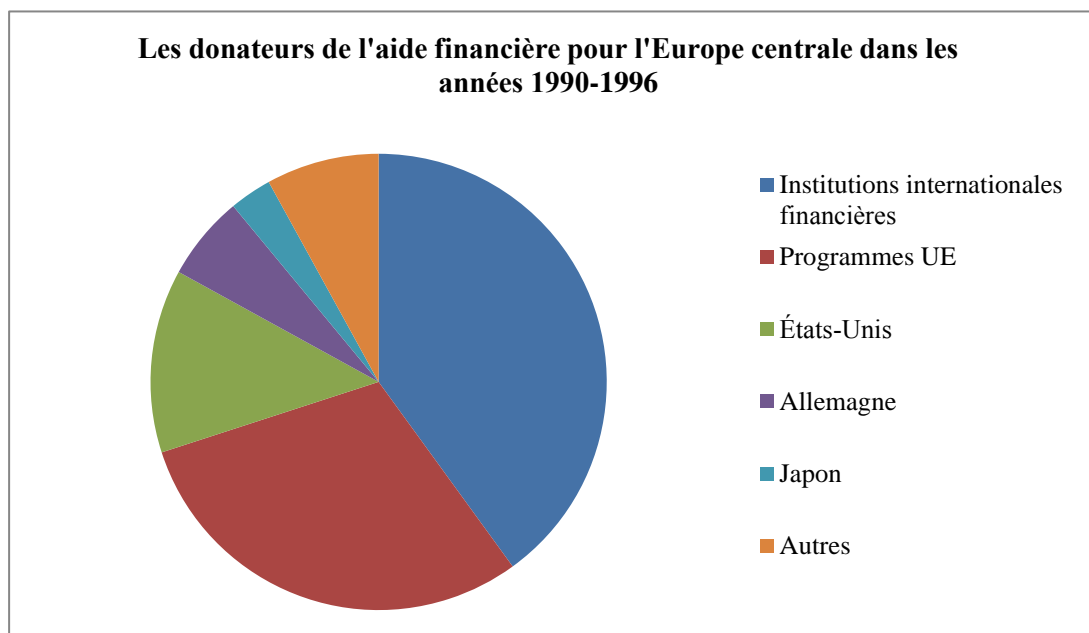
⁷⁰⁹ STEMPOWSKI Ryszard, *Katalizator iracki (Le catalyseur irakien)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue Polonaise Diplomatique)*, vol. 3, n° 2 (12), 2003.

Afin de soutenir les réformes en cours et d'assurer la stabilité politique et économique, les gouvernements des pays développés transmettent aux États moins riches les moyens financiers soit directement (l'aide bilatérale) soit par l'intermédiaire des organisations internationales (l'aide multilatérale). Une partie de cette aide est gérée par les organisations étrangères non-gouvernementales. L'Europe centrale bénéficie du soutien dans le cadre de programmes d'aide étrangère depuis 1989 à la suite de la décision prise pendant un sommet du G7 qui a réuni les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. La même année les pays faisant partie du G24 se joignent à cette déclaration. La Commission européenne coordonne l'aide ainsi accordée dans le cadre de la coopération bilatérale ou par l'intermédiaire des organisations internationales telles que le FMI, la Banque centrale ou les Communautés européennes.

La décision du Conseil de l'UE n° 3906/89 (OJ L 375 du 23.12.1989) met en place le programme PHARE (ang.: *Poland-Hungary: Assistance to Restructuring their Economies*). Il démarre en 1990 en apportant le soutien de l'Europe occidentale à la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie qui traversent la période difficile de transformation. Au départ, le PHARE fonctionne comme une aide d'appoint à ces pays. Ensuite, élargi à d'autres États du bloc oriental, il contribue d'une façon considérable à préparer ces pays à leur adhésion aux structures de l'Union européenne. L'aide non remboursable de l'Union européenne dépasse la moitié de l'aide totale pour la région centre-européenne, dont plus de 40% est transmis dans le cadre de l'aide bilatérale. Le PHARE, dont 17 pays au total profitent, est le plus grand programme d'aide non remboursable pour toute la région.⁷¹⁰

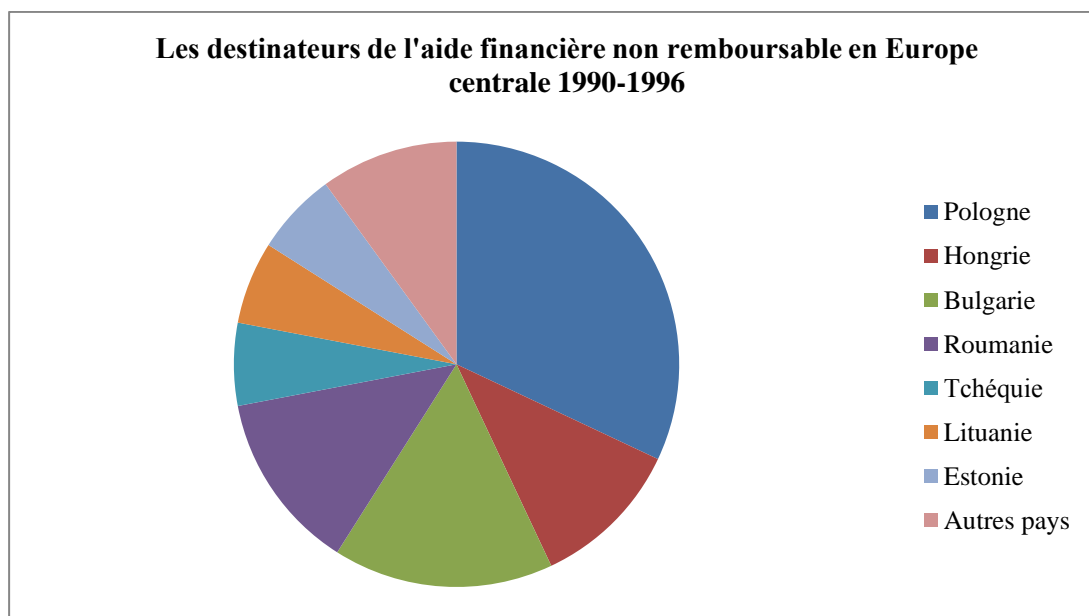
⁷¹⁰ HALIŹAK Edward, PARZYMIES Stanisław, *Unia Europejska...*, op. cit., pp. 273-275.

Graphique 13 : Les donateurs de l'aide financière pour l'Europe centrale dans les années 1990-1996.



Source : Fundacja Badań i Edukacji nad Pomocą Zagraniczną dla Transformacji w Europie Środkowej (PECAT) (Fondation d'études et d'éducation sur l'aide financière à la transformation en Europe centrale).

Graphique 14 : Les destinateurs de l'aide financière non remboursable en Europe centrale 1990-1996.



Source : Fundacja Badań i Edukacji nad Pomocą Zagraniczną dla Transformacji w Europie Środkowej (PECAT) (Fondation d'études et d'éducation sur l'aide financière à la transformation en Europe centrale).

Le PHARE fait partie du budget de l'UE administré par la Commission européenne. Une partie de fonds est distribuée directement aux pays bénéficiaires via des programmes nationaux et transfrontaliers, établis sur la base de mémorandums financiers et d'accords intergouvernementaux, et gérée par les administrations nationales. Une autre partie d'aide, d'environ 10%, est gérée par la Commission. Des programmes dits multi-bénéficiaires concernent tous les pays participants du PHARE. Leur durée de réalisation dépasse un budget d'État et s'étend parfois sur plusieurs années. Pour obtenir cette aide les pays demandeurs sont obligés à faire des réformes économiques et politiques qui ont pour objectif d'ancrer le libre-marché et l'État de droit.

Quand le Conseil européen décide au sommet de Luxembourg en décembre 1997 d'ouvrir les négociations avec cinq pays de l'Europe centrale, la perspective d'élargissement de l'UE se dessine avec plus de précision. C'est pourquoi l'UE met en place une stratégie de préadhésion renforcée qui va soutenir les pays associés préparant leur adhésion à l'UE dans les réformes en cours. Il semble nécessaire et urgent d'installer correctement le processus de l'élargissement et de créer le cadre juridique et organisationnel adéquat pour la coopération entre la Commission européenne et les pays associés. Les fonds de soutien aux réformes prévues dans le partenariat sont destinés au budget d'État, le reste étant versé par l'Union. Afin que l'aide accordée soit mieux gérée, les fonds européens sont intégrés depuis 1998 au système des finances publiques de chaque pays bénéficiaire. À partir de 2000, les pays de l'Europe centrale reçoivent une aide financière supplémentaire grâce aux trois programmes d'accession : le PHARE 2, l'ISPA (ang. *Instrument for Structural Policies for Pre-accession*) et le SAPARD (ang. *Support for Preaccession Measures for Agriculture and Rural Development*), censés de soutenir les pays dans la réalisation des objectifs prévus par le document « Partenariat pour l'adhésion » de la Commission européenne. À cet effet, l'UE prévoit 3 120 millions d'euros par an pour la période 2000-2006.⁷¹¹

L'Europe de l'Ouest nettement plus développée que la région centre-européenne, s'engage activement dans cette zone pour y restaurer la stabilité et la sécurité. Pour y parvenir, l'Occident établit de différentes formes de coopération, dont le Triangle de Weimar et les programmes d'aide financière cités ci-dessus sont les exemples les plus évocateurs.

⁷¹¹ *Ibidem.*

3.8 Les Balkans

La sécurité de toute l'Europe centrale se fonde sur des facteurs suivants :

- la capacité de nouvelles élites politiques à mettre en places des réformes ;
- la stabilité intérieure ;
- la disponibilité à établir de bonnes relations avec le voisinage ;
- l'aptitude à nouer des coopérations mutuelles ;
- la faculté de résoudre pacifiquement, en accord avec des normes et des règles universelles de droit international.⁷¹²

Les difficultés économiques et sociales en Europe centrale, notamment dans les Balkans provoquent une déstabilisation intérieure et révèlent un nationalisme et un populisme poussé que nourrissent les élites politiques et les équipes au pouvoir. Par conséquent, de nombreuses tensions et conflits apparaissent, des combats militaires et des guerres civiles éclatent dans les Balkans dont les effets vont se répercuter gravement sur cette région et sur toute l'Europe.

Certains traits caractéristiques et événements ont rendu les Balkans particulièrement fragiles et en ont fait la zone potentiellement explosive :

- la configuration géopolitique dans la région s'est radicalement modifiée dans les années 1990 avec la naissance des nouveaux États ;
- dans les nombreux pays le système politique est instable et leur politique intérieure et extérieure souvent incohérentes ;
- beaucoup de conflits sont demeurés irrésolus tandis que les problèmes ethniques et religieux montent en puissance et pèsent de plus en plus dans la politique étrangère. Les conflits ethniques sont les plus déstabilisateurs, d'autant plus que la structure nationale complexe ne répond pas toujours aux frontières étatiques. Dans les pays balkaniques de nombreuses minorités nationales cohabitent, plusieurs pays tels que la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et la Serbie ont un caractère multinational. Cette mosaïque ethnique est à la source de maints conflits ;
- dans la région, des anomalies marquent les relations la nationalité - la religion - l'État ;
- les tendances intégratrices y luttent avec des mouvements de désintégration ;

⁷¹² STERBLING A., *Eliten in Suedeuropa. Rolle, Kontinuitaet, (Les élites en Europe du Sud. Le rôle, la continuité, le tournant)*, Brueche, n° 10-11, Bonn, 2003, pp. 10-17.

- de nouveaux dangers, militaires et civils, montent en puissance : le terrorisme politique, ethnique ou religieux, le trafic de drogues et d'armes, les tendances extrémistes ;
- des acteurs extérieurs y intensifient leur activité, certains pays et organisations internationales veulent y restaurer la paix, même par la force.⁷¹³

Tableau 21 : La structure ethnique, nationale et religieuse des Balkans.

État	Groupes ethniques/minorités nationales	Structure religieuse
Albanie	Albanais 95%, Grecques 3%, autres 2% (Roms, Valaques, Serbes, Macédoniens, Bulgares)	musulmans 70%, Albanais orthodoxes 20%, catholiques 10%.
Macédoine	Macédoniens 64,2%, Albanais 25,2%, Turcs 3,9%, Roms 2,7%, Serbes 1,8%, autres 2,2%	Église orthodoxe macédonienne 64,7%, musulmans 33,3%, autres chrétiens 0,37%, autres non-classifiées 1,63%
Bosnie-Herzégovine	Bosniaques 48%, Serbes 37,1%, Croates 14,3%, autres 0,6%	musulmans 40%, orthodoxes 31%, catholiques 15%, autres 14%
Monténégro	Monténégrins 43%, Serbes 32%, Bosniaques 8%, Albanais 5%, autres 12% (Musulmans, Croates, Roms)	orthodoxes 74,2%, musulmans 17,7%, catholiques 3,5%, autres 0,6%, non-classifiés 3%, athéistes 1%
Serbie	Serbes 82,9%, Hongrois 3,9%, Roms 1,4%, Yougoslaves 1,1%, Bosniaques 1,8, Monténégrins 0,9%, autres 8%	Église orthodoxe serbe 85%, catholiques 5,5%, protestants 1,1%, non-précis 2,6%, autres inconnus/athéistes 2,6%
Kosovo	Albanais 88%, Serbes 7%, autres 5% (Bosniaques, Roms, Turcs, Égyptiens)	musulmans, Église orthodoxe serbe, catholiques

Source : CIA World Factbook 2007, op. cit.

La crise yougoslave des années 1991-1995 est dangereuse et sanglante,⁷¹⁴ ensuite elle se déplace au Kosovo dans les années 1998-1999 et en Macédoine dans la période 2000-2001. L'essentiel de ces antagonismes prend forme d'abord d'une guerre civile en 1991-1992 qui évolue ensuite, dans les années 1992-1994, en une confrontation ouverte entre les différentes composantes de la fédération de Yougoslavie.⁷¹⁵ Les conflits voient aussi augmenter des engagements extérieurs notamment ceux des États-Unis, de la Russie, de la France, de la

⁷¹³ ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe...*, op. cit., pp. 297-307.

⁷¹⁴ CZIOMER Erhard, *Międzynarodowe aspekty kryzysu jugosłowiańskiego w latach 90-tych (Les aspects internationaux de la crise yougoslave dans les années 1990)*, *Myśl Obronna Polski Południowej (Pensée défensive de la Pologne du Sud)*, Cracovie, 1996, pp. 15-24.

⁷¹⁵ MOJSIEWICZ Czesław, *Leksykon problemów międzynarodowych i konfliktów zbrojnych (Les problèmes internationaux et les conflits militaires)*, Varsovie, 2001, pp. 100-103 et 118-121.

Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie⁷¹⁶ qui créent le 25 avril 1994 un groupe de contact pour la Bosnie-Herzégovine. Les organisations internationales s'engagent également dans les Balkans : l'ONU, l'UE, l'UEO et l'OTAN.⁷¹⁷ Cette implication des forces extérieures est inévitable car ni les parties en conflit ni les organisations subrégionales⁷¹⁸ telles que l'Initiative centre-européenne dont la Yougoslavie a fait partie dans les années 1989-1992, n'arrivent à trouver la solution pour la région plongée dans la guerre. La crise balkanique provoque d'abord l'éclatement de la Fédération de Yougoslavie en 1992 qui donne naissance à des États autonomes : la République fédérale de Yougoslavie (la RFY), la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et l'ancienne république yougoslave de Macédoine. Malheureusement, les antagonismes locaux provoquent la guerre civile en Bosnie-Herzégovine dans les années 1992-1995 et au Kosovo à partir de 1998.⁷¹⁹

La guerre civile en Bosnie-Herzégovine s'achève par les accords de paix de Dayton du 21 novembre 1995, officiellement signé le 14 décembre à Paris. Le traité maintient un seul État de Bosnie-Herzégovine, composé toutefois de deux parties : la Fédération croato-musulmane et la République serbe de Bosnie⁷²⁰. En 1995-1996, une force internationale de maintien de la paix (IFOR) de 60 000 soldats dirigée par l'OTAN, avec la participation des États-Unis, de la Russie, des autres membres du groupe de contacts et des pays musulmans, intervient en Bosnie afin de mettre en place et de surveiller les aspects militaires de l'accord.

Le bilan, extérieur et intérieur, de la guerre en ex-Yougoslavie est lourd :

- la mort de 200 000 personnes, dont très nombreux civils, femmes, enfants et personnes âgées ;⁷²¹
- les nettoyages ethniques menés par les belligérants, notamment par les Serbes. 3 millions de réfugiés se déplacent en Bosnie et en Herzégovine ainsi que dans les territoires limitrophes serbes et croates ;⁷²²

⁷¹⁶ WALDENBERG Marek, *Rozbicie Jugosławii. Jugosłowiańskie lustro międzynarodowej polityki, tom I 1991-2002, tom II 2002-2004 (L'effondrement de la Yougoslavie. Le miroir yougoslave de la politique internationale, vol. I 1991-2002, vol. II 2002-2004)*, Varsovie, 2005, pp. 86-103.

⁷¹⁷ *Ibidem*, pp.100-108.

⁷¹⁸ L'activité de l'Initiative centre-européenne dans cette région est un facteur positif, mais son élargissement n'induit pas de changement qualitatif sur le plan géopolitique. SHOUP S. Paul, *Problems of Balkan Security. South Eastern Europe in the 1990s*, Washington, 1990.

⁷¹⁹ *Źródła nienawiści. Konflikty etniczne w krajach postkomunistycznych (Les sources de la haine. Les conflits ethniques dans les pays post-communistes)*, éd. par JANICKI Kamil, Cracovie-Varsovie, pp. 37-45.

⁷²⁰ WALDENBERG Marek, *Rozbicie Jugosławii...*, op. cit., pp. 210-211.

⁷²¹ *Ibidem*, p. 195.

⁷²² KUCZYŃSKI Maciej, *Krwawiąca Europa, Konflikty zbrojne i punkty zapalne w latach 1990-2000. Tło historyczne i stan obecny (Une Europe qui saigne. Les conflits militaires et les points d'inflammation dans les années 1990-2000. L'histoire et la situation actuelle)*, Varsovie, 2001, pp. 224-226.

- les migrations intérieures : un million de personnes quittent la région pour aller en Europe occidentale, notamment en Allemagne ;
- les dommages de guerre sur les territoires touchés par les combats ; les effets économiques du conflit sont aussi ressentis douloureusement par les pays voisins : la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie, à cause de l'embargo sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie et des sanctions économiques contre la Serbie et le Monténégro ;
- les violations des droits de l'homme.

À la fin du XX^e siècle, les séquelles du conflit yougoslave des années 1991-1995 sont encore là. Les destructions laissées par la guerre n'ont toujours pas été réparées, la plupart des réfugiés ne sont pas revenus chez eux. Malgré la présence des forces de l'IFOR, la situation intérieure en Bosnie-Herzégovine ne se stabilise pas. De même, la situation intérieure en Croatie, en Macédoine et en nouvelle Yougoslavie tout particulièrement est si compliquée qu'une déstabilisation ou de nouveaux conflits sont toujours à craindre. Le 26 octobre 2000, la République fédérale de Yougoslavie intègre le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, créé le 10 juin 1999 à l'initiative du G8 et la participation d'environ 56 États, organisations et institutions internationales. Dans le cadre du forum régional de l'Europe du Sud-Est créé pour ce pacte, les trois groupes de travail fonctionnent, consacrés à :

- la démocratie et les droits de l'homme ;
- la reconstruction, l'économie et le développement ;
- la sécurité.

Les bénéficiaires de l'aide octroyée par le pacte sont soumis à des nombreuses obligations de caractère social, politique et économique, dont les plus importantes sont :

- la mise en place des règles de fonctionnement démocratique et de bon voisinage selon les normes de l'OSCE ;
- l'arrêt des nettoyages ethniques ;
- le respect des droits de minorités nationales et ethniques ;
- le soutien au retour des réfugiés ;
- la construction de la société citoyenne.

L'application de ces principes se fait grâce à la signature des accords bi- ou multilatéraux.

Malgré des engagements politique et financier de l'UE et militaire de l'OTAN, la construction de la sécurité et la stabilisation dans les Balkans occidentaux progresse très

lentement à la fin de XX^e siècle. À l'époque, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo sont encore le théâtre des tensions ethniques et des processus qui rend la paix précaire.

La Bosnie-Herzégovine ne donne pas de signaux conséquents de stabilité et de coopération entre les communautés serbe, musulmane et croate. Depuis la signature des accords de Dayton en 1995, le retour des réfugiés et la réconciliation entre les divers groupes ethniques ne progressent pas. La surveillance et le soutien des forces de paix de la Kosovo Force (KFOR), de l'ONU et de l'UE semblent toujours indispensables. Les Serbes et les Croates ne s'identifient pas avec l'État bosniaque dominé par les musulmans et préfèrent rejoindre la Serbie ou la Croatie.

Au Kosovo, la paix et la stabilité sont rétablies seulement grâce aux forces militaires de la KFOR, sous le contrôle de l'OTAN et de la mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK). Mais ni la KFOR ni la MINUK ne sont capables de retenir la fuite massive d'environ 180 000 Serbes et d'autres minorités ethniques terrorisées par les militants albanais. À l'époque, le Kosovo est perçu comme un centre de criminalité organisée, de trafic de drogues et d'hommes de tous les Balkans. De plus, de graves controverses politiques entre les Albanais eux-mêmes rendent impossible la création des structures locales efficaces. Les militants albanais de Kosovo menacent certains territoires frontaliers en Serbie et en Macédoine. Un fort lobby albanais aux États-Unis soutient des Kosovars dans leurs demandes d'indépendance. Néanmoins, l'ONU, l'UE et la Serbie s'opposent à ce projet. Après l'effondrement de la République fédérale de la Yougoslavie en 2003, deux solutions pour résoudre le problème de Kosovo sont prises en compte : une pleine indépendance ou un statut de territoire autonome lié à la Serbie, à l'instar de Monténégro. Mais aucune option n'apparaît vraiment fiable à l'époque et c'est pourquoi le statu quo et la présence de la KFOR et de la MINUK vont régir la situation de Kosovo encore pendant longtemps. Dans ces circonstances, une autre question se pose : combien de temps l'environnement international sera prêt à assumer les coûts politiques et financiers élevés de la protection de la région ? Il devient évident qu'il faut chercher des méthodes et instruments efficaces pour résoudre définitivement le conflit ethnique de Kosovo et ne pas le laisser dégénérer avec le temps. Jusqu'à 2004, la règle « *les standards avant le statut* » est respectée, pourtant elle n'apporte pas des effets attendus. Ensuite, l'opinion internationale opte pour le partage du Kosovo en 2005 entre la Serbie et les Albanais, tout en gardant son caractère particulier sans pour autant unir la province à l'Albanie.⁷²³

⁷²³ Źródła nienawiści..., op. cit., pp. 17-76.

La Serbie et le Monténégro vivent aussi une période délicate. Dès le début 2001, la République fédérale de Yougoslavie est secoué par deux conflits majeurs: la rivalité pour le pouvoir entre Zoran Džindžić et Vojislav Koštunica et les tensions entre ses deux composantes, la Serbie et le Monténégro.

Suite à la médiation et à l'appui de l'UE, la République de Yougoslavie se décompose pour muter en 2003 en la fédération plus large sous le nom de la Communauté d'États de Serbie-et-Monténégro. Pourtant, en Serbie, la criminalité organisée et les structures nationalistes et populistes gardent une forte influence dont l'attentat meurtrier sur le Premier ministre Džindžić en février 2003 est la preuve. La jeune démocratie serbe reste toujours vulnérable, d'autant plus que depuis 2003, le seul organisme étatique qui lie la Serbie et le Monténégro semble de plus en plus difficile à maintenir à cause de la situation sociale et économique complexe et sous la pression des tendances nationalistes et populistes croissantes des élites.

Quant à la Macédoine, une grande incertitude concerne la coopération durable des partis politiques macédoniens et albanais, menacée par les extrémistes albanais. Dans les années 2001-2003, l'OTAN et ensuite l'UE assurent le contrôle militaire de la Macédoine pour la préserver de violences extérieures et intérieures.

Parmi les pays de l'ex-Yougoslavie, la Croatie semble la plus stable et économiquement la plus dynamique : en 2000, Zagreb adhère à l'OMC.

Un autre point relativement stable sur la carte des Balkans, quoique bien plus modeste sur plan économique, c'est Tirana. Bien que l'Albanie ne remporte pas de grands succès politiques ni économiques, le pays reste à l'abri des tensions intérieures majeures.

Tous les États de la région, sauf la Macédoine et l'Albanie, sont confrontés à l'héritage des guerres : aux problèmes du retour des réfugiés chez eux et aux autres conséquences des crises passées. En 2001, la Serbie remet Slobodan Milošević au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY ou TPY). Au début de XXI^e siècle, le Tribunal met en accusation des dizaines de personnes impliquées dans les guerres des années 1990 : des politiciens, des militaires serbes et croates ainsi que les musulmans bosniaques.

À la fin du XX^e siècle, les Balkans occidentaux, à la différence des autres zones d'Europe centrale, représentent une zone instable et hétéroclite. Pour la plupart des pays de la région balkanique, l'adhésion à l'UE est la seule réelle perspective de stabilisation. Durant le sommet du Conseil européen à Santa Maria da Feira (19-20.06.2000), les pays de cette région

reçoivent le statut des « *membres potentiels de l'UE* ». ⁷²⁴ Les plus avancés d'entre eux, la Croatie et la Macédoine rejoignent le groupe pilote. Le 29 novembre 2001, ils signent à Luxembourg des accords spéciaux de stabilisation et d'association qui ouvrent devant eux une perspective d'accès à l'UE. Parallèlement, l'accord avec la Croatie est ratifié, ce qui lui permet de déposer une demande d'adhésion le 15 février 2003. Zagreb souhaite entrer dans les mêmes négociations d'accession que la Bulgarie et la Roumanie : la Croatie répond à la plupart de critères économiques, mais a du mal à satisfaire des attentes politiques et juridiques de l'UE. L'accord avec la Macédoine est à l'époque toujours en phase de ratification et l'adhésion éventuelle de Skopje reste une perspective bien éloignée, peu probable avant 2012. La Serbie, le Monténégro, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine sont liés à l'UE seulement par des accords bilatéraux de coopération qui leurs donnent des préférences commerciales et des moyens d'aide extérieure. Pendant la présidence grecque du Conseil européen en juillet 2003, le sommet historique à Thessalonique réunit tous les pays des Balkans occidentaux. On y met en place le forum permanent UE-Balkans occidentaux et on définit une perspective pour des accords d'association et de stabilisation pour ces pays. De plus, l'an 2015 est fixé comme la date horizon pour une éventuelle adhésion des États de la région à l'UE. Dans les années 2004-2005, l'Union met en place de nombreux moyens d'aide subsidiaires pour cette région. ⁷²⁵

Après les conflits militaires sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, les plus importantes tendances d'évolution de la sécurité dans les Balkans qui se dégagent sont :

- l'importance grandissante de l'intégration euro-atlantique comme la seule voie vers la stabilité et la sécurité dans la région ;
- le facteur européen gagne de l'importance comme le garant de la stabilisation et de la sécurité, notamment pour les aspects civils ;
- le transfert par des États-Unis de la responsabilité, y comprise financière, aux partenaires européens ;
- des initiatives multilatérales gagnent du terrain ;
- la mise en place des solutions déjà utilisées.

La question de la stabilité et de la sécurité dans les Balkans a trois aspects : historique, national et socio-idéologique. La sécurité dans cette partie de l'Europe reste intrinsèquement liée à la sécurité européenne, d'autant plus qu'il s'agit d'une zone imprévisible, à la recherche des moyens propres qui lui garantiraient une stabilité durable.

⁷²⁴ Conseil européen de Santa Maria da Feira, 19-20 juin 2000, *Conclusions de la présidence* [en ligne]. 20 juin 2000, [réf. 23.04.2009], points 66-75. Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/summits/fei1_fr.htm

⁷²⁵ ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe...*, op. cit., pp. 317-320.

À la fin du XX^e siècle, les Balkans occidentaux ont traversé une période difficile et compliquée de guerres civiles qui les a fortement motivés à chercher les solutions de sécurité et de coopération pacifique avec l'aide de l'UE.

Dans les années 1990, les mécanismes de la coopération régionale et subrégionale, enrichies par les accords bilatéraux de bon voisinage et de coopération entre les pays de l'Europe centrale n'ont pas permis dans la plupart de cas à surmonter immédiatement les difficultés du moment. Pourtant, ils se sont révélés utiles à moyen et à long terme puisque leurs fonctions ont été de :

- initier des larges consultations politiques et des échanges d'avis et d'informations ;
- s'accorder sur les garanties douces de sécurité : la protection des minorités nationales, de l'environnement naturel, la lutte contre la criminalité organisée et les migrations illégales ;
- la recherche des garanties dures de sécurité : initier la coopération militaire et la participation dans les opérations de paix dans le cadre des organisations internationales ;
- exposer les intérêts et les initiatives communs face aux structures euro-atlantiques, notamment l'OTAN, l'UE et l'UEO.

Le rôle constructif des organisations et des initiatives subrégionales dans le processus de renforcement de la stabilité et de la sécurité européenne est mentionné et apprécié dans la déclaration du sommet de l'OSCE à Lisbonne en décembre 1996,⁷²⁶ ce qui par la suite facilitera la coopération entre elles. Les organisations régionales entament alors des consultations politiques : par exemple, à l'initiative de l'ICE, les représentants des organisations subrégionales se rencontrent à Trieste le 18 avril 1997. À Sarajevo les 6-7 juin 1997, les ministres des affaires étrangères de l'ICE déclarent que le développement de la coopération entre les différentes organisations subrégionales, notamment dans le cadre des projets communs, peut accélérer le processus de l'intégration européenne. Ils soulignent que la collaboration a une importance particulière dans les domaines suivants : le transport, le commerce, les investissements, l'énergie, la télécommunication, le tourisme et la lutte contre la criminalité organisée, y compris le trafic de drogues. En se référant aux décisions du sommet de l'OSCE à Lisbonne, ils demandent de poursuivre les consultations entre les organisations subrégionales afin d'améliorer la coopération interrégionale et la construction

⁷²⁶ *Lisbon Summit Declaration, Lisbon Document 1996, OSCE, Lisbonne* [en ligne]. 3 décembre 1996, [réf. 23.04.2009], point 18. Disponible sur: <http://www.osce.org> .

d'un nouveau modèle de la sécurité européenne.⁷²⁷ Cette problématique sera également abordée à Stockholm les 13-14 octobre 1998, à la conférence internationale consacrée à la coopération subrégionale entre les pays de l'OSCE.

Le Conseil ministériel de l'OSCE réuni en session à Oslo les 2-3 décembre 1997, vante le rôle grandissant des organisations régionales dans l'Europe 1989 et propose d'inclure dans le document « la Plateforme de la sécurité coopérative », élaboré dans le cadre de la Charte de la sécurité européenne, des postulats sur la coopération subrégionale dans la zone de l'OSCE.⁷²⁸ Cette disposition est prise en compte et ratifiée par le sommet de l'OSCE à Istanbul en novembre 1999.⁷²⁹

Depuis la chute du mur de Berlin, un nouvel ordre se forme sur le continent européen. Les pays centre-européens retrouvent leur souveraineté, commencent une transformation politique et économique. En ce qui concerne leur sécurité, qui diffère d'un pays à l'autre, ils se tournent vers les structures occidentales, tout en développant des structures de coopération régionale et transfrontalière. Les organismes régionaux qui s'implantent en Europe centrale, ceux qui ont pour elle une importance majeure, se rapportent aussi à la sécurité. Compte tenu de la spécificité géopolitique et du dynamisme des changements de l'époque, la sécurité régionale demande une reconstruction radicale.

⁷²⁷ *Meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the Member States of the Central European Initiative, Final Document, Sarajevo 1997* [en ligne]. 1997, [réf. 23.04.2009]. Disponible sur: <http://www.ceinet.org/metings/findoc.htm>.

⁷²⁸ *The Way Ahead, Decision no. 3 on a Document-Charter on European Security, OSCE, MC(7).DEC/3, Ministerial Council, Oslo 1998, 2nd Day of the Seventh Meeting*, MC(7) Journal [en ligne]. 3 décembre 1998, n° 2, [réf. 23.04.2009]. Disponible sur: <http://www.osce.org>.

⁷²⁹ *Charter for European Security, Organization for Security and Co-operation in Europe, Istanbul 18-19 novembre 1999* [en ligne]. 1999, [réf. 23.04.2009]. Disponible sur: <http://www.osce.org>.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

« Tout État fait la politique de sa géographie ».

Napoléon Bonaparte

Dans les années 1990, la sécurité de la région d'Europe centrale est très faible, surtout à cause de :

- la situation géopolitique et stratégique défavorable entre l'URSS qui s'effondre et l'Europe occidentale en pleine intégration, notamment l'Allemagne qui se réunifie ;
- les difficultés de transformation économique et politique ;
- les tensions et les conflits nationaux, ethniques et religieux, qui dépassent souvent les frontières des États ;
- la renaissance des conflits frontaliers et territoriaux, notamment sur les territoires habités par les minorités nationales ;
- les nouvelles menaces et défis qui tirent leur origine dans le développement déséquilibré et asymétrique.

Cependant, les pays d'Europe centrale deviennent membres de l'OTAN et de l'UE où ils trouvent des alliés forts et fiables, dont leur puissant voisin allemand. Cette nouvelle donne ne les libère pas cependant des préoccupations sécuritaires. D'autant plus que, comme le démontre l'expérience de la Seconde Guerre mondiale, les alliances peuvent vite changer de directions. Tout dépend de la géopolitique, c'est-à-dire de la situation politique internationale et des systèmes généraux d'alliances.

La situation internationale de l'Europe centrale à la fin du XX^e siècle se caractérise par le bouleversement des paramètres qui sont traditionnellement pris en compte du point de vue géopolitique : son entourage le plus proche. Il s'agit d'un côté de l'Allemagne qui devient démocratique et partenaire de ces pays dans l'OTAN et clame une coopération européenne rapprochée. De l'autre côté, la Russie semble politiquement et économiquement affaiblie, incapable de mener une politique qui pourrait menacer la sécurité de cette région. Même si les relations avec les autres voisins sont parfois difficiles, elles n'impliquent pas de danger majeur.

Les organisations subrégionales qui fonctionnent en Europe depuis la fin de la Guerre froide constituent en général des mécanismes peu institutionnalisés, dévoués à la construction de nouveaux liens entre les pays et leurs unités d'administration territoriale.

Du point de vue européen, ces liens ont un caractère local, mais leur importance peut devenir à terme très significative pour le développement de l'intégration européenne et pour le renforcement de la sécurité internationale.

Les expériences de nouvelles organisations subrégionales en Europe font apparaître une certaine complémentarité qui s'établit entre la sécurité au niveau local et subrégional, son état réel et son sentiment, et la sécurité européenne qui prend un caractère régional.

La disparition des dangers et le renforcement de la sécurité dans les parties de l'Europe consolide la sécurité sur tout le continent. En effet, les organisations régionales composent un nouveau système coopératif de sécurité qui commence à fonctionner à côté des structures plus grandes et plus institutionnalisées telles que l'OSCE, l'OTAN et l'UE. Les institutions subrégionales créent des relations qui contribuent à la sécurité des nations et des États européens grâce à :

- des consultations politiques et des échanges d'informations sur les questions d'actualité ;
- la coopération sectorielle pour la sécurité dans les subrégions ;
- des initiatives communes par rapport à des structures plus vastes de la sécurité européenne.

La situation géopolitique, sa stabilité et son éventuelle amélioration dépendent de nombreux facteurs, de différents dangers continuent à menacer. Rien n'est acquis pour toujours, tout peut changer du jour au lendemain. Les pays de la région doivent mener une politique étrangère active qui leur permettra d'évacuer les sources de périls éventuels. La vigilance s'impose d'autant plus qu'il s'agit des risques que les nations génèrent souvent elles-mêmes. Mais les pays centre-européens se retrouvent également face aux défis historiques, économiques et sociaux, dont dépend leur avenir et leur développement. Des bouleversements aussi radicaux qu'ils vivent génèrent aussi des risques pour la sécurité intérieure et même des menaces extérieures qui peuvent atteindre à leur souveraineté de fraîche date.

À la fin du XX^e siècle, la sécurité des pays centre-européens dépend de l'efficacité et de la qualité de leur place dans les structures occidentales, notamment dans l'OTAN. L'attitude de l'Europe occidentale est aussi déterminante sur ce plan, de sa volonté de créer une Europe unie et égalitaire, de supprimer la division du continent en deux zones, une riche à

l'Ouest et une autre plus pauvre, orientale. À cette époque, les déclarations qui prônent l'union et l'intégration européenne ne restent pas lettre morte. Pourtant, les élites politiques et économiques occidentales ne comprennent pas toujours la nécessité de mener des actions afin de garantir le développement durable des pays de l'ancien bloc communiste. Malgré quelques réticences, les tenants de l'Europe unie et intégrée sont majoritaires, comme le montre le vote du Parlement européen au sujet de l'adhésion de nouveaux pays.

En conclusion de cette première partie, nous pouvons résumer : grâce aux changements politiques en Europe dans les années 1990, déclenchés en partie par les Polonais, et à l'évolution des conditions géopolitiques, la sécurité de l'Europe centrale est devenue une somme de sécurités des pays indépendants et souverains. Les menaces et les dangers directs et immédiats qui avaient si souvent pesé sur cette région, surtout pendant la période de la Guerre froide, ont disparu à jamais. Maintenant, l'Europe centrale doit asseoir sa sécurité en l'inscrivant dans un système régional de la sécurité euro-atlantique.

Tableau 22 : Les organisations et initiatives régionales dans un contexte de la sécurité régionale euro-atlantique.

Région	Organisation de sécurité	Organisation potentielle de sécurité	Initiatives importantes dans le domaine de sécurité
Euro-atlantique	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Union de l'Europe occidentale - Communauté des États indépendants 	-Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA ou COCONA) transformé en Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) -Partenariat pour la Paix

Source : GAĞOR Franciszek, PASZKOWSKI Krzysztof, *Międzynarodowe operacje pokojowe w doktrynie obronnej (Les opérations de paix dans la doctrine de défense)*, Toruń, 1999, p. 23.

SECONDE PARTIE

LES NOUVEAUX DÉFIS À L'AUBE DU XXI SIÈCLE

CHAPITRE 4

VERS UNE NOUVELLE ARCHITECTURE

4.1 *Interaction capacity*, le nouveau potentiel d'interaction

Les structures institutionnelles du nouveau système de sécurité européen se mettent en place dès la fin de la Guerre froide. Les relations entre les institutions qui sont à la base de ce système sur le plan militaire et économique ne sont pas encore définies. Il reste notamment à élaborer une architecture interinstitutionnelle dans ces deux domaines essentiels de la sécurité et à établir une coopération et une dépendance entre eux. Leur cohérence et leur complémentarité restent un des problèmes structurels majeurs du système de sécurité en émergence.

La nouvelle architecture de la sécurité s'appuie sur deux éléments suivants : la création des règles efficaces de concurrence économique entre les alliées de l'OTAN et la transformation économique et politique réussie des anciens membres du Pacte de Varsovie. La fin de la Guerre froide diminue l'anarchie dans l'évolution de la sécurité européenne et augmente le potentiel d'interaction (ang. *interaction capacity*) interétatique des forces en Europe.⁷³⁰ Ce potentiel d'interaction du système de sécurité concerne non seulement « *la capacité et la volonté des pays à coopérer mais il définit aussi les formes et les niveaux de coopération possibles et nécessaires* ». ⁷³¹ Le degré d'adoption par les pays concernés des normes communes et leur soumission à des nouvelles institutions définissent le potentiel en question. Ces institutions « *facilitent et font même la promotion d'une coopération, grâce à laquelle les normes et les valeurs acceptées en commun deviennent possibles et exigées. (...) Les institutions non seulement améliorent la communication et en créent de nouvelles opportunités, incitent et encouragent à s'engager plus profondément dans cette direction* ». ⁷³²

⁷³⁰ BUZAN Barry, LITTLE Jones, R., *The Logic of Anarchy: Neorealism to Structural Realism*, New York, 1993, pp. 69-80.

⁷³¹ *Ibidem*, p. 69.

⁷³² *Ibidem*, pp. 70-71.

De la sorte, les pays qui appartiennent au système européen de la sécurité se mettent à agir dans le respect grandissant des valeurs et institutions communes.

Le rôle de ces institutions consiste à :

- éliminer des relations internationales une tendance à l’anarchie. Résultat de nombreuses conceptions que fait naître la pratique politique et le nouvel institutionnalisme influencé par la pensée politique, des institutions prennent ainsi un rôle très important dans le cadre de relations internationales;
- créer un forum d’échange d’informations et de présentation d’opinions ;
- influencer la mise en place et l’évolution des intérêts de pays, et le fonctionnement d’État ;
- déterminer l’ordre historique⁷³³ c’est-à-dire faire intervenir des institutions dans les processus historiques. Cette fonction se laisse juger seulement après les faits. La conscience d’un rôle historique potentiel que le choix institutionnel peut jouer dans l’architecture de sécurité accentue l’importance de la forme et de la conception du système des institutions internationales. Sa construction défailante peut avoir une incidence historique de premier ordre, jusqu’à causer un effondrement du système international entier, comme le montre l’exemple des années trente du XX^e siècle;⁷³⁴
- instaurer un ordre normatif qui concerne « *les relations entre les normes, l’impact qu’impliquent leur ambiguïté et leur inconséquence (...) le temps qu’exige une transformation des structures normatives éventuelle* ». ⁷³⁵

L’ordre historique et normatif démontre que la forme institutionnelle du système européen de la sécurité économique et militaire répond à deux critères majeurs :

- la concordance : il est nécessaire que les normes qui régissent les systèmes se renforcent mutuellement, qu’aucun conflit entre leurs objectifs ne resurgisse ;
- l’interdépendance : les normes doivent créer un environnement positif ou un environnement extérieur qui les soutiennent autant que les institutions des systèmes économiques (militaires). De plus, les systèmes économiques et militaires qui sont des appuis de l’architecture générale de sécurité se caractérisent par une dépendance mutuelle – l’instabilité ou l’incohérence d’un élément diminue la stabilité ou la cohérence de l’autre. Sur le plan systémique,

⁷³³ MARCH James G., OLSEN Johan P., *The New Institutionalism...*, op. cit., p. 738.

⁷³⁴ *Ibidem*, pp. 743-744.

⁷³⁵ OYE Kenneth, *Economic Discrimination and Political Exchange. World Political Economy in the 1930s and 1980s*, Princeton, 1992, p. 28.

la sécurité européenne repose sur la réalisation de ces deux critères mentionnés : la concordance et l'interdépendance qui se fait dans les cadres des alliances économiques et militaires dominés par les États-Unis et par l'URSS.

La conception d'une structure institutionnelle commence à poser des problèmes avec la création d'une nouvelle Europe.⁷³⁶ Des changements d'approches théoriques et dans la pratique politique résultent de l'incapacité de prévoir un résultat d'actions communes ou sont liés à l'inaptitude de reconnaître que des problèmes différents nécessitent des solutions institutionnelles différentes.⁷³⁷ Pourtant, à la fin de la Guerre froide, le processus de construction et d'adaptation des institutions prouve encore une fois que les choix institutionnels revêtissent une importance cruciale.

Le choix institutionnel d'un système de sécurité concerne trois aspects :

- la structure institutionnelle;
- la coopération ;
- l'étendu.

La façon de répondre à ces trois problématiques permet de juger des niveaux de concordance et d'interdépendance qui caractérisent les systèmes de l'espace européen de sécurité.

Une structure institutionnelle se réfère à des aspects suivants :

- une étendue géographique : des institutions à caractère régional, euro-atlantique ou global;
- une participation, sélective et universelle, dans les limites d'un territoire géographique concerné. Les participations à des organisations peuvent se superposer mais n'ont pas la même nature que la participation à l'ONU, à l'OSCE, à l'OTAN et à l'UEO;
- des mécanismes de fonctionnement qui concernent les domaines précis de sécurité économique ou militaire.

Une structure institutionnelle adéquate facilite la coordination d'actions entreprises par les pays dans le cadre d'un système de sécurité ou entre leurs éléments économiques et militaires en permettant d'élaborer :

- des solutions communes à des problèmes dans un domaine donné ;
- une coordination politique efficace ;
- une coordination économique et militaire.

⁷³⁶ MARCH James G., OLSEN Johan P., *The New Institutionalism ...*, op. cit., p. 744.

⁷³⁷ KAHLER Miles, *International Institutions and the Political Economy of Integration*, Washington, 1995.

L'architecture de la sécurité européenne se prête à une analyse du point de vue de trois mécanismes institutionnels majeurs :⁷³⁸

- le mécanisme politique et militaire;
- le mécanisme économique qui comprend :
 - la stabilité de sources monétaires ;
 - la libéralisation du commerce ;
 - l'équilibre macroéconomique ;
- le mécanisme de financement de grandes dettes des pays de l'Europe centrale qui implique:
 - la transformation économique et politique ;
 - la suppression des dangers régionaux pour l'environnement naturel.⁷³⁹

La stabilité de l'architecture dépend de l'ordre normatif et de la co-relation entre ces mécanismes.

La stratégie de la politique étrangère de l'Europe repose donc d'une façon essentielle sur des choix institutionnels et de l'évolution du système de la sécurité européenne à venir. L'importance politique de cette stratégie induit deux questions fondamentales : l'une porte sur le potentiel institutionnel dont dispose la nouvelle Europe, l'autre sur les limites des éléments économiques et militaires de l'architecture européenne. Il existe une attente réelle à l'égard des institutions qui peuvent gérer ces aspects de la structure européenne, mais c'est la capacité de les créer ou de les transformer qui pose problème.⁷⁴⁰

Après la Guerre froide, l'architecture de la sécurité est déterminée par trois aspects fondamentaux :

- l'hégémonie :
 - dans un système international anarchique seule une puissance hégémonique est en mesure d'assurer la stabilité et la coopération internationale ;
 - une telle puissance est motivée à créer des institutions internationales et elle en a des capacités ;
 - l'exemple : les États-Unis ;

⁷³⁸ ZIĘBA Ryszard, *Instytucjonalizacja bezpieczeństwa europejskiego: koncepcje – struktury – funkcjonowanie (L'institutionnalisation de la sécurité européenne: conceptions – structures – fonctionnement)*, Varsovie, 2001, pp. 338-350.

⁷³⁹ *Ibidem*, pp. 66-71.

⁷⁴⁰ YOUNG Oran R., *Regime dynamics: the Rise and Fall of International Regimes, International Organization, International Regimes* [en ligne]. printemps 1982, vol. 36, n° 2, [réf. 25.10.2010], pp. 277-297. Disponible sur: http://www.ucm.es/info/sdrelint/ficheros_materiales/materiales0310.pdf.

- l'instance dirigeante :
 - un pays qui n'a pas de prétentions hégémoniques, mais qui est capable d'assumer le rôle de dirigeant à l'échelle internationale ;
 - « le problème du plus fort » (ang. *top dog problem*) – un État dispose « des moyens pour motiver les pays qui réalisent leurs propres intérêts en participant dans une action collective »;⁷⁴¹
 - l'exemple : l'Allemagne ;
- le multilatéralisme :
 - une coopération des pays importants dans un domaine afin de créer ou transformer des institutions internationales ;⁷⁴²
 - une telle collaboration en limitant le nombre de pays participants en diminue les bénéfices ;
 - l'exemple : le Groupe G-7 ou G-3.

La plupart d'institutions internationales créées après la Seconde Guerre mondiale doivent leur existence à l'hégémonie américaine. Leur adaptation au système de sécurité d'après la Guerre froide résulte d'un multilatéralisme (par exemple : le G-7, les États-Unis dans la coopération euro-atlantique ou l'Allemagne dans la coopération européenne).⁷⁴³ L'absence d'une puissance hégémonique dans l'espace européen après 1989 suggère que l'évolution des systèmes déjà existants et la création des nouveaux nécessiteront certaines renégociations. Dans ce contexte, les chances d'un système imposé par une seule puissance européenne ou par l'Amérique semblent peu probables. Par conséquent, la construction et l'adaptation des systèmes censées de faciliter la coopération dans un domaine donné s'avèrent compromises.

Les préférences concernant les institutions de la sécurité militaire et économique varient selon les pays. Les États-Unis, les pays occidentaux et la Russie rivalisent pour imposer une nouvelle architecture institutionnelle. Cette compétition ou recourt à de différentes définitions de sécurité constitue un obstacle potentiel à une coopération des grandes puissances qui aspirent à construire un système cohérent de la sécurité européenne. De plus, il semble probable que dans un nouvel espace de sécurité les institutions ne puissent

⁷⁴¹ COWHEY Peter F., *Domestic Institutions and International Communication, International Organization*, vol. 47, n° 2, 1993, p. 300.

⁷⁴² OYE Kenneth A., *Explaining Cooperation Under Anarchy: Hypotheses and Strategies, World Politics* [en ligne]. 1985, vol. 38, n° 1, [réf. 25.10.2010], p. 21. Disponible sur: <http://www.polsci.wvu.edu/faculty/hauser/PS293/AxelrodKeohaneCoopUnderAnarchyWP1985.pdf>.

⁷⁴³ KAHLER Miles, *Multilateralism with small and large numbers, International Organization*, vol. 46, n° 3, 1992, pp. 684-685.

pas jouer des rôles préalablement attribués. Une évolution quantitative de nouvelles institutions et de différentes formes de coopération européenne dans le domaine de sécurité économique et militaire peut avoir des conséquences plus ou moins prévisibles et souhaitables. Par exemple, si les institutions de sécurité mises en place reflètent les préférences de pays hégémoniques, la sécurité européenne se trouvera en danger. Le multilatéralisme défini comme un des moyens de la création institutionnelle peut donc aboutir à des résultats négatifs.

Une nouvelle architecture de la sécurité nécessite une analyse approfondie des trois mécanismes institutionnels décrits ci-dessus : le facteur politique et militaire, la stabilité macroéconomique, la transformation économique et politique. La création d'une architecture réussie exige aussi des conditions favorables extérieures et un contexte international positif ce qui renforce une interdépendance institutionnelle.

Cette interdépendance implique que le développement progresse parallèlement à la construction de l'architecture de sécurité. Néanmoins, ce progrès coordonné n'est pas une évidence. Il semble même plus raisonnable de présupposer qu'il sera inégal. En effet, il existe de nombreuses raisons et conséquences liées à l'irrégularité du processus en question. Par exemple, l'incapacité des anciens membres du Pacte de Varsovie à achever leurs transformations économiques et politiques peut se révéler comme un obstacle potentiel et une source d'une éventuelle régression. D'autant plus que la participation dans les organisations de la sécurité européenne, dans l'Union européenne et dans l'OTAN dépend d'un passage réussi de ces pays vers la démocratie et l'économie de marché. Ainsi, la coopération économique et militaire approfondie dépend de l'homogénéité de pays, du système commun politique et économique qui mène à un ordre normatif européen. Un échec dans ce domaine risque de renforcer les divisions en Europe et de détruire l'ordre de coopération paneuropéen de la sécurité.⁷⁴⁴

La transformation en Europe centrale a été possible grâce aux changements décrits ci-dessus, intervenus dans les systèmes européens de forces interétatiques. Il semble probable que le progrès dans la construction de l'architecture de sécurité du point de vue économique dépasse son aspect militaire. À la différence du secteur militaire, les bénéfices et les coûts de la coopération économique sont calculables. De plus, les moyens de la lutte contre des actions imprévisibles sont déjà mis au point depuis longtemps ainsi que les mécanismes institutionnels qui facilitent la coopération, suffisamment développés. Pourtant, les avantages et les coûts de la coopération militaire, notamment en ce qui concerne les relations entre des

⁷⁴⁴ ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe...*, op. cit., pp. 15-39.

ex-ennemis, restent incertains et risqués, d'autant plus que les mécanismes institutionnels qui favoriseraient une telle coopération ne sont pas encore élaborés. Les bénéfices économiques et militaires liés à cette coopération, ses coûts politiques sur le plan intérieur sont difficile à mesurer et à comparer. En conclusion, une évolution inégale dans ce domaine pourrait se développer. Il semble probable que, dans un tel contexte, le coût élevé symbolique de la coopération militaire, qui prend en compte une perte du prestige et de l'autonomie nationaux, puisse constituer un obstacle politique trop grand à une coopération militaire paneuropéenne. Il est aussi possible que les profits relatifs d'une coopération économique de la sécurité soient paralysés par une opposition politique intérieure.

Tous ces éléments qui lient la politique intérieure à la coopération interétatique suggèrent l'existence des niveaux de coopération militaire et économique en faveur de la sécurité qui restent envisageables du point de vue de la politique intérieure. Les pays envisagent, chacun à sa façon, le rôle de la coopération avec des partenaires étrangers quand il s'agit d'atteindre les objectifs de leur propre développement et de leur sécurité, ce qui sera le facteur déterminant pour fixer le niveau de la coopération en Europe après la Guerre froide. Même si la résistance intérieure peut causer l'abandon d'une telle coopération, il semble peu probable que la collaboration économique et militaire s'arrête aussi en même temps.⁷⁴⁵

À l'aube du XXI^e siècle, le développement institutionnel de la sécurité militaire et économique déséquilibré risque d'avoir des conséquences catastrophiques pour l'Europe. Bien que la probabilité d'une guerre ait diminué, un ensemble des institutions qui contrôlent et gèrent la dimension militaire de la sécurité européenne n'est toujours pas établi. Des institutions efficaces qui seraient en mesure de garantir la sécurité économique ou militaire de l'Europe centrale et la protéger de la Russie ne sont pas encore créées. Si à moyen terme, les pays centre-européens se trouvent exclus des institutions militaires de la sécurité (p. ex. l'OTAN ou l'UEO), tout en adhérant aux structures euro-atlantiques de la sécurité économique, le développement d'une communauté d'intérêts potentielle peut être gravement entravé. Il est nécessaire de construire une alliance qui mettra en place et pourra soutenir une coopération portant à la fois sur les dimensions économiques et militaires de la sécurité.

Dans ce contexte, l'avenir de l'Europe unie semble problématique. Si les institutions de la sécurité qui existent déjà rendent impossible une interdépendance suffisante entre les éléments économiques et militaires de la sécurité, une autre architecture de la sécurité se mettra en place qui alimentera une différenciation économique et militaire de l'Europe. Cela peut aboutir à la naissance des institutions de la sécurité, semblables à celles qui ont vu le jour

⁷⁴⁵ ZIĘBA Ryszard, *Instytucjonalizacja bezpieczeństwa europejskiego...*, op. cit., pp. 327-340.

après la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, le niveau de l'interdépendance minimal et correspondant aux institutions de la sécurité déjà existantes peut annoncer un avenir moins risqué. En effet, la différenciation économique et l'intégration seront alors complétées par une coopération moins formalisée qui s'inscrira dans un ensemble institutionnel complexe.⁷⁴⁶

La solution de ce dilemme se trouve probablement dans le positionnement des potentiels qui existent en Europe d'après la Guerre froide. La question de polarisation en devient un élément fondamental qui définit le cadre du système de la sécurité européenne. La force militaire devient un instrument de second plan du point de vue de la diplomatie, mais une base générale des relations interétatiques en Europe. Elle ne représente plus un outil principal de la politique d'un État car les actions des pays dans l'espace européen de la sécurité seront dorénavant motivées par une des logiques liées à la multipolarité économique. D'un côté, celle-ci est susceptible de créer une meilleure possibilité de coopération et de stabilité. De l'autre côté, il est possible de voir le retour d'un monde de néomercantilisme, plein de rivalité, dénué de tout esprit de collaboration. C'est le choix d'institutions relatives à la dimension économique et militaire de la sécurité qui définira la future route choisie par l'Europe centrale.

⁷⁴⁶ MULTAN Wojciech, *Wizje bezpieczeństwa...*, op. cit., pp. 239-259.

4.2 Les relations (et leur évolution) entre l'Europe centrale et les organisations internationales de sécurité et de défense

À l'aube du XXI^e siècle une institutionnalisation de la sécurité évolue en Europe : une nouvelle architecture apparaît, dans laquelle le rôle des organisations internationales est davantage souligné. Tous les pays postsocialistes de l'Europe centrale cherchent à adhérer dans l'UE, à intégrer l'OTAN, l'OSCE et l'ONU. Chacune de ces organisations a un rôle spécifique à jouer :

- l'Union européenne garantit un ancrage à l'Ouest, des ressources économiques et une légitimité dont ces pays ont besoin afin de mener effectivement leur transition ;
- le Pacte atlantique soutient la sécurité dans la région, grâce à la présence des États-Unis en son sein ;
- l'ONU surveille le respect des droits de l'homme et des minorités nationales ;
- l'OSCE reste un forum où peut aborder des tensions et des malentendus nationaux.

Toutes ces organisations ont un rôle important dans la mise en place d'une nouvelle architecture de l'Europe centrale. *« L'Union soviétique s'est retirée de l'Europe en utilisant la rhétorique des institutions internationales. L'Allemagne a cherché à utiliser les institutions pour rassurer ses voisins alors qu'elle jouait un rôle prépondérant en Europe centrale. Le Royaume Uni a tenté de prolonger l'existence des institutions comme l'OTAN qui ont tant fait pour augmenter son influence. »*⁷⁴⁷

Le changement de la situation à l'aube du XXI^e siècle détermine la recherche d'une forme institutionnelle pour la sécurité européenne. Face à l'effondrement du Pacte de Varsovie, la redéfinition des aspects suivants devient inévitable :

- les nouvelles fonctions du Pacte transatlantique ;
- la présence militaire des États-Unis en Europe ;
- la redéfinition des institutions de sécurité déjà existantes.

Cette révision semble être d'autant plus importante que la fin des années 1990 a laissé les pays européens devant de nouveaux défis et dangers (conflits ethniques, prolifération des armes, sécurité énergétique, etc.).

⁷⁴⁷ LANDAU Alice, *External Dimensions and Geopolitical Determinants of the European Construction, Regional Integration Process, European Union and Southern Africa Development Community*, Bordeaux, 1995, pp. 85-86.

L'entrée des pays centre-européens dans les organisations mentionnées change la scène internationale, notamment européenne et modifie la situation au sein des institutions d'accueil. L'OTAN s'ouvre à l'Est, mais prend des précautions vis-à-vis de la Russie, toujours sourcilieuse de sa zone d'influence. L'élargissement de l'UE à l'Est implique à son tour une nouvelle politique intérieure et extérieure suffisamment solide pour garantir la stabilité sur son territoire.

La sécurité de l'Europe centrale au seuil du XXI^e siècle se construit en s'appuyant sur les structures internationales créées, dans leur grande majorité, durant la Guerre froide. Ceci n'exclut pas la naissance de nouvelles organisations mais qui sont en fait des résultats d'un élargissement des structures déjà existantes ou de leur adaptation à la nouvelle réalité. L'effondrement du bloc communiste venant soudainement, la sécurité s'élabore *eo ipso* en fonction de conceptions nouvelles qui naissent sur la base des idées déjà existantes. L'Europe occidentale, prise au dépourvue par l'effondrement définitif de l'ordre de la Guerre froide, n'est pas prête à relever de nouveaux défis et craint pour ses structures. L'Europe de l'Est vit une situation radicalement différente, confrontée au choix entre la construction d'un nouveau système de sécurité avec des appuis inédit pour elle tels que la société civile et l'économie du marché, et la reconstruction d'une structure antérieure.

Le système basé sur l'équilibre des forces ou plutôt sur l'équilibre de la peur s'est effondré il y a vingt ans. Pourtant le monde et notamment l'Europe centrale se retrouve toujours à la recherche d'une nouvelle idée pour garantir sa sécurité. Pour les pays centre-européens où presque chaque génération a été touchée par une guerre, la notion de sécurité n'est pas seulement une question de terminologie.

Indépendamment du degré d'intensité du chaos, dans lequel est plongé le monde contemporain ou de l'égarement des sociétés, la recherche d'un modèle exacte de sécurité se pose comme une question majeure pour tout État contemporain, son pouvoir et sa société. C'est aussi un défi pour la science qui se doit d'aborder la question nécessaire d'un modèle optimal pour la sécurité de l'Europe centrale.

Il convient ici de rappeler la thèse de Francis Fukuyama: « *Un État garde toujours une fonction de stabilité importante dans le monde contemporain et il ne peut être remplacé par aucune hégémonie mondiale ni aucun corps supranational* ». ⁷⁴⁸ Fukuyama souligne que « *le vieux modèle des relations internationales (...) ne réponds plus aux défis du monde en évolution. Néanmoins, les nouvelles formes politiques n'existant pas encore, il faut utiliser*

⁷⁴⁸ FUKUYAMA Francis, *Budowanie państwa. Władza i ład międzynarodowy w XXI wieku (La construction d'un État. Le pouvoir et l'ordre international dans le XXI^e siècle)*, Poznań, 2005, pp. 9-22.

dans la politique tous les outils possibles, négocier entre la souveraineté nationale et les différentes formes de la coopération internationale ». ⁷⁴⁹ Voici une mise en garde qui reste d'actualité, surtout aujourd'hui, quand nous observons un retour vers la renationalisation de la politique mondiale et qu'il nous arrive souvent d'oublier un facteur majeur de tout processus de renforcement structurel – la participation des pays dans la coopération multilatérale.

Dans un monde confronté à des dangers de nature globale, une coopération institutionnelle, solution effective des conflits militaires, représente une condition qui garantit la paix, bien que chaque pays reste bien évidemment responsable de sa propre sécurité. Aujourd'hui l'efficacité des organisations internationales qui veillent sur la sécurité est contestée, ce qui ne nous autorise pas toutefois à juger une coopération de ce type comme désuète. Citons l'exemple d'un pays de la région – la Tchéquie. La fin des années 1930 marque l'effondrement de la Tchécoslovaquie, un pays créé sur les ruines laissées par le plus grand cataclysme européen d'alors – la Première Guerre mondiale, qui a tenté de construire son avenir de pays indépendant en instaurant un régime démocratique, une gouvernance efficace, un État bien organisé et militairement fort. Malgré toutes ces réussites indéniables, Prague chute suite à un *consensus* extérieur qui a autorisé son partage, l'environnement international défavorable étant la cause majeure de sa défaite. L'histoire de la Pologne illustre le même phénomène : l'importance cruciale de l'environnement extérieur qui a su générer avec succès la renaissance des pays centre-européens après la Grande Guerre, dont il avait provoqué le démantèlement un siècle plus tôt. La construction d'un État fort ne dépend donc pas seulement de sa puissance intérieure, mais elle est aussi une conséquence d'une défense de ses intérêts sur la scène internationale. Un État contemporain essayant de participer à l'instauration d'un nouvel ordre se doit de cultiver ses relations bilatérales et, dans le cadre des relations multilatérales, entrer dans les organisations et dans les institutions supranationales.

La sécurité de l'Europe centrale semble déterminée surtout par les relations avec l'ONU, l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, l'UE et, au niveau subrégional, avec le Conseil de la mer Baltique, l'Initiative centre-européenne et le Groupe de Visegrád.

L'Europe centrale ne dispose pas aujourd'hui d'un bon modèle de sécurité, l'OTAN, l'UE et l'OSCE se retrouvant dans son polygone conventionnel de sécurité à dimension multilatérale. Ces organisations en pleine évolution contribuent à la construction de la sécurité européenne sous plusieurs aspects. Nous nous concentrerons ici sur trois de ces organisations : l'OSCE, l'OTAN et l'UE. La première institution, très importante pour

⁷⁴⁹ *Ibidem*, p. 50.

l'Europe centrale dans le passé, vit alors un moment charnier dans son histoire. Quant à l'Alliance, elle mérite notre attention car, devenue un joueur global des plus importants, elle joue un rôle essentiel dans la définition de la sécurité mondiale. L'Union européenne, l'institution la plus proche géographiquement des pays centre-européens, paraît comme un contexte naturel pour analyser leurs chances d'établir une politique de sécurité à moyen et à long terme.

4.2.1 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

À partir du sommet de l'OTAN à Rome en novembre 1991, les pays membres de l'Alliance commencent à promouvoir une conception d'entretien et de renforcement d'un système des institutions complémentaires et coopératives (ang. *interlocking institutions*). Il s'agit donc d'un système pluraliste où la CSCE devrait jouer un rôle primordial. Sa mission devrait être d'autant plus grande que la CSCE est censée de remplir le vide que laissent les structures du bloc communiste en plein démantèlement (le Pacte de Varsovie et le Comecon). En fait, la CSCE encore au moment de divisions, a essayé de réaliser une conception de la sécurité coopérative. Au début des années 1990, les pays occidentaux ont accordé encore plus d'importance à la CSCE en favorisant cette plateforme ce qui a entraîné les pays centre-européens à adopter la même attitude.⁷⁵⁰

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est née lors des sommets organisés durant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, forum de dialogue et de négociations politiques entre l'Est et l'Ouest pendant trente dernières années du XX^e siècle. Le 1^{er} janvier 1995, l'OSCE gagne le statut d'« *un accord régional* » selon la Charte des Nations unies qui fonctionne en parallèle des actions de l'ONU dans un cadre régional, à côté des organisations comme par exemple l'Organisation des États américains, la Ligue des États arabes et l'Union africaine. L'OSCE représente un système de coopération organisée de 56 pays membres et associés, dont le but est de prévenir l'utilisation de la force dans les relations entre les pays et de mener des actions afin de résoudre des conflits d'une manière à ne pas nuire à la sécurité des États. Il s'agit de restaurer une confiance réciproque entre les pays sur la base d'une coopération concernant presque tous les domaines de la coopération internationale, regroupés dans les trois « corbeilles », trois dimensions de sécurité, y compris des actions en faveur des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

Pour comprendre la conception maîtresse de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il faut revenir sur les événements des années 1960 du XX^e siècle et les relations internationales de l'époque. Son idée est née d'une nécessité de convaincre l'adversaire et d'atténuer la rivalité politique et militaire entre les pays du Pacte de Varsovie et de l'OTAN. Les États craignant que la confrontation sans limites des deux blocs apporte des pertes pour les deux parties, menace la paix et risque d'éveiller des conflits aussi dangereux qu'incontrôlables. Les pays souhaitent créer la CSCE pour des raisons différentes, mais ils partagent la même volonté de créer une plateforme de dialogue capable d'aborder des

⁷⁵⁰ PARZYMIES Stanisław, POPIUK-RYSIŃSKA Irena, *Udział Polski w organizacjach międzynarodowych (La participation de la Pologne dans les organisations internationales)*, Varsovie, 2012, p. 183.

problèmes de la sécurité paneuropéenne, de trouver des solutions par-delà les grandes divisions du moment.

Plusieurs pays se disent instigateurs de l'initiative qui a fait naître la CSCE, dont la Pologne : le 14 décembre 1964, une déclaration d'Adam Rapacki, le ministre polonais des affaires étrangères lors d'une conférence de tous les pays européens et des États-Unis, déclenche un processus de consultation entre l'Est et l'Ouest.⁷⁵¹ Les pays membres du Pacte de Varsovie cherchent alors à gagner un accord politique de tous les pays participants dans la CSCE pour leur *statu quo* politique et territorial instauré après la Seconde Guerre mondiale. Ils souhaitent aussi de faire reconnaître le régime socialiste qui règne en Europe de l'Est, le partage de l'Allemagne et les frontières établies à la suite de la guerre. Une fois atteints, ces objectifs directement liés à l'ordre de paix fixé à Yalta et à Potsdam, signifieraient en pratique un accord donné par les pays démocratiques à l'URSS pour sa suprématie en Europe centrale et orientale. Grâce à un développement de la coopération économique entre l'Est et l'Ouest⁷⁵², les pays socialistes comptent aussi se garantir sur un accès plus large aux marchés occidentaux, à des crédits et technologies. L'engagement des pays centre-européens dans la CSCE a aussi d'autres raisons :⁷⁵³

- leur besoin de reconstruire le système de sécurité européen après la Guerre froide ;
- la nécessité de renforcer et de promouvoir des valeurs démocratiques ;
- la volonté de prévenir des conflits et de résoudre des crises ;
- la détermination à stabiliser leurs relations avec les pays voisins ;
- la volonté de créer un ordre militaire favorable à tous.

Le Danemark propose une solution très semblable. De même, la France qui lance sa conception française de détention et de coopération lancée par Charles de Gaulle dans les années 1960.⁷⁵⁴

Ces aspirations sont soutenues par des accords bilatéraux qui impliquent la normalisation des relations réciproques entre les pays socialistes mêmes, notamment entre la Pologne et la RDA (décembre 1970), l'URSS et la RDA (août 1970) et l'accord quadripartite

⁷⁵¹ ZIEBA Ryszard, *Wkład Polski w umacnianie bezpieczeństwa europejskiego (L'apport de la Pologne dans le renforcement de la sécurité européenne, Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales), n° 12, 1988, pp. 50-52. À l'initiative de la Pologne, les États-Unis et le Canada sont inclus dans ce forum comme les pays engagés dans les affaires européennes. Le ministre Rapacki, en proposant une conférence paneuropéenne souligne que la participation des États-Unis et de l'URSS est une évidence. Même si Moscou a accepté la proposition polonaise, elle a rejeté la participation de son rival américain en essayant de le repousser hors de l'Europe. PARZYMIES Stanisław, POPIUK-RYSIŃSKA Irena, *Udział Polski...*, op. cit., pp. 179-180.*

⁷⁵² ZIEBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe...*, op. cit., pp. 15-39.

⁷⁵³ ROTFELD Adam Daniel, *Europejski system bezpieczeństwa in statu nascendi*, op. cit., pp. 33-40.

⁷⁵⁴ *Ibidem.*, p. 38.

sur le statut de Berlin Ouest (septembre 1971). La suite du processus aboutit d'abord à des pourparlers préparatifs qui commencent le 23 novembre 1972 à Helsinki et qui s'étaleront, en trois phases, jusqu'au 8 juin 1973. La CSCE débute finalement par une série de rencontres, en trois étapes, à Helsinki (3-7.07.1973), à Genève (19-09.1972-21.07.1975) et de nouveau à Helsinki (30.07-1.08.1975). Les représentants du Canada, des États-Unis et de trente-trois pays européens participent à ces sommets.⁷⁵⁵

Les consultations et conférences bi- et multilatérales des années 1972 et 1973 aboutissent à la signature de l'Acte final de la CSCE le 1^{er} août 1975 par 650 dirigeants et délégués de trente-cinq pays. Il s'agit d'une déclaration solennelle des intentions politiques qui se réfèrent à des règles fondamentales qui régissent le fonctionnement des pays dans les relations réciproques.⁷⁵⁶ Ce document ratifie, pour la première fois depuis la guerre, la volonté des pays jusqu'alors ennemis d'accepter d'un commun accord un catalogue de principes qui ont pour but de renforcer la paix et la sécurité internationale. « *Le processus élabore des conditions et des cadres extérieures qui rend légitime le fonctionnement de l'opposition démocratique en Europe centrale.* »⁷⁵⁷

Le texte de l'Acte est complexe, d'autant plus qu'il concerne tous les domaines de la vie internationale : la politique, les affaires militaires, l'économie, le commerce, la science, la technique, la coopération humanitaire, l'information, la culture et l'éducation. La déclaration a pour but de mettre fin à la Guerre froide, à la confrontation de deux blocs et à la méfiance globale en faisant la promotion de l'esprit de coopération et de confiance réciproque, affichant le désir de garantir la sécurité sur le continent. Les dix règles formulées dans l'Acte, conçues comme base à un nouveau type de relations internationales, correspondent aux objectifs et aux règles de la Charte des Nations unies. Ce compromis gagné, les pays signataires confirment l'objectif principal de la CSCE : déployer des efforts en faveur d'une détente dans les relations internationales, chercher des solutions pacifiques à des problèmes et conflits.⁷⁵⁸

L'acceptation des règles de la CSCE signifie la confirmation multipartite de l'ordre établi en Europe, fondé sur les décisions prises à Yalta et à Potsdam qui reconnaît de fait : les

⁷⁵⁵ BIENŹCZYK-MISSALA Agnieszka, *Organizacja Bezpieczeństwa i Współpracy w Europie (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)*, KUŹNIAR Roman et al., *Bezpieczeństwo międzynarodowe (Sécurité internationale)*, Varsovie, 2012, pp. 199-201.

⁷⁵⁶ ROTFELD Adam Daniel, *Europejski system bezpieczeństwa in statu nascendi*, op. cit., pp. 46-47.

⁷⁵⁷ *The Helsinki Process : Status quo vs Fundamental Change*, le discours d'Adam Daniel Rotfeld, le ministre des affaires étrangères de la Pologne en 2005, durant la conférence intitulée « *The Roots of the European Security System : Thirty Years Since The Helsinki Final Act* » pour le 30^{ème} anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE, Zurich, 8-9.09.2005 [en ligne]. 2005, [réf. 12.02.2011]. Disponible sur : http://www.msz.gov.pl/index.php?page=5434&lang_id=pl&bulletin_id=10&document=977.

⁷⁵⁸ *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Acte final*, Helsinki 1975 [en ligne]. 1999, [réf. 23.06.2012]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39502>.

frontières des États européens ; la liberté de choisir un régime politique, un système social, des organisations politiques, militaires et économiques existantes en Europe ; le rôle et la place des pays neutres et non-engagés en Europe.

Dans ce contexte, le cas de la Pologne est particulier. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, le pays se trouve dans la nouvelle réalité géopolitique et subit une situation territoriale inédite : ses frontières, surtout celle sur l'Oder-Neisse, ne sont pas garanties suffisamment sur le plan international par des accords multipartites. C'est pourquoi le gouvernement polonais interprète le succès du sommet d'Helsinki de 1975, comme un substitut d'une conférence pacifique s'inscrivant toujours dans la logique de l'après-guerre immédiat, la confirmation du *statu quo* établi dans le monde trente ans plus tôt. Selon Jerzy M. Nowak, l'ambassadeur de Pologne, « *les normes et le processus d'Helsinki renforcent la validité de la frontière Oder-Neisse, et facilitant par la suite sa définitive reconnaissance en 1990* ». ⁷⁵⁹

Pour les pays occidentaux, il en va de créer un forum pour surmonter les divisions de la Guerre froide et de jeter des bases, en définissant par exemple un catalogue de règles réciproques dans les relations interétatiques, d'un futur ordre pacifique dans une Europe unie. C'est pourquoi ils se concentrent sur une coopération dans les domaines humanitaires de la troisième corbeille.

Au début, les pays neutres et la Yougoslavie suivent le processus de consolidation de la CSCE avec une certaine réserve. Avec le temps, ils adoptent une position d'intermédiaire active et tentent de trouver des éléments communs aux deux blocs pour donner à la CSCE une dimension qui dépasserait le clivage entre les rivaux. Cette attitude de médiateur entre deux partis militaires et politiques leur apporte des profits, augmente leur rôle international et influence positivement le progrès dans le dialogue paneuropéen. ⁷⁶⁰

La CSCE, en accord avec l'Acte final, continue son activité, sous une forme des rencontres d'experts dans les différents domaines, des négociations internationales et des conférences à l'échelle gouvernementale. Les pays participants signent de nombreux accords, en prenant des obligations importantes afin de protéger les droits de l'homme et d'asseoir la confiance entre les États. Jusqu'à la moitié des années 1980, l'atmosphère des négociations est tendue à cause, entre autres, de l'intervention soviétique en Afghanistan et de la loi martiale en Pologne. Cependant le dialogue sur la sécurité et le désarmement n'est pas

⁷⁵⁹ NOWAK Jerzy M., *OBWE między oczekiwaniami a rzeczywistością (w XX-lecie istnienia) [L'OSCE entre les espérances et la réalité (pour XX^e anniversaire)]*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 2, 1995, p. 156.

⁷⁶⁰ ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe...*, op. cit., pp. 551-552.

interrompu. Les négociations à Stockholm (17.01.1984 - 19.09.1986) sur les mesures de confiance et de sécurité représente un de ses succès majeurs,⁷⁶¹ d'autant qu'elles s'achèvent par un accord sur les moyens pratiques pour y parvenir tels que l'échange d'informations sur les manœuvres militaires, l'envoi d'observateurs et l'accès aux données concernant les forces militaires.⁷⁶²

Le sommet à Paris (19 - 21 novembre 1990) est un événement majeur car il débouche sur la signature de la *Charte de Paris pour une nouvelle Europe* qui marque officiellement la fin d'« une ère de confrontation et de partage en Europe » et les débuts d'« une ère nouvelle de démocratie, de paix et d'unité en Europe ».⁷⁶³ Cette déclaration solennelle sonne la fin de la Guerre froide. Durant le même sommet, les 22 représentants des États de l'OTAN et du Pacte de Varsovie signent le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) dont le but est de réduire les arsenaux d'armes conventionnels des deux blocs pour les mettre à l'égalité.⁷⁶⁴ L'accord de Paris, l'élément fondamental du système européen du contrôle d'armement, devient par la suite un fondement du nouvel ordre militaire sur le continent.⁷⁶⁵

Les pays européens les plus importants font preuve de leur engagement dans le processus de la CSCE considérant que s'y jouent leurs intérêts vitaux. La France et la Russie sont particulièrement actives. L'Allemagne, concentrée sur son unification, perçoit ce forum international comme très utile à la fois pour le développement de la sécurité européenne et pour l'intégration politique du continent. La Russie (à l'époque encore l'URSS) souhaite changer la CSCE en une institution qui servira de base à l'ordre politique et militaire en Europe. Les propositions russes postulent que la détente progressive entre les deux blocs doit être soutenue et que les changements positifs dans leurs relations s'acheminent vers la création d'une structure qui garantira l'ordre et la sécurité non seulement sur le continent européen, mais dans tout l'hémisphère nord.⁷⁶⁶ Aux yeux de Moscou, la CSCE, la meilleure des institutions existantes de coopération multipartite, devrait être capable – grâce à son

⁷⁶¹ ROTFELD Adam Daniel, *Europejski system bezpieczeństwa in statu nascendi*, op. cit., pp. 76-77.

⁷⁶² *Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité, et sur le désarmement en Europe, tenue conformément aux dispositions permanentes du document de clôture de la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Stockholm, 1986* [en ligne], 1999, [réf. 23.06.2011]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/fsc/41239>.

⁷⁶³ « *L'Europe se libère de l'héritage du passé. Le courage des hommes et des femmes, la puissance de la volonté des peuples et la force des idées de l'Acte final de Helsinki ont ouvert une ère nouvelle de démocratie, de paix et d'unité en Europe* ». *Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, 19-21 novembre 1990, Paris* [en ligne]. 1990, [réf. 23.06.2011]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39517>.

⁷⁶⁴ *Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, 19 novembre 1990, Paris* [en ligne]. 1990, [réf. 23.06.2011]. Disponible sur : <http://www.obsarm.org/obsnuc/traites-et-conventions/francais/traite-fce.htm>.

⁷⁶⁵ NOWAK Jerzy M., *Traktat CFE w systemie pojaltańskim (Le traité FCE dans le système d'après Yalta), Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 2, 1994, pp. 87-108.

⁷⁶⁶ SHARP Hane M. O., *CFE Implementation: Is Russia Opting Out?*, *Brassey's Defence Yearbook 1994*, Londres – New York, 1994; USHAKOV Yuri V., *Perspectives for the CSCE. A View from Russia*, *Studia diplomatica*, vol. XLVII, n° 4, 1994, pp.113-119.

universalisme et son ampleur territorial – de répondre aux exigences que posent les organisations de la sécurité internationale.

La conception russe vise surtout l'OTAN, qui est à l'époque la seule alliance militaire en Europe à caractère défensif. Les propositions de Moscou impliquent non seulement le blocage de l'élargissement de l'OTAN, mais également un changement de son caractère à long terme.⁷⁶⁷ Dans les années qui suivent l'activité de la Russie faiblit. À partir de l'année 2000, son intérêt pour l'OSCE, concentrée en grande partie sur le territoire postsoviétique, diminue.

L'institutionnalisation de la CSCE se lit dans les décisions consignées dans la Charte de Paris, surtout quand elle définit des structures et institutions nouvelles pour développer de la CSCE. La coopération en son sein se voit renforcée dans le document d'Helsinki (Helsinki II), signés en juillet 1992 qui propose des moyens et outils inédits dont la CSCE disposera dans la protection des droits de l'homme et dans la prévention des conflits. L'accent particulièrement fort est mis sur le rôle de l'organisation dans l'avertissement, la prévention et la résolution des conflits.⁷⁶⁸ La Conférence d'Helsinki parachève la mise en place des institutions de l'organisation mettant en place : le Forum de coopération pour la sécurité, une institution de consultation et de négociation dont le mandat est défini par le Programme d'actions immédiates, le Forum économique, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales. En décembre 1992, le Conseil des ministres crée le poste de Secrétaire général et une année plus tard, le secrétariat à Vienne. En décembre 1993, un Comité permanent (qui devient un Conseil permanent), organe de consultations multipartites voit le jour. Sa mission est de renforcer la coopération en adoptant le travail en séances hebdomadaires. Une nouvelle dimension opérationnelle de la CSCE se développe avec l'envoi de missions diplomatiques dans les régions de conflits potentiels ou déjà existants. Grâce à la création de tous ces organes, la CSCE devient de fait une organisation internationale, ce qui est formalisée durant le sommet à Budapest les 5 et 6 décembre 1994.⁷⁶⁹

À l'époque, les pays centre-européens comprennent que leur participation active dans l'OSCE constitue un des éléments majeurs qui conditionnent leur entrée dans les structures européennes et euro-atlantiques. C'est pourquoi en choisissant une option pro-occidentale de leurs politiques de sécurité, ils sont amenés à conduire parallèlement une politique de

⁷⁶⁷ BARANOVSKY Vladimir, *Russian Foreign Policy Priorities and Euroatlantic Multilateral Institutions*, *The International Spectator*, n° 1, janvier-mars 1995, pp.33-50.

⁷⁶⁸ *Document d'Helsinki 1992, Les défis du changement, le document du sommet d'Helsinki, Helsinki* [en ligne]. 1992, [réf. 26.11.2011], p. 3. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39531>.

⁷⁶⁹ GHEBALI Victor-Yves, *Après la conférence de Budapest: l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)*, *Revue de l'OTAN*, vol. 43, n° 2, janvier 1995, pp. 24-27.

renforcement de l'OSCE qui reste la structure euro-atlantique la plus large du moment. En souhaitant leur adhésion dans l'OTAN le plus rapidement possible, les élites dirigeantes des pays centre-européens ont conscience que l'OSCE augmente toujours la sécurité et la stabilité dans la région grâce à ses mécanismes uniques, hors la portée des autres institutions européennes. Jerzy M. Nowak prévoit que « *dans les années à venir l'OSCE deviendra une structure paneuropéenne de sécurité, qui indiquera de grandes directions et lignes de changements, dévouée à la prévention des conflits sur le territoire de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie, veillant à la stabilisation de l'ordre militaire, à l'amélioration des standards, des normes et des comportements des pays participants, œuvrant à populariser des valeurs communes* ». ⁷⁷⁰ Les pays centre-européens souhaitent voir évoluer l'OSCE vers une organisation complémentaire des autres institutions euro-atlantiques et européennes de sécurité, craignant qu'une OSCE trop puissante ne devienne une organisation supérieure et ne bloque l'élargissement de l'OTAN. Au cours des années 1990, la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie se concentrent d'abord sur le processus de ratification par les pays membres de l'OTAN de leur adhésion. Deuxièmement, ils préparent leurs négociations avec l'Union européenne, l'activité au sein de l'OSCE devient alors moins importante.

De 1996 jusqu'au sommet à Istanbul de 1999, les pays membres de l'OSCE cherchent à l'affermir et augmenter son rôle dans le système de sécurité européenne. On élabore la Charte de sécurité, adoptée le 19 novembre 1999 par 55 pays, qui prévoit :

- la création « *d'une Plate-forme pour la sécurité coopérative afin de renforcer la coopération entre l'OSCE et d'autres organisations internationales et de tirer ainsi mieux parti des ressources de la communauté internationale* » ; ⁷⁷¹
- le développement du rôle de l'OSCE dans le maintien de la paix afin de souligner son approche traditionnelle de la sécurité ;
- la création « *des équipes d'assistance et de coopération rapides* » (REACT) ;
- l'élargissement de ses capacités à mener des opérations policières pour aider le rétablissement de l'ordre ;
- la création d'un centre d'opérations chargé de planifier et coordonner des opérations de l'organisation ;

⁷⁷⁰ NOWAK Jerzy M., *OBWE między oczekiwaniami...*, op. cit., p. 156.

⁷⁷¹ *Charte de sécurité européenne. Déclaration du Sommet d'Istanbul. Déclaration d'Istanbul* [en ligne]. 18-19 novembre 1999, Istanbul, point 1, [réf. 26.11.2011]. Disponible sur : <http://fr.osce.org/images/stories/File/pdf/sommets/istan99f.pdf>.

- la mise en place du Comité préparatif du Conseil permanent, organe de consultation au sein l'OSCE qui en développe l'aspect de concertation permanente.⁷⁷²

Toujours durant le sommet d'Istanbul de 1999, les pays participants :

- confirment leur « *attachement plein et entier à la Charte des Nations unies, à l'Acte final de Helsinki, à la Charte de Paris et à tous les autres documents de l'OSCE* » ;
- soulignent que « *l'OSCE est un accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, une organisation de premier recours pour le règlement pacifique des différends dans la région et un instrument essentiel pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit* » ;⁷⁷³
- accentuent « *un droit naturel de tout État participant de choisir ou de modifier librement ses arrangements de sécurité, y compris les traités d'alliances, en fonction de leur évolution. Chaque État a également le droit à la neutralité. Chaque État participant respectera les droits de tous les autres à ces égards. Aucun État ne renforcera sa sécurité aux dépens de la sécurité des autres États. Dans le cadre de l'OSCE, aucun État, aucun groupe d'États ou aucune organisation ne peut revendiquer une responsabilité première dans le maintien de la paix et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE, ni considérer une quelconque partie de cet espace comme relevant de sa sphère d'influence* » ;⁷⁷⁴
- déclarent que « *les aspects politico-militaires de la sécurité restent vitaux pour les intérêts des États participants. Ils constituent un élément clé du concept de sécurité globale de l'OSCE. Le désarmement, la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) sont des éléments importants de l'effort d'ensemble visant à renforcer la sécurité en encourageant la stabilité, la transparence et la prévisibilité dans le domaine militaire. L'application intégrale, l'adaptation en temps voulu et, s'il le faut, le développement ultérieur des accords de maîtrise des armements et des MDCS sont des contributions majeures à notre stabilité politique et militaire*». ⁷⁷⁵

Le sommet de l'OSCE à Istanbul prévoit également de :

⁷⁷² *Ibidem*, point 1.

⁷⁷³ *Ibidem*, Chapitre II - *Nos fondements communs*, point 7.

⁷⁷⁴ *Ibidem*, point 8.

⁷⁷⁵ *Ibidem*, Chapitre III - *Notre réponse commune. La dimension politico-militaire*, point 28.

- accepter l'accord sur l'adoption du traité et l'Acte final de FCE ;⁷⁷⁶
- augmenter le rôle de l'OSCE dans les opérations liées à l'activité de la police, comme une partie intégrale des efforts de l'organisation dans la prévention des conflits ;
- résoudre des crises et restaurer l'équilibre ;
- réaliser la conception de l'OSCE portant sur la sécurité complexe et indivisible.

Aleksander Kwaśniewski, le président de Pologne déclare durant le sommet d'Istanbul que « *la Pologne exprime sa très grande satisfaction au sujet de la Charte de la sécurité européenne. C'est une bonne réponse aux défis que nous apportent l'avenir. Nous espérons que la Charte devient un instrument effectif face aux "conflits gelés". Les nouvelles missions d'experts de l'OSCE du type REACT permettront d'augmenter la participation civile dans la résolution des conflits. Nous percevons l'OSCE comme une organisation élastique, qui répond aux besoins des hommes, des pays et de toute la société internationale. Ses objectifs et ses devoirs ne devraient pas être uniquement euro-centriques. Nos expériences – dans la construction et dans le renforcement des institutions démocratiques, dans la transparence de gouvernement, la protection des droits de l'homme, la coopération dans le domaine de sécurité – rayonnent à l'extérieur. Nous voulons coopérer avec l'environnement international, avec les autres organisations et centres de civilisation dans le cadre d'un système universel des Nations Unies afin que le monde du XXI^e siècle devienne un monde de paix, de liberté, de justice et de richesse. L'OSCE devrait donner un bon exemple en tant qu'une organisation de dialogue et des procédures démocratiques transparentes qui multiplie la confiance entre les partenaires* ». ⁷⁷⁷ La déclaration du président polonais reflète la position de tous les pays du Groupe de Visegrád ⁷⁷⁸ pour lesquels l'OSCE devrait toujours fonctionner comme une institution majeure de renforcement de la sécurité européenne. À l'époque, il existe toujours un besoin, dont les élites centre-européennes restent conscientes,

⁷⁷⁶ MADEJ Marek, *Traktat o Siłach Konwencyjonalnych w Europie – geneza, istota, perspektywy (Le Traité des forces conventionnelles en Europe – la genèse, l'essentiel, les perspectives)*, Biuletyn PISM (Papier de l'Institut Polonais des Affaires Internationales), n° 25, 05.06.2007.

⁷⁷⁷ *Prezydent Rzeczypospolitej Polskiej na szczycie OBWE w Stambule (Le président de la Pologne au sommet de l'OSCE à Istanbul)* [en ligne]. 1999, [réf. 26.11.2011]. Disponible sur http://www.bbn.gov.pl/portal/pl/2/275/Prezydent_RP_na_szczycie_OBWE_w_Stambule.html ; Address by President Aleksander Kwaśniewski to the Heads of State and Government at the OSCE Summit in Istanbul, 18 November 1999, OSCE Istanbul Summit, 1999.

⁷⁷⁸ *Spotkanie państw Grupy Wyszehradzkiej (Le sommet des pays du Groupe de Visegrád)*, 3 décembre 1999 [en ligne]. 1999, [réf. 26.11.2011]. Disponible sur : <http://www.prezydent.pl/archiwalne-aktualnosci/rok-2000-i-starsze/art,1090,spotkanie-panstw-grupy-wyszehradzkiej.html> ; *Wspólne oświadczenie przewodniczących komisji spraw zagranicznych, komisji integracji europejskiej i komisji obrony czterech państw grupy wyszehradzkiej przyjęte podczas V spotkania (Déclaration commune des chefs des commissions des affaires étrangères, de la commission de l'intégration européenne et de la commission de la défense des pays du Groupe de Visegrád durant la Vème rencontre)*, Bratislava, 26-28 avril 2000 [en ligne]. 28 avril 2000, [réf. 26.11.2011]. Disponible sur : <http://ww2.senat.pl/k4/dok/diar/63/6304.htm>.

de voir continuer par l'OSCE ses missions qui font la promotion de la démocratie et la prévention de conflits que cette structure internationale peut déployer grâce à ses instruments spécialisés et spécifiques.

À la mesure que l'institutionnalisation de l'organisation progresse, ses actions s'étendent au nombre grandissant de participants. Suite à l'effondrement de l'URSS et de la Yougoslavie, de nouveaux pays rejoignent l'OSCE, qui couvre les territoires du Canada jusqu'aux frontières orientales de la Russie en Asie. Désormais l'Algérie, l'Égypte, l'Israël, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, le Japon, le Corée du Sud et la Thaïlande participent à ses travaux en tant partenaires de coopération. Tous les pays membres sont à l'égalité jouissant d'un même statut, les décisions sont prises selon la règle de *consensus* et les déclarations ont un caractère politiquement obligatoire, mais aucune sanction n'est prévue *jus gentium* pour les pays qui se dispensent de leur application. Pourtant, les pays conçoivent leurs engagements très sérieusement, par crainte de perdre leur crédibilité dans l'arène internationale.

La fin du XX^e siècle est marquée par des événements qui conditionnent l'environnement de la sécurité européenne. La dernière décennie du centenaire se caractérise d'abord, jusqu'aux années 1991/1992, par une vision dominante qui base son modèle de la sécurité européenne sur la CSCE. Mais ensuite, l'organisation se trouve dans une impasse dont elle cherche à s'en sortir encore aujourd'hui, la dernière tentative importante ayant lieu en décembre 2010 à Astana). Les principaux membres de l'OSCE : les États-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne n'y voient plus le cadre qui permet de réaliser des intérêts communs de la société internationale.⁷⁷⁹ Adam Rotfeld, ministre des affaires étrangères polonais, a déclaré en 2005 que « *paradoxalement, le renforcement institutionnel peut mener à diminuer l'efficacité de l'OSCE* ». ⁷⁸⁰ Néanmoins, un champ d'action existe toujours pour L'OSCE dont l'activité s'organise autour de trois axes: un aspect politique et militaire, un autre économique et environnemental, et le troisième qui est humanitaire. L'organisation est riche d'une très grande expérience qui peut se rendre utile dans les domaines tels que la surveillance des armements, la gestion de frontières, le combat contre le terrorisme, la prévention des conflits et des réformes du secteur militaire. Lamberto Zannier, le secrétaire général de l'OSCE depuis juillet 2011 est un adepte du modèle paneuropéen de la sécurité européenne.

⁷⁷⁹ BIĘNCZYK-MISSALA Agnieszka, *Perspektywy Organizacji Bezpieczeństwa i Współpracy w Europie (Les perspectives de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 28, 22.06.2007.

⁷⁸⁰ ROTFELD Adam Daniel, *Myśli o Rosji...i nie tylko (Les pensées sur la Russie...et non seulement)*, Varsovie, 2012, pp. 331-343.

Les pays de Visegrád, bien que focalisés surtout sur l'Alliance atlantique, perçoivent toujours l'OSCE comme une confirmation du nouvel ordre en Europe.⁷⁸¹ Leur activité au sein de cette organisation n'est pas dissonante avec les devoirs que leur impose la participation à l'OTAN. De surcroît, la ligne générale de l'OSCE s'accorde parfaitement à leur politique de sécurité. En conséquence, les pays de Visegrád participent aussi activement dans de nombreuses missions humanitaires l'OSCE.⁷⁸²

Tableau 23 : La participation de la Pologne dans les missions de l'OSCE dans les années 1991-2012.

Date	Pays	Caractère de mission	Nombre de personnes
1991-1994	Bosnie-Herzégovine, Croatie, Yougoslavie, Macédoine, Slovénie	observation	4
1992-2009	Géorgie	observation	1
1992-1993	Haut-Karabagh	observation	1
1996-1998	Bosnie-Herzégovine, Croatie	observation	70
1996-1999	Lettonie	observation	3
1996-2000	Croatie	observation	2
1997-1998	Macédoine	observation	2
1998-1999	Bosnie-Herzégovine	observation	2
1999-2000	Kosovo (Kosovo Verification Mission)	observation	4
2000	Kosovo	Observation	190

Source : *Misje pokojowe Polaków 1953-2010 (Les missions pacifiques des Polonais 1953-2010)* [en ligne]. 2010, [réf. 09.12.2011]. Disponible sur : <http://skmponz.w.interia.pl/misje.htm>; *Survey of OSCE Field Operations* [en ligne]. 28 octobre 2011, OSCE Secretariat Conflict Prevention Center, [réf. 09.12.2011]. Disponible sur : <http://www.osce.org/node/74783>; *Misje obserwacyjne OBWE*, op. cit.

Aujourd'hui, nous constatons que, à la suite de l'entrée des pays centre-européens dans l'OTAN et dans l'UE, l'OSCE a perdu son importance pour la région. L'organisation n'est plus perçue comme une plate-forme effective et utile de promotion des intérêts centre-européens au niveau international. Même si les gouvernements soulignent encore dans leurs déclarations son importance, il est évident que l'OSCE ne paraît plus comme une institution incontournable à la coopération et à la sécurité de la zone euro-atlantique. En conséquence, la stratégie politique adoptée et réalisée dans les premières années suivant la Guerre froide dont l'OSCE était l'un des pivots essentiels semble bel et bien terminée.

⁷⁸¹ *Spotkanie państw Grupy Wyszehradzkiej*, op. cit.

⁷⁸² *Misje obserwacyjne OBWE (Les missions d'observation de l'OSCE)*, le discours de Douglas WAKE, le vice-directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à Varsovie, durant la conférence « *Na straży demokracji. Misje pokojowe. Teoria i praktyka* » (*Protéger la démocratie. Les missions de paix. La théorie et la pratique*), 23 février 2012, Poznań.

4.2.2 Deuxième pilier de l'Union européenne / L'Union de l'Europe occidentale

Le début des années 1990 correspond à une période marquée par une anticipation de l'intégration européenne, particulièrement dans la sphère des relations politiques. L'UE ambitionne alors d'accroître son rôle dans la mise en place d'un nouveau dispositif de la sécurité sur le continent européen, craignant que les États-Unis, face à de nouvelles menaces provoquées par l'effondrement de l'ordre communiste, diminuent leur engagement. Bien que ces dangers ne pèsent pas du même poids sur les intérêts de l'UE et ceux des États-Unis, les alliés de deux côtés d'Atlantique se trouvent devant la nécessité d'accorder leurs positions pour manifester une résistance face à un adversaire qui risque de menacer la sécurité à l'échelle globale. Cependant, des conflits locaux en Europe sont susceptibles de se trouver au centre de l'attention stratégique des États-Unis.

L'engagement grandissant de l'UE dans la création de la sécurité sur le Vieux Continent et notamment dans sa partie centrale, contribue au prestige politique de cette institution. À l'aube du XXI^e siècle, les États-Unis, la puissance hégémonique du système, réclame la direction de ce partenariat, tandis que l'Europe occidentale aspire à un partenariat dans sa direction. Disposant d'un potentiel économique comparable à celui des États-Unis, les capitales européennes pensent à établir avec leur allié américain un nouvel ordre international qui serait multipolaire et non unipolaire. Il convient ici de souligner l'impact que l'intégration européenne a eu sur la sécurité en sens large du terme : le danger d'un conflit entre les pays occidentaux a été éliminé, le niveau de vie des sociétés de l'Union augmente, ce qui est un facteur positif de leur potentiel de développement.⁷⁸³ Pendant la Guerre froide, la Communauté européenne ne s'est pas consacrée à la sécurité militaire en Europe à cause d'une situation stratégique et de son intégration plus faible, l'aspect militaire étant réservée à l'OTAN, chargée de la défense commune. Deux événements contribuent à faire sortir l'UE de son rôle de « puissance civile » clairement délimité :

- la chute du système bipolaire qui fait émerger de nouveaux dangers qui menacent la stabilité de certaines régions européennes ;
- l'achèvement de l'intégration économique qui réveille des aspirations politiques sur le plan international des pays membres.

⁷⁸³ La définition positive de la sécurité dit que la sécurité est un processus d'évolution d'une certitude de survie, de possession et des libertés de développement. ZIĘBA Ryszard, *Kategoria bezpieczeństwa w nauce o stosunkach międzynarodowych (Une catégorie de la sécurité dans la science des relations internationales)*, BOBROW Davis, HALIŻAK Edward, ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo narodowe i międzynarodowe ...*, op. cit., p. 9

Désormais, l'Union européenne entreprend de développer son autonomie stratégique.⁷⁸⁴

Face à cette nouvelle donne, les membres européens de l'OTAN qui font partie de l'UE, réalisent que, dans le domaine de la sécurité, ils ont leurs propres intérêts qu'il leur faut défendre en assumant plus de responsabilités. Cette conception se voit concrétisée sous le nom d'Identité Européenne de Sécurité et de Défense (IESD) (ang. *European Security and Defence Identity*).⁷⁸⁵

L'IESD (d'abord *European Security Identity and Defence Role*) apparaît pour la première fois dans la Déclaration sur la paix et la coopération du Conseil de l'Atlantique Nord signé à Rome, signée le 8 novembre 1991 qui affirme qu'une plus grande responsabilité des membres européens de l'OTAN aura une influence positive sur l'intégralité du Pacte, amené à réformer son organisation et son efficacité face aux nouveaux dangers.⁷⁸⁶ La vocation de l'IESD est définie dans les mêmes termes dans les documents suivants :

- la Déclaration de Bruxelles du 11 janvier 1994 ;⁷⁸⁷
- le Communiqué de la session à Berlin du Conseil de l'Atlantique nord du 3 juin 1996,⁷⁸⁸

⁷⁸⁴ André Dumoulin énumère les arguments suivants en faveur de l'autonomie stratégique de l'Union européenne : l'Europe, puissance économique, technologique et culturelle exige une forme d'autonomie et doit assumer sa propre responsabilité. Sans une politique étrangère et une force militaire propre, l'Europe exercera une influence mineure sur l'environnement international. En cas d'urgence, sa diplomatie doit recourir à la force. Pour pallier à l'absence éventuelle des États-Unis, il faut à l'Europe ses instruments de défense autonomes. Si les Européens aspirent à consolider l'OTAN, la meilleure façon de le faire est de renforcer les structures européennes. La sécurité et la fiabilité de la défense européenne ne devraient pas dépendre des forces politiques aux États-Unis, d'autant plus, que l'Europe et les États-Unis ne partagent pas la même vision des risques et des dangers potentiels. CIUPIŃSKI Andrzej, *Rola Francji w kształtowaniu europejskiej autonomii strategicznej (Le rôle de la France dans le développement de l'autonomie stratégique européenne)*, Zeszyty Naukowe AON (Les cahiers scientifiques de l'Académie de la défense nationale), 2001, n° 2, p. 8.

⁷⁸⁵ DUMOULIN André, *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD). De l'opérateur à l'identitaire. Genèse, structuration, ambitions, limites*, Bruxelles, 2003, coll. Organisation internationale et relations internationales, vol. 54, pp. 11-15.

⁷⁸⁶ « Le développement d'une identité de sécurité et du rôle de l'Europe en matière de défense, reflétés dans la consolidation du pilier européen au sein de l'Alliance, renforcera l'intégrité et l'efficacité de cette dernière. » Déclaration de Rome sur la Paix et la Coopération publiée par les chefs d'État et de Gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord [en ligne]. 8 novembre 1991, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_23846.htm?mode=pressrelease.

⁷⁸⁷ « Nous sommes convenus de continuer à adapter les structures politiques et militaires de l'Alliance pour tenir compte à la fois de l'ensemble de ses rôles et de l'émergence de l'identité européenne de sécurité et de défense, et de souscrire au concept de groupes de forces interarmées multinationales ». Déclaration des chefs d'État et de Gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord au niveau des chefs d'État et de Gouvernement [en ligne]. 11 janvier 1994, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_24470.htm?mode=pressrelease.

⁷⁸⁸ « ...construire au sein de l'OTAN une identité européenne de sécurité et de défense qui permette à tous les Alliés européens d'apporter une contribution plus cohérente et plus efficace aux missions et activités de l'Alliance en tant qu'expression de nos responsabilités partagées, d'agir eux-mêmes selon les besoins, ainsi que de renforcer le partenariat transatlantique ». Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Berlin [en ligne]. 3 juin 1996, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_25067.htm?mode=pressrelease.

- la Déclaration du Madrid du 8 juillet 1997;⁷⁸⁹
- le Communiqué intitulé *Le Pacte pour le XXI^e siècle* publié à l'occasion du sommet à Washington en avril 1999.⁷⁹⁰

L'EISD fait donc partie intégrante de la réforme de l'OTAN qui l'adapte à sa nouvelle stratégie. Il s'agit d'attribuer à ses membres européens une possibilité de profiter des moyens de l'OTAN par l'intermédiaire de l'UEO, à condition que les États-Unis (ainsi toute l'OTAN) ne décident pas d'intervenir. Ceci concerne des actions *out of area*, c'est-à-dire celles qui ne concernent pas les obligations stipulées par l'article 5 du Traité de Washington⁷⁹¹ qui sont réalisées par les *Combined Joint Task Forces* (CJTF) dépendantes des États-Unis, toujours sous le contrôle stratégique du Conseil de l'Atlantique Nord ou du Conseil de l'UEO.⁷⁹²

Au début du XXI^e siècle, l'IESD évolue et son centre de gravité se déplace des cercles euro-atlantiques vers les institutions occidentales – l'UEO et l'UE. Pourtant, certains hommes politiques de l'époque restent convaincus que la conception de l'IESD reste exclusivement liée à l'OTAN, bien que cette conception se révèle plus large, des actions de l'UEO et de l'UE constituant son élément constitutif majeur. Son centrage sur l'OTAN, risque de les marginaliser, de les rendre dépendantes. Malgré ces tentatives réductionnistes, l'UEO et l'UE parviennent à garder une place aussi importante que le Pacte atlantique dans l'IESD.

⁷⁸⁹ « La vitalité du lien transatlantique se trouvera favorisée par le développement d'un partenariat véritable et équilibré dans lequel l'Europe assume une responsabilité plus grande. Dans ce contexte, nous nous employons à construire une Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN. L'Alliance et l'Union européenne ont des intérêts stratégiques en commun. » Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantique publiée par les chefs d'État et de gouvernement [en ligne]. 8 juillet 1996, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_25460.htm?mode=pressrelease.

⁷⁹⁰ « ... nous avons achevé les travaux sur des éléments clés des décisions de Berlin relatives à la construction de l'Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance et décidé d'en accroître encore l'efficacité », « Une Alliance pour le XXI^e siècle » Communiqué du Sommet de Washington publié par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington le 24 avril 1999 [en ligne]. 24 avril 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_27440.htm?mode=pressrelease.

⁷⁹¹ L'article 5 du Traité Nord-atlantique dit que « Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord », Traité Nord-atlantique, 4 avril 1949 [en ligne]. 1999 [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_17120.htm.

⁷⁹² GRZEBIELUCHA Józef, *Bezpieczeństwo Polski a członkostwo w NATO 1989-1999 (La sécurité de la Pologne et son adhésion dans l'OTAN 1989-1999)*, Piła, 2008, p. 49; SEYDAK Paweł, GRYZ Jarosław, *Unia Zachodnioeuropejska (L'Union occidentale)*, Varsovie, Toruń, 1996, coll. Fakty, Analizy, Syntezy, Opinie (Faits, Analyses, Synthèses, Opinions), pp. 22-24.

L'activité de l'Union de l'Europe occidentale exerce une influence majeure sur les relations transatlantiques. Instaurée par le Traité de Bruxelles du 17 mars 1948⁷⁹³, cette première alliance militaire multilatérale des pays de l'Europe occidentale devait assurer une défense collective contre des dangers que représentait le bloc socialiste. L'article 5 du Traité modifié de Bruxelles de 1954, signé par la Belgique, la Hollande, la France, le Luxembourg et la Grande-Bretagne contient un *casus foederis*, contrairement à l'OTAN qui n'impose pas une telle clause d'assistance mutuelle : « *Au cas où l'une des Hautes Parties Contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et les autres* ». ⁷⁹⁴ Après la signature du Traité de Washington en 1949, pendant quarante ans, l'UEO n'a pas cherché à développer des capacités défensives indépendantes de l'OTAN. La fin de la Guerre froide ouvre une période d'intensification et d'institutionnalisation de la sécurité et de la défense au sein de l'ONU tandis que la Conception stratégique de l'OTAN prise en 1991, poussent les membres de l'UEO à renforcer l'identité européenne dans le domaine de sécurité et de défense. ⁷⁹⁵

La Déclaration prise par l'UEO à Maastricht, le 10 décembre 1991, définit cette organisation comme une « *composante de défense de l'Union européenne et comme le moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique* ». Pour y arriver et pour resserrer leurs relations avec l'OTAN, les pays de l'UEO décident de : ⁷⁹⁶

- établir une coopération directe entre les secrétariats généraux de l'UEO et de l'OTAN ;
- développer une coopération entre les deux organisations dans les domaines de la logistique, du transport, de la formation et du contrôle stratégique ;
- inviter tous les membres de l'UE à rejoindre l'UEO ;
- attribuer le statut de membre associé aux pays européens qui ne sont membres ni de l'UE ni de l'OTAN.

⁷⁹³ *Traité signé entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé le 17 mars 1948, Text of the Modified Brussels Treaty* [en ligne]. 1999, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur <http://www.weu.int/index.html> .

⁷⁹⁴ *Traité de Bruxelles amendé par le Protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles, signé à Paris, le 23 octobre 1954, Textes du Traité et des Protocoles, Union de l'Europe occidentale* [en ligne]. 1999, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur: <http://www.weu.int/index.html>.

⁷⁹⁵ STARZYK Joanna, *Wspólna polityka zagraniczna i bezpieczeństwa Unii Europejskiej (Politique étrangère et de sécurité commune)*, Varsovie, 2001, p. 3.

⁷⁹⁶ *Textes relatifs à l'UEO adoptés à l'occasion du sommet de la CE Maastricht du 10 décembre 1991. Déclaration de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, qui sont membres à la fois de l'Union de l'Europe occidentale et de l'Union européenne, sur le rôle de l'Union de l'Europe occidentale et sur ses relations avec l'Union européenne et avec l'Alliance atlantique* [en ligne]. 1999, [réf. 18.05.2009]. Disponible sur <http://www.weu.int/documents/911210fr.pdf>.

Le Traité de l'Union européenne signé le 7 février 1992, fonde la Politique étrangère et de sécurité commune dont l'article J. 4 porte sur :⁷⁹⁷

- la protection des valeurs communes, de l'indépendance et des intérêts fondamentaux de l'UE ;
- le renforcement général de la sécurité de l'UE ;
- le maintien de la paix ;
- la protection de la sécurité internationale.

L'UEO est appelée aussi à élaborer et à réaliser des actions à caractère défensif. De la sorte, l'UEO devient un acteur important de l'IESD et de son développement. Le Conseil de l'UEO du 19 juin 1992 à Bonn accentue encore cette vocation de ses structures en accordant à ses membres une possibilité de mener « *des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, des missions de maintien de la paix, des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix* » (dites « *missions de Petersberg* »).⁷⁹⁸ En effet, à côté des opérations classiques du type *peace-keeping*, les pays membres autorisent l'UEO à mener des opérations *peace-making*, suivant la doctrine de l'intervention humanitaire et de la nouvelle interprétation des relations entre la souveraineté d'un État et les droits de l'homme. Ces décisions vont plus loin que les déclarations de l'OTAN qui, en élargissant ses fonctions militaires au printemps 1992, déclare seulement une volonté de mener les actions de secourisme et de *peace-keeping*. C'est pourquoi, en soutien du Traité de Washington et du Traité de Bruxelles modifié, les partisans du développement de l'IESD en étroite corrélation avec l'UEO gagnent un argument supplémentaire en faveur de cette dernière.⁷⁹⁹ L'UEO, en majeure partie dépendante des moyens et des ressources atlantiques, dont l'utilisation est soumise aux États-Unis, demande alors à l'OTAN une permission d'utiliser ses moyens et ressources, y compris les systèmes de commandement et

⁷⁹⁷ *Ibidem*.

⁷⁹⁸ *Déclaration de Petersberg, l'Union de l'Europe occidentale, Conseil des ministres, Bonn, le 19 juin 1992* [en ligne]. 1999, [réf. 18.05.2009], chapitre II, point 4. Disponible sur : http://www.weu.int/index_fr.html .

⁷⁹⁹ Les partisans de la supériorité de la défense collective dans le cadre de l'UEO à celle réalisée par l'OTAN, argumentent que les obligations venant de l'article V du Traité de Bruxelles modifié le 23 octobre 1954 présupposent un automatisme dans l'aide militaire apportée à l'agressé. « *Au cas où l'une des Hautes Parties Contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres.* », *Traité de Bruxelles* [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : <http://www.weu.int/Traite.htm>). En revanche, l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord parle de l'aide jugée par un pays comme nécessaire (« *...telle action qu'elle jugera nécessaire...* »), *Traité Nord-atlantique*, 4 avril 1949 [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_17120.htm.

de communication.⁸⁰⁰ L'Alliance répond positivement à cette requête et propose en 1994 une conception de *Combined Joint Task Forces*.⁸⁰¹

Les décisions importantes concernant le développement de la politique européenne de défense, ce qui confirme par ailleurs son institutionnalisation, sont prises durant la session du Conseil des ministres qui se déroule à Noordwijk le 14 novembre 1994. Les grandes lignes de cette stratégie y sont discutées – la déclaration finale du sommet l'atteste – de même que les problèmes que pose la mise en place des capacités opérationnelles à l'intérieur de l'UEO. Le Conseil des ministres de l'UEO approuve alors un modèle moderne de CJTF qui associe justement l'identité européenne de sécurité et de défense au potentiel opérationnel de l'OTAN.⁸⁰² On souligne que les capacités militaires de l'UEO devraient se développer d'une façon indépendante bien que concertée avec l'OTAN.⁸⁰³

À la fin du XX^e siècle, une tendance à développer des capacités autonomes de l'Europe occidentale dans ce domaine s'intensifie, l'Union européenne décidant d'augmenter son rôle dans la création d'une politique de sécurité.⁸⁰⁴ Dans les années 1990, l'UE développe son activité dans le deuxième pilier progressivement et rencontre certains obstacles notamment en ce qui concerne la politique étrangère et les questions liées à la politique de sécurité qui sont gérées par l'UEO. Une partie des pays se prononcent en faveur d'une incorporation de fonction de l'UEO dans l'UE. Pourtant, suite au veto de la Grande-Bretagne, soutenue par le Danemark et les membres de l'UE qui ne font pas partie de l'UEO et ne sont donc pas liés par l'obligation de la sécurité collective, cette absorption ne se réalise pas. Le Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 assure l'UEO, une partie intégrale de l'UE, la capacité opérationnelle avec l'utilisation des forces militaires dans le cadre des missions humanitaires, du secourisme, du maintien de la paix et de la résolution des crises.⁸⁰⁵ L'incorporation des missions de Petersberg dans le Traité de l'Union européenne constitue une avancée importante dans le rapprochement de ces deux institutions. Une possibilité de faire évoluer la

⁸⁰⁰ *Déclaration du Conseil des Ministres de l'UEO*, Luxembourg, 22 novembre 1993 [en ligne]. 1999, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/931122fr.pdf>.

⁸⁰¹ *The Combined Joint Task Forces Concept* [en ligne]. 2011, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/comm/1999/9904-wsh/pres-eng/16cjtf.pdf>.

⁸⁰² DUMOULIN André, *L'UE et la politique européenne de défense, Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation française, 8 septembre 1995, n° 754, pp. 39-41.

⁸⁰³ *Déclaration de Noordwijk*, Conseil des Ministres de l'UEO, 14 novembre 1994 [en ligne]. 1999, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/941114fr.pdf>.

⁸⁰⁴ ZIĘBA Ryszard, *Europejska tożsamość bezpieczeństwa i obrony u progu XXI wieku (L'identité européenne de sécurité et de défense à l'aube de XXI^e siècle), Raport o bezpieczeństwie 2000 (Le rapport sur la sécurité 2000)*, éd. par CZIOMER Erhard, Cracovie, 2001, p. 64.

⁸⁰⁵ *Déclaration adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEO le 22 juillet 1997 et annexée à l'Acte final de la Conférence intergouvernementale qui s'est achevée avec la signature du traité d'Amsterdam, le 2 octobre 1997, Déclaration de l'Union de l'Europe occidentale sur le rôle de l'Union de l'Europe occidentale et sur ses relations avec l'Union européenne* [en ligne]. 1997, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/971022-2fr.pdf>.

PESC, le deuxième pilier de l'UE en une politique commune de défense a été également évoquée à Amsterdam.⁸⁰⁶

À partir du printemps 1999, l'UE devient le forum principal où se développe l'IESD. Ce changement de situation s'explique par :

- le changement de la position, sceptique jusqu'à ce moment, du gouvernement anglais par rapport à la politique de sécurité occidentale face à l'OTAN qu'atteste la Déclaration franco-britannique sur la défense européenne à Saint-Malo du 4 décembre 1998;⁸⁰⁷
- les expériences de la crise de Kosovo qui semblent prouver que, sans soutien des États-Unis, les Européens soient incapables d'affronter les conflits ethniques, de nombreuses controverses ayant porté sur l'opération *Allied Force* à Kosovo, notamment sur les moyens utilisés ;
- l'introduction de la monnaie commune qui augmente la confiance des citoyens de l'UE dans le processus d'intégration. L'année 1999 ravive également les aspirations et ambitions des dirigeants européens quant à l'approfondissement de l'intégration politique. Il devient actuel de surmonter le stéréotype de l'UE qui la présente comme « un géant économique et un nain politique ». Le chancelier allemand déclare que « *l'euro nous oblige à faire des progrès rapides sur la route vers l'union politique* ». ⁸⁰⁸

Dorénavant, la PESD apparaît pour l'UE comme un moyen de réaliser l'IESD dans le cadre du deuxième pilier. Les sommets du Conseil européen : Cologne (3-4 juin 1999), Helsinki (10-11 décembre 1999), Santa Maria da Feira (19-20 juin 2000) et Nice (8-10 décembre 2000) servent à affiner cette orientation parvenant aux conclusions suivantes :⁸⁰⁹

- l'Union européenne reprend les fonctions de l'UEO, sauf les obligations de la défense commune ;
 - l'UE reçoit une possibilité d'actions autonomes dans les situations de crise.
- Dans cette perspective, on crée des institutions décisionnelles, de consultation

⁸⁰⁶ PARZYMIES Stanisław, *Traktat Amsterdamski o UE (Traité d'Amsterdam sur l'UE)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 3, 1997, p. 15.

⁸⁰⁷ La Déclaration du 4 décembre 1998 exprime le soutien de deux pays en faveur du développement du volet défensif de la PESC, afin d'apporter à l'UE une possibilité d'actions autonomes, c'est-à-dire des missions de Petersberg. *Déclaration franco-britannique sur la défense européenne*, Saint-Malo, 4 décembre 1998 [en ligne]. 1998, [réf. 18.05.2009]. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/declaration-saintmalo.shtml>.

⁸⁰⁸ *Le Monde*, 3 avril 1998.

⁸⁰⁹ KUŹNIAR Roman, *Europejska strategia bezpieczeństwa (La stratégie européenne de sécurité)*, *Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), n° 2, 2004, pp. 16-18.

et de planification adéquates, notamment des forces de réaction rapide avec les moyens nécessaires tels que le renseignement, le transport stratégique, les États-majors, etc. ;

- les pays candidats et les pays signataires européens du Traité de Washington qui ne font pas partie de l'UE reçoivent les propositions concernant leur participation éventuelle dans les opérations menées par l'UE, selon le modèle : 15+15 et 15+6⁸¹⁰ ;
- le dialogue entre deux institutions commence, il concerne des consultations permanentes et la question d'accès aux moyens et aux biens de l'OTAN.

Pour bien saisir le fonctionnement de la PESD, il convient de l'analyser dans la perspective de ses deux acteurs principaux de son développement :

- les pays membres de l'UE ;
- les autres pays européens intéressés par la possibilité de modifier l'architecture de la sécurité dans la région.

Au début du XXI^e siècle, la structure sécuritaire européenne se base sur de nombreuses institutions complémentaires (ang. *interlocking institutions*). En réalité, des mécanismes de fonctionnement de l'OTAN, de l'UEO, de l'OSCE et des organisations subrégionales impliquent que leurs champs d'action et leurs activités se croisent et se superposent d'une certaine manière dans un souci de couvrir le plus grand territoire possible et d'assurer une utilisation la plus rationnelle possible des forces et des moyens dont disposent toutes ces organisations.

L'effondrement du bloc oriental ainsi que la déstabilisation de l'ex-Yougoslavie, ont démontré aux pays membres de l'UE que, mise à part l'OTAN, aucune institution ne soit capable de fait de se confronter à ce type de dangers en Europe. La fin des années 1990 a bien prouvé que des *interlocking institutions*, bien que nombreuses, n'arrivent pas faire face à des défis et dangers qui y émergent.

Rappelons que le but principal de l'UE n'est pas d'assurer la sécurité internationale, de plus l'organisation n'a pas de devoir formel de s'engager dans la prévention et la résolution des conflits, les pays membres pouvant le faire individuellement, par intermédiaire des organisations dont les statuts stipulent une obligation de garantir la paix et la sécurité

⁸¹⁰ La formule 15+15 définit une forme de coopération des pays de l'UE entre les pays candidats et les membres européens de l'OTAN (la Bulgarie, le Chypre, la République tchèque, l'Estonie, l'Islande, la Lituanie, la Lettonie, le Malte, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Turquie et la Hongrie). La formule 15+6 signifie une coopération des pays de l'UE avec six membres européens de l'OTAN qui ne font pas partie (à l'époque) de l'Union, c'est-à-dire : la République tchèque, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la Turquie et la Hongrie).

internationales. Pourtant, à l'époque, l'UE semble pouvoir prendre place dans le contexte international comme une des institutions les plus efficaces dans le domaine de sécurité. En effet, le Traité d'Amsterdam avec ses engagements en faveur des missions de Petersberg fait d'elle la deuxième organisation, après les Nations Unies, du point de vue des possibilités de réaction riches et variées (missions humanitaires, opérations *peace-making* et *peace-enforcement*, etc.) pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le dispositif de l'UE dans ce domaine complète la diplomatie préventive dont font partie des systèmes d'alerte précoce (SAP) et la Cellule de planification politique et d'alerte précoce ainsi que des activités visant un rétablissement de la paix une fois des conflits apaisés (ang. *post-conflict peace building*) remplit ces possibilités.⁸¹¹

Les pays de l'Europe centrale jouent un rôle important dans la création de la PESD. La transformation que ces pays traversent en répondant aux exigences posées par les structures internationales extérieures stabilise toute la région et les pousse à chercher des méthodes pacifiques de gérer des conflits. Presque les mêmes mécanismes s'appliquent à des pays qui sollicitent pour le développement une aide importante de l'UE. Le fait d'influencer la situation intérieure de ces pays contribue d'une manière significative à faire évoluer des conflits internationaux vers des conflits locaux qui placent toujours la société internationale devant un dilemme relatif au respect de la souveraineté d'un État.⁸¹² Il semble que l'aide financière de l'UE aux pays tiers qu'accompagnent des conditions et des exigences contribue donc à atténuer une émergence de tels problèmes.

La question du prestige international joue aussi un rôle important dans la création de la PESC. La capacité de définir des stratégies communes et d'entreprendre des actions concrètes et efficaces dans le domaine de sécurité internationale positionne l'Union comme un partenaire politique de taille, principalement en face des États-Unis. Pourtant il semble évident que la puissance économique créée par la Communauté ne se traduit pas directement en possibilités politiques et militaires d'influencer les régions qui se trouvent dans son voisinage direct bien que, au début du XXI^e siècle, l'Union européenne représente plus de la moitié des fonds de développement accordés à des pays les plus pauvres et dans le cadre de l'aide humanitaire. Elle finance également un tiers de l'aide apportée en Proche Orient, dont 50% pour la Palestine) et transfère des fonds conséquents destinés à la reconstruction de la Bosnie et Herzégovine. De toute évidence, en tant que sponsor, l'Union occupe une place plus

⁸¹¹ KUŹNIAR Roman, *Europejska strategia bezpieczeństwa...*, op. cit., pp. 16-18.

⁸¹² PARZYMIES Stanisław, *Unia Europejska a Europa Środkowa...*, op. cit., pp. 78-84.

importante qu'en tant que leader de la politique mondiale, ce qui frustre des ambitions de certains pays membres.

Pour de nombreux analystes de la sécurité européenne, les arguments évoqués ci-dessus ne suffisent pas à engager l'Union dans les initiatives qui nécessitent des financements si importants, de nouvelles solutions institutionnelles et qui exigent une réelle détermination politique. Certains estiment qu'au lieu de consacrer son énergie à la PESD, l'UE ferait mieux de déployer des efforts pour augmenter l'efficacité de l'OTAN où des résultats positifs leurs semblent plus probables. Ajoutons que la création des structures supplémentaires responsables de la paix et de la sécurité internationales peut faire naître un système de *interlocking institutions* ce qui risque, dans ce contexte, de provoquer une rivalité entre l'OTAN et l'UE.

Pourtant, les événements du début du XXI^e siècle prouvent que la conception qui fonde la sécurité internationale en l'ancrant surtout dans l'OTAN aux dépens des structures propres de l'UE semble peu conforme aux objectifs de la sécurité de la politique européenne. Les opérations dans le Golfe persique et en Kosovo démontrent des divergences entre les partenaires américains et européens. Si les États-Unis refusent à l'Europe l'accès aux forces et aux fonds de l'OTAN d'origine américaine, notamment des moyens de transport stratégique, ou des différends émergent autour de la gestion des structures communes de l'État-major, l'UE démunie de ses propres moyens, sera obligée d'abandonner une opération prévue. Il convient également de rappeler les décisions prises durant le sommet de l'OTAN à Washington (23-25 avril 1999) qui, selon une nouvelle conception stratégique du Pacte, excluent un mécanisme automatique dans la gestion de conflits, chaque cas étant traité individuellement. En effet, sans un engagement des États-Unis face à des risques importants pour la sécurité de l'UE, celle-ci reste complètement démunie dans les situations de danger.

Il convient de souligner que les pays occidentaux resserrent leur coopération en ce qui concerne des armements. Toutes les actions dans ce domaine avancent dans le cadre de l'UEO et de l'UE [le projet de création d'une AEA, (Agence européenne de l'armement), l'introduction des produits d'industrie militaire sur le marché commun] que sur le forum euro-atlantique. Cela favorise la rationalisation des dépenses, notamment dans la recherche de nouvelles technologies, un facteur significatif de modernisation du secteur de la défense. Une politique de sécurité pour être efficace nécessite des telles initiatives.

En conclusion, il est tout-à-fait justifier de considérer que, à l'aube du XXI^e siècle, la Politique européenne de sécurité et de défense dispose des bases solides et potentiellement

efficace. Révélant de plus en plus son efficacité, elle pourra devenir un élément important dans l'architecture de sécurité européenne, en constituant même un des piliers majeurs.

En créant la PESD les pays membres de l'UE se sont fixé les objectifs ambitieux : jusqu'à 2003, ils doivent atteindre une capacité de déployer, en 60 jours et pour une durée d'un an au moins, soixante mille soldats capables d'effectuer les missions de Petersberg.

La réussite de la PESD dépend de deux facteurs essentiels :

- les investissements financiers importants car la création de forces militaires européennes implique une augmentation des budgets militaires nationaux et une rationalisation de la structure des dépenses militaires ;
- une coopération avec l'OTAN. L'engagement pour la construction des forces européennes de réaction rapide ne doit pas se répercuter négativement sur le Pacte. Chaque pays possédant des moyens limités, il s'agit d'éviter des dépenses inutiles et de les répartir le plus efficacement possible. Par conséquent, la création de la PESD est susceptible de renforcer la position des alliés européens et de soutenir la réalisation d'un partenariat véritable avec les États-Unis.

Le développement de la PESD déterminera donc d'une manière essentielle le système de la sécurité européenne grâce à une approche réaliste, une réalisation rigoureuse des objectifs fixés, le tout dans une coopération étroite avec l'OTAN et l'OSCE. Par conséquent, le poids de l'Union sur la scène internationale se verra accru tandis que les pays européens renforceront leur position au sein du Pacte et les relations transatlantiques redéfinies dans le sens d'un « partenariat de direction ». Il est clair alors que l'évolution de la PESD peut s'effectuer seulement sous la condition d'une coopération effective des deux institutions.

Le développement de la PESD constitue aussi un des facteurs importants de la sécurité de l'Europe centrale. Pour les pays de cette région, la coopération entre l'UE et l'OTAN a une importance majeure. À la fin des années 1990, déjà membres de l'OTAN et membres associés de l'UE, ils ont une opportunité de participer à un courant principal, celui de la PESD. Cette politique, tout en déplaçant le centre de gravité vers l'Union européenne dont ces pays ne sont pas encore membres à l'époque, grâce à la transparence des consultations régularisées et à la coopération l'OTAN-l'UE en cas de crise, faciliterait le retour vers le courant majeur de l'IESD et permettrait une réalisation des intérêts centre-européens dans le domaine de

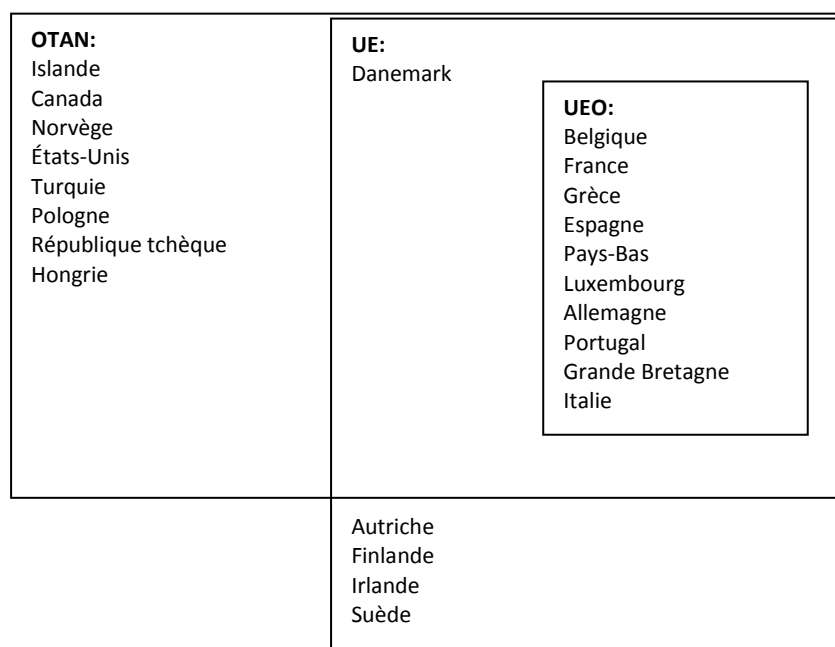
sécurité.⁸¹³ Cela est confirmé dans les stratégies de sécurité des pays du Groupe de Visegrád. La Stratégie de sécurité de la Pologne du 4 janvier 2000, évoque par exemple que « *seule la création d'un mécanisme transparent et efficace de consultation entre l'OTAN et l'UE garantira la cohérence et l'efficacité du système de la sécurité européen et donnera l'assurance que les décisions prises par ces organisations correspondent à un consensus atteint par les pays participant à la discussion sur des réactions adéquates à la crise* ».⁸¹⁴ L'adhésion à l'UE, correspondant à un des objectifs clés de la politique des pays de Visegrád, leurs garanties fondamentales de sécurité émanant en revanche de l'OTAN, toute rivalité éventuelle entre l'UE et l'OTAN pourrait avoir des implications défavorables pour cette région.

Graphique 15 : L'OTAN, l'Union européenne, l'Union de l'Europe occidentale à l'aube du XXI^e siècle (2000).

Les membres de l'OTAN : le Danemark, la France, l'Espagne, la Grèce, le Belgique, l'Islande, le Canada, le Luxembourg, l'Allemagne, la Norvège, la Pologne, le Portugal, les États-Unis, la Turquie, la Hongrie, la Grande-Bretagne, l'Italie, la République tchèque et les Pays-Bas.

Les membres de l'UE : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, le Finlande, la Grèce, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Irlande, le Luxembourg, l'Allemagne, le Portugal, la Suède, la Grande-Bretagne et l'Italie.

Les membres de l'UEO : la Belgique, la France, la Grèce, l'Espagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, le Portugal, la Grande-Bretagne et l'Italie.



⁸¹³ PARZYMIES Stanisław, *Unia Europejska a Europa Środkowa...*, op. cit., pp. 82-94.

⁸¹⁴ *Strategia bezpieczeństwa Rzeczypospolitej Polskiej przyjęta na posiedzeniu Rady Ministrów w dniu 4 stycznia 2000 roku (La stratégie de sécurité de la République de la Pologne acceptée durant la session du Conseil des ministres le 4 janvier 2000).*

Au début du XXI^e siècle, tous les pays du Groupe de Visegrád, sauf la Slovaquie, partagent :

- le même statut de membre de l'OTAN ;
- le même statut de membre associé de l'UEO et de l'UE ;
- la même volonté de participer à la création des structures de sécurité sur le Vieux Continent.

À cette époque, l'IESD et la PESD se développent selon deux axes : l'atlantique et l'euro-péenne. La région centre-européenne, placée au carrefour historique de ses adhésions stratégiques, se trouve au point de croisement de ces deux lignes de direction et gagne ainsi une possibilité d'obtenir une voix importante dans le débat sur l'évolution de la sécurité euro-atlantique. Les pays centre-européens perçoivent avec beaucoup d'intérêt, mais également avec une certaine inquiétude des initiatives de l'Union, craignant qu'une seule institution, dont ils ne sont pas encore les membres, puisse endosser la responsabilité de la sécurité en Europe, ce qui risque de les marginaliser et écarter de la nouvelle architecture de sécurité en Europe.⁸¹⁵ Pourtant, leur potentiel les dispose à jouer un rôle crucial dans l'établissement d'un nouvel ordre. La Pologne se trouve entre l'Europe orientale et occidentale, elle forme une frontière nord-est de l'OTAN qu'elle sépare *eo ipso* de la sphère instable de l'ex-URSS. La Hongrie possède, comme elle une frontière commune avec l'Ukraine et, facteur important, se trouve proche des Balkans qui restent une zone la plus conflictuelle en Europe. Quant à la République tchèque, elle est entourée par les pays stables et, suite à l'adhésion de la Slovaquie à l'OTAN, l'Autriche, elle reste le seul État de la région encore hors du Pacte. L'expérience de la Seconde Guerre mondiale a déjà prouvé l'importance que jouent des valeurs géographiques d'un pays dans le contexte de sa propre sécurité et de sa position internationale. Du point de vue démographique, les pays centre-européens se caractérisent par des populations numériquement importantes et ethniquement homogènes. Pourtant, les Polonais et les Hongrois constituent des minorités nationales dans certains pays limitrophes, ce qui peut causer des sources de problèmes potentiels, notamment à Budapest. À l'époque, tous ces pays ont déjà installé une économie du libre marché, les revenus du secteur tertiaire dominant dans leurs PNB. À juste titre, les pays du Groupe de Visegrád sont estimés comme les plus avancés dans le processus de transformation économique dans la région. Les pays de l'UE sont leurs partenaires commerciaux privilégiés, l'Allemagne leur partenaire le plus important. La République tchèque, la Pologne et la Hongrie, suivant la tendance générale qui

⁸¹⁵ MENKES Jerzy, PARZYMIES Stanisław, PRYSTROM Alina, *UZE a Europa Środkowa i Wschodnia (L'UEO et l'Europe centrale et orientale), Dokumenty PISM (Les documents de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 1, Varsovie, 1994, p. 13.

a suivi la Guerre froide, coupent des dépenses consacrées la défense, en y investissant seulement environ 2% de leur PNB, dans le cas de la Hongrie même moins : 1,5%. Cette situation leur pose des problèmes en tant que nouveaux membres de l'OTAN car ils manquent de fonds nécessaires pour l'achat d'armes modernes. Les forces militaires polonaises s'élèvent à 200 000 de soldats, les forces tchèques – 57 000 de soldats et les hongroises à 43 000. Aucun de ces pays ne possède d'armes nucléaires et ne le souhaite en avoir.

La politique de tous les pays du Groupe est portée par le pro-atlantisme et le pro-européisme. Ils signent les accords d'association en 1991 et depuis 1998 mènent les négociations d'accession qui aboutiront par leur adhésion en 2004. De plus, au cours des années 1990, ces pays ont la possibilité de participer activement aux travaux de l'UEO dont la puissance d'attraction pour la Pologne, la Hongrie et la République tchèque est aussi liée au développement de l'IESD.⁸¹⁶

Membres de l'OTAN depuis 1999 et, depuis 1994, membres associés de l'UEO, les pays de Visegrád se trouvent au cœur du développement de l'IESD. Leur statut leur permet de participer, à l'égalité avec d'autres membres de l'organisation dans un débat qui porte sur les moyens de renforcer la sécurité européenne et « *selon les mêmes règles que les membres réguliers, aux opérations militaires de l'UEO, où ils envoient leurs propres forces* ». ⁸¹⁷ La dissolution de l'UEO sera de toute évidence un pas en arrière pour ces trois pays. L'Union souligne souvent qu'il faut définir des formes institutionnelles adéquates qui permettraient au Groupe de Visegrád de participer aux discussions sur la conception de la sécurité européenne et de faire partie des missions planifiées. Pourtant, il semble à l'époque que le droit de vote ne leur sera pas accordé et qu'ils pourront seulement exprimer leur opinion à titre consultatif. La Pologne, la République tchèque et la Hongrie craignent également qu'un développement trop poussé des capacités opérationnelles de forces de réaction rapide européennes affaiblisse l'engagement des alliés européens membres de l'UE dans l'OTAN. En fait, le Groupe de Visegrád accorde une place prioritaire au Pacte et à la présence américaine en Europe centrale, c'est pourquoi le nouveau rôle de l'UE dans les relations transatlantiques suscite leur appréhension.

Dans ce contexte, le Groupe de Visegrád et les États-Unis décident de présenter ouvertement leur position.⁸¹⁸ En décembre 1998 Madeleine Albright, la secrétaire d'État

⁸¹⁶ STARZYK Joanna, *Wspólna polityka zagraniczna...*, op. cit., pp. 172-191.

⁸¹⁷ *Europejska polityka bezpieczeństwa i obrony (La politique européenne de sécurité et de défense), Polska w Europie (La Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), n° 1, 2002, pp. 69-88.

⁸¹⁸ À l'époque, les États-Unis défendent avec le plus d'engagement les intérêts des pays centre-européens. L'option pro-européenne choisie par le Groupe de Visegrád et son apport au développement de la PESD ne

américain, appelle à ne pas discriminer ceux parmi les pays européens membres de l'OTAN qui restent en dehors de l'UE. Une année plus tard, son successeur, Strobe Talbott confirme cette position américaine, en déclarant que tous les alliés de l'OTAN devraient pouvoir travailler ensemble pour la paix, du moment où ils expriment une telle volonté.⁸¹⁹ Par conséquent, durant le sommet de l'UE à Santa Maria da Feira (19-20 juin 2000), l'Union propose aux pays de Visegrád un dialogue, une coopération et des consultations communes.

La politique européenne de sécurité se développe en partie face à la présence américaine en Europe, notamment en Europe centrale. Le processus de l'élargissement assure la stabilité à l'extérieur des frontières européennes et il équilibre l'engagement des États-Unis dans cette partie du continent européen. C'est dans cette perspective qu'Elisabeth Guigou, l'ancien ministre des affaires sociales et la présidente de l'association Euro-partenaires, déclare que « *refuser l'élargissement, c'est laisser l'Europe à la superpuissance américaine* ». ⁸²⁰

Durant la Conférence d'engagement de capacités militaires à Bruxelles le 21 novembre 2000, les membres de l'OTAN qui ne font pas partie de l'UE – parmi eux les pays de Visegrád – se déclarent prêts à contribuer à la construction des forces européennes de réaction rapide. Ils souhaitent avoir la même influence sur la planification et le processus décisionnel qui concernent l'utilisation de ces forces. L'UE propose aux pays candidats ainsi qu'aux pays signataires du Traité de Washington qui ne font pas partie de l'UE de signer des accords sur leur possible participation dans les opérations européennes selon les formules 15+15 et 15+6 (déjà mentionnées ci-dessus.)

Le développement de la PESD au début du XXI^e siècle a des implications importantes pour les politiques des pays de l'Europe centrale, notamment en ce qui concerne :

- les achats d'armements compte tenu de l'élargissement du marché commun des produits militaires ;
- la compatibilité des contingents militaires des pays de Visegrád avec les forces européennes de réaction rapide ;

signifie pas un renoncement à la variante atlantique. En fait, la participation dans l'OTAN est tout particulièrement appréciée dans les pays centre-européens qui, pendant une décade sont restés en dehors du système de la défense collective aux frontières de l'OTAN. La PESD ne constituant aucun danger pour l'existence de l'OTAN, le renforcement des capacités de sécurité européennes autonomes peut contribuer à l'équilibre entre les deux organisations.

⁸¹⁹ STROBE Talbott, *America's Stake in a Strong Europe, Remarks at a Conference on the Future of NATO, Londres, le 7 octobre 1999*, Le texte de son discours [en ligne]. 1999, [réf. 23.04.2010]. Disponible sur: http://www.state.gov/policy_remarks/1999/991007_talbott_london.html.

⁸²⁰ GUIGOU Elisabeth, *Réussir l'élargissement de l'Union européenne*, *Le Monde*, 24 octobre 2002.

- l'Agence européenne de l'armement qui, depuis le 1^{er} juillet 2001, est une structure autonome ce qui facilite la coopération avec l'Union.⁸²¹ Pourtant, elle laisse les pays du Groupe en dehors du marché commun.

Au début du XXI^e siècle, les pays de Visegrád influencent toujours l'évolution des relations entre l'UE et l'OTAN, notamment en ce qui concerne la forme de l'IESD et de la PESD. Ils sont conscients que cette influence reste assez limitée, compte tenu des institutions. De plus, nous venons de le souligner, aucun de ces pays ne disposent à l'époque d'un potentiel suffisant pour créer sa propre architecture de la sécurité européenne ni même pour en devenir un des auteurs principaux. Ce sont les pays membres des institutions euro-atlantiques qui ont une importance majeure dans le domaine de la sécurité. Les pays du Groupe, membres de l'OTAN gardent cependant une possibilité de co-crée la politique de cette organisation vis-à-vis l'UE. Ils se font entendre durant les rencontres régulières de l'UE avec les pays candidats et les alliées européennes en dehors de l'UE. La Pologne, la République tchèque et la Hongrie ont conscience que leur intégration avec l'Union ne se limite pas au champ économique, mais implique aussi une forte dimension politique. La PESD n'est plus perçue par le Groupe ni comme une étape dans leurs négociations d'adhésion ni comme un facteur extérieur dans leurs politiques de sécurité. Désormais, c'est un projet auquel ils participeront pleinement, sur le plan financier y compris. Il existe notamment plusieurs canaux institutionnels qui permettent aux pays de Visegrád de défendre leurs intérêts tels que l'Agence européenne de l'armement ainsi que de nombreuses structures régionales et subrégionales dont ils font partie.⁸²²

Depuis 1999, l'Union européenne entreprend de nombreuses initiatives afin de développer la PESD. Les événements du début des années 2000, apportent des nouvelles impulsions dans ce domaine. L'intervention de la coalition antiterroriste en Afghanistan prouve que les alliées européennes ont une faible capacité à s'engager dans les conflits d'une grande intensité. De plus, face à des dangers majeurs, la PESD implique un engagement par rapport au terrorisme et à la prolifération des armes de destruction massive. Le 12 décembre 2003 à Bruxelles la stratégie européenne de sécurité intitulée *Une Europe sûre dans un monde meilleur* précise sur ce point que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction

⁸²¹ MASSON Hélène, *L'Agence européenne de l'armement : le temps suspendu*, *Les Cahiers de Mars* [en ligne]. 2^eme trimestre 2004, n° 180, [réf. 11.04.2012], pp. 91-97. Disponible sur : <http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/AEA.pdf>.

⁸²² *Europejska polityka bezpieczeństwa i obrony (La politique européenne de sécurité et de défense)*, op. cit.

massive, les conflits régionaux, la délinquance des États et la criminalité organisée sont les principales menaces pour l'Europe.⁸²³

Les décisions du sommet européen à Helsinki (10-11 décembre 1999) définissent les bases fondamentales de la future Politique européenne de sécurité et de défense. Selon « l'Objectif global des capacités » d'Helsinki (ang. *European Headline Goal*) la gestion des crises constitue l'objectif le plus important de la PESD. C'est un pas important qui donne à l'idée de la PESD un contenu concret et en fait une partie intégrante du dispositif assurant la sécurité en Europe. Le développement des procédures décisionnelles dans le cadre de l'UE en cas d'un engagement de cette organisation dans la gestion des crises en Europe est aussi normalisé à Helsinki : l'Union devrait être capable d'utiliser toute une gamme d'instruments différents : l'activité diplomatique, l'aide humanitaire, les moyens financiers et les opérations de gestion des crises.

La réalisation de la PESD se passera désormais par la création au sein du Conseil « Affaires générales » des organes civils et militaires suivants : le Comité politique et de sécurité (COPS), le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE), l'État-major de l'Union européenne (EMUE) et le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (CIVCOM). Ces institutions s'appuient dans leurs tâches sur une Force de Réaction Rapide Européenne (FRRE), un Plan d'Action pour les capacités européennes, des capacités civiles de l'UE et sur la coopération avec l'OTAN.⁸²⁴

Les décisions prises lors du sommet d'Helsinki signifient un transfert à l'UE des compétences de la politique de sécurité et de défense parallèles à l'activité opérationnelle de l'UEO. En réponse à ces décisions, le Conseil de l'UEO à Marseille (13 novembre 2000) décide de transmettre ses fonctions opérationnelles et ses organes à l'UE.⁸²⁵

Le fonctionnement de la FRRE reste crucial pour la gestion de crise. Elle se compose des contributions nationales des pays membres et des pays associés. Les pays présentent leurs offres durant les conférences de planification dans les années 2000, 2001 et 2003. On atteint au total déclaré de 100 000 soldats, 400 avions de combat et 100 navires.⁸²⁶ Une partie

⁸²³ « Une Europe sûre dans un monde meilleur » *Stratégie européenne de sécurité, le 12 décembre 2003, Bruxelles* [en ligne]. 2003, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf>.

⁸²⁴ *Conclusions de la présidence, Conseil européen d'Helsinki, 10 et 11 décembre 1999* [en ligne]. 2000, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/00300-r1.f9.htm.

⁸²⁵ *Déclaration de Marseille, Conseil des Ministres de l'UEO, Marseille, 13 novembre 2000* [en ligne]. 2000, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/001113fr.pdf>.

⁸²⁶ Royaume-Uni : 12 500 hommes, 18 navires et 72 avions de combat ; France : 12 000 hommes, 75 avions de combat et 15 navires ; Italie : 12 000 – 19 800 hommes, 47 avions de combat et 19 navires ; Allemagne : 13 500 hommes, 20 navires et 93 avions de combat ; Espagne : 6 000 hommes, 40 avions de combat et un groupe

d'opérationnalité de la PESD est déclarée durant le sommet du Conseil européen à Laeken en décembre 2001 : «*Grâce à la poursuite du développement de la PESD, au renforcement de ses capacités, tant civiles que militaires, et à la création en son sein des structures appropriées, l'Union est désormais capable de conduire des opérations de gestion de crise* ». ⁸²⁷

L'UE améliore aussi ses capacités militaires relatives à la gestion de crise grâce à la réalisation du *Plan d'Action Européen sur les Capacités*, élaboré lors de la Conférence à Bruxelles en novembre 2001. ⁸²⁸ Ce développement, à la fois quantitative (Forces armées) et qualitative (capacités stratégiques et forces territoriales) consiste à une mise en place des projets concrets :

- une spécialisation des pays ;
- une mise en place des programmes multinationaux ;
- un financement de l'achat d'armement.

Les capacités de l'UE relatives à la gestion des crises seraient nulles sans l'accord de l'OTAN du 16 décembre 2002 qui met à la disposition de l'UE son potentiel de planification militaire opérationnelle. ⁸²⁹ Il se forme alors une alliance qui constitue une base formelle de la coopération entre les deux organisations dans le domaine de la gestion des crises et de la prévention des conflits et qui définit un partenariat stratégique entre elles. De cette façon l'Union gagne un accès aux ressources de l'OTAN qu'elle peut utiliser dans ses propres opérations militaires. Ces moyens sont également mis à la disposition des membres de l'UE qui ne font pas partie de l'OTAN, à condition qu'ils participent au Partenariat pour la paix ou qu'ils signent des accords appropriés avec l'OTAN. De son côté, l'Union permet aux membres de l'OTAN qui ne sont pas membres de l'UE, de s'engager dans la PESD. ⁸³⁰ Le 14 mars 2003, un accord est signé entre les deux organisations sur l'échange de documents

aéronaval autour d'un porte-avions; Pays-Bas : 5 000 hommes ; Grèce : 3 500 - 4 000 hommes, 12 navires et 42 avions de combat ; Finlande : 1 500 - 2 000 hommes ; Autriche : 2 000 hommes ; Suède : 1 500 hommes ; Belgique : 1 000 hommes ; Portugal : 1 000 hommes ; Irlande : 1 000 hommes ; Luxembourg : 100 hommes. Pologne déclare environ 500 soldats, 1 avion, 2 hélico et 2 bâtiments de forces maritimes, la République tchèque -550 soldats, 2 avions et 2 hélico ; la Slovaquie - 421 soldats, 1 avion de transport et 4 hélico, la Hongrie – 250 soldats. DUMOULIN André, *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)*..., op. cit., p. 265 et pp. 270-271.

⁸²⁷ *Conclusions de la présidence, Conseil européen de Laeken, les 14 et 15 décembre 2001* [en ligne]. 2001, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/68779.pdf.

⁸²⁸ *Déclaration sur l'amélioration des capacités militaires européennes, Conférence sur l'amélioration des capacités militaires de l'Union européenne en présence des ministres de la Défense, Bruxelles, 19 novembre 2001* [en ligne]. 2001, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.grip.org/bdg/g1030.html>.

⁸²⁹ *Déclaration Union européenne-OTAN sur la PESD, Communiqué de Presse (2002) 142, 16 décembre 2002* [en ligne]. 2002, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-142f.htm>.

⁸³⁰ ZIEBA Ryszard, *Europejska Polityka Bezpieczeństwa i Obrony (Politique européenne de sécurité et de défense)*, Varsovie, 2005, coll. Unia europejska (Union européenne), pp. 82-86.

militaires et d'informations confidentielles. Entre le 19 et 23 novembre 2003, l'UE et l'OTAN organisent les premiers exercices communs concernant la gestion de crise.

Dans cette nouvelle situation, l'UE peut entreprendre pour la première fois dans son histoire les opérations de gestion de crise suivantes :⁸³¹

- le 1^{er} janvier 2003, les Nations Unies confient à l'UE, en lien avec l'OTAN, la réalisation d'une mission de police en Bosnie et Herzégovine (ang. *EU Police Mission*). C'est la première mission à caractère civil dans le cadre de la PESD à laquelle participent 33 pays ;
- le 31 mars 2003, l'UE prend la relève de l'OTAN dans une opération militaire en Macédoine (Concordia) qui a pour objectif de respecter l'armistice entre les Macédoines et les Albanais. L'Union utilise l'infrastructure logistique de l'OTAN dans cette opération qui engage 350 soldats de 13 pays membres et de 14 pays tiers. L'action dure jusqu'à 15 décembre 2003 et est remplacée ensuite par une mission de police (Proxima) ;
- du juin au septembre 2003, l'UE mène également une opération militaire en République démocratique du Congo (Artemis). Cette première mission complètement autonome, avec ses 1 800 soldats a pour objectif de stabiliser la situation et améliorer les conditions humanitaires dans ce pays africain.

En octobre 2003, pendant le sommet extraordinaire des Chefs d'États et de Gouvernements à Rome, les ministres de défense de l'UE déclarent leur disponibilité à se charger de toutes les opérations relatives au Pacte en Bosnie et Herzégovine. Désormais, l'Union se sent capable de mener des opérations à caractère civil qui s'articulent autour de quatre points :

- la création des forces de police ;
- le renforcement des gouvernements de droit ;
- la consolidation de l'administration civile ;
- la protection de populations.

Les opérations menées par l'UE n'ont pas besoin d'engager les forces plus complexes que celles employées dans les missions correspondantes des Nations unies. Mais à l'occasion de ces initiatives, les pays européens subissent les désaccords internes : ils ne sont pas d'accord sur leur étendue géographique.

La PESD se met en place avec beaucoup de conséquence, même si au début de son existence elle ne parvient pas à atteindre le niveau prévu en 1999. Pour y arriver, le Traité

⁸³¹ *Ibidem*, pp. 86-95.

établissant une Constitution pour l'Europe (Bruxelles, le 29 octobre 2004), repris par le Traité de Lisbonne (Lisbonne, le 13 décembre 2007) propose des principes dont l'application nécessitera beaucoup d'efforts :

- une clause de solidarité : « *l'Union et ses États membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine* » ;⁸³²
- une clause de défense mutuelle : « *Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies* » ;⁸³³
- une « *Coopération structurée permanente (...) entre les pays qui remplissent les critères et souscrivent aux engagements en matière de capacités militaires* ». ⁸³⁴

La volonté de faire participer des pays centre-européens au deuxième pilier de l'Union européenne est donc bien claire, mais elle suscite des controverses dès le début de l'élargissement.

Au début des années 2000, la politique de sécurité des pays centre-européens déterminée en grande partie par la Conception stratégique de la sécurité de l'OTAN de 1999, se réfère moins toutefois aux conceptions de sécurité de l'Union européenne. Pourtant tout naturellement, avec l'entrée des pays de l'Europe centrale dans l'UE le 1^{er} mai 2004, la PESD gagne plus d'influence sur leur sécurité, ce qui déclenche un débat général sur la forme qu'elle doit prendre dans ce nouveau contexte.

Si les pays du Groupe de Visegrád aspirent à jouer un rôle plus déterminant dans la politique de sécurité en Europe, ils doivent s'engager activement au sein de l'Agence européenne de défense (AED).

⁸³² Titre 7 « *Clause de solidarité* », L'article 188 R. *Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne*, Lisbonne, le 13 décembre 2007 [en ligne]. 2007, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML> ; (L'article I-43. *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Bruxelles, le 29 octobre 2004 [en ligne]. 2004, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : http://www.astrid-online.it/eu/Trattato/Traite_Final_Rev2_fr.pdf).

⁸³³ Titre 5 « *Dispositions générales relatives à l'action extérieure de l'Union et dispositions spécifiques concernant la politique étrangère et de sécurité commune* », l'article 28 A point 7. *Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne*. (L'article I-41 point 7. *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*).

⁸³⁴ L'article 28 E. *Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne*. (L'article I-41 point 6. *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*).

Cette Agence, créée par l'« Action commune du Conseil du 12 juillet 2004 », compte parmi ses objectifs principaux :

- le développement des capacités de défense ;
- la promotion de la coopération européenne dans le domaine de l'armement ;
- le renforcement de la base industrielle et technologique de la défense européenne et la création du marché européen concurrentiel dans ce domaine ;
- l'augmentation de l'efficacité des recherches scientifiques qui concernent la technologie de défense.

L'Agence est ouverte à tous les membres de l'UE.⁸³⁵ Dès leur entrée dans l'UE, les pays du Groupe de Visegrád en font partie.

À la fin des années 1990, la discussion sur l'avenir de la PESD fait émerger en Europe centrale trois axes de réflexion en rapport avec la sécurité de la région qui prennent en compte :

- l'importance de la PESD dans la construction de la sécurité européenne ;
- l'impact de la PESD sur les relations entre les États-Unis et l'Union européenne ; le rôle de l'OTAN dans la nouvelle architecture de la sécurité ;
- la participation des pays centre-européens dans les structures européennes de défense.

Au seuil du XXI^e siècle, les pays de Visegrád soutiennent la création des structures de sécurité de l'Union d'autant plus qu'ils y voient un moyen d'approfondir l'intégration européenne. Ils aspirent à la participation active dans la construction de la PESD. Après leur adhésion à l'OTAN et à l'UE, ils souhaitent perfectionner les mécanismes de la PESD, mais s'opposent à la diminution du rôle de l'OTAN et des États-Unis sur le continent européen. Les pays du Groupe de Visegrád avec une certaine réticence commentent les déclarations de la Belgique, de la France, du Luxembourg et de l'Allemagne lors la réunion des chefs d'États et des gouvernements qui se tient à Bruxelles le 29 avril 2003, qui concernent le concept de l'Union européenne de Sécurité et de Défense (UESD).⁸³⁶ Pour eux, il est inacceptable que ce nouvel projet fasse un contrepoids à la domination américaine dans l'OTAN. À cette occasion, ils rappellent également la nécessité d'instaurer de nouveaux mécanismes de la

⁸³⁵ *Action commune 2004/551/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 concernant la création de l'Agence européenne de défense* [en ligne]. 2004, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004E0551:FR:HTML>.

⁸³⁶ PECLOV Valérie, *Sommet Défense du 29 avril à Bruxelles : Sommet ambitieux ou un non-événement ?* [en ligne]. 2009, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.grip.org/bdg/g2059.html>.

coopération entre l'UE et l'OTAN. C'est selon le Groupe de Visegrád, les nouveaux pays membres, la meilleure manière d'influer sur la PESD.⁸³⁷

Du point de vue des pays centre-européens, la réalisation de cette politique au sein de l'UE est une question complexe. À leurs yeux, le plus important semble de trouver leur propre potentiel défensif. Le 13 novembre 2006 la Pologne, l'Allemagne, la Lituanie, la Lettonie et la Slovaquie signent à Bruxelles un accord sur la création du Groupe européen de combat (ang. *EU Battlegroup*)⁸³⁸ qui est supposé d'atteindre sa capacité opérationnelle en 2010 quand la Pologne aura une fonction de nation-cadre. Il s'agit de se charger de la responsabilité pour former des groupes, organiser un commandement, préparer un plan de formation et assurer des capacités de réaction.⁸³⁹

Le 4 mai 2012 durant le sommet à Litoměřice, les ministres de la défense du Groupe de Visegrád décident de créer une unité militaire commune dans le cadre de l'UE (ang. *Visegrad Group European Union Battlegroup*, V4 EU BG) dirigé par un général polonais.⁸⁴⁰ Prête pour 2016, avec ses 3 000 de soldats et officiers, elle constituera une force indépendante ne faisant pas partie du commandement de l'OTAN.⁸⁴¹ À partir de 2013, les armes de quatre pays commenceront les exercices communs sous l'auspice des Forces de réaction rapide de l'OTAN. Les ministres annoncent aussi des achats communs d'appareils de combat pour cette nouvelle unité. De plus, ils se prononcent en faveur d'une coopération dans le cadre de l'initiative européenne *Pooling and Sharing* et du projet atlantique *Smart Defence* qui prévoient toutes les deux d'accueillir des potentiels défensifs dans le cadre de projets

⁸³⁷ PUZYNA Stanisław, *Współpraca międzyparlamentarna państw Grupy Wyszehradzkiej w latach 1998-2004 (La coopération interparlementaire des pays du Groupe de Visegrád dans les années 1998-2004)*, Varsovie, juin 2004, p. 18.

⁸³⁸ Les Groupes européens de combat sont créés par les pays de l'UE dans le cadre de la PSCE. À la différence des Forces européennes de réaction rapide les EU Battlegroup pourraient être mobilisés et transportés dans les endroits les plus éloignés du monde menacés par des conflits ou touchés par des catastrophes naturelles. Ils interviendraient dans un délai de 10 jours suivant ses ordres, leurs missions ne dépassant pas 4 mois. KONARZEWSKA Anna, *Grupy bojowe UE. Zaczątek Euroarmii ? (Les groupes de combat de l'UE. Le début de l'euro-armée ?)* [en ligne]. 2012, [réf. 12.04.2012], pp. 154-160. Disponible sur : www.bbn.gov.pl/download.php?s=1&id=934.

⁸³⁹ La création de l'unité de combat a pour l'objectif d'assurer à l'UE une capacité de réaction rapide face à la crise en dehors de l'UE. La participation de la Pologne et de la Slovaquie peut apporter des bénéfices politiques majeurs. GÓRKA-WINTER Beata, *Grupy bojowe Unii Europejskiej – koncepcja, proces formowania, perspektywy (Les groupes de combat de l'Union européenne – la conception, le processus de formation, les perspectives)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 69, 23.11.2006.

⁸⁴⁰ Le Groupe de Visegrád décide de créer un tel groupe déjà en janvier 2007. Lors d'une réunion à Silacz les chefs d'États major des quatre pays déclarent la création d'une unité militaire européenne. Elle devrait être créée jusqu'à 2015 avec la participation des soldats ukrainiens. PEŹZIWIOL Marek A., *Grupa Wyszehradzka gotowa iść na wojnę (Le Groupe de Visegrád prêt d'aller à la guerre)*, *Dziennik*, 29.01.2007, p. 10.

⁸⁴¹ *Joint Communiqué of the Ministers of Defence of the Visegrad Group, Limoměřice, 4 mai 2012* [en ligne]. 2012, [réf. 18.07.2012]. Disponible sur : <http://www.mon.gov.pl/pliki/File/dok1.pdf>; Durant le sommet du Groupe de Visegrád à Sztarbski Pleso (05-06.05.2012) les présidents de quatre pays déclarent que l'unité militaire de combat constitue le plus important objectif de Visegrád pour l'année 2016. STARZYK Urszula, *Wyszehradzka Grupa Bojowa 2016 (L'unité de combat de Visegrád 2016)* [en ligne]. 2012, [réf. 18.07.2012]. Disponible sur : <http://portalpolski.pl/polska/wyszehradzka-grupa-bojowa-2016-5695.text.htm>.

multinationaux, ce qui permet de faire des économies budgétaires pour les pays concernés. Dans le second semestre de 2015, on prévoit des exercices avec la participation des armées pour préparer un regroupement tactique. Cette unité reste ouverte aux pays tiers.⁸⁴²

En même temps, les pays centre-européens ambitionnent de participer dans les opérations menées par l'UE, mais leurs capacités restant encore assez limitées, ils postulent que les forces européennes soient utilisées dans les missions en coopération avec l'OTAN.

Tableau 24 : La participation des pays du Groupe de Visegrád dans les opérations militaires et les missions civiles de l'UE (mars 2012).

Mission	Pays	Pays participant	Dates d'opération/mandat
Mission de formation en Somalie	Somalie	Hongrie	07.04.2010
EUNAVFOR Somalie	Somalie	Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie	XII 2008- XII 2014
EUJUST LEX Irak	Irak	Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie	01.07.2005-30.06.2012
EUSEC RD Congo	Congo	Hongrie	08.06.2005-30.09.2012
EUFOR ALTHEA	Bosnie-Herzégovine	Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie	02.12.2004
EULEX Kosovo	Kosovo	Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie	12.2008-14.06.2012
EUPOL Afghanistan	Afghanistan	Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie	15.06.2007-31.05.2013
MPUE	Bosnie-Herzégovine	Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie	01.01.2003-31.12.2011
EUMM	Géorgie	Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie	01.10.2008-14.09.2012
EUPOL COPPS	État de Palestine	Tchéquie	01.01.2006
EUFOR Libie	Libie	Pologne, Hongrie	01.04.2011
EUBAM	Moldavie/Ukraine	Pologne, Hongrie, Slovaquie	07.10.2005-30.11.2011

Source : RAWSKI Aleksander Z., *Wojsko Polskie w misjach i operacjach Unii Europejskiej (L'armée polonaise dans les missions et les opérations de l'Union européenne)*, Lublin, 2011 ; KULESA Łukasz, *Operacje Unii Europejskiej w ramach europejskiej polityki bezpieczeństwa i obrony (Les opérations de l'Union européenne dans le cadre de la PESD)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 42, 2004 ; *Opérations de l'UE* [en ligne], 2012, [réf. 27.03.2012]. Disponible sur <http://www.consilium.europa.eu/eeas/security-defence/eu-operations?lang=fr> ; <http://www.eulex-kosovo.eu/en/front/>.

Certains analystes centre-européens critiquent ouvertement la PESD qui, d'après eux, crée des institutions et des structures de défense supplémentaires superflues et qui se

⁸⁴² *Joint Communiqué of the Ministers of Defence of the Visegrad Group, Limoměřice...*, op. cit., *Polska państwem ramowym w Wyszehradzkiej Grupie Bojowej UE (La Pologne comme une nation-cadre dans l'unité militaire de combat de Groupe de Visegrád)* [en ligne], 3 mai 2012, [réf. 18.07.2012]. Disponible sur : <http://www.mon.gov.pl/pl/artykul/12818>.

concentre trop sur le potentiel défensif déjà existant en Europe. Bien que réticent à l'égard de la PESD, le Groupe de Visegrád soutient son développement et souhaite le rééquilibrage de ses dimensions civile et militaire dans la gestion de crise.⁸⁴³

Tableau 25 : Les étapes d'intégration des pays du Groupe de Visegrád avec l'UE.

Pays	La signature de l'Accord européen	L'entrée en vigueur de l'Accord européen	La demande d'adhésion dans l'UE	L'ouverture officielle des négociations	L'accès à l'UE
Pologne	décembre 1991	février 1994	5 avril 1994	31 mars 1998	mai 2004
République tchèque	octobre 1993	février 1995	17 janvier 1996	31 mars 1998	mai 2004
Slovaquie	octobre 1993	février 1995	27 juin 1995	31 mars 1998	mai 2004
Hongrie	décembre 1991	février 1994	31 mars 1994	31 mars 1998	mai 2004

Source : KAWECKA-WYRZYKOWSKA Elżbieta, SYNOWIEC Ewa, *Polska w Unii Europejskiej. Tom II (La Pologne dans l'Union européenne. Volume II)*, Varsovie, 2004, pp. 427-485 ; HALIŻAK Edward, PARZYMIES Stanisław, *Unia Europejska...*, op. cit., pp. 248-272.

Le document intitulé *La sécurité européenne : Une conception commune des 27 pays de l'UEO* présenté le 14 novembre 2005 définit les cadres institutionnels de la sécurité européenne et en dégage des principes de base:⁸⁴⁴

- la politique étrangère et de sécurité commune doit renforcer la sécurité et la stabilité grâce à des initiatives comme le Pacte de stabilité (point 129) ;
- développer une politique de défense commune revient à faire évoluer le système de la défense commune et contribue au développement des capacités opérationnelles de l'UEO (point 130) ;
- les liens transatlantiques et l'élargissement progressif de l'OTAN constituent une partie intégrante de la politique plus large de sécurité, focalisée sur le développement des accords comme le CCNA et le PPP (point 132);
- l'OSCE est une plate-forme de la sécurité coopérative qui rend possible d'influer sur l'architecture de la sécurité (points 134 – 136) ;

⁸⁴³ GÓRKA-WINTER Barbara, POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Europejska Tożsamość w dziedzinie bezpieczeństwa i obrony - perspektywy europejskich członków NATO pozostających poza Unią Europejską (Identité européenne dans le domaine de sécurité et de défense – les perspectives des membres européens de l'OTAN qui restent en dehors de l'Union européenne)*, Biuletyn PISM (Papier de l'Institut Polonais des Affaires Internationales), série Z, n° 27, 2001.

⁸⁴⁴ *La sécurité européenne : Une conception commune des 27 pays de l'UEO*, Conseil des Ministres de l'UEO, Madrid, le 17 novembre 1995 [en ligne]. 1999, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/951114fr.pdf>.

- les traités bilatéraux créent un environnement favorable à la sécurité (point 137) ;
- l'ONU est considérée comme une organisation globale (point 138).

Cette conception confirme qu'un plus grand nombre des pays européens sont inclus dans les activités de l'UEO suivant l'esprit d'un système coopératif de sécurité.

Pourtant, face à une réduction importante des fonctions et des compétences de l'UEO, on argumente en faveur de cette organisation en se référant à l'article 5 du Traité modifié de Bruxelles qui évoque les obligations d'une défense réciproque. En conséquence, les États européens décident que, tant qu'une solution permettant l'organisation d'une défense commune sans l'OTAN dans le cadre de la PSD ne sera pas mise en place, il ne faut pas supprimer l'UEO.⁸⁴⁵ Cette condition est remplie le 1^{er} décembre 2009 avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne dont l'article 42 point 7 oblige les membres de l'UE à une aide mutuelle en cas d'une agression militaire (à condition que cette obligation n'influence pas le caractère spécial de la politique de sécurité et de défense des pays membres de l'UE). De plus, le Protocole joint au Traité prévoit une possibilité d'élaboration des procédures d'une coopération interparlementaire et du contrôle de la sécurité européenne exercé par des représentants du Parlement européen et des délégués des parlements nationaux. De la sorte, la résolution désigne une option de contrôle parlementaire sur la PSD qui reste alternative par rapport à l'Assemblée de l'UEO. La décision de la dissolution de l'UEO du 31 mars 2010 semble donc comme une conséquence logique du processus de développement des capacités réelles de l'UE dans le domaine de sécurité et de défense. Les arguments en faveur de la transparence institutionnelle et de la rationalité financière tranchent aussi pour d'une telle décision d'élimination. Face aux compétences mineures de la PSD, la dissolution de l'UEO n'a pas de conséquences négatives pour la réalisation et le développement de la sécurité et de la défense de l'UE. Le 30 juin 2011 l'organisation est dissoute, cesse son activité au sein de l'UE et disparaît de la scène internationale.

L'institutionnalisation de la sécurité dans le cadre de l'UE/l'UEO ne vise pas des capacités opérationnelles différentes de celles déjà atteintes par l'OTAN. Son but consiste à atteindre une autonomie définie par rapport au commandement, mais toujours avec les mêmes ressources, normes, règles et procédures que celles de l'OTAN. Le développement de la PSD se trouve dans l'intérêt de l'Europe centrale. Il s'agit de s'engager dans les initiatives

⁸⁴⁵ TERLIKOWSKI Marcin, *Europejska Polityka Bezpieczeństwa i Obrony w programie prezydencji francuskiej (Politique européenne de sécurité et de défense dans le programme de la présidence française)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 33, 22.07.2008.

qui construisent les capacités militaires de l'UE afin de mieux influencer sur la PSDC et de concrétiser les règles de partenariat stratégiques entre l'UE et l'OTAN.

L'Union européenne ne peut ni ne veut rester dans l'ombre de l'OTAN. Selon Jeremy Rifkin c'est justement l'UE qui gagne le meilleur ticket gagnant : « *les Américains affirment pouvoir mourir pour leurs rêves, mais pour le nouveau rêve européen il faut vivre* ». ⁸⁴⁶ Une Europe centrale unie est dans l'intérêt de toute la région, mais cette unité doit se faire au sein d'une Union européenne forte et centralisée. Les pays du centre de l'Europe doivent donc trouver leur place dans le grand rêve européen, sans oublier cependant leurs intérêts particuliers en ce qui concerne la sécurité et la stabilité dans la région.

⁸⁴⁶ RIFKIN Jeremy, *Europejskie marzenie. Jak europejska wizja przyszłości przyćmiewa American Dream (Un rêve européen. Comment la vision européenne de l'avenir écarte l'American Dream)*, Varsovie, 2005, p. 463.

4.2.3 Organisation du traité d'Atlantique Nord

Dans la première décennie du XXI^e siècle, l'Organisation du traité d'Atlantique Nord est confrontée à la question de son fonctionnement. Les dangers et les défis que l'Alliance atlantique doit envisager ne ressemblent plus du tout à ceux du tournant des années 1980 et 1990 du siècle passé. L'enjeu de cette réadaptation au nouveau contexte est crucial pour l'organisation, il en va de son existence et de sa survie.

Le Secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson (1999-2003) souligne à plusieurs reprises que « *dans la neuvième décennie du siècle passé, l'Alliance a vécu les changements majeurs dans son histoire* ». ⁸⁴⁷ Mais, cette constatation n'a pas toujours été aussi évidente. Afin de présenter le rôle de l'OTAN dans la construction de la sécurité internationale ainsi que son implication dans les affaires de la région centre-européenne, il convient de rappeler les fondements politiques de cette institution, basés sur le Traité de Washington et plusieurs autres documents et conceptions stratégiques.

Selon le Traité de Washington ⁸⁴⁸ et la Charte des Nations unies ⁸⁴⁹, l'Alliance réalise les missions suivantes que résume le tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Les missions de l'OTAN d'après le Traité de Washington et la Charte des Nations unies.

Sécurité	L'OTAN reste un des fondements nécessaires à un environnement euro-atlantique de sécurité stable, basé sur le développement des institutions démocratiques et sur un règlement pacifique des différends ; aucun pays ne pourra dissuader ou contraindre les autres par l'utilisation de la force ou par des menaces de l'utiliser.
Consultation	Selon l'article 4 du Traité de Washington l'OTAN constitue un forum de consultation des alliées sur les questions concernant leurs intérêts vitaux ou les événements qui menacent la sécurité des pays membres ; elle sert à coordonner leurs efforts dans les domaines relevant de leur intérêt commun.
Dissuasion et défense	D'après les articles 5 et 6 l'Alliance empêche et protège d'une agression potentielle dirigée contre un des États membres.
Gestion des crises	Selon l'article 7 du Traité, l'organisation est prête à participer dans la prévention effective des conflits et s'engage activement dans la gestion des crises et dans les opérations anti-crisis).
Partenariat	L'OTAN fait la promotion d'un large partenariat, d'une coopération et d'un dialogue avec les autres pays sur le territoire euro-atlantique afin d'augmenter la transparence, la confiance réciproque et des capacités pour les actions communes avec l'Alliance.

Source : KUPIECKI Robert, *Sila i solidarność. Strategia NATO 1949-1989 (La force et la solidarité. La stratégie de l'OTAN 1949-1989)*, Varsovie, 2009, pp. 65-99 ; ZAKRZEWSKI Stanisław, *Ewolucja koncepcji strategicznej NATO (L'évolution de la conception stratégique de l'OTAN)*, ZAKRZEWSKI Stanisław, *NATO na początku XXI wieku (L'OTAN au début de XXI^e siècle)*, Poznań, 2008, pp. 11-30.

⁸⁴⁷ The Rt. Hon. Lord Robertson of Port Ellen, *Preface*, ASMUS Ronald, *NATO. Otwarcie drzwi*, op. cit., pp. 12-16.

⁸⁴⁸ *Traité Nord-atlantique, 4 avril 1949* [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_17120.htm.

⁸⁴⁹ *Charte des Nations unies, San Francisco, 26 juin 1945* [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : <http://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/uncharter-all-lang.pdf>.

L'Organisation se base sur la règle de souveraineté de tous ses membres. La conception stratégique de l'Alliance acceptée par les chefs des États et des gouvernements participants lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Washington (23-24 avril 1999) implique le maintien des capacités militaires de l'OTAN (point 29) : « *L'existence de capacités militaires efficaces dans toutes les circonstances prévisibles est aussi fondamentale pour permettre à l'Alliance de contribuer à la prévention des conflits et à la gestion des crises par des opérations de réponse aux crises ne relevant pas de l'article 5. Ces missions peuvent être hautement exigeantes et nécessiter les mêmes qualités politiques et militaires – cohésion, entraînement multinational, travail approfondi de planification préalable, etc. – que celles qui seraient essentielles dans une situation relevant de l'article 5. C'est pourquoi, si elles peuvent imposer des exigences spécifiques, elles seront néanmoins traitées dans le cadre d'un ensemble commun de structures et de procédures alliées* ». ⁸⁵⁰

Le sommet de l'OTAN à Prague (21 – 22 novembre 2002) qui vote l'élargissement à l'Est, décide également de : ⁸⁵¹

- créer la Force de réaction rapide de l'OTAN (ang. *NATO Response Force*, NRF);
- minimiser ses structures de direction ;
- accepter l'Engagement de capacités de Prague (ang. *Prague Capabilities Commitments*, PCC), les efforts susceptibles d'améliorer et de développer les capacités militaires sur un champ de bataille moderne dans les conditions d'un danger majeur ;
- renforcer la défense contre les cyber-attaques ;
- soutenir la conception militaire de la défense contre le terrorisme.

L'Alliance souligne également que « *l'OTAN et l'Union européenne ont des intérêts stratégiques en commun* ». ⁸⁵² Lors des réunions antérieures (à Varsovie en septembre 2002) et postérieures (à Colorado Springs octobre 2003), les questions sont soulevées au sujet des moyens pour augmenter l'efficacité des capacités défensives et du nouveau rôle de l'OTAN. La crise irakienne et les discussions sur la constitution européenne freinent pourtant la réalisation des intentions exprimées alors.

⁸⁵⁰ *Concept Stratégique de l'Alliance approuvé par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999* [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_27433.htm.

⁸⁵¹ *Déclaration du Sommet de Prague diffusée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Prague le 21 novembre 2002* [en ligne]. 2002, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/SID-161329FF-7CE0CE37/natolive/official_texts_19552.htm.

⁸⁵² *Ibidem*, point 11.

Carte 21 : L'OTAN et ses partenaires le 29 mars 2004.



Source : DUMONT Gerard-François, VERLUISE Pierre, *Atlas de l'Union européenne élargie* [Ressource électronique]. 2008, p. 10, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : <http://diploweb.com>.

Durant le sommet atlantique à Istanbul (28-29 juin 2004), l'Alliance tente de raccomoder ses relations extérieures altérées par les controverses liées à l'Irak et annonce le renforcement de son rôle en Afghanistan.⁸⁵³ La Déclaration d'Istanbul souligne la volonté de construire un système de la défense collective qu'inclura la défense de nouveaux dangers dont

⁸⁵³ POSEL-CZEŚCIK EDYTA, *Szczyt Sojuszu Północnoatlantyckiego w Stambule. 28-29 czerwca 2004 (Le sommet de l'OTAN à Istanbul. 28-29 juin 2004)*, *Biuletyn PISM (Papier de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 29, 1 juillet 2004, pp. 57-60.

le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.⁸⁵⁴ Tandis que le sommet n'apporte pas de changements majeurs dans la politique de l'OTAN sur le territoire de la CEI, les pays participants expriment une volonté de s'engager au Moyen-Orient (l'Initiative de coopération d'Istanbul).⁸⁵⁵ *Le Plan d'action de partenariat pour l'établissement d'institutions de défense* (PAP-DIB) est aussi présenté⁸⁵⁶ ainsi que le problème des standards démocratiques en Ukraine.⁸⁵⁷

Les 9 et 10 février 2005 une réunion informelle des ministres de la défense des pays membres de l'OTAN se déroule à Nice. C'est la première rencontre organisée en France depuis que Paris a quitté les structures militaires de l'Alliance. Cette réunion témoigne d'une réconciliation et ouvre une nouvelle étape de la coopération entre les Européens de la vieille Europe, notamment la France et les États-Unis. Michelle Alliot-Marie, le ministre français de la défense déclare que « *l'Alliance est ici chez elle* ». Elle souligne que la France est le deuxième pays, après les États-Unis, à envoyer des contingents de ses soldats aussi nombreux dans les missions de l'OTAN et rappelle que deux missions les plus importantes de 2005, en Afghanistan et en Kosovo sont dirigées par les généraux français.⁸⁵⁸ Durant cette rencontre les ministres décident d'élargir la mission en Afghanistan (ISAF) et de placer les troupes de l'OTAN dans toutes les régions du pays, notamment à la frontière avec l'Irak.⁸⁵⁹ L'Italie, l'Espagne et la Lituanie devraient aussi envoyer leurs soldats dans cette région. Les Anglais et les Canadiens opèrent déjà dans le bastion traditionnel des talibans – à Kandahar. Les États-Unis souhaitent avant tout de réunir les efforts de la mission de l'ONU (environ 8 500 personnes) aux forces atlantiques engagées dans l'opération «Liberté Immuable» (ang. *Enduring Freedom*, OEF) qui se déroule dans l'Est d'Afghanistan (18 000 personnes).⁸⁶⁰

⁸⁵⁴ *Déclaration d'Istanbul - Notre sécurité dans une nouvelle ère publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Istanbul le 28 juin 2004* [en ligne]. 2004, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/SID-5A5AD802-017D660B/natolive/official_texts_21026.htm.

⁸⁵⁵ *Initiative de coopération d'Istanbul, 28 juin 2004* [en ligne]. 2004, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_21017.htm.

⁸⁵⁶ *Partnership Action Plan on Defence Institution Building (PAP-DIB), 7 juillet 2004* [en ligne]. 2004, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/en/SID-7795923C-8479D319/natolive/official_texts_21014.htm.

⁸⁵⁷ *Déclaration du Président, Réunion au sommet de la Commission OTAN-Ukraine tenue à Istanbul, 29 juin 2004* [en ligne]. 2004, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_21019.htm.

⁸⁵⁸ BRAS Olivier, *Une réunion historique pour la France, 10 février 2005* [en ligne]. 2005, réf. [05.04.2011]. Disponible sur : http://www.rfi.fr/actufr/articles/062/article_33936.asp.

⁸⁵⁹ *Rocznik strategiczny 2005/2006. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2005/2006. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)* éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie, 2006, p. 431.

⁸⁶⁰ *Stumbling into chaos: Afghanistan on the brink, SENLIS Council Report* [en ligne]. novembre 2007, [réf. 05.04.2011]. pp. 40-42 et p. 56. Disponible sur : http://www.icosgroup.net/static/reports/Afghanistan_on_the_brink.pdf.

Malgré des progrès indéniables des négociations au sein de l'OTAN, Donald Rumsfeld, le Secrétaire américain de défense, n'arrive pas à convaincre les Allemands, les Français et les Espagnols de former des cadres pour l'armée irakienne et d'y envoyer des instructeurs, les trois pays cités se déclarant prêts à participer dans cette formation mais sur leurs propres territoires, au Cathare ou aux Émirats arabes unies.⁸⁶¹ La France refuse de participer aux missions initiées par les États-Unis qui ne sont pas en accord avec sa politique. La situation évolue en 2008 quand Barack Obama devient le président des États-Unis. En déclarant sa volonté de renforcer des forces militaires en Afghanistan, il appelle les autres pays à un plus grand engagement, tentant de la sorte de résoudre « la question afghane ».⁸⁶²

« Notre Alliance assumera ses responsabilités, dès lors qu'il s'agit de se débarrasser de l'héritage d'une longue période de suspicion. Nous sommes prêts à intensifier les contacts militaires, notamment ceux que les commandants militaires de l'OTAN pourraient avoir avec Moscou et avec d'autres capitales d'Europe centrale et orientale. » (Article 8, Déclaration de Londres, 05.07.1990 – 06.07.1990).⁸⁶³ Par cette résolution informelle, l'OTAN se tourne vers « ses anciens adversaires du temps de la Guerre froide ».⁸⁶⁴ Au début, il s'agit d'établir les relations directes de partenariat afin de consolider la sécurité paneuropéenne et de répondre aux besoins de sécurité de la région centre-européenne.⁸⁶⁵ Il faut rappeler que le processus d'élargissement de l'OTAN qui commence de la sorte n'est promis à un succès obligatoire.⁸⁶⁶ L'opposition de la Russie n'est pas le seul obstacle que rencontrent les aspirations de l'Europe centrale, l'élargissement de l'OTAN posent aussi des problèmes aux vieux membres du Pacte. Quand l'élargissement se trouve lié à la révision et à la modernisation du partenariat stratégique entre les États-Unis et l'Europe, des incertitudes et des craintes significatives voient le jour. Ronald Asmus se souvient qu'en décembre 1993 les États-Unis n'ont pas de politique définie face à l'Europe.⁸⁶⁷ Durant 1994, les Américains élaborent les procédures d'élargissement mais leur position reste assez floue,⁸⁶⁸ mais non en ce qui concerne les relations avec la Russie qui gardent leur caractère prioritaire : « Concernant la Russie une stratégie existe, son architecte et le consentement du président également, contrairement aux

⁸⁶¹ *Rocznik strategiczny2005/2006*, op. cit., pp. 178-180.

⁸⁶² *Obama's Address on the War in Afganistan, le discours de Barack Obama à West Point Academy, New York, 1 décembre 2009* [en ligne]. 2009, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : <http://www.nytimes.com/2009/12/02/world/asia/02prexy.text.html?pagewanted=all>.

⁸⁶³ *Déclaration sur une Alliance de l'Atlantique Nord renouvelée, publiée par les Chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, 05.07.1990-06.07.1990* [en ligne]. 1990, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/en/natolive/official_texts_23693.htm.

⁸⁶⁴ *Ibidem*, Article 4.

⁸⁶⁵ KUPIECKI Robert, *Sila i solidarność*, op. cit., p. 304.

⁸⁶⁶ KUŹNIAR Roman, *Droga do wolności...* op. cit., p. 98.

⁸⁶⁷ ASMUS Ronald, *NATO. Otwarcie drzwi ...*, op. cit., p. 32.

⁸⁶⁸ *Ibidem*, p. 131.

questions concernant l'Europe et l'OTAN ». ⁸⁶⁹ Dans sa description de la position de l'Occident face à l'Europe centrale, Ronald Asmus souligne « *que la possibilité que Moscou libère ses satellites n'était pas généralement appréciée* », de même que « *la forte volonté des sociétés orientales de l'époque à regagner leur souveraineté et satisfaire leurs aspirations à s'intégrer à l'Occident* ». ⁸⁷⁰ Quant à l'élargissement de l'OTAN, Asmus donne un exemple qu'illustre les doutes de l'administration américaine en 1992. Durant le séjour de George W. H. Bush à Varsovie le 5 juillet 1992 à l'occasion de l'enterrement d'Ignacy Jan Paderewski, le président américain ne savait pas comment aborder cette question. Finalement, il se décide de ne pas mentionner officiellement le futur élargissement de l'OTAN pendant sa rencontre avec le président polonais Lech Wałęsa. ⁸⁷¹ Il semble donc naturel que les pays de la région centre-européenne cherchent à résoudre la question de leur sécurité de différentes manières. Les Tchèques tentent de trouver des garanties par eux-mêmes. ⁸⁷² La Pologne restant « *la plus prudente des pays de Visegrád* », sa position officielle penche vers une neutralité. ⁸⁷³ Asmus mentionne souvent la nécessité de surmonter des obstacles importants qui entravent la nouvelle vision de la politique américaine, conscient que celle-ci ne s'imposera pas facilement : « *l'élargissement de l'OTAN a mené les États-Unis à la plus importante discussion nationale depuis des décennies* ». Ce débat modifie totalement la vision américaine de l'Europe, les relations avec la Russie et les futurs objectifs de l'OTAN. ⁸⁷⁴

Grâce à la publication d'Asmus, nous avons la vue complexe de la naissance du « *Partenariat pour la Paix* » et de ses relations avec l'idée d'élargir l'OTAN. En décrivant dans une large perspective de quelle façon l'idée de l'élargissement a émergé, l'auteur insiste à plusieurs reprises les différents méandres de ce processus. Il en rappelle le contexte particulier et compliqué, à cause des échecs dans les Balkans, quand l'Alliance s'est trouvée « *au bord d'un gouffre* ». ⁸⁷⁵ Asmus souligne également le rôle clé des pays du Groupe de Visegrád, surtout par rapport à la question russe qui reste toujours déterminante pour la politique américaine. Sur ce point, les négociations des présidents Lech Wałęsa et Boris Eltsine ont été, selon l'auteur, décisives. Asmus pense que c'est grâce aux Polonais que l'élargissement a finalement eu lieu. ⁸⁷⁶ Le tandem Wałęsa-Eltsine donnant des arguments forts en faveur de

⁸⁶⁹ *Ibidem*, p. 72.

⁸⁷⁰ *Ibidem*, p. 40.

⁸⁷¹ *Ibidem*, p. 65; ROSZKOWSKI Wojciech, *Najnowsza historia Polski 1980-2002 (La nouvelle Histoire de la Pologne 1980-2002)*, Varsovie, p. 161.

⁸⁷² *Ibidem*, p. 60.

⁸⁷³ *Ibidem*, p. 61.

⁸⁷⁴ *Ibidem*, p. 24.

⁸⁷⁵ *Ibidem*, p. 193.

⁸⁷⁶ *Ibidem*, pp. 98-101.

l'élargissement de l'OTAN, palliant au manque de vision de l'OTAN, a garanti le succès de premières accessions en novembre 2002 à Prague qui ont ouvert la voie aux suivantes.

Il est vrai aussi que les États-Unis se prononçant en faveur de l'élargissement, optent pour « *une tactique lente et plus générale dans ce processus* », c'est-à-dire une conception du « libre chemin ». ⁸⁷⁷ Cette politique des « portes ouvertes » éveille d'importantes controverses entre les alliés qui ont pourtant accepté une telle option. À leur avis, les États-Unis limitent l'accès à la plupart des pays invités à l'OTAN, surtout par rapport à ce qui a été convenu à Madrid. C'est à cette époque, au début de la seconde moitié des années 1990, que des divergences importantes naissent dans les rangs des alliés : par exemple le retour de la France dans les structures militaires de l'OTAN se termine par un échec. Il faut aussi souligner que des problèmes concernant la solidarité et la cohésion de l'Alliance du début de 2003, (par exemple la question irakienne) remonte encore à cette période, de même que des fissures dans la cohésion des liens transatlantiques qui unissent les États-Unis avec ses partenaires de la « vieille Europe ». (*Nota bene*, cette expression passée dans le langage courant, a été utilisée pour la première fois par Helmut Kohl dans une lettre adressée au président Bill Clinton). ⁸⁷⁸

L'élargissement du 12 mars 1999, quand la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie reçoivent le statut de membre dans l'OTAN reste un succès indiscutable qui fraie le chemin du deuxième élargissement qui a englobé le 26 mars 2003 l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Bulgarie. Par leur adhésion, tous les États membres reconnaissent de fait l'OTAN « *comme une organisation fondamentale de la sécurité et de la défense en Europe* ». L'élargissement à l'Est bien qu'il semble évident est marqué au début par quelques hésitations. L'OTAN craint la réaction de la Russie, malgré la volonté de construire « *une union euro-atlantique de Vancouver à Vladivostok* » déclarée par le Secrétaire d'État James Baker et le ministre allemand des affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher. ⁸⁷⁹

Ronald Asmus déjà cité souligne « *un amour difficile de son pays pour l'Europe centrale et orientale* » sans pourtant cacher des intérêts que représentait cette zone pour Washington. Selon lui, c'est l'OTAN comme l'organisation qui avait besoin d'une ouverture ainsi que l'Amérique qui en profitait aussi car cet élargissement était pour eux : ⁸⁸⁰

- la meilleure manière de prévenir une éventuelle guerre en Europe ;

⁸⁷⁷ *Ibidem*, p. 120.

⁸⁷⁸ ZAJĄC Justyna, *Polityka zagraniczna USA po zimnej wojnie (La politique étrangère des États-Unis après la Guerre froide)*, Toruń, 2006, pp. 33-66.

⁸⁷⁹ STORY Jonathan, *Europe: From Containment to Another, The New Europe: politics, government and economy since 1945*, éd. par STORY Jonathan, Oxford, Cambridge, 1993, p. 509.

⁸⁸⁰ ZAJĄC Justyna, *Polityka zagraniczna USA...*, op. cit., pp. 33-66.

- la méthode optimale de consolider la victoire de la démocratie, de la paix et de l'intégration en Europe, la promotion de la démocratie étant l'un des objectifs fondamentaux de la politique étrangère américaine;
- un soutien supplémentaire des richesses des États-Unis ;
- la réparation des erreurs historiques créant des perspectives pour les nouvelles démocraties de se joindre aux alliés des États-Unis ;
- le renforcement de l'OTAN grâce à la participation de nouveaux alliés de qualité ;
- la consolidation de la position des États-Unis en Europe ;
- la meilleure possibilité d'influer sur les pays européens, la Russie et les pays de la CEI.

Dans le contexte de la deuxième étape de l'élargissement déclarée durant le sommet de l'OTAN à Prague en novembre 2002, il convient de rappeler le rôle important que les petits États jouent dans la sécurité commune.

La sécurité collective est un modèle de relations entre les pays où des conflits peuvent resurgir à propos des limitations et des procédures déjà convenues.⁸⁸¹ Cette sécurité collective, une mission primordiale de l'OTAN⁸⁸² rend l'Alliance attractive comme partenaire à la fin du XX^e siècle. Même les pays neutres en Europe pèsent les pour et les contre d'une éventuelle adhésion. La Finlande réalise seulement des sondages, mais la Suède et l'Autriche discutent longtemps cette option et ne l'abandonnent qu'après l'intervention de l'OTAN en ex-Yougoslavie.

Pour tous les candidats potentiels, l'OTAN représente une garantie de renforcement de leur sécurité nationale. Ses principes fondamentaux restant inchangés au fil des années (voire les articles 4 et 5), le système de fonctionnement de l'OTAN se base surtout sur la règle d'une sécurité commune indivisible. Elle implique que chacun des pays membres n'est réduit à compter uniquement sur ses seules actions ni sur ses ressources économiques nationales pour se prémunir des dangers qui menacent sa sécurité. Il peut toujours s'appuyer sur l'aide des autres pays de l'OTAN dont aucun ne renonce à ses propres obligations d'allié face aux autres États en cas d'une menace pour sa sécurité.⁸⁸³

L'OTAN confirme qu'elle reste ouverte à tous les pays européens, à condition qu'un pays soit invité par un des États-membres et que sa candidature soit acceptée par les autres

⁸⁸¹ NOLAN Janne E., *Global Engagement Cooperation and Security in the 21st Century*, Washington, 1994, pp. 3-18.

⁸⁸² KUPIECKI Robert, *Sila i solidarność...*, op. cit., p. 50.

⁸⁸³ *Ibidem*, pp. 13-64.

membres. Les devoirs d'un membre ne varient pas mais il existe des liens spécifiques entre certains pays et l'organisation (c'est par exemple le cas de la France, de l'Espagne ou de l'Islande). Quant à l'Allemagne, elle est très intégrée à l'OTAN, la totalité de ses forces militaires, sa défense territoriale exceptée, reste soumise à l'Alliance. La pleine participation à la structure militaire de l'OTAN concerne également le Norvège et le Danemark. L'Islande est le seul membre à ne pas posséder des ressources militaires. Sa participation à l'Alliance correspond à la base de Keflavik (*nota bene*, aujourd'hui supprimée) et aux autres installations militaires importantes pour la sécurité aérienne ou maritime.⁸⁸⁴

Du point de vue structurel, il existe une distinction entre les piliers militaire (le Comité militaire, l'état-major militaire international et les commandements régionaux) et civil (le Conseil de l'Atlantique Nord, le comité des plans de défense, le groupe des plans nucléaires et le secrétariat international). Le système collégial est soutenu par de nombreux comités spécialisés qui fonctionnent sur la base de mandat accordé par le Conseil de l'Atlantique Nord. Le Commandement militaire constitue une partie intégrale militaire de l'Alliance. Il se compose des commandements, des états-majors unifiés et des contingents de forces militaires envoyés par les États membres dans des groupes stratégiques et opérationnels alliés pendant un conflit militaire ou une autre opération militaire. Le Commandement se consacre à la réalisation des plans définis par la structure politique de l'Alliance et à la présentation d'éventuelles remarques et conclusions concernant la planification.⁸⁸⁵

L'Alliance offre donc des avantages notables à tous les candidats potentiels. Leur liste reste alors illimitée, même une adhésion probable de la Russie est envisageable,⁸⁸⁶ celle des Balkans fort probable. L'Ukraine et la Géorgie ont déjà effectué certaines démarches, activement accompagnées par la Pologne. L'OTAN tiens à ne pas être perçue comme un ennemi des pays à l'Est de la rivière Bug.⁸⁸⁷ C'est lors de sa délégation en Ukraine que l'Alliance confirme que ses portes restent grandes ouvertes à de nouveaux candidats. À cette occasion, les Ukrainiens attendaient même une confirmation de leur adhésion en 2007, mais le secrétaire général Jaap de Hoop Scheffer n'a pas précisé cette date, tout en soulignant que le dialogue entre l'OTAN et l'Ukraine doit rester très actif. Compte tenu que seulement un tiers

⁸⁸⁴ BALCEROWICZ Bolesław, *Sojusz a obrona narodowa (L'Alliance et la sécurité nationale)*, Varsovie, 1999, coll. Biblioteka Wiedzy Wojskowej (Bibliothèque du savoir militaire), p. 93.

⁸⁸⁵ *Rocznik strategiczny 2006/2007. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2006/2007. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie, 2007, pp. 138-146.

⁸⁸⁶ *Czy Rosja będzie z nami w NATO? (Est-ce que la Russie sera avec nous dans l'OTAN)*. L'interview avec Adam Daniel ROTFELD, *Gazeta Wyborcza*, 10.05.2002.

⁸⁸⁷ SOLANA Javier, *Les préparatifs du Sommet de Madrid*, *NATO Review*, vol. 45, n° 2, mars 1997, p. 5.

de la population ukrainienne soutient l'entrée dans l'OTAN⁸⁸⁸, le secrétaire général insiste sur le besoin espérant effacer ainsi le stéréotype qui fait percevoir l'Alliance en Ukraine comme une organisation adverse.⁸⁸⁹

Le président ukrainien Victor Youchtchenko affirme à Jaap de Hoop Scheffer que certains échos à l'Est du pays ne reflètent pas l'image pourtant de plus en plus positive de l'OTAN en Ukraine⁸⁹⁰ et assure que l'entrée de Kiev dans l'Alliance représente un de ses objectifs stratégiques.⁸⁹¹ Le secrétaire générale tempore et déclare que l'OTAN jugera les efforts de l'Ukraine à un moment convenu, notamment après les élections parlementaires en 2006. Une fois passé ce délais, Condolezza Rice tente pendant la rencontre des ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN à Sophie (27 – 28 avril 2006), de faire entrer l'Ukraine dans l'Alliance le plus rapidement possible. Cependant les sommets de Bucarest (2 – 4 avril 2008) et de Bruxelles (2 – 3 décembre 2008) ne confirment cette initiative américaine.⁸⁹²

⁸⁸⁸ En 2004 – 30% de la population ukrainienne se prononcent contre l'adhésion dans l'OTAN, au début de 2005 – 50,4%, au printemps 2006 – 64,4% et en juin 2006 – 87,6%. ; GÓRSKA Anna, OLSZAŃSKI Tadeusz, *Ukraiński sprzeciw wobec współpracy z NATO (Le veto ukrainien contre la coopération avec l'OTAN)*, Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des Études orientales) [en ligne]. 2006, [réf. 20.04.2011]. Disponible sur: <http://www.osw.waw.pl/pub/koment/2006/06/060608.htm>.

⁸⁸⁹ OLCZAWA Maciej, *Imperialna rozgrywka. Ukraina w geopolitycznej strategii Stanów Zjednoczonych (Un jeu imperial. L'Ukraine dans la stratégie géopolitique des États-Unis)*, Cracovie, 2009, pp. 71-102.

⁸⁹⁰ Pourtant, comme le constate Varia Vike-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie dans les années 1999 – 2007, une volonté politique et un soutien auprès de la société de rejoindre les institutions euro-atlantique n'existent pas dans ce pays. *Na czym polegają błędy Ukrainy? (En quoi consistent-ils les erreurs de l'Ukraine ?)*, l'interview avec Varia VIKE-FREIBERGA, Présidente de la République de Lettonie, *Express*, n° 26 (4451), 21-22.02.2009.

⁸⁹¹ KUBIAK Krzysztof, MICKIEWICZ Piotr, *NATO w dobie transformacji. Siły zbrojne w transatlantyckim systemie bezpieczeństwa początku XXI wieku (L'OTAN dans une époque de transformation. Les forces militaires dans le système transatlantique de sécurité au début de XXI^e siècle)*, Toruń, 2008, p. 167.

⁸⁹² OLCZAWA Maciej, *Imperialna rozgrywka...*, pp. 103-132. La présentation du Plan d'action pour l'adhésion (ang. *Membership Action Plan, MAP*) pour l'Ukraine et la Géorgie, vivement soutenu par l'Europe centrale, soulève beaucoup de controverses durant ces sommets. Dans leur ensemble, les pays de l'OTAN divergent sur ce point (KABACZIJ Roman, *Z miłości do Rosji (Pour l'amour de la Russie)*, *Ukraiński Tydzień (La semaine ukrainienne)*, 21-27.11.2008) à cause de leur crainte de froisser les bonnes relations avec la Russie (réticences de la part de la France et de l'Allemagne), de la crise politique en Ukraine, de l'instabilité dans les zones de conflit en Géorgie et de la position politique du président Mikhaïl Saakachvili de plus en plus défaillant, à la fois à l'intérieur de pays que sur le plan international. Finalement, ces sommets ne donnent pas à l'Ukraine et à la Géorgie des MAP, mais grâce aux efforts diplomatiques polonaises et tchèques ainsi qu'à l'engagement du président polonais Lech Kaczyński, Kiev et Tbilissi recevant juste une promesse de pouvoir un jour intégrer l'OTAN. (MADEJ Marek, *Wyniki szczytu NATO w Bukareszcie (Les effets du sommet à Bucarest)*, *Biuletyn PISM (Papier de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 14, 08.04.2008 ; KULESA Łukasz, MADEJ Marek, *Spotkanie ministrów spraw zagranicznych NATO w Brukseli (La rencontre des ministres des affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles)*, *Biuletyn PISM (Papier de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 60, 04.12.2008) Les pays occidentaux n'arrivent toujours pas à élaborer une position commune face aux désirs d'adhésion de l'Ukraine aux structures euro-atlantiques. D'un côté, Richard Pipes, politologue américain déclare ouvertement que l'Ukraine ne doit pas se dépêcher de rejoindre l'OTAN. (KABACZIJ Roman, *Z miłości do Rosji, op. cit.*) De l'autre côté, le rapport de l'Institut Brookings (Steven Pifer, Ander Aslund et Jonathan Elkind) intitulé *Inviter l'Ukraine en 2009* présente en avril 2009 à Kiev les quatre aspects d'une coopération approfondie entre Washington et l'Ukraine : le dialogue bilatéral avec les leaders de l'Ukraine, l'aide dans la crise économique, l'amélioration de la sécurité énergétique de l'Ukraine et le soutien à la coopération de Kiev avec l'UE et l'OTAN, sans négliger le maintien de bonnes relations avec la Russie. (*Polityka USA wobec Ukrainy :*

Retraçons le chemin qui a mené la Pologne à l'OTAN, le processus qui a bien reflété le souci de sécurité de tout le Groupe de Visegrád. Le document intitulé *La stratégie de la sécurité de la Pologne*⁸⁹³ élaboré par le Comité de la défense nationale et signé le 2 novembre 1992 par le président polonais Lech Wałęsa, modifie formellement la politique de la Pologne et la place en bonne voie vers une adhésion à l'OTAN. Il confirme que Varsovie « recherche des liens avec les alliances de défense et les systèmes de sécurité existants et prétend à renforcer ces structures. En reconnaissant que l'OTAN reste un élément majeur de la stabilité politique et de la paix en Europe, la Pologne apprécie particulièrement le caractère euro-atlantique de l'Alliance et se prononce en faveur de la présence des armes américaines sur notre continent. L'objectif stratégique de la Pologne dans les années 1990 est son adhésion dans l'OTAN et dans l'UEO, un pilier européen de l'Alliance et un élément important du système européen de la sécurité collective. (...). La Pologne souhaite que le système euro-atlantique de la sécurité concerne tous les pays de l'Europe centrale et orientale ».⁸⁹⁴

La stratégie de sécurité de la Pologne de 2000 précise la participation de Varsovie à l'OTAN.⁸⁹⁵ « L'adhésion dans l'Alliance change d'une manière importante la position géopolitique et géostratégique de la Pologne. Désormais, elle devient une partie intégrante d'un système défensif garantissant la sécurité et créant des conditions d'un développement stable. (...) La Pologne lie sa sécurité à la sécurité des pays de l'OTAN et des membres de l'UE. La Pologne réalise ses intérêts nationaux avant tout dans le cadre d'un système nord-atlantique de coopération et de solidarité. (...) L'adhésion à l'OTAN diminue des risques d'agression contre notre pays grâce au facteur dissuasif qu'elle développe car un agresseur éventuel devant prendre en compte la possibilité d'une réaction solidaire de l'Alliance ».⁸⁹⁶

La stratégie polonaise de 2000 voit en OTAN comme « l'élément majeur de la stabilité politique et militaire sur le continent » et « le fondement réel de sa sécurité et défense ».⁸⁹⁷ De surcroît, Varsovie déclare « qu'elle participera activement à la consolidation de cette organisation et le maintien de sa capacité à remplir les devoirs fondamentaux dans le cadre de la sécurité qui portent sur l'assurance de l'environnement de la sécurité euro-atlantique stable, impliquent des consultations et des garanties pour une politique efficace de

cztery podstawowe kwestie (La politique des États-Unis envers l'Ukraine : les quatre questions primordiales), *Ukrainskaja pravda* [en ligne]. 2009, [réf. 30.04.2009]. Disponible sur : <http://www.pravda.com.ua>).

⁸⁹³ *Założenia polskiej polityki bezpieczeństwa. Polityka bezpieczeństwa i strategia obronna Rzeczypospolitej Polskiej (La politique polonaise de sécurité. La politique de sécurité et la stratégie de défense de la République de la Pologne)*, 02.22.1992.

⁸⁹⁴ *Ibidem*, p. 11.

⁸⁹⁵ *Strategia bezpieczeństwa Rzeczypospolitej Polskiej przyjęta na posiedzeniu Rady Ministrów w dniu 4 stycznia 2000 roku*). op. cit.

⁸⁹⁶ *Ibidem*.

⁸⁹⁷ *Ibidem*.

*la dissuasion et de la défense, et – dans le cadre du processus de renforcement de la sécurité et de la stabilité – une participation à la prévention des conflits, à la gestion des crises, au développement du partenariat, de la coopération et du dialogue avec les autres pays sur le territoire euro-atlantique ».*⁸⁹⁸

*« Le maintien par l'OTAN de la capacité à remplir ses fonctions en tant qu'une organisation de la défense collective et de la solidarité des alliées » est une priorité déclarée pour la Pologne. De plus, Varsovie confirme que « alliée active et membre de la société internationale, la Pologne mènera des actions solidaires en cas d'une menace pour la sécurité d'un de ses alliés. Une attaque militaire sur le territoire de l'Alliance, quelle qu'en soit sa direction, rencontrera une réaction, en application des articles 4 et 5 du Traité de l'Atlantique Nord ».*⁸⁹⁹

*« La Pologne n'est plus indifférente aux cas de violation des règles et des valeurs fondamentales qui menacent la sécurité ». Varsovie déclare soutenir « d'une manière conséquente l'élargissement de l'OTAN, en se prononçant pour le droit souverain de chaque pays de choisir ses alliés. », aider « activement les pays qui souhaitent adhérer au processus de préparation aux standards euro-atlantiques ».*⁹⁰⁰ Quant aux relations euro-atlantiques, la Pologne se prononce pour le maintien de fortes relations euro-atlantiques et pour une présence constante et importante des États-Unis en Europe. Le partenariat dynamique et fort entre l'Europe et l'Amérique du Nord ainsi que le soutien aux valeurs et intérêts communs constituent aussi le fondement de l'OTAN, la sécurité de l'Europe et de l'Amérique du Nord restant intrinsèquement liée. Le maintien des liens transatlantiques dans le cadre de l'OTAN et une défense commune des pays membres sont une condition de cohésion de l'Alliance et une garantie de stabilité et de sécurité de ses membres.

Dans la stratégie de sécurité de la Pologne de 2003⁹⁰¹, l'environnement européen favorable représente :

- un développement de la situation qui bénéficie aux intérêts nationaux de la Pologne ;
- une disparition des menaces qu'un conflit militaire important éclate en Europe ;
- des garanties solides de sécurité que procure l'OTAN ;

⁸⁹⁸ *Ibidem.*

⁸⁹⁹ *Ibidem.*

⁹⁰⁰ *Ibidem.*

⁹⁰¹ *Strategia bezpieczeństwa narodowego Rzeczypospolitej Polskiej podpisana przez Prezydenta RP 8 września 2003r. (La stratégie de la sécurité nationale de la Pologne signée par le président de la Pologne le 8 septembre 2003)* [en ligne]. 2003, [réf. 06.04.2011]. Disponible sur : <http://www.msz.gov.pl/Strategia,Bezpieczenstwa,Narodowego,RP,162.html>.

- un développement de bonnes relations avec des voisins ;
- un facteur supplémentaire de la sécurité que garantit l'adhésion à l'UE ;
- une augmentation de la stabilité régionale grâce à l'adhésion de nouveaux membres à l'OTAN et à l'UE.

Quant à l'OTAN, la Pologne se fixe sur le forum international les objectifs suivants :

- une pleine intégration à l'OTAN et la coopération bilatérale avec les États-Unis qui représentent les garanties essentielles de sa sécurité extérieure et de son développement, OTAN constituant « *une plate-forme clé de la coopération* » et « *le pilier majeur de la stabilité politique et militaire sur le continent* »⁹⁰² ;
- consolider de l'OTAN à travers le soutien au développement de nouvelles missions et de ses capacités, avec le maintien de la fonction classique de la défense collective. (« *Nous soutenons l'engagement sélectif dans les missions de stabilisation dans les territoires au dehors de l'Europe* »)⁹⁰³ ;
- l'élargissement de l'OTAN ;
- renforcer la cohésion de l'Organisation ;
- harmoniser les objectifs des alliés dans le cadre international ;
- compenser des manques technologiques des alliés et assurer aux pays européens un plus large accès aux capacités opérationnelles et défensives de l'OTAN et au *know-how* américain ;
- approfondir le partenariat de l'OTAN avec la Russie, impliquer plus la Russie dans la coopération euro-atlantique en veillant à ce que cela n'influe pas négativement sur l'efficacité de l'OTAN et sur son processus décisionnel interne ;
- soutenir les aspirations euro-atlantiques de l'Ukraine ;
- renforcer le rôle du Conseil de partenariat euro-atlantique et du PPP afin de garantir la sécurité en Europe de l'Est et du Sud ainsi qu'en Caucase et en Asie centrale ;
- se joindre à l'Initiative méditerranéenne.

En pratique, la Pologne soutient activement l'élargissement de l'OTAN. Une rencontre organisée à Varsovie en 1996 sert à préparer des décisions capitales pour les pays alliés, la Pologne souligne sa volonté de soutenir dans l'avenir la politique de l'OTAN élargie.⁹⁰⁴

⁹⁰² *Ibidem.*

⁹⁰³ *Ibidem.*

⁹⁰⁴ L'interview avec Przemysław ŻURAWSKI vel GRAJEWSKI, le chercheur au Centre européenne à Natolin (Varsovie). Dans les années 2005-2006 l'expert auprès de la fraction EDL-ED dans le Parlement européen à

Le président polonais Aleksander Kwaśniewski déclare lors de cette rencontre : « *Du point de vue de la sécurité de la Pologne, les missions de l'OTAN devraient adopter la formule d'une alliance classique de défense. Pourtant, nous sommes conscients que dans la situation internationale actuelle, l'Alliance devrait être capable de mener également d'autres opérations militaires que la protection des territoires alliés, ce qu'implique le caractère de dangers contemporains, notamment la lutte contre le terrorisme* ». Kwaśniewski rappelle que « *le renforcement des relations euro-atlantiques est une condition d'une transformation efficace de l'OTAN. Une Europe unie et les États-Unis sont des alliés naturels. La Pologne se déclare en faveur de la présence permanente des États-Unis en Europe. À notre avis, l'OTAN est un garant le plus important de la présence militaire en Europe. La politique commune de sécurité et de défense n'est pas contradictoire, elle n'est pas une alternative ou un contrepoids aux mécanismes euro-atlantiques de sécurité, mais son élément supplémentaire. Peut-être dans quelques années nous construirons sur notre continent un pilier européen commun militaire, qui fera partie de la nouvelle structure du partenariat transatlantique. Les pays de notre continent devraient avoir conscience que seuls les efforts communs de l'Amérique du Nord et de l'Europe unie rendent possible la création d'un système de la sécurité capable d'affronter les dangers du XXI^e siècle. La transformation et l'élargissement de l'OTAN peuvent s'accompagner de réformes nécessaires et d'actions de modernisation. Ils devraient aboutir à l'amélioration de l'inter-opérativité au sein de l'OTAN, à la coopération plus serrée entre les forces militaires des membres de l'Alliance des deux côtés de l'Atlantique, au développement plus rapide des capacités défensives face à de nouveaux dangers tels que le terrorisme, la prolifération des armes ou des cyber-attaques et enfin à la mise en place d'une stratégie adéquate – avec la PESD – afin de mieux coordonner des actions entre l'OTAN, l'UE et l'Amérique et l'Europe* ». ⁹⁰⁵

Pour la Pologne, comme pour la plupart des pays candidats – tous les membres du PPP et du Conseil de partenariat euro-atlantique ne souhaitant pas devenir membre de l'OTAN – la question de maintien des capacités militaires par l'OTAN est très importante. ⁹⁰⁶ Les forces de réaction rapide de l'OTAN devraient être opérationnelles en octobre 2006 : dès lors 21 000 soldats seront capables d'atteindre chaque endroit d'action dans cinq jours suivant des ordres. Pourtant, la spécialisation ne va pas de pair avec une intégration rapide d'armements, ce qui entretient un écart entre les États-Unis et les autres alliés. La Guerre froide finie, la présence

Bruxelles, le responsable pour la politique orientale de l'UE, dès 2006 *visiting professor* de l'Université européenne biélorusse à l'émigration qui se trouve à Vilnius, Varsovie, le 4 avril 2011.

⁹⁰⁵ KWAŚNIEWSKI Aleksander, *Wygraliśmy przyszłość*, op. cit., pp. 399-402.

⁹⁰⁶ JEMIOŁO Tadeusz, MALAK Kazimierz, *Bezpieczeństwo zewnętrzne Rzeczypospolitej Polskiej (La sécurité extérieure de la Pologne)*, Varsovie, 2002, pp. 54-70.

numérique des armées compte moins. Les Américains modernisent donc et réforment leurs forces militaires en les adaptant à des missions d'un type nouveau : notamment pour la lutte contre le terrorisme et pour la prévention des sinistres.

L'Initiative sur les capacités de défense (DCI) élaborée au sommet de Washington (13-14.04.1999) est une réponse de l'OTAN, aux besoins des opérations militaires différentes, des crises humanitaires et concerne les capacités de :⁹⁰⁷

- déployer des forces importantes militaires en dehors des territoires des pays membres ;
- mener une opération à longue terme, ce qui est liée avec la nécessité d'entretenir et d'équiper les armes hors de leurs bases;
- engager avec le maximum d'efficacité les forces armées ;
- assurer la survie ;
- perfectionner les systèmes de commandement, de contrôle et d'information.

Ce dispositif a beaucoup d'implications pour les pays de l'Europe centrale, d'autant plus qu'il concerne des actions à des niveaux différents du schéma multilatéral : la concentration sur l'OTAN (le maintien de la capacité de l'Alliance) et au sein de l'UE (ne pas doubler les fonctions défensives). Il s'applique aussi au schéma bilatéral (voisins et partenaires majeurs) ou un accord bilatéral avec les États-Unis.⁹⁰⁸ Les préparations du sommet de Riga en 2006 et de son programme se font durant la réunion informelle des ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN à Sofia (27-28 avril 2006). On se tourne alors vers les territoires en dehors de la zone : le Caucase, l'Asie centrale, le Moyen-Orient, l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Japon et la Corée du Sud. Le développement des capacités opérationnelles modernes dans le cadre de missions de paix se trouvent désormais au centre des préoccupations de l'OTAN. La situation dans les Balkans, notamment le statut de Kosovo, et les perspectives d'adhésion des pays de cette région au Traité sont également discuté, de même que les relations entre l'OTAN, la Russie et l'Ukraine.

Nous pouvons nous interroger sur la thèse de Francis Fukuyama qui concerne le besoin de remplacer l'ONU par l'OTAN à caractère global, l'idée largement reprise et discutée à Sofia.⁹⁰⁹ Le secrétaire général de Hoop Scheffer s'y oppose fermement : « *Nous ne transformons pas l'OTAN en une alliance globale mais nous la changeons en une Alliance*

⁹⁰⁷ NATO Extends Defense Capabilities Initiative to Partners, *Defense News*, 10 janvier 2000.

⁹⁰⁸ POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Strategie bezpieczeństwa Unii Europejskiej, Stanów Zjednoczonych i Polski (Les stratégies de la sécurité de l'Union européenne, des États-Unis et de la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 49, 04.11.2004.

⁹⁰⁹ Francis Fukuyama i taktyka amerykańskiego imperializmu (Francis Fukuyama et la tactique de l'impérialisme américain), *Dziennik*, 18.04.2006.

avec des partenaires globaux car les dangers et les défis ont une nature globale ». Au sujet de l'élargissement de l'Alliance, il annonce que « quand les pays adhérents seront prêts, l'OTAN devrait être prêt également ».⁹¹⁰ Anders F. Rasmussen, son successeur, déclare vouloir continuer dans cette direction.

Pendant les discussions sur la nouvelle stratégie de l'OTAN, les pays du Groupe de Visegrád avancent que :⁹¹¹

- l'OTAN doit s'affirmer comme un système de la sécurité collective, notamment en application de l'article 5⁹¹² et grâce à :
 - à la planification défensive renforcée, y compris la préparation et l'actualisation périodique des plans de défense en cas de danger (il s'agit de prévoir des éventualités, ang. *contingency plans*) pour des pays ou des régions (notamment, l'Europe centrale, l'Europe du Sud et les pays baltes)⁹¹³ ;

⁹¹⁰ *Czekamy na Gruzję i Ukrainę (Nous attendons la Géorgie et l'Ukraine)*, L'interview avec Jaap DE HOOP SCHEFFER, *Newsweek Polska*, 15.12.2008.

⁹¹¹ GÓRKA-WINTER Beata, MADEJ Marek, *Państwa członkowskie wobec nowej koncepcji strategicznej NATO. Raport (Les pays membres face à la nouvelle conception stratégique de l'OTAN. Le rapport)*, Varsovie, 2010, pp. 24-29, 79-84, 94-99, 116-121. L'Allemagne, comme les pays centre-européens, présente ses propositions de réforme de l'OTAN en fonction de ses intérêts. Le voisin majeur de la région a une vision particulière de l'Alliance, les différences étant particulièrement visibles pendant le sommet de l'OTAN à Strasbourg/Kehl (3-4.04.2009). Les Allemands proposent une réforme profonde de l'OTAN, la diminution du rôle des États-Unis dans l'Alliance ; l'OTAN deviendrait une organisation de caractère politique, basée sur une coopération entre les États-Unis et l'UE, dans le respect de la position russe. En fait, l'Alliance pourrait devenir un des éléments de la politique allemande et européenne de sécurité, et une alliance politique. Quant à l'UE, elle serait promise à devenir une institution majeure pour la sécurité en Europe, indépendante des États-Unis et éventuellement complémentaire de l'OTAN. (JUNG Franz Josef, le ministre de la défense d'Allemagne. *Eine strategische Konzeption von der NATO (La nouvelle conception stratégique de l'OTAN)*, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 16.03.2009 ; Le discours d'Angela Merkel à Bundestag le 26 mars 2009; MERKEL Angela, SARKOZY Nicolas, *Europäer sollten mit einer Stimme sprechen (Les Européens doivent parler d'une seule voix)*, *Süddeutsche Zeitung*, 04.02.2009; WINID Bogusław, BUGAJSKI Adam, *Bilans szczytu NATO w Strasburgu i Kehl (Le bilan des sommets de l'OTAN à Strasbourg et à Kehl)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 2, avril-juin 2009, pp. 38-52.)

⁹¹² Durant les discussions sur la nouvelle stratégie de l'OTAN, on nomme les pays du Groupe de Visegrád : « la coalition de l'article 5 ». *Ibidem*, p. 7.

⁹¹³ Suite au conflit russo-géorgien, la discussion sur le forum atlantique revient sur les plans au cas d'un conflit militaire éventuel en Europe impliquant directement des pays membres. Ces scénarios doivent définir les actions des forces militaires de l'Alliance atlantique qui prendraient en compte les exigences qu'imposent les forces militaires des alliées ainsi que les directions du développement de l'infrastructure de l'OTAN. (MADEJ Marek, *Konflikt rosyjsko-gruziński – główne implikacje dla NATO (Le conflit russo-géorgien – les implications majeures pour l'OTAN)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 42, 12.09.2008) Bogdan Klich, le ministre de la défense de Pologne confirme officiellement que l'Alliance atlantique a mis à jour les plans militaires de défense de la Pologne et des pays baltes. Il s'agit d'un scénario des actions de l'OTAN, si l'un de ces pays est menacé. (*NATO ma nowe plany obrony Polski. Klich potwierdza (L'OTAN a des nouveaux plans de la défense de Pologne. Klich confirme)*, *Newsweek Polska* [en ligne]. 5 novembre 2010, [réf. 11.02.2012]. Disponible sur : <http://polska.newsweek.pl/nato-ma-nowe-plan-y-obrony-polski--klich-potwierdza,67543,1,1.html>.

- l'évolution adéquate des capacités militaires et la préparation des forces militaires suite, entre autres, d'une augmentation du rôle des formations nationales ;
 - l'élaboration et la réalisation des scénarios pour les exercices militaires communs qui devraient s'effectuer tout particulièrement en Europe centrale⁹¹⁴ ;
- il faut définir de défis et risques nouveaux : en particulier des dangers énergétiques et de la cybercriminalité ;
- l'OTAN s'engage de différentes manières dans la sécurité en Europe centrale et orientale :
- en y construisant une infrastructure militaire, l'Alliance devrait placer dans cette région d'importants commandements et des institutions de l'OTAN afin d'apporter des garanties visibles et matériels à la sécurité de ces pays ;
 - en mettant l'accent sur les conditions régionales dans la définition de futures besoins militaires de l'OTAN;
- la politique des portes ouvertes basée sur l'article 10 du Traité de Washington doit rendre possible l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est, le soutien à l'Ukraine souveraine et indépendante, et à la Géorgie, ainsi que le partenariat et la coopération avec d'autres pays de la région qui favoriseraient la stabilité et la sécurité ;
- l'OTAN devrait continuer ses missions de stabilisation sans pourtant chercher à endosser un rôle global. Les pays de Visegrád participent dans ces opérations afin d'exprimer leur solidarité d'allié, une des bases de l'Organisation, mais c'est en priorité à ces pays que l'Alliance atlantique devrait réserver sa fonction défensive ;
- la transformation militaire de l'OTAN et des réformes intérieures de l'Alliance se révèlent nécessaires, qui prendraient en compte la spécificité de chaque région, notamment de l'Europe centrale, ce qui renforcera ses capacités défensives et rationalisera ses actions d'expédition. Le développement des forces de réaction de l'OTAN devrait atteindre un large spectre d'actions, y

⁹¹⁴ Comme le souligne dans son article, Anne Applebaum, journaliste américaine, les exercices militaires sur le territoire de l'Europe centrale, aux portes de la Russie devraient non seulement manifester la force de l'OTAN, mais surtout montrer la cohésion, la solidarité, la puissance et l'intégralité de l'organisation. APPLEBAUM Anne, *A NATO for 21st Century*, *The Washington Post*, 23.11.2010.

compris celles liées au devoir de la défense collective. Sur ce point, la Pologne propose d'abandonner la règle de consensus dans le processus décisionnel qui régit les structures de l'OTAN. Les pays du Groupe postulent pourtant d'augmenter leur représentation dans les structures de l'OTAN, notamment aux postes supérieures ;

- les relations entre l'OTAN et l'UE ont une importance majeure car ces deux organisations sont deux piliers de la sécurité euro-atlantique. Un nouveau catalogue de leur coopération doit être élaboré qui augmenterait de l'engagement de l'UE dans le soutien des opérations de l'OTAN ;⁹¹⁵
- le dialogue et la coopération avec la Russie restent important, surtout dans les domaines où les intérêts de l'OTAN et de Moscou coïncident. La Russie ne devrait avoir aucune possibilité formelle d'influer sur la politique de l'Alliance et de ses pays membres, le Conseil OTAN - Russie devenant un forum principal d'une telle coopération.⁹¹⁶

⁹¹⁵ *Nowa koncepcja strategiczna NATO. Wykład Jamesa Townsenda, Warszawa, grudzień 2008 (La nouvelle conception stratégique de l'OTAN. Le discours de James Townsend, Varsovie, décembre 2008)*, Varsovie, 2009, coll. Bezpieczeństwo Narodowe (Sécurité Nationale), vol. 10, pp. 18-46.

⁹¹⁶ *Ibidem.*

Tableau 27 : L'OTAN dans la politique des pays du Groupe de Visegrád.

	Tchéquie	Pologne	Slovaquie	Hongrie
L'OTAN	« Le fondement de la sécurité de l'espace euro-atlantique » ;	« La plus importante forme de la coopération multilatérale dans la dimension politique et militaire de sécurité, le pilier de stabilité sur le continent et une plate-forme primordiale des relations transatlantiques » ;	« La seule garantie réelle de sécurité et le forum stratégique clé de sécurité » ;	« Le fondement primordial de la politique de sécurité nationale » ;
La hiérarchie des missions de l'OTAN	- la sécurité collective : la dissuasion et la défense des pays membres ; - un lien important entre l'Europe et les États-Unis ;	- la sécurité collective : le retour vers une planification défensive, une formation adéquate des futures capacités militaires et la préparation des forces militaires ;	- la sécurité collective ;	- un équilibre entre la sécurité collective et les opérations <i>out of area</i> ;
La transformation militaire et les réformes intérieures	- augmenter la mobilité et les capacités d'expédition des forces militaires des pays membres de l'OTAN ; - la participation des unités tchèques dans les forces de réaction de l'OTAN, dans le SAC et l'AGS (Station au sol avancée) ; - le soutien de l'implantation du bouclier anti-missile sur son territoire et en Pologne ;	- les conditions régionales importantes dans la définition des besoins futurs militaires de l'OTAN ; - le développement des forces de réaction de l'OTAN ; - augmenter la participation des fonctionnaires de l'Europe centrale ; - l'intérêt pour le bouclier anti-missile ;	- le renforcement d'efficacité des structures de commandement de l'OTAN ; - l'amélioration des mécanismes décisionnels ; - contre l'implantation du bouclier anti-missile en Tchéquie et en Pologne ;	- multiplier les projets de l'Alliance financés par un plus grand nombre des États ; - la réforme des structures de commandement ; - le soutien de la construction d'un bouclier anti-missile dans le cadre de l'OTAN et sous son commandement ;
L'OTAN et les aspects paramilitaires de sécurité	- les nouveaux dangers paramilitaires : la piraterie maritime, les cyber-menaces, la sécurité énergétique, la pauvreté, les États défaillants, les conséquences de la globalisation ;	- les dangers de sécurité téléinformatique et énergétique ;	- la sécurité énergétique ; - le cyber-terrorisme, les pandémies, les migrations incontrôlées, la criminalité organisée, le trafic des êtres humains et le trafic des drogues ;	- la sécurité énergétique ;
L'élargissement	- l'adhésion des pays des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Géorgie	- l'adhésion de l'Ukraine et de la Géorgie ; - la règle de portes ouvertes ;	- l'adhésion des pays des Balkans occidentaux (notamment la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro) et de l'Ukraine ;	- l'adhésion des pays des Balkans même de la Serbie et de l'Ukraine (sous les conditions très strictes) ;
Les relations avec l'UE	- la nécessité d'une coopération entre l'UE et l'OTAN ;	- l'élaboration des nouvelles règles de coopération entre l'OTAN et l'UE ;	- l'élargissement du dialogue politique et de la coopération entre l'OTAN et l'UE au niveau stratégique et opérationnel ;	- le renforcement de la coopération entre l'OTAN et l'UE ;
Les relations avec la Russie	- l'élaboration d'une position commune de tous les pays membres de l'OTAN concernant les questions discutées au Conseil OTAN-Russie (COR) ;	- le dialogue et la coopération avec la Russie sur les questions où les intérêts de deux acteurs sont convergents ; - tous les membres devraient confirmer qu'entre la Russie et l'OTAN des différences majeures existent dans la sphère des valeurs et dans les méthodes de mener la politique ;	- un partenariat stratégique avec la Russie ; - le développement de la coopération dans le cadre du Conseil OTAN-Russie ; - construction d'une confiance réciproque ;	- un partenariat stratégique avec la Russie dans le cadre du Conseil OTAN-Russie ;
Les relations avec les autres partenaires	- la coopération avec le Macédoine, l'Ukraine et la Géorgie.	- la coopération avec l'Ukraine et la Géorgie.	- le renforcement de la coopération avec l'OSCE.	- le développement du partenariat avec les pays des Balkans occidentaux, l'Ukraine, la CEL, l'Inde et la Chine.

Source : GÓRKA-WINTER Beata, MADEJ Marek, *Państwa członkowskie wobec nowej koncepcji strategicznej NATO...*, op. cit., pp. 24-29, 79-84, 94-99, 116-121.

Les objectifs et les missions de l'OTAN sont inchangeables dans les domaines les plus importants.⁹¹⁷ La nouvelle conception stratégique de l'Alliance établie durant le sommet à Lisbonne (19.11.2010 – 20.11.2010) confirme les objectifs majeurs :⁹¹⁸

- la protection de la liberté et de la sécurité de tous les membres par les moyens politiques et militaires ;
- la coordination permanente de la sécurité de l'Amérique du Nord et la sécurité européenne;
- le principe d'indivisibilité renforcé de la sécurité de tous ses membres ;
- la garantie qu'aucun de ces membres ne réduit à compter seulement sur soi-même quand ses intérêts fondamentaux dans le domaine de sécurité sont menacés ;
- ne se limitant pas la seule préservation de la sécurité de ses membres, l'Organisation mène également des actions qui ont comme objectif d'instaurer et d'augmenter les conditions favorables à la coopération et le partenariat avec d'autres États.

Les actions en faveur de la sécurité prévoient :⁹¹⁹

- un engagement actif dans les réactions face aux crises ;
- la promotion de partenariats ;
- des solutions pacifiques de conflits, en accord avec la Charte des Nations unies ;
- ne traiter aucun pays comme l'adversaire ;
- une participation active à créer l'environnement de la sécurité (des partenariats avec la Russie, l'Ukraine et les pays du Dialogue méditerranéen, la coopération avec les organisations internationales et les Balkans, les opérations de paix).

L'OTAN distingue les défis et les dangers suivants qui menacent la sécurité:

- les dangers militaires et paramilitaires difficiles à prévoir, qui peuvent surgir à l'intérieur et autour de l'Alliance ;

⁹¹⁷ SCHEFFEL Christoph-Benedikt, *Quo vadis NATO? "Nowa koncepcja strategiczna" (Quo vadis l'OTAN? „La nouvelle conception stratégique”)*, ZAKRZEWSKI Stanisław, *NATO na początku XXI wieku*, op. cit., pp. 31-47.

⁹¹⁸ *Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne, 19 novembre 2010* [en ligne]. 2010, [réf. 04.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_68580.htm.

⁹¹⁹ *La sécurité par le nombre ? L'OTAN et ses partenaires*, video de *Revue de l'OTAN* [en ligne]. 8 mai 2011. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/review/2012/Archives/FR/index.htm>; *L'OTAN et ses partenaires : des relations qui évoluent?* video de *Revue de l'OTAN* [en ligne]. 8 mai 2011. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/review/2012/Archives/FR/index.htm>.

- les crises régionales soudaines sur les territoires périphériques de l'Alliance, liées à des problèmes économiques, sociaux, politiques, religieux, ethniques et territoriaux ;
- l'existence au-delà de l'Alliance des forces nucléaires majeures et la menace qu'impliquent les armes de destruction massive (ADM) ;
- les défis à caractère commun qui déterminent le contexte global de la sécurité de l'OTAN : le terrorisme, le sabotage, la criminalité organisée, la baisse de l'approvisionnement en matières premières, le trafic d'humains incontrôlé ;
- le développement technologique qui rend les technologies militaires développées plus facilement accessibles.

Une approche de la sécurité au XXI^e nécessite l'analyse des facteurs suivants :

- le contexte large de la sécurité (des éléments politiques, économiques et sociaux, la protection de l'environnement), la complémentarité et le soutien réciproque envisagés dans le cadre de différentes organisations internationales qui contribuent à construire l'architecture de la sécurité européenne ;
- les liens qui unissent l'Europe à l'Amérique du Nord qui sont à la base de la crédibilité de l'OTAN ;
- le soutien qu'apporte la Politique commune de sécurité et de défense sur la règle de consensus, en fonction des circonstances ;
- la prévention des crises et la réaction aux conflits, selon le *jus gentium* – aussi en dehors de l'Article 5 – sur la base des décisions individuels des pays membres ;
- le mécanisme de coordination fondamentale : le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) ;
- une augmentation de l'interopérabilité⁹²⁰ avec les États partenaires sur la base du Partenariat pour la Paix ;
- le rôle particulier que joue la Russie dans le contexte de sécurité du territoire euro-atlantique ;
- l'Ukraine comme un partenaire de qualité important ;
- un intérêt spécial pour le bassin méditerranéen ;

⁹²⁰ PIETRAŚ Marek, OLCHOWSKI Jakub, *NATO w pozimnowojennym środowisku (nie)bezpieczeństwa (L'OTAN dans l'environnement (in)sécurisé d'après la Guerre froide)*, Lublin, 2011, pp. 17-23.

- l'ouverture à de nouveaux membres : chaque pays européen qui répond aux exigences du Traité de Washington sera considéré comme un potentiel candidat;
- le soutien au control des armements, au désarmement et à la non-prolifération.

Tableau 28 : Le secteur de la défense dans les pays du Groupe de Visegrád (2009).

	Pologne	Slovaquie	Tchéquie	Hongrie
Forces militaires	95 000	17 000	27 000	30 000
Budget de défense nationale	9 mrd dollars	1,08 mrd dollars	3,22 mrd dollars	1,34 mrd dollars
Dépenses pour la défense nationale	1,95 % PIB	1,22% PIB	1,37% PIB	1,17% PIB

Source : GÓRKA-WINTER Beata, MADEJ Marek, *Państwa członkowskie wobec nowej koncepcji strategicznej NATO...*, op. cit., pp. 24-29, 79-84, 94-99, 116-121.

Les postulats des pays de l'Europe centrale, la nouvelle conception stratégique assignent le rôle défensif qui devient la priorité de l'OTAN. Elle souligne également la nécessité d'augmenter les capacités de la force de réaction de l'OTAN, (perçue à l'époque en Europe centrale comme « *les forces sur Bulletin* »⁹²¹) et évoque les projets de défense en cas d'une attaque. Jusqu'à ce moment, l'Alliance a actualisé ses projets pour la Pologne, maintenant elle se met à élaborer un projet pour les pays baltes. La nouvelle conception tient à assurer des « visibles garanties de sécurité » (ang. *visible assurances*) pour tous les pays membres de l'OTAN, un engagement très important pour les pays centre-européens.⁹²² L'Europe centrale y voit la confirmation de la protection et de la défense des territoires et de la population des pays membres au cas d'attaques, comme le stipule l'article 5 du Traité. Une actualisation de plans d'éventualité et des déclarations politiques sur les exercices communs des armes de l'OTAN ainsi qu'un développement possible de l'infrastructure de l'Alliance dans la région précisent cette obligation.⁹²³ Les manœuvres militaires figurent déjà parmi les

⁹²¹ Les propos de Bogdan KLICH, le ministre de défense de la Pologne cités dans : GÓRKA Marcin, *Ewentualnie 9 dywizji (Eventuellement neuf divisions)*, *Gazeta Wyborcza*, 05.11.2010.

⁹²² *Więcej NATO w Europie środkowej (Plus de l'OTAN en Europe centrale)*, l'interview avec Bogdan KLICH, le ministre de défense de la Pologne, *Rzeczpospolita*, 17.10.2010.

⁹²³ CZAJA Jan, *NATO – nowa koncepcja strategiczna sojuszu – Raport (L'OTAN – la nouvelle conception stratégique de l'Alliance – Rapport)*, *Realia (Realité)* [en ligne]. janvier 2012, n° 1, [réf. 17.05.2012], pp. 31-32. Disponible sur : http://realia.com.pl/dzial_2/arttykul_390.html.

garanties assurées : les premiers exercices en Pologne avec la participation des forces de réaction rapide de l'OTAN sont prévus pour 2013. Ces garanties de sécurité, jugées par les intéressés comme insuffisantes, créent des possibilités, bien qu'à court terme elles soient plutôt limitées, que l'OTAN remplisse ses engagements face aux pays centre-européens et que l'Organisation les développe et affine.⁹²⁴ Leurs attentes concernent surtout :

- La mission *Baltic Air Policing*. La surveillance de l'espace aérien des pays baltes reste pour le moment la seule forme de la présence de l'Alliance dans les pays centre-européens qui concerne un regroupement des forces militaires directement engagées dans la protection de l'intégralité territoriale des membres. La mission s'effectue par des rotations de durée de quatre mois, chacune impliquant une présence de quatre avions de combat et d'environ cent membres d'équipage, fournis par un des membres de l'OTAN. La base opérationnelle prioritaire se trouve en Lituanie, à Zokniai ; après une modernisation nécessaire les missions aériennes en Estonie et en Lettonie seront utilisées également. La mission qui commence en 2004, a été conçue comme temporaire, pourtant elle est prolongée jusqu'à la fin de 2014. Les pays baltes et les autres pays de l'Europe centrale souhaitent la transformer en une mission permanente.⁹²⁵
- La présence des institutions d'alliés. Le Centre de formation de forces interarmées (ang. *Joint Force Training Centre – JFTC*) à Bydgoszcz en Pologne constitue le plus important commandement de l'Alliance en Europe centrale. Consacré à la formation et à la transformation de l'OTAN au niveau tactique, il emploie environ cent personnes. Il répond de son activité devant le commandement allié Transformation qui coiffe à ce moment sept institutions. Néanmoins, aucun de onze commandements principaux dépendants du commandement allié Operations (ang. *Allied Command Operations, ACO*) ni aucune agence de l'OTAN ne siège dans cette partie de l'Europe. Les décisions du sommet de l'OTAN à Lisbonne, concernant la réforme nécessaire de la structure de son commandement et la diminution de son impact, exclut la localisation d'un éventuel commandement en Europe centrale. La relocalisation d'une des agences de l'OTAN, qui devraient passer de quatorze à

⁹²⁴ *Ibidem.*

⁹²⁵ MARCINKOWSKI Czesław, *Wojsko Polskie w operacjach NATO 1995-2009 (L'armée polonaise dans les opérations de l'OTAN 1995-2009)*, SKRABACZ Aleksandra, *10 lat Polski w NATO (10 ans de la Pologne dans l'OTAN)*, Varsovie, 2009, pp. 116-118.

trois, est également peu probable. Du point de vue de *visible assurances*, il semble pourtant important de garder une institution de l'Alliance en Europe centrale. À partir du 1^{er} février 2010, le troisième bataillon de transmissions de l'OTAN (3 NSB) s'installe donc à Bydgoszcz.⁹²⁶

- L'infrastructure de soutien en cas d'agression. Les pays centre-européens participent pleinement dans le Programme d'investissement de l'OTAN au service de la sécurité (ang. *NATO Security Investment Program*, NSIP), dont les moyens proviennent du budget commun de l'Alliance. Le NSIP finance et cofinance les projets qui servent à créer l'infrastructure nécessaire à des missions de l'OTAN, dont la défense territoriale. Il s'agit de moderniser des aéroports et des ports et de développer des systèmes de radars de défense aérienne. Dans le contexte de réductions budgétaires de l'OTAN, l'achèvement des investissements planifiés (dans les années 1999-2014 les moyens de NSIP pour les investissements en Pologne égalent environ 523 millions d'euros) constitue « des garanties visibles » pour les pays centre-européens, la réalisation de nouveaux projets dans les années à venir semblant peu probable.
- Les unités multinationales et les institutions de soutien aux missions de l'OTAN. Deux unités multinationales et les centres d'excellence se trouvent en Europe centrale. Ce ne sont pas des éléments de la structure de commandement de l'Alliance, leur personnel et leur fonctionnement ne sont donc pas financés par le budget commun. Pourtant, ils fonctionnent en relation étroite avec l'OTAN et peuvent jouer un rôle important dans ses missions, par exemple dans la gestion des crises et dans les réponses aux cyber-attaques. Quand ils gagnent en importance aux yeux de l'OTAN, leur poids et donc le rôle des pays centre-européens augmentent en proportion.
 - Le corps multinational nord-est avec son commandement à Szczecin, est créé sur la base d'un accord entre la Pologne, le Danemark et l'Allemagne. Actuellement, onze membres de l'Alliance y appartiennent, leurs soldats se trouvent dans son commandement qui se compose

⁹²⁶ En 2009, l'OTAN décide de développer ses structures de transmission. La Pologne demande de les installer sur son territoire, ce que, une dimension politique mise à part, bénéficierait d'une façon considérable aux forces militaires polonaises. Le troisième bataillon inaugure son activité le 1^{er} février 2010 avec l'arrivée de Zbysek Weiss, son commandant et d'un groupe d'organisation. Selon une information officielle, l'unité atteindra une capacité intermédiaire temporaire de fonctionnement en 2012 pour arriver, deux ans plus tard, à sa pleine capacité. *La réponse de Marcin Idzik le secrétaire d'État du Ministère de défense de la Pologne concernant la création du troisième bataillon de transmission de l'OTAN à Budgoszcz*, 21 janvier 2011, la session de la Diète polonaise [en ligne]. 2011, [réf. 09.09.2011]. Disponible sur : <http://orka2.sejm.gov.pl/IZ6.nsf/main/05E940A7>.

d'environ deux cents personnes. Les liens du corps de l'OTAN sont devenus plus importants une fois sa qualification passée à un niveau de préparation moins élevé (ang. *Forces Low Readiness*, FLR). Jusqu'à aujourd'hui ce corps a participé deux fois dans la mission ISAF en Afghanistan (Force internationale d'assistance à la sécurité, ang. *International Security Assistance Force*).⁹²⁷

- L'Unité de transport lourd (ang. *Heavy Airlift Wing*) est située à Pápa en Hongrie. Il compte cent trente soldats et trois avions de transport C-17 Globemaster III dont l'Agence OTAN de gestion du transport aérien (ang. *NATO Airlift Management Agency*, NAMO) est propriétaire. Cette unité constitue un élément opérationnel multinational du programme SAC (ang. *Strategic Airlift Capability*) qui se compose de dix pays de l'OTAN et de deux pays partenaires, la Finlande et la Suède. *Heavy Airlift Wing* s'occupe du transport aérien stratégique pour l'OTAN et des autres missions déléguées par les membres du programme SAC.
- Trois Centres d'excellence accrédités auprès de l'OTAN, sur les quinze accrédités à ce jour, se trouvent en Europe centrale. Deux autres sont en voie de création. Ces centres sont accessibles à tous les membres de l'Alliance. Actuellement, chaque centre a entre six et dix pays sponsors. Son rôle consiste à assurer des expertises et des formations dans les domaines spécialisés comme la cyberdéfense, la médecine militaire et la défense nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (ang. *chemical, biological, radiological and nuclear defence*, CBRND).⁹²⁸

La nouvelle stratégie de l'OTAN mettant un accent sur les « garanties visibles de sécurité », les perspectives de l'Europe centrale s'y trouvent grandement valorisées. Jusqu'à maintenant, seules les manœuvres militaires qui démontrent la valeur des forces de réaction de l'OTAN pour la défense territoriale, donnaient une preuve vraiment visible de telles garanties. Pourtant, une vraie importance de ces exercices dépend de leur régularité et d'un maintien à un haut niveau des forces militaires par les pays membres de l'OTAN, notamment des forces de réaction de l'OTAN. Un éventuel prolongement d'*Air policing* ainsi que le

⁹²⁷ PARZYMIES Stanisław, POPIUK-RYSIŃSKA Irena, *Udział Polski w organizacjach międzynarodowych...*, op.cit., p. 151.

⁹²⁸ DZIWIŚ Dominika, *Cyberbezpieczeństwo – nowy priorytet strategii obrony Stanów Zjednoczonych ? (La cyber-sécurité – la nouvelle priorité stratégique de la défense des États-Unies?)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 3, juillet-septembre, 2011, pp. 114-115.

maintien des institutions temporaires (JFTC) et des investissements dans le cadre de NSIP semblent les seuls moyens pour le moment pour augmenter les *visible assurances*.

L'introduction des « garanties visibles de sécurité » par la nouvelle stratégie de l'OTAN qui à long terme augmentent la position des pays centre-européens et répondent à leur demande de recevoir de véritables formes de la présence de l'OTAN sur leur territoire. La flexibilité de ce cadre crée pourtant une définition « des garanties visibles de sécurité » concrète. Celles-ci peuvent être réalisées grâce à de nouvelles institutions dans le cadre de NSIP et, si besoin se présente, par la création même des sièges de nouvelles institutions de l'OTAN, dont les commandements et les agences, en Europe centrale ainsi que par la localisation dans la région des capacités militaires de l'Alliance. Dans ce cas, des institutions et unités alliés peuvent être créés soit comme des initiatives totalement neuves soit sur la base des structures déjà existantes. Il reste toujours fort probable que la présence de l'OTAN en Europe centrale se réalise grâce à l'installation d'un bouclier anti-missile, la question que nous développons plus largement dans le chapitre 6.1.

La nouvelle stratégie de l'OTAN est porteuse de trois missions fondamentales de l'Alliance dans un nouvel environnement international :

- la défense collective ;
- la gestion des crises ;
- la sécurité collective.

Dans ce contexte, la question de la sécurité de nouveaux pays membres et sa consolidation se pose tout naturellement, la pleine intégration de douze pays de l'Europe centrale et orientale dans les structures de défense de l'OTAN devient donc un des défis majeur de l'Alliance.

Depuis 1995, l'OTAN a entrepris onze opérations et missions hors son territoire : les quatre sont déjà terminées, les autres sept continuent toujours.⁹²⁹ Le programme PPP est une impulsion qui introduit des standards d'interopérabilité pour tous les pays participants. La préparation à des missions non-militaires (ang. *non-combat missions*) – de secourisme, humanitaires et pacifiques – en fait partie. Tous les pays centre-européens sont très actifs dans ce domaine. Le processus de planification et de notification, chargé d'indiquer des unités et des objets des exercices internationaux du PPP, se met en place. Il crée également un mécanisme de circulation et d'échange des informations. Pour que la participation des forces

⁹²⁹ *NATO operations and missions* [en ligne]. 2012, [réf. 09.03.2012]. Disponible sur http://www.nato.int/cps/en/natolive/topics_52060.htm?selectedLocale=en.

militaires des pays de l'Europe centrale soit le plus rapidement possible, les objectifs suivants sont définis :⁹³⁰

- les missions d'interopérabilité précise pour une armée ;
- la création d'un système de contrôle et de soutien ;
- la répartition des buts d'interopérabilité, de la formation et de l'éducation des cadres ;
- une nouvelle estimation de l'état et des qualités des unités proposées à la coopération avec l'OTAN ;
- la modification des systèmes et des modes de commandement et de communication.

Depuis de longues années, les pays de l'Europe centrale se concentrent, dans le cadre de la coopération du PPP, sur le système de commandement et de communication, sur la planification défensive, la standardisation, l'infrastructure de défense, l'éducation militaire et les formations. Grâce à une expérience gagnée durant les opérations des Nations Unies, ces pays peuvent participer activement dans les travaux du Groupe Ad Hoc sur les opérations pacifiques que détermine la situation internationale actuelle.

⁹³⁰ KUPIECKI Robert, *NATO u progu XXI wieku (L'OTAN à l'aube de XXI^e siècle)*, Varsovie, 2000, pp. 154-259.

Tableau 29 : La participation des pays du Groupe de Visegrád dans les opérations et missions de l'OTAN.

Dans le cadre de l'opération	Nom de l'opération militaire	Pays participant	Date*	Remarques
IFOR (Implementation Forces) Bosnie et Herzégovine	Joint Endeavour	Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie	5.02.-12.12.1996	Il a remplacé UNPROFOR de l'ONU.
SFOR (Stabilization Forces) Bosnie et Herzégovine	Joint Forge	Pologne, Slovaquie, Hongrie	12.12.1996-02.12.2004	Il a remplacé IFOR. A partir de 02.12.2004 - EUFOR Althea de l'UE.
AFOR (Albania Forces) Albanie	Allied Harbour	Pologne	15.05-04.10.1999	La protection de l'aide humanitaire pour les réfugiés de Kosovo.
KFOR (Kosovo Forces) Kosovo	Joint Guardian	Pologne, Hongrie, Tchéquie	VI-VII 1999-aujourd'hui	À partir de 15.07.2000 le bataillon polono-ukrainien de la Paix (POLUKRBAT) participe dans la mission.
Macédoine	Amber Fox	Pologne	26.09.2001	-
Macédoine	Allied Harmony	Pologne	16.12.2002-01.04.2003	À partir de 01.04.2003 l'opération <i>Concordia</i> de l'UE.
Turquie	Display Deterrence	Pologne	03.04.2003	Annulé.
Grèce	Distinguished Games	Pologne	VII-IX 2004	Le soutien des Jeux Olympiques.
Méditerranée	Active Endeavour	Pologne	14.01.2005-10.02.2011	La protection de la mer Méditerranée après le 11.09.2001.
ISAF (International Security Assistance Forces) Afghanistan	-	Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie	16.03. 2002-aujourd'hui	Le retour de la sécurité et la reconstruction d'Afghanistan.
NTM-I Irak	Iraqi Freedom	Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie	19/20.03.2003- 31.12.2011	Les trois pays font partie de Multinational Division Central South (MND CS) sous le commandement polonais (dès 03.09.2003).
Lettonie	Peaceful Summit	Pologne	17.11-02.12.2006	La protection du sommet de l'OTAN.
Pakistan	Swift Relief	Pologne	29.10.2005-15.02.2006	L'opération humanitaire après le tremblement de terre (08.09.2005).
Lituanie, Lettonie, Estonie	Baltic Air Policing	Pologne, Tchéquie	01.01.2006-01.09.2010	La protection de l'espace aérien des pays baltes après leur adhésion dans l'OTAN.

Source : *Udział wojska polskiego w misjach stabilizacyjnych i pokojowych (La participation de l'armée polonaise dans les missions de stabilisation et de la paix)* [en ligne]. 2012, [réf. 09.03.2012]. Disponible sur : http://www.msz.gov.pl/Udzial_wojska_w_misjach_stabilizacyjnych_i_pokojowych,9162.html ; KOZERAWSKI Dariusz S., *Operacje pokojowe i antyterrorystyczne w procesie utrzymania bezpieczeństwa międzynarodowego w latach 1948-2004 (Les opérations de la Paix et anti-terroristes dans le processus du maintien de la sécurité internationale dans les années 1948-2004)*, Toruń, 2006, pp. 110-124, 125-138, 188-196 ; BALCEROWICZ Bolesław, *Siły zbrojne w państwie i stosunkach międzynarodowych (Les forces militaires dans l'État et dans les relations internationales)*, Varsovie, 2006, pp. 91-104, 152-165 ; KORZENIOWSKI Krzysztof et al., *Udział żołnierzy Wojska Polskiego w operacjach poza granicami państwa (La participation des soldats de l'Armée polonaise en dehors des frontières de l'État)*, Gdynia, 2009, pp. 151-159 ; MALICKI Paweł K., *Siły zbrojne Republiki czeskiej (Les forces militaires de la République tchèque)*, *Armia (Armée)*, 2009, n° 9 ; Les informations du site : <http://www.isaf.nato.int/>, [réf. 14.03.2012].

*Dates de la reprise des devoirs opérationnels.

On le voit, les pays du Groupe de Visegrád participent activement dans les missions pacifiques. Leur engagement pour la paix lié à priorités fondamentales de leur raison d'État est souvent remarqué sur la scène internationale. Dans un monde de globalisation, un effort militaire qui implique une participation active dans les structures régionales et globales de sécurité est nécessaire pour assurer la sécurité nationale. La présence des troupes des armées de Visegrád pendant les missions et opérations de l'OTAN, de l'ONU, de l'OSCE et de l'UE constitue un élément majeur de l'apport de ces pays dans la création de la politique internationale. En conclusion, leur participation dans les opérations militaires de l'OTAN renforce le système régional et global de la sécurité internationale et augmente les garanties de sécurité pour toute la région.

La participation dans l'OTAN assure aux pays centre-européens un très haut niveau de la sécurité, toujours liée aux garanties alliées. L'Europe centrale réclame que ces garanties, aujourd'hui plutôt symboliques, deviennent dures et soient confirmées par une plus grande présence de l'OTAN dans de la région (l'infrastructure, les forces militaires alliées). Les pays du Groupe de Visegrád se distinguent des autres membres de l'OTAN admis depuis 1999 car ils demandent plus conséquemment que les autres de supprimer les partages anachroniques entre les membres anciens et les récents, en souhaitant assurer le même niveau de sécurité à la région que celui de l'Occident.⁹³¹

De fait, l'Europe centrale se retrouve au centre des alliances avec l'OTAN et l'UE pour des raisons suivantes :

- l'Europe centrale se trouve dans la direction stratégique majeure de l'Alliance, à proximité de ses deux partenaires les plus importants : la Russie et l'OTAN lui-même ;
- l'Europe centrale est une région frontalière de l'OTAN, sans toutefois pouvant être qualifiée de zone périphérique ;
- en tant que région frontalière, elle joue un rôle important de « pont » dans les relations avec les voisins ;
- les pays de la région comptent parmi les États moyens du point de vue territorial et démographique ;
- la participation militaire de ces pays de la région est importante compte tenu leurs forces militaires et l'armement de base.

⁹³¹ ROTFELD Adam Daniel, *NATO 2020: nowa koncepcja strategiczna (L'OTAN 2020 : la nouvelle conception stratégique)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 4, 2010, pp. 14-16.

Les pays centre-européens ont toujours été des alliés fiables, et ils le restent aujourd'hui en participant dans les opérations militaires menées dans les plusieurs endroits du monde. L'alliance et l'amitié avec les États-Unis constitue le fondement de leur crédibilité. Grâce à une modernisation des forces militaires et de l'infrastructure militaire, et à leur adaptation aux standards atlantiques, ces pays renforcent leur potentiel et leur force, tout en consolidant l'OTAN. En participant activement au dialogue et la coopération de l'Alliance, ils contribuent à augmenter la sécurité, la cohésion et la richesse de la zone euro-atlantique.

4.2.4 L'ONU

L'Organisation des Nations unies est une institution à caractère global, créée pour préserver la paix et la sécurité internationale. Selon l'article 1 point 1 de la Charte des Nations unies, la fonction de l'organisation consiste à « *maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix* ». ⁹³² L'ONU est née lors de la conférence à San Francisco (25.04-26.04.1945) à laquelle ont participé cinquante pays. La Pologne qui en était absente, a signé la déclaration de sa fondation le 16 février 1946. Le 24 octobre 1945 la Charte des Nations unies est entrée en vigueur. Aujourd'hui, 192 pays en font partie. Ses missions les plus importantes sont :

- maintenir la paix et la sécurité internationales grâce aux efforts communs et pacifiques ;
- développer des relations internationales suivant les règles d'égalité et d'auto-détermination ;
- résoudre des problèmes internationaux concrets, économiques, sociaux, culturels, humanitaires et relatifs aux droits de l'homme, selon les principes de la coopération internationale et de l'égalité des races, des sexes, des langues et des croyances ;
- représenter un forum international où s'élabore une position commune des pays au nom de leurs intérêts particuliers.

L'ONU compte des organes décisifs suivants :

- l'Assemblée générale qui réunit les représentants de tous les pays membres, chacun disposant d'une voix. Elle se réunit une fois par an pendant les sessions ordinaires et, au cas de besoin, en sessions spéciales et extraordinaires. Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité et, pour des questions importantes, à la majorité de deux tiers. Son rôle est de :
 - définir les règles de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les principes du désarmement, la limitation des armes incluse ;

⁹³² Charte des Nations unies, San Francisco, 26 juin 1945 [en ligne]. 1999, [réf. 17.12.2011]. Disponible sur : <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap1.shtml>.

- discuter et recommander des solutions sur chaque question qui concerne la paix et la sécurité dans le monde à l'exception de celles qui constituent l'objet des débats du Conseil de sécurité ;
 - discuter et recommander des solutions aux problèmes en accord avec la Charte des Nations unies, les droits et les fonctions des organes de l'ONU, à la même condition que dans le point précédent ;
 - initier des études et formuler des recommandations afin de promouvoir la coopération politique internationale, la définition et la codification du droit international, la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales; la coopération économique, sociale, culturelle et dans les domaines d'éducation et de santé ;
 - formuler les recommandations pour la gestion pacifique des problèmes qui pourraient nuire aux relations amicales entre les nations, indépendamment de leurs origines ;
 - accepter des rapports du Conseil de sécurité et de leurs organes ;
 - définir et accepter le budget de l'ONU et des contributions de ses membres ;
 - choisir des membres non permanents du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle ;
 - choisir une partie des juges de la Cour internationale de justice (CIJ) à Haye et du Secrétaire général sur la recommandation du Conseil ,⁹³³
- le Conseil de sécurité se compose de cinq membres permanents (les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et la Grande-Bretagne) et de dix membres non permanents, élus pour une durée de deux ans. Son rôle essentiel est de :
- maintenir la paix dans le monde ;
 - mener des actions afin de gérer pacifiquement des conflits ;
 - entreprendre des actions, aussi militaires, pour préserver ou établir la paix.

Les décisions procédurales sont prises à majorité de neuf voix, les membres permanents ayant le droit de veto. En cas de danger pour la paix internationale, le Conseil de sécurité prend en considération avant tout une solution pacifique

⁹³³ SYMONIDES Janusz, *Organizacja Narodów Zjednoczonych (Organisation des Nations unies)*, Varsovie, 2006, pp. 33-41.

au problème : il suggère des solutions consensuelles, se charge des médiations ou les demande auprès du Secrétaire général de l'ONU. Le Conseil a le droit de déléguer un envoyé spécial pour un conflit. En cas d'une intervention militaire, le but du Conseil est d'y mettre fin le plus rapidement possible. Il peut décider d'envoyer une mission pacifique pour maintenir la paix ou faire cesser des conflits ;⁹³⁴

- la Cour internationale de justice constitue l'organe judiciaire principal de l'ONU qui se prononce dans le cas des conflits entre les États qui acceptent son juridiction. Elle formule des opinions sur les questions juridiques à la demande des organes de l'ONU et des autres organisations autorisées. Ses décisions lient les deux parties concernées. Elle se compose de quinze juges, élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour une durée de neuf ans. Ses jugements sont pris à l'unanimité. La Cour a aussi une fonction consultative et de conseils pour l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ;⁹³⁵
- le Secrétariat est un organe administratif qui coordonne des travaux de l'ONU. Dirigé par le Secrétaire général élu pour cinq ans par l'Assemblée générale, sur une recommandation du Conseil de sécurité et avec l'acceptation de ses cinq membres permanents. Ban Ki-moon occupe actuellement le poste de Secrétaire général de l'ONU, la plus haute fonction dans la structure de l'organisation. Il représente des Nations Unies dans le monde, notamment comme le médiateur et le porte-parole de la paix. Au début du XXI^e siècle, on observe que la diplomatie préventive s'intensifie, multipliant des interventions pour calmer des conflits internationaux dès le début et prévenir leur extension. Le Secrétaire général dirige aussi les travaux de réorganisation et d'amélioration de l'ONU en coopération avec l'Assemblée générale et d'autres institutions afin d'assurer la qualité des réformes entreprises et de leur coordination, l'objectif étant de rendre l'organisation plus efficiente et ses réponses aux besoins et espérances des pays membres les plus adéquates possibles ;⁹³⁶
- le Conseil économique et social se compose de cinquante-quatre membres élus par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans. Il se consacre aux affaires économiques, sociales et des droits de l'homme, en organisant des

⁹³⁴ *Ibidem*, pp. 41-51.

⁹³⁵ *Ibidem*, pp. 59-64.

⁹³⁶ *Ibidem*, pp. 65-69.

études et des conférences, en préparant des projets de convention et des actions pour les organes de soutien, en assurant le contrôle de leur activité et la coordination des actions des agences spécialisées des Nations Unies ;⁹³⁷

- le Conseil de tutelle se compose de cinq membres du Conseil de sécurité. Il a représenté le contrôle international des onze territoires placés sous sa tutelle et administrés par sept pays membres, qu'il a préparés à reprendre leur souveraineté et à regagner pleinement leur indépendance. Le Conseil a suspendu son fonctionnement en 1994, quand le dernier territoire sous sa tutelle est devenu un État indépendant.⁹³⁸

Parmi d'autres agences spécialisées de l'ONU, il faut citer : l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).⁹³⁹

Les missions de maintien de la paix, interventions pacifiques qui gèrent des conflits politiques dans le monde sont une des plus importantes activités de l'ONU qui s'appuie dans leur gestion sur les moyens dont disposent les pays membres car elle-même n'a pas de forces militaires propres. Les missions de maintien de la paix de l'ONU ont des objectifs suivants :⁹⁴⁰

- l'aide aux victimes des conflits ;
- la participation à l'établissement d'un accord entre les parties d'un conflit ;
- le désarmement et la démobilisation ;
- la formation et la surveillance des forces nationales de police ;
- l'organisation des élections démocratiques ;
- la surveillance du respect des droits de l'homme ;
- le soutien à la reconstruction des territoires dévastés par la guerre, dont le nettoyage des champs des mines.

Les missions de maintien de la paix de l'ONU (ang. *peacekeeping*) se divisent en :⁹⁴¹

⁹³⁷ *Ibidem*, pp. 52-57.

⁹³⁸ *Ibidem*, pp. 57-58.

⁹³⁹ *Ibidem*, pp.71-73.

⁹⁴⁰ *Wkład ONZ w rozwój współżycia narodów (L'apport de l'ONU dans le développement de la co-existence des nations)*, éd. par KUKUŁKA Józef, POPIUK-RYSIŃSKA Irena, Varsovie, 1997, pp. 36-78.

⁹⁴¹ SKOWROŃSKI Andrzej, *Siły pokojowe i operacje utrzymania pokoju Organizacji Narodów Zjednoczonych (Les forces de paix et les opérations pacifiques de l'Organisation des Nations unies)*, Varsovie, 1997, pp. 19-20.

- missions d'observation qui se comptent aussi des officiers non-armés. Elles surveillent les cessez-le-feu et les mouvements de troupes, effectuent des patrouilles aux frontières et dans les zones démilitarisées ;
- forces de paix constituées par des contingents militaires nationaux. Leur vocation rappelle celle des missions d'observation. Elles contribuent souvent à l'instauration d'une zone neutre entre les territoires en conflits.

Le caractère, l'étendu et l'efficacité de l'activité des pays de l'Europe centrale sur le forum des Nations Unies, dès le début jusqu'à ces jours, illustrent la position des États dans le monde, leur autorité et leurs capacités réels d'influer sur l'environnement international. Les conditions extérieures ont toujours eu une influence déterminante sur leur activité au sein de l'ONU, tout particulièrement quand ils dépendaient de l'URSS dans les années 1945-1989. Leur situation extérieure, notamment de la Pologne et de la Hongrie qui ont rejoint l'organisation durant la Guerre froide, a été aussi conditionnée par ce contexte. L'ONU donne une occasion de présenter la position des pays centre-européens face aux problèmes internationaux, mais elle permet aussi de vérifier quel est l'état réel des relations de ces États avec d'autres pays et régions dans le monde. La Pologne est la première du Groupe de Visegrád à adhérer à l'ONU, (24.10.1945), elle est suivie par la Hongrie (14.12.1955), la Tchéquie et la Slovaquie (19.01.1993).

Pendant la domination soviétique, l'ONU est le seul forum qui permet aux pays centre-européens de présenter, bien que partiellement, leurs intérêts et de promouvoir leurs propres initiatives, bien que toujours en consultation avec l'URSS. Malgré leur souveraineté limitée, sur le forum des Nations Unies, ces États peuvent s'afficher comme les pays qui prennent des initiatives importantes ; la Pologne notamment avança à plusieurs reprises des initiatives en son nom. C'est la plus grande valeur de leur participation à l'ONU.

Le 24 septembre 1990, Krzysztof Skubiszewski, le ministre polonais des affaires étrangères déclare dans son discours à l'occasion de la 45^e session de l'Assemblée générale de l'ONU : « *Les Polonais sont devenus une nation indépendante et la Pologne un État de nouveau souverain. Nous faisons aujourd'hui entendre notre propre voix, notre avenir est dans nos mains. L'héritage de Yalta passe ainsi dans l'Histoire. Le monde bipolaire devient aujourd'hui multipolaire où les termes de l'Est et de l'Ouest perdent, dans le sens politique, toute autre signification que géographique* ». ⁹⁴²

⁹⁴² WYZNER Eugeniusz, *Polska a 50 lat istnienia ONZ (La Pologne et 50 ans de l'existence de l'ONU)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 1, 1995, p. 32.

Dans les années 1990, les pays centre-européens redéfinissent leurs politiques de sécurité et le rôle de l'ONU. Dans le domaine de la sécurité, ils choisissent l'orientation régionale et soumettent au forum des Nations Unies sa réalisation. Dorénavant, l'ONU constitue l'élément de la réalisation des priorités de la politique étrangère de ces pays. L'Organisation est perçue non seulement comme un forum des débats politiques sur le désarmement, mais surtout comme une plate-forme des négociations concernant le désarmement, y compris en ce qui concerne les armes de destruction massive placées sous le contrôle international. Les initiatives des pays centre-européens, notamment de la Pologne, se multiplient alors sur le forum des Nations Unies.⁹⁴³

Les pays de Visegrád réalisent leur politique de sécurité dans le cadre des Nations Unies aussi en faisant participer leurs forces militaires et policières dans les opérations de l'ONU. Ces pays sont aujourd'hui des parties prenantes actives dans les différentes missions de l'ONU.

Tableau 30 : La participation des pays du Groupe de Visegrád dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU (29 février 2012).

Mission	Pays	Pays participant	Dates d'opération
MONUSCO	République démocratique du Congo	Pologne, Tchéquie	01.07.2010 - 30.06.2012
MINUK	Kosovo	Pologne, Tchéquie	10.06.1999 – 30.09.20012
MINUL	Libéria	Pologne, Tchéquie	19.09.2003 – 30.09.2012
MINUSS	Soudan du sud	Pologne	09.07.2011 – 08.07.2012
ONUCI	Côte d'Ivoire	Pologne	04.04.2004 – 31.07.2012
MINURSO	Sahara occidental	Pologne, Hongrie	IX.1991- 30.04.2012
UNFICYP	Chypre	Hongrie, Slovaquie	mars.1964 - 19.07.2012
ONUST	Moyen-Orient	Slovaquie	V.1948 - aujourd'hui
UNAMA	Afghanistan	Tchéquie, Pologne	2002- aujourd'hui
UNIFIL	Liban	Hongrie	III.1978-31.08.2012

⁹⁴³ Nous pouvons citer, entre autres, des initiatives suivantes : lors de la 53ème session de l'ONU, à l'initiative de la Pologne, les pays centre-européens s'opposent au projet de la Biélorussie qui propose de créer une zone non-atomique sur leur territoire ; grâce à la Pologne et au Canada, l'ONU vote une résolution concernant la Convention sur les armes chimiques ; en 1998, durant la présidence de la Pologne dans l'OSCE, la promotion d'une collaboration très étroite de cette institution avec l'ONU dans le conflit au Kosovo. MATUSZEWSKI Zbigniew, *Główne kierunki aktywności ONZ w 1998 r. Udział Polski (Les directions majeures de l'activité de l'ONU en 1998. La participation de la Pologne)*, *Rocznik Polskiej Polityki Zagranicznej 1998 (Annuaire de la politique étrangère de la Pologne 1998)*, 1999, Varsovie, p. 45.

Tableau 31 : La contribution des pays du Groupe de Visegrád aux opérations de maintien de la paix de l'ONU (29 février 2012).

Pays	Police	UNMEM	Militaires	Total
Pologne	3	13		16
Tchéquie	5	5	-	10
Slovaquie		3	159	162
Hongrie		7	81	88

Source : DOBROWOLSKA-POLAK Joanna, *Międzynarodowa solidarność. Operacje pokojowe ONZ, NATO i UE (Une solidarité internationale. Les opérations pacifiques de l'ONU, de l'OTAN et de l'UE)*, IZ Policy Papers, 2009, n° 3 (I), Poznań, pp. 49-53; Les informations du site officielle des Nations Unies : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions> [réf. 16.03.2012]; *Monthly Summary of Contributions (Police, UN Military Experts on Mission and Troops)* [en ligne]. 29 février 2012. Disponible sur : http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2012/feb12_1.pdf; *UN's Missions Summary detailed by country* [en ligne]. 29 février 2012, [réf. 16.03.2012]. Disponible sur : http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2012/feb12_3.pdf.

L'effondrement du système bipolaire fait émerger la nécessité de moderniser l'ONU, les conditions devenant favorables à sa transformation et son adaptation aux exigences d'une nouvelle ère. Le besoin de changement est patent en ce qui concerne le rôle fondamentale et les intérêts vitaux de l'organisation, dans les domaines tels que la sécurité, la protection des droits de l'homme ainsi que les questions économiques et sociales. En parallèle de cette mutation, la position des pays centre-européens à l'égard de l'ONU évolue aussi. Devenus souverains et libres, ces États participent pleinement aux discussions sur les réformes de l'ONU.

Après leur adhésion à l'UE, la position des pays de Visegrád correspond à celle, commune de l'Union. Sur le forum de l'ONU ils défendent non seulement leurs propres intérêts nationaux, mais réalisent aussi les objectifs de l'UE. Le Groupe de Visegrád est perçu par ses partenaires de l'ONU comme le leader de la région centre-européenne. Leurs représentants contribuent à définir les positions de l'UE face aux nombreuses questions et présentent à plusieurs reprises leurs positions nationales sur le forum de l'ONU.

Depuis vingt-deux ans déjà, ces pays en tant qu'États souverains et démocratiques, font partie de l'ONU et font face avec elle aux nouveaux défis qu'apporte le XXI^e siècle :⁹⁴⁴

- le maintien de la paix et de la sécurité internationale dans un monde de plus en plus divisé ;
- l'augmentation de l'efficacité de l'aide au développement ;

⁹⁴⁴ JANUSZ-PAWLETTA Barbara, *Kierunki reformy Organizacji Narodów Zjednoczonych (Les directions de réformes de l'Organisation des Nations unies) Bezpieczeństwo narodowe (Sécurité nationale)* [en ligne]. 2006, n° 2, 2006, [réf. 01.02.2012], pp. 182-193. Disponible sur : http://www.bbn.gov.pl/portal/pl/606/Kwartalnik_quotBezpieczenstwo_Narodowequot.html.

- l'assurance du respect des droits de l'homme et des minorités nationales dans le monde.

Les pays de Visegrád s'intéressent à l'ONU et la soutiennent. Ces États participent activement aux débats et aux actions de cette structure.⁹⁴⁵ Leur adhésion à l'UE, qui a le statut de super observateur de l'ONU, modifie le caractère de leur participation à cette organisation historique⁹⁴⁶ et crée des possibilités d'une influence élargie, à la fois via l'ONU par l'intermédiaire de l'Union. La possibilité d'utiliser l'ONU comme un instrument politique important dans la réalisation de la politique étrangère de ces pays et de l'UE mérite réflexion car elle touche à la question de la sécurité internationale dans ses divers aspects : notamment le désarmement, la non-prolifération des armes conventionnelles et des armes de destruction massive, la participation au développement, l'aide humanitaire et les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

⁹⁴⁵ TOWPIK Andrzej, *Polska w Organizacji Narodów Zjednoczonych (La Pologne dans l'Organisation des Nations unies)*, *Rocznik Polskiej Polityki Zagranicznej 2010 (Annuaire de la politique étrangère de la Pologne 2010)*, Varsovie, 2011, pp. 330-332. Le programme de la présidence polonaise du Groupe de Visegrád (juillet 2012-juin 2013) prévoit une intensification de la coopération des quatre pays sur le forum des Nations Unies. *Program polskiej prezydencji w Grupie Wyszehradzkiej. Grupa Wyszehradzka na rzecz Integracji i Spójności. Lipiec 2012-czerwiec 2013 (Le programme de la présidence polonaise dans le Groupe de Visegrád. Le Groupe de Visegrád pour l'intégration et la cohésion. Juillet 2012-juin 2013)*, Varsovie, juin 2012, pp. 6-7.

⁹⁴⁶ L'UE est perçue comme un bon partenaire pour l'ONU. Les deux organisations partagent les mêmes valeurs fondamentales et réalisent les objectifs très semblables. Après la mise en place du Traité de Lisbonne, les capacités internationales d'influencer les organes de l'Union augmentent. Les voix de nombreux pays membres se résument désormais à une seule position. L'obtention du statut d'observateur de l'ONU (le 3 mai 2011) est un succès indiscutable de la diplomatie européenne. La réussite de la réforme de l'ONU devient donc d'autant plus vitale pour l'UE, à condition qu'elle réserve à l'Union un rôle de plus en plus important en son sein. Les pays membres de l'UE possèdent la force et les moyens pour aider une telle réforme. Le processus en sera assez long et son succès dépendra de la future forme de l'Union. Les pays centre-européens y sont aussi vivement intéressés car tout ce qui renforce le statut de l'UE en tant que jouer global augmente également leur prestige et importance dans le monde. Dans cette perspective, la position montante des pays de l'Europe centrale dans l'UE reste déterminante car elle accroît la chance de réaliser leurs objectifs primordiaux dans des organisations autres que l'UE, l'ONU y comprise. TARNOGÓRSKI Rafał, *Unia Europejska w ONZ: multilateralizm w praktyce (L'Union européenne dans l'ONU: le multilatéralisme en pratique)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 72, 2011.

4.3 Les bénéfiques pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Ouest

Des hommes politiques et des analystes ont évoqué plusieurs conceptions optimales de la sécurité pour l'Europe centrale. Certains d'entre eux ont suggéré par exemple la politique de neutralité pour cette région. Dans une situation géopolitique nouvelle, les chances de garantir la neutralité par les grandes puissances n'étaient à l'ordre du jour.⁹⁴⁷ Les systèmes de sécurité régionaux ou subrégionaux ne semblaient plus effectifs à cause d'un potentiel diminué des participants, ce qui ne discrédite pas pour autant le rôle important des organisations subrégionales déjà existantes en Europe centrale.⁹⁴⁸

L'analyse de la situation de la région à l'aube du XXI^e siècle prouve que l'intégration avec l'Occident reste la seule solution à garantir la sécurité et le développement de l'Europe centrale. Selon Zbigniew Brzeziński, pour cette région « *les liens les plus étroits avec l'Alliance atlantique et l'Europe unie garantissent un degré de sécurité sans précédent dans l'Histoire mais, ils limitent toutefois ses choix stratégiques* ». ⁹⁴⁹

Dans ce contexte, le postulat d'une intégration plus rapide et plus large des pays de l'Europe centrale dans les structures euro-atlantiques (l'Union européenne, dans l'OTAN, dans l'Union de l'Europe occidentale et dans le Conseil de l'Europe), revient au premier plan. Ces structures englobent, selon une conception élargie de la sécurité, tous les domaines : la politique, la défense, l'économie, la société, la culture, l'écologie, etc.

Vue dans une longue perspective historique, l'Europe centrale se trouve devant un choix crucial : soit œuvrer pour une alliance avec les pays démocratiques et riches de l'Europe unie et les États-Unis, soit se subordonner à la Russie et à la Communauté des États indépendants.

Le choix de l'option européenne et euro-atlantique apporte de nombreux bénéfices aux pays de l'Europe centrale et à toute l'Europe.⁹⁵⁰

Les avantages les plus importants qu'en tirent les pays de l'Europe centrale sont suivants :

⁹⁴⁷ Dans une étude consacrée à ce sujet, Janusz Stefanowicz souligne que « *la neutralité pour cette région n'est plus pratique, elle est même dangereuse* ». STEFANOWICZ Janusz, *Experts assessments of security in Central Europe. Poland*, SMOKE Richard, *Perceptions of security...*, op. cit., p. 113.

⁹⁴⁸ ZIĘBA Ryszard, *Rola ugrupowań subregionalnych w nowym systemie bezpieczeństwa europejskiego (Le rôle des organisations subrégionales dans le nouveau système de sécurité européenne)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, n° 1, 2000.

⁹⁴⁹ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Wielka szachownica...*, op. cit., p. 94.

⁹⁵⁰ INOTAI András, *Political, Economic and Social Arguments in Favour and Against Enlargement: A Survey of Influential Pressure Groups* [Ressource électronique]. [Budapest]: Institute for World Economics of the Hungarian Academy of Sciences, 1999. [réf. 12.07.2011], pp. 95-119. Disponible sur: <http://aei.pitt.edu/2302/1/002335.PDF>.

- I. la suppression définitive de la « zone grise » dans la région et sa sortie de la sphère d'influence de deux grands empires : la Russie et l'Allemagne. La Russie, malgré toutes les apparences, n'a plus de capacités de réaliser ses ambitions impériales ni de jouer le rôle d'une grande puissance. L'Allemagne, de son côté, intégrée fortement dans l'Union européenne et dans l'OTAN avec ses alliées orientales pour partenaire, n'est plus un danger pour l'Europe et ne veut pas le devenir ;
- II. une chance de gagner les garanties stables pour sa sécurité politique et militaire, pour son développement économique et social qui faciliteront les réformes en cours. La possibilité de joindre un groupe des pays les plus développés est une opportunité pour ces États. C'est une avancée civilisatrice qui reste souvent absente des débats centre-européens;
- III. la stabilité régionale, bien qu'un peu « forcée » par la participation dans les structures d'intégration, favorise des relations naturelles et supprime les risques des conflits et des tensions entre les pays de l'Europe centrale.⁹⁵¹ La coopération régionale, malgré l'existence d'ALECE et du Groupe de Visegrád n'est pas encore assez développée, bien que largement réclamée, notamment face à l'accession dans les structures occidentales. Cette coopération semble même indispensable pour sécuriser les intérêts politiques, militaires et économiques de tous les partenaires.

La modernisation économique des pays de l'Europe centrale constitue un facteur essentiel de la sécurité et de la stabilité sur le continent européen qui en est indissociable. Un progrès réussi de cette partie du continent représente le bénéfice majeur pour toute Europe.

Néanmoins, les nombreux facteurs peuvent empêcher cette modernisation ou même la stopper. À la fin des années 1990, l'Union européenne n'a pas de stratégie claire de l'élargissement à l'Est. De plus, le déficit commercial des pays les plus avancés dans les réformes prouve que certaines solutions proposées par les accords d'association ont été mauvaises. La libéralisation du commerce des pays qui ont adhéré avant aux Communautés européennes et qui profitent des financements communautaires fait que le déficit commercial en augmentation est neutralisé par de nombreux transferts financiers de la CE. De surcroît, les nouveaux pays candidats doivent adopter des acquis communautaires complexes. En pleine

⁹⁵¹ L'un des critères de Copenhague formulés en 1993 qui définissent les conditions de l'adhésion à l'Union européenne, évoque pour les pays candidats la nécessité de régler des conflits avec les voisins et les pays tiers, pour qu'ils n'influencent pas négativement la politique étrangère de l'Union européenne.

transformation, ils ont du mal à couvrir, sans les fonds européens, tous les frais liés à cette opération coûteuse.

La modernisation économique n'est pas seulement une condition de leur accès aux structures euro-atlantiques, mais un besoin qu'implique leur nouvelle situation. Les pays centre-européens semblent prêts à l'intégration macro-économique, c'est pourquoi l'intégration institutionnelle au sein de l'UE doit être préparée parallèlement.

Les expériences des pays moins développés de l'UE, démontrent que l'adhésion de nouveaux membres dans le cadre d'une intégration accélérée est profitable pour toutes les parties. La plupart des transferts offerts par l'UE se transforment en revenus car les nouveaux pays les reçoivent sous la forme des cotisations. Grâce à ce soutien, des offres d'emplois sont créés, la production, l'export et l'import sont en pleine croissance, les richesses d'un pays augmentent. Compte tenu de leur flexibilité sociale et du dynamisme des transformations, les pays centre-européens supprimeront assez vite leur retard relatif.

L'estimation des coûts de l'élargissement à l'Est concerne également les dépenses prévues pour les changements intérieurs dans l'Union qui accompagnent ce processus. En fait, l'UE ne devrait pas lier les coûts des réformes nécessaires à l'élargissement à l'Est qui sont une fonction de la politique appliquée. Les pays candidats à l'UE et ses membres de l'Union sont obligés à prendre des décisions qui diminueront ces dépenses, la plupart des coûts étant couverts toutefois par les pays candidats. Pourtant, l'Union a besoin des réformes importantes pour profiter pleinement de cet élargissement qui fait partie d'un processus global. Les pays occidentaux en tireront des profits plus grands si la stratégie des institutions européennes s'inscrit dans le cadre des défis globaux. Les bénéfices que procure le régionalisme européen se reflètent dans le rôle supérieur que l'économie européenne joue dans le contexte international. Les pays centre-européens agrandissent le territoire de l'Union d'un million des kilomètres carrés (plus qu'un tiers) et de 106 millions d'habitants (presque 30%). Le potentiel économique compté en augmentation du pouvoir d'achat monte à environ 640 milliards de dollars, c'est-à-dire de 9%.

Dans certains pays de l'Europe de l'Ouest, l'élargissement des structures occidentales à l'Est réveillent des craintes concernant:

- la sécurité intérieure liée à la question d'immigration ;
- la concurrence des pays centre-européens qui montent ;
- la nécessité d'augmenter les fonds financiers face à l'adhésion de nouveaux membres ;
- la redéfinition de l'ordre des puissances dans l'UE.

À la fin des années 1990, les pays membres de l'UE, abordent différemment ces questions. Les intérêts et les positions divergentes apparaissent, qui souvent se transforment en un veto face à l'élargissement. Pourtant, tous les pays de l'UE et de l'OTAN sont intéressés par un renforcement de la sécurité. Cependant, ils ont tous, à la fois ceux qui attribuent les fonds pour et ceux qui en profitent, des problèmes liés au financement de l'élargissement. Les plus grandes divergences concernent l'estimation d'une future concurrence des pays centre-européens et le schéma des forces au sein de l'UE.

L'élargissement de l'UE à l'Est signifie un déplacement du centre politique et économique en Europe :

- l'adhésion des Républiques baltes augmente le rôle de la région Nord-Est ;
- l'axe Est-Ouest se déplace de la zone maritime de l'océan Atlantique vers l'intérieur du continent ;
- les différences de taille entre les pays adhérents à l'Union.

Les nombreuses analyses indiquent l'influence qu'a l'intégration régionale sur les échanges commerciaux à cette époque. À ce propos, il convient de souligner que s'il est facile d'estimer les indicateurs statiques du commerce, l'influence du commerce dynamique semble plus problématique à définir. Pourtant, le rôle de ce dernier se révèle plus important.

Durant les années 1990, l'Union européenne et les pays associés profitent des effets statiques d'une libéralisation bilatérale du commerce. Selon les données et malgré certaines facilités de la part de l'UE, c'est l'UE qui profite plus de cette libéralisation. À la fin de cette période, les pays associés devant supprimer les obstacles dans le commerce, les bénéfices de l'UE augmentent. Dans les années 1989-1994, les exportations de l'UE vers les pays centre-européens augmentent de 176%, tandis que les importations montent de 116%. En seule année 1996, l'exportation de l'Union dans les pays associés s'accroît de 20,8%, l'importation seulement de 5,7%. Ainsi, le bilan commercial de la région centre-européenne avec l'UE, équilibré au début des années 1990, devient grandement déficitaire, ce que certains pays ont du mal à financer.

Le développement dynamique des échanges bilatéraux modifie effectivement et rapidement l'orientation géographique du commerce étranger des pays de l'Europe centrale. À la fin des années 1990, la participation de l'Union dans le commerce étranger des pays de l'ALECE représente entre 55% et 80%, c'est-à-dire il double en cinq ans. La participation de dix pays associés dans le commerce de l'UE de 6,4% en 1989, atteint en 1996 presque 10%. La participation de la région centre-européenne dans les exportations de l'UE dépasse le seuil de 11%, ce qui signifie la prise d'une position majeure sur le marché. Entre 1992 et 1996, les

pays centre-européens deviennent le partenaire commercial le plus actif de l'UE. Les profits qui viennent de ce développement dynamique, augmentent grâce à :

- l'augmentation des importations suite au développement rapide de la région centre-européenne ;
- la modernisation économique des pays de l'Europe centrale qui augmente la demande pour les biens d'investissement ;
- les monnaies nationales des pays centre-européens renforcent le pouvoir d'achat des populations et diminuent les coûts de l'import. Cette influence positive sur la demande intérieure a un impact positif sur des importations ;
- l'efficacité économique en pleine croissance qui augmente les revenus réels et diminue les différences entre les revenus de l'UE et ceux dans les pays associés, facteur renforçant la demande intérieure ;
- la valeur de l'export et de l'import par habitant qui reste inférieure à celle dans les pays de l'UE, même si tous les pays centre-européens dépendent du commerce extérieur et en général des relations économiques internationales, d'une manière importante. Par exemple en Hongrie, cet indicateur est dix fois inférieur par rapport à celui de la Belgique. La dynamique de l'importation tout naturellement dépendra de l'ouverture économique et de l'augmentation des revenus ;
- la direction pro-européenne de ces pays qui se concentrent sur trois pays : l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche. Ces pays atteignent 70-75% de tous les échanges commerciaux entre l'UE et les pays de l'Europe centrale. L'adhésion offre aux autres membres de l'UE de nouvelles possibilités ;
- la dynamique croissante des échanges commerciaux dans le domaine industriel qui dépassent pour certains pays de l'ALECE le même niveau de l'UE ;
- l'afflux du capital étranger qui augmente des exportations de nouveaux membres et conforte la demande pour les biens des pays exportateurs occidentaux. De plus, suite à la modernisation des secteurs de télécommunication et d'énergie le secteur des services se développe.

L'élargissement de l'UE à l'Est peut renforcer le commerce bilatéral et accélérer le développement de l'Union. Par exemple, l'Autriche et l'Allemagne, deux pays qui ont les relations les plus intensives avec la région centre-européenne, ont ressenti les effets de ce commerce bilatéral durant la récession du 1993. À l'époque, le commerce bilatéral dépend de

la transition dans les pays associés qui, sur le plan économique, exercent une influence positive sur la conjoncture occidentale. C'est pourquoi l'image des pays centre-européens en Europe de l'Ouest s'améliore et amplifie les tendances de prospérité de cette région.

Le marché européen élargi, basé sur une libéralisation économique et une forte augmentation, offre de nombreux bénéfices aux entreprises occidentales. Ainsi, la compétitivité augmente et les coûts baissent, des revenus supplémentaires pouvant financer de nouveaux investissements.

L'institutionnalisation du processus d'intégration a donc les nombreux effets positifs. Le début des négociations officielles en vue de l'accession constitue un signal clair pour les investisseurs stratégiques. Beaucoup d'entreprises se sont déjà installées depuis la chute du mur de Berlin, mais c'est le début des négociations et l'adhésion à l'OTAN qui créent une atmosphère de confiance qui attire en grand nombre des investisseurs en Europe centrale.

L'adoption des acquis communautaires rend optimistes les prévisions du commerce bilatéral, diminue les risques d'un retour au protectionnisme ou d'un freinage du processus de libéralisation. Dans cette perspective, l'application des règles du marché uni dans les pays de l'Europe centrale est décisive.

Les profits commerciaux importants viennent également de l'adhésion de nouveaux membres. Les nouvelles opportunités économiques apparaissent, liées surtout à :

- la libéralisation de l'agriculture, même si elle est lente et graduelle ;
- l'accès aux fonds communautaires qui augmente le potentiel d'importation de nouveaux membres et permet également le financement de nouveaux grands projets ;
- la dynamique commerciale entre les pays adhérents : une croissance du commerce à l'intérieur de l'ALECE augmente la demande des importations que peuvent satisfaire les pays membres de l'UE.

La participation de l'Europe centrale aux échanges commerciaux avec l'UE s'accroît. L'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie sont les partenaires les plus importants pour cette région, mais le rôle des autres pays augmente également. La dynamique du commerce dépend de la croissance de l'import et de l'export, ce qui nécessite un développement permanent. Ces pays « *ont tout intérêt à ne pas considérer leur politique de soutien à la Pologne ou à l'Europe de l'Est comme un jeu à la somme nulle* ». ⁹⁵²

⁹⁵² GUÉRIN-SENDELBACH Valérie, RULKOWSKI Jacek, *La France, l'Allemagne et la Pologne : un nouveau modèle de coopération*, op. cit., p. 159.

Selon certaines analyses publiées à la fin du XX^e siècle, ce scénario optimiste peut mettre en danger le déficit commercial de certains pays centre-européens dans leurs échanges avec l'UE. Dans les années 1990, l'UE profite de la libéralisation du commerce bilatéral plus que ses partenaires de l'Europe centrale. Une plus-value en augmentation des échanges avec ces pays le démontre et le bilan reste déséquilibré.

L'adhésion des pays centre-européens dans l'Union augmente la compétitivité économique internationale de l'Union et de toute l'Europe. Durant les années qui précèdent cet élargissement, l'UE n'était pas capable de relever les défis de compétitivité face aux États-Unis et Japon. Pourtant, les données statistiques ne le confirment pas complètement. En effet, l'élargissement de l'Union aux pays de l'EFTA ainsi que l'ouverture et le développement dynamique des pays centre-européens ne confirment pas la mauvaise passe de l'UE. Néanmoins, l'analyse de la structure du commerce démontre clairement que l'UE a perdu sa position dans les domaines les plus dynamiques.

Dans ce contexte, l'élargissement à l'Est apparaît comme une chance indiscutable. En fait l'UE devrait profiter de la compétitivité globale qu'apporte ce processus. Les pays centre-européens peuvent améliorer la situation économique de toute l'UE grâce à :

- leurs capacités d'innovation ;
- un grand potentiel humain et une expérience historique ;
- une certaine flexibilité sociale et institutionnelle.

Avec une compétitivité de plus en plus sévère dans le monde, l'UE a besoin de nouveaux marchés dynamiques. Dans les années 1990, les pays de l'UE présentent en moyenne une augmentation d'environ 2% du PNB, tandis que les économies de la région centre-européenne croissent de 4% à 6% du PNB.⁹⁵³ De toute évidence, l'Union européenne pourra se servir des pays centre-européens pour augmenter la compétitivité de l'Europe.

Pour finir, il convient de rappeler que la construction d'une « Europe de l'Oural jusqu'à l'Atlantique » prônée par le général de Gaulle ou d'« une Maison européenne commune » souhaitée par Mikhaïl Gorbatchev reste une affaire essentielle pour les pays de l'Europe centrale, mais elle aussi avantageuse pour les pays de l'Europe de l'Ouest. Les bénéfices qu'apporte la pleine intégration de cette région sont nombreux, aussi bien pour l'Europe occidentale que centrale et nous pouvons les résumer ainsi :

- la suppression définitive du partage artificiel de l'Europe grâce à la création d'un organisme cohérent avec un marché ouvert aux produits européens ;

⁹⁵³ Les données d'Eurostat [en ligne]. 2011, [réf. 07.03.2011]. Disponible sur : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>.

- l'élargissement du potentiel économique de l'Union qui, suite à l'adhésion des pays centre-européens augmente son territoire et son potentiel démographique et économique, donc son pouvoir d'achat de 20% ;
- l'élargissement des structures de défense à la frontière orientale de l'OTAN ainsi que de tout le système sécuritaire européen, le facteur qui renforce la sécurité de l'Europe occidentale et assure une plus grande liberté aux opérations de l'OTAN, un élément important dans le contexte des changements de sa stratégie et de son fonctionnement à l'époque. Désormais, la logique du « danger de l'Est » abandonnée, les missions de Petersberg ont pour objectif garder la paix et mener les opérations humanitaires ;
- l'élargissement de la zone de démocratie, de richesse et de stabilité ce qui bénéficie aussi à l'Occident, en particulier par rapport à la situation en Europe, par exemple dans les Balkans ainsi que dans les territoires limitrophes (le Maghreb, le Proche Orient) où les sources de conflits et de tensions restent assez forts. Ici s'applique la règle qu'il faut mieux investir dans le commerce ou dans une aide à l'étranger que dans l'armement pour la défense de voisins imprévisibles.⁹⁵⁴ La zone de stabilité se renforce : les pays occidentaux craignant toujours l'explosion des conflits nationaux qui débordent sur leurs territoires, le « *corridor vital entre l'Union européenne et la Russie* » garantit une situation calme et facile à maîtriser.⁹⁵⁵

⁹⁵⁴ ALBERT Michel, AYACHE Georges, BARNIER Michel (et al.), *Les nouvelles frontières de l'Europe*, Paris, 1993.

⁹⁵⁵ TELÒ Mario, MAGNETTE Paul (sous la dir.), *De Maastricht à Amsterdam. L'Europe et son nouveau traité*, Bruxelles, 1998, p. 265.

CHAPITRE 5

POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE LA SÉCURITÉ EN EUROPE CENTRALE

5.1 La dynamique de la sécurité

En Europe centrale où les différentes zones de sécurité se croisent et se superposent, chaque pays formule ses propres objectifs. Par exemple, la Pologne a choisi de s'engager dans le Groupe de Visegrád, dans le Conseil des États baltes et dans l'Initiative centre-européenne. De surcroît, la majorité des pays centre-européens se tournent vers l'Ouest, contrairement aux pays de la CEI qui se concentrent surtout autour de la Russie, bien que la partie européenne de cette zone géographique soit aussi attirée par l'Europe centrale, et sa partie asiatique cherche à s'approcher de la Turquie. La classification des zones de sécurité en Europe, présentée dans le troisième chapitre, a pour l'objectif de montrer un processus en mouvement et prouve que la sécurité a un caractère dynamique.

Le modèle évoqué bien qu'analytiquement fondé et justifié, exige cependant des explications et une actualisation supplémentaires, surtout à cause d'une certaine osmose qui existe entre les différentes zones de sécurité. Cela concerne notamment la sphère des pays occidentaux qui « couvre » la zone baltique (le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, la Norvège, la Suède) et les Balkans (la Grèce et la Turquie). La Finlande, jusqu'à la fin de la Guerre froide faisait partie de la sphère soviétique, mais actuellement elle est entrée dans le groupe des pays baltiques et occidentaux. De même, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie qui se trouvent dans la zone baltique à cause de leur niveau de sécurité prospectif, lié au voisinage avec la Russie et à leurs intérêts géostratégiques, mais aussi suite à la nécessité d'exclure ces pays de la CEI. Une intégration graduelle avec les structures occidentales justifie un tel classement de ces pays, qui évolue d'ailleurs au cours des années.

L'enclave russe de Kaliningrad reste un bon exemple. Selon le critère géographique, elle se trouve dans le bassin de la mer Baltique. Pourtant, selon le critère de la sécurité, la Russie étant exclue de cette zone, l'enclave fait partie de la CEI. La présence militaire russe au bord de la Baltique doit être prise en compte dans les analyses de la sécurité de toute la zone, ce qui oblige à relativiser son haut niveau de sécurité. La même chose concerne la présence dans cette zone de la Pologne, de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie qui se trouvent sur les lignes géostratégiques de la Russie. Les zones de sécurité se croisent mutuellement, les classements de ces zones restent donc assez problématiques puisque la dynamique de changements de la sécurité internationale est très grande.

L'analyse de la Slovaquie et de l'Ukraine implique le même contexte. Même si l'habitude les place « à l'ancienne » : la Slovaquie dans les Balkans et l'Ukraine dans la CEI, il ne faut pas négliger une occasion légitime de les situer dans le Groupe de Visegrád, d'autant plus qu'ils ont déjà rejoint l'Initiative centre-européenne. Ceci signifie un changement radical dans le modèle présenté : la zone du Groupe de Visegrád rejoint la sphère balkanique et la CEI. Il convient également de rappeler la position spécifique de la Roumanie, qui, située à la frontière des Balkans, reste dans la CEI, ces deux zones ne se superposant pas encore.

Les rapports de plus en plus serrés du Groupe de Visegrád avec les structures occidentales démontrent également la dynamique de la sécurité européenne car il est fort possible que la zone du Visegrád disparaisse un jour absorbée par la sphère euro-atlantique.

Le modèle analytique distingue les zones de différents niveaux de sécurité ainsi leurs indices de la coopération régionale variés.

La sécurité internationale évolue avec le temps. Le dynamisme des rapports des forces internationaux caractérise toute l'Europe, y compris la région centre-européenne, surtout depuis la disparition du Rideau de fer. Cette dynamique change la carte du continent toutes les deux-trois générations. Parmi les éléments qui influencent le plus l'évolution de la sécurité internationale et ont un impact majeur sur l'Europe centrale nous pouvons distinguer :

- la situation internationale actuelle, en évolution permanente a un aspect positif. Les pays du Groupe de Visegrád, surtout la Pologne, en soutenant les aspirations de la Géorgie et de l'Ukraine ainsi que la démocratisation et l'occidentalisation de la Biélorussie sont des facteurs offensifs qui dynamisent leur entourage international. Au seuil du XXI^e siècle, ce processus s'accompagne des phénomènes tels que la renaissance de la puissance russe, l'affaiblissement des liens transatlantiques entre les États-Unis et l'Allemagne, ainsi que la disparition des objectifs stratégiques communs de l'alliance

polono-allemande, significatifs dans les années 1990. Ces trois processus mentionnés ont un impact négatif sur la région centre-européenne;

- grâce au rôle important des États-Unis en Europe, la situation internationale de l'Europe centrale devient plus stable. Cependant, leur sécurité devient en même temps plus susceptible à des secousses qui touchent des régions éloignées car la politique de Washington, le stabilisateur majeur de la sécurité de cette zone, est devenue globale. La participation des pays occidentaux dans les structures euro-atlantiques constitue également un facteur qui augmente la stabilité de la région centre-européenne puisqu'elle élimine le risque d'un conflit militaire entre les partenaires atlantiques ;
- les facteurs négatifs qui influent sur la situation géopolitique de l'Europe centrale restent depuis longtemps les mêmes : il s'agit de la Russie et de l'Allemagne. Aujourd'hui, la nature des dangers et les risques de nuisance de la part de ces deux voisins sont différents de ceux du passé. Les aspects négatifs de la politique allemande dominent sur les aspects positifs depuis la guerre en Irak c'est-à-dire depuis 2003. Pourtant les pays centre-européens ne sont pas menacés par un conflit militaire ou une invasion allemande. Le révisionnisme territorial allemand n'existe plus officiellement ou, du moins aucune force politique importante en Allemagne ne l'exprime. En fait, Berlin souhaite marginaliser l'Europe centrale, y introduire des rapports clientélistes et réduire la domination américaine sur le continent. La Russie est souvent utilisée comme un argument dans cette démarche allemande : l'Allemagne se révèle potentiellement dangereuse dans son rôle d'avocat des intérêts russes dans l'UE et l'OTAN qui diminue les influences américaines ;
- le danger russe est traditionnel. Aux yeux des pays centre-européens, seule la domination militaire des États-Unis et leur adhésion à l'OTAN protègent cette région d'un chantage militaire russe et d'une pression militaire de Moscou qui, exercée épisodiquement (la menace d'implantation des missiles du type Iskander M dans la région de Kaliningrad ou de diriger les missiles balistiques vers le territoire polonais) restent cependant peu efficace. De surcroît, l'influence de la Russie sur la position géopolitique de l'Europe centrale se résume par une ancienne formule : la valeur politique de l'Europe centrale aux yeux de l'Occident est inversement proportionnelle au niveau de son satisfaction par la politique de Moscou ;

- l'Europe centrale n'a pas actuellement de rôle militaire majeur pour l'Europe orientale qui toutefois influencera d'une manière importante la géopolitique de la région ;
- les pays centre-européens restent en général en bonnes relations avec leurs voisins, à l'exception de la Biélorussie et de la Russie.

L'existence de l'Ukraine indépendante et le rôle des États-Unis dans le monde, notamment en Europe, la nature démocratique et pacifique de l'Allemagne, ancrée dans l'UE et dans l'OTAN, impliquent que la sécurité de l'Europe centrale, aujourd'hui en transition, évolue d'une manière favorable. Le rapprochement, toujours d'actualité, de l'Ukraine, de la Biélorussie, de la Géorgie et de la Moldavie avec l'Ouest améliorerait encore cette situation. Aujourd'hui, l'Europe centrale adopte une position offensive permanente. Jusqu'à 1993, elle a réussi à se défaire de sa dépendance de l'URSS, se débarrasser du Pacte de Varsovie et du Comecon, et faire sortir les troupes soviétiques de son territoire. En 1999, les trois pays de l'Europe centrale ont rejoint l'OTAN et, en 2003, ils ont soutenu l'adhésion de la Slovaquie et des pays baltes. Un an plus tard, en 2004 les quatre pays de Visegrád ont adhéré à l'UE en devenant les partenaires égaux dans les institutions européennes. Depuis, l'occidentalisation de leurs voisins orientaux les plus proches, c'est-à-dire leur sortie de la domination russe et leur introduction dans les institutions occidentales, sont devenus des objectifs majeurs de la stratégie centre-européenne. Cette mission accomplie signifiera le succès d'une structure géopolitique de la sécurité de l'Europe centrale qui correspond le mieux à ses intérêts.

On pourra parler d'une situation comme définitivement stable, seulement quand l'Europe centrale et ses voisins, notamment les pays baltes, l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie et la Roumanie, tous démocratiques, deviendront indépendants dans le domaine de la sécurité militaire, énergétique et économique.

5.2 Un nouvel ordre européen

Suite à l'entrée des pays de l'Europe centrale dans l'UE et l'OTAN, ces deux institutions ont désormais les frontières avec la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie. Tout naturellement, la situation dans ces pays a un impact sur la politique extérieure de ces organisations et détermine la sécurité sur tout le continent.

Deux axes géostratégiques réactifs que montre le modèle ci-dessous se croisent en Europe centrale et en déterminent la situation. Le premier axe horizontal qui unit l'Europe occidentale à la Russie, à l'époque de la Guerre froide a déterminé la direction la plus importante des relations Est-Ouest.⁹⁵⁶ Il est toujours potentiellement lourd de conflits et d'intérêts contradictoires. Le second axe – la ligne méridienne – recoupe les différences civilisatrices qui remontent au XV^e siècle : le catholicisme et le protestantisme dominants en Occident, les Églises chrétiennes orthodoxes et l'islam en Orient.⁹⁵⁷

Aux points de croisement, les vecteurs de réactions des puissances les plus expansionnistes : l'Allemagne, la Russie et la Turquie s'imposent en Europe centrale, toutes souhaitant y fixer sa zone d'influence.⁹⁵⁸ La région a donc un caractère complexe et représente un point névralgique pour la sécurité européenne.

Du point de vue géopolitique, nous pouvons admettre que si l'axe Nord-Sud historiquement surtout culturel se transforme en un axe plus géostratégique, l'impact de l'axe Est-Ouest baissera, ce qui contribuera à son tour à unifier l'Europe centrale hétérogène et diminuera les risques de sa désintégration.⁹⁵⁹

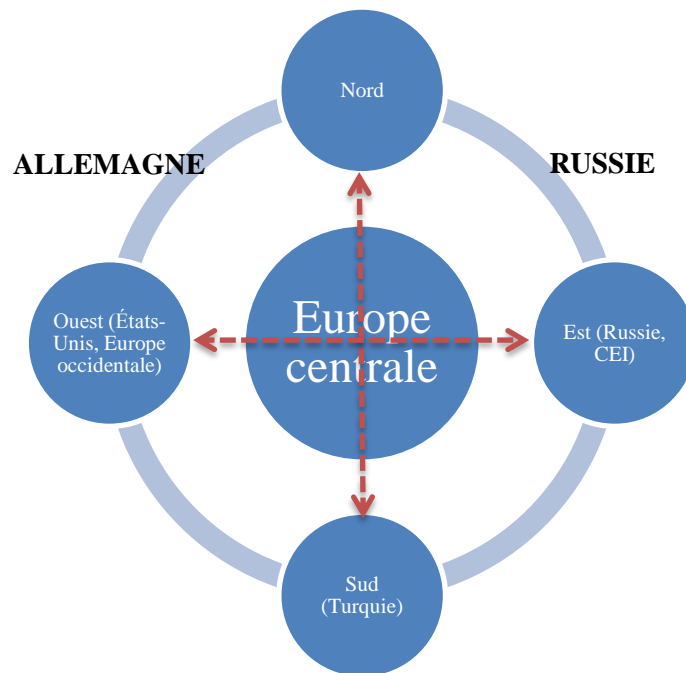
⁹⁵⁶ TABOR Marek, *Wojskowe czynniki bezpieczeństwa (Les facteurs militaires de la sécurité)*, KUKUŁKA Józef, *Bezpieczeństwo międzynarodowe...*, op. cit., p. 94.

⁹⁵⁷ HUNTINGTON Samuel P., *Clash of Civilization?*, *Foreign Affairs*, n° 3, 1993, pp. 29-30.

⁹⁵⁸ ROŚCISZEWSKI Marcin, *Europa Środkowa...*, op. cit., pp. 11-12.

⁹⁵⁹ KUŹNIAR Roman, *Les conditions géostratégiques...*, op. cit., p. 18.

Graphique 16 : Les axes géostratégiques en Europe centrale.



Trois puissances recherchent à équilibrer leurs implications dans cette région : la Russie, les États-Unis et l'UE. Le Groupe de Visegrád doit trouver sa place dans ce nouveau concert des puissances. Les pays du milieu de l'Europe ambitionnent de participer à la construction de ce nouvel ordre mondial comme des partenaires égaux de l'Occident, sans oublier leurs voisins orientaux dont l'impact est aussi décisif sur la sécurité dans la région. La situation change le 11 septembre 2001, l'Europe centrale doit redéfinir sa position par rapport à la situation internationale. « *La nouvelle donne internationale de l'après-Guerre froide et de l'après-11 septembre a radicalement changé le paradigme géopolitique de l'Europe et de la Pologne et plus généralement de l'Europe du centre-est. Historiquement leur dilemme résidait entre l'Allemagne et la Russie. Il devient un dilemme entre l'Europe et les États-Unis.* »⁹⁶⁰ Les attaques terroristes du 11 septembre 2001, la menace de la prolifération des armes de destruction massive et l'intervention militaire des États-Unis en Irak illustrent les menaces qui guettent le monde sorti de la Guerre froide et changent d'une manière significative l'ordre européen. Les nouveaux dangers et les défis inédits s'imposent à la communauté internationale. Le nouvel ordre est un schéma des dépendances où aucune région

⁹⁶⁰ RUPNIK Jacques, *Trois dilemmes de l'Union élargie : sécurité, souveraineté, solidarité*, CHAVANCE Bernard (sous la dir.), *Les incertitudes au grand élargissement...*, op. cit., p. 47.

ne peut s'isoler et se situer au-dessus des processus et des événements qui se passent dans leur périmètre.⁹⁶¹

L'accession des pays de l'Europe centrale décidée en juin et en juillet 1997 par l'OTAN et l'Union européenne, influe à long terme sur la situation dans cette partie de l'Europe. C'est la fin définitive des partages de Yalta qui change radicalement l'image du continent européen. Désormais, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont une voie ouverte vers les structures occidentales. En même temps, l'OTAN signe les accords avec la Russie et l'Ukraine et crée un Conseil de partenariat euro-atlantique. Les bases d'un nouvel ordre européen sont jetées : les pays du Groupe de Visegrád reçoivent une opportunité exceptionnelle d'assurer leur développement et leur prospérité.⁹⁶²

Pour réaliser ces perspectives prometteuses, les pays centre-européens ont besoin de :⁹⁶³

- s'engager politiquement, d'ouvrir leurs institutions gouvernementales à des consultations avec tous les acteurs de la scène politique;
- mobiliser leur diplomatie pour créer un climat favorable à leurs ambitions d'intégration ;
- définir une stratégie adaptée pour répondre aux quatre exigences d'adhésion dans les domaines d'économie, de droit et d'institutions publiques:
 - le système démocratique ;
 - le respect des droits de l'homme ;
 - la capacité d'adapter les acquis communautaires ;
 - l'acceptation de la politique européenne de sécurité commune ;
- valider selon les règles démocratiques, par un référendum, l'accession à l'Union européenne ;
- mener une campagne d'information et éducative pro-européenne ;
- faire des réformes dans les domaines immédiatement concernés par leur adhésion :
 - le système des retraites ;
 - la privatisation du secteur bancaire ;

⁹⁶¹ KAMIŃSKI Z. Antoni, *Ład światowy : anatomia zagrożeń - perspektywa Europy Środkowej (L'ordre global : l'anatomie des dangers - la perspective de l'Europe centrale), Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier-mars, 2007, pp. 27-30.

⁹⁶² ROSATI Dariusz, *Filary nowego porządku (Les piliers d'un nouvel ordre)*, Rzeczpospolita, 05.08.1997.

⁹⁶³ KAMIŃSKI Z. Antoni, *Ład światowy : anatomia zagrożeń...*, op. cit., pp. 28-30; KUŹNIAR Roman, *Droga do wolności...*, op. cit., pp. 269-316.

- la reconstruction des entreprises publiques et de l'agriculture ;
- le développement de l'infrastructure de transport et de télécommunication.

Quarante ans plus tôt, l'Europe se trouvait sous l'influence de deux empires « extérieurs ». À l'aube du XXI^e siècle, elle est une *terra incognita* qui se cherche une nouvelle architecture européenne. Pour les pays de l'Europe centrale, notamment pour ceux du Groupe de Visegrád, cela signifie de nouveaux défis supplémentaires : ils doivent se développer pour atteindre le même niveau que les pays occidentaux, c'est à cette condition qui seront leurs égaux au sein de la nouvelle Europe.

Dans les années 1990, le changement du schéma de forces international renverse l'ancien ordre, mais n'en construit pas de nouveau. Durant cette période, l'Europe centrale se trouve dans une phase intermédiaire entre le démontage de l'ancienne architecture, celle de Yalta et de Potsdam, et la construction d'un nouveau dispositif qui stabilisera l'ordre international à long terme. Parmi les conceptions d'un nouvel ordre européen à créer, formulées au seuil du XXI^e siècle, Janusz Stefanowicz distingue plusieurs modèles réalisables :

- la forteresse européenne : un club fermé des pays occidentaux dévoués à approfondir l'intégration occidentale ;
- l'Europe des cercles concentriques qui réunit les pays européens qui adhèrent à l'Union européenne selon leurs différents niveaux d'intégration ;
- l'Europe de l'équilibre des forces : une nouvelle forme de constellations impériales nées suite aux progrès de l'intégration ;
- la sous-régionalisation de l'Europe, possible en liaison avec le système de l'équilibre des forces ;
- les blocs hégémoniques : d'un côté, le bloc allemand formé par les pays occidentaux qui gravitent autour de l'Allemagne et par les pays centre-européens ; de l'autre côté, le bloc latin, créé pour équilibrer le premier ;
- l'alliance suprême entre l'Allemagne et la Russie ;
- le partage de l'Europe : des divisions concernant sa partie centrale et orientale ainsi qu'occidentale, intervenues suite à la montée des nationalismes, l'effondrement des liaisons économiques, etc. ;

- l'OSCE qui implique une institutionnalisation intense qu'accompagne la création d'un espace économique dense et d'un système de sécurité collective.⁹⁶⁴

Au début du XXI^e siècle, il existe toujours une possibilité de revenir à l'ordre traditionnellement fondé sur les relations entre les empires européens. Il s'agit d'un nouveau « concert des puissances ». Néanmoins, il ne s'agit pas d'une renaissance de l'ancien ordre, mais seulement de son substitut. Les circonstances suivantes en sont les causes :

- l'équilibre des puissances sur le continent européen reste difficile. Les empires européens régionaux comme la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne se situent à l'Ouest de continent, malgré la position plutôt centrale de l'Allemagne. Ces trois empires restent liés par les relations institutionnelles proches qu'ils visent à perfectionner dans le cadre de l'intégration européenne ;
- l'Europe reste constamment dépendante de deux empires extérieurs : les États-Unis et la Russie qui jouent les rôles de super-puissances dans le monde :
 - aux yeux des pays centre-européens l'apparition des États-Unis comme l'unique super puissance dans le monde constitue le plus grand défi pour l'ordre international après l'effondrement du communisme ;
 - la Russie comme le successeur de l'URSS, dont elle a hérité le potentiel stratégique – toujours pas très effectif mais en transformation – le potentiel économique et la mentalité d'un empire communiste.⁹⁶⁵ L'économie russe structurellement affaibli, garde pourtant certains atouts : le gigantesque potentiel énergétique, dû au gaz et au pétrole, qu'elle utilise souvent comme un facteur stratégique : elle a toujours un potentiel militaire, notamment nucléaire ; son énorme territoire est le plus vaste du monde. Moscou joue la carte militaire d'une manière sélective et instrumentale. C'est pourquoi elle est traitée par l'Europe centrale à la fois comme une alliée et comme un danger potentiel. En effet, certains éléments de la sécurité peuvent être ébauchés avec la Russie, mais la barrière de méfiance qu'alimente l'imprévisibilité de cet État, reste un

⁹⁶⁴ STEFANOWICZ Janusz, *Rzeczypospolitej pole...*, op. cit., pp. 100-103.

⁹⁶⁵ BIELEŃ Stanisław, *Tożsamość międzynarodowa Federacji Rosyjskiej (L'Identité internationale de la Fédération de Russie)*, Varsovie, 2008, pp. 43-50.

obstacle majeur.⁹⁶⁶ L'Histoire a souvent prouvé ce caractère incertain de la position russe, notamment envers l'Europe centrale. La Russie peut aujourd'hui se sentir responsable de la sécurité globale, il subsiste des doutes qu'elle le soit seulement si c'est dans son intérêt politique et militaire. En fait, la Russie souhaite reconstruire sa puissance impériale et profiter de l'affaiblissement d'autres acteurs internationaux, notamment des pays centre-européens. Le président russe Vladimir Poutine l'a confirmé durant la 43^e conférence internationale de la sécurité à Munich (10 février 2007) ;⁹⁶⁷

– le rôle grandissant de la Chine.

- La Chine atteint les paramètres économiques d'une puissance mondiale, mesuré par rapport de sa participation dans le PIB global grâce à son commerce extérieur, le niveau des investissements, les technologies spatiales, les nombreuses alliances et partenariat politiques, économiques et militaires. Cela peut signifier « *le programme de la fin de la civilisation européenne* ». ⁹⁶⁸ Pendant des années la Chine n'a pas investi dans le potentiel militaire, notamment stratégique, mais il semble maintenant nécessaire pour Pékin de rattraper son retard. Le développement du potentiel chinois dépendra de la situation globale générale ainsi que du contexte régional au Proche Orient. D'un côté, la Chine passe pour une alliée dans le combat contre les nombreux dangers, notamment le terrorisme. De l'autre côté, si Pékin ne change pas de système politique ni ne contrôle le flux illégal des technologies militaires entre autres nucléaires, il continue à constituer un danger sur le plan

⁹⁶⁶ Le discours de Janusz Onyszkiewicz, le ministre de défense de la Pologne lors de la conférence *Russia, Europe and the Future of European Security*, Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales), Varsovie, 20.01.2011.

⁹⁶⁷ Durant cette conférence, Vladimir Poutine critique ouvertement l'unilatéralisme américain, les abus de rapports de force, et les plans de placer des éléments du bouclier anti-missile en Europe centrale. Il demande de redonner aux Nations Unies le contrôle réel sur les opérations militaires dans le monde, les prérogatives qu'elle a perdues au profit de l'OTAN et de l'UE. ; *Rocznik strategiczny 2007/2008. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2007/2008. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie, 2008, pp. 191-192; Discours de Vladimir Poutine lors de la 43^{ème} Conférence internationale sur la politique de sécurité « *Les crises globales – la responsabilité globale* » [en ligne]. 2012, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur : http://www.securityconference.de/archive/konferenzen/rede.php?menu_2007=&menu_konferenzen=&sprache=en&id=179&.

⁹⁶⁸ BRUNET Antoine, GUICHARD Jean-Paul, *Chiny światowym hegemonem? (La visée hégémonique de la Chine)*, Varsovie, pp. 254-255.

international.⁹⁶⁹ Son statut de super puissance réveille aussi l'inquiétude et la méfiance des États-Unis pour lesquels elle peut devenir un danger stratégique majeur,⁹⁷⁰ d'autant plus menaçant que Pékin nourrit une vision hégémonique de son rôle dans le monde et son régime reste toujours totalitaire.⁹⁷¹ La mise en garde de Napoléon Bonaparte : « *Quand la Chine se réveillera, le monde tremblera* » est donc toujours d'actualité.⁹⁷² Depuis ces dernières années, la Chine s'intéresse de plus en plus à l'Europe centrale. C'est lié à une nouvelle direction dans sa politique étrangère qui la fait engager prioritairement dans les objectifs économiques, en occurrence son désir d'entrer sur le marché européen par « la porte orientale » en augmentant ses investissements et sa production dans la région. Cette politique de Pékin reflète la « stratégie de sortie » qui stimule les entreprises chinoises à investir à l'étranger. Les questions politiques et culturelles jouent un rôle de soutien dans la réalisation des buts économiques, ce qui augmente la position de l'Europe centrale sur l'arène internationale comme une région stratégique.⁹⁷³

⁹⁶⁹ MARSZAŁEK-KAWA Joanna, *Chińska polityka zagraniczna i jej uwarunkowania (La politique étrangère chinoise et ses conditions)*, Toruń, 2008, pp. 175-197.

⁹⁷⁰ MEREDITH Robyn, *Chiny i Indie. Supermocarstwa XXI wieku (La Chine et l'Inde. Les super-puissances de XXI^e siècle)*, Varsovie, 2009, pp. 308-349.

⁹⁷¹ BRUNET Antoine, GUICHARD Jean-Paul, *Chiny światowym hegemonem?*, op. cit., pp. 323-324.

⁹⁷² Cité d'après BRUNET ANTOINE, GUICHARD Jean-Paul, *Chiny światowym hegemonem*, op. cit., p. 11.

⁹⁷³ La stratégie de la Chine face à l'Europe centrale se base sur le document qui définit la politique de la Chine envers l'Union européenne, publié en octobre 2003. De plus, l'Institut chinois des relations internationales contemporaines (CICIR) a publié le *Rapport sur la politique de la Chine envers les pays centre-européens* » où Pékin indique ses priorités dans ce domaine. Bien qu'il n'existe aucun document public sur la stratégie face à l'Europe centrale, la Chine y réalise une stratégie cohérente.

La politique de la Chine face à l'Europe centrale a trois dimensions : économique qui est la plus importante, éducative et culturelle. Les deux dernières sont perçues comme les outils de *soft power* grâce auxquels la Chine souhaite positiver ses relations avec la région ainsi que son image dans cette zone. Sur le plan économique, la Chine souhaite renforcer les relations commerciales. Le but principal consiste à intensifier et élargir une coopération, mettre en valeur certains partenaires et lier l'Europe centrale à la Chine. Elle veut changer la structure de son commerce avec cette région d'une manière à ce que l'export chinois concerne en grande partie les produits de haute technologie. Son objectif majeur est la meilleure réalisation possible de la « stratégie sortie » qui consiste à augmenter les investissements à l'étranger, la stratégie présentée en 2001 et reprise dans le douzième quinquennal pour les années 2011-2015. La Chine développe alors les investissements directs en Europe centrale, ce qui permet d'éviter les barrières d'UE, par exemple les procédures anti-dumping et les taxes à l'importation élevées. De surcroît, la Chine utilise les réseaux commerciaux étrangers en Europe centrale qui sont en fait des clients chinois principaux pour augmenter ses propres exportations dans la région. La Chine aspire aussi à créer une image positive de ses marques, produits et services pour lesquels elle voudrait gagner la reconnaissance et le label de haute qualité. Le pouvoir chinois appuie également les investissements dans les réserves monétaires sur le marché centre-européen.

Politiquement, la Chine intensifie ses démarches diplomatiques, surtout les visites dans cette zone qui peut aider à créer un climat favorable. C'est un des principes de la politique étrangère chinoise : le pouvoir et le personnel diplomatique doivent soutenir activement pour réussir la réalisation des objectifs économiques. Pékin invite

- Le retour de l'Inde dans la politique globale. À la fin du XX^e siècle, l'Inde commence à reprendre son rôle traditionnel dans l'économie mondiale. Aujourd'hui, compte tenu du développement économique de la Chine et de l'Inde, les alliances conclues après la Guerre froide évoluent et modifient la géopolitique mondiale en ce qui concerne le maintien de

également les politiciens, entrepreneurs et touristes des pays centre-européens à visiter ce pays afin de mieux connaître l'ampleur des réformes chinoises. Son but est aussi de recevoir un soutien de la part de l'Europe centrale pour acquérir le statut d'une économie de marché, abolir les procédures anti-dumping et les embargos sur des armements. Sur le plan éducatif et culturel, la Chine cherche plus de compréhension pour sa culture, sa civilisation et sa politique. Conscient que les pays centre-européens depuis la rupture de 1989 perçoivent négativement tous les régimes communistes, Pékin tient à améliorer son image et à faire la promotion de sa modernisation réussie et de son « modèle chinois », grâce à la coopération culturelle et éducative, en ouvrant par exemple les instituts Confucius, en offrant des bourses en Chine et en participant activement dans les événements culturels en Europe centrale.

Cette nouvelle politique par rapport à l'Europe centrale est réalisée par la nouvelle génération des dirigeants chinois. Il convient de souligner que la Chine s'engage dans cette région progressivement et prudemment, intéressée qu'elle aussi par les régions qui nécessitent une aide économique au temps de crise. La Chine coopère en générale avec les pays dont d'autres investisseurs se retirent ne voyant pas de possibilité de réaliser leurs intérêts. Nous pouvons citer l'exemple de Moldavie à laquelle la Chine offre un crédit d'un milliard de dollars pour les projets d'infrastructure. Pékin propose le même montant à la Biélorussie durant la visite de Xi Jinping à Minsk en 2010.

La Chine utilise ses bonnes relations politiques avec certains pays de l'Europe centrale et orientale, tels que la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Ukraine et la Biélorussie qui ignorent les questions délicates : les droits de l'homme, le Tibet ou le Taiwan. Les visites de Xi Jinping en Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Biélorussie dans les années 2009-2010 ont envoyé un signe important à ces États et à toute la région que Pékin les considère comme une zone de ses intérêts. La Chine cherche aussi à profiter des lacunes de la politique de l'UE pour contourner les règles européennes et pour s'attacher certains pays. Par exemple, Pékin souhaite fabriquer des voitures en Bulgarie et en Slovaquie, construire à Tallin et en Hongrie les centres logistiques et de transit en service des exportations chinoises vers le marché européen. De plus, la Chine souhaite participer d'avantage au secteur bancaire européen. Actuellement, la seule agence d'une banque chinoise se trouve en Europe centrale, à Budapest et une autre sera probablement créée en Pologne, le projet négocié depuis mars 2012 toujours d'actualité concerne l'introduction de la banque chinoise ICBN sur le marché bancaire polonais.

La Chine applique en Europe centrale les mêmes méthodes que dans les régions de son engagement traditionnel en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Cette politique basée sur la stratégie *win win* qui bénéficie à deux parties impliquées, concerne non seulement les crédits préférentiels mais aussi d'autres formes de la coopération, par exemple la création des zones commerciales pour les parcs technologiques et des bases scientifiques et de développement, installer des usines chinoises qui produisent des produits de haute qualité en profitant d'une main-d'œuvre moins cher et diminuent les coûts de transport et de douanes. En Europe centrale, la Chine investit dans les centrales éoliennes et solaires en Pologne, en Hongrie et en Tchéquie. OSTASZEWSKI Piotr, *Chińska Republika Ludowa we współczesnych stosunkach międzynarodowych (La République populaire de Chine dans les relations internationales contemporaines)*, Varsovie, 2011, pp. 227-242 ; ROWIŃSKI Jan, *Chiny – Europa środkowo-wschodnia w latach 1989-1993 (La Chine et l'Europe centrale et orientale dans les années 1989-1993)*, Varsovie, 1994, coll. Studia i Materiały, vol. 81, pp. 3-28; GÓRALCZYK Bogdan, *Polska i Chiny : wczoraj, dziś i jutro, w 60-lecie stosunków (La Pologne et la Chine : hier, aujourd'hui et demain, le 60^e anniversaire des relations)*, Toruń, 2009, pp. 307-367 et 393-418; MARSZAŁEK-KAWA Joanna, *Powrót smoka : marsz ku pozycji globalnego mocarstwa (Le retour du dragon : le chemin vers une position d'un empire global)*, Toruń, 2008, coll. Biblioteka Azji i Pacyfiku (Bibliothèque Asie et Pacifique), pp. 9-68 ; PODSTAWSKI Maksymilian, *Europa Środkowa a ekspansja gospodarcza Chin (L'Europe centrale et l'expansion économique de la Chine)*, *Realia Europa i świat (Realités Europe et Monde)* [en ligne]. 2011, n° 3, [réf. 20.02.2012]. Disponible sur : http://realia.com.pl/pdf/3_2011/07_03_2011.pdf ; GRADZIUK Artur, KUGIEL Patryk, *Polska w wielobiegowym świecie. Szanse i perspektywy rozwoju stosunków Polski z głównymi mocarstwami wschodzącymi. Raport Polskiego Instytutu Spraw Międzynarodowych (La Pologne dans le monde multipolaire. Les chances et les perspectives de développement des relations de la Pologne avec les puissances majeures naissantes. Le rapport de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, juillet 2012, Varsovie, pp. 15-20.

la paix dans le monde.⁹⁷⁴ L'Inde, la plus grande démocratie mondiale et un partenaire naturel des États-Unis et de l'UE fait partie des économies qui se développent le plus rapidement. La coopération intensifiée avec ce pays se révèle nécessaire pour tous ceux qui doivent affronter les défis globaux majeurs et souhaitent assurer la stabilité du système international. Le rôle montant de l'Inde est un signal important pour l'Europe centrale de chercher à resserrer et à développer les relations réciproques au moment où Delhi se tourne vers les pays de la région centre-européenne.⁹⁷⁵

La nouvelle configuration des puissances dans le monde modifie la situation géopolitique du continent européen et crée de nouvelles possibilités pour les pays européens, surtout pour les puissances régionales, une occasion de participer plus largement à sa construction et d'accentuer leur importance internationale. Toutefois, certains conditionnements extérieurs pèsent sur ce dispositif spécifique, qui d'une manière intéressante décrit Janusz Stefanowicz : « *Cette construction prend la forme d'un cerf-volant qui illustre non seulement dans sa signification géographique, mais aussi politique. Son aile triangulaire est attachée directement à la pointe américaine par son point de poids, mais reste aussi lié par des fils des intérêts communs et des dépendances à la queue russe. Il existe une harmonie frappante entre ce schéma traditionnel des forces et les structures actuelles de l'intégration et de la sécurité* ». ⁹⁷⁶

Des circonstances extérieures à l'Europe, notamment la renaissance d'une Russie expansive, ne décideront pas de la pérennité de cette construction. Il semble plus probable à l'époque que la Russie cherchant une sortie de sa « crise d'empire » se dirige vers la reconstruction d'un système bipolaire qu'elle commencera par l'Europe sous le slogan de

⁹⁷⁴ MEREDITH Robyn, *Chiny i Indie. Supermocarstwa XXI wieku*, op. cit., pp. 308-310.

⁹⁷⁵ Au début des années 1990, l'Inde perçoit l'Europe centrale comme un rival et un concurrent potentiel en ce qui concerne les fonds européens craignant que la plupart des investissements s'en détournent pour aller à cette région européenne. Pourtant, au début du XXI^e siècle, Delhi commence à voir l'Europe centrale comme un partenaire économique intéressant qui peut devenir son avocat au sein de l'UE et faire le pont entre l'Asie et l'Europe. Sur le forum européen, les pays centre-européens soutiennent effectivement de nombreuses initiatives de la coopération avec l'Inde, qui outre le facteur économique font la promotion des valeurs telles que la démocratie et la liberté. La Pologne est le partenaire stratégique de l'Inde en Europe centrale. Le ministre indien de commerce et d'économie, Kamal Nath constate durant sa visite à Varsovie en mai 2006 que la Pologne apparaît comme « *la porte dans l'Union européenne* » et un lien important entre l'Asie et l'Europe occidentale. ZAJĄCZKOWSKI Jakub, *Unia Europejska w polityce zagranicznej Indii na początku XXI wieku (L'Union européenne dans la politique étrangère de l'Inde au début de XXI^e siècle)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, n° 4, 2008, pp. 57-80 ; KUGIEL Patryk, *Rosnąca rola Indii w zmieniającym się porządku międzynarodowym (Le rôle montant de l'Inde dans l'ordre international en changement)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 12, 2011.

⁹⁷⁶ STEFANOWICZ Janusz, *Nowa Europa: renesans Renesans (Nouvelle Europe: la renaissance de la Renaissance)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier, 1994, p. 31.

bonnes relations avec les institutions occidentales. Par conséquent, l'élargissement de l'OTAN et de l'UE à l'Est freinera et l'Europe centrale se retrouvera devant un danger de devenir encore une fois une zone tampon (ang. *buffer zone*) entre l'Europe de l'Ouest intégrée, à caractère euro-atlantique et l'Europe de l'Est, eurasiatique.

Il est possible que le nouvel ordre en Europe se fonde sur un concert des puissances qui implique une recherche de la sécurité dans le modèle basé sur l'équilibre des forces. Pourtant même dans cette situation, les tendances des pays les plus puissants à influencer la politique européenne, donc capables d'augmenter leurs zones d'influences, restent fortes. La nouvelle constellation des empires reste confrontée à la renaissance et la concurrence entre l'Allemagne et la Russie sur le territoire centre-européen. Le développement de la coopération régionale et subrégionale ainsi que la continuation des processus d'approfondissement et d'élargissement de l'Union européenne pourraient limiter ces tendances.

Dans ces circonstances, la nouvelle forme de l'ordre européen basée sur une constellation des empires possible perd les traits caractéristiques d'un « concert des puissances ». En conséquence, la nouvelle situation en Europe suite aux changements de l'ordre international, forces évolue vers un modèle mixte inédit. Il se caractérise par les phénomènes suivants :

- la renaissance des empires en Europe ; dans un système bipolaire quelques pays seulement possèdent les qualités d'empire ;
- l'intégration européenne, probablement sous la forme des cercles concentriques ;
- la renationalisation de la politique de plusieurs pays européens, aussi bien les pays postsocialistes qu'occidentaux ;
- l'institutionnalisation de la coopération dans le cadre de l'OSCE ;
- la dynamique naturelle des relations internationales qui restent difficiles à prévoir à cause de certains facteurs conjugués, des besoins d'équilibrer les rapports de forces et des tendances de certains pays à renforcer leur puissance ;
- la dépendance des États-Unis et de la Russie dont la suprématie militaire ne toujours pas menacée, et qui cofondent la nouvelle architecture de l'Europe.⁹⁷⁷

Après 1989, les pays du Groupe de Visegrád se détournent d'abord de ses ex-partenaires du bloc soviétique. Ils se consacrent aux problèmes de la sécurité nationale et approfondissent les relations avec l'OTAN et l'Union européenne. Toutefois, ils sont obligés

⁹⁷⁷ ARBATOV Alexei B., *Changing the Order that worked: Prospects and Alternatives for European Security, The Future of European Security*, op. cit., pp. 152-169.

à redéfinir leur stratégie envers leurs voisins⁹⁷⁸ y compris les pays de l'Est de l'Europe. Avec le temps, les pays de l'Europe centrale commencent à comprendre que tout en allant vers l'Ouest, ils ne peuvent pas se détourner de l'Est.⁹⁷⁹ Désormais, ils appliquent donc la politique de « deux chemins ». Conscients de combien leurs voisins orientaux comptent dans la sécurité nationale et européenne, les pays Visegrád reconnaissent que les intérêts politiques et économiques, le poids historique et culturel de leurs voisins orientaux gardent un impact sur l'évolution de la région, au cours des années 1990 les preuves de cette corrélation ne manquent pas :⁹⁸⁰

- le rôle de l'identité nationale s'accroît. L'histoire et le mythe de la grandeur de l'Europe de l'Est ont alors une forte influence sur la conscience des citoyens centre-européens qui nourrit le sentiment de proximité avec les voisins orientaux indépendamment du rapprochement de l'Europe centrale de l'Occident et sa volonté de participer à la construction des structures euro-atlantiques.
- l'approche traditionnelle de la géopolitique de l'Europe centrale. La Russie, affaiblie après l'effondrement de l'URSS en 1991, est perçue comme une source potentielle des dangers pour les intérêts de la région. Zbigniew Brzeziński résume le problème de la Russie et de ses voisins d'une manière suivante : « *La Russie avec l'Ukraine est un empire, sans l'Ukraine la Russie n'est pas un empire* ». Ainsi, le renforcement de la souveraineté et de la stabilité de l'Ukraine et des autres pays limitrophes est dans l'intérêt des pays centre-européens qui craignent également un accord de coopération entre la Russie et l'Occident sans leur participation. La Pologne où « le syndrome de Rapallo » est souvent évoqué est particulièrement inquiète. Les événements suivants ont alimenté ses craintes après 1989 :

⁹⁷⁸ Ici, il convient de rappeler qu'au début des années 1990, l'Europe centrale sans changer sa position géographique se retrouve entourée de nouveaux voisins. À la place de deux pays limitrophes : l'URSS et la RDA émergent les pays-voisins suivants : la Fédération de Russie, la Lituanie, la Biélorussie, l'Ukraine, la République tchèque et la République fédérale d'Allemagne. Dans les années 1990-1994, les traités de bon voisinage sont signés entre les pays centre-européens et leurs nouveaux voisins, dans une large mesure ils concernent la sécurité. Ils prévoient entre autres : le respect de l'intégrité territoriale et des frontières, l'abandon de toute revendication territoriale, l'utilisation exclusive des moyens et solutions pacifiques dans le cas de conflits et le refus d'utiliser la force dans les relations réciproques, ne pas utiliser les territoires des parties signataires pour une agression militaire du pays tiers contre une des parties, les consultations consacrées à la sécurité et à la défense, le développement mutuel d'une coopération efficace dans le domaine militaire et de la collaboration en faveur de la sécurité et de la stabilité en Europe. KUŹNIAR Roman, *Droga do wolności...*, op. cit., pp. 66-87.

⁹⁷⁹ *Two decades of cooperation on security in Central Europe (1989-2009): sharing our experience with the neighboring regions*, une conférence internationale, organisée avec le soutien de International Visegrad Fund, Varsovie, 5-6.10.2009.

⁹⁸⁰ *Ibidem*.

- la reconstruction des relations spéciales entre l'OTAN et la Russie en 1997 à l'occasion de l'élargissement du Pacte aux pays centre-européens ;
 - l'ascension de Vladimir Poutine à la présidence de la Fédération de Russie après le 11 septembre 2001 et la deuxième vague de l'élargissement de l'OTAN. Avec le temps, l'Alliance atlantique cesse de critiquer le nouveau statut de la Russie. Néanmoins, il convient de citer l'interview du Premier ministre polonais de l'époque, Włodzimierz Cimoszewicz dans le *Washington Post* qui s'oppose catégoriquement à attribuer à la Russie le droit de veto concernant les affaires intérieures de l'OTAN, ce qui a été suggéré en décembre 2001 par lord Robertson et le gouvernement britannique, en accord avec les États-Unis ;
 - la question de gazoduc Nord Stream. Les Polonais craignent que l'UE souhaite signer un accord avec la Russie concernant la construction d'un gazoduc sans consulter Varsovie ni Kiev. Finalement, l'accord de la construction est signé le 8 septembre 2005 (voir le chapitre 6.3). La question de Kaliningrad suscite les mêmes réticences (voir le chapitre 6.2). En effet, les expériences historiques et les souvenirs des siècles écoulés, réveillent toujours le sentiment de danger de la part de la Russie.
- les États se différencient, entre autres, par l'attitude qu'ils adoptent à l'égard de l'Histoire. Certains pays, se perçoivent d'une manière naturelle comme les auteurs de l'Histoire, ils la définissent activement et attendent des autres qu'ils s'adaptent. Il s'agit de grandes nations, dont le passé est marqué par les conquêtes impérialistes ou coloniales. À leurs côtés, il y a des États plus petits qui n'ont longtemps joui d'une indépendance. Pour ces derniers, le plus grand défi de leur politique étrangère consiste à s'adapter faisant preuve d'une élasticité à des situations extérieures créées par les autres. D'un côté, la conscience nationale des pays de Visegrád renvoie à un sentiment d'importance : l'Europe centrale aspire à une place appropriée sur le continent européen, justifiée par son potentiel démographique, économique, culturel et scientifique. De l'autre côté, le rôle et la place des pays centre-européens en Europe dépendent politiquement du caractère de leurs rapports avec l'Europe de l'Est et de la manière qu'ils arriveront à influencer la politique de l'UE et

des États-Unis dans la région. Les pays centre-européens prétendent à faire partie de l'Histoire de l'Europe et ont une ambition de s'en montrer capables. Ils ne sauront pas se satisfaire d'une simple participation passive ou d'une adaptation au scénario écrit par les autres pays.

- la méfiance ou même la haine apparaît en Russie face à l'Europe centrale. La politique énergique des pays centre-européens envers leurs voisins orientaux est perçue comme un signe d'une activité antirusse. Moscou interprète la méfiance des pays centre-européens à son égard comme un facteur qui rend difficile son rapprochement avec l'Occident. Pourtant, avec le temps la Russie reconnaît en l'Europe centrale un élément important de la politique internationale et européenne. C'est pourquoi Vladimir Poutine se rend en Pologne au début de 2002, toujours persuadé que Varsovie peut nuire aux intérêts de la Russie dans ses relations avec l'UE et l'OTAN. Cette visite historique a donc pour but de neutraliser la Pologne grâce à l'amélioration des relations avec elle.

Le rôle international de l'Europe centrale est très important. Durant les années 1990, Varsovie gagne une position spéciale. Les réformes économiques, administratives et juridiques qui ont réussi en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie prouvent la modernisation de ces pays et change leur image. Quant à leur politique étrangère, la force de leurs élites et les conceptions pro-occidentales jouent un rôle primordial. La stratégie de « deux chemins » qu'adoptent ces États attire l'attention des pays occidentaux qui recherchent une formule de coexistence avec l'ex-URSS. L'initiative du Triangle de Weimar à laquelle participe la Pologne valorise la position de toute cette région. L'Europe centrale devient ainsi un partenaire régional important des États-Unis, notamment face à l'Ukraine et les autres pays de l'Europe orientale. Les procès qui travaillent l'Union européenne annoncent que le décalage entre l'UE et les États-Unis va se creuser. Par conséquent, l'Europe centrale et surtout la Pologne devient naturellement un allié précieux, *semper fidelis* pour l'Amérique du Nord.⁹⁸¹

Les relations des pays centre-européens avec l'Allemagne ont aussi un impact sur leur position sur le continent européen. Les pays de cette zone géographique sont d'une certaine manière prédestinés à développer la coopération avec Berlin qui soutient la stabilité, le

⁹⁸¹ C'est mal perçu à l'étranger. Par exemple, Nicolas Bãrdos-Féltoronyi, chercheur hongrois le résume par une formule significative : « *Si les peuples centre-européens avaient en plus le choix, ils demanderaient à devenir Américains* ». BãRDOS-FÉLTORONYI Nicolas, *Quelle géopolitique pour l'Europe centrale ?*, op. cit., p. 115.

développement et l'intégration de cette région cherchant de cette manière⁹⁸² à répondre à ses propres besoins de sécurité où la situation dans ses territoires limitrophes comptent pour beaucoup.

De fait, l'Europe centrale gagne une position spéciale parmi les pays de l'autre côté du Mur de Berlin. Elle devient une puissance régionale dont les pays comme la Bulgarie, la Roumanie, la Lituanie ou l'Ukraine cherchent un soutien.

Néanmoins, après avoir remporté un succès incontestable, intérieur et extérieur, le discours de la région qui souhaite soutenir ses voisins, prêt à jouer le rôle de leur avocat, perd de sa force au début des années 2000. L'Europe centrale est alors confrontée aux nombreux problèmes économiques qui sont une conséquence de sa situation intérieure et internationale. Les négociations avec l'Union sont difficiles, d'autant que son rôle spécial dans la politique internationale faiblit. Le succès de l'entrée dans l'OTAN n'est guère apprécié à sa juste valeur. Les pays candidats suivants y accèdent plus facilement car le poids de l'Alliance diminue, en conséquence d'une redéfinition du rôle de l'OTAN après le 11 septembre 2001. D'une organisation classique défensive, le Traité évolue vers une structure hybride à caractère politique. L'OTAN devient un forum où ses anciens et nouveaux membres rencontrent la Russie et les autres pays postsoviétiques. Le rôle de l'Europe centrale comme un porte-parole ou un intermédiaire diminue également sur le forum de l'UE, elle se retrouve au même plan que les autres régions. Les discussions du début des années 2000 sur les frontières de Schengen, démontrent que l'Europe centrale et ses voisins orientaux perdent leur capacité d'influencer la politique de l'UE sur plusieurs points, par exemple sur la question de Kaliningrad. Après l'élargissement, l'Europe centrale perd de son influence sur le mécanisme décisionnel politique de l'UE. Dans les relations entre l'Europe centrale et leurs voisins la rhétorique des « relations stratégiques » disparaît.

Les conséquences du 11 septembre 2001 ont un impact important sur le rôle que l'Europe centrale joue sur le continent européen. Certains analystes centre-européens de l'époque soulignent que l'OTAN n'est plus une organisation de leurs rêves. Ils voulaient rentrer dans une institution qui, au temps de la Guerre froide, avait une mission précise et une position antirusse. À l'aube du XXI^e siècle, la carte géostratégique a bien changé. La Russie est devenue un allié des États-Unis dans la lutte contre le terrorisme et cela pour les raisons suivantes :

⁹⁸² JASKUŁOWSKI Tytus, *Najważniejsze wyzwania stosunków polsko-niemieckich (Les plus grands défis des relations polono-allemandes)*, *Biuletyn PISM (Papier de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 17, 07.03.2006.

- au début des années 2000, sur la carte de l'Europe que considère Washington, il existe trois pays qui comptent : la Grande-Bretagne, la Turquie et la Russie ;
- le terrorisme international menace aussi le territoire de la Russie : le problème tchéchène et 300 millions musulmans sur sa frontière sud ;
- le potentiel nucléaire ;
- le trafic des armes ;
- les matières premières énergétiques qui peuvent aider l'Amérique, trop dépendante du Proche Orient sur ce point.

Tous ces facteurs, positifs et négatifs, contribuent à faire de la Russie, après des années de marginalisation, un des acteurs les plus importants sur la scène internationale ce qui n'est pas sans poser des problèmes à la politique étrangère des pays centre-européens. Investis du rôle d'avocat des pays orientaux dans l'Union européenne et dans l'OTAN, ces États ont du mal à accepter que la Russie devienne pour l'Occident un partenaire plus important qu'eux.

La vague anti-migratoire et populiste du moment que traverse l'UE complique encore plus la politique extérieure des pays centre-européens sur le forum international. Cette ambiance, faite de méfiance et de recul, exprime le sentiment du danger qui augmente après le 11 septembre. La situation sur le marché européen du travail devient difficile. La crainte des pays musulmans se manifeste rarement en public, excepté les partis politiques extrémistes, mais le problème des mouvements xénophobes est à l'ordre du jour. Cette situation a aussi des répercussions également pour l'Europe centrale et leurs voisins, par exemple, l'accès au travail sur le marché de l'Union devient plus rigide et toutes ces craintes ont une influence encore plus grande sur l'ouverture des frontières et sur la politique envers les voisins orientaux.

À l'époque, le choix d'un rapprochement de la Russie et de l'Occident semble diminuer la menace d'un rôle éventuellement déstabilisateur de Moscou dans la région centre-européenne. Pourtant, à long terme cette idée a pour l'Europe centrale des conséquences négatives et dangereuses. Face à ces risques, l'Europe centrale doit renforcer sa position sur le continent européen et protéger ses intérêts à travers l'Union européenne.

Pour les pays du Groupe de Visegrád leur position géographique est une carte maîtresse : en tant que voisins des pays orientaux, la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie, ils comptent dans la sécurité internationale.

La Fédération de la Russie joue un rôle important dans la construction du nouvel ordre européen. Les objectifs et les directions de sa politique étrangère au seuil du XXI^e siècle

méritent une réflexion du point de vue de leur impact sur la situation internationale. Les principes fondamentaux se trouvent formulés dans le document *La conception de la politique étrangère de la Fédération de Russie* (plus loin, la Conception). Cette résolution, approuvée par Vladimir Poutine le 28 juin 2000, est l'aboutissement, au bout d'environ dix ans, des préparatifs et réflexions à une telle stratégie complexe. Il s'agit d'une politique qui répond aux défis du nouveau siècle et définit des intérêts nationaux à long terme. Même si les événements du 11 septembre ne changent pas les objectifs ni les directions retenus, ils modifient leur hiérarchie et facilitent la réalisation de certains d'entre eux.⁹⁸³

Les objectifs et les directions de la politique étrangère russe viennent d'une certaine perception des conditions extérieures et intérieures, ils constituent une tentative d'équilibrer les aspirations avec les capacités. Selon ses auteurs, les changements dynamiques et fondamentaux qui transforment les relations internationales contemporaines mènent à l'apparition d'un nouvel ordre international. Une tendance vers le système unipolaire représente désormais un défi et des risques pour la sécurité de la Russie. Une telle évolution diminue l'importance du Conseil de sécurité des Nations Unies dont les fonctions sont reprises de plus en plus souvent par les pays et organisations occidentales. De plus, les actions unilatérales ne respectent pas les fondements du droit international, mènent à une déstabilisation de la situation internationale et à une augmentation des tensions sociales, ethniques et religieuses, suivies par une course aux armements. C'est pourquoi la Russie préfère construire un système multipolaire des relations internationales, fondé la résolution collective des problèmes globaux, reflet d'une différenciation naturelle des intérêts dans le monde contemporain.

Parmi les déterminants intérieurs qui influencent la politique étrangère de la Russie se trouvent une distance croissante entre la Russie et les pays développés et les ambitions de Moscou à influencer les processus globaux, justifiées par :⁹⁸⁴

- son statut de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- un grand arsenal atomique ;
- des matières premières ;
- des valeurs intellectuelles ;

⁹⁸³ *Polityka zagraniczna Federacji Rosyjskiej. Wybrane aspekty stosunków z Polską, Ukrainą i Białorusią (La politique étrangère de la Fédération de Russie. Les aspects sélectionnés des relations avec la Pologne, l'Ukraine et la Biélorussie)*, éd. par ZYBLIKIEWICZ Lubomir, CZAJKOWSKI Marek, BAJOR Piotr, Cracovie, 2010, pp. 31-54.

⁹⁸⁴ CURANOVIĆ Alicja, KARDAŚ Szymon, ALF Radosław, *Polityka zagraniczna Federacji Rosyjskiej w okresie prezydentury Władimira Putina (La politique étrangère de la Fédération de Russie durant la présidence de Vladimir Poutine)*, Varsovie, 2008, coll. Żurawia Papers, vol. 16, pp. 11-23.

- un important potentiel industriel et financier.

Les objectifs généraux de la politique étrangère russe consistent à :

- assurer la sécurité, renforcer la souveraineté et l'intégralité territoriale ;
- conforter une position dans les relations internationales qui correspond à ses intérêts ;
- influencer les processus mondiaux afin de construire un ordre international stable et démocratique, basé sur les normes du droit international ;
- créer des conditions favorables extérieures pour le développement de l'économie, de la société et du régime politique ;
- former une ceinture de stabilité au long de ses frontières ;
- coopérer avec les autres pays, les institutions et les organisations internationales dans la résolution des problèmes majeurs pour la Russie ;
- protéger les droits et les intérêts de la minorité russe à l'étranger.

Nous pouvons aussi détailler les objectifs plus ponctuels importants tels que :⁹⁸⁵

- l'influence de la Russie sur un nouvel ordre mondial. Moscou considère que l'ONU renforcée et réformée devient un acteur majeur de la construction du système multipolaire. Pourtant, puisque cette organisation reste marginalisée, la Russie intensifie ses relations avec l'OTAN dans l'espoir de la transformer en une organisation de la sécurité collective ;
- l'augmentation de la sécurité internationale. La Russie se prononce en faveur des régulations juridiques qui gèrent les opérations internationales pacifiques selon la Charte des Nations unies. Moscou est pour une réduction des armes nucléaires dans le monde.⁹⁸⁶ Les États-Unis deviennent son partenaire majeur dans le dialogue sur la sécurité internationale, notamment après les attaques terroristes du 11 septembre 2001. La Russie souhaite établir une nouvelle architecture de la sécurité, mais envisage un accord non-démocratique des pays les plus forts sans y impliquer les pays jugés moins importants ;
- la position majeure dans les relations internationales économiques. Le Kremlin vise une intégration de plus en plus poussée avec l'économie mondiale et pour

⁹⁸⁵ *Ibidem.*

⁹⁸⁶ Le 24 mai 2002, la Russie et les États-Unis signent un accord sur la réduction de leurs potentiels stratégiques offensifs, de 1 700 – 2 200 charges nucléaires de chaque côté avant le 31 décembre 2012. Il convient de rappeler que la Russie manque de moyens pour entretenir un tel potentiel, il est compréhensible qu'elle pousse à un tel accord.

y arriver, il vise un rapprochement avec les institutions financières internationales, adhérer à l'OMC et au groupe G7 ;⁹⁸⁷

- la protection des droits de l'homme et des minorités russes ;
- la Communauté des États indépendants reste déterminante pour la politique étrangère russe. D'un côté, la Russie admet comme indispensable de continuer l'intégration dans le cadre de la CEI, de l'autre côté, elle souligne l'importance des relations bilatérales pour préserver la stabilité dans la région. La Russie souhaite améliorer sa position sur les marchés mondiaux en augmenter l'interdépendance régionale, en réanimant la Communauté économique eurasiatique (CEEAA) et en resserrant ses liens avec la Biélorussie ;
- la coopération en faveur de la sécurité, afin d'éviter des conflits locaux et l'activité des organisations terroristes ;⁹⁸⁸
- les relations avec l'Union européenne⁹⁸⁹ qui devient le partenaire commercial le plus important de la Russie (voire le partenariat énergétique) et son plus grand investisseur ;

⁹⁸⁷ La Russie remporte un succès indiscutable durant le dernier sommet du G7 à Kananaskin au Canada, en juin 2002. Admise formellement comme un membre de plein droit, elle se charge d'organiser le sommet en 2006. DEBSKI Stanisław, GRADZIUK Artur, *Szczyt G7/G8 w Kananaskin w Kanadzie (Sommet G7/G8 à Kananaskin en Canada)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 74, 2002.

⁹⁸⁸ À l'époque, la déstabilisation en Asie centrale est moindre, grâce au renversement du régime des talibans en Afghanistan et à la suite de l'activité de la coalition antiterroriste : ainsi, les États-Unis aident à réaliser un des objectifs de la politique étrangère russe. Les hommes politiques russes déclarent aussi nécessaire un système stable de la sécurité européenne. L'OSCE devrait en constituer la base puisqu'elle est une des organisations à caractère paneuropéen. Pourtant, au cours des années précédentes la Russie n'a présenté aucune initiative afin d'augmenter le prestige de cette institution.

⁹⁸⁹ Durant le 15^e sommet UE-Russie (10.05.2005) les deux partenaires signent des feuilles de route, un paquet des déclarations politiques qui cadrent le développement des relations dans quatre domaines : l'économie ; la liberté, la sécurité et la justice ; la sécurité intérieure ; la science, l'éducation et la culture. (*15^e Sommet UE-Russie, Moscou, le 10 mai 2005, le communiqué de presse, Conseil de l'Union européenne, C/05/110* [en ligne]. 2005, [réf. 23.04.2011]. Disponible sur : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/05/110&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>) Les analystes de l'époque soulignant ces déclarations prouvent que les deux partenaires ont les mêmes intentions et la volonté d'améliorer le climat de leurs relations réciproques. Néanmoins, la mise en place des quatre espaces communs sera possible seulement à condition de dépasser les différences d'approche générale importantes, liées aux conceptions divergentes des relations réciproques. L'Union est intéressée par une convergence des systèmes politiques et économiques qui poussera la Russie à adaptation des normes européennes. Les changements démocratiques et du libre marché postulés en Russie aurait pour but de renforcer la sécurité en Europe orientale et assurer à l'UE la réalisation de ses intérêts économiques, liés notamment aux livraisons des ressources énergétiques. L'évolution de la situation en Russie démontre à l'époque que son pouvoir souhaite adopter les normes et les valeurs européennes, mais d'une manière sélective, prend mal les critiques de l'UE concernant des violations des obligations et des standards européens. La Russie perçoit ce genre de commentaires comme une ingérence dans ses affaires intérieures et se déclare logiquement, défavorable à la coopération et à la création des institutions communes qui supposent le transfert d'une partie de la souveraineté. Pour les autorités russes, le partenariat stratégique avec l'UE est pragmatique ou même instrumental : la coopération avec l'Union devrait aider à moderniser le pays et à renforcer sa position internationale. PASZYŃSKI Marian, *Dokąd prowadzić mają « mapy drogowe » ? (Où mèneront les feuilles de route ?)*, *Wspólnoty Europejskie (Communautés européennes)*, n° 5, 2005, p. 36 ; SZMIDT Przemysław,

- la coopération avec l’OTAN. Malgré les différences des intérêts et objectifs, la Russie cherche à se joindre au processus décisionnel de l’OTAN, depuis le 11 septembre 2001. En effet, le Conseil de l’OTAN la Russie y est associée en mai 2002 et les mécanismes de cette coopération définis ;
- la coopération plus proche avec les pays de l’Asie Sud-Est afin d’améliorer la situation en Sibérie et en Proche orient russe.

L’Ukraine, le deuxième voisin important du Groupe de Visegrád, a un impact non négligeable sur le nouvel ordre international. « *Le maintien d’un État ukrainien solide pourrait jouer un rôle de passerelle entre l’Europe orientale et la Russie, reste une question du continent* ». ⁹⁹⁰ Visegrád soutient les aspirations pro-occidentales de Kiev dans l’arène internationale. L’Ukraine prend aussi l’importance comme un pays de transit et « *est un pays très important pour l’avenir de la Russie* ». ⁹⁹¹ Les voies de communication transportant les sources énergétiques passent par son territoire surtout pour le pétrole et le gaz de la mer Caspienne qui transitent ensuite par l’Europe centrale. Dans le contexte instable au Proche Orient et les réserves limitées de la Russie, les nouvelles ressources énergétiques et les voies de transport qui y donnent un accès gagnent en importance. En effet, l’engagement des pays centre-européens dans ce domaine, par exemple en coopération avec les États-Unis peut apporter des avantages essentiels en contribuant à la diversification des sources des matières premières énergétiques.

À la différence de la Russie, l’Ukraine, le deuxième plus grand pays en Europe, déclare clairement sa volonté d’adhésion dans l’UE. Pourtant, au début des années 2000, l’Union attend avec une réponse positive à cette demande et la fait dépendre du progrès des réformes économiques et politiques en Ukraine. Les pays centre-européens soulignent que son exclusion aura une répercussion négative sur la direction et la dynamique des transformations ukrainiennes et souhaitent changer la position de l’UE. Bien que le rôle international de l’Ukraine et des pays centre-européens diminuent à l’époque, face aux puissances comme la Russie et les États-Unis qui dominent la scène mondiale. Le style de la politique internationale a des effets sur tout l’environnement et l’Union européenne semble plus préoccupée par sa situation intérieure que par ses relations extérieures. Par conséquent,

Wybrane aspekty stosunków Rosja-Unia Europejska (Certains aspects des relations entre la Russie et l’Union européenne) [en ligne]. 3 mars 2008, [réf. 24.05.2011]. Disponible sur : <http://www.psz.pl/tekst-9310/Przemyslaw-Szmidt-Wybrane-aspekty-stosunkow-Rosja-Unia-Europejska>.

⁹⁹⁰ *Strategie dialogu (Les stratégies du dialogue)*, l’interview avec Thierry DE MONTBRIAL, *Polityka*, n° 14, 04.04.2009, p. 94.

⁹⁹¹ *Wielka gra (Le grand jeu)*, l’interview avec Zbigniew BRZEZIŃSKI, *Newsweek Polska*, 22.02.2009, p. 37.

l'Europe centrale et son voisin oriental sont condamnés à une certaine passivité dans ce contexte international.

Au début du XXI^e siècle, l'Ukraine subit des tendances intérieures contradictoires qui influencent l'arène internationale. D'un côté, Kiev pousse à l'intégration économique avec la Russie. De l'autre côté, le gouvernement ukrainien développe une politique pro-européenne. L'Ukraine se démarque nettement de la politique de la Russie, bien que celle-ci est plus avancée vers l'Occident que la sienne, notamment en ce qui concerne les relations avec les États-Unis, l'OTAN et le développement économique. Mais les sentiments pro-européens augmentent à Kiev, l'ancien slogan « *En Europe avec la Russie* » se lit désormais : « *en coopération avec la Russie* ». De surcroît, Kiev change de doctrine politique, passant de celle d'Anatoli Zlenka à la conception de Léonide Koutchma, le président ukrainien. La première prône la coopération très proche avec les États-Unis et la Russie, les deux partenaires stratégiques, sans évoquer l'Union européenne. Celle de Koutchma postule l'entrée dans l'OTAN et dans l'UE une priorité de la politique ukrainienne. Dans le document intitulé *Le choix européen*, présenté en juin 2002, Léonide Koutchma déclare que l'Ukraine sera prête à intégrer l'UE en 2011. De plus, le 14 septembre de la même année, le président ukrainien accepte le programme d'intégration de l'Ukraine avec l'UE qui contient de nombreuses indications comment la loi ukrainienne doit s'adapter aux normes européennes. Par ailleurs, l'Ukraine adopte plusieurs solutions économiques qui correspondent aux exigences de la WTO auxquelles se soumet aussi l'UE.

La coopération économique reste le domaine le plus important des relations réciproques entre l'Ukraine et l'Union. Compte tenu de ses réformes et de la croissance de son économie, Kiev considère des conditions préférentielles du commerce avec les pays européens comme plus importantes qu'une aide financière. En effet, la participation de l'UE dans le commerce étranger ukrainien atteint 22%, tandis que celle de l'Ukraine dans le commerce européen ne dépasse pas 0,4%. L'Ukraine n'est pas un vrai concurrent pour les producteurs de l'Union. Plus grand accès au marché et commerce européen est donc très important pour Kiev qui peut s'y imposer surtout grâce au textile, à l'acier et aux céréales, ses produits clés.

Un soutien de l'Union au secteur d'énergie ukrainien s'annonce profitable pour les deux parties. Kiev veut mettre en place un consortium européen pour gérer les gazoducs traversant son territoire et transportant le gaz russe à l'Ouest, le projet auquel le gouvernement cherche à attirer non seulement les Russes, très intéressés par en prendre le contrôle, mais également les investisseurs de l'UE. Son autre plan dans ce domaine consiste à développer et

prolonger l'oléoduc Odessa-Brody qui rendra l'Ukraine partiellement indépendante du pétrole russe et l'inclura dans le système européen de transport du pétrole.

Les initiatives qui renforcent les structures de la société démocratique sont très importantes dans les relations avec l'Ukraine. Parmi, elle se distingue des autres voisins orientaux de l'UE par un pluralisme politique le plus développé et par une activité citoyenne qui y joue un rôle prépondérant. Cet aspect de la transformation ukrainienne peut devenir un exemple positif pour les autres pays de cette zone. Une avancée démocratique en Ukraine freine des velléités autoritaires et les tendances des hommes politiques à manipuler la société et à abuser du système. Les initiatives pro-démocratiques de l'Union qui devraient s'adressées à la fois au gouvernement, aux autorités politiques et à l'opinion publique, ainsi que la coopération non-gouvernementale dans le cadre des programmes européens sont le meilleur chemin à promouvoir la démocratie au niveau social.

La question des frontières ukrainiennes reste décisive pour la construction du nouvel ordre européen. Les voies du trafic illégal des hommes et des biens passent par l'Ukraine, notamment par sa frontière maritime sur la mer Noire, et sont considérées comme les plus développées et dangereuses de toute la zone orientale. Ses frontières non européennes mérite une attention particulière, d'autant plus que l'Ukraine est le seul État de la région qui souhaite renforcer ses frontières orientales et méridionales ce qui implique le combat contre la criminalité transfrontalière.

La question de la sécurité occupe une place primordiale dans toute la stratégie envers l'Ukraine qui se déclare intéressée par la participation dans les initiatives européennes de la paix et souhaite devenir un acteur actif des missions pacifiques. Dans cette perspective, les pays de Visegrád ont de fortes chances de soutenir leur voisin dans son intégration avec l'Union et, réagissant d'une seule voix, constituent un groupe plus fort sur le forum européen. Bien que les pays centre-européens soient plus faibles du point de vue économique que les autres partenaires européens, ils restent le porte-parole de Kiev au sein de l'Union. Jouant pourtant, au début du XXI^e siècle, les politiques que mènent la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie envers Kiev ne sont totalement les mêmes bien que très convergentes. L'Ukraine, le deuxième plus grand pays en Europe joue un rôle majeur dans la définition du nouvel ordre. Les pays du V4 (ang. *Visegrad Four*) s'en sentent responsables, surtout la Pologne, devenue la frontière orientale de l'UE. C'est justement sur le forum international qu'offre cette organisation que le Groupe tente de propager une politique favorable à l'Ukraine, toujours dans le respect des intérêts de l'Europe centrale et de l'UE. Pourtant, dans les années 2000, les pays de Visegrád ont du mal à harmoniser leurs positions

face à l'Ukraine, malgré certains points de convergence. Les actions qu'entreprennent les pays du Groupe envers l'Ukraine sont toujours déterminées par leurs attentes et aspirations particulières, souvent différentes, qui dépendent du potentiel politique et économique, des expériences historiques et de la position géographique de chacun des membres du Groupe. De plus, leurs stratégies concernant l'intégration avec l'OTAN et l'UE n'englobent pas l'Ukraine.

Les relations de l'Europe centrale avec Kiev comptent trois aspects suivants, dont l'intensité permet de mesurer le degré de rapprochement entre les partenaires :

- la place accordée à l'Ukraine dans les documents relatifs à la politique étrangère ;
- le dialogue politique au niveau intergouvernemental ;
- l'institutionnalisation de la coopération.

Les relations de bon voisinage et le développement de la coopération régionale sont, à côté de l'intégration avec l'UE et l'OTAN, au cœur des objectifs vitaux de la politique étrangère de tous les pays du Groupe de Visegrád. Pourtant, quant aux relations avec l'Ukraine, les divergences sont patentes. À cette période, l'importance de Kiev aux yeux des États du Visegrád est conditionnée surtout par leurs aspirations d'intégrer les structures européennes et par leur position face à Moscou. Puisque la situation en Russie est alors incertaine, les relations correctes avec l'Ukraine pèsent plus, ce qui augmente le niveau de sécurité de l'Europe centrale.

La Pologne, dès le début des années 1990, se distingue par sa politique particulièrement active face à l'Ukraine. En supportant son grand voisin oriental, Varsovie compte neutraliser d'éventuelles aspirations impériales de Moscou et contribuer à la stabilité en Europe. La diplomatie polonaise cherche à resserrer les relations avec tous ses voisins orientaux afin de construire une zone de la sécurité au long de ses frontières. Le maintien de bonnes relations avec eux, notamment avec l'Ukraine, est perçu comme un facteur qui favorise son intégration avec l'OTAN et l'UE. La Pologne et l'Ukraine s'accordent réciproquement le statut de partenaire stratégique, ce qui symbolise le caractère spécial des relations entre les deux pays. L'Ukraine garde toujours une place de choix dans la politique polonaise face aux pays de l'ex-URSS. Les rapports entre Varsovie et Kiev évoluent positivement et tendent à intensifier la coopération intergouvernementale et transfrontalière, ainsi qu'à dynamiser les relations économiques.

Quant à la position hongroise face à Kiev, il faut rappeler que la politique étrangère de Budapest a trois priorités depuis des années 1990 :

- l'intégration euro-atlantique ;
- la coopération régionale comprise comme un rapprochement avec les pays de l'Europe centrale ;
- la protection des intérêts des minorités hongroises dans les pays limitrophes, dont Ukraine.

Les relations entre la Hongrie et l'Ukraine sont dominées par ce troisième point, la minorité hongroise en Ukraine comptant environ 160 000 personnes.⁹⁹² En effet, le gouvernement hongrois exige de Kiev d'en régler le statut officiel.

La République tchèque, quant à elle, gère ses relations avec les pays de l'ex-URSS avec une certaine réserve. Les Tchèques craignent que le maintien des liens du passé puisse influencer négativement son intégration avec l'OTAN et l'UE, gouvernement tchèque cherchant à diminuer l'influence russe dans la région. Dans ce contexte, les relations avec l'Ukraine passent au second plan au profit de celles avec l'UE et l'OTAN, ainsi qu'avec la Fédération de la Russie. La distance entre les deux pays s'explique aussi par l'absence des frontières communes. En fait, Prague espère que c'est la Slovaquie, directement voisine, la protégera des immigrations illégales et de la criminalité venant de l'Est.

Bratislava a aussi ses propres enjeux diplomatiques où l'Ukraine occupe une place déterminé par le contexte plus général. Dans les années 1995-1998 l'intégration avec l'OTAN et l'UE, son but principal, dont témoignent tous les documents slovaques relatifs à sa politique étrangère, est réalisé cependant avec moins de conséquence en comparaison avec les autres pays du Groupe de Visegrád. En ce qui concerne les relations avec les pays de l'ex-URSS, y compris avec l'Ukraine, sont déterminées par les rapports avec la Russie. En juin 2000, le conflit qui éclate quand la Slovaquie introduit les visas obligatoires pour les Ukrainiens, devient un tournant dans les relations entre Bratislava et Kiev, poussant les deux gouvernements à intensifier leurs contacts et à élaborer des mécanismes de consultation réciproque. En octobre 2001, le gouvernement slovaque publie un document qui expose *Les objectifs et intérêts principaux de la Slovaquie dans les relations avec l'Ukraine*. Un rapprochement entre l'Ukraine, l'OTAN et l'UE y est définie comme un des facteurs qui augmentent la sécurité de Slovaquie et renforcent de la coopération régionale et transfrontalière entre les deux capitales.

C'est la fréquence des contacts et réunions au niveau gouvernemental et d'autres échanges entre les autorités publiques, qui illustre l'engagement des pays centre-européens

⁹⁹² LABUSZEWSKA Anna (sous la dir.), *Konflikty etniczne ...*, op. cit., p. 42.

par rapport à l'Ukraine De ce point de vue, la Pologne se distingue des autres pays de Visegrád, à cause de sa politique intense de coopération institutionnelle. Les autres États du groupe, en raison de leurs moindres intérêts en Ukraine, ne prétendent pas à développer les relations avec Kiev selon le modèle polonais, caractérisé par des réunions régulières et fréquentes entre les représentants du pouvoir exécutif et législatif, le tout s'appuyant sur une base institutionnelle solide.

L'Ukraine n'est pas le seul État postsoviétique qui compte pour les pays de Visegrád et plus généralement, pour la région. La Biélorussie émerge à cette époque comme un acteur majeur dans l'arène internationale. Voisine de l'Europe centrale, Minsk avec son régime et sa politique intérieure influence la situation internationale et régionale. Au début des années 2000, trois conceptions d'approche de la Biélorussie apparaissent :

- la Biélorussie fait partie intégrale de la politique de l'Europe centrale qui vise à assurer sa sécurité à l'Est ;
- dans son souci de sécurité, l'Europe centrale tend à séparer le plus possible la Biélorussie de la Russie ;
- traiter Minsk comme un futur membre de l'UE.

En novembre 1996, quand Alexander Loukachenko, le président biélorusse supprime officiellement la Constitution démocratique de 1994, l'Union européenne réagit tout de suite. Tous les tentatives de créer une opposition intérieure sont vite stoppés par le gouvernement de Minsk qui mate aussi tout le mouvement de contestation. En réponse, l'UE bloque l'entrée des fonctionnaires biélorusses dans ses pays membres. Ce blocage est levé seulement quand le président biélorusse accepte une mission de l'OSCE à Minsk.⁹⁹³ Depuis les mesures antidémocratiques de Loukachenko de 1996, la Biélorussie n'est plus considérée comme un partenaire de l'UE. Le président biélorusse qui reste au pouvoir jusqu'au juin 1999 sur la base de la Constitution du 1994, détient tous les pouvoirs légaux en Biélorussie. À partir du juin 1999, les relations de l'UE avec le président biélorusse rentrent dans une période de crise. Les élections parlementaires de 2000 et présidentielles en 2001, organisées sous l'égide de l'OSCE violent toutes les règles démocratiques. Pourtant, les pays de l'UE ne souhaitent pas rompre les contacts diplomatiques avec Minsk, bien que ce pays glisse de toute évidence dans

⁹⁹³ Selon le pouvoir biélorusse, le seul objectif de la mission de l'OSCE est de renverser le président. Pourtant, il semble que l'UE notamment l'Allemagne qui contrôle cette mission, ne le souhaite pas. Le but principal de la mission est de légitimer le président Loukachenko en tant que partenaire du dialogue international, d'autant plus qu'il représente pour l'Europe un garant de la stabilité régionale.

la sphère d'influence de la Russie. Mais dans ce contexte, l'Union n'arrive pas à élaborer une nouvelle stratégie de coopération avec la Biélorussie.⁹⁹⁴

La Russie reste le partenaire le plus important de la Biélorussie qui en dépend presque complètement financièrement. Moscou protège ses intérêts notamment dans le domaine de la sécurité sur son territoire. Les services de renseignement et l'armée biélorusses sont entièrement dépendants de Moscou. La Biélorussie soutient toutes les initiatives de son grand voisin dans l'arène internationale. Minsk joue un rôle crucial dans la politique énergétique de la Russie. Comme l'Ukraine, c'est une zone de transit pour ses ressources : l'oléoduc Amitié et le gazoduc Yamal-Europe traversent le territoire biélorusse donc l'assurance de la sécurité de ces voies transitaires est fondamentale pour Moscou.

Le quatrième voisin du Groupe de Visegrád qui a un impact sur la construction de la sécurité en Europe est la Moldavie. Limitrophe de l'UE par intermédiaire de sa frontière avec la Roumanie, elle a une importance pour la stabilité dans la région centre-européenne car cette petite zone très instable est une source potentielle des conflits majeurs qui risquent de secouer toute l'Europe, comme un conflit autour de la Transnistrie.⁹⁹⁵ L'économie semble la meilleure manière de résoudre ce conflit. Cette république séparatiste existe en grande partie grâce aux échanges commerciaux avec l'Ukraine et le transit qu'offre ce pays. Néanmoins, selon l'accord du 1^{er} juillet 2003, les biens produits en Transnistrie ne peuvent plus transiter par l'Ukraine. Cette disposition a pour but de forcer la Transnistrie à adopter une position plus flexible dans les négociations avec Kichinev. L'Union, par l'intermédiaire des pays centre-

⁹⁹⁴ En mai 2002, une nouvelle initiative européenne par rapport à la Biélorussie se concrétise. Il s'agit de « la visite de la dernière chance » des représentants du Parlement européen en Biélorussie qui a pour but d'aider le président biélorusse à sortir de l'impasse. Loukachenko n'a pas accepté la mission de l'OSCE et a rejeté le dialogue avec ce partenaire. De plus, l'ambassadeur de la mission a été arrêté à la frontière, les visas des autres fonctionnaires sont considérés comme invalides. La visite des représentants de l'Union peut être donc pour Loukachenko une possibilité d'ouvrir une nouvelle perspective des relations avec les pays européens.

⁹⁹⁵ En août 1991, une fois la Moldavie devenue indépendante, une République moldave du Dniestr, la Transnistrie, est créée sur la rive gauche de Dniestr, par les séparatistes locaux opposés aux institutions moldaves, soutenus par Moscou. La Russie fait exister cette république en la soutenant politiquement, militairement et économiquement et profite de la situation instable afin de retenir la Moldavie dans la CEI. La situation se bloque en 1992, quand la Moldavie échoue une tentative de récupérer le territoire contesté militairement. La société internationale ne reconnaît pas la Transnistrie gouvernée par le régime autoritaire, source de la criminalité (le trafic des hommes, armes et drogues) et du blanchiment d'argent. Depuis 1992, les négociations sont menées entre la Moldavie et la Transnistrie avec la participation de la Russie, de l'Ukraine et de l'OSCE. Les intérêts des entreprises russes et ukrainiennes sont liés au régime de Transnistrie ce qui rend difficiles tractations. POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Rola Unii Europejskiej w rozwiązywaniu konfliktu w Naddniestrzu (Le rôle de l'Union européenne dans la résolution du conflit en Transnistrie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 75, 20.10.2005 ; WYCISZKIEWICZ Ernest, *Ewolucja stanowiska Federacji Rosyjskiej wobec konfliktu w Naddniestrzu (L'évolution de la position de la Fédération de Russie face au conflit en Transnistrie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 19, 08.03.2005.

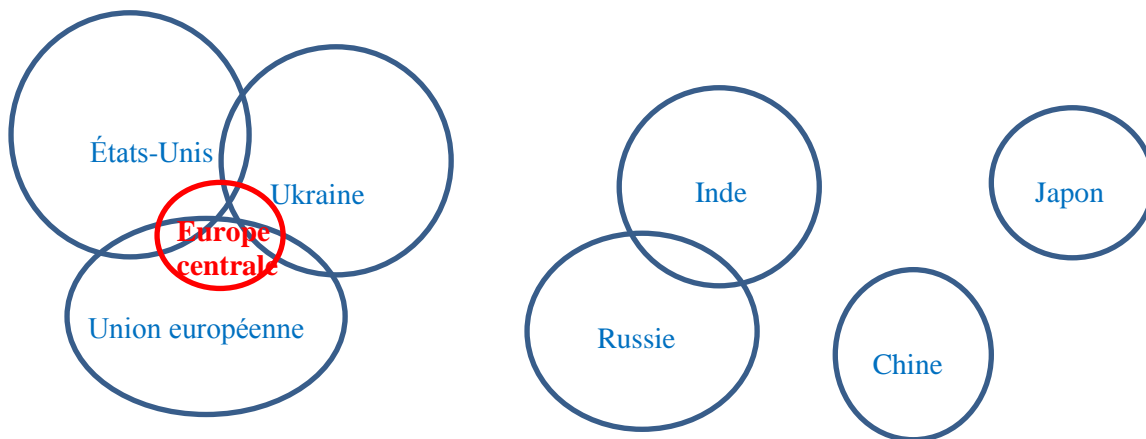
européens devrait soutenir l'Ukraine en ce qui concerne la limitation des échanges commerciaux avec la Transnistrie.⁹⁹⁶

La pression économique n'exclut pas les initiatives pacifiques dans cette république. Selon les représentants de l'Europe centrale, il faut soutenir les négociations entre la Transnistrie et la Moldavie sur une nouvelle constitution de la Moldavie unie qui mettrait en place un système fédératif. Les pays centre-européens sont également favorables à la proposition de L'OSCE d'introduire en Moldavie un contingent de 1 000 soldats des forces européennes de la paix, avec une collaboration éventuelle de Moscou et de Kiev. L'Union a tout à gagner au bon déroulement d'une unification de la Moldavie et de la Transnistrie, suite à un éventuel accord entre les deux parties. Compte tenu de la faiblesse de la démocratie moldave et du niveau de corruption politique du régime en Transnistrie, une unification incontrôlée pourrait dégénérer et déstabiliser le jeune État moldave.

Au début du XXI^e siècle, la situation internationale est bien changée : on voit émerger les nouveaux problèmes, défis et dangers qui pèsent les relations internationales. Le rôle de régulateur de l'ordre mondial des États-Unis et des autres grandes puissances diminuent. Le monde unipolaire évolue vers un système multipolaire, c'est une situation inédite depuis plusieurs décennies. Les mécanismes de régulation et de gestion des problèmes connus et pratiqués jusqu'alors semblent désormais insuffisants. Les organismes tels que l'ONU fondée plus de soixante-quatre ans avant et dont le fonctionnement semble désuet, et les autres structures de la sécurité internationale (l'OTAN, l'OSCE) se révèlent en partie inadaptes à cette nouvelle conjoncture.

⁹⁹⁶ POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Rola Unii Europejskiej w rozwiązywaniu konfliktu w Naddniestrzu*, op. cit.

Graphique 17 : Le système multipolaire de sécurité.



Source : Zięba Ryszard, *Bezpieczeństwo narodowe i międzynarodowe u schyłku XX wieku...*, op. cit.

À l'aube du XXI^e siècle, le Groupe de Visegrád, devenu une puissance régionale, cherche sa place dans le nouvel ordre européen en pratiquant la politique de « deux chemins » qui signifie la direction vers l'Ouest sans oublier pour autant l'Est. Le concert des puissances redéfini se base maintenant sur un équilibre des intérêts intérieurs et extérieurs de différents acteurs, y compris des fraîchement arrivés sur la scène internationale : les nouveaux États de l'Europe de l'Est. Désormais indépendants et souverains, ces pays limitrophes des institutions occidentales sont à la recherche de leur place dans le nouvel ordre international et ils profitent souvent d'un soutien important de l'Europe centrale dans leurs démarches.

5.3 Les nouvelles tendances dans la politique internationale

Depuis la fin de la Guerre froide, les événements et les processus importants ont changé la face du monde rendant son appréhension géopolitique et stratégique difficile :

- l'automne des peuples ;
- l'effondrement de l'URSS et la fin de l'ordre bipolaire ;
- la réunification de l'Allemagne ;
- la globalisation ;
- l'élargissement de l'UE et de l'OTAN;
- l'intervention de l'OTAN dans les Balkans (1999) ;
- les attentats du 11 septembre 2001 ;
- l'intervention militaire en Afghanistan (2001-2009) ;
- l'intervention des États-Unis en Irak (2003-2009);
- la Révolution orange en Ukraine (21.11.2004 - 23.01.2005) ;
- la guerre en Géorgie (2008) ;
- la crise énergétique entre la Russie et l'Ukraine (2009)
- la crise économique.

Tous ces changements, souvent incontrôlés et imprévus rendent difficile la compréhension de la réalité qui apparaît instable et incertaine. Il semble donc naturel que les hommes ayant besoin d'un sentiment de sécurité, cherchent à s'appuyer sur les valeurs et les idées déjà connues. Ainsi, une nouvelle géopolitique naît :⁹⁹⁷ « *La géopolitique du temps présent, c'est simplement l'Histoire en train de se faire dans des lieux concrets, sans qu'elle se sache telle* ». ⁹⁹⁸

Les changements géopolitiques qui ont suivi l'effondrement de l'ancien ordre en Europe au tournant des années 1980 et 1990, démontrent que la sécurité européenne se joue un contexte plus large que continental, au niveau mondial. En vue de toutes ces nouvelles données, on ignore alors quelle forme prendra le système qui est devenu en quarante ans clairement bipolaire, notamment dans le domaine militaire. Le système bipolaire ordonne en grande partie la situation internationale dans tous ces aspects : politique, économique, militaire et idéologique. Il « congèle » également les nombreux conflits nationaux et certaines

⁹⁹⁷ WOLF-POWĘSKA, *Nasza ziemia się kurczy (Notre Terre rétrécit)*, *Newsweek*, n° 52-53, 28.12.2004; MOCZULSKI Leszek, *Geopolityka. Potęga w czasie i przestrzeni (La géopolitique. La puissance dans le temps et dans l'espace)*, Varsovie, pp. 569-591.

⁹⁹⁸ La citation de Michel Foucher, BÂRDOS--FÉLTORONYI Nicolas, *Quelle géopolitique pour l'Europe centrale ?*, op. cit., p. 108.

mésententes entre les pays.⁹⁹⁹ Mais au début du XXI^e siècle, la situation est déterminée par une différenciation avancée de la scène internationale et par l'existence des zones où varie le degré de stabilité, de richesse et de sécurité. Cette diversité convient mieux à la dynamique des relations internationales (mentionnée dans le chapitre 5.1).

La nouvelle géopolitique se caractérise par les éléments suivants :¹⁰⁰⁰

- la destruction d'anciens liens entre les pays et la création des nouveaux ;
- les nombreux États sont devenus ou redevenus sujets de leur propre histoire ;
- les intérêts nationaux rivalisent sur la scène internationale;
- l'explosion incontrôlée des conflits locaux ;
- le pluralisme;
- l'intégration régionale et la renationalisation de la sécurité qui se passe indépendamment de son internationalisation ;
- la démocratisation et la coopération économique qui affaiblissent le rôle politique de la puissance militaire;
- les facteurs non-militaires de sécurité deviennent plus importants ; c'est un phénomène positif si on prend en compte les libertés de développement et la qualité de vie qui sont garanties par les facteurs économiques, écologiques, sociaux et humanitaires ;¹⁰⁰¹
- la nouvelle approche de la sécurité qui considère non seulement la dimension politique et militaire mais aussi économique, scientifique, technique, sociale, culturelle, idéologique et religieuse ; la sécurité intérieure, importante pour la sécurité nationale (la sécurité de l'État) est étroitement liée à la sécurité extérieure et internationale. C'est pourquoi le rôle des organisations internationales de sécurité augmente, notamment de l'OTAN et de l'OSCE.

La géopolitique traditionnelle est remplacée par la géoéconomique, ce qui suscite beaucoup de polémiques. La géo-économie consiste à remplacer les critères militaires de la politique internationale par les critères économiques qui se réfèrent aux :¹⁰⁰²

- embargos économiques ;
- préférences commerciales ;
- dépendances technologiques et en matières premières ;

⁹⁹⁹ WAGNER Harrison, *What Was Bipolarity?*, *International Organization*, n° 1, 1993, pp. 77-106.

¹⁰⁰⁰ MOCZULSKI Leszek, *Geopolityka...*, op. cit., pp. 569-591.

¹⁰⁰¹ KOŁODZIEJ Edward A., *What is Security and Security Studies? Lessons from the Cold War, Arms Control*, vol. 13, n° 1, avril 1992.

¹⁰⁰² MOCZULSKI Leszek, *Geopolityka...*, op. cit., pp. 198 – 220.

- opérations financières ;
- renseignements économique.

Il convient ici de rappeler que le potentiel économique d'un pays dépend :

- du développement de la pensée moderne scientifique et technique ;
- de l'accès aux matières premières ;
- de sa position sur les voies de transit.

Cependant, une telle définition de la géo-économie, reprise d'après les différents auteurs, renvoie plutôt à la géostratégie comprise comme la disposition des moyens pratiques pour réaliser des objectifs politiques, sur la base des déterminants géopolitiques. Certains chercheurs mettent alors en doute le poids des critères géostratégiques et géoéconomiques dans la géopolitique et proposent de les remplacer par la géo-culture, le facteur qui détermine le développement de la civilisation.¹⁰⁰³

Au début du XXI^e siècle, un autre élément joue un rôle de plus en plus important dans la nouvelle réalité : c'est la globalisation. C'est un processus objectif qui remplace l'autonomie des acteurs (personnes, États, organisations, etc.) par leur intégration à l'échelle globale et qui de la division mène à l'intégralité globale, des ensembles d'éléments autonomes à un système mondial complexe.¹⁰⁰⁴

La globalisation influence considérablement la sécurité. La sécurité globale (mondiale) contemporaine définit les phénomènes et les processus de la sécurité qui concernent toute l'humanité, tout le globe et engagent les acteurs mondiaux importants ainsi que la plupart d'autres acteurs internationaux, y compris les organisations. Le contexte de la sécurité globale est objectif et naturel, indépendant de la volonté et des efforts des hommes. Il est une conséquence d'anciens processus naturels de développement, de l'expansion civilisatrice dans l'espace qui prend le caractère des processus de globalisation. Pourtant, la sécurité mondiale se joue également dans un contexte de son objectif que représente le système de la sécurité construit sciemment par l'humanité afin de faire face aux différents dangers à l'échelle globale.

La globalisation est stimulée d'une manière importante par la révolution de l'information et informatique qui accélère et rend plus expansif : des événements, des processus et des valeurs locaux se répandent rapidement et deviennent planétaires. La circulation libre et si rapide d'informations crée des liens objectifs, élimine des différences,

¹⁰⁰³ KAPUŚCIŃSKI Ryszard, *Świat, w którym żyjemy (Monde où nous vivons)*, *Rzeczpospolita*, 23-26.12.1995.

¹⁰⁰⁴ BALCEROWICZ Bolesław, *Pokój i „nie-pokój” na progu XXI wieku (La paix et la « non-paix » au seuil du XXI^e siècle)*, Varsovie, 2002, pp. 90-98.

réduit l'espace et précipite le temps. L'informatique et l'information deviennent actuellement un des éléments fondamentaux de la sécurité mais crée aussi de nouvelles menaces¹⁰⁰⁵ tout en apportant de nouveaux instruments pour y remédier.¹⁰⁰⁶ Le développement des technologies informatiques mène à la création des réseaux globaux et par la même à une structure informatique du monde contemporain.

Du point de vue de la sécurité, la globalisation a des aspects favorables et défavorables. Elle crée des conditions favorables pour lutter contre certains dangers, mais parallèlement elle popularise dans le monde des dangers locaux et en crée des nouveaux. La globalisation change l'environnement de la sécurité, mais n'en élimine pas les dangers tels que des malentendus, des conflits et des crises, bien qu'elle leur donne une nouvelle qualité et un autre caractère.

La globalisation diminue la menace des conflits classiques interétatiques, dramatiques tels que les conflits militaires et ceux à caractère paramilitaire : économiques, politiques et idéologiques ainsi qu'elle limite la probabilité d'une guerre globale, mondiale. Les liens et relations entre les pays, notamment non-gouvernementaux, transnationaux et supranationaux font que la solution des éventuelles contradictions devient plus complexe, moins rationnelle et ineffective. La globalisation n'élimine donc pas complètement la menace de guerre entre les pays mais en réduit la probabilité.

Mais la globalisation entraîne d'autres risques et dangers. Notamment, une menace d'un conflit local qui s'internationalise et dont les conséquences se répercutent partout dans le monde. Cette onde de choc globale ne concerne pas seulement les conflits extérieurs, interétatiques, internationaux. La mondialisation provoque aussi une dissémination à l'échelle globale des phénomènes tels que le terrorisme ou la criminalité organisée et d'autres qui, jusqu'à aujourd'hui nationaux, intérieurs deviennent globaux et transnationaux. Dans ces conditions, le rôle des organisations non-étatiques, non-gouvernementales et des autres acteurs privés s'accroît.¹⁰⁰⁷

¹⁰⁰⁵ BÓGDAL-BRZEZIŃSKA Agnieszka, GAWRYCKI Marcin Florian, *Cyberterrorizm i problemy bezpieczeństwa informacyjnego we współczesnym świecie (Le cyber-terrorisme et les problèmes de la sécurité informatique dans le monde contemporain)*, Varsovie, 2003, pp. 26-42 ; WEIMANN Gabriel, *Cyberterrorism. How Real Is the Threat, Special Report* [en ligne]. 2004, n° 119, [réf. 20.02.2011]. pp. 1-11. Disponible sur: <http://www.usip.org/files/resources/sr119.pdf>.

¹⁰⁰⁶ Par exemple, l'information peut être utile dans le combat contre les sources des dangers par la popularisation de la science objective et l'aide dans le dialogue des cultures. WORDEN Simon P., CORRELL Randall R., *Responsive Space and Strategic Information, Defense Horizons* [en ligne]. avril 2004, n° 40, [réf. 20.02.2011]. Disponible sur: <http://www.ndu.edu/CTNSP/docUploaded/DH40.pdf>.

¹⁰⁰⁷ NECAS Pavel, *Beyond Tradition : A New Strategic Concept for NATO, Research Paper* [en ligne]. septembre 2004, n° 11, [réf. 20.02.2011]. pp. 1-7. Disponible sur : <http://www.ndc.nato.int/research/series.php?icode=1>.

Le transfert de la sécurité commune (des pays et des nations) vers la sécurité individuelles (des hommes) est un effet majeur de la globalisation. Sous l'influence de la globalisation, l'évolution de la sécurité désigne un cercle. Les frontières sont moins importantes, la défense des États et de leurs frontières deviennent secondaires. En revanche, la sécurité de l'homme prend une nouvelle dimension à la lumière des dangers globaux.

Dorénavant, la globalisation joue un rôle majeur dans la politique internationale. Les frontières des États deviennent plus flexibles. L'information, le capital, les valeurs culturelles et les dangers écologiques traversent les frontières comme si elles n'existaient plus. Une partie de la vie se passe dans l'espace sociale transnationale.¹⁰⁰⁸ En fait, nous avons à faire au phénomène de déterritorialisation des processus sociaux. Si la globalisation affaiblit les anciennes frontières, elle en construit des nouvelles à caractère différent.¹⁰⁰⁹ Selon Kazimierz Krzysztofek, un sociologue polonais « *quand les frontières deviennent des lignes symboliques sur la carte, les signes culturels et les symboles deviennent plus importants, comme quelque chose qu'on peut posséder et que le magma global n'engloutit pas* ». ¹⁰¹⁰ En effet, la globalisation rend les structures formelles moins importantes et remplace les frontières politiques par les structures culturelles qui forment des frontières civilisatrices. Il est pourtant difficile de définir la manière dont la globalisation influence l'identité politique à cause du caractère dialectique de la globalisation qui alterne l'intégration et la désintégration.¹⁰¹¹

En Europe, les tendances contradictoires, conséquences de la globalisation se croisent. L'Europe s'ouvre. Selon Fritz Graebner, un ethnologue allemand, « *la culture globale reprend la place des cultures nationales et leur fonction d'apporter des exemples, des valeurs et des institutions* ». ¹⁰¹² La globalisation identifiée avec l'américanisation et le McDonald's, peut constituer une menace importante pour l'identité européenne. Les modèles et les comportements de consommation se popularisent et l'Europe s'homogénéise au point de supprimer un jour toutes les frontières et voir naître une identité commune globale.¹⁰¹³

¹⁰⁰⁸ *The European Union in the World System Perspective*, éd. par STEMPLOWSKI Ryszard, Varsovie, 2002, pp. 134-136.

¹⁰⁰⁹ ZACHER Lech W., *Globalne problemy współczesności – interpretacje i przykłady (Les problèmes globaux contemporains – interprétations et exemples)*, Lublin, 1992, coll. : Transformacje (Transformations), pp. 85-107.

¹⁰¹⁰ KRZYSZTOFEK Karzimirz, SZCZEPAŃSKI Marek, *Zrozumieć rozwój. Od społeczeństw tradycyjnych do informacyjnych (Comprendre le développement. Des sociétés traditionnelles vers les sociétés d'information)*, Katowice, 2002, pp. 267-270.

¹⁰¹¹ KUŹNIAR Roman, *Globalizacja, geopolityka i polityka zagraniczna (La globalisation, la géopolitique et la politique étrangère)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 2000, n° 1.

¹⁰¹² GAILLARD Gerald, *Dictionnaire des ethnologues et anthropologues*, Paris, 1997, pp. 43-44.

¹⁰¹³ BÓGDAŁ-BRZEZIŃSKA Agnieszka, *Kategorie globalizacji w nauce o stosunkach międzynarodowych (Les catégories de la globalisation dans la science sur les relations internationales)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 2001, n° 1-2, pp. 99-121.

Néanmoins, la globalisation réveille aussi des réactions contradictoires, dont celles de protection des cultures nationales et des identités locales. La révolte anti-globalisation s'exprime dans une vision du monde identifiée à un groupe. La Commission européenne, dans son rapport de 2000, l'interprète comme une des variantes possibles du développement de l'intégration européenne. Selon cette approche, la globalisation ne menace pas l'identité européenne. Bien au contraire, elle « *multiplie les identités, car chacun veut garder son visage grâce auquel il est identifié* ». ¹⁰¹⁴ L'Europe va vers une diversification totale qui s'exprime dans un retour vers les origines et à travers la renaissance des initiatives locales. Les frontières de civilisation se renforcent.

L'effondrement de l'ordre bipolaire constitue un facteur qui, d'une manière importante, influence le caractère de la sécurité contemporaine. Durant la Guerre froide, la sécurité était plus uniforme et prévisible. Le monde était dominé par les rivalités entre deux champs opposés – le communisme et la démocratie et qui concernaient toutes les zones de la vie des hommes et des nations (idéologique, politique, économique, militaire et culturelle), susceptibles de tourner rapidement en une grande confrontation militaire. La guerre globale nucléaire était le seul danger important qui déterminait alors l'environnement de la sécurité.

Selon Zbigniew Brzeziński, le conflit pour dominer l'Europe qui opposait les États-Unis à l'URSS a été un vrai début et une origine de la Guerre froide et du monde bipolaire. ¹⁰¹⁵ D'un côté, les Russes ont compté que les États-Unis, une fois la guerre finie, allaient quitter l'Europe occidentale en lui laissant tout le continent. De l'autre côté, les Américains n'étaient pas pressés de le faire. À cause de la puissance militaire de deux empires, le conflit a pris une dimension globale, la rivalité bipolaire entre les États-Unis et l'URSS pour l'hégémonie dans le monde s'installant durablement. Comme le souligne Zbigniew Brzeziński, il s'agissait d'une rivalité pour le pouvoir en Euro-Asie ¹⁰¹⁶ qui dès le début se jouait sur deux fronts principaux : occidental en Europe et orientale aux bords de l'Asie (le Japon, la Corée et le Vietnam).

Dans leur confrontation mondiale, les deux empires ont leurs alliés qu'ils organisent en deux blocs militaires adverses : l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Le fait de disposer de l'armée nucléaire bloque la confrontation militaire selon la règle d'une Destruction mutuelle

¹⁰¹⁴ KRZYSZTOFEK Karzimirz, SZCZEPAŃSKI Marek, *Comprendre le développement...*, op.cit., pp. 250-256.

¹⁰¹⁵ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Plan...*, op. cit., p. 23.

¹⁰¹⁶ *Ibidem*, p. 27.

assurée (ang. *Mutual Assured Destruction*, MAD¹⁰¹⁷) qui freine les deux parties :¹⁰¹⁸ une guerre « chaude » n'est pas possible. La guerre en Corée a bien illustré un grand risque de ce type d'affrontement, de même que la crise cubaine qui a mené le monde au bord d'un conflit nucléaire.¹⁰¹⁹

La conscience d'une destruction mutuelle est à l'origine des confrontations indirectes, seules possibles, qui, en Afrique et en Amérique du Sud sont l'effet de soutien aux mouvements nationaux et indépendantistes. Les affrontements majeurs à l'époque ont cependant le caractère paramilitaire d'une confrontation idéologique et économique, toujours accompagnée par une menace psychologique d'utilisation des armes militaires. La course aux armements devient la réelle expression de cette confrontation dans la sphère militaire.

La course aux armements est un facteur clé de la Guerre froide, la course aux armements nucléaires qui en fait partie joue un rôle primordial. La rivalité entre les États-Unis et l'URSS dans ce domaine a deux aspects : les missiles nucléaires (bombes, mines, projectiles) et les moyens de leur transport. Les Russes ont vite atteint le niveau de l'armement des Américains et même les ont dépassés en nombre et en force du potentiel nucléaire. C'est pourquoi la course prend une dimension qualitative et prend forme d'une rivalité dans l'espace. L'Initiative de la défense stratégique (IDS) appelée aussi la « Guerre des étoiles », déclarée au début des années 1980 par les États-Unis, constitue son apogée. Ce donc la volonté de Moscou de relever ce nouveau défi qui a provoqué l'effondrement de l'URSS.

L'expansion de l'idéologie communiste est le moteur politique et idéologique de la Guerre froide. Menée dans les cadres organisationnelles qui relaient l'activité internationale étatique de l'URSS, l'idéologie communiste s'incarne dans les structures étatiques et dans le potentiel militaire, dont nucléaire, au service de l'empire totalitaire entouré par les pays socialistes et devient de fait un danger majeur pour la sécurité globale.

Les pays occidentaux et les États-Unis utilisent leur force majeure – la puissance économique pour freiner l'expansion communiste. C'est justement la domination économique

¹⁰¹⁷ La règle de la Destruction mutuelle assurée remonte à la Guerre froide. Postulée par la RAND Corporation, elle se base sur la théorie de dissuasion : il faut viser la situation où un conflit nucléaire aboutira à la destruction effective et totale de deux parties. En pratique, cette doctrine constituait le moteur de la course aux armements. BOUCHERON Jean-Michel, MYARD Jacques, *Les enjeux géostratégiques des proliférations : faut-il avoir peur de la Russie ?*, Paris, 2009, pp. 15-22; ARON Raymond, *Les dernières années du siècle*, op. cit., pp. 63-89.

¹⁰¹⁸ SOKOLSKI Henry D., *Getting MAD : nuclear mutual assured destruction, its origins and practice*, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College [en ligne], novembre 2004, [réf. 18.01.2012]. Disponible sur : <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pdffiles/pub585.pdf>.

¹⁰¹⁹ McNAMARA Robert, *Apocalypse Soon*, *Foreign Policy*, mai/juin 2005. La traduction *Apokalipsa lada dzień (L'apocalypse pour très bientôt)*, *Gazeta Wyborcza*, 28-29.05.2005.

qui fait gagner la Guerre froide par l'Occident. La rivalité économique et la course aux armements coûteuse provoque l'effondrement du système soviétique et la faillite de l'idéologie communiste. Finalement, ce sont les facteurs paramilitaires qui ont décidé du résultat de la Guerre froide. *« L'Amérique était tout simplement plus riche, plus avancée technologiquement, plus grande et innovatrice dans la sphère militaire, plus innovatrice socialement et plus attractive. Le potentiel créatif de l'Union soviétique était gêné par un corset idéologique, le système devient de plus en plus engourdi, l'économie plus gaspilleuse et moins concurrentielle technologiquement. Jusqu'à l'éclatement éventuel d'une guerre nucléaire, l'Amérique s'assure une victoire dans une compétition à long terme. »*¹⁰²⁰

Les confrontations de la Guerre froide se terminent par l'effondrement du communisme et du monde bipolaire. Le danger de la guerre globale s'éloigne. Pourtant, le monde ne devient pas plus stable. Les nouveaux dangers apparaissent car la nature – la sécurité n'aime pas le vide. Des conflits, crises et dangers divers et variés se multiplient sans cesse dans le monde, par leur permanence se substituant à une grande guerre plus globale. Le groupe d'experts auprès du Secrétaire général de l'ONU a classé les dangers qui menacent la sécurité internationale d'aujourd'hui en catégories suivantes :¹⁰²¹

- les dangers économiques et sociaux y compris la pauvreté, les maladies contagieuses et la destruction de l'environnement naturel,
- les conflits interétatiques,
- les conflits intérieurs y compris les guerres civiles, les génocides et les autres atrocités à grande échelle,
- la présence des armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques,
- le terrorisme,
- la criminalité internationale organisée.

Les conséquences de l'effondrement de l'ordre bipolaire se font encore ressentir aujourd'hui, le plus grand changement dans le système global se résumant à une mutation du système bipolaire en un ordre où priment les États-Unis, la seule superpuissance, le grand vainqueur de la Guerre froide. Dans ce contexte, Washington manifeste un moindre intérêt pour l'Europe, dont la dépendance des États-Unis faiblit et dont la sécurité perd en conséquence des garanties américaines dont elle a joui auparavant.

¹⁰²⁰ BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Wielka szachownica...*, op. cit., p. 9.

¹⁰²¹ *A more secure world: Our shared responsibility, Report of the Secretary-General's High-level Panel on Threats, Challenges and Change, United Nations* [en ligne]. 2004, [réf. 18.01.2012], p. 2. Disponible sur: <http://www.un.org/secureworld/report2.pdf>.

Après l'effondrement de l'ordre bipolaire, les nouveaux dangers et les défis sont apparus. Le nombre des conflits locaux, économiques, culturels et religieux, de différentes origines augmente. Les menaces de caractère civil, dits les « dangers doux » (ang. *soft threats*) pour la sécurité se multiplient également. Les attentats du 11 septembre 2001 représentent une rupture puisqu'elles changent d'une manière décisive la perception de la sécurité mondiale : le terrorisme est désormais perçu comme un des nouveaux dangers asymétriques, imprévisibles et difficiles à identifier.

Le terrorisme est une forme de la violence politique, utilisée afin d'atteindre des objectifs politiques. Selon Richard Schultz, le terrorisme est « *une menace ou une utilisation des formes anormales de la violence politique (...) afin d'atteindre des plans politiques définis. Ces plans créent des objectifs à court ou à long terme qu'un groupe ou un mouvement souhaite atteindre. Une telle activité a pour but d'influencer le comportement d'une communauté selon l'objectif des groupes* ». ¹⁰²² Perry Thornton définit le terrorisme comme la terreur, « *l'acte symbolique qui a pour but d'influencer les comportements politiques visés par les moyens anormales, l'utilisation de la violence ou la menace de l'employer* ». ¹⁰²³ Selon Bartosz Bolechów, la violence terroriste a un caractère spécifique : « *dynamique, divers sous les nombreux aspects, qui évolue dans le temps, dans l'espace géographique, mental et idéologique* ». ¹⁰²⁴ L'effet d'intimidation est atteint grâce au fait que des attaques terroristes font des victimes au hasard, aveuglement, sans rapport immédiat aux origines de la protestation qui les fondent, comme par exemple les passagers d'un avion ou d'un train.

Le choix des buts visés par les groupes terroristes reste complexe, déterminé par une stratégie à la base de leur fonctionnement. Par exemple, si son objectif consiste à s'emparer du pouvoir, le groupe se mobilise pour développer ses structures, attirer de nouveaux membres et trouver le soutien auprès d'une partie de la population, par exemple du même groupe ethnique. La propagande médiatique à grande échelle est un élément important lors de la réalisation de cette stratégie.

Le terrorisme, en-delà de ses caractéristiques générales, est un phénomène permanent qui évolue en fonction des défis qu'imposent de nouveaux systèmes de la sécurité anti-

¹⁰²² BOLECHÓW Bartosz, *Terroryzm - źródła i korzenie (Le terrorisme – sources et racines)*, MALINOWSKI Marek J. et al., *Ewolucja terroryzmu na przełomie XX i XXI wieku (L'évolution du terrorisme au tournant de XX^e et XXI^e siècle)*, Gdańsk, p. 16; SCHULTZ Richard, *Conceptualizing Political Terrorism: A Topology*, *Journal of Political Affairs*, vol. 32, n° 1, 1978, p. 8, cité d'après WOJCIECHOWSKI Sebastian, *Terroryzm na początku XXI wieku. Pojęcie, istota i przyczyny zjawiska (Le terrorisme au début du XXI^e siècle. La définition, l'idée et les causes du phénomène)*, Bydgoszcz-Poznań, 2011, p. 64.

¹⁰²³ THORNTON T. Perry, *Terror as the Weapon of Political Agitation, Internal War*, éd. par ECKSTEIN Harry, Londres, 1964, pp. 73-74.

¹⁰²⁴ BOLECHÓW Bartosz, *Terroryzm...*, op. cit., p. 17.

terroristes.¹⁰²⁵ Compte tenu de son aspect global, le terrorisme ne peut être combattu efficacement que grâce aux moyens que donne la coopération internationale. Le terrorisme nécessite des actions dynamiques qui forcent les acteurs qui y sont exposés à adapter leur sécurité à la nature dynamique du danger. L'activité des organisations internationales facilite une telle coopération et créent souvent une valeur ajoutée : la lutte contre le terrorisme constitue un facteur qui d'une manière réelle convient à l'ordre international.¹⁰²⁶

Kacper Rekawek, un chercheur dans le domaine de la sécurité, en analysant la définition du terrorisme de Jonathan R. White créée dix ans avant les attentats du 11 septembre 2001, présente d'une manière intéressante le rapport terrorisme - Groupe de Visegrád :¹⁰²⁷

Tableau 32 : Les types du terrorisme et leur impact sur les pays du Groupe de Visegrád.

Type	Définition
Simple	La violence ou la menace d'une violence afin de faire peur – confirmé dans la région de Visegrád.
Légal	L'activité criminelle qui viole la loi, punie par l'État – connue dans la région de Visegrád.
Analytique	Les facteurs spécifiques, politiques et sociaux derrière les actes terroristes – jusqu'à 2011, non démontrés dans la région.
Sponsorisé par l'État	Les groupes terroristes utilisés par les petits États et gouvernements du bloc communiste pour menacer les intérêts des pays occidentaux – confirmé dans le passé, avant 1989, dans les pays de Visegrád.
Pays	La capacité et le pouvoir d'un gouvernement de terroriser sa population et de la forcer à se soumettre – la norme dans les quatre pays de Visegrád avant 1989.

Source : REKAWEK Kacper, *The Threat of Terrorism to the Visegrad Group Countries, V4 Papers* [en ligne]. 2011, n° 3, éd. par REKAWEK Kacper, op. cit., pp. 26-35.

Face au terrorisme d'après les attentats du 11 septembre 2001, les pays de l'Europe centrale décident d'identifier les menaces et d'élaborer le plan d'action à long et à court terme afin de limiter les dangers potentiels. Puisqu'ils ne possèdent pas de réelles capacités de

¹⁰²⁵ MADEJ Marek, *Zagrożenia asymetryczne bezpieczeństwa państw obszaru transatlantyckiego (Les dangers asymétriques de la sécurité des pays de la zone transatlantique)*, Varsovie, 2007, pp. 133-135.

¹⁰²⁶ KACZMAREK Julian, *Wybrane problemy terroryzmu i bezpieczeństwa (Les questions du terrorisme et de la sécurité)*, HALIŻAK Edward et al., *Terroryzm w świecie współczesnym (Le terrorisme dans le monde contemporain)*, Varsovie-Piłęźno, 2004, pp.129-143.

¹⁰²⁷ WHITE J. R., *Terrorism : 2002 Update : An Introduction, Florence, 2002*, cité d'après : *Non-military aspects of security in V4 countries – prospects for co-operation, V4 Papers* [en ligne]. 2002, n° 3, éd. par REKAWEK Kacper, Varsovie, 2011, [réf. 05.01.2012], p. 37. Disponible sur: http://www.pism.pl/files/?id_plik=8600.

supprimer les causes de la crise internationale, leur rôle à l'époque se limite seulement à une éventuelle intervention directe qui empêche l'activité des cellules locales des groupes terroristes.¹⁰²⁸

Le terrorisme implique les menaces potentielles pour les pays de la région centre-européenne qui sont liées aux :¹⁰²⁹

- séjours permanents ou temporaires des personnes liées aux groupes terroristes notamment :
 - les étudiants des pays qui peuvent soutenir le terrorisme, par exemple l'Afghanistan, l'Irak, la Libye et la Syrie ;
 - les personnes qui ont reçus ou demandent le statut de réfugié. Il s'agit notamment des citoyens de l'Afghanistan, de l'Algérie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de la Russie (surtout les Tchétchènes) et du Soudan ;
 - les personnes avec la citoyenneté d'un de pays du Proche Orient, algérienne, libyenne ou soudanaise qui séjournent sur le territoire des pays centre-européens et possèdent le titre de séjour permanent ou temporaire ;
- trafics des êtres humains liés aux groupes terroristes ;
- trafics des armes et des instruments techniques pour les organisations terroristes qui fonctionnent dans les pays tiers ; une possibilité d'utiliser l'arme de destruction massive notamment biologique ou chimique ;
- transferts financiers destinés aux organisations terroristes ; suite au blocage aux États-Unis et dans l'UE des comptes bancaires des personnes suspectées de soutenir les terroristes islamiques, les pays centre-européens peuvent devenir,

¹⁰²⁸ Alexander Kwaśniewski, le président polonais décide d'organiser une conférence consacrée à la lutte contre le terrorisme à Varsovie le 6 novembre 2001. Il invite les 16 présidents des pays de l'Europe centrale et orientale et des représentants des organisations internationales de la sécurité. Le président George W. Bush y participe par le biais d'une téléconférence. Les participants élaborent une déclaration qui exprime « *un soutien inconditionnel aux actions menées contre le terrorisme sous tous ses aspects* » et ébauchent un plan d'action contre le terrorisme. Comme le souligne le président Kwaśniewski, « *la conférence est une manifestation politique qu'affirme la présence de l'Europe centrale dans l'alliance anti-terroriste* ». PAWLAK Stanisław, *Warszawska Konferencja w sprawie Zwalczenia Terroryzmu (La conférence sur la lutte contre le terrorisme à Varsovie)*, HALIŻAK Edward et al., *Terroryzm...*, op. cit., pp. 343-352; *Warszawska Konferencja w sprawie Zwalczenia Terroryzmu (La conférence sur la lutte contre le terrorisme à Varsovie)* [en ligne]. 2001, [réf. 05.01.2012]. Disponible sur : http://www.bbn.gov.pl/wai/pl/2/313/Warszawska_Konferencja_w_sprawie_Zwalczenia_Terroryzmu.html; *Ustalenia Międzynarodowej Konferencji w sprawie Zwalczenia Terroryzmu (Les décisions de la conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme)* [en ligne]. 2001, [réf. 05.01.2012]. Disponible sur : <http://www.unic.un.org.pl/terroryzm/konferencja-stary.php>.

¹⁰²⁹ *Non-military aspects of security in V4 countries ...*, op. cit., pp. 11-43.

malgré eux, un asile financier pour les groupes terroristes ; les privatisations inachevées, le besoin d'investissement, le contrôle insuffisant des origines du capital et la corruption facilitent « le blanchiment d'argent » dans ces pays ;

- protestations éventuelles des populations musulmanes qui habitent la région contre les opérations militaires en Afghanistan ;
- forces politiques d'extrême droite et d'extrême gauche qui retournent sur le premier plan de politique européenne.¹⁰³⁰

Dans la lutte contre le terrorisme, les pays centre-européens postulent la création des institutions à caractère intergouvernemental et souhaitent élargir la coopération des organisations déjà existantes, qui disposent des moyens adéquats, telles que l'UE, l'OTAN, le Conseil des États de la mer Baltique, le Groupe de Visegrád et l'OSCE.¹⁰³¹

Le Groupe de Visegrád inscrit la lutte contre le terrorisme comme une des priorités de sa coopération, déjà à la conférence à Bratislava en 1999. Face à une nouvelle situation, en 2001, il décide de créer une unité consultative permanente contre le terrorisme, composée des ministres et de leurs représentants dont le fonctionnement rejoint le groupe contre la criminalité numérique qui existe déjà. Son but principal consiste à définir la spécificité des dangers liés au terrorisme dans la région de l'Europe centrale et d'élaborer un accord entre les services de renseignement des pays de la région portant l'échange des informations relatives au terrorisme. Dans leur travail commun dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les actions à caractère opérationnel, les pays du Groupe de Visegrád s'appuient sur l'expérience de l'Association européenne des académies de police, dont ils sont membres à côté de l'Autriche, de l'Allemagne, et de la Suisse, et sur l'Association européenne des écoles supérieures de police qui regroupent les membres de l'UE). Les pays de Visegrád souhaitent profiter des programmes de ces deux institutions qui forment les services chargés du combat contre le terrorisme et contre la criminalité organisée. Pour disposer des informations sûres concernant la migration des personnes suspectes, il devient nécessaire de développer un système d'échange d'informations sur les migrations (*Prague Information Exchange System, PIES*).

Dans le cadre des actions à long terme, les pays de l'Europe centrale envisagent de mener les recherches sur la problématique des groupes terroristes dans cette région. Le Fonds

¹⁰³⁰ L'attentat d'Anders Breivik le 22 juillet 2011 en Norvège illustre comment une utilisation de la force terroriste constitue un outil dangereux d'une idéologie politique. Son attaque démontre qu'une seule personne très déterminée suffit à nuire à la stabilité d'un pays. LIEDEL Krzysztof et al., *Zamach w Norwegii. Nowy wymiar zagrożenia terroryzmem w Europie (L'attentat en Norvège. La nouvelle dimension du danger terroriste en Europe)*, Varsovie, 2011, p. 8 et pp. 127-130.

¹⁰³¹ *Ibidem*.

international de Visegrád qui existe depuis 2000 et dispose d'un budget annuel de d'un million euros, permet de financer les démarches et les projets initiés par des différents groupes de réflexion qui diffusent les informations reçues auprès de toutes les institutions intéressées. Ces projets liés à la lutte contre le terrorisme sont traités en priorité par le Fond de Visegrád.

Les conclusions de telles études pourraient mener à l'élaboration d'un projet semblable à celui d'une coopération renforcée (ang. *enhanced cooperation* selon le Traité de Nice), concernant le combat contre le terrorisme dans le cadre du deuxième et du troisième pilier de l'UE, par exemple le service de renseignements, ce qui valoriserait l'image du Groupe de Visegrád et constituerait son apport significatif dans le développement de l'intégration européenne.¹⁰³²

Malgré que la lutte contre le terrorisme soit inscrite dans le troisième pilier de l'Union et se concentre sur l'assurance de la sécurité intérieure de l'UE, son efficacité exige un soutien du deuxième pilier. La coopération renforcée qui concerne la collaboration des services de renseignements n'est pas possible sans certains efforts diplomatiques entrepris dans le cadre de la PESC. Dans ce contexte, la coopération avec les nouveaux pays membres de l'Union, représentants de la région centre-européenne, paraît indispensable.

L'utilisation des armes biologiques par des groupes terroristes devient, après les événements de 2001, un danger le plus probable du point de vue de la sécurité. Le Groupe de Visegrád demande un soutien auprès de l'UE pour construire des laboratoires microbiologiques spécialisés, capables de mener les études, exigées par l'Organisation mondiale de la santé, sur les virus particulièrement dangereux. Il s'agit également de créer des bases juridiques qui permettraient de profiter des laboratoires étrangers.¹⁰³³

Un accès rapide au système d'informations de Schengen semble à l'époque nécessaire pour les pays du Groupe de Visegrád¹⁰³⁴ car il y a de plus en plus de risques que les personnes

¹⁰³² *Ibidem*, p. 23.

¹⁰³³ *Non-military aspects of security in V4 countries...*, op. cit., pp. 11-43.

¹⁰³⁴ Le Système d'Information Schengen (SIS) constitue une base électronique commune des données qui assure les procédures automatiques de recherche des informations sur les personnes et les objets. Ce système est utilisé particulièrement pour : la vérification des personnes et des objets durant le contrôle au moment de passage frontalier, le contrôle policier et douanier mené dans le cadre d'un État, la délivrance des visas et des documents de séjour. Il a une importance clé pour le fonctionnement de l'accord de Schengen. Pourtant, à l'époque il n'est pas techniquement préparé à accueillir les nouveaux pays membres. Sa modernisation grâce à la création du SIS II vient de la nécessité d'inclure dans la zone de Schengen les nouveaux pays membres, suite à l'élargissement de 2004. En effet, l'infrastructure technique du SIS I prévoyait seulement sept pays et n'était pas adaptée à incorporer les nouvelles installations nationales. Le SIS II est un système moderne utilisant de nouvelles technologies et des solutions informatiques qui permettent l'utilisation d'un éventail plus large des données, non seulement textuelles mais aussi des données biométriques. Il garantit également à tous les participants de la coopération de Schengen son utilisation constante, stable et sécurisée. KRYSZYŃIAK Małgorzata, *Układ z Schengen – konsekwencje dla Polski (L'accord de Schengen – les conséquences pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 1, 2004 ; KRYSZYŃIAK Małgorzata,

liées aux groupes terroristes séjournent sur leurs territoires. De plus, après l'adhésion de ces pays à l'UE, certaines de leurs frontières devenues celles de toute l'Union, il devient urgent de les rendre étanches pour réduire tout risque de trafic.

Un engagement des pays du Groupe de Visegrád dans la lutte contre le terrorisme apporte des avantages suivants :¹⁰³⁵

- l'évolution de l'image du Groupe de Visegrád aux yeux de l'OTAN ;
- la promotion de ces pays comme les pays leaders de la région centre-européenne ;
- le renforcement du partenariat stratégique parmi les pays du Groupe ;
- l'augmentation de leur influence politique sur le forum international ;
- le développement des programmes de recherche et de formation dans le cadre du GV.

Aujourd'hui l'Europe centrale fait partie intégrale du monde qui s'ouvre et dont les frontières disparaissent. Elle est concernée par toutes les tendances de la nouvelle réalité, à la fois celles positives, intégratrices et garantes de la sécurité, comme celles négatives, déstabilisatrices de l'ordre internationale. Les pays centre-européens tant bien que mal essaient de retrouver et de tracer leur chemin dans les méandres de la politique internationale tout en protégeant leurs propres intérêts de sécurité.

MORAWIEC Rafał et al., *Acquis Schengen w Polsce i innych krajach Grupy Wyszehradzkiej (Acquis Schengen en Pologne et dans les autres pays du Groupe de Visegrád)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, vol. 1, n° 4 (4), 2004.

¹⁰³⁵ *Non-military aspects of security in V4 countries...*, op. cit., pp. 11-43.

5.4 L'état et les perspectives de la sécurité en Europe centrale

Au début du XXI^e siècle, les pays de l'Europe centrale redéfinissent leurs objectifs géopolitiques. La sécurité reste toujours au cœur de leurs préoccupations, c'est un souci légitime compte tenu de leurs expériences historiques et de leur situation géographique au plein milieu de l'Europe. Pour l'asseoir dans le nouveau contexte international, ces États à la souveraineté fraîchement reconquise, doivent affirmer leur position dans l'arène internationale, notamment européenne, et redéfinir leur coopération régionale.

Les nations centre-européennes peuvent maintenant pleinement profiter des changements de vingt dernières années. La chute du communisme et la participation dans l'intégration européenne les libèrent des animosités historiques. L'OTAN reste à leurs yeux une organisation défensive la plus efficace sur le continent européen. Les conditions politiques en pleine évolution, l'Europe centrale se consacre désormais à l'intégration européenne. Pourtant, ce processus peut être considéré comme une vraie réussite seulement quand les nations qui y participent acquièrent le sentiment d'être en pleine sécurité. Ce sentiment est d'autant plus fort que la participation à l'intégration correspond à un libre choix, à une option parmi d'autres que la nation garde « en réserve » pour décider de sa sécurité. En résumé, quand l'adhésion à l'Union européenne est perçue comme la meilleure alternative. Le sentiment de la sécurité est nécessaire pour que les nations puissent promouvoir leurs conceptions et valeurs dans le cadre de l'Union européenne, contribuer à ce que ce forum international réponde au mieux aux intérêts de tous les membres.

Parmi les pays de l'Europe centrale, la Pologne, le plus grand pays de la région avec le plus grand nombre d'habitants, joue un rôle clé dans l'Union européenne. Pourtant, sa situation géographique est la moins avantageuse : étalée sur un plateau difficile à défendre, incapable de se protéger toute seule, elle se trouve en plus prise en étau par deux grandes nations – les Allemands et les Russes qui se sont déjà partagé à deux reprises son territoire. Au cours des siècles, la Pologne tentait d'échapper à un tel destin en construisant un système d'alliances. Au début du XIX^e siècle, elle a signé un traité avec la France. Dans les années trente du XX^e siècle, c'étaient des accords avec la Grande-Bretagne et la France qui aurait dû lui garantir la sécurité, malheureusement aucune de ces alliances n'a pas garanti ses frontières.

Aujourd'hui, la Pologne fait partie de l'UE et de l'OTAN et garde de bonnes relations avec ses voisins. Bien que la menace d'un conflit militaire n'existe plus en Europe en ce moment, un pays comme la Pologne doit construire sa sécurité à un très long terme. Les Polonais craignent que les Allemands expropriés et chassés après la Seconde Guerre mondiale

revendiquent leurs terres et leurs propriétés. En même temps, un rapprochement entre la Russie et l'Allemagne, un phénomène jugé favorable selon les catégories continentales, inquiète la Pologne. D'après certains analystes, Varsovie tourne trop sa politique étrangère en direction des États-Unis. Une orientation pro-américaine dans une période des dissonances entre les États-Unis et l'Union risque d'affaiblir la position internationale de la Pologne.

La situation géographique de la Hongrie ressemble sous certains aspects à celle de la Pologne. Ce pays s'étend également sur un plateau difficile à défendre : depuis la bataille de Mohács en 1526, les Hongrois n'ont gagné aucune bataille importante sur leur territoire. La littérature hongroise, notamment celle d'après 1989, est remplie des témoignages qui décrivent les souffrances de la population hongroise quand les armées étrangères traversaient le pays. Mais en comparaison avec la Pologne, la position de la Hongrie est encore plus délicate. D'abord, c'est un pays plus petit. Ensuite, Budapest formule certaines revendications concernant la minorité nationale hongroise qui vivent dans les pays voisins : en Roumanie – 1,6 millions de personnes = 7,1% de la population ; en Slovaquie – 520 000 = 10% ; en Ukraine – 163 000 ; dans les pays de l'ex-Yougoslavie – environ 400 000.¹⁰³⁶ Dans ces conditions, il est difficile pour Budapest de définir ses objectifs géopolitiques. István Bibó s'occupe de ce problème en analysant l'histoire et la conscience nationale hongroise, ainsi que les liens passés entre la Hongrie et l'Allemagne. Il considère ces relations d'une manière critique et les juge néfastes car elles ont poussé Budapest à s'engager du côté de Berlin, donc des perdants, pendant les deux guerres mondiales. Bibó pense également qu'en Hongrie, les expériences du passé ne servent pas suffisamment de leçon à l'heure actuelle. C'est grâce à Victor Orbán, le Premier ministre d'aujourd'hui que les décrets de Beneš, manipulés et utilisés par certains milieux en Allemagne, deviennent une affaire européenne. En public, Orbán prononce régulièrement les discours remplis de slogans et d'insinuations qui alimentent la méfiance des pays voisins. Dans les années 1990, la politique hongroise envers ses minorités nationales est perçue par Berlin comme dangereuse, son succès pourrait réveiller des revendications allemandes et mener l'Europe à la situation qui a précédé la Première Guerre mondiale.¹⁰³⁷

Les revendications hongroises sont un facteur déstabilisateur en Europe. Il suffit à une des puissances extérieures (les États-Unis ou la Russie), de les soutenir et toute l'UE risque de se trouver déséquilibrée. Mais ce scénario reste le plus dangereux pour la Hongrie même. En le réalisant, Budapest gagnerait un allié pour ses revendications, mais géographiquement bien

¹⁰³⁶ LABUSZEWSKA Anna (sous la dir.), *Konflikty etniczne ...*, op .cit., pp. 36-45.

¹⁰³⁷ *Ibidem*.

éloigné. En même temps, les relations avec ses voisins, son environnement naturel dont dépend immédiatement sa sécurité, se dégraderait. Les conséquences d'une telle situation rappellent les expériences de la Pologne qui avait les alliés forts mais éloignés, incapables de lui venir en aide au moment crucial.

La Hongrie garde des liens ethniques, culturels et historiques étroits avec ses minorités dans les pays limitrophes. Les conditions historiques, politiques, culturels et même familiales les ont fait se mélanger avec les nations voisines. Budapest doit accepter cette réalité historique et géopolitique spéciale ; la Hongrie reste un pays plat, entouré des montagnes habitées par les autres nations.

La géopolitique prend en compte les différents facteurs topographiques. Elle s'intéresse également aux questions culturelles, historiques, religieuses et ethniques. Mise à part la nostalgie pour l'ancienne couronne du Saint Stéphane, la Hongrie est liée avec les nations voisines par des interdépendances considérables : il est dans son propre intérêt d'entretenir une coexistence pacifique avec eux. Pour les minorités nationales en dehors de ses frontières, la Hongrie doit créer les meilleures conditions possibles, en coopérant amicalement avec les capitales voisines, plutôt qu'en cherchant des alliances contre elles. Le meilleur scénario pour la Hongrie serait donc de continuer la coopération au sein du Groupe de Visegrád, toujours dans le cadre des conditions générales de l'UE.

Le territoire de la République tchèque s'étend sur un goulot qui sépare le bassin baltique du bassin adriatique, formant le bassin tchèque, sans accès à la mer, entouré par les chaînes de Sudètes au nord, à l'est et au sud, les monts Métallifères, la Forêt du Haut-Palatinat et la Forêt de Bohême. C'est le cœur même de l'Europe. C'est pourquoi le territoire de la Tchéquie joue un rôle important en tant qu'une zone de transit pour les nombreux pays, notamment pour la Pologne et l'Allemagne. Il a aussi un rôle stratégique lié à sa proximité des passages frontaliers favorables du point de vue de la communication et des actions militaires. « *"Qui tient la Bohême tient l'Europe" : cette maxime est régulièrement attribuée à Bismarck et à Napoléon I^{er}* ». ¹⁰³⁸

La Slovaquie se trouve dans la partie centrale de l'Europe sur un passage où se rejoignent le bassin baltique et celui de la mer Noire. Le territoire de ce pays couvre une partie des Carpates occidentales et orientales. Les basses Beskides se trouvent dans sa partie orientale. C'est un nivellement entre les Carpates occidentales et orientales où le passage de la grande plaine hongroise débouche sur la plaine d'Europe orientale et le bassin de Sandomierz.

¹⁰³⁸ MARÈS Antoine, *Histoire des Pays tchèques et slovaque*, op. cit., p. 12.

Cette situation géographique donne au territoire slovaque une importance militaire et stratégique majeure. Comme le constate Antoine Marès « ...les territoires tchèques et slovaques ont toujours été bien placés pour jouer le rôle de sismographes de l'Europe. Cela leur a assuré de riches expériences, tout en provoquant hélas ! bien de drames ». ¹⁰³⁹

Comme l'a déjà montré l'Histoire, l'aspect topographique est très important pour la sécurité de la région centre-européenne et joue en sa faveur. En Europe, les armées se déplacent souvent de l'Est vers l'Ouest du continent ainsi que vers le nord de la Pologne et vers le sud de la Hongrie. Traversant la chaîne des Carpates avec leurs soldats, le général Broussilov durant la Première Guerre mondiale, et le général Konev pendant la Seconde Guerre mondiale, ont bien démontré combien coûte un tel passage. L'importance stratégique du portail des Moraves qui permet de réunir les armées du Nord et du Sud entre Ostrava et Vienne, est reconnue dans le monde entier et correspond à une leçon obligatoire dans les académies militaires. Les deux Guerres mondiales ayant commencé et s'y étant déroulées en Europe centrale, il est compréhensible que cette région particulièrement éprouvée aspire à prendre part activement dans l'évolution d'un nouvel ordre de sécurité et souligne l'importance de sa position géographique au plein milieu de l'Europe.

Concernant la position de l'Europe centrale sur la carte du continent européen nous pouvons constater :

- la position de l'Europe centrale sur la plaine orientale fait d'elle une des voies de communication terrestre entre l'Europe occidentale et orientale. Sa position sur les deux rétrécissements du pilier continental augmente son importance stratégique et la rend intéressante non seulement pour les pays limitrophes ;
- la dépendance économique de l'Europe centrale, surtout des livraisons de ressources énergétiques, la rend tributaire de la Russie, de l'Allemagne et de l'Ukraine. La découverte du pétrole et du gaz dans la mer du Nord et dans la mer de Norvège peut changer cette donne géographique : en tant que membres de l'UE, les pays centre-européens disposent d'un libre accès à la mer Baltique et aux autres voies maritimes ;
- la diversité ethnique, culturelle et religieuse des voisins de l'Europe centrale, fait peser des risques de conflits, venant notamment de la Russie et de l'Ukraine ;

¹⁰³⁹ *Ibidem*, p. 362.

- compte tenu des conditions géographiques, sociales et politiques de l'Europe centrale, de l'Allemagne et de la Russie toujours intéressées à élargir leurs zones d'influence, les dangers semblent se concentrer suivant trois axes : occidental, méridional-oriental et méridional-occidental.

L'Europe centrale, avec sa position clé du point de vue stratégique est l'une des régions géostratégiques principales. Elle se trouve sur le territoire où passent les voies naturelles de communication, suivant des parallèles Est-Ouest comme le présente la carte ci-dessous. Cette position de la région, ses conditions naturelles géographiques et son importance comme une zone de transit en font un point essentiel sur l'axe stratégique majeur de l'Europe.

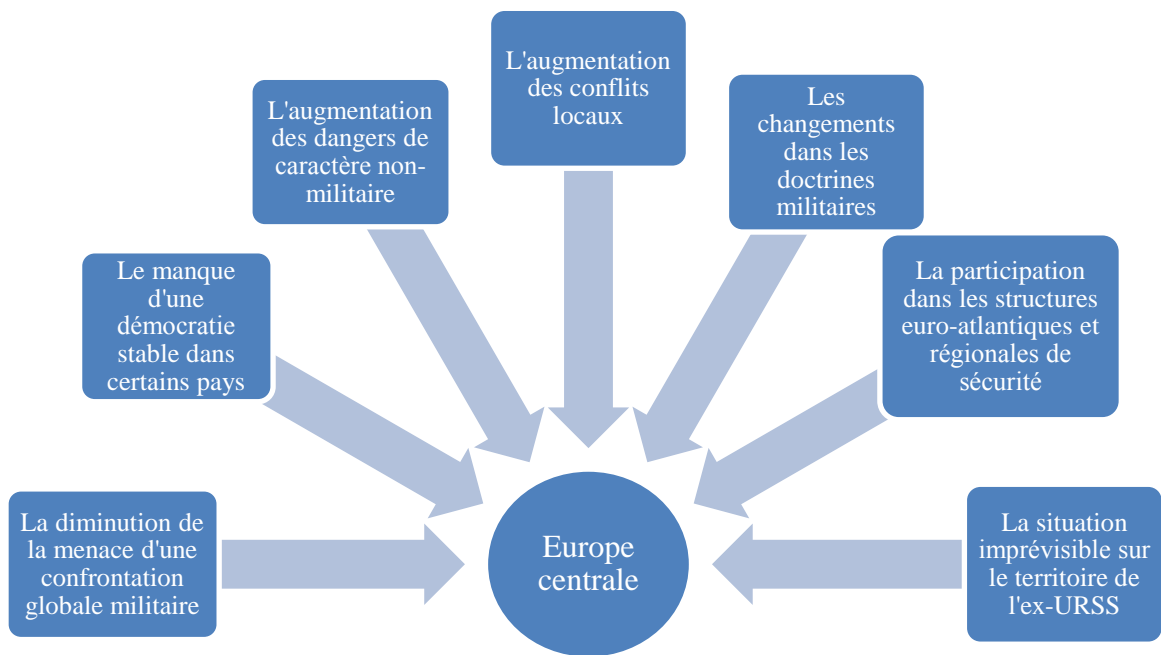
Carte 21 : Les pays de la région centre-européenne.



Source : LACH Zbigniew, *Geografia bezpieczeństwa państw regionu środkowoeuropejskiego (La géographie de la sécurité des pays de la région centre-européenne)*, Varsovie, 2001, p. 78.

L'analyse de la situation géopolitique et militaire actuelle (future) en Europe nous permet de définir les nombreux facteurs qui influencent directement ou indirectement le système de sécurité de l'Europe centrale. Comme cela démontre la graphique ci-dessous.

Graphique 18 : Les facteurs qui influencent le système de la sécurité en Europe centrale.



Ici, il nous faut revenir sur la question principale qu'aborde notre travail : celle des perspectives de sécurité pour l'Europe centrale, d'un système futur qui répondra le mieux aux besoins et aux intérêts de cette région. Du point de vue de ses intérêts et de ceux de toute l'Europe, la variante de la sécurité fondée sur le modèle européen et euro-atlantique semble optimale. Les vingt dernières années, les débats et les initiatives concrètes ont participé à réaliser cet objectif ambitieux.

Aujourd'hui, les pays centre-européens se retrouvent confrontés aux différents dangers et défis qui apparaissent dans la zone euro-atlantique, dont ils font désormais partie. La révolution politique en Europe en 1989 a commencé les grands changements dans l'environnement global de la sécurité, suite au processus de la globalisation qui se définit comme le « *processus multidimensionnel et dialectique d'un changement politique, économique, technique et culturel qui mène à augmenter le niveau de dépendance,*

*d'élargissement et d'approfondissement de toutes les formes des relations sociales autour du globe ».*¹⁰⁴⁰

Suite à la globalisation, le spectre de la sécurité subjectif et objectif s'élargit. Le monde divisé en deux blocs politiques et militaires, le paradigme de la sécurité, réel encore récemment, appartient désormais au passé. Les nouveaux défis et dangers apparaissent dont l'échelle et la dynamique font changer le contexte et obligent à adapter les efforts concernant la sécurité dans la zone euro-atlantique, à la nouvelle situation. La perception des défis et des dangers par les hommes politiques et par les opinions publiques n'est pas la même partout. Robert Kagan, un commentateur polonais, soulignent que les conditions historiques et la tradition impliquent que les Américains voient les dangers là où les Européens perçoivent simplement les défis.¹⁰⁴¹

L'Union européenne est une organisation clé dans la zone euro-atlantique, ses documents et sa Stratégie de sécurité de 2003 interprètent comme potentiellement dangereux aujourd'hui :

- la globalisation ;
- la sécurité énergétique et le développement de nouvelles technologies ;
- les disproportions entre les niveaux de vie ;
- les changements politiques à caractère démocratique ;
- le rôle montant des organisations transnationales ;
- les migrations des populations.

Ce document définit en tant que dangers principaux (ang. *key threats*) :

- le terrorisme, notamment l'utilisation de la force à l'échelle massive ;
- la prolifération des armes de destruction massive, notamment en connexion avec le terrorisme international ;
- les conflits régionaux ;
- les pays en état de l'autodestruction ;
- la criminalité organisée.

Les dangers se caractérisent par un large spectre, une grande diversité et sont difficiles à identifier à cause de leur caractère amorphe et de leur imprévisibilité, à la différence de ceux typiques de la Guerre froide.

¹⁰⁴⁰ PIETRAŚ Marek, *Międzynarodowe stosunki polityczne...*, op. cit., p. 585.

¹⁰⁴¹ KAGAN Robert, *Potęga i raj. Ameryka i Europa w nowym porządku świata (La puissance et le paradis. L'Amérique et l'Europe dans le nouvel ordre mondial)*, Varsovie, 2003, pp. 14-18.

Les études de l'opinion publique démontrent que les sentiments et les craintes des sociétés de l'Union européenne convergent avec la Stratégie européenne en ce qui concerne la perception des dangers actuels.

Les États-Unis, une puissance globale, perçoivent autrement les dangers actuels et la manière adéquate de les affronter, ce que reflète la stratégie de la sécurité nationale des États-Unis et leur stratégie militaire. Selon l'approche américaine, il y a quatre catégories fondamentales des dangers potentiels :

- traditionnelle (ang. *traditional*), qui concerne en général les dangers à caractère militaire ;
- irrégulière (ang. *irregular*), dont les actions asymétriques ;
- catastrophique (ang. *catastrophic*), lié aux actes terroristes à l'échelle massive, notamment avec l'utilisation de l'arme de destruction massive ;
- destructive (ang. *disruptive*), possible comme une conséquence du tournant technologique qui peut donner une supériorité aux contradicteurs des États-Unis.

Nous avons déjà démontré qu'il existe un accord sur l'identification et la perception des dangers et des défis pour la sécurité internationale dans l'environnement euro-atlantique. Cette harmonie influence la conception de la sécurité de l'Europe centrale dans l'espace euro-atlantique.

Sur le territoire euro-atlantique, à côté des États, acteurs majeurs de la sécurité, fonctionnent aussi trois institutions interétatiques : l'Alliance atlantique, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

L'OTAN constitue le fondement de la liaison euro-atlantique et donc du mécanisme euro-atlantique de la sécurité. Depuis sa création en 1949, l'OTAN constitue non seulement le fondement de la sécurité de l'Europe occidentale, mais également un chaînon fondamental de la liaison euro-atlantique. Le système de la défense collective de l'Alliance se base sur la coopération politique des pays membres ainsi que sur le potentiel militaire qu'entretiennent la planification défensive commune et la structure intégrée de commandement.¹⁰⁴²

Malgré des crises fréquentes et un flou identitaire, l'OTAN a réussi à survivre et à devenir l'alliance internationale la plus durable dans l'Histoire. L'OTAN a su redéfinir sa stratégie, s'ouvrir aux nouveaux membres et montrer durant l'opération Kosovo qu'elle est l'unique organisation capable d'affronter effectivement les situations de crise sur le territoire

¹⁰⁴² ZABOROWSKI Marcin, *Jakie stosunki transatlantyckie w XXI wieku ? (Quelles relations transatlantiques en XXI^e siècle?)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 4, octobre-décembre 2010, pp. 27-42.

euro-atlantique. Actuellement, l'OTAN contient 28 pays membres et réalise des missions fondamentales pour le système de la sécurité euro-atlantique.

La dynamique des relations transatlantiques implique fait qu'il nous est difficile de définir d'une seule manière la forme définitive et le rôle que l'OTAN devrait prendre dans l'environnement de la sécurité euro-atlantique. La réalisation des objectifs traditionnels liés à la défense collective des pays membres est accompagnée par la transformation de l'Alliance vers une organisation de la sécurité qui de plus en plus souvent réalise ses objectifs par les actions politiques. Sans oublier le scénario d'un futur élargissement de l'OTAN aux pays qui se trouvent en-dehors de la zone euro-atlantique. En effet, la situation évolue et l'OTAN jouera plus le rôle d'une organisation globale de la sécurité collective que celui d'une alliance militaire créée pour la défense collective des pays membres.

Le territoire euro-atlantique a besoin d'une alliance militaire qui dispose d'un potentiel et des capacités militaires de l'OTAN. Malgré certaines initiatives, il ne semble pas probable que dans les années à venir les organisations déjà existantes ou les nouvelles puissent reprendre et assurer efficacement et pleinement les fonctions de l'Alliance. C'est pourquoi l'Alliance reste l'organisation primordiale pour former l'environnement de la sécurité dans la zone euro-atlantique et garde sa prépondérance réelle en fin des comptes dans les premières décades du XXI^e siècle.

L'Union européenne est un autre chaînon important du système euro-atlantique de sécurité. *« En tant qu'union de vingt-cinq États avec une population dépassant 450 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut (PNB) mondial, l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial (...) elle doit être prête à partager la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur. »*¹⁰⁴³

La stratégie européenne de sécurité identifie les dangers et les défis pour la sécurité (globale et régionale). Le système international multilatéral efficace constitue la base de la sécurité et de développement à l'heure de la globalisation. Ce document ne précise pas les questions liées aux capacités militaires de l'UE, il démontre seulement en général le besoin de leur perfectionnement et de leur ajustement aux dangers actuels.

L'UE joue un rôle grandissant dans la zone euro-atlantique. Dans les années à venir, elle va sans doute se développer et augmenter son poids au-delà de la dimension économique. L'UE devient un acteur important de la sécurité collective, un élément de la stabilité non

¹⁰⁴³ *Une Europe sûre dans un monde meilleur. Stratégie européenne de sécurité, op. cit.*

seulement sur le territoire euro-atlantique car elle a des ambitions à l'échelle géostratégique. « *Les questions de la défense européenne et de l'OTAN sont strictement liées entre elles* ». ¹⁰⁴⁴

L'OSCE est perçue dans l'environnement euro-atlantique comme un instrument important pour affronter des conflits, pour renforcer la sécurité coopérative, la démocratie et les droits de l'homme. Un territoire vaste d'activité dans le sens géographique et fonctionnel, sa tradition de mener un dialogue ouvert et la pratique développée d'une coopération élastique avec les autres organisations, assurent à l'OSCE une place unique parmi les autres organisations supranationales.

Avec l'élargissement géographique de l'OTAN, de l'UE et la diversification de leurs missions, le rôle et l'importance de l'OSCE semblent diminuer. Cependant, on peut prévoir que dans les décades à venir, l'OSCE, le forum représentatif le plus large des pays de la zone euro-atlantique, restera toujours un élément important du système de sécurité, spécialisé dans les garanties douces de la sécurité.

Par leur nature, ces trois organisations à caractère transnational jouent un rôle particulier dans l'évolution de la sécurité : l'OTAN comme une organisation politique et militaire créée pour assurer la défense collective de ses membres, l'UE qui a pour objectif l'intégration économique et sociale des pays membres et l'OSCE fonctionnant dans la zone de la sécurité collective. L'UE développant ses capacités militaires et prenant de plus en plus de place dans l'environnement de la sécurité, il est légitime de conclure qu'à l'aube du XXI^e siècle, l'UE et l'OTAN forment la sécurité euro-atlantique.

Krzysztof Skubiszewski, le ministre polonais des affaires étrangères illustre les conditions de la sécurité de l'Europe centrale au seuil du XXI^e siècle par des cercles concentriques, partant du centre de la sécurité européenne : de l'Europe de l'Ouest. Selon lui, les éléments principaux de cette sécurité sont l'Alliance atlantique avec la présence américaine en Europe et le processus progressif de l'intégration européenne. Le degré de sécurité diminue vers l'Est, l'Europe centrale se trouvant dans un cercle extérieur composé des pays souverains qui reconstruisent leur sécurité. Dans sa théorie, Krzysztof Skubiszewski admet la nécessité de déplacer cette région vers le centre, d'autant que les intérêts centre-européens en ce qui concerne la sécurité, le développement et le progrès civilisateur la placent dans la zone euro-atlantique. D'un côté, il faut donc insérer cette région dans le réseau des « dépendances occidentales ». De l'autre côté, il est nécessaire de convaincre les pays de l'Alliance de reprendre la responsabilité de la sécurité en Europe, notamment dans sa partie

¹⁰⁴⁴ *Strategie dialogu*, op. cit.

centre-européenne. Il semble important que les pays de l'OTAN ne soient pas indifférents aux dangers qui menacent la sécurité sur tout le continent européen. Selon Krzysztof Skubiszewski, « *l'indivisibilité de la sécurité européenne devrait rapprocher l'Alliance de l'Europe entière et influencer d'une manière positive la situation incertaine en Europe centrale* ». ¹⁰⁴⁵ Ce postulat est fondé sur les principes admis durant le processus CSCE/OSCE, entres autres formulés dans la Charte de Paris pour une Nouvelle Europe de 1990. Dans cette Charte, les pays participants, dont les membres de l'OTAN, se prononcent en faveur de « *la sécurité égale pour tous nos pays* ». De plus, ils invoquent l'indivisibilité de la sécurité et soulignent que « *la sécurité de chaque État participant est liée de manière indissociable à celle de tous les autres* ». ¹⁰⁴⁶

L'adhésion des pays centre-européens à l'OTAN et à l'UE confirme leur appartenance séculaire à la civilisation du monde occidental qui pose toutefois certains problèmes. Une stratégie concernant les relations transatlantiques assure l'équilibre en Europe centrale entre les États-Unis et l'Europe et son maintien se trouve dans l'intérêt de la région.

La perspective de grandes unités telles que la civilisation et les alliances supranationales, ne devrait pas cacher les intérêts objectifs liés à la position de l'Europe centrale. Une menace militaire de la part de l'Allemagne est neutralisée effectivement par la participation dans les mêmes alliances : l'UE et l'OTAN, où la rivalité a désormais le caractère économique. L'OTAN est également une bonne solution pour le danger russe. La création d'un système de sécurité efficace fondé sur ces deux organisations et soutenu par les structures régionales est la meilleure solution pour cette région.

À l'aube du XXI^e siècle, il est difficile de définir un modèle final ou des solutions concrètes de fonctionnement et d'organisation du modèle européen ou euro-atlantique de sécurité. Pourtant, du point de vue centre-européen, cette solution répond le mieux aux besoins sécuritaires de la région. La participation dans ce nouvel ordre dépendra de nombreux facteurs objectifs et subjectifs, dont seulement une partie est prévisible. Il semble que seulement certaines « conditions générales » puissent être formulées, leur réalisation permettra la création et le fonctionnement effectif de ce modèle.

L'acceptation des structures déjà existantes (l'OTAN, l'UEO, la PESC et la PESD) définitives et agréées par tous les partenaires est une condition indispensable pour créer cet

¹⁰⁴⁵ *Przemówienie Krzysztofa Skubiszewskiego wygłoszone na forum Zgromadzenia Północnoatlantyckiego (Le discours de Krzysztof Skubiszewski sur le forum de l'Assemblée nord-atlantique), le 29 novembre 1999, Londres, cité dans KUŹNIAR Roman, Krzysztof Skubiszewski – dyplomata i mąż stanu (Krzysztof Skubiszewski – un diplomate et l'homme d'État), Varsovie, 2011.*

¹⁰⁴⁶ *Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, 19-21 novembre 1990, Paris [en ligne]. 1990, [réf. 23.06.2011]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39517>.*

ordre conforme aux besoins de l'Europe centrale. En effet, les nouvelles stratégies devraient supprimer ou au moins minimiser les différends entre les États-Unis et l'Europe d'un côté, et entre les partenaires européens de l'autre. C'est sur ce point que le modèle rencontre la plus grande difficulté dans son élaboration. Il ne s'agit pas seulement des différences des opinions ou des conceptions politiques, mais des divergences plus profondes et plus graves, fondées sur des intérêts particuliers nationaux des pays ou des structures internationales.

Pourtant, cette difficulté peut être surmontée dans l'arène internationale. La catégorie d'un « intérêt national » dans la politique d'un pays est prégnante, mais il ne faut pas la surestimer.¹⁰⁴⁷ Dans le monde contemporain, à cause de la globalisation, les dépendances déterminent tous les acteurs des relations internationales, même les plus forts comme les États-Unis et l'Union européenne et les poussent à chercher un compromis dans tous les domaines, y compris la sécurité et la politique étrangère. De plus, beaucoup d'éléments structureaux, politiques et militaires, existent déjà dans le cadre de l'OTAN, l'UEO, le Conseil d'Europe¹⁰⁴⁸ et l'UE et sont aujourd'hui communs, compatibles et susceptibles à s'intégrer. Cela concerne également le grand nombre des organisations et structures régionales dont les pays centre-européens font partie.

¹⁰⁴⁷ Par rapport aux années 1950 et 1960, quand la catégorie de « l'intérêt national » est fortement exposée dans les conceptions de l'école américaine du « réalisme politique » (dont Hans J. Morgenthau est le leader) l'interprétation de cette catégorie évolue. L'intérêt n'est plus un déterminant principal de la politique étrangère de chaque pays. MORGENTHAU Hans J., *Polityka między narodami. Walka o potęgę i pokój (La politique entre les nations. La lutte pour la puissance et la paix)*, Varsovie, 2010, pp. 21-26.

¹⁰⁴⁸ À l'aube du XXI^e siècle, le Conseil d'Europe apparaît comme un forum unique où tous les pays européens (à l'exception de la Biélorussie) élaborent ensemble les standards de la protection des droits de l'homme, de la démocratie et du gouvernement de droit. Les pays de Visegrád souhaitent élaborer les meilleurs mécanismes de la coopération du Conseil avec l'OSCE et l'UE. Les pays rassemblés dans le Conseil formulent ensemble les recommandations pour les pays qui ne respectent pas ces standards. De plus, ils créent ensemble le système des conventions européennes, dont la plus importante est la Convention de la protection des droits de l'homme et des valeurs fondamentales. Malgré que, durant les dernières années, les questions liées à la protection des droits de l'homme et à la promotion de la démocratie apparaissent de plus en plus souvent dans les actions de l'UE – extérieures et intérieures, l'UE reste une institution d'intégration qui se compose des pays les plus développés du continent. Pour les pays qui souhaitent rentrer dans l'UE, elle reste un élément extérieur qui désigne certains standards. Quant au Conseil d'Europe, il favorise la coopération des pays développés et les moins évolués sur ce plan. *Le sommet du Conseil d'Europe à Varsovie, 16-17.05.2005* [en ligne]. 2005, [réf. 17.05.2011]. Disponible sur : http://www.coe.int/t/dcr/summit/default_pl.asp ; HUBNER Denis, *Le Conseil de l'Europe après l'élargissement : ancrer l'unité du continent, Polska i Rada Europy 1990-2005 (La Pologne et le Conseil d'Europe 1990-2005)*, éd. par MACHIŃSKA Hanna, Varsovie, 2005, pp. 63-76.

Tableau 33 : La participation des pays centre-européens dans les organisations et structures régionales.

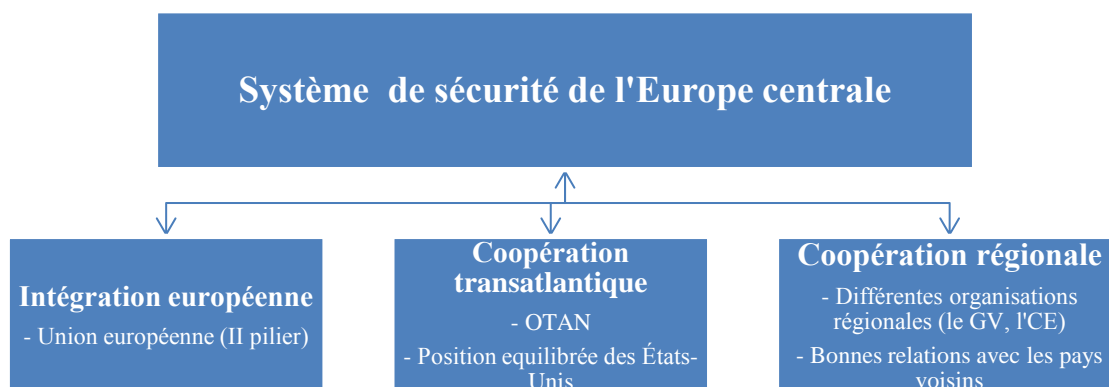
Organisation/Structure	Pologne	Tchéquie	Slovaquie	Hongrie
Conseil des États de la mer Baltique	M			
Groupe de Visegrád	M	M	M	M
ALECE	M	M	M	M
Partenariat Stratégique	M	M	M	M
Initiative centre-européenne	M	M	M	M
Organisation de coopération économique de la mer Noire	O	O	O	
Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est	M	M	M	M
Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est				M
Processus de coopération pour le Danube		M	M	M
Groupe de Vilnius			M	
Quadrilatérale				M
Triangle de Weimar	M			

M – membre, O – observateur, invité ou partenaire

Source : *Rocznik strategiczny 2010/2011. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2010/2011. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie, 2011.

Toutes ces thèses appuient la conclusion qu'il est possible de créer, dans les conditions actuelles, un système optimal de sécurité en Europe centrale basé sur l'intégration européenne et la coopération transatlantique, accompagné d'une coopération régionale adaptée. Un déplacement vers l'Est de la zone de stabilité, de démocratie et de sécurité rassure ce système. Ainsi, il garantit les intérêts de toutes les parties intéressées ce qui reste en accord avec les postulats pour la sécurité européenne complexe, coopérative et indivisible. Le système « multi-alliances » constitue une option meilleure qu'un système bilatéral. La dépendance d'un seul allié n'est pas une solution adéquate au contexte actuel. Aujourd'hui, la diversification de la sécurité est une valeur en elle-même.

Graphique 19 : Le système de sécurité de l'Europe centrale.



Pour la région centre-européenne, la question de la place appropriée dans le nouveau système reste très délicate. Il s'agit en effet d'équilibrer avec justesse des positions vis-à-vis de leurs partenaires stratégiques - l'Union européenne et les États-Unis. Les relations très proches, politiques et militaires au sein de l'OTAN avec les États-Unis rencontrent certaines inquiétudes ou même des irritations en Europe de l'Ouest, où on parle à ce propos d'« un atlantisme inconditionnel ».¹⁰⁴⁹ D'après George Friedman, le fondateur de Stratfor, auteur de nombreuses analyses de la situation internationale, les intérêts de l'Europe centrale et des États-Unis convergent. Sans véritable choix, cette région doit s'appuyer sur l'Amérique. Selon Friedman, l'Europe centrale occupe une place névralgique, entre la Russie et l'Europe occidentale. C'est pourquoi elle constitue pour les États-Unis une alliée naturelle et la seule région capable de retenir les ambitions russes.¹⁰⁵⁰ Seule la région centre-européenne, et plus

¹⁰⁴⁹ HOFMANN Pauline, *Le Triangle de Weimar, solide coopération dans le remous européen, Regard sur l'Est* [en ligne]. 15 janvier 2011, [réf. 18.07.2010]. Disponible sur : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1156&PHPSESSID=58e1663a76da43bae1a29e88e08c683.

Voir les réactions des hommes politiques et des journalistes, notamment en France où le leader du Front National Jean-Marie Le Pen a comparé la Pologne à « un cheval de Troie » américain en Europe. Michel Foucher, chargé de mission auprès des ministres français des affaires étrangères parle d'un « tropisme américain et "atlantique" en Europe centrale. », FOUCHER Michel, *À propos des frontières de l'Europe* [en ligne]. 28 juillet 2008, [réf. 18.07.2010]. Disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr/fr/article.

¹⁰⁵⁰ Dans une interview au quotidien *Rzeczpospolita* (22.11.2008) George Friedman présente sa vision de l'Europe centrale. Selon lui, l'Ukraine et la Biélorussie se trouveront dans les années à venir sous la domination de la Russie qui reviendra à la frontière de l'Europe centrale. Les États-Unis ont perdu le combat avec la Russie en Ukraine. Moscou reconstruit son puissance impériale et commence ainsi son expansion à l'Ouest. Les États-Unis ne peuvent pas permettre la création d'une alliance entre la Russie et l'Europe occidentale « car ce sera une combinaison trop sérieuse ». Une telle alliance peut être créée par l'Allemagne qui n'est pas une « puissance antirusse ». L'Amérique souhaite retenir la Russie en Europe centrale sur la ligne des Carpates. D'après

particulièrement la Pologne puisse bloquer l'essor inquiétant des relations russo-allemandes.¹⁰⁵¹

Malgré que l'érosion de l'ancien système de sécurité de l'Europe centrale se passe automatiquement, sans engager les pays intéressés, la revalorisation de la structure et de la conception de la sécurité nécessite un grand effort commun et des recherches intensives particulières. Les élites politiques centre-européennes développent des capacités diplomatiques afin de défendre leurs intérêts (liés à l'OTAN, dominées par les États-Unis et l'Union européenne en pleine développement de son élément défensif) sans rentrer en conflits avec leurs alliés. En fait, les pays de l'Europe centrale s'investissent dans la construction des conceptions communes de sécurité en collaboration avec les États-Unis et l'UE, sans oublier la Russie.

La nécessité de se prononcer pour un de deux partenaires, par exemple dans un cas de crise dans les relations transatlantiques, semble être le scénario le moins favorable pour l'Europe centrale, ce que démontre participation de la Pologne dans la guerre en Irak en 2003.¹⁰⁵² Les pays centre-européens sont alors amenés à se positionner : leurs intérêts nationaux sont liés surtout à l'adhésion aux structures européennes, plus proches géographiquement, économiquement, politiquement et culturellement ou bien ils les font

Friedman la guerre en Géorgie a mis en doute la crédibilité de l'OTAN et la crise financière celle de l'UE. Ainsi, une approche des pays centre-européens (compris comme le Groupe de Visegrád) devrait se passer sur le niveau économique. Avec le temps, quand le danger de la part de la Russie augmentera et l'OTAN commencera à faiblir, les liens plus proches, militaires et politiques se créeront dans la région. Néanmoins, les pays de l'Europe centrale ne seront pas capables d'affronter la Russie et auront besoin des États-Unis. Le prochain conflit entre la Russie et les pays centre-européens n'aura pas de caractère militaire mais ressemblera à une Guerre froide. Finalement, la Russie ne supportera plus la rivalité avec les États-Unis. Tandis que l'Europe centrale montera en puissance, la Russie s'affaiblira, anéantie par les problèmes démographiques, économiques etc. La future Europe centrale dominera sur la Russie, car elle aura pour elle l'industrie militaire. Les États-Unis et l'UE devraient soutenir l'intégration de l'Europe centrale qui ne s'est jamais opposée à la proche coopération des pays de la région, bien au contraire elle les y a vivement poussés. La création des liens entre les pays centre-européens facilitera le processus décisionnel dans l'UE et ses membres en profiteront. L'unification de l'Europe centrale ne peut être dirigée ni contre l'Union ni contre la Russie. *Nowe mocarstwo nad Wisłą (Une nouvelle puissance au bord de la Vistule)*, l'interview avec George Friedman, *Rzeczpospolita* [en ligne]. 22 novembre 2008, [réf. 09.07.2012]. Disponible sur: <http://www.rp.pl/artykul/222924.html>.

¹⁰⁵¹ FRIEDMAN George, *Następne 100 lat. Prognoza na XXI wiek (Prochains 100 ans. Les prévisions pour le XXI^e siècle)*, Varsovie, 2009, pp. 91-96.

¹⁰⁵² La participation de la Pologne dans l'opération militaire en Irak reste un événement le plus controversé de sa politique étrangère et de sécurité depuis quinze ans. Pour les élites politiques, la décision de soutien des États-Unis en Irak est une conséquence de reconnaître en Washington son principal allié et le garant définitif de sa sécurité nationale. WĄGROWSKA Marta, *Udział Polski w interwencji zbrojnej i misji stabilizacyjnej w Iraku (La participation de la Pologne dans l'intervention militaire et dans la mission de stabilisation en Irak)*, *Raporty i Analizy (Rapports et Analyses)* [en ligne]. 2004, n° 12, [réf. 12.09.2009]. Disponible sur: http://csm.org.pl/fileadmin/files/Biblioteka_CSM/Raporty_i_analizy/2004/Maria%20W%C4%85growska_Udzia%C5%82%20Polski%20w%20interwencji%20zbrojnej%20i.pdf; Le président français Jacques Chirac critique ouvertement le soutien de la Pologne et des autres pays centre-européens de l'intervention américaine en Irak. Selon lui, ces pays « ont manqué une bonne occasion de se taire ». *Conférence de presse de M. Jacques Chirac*, le 17 février 2003, *Le Monde diplomatique* [en ligne]. 2003, [réf. 12.09.2009]. Disponible sur: <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/europe/conf-chirac>.

tourner vers leur partenaire américain, géographiquement lointain mais politiquement assez proche.

L'acceptation du modèle euro-atlantique signifie un refus partiel ou l'adoption modérée du modèle de sécurité collective qui prévoit la création des structures comme l'OSCE. Cette organisation joue un rôle très important et positif sur le continent européen, mais, à cause de ces compétences limitées et de danger que la Russie la domine un jour, ne peut pas correspondre à un système de sécurité pour l'ensemble du continent.¹⁰⁵³

Le modèle euro-atlantique est le plus effectif et il a fait déjà ses preuves au cours des cinquante dernières années. Il semble répondre le mieux aux défis et besoins du XXI^e siècle. Son adoption ne devrait pas faire naître de nouveaux « forteresses » en Europe. Construit pour les besoins du siècle à venir, s'il veut être effectif, il doit prendre en compte les intérêts et les aspirations de tous les pays européens, y compris les pays centre-européens. Dans le monde contemporain, déterminé de plus en plus par les réseaux de relations réciproques, la sécurité européenne devient indivisible, couvrant désormais tout le continent européen et non seulement sa partie occidentale.¹⁰⁵⁴

Au cours des dernières années, les événements majeurs pour la géopolitique mondiale ont eu lieu : l'affaiblissement de la position des États-Unis, l'approfondissement de la crise d'identité de l'Europe, la chute macro-économique des pays riches en ressources naturelles (notamment l'Iran, la Russie et le Venezuela), le miracle économique de la Chine. L'apparition d'une nouvelle image des relations internationales dans la sphère de la sécurité, militaire et de défense, constitue une conséquence majeure de la crise mondiale. L'architecture des marchés financiers est touchée par les changements dans le monde d'après la crise, et, au-delà, le système de la sécurité mondiale dont l'image change d'une manière importante. La dynamique des changements sur la scène internationale démontre l'archaïsme des structures mondiales politiques, économiques et de sécurité. Le paradigme de la sécurité internationale doit évoluer afin d'affronter effectivement les défis de l'avenir.

Les expériences historiques de pays de l'Europe centrale ne les dispensent pas de prendre leurs responsabilités. De son côté, ils doivent continuer les efforts afin de mener les réformes et d'adopter au plus vite leurs systèmes aux standards européens. Il est indiscutable que cela doit se dérouler dans le cadre d'un nouveau système de sécurité stable et effectif. Le

¹⁰⁵³ ZIEBA Ryszard, *Funkcjonowanie paneuropejskiego systemu bezpieczeństwa KBWE/OBWE (Fonctionnement de système de sécurité pan-européenne CSCE/OSCE)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, n° 3, 1998 ; *Two decades of cooperation on security in Central Europe (1989-2009) : sharing our experience with the neighboring regions*, op. cit.

¹⁰⁵⁴ *Ibidem*.

nouveau modèle remplacera « l'ordre de Yalta » par le système démocratique et libéral qui répondra aux besoins du monde contemporain. Désormais les pays centre-européens reprennent le rôle de *security provider* – ils mènent activement la politique qui doit renforcer la sécurité dans la région. Ils ne sont pas de simples consommateurs de la sécurité. L'équilibre sur tout le continent européen dépend de la stabilité de cette région centrale. Les pays centre-européens participent dans le processus politique mais ils sont aussi actifs militairement dans les différents territoires et zones militaires. Ces pays continuent activement les opérations militaires, sur les différents niveaux de l'OTAN, de l'UE et de l'ONU. Comme les montrent les événements de 2011, liés à la crise dans le monde arabe, l'Europe centrale se retrouve distancée dans l'arène internationale.¹⁰⁵⁵ Pourtant, elle ne souhaite pas être un pion dans le jeu des autres, elle veut être un participant important des événements majeurs. C'est pourquoi en tant qu'un *security provider*, elle rappelle le besoin des actions concrètes nécessaires pour assurer la sécurité dans cette région :

- le progrès de l'intégration européenne, l'approfondissement et l'élargissement ;
- la création par les pays de Visegrád d'un groupement tactique auprès de l'UE ;
- la réforme réussie de l'OTAN (la définition des plans de défense pour l'Europe centrale, des plans d'éventualité et leur mise en place sous forme des manœuvres militaires sur le territoire des pays centre-européens) ;
- le succès de la transformation dans les pays européens postsocialistes, leur entrée dans les structures occidentales et par la suite leur position dans ces institutions;
- la réussite des processus de démocratisation dans la CEI qui se trouve à la frontière de la nouvelle zone euro-atlantique ;
- la création d'un système effectif de sécurité sur tout le continent européen, fondé sur la coopération des institutions déjà existantes (l'OSCE, l'OTAN, l'UEO et l'UE) ;
- la redéfinition et l'adaptation des structures régionales au nouvel ordre international ;
- l'équilibrage entre les deux voisins les plus forts à ambitions hégémoniques, l'Allemagne et la Russie.

¹⁰⁵⁵ ANANICZ Szymon, *Arabska wiosna: wyzwania i szanse dla Partnerstwa Wschodniego (Le printemps arabe : les défis et les chances pour le Partenariat oriental)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 3, juillet-septembre 2011, pp. 39-54.

La réussite de tous ces éléments décidera de la stabilité en Europe centrale. L'évolution du système international servira les besoins et les intérêts nationaux, donc fera évoluer aussi les relations entre les pays vers un ordre des relations pacifiques. De plus, l'indivisibilité de la sécurité aura une influence bénéfique sur l'état de la sécurité internationale, celui de l'Europe centrale y compris.

CHAPITRE 6

LES QUESTIONS ACTUELLES

6.1 Le bouclier anti-missile et les nouveaux problèmes

La question de déploiement du système du bouclier anti-missile (ang. *Ballistic Missile Defense System*, BMDS) en Pologne et en Tchéquie reste déterminante pour la sécurité de la région. Une telle implantation, accompagnée par le stationnement du personnel américain (d'environ trois cents soldats) et la création d'une infrastructure militaire engagera durablement les États-Unis en Europe centrale. Pour mieux saisir l'importance d'un bouclier dans la région centre-européenne, il est utile de rappeler le contexte historique et géopolitique qui a vu naître cette idée. Deux blocs armés qui s'affrontent durant la Guerre froide s'adonnant à la course aux armements, possèdent chacun le nombre d'ogives nucléaires suffisant pour détruire totalement son adversaire. Le 1^{er} juillet 1968, le Traité de la non-prolifération nucléaire (ang. *Non Proliferation Treaty*, NPT) est signé.¹⁰⁵⁶ À l'époque, toutes les puissances mondiales, membres permanents du Conseil des Nations unies, disposent déjà de l'armée nucléaire, bientôt, l'Inde et l'Israël rejoignent ce club fermé.

¹⁰⁵⁶ *Treaty on the Non-proliferation of nuclear weapons, 1er juillet 1968* [en ligne]. 1999, [réf. 12.02.2011]. Disponible sur : <http://www.state.gov/www/global/arms/treaties/npt1.html#1>.

Tableau 34 : Les arsenaux nucléaires des pays puissances (d'après les données officielles 2012).

Pays	1 ^{er} détonation	Le nombre des essais	Le nombre des ogives nucléaires (2011)
États-Unis	17.07.1945	1 054	environ 8 500
USRR/Russie	29.09.1949	720	environ 10 000
Grande-Bretagne	13.10.1952	44	225
France	13.02.1960	216	300
Chine	16.10.1964	45	240
Inde	18.05.1974	7	80-100
Israël	1979 (?)	-	100-200
Afrique du Sud	-	-	6 (détruit après 1989)
Pakistan	28.05.1998	6	90-100
Corée du Nord	09.10.2006	2 (?)	environ 5

Source : MALENDOWSKI Włodzimierz, MOJSIEWICZ Czesław, *Stosunki międzynarodowe (Relations internationales)*, Varsovie, 2004, pp. 445-450; PIETREWICZ Oskar, *Azjatyckie arsenały atomowe (Les arsenaux nucléaires asiatiques)* [en ligne]. 15 novembre 2011, [réf. 03.01.2012]. Disponible sur : <http://www.psz.pl/Azjatyckie-arsenaly-atomowe> ; *Global Fissile Material. Report 2011, Nuclear Weapon and Fissile Material Stockpiles and Production, International Panel on Fissile Materials* [en ligne]. 2011, [réf. 11.12.2011]. Disponible sur : <http://fissilematerials.org/library/gfmr11.pdf>.

Sous la menace permanente d'une destruction massive nucléaire et dans l'esprit de maintenir un équilibre des forces, les États-Unis et l'URSS signent le 26 mai 1972 le traité ABM (*Anti-Ballistic Missile*) sur la limitation des armes stratégiques. Il a pour objectif de diminuer la présence des systèmes qui permettent une défense garantissant une riposte, nommée aussi « le deuxième coup ». D'après ce traité, les boucliers anti-missiles devraient protéger seulement les capitales de deux pays ou les champs de l'implantation des missiles stratégiques.¹⁰⁵⁷ La réduction du nombre des lance-missiles et des ogives des missiles balistiques est prévue dans les cinq années qui suivent.¹⁰⁵⁸

« *La fin de la Guerre froide a "libéré" les pays potentiellement proliférateurs : à l'"équilibre de la terreur" a succédé un déséquilibre stratégique qui a favorisé la dissémination des armes de destruction massive.* »¹⁰⁵⁹ Le changement de l'ordre des forces après l'effondrement de l'URSS, a provoqué la mutation du système bilatéral en un système

¹⁰⁵⁷ KACZMARSKI Marcin, *Obrona przeciwrakietowa Stanów Zjednoczonych i jej implikacje międzynarodowe (La défense anti-missile des États-Unis et leurs implications internationales)*, Toruń, 2004, pp. 15-17.

¹⁰⁵⁸ MALEC Mieczysław, DURYS Paweł, PACHOLSKI Piotr, *NMD – amerykański program obrony przeciwrakietowej, (NMD - le programme américain de la défense anti-missile)*, Toruń, 2001. pp. 7-9.

¹⁰⁵⁹ ZECCHINI Laurent, *Face à la prolifération les systèmes de protection se sont multipliés*, *Le Monde*, 21.02.2007, p. 4.

unilatéral où les États-Unis gagnent une position hégémonique à l'échelle globale. Concrètement, ils jouent le rôle de gendarme global pendant quinze années, sans aucune autre puissance concurrente. Pourtant, au début du XXI^e siècle les États-Unis commencent à développer leurs capacités militaires, en fonction des événements suivants :

- l'importance grandissante de la Chine, politique et économique ;
- la reconstruction de la puissance russe ;
- la coopération entre la Chine et la Russie ;
- la perte progressive d'influence politique américaine sur le continent européen par les États-Unis ;
- la menace terroriste.

Le 1^{er} mai 2001 le président George W. Bush durant son discours à National Defence University à Washington déclare que son administration envisage de créer un système de la défense à portée globale et de sortir de l'accord ABM.¹⁰⁶⁰ En conséquence, à partir de 2001 les dépenses annuelles américaines pour la construction d'un système anti-missile de la nouvelle génération atteignent dix milliards de dollars. De plus, dans la nouvelle stratégie de la sécurité publiée le 16 mars 2006, les Américains inscrivent la possibilité d'une frappe préventive (ang. *preemption*) : « nous envisageons une utilisation de force en cas d'une attaque ennemie éventuelle, même sans être sûrs ni de son lieu ni de sa date ». Compte tenu des conséquences potentielles d'une attaque avec l'utilisation des armes de destruction massive, les États-Unis, selon leur nouvelle stratégie, décident de ne plus attendre passivement que le danger se concrétise.¹⁰⁶¹

En 2002, les États-Unis se retirent du traité ABM et du traité d'interdiction complète des essais nucléaires TICEN (ang. *Comprehensive Test Ban Treaty*) non ratifié¹⁰⁶² : c'est un

¹⁰⁶⁰ TROSYŃSKA Marta, *Polityka zagraniczna Stanów Zjednoczonych w latach 2000-2004 (La politique étrangère des États-Unis dans les années 2000-2004)*, Toruń, 2006, pp. 43-50.

¹⁰⁶¹ La frappe préventive s'accompagne toutefois de nombreuses conditions et ne nécessite pas un engagement immédiat des forces militaires. Au début, il y a la diplomatie, ensuite les actions menées avec les alliées et les partenaires régionaux et la frappe préventive intervient seulement au final. Cette stratégie fait appel à l'interprétation de l'auto-défense en accord avec la jurisprudence (ang. *long standing principles of self defense*). La décision de la frappe devrait être prise avec précaution et prendre en compte toutes les conséquences possibles. *National Security Strategy 2006* [en ligne]. 2006, [réf. 14.01.2011]. Disponible sur : <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss/2006/>; POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Strategia bezpieczeństwa Stanów Zjednoczonych z 16 marca 2006 (La stratégie de la sécurité des États-Unis du 16 mars 2006)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 19, 22.03.2006 ; PACUŁA Przemysław, *Główne kierunki polityki zagranicznej Stanów Zjednoczonych. Cele strategiczne, narzędzia ich realizacji (Les directions de la politique étrangère des États-Unis. Les objectifs stratégiques, les outils de leurs réalisations)*, *Bezpieczeństwo narodowe (Sécurité nationale)*, n° 3-4, 2007, Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (Agence de la sécurité nationale).

¹⁰⁶² BANIA Radosław, *Polityka zagraniczna USA w drugiej połowie XX i na początku XXI wieku (La politique étrangère des États-Unis dans la deuxième moitié du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle)*, PŁUDOWSKI

pas vers la construction d'un bouclier anti-missile. De surcroît, le développement du système anti-missile constitue la violation du NPT, en particulier de son article VI qui dit que les pays signataires s'engagent à « mener des négociations en bonne foi et en utilisant les moyens efficaces pour arrêter rapidement la course aux armements et en faveur du désarmement nucléaire ». ¹⁰⁶³ Cette politique américaine se poursuit avec le refus de ratifier le protocole de Kyoto, de reconnaître la juridiction de la Cour pénale internationale et de signer la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnelles. ¹⁰⁶⁴

Le but du nouveau système est de créer la défense effective face à une frappe missile par les États voyous qui contestent l'ordre international, souvent par des méthodes non-conventionnelles et imprévisibles. ¹⁰⁶⁵ Il s'agit notamment de l'Iran et de la Corée du Nord qui investissent activement dans la technologie des missiles et des armes de destruction massive. À l'époque, l'Initiative de la défense stratégique (ang. *Strategic Defense Initiative*, SDI) créée en 1983 à l'Initiative de Ronald Reagan, défend le territoire américain d'une frappe massive missile seulement venant de « vieilles » puissances nucléaires comme la Russie et la Chine. ¹⁰⁶⁶

À l'aube du XXI^e siècle, les discussions américaines portant sur d'éventuelles sources des dangers envisagent : ¹⁰⁶⁷

- la frappe par l'arme de destruction massive sur le territoire des États-Unis comme un élément du conflit régional, par exemple au Proche Orient ;
- la frappe missile responsable punitive, par exemple l'agresseur venge ainsi les actions politiques ou militaires des États-Unis dans une région ;
- la frappe « au hasard » ou « par erreur » sur les États-Unis, comme une action de propagande qui démontre la faiblesse de la défense américaine ;
- l'éventuelle attaque nucléaire préventive.

Tomasz, *Ameryka. Polityka i stosunki międzynarodowe (L'Amérique. La politique et les relations internationales)*, Toruń, 2008, pp. 253-257.

¹⁰⁶³ "Each of the Parties to the Treaty undertakes to pursue negotiations in good faith on effective measures relating to cessation of the nuclear arms race at an early date and to nuclear disarmament, and on a Treaty on general and complete disarmament under strict and effective international control." l'article VI du *Treaty on the Non-proliferation of nuclear weapons*, op. cit.

¹⁰⁶⁴ TROSZYŃSKA Marta, *Polityka zagraniczna...*, op. cit., pp. 50-61.

¹⁰⁶⁵ MEIJER Hugo L. *La posture nucléaire américaine de l'après-guerre froide, Le débat stratégique* [en ligne]. mars 2009, n° 102, [réf. 16.02.2012]. Disponible sur : <http://www.cirpes.net/article267.html>.

¹⁰⁶⁶ KENGOR Paul, *Ronald Reagan i obalenie komunizmu. Zbliżenie na Polskę (Ronald Reagan et la chute du communisme. L'approche polonaise)*, Varsovie, 2007, p. 198; SCHWEIZER Peter, *Victory, czyli zwycięstwo (Victory c'est-à-dire la victoire)*, Varsovie, 1994, pp. 167-168.

¹⁰⁶⁷ TROSZYŃSKA Marta, *Polityka zagraniczna ...*, op. cit., pp. 50-70; MATERA Paulina, MATERA Rafał, *Stany Zjednoczone i Europa. Stosunki polityczne i gospodarcze 1776-2004 (Les États-Unis et l'Europe. Les relations politiques et économiques 1776-2004)*, Varsovie, 2007, pp. 362-371.

Le bouclier anti-missile déployé en Europe centrale constitue un élément du système de défense anti-missile développé et intégré. Il se compose de trois sous-systèmes : la détection, la détermination de la trajectoire et la destruction des missiles à moyenne et à longue portée qui restent à la disposition de différentes forces militaires des États-Unis soumises à un commandement uni. L'intégration constitue un trait important du système. Dans leurs documents intérieurs, les Américains abandonnent l'idée de partage en ce qui concerne le pilier stratégique et le théâtre des opérations (ang. *theater defense*) en affirmant que les éléments du système devraient être reconfigurés par rapport aux besoins du scénario actuel.¹⁰⁶⁸ Le premier sous-système qui a pour objectif de détecter le lancement des missiles balistiques se composera de deux niveaux : quatre satellites d'observation (ang. *Space-Based Infrared System*) volant sur les orbites géostationnaires et vingt-quatre satellites de surveillance (ang. *Space Tracking and Surveillance System*) qui permettent une observation plus précise des zones dangereuses (p. ex. le Proche Orient). Le sous-système de détermination se compose des stations radio placées au sol, capables d'observer en dehors de l'horizon localisé en particulier aux États-Unis, en Groenland et en Grande-Bretagne – à proximité des trajectoires des vols probables des missiles balistiques lancés contre les États-Unis.¹⁰⁶⁹ Actuellement huit stations de radio de différentes portées fonctionnent. Les moyens de neutralisation concerneront les systèmes d'armement capables de détruire les missiles balistiques dans toutes les trois phases du vol : la propulsion, le vol balistique et le retour dans l'atmosphère, devraient comporter :¹⁰⁷⁰

- dans la phase de propulsion : les missiles KEI (ang. *Kinetic Energy Interceptor*), les canons laser situés sur les plateformes aériens se trouvant à proximité des endroits d'un tir potentiel ;
- dans la phase de vol balistique : le système GMD (ang. *Ground Missile Defense*) qui se compose des missiles GBI (ang. *Ground Based Interceptor*)

¹⁰⁶⁸ GRZEGORZEWSKI Jerzy, *Amerykańska tarcza antyrakietowa – opis systemu (Le bouclier anti-missile américain – la description du système)*, *Przegląd sił powietrznych (Revue des forces aériennes)*, n° 7, 2008, pp. 12-18.

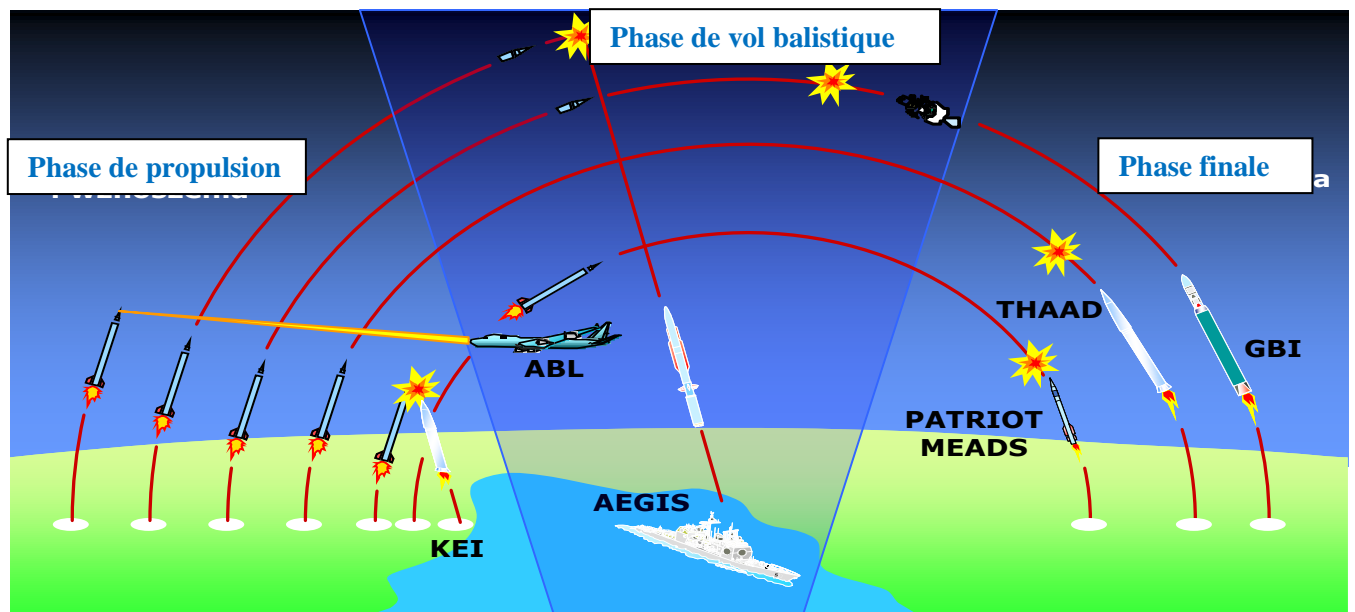
¹⁰⁶⁹ CHOROŚNICKI Michał, GRUSZCZAK Artur, *Wpływ tarczy antyrakietowej na pozycję międzynarodową Polski. Konsekwencje umieszczenia systemu obrony przeciwrakietowej Stanów Zjednoczonych na terytorium Rzeczypospolitej Polskiej (L'influence du bouclier antimissile sur la position internationale de la Pologne. Les conséquences du déploiement du système de la défense nucléaire des États-Unis sur le territoire de la République de la Pologne)*, Cracovie, 2008, pp. 406-420.

¹⁰⁷⁰ *Technologies des missiles et bombardiers (les informations du site des Nations unies)* [en ligne], 2010, [réf. 20.12.2010]. Disponible sur : <http://www.un.org/fr/disarmament/wmd/missiles/science.shtml>; MARSZAŁEK Maciej, ŻABICKI Krzysztof, *Balistyczne pociski rakietowe teatru działań – virtualne czy rzeczywiste zagrożenie dla bezpieczeństwa międzynarodowego (Les missiles ballistiques du théâtre d'action – le danger virtuel ou réel pour la sécurité internationale)*, *Zeszyty Naukowe AON (Les cahiers scientifiques de l'Académie de la défense nationale)*, n° 2, (2007), pp. 72-89.

installés dans les silos et qui possèdent des éléments de l'auto-guidance de destruction (ang. *Interceptor Kill Vehicle*, EKV) ; les destroyers et les croiseurs équipés du système de combat Égide (ang *Aegis*) ;¹⁰⁷¹

- dans la phase finale : les systèmes de la défense aériennes Patriot PAC-3 (dans l'avenir le système MEADS) et les batteries de missiles sol-air THAAD (ang. *Theater High Altitude Area Defense*).¹⁰⁷²

Graphique 20: Les phases du vol d'un missile balistique.



Attaque

Défense

Source : GRZEGORZEWSKI Jerzy, *Amerykańska tarcza antyrakietowa – opis systemu*, op. cit., pp. 12-18.

D'après les premiers projets *National Missile Defense* (NMD) atteindra sa capacité opérationnelle initiale en 2012.

Deux éléments intéressent l'Europe centrale en particulier :¹⁰⁷³

1. le radar prototype de moyenne force (ang. *Ground Based Radar Prototype*, GBR-P) localisé actuellement sur un atoll Kwaïalein situé dans l'océan

¹⁰⁷¹ *Następne Aegis BMD (Les suivants Aegis BMD)* [en ligne]. 2010, [réf. 20.12.2010]. Disponible sur : <http://www.altair.com.pl/start-2337>.

¹⁰⁷² GRUSZCZYŃSKI Jerzy, RYBAK E. F., *Patriot kontra SCUD. Rakietowy pojedynek w przestworzach (Patriot contre Scud. Le combat missile dans l'espace)*, Varsovie, 1996, pp. 54-61; *Gra o bezpieczeństwo i miliardy (Le jeu pour la sécurité et les milliards)* [en ligne]. 2003, [réf. 20.12.2010]. Disponible sur : www.altair.com.pl/raport-0207.

¹⁰⁷³ KACZMARSKI Marcin, *Tarcza a sprawa polska (Le bouclier et la question polonaise)*, *Raport. Wojsko. Technika. Obronność (Le rapport. L'armée. La technique. La défense)*, n° 1, 2006, pp. 4-12; KINŃSKI Andrzej, *Amerykańska tarcza w Polsce (Le bouclier américain en Pologne)*, *Nowa technika wojskowa (La nouvelle technique militaire)*, n° 3, 2007, pp. 16-17.

Pacifique. Dans les années 2011-2012, il devrait être installé en République tchèque et créer une base avancée facilitant la détection des missiles lancés du Proche Orient vers les États-Unis et l'Europe;

2. le segment GMD dont les éléments devraient être implantés en Pologne, probablement à Redzikowo près de Słupsk au nord-est de la Poméranie. En 2008, les missiles intercepteurs GBI sont installés en Alaska et en Californie. Après la première étape GMD en 2012, il est prévue que le système comporte 100 missiles GBI localisés aux États-Unis et en Pologne. Finalement, 135 missiles seront installés dont 35 en Europe.

La conception NMD présentée par les États-Unis comme strictement défensive devrait prévenir un conflit asymétrique dans une nouvelle dimension nucléaire. Elle se base sur la thèse supposant que la possession par les États-Unis d'une capacité limitée capable de détruire un nombre mineur des missiles balistiques simples lancés contre le territoire américain ou européen, est susceptible de retenir efficacement un agresseur potentiel. L'analyse des paramètres NMD – le nombre des moyens de détection, de destruction et de leur localisation – démontre que les capacités de ce système sont limitées bien qu'il prenne également en compte l'état actuel et les perspectives du développement des arsenaux missiles des adversaires potentiels (la Corée du Nord et l'Iran) ainsi que leurs capacités technologiques et financières.¹⁰⁷⁴

En juin 2003, *The Guardian* révèle que, depuis au moins un an, les Américains et les Polonais mènent les négociations concernant le déploiement des éléments du bouclier anti-missile sur le territoire polonais. En décembre 2004, Stephen Rademaker, le sous-secrétaire américain chargé du contrôle des armements, confirme que les États-Unis réfléchissent sur la construction en Europe des bases d'un système du bouclier anti-missile qui devrait comporter des intercepteurs de missiles, déjà basés en Alaska et en Californie ainsi que ceux planifié en Pologne et en Tchéquie, d'un système terrestre avancé pour intercepter les missiles immédiatement après leur lancement, d'un système anti-missile de la marine militaire américaine et d'un radar de pré-alerte bande X très perfectionné. Dix missiles intercepteurs seront implantés en Pologne, en deux colonnes sur une surface égale à un terrain de sport, accompagnés d'une infrastructure destinée aux soldats et au service ainsi que de quelques

¹⁰⁷⁴ PACHOLSKI Piotr, *System obrony przeciwrakietowej. Rozwój i znaczenie (Le système de la défense anti-missile. Le développement et l'importance)*, Varsovie, 2003.

bâtiments techniques.¹⁰⁷⁵ Le projet prévoit que tout le système devrait être opérationnel en 2018.

En été 2006, les Américains négocient l'implantation des éléments du bouclier protégeant le territoire des États-Unis d'une éventuelle attaque de la part d'Iran, avec trois pays européens : la Grande-Bretagne, la Pologne (pour dix intercepteurs de missiles) et la Tchéquie (pour une station radar). La demande officielle américaine est adressée aux deux pays de l'Europe centrale le 20 janvier 2007.¹⁰⁷⁶ Le 22 mai 2007, durant la conférence à Prague, les deux présidents, Lech Kaczyński et Václav Klaus présentent une position commune au sujet du bouclier. Le président polonais déclare que « *nous ne voulons pas tirer des profits, nous souhaitons simplement le monde plus en sécurité* ».

Le 9 juin de la même année, George W. Bush confirme à Varsovie la volonté américaine de la construction du bouclier en Pologne et en Tchéquie. Le secrétaire d'État, Condoleezza Rice confirme à son tour cet engagement américain lors de la visite du ministre polonais des affaires étrangères Radosław Sikorski à Washington le 2 février 2008.¹⁰⁷⁷ Cette décision concernant l'Europe centrale signifie un refus diplomatique de l'offre russe de Vladimir Poutine qui a proposé d'utiliser les installations anti-missiles soviétiques situées à Caucase. Les Américains n'abandonnent pas leurs projets mais offrent aux Russes l'accès aux leurs installations. Lors du sommet de l'OTAN à Bucarest (2-4.04.2008), les pays membres déclarent que le bouclier est une « *contribution essentielle à la protection des alliés* ». ¹⁰⁷⁸ En été 2008, les accords sont signés qui prévoient la construction des composants du bouclier en Pologne et en Tchéquie.¹⁰⁷⁹

La crise financière d'automne 2008 et la victoire de Barack Obama en novembre de cette année, poussent les Américains à freiner les travaux sur le bouclier initiés par George W.

¹⁰⁷⁵ ŁUCZAK Wojciech, HYPKI Tomasz, *Rozgrywki wokół amerykańskiej tarczy (Les jeux autour du bouclier américain), Raport. Wojsko. Technika. Obronność (Le rapport. L'armée. La technique. La défense)*, n° 6, 2007, p. 4 et p. 12.

¹⁰⁷⁶ JÉGO Marie, CHAUFFOUR CÉLIA, *Bouclier antimissile américain : les menaces de Moscou*, *Le Monde*, 21.02.2007, p. 4.

¹⁰⁷⁷ *Rocznik strategiczny 2007/2008...*, op. cit., pp. 313-315.

¹⁰⁷⁸ NOUGAYRÈDE Natalie, *Bouclier antimissile : M. Sarkozy revient sur ses déclarations, critiquées en Europe centrale*, *Le Monde*, 18.11.2007.

¹⁰⁷⁹ Le 20 août 2008, la Pologne et les États-Unis signent deux accords : l'une sur la coopération stratégique et l'autre sur le déploiement des missiles anti-balistiques en Pologne. Ces deux accords prévoient de resserrer la coopération entre les deux pays et la mise en place de nouveaux instruments pour développer le partenariat dans les domaines les plus importantes : la sécurité, la coopération politique, économique, scientifique et technique. GÓRKA-WINTER Beata, *Porozumienia Polski i Stanów Zjednoczonych w sprawie obrony przeciwrakietowej – zakres współpracy i perspektywy realizacji (Les accords entre la Pologne et les États-Unis sur la défense anti-missile – le cadre pour la coopération et les perspectives de sa réalisation)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 38, 2008.

Bush.¹⁰⁸⁰ Encore le 7 février 2009, à Munich, ils déclarent continuer le projet. Pourtant, durant les rencontres entre Barack Obama et Dimitri Medvedev, le 1^{er} avril et 6 juillet 2009¹⁰⁸¹, le président russe réussit à convaincre son homologue de changer de position et d'abandonner le projet du bouclier, en proposant la réduction des arsenaux nucléaires. Malgré la lettre des dirigeants des pays centre-européens du 15 juillet qui appellent le président Obama de maintenir la présence américaine dans la région, les États-Unis se retirent définitivement du projet.¹⁰⁸² Le 17 septembre 2009, Barack Obama déclare officiellement son abandon, la fin du déploiement des missiles en Pologne et son transfert vers le système des Standard Missile-3 (SM-3). Le président américain justifie sa décision par des arguments suivants :¹⁰⁸³

- la stratégie américaine de la défense change à cause de la situation en Iran et des relations avec ce pays¹⁰⁸⁴;
- la protection des missiles à longue portée évolue vers la protection des missiles à courte et à moyenne portée ;
- la volonté américaine de diminuer les risques technologiques, d'autant plus que les missiles SM-3, selon les tests, ont un plus grand nombre des buts atteints;
- la diminution des coûts qui implique l'utilisation des installations déjà existantes ;
- les risques que peut provoquer l'isolation de la Russie.¹⁰⁸⁵

Mais le président américain tient aussi à souligner que les États-Unis coopèrent toujours avec « *nos amis et des alliées proches* » qui sont la Tchéquie et la Pologne.

Dorénavant, selon le plan présenté par Obama, le bouclier européen se composera des radars, d'un commandement opérationnel et d'un lance-missiles capturant les missiles

¹⁰⁸⁰ *The Phased Adaptive Approach for Missile Defense in Europe, Fact Sheet, Missile Defense Agency* [en ligne]. 19 juillet 2011, [réf. 02.01.2012]. Disponible sur: <http://www.mda.mil/global/documents/pdf/paa.pdf>.

¹⁰⁸¹ Zbigniew Brzeziński dans une interview confirme que durant cette période les Russes faisaient une pression forte sur l'administration américaine d'arrêter les travaux sur le bouclier anti-missile. *Niemcy są ważniejsze dla USA niż Polska (L'Allemagne est plus importante que la Pologne pour les États-Unis)*, l'interview avec Zbigniew BRZEZIŃSKI, *Wprost*, 27.09.2009, p. 75.

¹⁰⁸² *An Open Letter to the Obama Administration from Central and Eastern Europe*, *Gazeta Wyborcza*, 16.07.2009.

¹⁰⁸³ BOSACKI Marcin, *Republikanie ganią Obamę za tarczę (Les républicains critiquent Obama à cause du bouclier)*, *Gazeta Wyborcza*, 06.03.2009 ; KOWALSKA-ISZKOWSKA Joanna, DEPTUŁA Tomasz, *Sprzątanie po Amerykanach (Les menages après les Américains)*, *Newsweek Polska*, 05.04.2009 ; PRZYBYLSKI Jacek, GILLERT Piotr, *Czy Obama chce przehandlować tarczę? (Est-ce qu'Obama veut vendre le bouclier?)*, *Rzeczpospolita*, 03.03.2009; WICKERS Anna, *Nowa administracja nie odwróci się od Polski (La nouvelle administration ne se tournera pas contre la Pologne)*, l'interview avec Frank SPULA, *Rzeczpospolita*, 19.01.2009; ZAKARIA Fareed, *Świat według Obamy (Le monde selon Obama)*, *Newsweek Polska*, 03.08.2008.

¹⁰⁸⁴ *Niemcy są ważniejsze dla USA niż Polska*, op. cit., p. 75.

¹⁰⁸⁵ GÓRKA-WINTER Beata, WIŚNIEWSKI Bartosz, *Wybory prezydenckie w USA dla polsko-amerykańskiej współpracy w dziedzinie bezpieczeństwa (Les élections présidentielles aux États-Unis et la coopération polono-américaine dans le domaine de la sécurité)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 58, 12.11.2008.

adversaires. Ses quatre étapes prévues dans le cadre d'une Approche européenne adaptative progressive (ang. *European Phased Adaptive Approach*, EPAA) présentent le tableau et la carte ci-dessous.

Tableau 35 : Les étapes de l'Approche européenne adaptative progressive.

	Éléments déployés	Objectifs
1 Phase 2010-2011	- les croiseurs Aegis équipés en BMD sur la mer Méditerranée, la mer du Nord et la mer Baltique; - les missiles intercepteurs SM-3 (Block IA) ; - le radar mobile X-band installé en Turquie ;	- protéger le Sud de l'Europe de l'attaque des missiles de courte portée ; - protéger l'armée américaine et ses alliées du danger déjà existant ;
2 Phase 2011-2015	- le déploiement d'Aegis-Ashore en Roumanie (la signature de l'accord avec Roumanie, 03.09.2011); - les missiles intercepteurs SM-3 (Block IB) ;	- la protection des croiseurs et des territoires autour d'eux ;
3 Phase 2015-2018	- le déploiement d'Aegis-Ashore en Pologne ; - les missiles intercepteurs SM-3 (Block IIA) ;	- la défense contre les missiles de moyenne portée ;
4 Phase 2018-2020	- les missiles intercepteurs SM-3 (Block IIB).	- la défense contre les missiles de longue portée et contre les missiles balistiques intercontinentaux.

Source : *The European Phased Adaptive Approach at a Glance* [en ligne]. 2011, [réf. 16.02.2011]. Disponible sur: <http://www.armscontrol.org/factsheets/Phasedadaptiveapproach>; LORENTZ Wojciech, *Tarcza ma być na czas (Le bouclier devrait arriver à temps)*, *Rzeczpospolita*, 28.05.2011.

Carte 22 : Les éléments de l'Approche européenne adaptative progressive déployés en Europe centrale.



Source : *Bouclier antimissile américain en Europe : nouvelle conception*, *RIA Novosti* [en ligne]. 27 février 2010, [réf. 16.02.2011]. Disponible sur : <http://fr.rian.ru/infographie/20100227/186144159.html>.

Lors du sommet atlantique à Lisbonne (20-21.11.2010), les pays membres déclarent : « *Nous développerons notre capacité à protéger nos populations et nos territoires contre une attaque de missiles balistiques, ce qui représente un des éléments centraux de notre défense collective, contribuant à la sécurité indivisible de l'Alliance. Nous rechercherons activement une coopération avec la Russie et avec d'autres partenaires euro-atlantiques dans le domaine de la défense antimissile* ». ¹⁰⁸⁶ Les pays centre-européens accueillent avec beaucoup d'enthousiasme la proposition de construire le bouclier anti-missile européen ¹⁰⁸⁷ que les pays membres décident de développer dans le programme (ang. *Active Layered Theatre Ballistic Missile Defence*, ALTBMD) élaboré déjà en 2005. La conception d'Obama sera mise en place en coopération avec l'Alliance, suivant trois étapes : ¹⁰⁸⁸

1. les navires militaires de l'OTAN équipés du système EGIS (ang. *Erieye Ground Interface Segment*) qui détecteront les missiles de courte et de moyenne portée ;
2. le développement des éléments terrestres du bouclier : les missiles mobiles SM-3 en 2015, en Roumanie et les radars, en 2018, en Pologne ;
3. à partir de 2020 : la modernisation du système afin qu'il puisse détourner les missiles intercontinentaux de longue portée.

Durant l'année 2011 et au début 2012, les États-Unis et la Russie n'arrivent pas à trouver un compromis concernant le déploiement des éléments du bouclier anti-missile européen en Europe centrale. Le 7 mai 2012, Vladimir Poutine postule les relations stratégiques avec l'Amérique dans un décret sur la politique étrangère de son pays. Il souhaite obtenir les garanties durables que le bouclier anti-missile ne tourne jamais contre la Russie, mais malgré leur volonté de coopérer avec Moscou, les États-Unis refusent de s'avancer jusque là. ¹⁰⁸⁹

Les pays centre-européens – sauf la Slovaquie qui se prononce officiellement contre le bouclier – avancent plusieurs arguments géopolitiques et militaires en faveur de ce dispositif :

¹⁰⁸⁶ *Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne*, op. cit.

¹⁰⁸⁷ *Polska Zbrojna (Pologne militaire)*, n° 25, 2010, p. 4; SŁOJEWSKA Anna, LORENZ Wojciech, *Gwarancje od NATO (Les garanties de l'OTAN)*, *Rzeczpospolita* [en ligne]. 20 novembre 2010, [réf. 09.01.2011]. Disponible sur: <http://www.rp.pl/artykul/566754.html> ; *Allied leaders agree on NATO Missile Defence system* [en ligne]. 20 novembre 2010, [réf. 10.02.2011]. Disponible sur: http://www.nato.int/cps/en/natolive/news_68439.htm.

¹⁰⁸⁸ *Missile defence (Les informations sur le projet du bouclier anti-missile de l'OTAN)* [en ligne], 2011, [réf. 10.02.2011]. Disponible sur: http://www.nato.int/cps/en/natolive/topics_49635.htm; Les informations du site : <http://www.tmd.nato.int/Threat/Pages/default.aspx>.

¹⁰⁸⁹ Les informations du site *Ria Novosti* [en ligne]. 2012, [réf. 09.05.2012]. Disponible sur : <http://fr.rian.ru/trend/abm/>.

- la sécurité militaire de l'Europe centrale. Compte tenu de mauvaises expériences remontant à la Seconde Guerre mondiale et aux garanties de différents traités de l'époque qui se sont révélées inefficaces, certains hommes politiques centre-européens trouvent que seule la présence constante de l'armée et des installations militaires américaines dans la région puisse engager les États-Unis dans la défense de la région en cas d'attaque ;¹⁰⁹⁰
- du point de vue militaire, le bouclier devrait protéger les États-Unis des missiles du Proche Orient, mais sur le plan géopolitique, il protégera l'Europe centrale de la Russie ;¹⁰⁹¹
- la consolidation de l'alliance de ces pays avec l'Amérique, leur position privilégiée aux yeux de Washington ;¹⁰⁹²
- la meilleure défense devant un danger terroriste ou militaire grâce à la détection des missiles envoyés en direction de l'Europe centrale¹⁰⁹³ ;

¹⁰⁹⁰ KOZIEJ Stanisław, *Polska i USA z tarczą (La Pologne et les États-Unis avec le bouclier)*, *Rzeczpospolita*, 07.09.2006. Pourtant, il convient de souligner que la question de l'engagement américain direct dans la sécurité centre-européenne en cas d'un danger reste ouverte. (GÓRKA-WINTER Beata, *System obrony przeciwrakietowej Stanów Zjednoczonych – implikacje dla Polski (Le système de la défense anti-missile des États-Unis – les implications pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 84, 2005) De plus, cette position peut suggérer que l'Europe centrale n'est pas vraiment satisfaite de l'état actuel et planifié de l'OTAN et des autres institutions, et que la région recherche donc de nouvelles garanties de la sécurité. (Le discours de Witold Waszczykowski, le vice-ministre des affaires étrangères de la Pologne lors d'une conférence «*Amerykańska tarcza antyrakietowa a interes narodowy Polski – dyskusja*» (*Le bouclier anti-missile américain et l'intérêt national de la Pologne – la discussion*), Varsovie, Fundacja im. Stefana Batorego (Fondation de Stéphane Batory), le 7 août 2006.)

¹⁰⁹¹ Les pouvoirs polonais demandent en échange de l'implantation du bouclier sur leur territoire la possibilité de ce système d'attraper des missiles à moyenne et à courte portée, ce qui peut suggérer qu'ils souhaitent se protéger d'un danger voisin. De plus, le quotidien polonais *Rzeczpospolita* cite un haut fonctionnaire anonyme du ministère polonais des Affaires étrangères qui déclare que cette installation peut améliorer la sécurité de la région car elle la protégera de la Russie. (*Rzeczpospolita*, 26.06.2006) Radosław Sikorski, le ministre polonais de la Défense, ajoute que chaque décision de placer un tel système devrait augmenter les capacités défensives de la région concernée, y compris contre d'éventuelles actions ripostes des pays limitrophes. (*Rzeczpospolita*, 18.12.2006) Ainsi, le bouclier aura une qualité dissuasive. Comme le souligne le général Stanisław Koziej, le vice-ministre de la Défense, «*si nous sommes d'accord pour la participation dans le système MD Poutine réfléchira cent fois avant d'envahir la Pologne*», *Rzeczpospolita*, 11.04.2006.

¹⁰⁹² Les États-Unis ne signent pas de traités bilatéraux mais possèdent des accords de coopération avec les nombreux pays qui du point de vue américain deviennent leur «*friend and allies*». Le discours de Krystian Piątkowski (Stowarzyszenie Euroatlantyckie, l'Association euroatlantique), lors d'une conférence *Amerykańska tarcza antyrakietowa a interes narodowy Polski – dyskusja (Le bouclier anti-missile américain et l'intérêt national de la Pologne – la discussion)*, op. cit.

¹⁰⁹³ D'après la *Stratégie de la sécurité nationale de la Pologne* de 2003, les programmes de création de l'armée de destruction massive et des systèmes des missiles sont entrepris par plusieurs pays. C'est pourquoi le territoire de la Pologne peut se retrouver dans les années à venir à la portée des missiles balistiques venant du dehors de l'Europe. «*Ce danger augmente à cause de la réelle possibilité de s'emparer d'une telle armée par les organisations terroristes et criminelles*», (*Strategia bezpieczeństwa narodowego Rzeczypospolitej polskiej podpisana przez Prezydenta RP 8 września 2003 r.*, op. cit.) Cette argumentation s'accorde avec les stratégies des autres pays centre-européens et des organisations internationales et peut formellement justifier la décision de la construction du bouclier dans cette région. HOŁDAK Katarzyna, *Amerykański system obrony przeciwrakietowej Stanów Zjednoczonych i jego implikacje dla Polski (Le système de la défense anti-missile des*

- la coopération scientifique, technique et militaire avec les États-Unis¹⁰⁹⁴.

Les arguments contre l'installation du bouclier ne manquent pas non plus :¹⁰⁹⁵

- l'augmentation des tensions dans les contacts avec la Russie¹⁰⁹⁶ peut mener à un conflit diplomatique ouvert, suivi par des menaces à caractère militaire (la militarisation du district de Kaliningrad) et économique (les difficultés à répétition dans l'export entre la Russie et les pays centre-européens intéressés par le bouclier) ;
- le risque des attaques terroristes de la part des « États voyous », les éléments du bouclier placés en Europe centrale pouvant constituer le premier objectif en cas d'une agression contre les États-Unis ;¹⁰⁹⁷
- la présence des bases ex-territoriales dans les pays centre-européens limite leur souveraineté et les engage dans une alliance avec les États-Unis pour de longues années;¹⁰⁹⁸

États-Unis et ses implications pour la Pologne, *Bezpieczeństwo narodowe (Sécurité nationale)*, n° 1, 2006, Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (Agence de la sécurité nationale).

¹⁰⁹⁴ En échange de son accord pour installer le système MD sur son territoire, le pouvoir polonais postule une large coopération militaire. (Le discours de Radosław Sikorski durant la conférence au Centre des Études stratégiques à Washington du 13 septembre 2006 avec la participation de Gordon England, secrétaire de la défense des États-Unis, [réf. 01.02.2011]. Disponible sur : <http://www.mon.gov.pl/index.php?lang=2>.) Ce rapprochement prévoit le transfert à la Pologne d'une installation qui servira directement à protéger le territoire polonais et non seulement la base américaine. Selon Radosław Sikorski « *l'opinion publique polonaise ne comprendra pas que les Américains demandent la construction de sa base dans notre pays pour protéger les États-Unis contre une attaque des missiles, sans soutenir notre demande d'une installation à laquelle nous tenons* », *Rzeczpospolita*, 9-10.09.2006.

¹⁰⁹⁵ WĄGROWSKA Maria, *Polska za amerykańską tarczą ? Ewentualność dyslokacji systemu MD a interes narodowy (La Pologne pour le bouclier américain ? Une éventuelle délocalisation du système MD et l'intérêt national)*, *Raporty i Analizy (Rapports et Analyses)* [en ligne]. 2006 n° 2, Centrum Stosunków Międzynarodowych (Centre des Relations Internationales), [réf. 01.02.2011]. Disponible sur : http://csm.org.pl/fileadmin/files/Biblioteka_CSM/Raporty_i_analizy/2006/Maria%20W%C4%85growska_Polska_a%20za%20ameryka%C5%84sk%C4%85%20tarcz%C4%85.%20Ewentu.pdf; *Rocznik strategiczny 2007/2008...*, op. cit., pp. 22-44;

¹⁰⁹⁶ Ainsi, aux yeux des adversaires russes l'Europe centrale, notamment la Pologne apparaît comme l'outil de la politique américaine. Le discours d'Olaf Osica (le Centre européen de Natolin, Varsovie) lors d'une conférence *Amerykańska tarcza antyrakietowa a interes narodowy Polski – dyskusja (Le bouclier anti-missile américain et l'intérêt national de la Pologne – la discussion)*, op. cit.

¹⁰⁹⁷ D'après Bolesław Balcerowicz, le stratège polonais, « *la participation de la Pologne dans le programme de construction du bouclier anti-missile ne change pas directement notre sécurité, mais la renforce indirectement par la plus grande union avec les États-Unis, tout en exposant la Pologne comme un but d'attaque* ». Le bouclier, selon lui, ne constitue pas un système mondial de défense car « *il a un disposant concret et un territoire concret à défendre. Pas nécessairement la Pologne et l'Europe* ». Les risques sont ainsi multipliés, à cause des installations américaines présentes sur le territoire tiers, car l'aversion ou la haine ressenties par les différentes organisations à l'égard des États-Unis sont très fortes. La dépêche de l'Agence polonaise de presse (PAP), 14.11.2004.

¹⁰⁹⁸ Les pays centre-européens n'aurons pas de possibilité d'influencer la politique américaine, dont les conséquences peuvent pourtant influencer d'une manière négative leur sécurité. Ils seront parfois obligés de la soutenir, même si elle se trouvera contraire à leurs intérêts politiques. De surcroît, l'extra-territorialité des bases suscite une question de taille : qui décidera de l'utilisation du bouclier américain se trouvant sur le territoire d'un des pays centre-européens ? Le discours d'Olaf Osica, op. cit. ; BIELECKI Jędrzej, *Ile Ameryki chcemy w Polsce (Combien de l'Amérique nous voulons en Pologne)*, *Rzeczpospolita*, 25.07.2006.

- l'Europe centrale devient un des éléments du système unilatéral où les États-Unis gardent le rôle hégémonique. De cette façon, l'Europe centrale devient en réalité une partie du système américain de défense tandis que les États-Unis intègre automatiquement un dispositif de sécurité centre-européenne.¹⁰⁹⁹ Comme le remarque Roman Kuźniar, une telle situation voit émerger « *la question d'une sécurité absolue pour une superpuissance, qui peut entraîner le sentiment d'impunité* »¹¹⁰⁰;
- la construction du bouclier sans accord de tous les pays européens peut désintégrer l'OTAN et freiner l'évolution de la PESD au sein de l'UE ainsi que nuire à la solidarité centre-européenne et euro-atlantique ;¹¹⁰¹
- un certain déséquilibre entre les bénéfices américains et les avantages centre-européens au profit des États-Unis ;
- l'absence d'un large débat public sur la construction du bouclier.

Le système américain du bouclier a une importance cruciale pour la situation internationale dans les prochaines années, la coopération avec les États-Unis apportant à la sécurité de toute la région centre-européenne, les avantages et les inconvénients, une réponse définitive et univoque à la question concernant l'implantation du bouclier dans la région centre-européenne et son intérêt n'est donc pas possible à facile formuler.

La Russie apparaît comme le plus grand adversaire du bouclier américain. Moscou y voit un élément hostile qui la vise directement et qui conforte la position de superpuissance

¹⁰⁹⁹ OSICA Olaf, *Rzeczpospolita*, 16.11.2005.

¹¹⁰⁰ *Gazeta Wyborcza*, 06.12.2005.

¹¹⁰¹ Une question importante pour toute l'Europe centrale apparaît alors : est-ce que la dépendance forte entre les États-Unis et l'Europe centrale, où cette dernière fait figure d'un participant passif du système MD – résultat de l'asymétrie des relations réciproques – ne nuit pas aux relations de cette région avec l'OTAN, en pratique avec les membres européens de l'Alliance ? (GÓRKA-WINTER Beata, *Kwestia budowy systemu obrony przeciwrakietowej z udziałem NATO (La question de construire le système de la défense anti-missile avec la participation de l'OTAN)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 16, 28.03.2007) Le système MD d'un pays le plus important de l'OTAN devrait protéger les territoires des pays membres et des armées euro-atlantiques en dehors du Traité de Washington. L'Europe centrale attend de ce système le renforcement des garanties de la sécurité de l'OTAN, suite au rattachement de son système de sécurité au système américain. Une alliance entre cette région et l'Amérique se renforce. Pourtant, il est dans l'intérêt de la région de préserver de bonnes relations au sein de l'OTAN et l'UE d'autant plus que, pour certains, « le bouclier comme une base des relations bilatérales entre l'Europe centrale et les États-Unis ne constitue pas une « valeur ajoutée » car il limite les possibilités de deux éléments de la sécurité centre-européenne : de l'OTAN et de l'UE. Le bouclier déstabilise l'Alliance car il offre les garanties en dehors de l'OTAN, uniquement selon la règle bilatérale pour les pays qui acceptent d'entrer sous le parasol du bouclier anti-missile. Voici un paradoxe : l'État fondateur de l'OTAN et les pays qui souhaitent voir dans l'Alliance une organisation de la sécurité commune, concernés en premier lieu par sa cohérence, entreprennent des actions qui se tournent contre elle ». Le discours de Grzegorz Gromadzki lors d'une conférence *Amerykańska tarcza antyrakietowa a interes narodowy Polski – dyskusja (Le bouclier anti-missile américain et l'intérêt national de la Pologne – la discussion)*, op. cit.

mondiale des États-Unis. D'après les Russes, le bouclier menace leurs intérêts vitaux car il limite la possibilité d'élargir leurs zones d'influence.¹¹⁰²

Sergueï Ivanov, le ministre russe de la Défense rencontre Donald Rumsfeld, le secrétaire d'État américain le 28 août 2006. Ce sommet a pour objectif d'expliquer les positions des deux pays et d'atteindre à un éventuel compromis. Ces consultations russo-américaines peuvent constituer le point de départ d'un dialogue sur le contrôle des armements dans les nouvelles conditions de la sécurité internationale.¹¹⁰³

Pourtant, lors de la 43^e conférence de la sécurité à Munich (10 février 2007), Vladimir Poutine dénonce avec vigueur l'unilatéralisme américain, jugé « anti-démocratique et inacceptable ». Il déclare sans ambages que, dans le contexte du système américain anti-missile, « la Russie sera obligée à donner une réponse asymétrique ».¹¹⁰⁴ Sergueï Ivanov ajoute que la construction du bouclier est une tentative vaine de « changer l'équilibre stratégique ». Face aux plans d'installer du système MD en Europe centrale, la position russe a donc deux versants. D'un côté, Moscou adopte un ton conciliant qui rend possible un compromis. De l'autre côté, les déclarations officielles évoquent une « réponse adéquate » que la Russie se sent prête à infliger pour riposter.¹¹⁰⁵ Les militaires russes mettent en garde que la Russie est capable de se retirer du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (ang. *Intermediate-Range Nuclear Forces Treaty, INF*). Le chef de l'État-major russe, le général Iouri Balouïevski déclare même que son pays quittera le Traité.¹¹⁰⁶ Par conséquent, la situation risque d'aboutir à la construction en Russie des missiles à moyen portée et à leur installation à Kaliningrad. Le commandant de l'armée spatiale annonce même que si ce bouclier est installé en Europe centrale, les Russes tourneront leurs missiles vers cette région qui, selon les Russes deviendra « *rubeż* » américain – un territoire d'une importance stratégique pour les États-Unis. En conséquence, la sécurité militaire de cette zone pourrait se trouver gravement mise en cause et déstabilisée, victime d'une nouvelle course aux armements.

¹¹⁰² WASZCZYKOWSKI Witold, *Tarcza nad Europą (Le bouclier au-dessus de la Pologne)*, *Obserwator (L'Observateur)* [en ligne]. 2008, n° 1, Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (l'Agence de la sécurité nationale), [réf. 01.02.2011]. Disponible sur: http://www.bbn.gov.pl/portals/pl/501/1497/OBSERWATOR_BBN.html?search=2298.

¹¹⁰³ GALOCH Bronisław, *Tarcza : rosyjskie groźby a możliwości (Le bouclier : les menaces russes et les possibilités)*, *Przegląd sił powietrznych (Revue des forces aériennes)*, n° 7, 2008, pp. 19-24.

¹¹⁰⁴ Le discours de Vladimir Poutine lors de la 43^e Conférence internationale sur la politique de sécurité..., op. cit.

¹¹⁰⁵ Nikolaï Solovtsov, le commandement en chef des forces stratégiques russes déclare au début de 2007 : « Si les gouvernements polonais et tchèque prennent une telle décision, nos forces stratégiques seront en mesure de pointer [des missiles] sur ces installations ». JÉGO Marie, CHAUFFOUR CÉLIA, *Bouclier antimissile américain*, op. cit., p. 4.

¹¹⁰⁶ *Ibidem*.

Les Russes prennent des initiatives concrètes pour renforcer leur position internationale et circonscrire les forces d'appui des Américains. Durant le 6^e forum ministériel des pays exportateurs du gaz (ang. *Gas Exporting Countries Forum*, GECF) à Qatar, le 9 avril 2007, Moscou suggère la création d'un groupe des pays exportateurs, analogue à l'OPEP, qui comporterait la Russie, les pays arabes et le Venezuela, et qui pourrait dicter les prix du gaz en Europe, aux États-Unis et en Asie.¹¹⁰⁷ Puisque les pays centre-européens dépendent d'une manière importante des sources énergétiques russes, toutes les initiatives susceptibles de déclencher un conflit avec leur voisin oriental, menacent la stabilité de la région.

Il convient de souligner que la réaction de Moscou à l'installation des éléments du système MD en Europe centrale se déroule sur le plan politique et militaire. Son analyse donne l'impression que la Russie s'oppose moins aux États-Unis qu'elle se tourne contre l'Europe centrale.

Traditionnellement, la Russie proteste contre toute implantation des infrastructures militaires étrangères à ses propres frontières ou celles de la CEI. La réaction du Kremlin à l'entrée des pays centre-européens dans l'OTAN, son opposition à une installation des bases euro-atlantiques ou des forces de l'Alliance sur le territoire de nouveaux membres ont déjà montré cette constante de la politique russe.¹¹⁰⁸

Par son essence, le système du bouclier anti-missile joue et jouera toujours une importance stratégique et politique. C'est pourquoi Moscou y lit des implications à long terme, liées aux changements des rapports de force entre les plus grands pays occidentaux, notamment entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, mais aussi entre la Russie et la Chine. En développant son potentiel spatial et en rendant étanche la défense anti-missile, Moscou travaille sur un système capable de perturber le fonctionnement et l'efficacité du système américain.¹¹⁰⁹

¹¹⁰⁷ *Vers une OPEP du gaz*, l'interview avec Guy Maisonnier, de la Direction Économie et Veille d'IFP Énergies nouvelles [en ligne]. juin 2007, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/espace-decouverte/tous-les-zooms/vers-une-opec-du-gaz>.

¹¹⁰⁸ Les pouvoirs russes ont déjà déclaré en 2005 qu'une tentative d'adhésion de la Géorgie dans l'OTAN et la construction des éléments du bouclier en Europe centrale constituent un cas inacceptable pour la Russie. Les actions menées par la Fédération de la Russie envers l'Europe ont pour but de faire naître le sentiment du danger chez les membres européens de l'OTAN, d'influer les décisions des États-Unis et de diminuer la cohésion de l'OTAN. PUGACEWICZ Tomasz, *System obrony przeciwrakietowej USA a stosunki polsko-rosyjskie (Le système de la défense anti-missile des États-Unis et les relations polono-russes)*, CHOROŚNICKI Michał, GRUSZCZAK Artur, *Wpływ tarczy antyrakietowej...*, op. cit., pp. 196-234.

¹¹⁰⁹ Les informations sur la construction d'un tel système reviennent régulièrement depuis le tournant 2002/2003 quand Sergeï Ivanov a déclaré qu'en réponse au MD, la Russie allait développer un système d'auto-défense. En 2004, Vladimir Poutine a répété que la Russie allait construire bientôt une arme capable de pénétrer tout système de la défense anti-missile. GALOCH Bronisław, *Tarcza : rosyjskie groźby a możliwości...*, op. cit., pp. 19-24.

Le développement de la défense anti-missile constitue un élément positif et marquant dans toute l'histoire des moyens militaires. Probablement, il deviendra dans les années à venir un des aspects les plus importants de l'évolution des futurs systèmes de la sécurité globale, régionale et nationale. C'est une réponse naturelle aux dangers asymétriques nucléaires. L'Europe centrale devrait y participer activement.

L'installation du bouclier anti-missile en Europe centrale garantit l'engagement des États-Unis dans la défense de cette région. Bien que ce dispositif militaire stratégique pour l'Amérique ne vise pas la Russie, Moscou est son plus grand adversaire. Les raisons principales de son veto se trouvent liées à sa volonté de limiter les influences américaines en Europe centrale, d'y maintenir sa zone d'influence et de garder les pays centre-européens dans la deuxième ligue de joueurs internationaux. L'implantation du système MD offre à ces pays la possibilité de réaliser leurs propres intérêts à long terme, tels que : le maintien de la présence politique et militaire des Américains en Europe, le renforcement de l'alliance avec les États-Unis et le statut de membre égal aux autres membres de l'UE et de l'OTAN. Il y a aussi les bénéfices à court terme : la modernisation des forces militaires et une éventuelle participation des entreprises centre-européennes dans le programme de la défense anti-missile. Mais cette installation implique aussi quelques risques : le danger terroriste visant directement le bouclier américain ou la région concernée, les tensions dans les relations avec la Russie.

Dans la déclaration *Responsability for a Strong NATO* du 18 avril 2012, avant le sommet de l'OTAN à Chicago, les ministres de la Défense et des Affaires étrangères de Visegrád soutiennent la conception atlantique du développement de la défense anti-missile comme « *un élément de la défense collective qui implique la sécurité commune de l'Alliance* ». ¹¹¹⁰

La nouvelle version du bouclier anti-missile a toutes les chances de se concrétiser malgré les menaces constantes de la Russie. ¹¹¹¹ Le bouclier européen a des aspects négatifs, mais il est moins sujet à controverses parce qu'il va lier l'Europe à l'Amérique en engageant la Russie. ¹¹¹² Le bouclier protégera presque de fait tout le continent européen (les membres

¹¹¹⁰ *Declaration of the Visegrad Group Responsibility for a Strong NATO* [en ligne]. 18 avril 2012, [réf. 19.05.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/documents/official-statements/declaration-of-the>.

¹¹¹¹ Lors du sommet du Conseil Russie-OTAN à Bruxelles (25.04.2012) le général Nikolaï Makarov, le chef d'État-major général des forces armées russes déclare : « *Le bouclier antimissile pourrait d'ici 2017 ou 2018 perturber la stabilité de l'Europe et menacer la sécurité de la Russie* ». *Bouclier : menace pour la stabilité de l'Europe d'ici cinq ans (général russe)* [en ligne]. 25 avril 2012, [réf. 25.04.2012]. Disponible sur : <http://fr.rian.ru/world/20120425/194451011.html>.

¹¹¹² « *L'idée que la Russie pourrait participer au système de la défense anti-missile et contribuer à la défense paneuropéenne est souvent présentée par les défenseurs de la conception américaine. Elle est également souvent accompagnée par l'idée que la Russie pourrait rejoindre l'OTAN ce qui est décrit comme une panacée pour tous les problèmes de la sécurité en Europe* ». (DIAS FERNANDES Sandra, *Time to reassess the European security*

européens de l'OTAN). Pour les États-Unis, il signifie la protection de leurs bases et de leurs soldats en Europe et la confirmation de la présence militaire américaine en Europe. Tout naturellement, ce nouveau projet a une importance majeure géopolitique pour la région centre-européenne.

Au début du XXI^e siècle, la question du marché international des armements apparaît comme un des aspects des relations entre les organisations internationales de la sécurité et les pays de l'Europe centrale. L'industrie d'armement reste le domaine le plus stratégique dans l'économie de l'État dont il détermine directement les capacités défensives, en créant la source technique au service de l'armée. L'état de cette industrie décide aussi de la capacité de l'État à garder sa souveraineté.

La fin de la confrontation des superpuissances et les changements dans les relations internationales au cours des années 1980 et 1990, apportent une nouvelle situation sur le marché des armements. Durant la Guerre froide les pays membres du Pacte de Varsovie ont vu la majeure partie de leurs économies évoluer vers le développement de l'industrie lourde pour les besoins militaires de l'URSS. En plus, une spécialisation dans ce domaine, par pays a lieu. Avec la dissolution du Pacte de Varsovie ses troupes soviétiques se retirent de l'Europe centrale en laissant derrière elles une infrastructure militaire et une industrie lourde dévastée.¹¹¹³

Les pays centre-européens souhaitant adhérer dans les structures euro-atlantiques, doivent adapter leur infrastructure militaire aux standards mondiaux ce qui implique le choix des fournisseurs. Dans ce contexte la question de la Russie apparaît car elle reste un des plus grands producteurs mondiaux des armes. Environ quatre-vingt-dix pays en dépendent dans ce domaine. Les pays centre-européens disposent des armements de production soviétique, datant encore du Pacte de Varsovie ou fabriqués sur la base des licences soviétiques modifiées. C'est pourquoi, l'armement de nouveaux membres de l'OTAN et de l'UE dépend essentiellement des fournitures russes.¹¹¹⁴

La réduction des dépenses consacrées à la défense, inscrite dans la Charte de Paris pour une Nouvelle Europe que la CSCE a élaboré en 1990, exprime les espoirs de la paix

architecture ? The NATO-EU-Russia Security Trangle, European Policy Institutes Network Working Paper, n° 22, mars 2009, p. 2) Durant le sommet atlantique à Lisbonne (2010), l'OTAN décide de coopérer avec la Russie en ce qui concerne la construction du bouclier anti-missile en Europe. Néanmoins, le projet ne progresse pas car les deux partenaires n'arrivent pas à trouver un compromis.

¹¹¹³ WIECZOREK Paweł, *Przemysł obronny państw Europy Środkowej i Wschodniej (L'industrie de défense des pays de l'Europe centrale et orientale)*, coll.: Études et Documents, Varsovie, 1998, 24 p.

¹¹¹⁴ DAVIS Ian, *Controlling the flow of small arms and light weapons and trough an enlarged EU: developing a joint action programme for EU and candidate countries, le rapport de séminaire*, Varsovie, 17-18.03.2000.

durable dans la zone nord-atlantique.¹¹¹⁵ En effet, la demande d'armement baisse (en 1984, treize ans auparavant, le trafic d'armes diminuent deux fois). La structure de la demande change également. Désormais, la Chine, la Grèce, l'Inde, la Turquie et le Royaume-Uni (les données pour 1999-2003) sont parmi les importateurs les plus importants.¹¹¹⁶ Le choix de matériel militaire s'effectue selon la quantité et le prix, et non pas selon les critères idéologiques.

L'effondrement du bloc communiste et la fin de la Guerre froide qu'accompagne le processus de globalisation, ont introduit dans l'économie globale presque la moitié du monde, jusqu'à là isolée économiquement et politiquement. Dans la nouvelle situation, les entreprises du monde capitaliste sont gagnantes, notamment celles des pays industrialisés qui disposent du plus grand potentiel économique. C'est naturellement donc que les producteurs américains s'adaptent le plus facilement et le plus rapidement à cette nouvelle réalité. La série des fusions des entreprises de défense aboutissent à la création de véritables potentats. Avec l'existence d'un marché intérieur stable et ouvert aux États-Unis, la concentration de production apporte de nombreux profits, liés à l'augmentation de la demande et permet notamment de consacrer plus de fonds à la recherche et au développement de nouvelles technologies militaires.

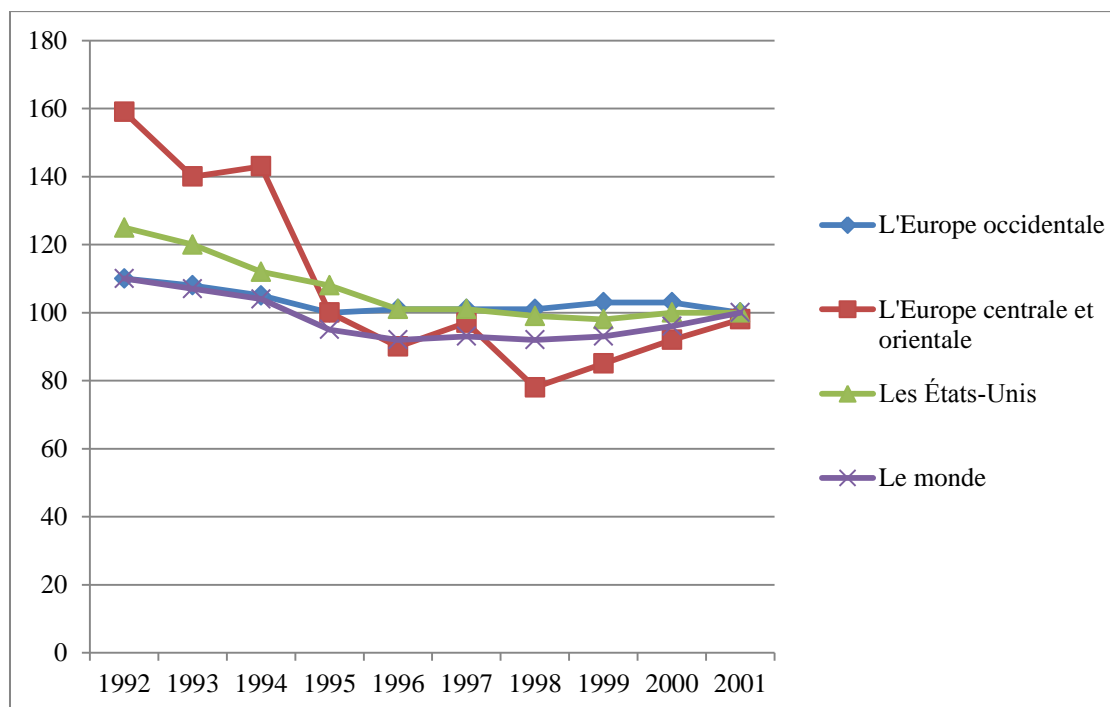
Avec la fin de la Guerre froide, les pays membres de l'Union européenne, diminuent les budgets de la défense, ils passent en moyenne de 3% du PNB en 1985, à 2% en 1998. Les pays centre-européens baissent d'abord au début des années 1990 les dépenses dans ce domaine, mais ensuite les augmentent cependant. Cette hausse est liée à une amélioration de leur situation économique et à leur adhésion à l'OTAN, ce qui reste patent surtout en ce qui concerne la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie.¹¹¹⁷

¹¹¹⁵ « *L'Europe se libère de l'héritage du passé. Le courage des hommes et des femmes, la puissance de la volonté des peuples et la force des idées de l'Acte final de Helsinki ont ouvert une ère nouvelle de démocratie, de paix et d'unité en Europe* ». *Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, 19-21 novembre 1990, Paris* [en ligne]. 1990, [réf. 13.04.2007]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39517>.

¹¹¹⁶ *SIPRI Yearbook 2004. Armement, Disarmament and International Security, Oxford, 2004, le résumé en français* [en ligne]. 2004, [réf. 17.05.2008], pp. 18-21. Disponible sur : <http://www.sipri.org/yearbook/2004/files/SIPRIYB04miniFR.pdf>.

¹¹¹⁷ WOJNA Beata, *W kierunku europejskiego rynku uzbrojenia (Vers le marché d'armement européen)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 89, 09.12.2005.

Graphique 21 : Les budgets de la défense dans les années 1992-2001 dans les régions engagées dans la Guerre froide (valeur en %).



Source : SIPRI Yearbook 2003. *Armement, Disarmament and International Security*, Oxford, 2003, pp. 266-267.

Au début du XXI^e siècle, les budgets de la défense des pays postcommunistes, augmentent peu. La baisse de la participation de ce type de dépenses dans leur PNB reste caractéristique pour la région, cette réduction correspondant à une certaine perte d'importance qu'accusent alors les forces militaires de ces pays.

Tableau 36 : Les budgets de la défense dans les pays de l'Europe centrale dans les années 1992-2001.

Pays	Les dépenses en 2001 (en millions de dollars)	Le changement par rapport à l'année 1992 (en %)	Les dépenses en 1992 comme % de PNB	Les dépenses en 2000 comme % de PNB	Les dépenses par 1 mln d'habitants en 2001 (en millions de dollars)
Pologne	3 848	28,23	2,3	1,9	90,3
Tchéquie	1 244	8,36	2,3	2,0	120,8
Hongrie	781	-12,15	2,1	1,5	78,9
Slovaquie	394	13,22	2,1	1,8	73,0

Source : SIPRI Yearbook 2002. *Armement, Disarmament and International Security*, Oxford, 2002.

Le secteur de l'armement de l'UE emploie, y compris indirectement, environ un million de personnes, c'est-à-dire 2% des salariés de tout le secteur industriel de l'Union, ce qui correspond à 2% de son PNB. Dans la période 1999-2003, il y a cinq principaux pays exportateurs d'armes : les États-Unis, la Russie, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Pourtant, selon les études de l'Institut international des recherches sur la paix de Stockholm (*Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI*), il existe une grande disproportion entre la production dans ce domaine des États Unis et celle des pays membres de l'Union européenne¹¹¹⁸. Le décalage s'explique par la fragmentation du marché européen, à la fois du point de vue des clients que des producteurs, qui a eu lieu à la fin du XX^e siècle.

Les exigences opérationnelles dans ce secteur manquent d'harmonisation à cause des différences qui existent entre :

- les doctrines appliquées;
- les préférences des dirigeantes ;
- les cycles de la planification défensive ;
- les systèmes législatifs.

En réalité, la production des armes dépasse les besoins objectifs et les moyens financiers disponibles.

Il faut aussi remarquer que la concentration de cette production a lieu au sein de l'UE : ainsi, 80% des armes produites proviennent de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne. À la fin du XX^e siècle, chacun de ces pays élabore son propre modèle de production qui se caractérise par un degré d'intégration différent et le type de régulation varié. Face à la concurrence mondiale, cette diversification impose aux pays producteurs une privatisation et une restructuration des entreprises européennes dont la consolidation est soutenue par la coopération internationale qui se développe pourtant en dehors des institutions européennes. C'est la conséquence des directions adoptées au début de l'intégration européenne. En effet, après le fiasco du projet de la Communauté européenne de la défense, l'Union a décidé de se concentrer sur la dimension économique de l'intégration. C'est pourquoi, l'article 296 du Traité des Communautés européennes permettant l'implication des moyens nécessaires afin de protéger les intérêts des pays dans le domaine de la sécurité, de la production d'armes et de munitions, et de la vente de ces biens, se prête dès le début à une interprétation assez large. L'armement est de fait totalement exclu de la régulation du marché

¹¹¹⁸ *Ibidem*, p. 20

communautaire.¹¹¹⁹ L'article III-436 du Traité, la base de la Constitution pour l'Europe comporte la même ambiguïté.¹¹²⁰

Dans les années 1990, les changements sur le marché international des armements, poussent les producteurs de l'UE à améliorer leur force concurrentielle. La consolidation de cette industrie évolue, soutenue par la coopération internationale dont l'objectif est de mettre fin à la fragmentation du marché des exportateurs, les initiatives communes de la France, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne y contribuent d'une façon significative.

Les efforts pour créer le marché commun d'armes et une Agence européenne de l'armement s'intensifient à la fin du XX^e siècle avec l'apparition de la PESD qui implique deux lignes directrices de réflexion. D'un côté, la PESD fait resurgir les discussions sur la politique européenne de l'armement. De l'autre côté, la politique européenne de la sécurité ne peut se préciser tant que l'Union ne joue pas un rôle important dans le secteur de l'armement.¹¹²¹

L'intégration de la défense européenne, notamment en ce qui concerne le marché des armes ainsi que la politique de la sécurité commune, nécessite que les nouveaux pays membres de l'Europe centrale y prennent part activement, d'autant que se pose alors le problème d'adapter leurs industries militaires aux standards euro-atlantiques. La force concurrentielle des pays de Visegrád sur les marchés industriels européens reste de toute façon réduite. À l'aube du XXI^e siècle, il semble peu probable que, les années à venir, ces pays puissent ouvrir leurs marchés d'armement sans conséquences importantes pour leur industrie d'armement qui, bien qu'il commence à apporter certains profits, ne remporte que des succès limités sur le marché européen, surtout en ce qui concerne les systèmes de géolocalisation et de commandement. La privatisation de ce secteur avec la participation des sociétés et capitaux européens reste toujours aussi réduite, de même que la coopération relative aux projets internationaux de recherche. Pour ne pas se trouver complètement marginalisés sur le marché européen, les pays de Visegrád essaient d'établir les liens entre leurs industries et les consortiums européens. Grâce à ces initiatives, une partie des entreprises

¹¹¹⁹ TURCZYŃSKI Paweł, *Przemysł zbrojeniowy UE na początku XXI wieku (L'industrie d'armement de l'UE au début du XXI^e siècle), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), n° 3, 2004, pp. 97-110.

¹¹²⁰ « Tout État membre peut prendre les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent à la production ou au commerce d'armes, de munitions et de matériel de guerre ; ces mesures ne doivent pas altérer les conditions de la concurrence dans le marché intérieur en ce qui concerne les produits non destinés à des fins spécifiquement militaires ». Article III-436, point b du *Traité établissant la Constitution pour l'Europe*, CIG 87/2/04 REV 2, Bruxelles [en ligne]. 29 octobre 2004, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://constitution-europeenne.info/special/part_3_fr.pdf.

¹¹²¹ MASSON Hélène, *L'Agence européenne de l'armement : le temps suspendu...*, op. cit.

disparaît, mais le marché d'armement des pays de Visegrád devient plus concurrentiel et ses produits trouvent des acquéreurs dans les autres pays de l'UE.¹¹²²

Les forces militaires modernes et l'industrie de la défense constituent deux piliers de la sécurité et de la souveraineté de chaque pays. L'adhésion à l'OTAN et la perspective de voir installer le bouclier anti-missile dans la région sont une chance pour les pays centre-européens de renforcer leur position dans l'arène internationale. La participation de l'industrie de ces pays dans les programmes d'achat multinationaux et l'implication de leurs entreprises dans la concentration des industries de la défense en Europe leur ouvrent l'accès à de nouvelles technologies et apportent les capitaux extérieurs. Ainsi, leurs capacités défensives et leur poids géopolitique évoluent positivement en affermissant leur sécurité sur le continent.

¹¹²² TURCZYŃSKI Paweł, *Przemysł zbrojeniowy UE na początku XXI wieku*, op. cit., pp. 110-120.

6.2 L'enclave de Kaliningrad et les relations avec la Fédération de Russie

Aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, la Russie continue une politique des « sentiments géopolitiques ambivalents »¹¹²³, même si Moscou tente de persuader ses partenaires de l'Europe centrale que son désir est de jouer un rôle d'architecte créatif dans la région. Il est naturel que les relations avec ce voisin le plus puissant, tout ambiguës qu'elles puissent paraître, aient un impact déterminant sur la sécurité des pays centre-européens.

L'oblast de Kaliningrad y occupe une place significative. Compte tenu de la spécificité de cette zone, déjà mentionnée dans le chapitre 2.7.1, les décisions stratégiques fondamentales la concernant se prennent à Kaliningrad, à Moscou et sur le forum de l'Union européenne, mais des initiatives de coopération sont aussi avancées par ses partenaires potentiels tels que ses voisins les plus proches : la Pologne et la Lituanie qui font désormais partie de l'UE et de l'OTAN. Au début du XXI^e siècle, la situation spécifique de cette zone suscite de nombreuses polémiques qui portent sur la position qui sera la sienne dans la nouvelle architecture internationale.

Kaliningrad devient ainsi l'objet du débat international auquel prennent part : l'Union européenne, la Russie, les États-Unis et ses deux voisins, la Pologne et la Lituanie. En effet, ce petit territoire, habité par environ un million d'habitants se trouve au centre de deux processus cruciaux pour toute l'Europe : l'élargissement de l'Union et celui de l'OTAN. Après l'adhésion des pays centre-européens dans ces structures, l'enclave russe devient un îlot encastré dans le système politique, économique et militaire différent du sien.

Au lendemain de l'élargissement de l'UE à l'Est, le CEPS (The Center for European Policy Studies) présente une analyse des zones de rivalité où s'affrontent les influences de l'UE et de la Russie sur la carte géopolitique de l'Europe en pleine évolution. Il est possible d'en dégager trois catégories de zones périphériques :¹¹²⁴

- d'intégration (ang. *integrating peripheries*) qui correspondent aux nouveaux pays qui se prononcent soit pour l'intégration avec l'UE comme les pays baltes, soit pour une union avec la Russie – le cas de la Biélorussie ;
- partagées (ang. *divided peripheries*) qui n'ont pas encore décidé de leur avenir stratégique telles que l'Ukraine, la Moldavie, les territoires du sud du Caucase ;
- de superposition (ang. *overlapping peripheries*) – le cas spécial de Kaliningrad.

¹¹²³ JANKOWSKI Dominik, *Rosyjska wizja bezpieczeństwa międzynarodowego (Une vision russe de la sécurité internationale), Realia Europa i Świat (Realités Europe et Monde)* [en ligne]. janvier 2012, n° 1 (27), [réf. 12.02.2012]. Disponible sur: http://realia.com.pl/dzial_4/artukul_285.html.

¹¹²⁴ EMERSON Michael et al., *The Elephant and the Bear. The European Union, Russia and Their Near Abroads, CEPS Report*, Bruxelles, 2001, pp. 29-31.

C'est justement cette enclave russe, définie dans cette analyse comme « *une région pilote* »¹¹²⁵ qui suscite le plus de problèmes dans le futur partenariat stratégique entre la Russie et l'UE élargie, les relations de cette dernière avec l'oblast de Kaliningrad constituant un des défis majeurs pour le système de sécurité de l'Europe centrale. Les pays centre-européens qui cherchent à asseoir la sécurité de leur région semblent dans ce contexte comme un maillon intermédiaire utile entre les deux partenaires qui s'affrontent sur la question de Kaliningrad.

L'idée d'en faire « une région pilote » à l'importance stratégique entre la Russie et l'Union européenne voit jour pour la première fois en 1999, formulée dans le document consacré à « *la stratégie à moyen terme de la Russie pour le développement des relations entre la Fédération de Russie et l'UE (2000-2010)* » (l'article 48), présenté lors du sommet Russie - UE de Helsinki le 22 octobre¹¹²⁶, en réponse à la stratégie à l'égard de la Russie que l'UE a dévoilée à Cologne le 4 juin de la même année.¹¹²⁷ Vladimir Poutine, le premier ministre à l'époque, déclare l'intention de transformer Kaliningrad en « *une région pilote russe de la coopération entre la Russie et l'UE* ». ¹¹²⁸ Un tel projet pour la région implique que l'on accepte et protège l'enclave comme une partie intégrante de la Russie, le développement optimal de son secteur économique, énergétique et de transport ainsi que la communication permanente avec la partie centrale de la Fédération. La Russie et le pouvoir de Kaliningrad semblent à l'époque favoriser cette idée.¹¹²⁹ Officiellement, le concept est présenté en 2000 durant la conférence internationale à Moscou organisée par l'Institut Est-Ouest. En 2001, le vice Premier ministre russe, Victor Christienko déclare à Luxembourg que l'avenir de Kaliningrad reste « *le projet pilote* » qui grâce à « *une rapidité nordique* » permet d'espérer les effets positifs pour bientôt.¹¹³⁰

La région pilote est un territoire où les nouvelles solutions techniques et de régulation, plus avancées que celles utilisées précédemment, jouissent d'un soutien officiel pour être

¹¹²⁵ *Ibidem*.

¹¹²⁶ Le texte entier dans *Diplomaticheskii wiestnik*, 1999, n° 11, p. 20 et suivantes.

¹¹²⁷ *Stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la Russie*, *Official Journal of the European Communities* n° L 157/1 [en ligne]. 4 juin 1999, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31999E0414:FR:HTML>.

¹¹²⁸ HUIJMAN Sander, *The future of Kaliningrad, Analyse, Bruxelles: ISS-UE* [en ligne]. 1 février 2002. [réf. 03.02.2012]. Disponible sur : <http://www.iss.europa.eu/fr/publications/detail-page/article/the-future-of-kaliningrad/>.

¹¹²⁹ WOJNOWSKI Eugeniusz, *Rola Obwodu Kaliningradzkiego...*, op. cit., p. 347.

¹¹³⁰ *Communication from the Commission on the Council. The EU and Kaliningrad*, *Bruxelles* [en ligne]. 17 janvier 2001, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0026:FIN:EN:PDF>.

ensuite reprises dans les autres régions.¹¹³¹ La conversion de l'oblast de Kaliningrad en une telle région n'exige pas de changements administratifs ni politiques, mais nécessite que l'on accepte des innovations qui visent avant tout à mieux résoudre ses problèmes économiques. C'est une impulsion susceptible de moderniser économiquement ce petit territoire russe et en conséquence de favoriser son développement, y compris social, l'« européiser » d'une manière modérée. Ce projet demande à être envisagée à long terme, comme une initiative commune russe et européenne, une joint-venture du futur. Étant donné son caractère et certaines obligations liées à l'enclave, ce plan nécessite une discipline et une rigueur des deux parties impliquées.¹¹³² Sa réalisation peut créer un effet de démonstration capable d'augmenter le degré de confiance qu'inspire Kaliningrad en tant qu'un élément de la politique russe dans la région balte et de la politique orientale des pays de l'UE. La Russie a ainsi une occasion de démontrer que la voie des réformes censées de lui faire gagner le niveau de l'UE peut avoir des effets positifs quant au développement à l'Est.

La politique de l'UE envers cette zone est importante car influe sur la situation intérieure de l'enclave. Cependant, l'Union garde ses distances car elle perçoit Kaliningrad comme une source potentielle de dangers. Mais en même temps, la question de Kaliningrad donne une occasion d'échanger et de communiquer avec la Russie sur les nombreuses questions concernant l'intégration.

Au début des années 2000, Bruxelles évite de signer un accord spécial avec Moscou concernant l'enclave se contentant de *L'accord de partenariat et de coopération* (APC), signé le 30 octobre 1997 qui constitue le cadre général des relations entre la Russie et l'UE.¹¹³³

Jusqu'à 2000, l'Union semble s'intéresser plus à développer les contacts avec la zone de Kaliningrad qu'avec la Russie, notamment durant la présidence de la Finlande, lors de la seconde moitié de l'année 1999, qui insiste sur la promotion de la dimension nordique de l'Europe et attire l'attention sur les problématiques sociales, économiques, de transport et de la sécurité dans la partie Nord-est du continent européen.

En 2001, la présidence suédoise augmente également l'intérêt de l'UE pour l'oblast de Kaliningrad. Le 17 janvier 2001, la Commission européenne publie un communiqué

¹¹³¹ MUSIAŁOWICZ Bartosz, *Kaliningrad – pilot rosyjskiej polityki wobec UE? Raport (Kaliningrad, l'expérience pilote de la politique russe face à l'UE ? Le rapport)*, Varsovie, 2006, pp. 92-93.

¹¹³² *Ibidem*.

¹¹³³ *Décision 97/800/CE, du 30 octobre 1997, Fédération de Russie* [en ligne]. 1999, [réf. 09.11.2010]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31997D0800:FR:NOT>.

*L'Union européenne et Kaliningrad*¹¹³⁴ qui, sur le plan politique, cherche à témoigner de la bonne volonté de l'UE dans la résolution des problèmes de l'enclave russe, tout en essayant de convaincre la Russie de regarder plus favorablement l'adhésion de nouveaux pays. Le document européen décrit les difficultés et écueils majeurs que rencontrent la zone de Kaliningrad relatifs principalement¹¹³⁵

- aux visas ;
- aux douanes ;
- au transit par la Lituanie, y compris de l'approvisionnement énergétique ;
- à la construction des corridors de transport ;
- à la pollution.

Ce document, favorable en général à la Russie, prouve la bonne foi de l'UE particulièrement grâce aux solutions avancées par rapport aux problèmes de l'enclave, par exemple concernant la délivrance des visas. Néanmoins, la Commission reste toujours sur sa réserve et n'envisage pas de statut d'association pour la zone de Kaliningrad, ne lui propose pas une union économique ni un régime sans visa, et rejette également la proposition de constituer un fond européen spécial pour l'enclave. Les processus d'intégration qui se déroulent en Europe centrale et orientale l'oblast font pourtant de Kaliningrad une des priorités du dialogue entre l'UE et la Russie.¹¹³⁶

Après l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN à l'Est, l'enclave de Kaliningrad, isolée et séparée du reste de la Russie devient, « une fenêtre russe dans l'Union européenne ». Sur le plan pratique, ses deux voisins européens, la Pologne et la Lituanie, sont amenés à unifier leur politique de la sécurité et des frontières ce qui aboutit au contrôle strict des frontières avec l'oblast et à l'obligation des visas pour les citoyens russes.¹¹³⁷

La région de Kaliningrad occupe une place spéciale dans les relations entre l'UE et la Russie notamment grâce à sa position géographique. Paradoxalement, le territoire qui est une source d'autant de soucis représente aussi une opportunité de développer les relations

¹¹³⁴ *Communication from the Commission to the Council. The EU and Kaliningrad. Brussels, 17.1.2001, COM(2001) 26 Final* [en ligne]. 17 janvier 2001, [réf. 09.11.2010]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0026:FIN:EN:PDF>.

¹¹³⁵ *La Commission ouvre le débat au sujet de l'impact de l'élargissement sur Kaliningrad, Bruxelles* [en ligne]. 17 janvier 2001, [réf. 09.11.2010]. Disponible sur : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/01/66&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>.

¹¹³⁶ *Communiqué de presse conjoint concernant la quatrième conférence ministérielle sur la dimension septentrinale, Bruxelles, 14701/05 (Presse 305)* [en ligne]. 21 novembre 2005, [réf. 09.11.2010]. Disponible sur : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/er/87144.pdf.

¹¹³⁷ TOPALOVA Victoriya, *Discourses of Insecurity and Identity in the Run-up to European Union Enlargement: Kaliningrad, European Union Enlargement. Law and Socio-Economic Changes*, éd. par NEUWAHL Nanette, Montreal, 2004, pp. 221-222.

réciroques. Bien que leurs intérêts en ce qui concerne Kaliningrad se croisent souvent et parfois s'annulent même, les plans et projets communs sont toujours envisageables. C'est pourquoi cette région jouera encore pendant longtemps un rôle de baromètre qui permet de prendre la mesure des fluctuations que traversent les relations entre les deux partenaires. Lieu de différentes expériences et des initiatives variées, l'oblast de Kaliningrad est devenue une région où la Russie et l'UE cherchent un consensus au niveau local et plutôt pragmatique ; la situation internationale décidera de la viabilité et de la solidité de ce rapprochement.

Il y a des risques que l'adhésion de ses voisins renforce l'isolation économique et politique de cette zone. Pourtant, les politologues scandinaves et allemands affirment que, dans une perspective plus large, l'élargissement de l'OTAN et de l'UE à l'Est aura une influence positive sur la zone russe. Ceux qui prônent l'isolation de la zone, sont convaincus que chaque initiative de l'Occident envers Kaliningrad est dictée par la volonté de récupérer cette région et d'y discréditer le pouvoir russe. Certains trouvent qu'il lui faut assurer une existence autarcique.¹¹³⁸

L'oblast de Kaliningrad demeure donc la région de la rivalité entre les grands joueurs européens, qui doit sa place sensible sur la carte géopolitique de l'Europe à cause de trois facteurs :

- c'est la seule partie de la Russie qui garde une frontière terrestre avec l'OTAN ;
- avec l'élargissement de l'UE, Kaliningrad devient une enclave à l'intérieur de l'UE, ce qui en fait une source des problèmes potentiels qu'impliquent les différents niveaux de vie, de l'instabilité politique et de la criminalité ;¹¹³⁹
- les relations entre l'enclave et la Russie se compliquent.

La Russie joue de ces arguments et met cette région aux enchères dans les négociations avec l'UE. Devenu un laboratoire des relations avec Moscou, le statut actuel et la position géopolitique de Kaliningrad constituent également une opportunité historique pour la Russie de participer aux processus d'intégration qui transforment l'Europe. La conception d'intégrer la Russie à l'Europe par le biais de l'oblast de Kaliningrad semble justement une voie la plus rationnelle.¹¹⁴⁰ En insistant sur les avantages, les risques et les opportunités que l'adhésion de la Pologne et de la Lituanie à l'UE implique pour l'enclave russe, Moscou

¹¹³⁸ KOŚCIUKIEWICZ Bolesław, *Europejski scenariusz dla Kaliningradu (Le scénario européen pour Kaliningrad, Pomorski Przegląd Gospodarczy (Revue économique de Poméranie)*, n° 3-4, 2002, pp. 21-22.

¹¹³⁹ *Przewyciężanie obcości...*, op. cit.

¹¹⁴⁰ *The Guidelines for the development of a political declaration and policy framework document for Northern Dimension policy from 2007, The Northern Dimension geographical area* [en ligne]. 2007, [réf. 05.01.2012]. Disponible sur : http://eeas.europa.eu/north_dim/docs/guidelines05_en.pdf.

participe automatiquement à la discussion sur la future forme de la sécurité européenne.¹¹⁴¹ Dans ce contexte, la région de Kaliningrad devient un instrument important de la politique européenne de la Russie.¹¹⁴²

Au seuil du XXI^e siècle, plusieurs scénarios pour l'avenir proche et à plus long terme de la région de Kaliningrad sont envisageables et bien que variés en fonction des auteurs et des prévisions avancées, ils se révèlent toujours aussi significatifs du point de vue de leur impact sur le futur de l'Europe centrale.

En 2002, l'administration de l'oblast de Kaliningrad publie la stratégie de développement pour la région jusqu'à 2030. Pour les autorités fédérales et régionales, il est essentiel de définir les directions socio-économiques à donner à cet essor prévu pour l'enclave et de lui créer un contexte favorable. Il faut avant tout :

- sécuriser la zone dans le espace politique, économique et de défense de la Russie ;
- développer les conditions, comparables à celles de ses voisins, qui avantageront l'évolution sociale et économique.

Parmi les priorités de développement, on évoque :

- le développement de transport ;
- l'indépendance énergétique ;
- la transformation de la structure économique de la région ;
- l'amélioration de l'infrastructure de télécommunication.

Timofieï Bordatchov, expert de la fondation Carnegie présente trois options du plan général pour la zone de Kaliningrad que l'on envisage à Moscou :¹¹⁴³

- l'ouverture de la région et son adaptation aux normes européennes ;
- l'introduction dans la zone des mêmes standards que dans les autres régions de la Russie ;
- le modèle mobile selon lequel Moscou ferme les frontières et évacue une partie de la population en faisant de l'enclave une base de la marine baltique.

¹¹⁴¹ *EU-Russia Summit - Samara, Russia, 17–18 May 2007, Joint Press Conference Statement, IP/07/682, Bruxelles* [en ligne]. 16 mai 2007, [réf. 02.02.2011]. Disponible sur : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/682&format=HTML&aged=1&language=EN&guiLanguage=fr>.

¹¹⁴² *Northern Dimension Senior Official to meet in Samara 18 Sep 2006* [en ligne]. 18 août 2006, [réf. 01.02.2011]. Disponible sur : http://www.eu2006.fi/news_and_documents/press_releases/vko38/en_GB/168408.

¹¹⁴³ CICHOCKI Bartosz, *Kaliningrad Oblast's Influence on Regional Stability*, le discours lors de la Conférence *Security challenges in the Post-soviet area from the East and West perspectives*, Varsovie, 11.09.2006, Institut Polonais des Affaires Internationales.

Le groupe d'experts qui travaillent auprès de Georghi Boos, le gouverneur de Kaliningrad dans les années 2005-2010 (remplacé par Nikolai Cukanov en 2010¹¹⁴⁴), prévoient deux variantes radicales pour l'enclave :¹¹⁴⁵

- le statut spécial pour le territoire le plus éloigné de la Russie qui en ferait la base de stationnement des forces militaires puissantes et regroupées de la Fédération, totalement isolée du reste de l'Europe, mais qui fonctionnerait en coopération étroite avec la Biélorussie, entre autres en tant qu'« *un corridor de transport* » ;
- l'ouverture complète des frontières et l'intégration avec l'UE qui impliquerait la réforme des contacts entre la Russie et l'UE.

L'oblast de Kaliningrad, son avenir et son impact sur l'Europe centrale jouent un rôle important dans tout l'environnement international dans la mesure qu'ils restent toujours déterminés par la stratégie de la Russie et par les relations de Moscou avec l'Europe. En 2002 déjà, durant la session du Conseil des États de la mer Baltique, le commissaire Chris Patten a déclaré que la Russie est complètement responsable des plans de développement pour la zone de Kaliningrad. Selon Bartosz Cichocki, analyste polonais, la Russie devrait accorder à cette région une plus grande indépendance législative et dans les contacts extérieurs pour éviter qu'une incompatibilité systémique et une trop grande bureaucratie ne nuisent à son développement.¹¹⁴⁶

Une enclave russe coupée du monde extérieur et inexistante économiquement menacerait l'espace centre-européen, à la fois du point de vue politique que militaire. Pour échapper à un tel scénario, il faut essayer d'introduire la région concernée dans les différentes formes de coopération régionale et européenne. L'ouverture de l'Europe sur Kaliningrad et de Kaliningrad sur l'Europe donne à cette enclave la chance de sortir progressivement de son isolation à laquelle la condamne sa situation périphérique et de devenir, toujours sous la pleine autorité russe et dans le respect des frontières existantes, une passerelle entre l'Europe occidentale et orientale, la Biélorussie et les pays baltes.

Au début du XXI^e siècle, les partisans de l'intégration économique et sociale de l'enclave russe avec son environnement le plus proche sont de plus en plus nombreux, notamment dans la région même.¹¹⁴⁷ Conscients que la zone de Kaliningrad ne peut pas

¹¹⁴⁴ Les informations du site officiel de l'oblast de Kaliningrad. Disponible sur : <http://www.gov39.ru/>.

¹¹⁴⁵ MUSIAŁOWICZ Bartosz, *Kaliningrad ...*, op. cit., pp. 80-93.

¹¹⁴⁶ CICHOCKI Bartosz, *Rosyjski status specjalny (Le statut spécial russe)*, *Rzeczpospolita*, 12.04.2002.

¹¹⁴⁷ *Sytuacja społeczna i polityczna, Obwód Kaliningradzki. Przegląd faktów, wydarzeń, opinii (Situation sociale et politique, l'oblast de Kaliningrad. Revue des événements et des opinions)*, *Biuletyn Towarzystwa naukowego i*

établir une coopération très étroite avec ses voisins directs de l'Europe centrale, la Pologne et la Lituanie, ils jouent la carte d'une coopération transfrontalière et d'investissements étrangers dans l'oblast. De telles initiatives font que Kaliningrad s'implique plus dans de nombreuses projets et programmes baltiques. Le développement des réseaux de communication qu'apportent les projets Via Baltica et Via Hanseatica, est une avancée concrète pour la zone et une bonne opportunité de se rapprocher des pays baltes et de l'Union européenne. Par ailleurs, grâce à un soutien financier de Bruxelles, Kaliningrad participe activement aux projets internationaux qui portent sur la planification spatiale et les schémas de communication dans le bassin de la mer Baltique.¹¹⁴⁸

Au seuil du nouveau millénaire, l'avenir de Kaliningrad reste une question ouverte, tous les modèles présentés semblent possibles. La situation évoluera en fonction des relations internationales, notamment des rapports entre la Russie, l'acteur le plus important dans la région, l'Europe centrale et l'UE. Quant à l'Europe centrale, il est dans son intérêt que Kaliningrad entre dans le circuit économique centre-européen et plus généralement, dans le réseau de l'UE.

Leszek Sykulski, directeur de l'Institut géopolitique en Pologne, a proposé récemment de créer à l'instar du Triangle de Weimar, un Triangle de Kaliningrad réunissant la Pologne, l'Allemagne et la Russie qui devraient créer la zone de sécurité de Kaliningrad, un forum régional diplomatique et militaire dont l'objectif premier serait d'élaborer les solutions concernant la coopération transfrontalière et la sécurité énergétique.¹¹⁴⁹

L'oblast de Kaliningrad, jusqu'à 1990 fermée même aux autres citoyens soviétiques, a été une zone la plus militarisée de l'URSS. Les unités de la flotte baltique qui y stationnaient jouaient un rôle important dans la stratégie militaire de Moscou, d'autant plus que l'armée nucléaire s'y trouvait implantée malgré les dénégations officielles. Kaliningrad reste toujours une place stratégique pour la Russie et garde son rôle clé en assurant la présence russe politique, économique et militaire dans le bassin de la mer Baltique.¹¹⁵⁰ L'importance stratégique d'une région russe détermine ses relations avec le centre, la perception des dangers potentiels et des défis extérieurs en est un facteur important. Si la zone est perçue

Ośrodka badań naukowych im. Wojciecha Kętrzyńskiego w Olsztynie (Bulletin du Centre des études scientifiques de Wojciech Kętrzyński à Olsztyn), n° 5, mai 2002.

¹¹⁴⁸ EBERHARDT Adam, *The Post-Soviet Regional Co-operation – Old and New Challenges*, CICHOCKI Bartosz, *Kaliningrad...* op. cit., les discours lors de la *Conférence Security challenges in the Post-soviet area from the East and West perspectives*, Varsovie, 11.09.2006, Institut Polonais des Affaires Internationales.

¹¹⁴⁹ SYKULSKI Leszek, *Integracja od Lizbony po Władywostok – wyzwanie XXI wieku (L'intégration de Lisbonne à Władywostok – le défi du XXI^e siècle)*, *Geopolityka (Géopolitique)* [en ligne]. 2011, n° 6, [réf. 17.12.2011]. Disponible sur : http://geoanalitka.files.wordpress.com/2011/12/geopolityka_2011_nr_3.pdf.

¹¹⁵⁰ MALAK Kazimierz, *Czynnik wojskowy w polityce zagranicznej Rosji (1991-2000)*, op. cit.

comme stratégiquement importante, on y place les forces militaires fédérales qui, tout en défendant le territoire des menaces étrangères, contrôlent la région et freinent d'éventuelles aspirations à l'autonomie. C'est le cas de Kaliningrad qui, étant donné sa position géographique et la forte concentration des troupes militaires, joue un rôle stratégique dans la politique et le système de sécurité de Moscou. À cause de sa spécificité géostratégique, l'oblast est un élément clé dans la conception de la défense que la Fédération déploie sur son flanc occidental. L'aspiration du Kremlin à garder toute sa puissance dans le bassin de la mer Baltique et en Europe centrale et orientale, conditionne le rôle politique et militaire que le centre assigne à Kaliningrad, surtout pour garantir :

- la supériorité des forces russes dans la région ;
- l'influence politique et militaire sur les territoires limitrophes, notamment sur les pays centre-européens et baltes ;
- l'accès à la mer Baltique ;
- la continuité des liens économiques, politiques et militaires de l'oblast avec la Fédération de Russie.

La présence des forces militaires dans la région de Kaliningrad assure à la Russie le contrôle du bassin de la Baltique et la possibilité d'influencer les pays voisins de cette zone. L'entrée de la Pologne et des pays baltes dans l'OTAN fait dire aux généraux russes que le rôle militaire et stratégique de l'enclave compte plus pour la Russie que son importance économique.¹¹⁵¹ L'enclave devient d'autant plus essentielle pour Moscou de ce point de vue, après son retrait des bases maritimes de la côte orientale de la Baltique : Klaipėda, Palanga, Riga et Tallin, qui limite les possibilités opérationnelles de la flotte russe. De même, l'abandon des aéroports dans les républiques baltes rend difficile le contrôle efficace de la mer Baltique. Les portes maritimes de Kaliningrad sur la Baltique qui ne gèlent jamais et dont l'infrastructure garantit le service militaire des navires de toutes les classes qui opèrent sur cette mer accroissent aussi l'importance militaire de la zone, comme les trois chantiers navals qui y fonctionnent.¹¹⁵²

Les forces militaires de l'enclave se composent de trois armées : terrestre, l'aviation et la plus importante : la marine. Durant la dernière décade, on a réduit le potentiel militaire de cette région, par ailleurs toujours la plus militarisée et armée du pays. Aujourd'hui, 25 000

¹¹⁵¹ JENDRYSZCZYK P., *Nie wykorzystana szansa Kaliningradu (Une occasion perdue de Kaliningrad)*, *Rzeczpospolita*, 12.09.1997.

¹¹⁵² *Europa a Rosja – opinie, konflikty, współpraca...*, op. cit.

soldats y stationnent qui disposent de 850 tanks et de 369 unités d'artillerie.¹¹⁵³ Une partie importante des navires de la flotte baltique s'y trouve également, dont la plupart est cependant relativement modeste. À ce dispositif s'ajoutent 5 000 gardes-frontières et environ 1 000 de soldats des armées intérieures¹¹⁵⁴ qui représentent un bon niveau de formation militaire et de capacité au combat. Le nom officiel de la région : l'Oblast spéciale de Kaliningrad, se transforme en décembre 1998 en l'Oblast spéciale militaire qui, selon le plan du ministère russe de la Défense, devient une sorte d'expérience censée d'aider le passage des forces militaires russes vers la règle du recrutement territorial. La réforme militaire a fait aussi naître une formation unifiée qui opère sur terre, en mer et dans les airs.¹¹⁵⁵

La Russie déclare de ne pas vouloir faire de Kaliningrad une forteresse et diminue progressivement le nombre des troupes qui stationnent dans la région. Durant les dernières années, les réductions importantes du potentiel militaire russe continue car le danger pour cette zone est jugé minimal. Actuellement, la politique russe envers son enclave et toute la région baltique se concentre surtout pour en améliorer la situation sociale et économique.¹¹⁵⁶ Une tendance évidente à la démilitarisation et à la coopération économique active se dessine dans le bassin de la mer Baltique, ce qui diminue le poids militaire de Kaliningrad. Pourtant, à des moments de tensions entre la Russie et l'OTAN, la Russie sort la carte de cette région comme un élément de sa politique internationale.

Le 25 janvier 2012, les médias annoncent l'implantation des missiles balistiques 9K720 Iskander dans la zone de Kaliningrad. Cette information est présentée comme une conséquence du fiasco des négociations de l'OTAN et de la Russie sur la présence du bouclier anti-missile américain en Europe. Avec cette décision, la Russie tente de faire pression sur l'OTAN dont le sommet est prévu en mai 2012. En réalité, le projet d'équiper les armées russes de l'oblast de Kaliningrad en matériel de nouvelle génération s'inscrit dans les thèses générales de la modernisation technique forces russes – les missiles « Iskander » d'une portée de 500 km doivent remplacer les Tochka-U d'une portée de 120 km – les plans qui remontent

¹¹⁵³ *Raport Komisji Europejskiej w Obwodzie Kaliningradzkim (Le rapport de la Commission européenne dans l'oblast de Kaliningrad)*, Varsovie, 25.01.2001.

¹¹⁵⁴ En janvier 2001, le gouverneur de Kaliningrad annonce qu'en 2003 le nombre de ses soldats passera de 25 000 à 16 000, ce qui pourtant n'est jamais réalisé. *Wir brauchen das reiche Europa, Spiegel*, n° 11, 13.01.2001, pp. 152-155.

¹¹⁵⁵ La Russie de Vladimir Poutine aspire à normaliser les relations avec l'OTAN et les pays voisins. Déjà en juillet 1999, l'amiral Vladimir Yegorov assure que l'entrée dans l'OTAN des pays baltes constitue seulement une menace potentiellement grave et que la Russie ne souhaite pas renforcer ses forces à Kaliningrad. En mai 2001, il déclare en tant que le gouverneur de l'oblast que les forces militaires dans l'enclave seront diminuées en trois ans de 25 000 à 16 500 soldats.

¹¹⁵⁶ *Annual Progress Report on the Implementation of the Northern Dimension Action Plan, SEC(2006) 729, Commission staff working document [en ligne]. 2005, [réf. 17.12.2011]. Disponible sur: www.ec.europa.eu/external_relations/north_dim/doc/index.htm.*

à 2006 s'inscrivent actuellement dans le programme pour les années 2011-2020.¹¹⁵⁷ La présence de la 152^e brigade (Tcherniakovsk) dans la région prouve l'intention d'y installer les missiles.¹¹⁵⁸ Enfin, l'implantation des missiles Iskander s'inscrit parmi de nombreuses actions que la Russie entreprend ces derniers mois (tournant 2011/2012) afin d'augmenter le potentiel placé dans la zone de Kaliningrad. En décembre 2011, la station de géolocalisation de nouveau type Voronej-DM y est aussi placée. Le 6 avril 2012, les médias russes annoncent que les missiles sol-air mobiles S-400 «Триумф» (code OTAN SA-21 Growler) seront à leur tour implantés dans la région qui est la seconde, après l'oblast Moscou (les environs des villes Elektrostal et Dmitrov) à recevoir ce système.¹¹⁵⁹ En résumé, la Fédération de Russie dispose dans l'oblast de Kaliningrad :

- de l'aviation d'une portée qui permet d'influencer les objets situés sur tout le territoire polonais (les avions Su-24 et Su-27 qui portent les charges nucléaires) ;
- des missiles balistiques Iskander d'une portée maximale de 500 km ;
- de la flotte baltique capable de détruire les objets qui se trouvent dans la zone maritime polonaise, et dispose de deux destroyers lance-missiles de classe Sovremenny : Nastoïchtivi et Biespokoïny qui opèrent à la hauteur de Bornholm, et des sous-marins de classe Amour/Lada St. Petersburg.

Kaliningrad joue aussi le rôle de région pilote en ce qui concerne l'évolution des relations entre la Russie et l'UE. Pourtant, la Russie n'a pas de stratégie précise pour l'enclave. Moscou a besoin de Kaliningrad car, sans cette région, la présence russe dans la zone de la mer Baltique serait considérablement affaiblie. Il s'agit d'une des régions commerciales les plus importantes dans le monde. Pourtant, la participation de Kaliningrad dans les échanges commerciaux a diminué durant les dernières années.¹¹⁶⁰ Les

¹¹⁵⁷ Le 24 février 2011, Vladimir Popovkin, le ministre de la Défense annonce le début du programme national d'armement pour les années 2011-2020. Selon lui, la Russie prévoit de dépenser à cet effet 650 milliards de dollars. FORMICKI Tomasz, *Rosja – między zapaścią demograficzną a wyścigiem zbrojeń (La Russie – entre une crise démographique et la course aux armements)* [en ligne]. 28 décembre 2011, [réf. 01.02.2012]. Disponible sur: <http://geopolityka.org/analizy/1237-rosja-miedzy-zapascia-demograficzna-a-wyscigiem-zbrojen>.

¹¹⁵⁸ *Konferencja międzynarodowa nt. Obwód Kaliningradzki jako wyzwanie dla bezpieczeństwa Polski w Unii Europejskiej (Conférence internationale sur l'Oblast de Kaliningrad comme un défi pour la sécurité de la Pologne dans l'Union européenne)*, Varsovie, le 7 juin 2010, Akademia Obrony Narodowej (Académie de la défense nationale), Varsovie, 2010.

¹¹⁵⁹ *Pierwsze rakiety S-400 w regionie Kaliningradzkim (Les premiers missiles S-400 dans la zone de Kaliningrad)*, *Gazeta Wyborcza* [en ligne]. 6 avril 2012, [réf. 06.04.2012]. Disponible sur : http://wyborcza.pl/1.91446.11499412.Rosja_Media_pierwsze_rakiety_S_400_w_obwodzie_kaliningradzkim.html ; *La flotte baltique avec une complexe S-400 – « Triomphe »*, Le journal russe *Izvestia* [en ligne]. 2010, [réf. 06.04.2012]. Disponible sur : <http://izvestia.ru/news/520320>.

¹¹⁶⁰ Le site officiel de la Chambre de commerce et d'industrie [en ligne]. 2012, Disponible sur : www.kaliningrad-cci.ru.

investissements adéquats et la politique plus concurrentielle pourraient toutefois augmenter le rôle de ses portes maritimes dans la reconstruction économique de la Russie, même à l'échelle nationale.¹¹⁶¹ À cet effet, une conception de développement de la région dans une Europe en évolution est élaborée¹¹⁶² : seulement une enclave forte économiquement, stable juridiquement et démocratique peut prétendre à un partenariat étendu avec les pays centre-européens et l'Europe occidentale. Une stabilité politique liée au développement économique peut ainsi assurer la sécurité de toute la région, notamment celle de l'Europe centrale.

Le 5 novembre 2008, dans son discours inaugural, Dimitri Medvedev, le président russe, présente devant l'Assemblée générale les grandes lignes de la politique de la Fédération pour les années à venir. Il annonce à cette occasion que le Kremlin arrête de réduire le nombre des missiles stratégiques sur son territoire et va implanter les missiles Iskander dans l'oblast de Kaliningrad. Il déclare aussi que Moscou est prête à une coopération pragmatique avec tous les pays à condition qu'ils respectent les intérêts russes. Dans l'ensemble, il s'agit de continuer la politique étrangère telle quelle a été menée les dernières années.¹¹⁶³

Dans une déclaration antérieure, le 31 août 2008, Medvedev a déjà formulé sa vision pour les régions du monde où la Russie a des intérêts privilégiés, une sorte de proclamation des zones d'influence où le Kremlin souhaite avoir une voix prépondérante. Medvedev a souligné alors que la Russie a l'intention de participer aux politiques étrangères et au développement intérieur des ex-républiques soviétiques et pour y parvenir, asseoir sa domination. Elle est prête à intervenir par les moyens politiques, économiques ou même militaires, comme cela avait eu lieu en Géorgie.¹¹⁶⁴

L'intervention militaire de la Russie en Géorgie, sévèrement critiquée par l'UE, l'OTAN et les États-Unis, a soulevé beaucoup d'inquiétude dans l'environnement international. Pour la première fois depuis la Guerre froide, la Russie a fait une telle

¹¹⁶¹ *Opinion of the European Economic and Social Committee on the Future of the Northern Dimension Policy*, (2006/C 309/19), *Official Journal of the European Union* [en ligne]. 16 décembre 2006, [réf. 17.12.2011]. Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2006:309:0091:0095:EN:PDF> .

¹¹⁶² ŻUKOWSKI Arkadiusz, *Pogranicze północno-wschodnie Polski a polska polityka zagraniczna. Refleksje nad perspektywą stosunków z obwodem kaliningradzkim (Les territoires frontaliers Nord-est de la Pologne et la politique étrangère polonaise. Les réflexions sur la perspective des relations avec l'oblast de Kaliningrad)*, STEMPOWSKI Ryszard, ŻELAZO Adriana, *Polskie pogranicza a polityka zagraniczna u progu XXI wieku (Les territoires frontaliers polonais et la politique étrangère à l'aube du XXI^e siècle)*, Varsovie, 2002.

¹¹⁶³ ROGOŻA Jadwiga, KACZMARSKI Marcin, *W cieniu Putina: pierwsze orędzie prezydenta Miedwiediewa (À l'ombre de Poutine : le premier discours du président Medvedev)*, *Biuletyn Analityczny OSW Rosja, Kaukaz, Azja Centralna (Bulletin analytique du Centre des études orientales Russie, Caucase, Asie centrale)*, n° 36 (70), 05.11.2008.

¹¹⁶⁴ ADAMSKI Łukasz, *Polityka Rosji wobec Polski i UE po wojnie w Gruzji (La politique de la Russie envers la Pologne et l'Union européenne après la guerre en Géorgie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 43, 18.09.2008.

manifestation de sa force, suscitant une condamnation aussi unanime : la situation en Géorgie a changé l'ordre international.¹¹⁶⁵

Dans les années 2008-2009, la Russie ouvre deux conflits stratégiques majeurs – l'un militaire avec la Géorgie et l'autre énergétique avec l'Ukraine – au nom de ses propres intérêts nationaux qu'elle perçoit menacés par ces ex-républiques soviétiques devenues ses voisins proches qui aspirent à se libérer de son influence et à se rapprocher de l'Occident. Au début du XXI^e siècle, Vladimir Poutine change la pratique politique russe et ses moyens stratégiques de pression : l'information et la communication font place aux moyens de pression plus durs à caractère militaire et économique. C'est une réorientation qualitative qui reflète le désir du pouvoir de renforcer la politique étrangère de la Russie en s'autorisant les approches et méthodes plus rudes et qui vise à finir avec l'ère de la politique postsoviétique et à ancrer la politique néo-russe. Les instruments stratégiques changent en fonction des intérêts nationaux de la Russie qui s'affirment de plus en plus. Cette nouvelle politique de Moscou est très dynamique notamment par rapport à l'Europe. Les deux conflits, ukrainien et géorgien, sont différents des ceux du passé par rapport à leur élan stratégique, ils se caractérisent par un point de culmination atteint rapidement. Dans la guerre en Géorgie, l'UE s'engage seulement comme un intermédiaire pour mettre terme à la confrontation militaire,¹¹⁶⁶ bien que la crise énergétique la concerne directement et qu'elle reste donc de parti pris. Chacun des acteurs de l'affrontement en ressort avec une autre expérience. La Russie reste convaincue que les pays postsoviétiques, à l'exception des républiques baltes, sont abandonnées ce qui lui donne une large liberté de manœuvre face à eux et explique pourquoi les pays centre-européens soutiennent à leur tour les aspirations occidentales de l'Ukraine et de la Géorgie, se solidarisent avec Kiev et Tbilissi contre la Russie.

Quand le conflit entre la Russie et la Géorgie explose, tous les pays européens le condamnent, mais rapidement les différences de perception de la nouvelle réalité politique dans cette région se font sentir. L'Allemagne affiche par exemple une position bien différente des pays centre-européens. Frank-Walter Steinmeier, le ministre allemand des Affaires étrangères se prononce en faveur d'une politique équilibrée et rationnelle envers la Russie. Malgré de nombreuses voix critiques qui se soulèvent en Europe centrale, il déclare : « *Nous*

¹¹⁶⁵ ŁUKIANOW Fiodor, *Rosja w globalnej awanturze (La Russie dans une dispute globale)*, Nowa Europa Wschodnia (La nouvelle Europe orientale), n° 2, Wrocław, 2008.

¹¹⁶⁶ EBERHARDT Adam, *Wojna rosyjsko-gruzińska 2008 r. – polityka Federacji Rosyjskiej i jej konsekwencje (La guerre russo-géorgienne 2008 – la politique de la Fédération de Russie et ses conséquences)*, Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales), n° 3, juillet-septembre 2008, pp. 7-18.

ne pouvons pas nous permettre d'isoler la Russie ». ¹¹⁶⁷ De leur côté, les pays centre-européens, chacun à sa manière, avancent les arguments pour convaincre les membres de l'OTAN de radicaliser la politique à l'égard de la Russie. La Pologne quant à elle, insiste sur le poids du facteur militaire que représente l'enclave de Kaliningrad et les dépenses militaires de la Fédération, toujours en augmentation, qui en 2010 atteignent 52 586 milliards de dollars. ¹¹⁶⁸

Pendant sa visite à Varsovie en septembre 2008, Sergueï Lavrov, le chef de la diplomatie russe, rappelle les cinq principes sur lesquels se base la politique étrangère russe : ¹¹⁶⁹

- le respect du *ius gentium* ;
- l'ordre international multilatéral ;
- la disponibilité à développer les relations amicales avec tous les pays ;
- la protection de la vie et de la dignité des citoyens russes à l'étranger ;
- l'existence des zones privilégiées où la Russie préserve ses intérêts.

Bien que ces principes semblent en premier lieu légitimes et justifiés et donnent une image positive de la politique étrangère russe, les sous-entendus qu'ils dégagent ne manquent pas de soulever certaines craintes et obligent les partenaires de Moscou à la vigilance. La crise géorgienne a bien montré que « *les autorités russes sont champion des jeux de mots et peu nombreux sont les dirigeants occidentaux qui peuvent rivaliser avec elles dans ce domaine* ». ¹¹⁷⁰ Les partenaires occidentaux de la Fédération de Russie adoptent à cause de la question géorgienne une position plus catégorique qui conditionne dès lors les contacts multilatéraux. Cette attitude de méfiance systématique persiste dans les relations avec les pays de l'Europe centrale, plus particulièrement avec la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie car, comme le souligne Edward Lucas, « *si la Russie obtient ce qu'elle veut dans le Caucase ou au bord de la mer Baltique, elle s'en prendra par la suite aux Balkans et à l'Europe centrale* ». ¹¹⁷¹

Les méthodes de pression cyniques ou même brutales de Moscou à l'égard des États de la région, conséquence d'une corrélation réelle, ont été relevées à plusieurs reprises et

¹¹⁶⁷ MAYR Walter, *Ein Riss im Bolwerk (Les fissures à Bolwerk)*, Spiegel, n° 49, 01.12.2008.

¹¹⁶⁸ En 2008, les dépenses militaires de la Russie s'élèvent à 50,937 milliards de dollars ; en 2009, elles atteignent 53,330 milliards de dollars. SIPRI Military Expenditure Data Base [en ligne]. 2012, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur: <http://milexdata.sipri.org/result.php4>.

¹¹⁶⁹ ADAMSKI Łukasz, *Polityka Rosji...*, op. cit.

¹¹⁷⁰ DAVIES Norman, *Słowo wstępne Normana Daviesa (L'introduction de Norman Davies)*, LUCAS Edward, *Nowa zimna wojna. Jak Kreml zagraża Rosji i Zachodowi (La nouvelle Guerre froide. Comment le Kremlin menace la Russie et l'Occident)*, Poznań, 2008, pp. 11-15.

¹¹⁷¹ *Ibidem*, p. 50.

quelques exemples de réaction russe démontrent la gravité qui caractérise les relations réciproques:

- le veto que la Russie oppose à l'élargissement de l'OTAN à l'Est ;
- le chantage de l'Ukraine à l'approvisionnement en gaz après la révolution orange ;
- l'embargo politique sur l'Estonie en réponse à la destruction du monument soviétique à Tallin ;
- les menaces contre la Pologne et la Tchéquie pendant les négociations portant sur l'installation du bouclier anti-missile américain dans ces pays.

Tous ces événements prouvent que la politique étrangère présentée par Medvedev s'inscrit dans une logique permanente qui a pour objectif le maintien et parfois même l'élargissement des zones d'influence russe. Moscou malgré la crise de sa position internationale ébranlée par l'effondrement de l'URSS, cherche d'une manière conséquente à affermir et à satisfaire ses ambitions impériales.¹¹⁷² « *L'essentiel est donc d'éviter son isolement qui pourrait mener à de nouvelles tentatives de restauration du régime totalitaire et/ou à la séparation géostratégique entre la Russie et l'Europe.* »¹¹⁷³ Par ailleurs, la Russie calcule que les pays occidentaux acceptent ses velléités d'imposer ses zones d'influence, en privilégiant leurs intérêts économiques (énergétiques) et politiques, y compris l'esprit de coopération face aux défis globaux, aux dépens des droits de petits pays à décider librement de leur développement. Cette manière, qui prône le pragmatisme, d'assumer la diplomatie russe se fonde sur une conviction répandue au sein de l'UE que son refus risque d'entraîner une nouvelle Guerre froide.¹¹⁷⁴

En revanche, les pays centre-européens qui encore récemment ont choisi la voie démocratique et ont refusé le régime autoritaire essaient de reconstruire à leur manière les relations réciproques avec la Russie. Même si leur refus de l'ancien système est totalement légitime, les relations avec Moscou sont délicates et, gelées, n'avancent pas. La volonté de coopération plus étroite avec leur nouveau-ancien voisin semble leur manquer.

L'Europe centrale devenue démocratique, toujours à la recherche d'une alliance avec les partenaires européens et les États-Unis vit mal la volte-face systémique de son grand

¹¹⁷² L'interview avec Janusz Mondry, le journaliste s'occupant des questions de la géopolitique et de la géostratégie, l'auteur du livre *Powrót geopolityki. Europa. Ameryka i Azja u progu XXI wieku (Le retour de la géopolitique. L'Europe, l'Amérique et l'Asie à l'aube du XXI^e siècle*, Elbląg, 2004), Varsovie, le 12 décembre 2010.

¹¹⁷³ KOLOSSOV Vladimir, TREIVISH Andrei, TOUROVSKY Rostislav, *Les systèmes géopolitiques de l'Europe orientale et centrale vus de la Russie*, op. cit., p. 103.

¹¹⁷⁴ ADAMSKI Łukasz, *Polityka Rosji...*, op. cit.

voisin oriental qui aggrave les relations réciproques et déclenche une suite de malentendus. Au début des années 1990, le besoin d'établir de nouveaux rapports avec la Russie s'impose, surtout qu'il reste des problèmes laissés en héritage par l'URSS disparue. Le processus est entamé, mais de nombreuses tensions et graves malentendus l'entravent.

Les accusations et reproches réciproques le caractérisent dès le début des années 1990 et cet état de choses perdure encore aujourd'hui. Les études de l'opinion publique russe indiquent, par exemple, que plus de la moitié de la population du pays considèrent Staline comme un héros et un grand homme politique. En Pologne en revanche, selon les sondages menés par le Centre d'études de l'opinion publique (CBOS), 20% des habitants, à cause de la Seconde Guerre mondiale, ne peuvent voir la Russie autrement que comme un occupant. Toutes ces perceptions opposées et souvent contradictoires ne favorisent pas les relations entre les nations, n'aident pas à réformer des images historiquement pétrifiées ni à élaborer des positions plus conciliantes. D'autant plus que la Russie n'a enterré ni son passé soviétique ni sa tradition impériale, le passif encore plus pesant dans ses relations internationales : les Russes ne définissent leur pays ni comme soviétique ni totalitaire ni démocratique, il reste pour eux un mythe éternel, celui de la Russie des tzars.

Cette perception de la réalité que présente Moscou, sous-entendue aussi dans les thèses de la politique étrangère exposées par le président Medvedev, implique que cette dernière semble imprévisible. C'est pourquoi, comme le constate Timothy Snyder, professeur d'histoire à l'Université d'Yale, les États-Unis méfiants face aux nouvelles conceptions russes de la politique extérieure, sont encore moins disposés à abandonner l'installation du bouclier anti-missile en Europe centrale.¹¹⁷⁵ Bien que ce système ne vise pas directement la Fédération de Russie, l'initiative du bouclier apparaît comme faisant partie du dispositif censé renforcer la domination des États-Unis en Europe et leur position hégémonique à l'international, au détriment de la Russie.¹¹⁷⁶

Outre le bouclier anti-missile, il reste un autre aspect important à régler dans les relations entre la Russie et l'Europe centrale : c'est l'Histoire. Les travaux du groupe bilatérale pour les questions difficiles, dirigé du côté polonais par Adam Rotfeld inspirent un certain optimisme et confirment le principe que les relations de partenariat basées sur la confiance et la bonne volonté sont un bon début pour résoudre des problèmes les plus

¹¹⁷⁵ Le discours de Timothy Snyder durant la Conférence internationale « *La Pologne et l'Europe centrale et orientale dans une communauté européenne* », Varsovie, 13-15 novembre 2008.

¹¹⁷⁶ Le discours de Yuri GORLACH, adjoint du directeur du département de la coopération en Europe du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie lors de la conférence *Russia, Europe and the Future of European Security*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 20.01.2011.

épineux, à commencer par les controverses historiques difficiles qui « *ne devraient pas faire objet d'un jeu politique ; dans leur approche, elles exigent du courage et de la responsabilité des hommes politiques et des chercheurs* ». ¹¹⁷⁷ En effet, pour pouvoir discuter de l'Histoire, il ne faut jamais oublier l'esprit de tolérance ni de vérité : « *Nous ne pouvons plus changer le passé, mais au nom de la communauté des nations, il faut en parler et s'écouter* ». ¹¹⁷⁸

L'Histoire, celle de dernières décennies y comprise, pèse sur les relations actuelles entre la Russie et les pays de la région, mais il faut souligner qu'elle n'est pas la cause principale du ton menaçant de Medvedev : c'est la diminution progressive des zones d'influence russe en Europe centrale qui est à l'origine de l'agressivité russe et de ces accents belliqueux. Encore à la fin des années 1990, la question de l'élargissement de l'OTAN relatif à la Pologne, à la Tchéquie et à la Hongrie a soulevé à plusieurs reprises les protestations menaçantes de Moscou. Aujourd'hui, la Russie craint et tente de contrecarrer les influences atlantiques en Ukraine et en Géorgie, ses zones périphériques sur lesquelles elle tient à garder sa mainmise. ¹¹⁷⁹

Après l'élargissement de l'OTAN, la présence des pays centre-européens au sein de l'UE devient une question qui fâche. Les relations avec l'UE préoccupent Moscou qui, en janvier 1998, exige de Bruxelles de mener des négociations sur les conséquences de l'élargissement. Par ailleurs, la Russie reproche à Varsovie de durcir les règles de circulation frontalière au début de 1998. La fin des années 1990 marque donc un refroidissement des relations avec la Russie tandis que la coopération avec les structures européennes et l'OTAN occupe la place primordiale dans la politique étrangère des pays de l'Europe centrale, concentrés sur leurs propres intérêts nationaux. Les affaires orientales passées politiquement en second plan, la Russie se sent négligée et écartée. De plus, Moscou se considère menacée car désormais elle a une frontière directe avec l'Alliance atlantique. Aujourd'hui encore, dans le contexte de l'installation du bouclier anti-missile elle pose la question : de qui l'Europe centrale cherche à se protéger ? La Russie considère aussi qu'elle a été trop tard invitée dans les discussions sur la sécurité globale. Les pays centre-européens devraient jouer un rôle clé dans de tels débats, celui de modérateur qui contribuerait à la pensée euro-atlantique commune de la sécurité mondiale.

¹¹⁷⁷ Adam Rotfeld : *Nadal boimy sie Rosji* (Adam Rotfeld : *Nous avons toujours peur de la Russie*), l'interview avec Adam ROTFELD, *Polska Time* [en ligne]. 18 novembre 2010, [réf. 12.07.2011]. Disponible sur : <http://www.polskatimes.pl/artykul/334226.adam-rotfeld-nadal-boimy-sie-rosji.id.t.html?mobile=redirect>.

¹¹⁷⁸ *Ibidem*.

¹¹⁷⁹ Pourtant, Yuri Gorlach déclare à Varsovie le 20 janvier 2011, lors de la conférence *Russia, Europe and the Future of European Security* que la décision de la Géorgie et de l'Ukraine d'intégrer les institutions occidentales reste légitimement indépendante et autonome.

La révolution orange en Ukraine (21.11.2004 - 23.01.2005) est un événement qui a influencé la conception actuelle de la politique étrangère de la Fédération de Russie.¹¹⁸⁰ Les conséquences du soutien apporté par les dirigeants centre-européens au candidat d'opposition Victor Youchtchenko se font encore sentir aujourd'hui car Moscou perçoit l'engagement de l'Europe centrale et de l'UE dans les affaires de l'Ukraine comme une intervention dans sa zone d'influence. L'Ukraine garde une importance stratégique pour la Russie notamment à cause du transit du gaz russe à travers son territoire. La Russie craint qu'un rapprochement entre l'Ukraine et l'Europe occidentale renforce des influences de l'UE et de l'OTAN dans la région.¹¹⁸¹ Malgré les déclarations réitérées des présidents polonais successifs – Aleksander Kwaśniewski, Lech Kaczyński et Bronisław Komorowski – que l'engagement de la Pologne en Ukraine n'a jamais visé la Russie, celle-ci se méfie toujours des pays de la région et de leurs intentions politiques.¹¹⁸²

La politique centre-européenne à l'égard de la Russie a été et reste toujours un élément important dans les relations réciproques. De nombreux facteurs la déterminent et influencent son efficacité : il y a des éléments extérieurs liés aux acteurs internationaux et ceux qu'impliquent le développement de la situation intérieure dans les pays de l'Europe orientale (l'Ukraine et la Biélorussie).¹¹⁸³

L'Europe centrale développe face à la Russie une politique dont l'efficacité n'est pas univoque. D'un côté, l'Europe centrale réussit à protéger ses propres intérêts politiques et de sécurité, et à empêcher Moscou de dominer les relations avec eux. De l'autre côté, le bilan de

¹¹⁸⁰ Après la révolution orange en Ukraine, la Russie intensifie son activité en Europe centrale en souhaitant redonner de la crédibilité à son image d'un fournisseur fiable des ressources énergétiques. Pour y arriver, Moscou propose à la République tchèque, à la Slovaquie et à la Hongrie de développer la coopération économique bénéfique pour tous les partenaires. De plus, Moscou multiplie des gestes de réconciliation et souligne sa volonté de collaborer avec ces pays d'une façon constructive. En contrepartie, le Kremlin souhaite que ces pays ne menent plus des actions anti-russes en Ukraine et en Biélorussie et ne demandent plus à la Fédération d'assumer la responsabilité juridique au nom de l'URSS disparue. Cette politique de la Russie vise à creuser les différences entre les pays de Visegrád en ce qui concerne les rapports avec leur grand partenaire oriental. La Pologne se retrouve ainsi isolée dans son soutien aux aspirations pro-européennes de l'Ukraine et aux tendances démocratiques en Biélorussie. EBERHARDT Adam, GNIAZDOWSKI Mateusz, *Wzrost aktywności Rosji w Europie Środkowej – implikacje dla Polski (L'activité intensive de la Russie en Europe centrale – les implications pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 16, 03.03.2006.

¹¹⁸¹ *Putin popełnił wiele błędów, które ujawniły prawdziwe oblicze reżimu (Poutine a commis beaucoup de fautes qui ont révélé le vrai visage du régime)*, l'interview avec Dariusz ROSATI, le ministre polonais des affaires étrangères dans les années 1995-1997 [en ligne]. 13 juin 2007, [réf. 20.08.2009]. Disponible sur : <http://www.psz.pl/tekst-4918/Putin-popełnił-wiele-błędów-które-ujawniły-prawdziwe-oblicze-reżimu-Dariusz-Rosati-wywiad>.

¹¹⁸² SZEPTYCKI Andrzej, *Stosunki polsko-ukraińskie : od tryumfu pomarańczowej rewolucji do Russia first policy (Les relations polono-ukrainiennes : du triomphe de la révolution orange à la Russia first policy)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 3, juillet-septembre 2010, pp. 8-16.

¹¹⁸³ L'interview avec Andrzej SMIRNOW, le député de la Diète polonaise durant la I^{ère}, II^e, V^e et VI^e législatures, membre de la commission parlementaire de la défense nationale et de la commission parlementaire des affaires étrangères. Varsovie, le 6 janvier 2008.

la stratégie centre-européenne fait montre des défaillances et manquements. Les pays de la région n'arrivent surtout pas à utiliser pleinement leur potentiel économique, culturel et politique dans leurs relations avec la Russie. C'est particulièrement avéré dans le domaine énergétique où leur dépendance de Moscou n'est pas toujours diminuée. L'Europe centrale ne parvient pas non plus à protéger suffisamment ses exportations en cette direction ni vers d'autres marchés orientaux.

Les questions qui ont marqué ces dernières années la région ont un impact fort sur la politique étrangère des pays concernés. L'Europe centrale change de positionnement : cette partie occidentale la plus avancée à l'Est du continent devient la partie la plus orientale étendue à l'Ouest. Seuls l'effondrement du communisme et la chute du bloc soviétique ont permis le retour de la région dans l'Europe. Des termes forgés à cette occasion tels que « la nouvelle Europe » ou « l'Europe plus jeune » prouvent que l'Europe centrale est perçue comme un partenaire faible. Pour faire démentir une telle réputation, les pays centre-européens doivent non seulement réaliser leur potentiel grâce à une modernisation réussie mais arriver à pallier un manque traditionnel de coopération régionale.¹¹⁸⁴

La réussite de leurs relations réciproques dépend d'une politique étrangère commune et cohérente, basée sur les priorités précisées clairement de l'UE envers la Russie notamment en ce qui concerne sa raison d'État.

Le dialogue est la meilleure façon d'améliorer durablement et de réussir les relations internationales. Une politique d'ouverture, une ambiance favorable à la discussion et des actions qui dépassent les animosités réciproques permettent de créer l'espace de ce dialogue indispensable qui permettra peut-être à Moscou de renoncer à mener une politique étrangère pas trop rigide à l'égard des pays de la région. Voici certaines recommandations que l'Europe centrale aurait tout intérêt à suivre dans ses relations avec la Russie :

- la politique réfléchie, conséquente et fondée sur un consensus concernant les intérêts nationaux fondamentaux, menée en accord avec les partenaires occidentaux. Une telle politique peut mener à des relations plus amicales et ouvertes entre les deux partenaires ;
- le dialogue permanent, multidimensionnel avec la Russie devrait constituer un des défis et des objectifs majeur de leurs politiques étrangères ;

¹¹⁸⁴ Le discours de Piotr WANDYJCZ « Europa Środkowo-Wschodnia » (Europe centrale et orientale) lors d'une conférence internationale *Polska i Europa Środkowo-Wschodnia we wspólnocie europejskiej (La Pologne et l'Europe centrale et orientale dans la communauté européenne)*, Varsovie, 13-15.11.2008.

- les pays centre-européens devraient soutenir la souveraineté, le processus démocratique et l'intégration des pays orientaux en utilisant des actions politiques systématiques et pratiques ;
- il faut renforcer les efforts afin d'intégrer tous les pays de l'Europe centrale, intensifier l'activité du Groupe de Visegrád pour la construction d'un espace commun centre-européen ;
- réaliser d'une façon intensive la stratégie de diversification des sources d'énergie.

« *La Russie tend à diviser le continent en vieille et nouvelle Europe, cherchant à déstabiliser cette dernière. C'est pourquoi les intérêts de l'Europe centrale risquent d'être mis en danger d'une manière constante.* »¹¹⁸⁵ D'après Przemysław Żuławski vel Grajewski, un expert de l'Europe orientale, la Russie menace aujourd'hui la sécurité de l'Europe centrale, surtout à cause des éléments suivants :

- une montée de l'autoritarisme ;
- une déstabilisation qui sert d'outil majeur de la politique étrangère russe ;
- l'ambition impériale qui pousse à réviser l'ordre instauré après la Guerre froide ;
- en absence d'un système décisif rationnel, les décisions stratégiques sont prises spontanément, *ad hoc* ;
- la capacité d'utiliser la force en dehors de son territoire (l'intervention en Géorgie) ;
- le chantage énergétique ;
- l'instabilité économique ;
- la tradition démocratique qui fait défaut.

L'attitude de Moscou envers l'oblast de Kaliningrad peut être comparée à sa face à l'Europe centrale. Les deux régions, importantes pour la Fédération de Russie se trouvent au centre de ses intérêts vitaux. Pourtant, l'ancien empire qui essaie de retrouver la puissance d'antan n'arrive pas à élaborer des stratégies cohérentes pour ces zones où se joue son influence. D'un côté, le Kremlin déstabilise ces régions sur la scène internationale les utilisant comme un instrument de sa politique européenne. De l'autre côté, le gouvernement s'affiche comme un moteur de changements dans la zone de Kaliningrad et un partenaire égal dans le dialogue avec l'Europe centrale. Pour que cela devienne la réalité, les pays centre-européens, conscients de leur potentiel, doivent unifier leur politique envers la Russie et sa zone de Kaliningrad tout en protégeant leurs intérêts nationaux et la sécurité dans la région.

¹¹⁸⁵ L'interview avec Przemysław ŻURAWSKI vel GRAJEWSKI, chercheur au Centre européen à Natolin (Varsovie), dans les années 2005-2006, expert auprès du groupe EDL-ED dans le Parlement européen à Bruxelles, responsable de la politique orientale de l'UE, dès 2006 *visiting professor* à l'Université européenne biélorusse d'émigration qui se trouve à Vilnius. Varsovie, le 4 avril 2011.

6.3 L'approvisionnement énergétique

Dès les années 1970, les études sur la sécurité (ang. *security studies*), consacrent de plus en plus d'attention à la sécurité économique dans sa dimension nationale et internationale. La distinction de la sphère économique, effectuée sur la base d'un critère objectif, a un caractère subsidiaire. Les différentes sortes de la sécurité : politique, militaire, économique, culturelle, écologique et énergétique sont liées entre elles. Leur différenciation en raison du caractère des dangers facilite l'analyse et la description du problème.

La sécurité énergétique est souvent traitée comme une composante de la sécurité économique.¹¹⁸⁶ La gestion du secteur énergétique et des combustibles influence directement le fonctionnement de toute économie.¹¹⁸⁷ Dans notre analyse nous admettons que la sécurité énergétique est un état où aucun danger de rupture ou d'arrêt des approvisionnements en énergie ne menace.

La question de la sécurité énergétique est importante pour plusieurs raisons :

- l'énergie est un produit atypique.¹¹⁸⁸ Ses livraisons doivent être garanties sans interruption – des arrêts temporaires dans les fournitures d'énergie causent de grandes pertes dans tous les secteurs de l'économie nationale et de la vie sociale – même dans les situations d'instabilité par exemple, en cas de crises politiques ou économiques, qu'elles interviennent au niveau national ou mondial. « *Aucune société à l'exception des sociétés les plus pauvres ne peut fonctionner sans de ressources énergétiques pour le chauffage, l'éclairage, le transport et la production industrielle.* »¹¹⁸⁹ Il est évident que le secteur énergétique joue un rôle prépondérant dans l'efficacité et la concurrence de l'économie nationale tout en influençant directement et indirectement la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi les ressources énergétiques sont classées

¹¹⁸⁶ CHMIELEWSKI Adam, *Bezpieczeństwo energetyczne państwa. Geopolityczne uwarunkowania (La sécurité énergétique d'un pays. Les conditions géopolitiques)*, Varsovie, 2009, p. 9.

¹¹⁸⁷ KRACIUK Jakub, JABŁOŃSKI Agnieszka, *Bezpieczeństwo energetyczne Polski (La sécurité énergétique de la Pologne)*, OLSZEWSKI Paweł, KAPUŚNIAK Tomasz, LIZAK Wiesław, *Bezpieczeństwo międzynarodowe. Wyzwania i zagrożenia XXI wieku (La sécurité internationale. Les défis et les dangers du XXI^e siècle)*, Radom, 2009, pp. 411-421.

¹¹⁸⁸ Il s'agit des ressources telles que le pétrole, le gaz, l'électricité, les combustibles (notamment le charbon), l'énergie nucléaire et l'énergie renouvelable (l'énergie solaire, hydraulique, éolienne et la bioénergie). KIBSGAARD Bjørnar, *Why Energy has become a Security Problem*, Oslo, 1998; BROWN Russell Lester, *Redefining National Security*, Washington, 1977, pp. 8-13.

¹¹⁸⁹ KEMP Geoffrey, *The Persian Gulf Remains the Strategic Prize, Energy Security, Survival Global Politics and Strategy*, vol. 40, n° 6, 1998/1999, p. 133.

comme stratégiques.¹¹⁹⁰ Le manque de ces sources met en danger l'indépendance de l'État aussi au-delà de son autonomie économique ;

- il y a une forte corrélation entre la sécurité énergétique et la sécurité dure (militaire) d'un pays. En raison de son importance cruciale pour l'économie nationale, le secteur énergétique a aussi une influence indirecte sur les dépenses militaires. De plus, il existe une relation directe entre les approvisionnements en énergie et le potentiel défensif car la majeure partie des fournitures militaires dépend du potentiel énergétique du pays ;¹¹⁹¹
- les exportateurs principaux des sources énergétiques, notamment du pétrole, se trouvent dans les régions politiquement et militairement instables (les pays du Moyen-Orient) ce qui rend la sécurité énergétique des pays importateurs fortement liée à la sécurité internationale.

Nous distinguons les indicateurs de la sécurité énergétique suivants :¹¹⁹²

- la participation des ressources énergétiques importées dans le bilan énergétique national ;
- le degré de diversification :
 - des ressources ;
 - des voies de transit ;
 - des ressources se basant sur l'énergie produite (ang. *energy mix*) ;
 - la stabilité des livraisons (facteur politique et transit) ;
 - l'importance des ressources renouvelables dans le bilan énergétique ;
 - le prix final de l'énergie payé soit pour la matière première soit pour son dynamisme et son influence sur l'économie (entreprises et ménages) ;
 - le volume et son rapport aux besoins des réserves énergétiques dont dispose l'État ;

¹¹⁹⁰ Le produit stratégique correspond aux trois critères fondamentaux : indispensable pour l'économie, il n'a aucun substitut et est perçu comme stratégique. NAYBERG Roberto, *Qu'est-ce qu'un produit stratégique? L'exemple du pétrole, Défense nationale*, février, 1997.

¹¹⁹¹ RIEDEL Rafał, *Bezpieczeństwo energetyczne we współczesnej securitologii (La sécurité énergétique dans la « securitologie » contemporaine)*, MICKIEWICZ Piotr, SOKOŁOWSKA Patrycja, *Bezpieczeństwo energetyczne Europy Środkowej (La sécurité énergétique de l'Europe centrale)*, Toruń, 2011, pp. 13-31.

¹¹⁹² FOREMNY Dariusz, *Bezpieczeństwo energetyczne (La sécurité énergétique)*, WOJTASZCZYK Konstanty Adam, MATERSKA-SOSNOWSKA Anna, *Bezpieczeństwo państwa: wybrane problemy (La sécurité de l'État: les questions choisies)*, Varsovie, 2009, pp. 213-237 ; KACZMARSKI Marcin, *Bezpieczeństwo energetyczne Unii Europejskiej (La sécurité énergétique de l'Union européenne)*, Varsovie, 2010, coll. *Studia europejskie (Études européenne)*, Varsovie, 2010, pp.13-18.

- la capacité des interconnexions de coopérer avec les autres systèmes énergétiques ainsi que la possibilité et la disponibilité de partager les matières premières énergétiques avec les acteurs extérieurs ;
- la fiabilité des ressources énergétiques et électro-énergétiques ainsi que de leur transport ; l'habilité à les exploiter et à éliminer les difficultés d'exploitation;
- l'efficacité énergétique ;
- la concentration des industries qui nécessitent l'apport énergétique;
- la capacité de mettre en place les obligations internationales liées indirectement ou directement à l'industrie énergétique ;
- la compatibilité des priorités de la stratégie énergétique avec les priorités qu'expriment les documents de haut niveau (p. ex. le paquet climat-énergie) ;
- la réalisation systématique des objectifs des stratégies énergétiques ;
- les investissements adéquats et autres, économiques et politiques, qui prennent en compte la future demande extérieure de l'énergie.

Dans cette approche, l'État apparaît comme l'acteur majeur de la sécurité énergétique qui concerne en particulier :¹¹⁹³

- une libéralisation progressive du marché faisant apparaître trois acteurs responsables de la sécurité énergétique :
- le gouvernement qui définit les objectifs et les règles de fonctionnement du marché énergétique ;
- les entreprises qui sont les fournisseurs de l'énergie ;
- les consommateurs, notamment l'industrie.
- les pouvoirs locaux.

Puisque les ressources énergétiques ne se situent pas dans les mêmes régions géographiques qui en sont demandeuses et à cause d'une interdépendance économique mondiale croissante, il convient d'analyser la sécurité énergétique des États dans un contexte international.

La sécurité énergétique concerne tous les pays, mais elle ne revêt pas la même signification pour les pays importateurs que pour les États exportateurs. La majeure partie des États dans le monde, y compris les pays de l'Europe centrale font partie du groupe d'importateurs. C'est pourquoi, dans notre analyse, la sécurité énergétique concerne

¹¹⁹³ KRACIUK Jakub, JABŁOŃSKI Agnieszka, *Bezpieczeństwo energetyczne Polski...*, op. cit., pp. 411-421.

directement et indirectement tous les aspects définis comme inhérents à l'étude de la sécurité de la région.¹¹⁹⁴

Les sources scientifiques, les documents politiques, dont les stratégies de la sécurité, et les actes juridiques proposent de différentes définitions de la sécurité énergétique, souvent partielles. Les auteurs en soulignent souvent des composantes diverses: politique, économique, écologique ou technique, mais leurs analyses ont généralement pour objectif de penser les moyens d'assurer la sécurité énergétique.

Du point de vue politique, un État assure sa sécurité énergétique quand il arrive à éliminer ou réduire des risques que les acteurs extérieurs utilisent leur statut d'exportateurs d'énergie pour exercer des pressions politiques. Afin d'éviter une telle situation, les pays :¹¹⁹⁵

- diversifient leurs ressources d'énergie : recourir à de plusieurs exportateurs de la même ressource (le pétrole et le gaz) ou à de différentes technologies de production de l'énergie, basées en plus sur les ressources renouvelables ;
- mènent des travaux de recherche sur les nouvelles technologies qui leur permettent d'adapter plus rapidement leurs économies aux cas d'arrêts temporaires dans l'approvisionnement énergétique ;
- limitent l'accès des acteurs étrangers au marché énergétique national ;
- créent des réserves, indépendamment et en coopération avec les autres pays (ang. *sharing agreement*) ;
- signent des contrats internationaux en prenant en compte les intérêts des exportateurs et des importateurs des sources énergétiques (p. ex. le *Traité sur la Charte de l'énergie* signé à Lisbonne le 17 décembre 1994¹¹⁹⁶) ;
- signent des accords à long terme sur les livraisons et entretiennent des relations privilégiées avec les pays fournisseurs ;
- créent des systèmes intégrés de transferts de l'énergie ;
- interviennent, même militairement, quand la sécurité de leurs fournisseurs est en danger.

¹¹⁹⁴ Parmi les facteurs les plus importants, de nombreux auteurs mentionnent : la survie, l'intégralité territoriale, l'indépendance politique et la qualité de vie. ZIĘBA Ryszard, *Kategoria bezpieczeństwa w nauce o stosunkach międzynarodowych (La sécurité comme une catégorie dans la science des relations internationales)*, BOBROW Davis B., HALIŻAK Edward, ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo narodowe...*, op. cit., p. 10.

¹¹⁹⁵ KACZMARSKI Marcin, *Bezpieczeństwo energetyczne Unii europejskiej ...*, op. cit., pp. 18-22.

¹¹⁹⁶ *Traité sur la Charte de l'énergie*, Lisbonne, 17 décembre 1994 [en ligne]. 1994, [réf. 20.08.2011]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihtmlang=fr&lng1=fr,pl&lng2=cs,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,m,t,nl,pl,pt,sk,sl,sv,&val=201822:cs&page>.

L'aspect économique de la sécurité énergétique concerne principalement les coûts d'obtention de l'énergie. La libéralisation et la privatisation du marché changent radicalement les instruments dont dispose un gouvernement et l'étendue de ses actions pour assurer la sécurité énergétique. Actuellement, la politique d'approvisionnement en énergie ne se concentre pas sur l'assurance physique des fournitures mais sur leur coût. Comme nous l'avons déjà signalé, le prix de l'énergie a une importance majeure pour le niveau de vie des consommateurs, la qualité de l'industrie et l'augmentation économique. Les actions suivantes aident à faire baisser les prix :¹¹⁹⁷

- la libéralisation du marché énergétique.¹¹⁹⁸ Elle augmente la sécurité de stock par une croissance des producteurs de l'énergie et grâce à la flexibilité du marché. La mise en place d'une bourse de l'énergie est un instrument efficace pour en assurer un niveau optimal. Parallèlement, avec la libéralisation la responsabilité d'assurer la sécurité énergétique se déplace du gouvernement vers des fournisseurs privés. L'industrie énergétique étant un secteur très coûteux, les pays moins riches voient des entreprises étrangères devenir leurs principaux fournisseurs et distributeurs de l'énergie. Celles-ci étant préoccupées plus par leurs profits que par la sécurité nationale, il devient alors nécessaire de créer des régulations juridiques et des organes de contrôle efficaces afin d'équilibrer le fonctionnement du marché énergétique au niveau national. Pour y arriver, il faut également aider les entreprises locales à gagner une position concurrentielle sur le marché international ;
- l'amélioration de l'infrastructure. Pour les pays importateurs et les pays de transit les prix des matières premières énergétiques sont inférieurs aux prix qu'obtiennent les pays qui ne possèdent pas d'infrastructure énergétique. C'est pourquoi l'accessibilité physique directe aux ressources contribue à la sécurité énergétique ;
- la diminution de la consommation énergétique par l'économie. Le développement économique implique les standards supérieurs de vie et les nouvelles agglomérations urbaines qui font croître la consommation d'énergie.

¹¹⁹⁷ KACZMARSKI Marcin, *Bezpieczeństwo energetyczne Unii europejskiej ...*, op. cit., pp. 18-22.

¹¹⁹⁸ Le processus d'intégration du marché énergétique en Europe ne se fait pas sans difficultés, notamment à cause des raisons politiques. On observe de grandes différences en ce qui concerne les avancées du progrès et les manières de libéraliser le marché énergétique. Par exemple, certains pays gardent le système de distribution centralisée tandis que d'autres optent pour des bourses d'énergie. Le secteur énergétique se trouve « sous protection » plus particulièrement dans les pays dont les principaux acteurs économiques ne sont pas capables d'affronter la concurrence sur le marché mondial énergétique.

Une fois atteint le niveau supérieur de développement, l'utilisation de l'énergie originaire pour une unité du PIB baisse. La consommation énergétique par l'économie nationale est souvent liée au progrès technique ;¹¹⁹⁹

- le développement des ressources énergétiques moins coûteuses (p. ex. l'énergie éolienne), notamment au niveau local.

De tous les moyens d'assurer la sécurité énergétique, le facteur économique gagne de plus en plus en importance. En résumé, la sécurité énergétique pour un pays est assurée que la continuité de livraison aux prix optimaux et s'accompagne d'une indépendance politique et d'un développement équilibré.¹²⁰⁰

Le territoire de l'ex-URSS joue un rôle important sur le marché international du pétrole et du gaz. La Russie est une puissance dans ce secteur. Les plus grandes ressources mondiales du gaz naturel¹²⁰¹ se trouvent sur son territoire. Elle est également le plus grand exportateur des matières premières énergétiques vers de nombreux pays européens.

Tableau 37 : Le gaz naturel et le pétrole sur le territoire de l'ex-URSS à la fin de 2011.

	Gaz, billions m ³	% du monde	Pétrole, milliards de tonnes	% du monde
Azerbaïdjan	1,3	0,6	1,00	0,4
Kazakhstan	1,9	0,9	3,9	1,8
Russie	44,6	21,4	12,1	5,3
Turkménistan	24,3	11,7	0,1	0,1
Ukraine	0,9	0,4	-	-
Ouzbékistan	1,6	0,8	0,1	0,1
Ex-URSS total	74,6	35,8	17,2	7,7

Source : BP Statistical Review of World Energy June 2012, British Petroleum [Ressource électronique]. juin 2011, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://www.bp.com/assets/bp_internet/globalbp/globalbp_uk_english/reports_and_publications/statistical_energy_review_2011/STAGING/local_assets/pdf/statistical_review_of_world_energy_full_report_2012.pdf.

¹¹⁹⁹ L'indicateur moyen de flexibilité entre le besoin d'énergie et la croissance du PIB égale environ à 0,85. Cela signifie que pour chaque 1% de croissance du PIB la croissance d'utilisation d'énergie originaire s'élève à 0,85%. Pourtant, dans le cas des pays développés l'indicateur de flexibilité avoisine le 0,75. Pour les pays en voie de développement, il est de 1,00. Dans les pays qui vivent une transformation économique cette flexibilité oscille entre 1,25 et 0,25. RIEDEL Rafał, *Bezpieczeństwo energetyczne...*, op. cit., pp. 14-32.

¹²⁰⁰ Cette situation est conditionnée par de nombreux facteurs tels que : l'efficacité du marché énergétique, l'accessibilité des ressources énergétiques, l'état technique de l'infrastructure de transit, la localisation et le degré de diversification et d'utilisation des ressources nationales et étrangères (cela concerne notamment le gaz naturel et le pétrole), la diversification des combustibles pour l'électroénergétique et les centrales thermiques. *Ibidem*, p. 19.

¹²⁰¹ D'après les sources officielles russes, les réserves du gaz naturel sont estimées entre 47 et 127 trillions m³, celles du pétrole s'élèvent à 8,2 milliards de tonnes. Les informations du site du Ministère de développement économique et du commerce de Fédération de Russie [en ligne]. juin 2012, [réf. 19.05.2012]. Disponible sur : <http://www.economy.gov.ru/minec/main>.

Tableau 38 : Les importations du gaz russe par les pays européens (2011).

Pays	Volume des importations du gaz russe (mrd m ³)	Part du gaz russe dans la consommation	Part du gaz russe dans les importations
Lituanie	3,72	100%	100%
Slovaquie	6,22	100%	99,2%
Estonie	0,85	100%	100%
Finlande	4,58	99,9%	100%
Lettonie	1,64	96,5%	100%
Tchéquie	6,8	78,9%	78,8%
Bulgarie	2,8	78,6%	100%
Grèce	3,16	77,6%	77%
Autriche	5,4	64%	55,9%
Hongrie	7,85	58,8%	75,1%
Slovénie	0,59	58%	58,2%
Pologne	6,86	41,8%	67,7%
Allemagne	38,3	39,3%	43,3%
Roumanie	4,5	28,2%	86%
Italie	22,6	26,7%	30,7%
France	5,7	13,4%	13,3%

Source : *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries* [Ressource électronique], Agence Internationale de l'Énergie, 2011, [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : <http://www.iea.org/publications/freepublications>.

Le maintien de la position prédominante sur ce marché est l'une des priorités de la politique économique de la Fédération de la Russie. L'Europe constitue un marché particulièrement attractif car sa demande du gaz est en augmentation. À plus long terme, le marché du Proche Orient se dessine aussi important pour les Russes car la demande y augmente encore plus vite qu'en Europe. Les ressources naturelles russes sont évaluées à 30 billions de dollars, tandis que celles des États-Unis sont estimées à 8 billions de dollars. Après la privatisation des entreprises qui s'occupent d'exploiter ces ressources, la participation des matières premières énergétiques dans le volume des exportations russes augmente régulièrement. Les ressources énergétiques correspondent à plus de la moitié de tout l'export.¹²⁰²

La question énergétique dans la politique russe devient de plus en plus prégnante. La Russie souhaite entretenir la croissance énergétique, la stabilité macroéconomique et à maximiser ses bénéfices en profitant de la situation globale qui voit monter les prix mondiaux du pétrole et du gaz. Les exportations du pétrole et du gaz (et des leurs produits secondaires) correspondent à environ 50% du volume de toutes les exportations russes, apportent environ

¹²⁰² ŁABUSZEWSKA Anna, WINIECKI Jędrzej, *Strefa gazu (La zone du gaz)*, *Polityka*, n° 4, 27.01.2007.

30% des bénéficiaires au budget national, sont une source prépondérante du surplus budgétaire et recouvrent environ 20% d'augmentation du PIB.¹²⁰³ De plus, la Fédération de Russie utilise ses ressources énergétiques, notamment le pétrole et le gaz, comme un outil de sa politique étrangère et comme un moyen d'améliorer sa position internationale.¹²⁰⁴ Le pétrole et le gaz ayant aujourd'hui une importance stratégique, les élites du pouvoir dirigé par Vladimir Poutine emploient le potentiel énergétique du pays pour augmenter sa position sur la scène internationale.¹²⁰⁵ La dépendance importante (plus que 40%) qui lie les économies européennes au gaz et au pétrole russes ainsi que les difficultés de s'approvisionner en ressources alternatives (voire la situation instable des pays arabes) impliquent que les gouvernements européens tendent à tolérer la politique intérieure et extérieure controversée de Vladimir Poutine, notamment par rapport aux pays de la CEI¹²⁰⁶.

¹²⁰³ PASZYC Ewa, WIŚNIEWSKA Iwona, *Gospodarka rosyjska pod rządami Putina. Czynniki wzrostu i hamulce rozwoju (L'économie russe sous le gouvernement Poutine. Les facteurs de croissance et de frein pour le développement)*, *Prace Ośrodków Studiów Wschodnich (Les travaux du Centre des études orientales)* [en ligne]. 2005, [réf. 04.04.2011]. pp. 10-11. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/prace-osw/2005-08-15/gospodarka-rosyjska-pod-rzadami-putina-czynniki-wzrostu-i-hamulce-ro>.

¹²⁰⁴ L'interview avec Ernest WYCISZKIEWICZ, chercheur, spécialiste de la sécurité énergétique et de la Russie, Varsovie, le 15 octobre 2011.

¹²⁰⁵ GARDOCKI Sylwester, *Ropa naftowa i gaz ziemny jako środki strategii politycznej Rosji (Le pétrole et le gaz comme les moyens de la stratégie politique)*, *Polityka Wschodnia (Politique orientale)*, n° 1-2, pp. 50-51.

¹²⁰⁶ La Russie aspire à freiner la perte de son influence politique sur la CEI en utilisant le facteur énergétique comme un instrument de pression sur l'évolution politique, sociale et économique des pays de cette zone. Il y a trois manières de le faire: 1.) réintégrer régionalement l'infrastructure de transit du pétrole et du gaz en soumettant aux entreprises nationales russes ou dépendantes de l'État les voies de transit post-soviétiques du gaz, de l'énergie électrique et du pétrole ainsi qu'en assurant leur développement selon les intérêts russes 2.) entretenir le monopole pour le transit des fournitures venant des pays de la CEI en direction des pays tiers (voire bloquer des projets qui risquent de diminuer le monopole, par exemple la Russie conteste l'utilité de l'oléoduc Baku-Tbilisi-Ceyhan (BTC), du gazoduc Baku-Tbilisi-Erzurum et du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan) 3.) reprendre des participations dans les gisements et dans les entreprises du secteur énergétique (ou dans les secteurs dépendants) de ces pays grâce à la signature des contrats à long terme (en 2003 avec Turkménistan et en 2004 avec Ouzbékistan) qui assurent les livraisons du gaz à la Russie en quantité couvrant presque la totalité des capacités de production et d'exportation des pays fournisseurs ce qui diminue la capacité de diversification des fournisseurs, par exemple en Géorgie le Gazprom essaie d'acheter le gazoduc national qui fournit tout le gaz nécessaire à la Géorgie et l'Arménie). Dans sa stratégie, la Russie combine plusieurs données en jeu pour un pays de la CEI : son importance pour la politique d'exportation et d'importation russes, le niveau de dépendance par rapport aux ressources russes ou au transit, le caractère des liens politiques et personnels datant du régime soviétique, la situation sociale et politique générale. Dans le cas de la Biélorussie et de l'Ukraine, il s'agit pour Moscou de gagner le contrôle maximal sur les corridors d'exportation les plus importants du pétrole et du gaz russes fournis sur les marchés européens. La pression sur les prix constitue un des instruments d'appui par rapport à tous les pays de la CEI. En conclusion, la dépendance énergétique des pays de la CEI joue le rôle crucial dans la politique énergétique russe et reste une des manières les plus efficaces d'influencer la situation intérieure et extérieure de ces pays. Les pressions économiques sur les pays qui mènent une politique non conforme aux intérêts russes sont caractéristiques de la politique russe. Les cas de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie qui réalisent la politique d'émancipation des influences russes, sont particulièrement patents. L'intensification de la politique énergétique de la Russie est une réaction à un ébranlement de la position régionale de Moscou, l'effet des changements intérieurs dans certains pays de la CEI et de la concurrence montante des pays tiers, notamment des États-Unis et de la Chine. La Russie essaie parallèlement de bloquer l'entrée d'autres acteurs sur le marché de la CEI et de créer pour soi les conditions les plus favorables par rapport à la future concurrence. L'interview avec Ernest WYCISZKIEWICZ, op. cit.

Le pétrole et le gaz représentent une valeur supérieure sur l'échelle des potentiels stratégiques de la Russie presque comparable à celle du potentiel nucléaire et des missiles à longue portée que définissent: la place qu'occupent les ressources du gaz et du pétrole localisées en Russie dans les ressources énergétiques mondiales, la contribution importante au PIB et aux exportations ainsi que le haut degré de dépendance des autres pays, notamment des pays postsoviétiques, de l'Europe centrale et occidentale.¹²⁰⁷

En Russie, la gestion stratégique du potentiel des ressources énergétiques est facilitée grâce à un niveau élevé de la concentration de ce secteur de l'économie, la position dominante des quelques entreprises avec Gazprom¹²⁰⁸ en tête, le caractère fondamentalement national de ce secteur dont la privatisation reste très contrôlée politiquement, ce qui limite radicalement des possibilités de pénétrer le marché énergétique russe par des entreprises occidentales.

L'importance du pétrole et du gaz augmente proportionnellement à la baisse des autres potentiels stratégiques de la Russie, résultat des phénomènes suivants :¹²⁰⁹

¹²⁰⁷ STEPIEŃ-KUCZYŃSKA Alicja, *Rosja : ku Europie...*, op. cit., pp. 45-51.

¹²⁰⁸ Gazprom, après Microsoft et Exxon Mobil est la troisième entreprise mondiale. Les profits de Gazprom, employeur de 250 000 personnes, ont atteint en 2011 presque 44 milliards de dollars. (ŁABUSZEWSKA Anna, WINIECKI Jędrzej, *Strefa gazu...*, op. cit., p. 46; Les informations du site officiel de Gazprom [en ligne]. 2012, [réf. 19.05.2012]. Disponible sur : <http://www.gazprom.com/press/news/2012/april/article134185/>). L'export du gaz naturel russe se passe uniquement par intermédiaire de Gazprom. Il existe trois manières principales de vendre le gaz russe à l'étranger : 1.) indirectement 2.) grâce à l'intermédiaire des sociétés dépendantes et des *joint-ventures* avec les entreprises locales (comme ZMB allemand ou Wintershall autrichien) 3.) par intermédiaire des sociétés de *trading* enregistrées dans les paradis fiscaux qui ne sont pas formellement liées à Gazprom (p. ex. ITERA, EuralTransGas et RosUkrEnergo). Sur les marchés des pays destinataires, les entreprises liées à Gazprom sous forme de *joint-ventures* où Gazprom détient les paquets des actions de contrôle (p. ex. Gas Trading en Pologne, SlovRusGaz en Slovaquie) ou indirectement (p. ex. Gazprom Vemex en Tchéquie ou RosUkrEnergo Emfesz en Hongrie) s'occupent de la vente du gaz russe. Gazprom annonce dans les années à venir une augmentation de ses exportations du gaz notamment en direction des pays européens avec lesquels il a signé auparavant les accords à long terme. Il souhaite également d'entretenir le contrôle total sur le gaz de la région ne permettant pas aux producteurs de l'Asie centrale de vendre directement leur gaz sur les marchés européens. Gazprom apporte aux pays de l'Union européenne environ 23% du gaz consommé. Il est le plus grand investisseur russe à l'étranger : en Europe, dans les pays de la CEI, dans l'ancien bloc communiste et compte de plus en plus en Europe occidentale. Il investit notamment dans le transport et l'export de la ressource et de plus en plus dans le secteur de distribution et de commerce en détail du gaz : la vente du gaz – les investissements directs ou indirects dans les entreprises russes qui vendent le gaz russe sont visibles dans tous les pays de l'Europe centrale (par ex. Gas Trading (Pologne) Gazprom possède 35% des actions, Tagdem (Slovaquie) – 7,6%, Vemex (Tchéquie) - 33%) ; le transport et le transit du gaz – notamment dans les importants pays de transit (même si en Europe centrale les opérateurs des gazoducs sont des sociétés où Gazprom possède des parts mineurs ou 50% à cause des statuts de ces entreprises et de la « sympathie » des lobbies locaux qui imposent leurs représentants dans les conseils de ces sociétés Gazprom garde une voix prépondérante ; p. ex. : Europol Gaz (Pologne) Gazprom détient 48% des actions, Slovrusgaz (Slovaquie) – 50%, Panrusgas (Hongrie) – 40%) ; la distribution du gaz sur les marchés locaux et le stockage du gaz. Gazprom investit également dans la pétrochimie (Borsodchem (Hongrie) – 25%, TVK (Hongrie) – 13,5%), dans le secteur bancaire (General Banking and Trust Co. Ltd. (Hongrie) – 25,5%) et dans le secteur qui produit les matériaux pour l'exploitation et le transit du gaz et du pétrole (DKG-EAST Co. Inc.) – 38,1%). ŁOSKOT-STRACHOTA Agata, *Rosyjski gaz dla Europy (Le gaz russe pour l'Europe)*, octobre 2006, Varsovie, pp. 2-15 ; CHALUPEC Igor, FILIPOWICZ Cezary, *Rosja, ropa, polityka (La Russie, le pétrole, la politique)*, Varsovie, 2009.

¹²⁰⁹ GRZYŻ Jarosław, *Rosyjska polityka energetyczna a bezpieczeństwo Polski (La politique énergétique russe et la sécurité de la Pologne)*, MICKIEWICZ Piotr, SOKOŁOWSKA Patrycja, *Bezpieczeństwo energetyczne*

- l'effondrement de l'URSS ;
- la transformation chaotique de l'économie russe sous le gouvernement du président Boris Eltsine ;
- la diminution du potentiel ;
- la dégradation de nombreux secteurs économiques ;
- un faible impact de la science et de la technique ;
- la crise démographique et sociale majeure.

Les ressources énergétiques occuperont la plus grande place dans la stratégie de ce pays quand la puissance russe emportera moins de succès dans la reconstruction de ses potentiels à caractère para-énergétique.¹²¹⁰

La situation actuelle en Russie illustre parfaitement la « *première loi de la pétropolitique* » de Thomas L. Friedman. Selon lui, le prix du pétrole et l'augmentation de la liberté sont inversement proportionnels dans les pays qui possèdent le pétrole dont les institutions sont faibles et dont le PIB dépend des bénéfices apportés par le pétrole.¹²¹¹ En résumé, quand le prix du pétrole baisse, la situation devient plus propice aux libertés et inversement, quand le prix du pétrole augmente la liberté freine. Nous l'observons aujourd'hui : le pouvoir russe qui dispose des profits énormes apportés par le pétrole et le gaz tentent de réduire l'opposition, renationalisent les grandes entreprises énergétiques et refusent les observateurs occidentaux des droits de l'homme.¹²¹²

Les pays centre-européens jusqu'à la période encore récente ont été complètement dépendants des importations du gaz et du pétrole de la Russie qui étaient une des conséquences de l'héritage de l'URSS basé sur deux raisons majeures :

- le système des oléoducs Droujba et des gazoducs liant exclusivement au seul fournisseur soviétique ;
- les coûts préférentiels pratiqués pour les pays satellites.

Europy Środkowej..., op. cit., pp. 128-157; PYKA Jerzy, *Rola Rosji w zapewnieniu globalnego bezpieczeństwa energetycznego (Le rôle de la Russie dans l'assurance de la sécurité énergétique globale)*, pp. 158-169, *Ibidem*.

¹²¹⁰ DEMKOWICZ Andrzej, *Zewnętrzna polityka energetyczna Federacji Rosyjskiej (La politique énergétique extérieure de la Fédération de Russie)*, MICKIEWICZ Piotr, SOKOŁOWSKA Patrycja, *Bezpieczeństwo energetyczne Europy Środkowej...*, op. cit., pp. 105-116.

¹²¹¹ FRIEDMAN Thomas L., *Rosja wróciła (La Russie est de retour)*, *New York Times*, 02.11.2006.

¹²¹² Nous pouvons caractériser la situation actuelle en Russie telle que la détermine le marché du pétrole, d'une citation de Ryszard Kapuściński : « *Le pétrole réveille à une nouvelle vie, une vie sans effort, gratuite. (...) Penser au pétrole exprime un rêve humain des richesses gagnées par la fortune. (...) Dans ce sens le pétrole est un conte de fée et comme chaque fable un mensonge* ». KAPUŚCIŃSKI Ryszard, *Szachinszach (La Shah ou la démesure du pouvoir)*, Varsovie, 2003, p. 45.

Les transformations politiques dans la région après l'effondrement de l'URSS ont changé peu cette situation. Au seuil du XXI^e siècle, les objectifs de la politique russe par rapport à la région visent à entretenir cette dépendance :

- maintenir le contrôle sur les importantes voies de transit dans la région (il s'agit notamment des oléoducs en Slovaquie, Bulgarie et Roumanie) ;
- garder la position du plus grand ou unique fournisseur des matières premières.

Cette dépendance de la Russie en ce qui concerne le marché gazier et pétrolier des pays centre-européens subsiste pour des raisons suivantes :

- la spécificité du marché gazier contribue à lier d'une façon « ferme » les producteurs et les destinataires par les réseaux des gazoducs ;
- le gaz russe est moins cher que celui des autres producteurs, par exemple de 15% en comparaison du gaz norvégien;
- les contrats longue durée, signés pour de nombreuses années garantissent le monopole au producteur russe des livraisons aux anciens pays satellites ;
- les lobbies pro-Gazprom influents dans la région y bloquent efficacement des projets alternatifs d'approvisionnement en gaz provenant d'autres sources.

Du point de vue de la Russie et de son économie, l'Europe centrale reste donc une zone d'expansion naturelle et intéressante pour de nombreuses raisons :

- cette région se trouve à proximité de la Russie et sur le trajet direct d'exportation des ressources énergétiques vers l'Europe occidentale et du Sud ;
- les marchés des combustibles y sont importants et en plein développement ;
- les pays de la région dorénavant membres de l'UE sont d'autant plus intéressants que la localisation de la production de combustibles ou de pétrochimie sur leurs territoires, à proximité des destinataires occidentaux et à l'intérieur de la zone douanière de l'Union promet multiplier les bénéfices des entreprises russes.

La sécurité énergétique apparaît comme une problématique sociale et politique à la suite des crises pétrolières des années 1970 : auparavant la majorité des pays européens disposaient des réserves propres conséquentes par rapport à leurs besoins et les ressources importées n'étaient pas chères, la politique énergétique n'étant pas encore envisagée comme un prolongement de la politique étrangère et un outil de pression. Au début du XXI^e siècle, la situation est bien différente : la sécurité énergétique est devenue un des sujets principaux et une préoccupation fondamentale pour la sécurité des pays et des régions. L'Europe est de plus en plus dépendante des fournisseurs extérieurs du gaz et du pétrole qui sont par ailleurs de

plus en plus chers.¹²¹³ Ses réserves s'épuisent tandis que ses besoins énergétiques augmentent. Puisque les prévisions à 20-30 ans indiquent que les importations de l'UE de l'énergie atteindront les 70% et la plupart en proviendra de la Russie¹²¹⁴, la politique énergétique cohérente semble un des défis primordiaux de l'Europe unie.

La sécurité énergétique comprise comme une assurance d'approvisionnement en pétrole et en gaz ainsi que la diversification des fournisseurs visant à éliminer le monopole d'un exportateur devient une nouvelle dimension du volet oriental de la politique étrangère de l'Europe centrale, la majeure partie des ressources énergétiques pour cette partie du continent provenant de la Fédération de la Russie.¹²¹⁵

Le tableau ci-dessous présente les principaux documents européens concernant la politique énergétique et leurs implications pour l'Europe centrale.

¹²¹³ ĆWIEK-KARPOWICZ Jarosław, *Polityka energetyczna Rosji wobec Unii Europejskiej w kontekście kryzysu gospodarczego (La politique énergétique de la Russie envers l'Union européenne dans le contexte de la crise économique)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 1, janvier-mars 2011, pp. 67-85.

¹²¹⁴ En 2030, les 84% du gaz et 93% du pétrole consommés dans les pays européens seront importés. (WYCISZKIEWICZ Ernest, *Propozycja Polityki energetycznej dla Europy a bezpieczeństwo dostaw gazu ziemnego (Les propositions de la Politique énergétique pour l'Europe et la sécurité des livraisons du gaz naturel)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 5, 25.01.2007) En 2010, les pays européens ont importé 113 milliards m³ du gaz russe ce qui représente 33% des importations totales du gaz. D'après une étude de Capgemini, cité dans *Le Figaro* « en 2030, le gaz acheminé par les gazoducs de Gazprom devrait représenter 50% de l'approvisionnement total de gaz de l'Europe ». DE MONICAULT Frédéric, *L'Europe de plus en plus dépendante du gaz russe*, *Le Figaro*, 26.10.2011, p. 21.

¹²¹⁵ *Energia w czasach kryzysu (L'énergie au temps de crise)*, éd. par KUCIŃSKI Kazimierz, Varsovie, pp. 129-141.

Tableau 39 : Politique énergétique de l'Union européenne et son implication pour l'Europe centrale.

Document	Priorités/Propositions de l'Union européenne	Implications pour l'Europe centrale
Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 (15.12.2011)	<ul style="list-style-type: none"> - la création jusqu'à 2050 d'environ 40 nouvelles centrales nucléaires en Europe, la possibilité de financement par le budget de l'UE ; - la diminution des émissions du gaz carbonique ; - l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable mises en avant ; - les investissements au niveau inférieur deviennent moins coûteux ; - le contrôle des prix. 	<ul style="list-style-type: none"> - la possibilité pour les pays membres de choisir « leur mix énergétique » ; - la mise en place des conditions économiques stables pour les investissements privés ; - la baisse des coûts ; - la sécurité élevée des approvisionnements.
Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre (10.11.2010)	<ul style="list-style-type: none"> - la consolidation et le renforcement des initiatives énergétiques ; - l'assurance de réagir d'une façon adéquate face aux nouveaux défis dans ce domaine ; - la nécessité d'unifier le marché européen en supprimant des obstacles existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - les nouveaux investissements dans l'infrastructure énergétique (p. ex. les investissements pro-écologiques, l'augmentation de l'efficacité énergétique) ; - la coordination de la politique énergétique envers les pays tiers (la Russie).
Programme énergétique européen pour la relance (13.07.2009)	<ul style="list-style-type: none"> - un outil efficace de cofinancement d'un bloc des projets concernant l'énergie qui ont pour but d'atteindre des objectifs majeurs de la politique énergétique européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> - la mobilisation des projets stratégiques d'infrastructure ; - la limitation des perturbations dans l'approvisionnement ; - le fonctionnement amélioré du marché intérieur du gaz qui inclue l'Europe centrale et orientale ; - l'engagement de l'UE dans la diversification des voies de livraison de l'énergie.
Plan d'action en matière de sécurité et de solidarité énergétiques (01.2008)	<ul style="list-style-type: none"> - les investissements dans l'infrastructure et la diversification des fournisseurs de l'énergie ; - le développement des relations extérieures dans le domaine de l'énergie ; - le renforcement des mécanismes concernant le pétrole et le gaz naturel et des réactions aux conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - les projets des interconnexions Baltiques (le gaz, l'énergie électrique et le stockage) ; - le développement des connexions gazières du Nord au Sud en Europe centrale et du Sud-est (le projet sera basé sur l'initiative du Nouveau système européen de transport NETS) ; - la création d'un partenariat énergétique avec les pays importateurs (la Russie) et de transit (l'Ukraine et la Biélorussie).
Une politique de l'énergie pour l'Europe (10.01.2007)	<ul style="list-style-type: none"> - la création du marché intérieur de l'énergie ; - l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie ; - l'augmentation de l'importation de l'énergie renouvelable ; - le choix libre des pays d'investir et d'utiliser l'énergie nucléaire ; - le développement de la politique internationale énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> - le projet d'une connexion électro-énergétique des systèmes polonais, allemand et lituanien ; - la construction du gazoduc Nabucco ; - la création de nouveaux hubs gaziers (ang. <i>gas hubs</i>) en Europe centrale ; - « <i>l'Union utilisera pleinement les instruments disponibles afin d'améliorer la coopération avec les fournisseurs de l'énergie</i> ».
Livre vert : une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable (08.03.2006)	<ul style="list-style-type: none"> - une coordination des actions au niveau communautaire ; - une solidarité et la nécessité d'une politique énergétique commune cohérente, <u>intérieure</u> (la promotion des sources renouvelables, le développement des interconnexions et les nouvelles régulations concernant les réserves stratégiques du gaz) et <u>extérieure</u> (la politique de diversification et d'assurance des livraisons, le développement du partenariat stratégique avec les producteurs principaux, l'élaboration des instruments de réaction en cas de crise, l'insertion des questions énergétiques dans la politique étrangère, la formulation des positions communes sur le forum international). 	<ul style="list-style-type: none"> - la solidarité en cas d'une crise énergétique et l'aide réciproque au sein de l'UE ; - la coopération approfondie avec la Russie, mais les intérêts différents des pays occidentaux et ceux de l'Europe centrale ; - la création d'un véritable marché européen de l'énergie et l'augmentation de la sécurité énergétique sont favorables pour la région.

Source : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions « Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 », COM(2011) 885 final [en ligne]. 2011, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0885:FIN:FR:PDF> ; Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 10 novembre 2010 intitulée « Énergie 2020 Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre », COM(2010) 639 final [en ligne]. 10 novembre 2010, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/en0024_fr.htm ; Règlement (CE) n° 663/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 établissant un programme d'aide à la relance économique par l'octroi d'une assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l'énergie [en ligne]. 13 juillet 2009, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/en0012_fr.htm ; Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée « Deuxième analyse stratégique de la politique énergétique : plan d'action européen en matière de sécurité et de solidarité énergétiques », COM/2008/ 781 final [en ligne]. 2008, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/en0003_fr.htm ; Communication de la Commission au Conseil européen et au Parlement européen, du 10 janvier 2007, intitulée « Une politique de l'énergie pour l'Europe », COM(2007) 1 final [en ligne]. 2007, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/127067_fr.htm ; Livre vert de la Commission, du 8 mars 2006, « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable », COM(2006) 105 final [en ligne]. 2006, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/127062_fr.htm ;

WYCISZKIEWICZ Ernest, *Zielona Księga w sprawie polityki energetycznej – wybrane zagadnienia (Le Livre vert sur la politique énergétique – les questions choisies)*, Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales), n° 18, 16.03.2006 ; WYCISZKIEWICZ Ernest, *Propozycja Polityki energetycznej dla Europy a bezpieczeństwo dostaw gazu ziemnego*, op. cit. ; NOWACKI Marcin, *Prawne aspekty bezpieczeństwa energetycznego w UE (Les aspects juridiques de la sécurité énergétique)*, Varsovie, pp. 100-110.

Tableau 40 : L'approvisionnement énergétique des pays du Groupe de Visegrád.

	Pologne (2010)	Tchéquie (2009)	Hongrie (2011)	Slovaquie (2010)
Consommation annuel gaz	17,2 mrd m ³	8,2 mrd m ³	12 mrd m ³	6,2 mrd m ³
Ressources nationales	4,2 mrd m ³ = 30% consommation annuelle	3,2 mrd m ³ = 30% consommation annuelle	2,5 mrd m ³ = 23 % consommation annuelle	2,8 mrd m ³
Gaz importé	64,6% Russie 89%	97,8% Russie 58% Norvège 34,6% Allemagne 6,6%	79,3% Russie 82 % Autres pays (France, Allemagne)	98,3% Russie 98,3%
Gazoducs	- Yamal - Fraternité	- Fraternité	- Fraternité - HAG	- Fraternité
Consommation annuel du pétrole	560 700 barils/jour = 24,5 mln de tonnes	206 000 barils/jour = 8,1 mln de tonnes	146 000 barils/jour = 7,1 mln de tonnes	83 200 barils/jour = 5,1 mln de tonnes
Ressources nationales	20 100 barils/jour	6 800 barils/jour	0,7 mln de tonnes	
Pétrole importé	96,4% Russie 94,8%	96,7% Russie 70,9% Autres pays (Azerbaïdjan, Kazakhstan) 29,1%	82,7% Russie 90,2%	93,9% Russie 95,2%
Oléoducs	- Droujba - Gdańsk (Naftoport)	- Droujba - Ingolstadt-Kralupy-Litvinov	- Droujba - Adria	- Droujba

Source : *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Poland, 2011* [Ressource électronique]. Agence Internationale de l'Energie, 2011. [réf. 23.11.2011]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/poland_2011.pdf ; *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Hungary, 2012* [Ressource électronique]. Agence Internationale de l'Energie, 2012 [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : http://www.iea.org/papers/security/hungary_2012.pdf ; *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Slovak Republic, 2011* [Ressource électronique]. Agence Internationale de l'Energie, 2011. [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/slovak_republic_2011.pdf ; *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Czech Republic, 2010*, Agence Internationale de l'Energie [Ressource électronique]. 2010. [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/czech_2010.pdf.

Les questions liées à la sécurité énergétique jouent un rôle important dans la politique étrangère des pays du Groupe de Visegrád. Elles se trouvaient sur la liste des priorités que se fixe la présidence de l'UE quand elle est assurée par chacun de ces pays. Le début du XXI^e siècle voit ainsi se développer progressivement la coopération sur ces questions au sein du Groupe de Visegrád dont les résultats sont de plus en plus visibles.

La dépendance importante des fournitures russes est un trait caractéristique du bilan énergétique (ang. *energy mix*) de ces pays. Elle est la plus forte dans le cas de la Slovaquie qui importe 98% du gaz consommé¹²¹⁶, 99% du pétrole consommé et 100% du combustible nucléaire, et le bilan national énergétique s'élève à 90% d'import. La dépendance de la Hongrie est inférieure, les mêmes indices avoisinent cependant 80%, 99%, 100% et 61%. Annuellement elle produit 19% de sa consommation intérieure.¹²¹⁷ La Pologne dépend des importations russes du gaz à 64%, étant le plus grand producteur du gaz dans la région, elle parvient à couvrir les 36% de sa consommation nationale annuelle.¹²¹⁸ Quant au pétrole, le taux d'importation s'élève à 96%. Toutes les ressources énergétiques importées représentent 78% du bilan énergétique polonais. La République tchèque importe de la Russie 75% de son gaz¹²¹⁹, 71% du pétrole¹²²⁰ et environ 50% du combustible nucléaire. Sa situation est nettement plus favorable en comparaison avec ses partenaires de Visegrád. Grâce à ses propres gisements du charbon et de l'uranium, les ressources énergétiques importées dans le bilan tchèque correspondent à environ 40%.

Pour conclure, la production nationale inférieure signifie une plus grande dépendance du gaz importé. Dans le cas des pays de Visegrád, cette dépendance est d'autant plus significative qu'elle est totale car ils sont liés à un seul fournisseur : la Russie. Sur la base des accords officiels, elle atteint pour le gaz 92%. Le gaz importé de l'Allemagne vers la Pologne

¹²¹⁶ *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Slovak Republic* [Ressource électronique]. 2011, Agence Internationale de l'Énergie, [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/slovak_republic_2011.pdf.

¹²¹⁷ *Country Gas Pipeline – Hungry, Energy Delta Institute* [Ressource électronique]. 2011, [réf. 12.09.2011]. Disponible sur: <http://www.energydelta.org/mainmenu/edi-intelligence-2/our-services/country-gas-profiles/country-gas-profile-hungary> ; *BP Statistical Review of World Energy June 2011*, British Petroleum [Ressource électronique]. juin 2011, [réf. 12.09.2011]. Disponible sur: http://www.bp.com/liveassets/bp_internet/globalbp/globalbp_uk_english/reports_and_publications/statistical_energy_review_2011/STAGING/local_assets/pdf/statistical_review_of_world_energy_full_report_2011.pdf.

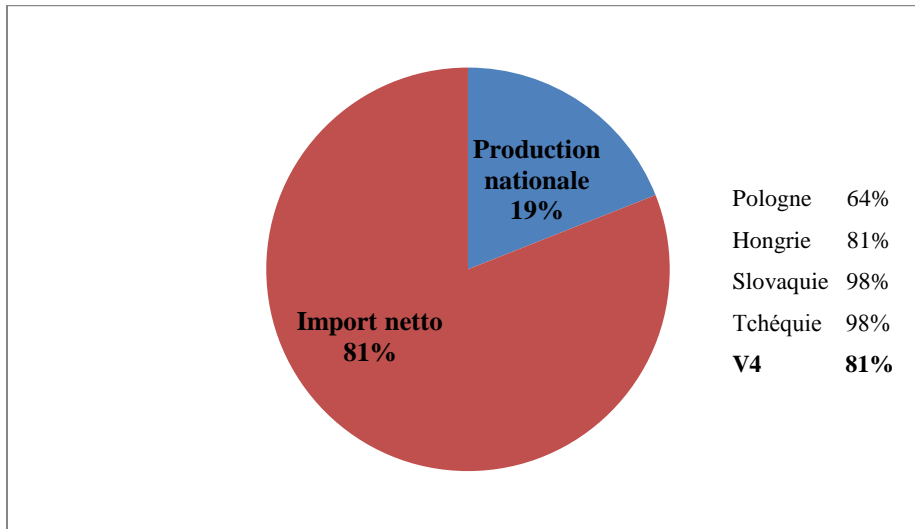
¹²¹⁸ *Charakterystyka rynku paliw gazowych (La caractéristique du marché du gaz)*, Urząd Regulacji Energetyki (Bureau de la Régulation énergétique) [en ligne]. 2011, [réf. 09.09.2011]. Disponible sur : <http://www.ure.gov.pl/portal/pdb/459/4588/2011.html>.

¹²¹⁹ *Spotřeba zemního plynu v roce 2010 stoupla o 10 procent, Česká plynárenská unie (Gas Union tchèque : La consommation du gaz a augmenté en Tchéquie en 2010 de 10%)* [en ligne]. 2011, [réf. 11.09.2011]. Disponible sur : www.cpu.cz/tiskove-zpravy/1869-3.

¹²²⁰ *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Czech Republic, 2010*, Agence Internationale de l'Énergie [Ressource électronique]. 2010, [réf. 11.09.2011]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/czech_2010.pdf.

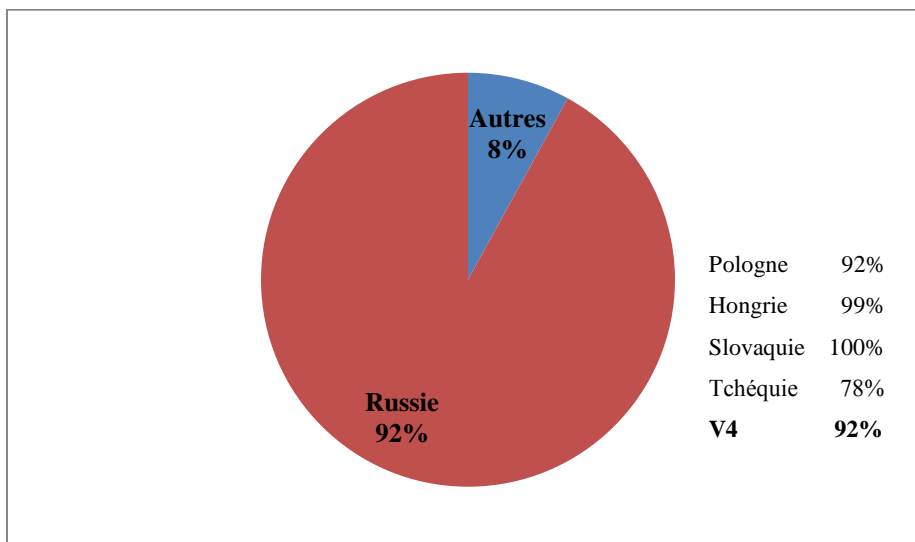
et de la Norvège vers la Tchéquie ne représente que 8%. La Slovaquie s’approvisionne exclusivement en Russie, pareil pour la Hongrie dont les fournisseurs autres que Moscou ne pèsent que symboliquement.

Graphique 22 : La dépendance du Groupe de Visegrád en fournitures russes - le gaz.



Source : *Natural Gas Information 2010*. International Energy Agency, Paris, 2010.

Graphique 23 : La dépendance du Groupe de Visegrád en fournitures russes – pétrole.



Source : *Natural Gas Information 2010*, op. cit.

L’absence d’une infrastructure énergétique complète constitue le point faible commun des pays du Groupe de Visegrád : ce manque des terminaux maritimes de pétrole induit la dépendance du système des oléoducs et gazoducs postsoviétiques et une adaptation forcée de leur industrie pétrolière au lourd pétrole russe. Quant à la diversification des voies de transit,

la Slovaquie se trouve dans la situation la plus difficile. Le pétrole et le gaz russes arrivent dans ce pays uniquement par les oléoducs de la Russie traversant le territoire de l'Ukraine.¹²²¹ La Hongrie se trouve dans une situation semblable par rapport au gaz. Elle s'approvisionne en gaz grâce au gazoduc Droujba qui passe par l'Ukraine et au gazoduc autrichien HAG, le pétrole passant par l'oléoduc Droujba et par l'oléoduc Adria du terminal croate de Omišalj. La situation de la République tchèque est la meilleure car Prague dispose des voies de transit alternatives pour les deux ressources. La majeure partie du gaz arrive par le gazoduc Droujba via la Slovaquie, les livraisons de l'Allemagne et de la Suède arrivent à la Montagne de la sainte Catherine, au nord-ouest de la Tchéquie. Les capacités de transmission en provenance de l'Occident sont pourtant assez limitées : pour le pétrole, elles correspondent à environ 30% de la consommation annuelle, pour le gaz : 24%. Par ailleurs, la Tchéquie importe le pétrole par l'oléoduc Droujba de la Russie via l'Ukraine et la Slovaquie tandis que 41,3 % du pétrole importé arrive par l'oléoduc tchèque Ingolstadt – Kralupy – Litvinov (IKL) qui rattache Ingolstadt en Allemagne au pipeline Transalpinne (TAL).¹²²² Contrairement à la Pologne, Prague n'est pas menacé par le gazoduc Nord Stream car son prolongement terrestre, le gazoduc Opal, traverse les bords de la Baltique en direction de la Tchéquie où il rejoint le gazoduc tchèque Gazela qui achemine le gaz via le territoire tchèque vers les terres allemands du Sud. Cet investissement russo-allemand constitue donc une chance et non une menace déstabilisante pour la Tchéquie car il promet de rendre encore plus sûr son approvisionnement en gaz.¹²²³ La Pologne importe le gaz en utilisant les gazoducs de la Biélorussie et de l'Ukraine et l'interconnexion de Lasów¹²²⁴ dans la Silésie, au sud de la Pologne, en provenance de l'Allemagne. Le gaz naturel liquéfié GNL¹²²⁵ (ang. *Liquefied*

¹²²¹ GSE Map Database, *Gas Infrastructure Europe* [Ressource électronique]. 2012, [réf. 10.05.2012]. Disponible sur : http://www.gie.eu/download/maps/GSE_STOR_MAY2012.pdf.

¹²²² LESHCHENKO Anna, *Druzhiba Pipeline's Future as a threat to Czech energy security*, une présentation durant la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses*, Varsovie, 15.09.2011.

¹²²³ GSE Map Database, op. cit.

¹²²⁴ L'interconnexion actuelle de Lasów transporte 1,1 mld m³ par an. Le gouvernement polonais prévoit de le développer afin d'atteindre le niveau de 2 mld m³ par an. TUROWSKI Paweł, *Zagrożenia dla bezpieczeństwa energetycznego państw (Les dangers pour la sécurité énergétique des pays)*, LIEDEL Krzysztof et al., *Bezpieczeństwo w XXI wieku. Asymetryczny świat (La sécurité au XXI^e siècle. Le monde asymétrique)*, Varsovie, 2011, pp. 147-150.

¹²²⁵ La technologie LNG consiste à congeler le gaz naturel jusqu'à la température - 126°C en le transformant de cette manière en liquide. Il possède de nombreuses qualités dont la plus importante est la possibilité de le transformer en grandes quantités majeure qui égalent 5% de la consommation quotidienne aux États-Unis. Pour la première fois cette technologie a été utilisée en 1959 dans une transaction transatlantique quand une partie du gaz liquéfié a été transportée des États-Unis jusqu'à la Grande-Bretagne. ILNICKI Marek, *Morski transport ropy i gazu w warunkach zagrożeń aktami przemocy (Le transport maritime du pétrole et du gaz face aux menaces de violence)*, Wrocław, 2006, pp. 168-169.

natural gas, LNG) constitue 2% de toutes ses importations.¹²²⁶ En 2014, grâce à l'ouverture du terminal GNL à Świnoujście, la Pologne importera par cette voie maritime 30% de sa consommation annuelle.¹²²⁷ Le projet d'un gazoduc qui ferait la connexion directe avec les réserves scandinaves (*Baltic Pipe*), prévu pour 2012 pourrait également diversifier les voies de transit.¹²²⁸ La perspective de l'exploitation du gaz de schiste en Pologne pourrait améliorer son bilan énergétique.¹²²⁹ Le pétrole est importé en Pologne par l'extension nordique de l'oléoduc Droujba de la Russie et le naftoport à Gdańsk.¹²³⁰

D'un côté, les grands gazoducs Yamal et Droujba passent donc par le territoire de la Pologne, de la Slovaquie et de la Tchéquie constituant les voies de transit principales pour le gaz russe vers l'UE et dont les capacités s'élèvent à 100 mld m³. Il faut souligner qu'il n'y a aucunes sources alternatives du gaz dans la région. De l'autre côté, mise à part une possibilité limitée et intermédiaire de détourner le transit du gaz du gazoduc Droujba de la Tchéquie vers la Slovaquie aucune autre connexion transfrontalière énergétique n'existe actuellement dans la région. Par conséquent, le marché énergétique dans la région n'est pas intégré et sa protection contre les arrêts de livraison est très faible. Malgré leur proximité, les marchés du gaz des pays V4 sont complètement isolés.

¹²²⁶ *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Poland, 2011*, Agence Internationale de l'Énergie [Ressource électronique]. 2011, [réf. 23.11.2011]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/poland_2011.pdf.

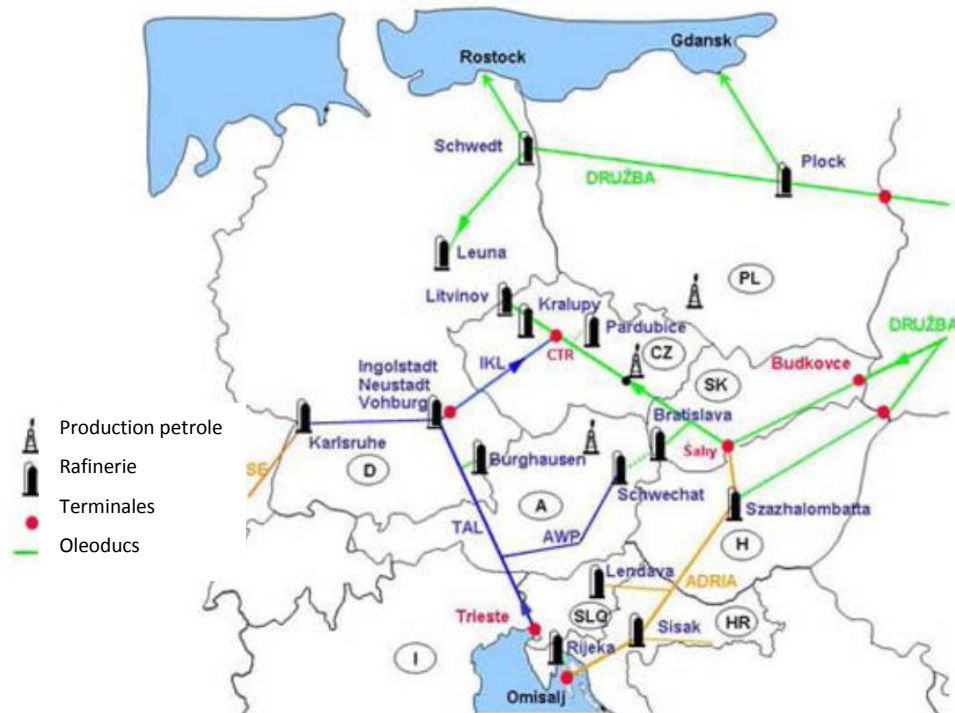
¹²²⁷ Le terminal de Świnoujście en Pologne recevra initialement 5 mdr m³ du gaz. Sa construction coûtera 2,78 milliards de zlotys, une partie des financements étant assurée par l'Union européenne. C'est un des investissements prioritaires de la Pologne au début du XXI^e siècle. Les informations sur le terminal GNL à Świnoujście sur son site officiel [en ligne]. 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.polskielng.pl/terminal-lng-w-polsce/inwestycja/>.

¹²²⁸ TUROWSKI Paweł, *Zagrożenia dla bezpieczeństwa energetycznego państw...*, op. cit., pp. 140-141.

¹²²⁹ POPRAWA Paweł, *Zasoby i potencjał gazu niekonwencjonalnego w Europie i na świecie (Les ressources et le potentiel du gaz non-conventionnel en Europe et dans le monde)*, *Gaz niekonwencjonalny – szansa dla Polski i Europy? Analiza i rekomendacje (Le gaz non-conventionnel – une chance pour la Pologne et pour l'Europe ? L'analyse et les recommandations)*, Instytut Kościuszki (Institut de Kościuszko) [en ligne]. 2011, [réf. 10.09.2011]. Disponible sur: http://www.ik.org.pl/cms/wp-content/uploads/2011/09/Instytut_Kosciuszki_GNK_raport_29.08.20111.pdf.

¹²³⁰ *Oil & Gas...*, op. cit., p. 2; *Energozagadka. Rząd przyjął « Politykę energetyczną Polski do 2030 roku (Une énergo-devinette. Le gouvernement a signé la "Politique énergétique de la Pologne jusqu'à 2030")*, *Gazeta Wyborcza*, 14-15.11.2009, p. 23.

Carte 20 : L'approvisionnement en pétrole de l'Europe centrale.



Source : LESHCHENKO Anna, *Druzhiba Pipeline's Future as a threat to Czech energy security*, une présentation durant la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses* [en ligne]. 15 septembre 2011, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie [réf. 14.05.2012]. Disponible sur: http://www.pism.pl/files/?id_plik=8348.

Carte 23 : L'approvisionnement en gaz de l'Europe centrale.



Source : BP Statistical Review of World Energy June 2012, British Petroleum , op. cit.

La dépendance des matières premières russes qui s'accompagne d'un faible niveau de diversification des voies de transit (ou comme dans le cas de la Slovaquie – son absence totale) constitue un des défis les plus importants pour la sécurité énergétique de la région.¹²³¹ La dernière crise russo-ukrainienne portant sur le gaz (début 2009) dont les conséquences ont été particulièrement lourdes pour les pays du V4 démontre l'urgence d'améliorer la sécurité énergétique dans la région.¹²³² L'évolution de la position de ces pays sur la diversification des sources et des voies de transit (visibles en particulier dans la position du gouvernement hongrois) est une des conséquences de ce conflit. Pourtant, les pays de Visegrád divergent d'approche en ce qui concerne cette question et les solutions éventuelles.

¹²³¹ TERESZKIEWICZ Filip, *Unia Europejska a bezpieczeństwo energetyczne Europy Środkowej (L'Union européenne et la sécurité énergétique de l'Europe centrale)*, MICKIEWICZ Piotr, SOKOŁOWSKA Patrycja, *Bezpieczeństwo energetyczne Europy Środkowej*, op. cit., pp. 32-45.

¹²³² Le 1^{er} janvier 2009, Gazprom a arrêté les fournitures du gaz en Ukraine en répression au veto de Kiev n'acceptant pas de payer cinq fois plus cher le gaz russe, le fournisseur russe exigeant une augmentation immédiate du tarif préférentiel de 50 dollars à 230 dollars pour 1 000 m³ de gaz, donc un ajustement brutal au niveau des prix des pays acheteurs de l'UE. L'Ukraine accepte en principe les prix du marché mais demande une période de transition en soulignant les inégalités au sein de la CEI : Gazprom demande pour 1 000 m³ de gaz 150 dollars à la Moldavie, 120 dollars aux pays baltes et 47 dollars à la Biélorussie. Une position intransigeante de Gazprom, contrôlé entièrement par le pouvoir central russe, peut s'expliquer seulement en partie par la volonté de maximiser les profits financiers. Le caractère du conflit et le discours qui l'accompagne prouvent qu'en arrêtant les livraisons de son gaz à Kiev, la Russie cherche à reprendre les gazoducs de transit, affaiblir la position pro-européenne du pouvoir ukrainienne trois mois avant les élections parlementaires et à provoquer une crise dans ses relations avec les pays occidentaux. Le plan russe prévoit que le gouvernement ukrainien privé du gaz soit plié devant Gazprom soit décide de reprendre le gaz livré par le transit à l'UE. L'Ukraine décide alors d'utiliser illégalement les livraisons destinés aux pays de l'UE. Finalement, la Russie rétablit les livraisons et signe un compromis avec l'Ukraine. Désormais, Kiev paiera 95 dollars pour 1 000 m³ de gaz et acceptera une entreprise Ros-Ukr-Energo enregistrée en Suisse et contrôlée par Gazprom comme l'intermédiaire. La crise russo-ukrainienne a des conséquences politiques et économiques très importantes. Sur le plan politique, la Russie se trouve accusée par les médias européens et les élites politiques de provoquer une crise internationale. L'attitude de Moscou interprétée comme une pression politique met ébranle l'image de la Russie et sa crédibilité, la fait apparaître comme un fournisseur peu fiable : Condolezza Rice, la secrétaire d'État américain souligne qu'en agissant de la sorte, Moscou viole les règles admises par les pays du G8. La crise jette un doute sur le bien fondé du gazoduc Nord-européen tandis que les représentants de l'UE et les pays membres appellent à établir une politique énergétique commune de l'UE. Politiquement, la Russie perd en confiance et en crédibilité auprès de l'UE en apparaissant comme un État faible qui recourt au chantage énergétique devenu un instrument de sa politique étrangère. Les conséquences économiques de la crise ukrainienne sont plusieurs. Bien que l'Ukraine évite une augmentation drastique des prix, mais le coût de son gaz importé double. Les modalités de la tarification ne sont toujours pas clairement définies et sont susceptibles de réveiller de nombreuses controverses. La crise révèle aussi la nécessité d'adapter et de moderniser l'industrie ukrainienne afin de diminuer sa consommation d'énergie. En conclusion, pour le pouvoir russe et Gazprom, déclencheur de ce conflit, les coûts politiques dépassent les bénéfices attendus. *Koniec rosyjsko-ukraińskiego konfliktu gazowego (La fin du conflit russo-ukrainien)*, *Tydzień na Wschodzie (Une semaine à l'Est)*, *Biuletyn Analityczny Ośrodka Studiów Wschodnich Rosja, Kaukaz, Azja Centralna (Buletin analytique du Centre des études orientales Russie, Caucase, Asie centrale)*, n° 3, 2009 ; *Ukraina – Tymoszenko o cenie gazu : to sukces (L'Ukraine – Tymoszenko sur le prix du gaz – c'est un succès)*, une dépêche du PAP (l'Agence polonaise de presse) [en ligne]. 2009, [réf. 21.01.2009]. Disponible sur : www.pap.pl; *Kryzys gazowy paraliżuje Europę Środkową i Balkany (La crise du gaz paralyse l'Europe centrale et les Balkans)*, *BEST. Balkany i Europa Środkowa – Tygodnik Ośrodka Studiów Wschodnich (BEST. Les Balkans et l'Europe centrale – l'hebdomadaire du Centre des études orientales)*, n° 2, 2009 ; *Brzeziński : Rosja przegrany w konflikcie gazowym z Ukrainą (La Russie est une perdante dans le conflit du gaz avec l'Ukraine)*, une dépêche du PAP (l'Agence polonaise de presse) [en ligne]. 2009, [réf. 29.01.2009]. Disponible sur : www.pap.pl; *Woronowycz Zirowija, Gazowi atak (L'attaque gazière)*, *Wysoki zamok (Château)*, n° 2 (3896), 8-14.01.2009 ; *Woronowycz Zirowija, Po ile będziemy kupować gaz? (Combien nous coûtera le gaz ?)*, *Wysoki zamok*, 20.01.2009.

En République tchèque, on perçoit la diversification des ressources et des voies de transit d'une manière proche de la position polonaise. Depuis 2006, les gouvernements successifs et la plupart d'experts restent persuadés que, pour la sécurité énergétique de la région, la limitation de la dépendance de Moscou dans ce secteur et la création par l'UE des mécanismes de blocage qui empêcheraient la Russie d'utiliser ses ressources énergétiques comme un outil de sa politique étrangère, restent des questions cruciales. Le pouvoir tchèque aspire à diminuer la part du gaz russe dans le bilan énergétique national pour qu'elle ne dépasse pas 50%. En fait, la Tchéquie souhaite augmenter l'import du gaz liquéfié et pour y parvenir, Prague a besoin de développer une infrastructure adéquate. C'est pourquoi la République tchèque soutient activement la collaboration énergétique en Europe centrale allant dans ce sens-là, surtout quand elle contribue à la construction de nouveaux réseaux de connections industrielles et de nouveaux terminaux GNL, puisque une telle coopération permet de limiter l'apport des produits énergétiques russes et facilite la diversification des voies de transit. Conscient que selon les prévisions à moyen terme, la Russie restera son fournisseur principal, le pouvoir tchèque souhaite se protéger de la situation de crise qui a éclaté entre Moscou et Kiev. C'est aussi une raison principale de son soutien au projet Nord Stream¹²³³ qui représente pour Prague une alternative décisive aux voies de transit qui traversent actuellement l'Ukraine. Dans ce dispositif, une partie du gazoduc Opal qui traversera le territoire tchèque transportera le gaz russe au fond de la mer Baltique en destination de la Bavière en Allemagne.

L'approche des relations avec la Russie constitue pendant longtemps un élément qui différencie la politique énergétique tchèque et hongroise. Les gouvernements successifs hongrois perçoivent l'augmentation de la sécurité énergétique uniquement dans la diversification des voies de transit et ne voient pas de besoin à diversifier leurs fournisseurs. En pratique, une telle attitude signifie que Budapest reconnaît la Russie comme un

¹²³³ Le gazoduc Nord Stream transportera par le fond de la mer Baltique environ 55 mld m³ du gaz soit 25% de la consommation de l'UE. Nord Stream AG est une société internationale *joint venture* créée afin de planifier, construire et exploiter le nouveau gazoduc. Gazprom en possède 51% d'actions, les entreprises allemandes E.ON Ruhrgas AG et BASF SE/Wintershall Holding GmbH 15,5% chacune, la société hollandaise N.V. Nederlandse Gasunie et l'entreprise française GDF SUEZ S.A. détiennent 9% chacune. La première ligne du gazoduc Nord Stream transporte le gaz russe dans l'UE depuis le novembre 2011, la deuxième est terminée en avril 2012 et selon le planning, le gaz y commence son transit à la fin de 2012. Le gazoduc devrait assurer une connexion stable entre la Russie et l'UE pour au moins 50 ans. (Les informations du site officiel de Nord Stream [en ligne]. 2012, [réf. 06.08.2011]. Disponible sur : www.nord-stream.com) L'implantation de ce gazoduc réveille des nombreuses craintes dans les pays de l'Europe centrale et les pays baltes. Vytautas Landsbergis, le député européen lituanien a déclaré que le projet de ce gazoduc russo-allemand prouve que l'ordre géopolitique évolue en Europe. D'après Aleksander Kwaśniewski, le président polonais, il constitue même une menace pour les intérêts énergétiques de son pays. BAYOU Céline, *Le gazoduc nord-européen : révélateur d'une nouvelle géopolitique des rapports Russie-Union européenne, Regards sur l'Est* [en ligne]. mai 2006, [réf. 12.09.2011]. Disponible sur : www.diploweb.com.

exportateur crédible, cautionne les plans russes d'expansion sur les marchés de l'UE voulant en profiter pour son compte et aspire à garder sa position d'un pays de transit. Suite à la crise russo-ukrainienne, la position hongroise évolue partiellement. Jusqu'à 2009, le gouvernement hongrois a observé avec réserve le projet du gazoduc Nabucco¹²³⁴ qui devrait assurer l'approvisionnement en gaz de l'UE avec le produit en provenance de la région de la mer Caspienne et du Proche Orient. Suite au conflit autour du gaz « ukrainien », les Hongrois revoient leur position et commencent à soutenir ce projet avec l'appui de la Bulgarie. Ils n'abandonnent pas toutefois le plan du gazoduc South Stream¹²³⁵ conçu par la Russie.¹²³⁶ Après les élections parlementaires en avril, le gouvernement de Victor Orbán, déclare qu'il va corriger sa politique énergétique, surtout dans son volet russe, ce qui laisse penser qu'en pratique la position de Budapest va s'approcher de celle de Prague dans ce domaine.

Pour la Slovaquie, le pays de Visegrád dont les possibilités de diversification des ressources énergétiques et de leurs voies de transit sont les plus limitées, la question de la sécurité de l'approvisionnement d'origine russe reste particulièrement cruciale. La Slovaquie est non seulement le receveur, mais avant tout un important pays de transit, par lequel passe 80% du gaz russe en direction de l'UE, ce qui détermine d'une façon décisive l'attitude de Bratislava qui est bénéficiaire d'une telle situation et tient à garder le contrôle, du moins partiel, sur le transit en provenance de l'Ukraine. C'est pourquoi les Slovaques se prononcent contre les voies de transit alternatives qui contourneraient leur pays et, en conséquence,

¹²³⁴ Suite à la crise gazière, l'intérêt pour le gazoduc Nabucco augmente puisqu'il peut représenter une alternative pour l'approvisionnement en gaz de l'Europe centrale et des Balkans. Il apportera annuellement à l'Europe environ 25-30 milliards m³ du gaz de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Turkménistan, de l'Iran et de l'Égypte. Le site officiel du consortium Nabucco désigne la Russie comme le principal fournisseur du gaz. Les entreprises suivantes participent à ce projet : Botas AS (Turquie), Bulgarian Energy Holding EAD (Bulgarie), MOL Plc (Hongrie), OMV Gas & Power GmbH (Autriche), RWE AG (Allemagne) et Transgaz SA (Roumanie). Chacune des entreprises possèdent de 16,67% des parts du consortium. Pour le V4 la construction du nouveau gazoduc signifie non seulement une diversification des voies de transit, mais aussi la construction des connections entre la Pologne et la Tchéquie et, à plus long terme, probablement avec l'Autriche. Les informations du site officiel de gazoduc Nabucco [en ligne]. 2012, [réf. 06.08.2011]. Disponible sur : www.nabucco-pipeline.com.

¹²³⁵ Le gazoduc South Stream fournira le gaz du fond de la mer Noire de la Russie par la Bulgarie et la Roumanie jusqu'à la Hongrie et ensuite à la Turquie. Au début, le gouvernement hongrois soutient ce projet comptant sur la perspective de devenir un pays important de transit. (WYCISZKIEWICZ Ernest, *Zaangażowanie energetyczne Rosji na Bałkanach – implikacje dla Polski (L'engagement énergétique de la Russie sur les Balkans – les implications pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 14, 23.03.2007) Le 6 août 2009, la Turquie donne son accord pour la construction d'une partie du gazoduc dans ses eaux territoriales de la mer Noire. *Turcja i Rosja podpisały protokół ws. Gazociągu South Stream (La Turquie et la Russie signent le protocole sur le gazoduc South Stream)*, une dépêche du PAP (l'Agence polonaise de presse) [en ligne]. 6 août 2009, [réf. 06.08.2009]. Disponible sur : www.pap.pl.

¹²³⁶ DRUSZCZ Anna, *Bezpieczeństwo Europy Środkowo-Wschodniej w kontekście polityki energetycznej Federacji Rosyjskiej (La sécurité de l'Europe centrale dans le contexte de la politique énergétique de la Fédération de Russie)*, MICKIEWICZ Piotr, SOKOŁOWSKA Patrycja, *Bezpieczeństwo energetyczne Europy Środkowej...*, op. cit., p. 123.

acceptent la dépendance de la Russie tout en apportant leur soutien à un partenariat étroit entre l'UE et la Russie concernant les questions énergétiques qui constituerait une garantie pour sa sécurité d'approvisionnement.

La position de la Pologne sur la question de sécurité énergétique est la plus proche de celle de la République tchèque. D'un côté, les deux pays partagent presque la même vision en ce qui concerne l'impact de la diversification sur l'approvisionnement, et donc sur la sécurité énergétique. De l'autre côté, les deux capitales sur le projet Nord Stream : les Tchèques souhaitent y participer, contrairement aux Polonais qui s'y opposent. La Pologne, comme la Slovaquie, tient à préserver le rôle important de l'Ukraine dans le transit des livraisons russes et pousse l'UE à s'approcher à la Russie dans le domaine énergétique.

Pendant longtemps, les positions des pays de V4 ont été divergentes, actuellement elles tendent à s'approcher dans la perspective d'une coopération dans ce domaine. En effet, les événements de janvier 2009 ont démontré que sans livraisons alternatives et en absence d'un marché énergétique intégré, la sécurité basée sur le fait d'être un pays de transit est illusoire. La coupure de livraisons au niveau du gazoduc Droujba a fragilisé les pays du Visegrád en les isolant et en les condamnant à compter uniquement sur leurs propres marchés, sans possibilités de mener des actions solidaires.¹²³⁷ Les présidences successives de l'UE, hongroise et polonaise, ont aussi joué un rôle important dans la mise en place des jalons pour une concertation avancée et une collaboration poussée dans le domaine énergétique, fixant comme prioritaires les questions liées à la sécurité énergétique (la République tchèque a présidé l'UE durant la première moitié de 2009, la Slovaquie pendant le second semestre de 2016.) Mais le fait de dépendre autant de la Russie, rend toujours difficile la coopération des membres du Groupe de Visegrád dans ce domaine que seul leur engagement réciproque dans les projets communs énergétiques dans le cadre de V4 puisse rendre plus efficace.¹²³⁸

L'analyse de la sécurité énergétique de l'Europe centrale et des dangers dont menace son absence, imposent les conclusions suivantes :

- à côté des facteurs globaux, les facteurs régionaux déterminent le marché énergétique que déterminent les conditions géopolitiques et sociales ainsi que l'infrastructure ;

¹²³⁷ La Slovaquie a été la plus touchée par les conséquences de la crise, le conflit gazier ayant commencé le 1^{er} janvier 2009, les premières livraisons partent de la République tchèque seulement le 18 janvier, une fois réussi le détournement temporaire du transit du gaz. DRUSZCZ Anna, *Bezpieczeństwo Europy Środkowo-Wschodniej...*, op. cit., pp. 117-127.

¹²³⁸ TUROWSKI Paweł, *Zagrożenia dla bezpieczeństwa energetycznego państw...*, op. cit., pp. 152-153.

- la sécurité énergétique est strictement liée à l'autosuffisance d'un État garant. L'Europe centrale n'est pas autonome énergétiquement car elle s'approvisionne en gaz et en pétrole, en majeure partie en provenance de la Russie, n'en possédant pas de quantités suffisantes pour répondre aux besoins nationaux ;
- l'absence de l'autosuffisance est directement liée à la diversification des matières énergétiques. Afin d'assurer la continuité des approvisionnements, il faut en garantir la diversification et avoir l'accès aux voies de transit variées, ce qui augmente la sécurité énergétique.

Lors de la rencontre du 3 juin 2008 à Wieliczka en Pologne, où la coopération énergétique est un des objectifs primordiaux, les dirigeants des pays de Visegrád décident du format de leur coopération énergétique qui reste toujours d'actualité. Le Groupe de haut niveau (GHN) sur la sécurité énergétique auprès du V4 est créé dont les travaux préliminaires consistent à préparer et à préciser des règles claires d'une coopération et à jeter des bases d'un couloir gazier Nord-Sud.

La déclaration de Budapest proclamée par les chefs des gouvernements de Visegrád le 24 février 2010 est une avancée suivante vers la coopération énergétique de la région. Il convient de souligner que ce document est signé non seulement par les États du Visegrád mais également par les autres pays de l'ancienne monarchie austro-hongroise, ce qui élargit le spectre de la coopération énergétique aux partenaires en dehors du Groupe.¹²³⁹ La déclaration confirme que les défis qu'impose aux pays signataires la sécurité énergétique convergent, qu'il est nécessaire de chercher des solutions au niveau régional et européen, et souligne l'importance de la diversification des matières énergétiques pour la région. De plus, la déclaration exprime la position commune des pays du V4 sur le décret de l'UE qui concerne les régulations de la sécurité des livraisons du gaz (ang. *Security of Gas Supplies Regulation*). Les dirigeants des pays participants à ce sommet insistent sur les faiblesses dans ce domaine : le manque des connexions transfrontalières et des possibilités de détourner la direction du flux gazier, des incohérences du marché intérieur du gaz. Les pays signataires y expriment aussi leur soutien au projet d'un couloir énergétique Nord-Sud qui, traversant la région centre-

¹²³⁹ Les pays signataires de la déclaration de Budapest sont: la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Pologne, l'Autriche, Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Serbie, la Slovénie et la Roumanie. *Declaration of the Budapest V4 Energy Security Summit* [en ligne]. 24 février 2010, [réf. 12.02.2011]. Disponible sur : <http://www.visegradgroup.eu/2010/declaration-of-the>.

européenne, lierait les terminaux GNL en Pologne à ceux en Croatie.¹²⁴⁰ De même, la Déclaration soutient la construction du terminal GNL en Roumanie et les projets liés au transport et au stockage du gaz liquéfié dans la région de la mer Noire.¹²⁴¹ On y constate que de nombreuses questions rejoignent celles discutées sur le forum européen et souligne, entre autres, l'importance que la politique énergétique cohérente représente pour le développement de l'infrastructure énergétique. Sur le plan formel, la Déclaration prévoit la mise en place du GHN et des groupes de travail qui deviennent les bases d'une future coopération énergétique.¹²⁴² Les objectifs et les priorités du GHN s'articulent autour de deux axes essentiels : le premier concerne toutes les démarches susceptibles de faciliter la construction du couloir gazier Nord-Sud, le second la coordination des pays de V4 pour participer activement à la politique énergétique de l'UE. La première visée a un caractère stable et interchangeable tandis que la coordination des travaux dans le cadre de l'UE strictement liée à l'agenda européen, devra s'adapter aux aléas de celui-ci et aux circonstances.

Le couloir gazier Nord-Sud apparaît comme une initiative prioritaire de la coopération énergétique du Groupe V4. Le projet prévoit l'accès aux sources alternatives du gaz pour la région et la création d'un système de connexion réciproque envoi-réception du gaz qui faciliterait le transport du gaz de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud (bi-directions). Actuellement, les plans du couloir Nord-Sud prévoient la mise en place d'un triangle : au milieu se trouve le gazoduc Nabucco, sur les côtés – les terminaux GNL, créant un système développé des connexions gazières dans la région centre-européenne. Le projet de ce couloir gazier envisage un élargissement par une coalition des pays de V4+ (ang. *Visegrad Four Plus*), en y associant en particulier la Croatie et la Roumanie. Son étendu territoriale constitue son plus grand atout. Il ne s'agit pourtant pas d'un projet à grande échelle nécessitant de grands frais financiers car il se compose de plusieurs des éléments mineurs qui éliminent les lacunes infrastructurelles y comprises celles internes aux réseaux nationaux.

Le couloir Nord-Sud rendra plus sûr l'accès aux sources alternatives extérieures du gaz et facilitera l'intégration du marché intérieur de l'UE grâce aux avantages suivants :

- la concurrence ;
- la possibilité d'arbitrer les prix ;

¹²⁴⁰ *Energy security in Europe. Central question, The Economist* [en ligne]. 6-11 mars 2010, [réf. 12.03.2011]. Disponible sur: <http://www.economist.com/node/15622359>.

¹²⁴¹ *Ibidem*.

¹²⁴² *Energy Cooperation with Neighboring Regions*. Le discours de Csaba Torő, lors de la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 15.09.2011.

- l'optimisation de l'infrastructure (dépôts souterrains pour stocker les matières premières) ;
- la sécurité d'approvisionnement assurée d'autant plus que l'infrastructure permet de réagir rapidement dans les cas d'urgence ;
- l'attractivité plus grande du marché européen pour les fournisseurs alternatifs extérieurs du gaz, pour qui les marchés isolés des pays de V4 sont trop petits pour y concurrencer le fournisseur dominant. La création d'un seul marché régional pourrait justement changer aussi cette situation ;
- la synergie potentielle liée à la connexion avec l'initiative BEMIP (ang. *Baltic Energy Market Interconnection Plan*)¹²⁴³ qui se concentre sur les interconnexions gazières dans la région de la mer Baltique.

Les pays de Visegrád poussent les gouvernements des grands pays membres de l'UE et l'Union elle-même à envisager une entraide européenne en cas de crise énergétique, ce qui augmenterait notablement leur propre sécurité énergétique. Néanmoins, leurs initiatives rencontrent certains obstacles car la Russie pour les contrecarrer intensifie la coopération avec les monopoles énergétiques en France, Allemagne, Italie et en Croatie.

En appliquant les principes de la Déclaration de Budapest, les ministres des pays de V4 chargés du secteur énergétique signent le 14 septembre 2010 une lettre ouverte à Gunter Oettinger, le commissaire européen de l'énergie, où ils abordent la question du développement de l'infrastructure énergétique dans la région et dans l'UE et la construction du couloir gazier Nord-Sud.¹²⁴⁴ Cette initiative intervient au moment où on attend le communiqué sur les priorités de l'UE concernant l'infrastructure énergétique, et la proposition de la Commission européenne au sujet d'un nouveau mécanisme financier européen destiné à soutenir son développement. Les pays de V4 expriment leur volonté de participer dans ce processus tout en soulignant le rôle efficace que doit y jouer une politique cohérente dans ce domaine infrastructurel. À cette occasion, les quatre de Visegrád donnent pour la première fois plus de précisions concrètes sur le projet du couloir Nord-Sud :

- une connexion entre les terminaux GNL ;
- des connexions transfrontalières entre les pays voisins dans la région ;

¹²⁴³ Le BEMIP est un accord intergouvernemental sur la coopération et le développement de l'infrastructure de connexions autour de la mer Baltique. La Pologne, les pays baltes, les pays scandinaves et la Commission européenne en sont les signataires.

¹²⁴⁴ *La lettre de ministres du Groupe de Visegrád à Gunter Oettinger, le commissaire européen de l'énergie sur le développement de l'infrastructure énergétique dans la région et dans l'UE* [en ligne]. 14 septembre 2010, [réf. 20.03.2011]. Disponible sur : <http://www.euractiv.pl/politykaregionalna/wywiad/list--ministrow-grupy-wyszehradzkiej-do-komisarza-oettingera-ws-finansowania-interkonektorow-002067>.

- le développement d'un réseau intérieur de transfert du gaz aux points névralgiques du système ;
- le gazoduc balte, entre la Pologne et le Danemark qui sera un nouvel accès au gaz norvégien.

Gunter Oettinger se prononce en faveur du couloir Nord-Sud en affirmant son soutien à l'idée d'une coopération à l'échelle régionale. Il promet de présenter ce projet comme prioritaire dans le prochain communiqué européen. Le 17 novembre 2010, la Commission européenne présente ses plans concernant l'infrastructure énergétique de l'UE.¹²⁴⁵ L'idée de connecter les trois mers : Baltique, Adriatique et Noire y apparaît comme une de ses priorités. Ce communiqué est accepté par le Conseil européen le 4 février 2011. Le 3 février 2011, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso et les dirigeants des pays de la région décident de créer, sous la présidence de la Commission européenne, un GHN composé de la Bulgarie, de la Tchéquie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Croatie comme l'observateur. L'objectif de ce groupe consiste à réaliser sur ce projet prioritaire de lier les trois mers et à élaborer jusqu'à la fin de 2011 un plan d'action concernant le développement des interconnexions de tous les secteurs énergétiques : du gaz, de l'énergie électrique et du pétrole¹²⁴⁶, qui devrait définir les critères de choix par rapport aux projets et leur importance tels qu'ils sont mentionnés dans le communiqué sur l'infrastructure. Ces critères arrêtés, l'identification des projets prioritaires pour toute l'Europe se trouvera facilitée. Le soutien de l'UE est également attendu sur la question de financement des projets importants pour l'Europe. Le cadre convenu de la proposition concernant non-seulement le secteur gazier mais également le secteur de l'énergie électrique et celui du pétrole prouve l'efficacité de la coopération régionale des pays de Visegrád que la Commission européenne apprécie et pense élargir aux autres secteurs. Quant au GHN du Groupe de Visegrád, il arrive à finaliser ses travaux préparatifs au milieu de l'année 2011 et rend une spécification technique détaillée du caractère général des projets dont la construction du couloir énergétique Nord-Sud fait partiellement partie.

¹²⁴⁵ *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà – Schéma directeur pour un réseau énergétique européen intégré, COM (2010) 677, Bruxelles [en ligne]. 17 novembre 2010, [réf. 02.02.2012].* Disponible sur :

<http://eurlex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr,pl&lng2=cs,da,de,el,es,et,fi,fr,hu,it,lv,mt,nl,pl,pt,ro,sk,sv.&val=534353:cs&page>.

¹²⁴⁶ *Fellegi : dans le domaine énergétique, tout progresse comme prévu, l'interview avec Tamas FELLEGI, le ministre du développement national [en ligne]. 2 mai 2011, [réf. 02.02.2012].* Disponible sur : <http://www.eu2011.hu/fr/news/fellegi-dans-le-domaine-energetique-tout-progresse-comme-prevu>.

La coopération se déroule avec la coordination et la participation des représentants du secteur énergétique : les opérateurs nationaux, ce qui empêche la coopération des pays V4+ de ne pas trop sombrer dans un dialogue politique qui se fixe les objectifs ambitieux à long terme, mais manque de résultats à court terme. Mise à part l'importance de l'initiative politique sur le forum européen, c'est justement le développement des projets et l'engagement des représentants du secteur énergétique qui comptent comme des avancées les plus significatives de ce modèle, repris pour les initiatives suivantes (allant du Nord vers le Sud) :¹²⁴⁷

- le terminal GNL à Świnoujście (Pologne): les travaux en cours, la première livraison du GNL prévue pour juillet 2014 ;¹²⁴⁸
- le gazoduc baltique : l'opérateur polonais du gaz GAS-System S.A commence les travaux préparatifs pour définir la procédure *Open Season* en 2013, la fin d'investissement prévue pour 2014 ;¹²⁴⁹
- l'interconnexion polono-slovaque : le 13 janvier 2011 les opérateurs de deux pays, GAZ-System S.A. et Eustream, signent un mémorandum pour un accord commun (*Memorandum of Understanding*) qui définit la forme définitive du projet et prépare sa faisabilité. Cette interconnexion sert à lier les réseaux de transit de quatre pays de Visegrád facilitant le flux de la mer Caspienne jusqu'à l'Europe centrale. De plus, il assurera l'import du gaz GNL, l'export du gaz de schiste polonais et le transfert du gaz des gazoducs norvégiens;¹²⁵⁰
- l'interconnexion polono-tchèque : les travaux de construction en cours, ouvert le 14 septembre 2011 ;¹²⁵¹

¹²⁴⁷ V4 Cooperation in the Field of Natural Gas – State of Affairs and Prospects, le discours de Maciej KOŁACZKOWSKI, expert du ministère polonais des Affaires étrangères lors de la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 15.09.2011.

¹²⁴⁸ Au début de juillet 2012 le gouvernement polonais annonce des retards dans la construction du Terminal GNL à Świnoujście. Ils peuvent perturber d'une manière importante l'import du GNL du Cathare. FURMAN Tomasz, *Gazoport po terminie (Le gazoport après la date)*, *Rzeczpospolita*, 13.07.2012.

¹²⁴⁹ Les informations sur le gazoduc Baltic Pipe sur le site officiel du GAZ System S.A. [en ligne]. 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.gaz-system.pl/system-przesylowy/dofinansowanie-z-ue/trans-european-networks-energy-ten-e/budowa-gazociagu-baltyckiego-baltic-pipe/> ; *W tym roku analizy przebiegu gazociagu Baltic Pipe będą gotowe (Dans cette année les analyses du gazoduc Baltic Pipe seront prêts)* [en ligne]. 28 février 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.dziennikbaltycki.pl/artykul/518899-w-tym-roku-beda-gotowe-analazy-przebiegu-gazociagu-baltic-id.t.html?mobile=redirect>.

¹²⁵⁰ *Szansa na polsko-słowacki interkonektor w korytarzu Północ-Południe (La chance pour l'interconnecter polono-slovaque dans le couloir Nord-Sud)* [en ligne]. 19 janvier 2011, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/best/2011-01-19/szansa-na-polsko-slowacki-interkonektor-w-korytarzu-polnoc-poludnie>.

¹²⁵¹ Les informations sur l'interconnecter polono-tchèque sur le site officiel du GAZ System S.A. [en ligne], 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.gaz-system.pl/system-przesylowy/dofinansowanie-z-ue/european-energy-programme-for-recovery-eepr/gazociag-polska-czechy/>.

- le cours inversé du gaz entre la Tchéquie et la Slovaquie : les opérateurs finalisent les travaux techniques permettant le transfert reversé constant ;
- l'interconnexion entre la Hongrie et la Slovaquie : la phase finale des études de marché, l'accord intergouvernemental signé à la fin de 2010 confirme la réalisation du projet dont la fin est prévue pour 2015 ;¹²⁵²
- l'interconnexion croate-hongroise lie le terminal GNL Świnoujście via la Tchéquie, la Slovaquie et la Hongrie au terminal croate Adria GNL¹²⁵³, mise en marche le 3 août 2011 ;¹²⁵⁴
- le gazoduc Arad-Segedyn, entre la Hongrie et la Roumanie : mise en marche le 14 octobre 2010.¹²⁵⁵

En résumé :¹²⁵⁶

- la réalisation des interconnexions pouvant remplacer les livraisons d'un seul projet transfrontalier ;
- la connexion inter-système en liaison avec le développement des réserves permettant une participation active dans le marché énergétique européen ;
- la coopération des pays de l'Europe centrale pour réaliser des connexions de systèmes permettant à long terme la mise en place du couloir Nord-Sud sur la base des terminaux GNL Świnoujście et Krk croate.

¹²⁵² SADECKI Andrzej, *Węgry stworzą giełdę gazową i sieć połączeń dla korytarza Północ-Południe (Les Hongrois créent une bourse de gaz et un réseau des connexions pour le couloir Nord-Sud)* [en ligne]. 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://ebe.org.pl/aktualnosci/europa/osw-wegrzy-stworza-gielde-gazowa-i-siec-polaczen-dla-korytarza-polnoc-poludnie.html>.

¹²⁵³ Le terminal GNL à Ominszalju sur l'île croate Krk est construit par le consortium Adria-GNL composé des entreprises suivantes : E.ON-RuhrGas et RWE (Allemagne), OMV (Autriche), Total (France), Geoplin (Slovénie), INA, Pinascro et HEP (Croatie). Le coût de l'investissement s'élève à 800 millions d'euros. Sa capacité atteint 10 mrd m³ par an, avec une possibilité d'augmenter à 15 mrd m³ par an. Cela permet de transporter le gaz du Cathare ou de l'Algérie à l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Slovénie et la Croatie. La Bosnie et Herzégovine prononcent également leur intérêt pour ce projet. La construction de ce gazoduc s'achève en 2010 et sa mise en marche est prévue pour 2014. La réussite de ce projet dépend pourtant du développement de système des gazoducs. Il s'agit notamment de l'aboutissement de la construction d'une liaison de bi-directionnelle Slobodnica-Városhely qu'intègrent les systèmes croate et hongrois de transit. Cette liaison peut être également utilisée dans le transport du gaz de Nabucco ou de South Stream dans les Balkans. BOCIAN Mariusz, *Konektory gazowe i terminale LNG priorytetem państw Europy Środkowej i Bałkanów (Les connexions gazières et terminaux GNL comme la priorité de l'Europe centrale et des Balkans)* [en ligne]. 20 octobre 2010, [réf. 12.03.2012]. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/best/2010-10-20/konektory-gazowe-i-terminale-lng-priorytetem-panstw-europy-srodkowej-i-ba>.

¹²⁵⁴ *Uruchomiono chorwacko-węgierski łącznik gazowy (L'interconnexion croato-hongroise est mise en marche)* [en ligne]. 10 août 2010, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/best/2011-08-10/uruchomiono-chorwackowegierski-lacznik-gazowy>.

¹²⁵⁵ *Węgry i Rumunia łączą systemy gazociągowe (La Hongrie et la Roumanie lient leurs systèmes gaziers)* [en ligne]. 13 octobre 2010, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/best/2010-10-13/wegry-i-rumunia-lacza-systemy-gazociagowe>.

¹²⁵⁶ *Gazprom at Crossroads – Implications for CEE States*, le discours de András DEÁK lors de la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 15.09.2011.

À l'aube du XXI^e siècle, nous observons une période des changements importants et positifs dans l'environnement de la sécurité énergétique des pays du Groupe de Visegrád. Cet état des choses a ces sources dans le conflit énergétique russo-ukrainien qui a démontré les dangers qu'implique une dépendance d'un seul fournisseur des ressources énergétiques. En conséquence, la coopération entre les pays de la région et les contacts dans le cadre des plateformes déjà existantes s'intensifient. Malgré que les perspectives de la coopération énergétique et l'augmentation de la sécurité énergétique semblent optimistes, la coopération risque de s'affaiblir une fois les projets communs mis déjà en place.

Suite à la crise gazière, les pays centre-européens accusent des pertes économiques importantes et perdent de leur fiabilité en tant que partenaires d'investissement à cause des arrêts de la production dans les nombreuses entreprises. L'approvisionnement constant et sûr en gaz est très important pour les pays de la région d'autant plus qu'ils sont en plein développement économique conditionné par l'apport des investissements étrangers. La pénurie des matières énergétiques ou les ruptures d'approvisionnement affectent d'une manière importante l'attractivité de ces pays et c'est pourquoi préserver leur économie de ces incertitudes néfastes est une priorité de la politique des pays de la région.

Dans le contexte de la crise économique actuelle, le manque des moyens financiers est un des obstacles majeurs pour la réalisation des investissements décrits ci-dessus. Le soutien politique de l'UE et sa participation directe dans le financement sont les conditions liminaires pour la réalisation de ces projets. Les membres de l'UE et les candidats potentiels se prononcent en faveur de la politique énergétique commune qui facilitent la réalisation des initiatives communes et par la même augmentent la sécurité énergétique de l'Europe centrale.

6.4 Le poids des pays de Visegrád dans l'Union européenne

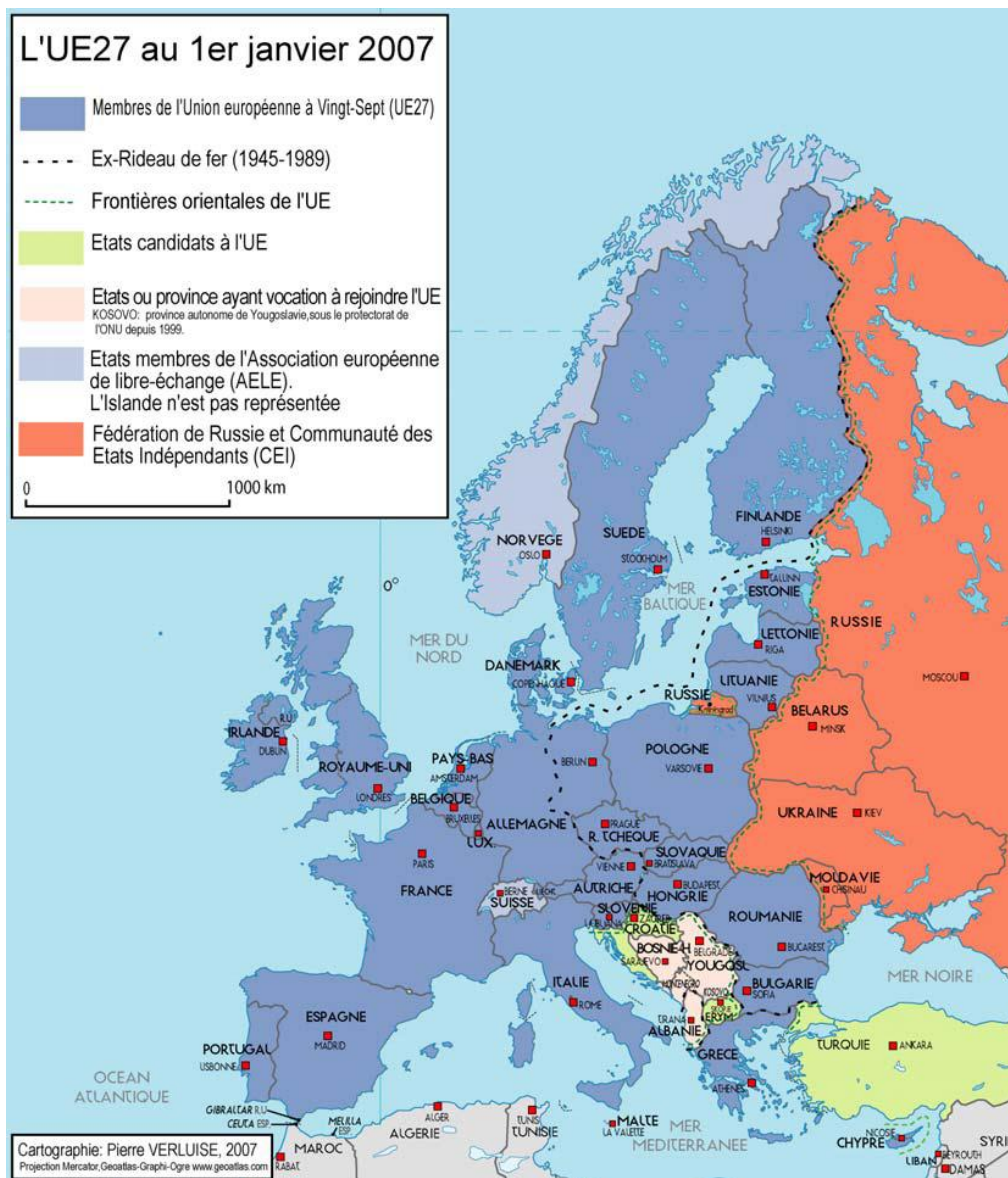
Une fois entrés dans l'Union européenne, les pays postcommunistes de l'Europe centrale observent de l'intérieur comment cette adhésion change leur position internationale. Chaque pays membre apportant dans l'Union ses expériences historiques, sa culture et sa spécificité propre et donc ses attentes particulières, le projet européen est d'autant plus intéressant qu'il se base avant tout sur un équilibre rationnel d'intérêts et non sur les grands slogans idéologiques. La discussion sur l'invocation de Dieu dans la constitution européenne le prouve¹²⁵⁷ car son échec final témoigne qu'une tentative de créer au sein de l'Union une alliance basée sur la communauté de civilisation et de destin n'est pas obligatoirement promise au succès et que l'Union reste surtout une alliance commerciale dont l'objectif principal est de maximiser les profits matériels et financiers. Bien entendu ces derniers ont également une dimension éthique, mais la durée d'une relation fondée sur les bénéfices de ce genre n'est pas garantie car elle fonctionne jusqu'au seuil possible d'optimisation maximale. Si d'autres solutions apparaissent plus efficaces, la nature des rapports en cours suggère que les pays membres mettent en place des alliances plus efficaces car, dans la situation actuelle, les membres cherchent toujours à protéger leurs intérêts et à trouver au sein de l'UE les constellations les plus profitables pour soi. Les intérêts stratégiques, culturels, historiques et d'autres encore prédestinent les pays du Groupe de Visegrád à créer une alliance plus étroite, toujours toutefois basée sur l'ordre déjà existant. Les chaînes de montagnes slovaques et tchèques serviraient d'un axe stratégique de la sécurité d'une telle communauté. De plus, avec la proximité ethnique, les Tchèques, les Polonais et les Slovaques se réfèrent à l'esprit slave qui est aussi une source des affinités importantes. Ces nations partagent avec les Hongrois une expérience historique très semblable, surtout pour la période la plus récente, celle du communisme. Dans le cadre de la même communauté, pendant des décennies si ce n'est pendant des siècles, les liens culturels naissent et se solidifient et les intérêts économiques peuvent converger et s'harmoniser. « *L'élargissement qui a fait entrer la Pologne dans l'UE était un élargissement englobant les Slaves, leurs traditions et leurs coutumes et donc faisant une référence à ce qui est dans la communauté européenne le plus précieux : la diversité dans l'unité.* »¹²⁵⁸

¹²⁵⁷ SUCHOCKA Hanna, *Jaka konstytucja dla rozszerzającej się Europy? (Quelle constitution pour l'Europe élargie?)*, *Konstytucja dla rozszerzającej się Europy (Une constitution pour l'Europe élargie)*, éd. par POPLAWSKA Ewa, Varsovie, 2000, pp. 27-28.

¹²⁵⁸ Citation d'Aleksander SMOLAR, PAWLICKA Agnieszka, *5 lat Polski w UE (5 ans de la Pologne dans l'UE)*, *Przekrój*, 30.04.2009, p. 22.

L'Union européenne constitue le plus grand marché uni : avec ses 27 pays, elle recouvre la surface de 4 323 215 km², habitée par 490,7 millions de personnes qui produisent 13,5 billions de dollars du PIB.¹²⁵⁹ Neuf pays centre-européens maintenant une partie intégrante de ce grand ensemble correspondent à un tiers des membres de l'UE dont la surface territoriale atteint les 1 058 125 km², 24,5% des terres de l'Union. Avec leurs 100,2 millions d'habitants, ils représentent 20,5% de la population de l'UE. En 2005, leur PIB s'est élevé à 726,4 milliards, 5,8 % du PIB global tandis que la même année leur participation dans le bilan commercial européen a atteint 8,7% ; dont 9,3% dans l'import et 8,3 dans l'export.¹²⁶⁰

Carte 24: L'Union européenne au 1er janvier 2007.



Source : DUMONT Gerard-François, VERLUISE Pierre, *Atlas de l'Union européenne élargie*, op. cit.

¹²⁵⁹ *Rocznik Statystyki Międzynarodowej 2006 (Annuaire de la statistique internationale 2006)*, Varsovie, 2007, p. 97 et pp. 524-525.

¹²⁶⁰ *Ibidem*, pp. 463-465.

Le règlement de l'Union en vigueur donne aux pays du Visegrád quatre commissaires¹²⁶¹ dans la Commission européenne et 108 représentants au Parlement européen.¹²⁶² Les autres pays aux intérêts similaires peuvent rejoindre ce groupe centre-européen qui par sa présence au sein de l'Europe unie non seulement n'affaiblit pas l'UE, mais, au contraire, la renforce en devenant un pôle nouveau d'attraction susceptible de freiner les visions particulières et particularistes des puissances européennes telles que l'Allemagne, la France ou la Grande-Bretagne dont les intérêts s'opposent à ceux des autres États, garantissant par la même que l'ordre institutionnel de l'Union préserve les intérêts de tous les membres et protégeant l'organisation des tendances centrifuges.

L'Europe centrale a toujours eu la mission d'unir et non de diviser ce que son nom évoque. Pendant des siècles, elle a joué un rôle important dans l'histoire du continent européen, depuis les rois tchèques sur le trône de tzar, passant par les guerres avec la Turquie et la défense de l'Europe contre l'islam, jusqu'aux succès culturels et scientifiques du siècle passé. C'est un défi pour cette région de ne pas se replier sur elle-même, de retrouver des forces pour participer aux débats paneuropéens. L'histoire de l'Europe centrale témoigne des expériences exceptionnelles sur le continent, entre autres de celles du combat contre le fascisme et le communisme, qui jettent un éclairage particulier sur le passé paneuropéen et constituent des enseignements instructifs pour l'avenir de tous, tels que, par exemple, l'importance de protéger les institutions – la famille, des Églises, l'éducation, la société civile active – qui sont la meilleure façon de s'opposer aux systèmes totalitaires.

L'Europe centrale ne veut ni ne peut se transformer en un nouveau « cordon sanitaire » qui séparerait le reste du continent de la Russie. Si toutefois une telle situation se mettait en place, il est fort probable que, encore une fois, les empires et leurs intérêts emporteraient. Il n'est pas possible pour autant de négliger ou de sous-estimer le rôle de trait d'union, de lieu de passage que joue cette partie du continent entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest dans les domaines différents. Le transport est le secteur où cette position singulière a le plus d'impact. C'est pourquoi, pour en tirer pleinement les avantages, les pays centre-européens devraient être à l'initiative et de parti pris dans le grand nombre des voies de transit – voies ferroviaires, routes, gazoducs et oléoducs – entre la Russie, l'Ukraine et l'Europe de l'Ouest. L'infrastructure de transport permet d'unir techniquement l'Europe en la rendant plus

¹²⁶¹ Maros Sefcovic (Slovaquie) – l'administration, Janusz Lewandowski (Pologne) – le budget, Stefan Fuele (Tchéquie) - l'élargissement, Laszlo Andor (Hongrie) - l'emploi et les affaires sociales. Les informations sur la Commission européenne [en ligne]. 2012, [réf. 14.05.2012]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/index_fr.htm.

¹²⁶² Pologne - 51 membres, Tchéquie – 22, Hongrie – 22, Slovaquie – 13. Les informations sur le Parlement européen [en ligne]. 2012, [réf. 14.05.2012]. Disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/portal/fr>.

puissante : sur le plan commercial, les besoins de la partie orientale, centrale et occidentale du continent européen sont complémentaires tandis que la nature du commerce implique le fonctionnement dans les conditions de la concurrence.

L'identité du Groupe de Visegrád est désormais mise à l'essai sur le forum européen. Les pays unis autour des objectifs communs créent une nouvelle dynamique de la coopération et obligent à redéfinir de nouvelles priorités de la politique orientale de l'UE. D'une manière naturelle, la dimension Est devient un champ de spécialisation du GV sur le forum européen, mais pour parvenir à jouer ce rôle pleinement, il faut harmoniser les intérêts communs des pays concernés et d'y dépasser les difficultés intérieures au sein du groupe telles que :¹²⁶³

- le potentiel inégal des pays ;
- le manque d'engagement de certains acteurs ;
- les tensions intérieures entre les pays ;
- la faiblesse relative du groupe sur le forum européen.

Quelques soient encore ses faiblesses, le Groupe de Visegrád essaie de se placer au sein de l'UE comme le leader dans les relations avec les voisins orientaux.

Depuis l'adhésion officielle des pays du Groupe de Visegrád dans l'Union européenne, les gouvernements de ces pays voient toujours les avantages à faire partie de Visegrád. La Déclaration du 12 mai 2004, signée par les Premiers ministres de la Tchéquie, de la Slovaquie, de la Hongrie et de la Pologne à Kroměříž confirme l'existence du Groupe.¹²⁶⁴ et prévoit une continuation de la coopération en son sein, surtout avec les initiatives qui peuvent renforcer l'identité de l'Europe centrale. La Déclaration de Kroměříž précise les champs primordiaux de coopération :¹²⁶⁵

- à l'intérieur du Groupe : la culture, l'éducation, la coordination transfrontalière et les projets dans le cadre du Fond international de Visegrád ;
- au sein de l'UE : la contribution aux consultations sur la PESC et à la politique de voisinage de l'Union ;

¹²⁶³ KRYSZYŃIAK Małgorzata et al., *Czy kraje Grupy Wyszehradzkiej mogą prowadzić współpracę wzmocnioną w ramach Unii Europejskiej ? (Est-ce que les pays du Groupe de Visegrád peuvent-ils mener une coopération renforcée dans le cadre de l'Union européenne?)*, Biuletyn PISM (Papier de l'Institut Polonais des Affaires Internationales), n° 28, 2001.

¹²⁶⁴ *Declaration of Prime Ministers of the Czech Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Poland and the Slovak Republic on cooperation of the Visegrad Group countries after their accession on the European Union* [en ligne]. 12 mai 2004, [réf. 10.01.2012]. Disponible sur : <http://www.visegradgroup.eu/2004/declaration-of-prime>.

¹²⁶⁵ *Guidelines on the Future Areas of Visegrad Cooperation, d'après Déclaration de Kroměříž* [en ligne]. 11 avril 2012, [réf. 10.01.2012]. Disponible sur : <http://www.visegradgroup.eu/cooperation/guidelines-on-the-future-110412>.

- avec les autres pays et les organisations subrégionales, notamment avec les institutions centre-européennes en voie de l'intégration aux structures euro-atlantiques ;
- dans le cadre de l'OTAN et les autres organisations internationales.

Dans cette Déclaration, les pays déclarent « *un engagement dans la réalisation des objectifs de l'Union européenne* » notamment en partageant leurs expériences avec ceux pays de l'Europe centrale et orientale qui aspirent à rejoindre l'UE. Le caractère de fonctionnement du Groupe ne change pas : il s'articule autour des rencontres régulières intergouvernementales sur différents niveaux.

Dans cette déclaration politique, les représentants des pays de Visegrád confirment l'existence du Groupe, dans d'autres communiqués communs et officiels, ils en soulignent le caractère ouvert : « *Le Visegrád n'est pas une alliance officielle* ». « *C'est un groupe des pays qui partagent les problèmes et les possibilités très semblables, mais dont les opinions divergent souvent. Pour nous, cette coopération sert d'un forum d'échange des opinions et de soutien aux initiatives qu'elle induit* » souligne Ivan Jancarek, représentant du ministère tchèque des Affaires étrangères chargé des affaires européennes, dans une interview donnée quelques jours après la signature de la Déclaration de Visegrád en 2004.¹²⁶⁶ Nous retrouvons la même attitude d'ouverture dans la Déclaration de Kroměříž, la confirmation que le Groupe « *garde son caractère élastique et ouvert* ». ¹²⁶⁷ Pourtant, la souplesse n'excusant pas un manque d'organisation, l'absence d'un plan concret de fonctionnement du Groupe est critiquée, une fois posée la question de sa pérennité et de la forme que doit prendre la collaboration établie.

C'est pour pallier cette faiblesse que, durant la première année suivant leur adhésion à l'UE, les pays du Visegrád multiplient rencontres et consultations afin de fixer des nouvelles règles de fonctionnement selon les critères définis par la Déclaration de Kroměříž.¹²⁶⁸ Il s'agit pour eux non seulement de continuer le travail dans le cadre de V4, via les sommets du Groupe, mais aussi de développer la coopération avec les pays de Benelux et du Conseil nordique, bien que les relations dans leur propre région, par exemple avec l'Autriche et la

¹²⁶⁶ VAUGHAN David, LAZAROWA Daniela, *The Future of the Visegrad Group within the EU*, Radio Praha [en ligne]. 14 mai 2004, [réf. 10.01.2012]. Disponible sur: <http://www.radio.cz/en/section/curraffrs/the-future-of-the-visegrad-group-within-the-eu>.

¹²⁶⁷ *Declaration of Prime Ministres of the Czech Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Poland and the Slovak Republic on cooperation of the Visegrad Group countries after their accession on the European Union*, op. cit.

¹²⁶⁸ 2004/2005 Polish Presidency. *Program for the Polish presidency of the Visegrad Group 2004/2005* [en ligne]. 2005, [réf. 11.01.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/documents/presidency-programs/2004-2005-polish-110412>.

Slovénie dans le cadre du programme V4+, restent toujours prioritaires. Les consultations liées à l'adhésion à l'UE comme par exemple les préparatifs d'intégration au système de Schengen, y occupent tout naturellement la place primordiale.

Après 2004, la coopération parlementaire entre les pays de Visegrád gagne en importance. Désormais, elle se déroule à deux niveaux : les rencontres régulières des présidents des parlements et les rencontres des commissions des affaires européennes. Le forum d'échange des expériences se met ainsi en place où on aborde des affaires inhérentes à l'UE, consulte sur les sujets d'actualité, coordonne les positions et élabore les initiatives communes.¹²⁶⁹

En même temps, les Premiers ministres du Groupe se penchent sur une déclaration commune concernant la nouvelle perspective budgétaire de l'UE pour la période 2007-2013. Ils y prônent la règle de solidarité qui devrait être une priorité dans le partage des fonds structurels de l'Union élargie¹²⁷⁰ contribuant à diminuer les différences entre les niveaux de

¹²⁶⁹ Les informations du site officiel du Groupe de Visegrád [en ligne]. 2012, Disponible sur : www.visegradgroup.eu.

¹²⁷⁰ Par rapport aux nouveaux pays membres et dans le contexte de la nouvelle frontière orientale de l'UE que leur adhésion crée, la règle de solidarité est particulièrement importante dans la politique de l'UE portant sur le contrôle des frontières, l'asile politique et l'immigration. En effet, les coûts liés au contrôle de nouvelles frontières extérieures de l'Union incombent dans une grande mesure aux pays adhérents de fraîche date dont les pays de Visegrád font partie. C'est pourquoi ils sont particulièrement intéressés par la répartition solidaire de ces dépenses. Le plan budgétaire pour les années 2007-2013 proposé par la Commission prévoit en effet des moyens conséquents pour soutenir la politique des pays dans le cadre du contrôle des frontières. La décision de créer un espace libre de contrôle sur les frontières en rend la protection d'autant plus importante pour les pays de la zone Schengen. Pourtant la responsabilité et les coûts liés ne se répartissent pas d'une manière égale car ils restent liés à la situation géographique des pays concernés. En effet, plus de 70% de la frontière terrestre de l'UE à l'Est et au Sud-Est est contrôlé par les nouveaux pays membres, moins expérimentés et plus pauvres. Quant à la politique de migration et d'asile, la situation est inversée car les coûts sont payés par les États qui offrent les meilleures conditions sociales aux potentiels immigrants. Parmi 14 millions de citoyens des pays tiers séjournent sur le territoire de l'UE, presque 64% habitent en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne. (SZACHOŃ-PSZENNY Anna, *Acquis Schengen a granice wewnętrzne i zewnętrzne w Unii Europejskiej (Acquis de Schengen et les frontières extérieures et intérieures dans l'Union européenne)*, Poznań, 2011, pp. 225-230 et 266-268) Dans les actions menées par l'UE, la règle du partage solidaire de dépenses liées à la gestion des frontières et du flux migratoire devient de plus en plus importante. Son application se joue sur deux plans : financier qui correspond à la redistribution des moyens entre les pays, et opérationnel qui implique la responsabilité commune pour certaines tâches. Le traité des Communautés européennes fait appel à la règle du partage solidaire des dépenses seulement dans le contexte de l'accueil massif des réfugiés et des rapatriés. Il est vrai que les actions ayant pour but une plus grande solidarité entre les pays membres peuvent être menées également sur la base d'autres articles du traité, mais c'est son article III-268 établissant la Constitution pour l'Europe qui déclare que les politiques de l'Union concernant le contrôle frontalier, l'asile et l'immigration « sont régies par le principe de solidarité et de partage équitable de responsabilité entre les États membres, y compris sur le plan financier ». (*Traité établissant une Constitution pour l'Europe, Journal officiel de l'Union européenne, 2004, C 310, 29 octobre 2004 [en ligne]. 2004, [réf. 19.05.2011].* Disponible sur :

<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ%3AC%3A2004%3A310%3ASOM%3AFR%3AHTML>) À l'aube du XXI^e siècle, une seule institution relative au financement de la règle de solidarité existe : le Fond européen pour les réfugiés, créé en 2000. Suivant les recommandations du Conseil européen, en préparant la perspective financière de l'UE pour les années 2007-2013 la Commission propose de modifier et de prolonger jusqu'à 2013 ce fond et d'en créer trois nouveaux : un fond des frontières extérieures, un fond européen pour l'intégration des étrangers et un fond destiné aux aides « aux retours ». C'est l'Agence européenne frontalière qui est chargée de gérer l'aspect opérationnel de la règle de solidarité. Bien qu'intéressé en premier chef à une répartition équitable

développement de tous les pays membres de l'UE.¹²⁷¹ Malgré les difficultés que rencontre l'élaboration d'une position commune, tous les pays de Visegrád parviennent à nouer une forte coalition. Leur premier objectif commun est d'accéder aux fonds financiers, les plus conséquents possibles, du futur budget de l'Union, notamment aux moyens d'aide. Les pays de Visegrád travaillent ensemble pour conclure au plus vite toutes les négociations sur ce sujet car les retards dans le nouveau budget de l'UE risquent de bloquer l'utilisation des fonds structurels. Dans leur prise de position sur cette question, les quatre États insistent sur les conséquences négatives qu'une telle impasse provoquerait pour le développement économique de nouveaux pays membres et pour toute l'Union. Le travail sur la position commune du Groupe de Visegrád sur le budget est une opportunité pour le Groupe de mettre à l'épreuve les mécanismes de consultation élaborés jusqu'à maintenant puisque toutes les propositions présentées sur le forum de l'UE sont précédées par les consultations internes.

Lors des négociations sur le budget, les pays de Visegrád ne parlent pas toutefois toujours et à propos de tout de la même voix. En effet, les divergences d'intérêts apparaissent par exemple en ce qui concerne l'agriculture.¹²⁷² Heureusement, malgré quelques désaccords, on évite le fiasco que pays de Visegrád dans l'UE ont essuyé en 2002 durant les négociations sur leur adhésion. Les leaders du Groupe forcent leur position de ne pas diminuer l'aide des fonds européens malgré les risques que cette exigence fait courir au statut de leur association.¹²⁷³ Mais l'alliance, dont les pays de Visegrád font partie, remporte le succès et les sommes revendiquées sont destinées aux fonds structurels.

du poids financier qu'implique la surveillance des frontières, le Groupe de Visegrád n'arrive pas à adopter une position cohérente à l'égard des projets de l'UE. Les gouvernements des pays du Groupe acceptent les propositions de gestion financière du dossier et la mise en place des centres centralisés des visas, mais refusent la création de la garde frontalière commune et restent flous quant au développement éventuel du système d'asile. Le contrôle de la frontière orientale de l'UE devant être irréprochable, la mise en place des systèmes informatiques basés sur les acquis de Schengen et faisant partie du SIS II, pose les plus grands problèmes. Les pays de Visegrád, notamment la Pologne attendent donc le soutien financier de l'Union dans les domaines dans lesquelles ils investissent plus que les anciens membres, y compris relatifs à la politique d'immigration et d'asile. En conclusion, l'Europe centrale a tout intérêt à ce que la règle du partage solidaire des dépenses s'applique à tous les aspects de la politique des frontières. KRYSZYŃSKI Małgorzata, *Układ z Schengen – konsekwencje dla Polski (L'accord de Schengen – les conséquences pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 1, 2004 ; KĄŻMIERKIEWICZ Piotr, *The Visegrad States between Schengen and Neighbourhood*, Varsovie, 2005 ; ZDANOWICZ Mieczysław (sous la dir.), *Polska w Schengen (La Pologne dans la zone Schengen)*, Białystok, 2009 ; SZACHOŃ-PSZENNY Anna, *Acquis Schengen a granice wewnętrzne i zewnętrzne w Unii Europejskiej...*, op. cit., pp. 75-86.

¹²⁷¹ *Meeting of the Prime Ministers V4 countries in Warszawa, Joint Press Release* [en ligne]. 8 décembre 2004, [réf. 11.01.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/2004/meeting-of-prime>.

¹²⁷² GNIAZDOWSKI Mateusz, *Grupa Wyszehradzka a negocjacje Nowej Perspektywy Finansowej UE na lata 2007-2013 (Le Groupe de Visegrád et les négociations de la Nouvelle Perspective financière de l'UE pour les années 2007-2013)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 71, 06.10.2005.

¹²⁷³ KUŁMICZ Maciej, NIKLEWICZ Konrad, *Premier Marcinkiewicz : Zły budżet dla Polski jest złym budżetem dla Unii. Blair straszy. Słowacja milknie (Le Premier ministre Marcinkiewicz: le mauvais budget pour la*

Avec l'entrée des pays de Visegrád dans l'Union et la réorientation des objectifs du Groupe, de nouvelles questions apparaissent concernant l'avenir du Groupe dans les structures européennes, la politique de l'Union envers la nouvelle frontière orientale et la participation des pays de Visegrád dans son élaboration. « *La position géographique, les liens géographiques, historiques et culturels proches, la menace directe et des facteurs du risque* »¹²⁷⁴ dans les relations avec les pays à l'Est de l'Union poussent les pays de Visegrád à participer dans l'élaboration de la nouvelle politique orientale de l'Union. Désormais, la volonté de consultation sur la politique orientale de l'UE et la promotion de leur propre coopération se trouvent parmi les nouvelles priorités de Visegrád que présente la déclaration sur les nouvelles missions du Groupe après l'entrée dans l'Union. « *Les nouveaux membres de l'Europe centrale songent tout naturellement à leurs voisins orientaux (...).* »¹²⁷⁵ La Pologne a choisi la direction orientale : l'Ukraine et la Biélorussie, les Hongrois et les Tchèques optent pour la direction du Sud – la Croatie, la Serbie et le Monténégro. Quant à la Slovaquie, elle trouve qu'il faut prendre en compte le rôle spécial de la Russie sur le territoire de la CEI et elle ne propose pas d'élargir l'UE à l'Est. La politique orientale a une dimension historique importante, notamment pour la Pologne. L'existence des pays comme la Biélorussie et l'Ukraine constitue une partie de l'identité historique de cette région.¹²⁷⁶

Les voisins orientaux de l'Europe centrale jouent un rôle important dans la future architecture de la sécurité européenne, notamment dans la partie centrale du continent. Après l'adhésion des pays centre-européens à l'Union européenne et à l'OTAN, ils deviennent les nouveaux pays limitrophes de ces organisations ce qui a des conséquences importantes pour les pays centre-européens et pays occidentaux. Les premiers sont responsables au sein des structures euro-atlantiques de maintenir les bonnes relations avec leurs voisins et de construire une coopération efficace avec eux dans le cadre de ces institutions. Les pays occidentaux craignent la déstabilisation dans les nouveaux territoires voisins. Néanmoins, ils prévoient l'adhésion de certains d'entre eux dans les structures euro-atlantiques afin d'assurer la sécurité sur le continent européen. Dans ce contexte, les pays de l'Europe centrale doivent

Pologne est un mauvais budget pour l'Union. Blair menace. La Slovaquie se tait, *Gazeta Wyborcza*, 3-4.12.2005.

¹²⁷⁴ PEŁCZYŃSKA-NAŁĘCZ Katarzyna et al., *Polityka wschodnia Unii Europejskiej – perspektywa krajów wyszehradzkich (La politique orientale de l'Union européenne – la perspective des pays de Visegrád)*, Varsovie, 2003, p. 9.

¹²⁷⁵ RUPNIK Jacques, *La « nouvelle frontière » de l'Europe : quels confins pour une Europe élargie ?*, op. cit., p. 312.

¹²⁷⁶ *Unia Europejska – Rosja – Polska (L'Union européenne – Russie – Pologne)*, *Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), n° 2, 2004, pp. 103-104.

jouer le rôle de porte-parole de ces adhérents potentiels sur la scène internationale.¹²⁷⁷ Leur mission vient également d'un nouvel ordre européen qui a vu l'Union européenne et l'OTAN s'élargir à l'Est et gagner une nouvelle frontière avec les pays de l'Europe orientale : la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine. Cette frontière, qui compte 3000 kilomètres est importante pour l'UE et implique les questions liées à la sécurité, l'économie et la société.

La frontière Est représente des défis tout autres que ceux posés par la frontière marine au Sud. D'abord, il s'agit ici de « la sécurité douce », c'est-à-dire des trafics divers, des migrations illégales et de la criminalité organisée. De plus, par cette frontière les voies de communication et de commerce importantes la traversent en liant l'Europe à l'Eurasie. Ensuite, cette frontière divise les zones habitées par les populations assez proches culturellement et historiquement, liées par les relations sociales et ethniques. Elle joue donc un rôle social important dans l'UE et cela pour les raisons suivantes:¹²⁷⁸

- la partie Nord de la zone limitrophe entre l'Estonie et la Russie du côté de l'Estonie est habitée en majorité par les Russes ;¹²⁷⁹
- le peuple autochtone Setus habite dans la partie Sud de deux côtés de la frontière ;
- la minorité biélorusse habite dans les régions frontalières de la Lettonie (les territoires de Daugavpils et Krāslava), de la Lituanie et de la Pologne (Białystok et Biała Podlaska) ;
- les Polonais habitent dans la partie Est de la Biélorussie (dans les régions de Hrodna et Brest) et de l'Ukraine (Lviv) ;
- les Ukrainiens habitent dans l'Est de la Slovaquie ;
- les Hongrois habitent dans la Ruthénie subcarpathique.

Cette frontière devenue une frontière extérieure de l'UE divise donc les communautés qui à l'époque de l'URSS vivaient dans un seul pays et qui gardent toujours de fortes relations sociales (les frontières baltes avec la Russie et la Biélorussie). Les territoires de deux côtés de la nouvelle frontière sont devenus périphériques. Dans la plupart de cas, ce sont des zones agricoles, dont les indicateurs économiques restent inférieurs par rapport au centre. Il s'agit des régions dépourvues d'investissements, avec un niveau du chômage élevé, sans de grands

¹²⁷⁷ *Ibidem*, pp. 11-13.

¹²⁷⁸ *Granice wewnętrzne i zewnętrzne Unii Europejskiej : pomiędzy otwartością a izolacją (Les frontières extérieures et intérieures de l'Union européenne entre l'ouverture et l'isolation)*, éd. par JANCZAK Jarosław, MUSIAŁ-KARG Magdalena, Poznań, 2011, pp. 61-72 et 103-151.

¹²⁷⁹ GÓRKA-WINTER Beata, *Problem granic Estonii i Łotwy z Federacją Rosyjską (Le problème des frontières de l'Estonie et de la Lettonie avec la Fédération de Russie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 59, 10.08.2005.

centres industriels (sauf Narva, Hrodna, Brest, Białystok, Lublin et Lviv). Ces zones périphériques stimulent des contacts transfrontaliers notamment de caractère économique.

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) joue un rôle important dans la construction de la paix en Europe. Avec l'adhésion de nouveaux pays centre-européens, l'UE décide de créer une institution qui d'une manière effective veillera sur les frontières extérieures de l'Union. Le siège de Frontex se trouve à Varsovie, ce qui démontre le rôle de ce pays ainsi que des autres pays de la région dans la gestion des frontières extérieures de l'UE. C'est une localisation de prestige car c'est la première institution européenne qui siège dans un nouveau pays membre de l'Europe centrale. Il convient également de souligner que grâce à cette localisation les problèmes concernant la protection des frontières à l'Est de l'UE sont mieux traités et compris ainsi que les solutions plus efficaces, par exemples concernant la coopération avec les pays orientaux. Le Frontex développe la gestion des frontières extérieures de l'UE, soutient les pays membres dans la formation de la garde frontalière, coordonne la coopération et mène des études dans le cadre du contrôle et de la protection des frontières.

Après l'élargissement de l'Union européenne en 2004, la création d'une politique à l'égard de nouveaux voisins est devenue une priorité que les pays du Groupe de Visegrád défend sur le forum européen. Il s'agit d'une politique adressée aux pays qui ont des systèmes politiques et économiques faibles et qui ne peuvent pas encore, à cause de leur position géographique, entrer dans l'UE. Cette nouvelle politique est importante pour trois raisons clés :¹²⁸⁰

- les relations avec les voisins constituent le fondement de la sécurité au sens large du terme. La sécurité militaire (p. ex. le combat contre le terrorisme) et les capacités à se protéger des dangers (p. ex. la migration illégale, le trafic illégal) dépendent des relations avec l'environnement le plus proche ;
- à long terme, les bonnes relations économiques avec les voisins peuvent devenir une des sources importantes de la croissance économique des pays membres ;

¹²⁸⁰ MARCINKOWSKA Paula, *Europejska Polityka sąsiedztwa. Unia Europejska i jej sąsiedzi – wzajemne relacje i wyzwania (La politique européenne de voisinage. L'Union européenne et ses voisins – les relations réciproques et les défis)*, Varsovie, 2011, pp. 16-39.

- la capacité à créer une politique efficace envers l’environnement le plus proche est une preuve des compétences de l’Union et le positionne comme un acteur fiable des relations internationales.

Au début des années 2000, le volet oriental de la politique de voisinage de l’UE se développe progressivement. Cette stratégie dédiée initialement à la Russie, à la Biélorussie, à l’Ukraine et à la Moldavie nécessite une attention particulière. De nombreux documents sur la stratégie orientale de l’UE voient le jour, entre autres :

- les conclusions du Conseil européen sur l’Initiative pour le nouveau voisinage (ang. *New Neighbours Initiative*), (18.06.2002) ;¹²⁸¹
- la communication de la Commission européenne intitulée *Europe élargie* (ang. *Wider Europe*), (03.11.2003) ;¹²⁸²
- les conclusions du Conseil sur l’Europe élargie – un nouveau voisinage (18.07.2003) ;¹²⁸³
- le communiqué de la Commission européenne sur l’instrument de voisinage » (01.07.2003) ;¹²⁸⁴
- le document sur la dimension septentrionale (2003) ;¹²⁸⁵
- la politique européenne de voisinage (PEV), (12.05.2004).¹²⁸⁶

¹²⁸¹ *Initiative nouveau voisinage – Conclusions du Conseil* [en ligne]. 16 juin 2003, [réf. 14.02.2012]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/world/enp/news/16062003_fr.htm#6.

¹²⁸² *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, L’Europe élargie – Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l’Est et du Sud*, COM (2003) 104 final, Bruxelles [en ligne]. 11 mars 2003, [réf. 12.02.2012]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com03_104_fr.pdf.

¹²⁸³ *Conclusions du Conseil sur l’Europe élargie – un nouveau voisinage, Euromed Report* [en ligne]. 18 juillet 2003, n° 61, [réf. 12.02.2012]. Disponible sur : http://www.euromedi.org/francese/home/parteneriato/report/report/euromed_report61_fr.pdf.

¹²⁸⁴ *Communication de la Commission – Jeter les bases d’un nouvel instrument de voisinage*, COM (2003) 393 final [en ligne]. 1 juillet 2003, [réf. 13.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0393:FIN:FR:PDF>.

¹²⁸⁵ *Document de travail de la Commission, Le deuxième plan d’action pour la dimension septentrionale, 2004-2006, COM(2003) 343 final, du 10 juin 2003, Bruxelles* [en ligne]. 10 juin 2003, [réf. 12.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0343:FIN:FR:PDF>.

¹²⁸⁶ *Communication de la Commission. Politique européenne de voisinage. Document d’orientation, {SEC (2004) 564, 565, 566, 567, 568, 569, 590}, COM (2004) 373 final, Bruxelles* [en ligne]. 12 mai 2004, [réf. 13.02.2012]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/strategy/strategy_paper_fr.pdf.

Tableau 41 : La perspective Est de l'Union européenne selon les différentes conceptions.

Conception	Pays concerné	Auteurs	Caractère des relations avec les partenaires	Instrument financier
Initiative nouveau voisinage (2002)	Ukraine Biélorussie Moldavie	Grande-Bretagne Suède	Un partenariat approfondi.	TACIS
Dimension orientale (1998-2003)	Ukraine Biélorussie Moldavie Russie	Pologne	L'intégration pour les plus avancés dans les réformes	TACIS + du budget de l'UE comme de la politique extérieure de l'UE
Europe élargie (2003)	Voisins orientaux + du Sud	Commission européenne	L'absence de perspective d'adhésion	TACIS
PEV (2004)	Voisins orientaux + du Sud + Caucase du Sud	Commission européenne	L'absence de perspective d'adhésion	IEVP ¹²⁸⁷ (2007) Ouvert pour la Russie

Au début des années 2000, la stratégie en direction de la région orientale reste une question ouverte dans la politique de voisinage de l'UE. Après l'élargissement de 2004, les pays de Visegrád proposent de différentes solutions pour la politique européenne face aux nouveaux pays limitrophes de l'Union à l'Est. Comme l'a prédit Francis Fukuyama, dans une des interviews « *la Pologne devient un des pays, qui se retrouve à la tête des changements dans la politique extérieure et intérieure de l'Union européenne* ». ¹²⁸⁸

Dans *l'Initiative pour le nouveau voisinage* publiée en 2002, les stratégies pour l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie ¹²⁸⁹ sont proposées séparément. Dans la conception suivante : *l'Europe élargie*, les trois pays concernés plus la Russie rejoignent la stratégie qui concerne également les pays de la Méditerranée. Bien que cette idée prévoie la différenciation de stratégie de l'Union au niveau des pays, elle ne projette pas d'élaborer des initiatives séparées au niveau régional (qui viseraient par exemple les voisins orientaux dans leur ensemble). ¹²⁹⁰ *Le nouveau instrument de voisinage* décrit le mécanisme ayant comme objectif le financement de la coopération transfrontalière entre les pays membres et leurs voisins qui concerne également les pays de Balkans occidentaux. Ce document propose la création de nouvelles règles dans le cadre de financement des initiatives transfrontalières pour tous les territoires concernés tout en prévoyant qu'il faut aborder la réalisation des projets d'une façon adaptée à chaque cas, ainsi que les instruments financiers au niveau régional. ¹²⁹¹ Avec la

¹²⁸⁷ *Instrument européen de voisinage et de partenariat (2007-2013)* [en ligne]. 2007, [réf. 13.02.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/eastern_europe_and_central_asia/r17101_fr.htm.

¹²⁸⁸ Interview avec Francis Fukuyama, *Newsweek Polska*, n° 52-53/2004, 28.12.2004.

¹²⁸⁹ *Initiative nouveau voisinage – Conclusions du Conseil...*, op. cit.

¹²⁹⁰ *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, L'Europe élargie...*, op. cit., *Conclusions du Conseil sur l'Europe élargie – un nouveau voisinage...*, op. cit.,

¹²⁹¹ *Communication de la Commission – Jeter les bases d'un nouvel instrument de voisinage...*, op. cit.

Politique européenne de voisinage, l'Union européenne qui cherche à renforcer sa position régionale, veut envoyer un message fort.¹²⁹²

Un passage en revue des documents européens cités ci-dessus prouve l'absence d'une structure explicite de la politique envers les voisins et la place de la stratégie envers les futurs pays limitrophes de l'UE à l'Est n'y est pas clairement définie. Les dilemmes apparus au début des années 2000 ont de causes diverses, les pays se fixant des objectifs différents car leurs besoins et intérêts varient et sont amenés à se confronter aux difficultés parce que:¹²⁹³

- les voisins de l'Est sont différents des autres zones limitrophes de l'UE ;
- l'inclusion de ces pays est problématique quand une stratégie commune concerne déjà des autres zones limitrophes ;
- il faut trancher si une stratégie doit prendre en compte toute la région orientale ou chaque pays séparément.

Depuis leur entrée dans l'UE, les pays centre-européens insistent souvent qu'une politique de voisinage précisément définie pour les territoires Est va résoudre tous ces problèmes. Sans structure clairement établie et sans stratégie orientale déterminée, la politique de voisinage risque de se révéler inefficace. C'est pourquoi les pays du V4 travaillent désormais ensemble pour renforcer la dimension orientale de la PEV¹²⁹⁴ et pour élaborer, en le faisant, une nouvelle conception qui prendrait en compte d'une manière plus large les attentes de leurs voisins orientaux concernés.

Au début des années 2000, les représentants des pays de l'Europe centrale, vivement intéressés par le développement de cette politique au sein de l'UE, proposent de nombreuses solutions, dont une formule à trois niveaux qui prévoit :¹²⁹⁵

I. Premier niveau : une stratégie complexe de voisinage.

Il s'agit de créer une politique qui concerne tous les territoires limitrophes de l'UE, d'élaborer une conception complexe des actions pour les pays voisins qui à cause de leur localisation géographique ou de la faiblesse de leur système politique et économique n'ont pas de perspectives d'entrer dans l'UE à court terme. Pour y parvenir, il est nécessaire de circonscrire précisément la politique

¹²⁹² EBERHARDT Adam, KRZYSZTOFOWICZ Maciej, *Europejska Polityka Sąsiedztwa – propozycje Komisji Europejskiej (Politique européenne de voisinage – les propositions de la Commission européenne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 20, 14.05.2004.

¹²⁹³ *Polska polityka wschodnia po akcesji do Unii Europejskiej*, op. cit., pp. 125-136.

¹²⁹⁴ *Joint Political Statement of the Visegrad Group on the Strengthening of the European Neighbourhood Policy* [en ligne]. 22 janvier 2007, [réf. 14.02.2012]. Disponible sur : <http://www.visegradgroup.eu/official-statements/documents/joint-political>.

¹²⁹⁵ PISKORSKA Beata, *Wymiar wschodni polityki Unii Europejskiej (La dimension Est de la politique de l'Union européenne)*, Toruń, 2008, pp. 178-201.

de voisinage Est dans le cadre de l'activité européenne, d'en définir des objectifs primordiaux et des règles. L'élaboration d'une stratégie cohérente envers les voisins permettra ainsi à chaque pays membre de placer ces relations dans un contexte plus large¹²⁹⁶ et de trouver un dénominateur commun pour des actions menées envers les pays de la mer Méditerranée, des Balkans et de l'Europe orientale.

II. Deuxième niveau : les stratégies régionales.

Il faut approcher chaque région limitrophe séparément en définissant une stratégie spéciale. Les fonds prévus pour une zone déterminée constituent un élément de la stratégie régionale dont relève la décision portant sur les objectifs et les actions prioritaires. La mise en place du programme régional envers les pays de l'Europe de l'Est est d'autant plus importante qu'en le faisant on appréhende d'une façon complexe et efficace les défis qui se posent à toute la région. L'Ukraine, la Biélorussie, la Russie et la Moldavie sont liés économiquement, politiquement et sur le plan humain. De nombreux événements et phénomènes qui s'y déroulent sont semblables et exigent de la part de l'UE la même approche (p. ex. la faiblesse des institutions démocratiques et du système économique). Le cadre de la stratégie régionale facilite certaines initiatives par exemple des conférences *ad hoc* ou des tables rondes qui favorisent les relations multipartites symétriques entre l'UE et la région et surtout permettent d'éviter la situation où l'Union discute des questions liées à la région seulement avec la Russie (p. ex. concernant les visas ou l'infrastructure de transport des matières énergétiques). Une telle stratégie donne aussi une impulsion à développer des relations horizontales entre l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie et la Russie. Pour les voisins de l'UE, cette situation est beaucoup plus propice à résoudre des problèmes régionaux non seulement selon un axe bilatéral un pays – la Russie, mais dans une formule multilatérale, en présence de l'UE et des pays centre-européens.

¹²⁹⁶ *Non-paper z polskimi propozycjami w sprawie przyszłego kształtu polityki rozszerzonej Unii Europejskiej wobec nowych wschodnich sąsiadów (Non-paper avec les propositions polonaises sur la future forme de la politique élargie de l'Union européenne envers les nouveaux voisins orientaux), Polityka rozszerzonej Unii Europejskiej wobec nowych sąsiadów (La politique de l'Union européenne élargie envers les nouveaux voisins)*, [en ligne]. 2003, [réf. 14.02.2012], pp. 93-107. Disponible sur : http://www.batory.org.pl/upload/nowi_s.pdf.

III. Troisième niveau : les politiques bilatérales.

Chaque pays est concerné séparément et se concentre sur les initiatives concrètes réalisées dans le cadre des relations bilatérales entre l'UE et un pays voisin. Sur la base des indications concernant toute la région, l'UE crée des stratégies bilatérales qui définissent les initiatives concrètes et les actions menées dans le cadre des relations bilatérales avec chaque voisin. C'est pourquoi, quatre stratégies différentes voient le jour : envers la Russie, la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine. Les relations avec ces pays peuvent être gérées par les institutions bilatérales déjà existantes, créées dans le cadre des APC. Cette coopération permet à Bruxelles de formuler les objectifs plus détaillés qui prennent en compte les besoins et les capacités spécifiques de chaque partenaire. La coopération bilatérale organisée autour du mécanisme d'Action Plan, négocié et approuvé par les deux partis, prévoit les obligations de deux partenaires définies par les accords bilatéraux planifiés, la coopération dans les différents domaines (l'économie, la politique, l'écologie, les échanges scientifiques, etc.), les réformes réalisées par les pays voisins et l'aide offerte par l'UE. L'Action Plan établit aussi un programme précis d'actions planifiées et de résultats attendus qui sera régulièrement vérifié dans le cadre des institutions bilatérales.

Tableau 42 : Les propositions des pays du Groupe de Visegrád sur la PEV et le Partenariat oriental.

	Pologne	Hongrie	Tchéquie	Slovaquie
PEV	- la création d'une coalition élargie dans le cadre de l'UE pour la politique envers l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie en coopération avec l'Allemagne et les autres petits États ; le soutien à la transformation des pays concernés par le PEV ;	- le renforcement de la dimension Est ; - le soutien à l'Ukraine et à la Biélorussie dans leurs changements démocratiques ;	- le renforcement de l'Europe de l'Est ; - la coopération avec l'Ukraine et la Moldavie dans le cadre des APC ; - la création d'un Plan d'Action pour la Biélorussie ;	- le soutien à l'Ukraine dans son intégration avec les structures euro-atlantiques ;
Russie	-le rôle actif de la Pologne dans les relations entre la Russie et l'UE ; - le dialogue et la coopération entre l'UE et la Russie ; - les initiatives concrètes de l'UE concernant le transit, l'écologie, l'épidémiologie, l'économie, l'énergie et les questions militaires (l'enclave de Kaliningrad) ;	- la définition des priorités de la coopération entre la Russie et l'UE.	- le partenariat stratégique, le renforcement du dialogue et de la coopération entre l'UE et la Russie ;	- le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie.
Partenariat oriental	- le rapprochement entre les pays de l'Europe orientale et l'UE.		- l'instrument de la coopération et du renforcement des liens entre les voisins européens et l'UE ; -le mécanisme qui favorise l'augmentation des standards dans les pays qui aspirent à entrer dans l'UE.	

Source : PISKORSKA Beata, *Wymiar wschodni polityki Unii Europejskiej...*, op. cit., pp.178-198 ; *Partnerstwo Wschodnie – raport otwarcia (Le partenariat oriental – le rapport d'ouverture)*, éd. par WOJNA Beata, GNIAZDOWSKI Mateusz [en ligne]. 2009, [réf. 25.02.2012], pp. 20 – 51. Disponible sur : http://www.pism.pl/zalaczniki/Raport_PW_2009_pl.pdf.

Si les nouveaux voisins orientaux offrent de nouvelles perspectives intéressantes, ils posent aussi certains problèmes. Au début du XXI^e siècle, les pays de l'Europe centrale ont une opportunité de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration de la dimension orientale de la politique de l'Union et deviennent pour les pays orientaux un lien entre l'Est et l'Ouest. Pourtant, cette direction orientale ne semble pas assez forte pour pouvoir influencer le jeu diplomatique international, elle exprime, notamment de la part de la Pologne, les aspirations de sécuriser son flanc Est.¹²⁹⁷

Du point de vue intérieur, le rôle régional de Visegrád consiste surtout à soutenir les initiatives locales et à rendre la plus proche possible l'idée de Visegrád aux citoyens de la

¹²⁹⁷ *Polska polityka wschodnia po akcesji do Unii Europejskiej*, op. cit., pp. 125-135.

région. Pour y contribuer, le Fond de Visegrád est créée qui aide de nombreux projets locaux artistiques, éducatifs et culturels. Leur succès renforce le sentiment d'appartenance à cette région.¹²⁹⁸ La coopération devient encore plus efficace à l'occasion du Partenariat oriental soutenu en 2008 par le V4, qui représente le premier apport aussi significatif des pays de la région dans l'UE.¹²⁹⁹

En 2004, les actions du Fond se sont déjà élargies sur six pays en dehors de l'UE : la Biélorussie, la Croatie, la Roumanie, la Russie, la Serbie et Monténégro et l'Ukraine, en créant un système de bourses qui permet à leurs ressortissants d'entreprendre dans les pays de Visegrád. Une formule de coopération est alors également élaborée dans le cadre de V4+ qui s'ouvre à la collaboration avec les pays ne faisant pas partie de la région : celle avec l'Autriche et la Slovénie est particulièrement visible.¹³⁰⁰

Le second axe de coopération du Groupe avec les pays voisins se développe autour des voisins du Sud : les pays de Balkans occidentaux. Le Groupe de Visegrád soutient officiellement l'adhésion de la Croatie dans l'UE prévue pour le 1^{er} juillet 2013 et l'élargissement de l'Union vers cette direction. « *Nous sommes prêts à soutenir les aspirations européennes de tous les pays des Balkans* » a déclaré le Premier ministre polonais Donald Tusk durant le sommet du Groupe le 14 octobre 2011 à Prague.¹³⁰¹

Les pays de l'Europe centrale, membres de l'UE participent à la PSDC réalisée dans le cadre de l'UE. De plus, 22 pays membres de l'UE y compris les pays membres de l'Europe centrale, font également partie de l'OTAN. Ce sont les facteurs qui ont changé la géopolitique traditionnelle en Europe centrale et orientale d'une manière radicale et qui par conséquent influencent le caractère de la coopération entre les pays de l'Europe centrale, membres de l'UE et la Russie. En effet, la Russie a comme son voisin non seulement la Pologne, l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie mais toute l'Union européenne dont ces pays qui peuvent influencer les décisions concernant les relations avec la Russie. C'est pourquoi le fait d'abandonner par la Russie la politique de rapports de force et de menace dans les relations politiques,

¹²⁹⁸ DZURINDA Mikuláš, *Fifteen Meaningful Years of Visegrad Cooperation*, JAGODZIŃSKI Andrzej, *The Visegrad Group – A Central European Constellation*, International Visegrad Fund [en ligne]. 2006, [réf. 12.01.2012]. p. 21. Disponible sur : <http://www.visegradgroup.eu/documents/essays-articles/the-visegrad-book>.

¹²⁹⁹ En juillet 2001 déjà, le gouvernement de Jerzy Buzek souligne que l'Union aura dans l'avenir des frontières avec les pays à l'Est qui construisent encore leurs États et le régime démocratique, et dont le voisinage peut constituer à la fois un problème majeur pour l'UE mais également une opportunité historique. OSTROWSKI Marek, SZOSTKIEWICZ Adam, *Mocarstwo gestów (La monarchie de gestes)*, *Polityka*, n° 5, 31.01.2009, p. 80.

¹³⁰⁰ GNIAZDOWSKI Mateusz, *Grupa Wyszehradzka w okresie prezydencji austriackiej w UE (Le Groupe de Visegrád pendant la présidence autrichienne dans l'UE)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 7, 24.01.2006.

¹³⁰¹ Les informations du site officiel du Groupe de Visegrád [en ligne]. 2012, [réf. 12.01.12]. Disponible sur : www.visegradgroup.eu.

économiques et militaires avec ces pays, reste une condition fondamentale de la coopération harmonieuse.

La situation des pays centre-européens est d'autant plus difficile qu'ils ont des frontières avec trois nouveaux voisins orientaux : la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. De plus, le soutien des aspirations pro-occidentales de Kiev cause souvent de fortes tensions entre l'Europe centrale et la Russie. En fait, les pays centre-européens sont obligés à intervenir dans ces questions par l'intermédiaire de l'Union, au lieu d'entreprendre des initiatives directes. Ils disposent également d'un autre instrument qui ne nécessite ni de frais financiers importants ni de grandes décisions politiques. Il s'agit de l'activité des organisations non gouvernementales (ONG) qui s'occupent de l'aide aux anciens pays de l'URSS intervenant dans tous les domaines de la vie.¹³⁰²

La position de la Russie dans la politique de voisinage est une question très importante pour l'Union et pour les pays centre-européens car il s'agit du plus grand voisin de l'Union, dont la politique pèse à la fois sur la situation intérieure de l'UE que sur les relations entre l'Union, les autres voisins orientaux et les nouveaux membres. Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie sont compliquées, d'autant que les deux partenaires sont complètement hétérogènes. L'UE est une puissance économique qui nourrit aussi des ambitions politiques et dans domaine de la sécurité. La Russie, assez faible économiquement à l'exception de son potentiel énergétique¹³⁰³, reste avant tout une puissance militaire. Au début des années 2000, les propositions de l'UE concernant la direction Est de sa politique prouvent que la stratégie envers la Russie n'est pas encore définie à l'époque, la Fédération russe n'étant pas incluse dans l'Initiative pour le nouveau voisinage. Pourtant, ses auteurs soulignent que « *cette initiative doit être considérée en liaison avec la ferme volonté de l'Union européenne d'approfondir la coopération avec la Fédération de Russie qui est un*

¹³⁰² L'idée de créer des ONG est surtout promue par la Pologne qui a l'expérience riche des ONG polonaises implantées en Ukraine, Biélorussie, Moldavie et Russie avec leurs réseaux développés de contacts et leur connaissance de la spécificité du terrain. De plus, le rôle positif des ONG en général a été confirmé quand les organisations et associations occidentales et américaines ont joué un rôle important dans le processus de transformation en Europe centrale. (ŻURAWSKI vel GRAJEWSKI, *Wymiar wschodni w aspekcie realizacji Wspólnej Polityki Zagranicznej i Bezpieczeństwa UE (La dimension Est en vue de la réalisation de la Politique étrangère et de sécurité commune)*, *Wymiar wschodni Unii Europejskiej (La dimension Est de l'Union européenne)*, éd. par ZAMARLIK Monika, Cracovie, 2004, pp. 67-91.) L'Institut oriental en Pologne organise depuis des années le Forum économique de l'Europe orientale à Krynica-Zdrój. Les autres organisations comme : la Fondation Stefan Batory (Varsovie), le Centre des relations internationales (Varsovie), le Centre des analyses sociales et économiques (Varsovie) organisent des conférences et des séminaires sur l'Europe orientale. Dans aucun pays européen, les organisations indépendantes offrant un soutien aux pays de l'ex-URSS ne sont aussi nombreuses qu'en Pologne.

¹³⁰³ *Unia Europejska – Rosja – Polska (L'Union européenne – Russie – Pologne)*, op. cit., pp. 95-96.

partenaire essentiel ». ¹³⁰⁴ Les propositions ultérieures de l'UE : la conception d'une Europe élargie et l'Instrument de voisinage, prendront en compte la Russie. Néanmoins, dans le premier document, la Russie est traitée comme d'autres pays, et non pas comme le voisin oriental puissant. Le deuxième document prévoit les instruments financiers communs à la coopération transfrontalière pour tous les voisins : *TACIS Cross Border Cooperation* (TACIS CBC). ¹³⁰⁵ Parallèlement, on continue le programme nordique. En 2003, le *Plan des actions pour les années 2004-2006* projette qu'après l'adhésion des Républiques baltes dans l'UE, l'initiative prendra un caractère plus « russo-centrique » car elle se concentrera plus sur le développement de la coopération entre les pays de l'UE de la mer Baltique et la Russie. L'absence d'une approche résolue et conséquente de la Russie reste toujours un problème pour les pays de l'Europe centrale, une faiblesse surtout en ce qui concerne leur position face à Moscou ¹³⁰⁶ qui, pendant quarante ans, les a soumis au régime soviétique. Il est donc tout à fait compréhensible que les relations entre la Russie et l'Union préoccupent particulièrement les pays centre-européens, d'autant plus que Moscou fait preuve des ambitions internationales beaucoup plus grandes que les autres voisins de l'UE. En conséquence, la Fédération russe réclame une approche particulière pour ne pas dire exceptionnelle et ne peut être traitée comme aucun autre pays. Pourtant, la Russie au même titre que l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie partage les frontières directes avec l'Union élargie, ce qui rend toute politique du voisinage oriental complexe, compliquée et inenvisageable sans cet acteur majeur qui est Moscou. De plus, la Russie, l'un des partenaires commerciaux les plus importants des pays centre-européens est liée économiquement et politiquement avec tous les États de la région qui de surcroît, pour la plupart d'entre eux, sont quasiment dépendants de ses matières énergétiques. La Russie est également un territoire important de transit et la principale force militaire dans la région. Pour toutes ces raisons, certaines problématiques concernant toute la zone en question ne peuvent être traitées sans prendre en considération l'acteur russe. ¹³⁰⁷

¹³⁰⁴ *Initiative nouveau voisinage – Conclusions du Conseil...*, op. cit., point 4.

¹³⁰⁵ *TACIS Cross Border Cooperation* – la coopération transfrontalière dans le cadre du programme Tacis concernant les territoires entre la CEI, l'UE et l'Europe centrale, établi afin « d'assurer la stabilité de la frontière commune ». *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité des régions sur la coopération transfrontalière dans le cadre du programme Tacis, COM(97) 239 final, Bruxelles le 27 mai 1997* [en ligne]. 27 mai 1997, [réf. 16.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:1997:0239:FIN:FR:PDF>.

¹³⁰⁶ BRYC Agnieszka, *Rosja w XXI wieku. Gracz światowy czy koniec gry? (La Russie au XXI^e siècle. Joueur mondial ou fin de partie ?)*, Varsovie, 2009, coll. *Stosunki międzynarodowe (Relations internationales)*, pp. 120-157.

¹³⁰⁷ BIELEŃ Stanisław, *Stosunki Unia Europejska-Rosja (Les relations Union européenne – la Russie)*, PARZYMIES Stanisław, *Dyplomacja czy siła? Unia Europejska w stosunkach międzynarodowych (La diplomatie ou la force? L'Union européenne dans les relations internationales)*, Varsovie, 2009, pp. 212-236.

Une politique spécifique envers la Fédération russe que prône le Groupe de Visegrád semble une solution optimale. D'un côté, la Russie doit être incluse dans la politique de voisinage et dans l'Initiative régionale adressée aux voisins orientaux de l'UE ce qui permet d'entreprendre des projets concernant toute la région et aide à développer les relations multilatérales dans la région au niveau l'UE – les pays de l'Europe orientale. Il faut élargir les initiatives réservées seulement à la Russie aux autres voisins orientaux car beaucoup d'entre elles peuvent les intéresser. De l'autre côté, les questions relevant particulièrement de la Russie (p. ex. l'armée nucléaire, les matières premières, etc.) peuvent être traitées indépendamment de la politique de voisinage, dans le cadre des relations bilatérales et des initiatives multilatérales.¹³⁰⁸

Au début des années 2000, toutes les propositions de l'UE concernant la politique à l'égard des voisins orientaux, s'accordent sur un point : il faut reconnaître les différences entre les pays et, en conséquence, adapter des approches aux besoins de chacun d'entre eux. À l'époque des solutions avancées par l'Union ne prennent pas encore en compte leurs particularités ni répondent aux situations identifiées comme spécifiques. Ce sont les pays centre-européens qui, en avançant des stratégies pour les nouveaux voisins basées sur les relations bilatérales, mettent en évidence la spécificité intérieure et internationale de chaque pays et ses attentes envers l'Union. Ils proposent également un nouveau cadre des relations stratégiques entre la Russie et l'UE, le contexte leur étant particulièrement favorable car l'APC expire formellement le 30 novembre 2007 et les négociations sur un nouveau consensus sont une opportunité pour le Groupe de Visegrád de faire valoir leurs propres intérêts dans les relations entre l'UE et la Russie.¹³⁰⁹

La Fédération de Russie ne deviendra probablement jamais membre de l'Union. C'est une thèse qui constitue actuellement le point de départ de la politique que les institutions européennes élaborent en direction de Moscou qui déclare elle-même n'est pas être intéressée par une telle adhésion.¹³¹⁰ L'Histoire nous apprend « *que plus la Russie sera forte moins elle*

¹³⁰⁸ PARZYMIES Stanisław, *Wpływ państw członkowskich UE z Europy Środkowej na kształt stosunków Unii z Rosją (L'influence des pays membres de l'UE de l'Europe centrale sur la forme des relations de l'UE avec la Russie)*, BIELEŃ Stanisław, CHUDOLIEJ Konstantin, *Stosunki Rosji z Unią Europejską...*, op. cit., pp. 272-295.

¹³⁰⁹ EBERHARDT Adam, *Porozumienie o partnerstwie i współpracy między Unią Europejską i Federacją Rosyjską – problem roku 2007 (L'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et la Fédération de Russie – le problème de l'année 2007)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 91, 2005.

¹³¹⁰ Pourtant, comme le constate Henry KISSINGER, « *un jour, mais pas encore aujourd'hui, l'Europe peut se trouver devant un dilemme d'introduire la Russie dans sa communauté* ». *Globalny realizm (Le réalisme global)*, l'interview avec Henry Kissinger, *Polityka*, n° 27, 04.07-10.07.2012, p. 55.

sera intéressée par participer dans le système européen de sécurité ». ¹³¹¹ « D'un côté, la Russie a des relations économiques proches avec l'UE ; de l'autre côté, sur le plan politique mondiale, elle s'oppose aux États-Unis sans atteindre leur niveau. Si la Russie est faible, elle l'est trop pour l'UE. Si la Russie est forte, elle l'est trop aussi pour l'UE ». ¹³¹²

Le dialogue énergétique reste une question la plus importante dans le cadre des relations mutuelles. ¹³¹³ Le progrès de la coopération dans ce domaine dépend des solutions de nombreux problèmes, entre autres : ¹³¹⁴

- les prix des matières premières énergétiques sur le marché intérieur russe ;
- l'accès aux gazoducs russes pour les producteurs indépendants de Gazprom ;
- l'avenir des contrats à long terme pour les livraisons du gaz russe aux pays de l'UE ;
- les conditions pour des investisseurs.

Les solutions de ces problèmes dépendent également de la volonté de la Russie à réformer son secteur de gaz et d'électricité tandis que la situation intérieure de la Fédération russe détermine le caractère des relations mutuelles. Au cours des années 1990, Moscou n'a pas réussi à définir une nouvelle identité post-impériale sur le plan international et intérieur ni à jeter des bases à un système politique et économique pour l'avenir. La cristallisation de l'identité et du régime de la Russie se révèle évolutive et longue, pendant cette gestation le pays reste imprévisible et son positionnement dans les relations internationales difficile à cerner pour ses partenaires.

Les relations entre l'Union européenne et la Russie se concentrent sur les domaines suivants : ¹³¹⁵

- la sécurité douce qui concerne l'étanchéité des frontières, le régime des visas entre la Russie et l'Union, notamment le transit dans la région de Kaliningrad, l'immigration illégale et les trafics illégaux ;
- la sécurité dure qui gagne en importance au fur et à mesure que la PESD se développe ;

¹³¹¹ SZYMCZYK Grzegorz, *Narodowe i europejskie spojrzenie na bezpieczeństwo starego kontynentu (Un regard national et européen sur la sécurité du vieux continent)*, *Zeszyty Naukowe Zakładu Europeistyki Wyższej Szkoły Informatyki i Zarządzania w Rzeszowie (Cahiers scientifiques de l'Institut européen de l'École supérieure de l'Informatique et de la Gestion à Rzeszów)*, n° 3, 2007, p. 79.

¹³¹² Citation de Wolfgang Eichwede, *Koniec Europy niewinnych (La fin de l'Europe des innocents)*, *Gazeta Wyborcza*, 25-26.04. 2009, p. 25.

¹³¹³ STĘPIEŃ-KUCZYŃSKA Alicja, *Rosja : ku Europie...*, op. cit., pp. 124.

¹³¹⁴ BIELEŃ Stanisław, *Stosunki Unia Europejska-Rosja (Les relations Union européenne – la Russie)*, op. cit., pp. 212-236.

¹³¹⁵ BORKOWSKI Paweł Janusz, *Polityka sąsiedztwa Unii Europejskiej...*, op. cit., pp. 165-189.

- la démocratie en Russie ;
- la zone de Kaliningrad ;
- l’approvisionnement énergétique ;
- la coopération économique.

Les différences entre le régime de l’UE et celui de la Russie, entre leurs situations économiques et sociales séparent les deux partenaires qui ne perçoivent pas de la même façon les mêmes problèmes et dont les objectifs divergent. La politique frontalière est un bon exemple de ces divergences. L’Union souhaite fermer les frontières pour se protéger des migrations illégales, des trafics et d’autres pathologies. Pourtant, l’intérêt de la Russie est de faciliter au maximum les contacts avec les pays de l’Union à ses citoyens et le transit dans l’enclave de Kaliningrad. Dans ce contexte, le Groupe de Visegrád, en tant que les ex-satellites de l’URSS, voisins de la Russie actuelle et membres de l’UE, peut jouer un rôle d’intermédiaire entre ces deux joueurs mondiaux.¹³¹⁶

« *L’Ukraine appartient strictement à l’identité, à l’histoire et à la culture européenne* »¹³¹⁷ et de ce fait Kiev devrait entrer dans le cadre de différentes formes de coopération *Wider Europe* dont *l’Accord sur le partenariat et la coopération* est une base.¹³¹⁸ Dès le début, le Groupe et notamment la Pologne, lui donne son soutien.¹³¹⁹ Durant la phase de ses négociations avec l’UE, malgré une exigence de l’UE d’imposer des visas aux citoyens hors l’Union, Varsovie refuse de mettre en place de telles restrictions face à l’Ukraine.¹³²⁰ Toutefois, entre 2002 et 2003, les pays de Visegrád finissent par mettre en place l’obligation des visas pour les citoyens ukrainiens à cause du devoir d’implanter les acquis communautaires.¹³²¹

¹³¹⁶ BRYC Agnieszka, *Rosja w XXI wieku. Gracz światowy czy koniec gry?...*, op. cit., pp. 120-157.

¹³¹⁷ Citation de Wolfgang Eichwede. *Koniec Europy niewinnych*, op. cit., p. 25.

¹³¹⁸ SZEPTYCKI Andrzej, *Sytuacja polityczna na Ukrainie i jej implikacje międzynarodowe...*, op. cit.; BORKOWSKI Paweł Janusz, *Polityka sąsiedztwa Unii Europejskiej*, op. cit., pp. 214-222.

¹³¹⁹ SZYMAŃSKI Adam, *Nowe podejście do rozszerzenia Unii Europejskiej (Une nouvelle approche de l’élargissement de l’Union européenne)*, *Biuletyn PISM, (Bulletin de l’Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 23, 04.04.2006. Sur le forum européen une conception d’un partenariat privilégié est propagée (concernant entre autre l’Ukraine) par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy au début de 2006. C’est une conception alternative à l’adhésion de ce pays. Cela consiste à : le progrès dans l’intégration économique d’un pays avec l’UE suite à l’assurance des quatre libertés du marché commun ; la participation dans certaines politiques communautaires ; l’insertion dans les initiatives dans le cadre de la PESD et de la PESC et le renforcement de la coopération des institutions dans le cadre de la justice et des affaires intérieures. Ce partenariat prévoit également certains devoirs : la nécessité de remplir une partie des critères de Copenhague – le respect des règles de démocratie et des droits de l’homme, l’économie du marché, la possibilité d’affronter la concurrence sur le marché commun et l’adoption des politiques communautaires dont le pays s’engage. Le débat sur les différentes formes de coopération entre l’Union et les pays qui y aspirent et ont des chances de rentrer ou ne l’ont pas dure toujours sur le forum européen. *Ibidem*.

¹³²⁰ KAŻMIERKIEWICZ Piotr, *The Visegrad States ...*, op. cit., p.31.

¹³²¹ *Ibidem*, p. 25.

Par la suite, chacun des pays nuance sa politique de visas : la Pologne et la Hongrie la libéralisent, la Tchéquie et la Slovaquie restent à la règle plus rigoureuse. Malgré les déclarations communes, les pays de Visegrád campent sur les positions divergentes et cette dissension se remarque : les tenants des visas obligatoires attendent la décision définitive de l'Union dans ce domaine et donc de fait s'opposent à la Pologne et à la Hongrie.¹³²²

En revanche, l'Ukraine reçoit des pays de Visegrád un soutien visible pour des actions déployées à l'échelle locale. Depuis 2005, un programme spécial pour les étudiants ukrainiens est élaboré dans le cadre du Fond de Visegrád afin d'encourager les changements démocratiques en Ukraine qui poussent tous les États de Visegrád à adopter une position commune à l'égard de Kiev. Au tournant de novembre et décembre 2004, quand la révolution orange éclate faisant valoir l'adhésion d'une partie des Ukrainiens à la démocratisation de leur pays et leur volonté de le voir intégrer les organisations occidentales, le Groupe parle d'une seule voix en déclarant son soutien au mouvement démocratique ukrainien et son désir de voir aboutir aux solutions pacifiques du conflit. Les observateurs du Groupe sont envoyés pour participer au second tour des élections présidentielles. La question des visas et cette prise de position en faveur de la démocratisation du pays prouvent l'engagement du Groupe dans la transformation en Ukraine.

Du point de vue de Kiev, les expériences du Groupe impliquées par la transformation historique de 1989 et par l'intégration européenne servent d'exemple et d'enseignement sur la voie des changements qu'entreprend l'Ukraine indépendante. Depuis 1998, les relations entre l'Ukraine et l'Union se basent sur l'Accord de partenariat et de coopération qui donne un cadre au dialogue politique et à la définition des objectifs communs afin de fonder une coopération économique, scientifique, sociale et culturelle qui soutient les aspirations de l'Ukraine à l'intégration avec l'UE. Depuis 2004, ce dispositif entre l'Union et l'Ukraine est enrichi par la PEV.¹³²³ Les actions entreprises dans ce cadre, par exemple le Plan d'Action de 2005, ont pour but d'aider à installer les standards européens dans certains champs d'action de l'Union.¹³²⁴ Parallèlement, depuis 2005, les représentants de l'Ukraine sont invités à

¹³²² *Ibidem.*

¹³²³ *The EU's relations with Ukraine* [en ligne]. 5 octobre 2011, [réf. 13.01.2012]. Disponible sur: <http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/bilateral-relations/countries/ukraine/>.

¹³²⁴ Le Plan d'Action, élaboré en 2005, est un document majeur qui régle la coopération entre l'Ukraine et l'UE. Il contient un catalogue des dispositions pour l'Ukraine mais n'offre pas de perspective pour son adhésion. Sa réalisation stimulera les changements en Ukraine en indiquant la direction à prendre et permettra également de juger la solidité des aspirations européennes de l'Ukraine et de l'accueil de l'UE. SZEPTYCKI Andrzej, *Polityka europejska Ukrainy – rok po pomarańczowej rewolucji (La politique européenne de l'Ukraine – un an après la révolution orange)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 95, 29.12.2005.

participer aux sommets de Visegrád pour discuter à différents niveaux de son intégration à l'OTAN et à l'UE et pour coordonner les actions sur le plan régional.

Actuellement, l'Ukraine reste dépendante de la Russie, « *elle n'est pas un pays du type postcolonial mais en possède de nombreux traits* ». ¹³²⁵ Contrairement aux espoirs nés après la révolution orange, elle ne répétera probablement pas le scénario centre-européen des réformes politiques et économiques rapides et de l'intégration avec les structures occidentales. Dans ce contexte, la politique des pays du Visegrád et de l'UE envers Kiev pour être efficace doit prendre en compte la spécificité de l'Ukraine et l'importance de ses liens avec Moscou et de leurs conséquences. Les pays de Visegrád ne peuvent se concentrer uniquement sur le renforcement de la démocratie, la construction de gouvernement de droit et du libre marché en Ukraine, mais devraient aider à y créer un État national moderne comme ceux en Europe centrale et parler ouvertement des difficultés dans les relations russo-ukrainiennes, du chantage gazier et de la politique face au Kremlin. Sans ce pragmatisme et l'analyse réaliste de la situation, la politique des pays centre-européens et de l'UE envers l'Ukraine ne sera pas efficiente.

Quant à l'appui du Groupe concernant l'adhésion de l'Ukraine à l'UE, où des eurodéputés centre-européens ont un rôle particulier à jouer, le soutien de tous les membres de l'Union n'est pas encore élaboré. Malgré l'avis favorable du Parlement européen au sujet de l'accord d'association avec l'Ukraine, l'UE peut seulement autoriser l'Ukraine à entrer dans la zone hors taxes. ¹³²⁶

Au début des années 2000, l'Union et les pays européens n'ont pas de conceptions claires pour définir leurs relations avec la Biélorussie dont la politique étrangère est différente de celle de l'Ukraine. ¹³²⁷ La position de l'UE manque de cohérence, de flexibilité et change par rapport aux différents facteurs concernant la situation intérieure en Biélorussie et la situation générale internationale. Les pays européens ne s'intéressent pas vraiment à la

¹³²⁵ SZEPTYCKI Andrzej, *Ukraina jako państwo postkolonialne ?*, op. cit., p. 27.

¹³²⁶ NIKLEWICZ Konrad, *Ukraina może być w Unii (L'Ukraine peut être dans l'Union)*, *Gazeta Wyborcza*, 06.06.2007.

¹³²⁷ L'Ukraine déclare sa volonté d'intégrer les structures européennes tandis que la Biélorussie critiquée pour sa politique intérieure, garde des contacts limités avec l'Occident. Les relations réciproques entre ces deux républiques postsoviétiques s'aggravent après la révolution orange qui a un impact sur la situation en Biélorussie pour trois raisons principales : 1.) La révolution orange démontre que les changements démocratiques sont possibles sur le territoire de la CEI. Les pays occidentaux peuvent donner plus de soutien à l'opposition biélorusse. 2.) Les succès de Youchtchenko peuvent inspirer à la société biélorusse le besoin des changements. 3.) Une Ukraine démocratique peut devenir importante dans le groupe des pays qui souhaitent les changements en Biélorussie. Les deux pays, malgré de nombreuses différences, sont liés par l'Histoire, la religion et la proximité linguistique. Ainsi, l'Ukraine est un partenaire important pour les pays occidentaux et le Groupe de Visegrád. SZEPTYCKI Andrzej, *Stosunki między Ukrainą i Republiką Białoruś (Les relations entre l'Ukraine et la République de la Biélorussie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 77, 27.10.2005.

Biélorussie qui leur apparaît comme un partenaire mineur. Pourtant, pour l'Europe centrale Minsk, son voisin direct, compte beaucoup

À l'aube du XXI^e siècle, les pays de Visegrád commencent à formuler une politique commune vis-à-vis de la Biélorussie. D'un côté, les diplomates centre-européens élaborent l'initiative de « la dernière chance » qui concerne la création d'une commission sur les questions liées à la Biélorussie qui se composera des représentants polonais et russes. De l'autre côté, en absence d'une conception cohérente, les notes diplomatiques pas très bien préparées et les visites vouées à l'échec se multiplient. Pourtant, l'Europe centrale tient à aider efficacement la Biélorussie¹³²⁸ et pour le faire elle doit élaborer une politique étrangère cohérente face à Minsk sans trop compter sur le support de l'Union européenne qui compte la Biélorussie dans la zone d'influence russe. Certains spécialistes centre-européens proposent une approche différente, de la reconnaître comme un pays dont la société, les structures et le régime pourraient devenir souverains et qui, malgré le retard économique et son régime autoritaire, est capable d'aspirer à entrer un jour dans l'UE. Les pays de l'Europe centrale, une fois devenus membre de l'Union eux-mêmes considèrent comme leur devoir de rappeler le principe de la déclaration Schuman qui proposait l'intégration à tous les pays européens.

Il convient de souligner qu'à l'époque l'Union ne s'intéresse pas à la Biélorussie ni ne travaille sur une conception stratégique envers l'Ukraine et la Russie. Cependant, après l'entrée des pays centre-européens dans l'UE, ses nouveaux voisins orientaux arrivent au centre des préoccupations de l'organisation. Les pays de Visegrád tentent d'influencer le volet Est de la politique européenne, malgré la position de l'Allemagne qui apparaît comme leur concurrent majeur.¹³²⁹ Les Allemands critiquent les actions des ONG centre-européennes notamment polonaises en Biélorussie et en Ukraine. Pour les pays centre-européens, il s'agit d'affirmer leur rôle dans toute la région et le faire réapparaître sur le forum européen, qui est

¹³²⁸ Néanmoins, au cours de l'année 2005, avec en perspective les élections présidentielles prévues en juillet 2006, Alexander Loukachenko excite les sentiments contre les pays centre-européens, notamment la Pologne (la tentative de soumettre l'Association des Polonais en Biélorussie ; les Polonais constituent 4% de la population biélorusse) pour consolider la société biélorusse. En faisant de la Pologne une partie du conflit, le pouvoir biélorusse souhaite discréditer les pays centre-européens sur le plan européen et contrecarrer une éventuelle politique orientale européenne. Il s'agit de montrer que l'engagement de ces pays, surtout de la Pologne en faveur de la démocratisation en Biélorussie, est motivé par les intérêts particularistes et la volonté de faire jouer la carte de la minorité polonaise, ce qui diminuerait la crédibilité de la politique polonaise et l'intérêt de l'UE pour les affaires biélorusses. EBERHARDT Adam, *Kryzys w stosunkach polsko-białoruskich (La crise dans les relations polono-biélorusses)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 58, 02.08.2005.

¹³²⁹ Le gouvernement d'Angela Merkel tient à la formule de partenariat avec la Russie compte tenu les intérêts économiques des deux pays, surtout en ce qui concerne la sécurité énergétique. Pour l'Allemagne l'adhésion de l'Ukraine dans l'UE est difficile à accepter car Berlin ne veut pas nuire à ses relations avec Moscou. JASKUŁOWSKI Tytus, SZYMAŃSKI Adam, *Perspektywy stosunków polsko-niemieckich po powołaniu rządu CDU/CSU-SPD (Les perspectives des relations polono-allemandes après la construction du gouvernement de CDU/CSU-SPD)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 76, 26.10.2005.

un défi important nécessitant beaucoup de travail. L'Union dispose d'instruments qui seraient utiles aux pays centre-européens pour élaborer leur politique orientale : notamment des programmes de la coopération transfrontalière et de nombreux fonds communautaires. De plus, il est possible de compter sur le soutien des États-Unis qui voient d'un œil favorable la position de l'Europe centrale dans la partie Est du continent se renforcer et la politique envers la Biélorussie et l'Ukraine se développer et pousser vers la démocratisation et plus de contrôle, d'autant plus que la Biélorussie vend les armes russes aux pays perçus par les Américains comme États voyous.

Un équilibre entre les intérêts américains et européens peut renforcer la position de l'Europe centrale dans l'élaboration d'une stratégie orientale de l'UE.

L'Europe centrale propose une politique envers la Biélorussie :¹³³⁰

– à long terme :

- seules les actions à long terme restent profitables, mais l'Europe n'y est pas prête alors les pays centre-européens peuvent d'autant plus facilement jouer le rôle d'initiateurs. En l'absence d'une stratégie européenne à long terme, la seule alternative qui reste à la Biélorussie est la soumission à la Russie ;

– sur deux voies :

- la coopération avec le pouvoir biélorusse. Il faut commencer par des contacts avec l'administration locale car les fonctionnaires régionaux restent un pilier du système actuel, les élections suivantes et les succès de la propagande de Loukachenko dépendent d'eux. Il est nécessaire de montrer aux représentants de la société civile biélorusse le fonctionnement de l'Union et les avantages qu'offre une coopération avec l'Europe. Dans cette perspective, la coopération avec les élites non-gouvernementales, les écoles, les centres scientifiques biélorusses est très importante également. Les initiatives de ce type apportent les connaissances sur les pays voisins, la démocratie et l'économie libérale et développent par là même le terrain social favorable aux futures réformes

¹³³⁰ *Polska i Białoruś – dyplomatyczny kryzys na 20-lecie stosunków dwustronnych (La Pologne et la Biélorussie – la crise diplomatique pour le 20^e anniversaire des relations bilatérales)*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales à Varsovie, le 8 mars 2012 ; *Polska – Białoruś : perspektywy współpracy (La Pologne et la Biélorussie : les perspectives de la coopération)*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales à Varsovie, 19 mars 2009.

politiques et économiques. La Pologne a créé sur sa frontière avec la Biélorussie une eurorégion de Białowieża ;

- le travail sur les changements sociaux en Biélorussie par le biais de l'économie et des organisations non gouvernementales. Les programmes éducatifs, les bourses destinées aux petits entrepreneurs et fonctionnaires régionaux contribuent à former le futur pouvoir biélorusse. Les entrepreneurs constituent le groupe social le plus autonome et dynamique, susceptible de devenir porteur des idées réformatrices et démocratiques. Ce travail sur la société biélorusse a deux objectifs essentiels : rompre l'autarcie culturelle, administrative et civilisatrice, et rendre la société civile plus forte.¹³³¹

Les possibilités d'agir sur la Biélorussie sont assez limitées, mais ne sont pas totalement bloquées. L'UE dispose d'un autre instrument de pression : les déclarations politiques qui servent non seulement à dénoncer les initiatives anti-démocratiques du président biélorusse Alexander Loukachenko, mais aussi à faire transmettre un message positif à la population biélorusse en expliquant que la politique actuelle de l'Union n'est pas dirigée contre les citoyens du pays, mais contre la manière dont le pouvoir à Minsk gouverne.¹³³² Dans l'ensemble, l'Union supporte les initiatives qui contribuent à faire de la Biélorussie un État démocratique et souverain.

Les pays du GV proposent d'élaborer une stratégie de coopération économique et politique entre l'UE et la Biélorussie par l'intermédiaire de l'Europe centrale. Leur attitude à l'égard des voisins orientaux marque leur indépendance vis-à-vis de la Russie et constitue une opportunité pour Minsk et Kiev d'éviter une totale soumission à Moscou. L'Europe centrale nourrit de grandes ambitions d'influencer la politique internationale, désormais, elle a également la possibilité de devenir une puissance régionale. Pour asseoir ce statut international, les pays centre-européens doivent activement participer à la politique orientale de l'Union européenne. Néanmoins de fréquents problèmes intérieurs des démocraties voisines de fraîche date, encore instables, empêchent la définition et la réalisation d'une politique commune cohérente à l'échelle internationale.

Les pays centre-européens sont naturellement prédisposés, grâce à leur expérience historique, à renforcer le potentiel de l'UE. Dans le passé, les pays de la région n'ont jamais

¹³³¹ *Polska-Białoruś. Problemy sąsiedztwa (La Pologne-la Biélorussie. Les problèmes de voisinage)*, éd. par CHAŁUPCZAK Henryk, MICHALIK Elżbieta, Lublin, 2005, pp. 145-154.

¹³³² ZIĘBA Ryszard, *Unia Europejska jako aktor stosunków międzynarodowych (L'Union européenne comme l'acteur des relations internationales)*, Varsovie, 2003, pp. 163-165.

mené des guerres entre eux. La Pologne n'a jamais eu de conflits armés avec la Hongrie ni avec les Tchèques. Bien que divisées par les oppositions d'ordre nationaliste, la Slovaquie et la Hongrie sont trop petites pour devenir un frein au développement au cœur de l'Europe. Les dissonances entre les pays centre-européens se creusent quand les empires qui rivalisent pour gagner un impact dans la région, y cherchent des alliés en envenimant des antagonismes et des désaccords. Le bilan historique prouve que l'intérêt commun a été respecté par les dirigeants politiques de ces nations dans les différentes circonstances historiques ce qui démontre la capacité de pays centre-européens de mettre au-dessus de certains intérêts particuliers la *res communis*. Pour faire valoir leurs intérêts spécifiques, ils devraient constituer au sein de l'UE un bloc dont le potentiel politique et économique permettrait à s'imposer dans un contexte plus large. Les actions communes des pays de l'Europe centrale sont efficaces du point de vue de leurs intérêts particuliers, mais à l'heure de la globalisation économique, l'intérêt national ne peut se défendre d'une manière isolée. Grâce à un tel bloc solidaire au sein de l'UE, les pays de la région, qui ont des prédispositions naturelles, économiques, intellectuelles et sociales pour y créer un noyau dur, seraient plus écoutés et entendus.

Le Groupe de Visegrád affiche son rôle de leader du Partenariat oriental lors des présidences du Conseil européen assurées successivement par ces pays. La Tchéquie, premier État de l'Europe centrale à présider le Conseil européen (janvier – juin 2009) inscrit la politique orientale en tant qu'un intérêt vital de toute la région, parmi les priorités de sa présidence. Le sommet à Prague (07.05.2009) le confirme, comme le souligne Mirek Topolánek, le Premier ministre tchèque : « *La coopération avec les pays concernés par le Partenariat oriental ne devrait pas rester uniquement formelle, mais prendre plutôt le caractère pragmatique. C'est une coopération de partenariat qui doit fonctionner dans le domaine de commerce, de sécurité énergétique, mais renforcer également la démocratie* ». ¹³³³

La politique énergétique est une autre priorité de la présidence tchèque. Face au conflit gazier qui oppose Moscou à Kiev, Mirek Topolánek déclare que « la sécurité énergétique est pour l'Union européenne une priorité » ¹³³⁴ ce qui démontre que l'UE est capable de parler d'une seule voix.

¹³³³ *Eastern Partnership Summit: Natural dimension of EU foreign policy* [en ligne]. 2009, [réf. 26.02.2012]. Disponible sur: <http://eu2009.cz/en/news-and-documents/press-releases/eastern-partnership-summit-natural-dimension-of-eu-foreign-p-20997/index.html>.

¹³³⁴ BRACHOWICZ Maciej, *Małe państwo też potrafi (Le petit État sait faire également)*, *Dziennik Polski*, 26.01.2009.

L'augmentation de la conscience des politiciens occidentaux sur La présidence tchèque a été un succès car fait apparaître d'une façon convaincante les ambitions, les plans et la capacité de mobilisation des pays de la région centre-européenne.¹³³⁵

Le Partenariat oriental de l'UE, une nouvelle proposition de coopération régionale dédiée à l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine inauguré le 7 mai 2009, sous la présidence tchèque, revêt une importance symbolique. Lié à la PEV, basé sur les mêmes règles et modes de fonctionnement, il a pour but de rapprocher les voisins orientaux de l'UE. Ce plan de développement des relations entre l'Union et les pays de l'Europe orientale et du Caucase du Sud donne à ces derniers une possibilité d'intégrer progressivement la politique et les programmes européens et le marché commun. Il prévoit un transfert des pratiques européennes dans le domaine du commerce, de l'économie et de la politique¹³³⁶ dont le rythme dépend des changements dans les pays concernés et des attentes des partenaires européens. Les pays de Visegrád insistent sur la nécessité d'intensifier les relations avec les voisins orientaux sur le forum européen et avancent des propositions concrètes. Le Partenariat a un potentiel important par rapport au rôle actuel de l'UE et l'ordre international, le rôle des pays du Visegrád dans sa création reste majeur,¹³³⁷ en application de la règle : « *La promotion de stabilité et de démocratie (...) reste dans l'intérêt de tous* ». ¹³³⁸

Le 5 mars 2012, le Groupe de Visegrád déclare son soutien des pays du Partenariat oriental dans un document *Visegrad 4 Eastern Partnership* qui postule un soutien aux transformations dans les pays du Partenariat sur trois niveaux : économique, politique et humain. Le V4 confirme dans ce document que « *l'une des priorités du Groupe est de soutenir un rapprochement des pays du Partenariat oriental avec l'UE* » grâce au Fond de Visegrád.¹³³⁹

Le programme de la présidence hongroise (janvier-juin 2011) aspire à faire un pont entre la présidence tchèque et la polonaise. Les présidences se succédant permettent de mener

¹³³⁵ *Prezydencja w Unii Europejskiej. Analizy i doświadczenia (La présidence dans l'Union européenne. Les analyses et les expériences)*, éd. par SZCZERSKI Krzysztof, Cracovie, 2009, pp. 259-267.

¹³³⁶ *Déclaration commune adoptée lors du sommet du Partenariat oriental, Prague le 7 mai 2009, Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, le 12 mai 2009, 8435/09 (Presse 78)* [en ligne]. 12 mai 2009, [réf. 14.02.2012]. Disponible sur : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st08/st08435.fr09.pdf>.

¹³³⁷ MENKES Jerzy, *Regionalizm i regiony w Europie a Partnerstwo Wschodnie (Le régionalisme et les régions en Europe face au Partenariat oriental), Partnerstwo Wschodnie. Wymiary realnej integracji (Le partenariat oriental. Les dimensions d'une intégration réelle)*, éd. par ZDANOWICZ Mieczysław et al., Varsovie, 2010, pp. 29-47.

¹³³⁸ *Partnerstwo Wschodnie nie jest anty-rosyjskie (Le Partenariat oriental n'est pas anti-russe)*, l'interview avec Miroslav LAJČZAK, le ministre des Affaires étrangères de la Slovaquie, *Gazeta Wyborcza*, 30-31.05.2009.

¹³³⁹ *The Visegrad Group Foreign Ministers' Joint Statement on the V4/IVF activities towards the Eastern Partnership*, Prague [en ligne]. 5 mars 2012, [réf. 19.05.2012]. Disponible sur : <http://www.visegradgroup.eu/on-v4-ivf-activities-twrds-eap>.

effectivement une coopération autour du Partenariat oriental. La politique étrangère hongroise se concentre sur le maintien de la sécurité énergétique, fondée sur une coopération plus étroite avec les pays du Partenariat. À cause de sa position géographique, la Hongrie se concentre plus sur la dimension orientale de la PEV car dans cette région les objectifs européens correspondent aux visées hongroises. La stabilisation à long terme de l'Ukraine et de la Russie se trouve dans l'intérêt de Budapest. La Hongrie consacre sa présidence à la stratégie de l'UE pour la région du Danube, définitivement confirmée par le Conseil européen le 24 juin 2011. Elle a une chance de jouer le rôle de modérateur, neutre et fiable, de la politique de voisinage de l'UE.¹³⁴⁰

À l'occasion du vingtième anniversaire du Groupe de Visegrád, les Premiers ministres signent le 15 février 2011 à Bratislava une déclaration concluant sur les actions déjà achevées et précisant les devoirs à venir. Donald Tusk, Petr Neczas, Victor Orbán et Iveta Radiczoa déclarent qu'ils coordonneront les actions communes dans le cadre de l'UE et coopéreront sur la question de la sécurité énergétique.¹³⁴¹

La présidence polonaise de l'UE (juin-décembre 2011) souhaite ouvrir aux pays orientaux voisins la voie vers l'UE considérant l'adhésion comme un développement naturel de l'idée de Partenariat.¹³⁴² Parmi les initiatives importantes de cette présidence se trouvent :¹³⁴³

- la finalisation des négociations sur l'association et le libre commerce avec l'Ukraine ;
- la redéfinition des négociations d'adhésion (l'ouverture au plus vite des chapitres les plus problématiques comme la justice, la sécurité) ;
- la finalisation des travaux sur le Traité d'adhésion de la Croatie (09.12.2011) ;

¹³⁴⁰ GOSTYŃSKA Agata, *Bilans prezydencji Węgier w Radzie UE (Le bilan de la présidence hongroise du Conseil de l'UE)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, n° 71, 2011.

¹³⁴¹ *The Bratislava Declaration of the Prime Ministers of the Czech Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Poland and the Slovak Republic on the occasion of the 20th anniversary of the Visegrad Group* [en ligne]. 15 février 2011, Bratislava, [réf. 16.02.2012]. Disponible sur : <http://www.visegradgroup.eu/2011/the-bratislava>.

¹³⁴² *Program przygotowań polskiej prezydencji w Radzie europejskiej (Le programme de préparation de la Présidence du Conseil de l'UE par la Pologne)* [en ligne]. 13 janvier 2009, [réf. 12.03.2012]. Disponible sur : <http://prezydencjaue.gov.pl/>.

¹³⁴³ *Bilans polskiej prezydencji w UE* [en ligne]. 15 décembre 2011, [réf. 13.02.2012]. Disponible sur : http://www.gazetaprawna.pl/wiadomosci/artykuly/576101,bilans_polskiej_prezydencji_w_ue_zobacz_sukcesy_i_porazki_rzadu_tuska.html ; *Przewodnictwo Polski w Radzie Unii Europejskiej. Raport końcowy z przygotowania i sprawowania prezydencji (La présidence de la Pologne dans le Conseil de l'UE. Le Rapport final de la préparation et de la présidence)* [en ligne]. avril 2012, [réf. 12.05.2012], pp. 173-180. Disponible sur : http://pl2011.eu/sites/default/files/users/user43/raport_koncowy_rm_17.04.2012.pdf.

- le progrès du processus d'intégration européenne avec les Balkans occidentaux, notamment avec le Monténégro et le Kosovo ;
- la déclaration lors du deuxième sommet du Partenariat oriental à Varsovie qui confirme l'intention d'approfondir l'intégration des partenaires avec l'UE qui ont des aspirations européennes ;
- le maintien de la politique « conditionnelle » envers la Biélorussie ;
- l'organisation d'un forum de business et d'un forum de la société civile du Partenariat oriental ;
- la création du Fond européen pour la démocratie (ang. *European Endowment for Democracy*) ;
- la proposition de renforcer la coopération dans le cadre de la PSDC avec les pays du Partenariat oriental et la Russie.

Au moment de la présidence polonaise, la situation économique et politique sur le Vieux Continent s'aggrave,¹³⁴⁴ ce qui met la Pologne au défi de commencer un débat stratégique européen concernant l'avenir de la politique de sécurité. La présidence polonaise souhaite démontrer que, même si la *Stratégie européenne de sécurité* de 2003 est toujours d'actualité, elle nécessite une révision.¹³⁴⁵ C'est un bon moment pour évaluer l'efficacité de ses mécanismes. Les conceptions stratégiques de l'OTAN étaient actualisées une fois par décennie. Pour mettre à jour la Stratégie en 2013, les débats devraient ouvrir au tournant de 2011 et 2012. Le temps de la présidence polonaise apparaît comme le moment optimal afin d'initier les premiers pourparlers, grâce auxquels l'Europe centrale aura une opportunité de réaliser des objectifs ambitieux, de promouvoir ses propres intérêts et ses idées stratégiques sur le forum européen. Si PSDC doit devenir une spécialité centre-européenne au sein de l'UE, le temps de la présidence polonaise est le meilleur moment pour prouver les capacités de la région dans ce cadre.¹³⁴⁶

¹³⁴⁴ La crise économique mondiale fait monter des tendances dangereuses en Europe. La renationalisation des politiques étrangères des pays a lieu. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne ne réveille pas l'esprit européen. Les conflits autour du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et ses postes clés dévoilent les rivalités des pays européens. BARCZ Zbigniew, *Prezycendcja Polski w szczególnym okresie (La présidence de la Pologne à une époque particulière)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 1, janvier-mars 2012, pp. 5-6 ; JESIEN Leszek, *Priorytety prezydencji Polski (Les priorités de la présidence polonaise)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 1, janvier – mars 2012, pp. 29-32.

¹³⁴⁵ HAŁADYJ Barbara et al., *Przestrzeń wolności, bezpieczeństwa i sprawiedliwości (L'espace de liberté, de sécurité et de justice)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, n° 1, janvier-mars 2012, pp. 61-78.

¹³⁴⁶ Après le fameux « reset » des relations entre la Russie et les États-Unis et la déclaration de Barack Obama d'abandonner les plans américains d'implantation du bouclier anti-missile en Europe centrale, les pays de la région changent leurs politiques. En effet, la Pologne profitant de la future présidence de l'UE déclare que désormais le renforcement de la PSDC constituera une des priorités de sa présidence. HYNEK Nik et al., *The*

Pendant la 48^e Conférence internationale sur la sécurité à Munich (03-05.02.2012), le président polonais Bronisław Komorowski déclare « *l'Union européenne devrait mener des travaux sur la nouvelle stratégie de la sécurité. (...) Il est temps que l'UE prenne au sérieux la responsabilité de la sécurité en Europe et dans son environnement, dans l'esprit de synergie avec les États-Unis, l'OTAN, la Russie et les autres pays de l'Europe orientale* ». Selon lui, l'OTAN reste « *une plate-forme stratégique de l'unité des pays de deux côtés de l'Atlantique, comme un chaînon qui lie l'Europe et l'Amérique du Nord* ». ¹³⁴⁷

Le quatrième pays du V4, la Slovaquie présidera l'UE en 2016.

Les pays de Visegrád gagnent aussi l'occasion historique d'influencer sur toute l'Union européenne grâce à deux fonctions importantes qui sont confiées à leurs représentants : le Polonais Jerzy Buzek devient Président du Parlement européen et le Tchèque Stefan Fuele le commissaire de l'élargissement. C'est une opportunité inédite mais aussi un défi très important pour les pays de la région.

L'Europe centrale est proche de toutes les parties du continent et d'une manière naturelle se trouve au cœur, en propre et au figuré, de l'Europe unie. La culture centre-européenne renvoie probablement plus à la culture paneuropéenne que l'expérience et la tradition des autres régions du continent. Grâce à sa position, l'Europe centrale est prédestinée à devenir une clé de voûte de toute l'Europe dans le domaine de transport. Le bloc centre-européen est capable d'envoyer les signaux politiques et économiques aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest du continent et tout en fonctionnant dans son propre intérêt vital peut œuvrer pour toute l'Europe.

Trois aspects de la coopération des pays centre-européens sur le forum européen sont importants :

- tous les pays membres ont réalisé leurs objectifs de la politique étrangère à long terme. La coopération dans le cadre des accords d'intégration a une influence positive ;
- pendant vingt années, l'intensité de la coopération baisse et monte. Les relations sont aujourd'hui assez bonnes pour bâtir une position commune en Europe sur la base de V4 ;

US-Russia security « reset »: implications for Central-Eastern Europe and Germany. European Security [en ligne]. septembre 2009, vol. 18, n° 3, [réf. 23.04.2012]. p. 271. Disponible sur :

http://www.princeton.edu/europe/events_archive/repository/Hynek-et-al.-European-Security-after-publ..pdf
¹³⁴⁷ *Prezydent w Monachium : Potrzebna nowa strategia bezpieczeństwa UE (Le président à Munich : La nouvelle stratégie de la sécurité de l'UE est nécessaire)* [en ligne]. 4 février 2012, [réf. 09.07.2012]. Disponible sur : <http://www.prezydent.pl/aktualnosci/wizyty-zagraniczne/art.151.prezydent-w-monachium-potrzebna-nowa-strategia-bezpieczenstwa-ue.2.html>.

- les actions communes ne sont pas possibles sans objectifs communs.

Devenus membres de l'OTAN et de l'UE, les pays de la région sont à la recherche d'une idée de comment prendre leur place durablement dans ces structures. Le Partenariat oriental, où la Pologne souhaite jouer un rôle moteur, et la politique du Sud, à laquelle la Hongrie est particulièrement favorable, sont en train de préparer les cadres unis qui faciliteront la coopération et garantiront des succès attendus.

Les pays de Visegrád fonctionnent comme un groupe de coordination qui accorde des positions sur le forum européen, notamment dans le domaine de la politique énergétique, du budget, de la politique agricole commune, du climat et de la sécurité européenne. En résumé, le Groupe constitue le centre d'élaboration de positions communes des pays dont les intérêts économiques et politiques convergent. Pour l'Union européenne, l'activité du Groupe est un soutien important et représente un des piliers de l'intégration européenne et même plus : pendant la crise économique de dernières années, le V4 est devenu un moteur de l'UE. En effet, les Tchèques, les Hongrois, les Slovaques et les Polonais apprécient plus que les autres nations européennes le besoin de la solidarité, une valeur particulièrement nécessaire pendant les temps difficiles.

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

*«(...) le renard et le lion.
Le premier se défend mal contre le loup,
et l'autre tombe facilement dans les pièges qu'on lui tend.
Le prince apprendra du premier l'adresse et de l'autre à être fort. »*
Nicolas MACHIAVEL, *Książę (Le Prince)*, Varsovie, 2007, p. 70.

Tous les pays centre-européens ont connu dans leur passé une domination étrangère. Durant la Guerre froide, ils se sont retrouvés dans le même bloc soviétique. Depuis l'effondrement de l'URSS, ils ne font plus partie d'aucun système de défense collective. Dorénavant, ils constituent un groupe assez homogène des pays liés par un attachement aux valeurs occidentales, au régime démocratique et à l'économie du libre marché, l'adhésion que confirme leur participation au Conseil de l'Europe et à l'OSCE. Au début du XXI^e siècle, leurs positions stratégiques se ressemblent : ils sont tous membres de l'OTAN et de l'UE, et participent à la création de la nouvelle architecture de la sécurité européenne. *« Sur le plan géopolitique, le centre de gravité du continent s'est déplacé à l'Est. Sur le plan institutionnel, le centre de gravité reste ancré à l'Ouest : l'Union européenne et l'OTAN sont les deux seules forces en présence. C'est en Europe centrale qu'il a fallu résoudre cette tension entre la géopolitique et les institutions, et la réponse a été l'élargissement de l'Europe »*.¹³⁴⁸

Le Groupe de Visegrád et une coopération renforcée des pays de l'Europe centrale sont particulièrement importants pour les intérêts centre-européens. La pensée politique tchèque, slovaque, polonaise et hongroise rappelle depuis deux cents ans le besoin profond d'une coopération renforcée que partagent les nations et les pays de l'Europe centrale.

Le système de sécurité évolue, sa structure s'adaptant à la nouvelle réalité. Les pays du Groupe de Visegrád recherchent leur juste place dans la nouvelle dynamique de sécurité. Ils gardent une position privilégiée sur le croisement des axes Est-Ouest et Nord-Sud et recherchent un système équilibré et optimal qui leur garantisse la sécurité. Face au nouveau jeu des puissances d'après le 11 septembre, l'Europe centrale choisit le modèle des deux voies : se tourner vers l'Occident et ses institutions de sécurité sans négliger ses voisins de l'Est en développant une politique orientale cohérente. Confrontée aux défis du XXI^e siècle

¹³⁴⁸ RUPNIK Jacques, *La « nouvelle frontière » de l'Europe : quels confins pour une Europe élargie ?*, op. cit., p. 301.

tels que la nouvelle donne géopolitique, la globalisation et le terrorisme, l'Europe du milieu aspire à fonder son système de sécurité sur l'intégration européenne et la coopération transatlantique, les deux soutenues par la coopération régionale développée.

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord représente pour les pays du Groupe de Visegrád l'institution clé qui leur permet de réaliser leurs ambitions dans le domaine de sécurité. C'est pourquoi les relations avec les États-Unis marquées par un fort soutien pour la présence américaine dans cette partie de l'Europe, ont une place importante dans leurs politiques étrangères. Pourtant, une question se pose à ce propos : est-ce que, compte tenu de l'environnement de l'Europe centrale, la place, le rôle de l'OTAN et son évolution par rapport au système de sécurité de la région sont vraiment favorables ? Du point de vue de l'évolution de l'Alliance, l'élargissement est le plus favorable car il augmente la zone de stabilité et étend le territoire atlantique à l'Est en créant pour l'Europe centrale une sorte de zone tampon dans le voisinage difficile avec la Russie. Dans ce contexte, l'adhésion de l'Ukraine dans l'OTAN semble être une affaire clé.

La perspective est la même quant aux relations entre l'Alliance et la Russie qui, dans le cadre du Conseil OTAN-Russie modifié, ont une chance de s'améliorer et de la direction d'une coopération constructive et de la responsabilité partagée en ce qui concerne la sécurité globale. En réalité, la Russie semble jouer un rôle plus important que laissent supposer ses liens formels avec l'Alliance et les élites politiques russes qui la voient, comme dans le passé, comme un ennemi. La Russie avance sur son propre chemin vers le développement et le changement, son système politique renvoyant à un mélange spécifique de démocratie et d'autoritarisme. Le combat contre le terrorisme ainsi que ses intérêts économiques, notamment énergétiques justifient son aspect non démocratique tandis qu'elle joue un rôle toujours incontournable dans le monde, confirmé ou non par des indicateurs économiques adéquats.¹³⁴⁹ Ni les États-Unis ni l'OTAN ni même l'UE ne sont en mesure de contraindre ou de persuader la Russie à introduire plus de démocratie et à réviser les méthodes et instruments de sa politique étrangère et économique. L'exemple de l'impuissance de l'Europe entière a été donné lors du chantage gazier pratiqué par Moscou envers l'Ukraine. Toutefois, les pays centre-européens qui coexistent avec la Russie, y sont condamnés indépendamment de sa situation intérieure, font des tentatives d'influencer la politique des acteurs internationaux à l'égard de Moscou, pour se protéger et contribuer à la plus grande stabilité géopolitique qui joue en leur avantage.

¹³⁴⁹ Nous pouvons citer l'exemple de l'adhésion de la Russie dans le Groupe G-8, malgré que le PIB de la Russie constitue un tiers de celui de la Chine et égale presque celui de l'Inde.

La Pologne, la Hongrie et la République tchèque doivent en grande partie aux États-Unis le fait de convaincre une partie des alliés européens quant à leur entrée dans l'OTAN qui les a fait du « vide sécuritaire ». La politique de sécurité de chacun de ces pays se base sur l'OTAN et l'article 5 du Traité de Washington. Depuis l'effondrement du communisme et pendant la période de transition, la région centre-européenne a lié ses espoirs de l'assurance de sécurité à la coopération avec les États-Unis. Ces attentes se sont en grande partie réalisées car les Américains ont soutenu l'adhésion de ces pays dans les structures occidentales et encore aujourd'hui le bouclier anti-missile symbolise les liens de sécurité entre Washington et la région.

L'entrée des pays de l'Europe centrale dans l'Alliance et la transformation de celle-ci implique que les forces militaires de nouveaux adhérents augmentent leurs capacités défensives, s'institutionnalisent et se professionnalisent, en atteignant une plus grande mobilité et une interopérabilité, ce qui permet par ailleurs de maintenir les dépenses pour la défense nationale en équilibre par rapport au PIB.

L'adhésion à l'OTAN et à l'UE introduit et affermit les standards élevés dans la culture politique et stratégique de l'Europe centrale, tels que, entre autres : la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et le contrôle civil sur l'armement. À l'aube du XXI^e siècle, l'UE avec sa politique de sécurité et de défense, avec sa tentative de construire sa propre armée et d'augmenter ses capacités défensives, compte de plus en plus pour l'Europe centrale. Les pays de la région adhèrent à cette politique de l'Union et déclarent leur volonté d'y participer et de créer activement la sécurité européenne. La sécurité de la région se fonde alors sur ces deux institutions clé : l'OTAN et l'UE qui reconnaissent que « (...) *l'économie, la démocratie et l'existence des peuples centre-européens se nourrissent de nous comme les nôtres ne pourront désormais plus subsister sans les leurs* ». ¹³⁵⁰

En parallèle, les pays de l'Europe centrale développent la coopération bilatérale dans le domaine de sécurité et participent dans les nombreuses organisations internationales et subrégionales de sécurité, ce qu'illustre le tableau ci-dessous :

¹³⁵⁰ BÂRDOS-FÉLTORONYI Nicolas, *Quelle géopolitique pour l'Europe centrale ?*, op. cit., p. 123.

Tableau 43 : La participation des pays du Groupe de Visegrád dans les organisations internationales et régionales à caractère sécuritaire (2012).

	ONU	OTAN	UE	UEO	OSCE	CA	CEMB	CEAB	GV	IC	OCEMN	IAEA
République tchèque	M	M	M	M	M				M	M		M
Pologne	M	M	M	MA	M	O	M	O	M	M	O	M
Hongrie	M	M	M	MA	M				M	M		M
Slovaquie	M	M	M	PA	M				M	M		M

Le statut :

- M – membre
- MA – membre associé
- O – observateur
- C – candidat
- PA – partenaire associé

Les organisations selon l'ordre dans le tableau :

- ONU - Organisation des Nations unies
- OTAN - Organisation du Pacte nord-atlantique
- UE - Union européenne
- UEO - Union de l'Europe occidentale
- OSCE - Organisation de sécurité et de coopération en Europe
- CA - Conseil arctique
- CEMB - Conseil des États de la mer Baltique
- CEAB - Conseil euro-atlantique de la mer de Barents
- GV - Groupe de Visegrád
- IC - Initiative centre-européenne
- OCEMN - Coopération économique de la mer Noire
- IAEA – Agence internationale de l'énergie atomique

La sécurité est l'un des objectifs primordiaux qui s'impose à l'Europe centrale. C'est un objectif supérieur, existentiel car il touche, dans des cas extrêmes, à la possibilité de survie des nations. Dans le passé, les pays de la région ont déjà affronté plusieurs fois, bien qu'aujourd'hui les dangers n'aient pas toujours de caractère politique et militaire, de plus en plus souvent relevant du conflit civil (p. ex. le terrorisme) ou économique (p. ex. le danger énergétique).

Après vingt ans de transformation politique et économique, devenus membres de l'OTAN, de l'UE et de nombreuses structures régionales, les pays centre-européens se sentent en sécurité malgré les nouveaux dangers qui apparaissent.

Le système effectif de sécurité, fondé sur la force intérieure et le potentiel de la région, est à la base de la sécurité de l'Europe centrale. Son efficacité dépend des alliances qu'apportent les structures euro-atlantiques et de bonnes relations avec les pays de la région ainsi qu'avec les États-Unis. Les expériences des missions militaires, pacifiques et de stabilisation de l'OTAN, de l'UE et de l'ONU contribuent d'une façon décisive au développement et à la professionnalisation des forces militaires et d'autres structures des pays centre-européens.

La sécurité est comme la santé : on ne s'en préoccupe pas tant que la paix et la stabilité durent, que rien ne menace, il ne semble pas urgent de se protéger. Souvent, les élites politiques considèrent que la prévention est trop coûteuse et inutile, chaque argument susceptible de les convaincre relève de la sagesse. Pourtant, quand les affaires se compliquent et l'effet de domino fait son apparition – comme dernièrement, au cours de la crise financière – la marge de manœuvre devient étroite et les alliés s'éloignent. C'est pourquoi, l'esprit et la conscience régionale sont nécessaires afin d'élaborer le système optimal de sécurité, fondé sur un consensus social et politique le plus large possible. Une telle politique faite de prévoyance et de sagesse, et le système de sécurité qu'elle fonde constituent non seulement un facteur de dissuasion qui permet d'éviter ou d'affronter les dangers, mais construisent avant tout les capacités d'alliance et l'autorité internationale.

Actuellement, l'ordre international passe par une phase de transition et l'environnement de la sécurité internationale change d'une manière dynamique. La globalisation stimule les processus économiques, mais influence dangereusement d'autres sphères et relations dans le monde car elle relativise et ébranle l'ordre défini jusqu'à aujourd'hui : des structures, institutions, centres de pouvoir international apparaissent ce qui influe et fait évoluer la sécurité internationale. Les États n'ont plus d'influence exclusive sur la sécurité, comme cela avait lieu selon le système de Westphalie, mais également des acteurs non-étatiques.

L'ordre international ressent encore aujourd'hui les effets de l'effondrement du système bipolaire. Le nouveau système où les facteurs économiques, civilisateurs et culturels ont un rôle montant est en train de se dessiner. Les Nations unies ne remplissent pas son rôle régulateur, les États-Unis, une superpuissance mondiale ne répond pas à tous les espoirs qui lui sont confiées. La Chine joue de plus en plus d'impact sur ce nouvel ordre international. Les aspirations grandissantes de la Russie inquiètent. L'Inde fait son entrée dans le club des acteurs internationaux qui comptent. L'Union européenne peut gagner une place au premier rang mais cela dépend de la vision, de la volonté et de la détermination de ses pays membres.

Désormais, les nouvelles questions resurgissent en Europe : le bouclier anti-missile, le marché de l'armement, l'oblast de Kaliningrad, la sécurité énergétique et le rôle du GV sur le forum européen. L'Europe centrale apparaît comme une région stable qui a pour l'ambition de profiter de sa position géostratégique. C'est justement dans ce nouveau contexte qu'elle peut endosser un rôle stratégique de chaînon intermédiaire entre l'Ouest et l'Est du continent.

Mais sa situation prometteuse impose à l'Europe centrale les choix difficiles et la politique constante et sage, capable d'équilibrer les intérêts nationaux liés à la vision commune européenne (l'UE), l'importance stratégique des liens avec les États-Unis et sa propre identité. Comme l'écrit Nicolas Machiavel, les pays centre-européens doivent faire preuve « *de la force de lion et de la ruse de renard* ». ¹³⁵¹

Depuis 1989 jusqu'à nos jours, les événements importants ont laissé leur empreinte sur la sécurité de l'Europe centrale :

- l'effondrement de l'URSS et ses conséquences géopolitiques. Pour l'Europe centrale cela a une conséquence particulière : en trois ans, elle change tous ses voisins ;
- l'entrée dans l'OTAN qui donne aux pays centre-européens les garanties d'une structure et d'une armée au prestige international indiscutable, confirmé en pratique par l'armée américaine et ses nombreuses opérations sur le terrain. Aujourd'hui, on signe les alliances non pour gagner des guerres mais afin de les éviter et l'OTAN en est une fondamentale pour l'Europe centrale. De plus, en 1999, on crée une liste des pays candidats à l'UE ;
- depuis le sommet de Copenhague (13.12.2002), l'adhésion à l'UE est acquise pour les pays centre-européens. L'entrée des pays baltes et de la Slovaquie dans l'OTAN ;
- le conflit en Géorgie en août 2008 : pour la première fois depuis l'effondrement de l'URSS, l'armée russe envahit officiellement le territoire d'un État souverain en soutenant la sécession de deux provinces géorgiennes.

Une rivalité pacifique qui prend forme d'une coopération entre les grands acteurs internationaux en Europe centrale : les États-Unis, l'UE, la Chine et bientôt l'Inde, ne nuira pas au développement de la région et pourra même l'accélérer et augmenter sa stabilité.

Le Groupe de Visegrád souhaite participer à la construction de la sécurité européenne, fondée sur une coopération mutuelle efficace et sur la coordination au sein des institutions

¹³⁵¹ Nicolas MACHIAVEL, *Książę (Le Prince)*, Varsovie, 2007, p. 70.

européennes et transatlantiques déjà existantes. Toutes les actions du Groupe ont pour objectif de renforcer la stabilité de la région centre-européenne. Le 1^{er} mai 2004, le Visegrád est devenu une organisation à part entière de l'UE et de l'OTAN. En même temps, les pays qu'il représente se sont trouvés à la frontière de la zone orientale et du Sud-est de l'Europe. C'est pourquoi les membres de l'UE reconnaissent comme nécessaire l'élaboration des mécanismes de coopération, dans le cadre de l'organisation et avec les pays voisins du Groupe de Visegrád pour assurer un transfert d'expériences et la promotion d'actions qui éviteraient une émergence de nouvelles lignes de partage sur les frontières extérieures de l'Union. Ayant une influence sur la Politique de la dimension orientale de l'UE et sur les relations avec les pays voisins dans le cadre de la Nouvelle politique de voisinage, les pays de Visegrád se voient offertes les perspectives inédites de coopération active. « *L'importance du Groupe de Visegrád s'est confirmée au cours des années par la demande d'adhésion que les différents pays de l'Europe orientale ne cessent de formuler.* »¹³⁵²

La volonté politique de coopération est nécessaire pour profiter de cette opportunité. La discussion ouverte dans la région sur sa nouvelle architecture, la définition des priorités et la réflexion sur des objectifs de sécurité à long et à court terme sont aussi indispensables et se trouvent dans l'intérêt de toute la région centre-européenne.

¹³⁵² ANANICZ Andrzej, *From the anti-communist underground to NATO and the EU*, JAGODZIŃSKI Andrzej, *The Visegrad Group – A Central European Constellation...*, op.cit., p. 30.

CONCLUSION GÉNÉRALE

« La sécurité n'est pas tout, mais sans la sécurité tout devient rien »

Klaus NAUMANN, *Die Bundeswehr in einer Welt im Umbruch*, Berlin, 1994, p. 37.

En introduction à ce travail nous avons formulé trois hypothèses :

La sécurité est une valeur fondamentale du point de vue géopolitique. Pour l'Europe centrale, elle est liée tout particulièrement à la souveraineté de la région.

Historiquement la géostratégie de l'Europe centrale se caractérise par une dynamique importante.

La sécurité centre-européenne dépend d'une coopération régionale et globale.

Au terme de cette étude, nous constatons que ces hypothèses ont trouvé confirmation grâce à l'analyse approfondie de l'histoire de la région et de sa position géopolitique qui évolue au cours des années. Notre étude s'attache tout particulièrement à démontrer les conséquences des mutations significatives qu'a vécues l'Europe centrale après l'effondrement du Rideau de fer : le démantèlement de l'héritage des années du communisme et surtout l'évolution de l'architecture européenne et globale de la sécurité et ses effets pour la région centre-européenne.

Le début des années 1990 est une période de grands bouleversements en Europe centrale et sur tout le continent européen : « *autant de commencements n'ont jamais existé* ». ¹³⁵³ La situation politique de l'Europe évolue, de nouvelles opportunités et possibilités naissent, mais de nouveaux risques et dangers apparaissent aussi. Les pays centre-européens sont amenés à adapter leur politique étrangère à la situation européenne qui change rapidement, une tâche qui n'est pas toujours facile car les événements qui se succèdent leur échappent parfois.

Grâce aux changements politiques en Europe dans les années 1990 que les Polonais ont initiés, les pays centre-européens ont retrouvé l'indépendance et la souveraineté. « (...) *si les changements en Pologne avaient été bloqués, l'automne des peuples aurait été freiné pour*

¹³⁵³ Citation de Hölderlin. BÀRDOS-FÉLTORONYI Nicolas, *Quelle géopolitique pour l'Europe centrale ?*, op. cit., p. 109.

longtemps ». ¹³⁵⁴ Dans ce contexte, la sécurité de l'Europe centrale devient le synonyme de la sécurité de tout le continent, d'autant que les dangers directs impliqués spécifiquement par la Guerre froide pour la région ont disparu

Comme le décrit Jean-Yves Potel, l'année 1989 « (...) prend une portée historique de plus grande envergure que celle envisagée à l'époque. L'effondrement de l'empire soviétique est à l'origine d'au moins trois grands bouleversements politiques en Europe et dans le monde ». Les nouveaux pays démocratiques rejoignent l'Europe unie, les régimes autoritaires apparaissent qui déstabilisent la région, l'ordre internationale et de la sécurité régionale changent radicalement. ¹³⁵⁵

Le partage politique et idéologique imposé à l'Europe disparaît en conséquence non seulement des changements intérieurs dans les pays de l'Europe centrale mais aussi comme le fruit de leur politique de souveraineté que scelle définitivement la dissolution du CAEM et du Pacte de Varsovie. Tous les pays de la région proclament leur adhésion à la démocratie, au gouvernement de droit, au respect des droits de l'homme et du libre marché. Ils admettent comme leur le catalogue de valeurs que respectent les pays de l'Europe occidentale. Ainsi la division des pays européens en ceux « l'Est » et « l'Ouest » s'achève.

La scène européenne se modifie, ses acteurs changent. L'Allemagne se réunifie, la Russie bien qu'elle ait des ambitions impériales n'est plus en mesure de monopoliser la politique mondiale à l'égalité des États-Unis. Suite à l'effondrement de l'URSS, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie, de nouveaux États apparaissent sur la carte de l'Europe. « *La fin de Yalta a sonné la fin de Versailles.* » ¹³⁵⁶

Après 1989, l'Europe centrale se trouve confrontée aux défis que résume une seule question fondamentale pour tout État qui traverse une transformation radicale : comment garder la souveraineté nationale, renforcer le potentiel de l'État, construire les institutions démocratiques et assurer les conditions du développement social ? Pour les gouvernements centre-européens la sécurité se posait comme un problème au confluent de la politique étrangère, de défense et des affaires intérieures. À l'époque de la transformation, les tensions

¹³⁵⁴ *Brońmy się przed brakiem pogody (Protégeons-nous du mauvais temps)*, l'interview avec Tadeusz MAZOWIECKI, *Gazeta Wyborcza*, 06-07.06.2009, p. 17. Lors de la conférence à Turin, à l'occasion du 20^e anniversaire de la perestroïka, Lech Wałęsa déclare que la chute du communisme est une victoire emportée grâce à : pour 50% au pape Jean-Paul II, 30% à Solidarność et pour 20% grâce aux autres facteurs. *General Jaruzelski mówi o przelomie 1989 (Général Jaruzelski parle de l'année 1989)*, l'interview avec Wojciech JARUZELSKI, *Polityka*, 18.02.2009.

¹³⁵⁵ POTEI Jean-Yves, *La fin du communisme*, *Strates* [en ligne]. 19 juillet 2007, n° 12, [réf. 23.04.2011]. Disponible sur : <http://strates.revues.org/1612>.

¹³⁵⁶ RUPNIK Jacques, *La „nouvelle frontière” de l'Europe : quels confins pour une Europe élargie ?*, op. cit., p. 302.

politiques et sociales qu'elle induit créent les conditions pour que l'on pense à créer la politique de sécurité. C'est un point de départ pour concentrer les efforts politiques afin de définir le rôle de l'Europe centrale à l'aube du XXI^e siècle.

L'Europe centrale, située au croisement de deux axes géopolitiques : Est-Ouest et Nord-Sud est une des régions les plus importantes du Vieux Continent. Les pays qui la compose partagent l'expérience historique et le patrimoine culturel commun qui conditionnent leur coopération régionale qui doit cependant s'adapter à leurs différences et divergences concernant avant tout le niveau de développement social et économique, et les conséquences que la Guerre froide et la division politique de l'Europe ont provoquées localement. De nombreuses organisations, y compris le Groupe de Visegrád, qui opèrent dans la région ont pour objectif de niveler ces disparités et en contribuant à structurer le nouvel régionalisme dans la zone ont été obligées au cours des années à évoluer progressivement en prenant compte ce contexte complexe.

Bien que la menace du conflit nucléaire diminue radicalement, les différences dans l'évolution économique et civilisatrice des pays font peser des incertitudes sur leur transformation politique et économique. L'émergence de nouvelles structures étatiques est marquée par les difficultés et graves embûches qui aboutissent, dans certains cas, au conflit militaire : les guerres dans les Balkans, après l'effondrement de la Yougoslavie, en sont un exemple le plus dramatique. Il existe aussi des dangers que font naître les nationalismes réveillés par la recomposition politique en pleine ébullition. La tentative de putsch à Moscou en août 1991 et la montée des tendances nationalistes en URSS sont le signe que l'empire vacille et qu'il court aussi les risques de graves troubles. « *L'avenir de l'Europe centrale reste à la merci d'une nouvelle bataille de Sadowa, ou de l'équivalent politique et moral d'un autre Sadowa. Cette partie du continent est trop pulvérisée, trop mal agencée pour qu'elle ne se concentre pas un jour.* »¹³⁵⁷

En fait, la situation économique, sociale et politique complexe dans une partie des pays européens qui traversent, souvent avec difficulté, le processus de transformation et dont le patrimoine historique et lourds de conflits au sujet des frontières et des minorités nationales, devient donc instable et incertaine. « *Nous vivons sur les périphéries de l'Europe, nous nous en fuyons maintenant à tout prix tout en le payant très cher.* (...) »¹³⁵⁸

¹³⁵⁷ BAINVILLE Jacques, *Les conséquences politiques...*, op. cit., p. 113.

¹³⁵⁸ *Ucieczka na Zachód (La fuite à l'Ouest)*, l'interview avec Jan Krzysztof BIELECKI, le Premier ministre polonais (en 1991), *Polityka*, n° 5, 31.01.2009, p. 21.

Les dangers de nouveaux conflits nationaux et de la montée des nationalismes qui prennent la place de l'idéologie communiste, guettent particulièrement l'Europe centrale et provoquent les pays occidentaux à garder une certaine réserve par rapport aux affaires de la région, de moins s'y engager de peur de se laisser entraîner dans les conflits locaux.

L'Europe centrale, placée entre l'Est et l'Ouest où se croisent les axes de communication, stratégiques, culturels et civilisateurs a toujours vécu entourée de mêmes voisins. Parfois, elle était forte et en sécurité. Parfois, durant de longues années, elle se trouvait faible et soumise, toujours sa sécurité dépendait de l'efficacité de sa défense. La devise romaine : *Si vis pacem, para bellum* (Si tu veux la paix, prépare-toi à la guerre) s'applique parfaitement à l'Europe centrale dont la sécurité repose surtout sur un système d'alliances avant tout.

À la fin du XX^e siècle, la région se trouve devant quatre options possibles relatives à sa sécurité : la neutralité (le non-engagement), la sécurité collective basée sur la CSCE/OSCE et l'ONU, l'option subrégionale et l'adhésion aux structures euro-atlantiques.

Cette partie du continent est entourée par les zones à haut risque :

- la Russie et l'Europe orientale. « *Les pays de l'Europe centrale et orientale libérés de la pression russe ont construit les régimes démocratiques plus ou moins réussis et ont rejoint la communauté européenne. Ils savent bien où ils appartiennent, mais la Russie ne le sait toujours pas.* »¹³⁵⁹ La situation intérieure et l'imprévisibilité de la Russie, son énorme potentiel militaire qui dépasse largement ses besoins défensifs, inquiètent les pays centre-européens. L'Europe de l'Est est menacée par de nombreux conflits à caractère politique, ethnique, religieux, culturel et économique susceptibles d'impliquer l'Europe centrale et l'OTAN ce qui rend cette zone sensible pour la stabilité de l'Europe centrale, notamment en ce qui concerne la situation en Ukraine et en Biélorussie ;
- l'Allemagne qui représente surtout un danger à caractère économique car Berlin risque d'asseoir durablement sa suprématie dans la région et même en profiter pour la dominer ;
- l'Afrique du Nord et du Proche Orient pris dans les conflits paneuropéens qui peuvent nuire aux intérêts des pays de l'Europe centrale et de l'OTAN.

¹³⁵⁹ *Smutna Rosja (Triste Russie)*, l'interview avec Richard PIPES, *Wprost*, 21-28.12.2008, p. 98.

Malgré l'évolution favorable que connaît sa position géopolitique et géostratégique, l'Europe centrale n'est pas complètement libérée de nombreux dangers qui risquent de menacer sa sécurité. Ainsi, les questions liées à la sécurité de cette région s'articulent aussi autour des problèmes plus globaux tels que le terrorisme, la sécurité énergétique ou le bouclier anti-missile.

La disparition de la confrontation entre l'Est et l'Ouest qui influence d'une manière positive la sécurité de l'Europe centrale n'évacue pas pour autant d'autres menaces : « *Face à l'absence de danger militaire et d'ennemi déclaré, nous sommes conscients en Pologne d'autres dangers potentiels* ». ¹³⁶⁰ À l'époque, on craint surtout que ceux-ci soient déclenchés par les nationalismes en pleine renaissance en Europe et par la situation imprévisible à l'Est. L'Europe centrale se trouve alors dans une situation problématique pour son avenir qui dépendra de l'engagement de l'Occident à son égard, d'une éventuelle division de tout le continent ou même de son complet abandon. Néanmoins, l'Occident réagit très positivement aux changements en Europe centrale, mais son enthousiasme n'implique pas pour le moment une nouvelle stratégie en cette direction ni une définition des relations européennes, revue et corrigée par la nouvelle donne. De plus, les objectifs et attentes de l'Ouest par rapport à l'Europe centrale ne sont pas ni clairs ni précis. Il existe toujours un doute que l'Occident, au nom de stabilité et de bonnes relations avec Moscou, limite son soutien à la transformation en Europe centrale. « *Les alliances et les organisations euro-atlantiques ou strictement européennes devraient apprécier la sécurité en Europe centrale qui a une large dimension géostratégique et être conscients qu'un nouveau partage du continent menace. Il est nécessaire de convaincre que l'Europe constitue un seul espace du point de vue de la sécurité et de l'économie. Le territoire entre l'Allemagne et l'Orient, notre territoire et celui de nos partenaires du Triangle de Visegrád n'est pas une zone grise ni tampon, ni terre neutre.* » ¹³⁶¹

Dans ces conditions, la construction de la sécurité en Europe centrale se pose comme un devoir prioritaire qui nécessite des actions parallèles à de différents niveaux. La sécurité des pays de la région commence à se développer alors sur le plan paneuropéen, régional et bilatéral.

La dissolution du Pacte de Varsovie a été un grand pas en avant sur le chemin vers la souveraineté de toute la zone. Elle a mis fin à la longue période de soumission et a fait disparaître des structures, discréditées par des pratiques illégaux dans le passé, qui ne

¹³⁶⁰ SKUBISZEWSKI Krzysztof, l'exposé dans la Diète polonaise, le 8 mai 1992. WAŁĘSA Lech, *Droga do prawdy (Chemin vers la vérité)*, Varsovie, 2008, pp. 380-384.

¹³⁶¹ *Ibidem*.

répondaient plus à la réalité de la nouvelle époque. De nombreux pays européens étaient convaincus que le partage de l'Allemagne et de l'Europe servait la sécurité, la stabilité et la sécurité de la partie du monde où les deux guerres mondiales avaient éclaté. Pourtant, la disparition du Pacte de Varsovie n'a aucunement nuit à la sécurité européenne, d'ailleurs il n'avait jamais pour fonction de garantir véritablement la sécurité au milieu de l'Europe. Ainsi, du point de vue centre-européen, le démantèlement du Pacte ne crée pas de vide sécuritaire ni n'affaiblit la dissuasion parallèle de l'OTAN car les organisations avaient un caractère complètement différent.

« Pour la première fois, la nouvelle architecture européenne repose sur une association libre, économique et politique des nations démocratiques. »¹³⁶² Au tournant du XX^e et du XXI^e siècles, la sécurité de l'Europe centrale s'inscrit dans cette nouvelle architecture européenne et mondiale par le biais :

- des relations de l'Europe centrale avec les structures euro-atlantiques et l'intérêt que ces organisations porte à cette région ;
- de l'idée de sécurité paneuropéenne que partagent les pays européens ; l'importance de la CSCE/l'OSCE ;
- du rapprochement des pays de l'Europe centrale et les pays occidentaux auquel contribuent de nombreuses déclarations et accords bilatéraux ;
- du caractère indivisible de la sécurité ;
- de bonnes relations bilatérales avec le voisinage ;
- d'une coopération effective dans la région.

Le nouvel ordre européen se fonde sur les relations bilatérales harmonieuses et pacifiques entre les pays voisins. La coopération bilatérale et régionale détermine aussi la nouvelle orientation de la politique des pays centre-européens : réussie et équilibrée, cette collaboration en Europe centrale en fait la région stable qui peut aspirer au rôle important dans la nouvelle politique de sécurité sur tout le continent.

Au début du XXI^e siècle, la politique de la sécurité dans la région centre-européenne est multidimensionnelle et très active et ses résultats sont très positifs :

- la stabilisation des relations bilatérales avec les voisins ;
- la coopération régionale développée et efficace ;
- l'intégration avec les structures euro-atlantiques de sécurité ;
- l'élargissement du spectre des devoirs paneuropéens ;

¹³⁶² RUPNIK Jacques, *Trois dilemmes de l'Union élargie : sécurité, souveraineté, solidarité*, op. cit., p. 43.

- le renforcement du potentiel d'interaction ;
- la stabilité dans la région.

La sécurité de la région de l'Europe centrale se caractérise alors à la fois par la continuité puisque l'influence des défis traditionnels se fait toujours sentir, mais aussi par le changement qu'impose la caractéristique globale de nouveaux dangers et la nouvelle de la zone au sein de l'UE et de l'OTAN.

Ainsi, les relations de la région avec les pays limitrophes connaissent une avancée considérable : l'Europe centrale se garantit un environnement amical et coopératif. Le Groupe de Visegrád et son activité dans l'Initiative centre-européenne et dans le Conseil des États baltes sont des acquis inédits dans l'histoire et dans le paysage politique de cette partie de l'Europe. Malgré que ce contexte n'ait pas rapport direct à la paix et à la sécurité internationale, cette mise en place réussie de la coopération régionale efficace contribue à la stabilité générale. L'Europe centrale qui a souvent été dans le passé une zone de division, de domination extérieure, de conflits et de guerres donnent aussi l'exemple d'une coopération constructive avec les organisations euro-atlantiques.

La nouvelle situation géostratégique de l'Europe centrale ainsi que le processus d'adhésion à l'OTAN et à l'UE demandent aux pays centre-européens de s'adapter au nouvel environnement international et de modifier les objectifs de leur coopération car une nouvelle ère s'ouvre devant la région : « *L'Europe centrale vivra une nouvelle existence et occupera une nouvelle place dans le continent et dans le monde* ». ¹³⁶³

À partir du 1^{er} mai 2004, le Groupe de Visegrád est un membre à part entière de l'UE et de l'OTAN et se retrouve à la frontière de ces ensembles avec l'Europe orientale et du Sud-Est. Les pays membres reconnaissent qu'il est nécessaire d'élaborer des mécanismes de coopération à la fois à l'intérieur et l'extérieur de l'UE. L'approche des pays limitrophes avec la participation du Groupe de Visegrád, le transfert d'expériences et la promotion de l'esprit de coopération semblent des voies prometteuses pour éviter de nouvelles lignes de division sur les frontières extérieures de l'Union.

Les perspectives et des possibilités d'action du Groupe de Visegrád sont très prometteuses : il existe une réelle opportunité pour les pays centre-européens de créer la dimension orientale et du Sud-Est de la politique européenne ainsi que de définir les relations avec les pays limitrophes dans le cadre de la Nouvelle politique de voisinage. C'est une

¹³⁶³ *Géopolitique et diplomatie en Europe centrale et du sud-est ou l'Europe des autres*, op. cit.

chance historique dont le Groupe est capable de tirer des avantages pour sa région et pour toute l'Europe s'il sait surtout faire preuve de sa volonté ferme de coopération.

« *Si vous aviez pu, vous auriez choisi une autre position géographique car la fierté et l'indépendance vous exposent aux conflits potentiels avec les voisins. (...) vous prenez vos affaires dans vos mains, vous n'attendez pas les autres, mais vous croyez en vous* »¹³⁶⁴, ainsi Henry Kissinger parle de la Pologne, mais son propos ne sonne pas moins justement si l'on applique à toute l'Europe centrale.

Toutes les formes de coopération pourvue qu'elles s'inscrivent dans la continuité et évoluent en fonction du contexte plus général se trouvent dans l'intérêt stratégique de toute la région centre-européenne. La diplomatie qui a pour objectif le partage efficace et délicat des zones de coopération et d'éviter le conflit entre les institutions, a un rôle important à jouer dans le cas du Groupe de Visegrád qui est une structure informelle, composée des quatre États souverains dont aucun ne doit la monopoliser ou utiliser à des fins particularistes. C'est seulement à cette condition et libre de querelles et de rivalités intestines que le Groupe peut s'imposer sur l'arène européenne et mondiale. Est-ce que il y parviendra ? Nous ne connaissons pas encore la réponse...

Toutes les régions dans le monde entier aspirent à la sécurité, c'est une exigence cruciale pour leur survie, une garantie fondamentale pour sauvegarder leurs identités et cultures. Après le 11 septembre 2001, la perception des dangers qui menacent la sécurité internationale, a changé radicalement, mais la crise irakienne a partagé les États-Unis et l'Europe quant à l'approche face à la sécurité mondiale.

« *La politique internationale forme un tout, et ce, dans la durée.* »¹³⁶⁵ La nature des dangers contemporains et des défis pour la sécurité internationale, le degré de complication de l'environnement de la sécurité nécessitent une nouvelle approche face aux problèmes du monde qui exigent des solutions rapides. Les acteurs non-étatiques, par exemples des régions, jouent un rôle plus important par le passé dans les relations internationales, y comprises celles concernant la sécurité. C'est un facteur que la nouvelle approche de la sécurité devrait prendre en compte, de même que des aspects économiques, scientifiques, techniques, sociaux, culturels, idéologiques et religieux de la problématique sécuritaire où il faut aussi inscrire un lien constant entre la sécurité intérieure, un élément important de la sécurité nationale celle du pays et de la nation, et la sécurité extérieure, internationale.

¹³⁶⁴ *Globalny realizm (Le réalisme global)*, l'interview avec Henry KISSINGER, op. cit., pp. 53-55.

¹³⁶⁵ DE MONTBRIAL Thierry, *Quinze ans qui bouleversèrent le monde...*, op. cit., p. 418.

Compte tenu du large spectre de dangers et de défis qui ont apparu au seuil du XXI^e siècle, une question s'impose : est-ce que les institutions internationales, chargées de la sécurité collective telles que l'ONU, l'OTAN, l'UE ou l'OSCE sont-elles prêtes à les affronter?

Notre travail n'a pas d'ambition de dessiner un modèle concret de la sécurité pour la région centre-européenne ni d'avancer des solutions précises. Nous avons essayé d'esquisser les directions que la réflexion sur ce problème devrait prendre. À notre avis, les tendances observées aujourd'hui : la puissance russe, l'Europe faible et l'OTAN divisées, indiquent un tournant dans la réalité politique du monde tel que l'a laissé la fin de la Guerre froide. De plus, la liste des problèmes s'allonge : la crise financière dans l'UE, le blocage des actions de l'OSCE, les différentes approches de la crise libyenne, l'augmentation des dépenses militaires de certains pays et les différences envers les missions de l'OTAN. Nous pouvons constater que le monde d'après la Guerre froide s'est véritablement terminé en 2008 avec la crise financière et la guerre en Géorgie. Nous sommes alors rentrés dans une nouvelle époque.

Il existe une différence majeure entre les intérêts des pays européens dans le proche voisinage de la Russie et de ceux qui se trouvent plus à l'Ouest, notamment l'Allemagne. Dans les pays qui se trouvent en périphérie orientale comparent la puissance russe à la leur et s'inquiètent si le reste de l'Europe sera prêt à les protéger en cas d'une invasion russe. C'est à ces craintes et angoisses que le Groupe de Visegrád doit répondre, capable d'assurer sa propre protection. On comprend qu'une telle alliance géographique est nécessaire au cœur de l'Europe.

La sécurité internationale basée sur la coopération avec les alliés et les partenaires – où l'OTAN et l'UE font partie du même ensemble et ne sont pas considérées comme des choix alternatifs – est fondamentale. Comme le souligne Ryszard Zięba : « *L'Union européenne est efficace dans la coopération avec l'OTAN car elle ne dispose pas encore de toutes les capacités et les biens nécessaires* ». ¹³⁶⁶ L'Union dispose de ses propres attributs attractifs de la sphère civile que peut utiliser, notamment dans ses missions de stabilisation. D'un côté, les pays centre-européens adhérant à l'OTAN améliorent leur position internationale et reçoivent une garantie importante pour leur sécurité. De l'autre côté, l'OTAN étend ses influences en augmentant la zone de stabilité militaire et politique sur tout le continent européen. L'Europe centrale profite donc de l'élargissement qui se révèle aussi bénéfique pour les autres membres de l'Alliance atlantique, les avantages sont réciproques car après l'adhésion de nouveaux

¹³⁶⁶ ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe...*, op. cit., p. 295.

pays, la zone de la sécurité en Europe s'élargit. Nous pouvons citer Varia Vike-Freiberg qui, à l'interrogation du moment du peuple letton « *Qu'est-ce que nous apporte l'intégration avec les structures euro-atlantiques ?* », a répondu : « *Allumez vos télé et regardez se qui se passe en Géorgie. Et remerciez Dieu que nous ne soyons pas dans la même situation* ». ¹³⁶⁷

La sécurité gagne de plus en plus d'aspects à caractère paramilitaire et dans ce contexte l'UE prend de l'importance car elle possède à sa disposition des instruments plus appropriés. Par exemple, en ce qui concerne la sécurité énergétique, l'UE est plus compétente que l'OTAN.

Pourtant, il ne faut pas oublier que la sécurité ne se résume pas au bon fonctionnement des institutions internationales ni aux garanties que donnent des alliées, mais elle est avant tout l'œuvre de celui qui cherche à se protéger. Bien entendu, l'entrée dans les institutions et des alliances augmente le potentiel de dissuasion et l'intégration européenne multiplie la force de toutes les nations qui ont créé la communauté euro-atlantique de sécurité. Mais la clé de la sécurité de l'Europe centrale se trouve dans un équilibre entre les institutions euro-atlantiques de sécurité et la coopération régionale renforcée par les relations avec les pays et régions limitrophes.

Les changements géopolitiques dynamiques que le monde traverse depuis deux décades aboutissent à la cristallisation du nouvel ordre international : l'ordre mono-centrique avec une seule puissance dominante fait place à l'ordre polycentrique basé sur l'hégémonie des puissances régionales. Fait caractéristique de ce dernier : seules les « grandes zones » deviennent indépendantes et souveraines ce qui prouvent qu'à l'heure actuelle seulement les espaces géographiques souverains idéologiquement et diversifiés ethniquement, homogènes sur le plan politique et spatial sont capables de créer leur géopolitique.

Nous observons les tendances intégratrices à l'échelle continentale, de plus en plus fortes, et qui concernent aussi bien le domaine économique que politique. Du point de vue de la géopolitique, la tendance intégration politique globale est forte. Les processus politiques et économiques d'intégration s'accompagnent de la déterritorialisation du monde. Les frontières ne disparaissent pas mais changent de caractère, la souveraineté ou le rôle des pays nationaux se transforment.

L'évolution du nouvel ordre international exige une nouvelle architecture de la sécurité à l'échelle globale et régionale. La division du monde basée sur l'équilibre entre deux blocs géostratégiques est bel et bien devenue l'Histoire.

¹³⁶⁷ *Na czym polegają błędy Ukrainy ? (Quels sont les erreurs de l'Ukraine ?)*, op. cit.

Les nouveaux défis impliquent aujourd'hui la nécessité de régionaliser la réaction stratégique en Europe qu'imposent la policentralisation du monde et la spécificité des dangers asymétriques qui apparaissent comme le plus grand challenge stratégique des années à venir. La régionalisation devrait s'appuyer sur les bases les plus larges possibles, le système anti-missile en donne un exemple probant. L'Europe centrale se retrouve donc confrontée au défi crucial pour la région et qui doit prendre en compte la dynamique des processus d'intégration : il lui faut construire un nouveau système de sécurité fondé sur d'autres critères que les frontières politiques ou ethniques artificielles.

Au XXI^e siècle, la sécurité est à l'heure de changements profonds par rapport au siècle précédent. Elle devient de plus en plus complexe, diversifiée et difficile à prévoir, le nombre de ses acteurs ne cesse de croître, selon la devise de Sartre « *Je suis responsable de tout* ». ¹³⁶⁸

Une guerre classique entre les États est de moins en moins probable. Les nouvelles attentes, exigences et nécessités modifient l'environnement des actions à venir dont leurs participants et structures restent cependant liés entre eux. Tous ces facteurs influencent la sécurité qui concerne presque tous les domaines de la vie et dont l'approche doit prendre en compte :

- l'approche multilatérale des crises et des conflits ainsi que la nécessité de répondre à tous les défis de la sécurité contemporaine ;
- la prévention comme forme d'action qui devrait se trouver au centre de la sécurité ;
- l'indivisibilité de la sécurité.

Le combat contre le terrorisme par exemple suppose la coopération internationale car elle seule est capable d'apporter des solutions efficaces car définies acceptées d'un commun accord. La coopération des organisations les plus importantes pour ce domaine de la vie internationale se trouve également au premier plan car elle favorise l'efficacité de tout modèle de la sécurité. C'est pourquoi il est nécessaire notamment de :

- renforcer le rôle des Nations unies ;
- intensifier la coopération transatlantique ;
- augmenter le rôle de l'UE ;
- assurer la stabilité en Europe du Sud et en Proche Orient ;
- resserrer les rapports avec la Russie ;

¹³⁶⁸ SARTRE Paul, *L'être et le néant*, Paris, 1955, p. 641.

- améliorer la coopération avec les nombreuses organisations régionales ainsi qu'avec les pays limitrophes car de telles initiatives bien que locales favorisent l'assurance de la stabilité et de la paix mondiale.

La transformation de notre civilisation et les tendances du développement, culturel, social et sociétale influencent aussi grandement la sécurité du XXI^e siècle. Suite à la croissance démographique, les changements environnementaux, la globalisation, le développement de la science, de la technique et de la technologie, le monde est confronté à de nouvelles formes de dangers et à des menaces jusqu'aujourd'hui inconnus auxquels doivent répondre des scénarios de la sécurité inédits.

Le système de la sécurité qu'attend la région de l'Europe centrale, indissociablement lié à ces facteurs généraux, dépendant de leur dynamique et de leur caractère souvent imprévisible, doit s'adapter aux nouvelles formes de conflit et aux solutions. Angela Merkel a déclaré : « *Je suis convaincue que, capables au XX^e siècle de détruire le mur de barbelé et de béton, nous aurons aujourd'hui assez de forces pour vaincre les murs et obstacles du XXI^e siècle, ceux qui sont dans nos têtes, barrières de myope qui séparent le présent de l'avenir* ». ¹³⁶⁹

« *Se libérer n'est rien, l'ardu, c'est de savoir être libre* » a déclaré Albert Camus. Notre recherche a prouvé que la recherche de la sécurité a été l'un des buts suprêmes auxquels aspirait au cours de siècles l'Europe centrale, prisonnière de sa position géopolitique au milieu de l'Europe entre l'Est et l'Ouest. Les nations centre-européennes expérimentées par leur Histoire ne se sentiront jamais en sécurité et savent bien que leur situation naturelle exige une grande prudence et une attention extrême quand elles nouent des alliances et s'engagent sur le forum international. Cette attitude de précaution poussée s'impose toujours et reste d'autant plus d'actualité que la « Nouvelle Europe » n'a pas encore trouvé son système de sécurité définitif...

¹³⁶⁹ Discours d'Angela Merkel, le chancelier allemand devant le Congrès des États-Unis, le 3 novembre 2009, *Gazeta Wyborcza*, 07-08.11.2009.

LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET CARTES

Cartes

Carte 1 : Europe de l'après-guerre, 1946.	46
Carte 2 : L'Europe divisée pendant la Guerre froide.	52
Carte 3 : La carte de l'Europe centrale selon les différentes conceptions.....	58
Carte 4 : L'Europe centrale comme un concept historique, politique, culturel et géographique.	59
Carte 5 : L'Europe centrale au début de XIX ^e siècle.	60
Carte 6 : L'Europe centrale au XIX ^e siècle.	62
Carte 7 : L'Europe centrale en 1817.	63
Carte 8 : Les pays de l'Europe centrale en 2006.	80
Carte 9 : La frontière orientale de la civilisation occidentale.....	84
Carte 10 : L'Europe centrale au X ^e siècle.	87
Carte 11 : L'Europe centrale 1200-1400.....	88
Carte 12 : L'Europe centrale en 1555	90
Carte 13 : L'Europe en 1872.	92
Carte 14 : L'Europe centrale, l'empire allemand et la monarchie austro-hongroise.	93
Carte 15 : L'Europe centrale en 1916.	94
Carte 16 : Les alliances et les relations de la Tchécoslovaquie avec la France et les pays d'Europe centrale.	97
Carte 17 : La Mitteleuropa	108
Carte 18 : Les pays de Pacte de Varsovie, de l'OTAN et les pays neutres.	152
Carte 19 : Les directions d'une attaque prévue des armées de Pacte de Varsovie sur l'Europe. La carte préparée par l'État-major de l'Armée polonaise en octobre 1979.....	156
Carte 20 : L'Europe centrale 1992-1996.....	163
Carte 21 : Les pays de la région centre-européenne.....	508
Carte 22 : Les éléments de l'Approche européenne adaptative progressive déployés en Europe centrale.	531
Carte 23 : L'approvisionnement en gaz de l'Europe centrale.	583
Carte 24: L'Union européenne au 1er janvier 2007.....	596

Tableaux

Tableau 1 : La comparaison de deux superpuissances : les États-Unis et l'URSS durant la Guerre froide.	45
Tableau 2 : Les révolutions démocratiques en Europe centrale et orientale.	51
Tableau 3 : La caractéristique comparative de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale durant la Guerre froide.	65
Tableau 4 : Les étapes de la transformation dans les différents domaines de l'État.	121
Tableau 5 : La caractéristique comparative du système communiste et du système démocratique. ...	126
Tableau 6 : Une classification des régimes selon le taux de démocratie, d'après Freedom House.	134
Tableau 7 : Le taux de la démocratisation d'après Freedom House.	134
Tableau 8 : L'indicateur des libertés citoyennes.	135
Tableau 9 : L'indicateur de participation de la société civile.	141
Tableau 10 : Les économies en transition : taux de croissance du PIB réel, 1993-2002.	145
Tableau 11 : Les caractéristiques économiques des pays de l'Europe centrale en transformation.	145
Tableau 12 : Pays en transition : indicateurs économiques, démocratiques et de libéralisation.	146
Tableau 13 : Les caractéristiques comparatives du système bipolaire et du système multipolaire.	158
Tableau 14 : La structure ethnique des pays de Groupe de Visegrád.	161
Tableau 15 : La structure religieuse des pays du Groupe de Visegrád.	162
Tableau 16 : Les relations entre les secteurs et les niveaux de sécurité.	181
Tableau 17 : Les différentes définitions de sécurité.	190
Tableau 18 : La sécurité selon l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale.	224
Tableau 19 : Les pays signataires du " <i>Partenariat pour la Paix</i> ".	227
Tableau 20 : Les eurorégions avec la participation des pays du Groupe de Visegrád.	327
Tableau 21 : La structure ethnique, nationale et religieuse des Balkans.	352
Tableau 22 : Les organisations et initiatives régionales dans un contexte de la sécurité régionale euro-atlantique.	362
Tableau 23 : La participation de la Pologne dans les missions de l'OSCE dans les années 1991-2012.	386
Tableau 24 : La participation des pays du Groupe de Visegrád dans les opérations militaires et les missions civiles de l'UE (mars 2012).	409
Tableau 25 : Les étapes d'intégration des pays du Groupe de Visegrád avec l'UE.	410
Tableau 26 : Les missions de l'OTAN d'après le Traité de Washington et la Charte des Nations unies.	413
Tableau 27 : L'OTAN dans la politique des pays du Groupe de Visegrád.	431
Tableau 28 : Le secteur de la défense dans les pays du Groupe de Visegrád (2009).	434
Tableau 29 : La participation des pays du Groupe de Visegrád dans les opérations et missions de l'OTAN.	440
Tableau 30 : La participation des pays du Groupe de Visegrád dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU (29 février 2012).	448
Tableau 31 : La contribution des pays du Groupe de Visegrád aux opérations de maintien de la paix de l'ONU (29 février 2012).	449
Tableau 32 : Les types du terrorisme et leur impact sur les pays du Groupe de Visegrád.	499
Tableau 33 : La participation des pays centre-européens dans les organisations et structures régionales.	516
Tableau 34 : Les arsenaux nucléaires des pays puissances (d'après les données officielles 2012). ...	523
Tableau 35 : Les étapes de l'Approche européenne adaptative progressive.	531
Tableau 36 : Les budgets de la défense dans les pays de l'Europe centrale dans les années 1992-2001.	541
Tableau 37 : Le gaz naturel et le pétrole sur le territoire de l'ex-URSS à la fin de 2011.	570
Tableau 38 : Les importations du gaz russe par les pays européens (2011).	571

Tableau 39 : Politique énergétique de l'Union européenne et son implication pour l'Europe centrale.	577
Tableau 40 : L'approvisionnement énergétique des pays du Groupe de Visegrád.	578
Tableau 41 : La perspective Est de l'Union européenne selon les différentes conceptions.	606
Tableau 42 : Les propositions des pays du Groupe de Visegrád sur la PEV et le Partenariat oriental.	610
Tableau 43 : La participation des pays du Groupe de Visegrád dans les organisations internationales et régionales à caractère sécuritaire (2012).	631

Graphiques

Graphique 1 : La durée de la mise en place des réformes dans les différents domaines de l'État.....	122
Graphique 2 : La croissance des inégalités des revenus des ménages pendant la période 1994-2002.....	137
Graphique 3 : Les changements dans la distribution du produit national (l'indicateur de Gini).	138
Graphique 4 : Le pourcentage de la population au-dessous du seuil de pauvreté.....	139
Graphique 5 : Les changements de la structure des dépenses des groupes sociaux.....	140
Graphique 6 : Le retard des pays de l'Europe centrale par rapport à l'économie européenne (en 1999).....	144
Graphique 7 : L'efficacité de la transformation dans les pays de l'Europe centrale (PIB par rapport à l'année 1989, 1989=100%).....	146
Graphique 8 : La stabilisation macroéconomique à la fin de transformation (2000).....	147
Graphique 9 : La fluctuation du PIB et de l'inflation dans les économies en transformation (les années 1989-1999).	170
Graphique 10 : L'extension des réformes structurelles.....	171
Graphique 11 : La position géopolitique de l'Europe centrale.	268
Graphique 12 : La classification en zones spécifiques de différents niveaux de sécurité.....	301
Graphique 13 : Les donateurs de l'aide financière pour l'Europe centrale dans les années 1990-1996.	349
Graphique 14 : Les destinataires de l'aide financière non remboursable en Europe centrale 1990-1996.....	349
Graphique 15 : L'OTAN, l'Union européenne, l'Union de l'Europe occidentale à l'aube du XXI ^e siècle (2000).....	398
Graphique 16 : Les axes géostratégiques en Europe centrale.	464
Graphique 17 : Le système multipolaire de sécurité.	489
Graphique 18 : Les facteurs qui influencent le système de la sécurité en Europe centrale....	509
Graphique 19 : Le système de sécurité de l'Europe centrale.	517
Graphique 20: Les phases du vol d'un missile balistique.	527
Graphique 21 : Les budgets de la défense dans les années 1992-2001 dans les régions engagées dans la Guerre froide (valeur en %)......	541
Graphique 22 : La dépendance du Groupe de Visegrád en fournitures russes - le gaz.....	580
Graphique 23 : La dépendance du Groupe de Visegrád en fournitures russes – pétrole.	580

SOURCES

Structures dans lesquelles ont été effectuées les recherches de terrain

(2005-2013)

- Biblioteka Sejmowa Rzeczypospolitej Polskiej (Bibliothèque de la Diète polonaise) à Varsovie
- Centre de la Documentation Française à Paris
- Centrum Europejskie Natolin (Centre européen Natolin) à Varsovie
- Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego (Centre européen de l'Université de Varsovie) à Varsovie
- DemosEuropa Centrum Strategii Europejskiej (DemosEuropa Centre de stratégie européenne) à Varsovie
- Dom Spotkań z Historią (Maison des Rencontres avec l'Histoire) à Varsovie
- Fundacja Centrum Solidarności (Fondation Centre « Solidarność ») à Gdańsk
- Fundacja Instytut Studiów Strategicznych (Fondation Institut des Études stratégiques) à Cracovie
- Instytut Europy Środkowo-Wschodniej (Institut de l'Europe centrale et orientale) à Lublin
- Kolegium Europy Wschodniej (Collège de l'Europe orientale) à Lublin
- Ośrodek Myśli Politycznej (Centre de pensée politique) à Cracovie
- Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des études orientales) à Varsovie
- Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales) à Varsovie
- Stowarzyszenie Wschodnioeuropejskie Centrum Demokratyczne (Association Centre démocratique de l'Europe de l'Est) à Varsovie
- Instytut Kościuszki (Institut de Kościuszko) à Cracovie

Archives

- Archiwum Uniwersytetu Jagiellońskiego (Archive de l'Université de Jagellon) à Cracovie
- Centralna Biblioteka Wojskowa (Bibliothèque centrale militaire) à Varsovie
- Centralne Archiwum Wojskowe (Archive central militaire) à Varsovie
- Instytut Pamięci Narodowej (Institut de la Mémoire nationale) à Varsovie
- Ośrodek Karta (Centre « Carte ») à Varsovie
- Polskie Archiwa Państwowe w Internecie (Archives polonaises nationales sur Internet)
- Zakład Narodowy im. Ossolińskich (Maison d'Édition de la famille Ossolińscy) à Wrocław

Archives publiés

Documents gouvernementaux

Documents du gouvernement polonais

- *Doktryna obronna Rzeczypospolitej Polskiej, Uchwała Komitetu Obrony Kraju z dnia 21 lutego 1990 roku w sprawie doktryny obronnej Rzeczypospolitej Polskiej, System Informacji Prawnej LEX, Monitor Polski 90.9.66 (La doctrine défensive de la République de la Pologne, Arrêté du Comité de la défense du pays du 21 février 1990 sur la doctrine défensive de la République de la Pologne, Système juridique LEX, Moniteur Polonais 90.9.66)*
- KOŁODZIEJAK Zygmunt et al., *Potencjał obronno-ekonomiczny państw Układu Warszawskiego (Le potentiel militaire et économique des pays du Pacte de Varsovie)*, Varsovie : Éditions du Ministère polonais de la défense nationale, 1981, coll. Ideologia, Polityka, Obronność (Idéologie, politique, défense), pp. 5-35
- *Okrągły Stół (Table ronde)*, Varsovie : Kancelaria Prezydenta Rzeczypospolitej Polskiej (Chancellerie du Président de la Pologne), 1999
- *Organizacja Układu Warszawskiego : Ludowa Republika Bułgarii, Czechosłowacka Republika Socjalistyczna, Niemiecka Republika Demokratyczna, Socjalistyczna Republika Rumunii, Węgierska Republika Ludowa, Polska Rzeczpospolita Ludowa, Związek Socjalistycznych Republik Radzieckich; dokumenty 1955-1985 (Les structures du Pacte de Varsovie : la République Populaire de Bulgarie, la République socialiste de Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, la République populaire de Pologne, la République socialiste roumaine, la République populaire hongroise, l'Union des républiques socialistes soviétique ; documents 1955-1985)*, Ministère des affaires étrangères de la Pologne populaire, Varsovie : Książka i Wiedza, 1986
- *Program przygotowań polskiej prezydencji w Radzie europejskiej (Le Programme de Préparation de la Présidence du Conseil de l'UE par la Pologne)* [en ligne]. 13 janvier 2009, [réf. 12.03.2012]. Disponible sur : <http://prezydencjaue.gov.pl/>
- STANCZYKIEWICZ Eugeniusz, *Socjalistyczna koalicja obronna (La coalition socialiste de défense)*, Varsovie : Ministère polonais de la défense, 1980
- *Statut Zjednoczonych Sił Zbrojnych państw-stron Układu Warszawskiego i organów kierowania nimi (na czas wojny) (Le statut des Forces militaires unifiées des États-*

parties du Pacte de Varsovie et de leurs commandements durant la guerre), la traduction d'après *Gazeta Polska (Journal Polonais)*, 21.10.1998

- *Strategia bezpieczeństwa narodowego Rzeczypospolitej polskiej podpisana przez Prezydenta RP 8 września 2003 r. (La stratégie de la sécurité nationale de la Pologne signé par le président de la Pologne le 8 septembre 2003)* [en ligne]. 2003, [réf. 06.04.2011]. Disponible sur : <http://www.msz.gov.pl/Strategia,Bezpieczenstwa,Narodowego,RP,162.html>
- *Strategia bezpieczeństwa Rzeczypospolitej Polskiej przyjęta na posiedzeniu Rady Ministrów w dniu 4 stycznia 2000 roku (La stratégie de sécurité de la République de la Pologne acceptée durant la session du Conseil des ministres le 4 janvier 2000)*
- *Traité de l'amitié et de la solidarité entre la Pologne et la France*, Paris, 9 avril 1991, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 2, Varsovie, 1991
- *Układ o przyjaźni, współpracy i pomocy wzajemnej między Ludową Republiką Albanii, Ludową Republiką Bułgarii, Węgierską Republiką Ludową, Niemiecką Republiką Demokratyczną, Polską Rzeczpospolitą Ludową, Rumuńską Republiką Ludową, Związkiem Socjalistycznych Republik Radzieckich i Republiką Czechosłowacką podpisany w Warszawie dnia 14 maja 1955 roku, System informacji Prawnej LEX, Dziennik Ustaw 55.30.182 (L'accord sur l'amitié, la coopération et l'aide réciproque entre la République Populaire d'Albanie, la République Populaire de Bulgarie, la République populaire hongroise, la République démocratique allemande, la République populaire de Pologne, la République socialiste roumaine, l'Union des républiques socialistes soviétique et la République socialiste de Tchécoslovaquie signé le 14 mai 1955, System d'information juridique LEX, Journal 55.30.182)*
- *Założenia polskiej polityki bezpieczeństwa. Polityka bezpieczeństwa i strategia obronna Rzeczypospolitej Polskiej (La politique polonaise de sécurité. La politique de sécurité et la stratégie de défense de la République de la Pologne)*, 02.22.1992
- *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 3, 1999

Documents de la chancellerie de la Diète polonaise

- PUZYNA Stanisław, *Współpraca międzyparlamentarna państw Grupy Wyszehradzkiej w latach 1998-2004 (La coopération interparlementaire des pays du*

Groupe de Visegrád dans les années 1998-2004), Varsovie: Chancellerie de la Diète polonaise Bureau d'Information et de la documentation, juin 2004, 27 p.

- *Układ między Rzeczpospolitą Polską a Czeską i Słowacką Republiką Federacyjną o dobrym sąsiedztwie, solidarności i przyjacielskiej współpracy sporządzony w Krakowie dnia 6 października 1991 r. (Traité de bon voisinage, de solidarité et de coopération amicale entre la Pologne et la Tchécoslovaquie fait à Cracovie le 6 octobre 1991)*, *Dziennik Ustaw (Journal Officiel)*, n° 59, position 296, 1992, *Internetowy System Aktów Prawnych (Système électronique des actes juridiques)* [en ligne]. 1991, [réf. 22.10.2010]. Disponible sur : <http://isap.sejm.gov.pl/DetailsServlet?id=WDU19920590296>
- *Układ między Rzeczpospolitą Polską a Republiką Węgierską o przyjacielskiej i dobrosąsiedzkiej współpracy, sporządzony w Krakowie dnia 6 października 1991 r. (Traité de bon voisinage et de coopération amicale entre la Pologne et la Hongrie fait à Cracovie le 6 octobre 1991)*, *Dziennik Ustaw (Journal Officiel)*, 1992, n° 59, position 298, *Internetowy System Aktów Prawnych (Système électronique des actes juridiques)* [en ligne]. 1991, [réf. 22.10.2010]. Disponible sur: <http://isap.sejm.gov.pl/DetailsServlet?id=WDU19920590298>
- *Zaciskanie pętli : tajne dokumenty dotyczące Czechosłowacji 1968 r. (Le nœud se resserre : les documents secrets concernant la Tchécoslovaquie de 1968)*, éd. par GARLICKI Andrzej, PACZKOWSKI Andrzej, Varsovie : La chancellerie de la Diète, 1995

Documents de Parti ouvrier unifié polonais

- MARCINKOWSKI Adam, *Układ Warszawski gwarantem bezpieczeństwa i pokoju w Europie (Le Pacte de Varsovie comme le garant de la sécurité et de la paix en Europe)*, la publication du Département idéologique du Comité centrale du Parti ouvrier unifié polonais, Varsovie : Książka i Wiedza, 1985

Documents officiels

Accord de libre-échange centre-européen

- *Środkowoeuropejska umowa o wolnym handlu CEFTA zawarta przez Republikę Czeską, Republikę Węgierską, Republikę Słowacką i Rzeczpospolitą Polską, sporządzona w Krakowie dnia 21 grudnia 1992 (Accord de libre-échange centre-européen entre la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne, fait à Cracovie le 21 décembre 1992), Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej (Journal Officiel de la République de la Pologne), Varsovie: Chancellerie du Premier ministre polonais, 1994*

Administration des États-Unis

- *National Security Strategy 2006* [en ligne]. 2006, [réf. 14.01.2011]. Disponible sur : <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss/2006/>
- *Treaty on the Non-proliferation of nuclear weapons, 1er juillet 1968* [en ligne]. 1999, [réf. 12.02.2011]. Disponible sur : <http://www.state.gov/www/global/arms/treaties/npt1.html#1>

Conseil d'Europe

- *Le sommet du Conseil d'Europe à Varsovie les 16-17.05.2005* [en ligne]. 2005, [réf. 17.05.2011]. Disponible sur : http://www.coe.int/t/dcr/summit/default_pl.asp

Conseil des États de la mer Baltique

- *Action Programs for The Baltic Sea States Co-operation, Summit Negotiating Committee à Visby le 2 mai 1996* [en ligne]. 2 mai 1996, [réf. 05.08.2009]. Disponible sur : http://www.cbss.org/component/option,com_attachments/id,155/task,download/
- *Agenda 21 for the Baltic Sea Region - Baltic 21 Final Draft* [en ligne]. 10 juin 1998, [réf. 05.08.2009]. Disponible sur : <http://www.baltic21.org/>

Groupe de Visegrád

- *Aide-mémoire des gouvernements des pays de la Région des Visegrades aux gouvernements de la Communauté Européenne, communiqué à Bruxelles le 21 juin 1993 (Aide-mémoire des*

- gouvernements du Groupe de Visegrád aux pays de la Communauté européenne, transmis à Bruxelles le 21 juin 1993), Zbiór Dokumentów (Les documents), n° 2, 1993*
- *Declaration of the Budapest V4 Energy Security Summit* [en ligne]. 24 février 2010, [réf. 12.02.2011]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/2010/declaration-of-the>
 - *Declaration of the Visegrad Group Responsibility for a Strong NATO* [en ligne]. 18 avril 2012, [réf. 19.05.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/documents/official-statements/declaration-of-the>
 - *Declaration of Prime Ministeres of the Czech Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Poland and the Slovak Republic on cooperation of the Visegrád Group countries after their accession on the European Union* [en ligne]. 12 mai 2004, [réf. 10.01.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/2004/declaration-of-prime>
 - *Deklaracja o współpracy Rzeczypospolitej Polskiej, Czeskiej i Slovacckiej Republiki Federacyjnej i Republiki Węgierskiej w dążeniu do integracji europejskiej (Déclaration sur la coopération entre la Pologne, la Tchèque, la Slovaquie et la Hongrie concernant leurs aspirations à l'intégration européenne), Visegrád, 15 février 1991, Zbiór Dokumentów (Les documents), n° 1, 1992*
 - *Guidelines on the Future Areas of Visegrad Cooperation, d'après Déclaration de Kroměříž* [en ligne]. 11 avril 2012, [réf. 10.01.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/cooperation/guidelines-on-the-future-110412>
 - *Joint Political Statement of the Visegrad Group on the Strengthening of the European Neighbourhood Policy* [en ligne]. 22 janvier 2007, [réf. 14.02.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/official-statements/documents/joint-political>
 - *Joint Communiqué of the Ministers of Defence of the Visegrad Group, Limoměřice, 4 mai 2012* [en ligne]. 2012, [réf. 18.07.2012]. Disponible sur : <http://www.mon.gov.pl/pliki/File/dok1.pdf>
 - *Joint Political Statement of the Visegrad Group on the Strengthening of the European Neighbourhood Policy* [en ligne]. 22 janvier 2007, [réf. 14.02.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/official-statements/documents/joint-political>
 - *La lettre des ministres du Groupe de Visegrád à Gungter Oettinger, le commissaire européen de l'énergie sur le développement de l'infrastructure énergétique dans la région et dans l'UE* [en ligne]. 14 septembre 2010, [réf. 20.03.2011]. Disponible sur :

<http://www.euractiv.pl/politykaregionalna/wywiad/list--ministrow-grupy-wyszehradzkiej-do-komisarza-oettingera-ws-finansowania-interkonektorow-002067>

- *Oświadczenie ministrów spraw zagranicznych „państw trójkąta” w sprawie współpracy z Sojuszem Północnoatlantyckim (Déclaration des ministres des affaires étrangères "des pays du Triangle" sur la coopération avec l'Alliance nord-atlantique)*, Cracovie, 5 octobre 1991, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 2, 1992
- *Posłanie przywódców państw Trójkąta Wyszehradzkiego do Członków Rady Europejskiej (Appel des dirigeants des pays du Triangle de Visegrád aux membres de Conseil européen)*, Prague 6 mai 1992, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 3, 1992
- *Program polskiej prezydencji w Grupie Wyszehradzkiej. Grupa Wyszehradzka na rzecz Integracji i Spójności. Lipiec 2012 - czerwiec 2013 (Le programme de la présidence polonaise dans le Groupe de Visegrád. Le Groupe de Visegrád pour l'intégration et la cohésion. Juillet 2012 - juin 2013)*, Varsovie, juin 2012
- *Szczyt Trójkąta Wyszehradzkiego (Le sommet de Triangle de Visegrád)*, Prague, 5-6 mai 1992, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 2, 1992
- *The Bratislava Declaration of the Prime Ministers of the Czech Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Poland and the Slovak Republic on the occasion of the 20th anniversary of the Visegrad Group à Bratislava* [en ligne]. 15 février 2011, [réf. 16.02.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/2011/the-bratislava>
- *The Visegrad Group Foreign Ministers' Joint Statement on the V4/IVF activities towards the Eastern Partnership, Prague* [en ligne]. 5 mars 2012, [réf. 19.05.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/on-v4-ivf-activities-twrds-eap>
- *Wspólne oświadczenie przewodniczących komisji spraw zagranicznych, komisji integracji europejskiej i komisji obrony czterech państw grupy wyszehradzkiej przyjęte podczas V spotkania (Déclaration commune des chefs des commissions des affaires étrangères, de la commission de l'intégration européenne et de la commission de la défense des pays du Groupe de Visegrád à Bratislava 26-28 avril 2000)* [en ligne]. 28 avril 2000, [réf. 26.11.2011]. Disponible sur : <http://ww2.senat.pl/k4/dok/diar/63/6304.htm>

Initiative centre-européenne

- *Deklaracja przyjęta przez szefów rządów państw członkowskich Inicjatywy Środkowo-europejskiej (Déclaration des chefs des gouvernements des pays membres de l'Initiative centre-européenne)*, Trieste, 16 juillet 1994, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 3, 1994
- *Deklaracja przyjęta na wiosennej sesji ministrów spraw zagranicznych państw członkowskich Inicjatywy Środkowoeuropejskiej (Déclaration des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Initiative centre-européenne)*, Budapest, 22-23 mars 1993, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 1, 1993
- *Dokument końcowy po spotkaniu szefów rządów państw członkowskich Inicjatywy Środkowo-europejskiej (Document final après la rencontre des Chefs des gouvernements des pays membres de l'Initiative centre-européenne)*, Varsovie, 6-7 octobre 1995, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 4, 1995
- *Meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the Member States of the Central European Initiative Final Document, Karlovy Vary* [en ligne]. 24 juin 1999, [réf. 20.11.2010]. Disponible sur: http://www.mzv.cz/file/18328/_1999mfa_karlovy_final.pdf
- *Meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the Member States of the Central European Initiative Final Document, Sarajevo 1997* [en ligne]. 1997, [réf. 23.04.2009]. Disponible sur: <http://www.ceinet.org/metings/findoc.htm>
- *Meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the Member States of the Central European Initiative, Final Document, Island of Brijuni* [en ligne]. 1998, [réf. 20.11.2010]. Disponible sur: http://www.mzv.cz/file/18298/_1998mfa_brioni_final.pdf

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

- *Budapest Document 1994, Towards a genuine partnership in new area* [en ligne]. 5-6 décembre 1994, [réf. 08.02.2011]. Disponible sur : <http://www.osce.org/mc/39554>
- *Charte de Paris pour une Nouvelle Europe 19-21 novembre 1990, Paris* [en ligne]. 1990, [réf. 13.04.2007]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39517>
- *Charte de sécurité européenne. Déclaration du Sommet d'Istanbul. Déclaration d'Istanbul* [en ligne]. 18-19 novembre 1999, Istanbul, point 1, [réf. 26.11.2011]. Disponible sur : <http://fr.osce.org/images/stories/File/pdf/sommets/istan99f.pdf>

- *Charter for European Security, Organization for Security and Co-operation in Europe Istanbul 18-19 novembre 1999* [en ligne]. 1999, [réf. 23.04.2009]. Disponible sur: <http://www.osce.org>
- *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Acte final, Helsinki 1975* [en ligne]. 1999, [réf. 23.06.2012]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39502>
- *Document d'Helsinki 1992, Les défis du changement, le document du sommet d'Helsinki* [en ligne]. 1992, [réf. 06.04.2009]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/mc/39531>
- *Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, tenue conformément aux dispositions permanentes du document de clôture de la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Stockholm 1986* [en ligne]. 1999, [réf. 23.06.2012]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/fsc/41239>
- *Lisbon Summit Declaration, Lisbon Document 1996*, OSCE, Lisbonne [en ligne]. 3 décembre 1996, [réf. 23.04.2009], point 18. Disponible sur: <http://www.osce.org>
- *Survey of OSCE Field Operations* [en ligne]. 28 octobre 2011, OSCE Secretariat Conflict Prevention Center, [réf. 09.12.2011]. Disponible sur : <http://www.osce.org/node/74783>
- *The Way Ahead, Decision no. 3 on a Document-Charter on European Security* OSCE, MC(7).DEC/3, Ministerial Council, Oslo 1998, 2nd Day of the Seventh Meeting, MC(7) Journal n° 2 [en ligne]. 3 décembre 1998, [réf. 23.04.2009]. Disponible sur: <http://www.osce.org>
- *Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe* [en ligne]. 19 novembre 1990, Paris [en ligne]. 1990, [réf. 23.06.2012]. Disponible sur : <http://www.obsarm.org/obsnuc/traites-et-conventions/francais/traite-fce.htm>

Organisation des Nations unies

- *A more secure world: Our shared responsibility, Report of the Secretary-General's High-level Panel on Threats, Challenges and Change, United Nations* [en ligne]. 2004, [réf. 18.01.2012]. Disponible sur: <http://www.un.org/secureworld/report2.pdf>
- *Charte des Nations unies, San Francisco, 26 juin 1945* [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : <http://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/uncharter-all-lang.pdf>

- *Intégration des économies en transition à l'économie mondiale. Rapport du Secrétaire général*, Assemblée générale, Nations unies, 9 août 2002, A/57/288
- *Monthly Summary of Contributions (Police, UN Military Experts on Mission and Troops)* [en ligne]. 29 février 2012, [réf. 16.03.2012]. Disponible sur : http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2012/feb12_1.pdf
- *Study on Conception Security. Rapport of the Secretary General UN-A/40/553*, 1985
- *UN's Missions Summary detailed by country* [en ligne]. 29 février 2012, [réf. 16.03.2012]. Disponible sur : http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2012/feb12_3.pdf

Organisation du traité d'Atlantique nord

- *Bucharest Summit Declaration issued by the Heads of State and Government participating in the meeting of the North Atlantic Council Bucharest* [en ligne]. 3 avril 2008, Press Release (2008) 049, NATO, Bruxelles, [réf. 05.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/en/natolive/official_texts_8443.html
- *Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Berlin* [en ligne]. 3 juin 1996, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_25067.htm?mode=pressrelease
- *Concept Stratégique de l'Alliance approuvé par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999* [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_27433.htm
- *Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne, 19 novembre 2010* [en ligne]. 2010, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_68580.htm
- *Déclaration Union européenne-OTAN sur la PESD, Communiqué de Presse (2002) 142, 16 décembre 2002* [en ligne]. 2002, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-142f.htm>
- *Déclaration sur une Alliance de l'Atlantique Nord renouvelée publiée par les Chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord 05.07.1990-06.07.1990* [en ligne]. 1990, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/en/natolive/official_texts_23693.htm

- *Déclaration des chefs d'État et de Gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord au niveau des chefs d'État et de Gouvernement* [en ligne]. 11 janvier 1994, Bruxelles, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_24470.htm?mode=pressrelease
- *Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantique publiée par les chefs d'État et de gouvernement* [en ligne]. 8 juillet 1997, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_25460.htm?mode=pressrelease
- *Déclaration du Sommet de Prague diffusée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Prague le 21 novembre 2002* [en ligne]. 2002, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/SID-161329FF-7CE0CE37/natolive/official_texts_19552.htm
- *Déclaration de Rome sur la Paix et la Coopération publiée par les chefs d'État et de Gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord le 8 novembre 1991* [en ligne]. 8 novembre 1991, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_23846.htm?mode=pressrelease
- *Déclaration du Président, Réunion au sommet de la Commission OTAN-Ukraine tenue à Istanbul 29 juin 2004* [en ligne]. 2004, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_21019.htm
- *Déclaration de Washington signée et publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999* [en ligne]. 24 avril 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_27445.htm?mode=pressrelease
- *Déclaration d'Istanbul - Notre sécurité dans une nouvelle ère publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Istanbul le 28 juin 2004* [en ligne]. 2004, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur: http://www.nato.int/cps/fr/SID-5A5AD802-017D660B/natolive/official_texts_21026.htm
- *Initiative de coopération d'Istanbul, 28 juin 2004* [en ligne]. 2004, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_21017.htm

- *Partnership Action Plan on Defence Institution Building (PAP-DIB)* 7 juin 2004 [en ligne]. 2004, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/en/SID-7795923C-8479D319/natolive/official_texts_21014.htm
- *The Combined Joint Task Forces Concept* [en ligne]. 2011, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/comm/1999/9904-wsh/pres-eng/16cjtf.pdf>
- *Traité Nord-atlantique du 4 avril 1949* [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_17120.htm
- « *Une Alliance pour le XXI^e siècle* » Communiqué du Sommet de Washington publié par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington le 24 avril 1999 [en ligne]. 24 avril 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_27440.htm?mode=pressrelease

Triangle de Weimar

- *Déclaration commune des ministres des affaires étrangères de France, la Pologne et d'Allemagne*, Bergerac, 24 avril 1992, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, Varsovie, n° 2, 1992
- *Déclaration commune des ministres des affaires étrangères de France, de Pologne et d'Allemagne*, Bergerac, 12 novembre 1993, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, Varsovie, n° 4, 1992
- *Déclaration commune des ministres des affaires étrangères de France, de Pologne et d'Allemagne sur la coopération entre la Pologne et l'Union européenne, la sécurité européenne et la coopération trilatérale France-Allemagne-Pologne*, Bamberg [en ligne]. 15 septembre 1994, [réf. 05.06.2006]. Disponible sur : <http://lesdiscours.vie-publique.fr/pdf/942012700.pdf>
- *Déclaration commune des ministres des affaires étrangères de France, d'Allemagne et de Pologne, sur leur coopération dans le cadre du Triangle de Weimar, la sécurité européenne et le processus de paix en ex-Yougoslavie à Paris* [en ligne]. 26 octobre 1995, [réf. 05.06.2006]. Disponible sur : <http://discours.vie-publique.fr/notices/952019200.html#>
- *Deklaracja Małopolska przyjęta podczas konferencji współpracy regionalnej państw Trójkąta Weimarskiego (Déclaration de la Petite Pologne votée lors de la conférence*

sur la coopération régionale des pays du Triangle de Weimar), Cracovie, 7 juin 2000, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, n° 2, Varsovie, 2000

Union de l'Europe occidentale

- *Déclaration de Noordwijk*, Conseil des Ministres de l'UEO [en ligne]. 14 novembre 1994, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/941114fr.pdf>
- *Déclaration de Petersberg, l'Union de l'Europe occidentale Conseil des ministres, Bonn, 19 juin 1992* [en ligne]. 1999, [réf. 18.05.2009], chapitre II, point 4. Disponible sur : http://www.weu.int/index_fr.html
- *Déclaration du Conseil des Ministres de l'UEO, Luxembourg, 22 novembre 1993* [en ligne]. 1999, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/931122fr.pdf>
- *Déclaration adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEO le 22 juillet 1997 et annexée à l'Acte final de la Conférence intergouvernementale qui s'est achevée avec la signature du traité d'Amsterdam, le 2 octobre 1997, Déclaration de l'Union de l'Europe occidentale sur le rôle de l'Union de l'Europe occidentale et sur ses relations avec l'Union européenne* [en ligne]. 1997, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/971022-2fr.pdf>
- *Déclaration de Marseille, Conseil des Ministres de l'UEO Marseille, 13 novembre 2000* [en ligne]. 2000, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/001113fr.pdf>
- *La création du statut d'associé partenaire à l'UEO, le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale, Luxembourg* [en ligne]. 9 mai 1994, [réf. 08.02.2011], pp. 1-10. Disponible sur : http://www.ena.lu/kirchberg_declaration_weu_council_ministers_luxembourg_1994-2-11535-1.pdf
- *La sécurité européenne : Une conception commune des 27 pays de l'UEO Conseil des Ministres de l'UEO, Madrid 17 novembre 1995* [en ligne]. 1999, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur : <http://www.weu.int/documents/951114fr.pdf>
- *Textes relatifs à l'UEO adoptés à l'occasion de Sommet de la CE Maastricht - 10 décembre 1991 Déclaration de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, qui sont membres de l'Union de l'Europe*

occidentale ainsi que membres de l'Union européenne, sur le rôle de l'Union de l'Europe occidentale et sur ses relations avec l'Union européenne et avec l'Alliance atlantique [en ligne]. 1999, [réf. 18.05.2009]. Disponible sur <http://www.weu.int/documents/911210fr.pdf>

- *Traité signé entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé le 17 mars 1948, Text of the Modified Brussels Treaty* [en ligne]. 1999, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur <http://www.weu.int/index.html>
- *Traité de Bruxelles amendé par le Protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles, signé à Paris, le 23 octobre 1954, Textes du Traité et des Protocoles, Union de l'Europe occidentale* [en ligne]. 1999, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur <http://www.weu.int/index.html>

Union européenne

- *Action commune 2004/551/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 concernant la création de l'Agence européenne de défense* [en ligne]. 2004, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004E0551:FR:HTML>
- *An Initial Long-term Vision of European Defense Capability and Capacity Needs, European Defense Agency* [en ligne]. 3 octobre 2006, [réf. 28.05.2011]. Disponible sur: http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/cfsp_and_esdp_implementation/133238_en.htm
- *Annual Progress Report on the Implementation of the Northern Dimension Action Plan, SEC (2006) 729, Commission staff working document* [en ligne]. 2005, [réf. 17.12.2011]. Disponible sur: www.ec.europa.eu/external_relations/north_dim/doc/index.htm
- *Baltic Sea Region Initiative, Brussels, European Commission* [en ligne]. 10 avril 1996, [réf. 05.08.2009]. Disponible sur: <http://aei.pitt.edu/3912/>
- *Communication from the Commission on the Council. The EU and Kaliningrad Bruxelles* [en ligne]. 17 janvier 2001, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur : <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0026:FIN:EN:PDF>

- *Communication from the Commission to the Council. The EU and Kaliningrad Brussels, 17.1.2001, COM (2001) 26 Final* [en ligne]. 17 janvier 2001, [réf. 09.11.2010]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0026:FIN:EN:PDF>
- *Communication de la Commission. Politique européenne de voisinage. Document d'orientation, {SEC (2004) 564,565, 566, 567, 568, 569, 590}, COM (2004) 373 final, Bruxelles* [en ligne]. 12 mai 2004, [réf.13.02.2012]. Disponible sur: http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/strategy/strategy_paper_fr.pdf
- *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, L'Europe élargie – Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud, COM (2003) 104 final Bruxelles* [en ligne]. 11 mars 2003, [réf. 12.02.2012]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com03_104_fr.pdf
- *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité des régions sur la coopération transfrontalière dans le cadre du programme Tacis, COM(97) 239 final Bruxelles* [en ligne]. 27 mai 1997, [réf. 16.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:1997:0239:FIN:FR:PDF>
- *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà – Schéma directeur pour un réseau énergétique européen intégré, COM (2010) 677 Bruxelles* [en ligne]. 17 novembre 2010, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr,pl&lng2=cs,da,de,el,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,ro,sk,sv,&val=534353:cs&page>
- *Communication de la Commission – Jeter les bases d'un nouvel instrument de voisinage, COM (2003) 393 final* [en ligne]. 1 juillet 2003, [réf. 13.02.2012]. Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0393:FIN:FR:PDF>
- *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 10 novembre 2010 intitulée « Énergie 2020 Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre », COM(2010) 639 final* [en ligne]. 10 novembre 2010, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur :

http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/en0024_fr.htm

- *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée « Deuxième analyse stratégique de la politique énergétique : plan d'action européen en matière de sécurité et de solidarité énergétiques », COM(2008) 781 final* [en ligne]. 2008, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/en0003_fr.htm
- *Communication de la Commission au Conseil européen et au Parlement européen, du 10 janvier 2007, intitulée « Une politique de l'énergie pour l'Europe », COM(2007) 1 final* [en ligne]. 2007, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/127067_fr.htm
- *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions « Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 », COM(2011) 885 final* [en ligne]. 2011, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0885:FIN:FR:PDF>
- *Communiqué de presse conjoint concernant la quatrième conférence ministérielle sur la dimension septentorale, Bruxelles, 14701/05 (Presse 305)* [en ligne]. 21 novembre 2005, [réf. 09.11.2010]. Disponible sur : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/er/87144.pdf
- *Conclusions de la présidence Conseil européen de Laeken, les 14 et 15 décembre 2001* [en ligne]. 2001, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/68779.pdf
- *Conclusions du Conseil sur l'Europe élargie – un nouveau voisinage, Euromed Report n° 61* [en ligne]. 18 juillet 2003, [réf. 12.02.2012]. Disponible sur : http://www.euromedi.org/francese/home/parteneriato/report/report/euromed_report61_fr.pdf
- *Conclusions de la présidence, Conseil européen d'Helsinki, 10 et 11 décembre 1999* [en ligne]. 2000, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/00300-r1.f9.htm

- *Conseil européen de Santa Maria da Feira, 19-20 juin 2000, Conclusions de la présidence* [en ligne]. 20 juin 2000, [réf. 23.04.2009], points 66-75. Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/summits/fei1_fr.htm
- *Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales à Madrid le 21 mai 1980* [en ligne]. 1999, [réf.05.08.2009]. Disponible sur : <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/106.htm>
- *Décision 97/800/CE, du 30 octobre 1997, Fédération de Russie* [en ligne]. 1999, [réf. 09.11.2010]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31997D0800:FR:NOT>
- *Déclaration du Conseil européen sur les problèmes de régionalisation*, Bordeaux, 1978
- *Déclaration franco-britannique sur la défense européenne Saint-Malo, 4 décembre 1998*, [en ligne]. 1998, [réf. 18.05.2009]. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/declaration-saintmalo.shtml>
- *Déclaration commune adoptée lors du sommet du Partenariat oriental, Prague le 7 mai 2009 Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 8435/09 (Presse 78)* [en ligne]. 12 mai 2009, [réf. 14.02.2012]. Disponible sur : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st08/st08435.fr09.pdf>
- *Déclaration sur l'amélioration des capacités militaires européennes, Conférence sur l'amélioration des capacités militaires de l'Union européenne en présence des ministres de la Défense, Bruxelles, 19 novembre 2001* [en ligne]. 2001, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.grip.org/bdg/g1030.html>
- *Document de travail de la Commission, Le deuxième plan d'action pour la dimension septentrionale, 2004-2006, COM(2003) 343 final Bruxelles* [en ligne]. 10 juin 2003, [réf. 12.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0343:FIN:FR:PDF>
- *EU-Russia Summit - Samara, Russia, 17-18 May 2007, Joint Press Conference Statement, IP/07/682 Bruxelles* [en ligne]. 19 mai 2007, [réf. 02.02.2011]. Disponible sur : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/682&format=HTML&aged=1&language=EN&guiLanguage=fr>

- *Initiative nouveau voisinage – Conclusions du Conseil* [en ligne]. 16 juin 2003 [réf. 14.02.2012]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/world/enp/news/16062003_fr.htm#6
- *Instrument européen de voisinage et de partenariat (2007-2013)* [en ligne]. 2007, [réf. 13.02.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/eastern_europe_and_central_asia/r17101_fr.htm
- *Livre vert de la Commission, du 8 mars 2006, « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable », COM(2006) 105 final* [en ligne]. 2006, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/l27062_fr.htm
- *Northern Dimension Senior Official to meet in Samara 18 Sep 2006* [en ligne]. 18 août 2006, [réf. 01.02.2011]. Disponible sur : http://www.eu2006.fi/news_and_documents/press_releases/vko38/en_GB/168408
- *Opinion of the European Economic and Social Committee on the Future of the Northern Dimension Policy, (2006/C 309/19), Official Journal of the European Union* [en ligne]. 16 décembre 2006, [réf. 17.12.2011]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2006:309:0091:0095:EN:PDF>
- *Proposition de la France pour un pacte de stabilité en Europe Copenhague 21 et 22 juin 1993, Conseil européen de Copenhague, Europe Documents* [en ligne]. 1999, n° 1, [réf. 02.03.2011]. Disponible sur : http://www.ena.lu/proposition_france_pacte_stabilite_europe_copenhague_21_22_juin_1993-01-15942
- *Règlement (CE) n° 663/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 établissant un programme d'aide à la relance économique par l'octroi d'une assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l'énergie* [en ligne]. 13 juillet 2009, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/en0012_fr.htm
- *Stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la Russie, Official Journal of the European Communities n° L 157/1* [en ligne]. 4 juin 1999, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31999E0414:FR:HTML>

- *The EU's relations with Ukraine* [en ligne]. 5 octobre 2011, [réf. 13.01.2012]. Disponible sur: <http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/bilateral-relations/countries/ukraine/>
- *The Guidelines for the development of a political declaration and policy framework document for Northern Dimension policy from 2007 The Northern Dimension geographical area* [en ligne]. 2007, [réf. 05.01.2012]. Disponible sur: http://eeas.europa.eu/north_dim/docs/guidelines05_en.pdf
- *Traité de Bruxelles modifié du 23 octobre 1954* [en ligne]. 1999, [réf. 17.05.2009]. Disponible sur : <http://www.weu.int/Traite.htm>
- *Traité établissant la Constitution pour l'Europe, CIG 87/2/04 REV 2 Bruxelles* [en ligne] 29 octobre 2004, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://constitution-europeenne.info/special/part_3_fr.pdf
- *Traités de Rome du 25 mars 1957* [en ligne]. 1999, [réf. 22.02.2009]. Disponible sur: http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11957E/tif/TRAITES_1957_CEE_1_XM_0152_x777x.pdf
- *Traité entre la Pologne et l'Allemagne sur le bon voisinage et une coopération amicale*, Bonn le 17 juin 1991, *Zbiór Dokumentów (Les documents)*, Varsovie, n° 4, 1991
- *Traité établissant une Constitution pour l'Europe, Journal officiel de l'Union européenne, C 310, 29 octobre 2004* [en ligne]. 2004, [réf. 19.05.2011]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ%3AC%3A2004%3A310%3ASOM%3AFR%3AHTML>
- *Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, Lisbonne, le 13 décembre 2007* [en ligne]. 2007, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML>
- *Traité sur la Charte de l'énergie Lisbonne le 17 décembre 1994* [en ligne]. 1999, [réf. 20.08.2011]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr,pl&lng2=cs,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,sk,sl,sv,&val=201822:cs&page>

- « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* » *Stratégie européenne de sécurité*, le 12 décembre 2003, Bruxelles [en ligne]. 2003, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf>
- *15^e Sommet UE-Russie, Moscou, le 10 mai 2005, Communiqué de presse, Conseil de l'Union européenne, C/05/110* [en ligne]. 2005, [réf. 23.04.2011]. Disponible sur : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/05/110&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>

Actes de séminaires, conférences

- ARONSSON Lisa, O'DONNELL Molly, *Smart Defense and the Future of NATO : Can the Alliance Meet the Challenges of the Twenty-First Century?*, Conference Report and Expert Papers, 28-30.03.2008, Chicago : The Chicago Council on Global Affairs, 88 p.
- *ASEAN and the EU : Partnership in a Dynamic Asia*, l'exposé d'Ong Keng Yong, le secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Ministère des affaires étrangères, Varsovie, 24.09.2007
- *Central Europe in the U.S Foreign Policy*, le discours de A. Wess Mitchell, le président de Center for European Policy Analysis de Washington, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 25.05.2012
- *Central Europe in the U.S. Grand Strategy : on the sidelines or on the rise?*, le séminaire présenté par Adam M. Garfinkle, l'éditeur de *The American Interest*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 13.09.2011
- Conférence « *Le Programme pour l'Europe centrale – les expériences et les perspectives* », Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 16.12.2009
- Conférence « *Security challenges in the Post-soviet area from the East and West perspectives* », Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 11.09.2006
- *Cooperation or Competition in the Baltic Sea Region*, la conférence organisée par l'Institut Polonais des Affaires Internationales et la Fondation de Konrad Adenauer, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 28.03.2012
- *Członkostwo Ukrainy we Wspólnocie Energetycznej : szanse i wyzwania (La participation de l'Ukraine dans la Communauté énergétique : les chances et les défis)*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 11.05.2012

- DAVIS Ian, *Controlling the flow of small arms and light weapons and through an enlarged EU : developing a joint action programme for EU and candidate countries, le rapport de séminaire*, Varsovie, 17-18.03.2000, Varsovie : Instytut Spraw Publicznych (Institut des affaires publiques), 2000, 98 p.
- *Democratic Governance of the Security Sector in the Countries of the Eastern Partnership : Problems, Challenges, Prospects*, la conférence internationale organisée à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 11.09.2006
- *Does Europe have a future ?*, le séminaire avec la participation de Pierre Lellouche, le ministre des affaires européennes de France et Jacek Saryusz-Wolski, le député polonais de Parlement européen, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 18.09.2009
- *Does Poland Influence the EU Policy Agenda ? Evidence from Relations with the Eastern Neighbours?*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 04.03.2010
- *Dokąd zmierza świat ? (Où va le monde ?)*, la présentation du livre d'Adam Daniel Rotfeld, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 14.05.2008
- *Dokąd zmierza Rosja ? (Où va la Russie ?)*, le débat du Centre du dialogue et de l'accord polono-russe avec la participation de Lilia Szewcowa, l'expert de Centrum Carnegie de Moscou et d'Adam Michnik, le secrétaire général de *Gazeta Wyborcza*, Varsovie, 02.04.2012
- *Eastern Dimension of Slovenia's Foreign Policy*, le séminaire avec la participation de Marjan Šetinc, l'ambassadeur de la République de la Slovénie en Pologne, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 14.03.2012
- *Economic Integration in the Post-Soviet Space : Cooperation or Rivalry between Russia and the European Union ?*, le séminaire avec la participation de Jana Kobzova de European Council on Foreign Relation, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 31.01.2012
- *Energy Cooperation with Neighboring Regions*, le discours de Csaba Toró, lors de la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 15.09.2011
- *Energy in a European Perspective : High North, New Dimensions*, le discours de Jonas Gahr Støre, le ministre des affaires étrangères de Norvège, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 10.05.2012

- *Energy Security and Climate Change*, la conférence organisée par l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Hotel Bristol, Varsovie, 09.09.2008
- *Estonia and the Baltic Sea Region – What Next After the Crisis ?*, le séminaire avec la participation de Raul Mälik, le représentant du Ministère des affaires étrangères de l'Estonie, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 17.04.2012
- *European Security and the Next Steps in Nuclear Arms Control*, le séminaire avec la participation de Rose Gottemoeller, Acting Under Secretary for Arms Control and International Security U.S. department of State (le sous-secrétaire de Département du contrôle des armes et de la sécurité internationale des États-Unis), Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 29.02.2012
- *Ewolucja wymiaru zewnętrznego prezydencji – przypadek partnerstwa wschodniego (L'évolution de la dimension extérieure de la présidence – le cas du partenariat oriental)*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 27.06.2011
- FUCHS Gérard, *L'échec du communisme et la réponse de l'Europe, Nouvel ordre international: Nord-Sud, Est-Ouest*, Colloque international, Montreuil, 23 mars 1991
- *Gazprom at Crossroads – Implications for CEE States* le discours de András DEÁK lors de la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 15.09.2011
- *Géopolitique et diplomatie en Europe centrale et du Sud-Est ou l'Europe des autres*, Conférence de S.A.S. le Prince Radu de Hohenzollern-Veringen, Université de Genève, 21 mai 2003
- *Geopolityka rurociągów. Współzależność energetyczna a stosunki międzypaństwowe na obszarze postsowieckim (La géopolitique des gazoducs. La dépendance énergétique et les relations interétatiques sur le territoire post-soviétique)*, la présentation du livre d'Ernest Wyciszkiewicz, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 10.03.2008
- *Globalne przywództwo oczami Zbigniewa Brzezińskiego (La dirigeante globale vue par Zbigniew Brzezinski)*, la rencontre avec Zbigniew Brzezinski organisée par l'Académie des Jeunes Diplomates à Varsovie, 16.05.2009
- *Kissinger and Sikorski on Europe*, le débat avec la participation d'Henry Kissinger, le secrétaire d'État américain et Radosław Sikorski, le ministre des affaires étrangères de la Pologne, Szkoła Główna Handlowa (École du commerce), Varsovie, 27.06.2012

- KIWERSKA Jadwiga, *Interesy bezpieczeństwa w Europie Polska – Rosja - Niemcy: materiały z konferencji, Poznań, 9-10.04.1996 (Intérêts de la sécurité en Europe la Pologne - la Russie - l'Allemagne : les documents de la conférence à Poznań)*, Poznań : Instytut Zachodni, 1996, 123 p.
- *Konferencja międzynarodowa nt. Obwód Kaliningradzki jako wyzwanie dla bezpieczeństwa Polski w Unii Europejskiej (Conférence internationale sur l'Oblast de Kaliningrad comme un défi pour la sécurité de la Pologne dans l'Union européenne)*, Varsovie, le 7 juin 2010, Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), Varsovie, 2010
- *Kosowo : europejska perspektywa? (Kosovo : une perspective européenne?)*, le séminaire à Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 07.04.2011
- *Krzysztof Skubiszewski – dyplomata i mąż stanu (Krzysztof Skubiszewski – le diplomate et l'homme d'État)*, la présentation du livre de Roman Kuźniar, Ministère des affaires étrangères, Varsovie, 28.02.2011
- *La présentation du livre „ Białe plamy czarne plamy. Sprawy trudne w relacjach polsko-rosyjskich (1918-2008)” (Les taches blanches les taches noires. Les questions difficiles dans les relations polono-russes (1918-2008)*, d'Adam Daniel Rotfeld et Anatolij W. Torkunow, Varsovie, 06.12.2010
- LENGAUER Włodzimierz, KRUSZEWSKI Zbigniew, *A East Central Europe Independance, La VIème conférence internationale sur l'Europe de l'Est, 1919–1939–1989–2009, L'Europe centrale et orientale. L'indépendance et les régimes totalitaires*, Varsovie : Studium Europy Wschodniej Uniwersytetu Warszawskiego (Centre de l'Europe orientale de l'Université de Varsovie), 15-18 juillet 2009
- LESHCHENKO Anna, *Druzhiba Pipeline's Future as a threat to Czech energy security*, une présentation durant la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 15.09.2011
- *Międzynarodowe ambicje wschodzących mocarstw (Les ambitions internationales des nouveaux empires)*, le débat à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 26.01.2012
- *Misje obserwacyjne OBWE (Les missions d'observation de l'OSCE)*, le discours de Douglas WAKE, le vice-directeur du Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme à Varsovie, durant la conférence *Na straży demokracji. Misje*

pokojowe. Teoria i praktyka (Protéger la démocratie. Les missions de paix. La théorie et la pratique), Poznań, 23.02.2012

- *Mit Jalty po 65 latach. Jakie znaczenie dla polskiej polityki zagranicznej? (Mythe de Yalta après 65 ans. Quelle importance pour la politique polonaise des affaires étrangères ?)*, la discussion publique organisée à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 08.03.2010
- *NATO przed Chicago – pomiędzy oczekiwaniami a rzeczywistością (L'OTAN avant Chicago – entre les attentes et la réalité)*, le débat à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 18.05.2012
- *NATO's Operations : are the Alliance's capabilities and command structures up to the challenge ?*, la rencontre avec Rear Admiral Gerald R. Beaman, Deputy Chief of Staff Operations Allied Joint Force Command à Naples, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 17.06.2009
- *Nomenklatura a upadek Związku Radzieckiego (La nomenclature et l'effondrement de l'Union soviétique)*, le discours de prof. Rudolf Pichoi, l'historicien russe, l'ancien directeur des Archives nationales de la Fédération de la Russie, Centre du dialogue et de l'accord polono-russe, Institut historique de l'Université de Varsovie, 27.03.2012
- *Polska i Białoruś – dyplomatyczny kryzys na 20-lecie stosunków dwustronnych (La Pologne et la Biélorussie – la crise diplomatique pour le 20^e anniversaire des relations bilatérales)*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 08.03.2012
- *Polska – Białoruś : perspektywy współpracy (La Pologne et la Biélorussie : les perspectives de la coopération)*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 19 mars 2009
- *Polska w niepewnym świecie (La Pologne dans un monde incertain)*, la rencontre avec Adam Daniel Rotfeld, l'ancien ministre des affaires étrangères, Université de Varsovie, Varsovie, 24.01.2007
- *Polska prezydencja a nowe ramy finansowe UE 2014-2020 (La présidence polonaise et le nouveau cadre financier de l'UE 2014-2020)*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 16.05.2011
- *Prezydencja Polski a proces rozszerzenia Unii Europejskiej (La présidence de la Pologne et le processus de l'élargissement de l'Union européenne)*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 18.04.2011

- *Program dla Europy Środkowej doświadczenia i perspektywy (Le programme pour l'Europe centrale les experiences et les perspectives)*, la conférence organisée par le Ministère de développement local de la Pologne, Hotel Bristol, Varsovie, 16.12.2009
- *Prospects for Montenegro's Integration with NATO and the EU*, le séminaire avec la participation de Ranko Krivokapić, le président de parlement de Monténégro, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 21.03.2012
- *Przyszłość Europy strategicznej (L'avenir de l'Europe stratégique)*, la présentation du livre de Nicole Gnesotto, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 23.04.2012
- *Putin's Return : Perspectives for EU-Russia Relations*, le séminaire avec la participation de Knut Dethlefsen et Reinhard Krumm de la Fondation de Friedrich Ebert, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 02.03.2012
- *Reducing the Role of Nuclear Weapons in the NATO-Russia Relationship*, le séminaire présenté par Lord Desmond Browne of Ladyton avec la participation de Jan Kavan et Søren Gade, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 25.05.2011
- SITEK Bronisław, *Koncepcja regionu w prawie międzynarodowym (La conception de la région dans le droit international), Region europejski a polskie województwo (La région européenne et la voïvodie polonaise)*, Les actes du séminaire, Toruń : Wit-Graf, 1998, pp. 5-15
- *Szczyt w Chicago : co z NATO po Afganistanie ? (Le sommet à Chicago : l'OTAN après l'Afghanistan?)*, le discours de Radosław Sikorski, le ministre des affaires étrangères de la Pologne, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 16.05.2012
- *The Eastern Partnership and the Visegrad Group*, le séminaire avec la participation de Jiří Schneider, le vice-ministre des affaires étrangères de la République tchèque, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 14.06.2012
- *The Future of Europe and of the European Union*, un exposé de David Anthony Llewellyn Owen, Baron Owen, Palace de Sobański, Varsovie, 14.05.2007
- *The Eastern Partnership : Prospects for 2012*, la présentation de *Polish Quarterly of International Affairs*, avec la participation de Thomas Østrup Møller, l'ambassadeur de Dannemark en Pologne, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 20.01.2012

- *The Prospects of EU Enlargement*, le séminaire avec la participation de Koviljka Špirić, l'ambassadeur de Bosnie-Herzégovine en Pologne, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 06.02.2012
- *The Science of Shale Gas : The U.S. Experience in Resource Base Assessment*, le séminaire avec la participation de Douglas Duncan, Associate Program Coordinator for the Energy Resources Program, United States Geological Survey, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 05.06.2012
- *Two decades of cooperation on security in Central Europe (1989-2009): sharing our experience with the neighboring regions*, la conférence internationale organisée avec le soutien de International Visegrad Fund, Varsovie, 5-6.10.2009.
- *Udział Polski w misji Unii Europejskiej w Czadzie i Republice Środkowoafrykańskiej. Motywy i korzyści zaangażowania wojskowego UE i Polski w Afryce (La participation de la Pologne dans la mission de l'Union européenne à Tchad et en République centrafricaine. Les motivations et les profits d'un engagement militaire de l'UE et de la Pologne en Afrique)*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 16.10.2007
- Un exposé présenté sur la conférence consacrée à la littérature de Czesław Miłosz, Varsovie, 15-16.12.1980 à l'Institut des Études Littéraires de l'Académie Polonaise des Sciences, Textes, 1981, n° 4-5 (58-59)
- *V4 Cooperation in the Field of Natural Gas – State of Affairs and Prospects*, le discours de Maciej KOŁACZKOWSKI, l'expert du ministère polonais des Affaires étrangères lors de la conférence *Energy Security of Central Europe: Looking through Regional Lenses*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 15.09.2011
- *VII Forum Polityki Zagranicznej. Jakiego nowego traktatu podstawowego dla Unii Europejskiej potrzebuje Polska? (VII Forum de la politique étrangère. Lequel nouveau traité pour l'Union européenne nécessite la Pologne ?)*, Palais Royal, Varsovie, 29.05.2007
- *Whither Bosnia ? – A Balkan conundrum*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 05.03.2007
- *Współpraca regionalna w dziedzinie bezpieczeństwa i obrony – jaka rola dla Polski (La coopération régionale dans le domaine de la sécurité et de la défense – quel rôle pour la Pologne)*, le débat avec la participation de Wolfgang Templin de la Fondation de Heinrich Böll, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 20.02.2012

- *Wzrost globalnego zaangażowania Chin – implikacje dla Unii Europejskiej (L'augmentation de l'engagement global de la Chine – les implications pour l'Union européenne)*, le séminaire à l'Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 20.01.2010
- *XI Forum Polityki Zagranicznej zatytułowane „Polska architektem przyszłości? Ewolucja UE i NATO a interesy Polski” (XI Forum de la Politique étrangère intitulé « La Pologne – l'architecte de l'avenir? L'évolution de l'UE et de l'OTAN et les intérêts de la Pologne »)*, le débat avec la participation des représentants des tous les partis parlementaires polonais à Varsovie, 24.05.2012
- *Zbrodnie stalinowskie w ocenie Polaków i Rosjan (Les crimes de Staline dans les opinions des Polonais et des Russes)*, le débat du Centrum Polsko-Rosyjskiego Dialogu i Porozumienia (Centre du dialogue et de l'entente polono-russe), Varsovie, 08.11.2011
- *ZIÓŁKOWSKI Marek, Czy filozofia Okrągłego Stołu może mieć znaczenie dla podwyższenia jakości demokracji? (Est-ce que la philosophie de la Table Ronde peut avoir une importance pour l'augmentation de la qualité de la démocratie?)*, le discours lors de la conférence *Dialog – kompromis – porozumienie (Dialogue – compromis – accord)* organisée à l'occasion de 20-ème anniversaire de la Table Ronde, 05.02.2009

Histoire orale

Entretiens réalisés par l'auteur

- L'entretien avec Andrzej SMIRNOW, le député de la Diète polonaise durant ses I^{er}, II^{ème}, V^{ème} et VI^{ème} législatures. Pendant la dernière législature (2007-2011) le membre de la commission parlementaire de la défense nationale et de la commission parlementaire des affaires étrangères, Varsovie, 6 janvier 2008
- L'entretien avec Janusz MONDRY, le journaliste s'occupant des questions de la géopolitique et de la géostratégie, l'auteur du livre « *Powrót geopolityki. Europa. Ameryka i Azja u progu XXI wieku* » (*Le retour de la géopolitique. L'Europe, l'Amérique et l'Asie à l'aube de XXI^e siècle*, Elbląg, 2004), Varsovie, 12 décembre 2010
- L'entretien avec Przemysław ŻURAWSKI vel GRAJEWSKI, le chercheur au Centre européenne à Natolin (Varsovie), dans les années 2005-2006 l'expert auprès de la

fraction EDL-ED dans le Parlement européen à Bruxelles, le responsable pour la politique orientale de l'UE, dès 2006 *visiting professor* de l'Université européenne biélorusse à l'émigration qui se trouve à Vilnius, Varsovie, 4 avril 2011

- L'entretien avec Ernest WYCISZKIEWICZ, le vice-directeur du Centre de dialogue et de l'accord polono-russe, le chercheur de l'Institut Polonais des Affaires Internationales, le spécialiste de la sécurité énergétique et de la Russie, Varsovie, 15 octobre 2011
- L'entretien avec Marcin KAŻMIERSKI, le directeur du Département de la politique de la sécurité internationale dans le Ministère de la Défense nationale, Varsovie, 12 mai 2012
- L'entretien avec Mariusz KAWNIK, le directeur de la section des affaires internationales dans le Département de la pétrole et du gaz dans le Ministère de l'économie, Varsovie, 16 juin 2012
- L'entretien avec Jerzy KURELLA, le vice-président du conseil de *Polskie Górnictwo Naftowe i Gazownictwo*, (une entreprise publique polonaise spécialisée dans la production, l'extraction, le transport et le stockage de gaz naturel et de pétrole), Varsovie, 23 septembre 2011
- L'entretien avec Andrzej TORBICKI, le participant des travaux préparatifs de la Table Ronde de Varsovie de côté de Solidarność, le fondateur de la première Association chrétienne libre des étudiants polonais après 1989, Varsovie, 10 octobre 2011

Discours

- *Address by President Aleksander KWAŚNIEWSKI to the Heads of State and Government at the OSCE Summit in Istanbul*, 18 November 1999, OSCE Istanbul Summit, 1999
- Discours du professeur Charles GATI durant la conférence Ten Year after NATO Enlargement, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 17.03.2009
- Discours de CIOSEK Stanisław prononcé durant la Conférence sur l'élargissement de l'Union européenne au Centre des relations internationales à Varsovie, 4 juin 2002
- Discours de Timothy SNYDER durant la Conférence internationale *La Pologne et l'Europe centrale et orientale dans une communauté européenne*, Varsovie, 13-15 novembre 2008

- Discours de Piotr WANDYDZ *Europa Środkowo-Wschodnia (Europe centrale et orientale)* lors d'une conférence internationale *Polska i Europa Środkowo-Wschodnia we wspólnocie europejskiej (La Pologne et l'Europe centrale et orientale dans la communauté européenne)*, Varsovie, 13-15.11.2008
- Discours de Witold WASZCZYKOWSKI, le vice-ministre des affaires étrangères, d'Olaf Osica (le Centre européen de Natolin, Varsovie), de Krystian PIĄTKOWSKI (Stowarzyszenie Euroatlantyckie, l'Association euroatlantique) et de Grzegorz GROMADZKI lors d'une conférence *Amerykańska tarcza antyrakietowa a interes narodowy Polski – dyskusja (Le bouclier anti-missile américain et l'intérêt national de la Pologne – la discussion)*, Varsovie, Fundacja im. Stefana Batorego (Fondation de Stephane Batory), le 7 août 2006
- Discours de Yuri GORLACH, l'adjoint du directeur du département de la coopération en Europe du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et de Janusz ONYSZKIEWICZ, le ministre de la défense de la Pologne lors de la conférence *Russia, Europe and the Future of European Security*, Institut Polonais des Affaires Internationales, Varsovie, 20.01.2011
- Discours de Radosław SIKORSKI durant la conférence au Centre des Études stratégiques à Washington du 13 septembre 2006 avec la participation de Gordon ENGLAND, le secrétaire de la défense des États-Unis [en ligne]. 13.09.2006, [réf. 01.02.2011]. Disponible sur : <http://www.mon.gov.pl/index.php?lang=2>
- Discours de Vladimir POUTINE lors de la 43ème Conférence internationale sur la politique de sécurité « *Les crises globales – la responsabilité globale* » [en ligne]. 2012, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur : http://www.securityconference.de/archive/konferenzen/rede.php?menu_2007=&menu_konferenzen=&sprache=en&id=179&
- *Géopolitique et diplomatie en Europe centrale et du Sud-Est ou l'Europe des autres*, le discours du Prince Radu DE HOHENZOLLERN-VERINGEN, l'Université de Genève, [en ligne]. 21 mai 2003 [réf. 12.02.2009]. Disponible sur : http://www.romaniaunog.org/statements/20030521_print.htm
- *La réponse de Marcin IDZIK le secrétaire d'État du Ministère de défense nationale concernant la création du troisième bataillon de transmission de l'OTAN à Budgoszcz 21 janvier 2011, la session de la Diète polonaise* [en ligne]. 2011, [réf. 09.09.2011]. Disponible sur : <http://orka2.sejm.gov.pl/IZ6.nsf/main/05E940A7>

- *Nowa koncepcja strategiczna NATO. Wykład Jamesa TOWNSEDA, Warszawa, grudzień 2008 (La nouvelle conception stratégique de l'OTAN. Le discours de James TOWNSEND Varsovie, décembre 2008)*, Varsovie : Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (Agence de la sécurité nationale), 2009, coll. Bezpieczeństwo Narodowe (Sécurité nationale), vol. 10, 89 p.
- *Remarks by the President at Joint Session of Parliament*, la Diète polonaise, Varsovie *Office of the Press Secretary*, The White House, 10 Juillet 1989
- *Winston Churchill His Complete Speeches 1897-1963*, éd. par RHODES Robert James, New York-London: Chelsea House Publishers, 1974, vol. 7

Mémoires et témoignages

- BLUNDELL John, *Margaret Thatcher. Portret żelaznej damy (Margaret Thatcher. Le portrait d'une dame de fer)*, Varsovie : Zysk i S-ka, 2010, 367 p.
- BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Cztery lata w Białym Domu, Wspomnienia Doradcy do Spraw Bezpieczeństwa Państwa 1977-1981 (Les quatre ans à la Maison Blanche. Les souvenirs du Conseiller sur la sécurité nationale 1977-1981)*, Londres : Polonia, 1986, 574 p.
- *Churchill's « Iron Curtain » Speech Fifty Years Later*, éd. par MULLER James W., Columbia et Londres: University of Missouri Press, 1999, 180 p.
- GRACZOW Andrieï, *Gorbaczow (Gorbatchev)*, Varsovie : Iskry, 2003, 464 p.
- KASTORY Andrzej, *Winston Spencer Churchill*, Wrocław : Zakład Narodowy imienia Ossilińskich, 2004, 488 p.
- KISSINGER Henry, *Dyplomacja (Diplomatie)*, Varsovie: Philip Wilson, 2002, 982 p.
- KOHL Helmut, *Pragnąłem jedności Niemiec (J'ai voulu une réunification pour l'Allemagne)*, Varsovie : Politeja, 1999, 287 p.
- KUŹNIAR Roman, *Krzysztof Skubiszewski – dyplomata i mąż stanu (Krzysztof Skubiszewski – le diplomate et l'homme d'État)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 2011, 608 p.
- KWAŚNIEWSKI Aleksander, *Wygraliśmy przyszłość. Przemówienia, wywiady, dokumenty (wybór). 10 lat prezydentury Aleksandra Kwaśniewskiego (Nous avons gagné l'avenir. Les discours, les interviews, les documents. 10 ans de la présidence d'Alexander Kwaśniewski)*, Varsovie : Zapol, 2008, 764 p.

- ŁYSAKOWSKI Piotr, *Otto von Bismarck. Życie i polityka zagraniczna "żelaznego kanclerza"* (*Otto von Bismarck. La vie et la politique des affaires étrangères de „chancelier en fer”*), Varsovie : Wydawnictwo Polsko-Niemieckie, 1997, 216 p.
- MITTERRAND François, *De l'Allemagne, de la France*, Paris : Odile Jacob, 1996, 247 p.
- PASTUSIAK Longin, *Prezydenci Stanów Zjednoczonych Ameryki (Présidents des États-Unis d'Amérique)*, Varsovie : Iskry, 1999, 2002, 2005, 1220 p.
- *Roosevelt and Churchill. Their Secret Wartime Correspondence*, éd. par LOVENHEIM Francis, LANGLEY Harold, MANFRED Jonas, n° 500, New York, 1975
- SKUBISZEWSKI Krzysztof, *Polityka zagraniczna i odzyskanie niepodległości (La politique étrangère et la liberté regagnée)*, Varsovie: Interpres, 1997, pp. 10-15
- SZANIAWSKI Józef, *Pułkownik Kukliński – tajna misja (Le colonel Kukliński – une mission secrète)*, Varsovie: RYTM, 2007, 172 p.
- WAŁĘSA Lech, *Droga do prawdy (Chemin vers la vérité)*, Varsovie: Świat Książki, 2008, 591 p.
- ZAREMBA Piotr, *O jednym takim.... Biografia Jarosława Kaczyńskiego (Sur l'un...La biographie de Jarosław Kaczyński)*, Varsovie: Wydawnictwo Czerwone i Czarne, 2010, 424 p.
- ZYZAK Paweł, *Lech Wałęsa. Idea i historia. (Lech Wałęsa. L'idée et l'histoire.)*, Cracovie: Arcana, 2009, 624 p.

BIBLIOGRAPHIE

Articles dans les revues scientifiques

Revue géographique

Acta geographica

- LABASSE Jean, *L'espace polonais dans son nouveau contexte*, *Acta geographica*, 1997, n° 110

Biuletyn IG i PZ PAN (Bulletin de l'Institut géographique de l'Académie Polonaise des Sciences)

- EBERHARDT Piotr, *Problematyka tzw. euroregionów na wschodnim pograniczu Polski (Question des eurorégions à la frontière Est de la Pologne), Węzłowe problemy współpracy przygranicznej (Problèmes de la coopération transfrontalière)*, *Biuletyn IG i PZ PAN (Bulletin de l'Institut géographique de l'Académie Polonaise des Sciences)*, 1994, n° 5

Kwartalnik Geograficzny (Revue géographique)

- KLIMA Ewa, *Euroregiony: Wspólnota Robocza Alpy Adriatyk (Eurorégions: La Communauté des Alpes-Adriatique)*, *Kwartalnik Geograficzny (Revue géographique)*, 1998, n° 5

Kwartalnik Statystyczny (Revue statistique)

- ŚLEDŹ D., *Euroregiony na granicach Polski (Eurorégions sur les frontières de la Pologne)*, *Kwartalnik Statystyczny*, 2001, n° 4 (12)

Political Geography Quaterly

- COHEN Saul Bernard, *A New Map of Global Geopolitical Equilibrium: A Development Approach (Une nouvelle carte de l'équilibre géopolitique global : une approche développée)*, *Political Geography Quaterly*, 1982, vol. 1, n° 3

Przegląd Geograficzny (Revue géographique)

- BARBIER Bernard, *Mitteleuropa. Definicja geograficzna (Mitteleuropa. Une définition géographique)*, *Przegląd Geograficzny (Revue géographique)*, 1991, vol. 63, n° 3-4
- DZIEWOŃSKI Kazimierz Józef, *Teoria regionu ekonomicznego (Théorie d'une région économique)*, *Przegląd Geograficzny (Revue géographique)*, 1967, n° 1
- ROŚCISZEWSKI Marcin, *Europa Środkowa i jej specyfika przestrzenna (L'Europe centrale et son spécificité spatiale)*, *Przegląd Geograficzny (Revue géographique)*, 1992, vol. 64, n° 1-2

Studia Geograficzne (Études géographiques)

- WRÓBEL Andrzej, *Pojęcie regionu ekonomicznego a teoria geografii (La définition d'une région économique et la théorie de la géographie)*, *Studia geograficzne (Études géographiques)*, Varsovie : Instytut Geograficzny Polska Akademia Nauk (Institut géographique de l'Académie Polonaise des Sciences), 1965, n° 48

Studia Gdańskie Wizje i Rzeczywistość (Études de Gdańsk Visions et Réalité)

- SOWIŃSKI Tomasz, *Polityka regionalna Unii Europejskiej. Wybrane zagadnienia (część 2 – regiony) (La politique régionale de l'Union européenne. Les questions sélectionnées (la partie 2 – les régions)*, *Studia Gdańskie Wizje i Rzeczywistość (Études de Gdańsk Visions et Réalité)*, 2007, vol. 4

Transactions and Papers

- SINNHUBER Karl A., *Central Europe, Mitteleuropa, Europe centrale. An Analysis of a Geographical Term*, *Transactions and Papers*, 1954, n° 20

Revue littéraire

The New York Review of Books

- ASH Timothy Garton, *The Puzzle of Central Europe*, *The New York Review of Books*, 18.03.1999, vol. 46, n° 5

Więź

- MAZOWIECKI Tadeusz et al., *Europa jakiej chcemy. Dyskusja (L'Europe dont nous souhaitons. La discussion)*, *Więź*, 2002, n° 8-9
- *Szukanie wspólnego języka. Rozmowa pisarzy polskich i rosyjskich w Radziejowicach 24 i 25 kwiecień 1990 (En cherchant la même langue. Les conversations des écrivains polonais et russes à Radziejowice, les 24 et 25 avril 1990)*, AVIERINCEW Sergiusz, BOCHENSKI Jacek, CZUCHONCEV Oleg, DRAWICZ Andrzej, ISKANDER Fazil, JAGIELŁO Michał, JANION Maria, JAROFIEJEW Wiktor, KONWICKI Tadeusz, LEWANDOWSKA Irena, MARSZAŁEK Rafał, MORIC Junna, PASIERB Janusz Stanisław, PIECUCH Wieczysław, POMORSKI Adam, POPOW Eugeniusz, PRISTAWKIN Anatolij, STAROSIELSKA Ksenia, WOROSZYLSKI Wiktor, ŻAKIEWICZ Zbigniew, *Więź*, 1990, n° 10

Reuves politiques, relations internationales

Affaires Internationales

- *Partenariat pour la Paix, Affaires Internationales*, avril-juin 1994, n° 2

American Political Science Review

- GOWA Joanne, *Bipolarity, Multipolarity, and Free Trade*, *American Political Science Review*, 1989, vol. 83, n° 4
- HANRIEDER Wolfram F., *Dissolving International Politics : Reflections on the Nation-State*, *American Political Science Review*, 1978, vol. 72, n° 3
- MARCH James G., OLSEN Johan P., *The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life*, *American Political Science Review*, 1984, vol. 78, n° 2
- POWELL Robert, *Absolute and Relative Gains in International Relations Theory*, *American Political Science Review*, 1991, vol. 85, n° 4
- SNIDAL Duncan, *Relative-Gains Problem for International Cooperation-Comment*, *American Political Science Review*, 1993, vol. 87, n° 3

Athenæum

- ZIEBA Ryszard, *Państwa Grupy Wyszehradzkiej wobec Wspólnej Europejskiej Polityki Bezpieczeństwa i Obrony (Les pays du Groupe de Visegrád envers la Politique de sécurité et de défense)*, *Athenæum*, 2002, n° 8

Baltic Security & Defence Review

- MAURING Liina, SCHAER Daniel, *Russian Energy Sector and Baltic Security*, *Baltic Security & Defence Review*, 2006, n° 8
- MÖLDER Holger, *NATO's Role in the Post-Modern European Security Environment, Cooperative Security and the Experience of the Baltic Sea Region*, *Baltic Security & Defence Review*, 2006, n° 8

Biuletyn Analityczny OSW Rosja, Kaukaz, Azja Centralna (Bulletin analytique du Centre des études orientales Russie, Caucase, Asie centrale)

- *Koniec rosyjsko-ukraińskiego konfliktu gazowego (La fin du conflit russo-ukrainien), Tydzień na Wschodzie (Une semaine à l'Est)*, *Biuletyn Analityczny OSW Rosja, Kaukaz, Azja Centralna (Bulletin analytique du Centre des études orientales Russie, Caucase, Asie centrale)*, 2009, n° 3
- ROGOŻA Jadwiga, KACZMARSKI Marcin, *W cieniu Putina: pierwsze orędzie prezydenta Miedwiediewa (À l'ombre de Poutine : le premier discours du président Medwedew)*, *Biuletyn Analityczny OSW Rosja, Kaukaz, Azja Centralna (Bulletin analytique du Centre des études orientales Russie, Caucase, Asie centrale)*, 05.11.2008, n° 36 (70)

Biuletyn. Jednostka i społeczeństwo wobec zagrożeń terroryzmem (Bulletin. Le citoyen et la société face aux dangers du terrorisme)

- JASKIERNIA Jerzy, *Uwarunkowania skuteczności zwalczania terroryzmu w świetle prac Rady Europy (Les conditions de l'efficacité du combat contre le terrorisme dans les travaux du Conseil d'Europe)*, *Biuletyn. Jednostka i społeczeństwo wobec zagrożeń terroryzmem (Bulletin. Le citoyen et la société face aux dangers du terrorisme)*, Biuro Informacji Rady Europy (Agence d'information du Conseil d'Europe), 2002, n° 1
- PAWLAK Stanisław, *Jednostka i społeczeństwo wobec zagrożeń terroryzmem. Międzynarodowa współpraca w walce z terroryzmem (Le citoyen et la société face aux dangers du terrorisme. La coopération internationale dans le combat contre le terrorisme)*, *Biuletyn. Jednostka i społeczeństwo wobec zagrożeń terroryzmem*

(Bulletin. Le citoyen et la société face aux dangers du terrorisme), Biuro Informacji Rady Europy (Bureau d'information du Conseil d'Europe), 2002, n° 1

- PŁACHTA Michał, *Wojna z terrorystami : inter arma silent leges ? (La guerre avec les terroristes : inter arma silent legens?)*, *Biuletyn. Jednostka i społeczeństwo wobec zagrożenia terroryzmem (Bulletin. Le citoyen et la société face aux dangers du terrorisme)*, Biuro Informacji Rady Europy (Bureau d'information du Conseil d'Europe), 2002, n° 1
- PŁYWACZEWSKI Emil W., KĘDZIERSKI Maciej, *Wybrane aspekty współczesnego terroryzmu i przestępczości zorganizowanej (Les aspects du terrorisme contemporain et de la criminalité organisée)*, *Biuletyn. Jednostka i społeczeństwo wobec zagrożenia terroryzmem (Bulletin. Le citoyen et la société face aux dangers du terrorisme)*, Biuro Informacji Rady Europy (Bureau d'information du Conseil d'Europe), 2002, n° 1

Biuletyn Komitetu Przestrzennego Zagospodarowania Kraju Polskiej Akademii Nauk (Bulletin du Comité de l'aménagement spatial du pays de l'Académie Polonaise des Sciences)

- PARTEKA Tadeusz et al. (sous la dir.), *Region Bałtycki w Nowej Europie (La région baltique dans la nouvelle Europe)*, *Biuletyn Komitetu Przestrzennego Zagospodarowania Kraju PAN (Bulletin du Comité de l'aménagement spatial du pays de l'Académie Polonaise de Sciences)*, 2005, n° 217

Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)

- ADAMSKI Łukasz, *Polityka Rosji wobec Polski i UE po wojnie w Gruzji (La politique de la Russie envers la Pologne et l'Union européenne après la guerre en Géorgie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 18.09.2008, n° 43
- ADAMSKI Łukasz, *Niemieckie przewodnictwo w UE – zarys wstępnych koncepcji dotyczących Europy Wschodniej i Rosji (La présidence allemande de l'UE – les conceptions préliminaires concernant l'Europe orientale et la Russie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 15.09.2006, n° 55
- ADAMSKI Łukasz, *Niemiecka debata o systemie obrony przeciwrakietowej (Le débat allemand sur le système de la défense anti-missile)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 03.04.2007, n° 17

- BAŁON Krzysztof, CHUDY Krzysztof (et al.), *Dekrety Benesza (Les décrets de Beneš)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2002, n° 52
- BIEŃCZYK-MISSALA Agnieszka, « *Wojna z terroryzmem* » a prawa człowieka. *Wnioski dla Polski (« Guerre avec le terrorisme » et les droits de l'homme. Les conclusions pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 01.12.2006, n° 71
- BIEŃCZYK-MISSALA Agnieszka, *Perspektywy Organizacji Bezpieczeństwa i Współpracy w Europie (Perspectives de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 22.06.2007, n° 28
- ĆWIEK-KARPOWICZ Jarosław, *A New Stage in German-Russian Energy Cooperation*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 03.08.2011, n° 80
- DĘBSKI Stanisław, GRADZIUK Artur, *Szczyt G7/G8 w Kananaskin w Kanadzie (Sommet G7/G8 à Kananaskin en Canada)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2002, n° 74
- DOŁĘGA Janusz, *Spory o transfer technologii wojskowej w ramach programu JSF. Wnioski dla Polski (Les conflits sur le transfert des technologies militaires dans le cadre du programme JSF. Les conclusions pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 08.06.2006, n° 35
- DUDZIŃSKA Kinga, *Nuclear Power in Lithuania*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 02.08.2011, n° 79
- EBERHARDT Adam, *Porozumienie o partnerstwie i współpracy między Unią Europejską i Federacją Rosyjską – problem roku 2007 (L'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et la Fédération de Russie – le problème de l'année 2007)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2005, n° 91
- EBERHARDT Adam, *Stan i perspektywy stosunków rosyjsko-ukraińskich (L'état et les perspectives des relations russo-ukraniennes)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 20.04.2005, n° 29

- EBERHARDT Adam, *Kryzys w stosunkach polsko-białoruskich (La crise dans les relations polono-biélorusses)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 02.08.2005, n° 58
- EBERHARDT Adam, *Polityka « wielowektorowości » Ukrainy a propozycja Europejskiej Polityki Sąsiedztwa (La politique de „multi-vecteurs” de l'Ukraine et la proposition de la Politique européenne de voisinage)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 24.05.2004, n° 22
- EBERHARDT Adam, GNIAZDOWSKI Mateusz, *Wzrost aktywności Rosji w Europie Środkowej – implikacje dla Polski (L'augmentation de l'activité de la Russie en Europe centrale – les implications pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 03.03.2006, n° 16
- EBERHARDT Adam, KRZYSZTOFOWICZ Maciej, *Europejska Polityka Sąsiedztwa – propozycje Komisji Europejskiej (Politique européenne de voisinage – les propositions de la Commission européenne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 14.05.2004, n° 20
- GNIAZDOWSKI Mateusz, *Grupa Wyszehradzka a negocjacje Nowej Perspektywy Finansowej UE na lata 2007-2013 (Le Groupe de Visegrád et les négociations de la Nouvelle Perspective financière de l'UE pour les années 2007-2013)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 06.10.2005, n° 71
- GNIAZDOWSKI Mateusz, *Grupa Wyszehradzka w okresie prezydencji austriackiej w UE (Le Groupe de Visegrád pendant la présidence autrichienne dans l'UE)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 24.01.2006, n° 7
- GNIAZDOWSKI Mateusz, *Czeska debata o systemie obrony przeciwrakietowej (Le débat tchèque sur le système de la défense anti-missile)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 11.04.2007, n° 19
- GOSTYŃSKA Agata, *Bilans prezydencji Węgier w Radzie UE (Le bilan de la présidence hongroise du Conseil de l'UE)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2011, n° 71
- GÓRKA-WINTER Beata, *Grupy bojowe Unii Europejskiej – koncepcja, proces formowania, perspektywy (Les groupes de combat de l'Union européenne – la conception, le processus de formation, les perspectives)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 23.11.2006, n° 69

- GÓRKA-WINTER Beata, *Miejsce państw bałtyckich w europejskiej architekturze bezpieczeństwa – perspektywy (La place des pays baltes dans une architecture européenne de la sécurité – les perspectives)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2002, n° 46
- GÓRKA-WINTER Beata, *System obrony przeciwrakietowej Stanów Zjednoczonych – implikacje dla Polski (Le système de la défense anti-missile des États-Unis – les implications pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 23.11.2005, n° 84
- GÓRKA-WINTER Beata, *Kwestia budowy systemu obrony przeciwrakietowej z udziałem NATO (La question de la construction du système de la défense anti-missile avec la participation de l'OTAN)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 28.03.2007, n° 16
- GÓRKA-WINTER Beata, *Porozumienia Polski i Stanów Zjednoczonych w sprawie obrony przeciwrakietowej – zakres współpracy i perspektywy realizacji (Les accords de la Pologne et des États-Unis sur la défense anti-missile – le cadre de la coopération et les perspectives de la réalisation)*, *Biuletyn PISM (Bulletins de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2008, n° 38
- GÓRKA-WINTER Beata, *Problem granic Estonii i Łotwy z Federacją Rosyjską (Le problème des frontières de l'Estonie et de la Lettonie avec la Fédération de Russie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 10.08.2005, n° 59
- GÓRKA-WINTER Barbara, POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Europejska Tożsamość w dziedzinie bezpieczeństwa i obrony - perspektywy europejskich członków NATO pozostających poza Unią Europejską (Identité européenne dans le domaine de sécurité et de défense – les perspectives des membres européens de l'OTAN qui restent en dehors de l'Union européenne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2001, série Z, n° 27
- GÓRKA-WINTER Barbara, POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Wspólna Europejska Polityka Bezpieczeństwa i Obrony Unii Europejskiej (Politique européenne de sécurité et de défense)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2001, n° 11
- GÓRKA-WINTER Beata, WIŚNIEWSKI Bartosz, *Wybory prezydenckie w USA dla polsko-amerykańskiej współpracy w dziedzinie bezpieczeństwa (Les élections*

présidentielle aux États-Unis et la coopération polono-américaine dans le domaine de la sécurité), *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 12.11.2008, n° 58

- JASKUŁOWSKI Tytus, *Najważniejsze wyzwania stosunków polsko-niemieckich (Les plus grands défis des relations polono-allemandes)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 07.03.2006, n° 17
- JASKUŁOWSKI Tytus, SZYMAŃSKI Adam, *Perspektywy stosunków polsko-niemieckich po powołaniu rządu CDU/CSU-SPD (Les perspectives des relations polono-allemandes après la construction du gouvernement de CDU/CSU-SPD)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 26.10.2005, n° 76
- KRZYSZTOFOWICZ Maciej, SOCHACKA Katarzyna, *Współpraca francusko-niemiecka – pierwsze przybliżenie (Coopération franco-allemande – une première approche)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2003, n° 5
- KRYSZYŃSKI Małgorzata et al., *Czy kraje Grupy Wyszehradzkiej mogą prowadzić współpracę wzmocnioną w ramach Unii Europejskiej? (Est-ce que les pays du Groupe de Visegrád peuvent-ils mener une coopération renforcée dans le cadre de l'Union européenne?)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2001, n° 28
- KRYSZYŃSKI Małgorzata, *Układ z Schengen – konsekwencje dla Polski (L'accord de Schengen – les conséquences pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2004, n° 1
- KUGIEL Patryk, *Rosnąca rola Indii w zmieniającym się porządku międzynarodowym (Le rôle montant de l'Inde dans l'ordre international en changement)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2011, n° 12
- KUGIEL Patryk, *Współpraca rozwojowa krajów wyszehradzkich : wyzwania i szanse na wspólne działania (La coopération de développement des pays de Visegrád : les défis et les chances pour les actions communes)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)* 03.11.2011, n° 103
- KULESA Łukasz, *Operacje Unii Europejskiej w ramach europejskiej polityki bezpieczeństwa i obrony (Les opérations de l'Union européenne dans le cadre de la*

PESD), *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2004, n° 42

- KULESA Łukasz, *Perspektywy zaangażowania wojskowego Polski w Iraku (Les perspectives de l'engagement militaire de la Pologne en Irak)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 07.08.2006, n° 47
- KULESA Łukasz, MADEJ Marek, *Spotkanie ministrów spraw zagranicznych NATO w Brukseli (La rencontre des ministres des affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 04.12.2008, n° 60
- MADEJ Marek, *Wyniki szczytu NATO w Bukareszcie (Les effets du sommet de l'OTAN à Bucarest)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 08.04.2008, n° 14
- MADEJ Marek, *Konflikt rosyjsko-gruziński – główne implikacje dla NATO (Le conflit russo-géorgienne – les implications majeures pour l'OTAN)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 12.09.2008, n° 42
- MADEJ Marek, *Traktat o Siłach Konwencjonalnych w Europie – geneza, istota, perspektywy (Le Traité des forces conventionnelles en Europe – la genèse, l'essentiel, les perspectives)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 05.06.2007, n° 25
- POCHYL CZUK Anna, *Unia Europejska a pozaeuropejskie instytucje integracji regionalnej (L'Union européenne et les institutions pan-européennes de l'intégration régionale)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2001, n° 7
- POSEL-CZEŚCIK EDYTA, *Rola Unii Europejskiej w rozwiązywaniu konfliktu w Naddniestrzu (Le rôle de l'Union européenne dans la résolution du conflit à Transnistrie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 20.10.2005, n° 75
- POSEL-CZEŚCIK EDYTA, *Szczyt Sojuszu Północnoatlantyckiego w Stambule. 28-29 czerwca 2004 (Le sommet de l'OTAN à Istanbul. 28-29 juin 2004)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 01.07.2004, n° 29
- POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Strategia bezpieczeństwa Stanów Zjednoczonych z 16 marca 2006 (La stratégie de la sécurité des États-Unis du 16 mars 2006)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 22.03.2006, n° 19

- POSEL-CZEŚCIK Edyta, *Strategie bezpieczeństwa Unii Europejskiej, Stanów Zjednoczonych i Polski (Les stratégies de la sécurité de l'Union européenne, des États-Unis et de la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 04.11.2004, n° 49
- SZEPTYCKI Andrzej, *Polityka europejska Ukrainy – rok po pomarańczowej rewolucji (La politique européenne de l'Ukraine – un an après la révolution orange)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 29.12.2005, n° 95
- SZEPTYCKI Andrzej, *Stosunki między Ukrainą i Republiką Białoruś (Les relations entre l'Ukraine et la République de la Biélorussie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 27.10.2005, n° 77
- SZEPTYCKI Andrzej, *Sytuacja polityczna na Ukrainie i jej implicacje międzynarodowe (La situation politique en Ukraine et ses implications internationales)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 15.02.2007, n° 8
- SZYMAŃSKI Adam, *Nowe podejście do rozszerzenia Unii Europejskiej (Une nouvelle approche de l'élargissement de l'Union européenne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 04.04.2006, n° 23
- ŚMIGIELSKI Robert, *Rola Floty Czarnomorskiej w polityce zagranicznej i bezpieczeństwa Rosji (Le rôle de flotte de la mer Noire dans la politique étrangère et de la sécurité de la Russie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 31.10.2008, n° 57
- TARNOGÓRSKI Rafał, *Unia Europejska w ONZ : multilateralizm w praktyce (L'Union européenne dans l'ONU : le multilatéralisme en pratique)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 2011, n° 72
- TERLIKOWSKI Marcin, *Europejska Polityka Bezpieczeństwa i Obrony w programie prezydentury francuskiej (Politique européenne de sécurité et de défense dans le programme de la présidence française)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 22.07.2008, n° 33
- WOJNA Beata, *W kierunku europejskiego rynku uzbrojenia (Vers le marché européen de l'armement)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 09.12.2005, n° 89

- WYCISZKIEWICZ Ernest, *Drugi strategiczny przegląd energetyczny – nowe propozycje KE w dziedzinie bezpieczeństwa (La deuxième revue stratégique énergétique – les nouvelles propositions de la Commission européenne dans le domaine de sécurité)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 24.11.2008, n° 59
- WYCISZKIEWICZ Ernest, *Ewolucja stanowiska Federacji Rosyjskiej wobec konfliktu w Naddniestrzu (L'évolution de la position de Fédération de Russie face au conflit à Transnistrie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 08.03.2005, n° 19
- WYCISZKIEWICZ Ernest, *Propozycja Polityki energetycznej dla Europy a bezpieczeństwo dostaw gazu ziemnego (Les propositions de la Politique énergétique pour l'Europe et la sécurité des livraisons du gaz naturel)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 25.01.2007, n° 5
- WYCISZKIEWICZ Ernest, *Zielona Księga w sprawie polityki energetycznej – wybrane zagadnienia (Le Livre vert sur la politique énergétique – les questions sélectionnées)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 16.03.2006, n° 18
- WYCISZKIEWICZ Ernest, *Traktat Karty Energetycznej i Protokół tranzytowy w relacjach UE-Federacja Rosyjska (Charte énergétique et protocole de transit dans les relations entre l'UE et la Fédération de Russie)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 08.12.2006, n° 72
- WYCISZKIEWICZ Ernest, *Zaangażowanie energetyczne Rosji na Bałkanach – implicacje dla Polski (L'engagement énergétique de la Russie sur les Balkans – les implications pour la Pologne)*, *Biuletyn PISM (Bulletin de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 23.03.2007, n° 14

Brueche

- STERBLING A., *Eliten in Suedeuropa. Rolle, Kontinuitaet (Les élites en Europe du Sud. Le rôle, la continuité)*, Brueche, 2003, n° 10-11

Contemporary Politics

- *Nation, State and Independence in Belarus, Contemporary Politics*, 1997, n° 3

Chatham House Papers

- BUKKVOLL Tor, *Ukraine and European Security, Chatham House Papers*, Londres: The Royal Institute of International Affairs and Pinter, 1997

Christian Science Monitor

- KRAMER David J., *No Need to Expand NATO, Christian Science Monitor*, 08.02.1995

Deutschland Archiv (Les archives allemandes)

- Schäuble Wolfgang, *Deutschland und Europa (L'Allemagne et l'Europe)*, *Deutschland Archiv (Les archives allemands)*, 1995, n° 12

Diplomatic World

- LANNON Erwan, *La politique européenne de voisinage et l'Union élargie*, *Diplomatic World*, automne 2004, n° 5

Diplomaticzeskii wiestnik

- *Diplomaticzeskii wiestnik*, 1999, n° 11

Dokumenty PISM (Les documents de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)

- MENKES Jerzy, PARZYMIES Stanisław, PRYSTROM Alina, *UZE a Europa Środkowa i Wschodnia (L'UEO et l'Europe centrale et orientale)*, *Dokumenty PISM (Les documents de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 1994, n° 1

Eurazja (Eurasie)

- *Układ o bezpieczeństwie zbiorowym (Accord sur la sécurité collective)*, *Eurazja, Ośrodek Studiów Wschodnich (Eurasie, Centre des Études orientales)*, avril 1994, vol. II, n° 1-2
- *Wspólnota Niepodległych Państwa. Kronika spotkań, porozumień i zatargów (Communauté des États indépendants. Chronique des réunions, des accords et des conflits)*, *Eurazja, Ośrodek Studiów Wschodnich (Eurasie, Centre des Études orientales)*, avril 1994, vol. I, n° 1-2

European Foreign Affairs Review

- ALIBONI Roberto, *The Geopolitical Implications of the European Neighbourhood Policy*, *European Foreign Affairs Review*, 2005, vol. 10, n° 1
- DEL SARTO Rafaella A., SCHUMACHER Tobias, *From EMP to ENP : what's at stake with the European neighbourhood policy towards the southern Mediterranean?*, *European Foreign Affairs Review*, printemps 2005, vol. 10, n° 1

European Policy Institutes Network Working Paper

- DIAS FERNANDES Sandra, *Time to reassess the European security architecture? The NATO-EU-Russia Security Trangle*, *European Policy Institutes Network Working Paper*, mars 2009, n° 22, 11 p.

European Security

- TARAS Kuzio, *NATO Enlargement: The View From the East*, *European Security*, printemps 1997, vol. 6, n° 1

Foreign Affairs

- BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Post-Communist Nationalism*, *Foreign Affairs*, hiver 1989/1990, n° 68,
- D'ESTAING Valéry Giscard, NAKASONE Yasuhiro, KISSINGER Henry, *East-West Relations*, *Foreign Affairs*, été 1989, vol. 68, n° 3
- HAVEL Vaclav, *A Call for Sacrifice, the Co-Responsibility of the West*, *Foreign Affairs*, mars-avril 1994
- HUNTINGTON Samuel P., *Clash of Civilization?*, *Foreign Affairs*, 1993, n° 3
- LUKAC P., *Foreign Affairs*, printemps 2002
- MAULL Hanns W., *Germany and Japan: The New Civilian Powers*, *Foreign Affairs*, 1990/1991, vol. 69, n° 5
- PERLMUTTER Amos Carpenter, GALEN Ted, *NATO's Expensive Trip East. The Folly of Enlargement*, *Foreign Affairs*, janvier/février 1998

Foreign Policy

- DE MICHELIS Gianni, *Reaching Out to the East*, *Foreign Policy*, printemps 1990, n° 79

- KAMP Karl-Heinz, *The Folly of Rapid NATO Expansion*, *Foreign Policy*, printemps 1995, n° 98

Forum Europejskie (Forum européen)

- KĘSEK Rafał, *Unia Europejska – Polska – Europa Wschodnia. Między oficjalnymi deklaracjami a rzeczywistością stosunków międzynarodowych (L'Union européenne – la Pologne – l'Europe orientale. Entre les déclarations officielles et la réalité des relations internationales)*, *Forum Europejskie (Forum européen)*, 2002, n° 4

International Organization

- COWHEY Peter F., *Domestic Institutions and International Communication*, *International Organization*, 1993, vol. 47, n° 2
- KAHLER Miles, *Multilateralism with small and large numbers*, *International Organization*, 1992, vol. 46, n° 3
- WAGNER Harrison, *What Was Bipolarity?*, *International Organization*, 1993, n° 1

International Security

- RUSSET Bruce, *Correspondence – The Democratic Peace*, *International Security*, 1995, vol. 19, n° 4

Instytut Zachodni Policy Papers (Papier de l'Institut occidental)

- DOBROWOLSKA-POLAK Joanna, *Międzynarodowa solidarność. Operacje pokojowe ONZ, NATO i UE (Une solidarité internationale. Les opérations pacifiques de l'ONU, de l'OTAN et de l'UE)*, *Instytut Zachodni Policy Papers (Papier de l'Institut occidental)*, 2009, n° 3 (I)

Journal of Contemporary European Research

- BARACANI Elena, *From the EMP to the ENP : A new European pressure for democratization?*, *Journal of Contemporary European Research*, novembre 2005, vol. 1, n° 2

Medzinarodne otazky (Questions Internationales)

- DULEBA Alexander, *Panslavizmus – zmrtychvstanie zabudnutej ideologie?* (*Panslavisme – la renaissance d'une idéologie oubliée ?*), *Medzinarodne otazky (Questions Internationales)*, 1994, vol. 3

Mezinárodní vztahy (Relations Internationales)

- ŠTĚPANOVSKEÝ Jiří, *Neutralita - spása České republiky?*, (*La neutralité – le sauvetage pour la République tchèque ?*), *Mezinárodní vztahy (Relations Internationales)*, 1996, n° 2

NATO Review (Revue de l'OTAN)

- APPATHURAI James, *Promouvoir la sécurité régionale*, *Revue de l'OTAN*, automne 2001, vol. 49, n° 3, pp. 13-16
- ASMUS Ronald D., LARRABEE Stephen L., LESSER Ian O., *La sécurité dans le bassin méditerranéen : nouveaux défis et nouvelles tâches*, *Revue de l'OTAN*, mai 1996, vol. 44, n° 3, pp. 25-31
- ASPIN Les, *À nouvelle Europe, nouvelle OTAN*, *Revue de l'OTAN*, février 1994, vol. 42, n° 1, pp. 12-14
- BENNETT Christopher, *Les Balkans vont-ils connaître des progrès décisifs ?*, *Revue de l'OTAN*, automne 2000, vol. 48, pp. 20-23
- BENNETT Christopher, *L'édification de partenariats efficaces*, *Revue de l'OTAN*, automne 2003, pp. 2-7
- BOLKESTEIN Frits, *Approfondir et élargir l'OTAN ?*, *Revue de l'OTAN*, juillet 1996, vol. 44, n° 4, pp. 20-24
- BOZO Frédéric, EIDE Espen Barth, *Débat : L'OTAN doit-elle jouer un rôle plus politique ?*, *Revue de l'OTAN*, printemps 2005
- CRAG Anthony, *Un nouveau Concept stratégique pour une ère nouvelle*, *Revue de l'OTAN*, été 1999, vol. 47, n° 2, pp. 19-23
- DE PUIG Lluís Maria, *L'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN*, *Revue de l'OTAN*, été 1998, vol. 46, n° 2, pp. 6-10
- DONNOLLEY Chris, *La réorganisation de la défense et les nouvelles démocraties*, *Revue de l'OTAN*, novembre 1998, vol. 44, n° 6, pp. 20-23

- GHEBALI Victor-Yves, *La Charte d'Istanbul de l'OSCE pour la sécurité européenne*, *Revue de l'OTAN*, printemps-été 2000, vol. 48, pp. 23-27
- GHEBALI Victor-Yves, *Après la conférence de Budapest: l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)*, *Revue de l'OTAN*, janvier 1995, vol. 43, n° 2, pp. 24-27
- GOLDGEIER James M., *Non pas quand, mais qui*, *Revue de l'OTAN*, printemps 2002, pp. 4-7
- HAINE Jean-Yves, *Une PESD transformée ?*, *Revue de l'OTAN*, été 2005
- HALL Robert, FOX Carl, *Repenser la sécurité*, *Revue de l'OTAN*, hiver 2001, vol. 49, n° 4, pp. 9-11
- HAVEL Vaclav, *L'OTAN et la République tchèque : une destinée commune*, *Revue de l'OTAN*, septembre-octobre 1997, vol. 45, n° 5, p. 8
- HORBOULINE Vladimir, *La contribution de l'Ukraine à la sécurité et la stabilité en Europe*, *Revue de l'OTAN*, automne 1998, vol. 46, n° 3, pp. 9-13
- HUNTER Robert E., *L'élargissement : un des éléments d'une stratégie visant à favoriser l'extension de la stabilité de l'Europe centrale*, *Revue de l'OTAN*, mai 1995, vol. 43, n° 3, pp. 3-8
- JOULWAN George A., *La contribution militaire de l'OTAN au Partenariat pour la paix – Progression et défis*, *Revue de l'OTAN*, janvier 1995, vol. 43, n° 2, pp. 3-6
- KELIN Andrei, *Coopération OTAN-Russie dans la lutte contre le terrorisme*, *Revue de l'OTAN*, automne 2005
- KLAIBER Klaus-Peter, *Le Plan d'action pour l'adhésion : la porte de l'OTAN reste ouverte*, *Revue de l'OTAN*, été 1999, vol. 47, n° 2, pp. 23-26
- KLAIBER Klaus-Peter, *Les relations OTAN-Russie un an après Paris*, *Revue de l'OTAN*, automne 1998, vol. 46, n° 3, pp. 16-20
- KOVACS Laszlo, *La contribution de la Hongrie à la sécurité européenne*, *Revue de l'OTAN*, septembre-octobre 1997, vol. 45, n° 5, pp. 9-11
- KWAŚNIEWSKI Aleksander, *La Pologne dans l'OTAN : possibilités et défis*, *Revue de l'OTAN*, septembre-octobre 1997, vol. 45, n° 5, pp. 4-7
- LELLOUCHE Pierre, *Vers quoi l'OTAN se dirige-t-elle ?*, *Revue de l'OTAN*, hiver 2006
- LORD ROBERTSON, *L'OTAN au nouveau millénaire*, *Revue de l'OTAN*, hiver 1999, vol. 47, n° 4, pp. 3-8

- LORD ROBERTSON, *Investir dans la sécurité*, *Revue de l'OTAN*, automne 2002, pp. 8-10
- LOUKIANOV Fedor, *Le moment est venu de renoncer aux illusions*, *Revue de l'OTAN* [en ligne]. 15 août 2011. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/review/2012/Archives/FR/index.htm>
- LUFT Gal, PAILLARD Christophe, *L'OTAN doit-elle jouer un rôle majeur dans la sécurité énergétique ?*, *Revue de l'OTAN*, printemps 2007, vol. 48
- PARMENTIER Guillaume, *Un nouvel avenir pour l'Alliance*, *Revue de l'OTAN*, été 2002, pp. 14-18
- PRINS Gwyn, *Les défis du XXI^e siècle dans le domaine de la sécurité*, *Revue de l'OTAN*, janvier 1997, vol. 45, n° 1, pp. 27-30
- RÜHE Michael, *Un nouveau regard sur le rôle de l'OTAN dans la sécurité européenne*, *Revue de l'OTAN*, hiver 1998, vol. 46, n° 4, pp. 20-23
- SOLANA Javier, *Les préparatifs du Sommet de Madrid*, *Revue de l'OTAN*, mars 1997, vol. 45, n° 2, pp. 3-6
- SOLANA Javier, *Sommet de Washington: une Alliance résolue entre dans le XXI^e siècle*, *Revue de l'OTAN*, printemps 1999, vol. 47, n° 1, pp. 3-6
- SOLANA Javier, *Sur la voie de l'OTAN des dix-neuf en 1999*, *Revue de l'OTAN*, printemps 1998, vol. 46, n° 1, pp. 3-5
- TRAPANS Jan Arved, *Les concepts de sécurité nationale en Europe centrale et orientale*, *Revue de l'OTAN*, novembre-décembre 1997, vol. 45, n° 6, pp. 27-30
- TRENIN Dmitri, *Le silence de l'ours*, *Revue de l'OTAN*, printemps 2002, pp. 7-11
- VALÁSEK TOMÁS, *La signification de l'élargissement*, *Revue de l'OTAN*, été 2004
- VON MOLTKE Gebhardt, *L'adhésion de nouveaux membres à l'Alliance - prochaines étapes*, *Revue de l'OTAN*, juillet-août 1997, vol. 45, n° 4, pp. 4-9
- VON MOLTKE Gedhardt, *L'évolution de l'OTAN vers l'élargissement*, *Revue de l'OTAN*, vol. 44, n° 1, pp. 3-6
- YOST David S., *Analyse : La défense antimissile à l'ordre du jour de l'OTAN*, *Revue de l'OTAN*, automne 2006
- YOST David S., *Le débat sur les stratégies de sécurité*, *Revue de l'OTAN*, hiver 2003, pp. 15-20

Nowa Europa Wschodnia (La nouvelle Europe orientale)

- ŁUKIANOW Fiodor, *Rosja w globalnej awanturze (La Russie dans une dispute globale)*, Nowa Europa Wschodnia (La nouvelle Europe orientale), 2008, n° 2

Obwód Kaliningradzki. Przegląd faktów, wydarzeń, opinii (Oblast de Kaliningrad. Revues des évènements et des opinions)

- *Sytuacja społeczna i polityczna (Situation sociale et politique)*, Obwód Kaliningradzki. Przegląd faktów, wydarzeń, opinii (Oblast de Kaliningrad. Revues des évènements et des opinions), Biuletyn Towarzystwa naukowego i ośrodka badań naukowych im. Wojciecha Kętrzyńskiego w Olsztynie (Bulletin du Centre des études scientifiques de Wojciech Kętrzyński à Olsztyn), mai 2002, n° 5

Orbis

- JEFFREY Simon, *Does Eastern Europe Belong in NATO*, Orbis, 1993, vol. 37, n° 1

Politique étrangère

- Discours d'Alain JUPPÉ, ministre français des affaires étrangères, *Quels horizons pour la politique étrangère de la France*, Politique étrangère, 1998, n° 1
- LEPESANT Gilles, *L'Union européenne et son voisinage : vers un nouveau contrat*, Politique étrangère, avril 2004

Polityka Wschodnia (Politique orientale)

- GARDOCKI Sylwester, *Ropa naftowa i gaz ziemny jako środki strategii politycznej Rosji (Le pétrole et le gaz comme les moyens de la stratégie politique de la Russie)*, Polityka Wschodnia (Politique orientale), 2006, n° 1-2

Polska w Europie (Pologne en Europe)

- AJNENKIEL Andrzej et al., *Przyszłość państw narodowych w zjednoczonej Europie (L'avenir des États nationaux en Europe unie)*, Polska w Europie (Pologne en Europe), Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2002, n° 1
- *Europejska polityka bezpieczeństwa i obrony (La politique européenne de sécurité et de défense)*, Polska w Europie (La Pologne en Europe), Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2002, n° 1

- KLICH Bogdan et al., *Europejska polityka bezpieczeństwa i obrony (Politique européenne de sécurité et de défense), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2002, n° 1
- KOMOROWSKI Bronisław et al., *Bezpieczeństwo Europy a nowe NATO (La sécurité de l'Europe et la nouvelle OTAN), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2002, n° 3
- KOZIEJ Stanisław, *Powrześnieowe wyzwania w dziedzinie bezpieczeństwa (Les défis dans le domaine de sécurité après le 11 septembre), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2002, n° 1
- KUŹNIAR Roman, *Europejska strategia bezpieczeństwa (La stratégie européenne de sécurité), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2004, n° 2
- *Polska polityka wschodnia po akcesji do Unii Europejskiej (La politique polonaise orientale après l'adhésion dans l'Union européenne), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2004, n° 3
- TURCZYŃSKI Paweł, *Przemysł zbrojeniowy UE na początku XXI wieku (L'industrie d'armement de l'UE au début du XXI^e siècle), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2004, n° 3
- *Unia Europejska – Rosja – Polska (Union européenne – Russie – Pologne), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2004, n° 2
- ŻURAWSKI vel GRAJEWSKI Przemysław, *Unia Europejska wobec terroryzmu – reakcje na atak z 11 września (L'Union européenne face au terrorisme – les réactions suite à l'attaque de 11 septembre), Polska w Europie (Pologne en Europe)*, Fundacja Polska w Europie (Fondation Pologne en Europe), 2002, n° 2

Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)

- ESCUDÉ Carlos, *Unia Europejska i globalne bezpieczeństwo w ponowoczesnym świecie (L'Union européenne et la sécurité globale dans le monde post-moderne), Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2002, vol. 1, n° 1
- KRYSZYŃSKI Małgorzata, MORAWIEC Rafał et al., *Acquis Schengen w Polsce i innych krajach Grupy Wyszehradzkiej (Acquis Schengen en Pologne et dans les autres*

pays du Groupe de Visegrád), *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2004, vol. 1, n° 4 (4)

- PIETSCHMANN Horst, *Historia atlantycka : pomiędzy historią Europy a historią świata (L'histoire atlantique : entre l'histoire de l'Europe et l'histoire du monde)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2002, n° 6
- ROTFELD Adam Daniel, *Czy Unia Europejska potrzebuje Wspólnej Polityki Bezpieczeństwa i Obrony (Est-ce que l'Union Européenne a besoin de la Politique européenne de sécurité et de défense?)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2004, vol. 4, n° 2 (18)
- STANDKE Klaus-Heinrich, *Piąte rozmowy na szczycie Trójkąta Weimarskiego 9 maja 2003 roku we Wrocławiu : krytyczna ocena (Le cinquième sommet du Triangle de Weimar le 9 mai 2003 à Wrocław : le bilan critique)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2003, vol. 3, n° 4 (14)
- STANKIEWICZ Wojciech, *Współczesne koncepcje bezpieczeństwa międzynarodowego na tle problemu rozprzestrzeniania broni jądrowej (Les conceptions contemporaines de la sécurité internationale et le problème de l'armée nucléaire)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2003, vol. 3, n° 5 (15)
- STEMPLOWSKI Ryszard, *Integracja w integracji (Intégration dans l'intégration)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2002, vol. 2, n° 6 (10)
- STEMPLOWSKI Ryszard, *Katalizator iracki (Le catalyseur irakien)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2003, vol. 3, n° 2 (12)
- STEMPLOWSKI Ryszard, *O bezpieczeństwie w Europie (Sur la sécurité en Europe)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2002, n° 5
- STEMPLOWSKI Ryszard, *Na rzecz integracji europejskiej (Pour l'intégration européenne)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2002, n° 3
- STEMPLOWSKI Ryszard, *Wspólny kierunek dla Polski i Rosji (Une direction commune pour la Pologne et la Russie)*, *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2001, n° 36
- ŻELAZO Adriana, *Samorząd gminny w stosunkach międzynarodowych. Pierwsze przybliżenie (L'administration locale dans les relations internationales. Une première*

approche), *Polski Przegląd Dyplomatyczny (Revue diplomatique polonaise)*, 2001, vol. 1, n° 2

Prace Ośrodka Studiów Wschodnich (Les études du Centre des études orientales)

- ŁABUSZEWSKA Anna (sous la dir.), *Konflikty etniczne w Europie Środkowej i Południowo – Wschodniej (Les conflits ethniques en Europe centrale et du Sud-Est)*, *Prace Ośrodka Studiów Wschodnich (Les études du Centre des études orientales)*, septembre 2002, n° 6, Varsovie : Ośrodek Studiów Wschodnich, 67 p.

Problèmes politiques et sociaux

- DUMOULIN André, *L'UE et la politique européenne de défense*, *Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation française, 8 septembre 1995, n° 754

Pro et Contra

- NIS S., *Kaliningrad — nie jedinstwiennyj anklaw (La région de Kaliningrad — plus qu'une enclave)*, *Pro et Contra*, 2003, vol. 8, n° 1

Przegląd Europejski (Revue européenne)

- CEBUL Krzysztof et al., *Państwo i organizacje międzynarodowe jako podmioty stosunków międzynarodowych (L'État et les organisations internationales comme les objets des relations internationales)*, *Przegląd Europejski (Revue européenne)*, 2002, n° 2
- GRYZ Jarosław, *Stosunki transatlantyckie w erze postzimnowojennej (Les relations transatlantiques après la Guerre froide)*, *Przegląd Europejski (Revue européenne)*, 2002, n° 1

Przegląd Politologiczny (Revue des sciences politiques)

- LUBIK Natasza, *Wybrane aspekty przeciwdziałania współczesnemu terroryzmowi międzynarodowemu (Les aspects de la lutte contre le terrorisme international contemporain)*, *Przegląd Politologiczny (Revue des sciences politiques)*, 2008, n° 2
- STASZEWSKI Wojciech Szczepan, *Europa XXI wieku – wizje i scenariusze (L'Europe du XXI^e siècle – les visions et les scénarios)*, *Przegląd Politologiczny (Revue des sciences politiques)*, 2002, n° 1

- TOMASZYK Mikołaj J., *Bezpieczeństwo energetyczne Unii Europejskiej – trwałość, konkurencyjność i bezpieczeństwo zaopatrzenia w energię (La sécurité énergétique dans l'Union européenne – la durée, la concurrence et la sécurité des fournitures)*, *Przegląd Politologiczny (Revue des sciences politiques)*, 2008, n° 2

Przegląd Zachodni (Revue occidentale)

- SZCZEPANIAK Marian, *Współpraca gospodarcza państw Grupy Wyszehradzkiej : Trzy lata funkcjonowania CEFTA (Coopération économique des pays de Groupe de Visegrád: Trois ans de fonctionnement de l'ALECE)*, *Przegląd Zachodni (Revue Occidental)*, 1996, n° 3
- SZCZEPANIAK Marian, ZYBOROWICZ Stanisław, *Przebudowa ustroju politycznego na Węgrzech i w Czechosłowacji (La restauration du système politique en Hongrie et en Tchécoslovaquie)*, *Przegląd Zachodni (Revue Occidental)*, 1996, n° 3
- WOJCIECHOWSKI Sebastian, *Animoszje i konflikty na terytorium byłej Jugosławii (Les animosities et les conflits sur le territoire de l'ex-Yougoslavie)*, *Przegląd Zachodni (Revue Occidental)*, 2002, n° 1

Raport Biura Studiów i Ekspertyz Kancelarii Sejmu (Rapport de l'Agence des études et des expertises de la Chancellerie de la Diète polonaise)

- BUDZYŃSKA Izabela, *Północny wymiar w polityce Unii Europejskiej (Dimension nordique dans la politique de l'Union européenne)*, *Raport Biura Studiów i Ekspertyz Kancelarii Sejmu (Rapport de l'Agence des études et des expertises de la Chancellerie de la Diète polonaise)*, 1999, n° 658, Varsovie : La Chancellerie de la Diète polonaise, 10 p.
- POLARCZYK Kazimierz, *NATO w świecie, Polska w NATO (L'OTAN dans le monde, la Pologne dans l'OTAN)*, *Raport Biura Studiów i Ekspertyz Kancelarii Sejmu (Rapport de l'Agence des études et des expertises de la Chancellerie de la Diète polonaise)*, 1999, n° 159, Varsovie : La Chancellerie de la Diète polonaise, 150 p.

Revue d'Europe centrale

- ROMER Jean-Christophe, *La sécurité européenne: de l'Europe de l'Est à l'Europe centrale 1989-1992*, *Revue d'Europe centrale*, 1993, vol. 1, n° 1

Revue du Marché commun et de l'Union européenne

- BEURDELEY Laurent, *L'Union européenne et ses périphéries : entre intégration et nouvelle politique de voisinage*, *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, octobre-novembre 2005, n° 492
- DENYSYUK Vitaliy, « *Politique de voisinage* » de l'Union européenne, *quelles transformations sur le régime commercial régional en Europe*, *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, février 2005, n° 485

Revue internationale de Politique comparée

- FOUCHER Michel, *Les nouvelles frontières de l'Union européenne*, *Revue internationale de Politique comparée*, 1995, vol. 2, n° 3
- RESZOHAZY Rudolf, *La démocratie à l'usage : le cas de la Hongrie*, *Revue internationale de Politique comparée*, 1996, vol. 3, n° 1

Rossija

- CIPKO Aleksander, *Zabytoje buduszczeje (Un avenir oublié)*, *Rossija*, 2002, n° 185

Rossija w globalnoj politikie (La Russie dans une politique globale)

- ARBATOWA Nadieżda, RYŻKOW Władimir, *Rossija i EC: sblizenije na fonie razrywa? (La Russie et les Communautés européennes : une approche sur le fond de séparation ?)*, *Rossija w globalnoj politikie (La Russie dans une politique globale)*, janvier-février 2005, vol. 3, n° 1

Slovak Foreign Policy Affairs

- LUKAČ Pavol, *Visegrád Co-operation – Ideas, Developments and Prospects*, *Slovak Foreign Policy Affairs*, printemps 2001

Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)

- ANANICZ Szymon, *Arabska wiosna : wyzwania i szanse dla Partnerstwa Wschodniego (Le printemps arabe : les défis et les chances pour le Partenariat oriental)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, juillet-septembre 2011, n° 3

- BARCZ Zbigniew, *Prezydencja Polski w szczególnym okresie (La présidence de la Pologne à une époque particulière)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier-mars 2012, n° 1
- BÓGDAŁ-BRZEZIŃSKA Agnieszka, *Kategorie globalizacji w nauce o stosunkach międzynarodowych (Les catégories de la globalisation dans les études sur les relations internationales)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 2001, n° 1-2
- ĆWIEK-KARPOWICZ Jarosław, *Rosja wobec wschodniego sąsiedztwa Unii Europejskiej – problemy z realizacją koncepcji soft power (La Russie face au voisinage oriental de l'Union européenne – les problèmes avec la réalisation de conception soft power)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, octobre-décembre 2011, n° 4
- ĆWIEK-KARPOWICZ Jarosław, *Polityka energetyczna Rosji wobec Unii Europejskiej w kontekście kryzysu gospodarczego (La politique énergétique de la Russie envers l'Union européenne dans le contexte de la crise économique)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier-mars 2011, n° 1
- DZIWIŚ Dominika, *Cyberbezpieczeństwo – nowy priorytet strategii obrony Stanów Zjednoczonych ? (La cyber-sécurité – la nouvelle priorité de la stratégie de la défense des États-Unis?)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, juillet-septembre 2011, n° 3
- EBERHARDT Adam, *Wojna rosyjsko-gruzińska 2008 r. – polityka Federacji Rosyjskiej i jej konsekwencje (La guerre russo-géorgienne 2008 – la politique de la Fédération de Russie et ses conséquences)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, juillet-septembre 2008, n° 3
- GATI Charles, *Słabnące uczucie. W krajach Europy Środkowej kończy się miłość do Ameryki (Un sentiment affaiblit. Dans les pays de l'Europe centrale l'amour pour l'Amérique se termine)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, octobre-novembre 2008, n° 4
- HAŁADYJ Barbara et al., *Przestrzeń wolności, bezpieczeństwa i sprawiedliwości (L'espace de liberté, de sécurité et de justice)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier-mars 2012, n° 1
- JASIŃSKI Filip, *Unia Europejska wobec terroryzmu (L'Union européenne face au terrorisme)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 2002, n° 2

- JESIEN Leszek, *Priorytety prezydencji Polski (Les priorités de la présidence polonaise)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier – mars 2012, n° 1
- KAMIŃSKI Z. Antoni, KOŚCIUK Lech, *Rozpad ZSRR a bezpieczeństwo Europy Środkowej (L'effondrement de l'URSS et la sécurité de l'Europe centrale)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier 1993, n° 1
- KAMIŃSKI Z. Antoni, *Ład światowy : anatomia zagrożeń (perspektywa Europy Środkowej (L'ordre global : l'anatomie des dangers (la perspective de l'Europe centrale)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier-mars 2007, n° 1
- KHALILZAD Zalmay, BRZEZIŃSKI Jan, *Rozszerzenie demokratycznej strefy pokoju na Europę Wschodnią (L'élargissement de la zone démocratique de paix sur l'Europe orientale)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1993, n° 3
- KUŻNIAR Roman, *Globalizacja, geopolityka i polityka zagraniczna (La globalisation, la géopolitique et la politique étrangère)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 2000, n° 1
- KUŻNIAR Roman, *Strategia państwa a polityka zagraniczna (La stratégie de l'État et la politique étrangère)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1992, n° 1-2
- NOWAK Jerzy M., *Traktat CFE w systemie pojałtańskim (Le traité FCE dans le système après Yalta)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1994, n° 2
- NOWAK Jerzy M., *OBWE między oczekiwaniami a rzeczywistością (w XX-lecie istnienia) [L'OSCE entre les espérances et la réalité (pour XX^e anniversaire)]*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1995, n° 2
- NYE Joseph Samuel, *Sprawy międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1989, n° 6
- PARZYMIES Stanisław, *Francja wobec rozszerzenia Unii Europejskiej (La France face à l'élargissement de l'Union européenne)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1998, n° 4-6
- PARZYMIES Stanisław, *Europa regionów (Une Europe des régions)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1994, n° 3
- PARZYMIES Stanisław, *Traktat Amsterdamski o UE (Traité d'Amsterdam)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1997, n° 3

- PASZEWSKI Tomasz, *Europa i Stany Zjednoczone – nowe partnerstwo? (L'Europe et les États-Unis – le nouveau partenariat?)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier-mars 2007, n° 1
- ROTFELD Adam Daniel, *NATO 2020: nowa koncepcja strategiczna (L'OTAN 2020 : la nouvelle conception stratégique)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 2010, n° 4
- STEFANOWICZ Janusz, *Nowa Europa: renesans Renesansu (Nouvelle Europe: la renaissance de la Renaissance)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier 1994
- SZEPTYCKI Andrzej, *Ukraina jako państwo postkolonialne ? (L'Ukraine comme un pays post-colonial)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, janvier-mars 2011, n° 1
- SZEPTYCKI Andrzej, *Stosunki polsko-ukraińskie : od tryumfu pomarańczowej rewolucji do Russia first policy (Les relations polono-ukraniennes : du triomphe de la révolution orange à la Russia first policy)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, juillet-septembre 2010, n° 3
- WINID Bogusław, BUGAJSKI Adam, *Bilans szczytu NATO w Strasburgu i Kehl (Le bilan des sommets de l'OTAN à Strasbourg et à Kehl)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, avril-juin 2009, n° 2
- WYZNER Eugeniusz, *Polska a 50 lat istnienia ONZ (La Pologne et 50 ans de l'existence de l'ONU)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1995, n° 1
- ZABOROWSKI Marcin, *Jakie stosunki transatlantyckie w XXI wieku ? (Quelles relations transatlantiques au XXI^e siècle?)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, octobre-decembre 2010, n° 4
- ZIĘBA Ryszard, *Wkład Polski w umacnianie bezpieczeństwa europejskiego (L'apport de la Pologne dans le renforcement de la sécurité européenne)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1988, n° 12
- ZIĘBA Ryszard, *Pojęcie i istota bezpieczeństwa państwa w stosunkach międzynarodowych (La définition de la sécurité d'un État dans les relations internationales)*, *Sprawy Międzynarodowe (Affaires Internationales)*, 1989, n° 10

Stosunki Międzynarodowe (Relations Internationales)

- KUŹNIAR Roman, CIECHAŃSKI Jerzy, *Nowy ład międzynarodowy – wishful thinking i rzeczywistość (Le nouvel ordre international – wishful thinking ou la réalité)*, *Stosunki Międzynarodowe (Relations Internationales)*, 1992, vol. 16
- PIETRAŚ Marek, *Pozimnowojenny paradygmat bezpieczeństwa in statu nascendi (Le paradigme de sécurité in statu nascendi après la Guerre froide)*, *Stosunki Międzynarodowe (Relations Internationales)*, 1997, n° 2

Studia diplomatica

- USHAKOV Yuri V., *Perspectives for the CSCE. A View from Russia*, *Studia diplomatica*, 1994, vol. 47, n° 4

Studia europejskie (Études européennes)

- ANIOŁ Włodzimierz, *Deficyt demokratyczny w systemie globalnym (Le déficit démocratique dans un système global)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 2002, n° 4
- BIELEŃ Stanisław, *Uwarunkowania przystąpienia Polski do NATO (Les conditions de l'accession de la Pologne à l'OTAN)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 1997, n° 1
- *Conclusions de Présidence du Conseil européen*, Helsinki, 10-11 décembre 1999, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 2000, n° 1
- GRUSZCZAK Artur, *Wzmocniona współpraca w dziedzinie wymiaru sprawiedliwości i spraw wewnętrznych Unii Europejskiej (Une coopération renforcée dans le domaine de la justice et des affaires intérieures de l'Union européenne)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 2002, n° 2
- GRYZ Jarosław, *Teoretyczne aspekty instytucjonalizacji stosunków transatlantycznych (Les aspects théoriques de l'institutionnalisation des relations transatlantiques)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 2002, n° 3
- MILCZAREK Dariusz, *Geopolityczne czynniki kształtujące międzynarodową pozycję Unii Europejskiej – wyznaczniki militarne i społeczne. Część 2 (Les facteurs géopolitiques qu'influencent la position internationale de l'Union européenne – les conditions militaires et sociales. Partie 2)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 2002, n° 1

- NALEWAJKO Ewa, *Chłopi – rolnicy – farmerzy: polityka i interesy w kontekście integracji Polski z Unią Europejską (Paysans – agriculteurs – farmers: la politique et les affaires dans le contexte de l'intégration de la Pologne avec l'Union européenne)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 1999, n° 2
- NOWAK Alojzy Z, *Dylematy polskiej polityki gospodarczej wobec zmian na światowych rynkach finansowych i integracji z Unią Europejską (Les dilemmes de l'économie polonaise face aux changements sur les marchés financiers mondiaux et l'intégration avec l'Union européenne)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 1999, n° 3
- STAŃCZYK Jerzy, *Uwarunkowania bezpieczeństwa postsocjalistycznych państw Europy Środkowej (Conditions de sécurité des pays ex-socialistes de l'Europe centrale)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 1998, n° 4
- STAŃCZYK Jerzy, *Zmiany systemowe w postsocjalistycznych państwach Europy Środkowej i Wschodniej (Changements de système dans les pays postsocialistes de l'Europe centrale et orientale)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 1997, n° 3
- ZAJĄCZKOWSKI Jakub, *Unia Europejska w polityce zagranicznej Indii na początku XXI wieku (L'Union européenne dans la politique étrangère de l'Inde au début de XXI^e siècle)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 2008, n° 4
- ZIĘBA Ryszard, *Rola ugrupowań subregionalnych w nowym systemie bezpieczeństwa europejskiego (Le rôle des organisations subrégionales dans le nouveau système de sécurité européenne)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 2000, n° 1
- ZIĘBA Ryszard, *Funkcjonowanie paneuropejskiego systemu bezpieczeństwa KBWE/OBWE (Fonctionnement de système de sécurité pan-européen CSCE/OSCE)*, *Studia Europejskie (Études européennes)*, 1998, n° 3

Studia i Materiały (Études et Documents)

- CZAPUTOWICZ Jacek, *Model bezpieczeństwa XXI wieku (Le modèle de la sécurité du XXI^e siècle)*, *Studia i Materiały (Études et Documents)*, Varsovie : Polski Instytut Stosunków Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales), décembre 1995, n° 97
- RYCHŁOWSKI Bogumił, *Problemy bezpieczeństwa w warunkach geopolitycznych transformacji Europy (Les problèmes de sécurité dans le contexte géopolitique de la transformation de l'Europe)*, *Studia i Materiały (Études et Documents)*, Varsovie :

Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales), juillet, 1994, n° 82

- SZLAJFER Henryk, *Dezintegracja przestrzeni euroazjatyckiej a bezpieczeństwo Europy Środkowej i Wschodniej (La désintégration de l'espace eurasiatique et la sécurité de l'Europe centrale et orientale)*, *Studia i Materiały (Études et Documents)*, n° 65, Varsovie : Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales), juin 1993

Survival Global Politics and Strategy

- BROWN Michael E., *The Flawed Logic of NATO Expansion, Survival Global Politics and Strategy*, printemps 1995
- HOWARD Michael, *Lessons of the Cold War, Survival Global Politics and Strategy*, hiver 1994, n° 36
- KEMP Geoffrey, *The Persian Gulf Remains the Strategic Prize, Energy Security, Survival Global Politics and Strategy*, 1998/1999, vol. 40, n° 6
- SANFORD George, *Belarus on the Road to Nationhood, Survival Global Politics and Strategy*, 1996, n° 38

The International Spectator

- BALFOUR Rosa et al., *The challenges of the European Neighbourhood Policy, The International Spectator*, janvier-mars 2005, vol. 40, n° 1
- BARANOVSKY Vladimir, *Russian Foreign Policy Priorities and Euroatlantic Multilateral Institutions, The International Spectator*, janvier-mars 1995, n° 1
- COMELLI Michele, *The challenges of the European Neighbourhood Policy, The International Spectator*, juillet-septembre 2004, vol. 39, n° 3
- LYNCH Dov, *The Challenges of the European Neighbourhood Policy – The Security Dimension of the European Neighbourhood Policy, The International Spectator*, 2005, vol. 40, n° 1
- SZÖNI István, *Hungary : A Security Challenge, The International Spectator*, janvier-mars 1994, vol. 29, n° 1

The National Interest

- LUTTWAK Edward N., *From Geopolitics to Geo-economies. Logic of Conflict, Grammar of Commerce, The National Interest*, 1990/1991, n° 20

Wspólnoty Europejskie (Communautés européennes)

- PASZYŃSKI Marian, *Dokąd prowadzić mają « mapy drogowe » ? (Où mèneront les feuilles de route ?)*, *Wspólnoty Europejskie (Communautés européennes)*, 2005, n° 5

Zeszyty Fundacji Międzynarodowe Centrum Rozwoju Demokracji (Cahiers de Fondation Centre internationale de développement de la démocratie)

- BINGEN Dieter, *Rozszerzenie NATO jako warunek utworzenia nowego europejskiego systemu bezpieczeństwa (L'élargissement de l'OTAN comme une condition de la création d'un nouveau système de sécurité)*, *Program dla Polski : Polska w NATO (Le programme pour la Pologne : la Pologne dans l'OTAN)*, *Zeszyty Fundacji Międzynarodowe Centrum Rozwoju Demokracji (Cahiers de Fondation Centre internationale de développement de la démocratie)*, Cracovie, 1997, n° 16

Zeszyty Instytutu Zachodniego (Cahiers de l'Institut occidental)

- KOSZEL Bogdan, *Rola i zaangażowanie polityczno-gospodarcze Niemiec w państwach tzw. Grupy Wyszehradzkiej. Polska, Czechy, Słowacja, Węgry w latach 1990-1997 (Le rôle et l'engagement politique et économique de l'Allemagne dans les pays de Groupe de Visegrád. La Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie et la Hongrie dans les années 1990-1997)*, *Zeszyty Instytutu Zachodniego (Cahiers de l'Institut occidental)*, Poznań, 1998, n° 6

Zeszyty Naukowe Zakładu Europeistyki Wyższej Szkoły Informatyki i Zarządzania w Rzeszowie (Cahiers scientifiques de l'Institut européen de l'École supérieure de l'informatique et de la gestion à Rzeszów)

- SZYMCZYK Grzegorz, *Narodowe i europejskie spojrzenie na bezpieczeństwo starego kontynentu (Un regard national et européen sur la sécurité de Vieux Continent)*, *Zeszyty Naukowe Zakładu Europeistyki Wyższej Szkoły Informatyki i Zarządzania w Rzeszowie (Cahiers scientifiques de l'Institut européen de l'École supérieure de l'informatique et de la gestion à Rzeszów)*, 2007, n° 3

Revue des sciences humaines

Le Débat

- KUNDERA Milan, *L'Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale*, *Le Débat*, Paris, 1983, n° 27

Krasnogruda

- BRIX Emil, *Pochwała miast Europy Środkowej (Éloge pour les villes de l'Europe centrale)*, *Krasnogruda*, 1998, n° 9

Krytyka (Critique)

- JANČAR Drago, MICHNIK Adam, *Europa Środkowa czyli jak być normalnym (L'Europe centrale ou comment être normal)*, Interview entre Drago JANČAR et Adam MICHNIK, *Krytyka (Critique)*, 1993, n° 40

Res Publica

- ASH Timothy Garton, *Mitteleuropa ?*, *Res Publica*, 1990, n° 1
- JANČAR Drago, *Misjonarz i jego Sprawiedliwość (Le missionnaire et sa justice)*, *Res Publica Nowa*, 1997, n° 7/8

Revue économique

Econometrica

- SHORROCKS A. F., *Inequality Decomposition by Factor Components*, *Econometrica*, 1982, n° 50

Economics Letters

- RAVALLION Martin, *Growth and Poverty : Evidence for Developing Countries in the 1990s*, *Economics Letters*, 1995, n° 48
- RAVALLION Martin, CHEN Shaohua, *Measuring Pro-poor Growth*, *Economics Letters*, 2003, n° 78

Ekonomia (Economie)

- TOMASZEWSKI Jerzy, *Europa Środkowa i Południowo-Wschodnia : cechy charakterystyczne i granice regionu (Europe centrale et Sud-Est : les traits caractéristiques et les frontières de région)*, *Ekonomia (Economie)*, 1976, vol. 36

Journal of Economic Perspectives

- FISCHER Stanley, GELB Alan, *The Process of Socialist Economic Transformation*, *Journal of Economic Perspectives*, 1991, vol. 5, n° 4

Polityka energetyczna (Politique énergétique)

- NEY Roman, *Zasoby ropy naftowej (Les réserves du pétrole)*, *Polityka energetyczna. Zeszyt specjalny (Politique énergétique. Cahier spécial)*, 2006, vol. 9, 20 p.

Pomorski Przegląd Gospodarczy (Revue économique de Poméranie)

- KOŚCIUKIEWICZ Bolesław, *Europejski scenariusz dla Kaliningradu (Le scénario européen pour Kaliningrad)*, *Pomorski Przegląd Gospodarczy (Revue économique de Poméranie)*, 2002, n° 3-4

The Economist

- *The Return of the Habsburgs*, *The Economist*, 18 novembre 1995

World Bank Economic Review

- RAVAILLON Martin, CHEN Shaohua, *What Can New Survey Data Tell Us about Recent Changes in Distribution and Poverty?*, *World Bank Economic Review*, 1997, n° 11

World Bank Policy Research Working Paper

- ADAMS Richard H., *Economic Growth, Inequality and Poverty : Finding from a New Data Set*, *World Bank Policy Research Working Paper*, 2003, n° 2972, 43 p.
- RAVAILLON Martin, *Measuring Aggregate Welfare in Developing Countries : How Well Do National Accounts and Surveys Agree?*, *World Bank Policy Research Working Paper*, 2001, n° 2665

Revue historiques

Dzieje Najnowsze (Histoire contemporaine)

- ŁOSSOWSKI Piotr, *Europa Środkowo-Wschodnia XX wieku – triumf dezintegracji? (L'Europe centrale et orientale du XX^e siècle – le triomphe de la désintégration?)*, *Dzieje Najnowsze (L'Histoire contemporaine)*, 1996, vol. 1

Prace Komisji Środkowo Europejskiej Polskiej Akademii Umiejętności (Travaux de la Commission centre-européenne de l'Académie polonaise des arts et des sciences)

- CZIOMER Erhard, *Stanowisko Niemiec wobec Ukrainy u progu XXI wieku (La position de l'Allemagne envers l'Ukraine à l'aube de XXI^e siècle)*, *Prace Komisji Środkowo Europejskiej Polskiej Akademii Umiejętności (Travaux de la Commission centre-européenne de l'Académie polonaise des arts et des sciences)*, 2002, n° 10
- GREŃ Zbigniew, *Tożsamość na pograniczu blisko spokrewnionych etnosów – przypadek w trójkącie polsko-czesko-słowackim (L'identité à la frontière des nations limitrophes – le cas du triangle polono-tchéco-slovaque)*, *Prace Komisji Środkowo Europejskiej Polskiej Akademii Umiejętności (Travaux de la Commission centre-européenne de l'Académie polonaise des arts et des sciences)*, 2011, n° 19

Revue universitaires

Annales Universitatis Mariae Curie-Skłodowska

- CZARNOCKI Andrzej, *Europa Środkowa. Europa Środkowowschodnia. Geopolityczne a historyczno-kulturowe rozumienie pojęć (Europe centrale. Europe centrale et orientale. La géopolitique, l'histoire et la culture)*, *Annales Universitatis Mariae Curie-Skłodowska*, Lublin : Polonia, 1994, vol. 1, 2, sectio K

Cambridge University Press

- *The Consolidation of Democracy in East-Central Europe*, éd. par DAWISHA Karen, PARROT Bruce, Cambridge: Cambridge University Press, 1997, pp. 1-39

Working Papers Institute for World Economics Hungarian Academy of Sciences

- MONICH Youri, *The Role of Eastern Central Europe in Russian Foreign Policy and Trade in the 1990s*, Working Papers, Institute for World Economics Hungarian Academy of Sciences, 1994, n° 38

Revue militaires

Armia

- MALICKI Paweł K., *Siły zbrojne Republiki czeskiej (Les forces militaires de la République tchèque)*, Armia, 2009, n° 9

Arms Control

- KOŁODZIEJ Edward A., *What is Security and Security Studies? Lessons from the Cold War*, Arms Control, avril 1992, vol. 13, n° 1

Bezpieczeństwo narodowe (Sécurité nationale)

- HOŁDAK Katarzyna, *Amerykański system obrony przeciwrakietowej Stanów Zjednoczonych i jego implikacje dla Polski (Le système de la défense anti-missile des États-Unis et ses implications pour la Pologne)*, Bezpieczeństwo narodowe (Sécurité nationale), Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (Agence de la sécurité nationale), 2006, n° 1
- PACUŁA Przemysław, *Główne kierunki polityki zagranicznej Stanów Zjednoczonych. Cele strategiczne, narzędzia ich realizacji (Les directions de la politique étrangère des États-Unis. Les objectifs stratégiques, les outils de leurs réalisations)*, Bezpieczeństwo narodowe (Sécurité nationale), Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (Agence de la sécurité nationale), 2007, n° 3-4

Défense nationale

- DEFARGES Philippe Moreau, *De la politique étrangère et de sécurité commune, Défense nationale*, mars 1977
- DUFOURCQ Jean, *La puissance européenne, un enjeu de taille, Défense nationale*, juin 1977
- NAYBERG Roberto, *Qu'est-ce qu'un produit stratégique? L'exemple du pétrole, Défense nationale*, février 1997

Defense News

- *NATO Extends Defense Capabilities Initiative to Partners, Defense News*, 10 janvier 2000

Military Review

- SPERO Joshua B., *Evolving Security in Central Europe, Military Review*, février 1994, vol. 74, n° 2

Myśl Obronna Polski Południowej (Pensé défensive de la Pologne du Sud)

- CZIOMER Erhard, *Międzynarodowe aspekty kryzysu jugosłowiańskiego w latach 90-tych (Les aspects internationaux de la crise yougoslave dans les années 1990), Myśl Obronna Polski Południowej (Pensé défensive de la Pologne du Sud)*, Cracovie : Księgarnia Akademicka, 1996

Myśl Wojskowa (Pensée militaire)

- CIEŚLARCZYK Marian, *Współczesne rozumienie bezpieczeństwa (La compréhension contemporaine de la sécurité), Myśl Wojskowa (Pensée militaire)*, 1998, n° 4
- GOŁĘBIEWSKI Jan, *Bezpieczeństwo narodowe RP (La sécurité nationale de la Pologne), Myśl Wojskowa (Pensée militaire)*, 2000, n° 3
- KOZIEJ Stanisław, *Strategiczne założenia obronności RP po wstąpieniu do NATO (Les principes stratégiques de la défense de Pologne après l'adhésion à l'OTAN), Myśl Wojskowa (Pensée militaire)*, 1999, n° 3

Nowa technika wojskowa (La nouvelle technique militaire)

- KIŃSKI Andrzej, *Amerykańska tarcza w Polsce (Le bouclier américain en Pologne), Nowa technika wojskowa (La nouvelle technique militaire)*, 2007, n° 3

Przegląd sił powietrznych (Revue des forces aériennes)

- GALOCH Bronisław, *Tarcza : rosyjskie groźby a możliwości (Le bouclier : les menaces russes et les possibilités)*, *Przegląd sił powietrznych (Revue des forces aériennes)*, 2008, n° 7
- GRZEGORZEWSKI Jerzy, *Amerykańska tarcza antyrakietowa – opis systemu (Le bouclier anti-missile américain – la description du système)*, *Przegląd sił powietrznych (Revue des forces aériennes)*, 2008, n° 7

Raport. Wojsko. Technika. Obronność (Rapport. Armée. Technique. Défense)

- KACZMARSKI Marcin, *Tarcza a sprawa polska (Le bouclier et la question polonaise)*, *Raport. Wojsko. Technika. Obronność (Rapport. Armée. Technique. Défense)*, 2006, n° 1
- ŁUCZAK Wojciech, HYPKI Tomasz, *Rozgrywki wokół amerykańskiej tarczy (Les enjeux autour du bouclier américain)*, *Raport. Wojsko. Technika. Obronność (Rapport. Armée. Technique. Défense)*, 2007, n° 6

Wiedza Obronna (Science de défense)

- KACZMAREK Julian, *Bezpieczeństwo europejskie (La sécurité européenne)*, *Wiedza Obronna (Science de défense)*, 1993, n° 2

Zeszyty Naukowe AON (Cahiers scientifiques de l'Académie de la Défense nationale)

- MARSZAŁEK Maciej, ŻABICKI Krzysztof, *Balistyczne pociski rakietowe teatru działań – wirtualne czy rzeczywiste zagrożenie dla bezpieczeństwa międzynarodowego (Les missiles ballistiques du théâtre d'action – le danger virtuel ou réel pour la sécurité internationale)*, *Zeszyty Naukowe AON (Les cahiers scientifiques de l'Académie de la Défense nationale)*, 2007, n° 2

Zeszyty Naukowe Wyższej Szkoły Oficerskiej Wojsk Lądowych (Cahiers scientifiques de l'École militaire supérieure)

- KAŁUŻNY Ryszard, *Układ Warszawski 1955-1991 (Le Pacte de Varsovie 1955-1991)*, *Zeszyty Naukowe Wyższej Szkoły Oficerskiej Wojsk Lądowych (Cahiers scientifiques de l'École militaire supérieure)*, 2008, n° 1

Articles dans la presse quotidienne

Presse polonaise

Dziennik Polski (Journal Polonais)

- BRACHOWICZ Maciej, *Małe państwo też potrafi (Le petit État se faire également)*, *Dziennik Polski*, 26.01.2009
- DOWGIELEWSKI Błażej, *Rosja będzie kontrolować dostawy gazu do Europy (La Russie contrôlera les fournitures du gaz en Europe)*, *Dziennik Polski*, 21.12.2007
- *Francis Fukuyama i taktyka amerykańskiego imperializmu (Francis Fukuyama et la tactique de l'impérialisme américain)*, *Dziennik Polski*, 18.04.2006
- LANDSBERGIS Vladas, *Musimy powstrzymać rosyjską ekspansję w Europie (Nous devons arrêter l'expansion russe en Europe)*, *Dziennik Polski*, 07.11.2007
- LANDSBERGIS Vladas, *Gazprom to zagrożenie dla suwerenności i energetycznego bezpieczeństwa Europy (Gazprom est un danger pour la souveraineté et la sécurité énergétique en Europe)*, *Dziennik Polski*, 20.09.2007
- PEŃZIWIOL Marek A., *Grupa Wyszehradzka gotowa iść na wojnę (Le Groupe de Visegrád prêt d'aller à la guerre)*, *Dziennik*, 29.01.2007
- PRUS J., *Gazprom bez Putina (Gazprom sans Poutine)*, *Dziennik Polski*, 17.01.2007
- STEINHOF Janusz, *Priorytetem Unii musi być polityka energetyczna (La politique énergétique devrait devenir une priorité de l'Union)*, *Dziennik Polski*, 16-17.06.2007

Gazeta Wyborcza

- *An Open Letter to the Obama Administration from Central and Eastern Europe*, *Gazeta Wyborcza*, 16.07.2009
- *Apokalipsa lada dzień (L'apocalypse bientôt)*, *Gazeta Wyborcza*, 28-29.05.2005
- BACHMANN Klaus, *Unijny szlaban na Bugu (La barrière de l'Union sur le Bug)*, *Gazeta Wyborcza*, 29-30.10.1994
- BAROSSO José Manuel, PIEBALG Andris, *Nowy krajobraz energetyczny Europy, czyli sześć filarów unijnej współpracy (Le nouvel environnement énergétique de l'Europe c'est-à-dire les six piliers de la coopération européenne)*, *Gazeta Wyborcza*, 08.03.2006
- BOSACKI Marcin, *Republikanie ganią Obamę za tarczę (Les républicains critiquent Obama à cause du bouclier)*, *Gazeta Wyborcza*, 06.03.2009

- *Brońmy się przed brakiem pogody (Protégeons-nous du mauvais temps)*, l'interview avec Tadeusz MAZOWIECKI, *Gazeta Wyborcza*, 06-07.06.2009
- CZECH Mirosław, *Gdy przemawiają armaty (Quand les armates parlent)*, *Gazeta Wyborcza*, 21-22.11.2009
- *Czy jest Jałta II? (Existe-t-il Yalta II?)*, *Gazeta Wyborcza*, 07.09.1994
- *Czy Rosja będzie z nami w NATO? (Est-ce que la Russie sera avec nous dans l'OTAN)*, l'interview avec Adam Daniel ROTFELD, *Gazeta Wyborcza*, 10.05.2002
- Discours d'Angela MERKEL, le chancelier allemand devant le Congrès des États-Unis, le 3 novembre 2009, *Gazeta Wyborcza*, 07-08.11.2009
- *Energozagadka. Rząd przyjął „Politykę energetyczną Polski do 2030 roku” (Une énergo-devinette. Le gouvernement a signé la « Politique énergétique de la Pologne jusqu'à 2030 »)*, *Gazeta Wyborcza*, 14-15.11.2009
- *Gazeta Wyborcza*, 06.12.2005
- *Gazprom promuje swój monopol w Unii (Gazprom promeut son monopol dans l'Union)*, *Gazeta Wyborcza*, 11.01.2008
- *Geremek o polityce zagranicznej (Geremek sur la politique des affaires étrangères)*, *Gazeta Wyborcza*, 06.03.1998
- GLUCKSMANN André, *Mistral – fatalny sygnał (Le mistral – un signal fatal)*, *Gazeta Wyborcza*, 05-06.12.2009
- GÓRKA Marcin, *Ewentualnie 9 dywizji (Eventuellement neuf divisions)*, *Gazeta Wyborcza*, 05.11.2010
- Interview avec Ronald ASMUS, *Gazeta Wyborcza*, 25.02.2004
- JAGODZIŃSKI Andrzej, KRZEMIENIŃ Edward, *NATO po Bug (L'OTAN jusqu'aux rives du Bug)*, *Gazeta Wyborcza*, 13.01.1994
- KEN Jan, *Dyktatorzy z second-handu (Dictateurs de seconde main)*, l'interview avec Jan KEN, *Gazeta Wyborcza*, 03.07.2008
- KERTÉSZ Imre, *Przytłaczający spadek Europy (Une chute écrasante de l'Europe)*, *Gazeta Wyborcza*, 14-15.11.2009
- KOMOROWSKI Bronisław, *Razem gdy zakręcą kurek (Ensemble quand le gaz s'arrêtra)*, *Gazeta Wyborcza*, 22.01.2007
- *Koniec Europy niewinnych (La fin de l'Europe des innocents)*, *Gazeta Wyborcza*, 25-26.04.2009

- KRUCZKOWSKA Maria, *Chiński skok na ropę (Le saut chinois sur le pétrole)*, *Gazeta Wyborcza*, 04.11.2005
- KUŁMICZ Maciej, NIKLEWICZ Konrad, *Premier Marcinkiewicz : Zły budżet dla Polski jest złym budżetem dla Unii. Blair straszy. Słowacja milknie (Le Premier ministre Marcinkiewicz: le mauvais budget pour la Pologne est un mauvais budget pour l'Union. Blair menace. La Slovaquie se tait)*, *Gazeta Wyborcza*, 3-4.12.2005
- MALINOWSKI Dariusz, *Nafciarze na Bałtyku (Les pétroliers sur la mer Baltique)*, *Gazeta Wyborcza*, 29.08.2006
- MALINOWSKI Dariusz, *OPEC dzieli i rządzi (OPEP partage et regne)*, *Gazeta Wyborcza*, 26.07.2001
- MICHNIK Adam, ŁUCZYWO Helena, *Nasz stół (Notre table)*, *Gazeta Wyborcza*, 07-08.02.2009
- NIKLEWICZ Konrad, *Ukraina może być w Unii (L'Ukraine peut être dans l'Union)*, *Gazeta Wyborcza*, 06.06.2007
- NIKLEWICZ Konrad, *Solidarność energetyczna w eurokonstytucji (La solidarité énergétique dans l'euro-constitition)*, *Gazeta Wyborcza*, 23.01.2007
- *Partnerstwo Wschodnie nie jest anty-rosyjskie (Le Partenariat oriental n'est pas anti-russe)*, l'interview avec Miroslav LAJCZAK, le ministre des Affaires étrangères de la Slovaquie, *Gazeta Wyborcza*, 30-31.05.2009.
- PSZCZÓŁKOWSKA Dominika, *To Rosja rządzi Europą (C'est la Russie qui gouverne en Europe)*, *Gazeta Wyborcza*, 07.11.2007
- RIABCZUK Mykoła, *KGB trzyma gaz (KGB detient le gaz)*, *Gazeta Wyborcza*, 07-08.02.2009
- *Rozjemca czy żandarm (Allié ou gendarme?)*, *Gazeta Wyborcza*, 08.09.1994
- *Rząd nad rządami (Le gouvernement au-dessus des gouvernements)*, *Gazeta Wyborcza*, 10-11.09.1994
- SZIMECZEK Martin, *Słowacja i Węgry – powrót nacjonalizmu (La Slovaquie et la Hongrie – le retour de nationalisme)*, *Gazeta Wyborcza*, 29.10.2007
- UNGER Leopold, *Vademecun trzeźwego Europejczyka (Le vade-mecum de l'Européen raisonnable)*, *Gazeta Wyborcza*, 23-24.07.1994
- UNGER Leopold, *Krajobraz bez sternika (Le paysage sans pilote)*, *Gazeta Wyborcza*, 27-28.08.1994

- WIŚNIEWSKI R., *Tak blisko, tak daleko (Si loin, si proche)*, *Gazeta Wyborcza*, 25-26.06.1994
- WOLFF-POWĘSKA Anna, *Pokomunistyczna melancholia (Une mélancolie post-communiste)*, *Gazeta Wyborcza*, 18-19.10.1997
- *Wysokie pokoje i przedsionek (Les chambres d'apparat et l'anti-chambre)*, *Gazeta Wyborcza*, 13-14.05.2000

Rzeczpospolita

- APANOWICZ A., *Coraz bliżej wolnego handlu (Plus proche de libre-échange)*, *Rzeczpospolita*, 19.12.1997
- BIELECKI Jędrzej, *Ile Ameryki chcemy w Polsce (Combien de l'Amérique nous voulons en Pologne)*, *Rzeczpospolita*, 25.07.2006
- CICHOCKI Bartosz, *Rosyjski status specjalny (Le statut spécial russe)*, *Rzeczpospolita*, 12.04.2002
- DE CHARRETTE Hervé, *Zobowiązanie moralne i polityczna konieczność (L'Obligation morale et la nécessité politique)*, *Rzeczpospolita*, 07.03.1997
- *Decydować będzie Rosja (La Russie décidera)*, *Rzeczpospolita*, 10-11.09.1994
- Discours de Vaclav KLAUS, Georgy HORN et Włodzimierz CIMOSZEWICZ, *Rzeczpospolita*, 22.08.1997
- FURMAN Tomasz, *Gazoport po terminie (Le gazoport après la date)*, *Rzeczpospolita*, 13.07.2012
- Interview avec Zbigniew BRZEZIŃSKI, *Rzeczpospolita*, 20.06.1997
- Interview avec James GOLDGEIER, *Rzeczpospolita*, 18.02.2004
- JENDRYSZCZYK P., *Nie wykorzystana szansa Kaliningradu (Une chance manqué de Kaliningrad)*, *Rzeczpospolita*, 12.09.1997
- *Jesteśmy pośrodku (Nous sommes au milieu)*, *Rzeczpospolita*, 2-3.08.1997
- KACZYŃSKI Andrzej, *W duchu prawdomównej przyjaźni (Dans l'esprit d'une véritable amitié)*, *Rzeczpospolita*, 01.07.1997
- KAPUŚCIŃSKI Ryszard, *Świat, w którym żyjemy (Monde où nous vivons)*, *Rzeczpospolita*, 23-26.12.1995
- *Konferencja Wileńska (La conférence de Vilnius)*, *Rzeczpospolita*, 08.09.1997
- KOZIEJ Stanisław, *Polska i USA z tarczą (La Pologne et les États-Unis avec le bouclier)*, *Rzeczpospolita*, 07.09.2006

- KRAKOWIAK Andrzej, *Rusza polskie Davos w Krynicy Zdrój (Le Davos polonais commence à Krynica Zdrój)*, *Rzeczpospolita*, 05.09.2007
- *Lepiej niż z Unią Europejską (Mieux qu'avec l'Union européenne)*, *Rzeczpospolita*, 20-21.12.1997
- LORENTZ Wojciech, *Tarcza ma być na czas (Le bouclier devrait arriver à temps)*, *Rzeczpospolita*, 28.05.2011
- ŁAKOMA Agnieszka, *Gazprom podniesie ceny gazu (Gazprom augmentera les prix du gaz)*, *Rzeczpospolita*, 29.11.2007
- NAIMSKI Piotr, SZAŁAMACHA Paweł, *Bezpieczeństwo energetyczne ponad podziałami (La sécurité énergétique au-delà des partages)*, *Rzeczpospolita*, 12.11.2007
- *Nie odkładać gwarancji na później (Ne pas remettre les garanties à plus tard)*, *Rzeczpospolita*, 05-06.07.1997
- OSICA Olaf, *Rzeczpospolita*, 16.11.2005
- PRZYBYLSKI Jacek, GILLERT Piotr, *Czy Obama chce przehandlować tarczę? (Est-ce qu'Obama veut vendre le bouclier?)*, *Rzeczpospolita*, 03.03.2009
- ROSATI Dariusz, *Budujemy sojusze, współdziałamy z partnerami (Nous construisons les alliances, nous coopérons avec les partenaires)*, *Rzeczpospolita*, 17-18.11.2007
- ROSATI Dariusz, *Filary nowego porządku (Les piliers d'un nouvel ordre)*, *Rzeczpospolita*, 05.08.1997
- *Rzeczpospolita*, 26.08.1997
- *Rzeczpospolita*, 26.06.2006
- *Rzeczpospolita*, 18.12.2006
- *Rzeczpospolita*, 9-10.09.2006
- *Rzeczpospolita*, 11.04.2006
- SŁOJEWSKA Anna, LORENZ Wojciech, *Gwarancje od NATO (Les garanties de l'OTAN)*, *Rzeczpospolita* [en ligne]. 20 novembre 2010, [réf. 09.01.2011]. Disponible sur: <http://www.rp.pl/arttykul/566754.html>
- WICKERS Anna, *Nowa administracja nie odwróci się od Polski (La nouvelle administration ne se tournera pas contre la Pologne)*, l'interview avec Frank SPULA, *Rzeczpospolita*, 19.01.2009

- *Więcej NATO w Europie środkowej (Plus de l'OTAN en Europe centrale)*, l'interview avec Bogdan KLICH, le ministre de défense nationale de la Pologne, *Rzeczpospolita*, 17.10.2010
- WOLFF-POWĘSKA Anna, *Jesień Wiosny Ludów (Une automne du Printemps des peuples)*, *Rzeczpospolita*, 10.02.1998
- *Wyznania Rosji. Wracają carskie wzory (Les confessions de la Russie. Les modèles tsaristes sont de retour)*, *Rzeczpospolita*, 23.08.1997
- *Zbyt ambitne plany Komisji Europejskiej (Les plans trop ambitieux de la Commission européenne)*, *Rzeczpospolita*, 17.01.2007

Presse allemande

Frankfurter Allgemeine Zeitung

- JUNG Franz Josef, le ministre de la défense d'Allemagne, *Eine strategische Konzeption von der NATO (La nouvelle conception stratégique pour l'OTAN)*, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 16.03.2009

Süddeutsche Zeitung

- MERKEL Angela, SARKOZY Nicolas, *Europäer sollten mit einer Stimme sprechen, (Les Européens doivent parler d'une seule voix)*, *Süddeutsche Zeitung*, 04.02.2009

Presse américaine

New York Times

- FRIEDMAN Thomas L., *Rosja wróciła (La Russie est de retour)*, *New York Times*, 02.11.2006

The Washington Post

- APPLEBAUM Anne, *A NATO for 21st Century*, *The Washington Post*, 23.11.2010

Presse française

Le Figaro

- De MONICAULT Frédéric, *L'Europe de plus en plus dépendante du gaz russe*, *Le Figaro*, 26.10.2011

Le Monde

- GUIGOU Elisabeth, *Réussir l'élargissement de l'Union européenne*, *Le Monde*, 24.10.2002
- JÉGO Marie, CHAUFFOUR CÉLIA, *Bouclier antimissile américain : les menaces de Moscou*, *Le Monde*, 21.02.2007
- *Le Monde*, 02.01.1990
- *Le Monde*, 03.04.1998
- NOUGAYRÈDE Natalie, *Bouclier antimissile : M. Sarkozy revient sur ses déclarations, critiquées en Europe centrale*, *Le Monde*, 18.11.2007
- VERNEY Daniel, *L'Europe sans frontières*, *Le Monde*, 11.11.2002
- ZECCHINI Laurent, *Face à la prolifération, les systèmes de protection se sont multipliés*, *Le Monde*, 21.02.2007

Articles dans les hebdomadaires

Hebdomadaires polonais

BEST. Balkany i Europa Środkowa - Tygodnik OSW (BEST. Les Balkans et l'Europe centrale – l'hebdomadaire du Centre des études orientales)

- *Kryzys gazowy paraliżuje Europę Środkową i Balkany (La crise du gaz paralyse l'Europe centrale et les Balkans), BEST. Balkany i Europa Środkowa – Tygodnik Ośrodka Studiów Wschodnich (BEST. Les Balkans et l'Europe centrale – l'hebdomadaire du Centre des études orientales), 2009, n° 2*

Gwiazda Polarna (Étoile polaire)

- *LIEBERT Jerzy, Piosenka do Warszawy (Une chanson adressée à Varsovie), Gwiazda polarna (Étoile polaire), 1990, n° 45*

Nasz Głos (Notre Voix)

- *KISIELEWSKI Tadeusz, Geopolityka przeciw suwerenności (La géopolitique contre la souveraineté), Nasz Głos (Notre Voix), février 2009, n° 2*

Newsweek Polska

- *Białoruś pozostała promoskiewska (La Biélorussie reste pro-Moscou), l'interview avec Jarosław ROMAŃCZUK, le candidat dans les élections présidentielles biélorusses, Newsweek Polska, novembre 2010, n° 11*
- *Czekamy na Gruzję i Ukrainę (Nous attendons la Géorgie et l'Ukraine), L'interview avec Jaap DE HOOP SCHEFFER, Newsweek Polska, 15.12.2008*
- *EMERSON T., Co dalej z ropą naftową? (Que va-t-il se passer avec le pétrole), Newsweek Polska, 07.04.2002*
- *HALL Aleksander, Chwilo trwaj (Le moment qui dure), Newsweek Polska, 28.12.2004, n° 52-53*
- *Interview avec Francis FUKUYAMA, Newsweek Polska, 28.12.2004, n° 52-53*
- *KISSINGER Henry, A Plan for Europe, Newsweek Polska, 18 juin 1990*
- *KOWALSKA-ISZKOWSKA Joanna, DEPTUŁA Tomasz, Sprzątanie po Amerykanach (Les menages après les Américains), Newsweek Polska, 05.04.2009*

- WOLF-POWĘSKA, *Nasza ziemia się kurczy (Notre terre s'accourcie)*, *Newsweek Polska*, 28.12.2004, n° 52-53
- *Wielka gra (Le grand jeu)*, l'interview avec Zbigniew BRZEZIŃSKI, *Newsweek Polska*, 22.02.2009
- ZAKARIA Fareed, *Świat według Obamy (Le monde selon Obama)*, *Newsweek Polska*, 03.08.2008

Polska Zbrojna (Pologne militaire)

- *Polska Zbrojna (Pologne militaire)*, 2010, n° 25

Polityka (Politique)

- BALICKA M., *Koks za piwo (Charbonne contre la bière)*, *Polityka*, 02.11.1996
- GARLICKI Andrzej, *Montowanie stołu (Le montage de la table)*, *Polityka*, 14.02.2009, n° 7
- *General Jaruzelski mówi o przełomie 1989 (Général Jaruzelski parle de l'année 1989)*, l'interview avec Wojciech JARUZELSKI, *Polityka*, 18.02.2009
- *Globalny realizm (Le réalisme global)*, l'interview avec Henry Kissinger, *Polityka*, 04.07-10.07.2012, n° 27
- KONRÁD Geörgy, *Sen o Europie Środkowej (Un rêve de l'Europe Centrale)*, *Polityka*, 12.11.1988
- ŁABUSZEWSKA Anna, WINIECKI Jędrzej, *Strefa gazu (La zone du gaz)*, *Polityka*, 27.01.2007, n° 4
- *Miejsce naszego społeczeństwa wobec innych narodowości (La position de notre société face aux autres nations)*, *Polityka*, 20.05.2000
- *Mnie się ta Polska podoba (Cette Pologne me plait)*, l'interview avec Wojciech JARUZELSKI, *Polityka*, 14.02.2009, n° 7
- OSTROWSKI Marek, SZOSTKIEWICZ Adam, *Mocarstwo gestów (La monarchie des gestes)*, *Polityka*, 31.01.2009, n° 5
- *Strategie dialogu (Les stratégies du dialogue)*, l'interview avec Thierry DE MONTBRIAL, *Polityka*, 04.04.2009, n° 14
- *Ucieczka na Zachód (La fuite à l'Ouest)*, l'interview avec Jan Krzysztof BIELECKI, le Premier ministre polonais (en 1991), *Polityka*, 31.01.2009, n° 5

Przekrój

- PAWLICKA Agnieszka, *5 lat Polski w UE (5 ans de la Pologne dans l'UE)*, *Przekrój*, 30.04.2009

Tygodnik Powszechny (Hebdomadaire Populaire)

- DAVIES Norman, *West Best East Beast, Oxford Today*, vol. 9, n° 2, *History Issue*, 1997, *Tygodnik Powszechny*, 20.07.1997
- *Długie trwanie Europy Środkowej (Une longue existence de l'Europe centrale)*. L'interview avec Jerzy KŁOCZOWSKI, *Tygodnik Powszechny*, 1993, n° 15

Wprost

- *Bez pomocy nie damy rady (Sans aide nous n'arriverons pas)*, *Wprost*, 21-28.12.2008
- DUDEK Antoni, *Kwadratura okrągłego stołu (La table ronde rectangulaire)*, *Wprost*, 08.02.2009
- FRIEDMAN Thomas, *Niewolnicy ropy (Les esclaves du pétrole)*, *Wprost*, 22.09.2002
- GRZYBOWSKA Krystyna, *Jak się zbudzi to nas zje (Quand il se reveillera il nous mangera)*, *Wprost*, 08.02.2009
- Le discours de Bronisław GEREMEK lors de la réception du titre de *honoris causa* à l'Université Freie, à Berlin, *Wprost*, n° 4, 15.01.1999
- *Niemcy są ważniejsze dla USA niż Polska (L'Allemagne est plus importante que la Pologne pour les États-Unis)*, l'interview avec Zbigniew BRZEZIŃSKI, *Wprost*, 27.09.2009
- PIŃSKI Aleksander, *Zjednoczone Emiraty Rosyjskie (Les Emirates russes unis)*, *Wprost*, n° 46, 16.11.2003
- PIŃSKI Aleksander, SADOWSKI Grzegorz, *Świat dodaje gazu (Le monde ajoute le gaz)*, *Wprost*, 11.04.2004
- *Smutna Rosja (Triste Russie)*, l'interview avec Richard PIPES, *Wprost*, 21-28.12.2008
- TERLIKOWSKI Tomasz P., *Egzamin z rocznic (L'examen de l'anniversaire)*, *Wprost*, 08.02.2009

Ukraiński Tydzień (Semaine ukrainienne)

- KABACZIJ Roman, *Z miłości do Rosji (Pour l'amour à la Russie)*, *Ukraiński Tydzień (Semaine ukrainienne)*, 21-27.11.2008

Hebdomadaires français

Express

- *Na czym polegają błędy Ukrainy ? (Quels sont les erreurs de l'Ukraine ?)*, l'interview avec Varia VIKE-FREIBERG, Présidente de la République de la Lettonie, *Express*, 21-22.02.2009, n° 26 (4451)

Hebdomadaires allemands

Spiegel

- *MAYR Walter, Ein Riss im Bolwerk (Les fissures à Bolwerk)*, *Spiegel*, 01.12.2008, n° 49
- *Wir brauchen das reiche Europa (Nous avons besoin d'une Europe riche)*, *Spiegel*, 13.01.2001, n° 11

Hebdomadaires russes

Wysokyï zamok (Chateau)

- ASKOLD Jeromin, *Nie myślę, że ktoś w Polsce jest gotowy oddać Ukrainę Rosji (Je ne pense pas que quelqu'un en Pologne est capable de rendre l'Ukraine à la Russie)*, l'interview avec Zygmunt BERDYCHOWSKI, le président de Rada Programowa Forum Ekonomicznego «Europa-Ukraina» (Conseil de programme du Forum économique «Europa-Ukraine»), *Wysokyï zamok (Château)*, 17.02.2009, n° 26 (3920)
- TYMONC Igor, *Na ekranach mówią, że we wszystkim winna Ameryka. I że silna Rosja wszystko przetrwa... (Sur les écrans ils disent que l'Amérique est coupable pour tout. Et que la Russie forte survivra...)*, *Wysokyï zamok (Château)*, 5-11.03.2009, n° 38 (3932)
- WORONOWYCZ Zirowija, *Gazowij atak (L'attaque gazière)*, *Wysokyï zamok (Château)*, 8-14.01.2009, n° 2 (3896)
- WORONOWYCZ Zirowija, *Po ile będziemy kupować gaz? (Combien nous coûtera le gaz?)*, *Wysokyï zamok (Château)*, 20.01.2009

Hebdomadaires américains

Life

- BULLITT William C., *How We Won the War and Lost the Peace*, *Life*, 30.08.1948

Annuaire

- ADAMCZYK Artur, *Balance of power in the European Union after the Eastward Enlargement*, *Yearbook of Polish European Studies*, Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego (Centre européen de l'Université de Varsovie), 2002, n° 6
- *Annuaire Europe centrale et orientale*, Varsovie : Instytut strategiczny Polska Akademia Nauk (Institut stratégique de l'Académie Polonaise des Sciences), 2007
- *Europa Środkowo-Wschodnia 1994-1995. Rocznik vol. 4-5 (Europe centrale et orientale 1994-1995. Annuaire vol. 4-5)*, Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des études politiques de l'Académie Polonaise des Sciences), Varsovie, 1997, 209 p.
- LAW David, *The Problems of Widening NATO*, *Brassey's Defence Yearbook*, 1994, Londres, New York : Center for Defense Studies King's College London, 1994
- MILCZAREK Dariusz, *Dilemmas of Polish Foreign/Security Policy in the context of EU and NATO Eastward Enlargement*, *Yearbook of Polish European Studies*, Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego (Centre européen de l'Université de Varsovie), 2002, n° 6
- *Natural Gas Information 2010*, International Energy Agency, Paris, 2010, 136 p.
- *Rocznik Polskiej Polityki Zagranicznej 1998 (Annuaire de la politique étrangère de la Pologne 1998)*, Varsovie : Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales), 1999
- *Rocznik Polskiej Polityki Zagranicznej 2010 (Annuaire de la politique étrangère de la Pologne 2010)*, Varsovie : Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales), 2011
- *Rocznik statystyczny Rzeczypospolitej Polskiej (Annuaire statistiques de la Pologne)*, Varsovie : Agence Nationale de la Statistique, 2000
- *Rocznik Statystyki Międzynarodowej 2006 (Annuaire de la statistique internationale 2006)*, Varsovie : Główny Urząd Statystyczny (Agence Nationale de la Statistique), 2007, 546 p.
- *Rocznik strategiczny 1998/1999. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 1998/1999. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd par. HALIŻAK Edward, KUŹNIAR Edward, POPLAWSKI

Dariusz, SZLAJFER Henryk, Fundacja Studiów Międzynarodowych (Fondation des Études Internationales), Varsovie : Scholar, 1999, 411 p.

- *Rocznik strategiczny 1999/2000. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 1999/2000. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd par. HALIŻAK Edward, et al., Fundacja Studiów Międzynarodowych (Fondation des Études Internationales), Varsovie : Scholar, 2000, 527 p.
- *Rocznik strategiczny 2000/2001. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2000/2001. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd par. HALIŻAK Edward et al., Fundacja Studiów Międzynarodowych (Fondation des Études Internationales), Varsovie : Scholar, 2001, 467 p.
- *Rocznik strategiczny 2001/2002. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2001/2002. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd par. HALIŻAK Edward, et al., Fundacja Studiów Międzynarodowych (Fondation des Études Internationales), Varsovie : Scholar, 2002, 502 p.
- *Rocznik strategiczny 2002/2003. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2002/2003. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd par. HALIŻAK Edward, et al., Fundacja Studiów Międzynarodowych (Fondation des Études Internationales), Varsovie : Scholar, 2003, 451 p.
- *Rocznik strategiczny 2003/2004. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2003/2004. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie : Scholar, 2004, 478 p.
- *Rocznik strategiczny 2004/2005. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2004/2005.*

L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international), éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie : Scholar, 2005, 459 p.

- *Rocznik strategiczny 2005/2006. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2005/2006. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie : Scholar, 2006, 478 p.
- *Rocznik strategiczny 2006/2007. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2006/2007. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie : Scholar, 2007,
- *Rocznik strategiczny 2007/2008. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2007/2008. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie : Scholar, 2008, 427 p.
- *Rocznik strategiczny 2008/2009. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2008/2009. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie : Scholar, 2009, 432 p.
- *Rocznik strategiczny 2009/2010. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2009/2010. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie : Scholar, 2010, 448 p.
- *Rocznik strategiczny 2010/2011. Przegląd sytuacji politycznej, gospodarczej i wojskowej w środowisku międzynarodowym (Annuaire stratégique 2010/2011. L'analyse de la situation politique, économique et militaire dans l'environnement international)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław et al., Varsovie : Scholar, 2011, 411 p.

- *Roczniki Europa Środkowo-Wschodnia 1991-2001 (Annuaire Europe centrale et orientale)*, Varsovie: Instytut Europy Środkowo-Wschodniej (Institut de l'Europe centrale et orientale, 1992-2005
- *SIPRI Yearbook 2002. Armement, Disarmament and International Security*, Oxford: Oxford University Press, 2002
- *SIPRI Yearbook 2003. Armement, Disarmament and International Security*, Oxford: Oxford University Press, 2003
- SHARP Hane M. O., *CFE Implementation : Is Russia Opting Out ?*, *Brassey's Defence Yearbook 1994*, Centre for Defence Studies, King's College London, Londres – New York : Brassey's, 1994
- ZIĘBA Ryszard, *Visegrad Group towards common European security and defence policy*, *Polish Political Science. Yearbook*, 2002, n° 31

Rapports

- *BP Statistical Review of World Energy June 2011*, British Petroleum [Ressource électronique]. juin 2011, [réf. 12.09.2011]. Disponible sur : http://www.bp.com/liveassets/bp_internet/globalbp/globalbp_uk_english/reports_and_publications/statistical_energy_review_2011/STAGING/local_assets/pdf/statistical_review_of_world_energy_full_report_2011.pdf
- *BP Statistical Review of World Energy June 2012*, British Petroleum [Ressource électronique]. juin 2012, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : http://www.bp.com/assets/bp_internet/globalbp/globalbp_uk_english/reports_and_publications/statistical_energy_review_2011/STAGING/local_assets/pdf/statistical_review_of_world_energy_full_report_2012.pdf
- *Charakterystyka rynku paliw gazowych (La caractéristique du marché gazier)*, *Urząd Regulacji Energetyki (Bureau de la Régulation énergétique)* [en ligne]. 2011, [réf. 09.09.2011]. Disponible sur : <http://www.ure.gov.pl/portal/pdb/459/4588/2011.html>
- *CIA World Factbook 2007* [en ligne]. 2007, [réf. 15.05.2008]. Disponible sur : www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook
- *Country Gas Pipeline – Hungary*, *Energy Delta Institute* [Ressource électronique]. 2011, [réf. 12.09.2011]. Disponible sur : <http://www.energydelta.org/mainmenu/editelligence-2/our-services/country-gas-profiles/country-gas-profile-hungary>

- *Freedom House Report 2007* [Ressource électronique]. 2007, [réf. 23.09.2007] <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=1>
- *Global Fissile Material. Report 2010, International Panel on Fissile Materials* [en ligne]. 2010, [réf. 11.12.2011]. Disponible sur : www.fissilematerials.org/ipfm/site_down/gfmr10.pdf
- *Global Fissile Material. Report 2011, Nuclear Weapon and Fissile Material Stockpiles and Production, International Panel on Fissile Materials* [en ligne]. 2011, [réf. 11.12.2011]. Disponible sur : <http://fissilematerials.org/library/gfmr11.pdf>
- *GSE Map Database, Gas Infrastructure Europe* [Ressource électronique]. 2012, [réf. 10.05.2012]. Disponible sur : http://www.gie.eu/download/maps/GSE_STOR_MAY2012.pdf
- *Making Transition Work for Everyone : Poverty and Inequality in Europe and Central Asia* [Ressource électronique]. [Washington]: World Bank, 2000. [réf. 15.06.2011]. Disponible sur: <http://go.worldbank.org/QR97OBUQQ0>
- *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries* [Ressource électronique]. Agence Internationale de l'Énergie, 2011, [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : <http://www.iea.org/publications/freepublications>
- *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Poland*, [Ressource électronique]. Agence Internationale de l'Énergie, 2011, [réf. 23.11.2011]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/poland_2011.pdf
- *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Hungary* [Ressource électronique]. Agence Internationale de l'Énergie, 2012, [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : http://www.iea.org/papers/security/hungary_2012.pdf
- *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Slovak Republic* [Ressource électronique]. Agence Internationale de l'Énergie, 2011, [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/slovak_republic_2011.pdf
- *Oil & Gas Security Emergency Response of IEA Countries, Czech Republic* [Ressource électronique]. Agence Internationale de l'Énergie, 2010, [réf. 03.04.2012]. Disponible sur : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/czech_2010.pdf

- *Poland's Labor Market : The Challenge of Job Creation*, [Ressource électronique]. [Washington]: World Bank, 2001. [réf. 15.06.2011]. Disponible sur: <http://documents.worldbank.org/curated/en/2001/10/1614959/polands-labor-market-challenge-job-creation>
- *Poland : Towards a Fiscal Framework for Growth : A public Expenditure and Institutional Review* [Ressource électronique]. [Washington]: World Bank, 2003. [réf. 15.06.2011]. Disponible sur: <http://documents.worldbank.org/curated/en/2003/01/2185246/poland-toward-fiscal-framework-growth-public-expenditure-institutional-review>
- *Poland Living Standard Assessment : How far is Warsaw from Lisbon* [Ressource électronique]. [Washington]: World Bank, 2004. [réf. 15.06.2011]. Disponible sur: <http://elibrary.worldbank.org/docserver/download/3467.pdf?expires=1379414960&id=id&accname=guest&checksum=F64B712AEB88603A47FEC5C6894B13D6>
- *Raport o bezpieczeństwie 2000 (Le rapport sur la sécurité 2000)*, éd. par CZIOMER Erhard, Cracovie : Instytut Studiów Strategicznych (Institut des études stratégiques), 2001, 230 p.
- *Rapport de TNS OBOP (Le centre d'études sur l'opinion publique) « Polacy o NATO i Unii europejskiej » (Les Polonais sur l'OTAN et l'Union européenne)* [en ligne]. 12 janvier 1997, [réf. 18.07.2010]. Disponible sur : <http://www.obop.pl/archive-report/id/60>
- *SIPRI Yearbook 2004. Armement, Disarmement and International Security, Oxford, 2004, le résumé en français* [en ligne]. 2004, [réf. 17.05.2008], pp. 18-21. Disponible sur : <http://www.sipri.org/yearbook/2004/files/SIPRIYB04miniFR.pdf>
- *SIPRI Military Expenditure Data Base* [en ligne]. 2012, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur: <http://milexdata.sipri.org/result.php4>
- *Stosunek naszego społeczeństwa do innych nacji. Komunikat z badań (La position de notre société face à d'autres nations. Communiqué des études)* [en ligne]. octobre 1997. Disponible sur : http://www.cbos.pl/SPISKOM.POL/1997/K_135_97.PDF
- *Transition : The First Ten Years* [Ressource électronique]. [Washington]: World Bank, 2002. [réf. 15.06.2011]. Disponible sur: <http://go.worldbank.org/31ZGO3YT60>
- *Transition Report 1998: Financial sector in transition* [Ressource électronique]. European Bank for Reconstruction and Development, mai 1998. [réf. 18.03.2009].

- Disponible sur :
- <http://www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition/archive.shtml>
- *Transition Report 2003: Integration and regional cooperation* [Ressource électronique]. European Bank for Reconstruction and Development, novembre 2003. [réf. 18.03.2009]. Disponible sur : <http://www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition/archive.shtml>
 - *Transition Report 2006: Finance in transition* [Ressource électronique]. European Bank for Reconstruction and Development, novembre 2006. [réf. 18.03.2009]. Disponible sur : <http://www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition/archive.shtml>
 - *Worldwide Governance Indicators: 1996-2008* [Ressource électronique]. The World Bank Group, 1997-2009, [réf. 20.03.2009]. Disponible sur : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/pdf/wgidataset.xls>
 - *World Economic Outlook Reports* [en ligne]. IMF Editions, octobre 2000, [réf. 20.03.2009]. Disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2000/02/>

Dépêches de l'Agence polonaise de presse (PAP)

- 14.11.2004
- *Ukraine – Tymoszenko o cenie gazu : to sukces (L'Ukraine – Tymoszenko sur le prix du gaz – c'est un succès)*, dépêche du PAP (Agence polonaise de presse) [en ligne]. 2009, [réf. 21.01.2009]. Disponible sur : www.pap.pl
- *Brzeziński : Rosja przegrany w konflikcie gazowym z Ukrainą (Brzeziński : La Russie est une perdante dans le conflit du gaz avec l'Ukraine)*, dépêche du PAP (Agence polonaise de presse) [en ligne]. 2009, [réf. 29.01.2009]. Disponible sur : www.pap.pl
- *Turcja i Rosja podpisały protokół ws. Gazociągu South Stream (La Turquie et la Russie signent le protocole sur le gazoduc South Stream)*, dépêche du PAP (Agence polonaise de presse) [en ligne]. 6 août 2009, [réf. 06.08.2009]. Disponible sur : www.pap.pl

Ouvrages de référence

Ouvrages généraux

- BLACKSELL Mark, *Geografia polityczna (Géographie politique)*, Varsovie: Wydawnictwo Naukowe PWN, 2008, 212 p.
- BUZAN Barry, LITTLE Richard, *Systemy międzynarodowe w historii świata (Les systèmes internationaux dans l'histoire mondiale)*, Varsovie: Wydawnictwo Naukowe PWN, 2011, pp. 31-71
- GAŁGANEK Andrzej, *Historia teorii stosunków międzynarodowych (L'histoire de la théorie des relations internationales)*, Varsovie: Wydawnictwo Naukowe PWN, 2009, pp. 167-217, 352-391, 406-418, 496-501
- KONDRACKI Jerzy, *Podstawy regionalizacji fizycznogeograficznej (Les bases de la régionalisation physique et géographique)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 1976, pp. 119-140
- *Le nouvel état du monde. Bilan de la décennie 1980-1990*, Paris: La Découverte, 1990, coll. L'état du monde, 430 p.
- MAKOWSKI Jerzy, *Geografia fizyczna świata (La géographie physique du monde)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 2007, pp. 11-77
- OTOK Stanisław, *Geografia polityczna. Geopolityka – ekopolityka – globalistyka (La géographie politique. La géopolitique – écopolitique – globalisme)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 2009, pp. 29-57
- *Ustroje państw współczesnych (Les régimes des États contemporains)*, éd. par GDULEWICZ Ewa, Lublin : Wydawnictwo Université de Marie Curie-Skłodowska, 2005, vol. 2, pp. 65-97, 135-153, 185-219, 285-309
- *Zarys prawa międzynarodowego publicznego vol. 2, (Droit international public vol. 2)*, éd. par MUSZKAT Marian, SKUBISZEWSKI Krzysztof, Varsovie: Wydawnictwo Prawnicze, 1956, pp. 6-19

Seconde Guerre mondiale

- DAVIES Norman, *Europa walczy 1939-1945. Nie takie proste zwycięstwo (Europe au combat 1939-1945. Une victoire peu simple)*, Cracovie : Wydawnictwo Znak, 2008, 688 p.

- DJILAS Milovan, *Rozmowy ze Stalinem (Les conversations avec Staline)*, Varsovie : Iskry, 1991, 171 p.
- DU RÉAU Elisabeth, *L'ordre mondial, de Versailles à San Francisco (juin 1919-juin 1945)*, Paris : Presses Universitaires de France, 2007, coll. Thémis, 352 p.
- GANNON Robert I., *The Cardinal Spellman Story*, Garden City, New York: Doubleday&Company, 1962
- HOLZER Jerzy, *Europejska tragedia XX wieku. II wojna światowa (La tragédie européenne du XX^e siècle. La Seconde Guerre mondiale)*, Varsovie : Rytm, 2005, 301 p.
- HOLZER Jerzy, *Europa wojen 1914-1945 (L'Europe des guerres 1914-1945)*, Varsovie : Świat Książki, 2008, 551 p.
- *Jalta wczoraj i dziś. Wybór publicystyki 1944-1985 (Yalta – hier et aujourd'hui. Le choix des publications 1944-1985)*, éd. par MATUSZEWSKI Ignacy et al., Londres : Polonia, 1985, coll. Świat współczesny (Monde contemporain), 231 p.
- *Roosevelt and Churchill. Their Secret Wartime Correspondence*, éd. par LOVENHEIM Francis, LANGLEY Harold, MANFRED Jonas, New York, 1975, n° 500

Guerre froide

- BESCHLOSS Michael, TALBOTT Strob, *At the Highest Levels. The Inside Story of the End of the Cold War*, Boston, Toronto, Londres : Brown and Company, 1994, 521 p.
- BOUCHERON Jean-Michel, MYARD Jacques, *Les enjeux géostratégiques des proliférations : faut-il avoir peur de la Russie ?*, Paris : Assemblée Nationale, 2009, 387 p.
- BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Plan gry ZSRR - USA (Plan du jeu l'URSS – les États-Unis)* Varsovie : Nowe Wydawnictwo Polskie, 1990, 297 p.
- COHEN Saul Bernard, *Geography and Politics in a World Divided*, Oxford-New York, 1963, pp. 5-78
- COOPER Richard N., *The Economics of Interdependence : Economic Policy in the Atlantic Community*, New York : McGraw Hill the Council on Foreign Relations, 1968, 302 p.

- CROCKATT Richard, *The Fifty Years War. The United States and the Soviet Union in World Politics 1941–1991*, Londres: Routledge, 1995, 417 p.
- HUTCHINGS Robert L., *American Diplomacy and the End of the Cold War: An insider's Account of US Diplomacy in Europe 1989-1992*, Washington D.C., Baltimore, Londres : The Woodrow Wilson Center Press and The Johns Hopkins University Press, 1997, 456 p.
- *Europe and the end of the Cold War: a reappraisal*, éd. by BOZO Frédéric (et al.), London, New York: Routledge, coll. : Cold War History Series, 2008, 302 p.
- FUKUYAMA Francis, *Koniec historii (La fin d'histoire)*, Cracovie : Znak, 1992, 320 p.
- GARTHOFF Raymond L., *Deterrence and the revolution in Soviet military doctrine*, Washington : Brookings Institution, 1990, 209 p.
- GILPIN Robert, *War and Change in World Politics*, Cambridge: Cambridge University Press, 1983, 282 p.
- HOGAN Michael J., *The End of the Cold War: Its meanings and Implications*, Cambridge: Cambridge University Press, 1992, 294 p.
- KOBRINSKAJA Irina, *Długi koniec zimnej wojny (Une longue fin de la Guerre froide)*, Varsovie : Centrum Stosunków Międzynarodowych (Centre des relations internationales), 1998, 181 p.
- *Koniec Jałty (La fin de Yalta)*, éd. par GLUZA Zbigniew, Varsovie : Ośrodek Karta (Centre Carte), 2004, 120 p.
- *La fin de la Guerre froide. Ses conséquences pour les relations internationales*, éd par PHILIPPE David Charles, Paris : Fondation pour les études de défense nationale, Québec : Centre québécois de relations internationales, 1990, 256 p.
- MALENDOWSKI Włodzimierz, *Zimna wojna. Sprzeczności, konflikty i punkty kulminacyjne w radziecko-amerykańskiej rywalizacji (Guerre froide. Contradictions, conflits et points culminants de la rivalité soviétique et américaine)*, Poznań : Université d'Adam Mickiewicz, 1994, 311 p.
- McCAULEY Martin, *Rosja, Ameryka i zimna wojna 1949-1991 (Russie, Amérique et la Guerre froide 1949-1991)*, Wrocław: Zakład Narodowy im. Ossolińskich, 2002, 199 p.
- MESSER Robert L., *The End of an Alliance: James Byrnes, Truman, and the Origin of the Cold War*, Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1982, 292 p.

- POLLARD Robert A., *Economic Security and the Origins of the Cold War: 1945-1950*, New York : Columbia University Press, 1985, 378 p.
- ROSZKOWSKI Wojciech, *Półwiecze. Historia polityczna świata po II wojnie światowej (Le demi-siècle. Histoire politique du monde après la Seconde Guerre mondiale)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 2005, 636 p.

Histoire de la Pologne

- ALBERT Andrzej, *Najnowsza historia Polski 1914-1993 (Histoire contemporaine de la Pologne 1914-1993)*, Londres : Puls, 1994, 1688 p.
- CHRZANOWSKI Ignacy, *Mowa Brodzińskiego « O narodowości Polaków » na tle współczesnej ideologii patriotycznej (Discours de Brodziński « De la nationalité des Polonais » de Brodziński et l'idéologie patriotique contemporaine)*, *Z epoki romantyzmu. Studia i szkice (L'époque du Romantisme. Études et projets)*, Cracovie : E. Wende, 1915, 33 p.
- CODOGNI Paulina, *Okrągły stół, czyli polski rubikon (La table ronde, c'est-à-dire le rubikon polonais)*, Varsovie : Prószyński i S-ka, 2009, 328 p.
- DAVIES Norman, *Boże Igrzysko. Historia Polski (Histoire de la Pologne)*, Cracovie : Znak, 1992, 1232 p.
- DMOWSKI Roman, *Polityka polska i odbudowanie państwa (La politique polonaise et la reconstruction de l'État)*, Varsovie : Nortom, 504 p.
- DUDEK Antoni, *PRL bez makijażu (La Pologne populaire sans maquillage)*, Cracovie : Znak, 2008, 282 p.
- JARZĄBEK Wanda, *PRL w politycznych strukturach Układu Warszawskiego w latach 1955-1980 (La République populaire de la Pologne dans les structures du Pacte de Varsovie dans les années 1955-1980)*, Varsovie : Instytut Studiów Politycznych PAN (Institut des études politique de l'Académie Polonaise des Sciences), 2008, 448 p.
- KOZŁOWSKI Władysław Mieczysław, *T. G. Masaryk a mesyanizm polski (T. G. Masaryk et le messianisme polonaise)*, Poznań: Towarzystwo Polsko-Czeskosłowackie (Association polono-tchèque), 1925, coll. Biblioteka Polsko-Czeskosłowacka (Bibliothèque polono-tchèque), 31 p.

- KUŹNIAR Roman, *Droga do wolności. Polityka zagraniczna III Rzeczypospolitej (Le chemin vers la liberté. La politique étrangère de la Pologne)*, Varsovie : Scholar, 2008, 335 p.
- KUŹNIAR Roman, *Polityka zagraniczna III Rzeczypospolitej (La politique étrangère de la troisième République de la Pologne)*, Varsovie : Scholar, 2012, 415 p.
- LEGUTKO Ryszard, *Tolerancja (Tolérance)*, Cracowie : Arcana, 1999, 236 p.
- PRONOBIS Witold, *Polska i świat w XX wieku (Pologne et le monde du XX^e siècle)*, Varsovie : Eolitus Spotkania, 1991, 478 p.
- ROSTWOROWSKI Emanuel, *Historia powszechna wiek XVIII (Histoire du XVIII^e siècle)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 2009, 1102 p.
- ROSZKOWSKI Wojciech, *Najnowsza historia Polski 1980-2002 (L'Histoire de la Pologne 1980-2002)*, Varsovie : Świat Książki, 2003, 294 p.
- SKOTNICKA-ILLASIEWICZ Elżbieta, *Powrót czy droga w nieznanne. Europejskie dylematy Polaków (Le retour ou le chemin vers l'inconnu? Les dilemmes européens des Polonais)*, Varsovie : Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego (Centre européen de l'Université de Varsovie), 1998, 142 p.
- SKÓRZYŃSKI Jan, *Od Solidarności do wolności (De Solidarité à la liberté)*, Varsovie : Trio, 2005, 360 p.
- SKUBISZEWSKI Krzysztof, *Polityka zagraniczna i odzyskanie niepodległości (La politique étrangère et la liberté regagnée)*, Varsovie: Interpress, 1997, 434 p.
- STEFANOWICZ Janusz, *Polska w Europie na przełomie wieków (La Pologne en Europe au tournant des siècles)*, Varsovie : Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des études politiques de l'Académie polonaise des sciences), 1997, 440 p.
- TREMBICKA Krystyna, *Okrągły stół w Polsce: studium o porozumieniu politycznym (Table Ronde en Pologne: une étude sur un accord politique)*, Lublin : Université Marie Curie-Skłodowska, 2003, 438 p.

Histoire de l'Allemagne

- PAJEWSKI Janusz et al., *Mitteleuropa, Studia z dziejów imperializmu niemieckiego w dobie pierwszej wojny światowej (Mitteleuropa. Une étude sur l'impérialisme allemande durant la Première Guerre mondiale)*, Poznań : Instytut Zachodni (Institut occidental), 1959, coll. Prace Instytutu Zachodniego (Travaux de Institut occidental), 444 p.
- MEYER Henry Cord, *Mitteleuropa in German Thought and Actions 1815-1945*, Hague: Nijhoff, 1955, 378 p.
- NAUMANN Friedrich, *Mitteleuropa*, Berlin : Reimer-Verlag, 1946, 300 p.
- *Tamed power. Germany in Europe*, éd. par KATZENSTEIN Peter J., Londres: Cornell University Press, 1997, 314 p.

Histoire de la Hongrie

- FELCZAK Waclaw, *Historia Węgier (Histoire de la Hongrie)*, Wrocław : Ossolineum, 1966, 386 p.

Histoire de la République tchèque

- ORŁOŚ Teresa Zofia, *Czeskie odrodzenie narodowe i językowe (La Renaissance tchèque nationale et littéraire)*, Cracovie : Wydawnictwo Oddziału Polskiej Akademii Nauk (Académie Polonaise des Sciences), 2000, coll. : Nauka dla Wszystkich (Science pour tout le monde), 85 p.
- KILIAS Jarosław, *Naród a idea narodowa. Nacjonalizm T. G. Masaryka (La nation et l'idée nationale. Le nationalisme de T. G. Masaryk)*, Varsovie : Scholar, 1998, 227 p.
- TARAJŁO-LIPOWSKA Zofia, *Męczennik czeskiej prawdy. Karel Havlicek Borovsky (Karel Havlicek Borovsky, le martyr de la vérité tchèque)*, Wrocław : Wydawnictwo Uniwersité de Wrocław, 2000, 151 p.

Europe centrale

- ASH Timothy Garton, *Does central Europe Exist, In search of Central Europe*, éd. par SCHÖPFLIN George, WOODS Nancy, Policy Press, New York : Barnes & Noble Books, 1989, pp. 191-215
- ASH Timothy Garton, *Pomimo i wbrew eseje o Europe Środkowej (Malgré et contre tout: les essais sur l'Europe centrale)*, Londres : Polonia, 1990, 269 p.

- ASH Timothy Garton, *Wiosna obywateli : rewolucja 1989 widziana w Warszawie, Budapeszcie, Berlinie i Pradze (Le printemps des citoyens: la révolution de 1989 à Varsovie, Budapest, Berlin et Prague)*, Londres : Polonia, 1990, 109 p.
- BLOCH-LAINÉ Amaya, *L'Europe centrale en quête de sécurité*, Paris : CREST – École polytechnique, 1993, coll. Cahiers de CREST, 98 p.
- *Central and Eastern Europe on the Way into the European Union: Problems and Prospects of Integration*, éd. par WEIDENFELD Werner, Gutersloh: Bertelsmann Foundation Publisher, 1996, coll. Strategies for Europe, 268 p.
- CHAVANCE Bernard (sous la dir.), *Les incertitudes au grand élargissement. L'Europe centrale et balte dans l'intégration européenne*, Paris : L'Harmattan, 2004, 281 p.
- COTTEY Andrew, *East-Central Europe after the Cold War: Poland, the Czech Republic, Slovakia and Hungary in Search of Security*, Basingstoke : Macmillan, 1995, 224 p.
- DANČÁK Břetislav. *Integrační pokusy ve středoevropském prostoru (Les tentatives de l'intégration de l'espace européen)*, Brno: Mezinárodní politologický ústav Masarykovy Univerzity (Institut de sciences politiques de l'Université de Masaryk), 1998, 251 p.
- DELANTY Gerard, *Inventing Europe, Idea, Identity, Reality*, Basingstoke : Macmillan Press, 1995, pp. 38-50
- *D'un imaginaire à l'autre, Europe centrale, la mélancolie du réel*, éd. par MICHEL Patrick, Paris : Autrement, coll. : CERI/Autrement, 2004, 136 p.
- DWERNICKI Christophe, *Géopolitique de la Pologne*, Bruxelles : Complexe, 2000, 143 p.
- *Europes orientales, Russie, Asie centrale*, éd. par BRUNET Roger, Paris : Belin/Reclus, 1996, 480 p.
- GAUß Karl-Markus, *Alfabet europejski (L'Alphabet européen)*, Wołowiec : Czarne, 2008, 184 p.
- HELNARSKI Stanisław, *Nacjonalizm, Konflikty narodowościowe w Europie Środkowej i Wschodniej (Le nationalisme, les conflits nationaux en Europe centrale et orientale)*, Toruń : KNP PAN, 1994, 361 p.
- JANČAR Drago, *Eseje (Essais)*, Varsovie : Pogranicze, coll. Meridian, 1999, 246 p.

- KACZOROWSKI Aleksander, MAĆKOWIAK Tomasz, *Europa z płaskostopiem (Europe avec le pied plat)*, Wołowiec : Czarne, 2006, 222 p.
- KAŹMIERKIEWICZ Piotr, *The Visegrad States between Schengen and Neighbourhood*, Varsovie : Instytut Spraw Publicznych (Institut des affaires publiques), 2005, 155 p.
- KIŠ Danilo, *Homo Poeticus*, Paris : Fayard, 1993, 173 p.
- KISIELEWSKI Stefan, *Abecadło Kisiela (L'abécédaire de Kisiel)*, Varsovie : Oficyna Wydawnicza, 1990, 154 p.
- KŁOCZOWSKI Jerzy, ŁUKASIEWICZ Sławomir (sous la dir.), *O nowy kształt Europy. XX-wieczne koncepcje federalistyczne w Europie Środkowo-Wschodniej i ich implikacje dla dyskusji o przyszłości Europy (Pour la nouvelle forme de l'Europe. Les conceptions fédéralistes du XX^e siècle en Europe centrale et orientale et leurs implications pour la discussion sur l'avenir de l'Europe)*, Varsovie : Instytut Europy Środkowej (Institut de l'Europe centrale), 2003, 466 p.
- KOSZEL Bogdan, *Mitteleuropa rediviva? Europa Środkowo i Południowo-Wschodnia w polityce zjednoczonych Niemiec (Mitteleuropa rediviva ? L'Europe centrale et l'Europe du Sud-Est dans la politique de l'Allemagne unie)*, Poznań: Instytut Zachodni (Institut occidentale), 1999, 350 p.
- *Kraje Europy Środkowowschodniej a globalizacja (Les pays de l'Europe centrale et orientale face à la globalisation)*, éd. par DOBRZAŃSKI Dariusz et al., coll. Pisma filozoficzne (Papiers philosophiques), Poznań : Université d'Adam Mickiewicz, 297 p.
- KROUTVOR Josef, *Europa Środkowa : anegdota i historia (Europe centrale : anecdote et histoire)*, Varsovie : Świat Literacki, 1998, 119 p.
- KUCZYŃSKI Maciej, *Krwawiąca Europa, Konflikty zbrojne i punkty zapalne w latach 1990-2000. Tło historyczne i stan obecny (Une Europe saignante. Les conflits militaires et les points inflammables dans les années 1990-2000. L'histoire et l'état d'aujourd'hui)*, Varsovie : Bellona, 2001, 494 p.
- KUKUŁKA Józef, *Bezpieczeństwo międzynarodowe w Europie Środkowej po zimnej wojnie (La sécurité internationale en Europe centrale après la Guerre froide)*, Institut des relations internationales de l'Université de Varsovie, Varsovie : Scholar, 1994, 191 p.

- KUŹNIAR Roman, SZCZEPANIK Krzysztof, *Polityka zagraniczna RP 1989-2002 (La politique étrangère de la Pologne 1989-2002)*, Cracovie : Askon, 2002, 492 p.
- LANDAU Alice, *La diplomatie internationale en Europe centrale*, Paris : L'Harmattan, 1998, 230 p.
- *Les clivages politiques en Europe centrale et orientale*, éd. par DE WAELE Jean-Michel, coll. : Science politique, Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 2004, 288 p.
- *Les territoires centre-européens. Dilemmes et défis. L'Europe médiane en question*, éd. par REY Violette, Paris : La Découverte, 1998, coll. : Lectio, 263 p.
- LIEBICH André, RESZLER André (sous la dir.), *L'Europe centrale et ses minorités : vers une solution européenne?*, Genève : Presses Universitaires de France, 1993, 207 p.
- ŁOSSOWSKI Piotr, *Litwa (Lituanie)*, Varsovie : Wydawnictwo Trio, 2001, 278 p.
- MALENDOWSKI Włodzimierz, *Spory i konflikty międzynarodowe. Aspekty prawne i polityczne (Les conflits internationaux. Les aspects juridiques et politiques)*, Wrocław: Alta 2, 2000, 417 p.
- MICHTA Andrew, *East central Europe after the Warsaw Pact. Security Dilemmas in the 1990s*, New York: Greenwood Publishing Group, 1992, 192 p.
- MOŁDAWA Tadeusz, *Zagadnienia konstytucjonalizmu krajów Europy Środkowo-Wschodniej (Les constitutions des pays de l'Europe central et orientale)*, Varsovie: Dom Wydawniczy Elipsa, 2003, 235 p.
- *Obcy - Sąsiedzi - Niechciani partnerzy? (Étrangers - Voisins - Partenaires peu désireux?)*, éd. par GLASS Krzysztof, PUŚLECKI Zdzisław, SERLOTH Barbara, Poznań : Adam Marszałek, 1995, 185 p.
- PATEK Artur, ROJEK Wojciech, *Naród-Państwo-Europa Środkowa (Nation – État – Europe centrale)*, Cracovie : Wydawnictwo Université Jagellonne, 2006, 340 p.
- *Perception of security. Public opinion and expert assessments en Europe's new democracies*, éd. par SMOKE Richard, Manchester, New York: Manchester University Press, 1996, 321 p.
- *Polska i Europa Środkowa : demokratyzacja, konsolidacja, europeizacja (La Pologne et l'Europe centrale : la démocratisation, la consolidation et l'eupéisation)*, éd. par NOWAK Ewa, RIEDEL Rafał, Lublin : Université de Marie Curie-Skłodowska, 2010, 436 p.

- *Polsko-francusko-niemiecka współpraca w ramach Trójkąta Weimarskiego (La coopération entre la Pologne, l'Allemagne et la France dans le cadre de Triangle de Weimar)*, l'information de Département de l'Europe occidentale de Ministère des Affaires étrangères de la Pologne, Varsovie, 2000
- POTEL Jean-Yves, *Les 100 portes de l'Europe centrale et orientale*, Paris : Éditions de l'Atelier, 1998, coll. Points d'appui, 334 p.
- ŠEDIVÝ Jiří, *Dilema rozšiřování NATO (L'élargissement de l'OTAN : le dilemme)*, Prague : Institut des Relations Internationales, 2001, 152 p.
- SIMONS Peter, *Philosophy and Logic in Centrale Europe. From Bolzano to Tarski*, Kluwer Academic Publishers, New York: Springer, 1992, coll. Nijhoff International Philosoph Series, 445 p.
- SKOWRONEK Jerzy et al., *Historia Słowian południowych i zachodnich (L'Histoire des Slaves du Sud et de l'Ouest)*, Varsovie: Wydawnictwo PWN, 1977, 770 p.
- SKRZYDŁO Wiesław, *Ustroje państw współczesnych (Les regimes des États contemporains)*, Lublin: Université de Marie Curie-Skłodowska, 2000, 207 p.
- ŠKVORECKÝ Josef, *Tchórže (Les lâches)*, Varsovie : Zebra, 1970, coll. Biblioteka Pisarzy Polskich i Czeskich (Bibliothèque des écrivains polonais et tchèques), 459 p.
- STASIUK Andrzej, ANDRUCHOWICZ Andrij, *Moja Europa. Dwa eseje o Europie zwanej Środkową (Mon Europe: deux essais sur l'Europe dite centrale)*, Wołowiec : Czarne, 2001, 157 p.
- STASIUK Andrzej, *Jadąc do Babadag (En allant à Babadag)*, Wołowiec : Czarne, 2004, 324 p.
- ŠT'ASTNÝ Marek (sous la dir.), *Visegrad Countries in an Enlarged Trans-Atlantic Community*, Bratislava: Institut for Public Affairs, 2002, 92 p.
- SZCZEPANIAK Marian, *Węgierski model statusu mniejszości narodowych i etnicznych (Le model hongrois de statut des minorités nationales et ethniques)*, Varsovie : Université de Varsovie, 1996, pp. 169-177
- SZCZEPANIAK Marian, ZYBOROWICZ Stanisław, *Przebudowa ustroju politycznego na Węgrzech i w Czechosłowacji (La restauration du système politique en Hongrie et en Tchécoslovaquie)*, Poznań: Université d'Adam Mickiewicz, 1995, 129 p.
- SZÜCS Jenő, *Les trois Europes*, Paris : Ibolya Virag, 1985, 132 p.

- *Tożsamość w czasach zmiany. Rozmowy w Castel Gandolfo (L'identité à l'époque des changements. Les conversations à Castel Gandolfo)*, éd. par MICHALSKI Kazimierz, Cracovie : Znak, 1995, 192 p.
- *Transformacja systemów politycznych państw obszaru byłego Związku Radzieckiego (La transformation des systèmes politiques des pays d'ex-Union soviétique)*, éd. par HERBUT Ryszard, BALUK Walenty, Wrocław, 2011, 331 p.
- WACKERMANN Gabriel, REY Violette, AQUATIAS Christine, *Mutations en Europe médiane*, Paris : Sedes, 1997, 416 p.
- WOJCIECHOWSKI Sebastian, *Nacjonalizm w Europie Środkowo-Wschodniej (Le nationalism en Europe centrale et orientale)*, Varsovie: Atla2, 204 p.
- ZDANOWICZ Mieczysław (sous la dir.), *Polska w Schengen (La Pologne dans la zone Schengen)*, Białystok : Temida 2, 2009, 306 p.

Géographie de l'Europe centrale

- *Geografia powszechna. Europa Środkowa i Wschodnia, Euroazja Północna (Géographie universelle. L'Europe centrale et orientale, L'Euroasie du Nord)*, vol. 3, éd. par VERDAGUER Carlos Carreras, Varsovie : Muza S.A., 2001, 414 p.
- HOFFMAN George Walter, *A Geography of Europe: problems and prospects*, 1983, Londres: Wiley, 647 p

Europe orientale

- AVIOUTSKII Viatcheslav, *Aksamitne rewolucje (Les révolutions en velours)*, Varsovie : Dialog, 2007, 226 p.

Histoire, philosophie

- BLOCH Jan G., *Przyszła wojna pod względem technicznym, ekonomicznym i politycznym (La future guerre dans le sens technique, économique et politique)*, Varsovie: Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut des Affaires Internationales), 2005, 504 p.
- DE VATTEL Emerich, *Le droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, vol. 2 [Ressource électronique]. Paris, 1835, pp. 108-110, [réf. 18.07.2012]. Disponible sur : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb315475697>

- DE VATTEL Emerich, *Prawo narodów czyli zasady prawa naturalnego zastosowane do postępowania i spraw narodów i monarchów (Le Droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains)*, vol. 1-2, Varsovie : Wydawnictwo PWN, 1958, pp. 64-67
- FRIEDMAN George, *Następne 100 lat. Prognoza na XXI wiek (Prochains 100 ans. Les prévisions pour le XXI^e siècle)*, Varsovie : AMF Plus Group, 2009, 285 p.
- KANT Emmanuel, *O wiecznym pokoju. Zarys filozoficzny (La paix perpetuelle. L'essai philosophique)*, Wrocław: Wydawnictwo Université de Wrocław, 1995, coll. Bibliotek Przekładów, 88 p.
- KINDLEBERGER Charles, *The World in Depression: 1929-1939*, Berkeley: University of California, 1986, 355 p.
- MACHIAVEL Nicolas, *Książę (Le Prince)*, Varsovie: MT Biznes, 2007, 93 p.
- MARROU Henri Irénée, *De la connaissance historique*, Paris : Seuil, 1964, pp. 272-282
- MARX Karl, *Textes I*, chapitre *Les origines du coup d'État du 2 décembre*, Paris : Sociales, 1972, coll. : Classiques du marxisme, pp. 161-170
- SARTRE Paul, *L'être et le néant*, Paris: Gallimard, 1976, 675 p.
- *The Geopolitics Reader*, éd. par TUATHAIL Ó Gearóid, DALBY Simon, ROUTLEDGE Paul, Londres, New York : Routledge, 1998, 342 p.

Histoire de l'Europe centrale

- AULNEAU Joseph, *Histoire de l'Europe centrale*, Paris : Payot, 1926, 646 p.
- BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise, *Encyclopédie de la géographie*, Paris : Economica, 1992, pp. 812-825
- BIBÓ István, *Misère des petits États d'Europe de l'Est*, Paris : L'Harmattan, 1986, coll. Domaines danubiens, 462 p.
- BRAUN Jerzy, *Unionizm (Unionisme)*, Varsovie : Ogólnopolski Klub Miłośników Litwy, 1999, 114 p.
- CASTELLAN Georges, *Histoire des peuples de l'Europe centrale*, Paris : Fayard, 1994, 528 p.
- DAVIES Norman, *Europa. Rozprawa historyka z historią (Europe. Histoire)*, Cracovie : Znak, 2010, 1408 p.

- DIENSTBIER Jiří, *Od snění k realitě: vzpomínky z let 1989-1999 (Du rêve vers la réalité : les souvenirs des années 1989-1999)*, Prague : Nakladatelství Lidové noviny, 1999, 441 p.
- DROZ Jacques, *Europe centrale. Évolution historique de l'idée de Mittel-Europa*, Paris : Payot, 1960, 283 p.
- GOŁĄB Zdzisław, *Układ Warszawski – zbiorowa potęga obronna socjalizmu (Le Pacte de Varsovie – une puissance militaire de socialisme), Rodzaje i charakter współczesnych wojen (Modèles et le caractère des guerres contemporaines)*, Varsovie : Towarzystwo Wiedzy Wojskowo-Obronnej (Association du savoir militaire et défensif), 1977, 178 p.
- GOWOROWSKA-PUCHAŁA Izabela, *Mitteleuropa, Rdzeń Starego Kontynentu (Mitteleuropa, L'essence du Vieux Continent)*, Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 1997, 179 p.
- *Historia Europy Środkowej i Wschodniej (Histoire de l'Europe centrale et orientale)*, éd. par KŁOCZOWSKI Jerzy, Lublin : Instytut Europy Środkowo-Wschodniej (Institut de l'Europe centrale et orientale), 2000, 554 p.
- *Idee wspólnotowe Słowiańszczyzny (Les idées d'une communauté des Slaves)*, éd. par MIKOŁAJCZAK Aleksander, SZULC Witold, ZIELIŃSKI Bogusław, Poznań : Wydawnictwo Uniwersité d'Adam Mickiewicz, 2004, 310 p.
- JUREK Marian, SKRZYPKOWSKI Edward, *Układ Warszawski (Le Pacte de Varsovie)*, Varsovie : Wydawnictwo Ministerstwa Obrony Narodowej (Ministère de la défense nationale), 1971, 309 p.
- KISIELEWSKI Tadeusz, *Europa Środkowa – zakres pojęcia (L'Europe centrale – l'étendue du concept)*, Lublin : Université de Marie Curie-Skłodowska, 1992, 33 p.
- KŁOCZOWSKI Jerzy, *L'Europe du centre-Est dans l'historiographie des pays de la région*, Lublin : Instytut Europy Środkowo-Wschodniej (Institut de l'Europe centrale et orientale), 1995, pp. 19-40
- KŁOCZOWSKI Jerzy, *Młodsza Europa. Europa Środkowo-Wschodnia w kręgu cywilizacji chrześcijańskiej średniowiecza (Une Europe plus jeune. L'Europe centrale et orientale dans la civilisation de christianisme du Moyen Âge)*, Varsovie : Państwowy Instytut Wydawniczy, 2003, 534 p.
- MANTEUFFEL Tadeusz, *Historia powszechna – średniowiecze (L'Histoire – le Moyen Âge)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 1995, pp. 117-240

- MARCINKOWSKI Adam, *Układ Warszawski: problemy działalności politycznej (Le Pacte de Varsovie : les problèmes de l'activité politique)*, Varsovie: Krajowa Agencja Wydawnicza, 1986, 248 p.
- MARÈS Antoine, *Culture et politique étrangère des démocraties populaires*, Paris : Institut d'Études Slaves, 2007, 239 p.
- PAJÓREK Leszek, *Polska a praska wiosna : udział Wojska Polskiego w interwencji zbrojnej w Czechosłowacji (La Pologne et le Printemps de Prague : la participation de l'armée polonaise à l'intervention militaire en Tchécoslovaquie en 1968)*, Institut militaire de l'histoire de l'Académie de la Défense Nationale, Varsovie : Egros, 1998, 254 p.
- ROTSCCHILD Joseph, *Return to Diversity: A political History of East central Europe since World War II*, Oxford: Oxford University Press, 2000, 338 p.
- SCHWEIZER Peter, *Victory, czyli zwycięstwo (Victory c'est-à-dire la victoire)*, Varsovie: Polska Oficyna Wydawnicza, 1994, 285 p.
- ŠTÚR L'udovit, *O ludowych pieśniach i podaniach (Chants et contes populaires), Wybór pism (Écrits)*, Wrocław : Ossolineum, 1983, pp. 280-291
- SZÚCS Jenó, *Les trois Europes*, Paris : L'Harmattan, 1985, coll. : Domaines danubiens, 127 p.
- ŚLUSARCZYK Jacek, *Układ Warszawski : działalność polityczna 1955-1991 (Le Pacte de Varsovie : l'activité politique 1955-1991)*, Varsovie : Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des Études politiques de l'Académie Polonaise des Sciences), 1992, 162 p.
- WANDY CZ Piotr S., *Cena wolności. Historia Europy Środkowo-Wschodniej od średniowiecza do współczesności (Prix de la liberté. Histoire de l'Europe centrale et orientale du Moyen Âge jusqu'aujourd'hui)*, Cracovie : Znak, 1995, 500 p.

Politique internationale

- ARON Raymond, *Peace and War: A Theory on International Relations*, New York: Transaction Publishers, 2003, 820 p.
- ARON Raymond, *Les dernières années du siècle*, Paris : Julliard, 1984, 249 p.
- ASMUS Ronald, BÚTORA Martin, *Dvere do NATO. Ako sa Aliancia prispôsobila novým časom (Portes à l'OTAN. Comment l'Alliance s'adapte à la nouvelle réalité)*, Bratislava : Kalligram, 2002, 425 p.

- ASMUS Ronald, *NATO. Otwarcie drzwi (L'OTAN. L'ouverture de la porte)*, Varsovie : MUZA, 2002, 583 p.
- BAINVILLE Jacques, *Les conséquences politiques de la paix*, Paris : Arthème Fayard, Éditeur, 1920, 252 p.
- BAKER James Addison, *The Politics of Diplomacy: Revolution, War and Peace, 1989-1992*, New York: Putnam, 1995, 687 p.
- BAYLIS John, *Contemporary Strategy: The Nuclear Powers*, vol. 2, Londres: Croom Helm, 1987, 209 p.
- *Bezpieczeństwo narodowe i międzynarodowe u schyłku XX wieku (La sécurité nationale et internationale à la fin du XX^e siècle)*, éd. par BOBROW Davis B., HALIŻAK Edward, ZIĘBA Ryszard, Varsovie: Wydawnictwo Naukowe Scholar, 1997, 575 p.
- *Bezpieczeństwo międzynarodowe czasu przemian. Zagrożenia – Koncepcje- Instytucje (La sécurité internationale aux temps des changements. Dangers – Conceptions – Institutions)*, éd. par KUŹNIAR Roman, LACHOWSKI Zdzisław, Varsovie : Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales), 2003, 704 p.
- BALCEROWICZ Bolesław, *Pokój i „nie-pokój” na progu XXI wieku (La paix et la „non-paix” à l’aube de XXI^e siècle)*, Varsovie: Bellona, 2002, 229 p.
- *Bezpieczeństwo międzynarodowe, teoria i praktyka (La sécurité internationale, la théorie et la pratique)*, éd. par ŻUKROWSKA Katarzyna, Varsovie: Szkoła Główna Handlowa (École supérieure du Commerce), 2006, 346 p.
- BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Bezład : polityka światowa na progu XXI wieku (L'inertie. La politique mondiale à l'aube du XXI^e siècle)*, Varsovie : Spotkania, 1994, 206 p.
- BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Wielka szachownica. Główne cele polityki amerykańskiej (Le jeu aux échecs. Les objectifs de la politique américaine)*, Varsovie : Świat książki, 1998, 229 p.
- BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Spadek po zimnej wojnie (L'héritage de la Guerre froide)*, Varsovie : Oficyna Wydawnicza Most, 1993, 203 p.
- BUZAN Barry, WAEVER Ole, *Regions and Powers. The Structure of International Security*, vol. 91, Cambridge: Cambridge University Press, 2003, coll. Cambridge Studies in International Relations, 564 p.

- CALVOCORESSI Peter, *Polityka międzynarodowa 1945-2000 (Politique internationale 1945-2000)*, Varsovie : Książka i Wiedza, 2002, 903 p.
- *Concepts of National Identity. An Interdisciplinary Dialogue*, éd. par BOERNER Peter, Baden-Baden: Nomos, 1986, 262 p.
- DE MONTBRIAL Thierry, *Quinze ans qui bouleversèrent le monde, De Berlin à Bagdad*, Paris : Dunod, 2006, 271 p.
- DE SCHOUTHEETE Philippe, *Une Europe pour tous*, Paris : Odile Jacob, 1997, 179 p.
- DUHAMEL Alain, *Une ambition française*, Paris : Plon, 1999, 238 p.
- FUKUYAMA Francis, *Budowanie państwa. Władza i ład międzynarodowy w XXI wieku (La construction d'un État. Le pouvoir et l'ordre international dans le XXI^e siècle)*, Poznań : Rebis, 2005, pp. 9-50
- GAĞOR Franciszek, PASZKOWSKI Krzysztof, *Międzynarodowe operacje pokojowe w doktrynie obronnej (Les opérations pacifiques dans la doctrine de défense)*, Toruń : Adam Marszałek, 1999, 261 p.
- *Geoekonomika – nowy wymiar bezpieczeństwa narodowego Polski (La géo économie – la nouvelle dimension de la sécurité nationale de la Pologne)*, *Filozofia, polityka, stosunki międzynarodowe. Księga jubileuszowa na 70-lecie Leszka Kasprzyka (Philosophie, politique, relations internationales. Le livre pour le 70^{ème} anniversaire du professeur Leszek Kasprzyk)*, Varsovie : Instytut Stosunków Międzynarodowych Uniwersytet Warszawski (Institut des relations internationales de l'Université de Varsovie), 1995, 232 p.
- *Geopolitics in Post-Wall Europe. Security, Territory and Identity*, éd. par TUNANDER Ola, BAEV Pawel, EINAGEL Ingrid Victoria, Oslo : Sage Publications, 1997, 264 p.
- GOLDGEIER James M., *Not Whether But When: The U.S. Decision to Enlarge NATO*, Washington : Brooking Institution Press, 1999, 218 p.
- GRAYSON George W., *Strange bedfellows: NATO marches east*, Lanham, New York, Oxford: University Press of America, 1999, 268 p.
- HALIŻAK Edward et al., *Globalizacja a stosunki międzynarodowe (La globalisation et les relations internationales)*, Varsovie : Branta, 2003, 370 p.

- HALIŻAK Edward, KUŻNIAR Roman, *Stosunki międzynarodowe. Geneza, struktura, dynamika (Les relations internationales. La genèse, la structure et la dynamique)*, Varsovie : Wydawnictwa Université de Varsovie, 2006, 636 p.
- *Identities in International Relations*, éd. par KRAUSE Jill, RENWICK Neil, Londres: Palgrave Macmillan Limited, 1996, coll.: St Antony's Series, 220 p.
- KACZMAREK Julian, SKOWROŃSKI Adam, *Bezpieczeństwo, Świat, Europa, Polska (Sécurité, monde, Europe, Pologne)*, Wrocław : Atla 2, 1998, 173 p.
- KACZMAREK Julian, SKOWROŃSKI Adam, *NATO-Europa-Polska 2000 (OTAN-Europe-Pologne 2000)*, Wrocław : Atla 2, 1998, 223 p.
- KEENS-SOPER Maurice, *Europe in the World. The Persistence of Power Politics*, New York : Palgrave Macmillan, 2001, 219 p.
- KOBRINSKA Irina, *Długi koniec zimniej wojny (Une longue fin de la Guerre froide)*, Varsovie : Polski Instytut Stosunków Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales), 1998, 181 p.
- KUKUŁKA Józef, *Historia współczesna stosunków międzynarodowych 1945-2000 (Histoire des relations internationales contemporaines 1945-2000)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe Scholar, 2001, 1026 p.
- KUŻNIAR Roman, *Pozimnowojenne dwudziestolecie 1989-2000 (Les vingt ans après la Guerre froide 1989-2010)*, Varsovie : Scholar, 2011, 536 p.
- *Państwo we współczesnych stosunkach międzynarodowych (L'État dans les relations internationales contemporaines)*, éd. par HALIŻAK Edward, POPIUK-RYSIŃSKA Irena, Varsovie : Scholar, 1995, 231 p.
- *Leksykon Pokoju (Le lexique de la Paix)*, éd. par KUKUŁKA Józef et al., Varsovie : Krajowa Agencja Wydawnicza, 1987, 249 p.
- LOEW Peter Oliwier, *Polskie wizje Europy w XIX i XX wieku (Les visions polonaises de l'Europe au XIX^e et au XX^e siècle)*, Wrocław : Université de Wrocław, 2004, 284 p.
- ŁOŚ-NOWAK Teresa, *Bezpieczeństwo, Leksykon politologii (La sécurité. Le lexique de politologie)*, Wrocław : Atla2, 2002
- *Polska i Rada Europy 1990-2005 (La Pologne et le Conseil d'Europe 1990-2005)*, éd. par MACHIŃSKA Hanna, Varsovie : Biuro Informacji Rady Europy, 2005, 295 p.
- MALENDOWSKI Włodzimierz, MOJSIEWICZ Czesław, *Stosunki międzynarodowe (Relations internationales)*, Wrocław: Atla2, 2004, 594 p.

- MALENDOWSKI Włodzimierz, MOJSIEWICZ Czesław, *Leksykon współczesnych międzynarodowych stosunków politycznych (Lexique des relations internationales politiques contemporaines)*, Wrocław: Atla2, 2003, 423 p.
- MIERZEJEWSKI Donat Jerzy, *Bezpieczeństwo europejskie w okresie zimnej wojny i po rozpadzie systemu dwubiegunowego : przemiany w warunkach globalizacji (La sécurité européenne durant la Guerre froide et après l'effondrement de système bipolaire : les changements dans le temps de globalisation)*, Piła : Państwowa Wyższa Szkoła Zawodowa im. Stanisława Staszica (École supérieure de Stanisław Staszic), 2008, 319 p.
- *Między polityką a strategią. Polska w środowisku międzynarodowym (Entre la politique et la stratégie. La Pologne dans l'environnement international)*, éd. par KUŹNIAR Roman, Varsovie : Instytut Stosunków Międzynarodowych Uniwersytet Warszawski (Institut des relations internationales de l'Université de Varsovie), 1994, 190 p.
- MITTERRAND François, *De l'Allemagne, de la France*, Paris : Odile Jacob, 1996, 247 p.
- MOCZULSKI Leszek, *Geopolityka. Potęga w czasie i przestrzeni (La géopolitique. La puissance dans le temps et dans l'espace)*, Varsovie: Bellona, 646 p.
- MOJSIEWICZ Czesław, *Leksykon problemów międzynarodowych i konfliktów zbrojnych (Les problèmes internationaux et les conflits militaires)*, Varsovie : Atla2, 2001, 207 p.
- MONDRY Janusz, *Powrót geopolityki. Europa. Ameryka i Azja u progu XXI wieku (Le retour de la géopolitique. L'Europe, l'Amérique et l'Asie à l'aube de XXI^e siècle)*, Elbląg : Sprawy Polityczne, 2004, 120 p.
- MORGENTHAU Hans J., *Polityka między narodami. Walka o potęgę i pokój (La politique entre les nations. La lutte pour la puissance et la paix)*, Varsovie : Difin, 2010, 406 p.
- NAUMANN Klaus, *Die Bundeswehr in einer Welt im Umbruch (Les forces militaires allemandes dans un monde en changement)*, Berlin: Siedler, 1994, 217 p.
- *Neutrality in History* éd. par NEVAKIVI Jukka, Proceedings of the Conference on the History of Neutrality 9-12 septembre 1992, Helsinki : Finnish Historical Society, 1993, 335 p.

- NOLAN Janne E., *Global Engagement Cooperation and Security in the 21st Century*, Washington: Brookings Institution Press, 1994, 623 p.
- *Nordic Security in the 1990's: Options in the Changing Europe*, éd. par OBERG Jan, Londres: Pinter Pub Ltd, 1992, 224 p.
- *Nowe role mocarstw (Nouveaux rôles des empires)*, éd. par MROZEK Bogusław, BIELEŃ Stanisław, Varsovie : Instytut Stosunków Międzynarodowych Uniwersytet Warszawski (Institut des relations internationales de l'Université de Varsovie), 1996, 164 p.
- PACHOLSKI Piotr, *System obrony przeciwrakietowej. Rozwój i znaczenie (Le système de la défense anti-missile. Le développement et l'importance)*, Varsovie: Ministerstwo Obrony Narodowej (Ministère de la Défense nationale), 2003, 48 p.
- PARZYMIES Stanisław, POPIUK-RYSIŃSKA Irena, *Udział Polski w organizacjach międzynarodowych (La participation de la Pologne dans les organisations internationales)*, Varsovie: Scholar, 2012, 496 p.
- PERKOWSKI Maciej, *Samostanowienie narodów w prawie międzynarodowym (L'autodétermination des nations dans le droit international)*, Varsovie : Wydawnictwa Prawnicze PWN, 160 p.
- PLASSERAUD Yves, *L'Identité*, Paris : Montchrestien, 2000, coll : Clefs Politiques, 158 p.
- PUTNAM Robert, BAYNE Nicholas, *Hanging Together: The Seven-Power Summits*, Cambridge : Harvard University Press, 1984, 262 p.
- RIFKIN Jeremy, *Europejskie marzenie. Jak europejska wizja przyszłości przyćmiewa American Dream (Un rêve européen. Comment la vision européenne de l'avenir écarte l'American Dream)*, Varsovie: Nadir, 2005, 512 p.
- ROGERS Paul, DANDO Malcolm, *A Violent Peace. Global Security after the Cold War*, London: Brassey's, 1992, 209 p.
- ROTFELD Adam Daniel (sous la dir.), *Dokąd zmierza świat ? (Où va le monde?)*, Varsovie: Institut Polonais des Affaires Internationales, 2008, 580 p.
- SHAW N. Malcolm, *Prawo międzynarodowe (Droit international)*, Varsovie: Książka i Wiedza, 2000, 1056 p.
- SOLOMON Gerald B., *The NATO Enlargement Debate, 1990-1997, Blessings of Liberty*, Westport, Connecticut, Londres : Greenwood Publishing Group, 1998, 189 p.

- SMITH Anthony D., *National Identity*, Nevada: University of Nevada Press, 1991, 226 p.
- STEFANOWICZ Janusz, *Anatomia polityki międzynarodowej. Podręcznik akademicki (L'anatomie de la politique internationale. Le manuel académicien)*, Toruń : Adam Marszałek, 2000, 207 p.
- SHOUP S. Paul, *Problems of Balkan Security. South Eastern Europe in the 1990s*, Washington : The Wilson Center Press, 1990, 286 p.
- *The Return of Culture and Identity in International Relations Theory*, éd. par LAPID Yosef, KRATOCHWIL Friedrich, Boulder : Lynne Rienner, 1996, 250 p.
- *Współczesne stosunki międzynarodowe (Les relations internationales contemporaines)*, éd. par ŁOŚ-NOWAK Teresa, Wrocław: Wydawnictwo Université de Wrocław, 1997, 452 p.
- ZACHER Lech W., *Globalne problemy współczesności – interpretacje i przykłady (Les problèmes contemporains globaux – les interprétations et les exemples)*, Lublin: Warsgraf, 1992, coll. : Transformacje, 236 p.
- ZIĘBA Ryszard, *Bezpieczeństwo międzynarodowe po zimnej wojnie (Sécurité internationale après la Guerre froide)*, Varsovie : Wydawnictwa Akademickie i Profesjonalne, 2008, 608 p.
- ZIĘBA Ryszard, *Polityka zagraniczna państwa (La politique étrangère d'un État)*, Varsovie : Wydawnictwa Université de Varsovie, 1992, 202 p.

Définition de la région

- AUGUSTOWSKI Bolesław, *Wielkie regiony naturalne Europy (Les grandes régions naturelles de l'Europe)*, éd. par WRZOSEK Antoni, *Geografia powszechna – tom III. Europa bez ZSRR (La Géographie universelle vol. III, L'Europe l'URSS exceptée)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 1965, pp. 41-54
- BEREZOWSKI Stanisław, *Wstęp do regionalizacji gospodarczej (Introduction à la régionalisation économique)*, Varsovie : Szkoła Główna Planowania i Statystyki (École supérieure de planification et de statistique, 1964, 189 p.
- CHOJNICKI Zbyszko, *Region w ujęciu geograficzno-systemowym (La région dans une perspective géographique et systémique)*, *Podstawy regionalizacji geograficznej (Fondements de la régionalisation géographique)*, éd. par CZYŻ Teresa, Poznań : Wydawnictwo Naukowe PWN, 1996, pp. 8-20

- DOMAŃSKI Ryszard, *Geografia ekonomiczna (Géographie économique)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN 1982, pp. 26-30
- MALENDOWSKI Włodzimierz, RATAJCZAK Małgorzata, *Euroregiony. Pierwszy krok do integracji europejskiej (Eurorégions. Le premier pas pour l'intégration européenne)*, Wrocław : Atla 2, 1998, 309 p.
- SECOMSKI Kazimierz, *Teoria regionalnego rozwoju i planowania (La théorie du développement régional et de planification)*, Varsovie : Polskie Wydawnictwo Ekonomiczne, 1987, pp. 39-100
- SŁUGOCKI Janusz, *Pozycja prawnoustrojowa regionu. Regiony w Europie Zachodniej (Position juridique d'une région. Régions en Europe de l'Ouest)*, Olsztyn : Wyższa Szkoła Pedagogiczna w Olsztynie (École supérieure de Pédagogie à Olsztyn), 1996, 177 p.
- WHITTLESEY Derwent, *American Geography : Inventory and Prospect*, Syracuse: Syracuse University Press, 1954, pp. 30-47
- WRÓBEL Andrzej, *Pojęcie Regionu Ekonomicznego a teoria geografii (La définition de la Région économique et la théorie de géographie)*, Varsovie: Wydawnictwo Naukowe PWN, 1965, 85 p.

Coopération régionale et transfrontalière

- DESZCZYŃSKI Przemysław, SZCZEPANIAK Marian, *Grupa Wyszehradzka. Współpraca polityczna i gospodarcza (Le Groupe de Visegrád. La coopération politique et économique)*, Toruń : Adam Marszałek, 1995, 127 p.
- GŁĄBICKA Katarzyna, GREWIŃSKI Mirosław, *Europejska polityka regionalna (Politique régionale européenne)*, Varsovie : Elipsa, 2003, 357 p.
- HAŁACIŃSKI Adam, *Polsko niemiecka współpraca tran graniczna (La coopération transfrontalière entre la Pologne et l'Allemagne) Polsko-niemiecko-francuska współpraca w nowej Europie. Stan i perspektywy - materiały seminarium w Jadwisinie (La coopération entre la Pologne, l'Allemagne et la France dans une nouvelle Europe. L'État et les perspectives – les documents de séminaire à Jadwisin)*, 30.05-05.06.1992, éd. par DROZD Jarosław, Varsovie, 1993
- *Integracja europejska (L'Intégration européenne)*, éd. par PERKOWSKI Maciej, Varsovie : WP LexisNexis, 2003, 499 p.

- KOZAK Marek, PYSZKOWSKI Andrzej, SZEWCZYK Robert, *Słownik rozwoju regionalnego (Le dictionnaire du développement régional)*, Varsovie : Polska Agencja Rozwoju Regionalnego (Agence polonaise du développement régional), 1997, 66 p.
- MICKIEWICZ Piotr, *Strategiczne znaczenie Morza Bałtyckiego po roku 1990. Siły morskie państw bałtyckich i perspektywy ich rozwoju (L'importance stratégique de la mer Baltique après 1990. Les forces maritimes des pays baltiques et les perspectives de leur développement)*, Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 2003, 157 p.
- *Międzynarodowa integracja w basenie Morza Bałtyckiego (L'intégration internationale dans le bassin de la mer Baltique)*, éd. par DRZONEK Maciej, JARTYŚ Artur, STASZCZYK Janusz, Szczecin-Cracovie : Wydawnictwo Księgarnia Akademicka, 2008, 157 p.
- PAWLIKOWSKA Iwona, *Współpraca subregionalna na rzecz bezpieczeństwa w koncepcjach polityki bezpieczeństwa państw Europy Środkowej (Coopération subrégionale pour la sécurité dans les conceptions de la politique de sécurité des pays de l'Europe centrale)*, Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 2003, 62 p.
- *Polska-Białoruś. Problemy sąsiedztwa (La Pologne-la Biélorussie. Les problèmes de voisinage)*, éd. par CHAŁUPCZAK Henryk, MICHALIK Elżbieta, Lublin : Wydawnictwo Université Marie Curie-Skłodowska, 2005, 284 p.
- *Polska regionalna i lokalna w świetle badań Euroregu (Pologne régionale et locale dans les études d'Euroreg)*, éd. par GORZELAK Grzegorz, Centrum europejskich studiów regionalnych i lokalnych Uniwersytetu Warszawskiego (Centre des études européennes et locales de l'Université de Varsovie), Varsovie : Scholar, 2007, 316 p.
- *Regiony, euroregiony, rozwój regionalny (Les régions, les eurorégions et le développement régional)*, éd. par BAŁTOWSKI Maciej, vol. 4, Lublin : Norbetinum, 1996, 205 p.
- *Rola Hexagonale w kształtowaniu jedności europejskiej (Le rôle de l'Hexagonale dans l'évolution de l'Union européenne)*, éd. par CZIOMER Erhard, Cracovie : Université Jagellonne, 1992, coll. : Cahiers scientifiques de l'Université Jagellonne, n° 48, 118 p.
- ROKICIŃSKI Krzysztof, *Zagrożenia asymetryczne w Regionie Bałtyckim (Les dangers asymétrique dans la région baltique)*, Varsovie : Publisher, 2006, 248 p.
- ROSSA-KILIAN Donata, *Wielostronna współpraca w regionie Morza Bałtyckiego na przełomie XX i XXI wieku (Une coopération multilatérale dans la région de la mer*

Baltique au tournant de XX^e et XXI^e siècle), Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 2009, 509 p.

- ROSSA-KILIAN Donata, *Region Morza Bałtyckiego obszarem rozwoju i współpracy w świetle dokumentów (La région de la mer Baltique comme une zone de développement et de coopération dans les documents officiels)*, Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 2009, 529 p.
- *Seminar on the Regional Integration Process, European Union and Southern Africa Development Community*, Bordeaux: Centre d'étude d'Afrique noire, 1995, 218 p.
- SOLARZ Piotr, *Współpraca transgraniczna jako czynnik procesu integracji europejskiej (La coopération transfrontalière comme un élément de l'intégration européenne)*, Varsovie : Vizja Press&IT, 2009, 259 p.
- SOŁTYSIŃSKA Aleksandra, CZUBIK Paweł, *CEFTA. Środkowoeuropejska Strefa Wolnego Handlu (ALECE. L'Accord de libre-échange centre-européen)*, Cracovie: Wolters Kluwer Polska, 1995, 344 p.
- SOWIŃSKI Tomasz, *Regiony w wybranych państwach członkowskich Unii europejskiej (Les régions dans les pays membres de l'Union européenne), Regiony. Acquis Communautaire (Les régions. Acquis Communautaire)*, éd. par BRODECKI Zdzisław, Varsovie : WP LexisNexis, 2005, 495 p.
- *Subregional Cooperation in the New Europe, building Security, Prosperity and Solidarity from the Barents to the Black Sea*, éd. par COTTEY Andrew, Basingstoke: Macmillan/ EastWest Institute, 1999, 280 p.
- SZCZEPANIAK Marian, *Państwa Wyszehradzkie: systemy polityczne, gospodarka, współpraca (Les pays de Visegrád: les systèmes politiques, l'économie, la coopération)*, Poznań: Wydawnictwo Académie économique, 1996, 220 p.
- TOMASZEWSKI Krzysztof, *Regiony w procesie integracji europejskiej (Les régions dans le processus de l'intégration européenne)*, Cracovie : Wolters Kluwer Polska-Oficyna, 2007, 258 p.
- *Trójkąt Weimarski w Europie (Triangle de Weimar en Europe)*, éd. par STANDKE Klaus-Heinrich, Toruń : Adam Marszałek, 2009, 932 p.

Histoire contemporaine de l'Europe

- BORUCKI Marek, *Historia Powszechna do 1998 roku (L'Histoire contemporaine jusqu'à 1998)*, Varsovie: Mada, 1999, 392 p.

- COUDENHOVE-KALERGI Richard N., *Pan-Europe*, Genève : Pan-Europe Suisse Fondation Coudenhove-Kalergi, 1997, 182 p.
- CZERNIAKIEWICZ Jan, CZERNIAKIEWICZ Monika, *Przesiedlenia ludności w Europie 1915-1959 (Les déportations des populations en Europe 1915-1959)*, Varsovie : Wydawnictwo École supérieure de Pédagogie, 2005, pp. 26-109
- CZUBIŃSKI Antoni, *Europa XX wieku. Zarys historii politycznej (Europe de XX^e siècle. Histoire politique)*, Poznań : Wydawnictwo Poznańskie, 2006, 474 p.
- CZUBIŃSKI Antoni, *Historia powszechna XX wieku (Histoire populaire de XX^e siècle)*, Poznań : Wydawnictwo Poznańskie, 2003, 860 p.
- DE COUDENHOVE-KALERGI Richard, *Pan-Europa*, Racibórz : Wydawnictwo Państwowej Wyższej Szkoły Zawodowej, 2005, 136 p.
- DOBRZYCKI Wiesław, *Historia stosunków międzynarodowych 1815-1945 (Histoire des relations internationales 1815-1945)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe Scholar, 2006, 762 p.
- DU RÉAU Elisabeth, *L'idée d'Europe au XX^e siècle. Des mythes aux réalités*, Bruxelles : Complexe, 2008, 375 p.
- GARLICKI Andrzej, *Historia 1815-2004. Polska i świat (Histoire 1815-2004. La Pologne et le monde)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe Scholar, 2005, 838 p.
- GRADVOHL Paul (sous la dir.), *L'Europe médiane au XX^e siècle. Fractures, décompositions – recompositions – surcompositions*, Prague : Centre français de recherche en sciences sociales, 2011, 285 p.
- *Historia Europy (Histoire de l'Europe)*, éd. par MAĆZAK Antoni, Wrocław : Zakład Narodowy im. Ossolińskich, 2006, 854 p.
- *Historia polityczna świata XX wieku 1901-1945 (Histoire politique du monde de XX^e siècle 1901-1945)*, éd. par BANKOWICZ Marek, Cracovie: Wydawnictwo Université Jagellonne, 2004, 584 p.
- *Historia polityczna świata XX wieku 1945-2000 (Histoire politique du monde de XX^e siècle 1945-2000)*, éd. par BANKOWICZ Marek, Cracovie: Wydawnictwo Université Jagellonne, 2004, 959 p.
- HUNTINGTON Samuel P., *Trzecia fala demokratyzacji (Troisième vague de démocratisation)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 2009, 328 p.
- HUNTINGTON Samuel P., *Zderzenie cywilizacji i nowy kształt ładu świata (Le choc des civilisations et le nouvel ordre mondial)*, Varsovie : Muza SA, 2008, 538 p.

- KOŹMIŃSKI Maciej, *Cywilizacja europejska (La civilisation européenne)*, Varsovie: Wydawnictwo Institut d'histoire de l'Académie Polonaise des Sciences, 2005, 493 p.
- LASSERRE René, KAISER Karl, PICHT Robert, de MONTBRIAL Thierry, *Agir pour l'Europe. Les relations franco-allemandes dans l'après-guerre froide*, Paris: Masson Institut français des relations internationales, 1995, 371 p.
- MULARSKA-ANDZIAK Lidia, *Historia Najnowsza 1914-2003 (L'Histoire contemporaine 1914-2003)*, Varsovie: Mada, 2003, 238 p.
- PARZYMIES Stanisław, *Stosunki międzynarodowe w Europie 1945-2004 (Relations internationales en Europe 1945-2004)*, Varsovie: Wydawnictwo Akademickie Dialog, 2004, 430 p.
- PHILIPPART Eric, *Nations et frontières dans la nouvelle Europe. L'impact croisé*, Bruxelles : Complexe, 1993, 285 p.
- ROTFELD Adam Daniel, TORCUNOW Anatolij W., *Białe plamy czarne plamy. Sprawy trudne w relacjach polsko-rosyjskich (1918-2008) (Les taches blanches les taches noires. Les questions difficiles dans les relations polono-russes (1918-2008))*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 2010, 907 p.
- ROTFELD Adam Daniel, *Myśli o Rosji...i nie tylko (Les pensées sur la Russie...et non seulement)*, Varsovie : Świat Książki, 2012, 351 p.
- *The New Europe: politics, government and economy since 1945*, éd. par STORY Jonathan, Oxford, Cambridge : Blackwell Publishers, 1993, 523 p.
- VALÉRY Paul, *Regards sur le monde actuel*, Paris : Gallimard, 1994, 216 p.
- *Vision d'Europe*, éd. par GEREMEK Bronisław, PICHT Robert, Paris : Odile Jacob, 2007, 467 p.

Union européenne

- ALBERT Michel, AYACHE Georges, BARNIER Michel (et al.), *Les nouvelles frontières de l'Europe*, Paris : Economica, 1993, 216 p.
- BARCIK Jacek, *Europejska polityka bezpieczeństwa i obrony. Aspekty prawne i polityczne (La politique européenne de sécurité et de défense. Les aspects juridiques et politiques)*, Bydgoszcz-Katowice: Branta, 2008, 484 p.
- BARTHE Marie-Annick, *Économie de l'Union européenne*, Paris: Economica, 2003, 397 p.

- BITSCH Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Paris : Editions Complexe, 1996, 329 p.
- BORKOWSKI Paweł Janusz, *Polityka sąsiedztwa Unii Europejskiej (La politique de voisinage de l'Union européenne)*, Varsovie: Difin, 2009, 248 p.
- BOUCHER François, ECHKENAZI José, *Guide de l'Union européenne*, Paris : Nathan, 2004, 159 p.
- BRISSOT Sandrine, *L'Union européenne des 25 un défi au XXI^e siècle*, Paris : Foucher, 2004, 127 p.
- CIAMAGA Lucjan et al., *Unia Europejska (Union européenne)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 1998, 486 p.
- CICHOCKI Marek A., *Problem politycznej jedności w Europie (Le problème de l'unité politique en Europe)*, Varsovie: Institut Polonais des Affaires Internationales, 2012, 178 p.
- CIUPIŃSKI Andrzej, *Rola Francji w kształtowaniu europejskiej autonomii strategicznej (Le rôle de la France dans le développement de l'autonomie stratégique européenne)*, Varsovie : Académie de la Défense nationale, 2001, 300 p.
- DEHOVE Mario, *Le nouvel état d'Europe. Les idées-forces pour comprendre les nouveaux enjeux de l'Union*, Paris : La Découverte, 2004, 215 p.
- DE LA SERRE Françoise, LEQUESNE Christian (sous la dir.), *Quelle Union pour quelle Europe ?*, Bruxelles: Complexe, 1998, 163 p.
- DEMKOWICZ Andrzej, *Integracja Europy Zachodniej w dziedzinie bezpieczeństwa i obrony od EWO do WEPBiO (L'intégration de l'Europe occidentale dans le domaine de la sécurité et de la défense dès la Communauté européenne de défense à la Politique européenne de sécurité et de défense)*, Toruń: Adam Marszałek, 2007, 442 p.
- DOLIWA-KLEPACKI Zbigniew M., *Wspólnoty Europejskie (Communautés Européennes)*, Białystok: Temida 2, 1993, 426 p.
- DUMOULIN André, *L'identité européenne de sécurité et de défense. Des coopérations militaires croisées au Livre blanc européen*, Bruxelles : Presse Interuniversitaires Européennes/Peter Lang, 1999, 291 p.
- DUMOULIN André, *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD). De l'opérateur à l'identitaire. Genèse, structuration, ambitions, limites*, Bruxelles : Bruylant, 2003, coll. Organisation internationale et relations internationales, vol. 54, 938 p.

- EMERSON Michael, *The Wider Europe Matrix*, Bruxelles: Centre for European Policy Studies, janvier 2004, 128 p.
- *European Union Enlargement. Law and Socio-Economic Changes*, éd. par NEUWAHL Nanette, Montreal: Thémis, 2004, 290 p.
- FONTAINE Pascal, *Europa w 12 lekcjach (Europe en douze leçons)*, Luxembourg : Commission européenne, 2004, 62 p.
- FRIIS Lykke, *An ever larger Union, European Union enlargement and European integration. An Anthology*, Copenhague: Danish Institute of International Affairs, 1999, 242 p.
- GNESOTTO Nicole (sous la dir.), *La politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*, Paris : Institut d'Études de Sécurité de l'Union européenne, 2004, 322 p.
- *Granice wewnętrzne i zewnętrzne Unii Europejskiej : pomiędzy otwartością a izolacją (Les frontières extérieures et intérieures de l'Union européenne : entre l'ouverture et l'isolation)*, éd. par JAŃCZAK Jarosław, Poznań: Université d'Adam Mickiewicz, 2011, 233 p.
- HALIŻAK Edward, PARZYMIES Stanisław, *Unia Europejska. Nowy typ wspólnoty międzynarodowej (L'Union européenne. Le nouveau type de la communauté internationale)*, Varsovie : Aspra-JR, 2002, 386 p.
- HARTMUT Elsenhans, *Une architecture européenne équilibrée, l'ouverture de l'Union européenne*, Paris : Publisud, 1999, 223 p.
- INOTAI András, *Political, Economic and Social Arguments in Favour and Against Enlargement: A Survey of Influential Pressure Groups* [Ressource électronique]. [Budapest: Institute for World Economics of the Hungarian Academy of Sciences, 1999, [réf. 12.07.2011]. Disponible sur: <http://aei.pitt.edu/2302/1/002335.PDF>
- JACQUET Pierre, PISANI-FERRY Jean et al., *Questions européennes*, Paris : La Documentation française, 2000, 271 p.
- KAWECKA-WRZYKOWSKA Elżbieta, SYNOWIEC Ewa, *Polska w Unii Europejskiej. Tom II (La Pologne dans l'Union européenne. Volume II)*, Varsovie: Instytut Koniunktur i Cen Handlu Zagranicznego, 2004, 252 p.
- *Konstytucja dla rozszerzającej się Europy (Une constitution pour l'Europe élargie)*, éd. par POPLAWSKA Ewa, Varsovie: Instytut Spraw Publicznych (Institut des Affaires Publiques), 2000, 463 p.

- KOWALSKI Jerzy, ŚLUSARCZYK Zenon, *Unia Europejska. Proces integracji europejskiej i zarys problematyki instytucjonalno-prawnej (L'Union européenne. Le processus de l'intégration européenne et les questions institutionnelles et juridiques)*, Varsovie, Poznań : Iuris, 2006
- ŁASTAWSKI Kazimierz, *Od idei do integracji europejskiej (Dès l'idée à l'intégration européenne)*, Varsovie : École supérieure de Pédagogie, 2004
- MARCINKOWSKA Paula, *Europejska Polityka sąsiedztwa. Unia europejska i jej sąsiedzi – wzajemne relacje i wyzwania (La politique européenne de voisinage. L'Union européenne et ses voisins – les relations réciproques et les défis)*, Varsovie: Université de Varsovie, 2011, 230 p.
- MONTBRIAL Thierry, JACQUET Pierre, *RAMSES 2000 – L'entrée dans le XXI^e siècle*, Paris : Dunod, 1999
- MOSCOCIVI Pierre, *Les 10 questions qui fâchent les européens*, Paris : Perrin, 2004, 225 p.
- MOSCOVICI Pierre, *L'Europe, une puissance dans la mondialisation*, Paris : Éditions du Seuil, 2001, 232 p.
- MILCZAREK Dariusz, *Pozycja i rola Unii Europejskiej w stosunkach międzynarodowych. Wybrane aspekty teoretyczne (La position et le rôle de l'Union européenne dans les relations internationales. Certains aspects théorétiques)*, Varsovie : Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego (Centre européen de l'Université de Varsovie), 2003, 404 p.
- MULTAN Wojciech, *Wizje bezpieczeństwa europejskiego (Les visions d'une sécurité européenne)*, Varsovie : Elipsa, 1997, 264 p.
- NARUSZEWICZ Stanisław, *Unia Europejska. Zarys systemu (L'Union européenne. Le schéma d'un système)*, Białystok : Wydawnictwo Dydaktyczne Instytutu Zarządzania i Marketingu, 1999, 336 p.
- NOWACKI Marcin, *Prawne aspekty bezpieczeństwa energetycznego w UE (Les aspects juridiques de la sécurité énergétique)*, Varsovie : Wolfers Kluwer, 472 p.
- OBERDORFF Henri, *L'Union européenne*, Paris : PUG, 2010, 332 p.
- *Partnerstwo Wschodnie. Wymiary realnej integracji (Le partenariat oriental. Les dimensions d'une intégration réelle)*, éd. par ZDANOWICZ Mieczysław et al., Varsovie : Jaspra-JR, 2010, 209 p.

- PARZYMIES Stanisław, *Unia Europejska a Europa Środkowa. Polityczne aspekty współpracy (L'Union européenne et l'Europe centrale. Les aspects politiques de la coopération)*, Varsovie : Polska Fundacja Spraw Międzynarodowych (Fondation polonaise des affaires internationales), 1997, 159 p.
- PARZYMIES Stanisław, *Dyplomacja czy siła? Unia Europejska w stosunkach międzynarodowych (La diplomatie ou la force? L'Union européenne dans les relations internationales)*, Varsovie : Scholar, 2009, 446 p.
- PEŁCZYŃSKA-NAŁĘCZ Katarzyna et al., *Polityka wschodnia Unii Europejskiej – perspektywa krajów wyszehradzkich (La politique orientale de l'Union européenne – la perspective des pays de Visegrád)*, Varsovie: Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des Études Orientales), février 2003, 48 p.
- PISKORSKA Beata, *Wymiar wschodni polityki Unii Europejskiej (La dimension Est de la politique de l'Union européenne)*, Toruń: Adam Marszałek, 2008, 510 p.
- *Prezydencja w Unii Europejskiej. Analizy i doświadczenia (La présidence dans l'Union européenne. Les analyses et les expériences)*, éd. par SZCZERSKI Krzysztof, Cracovie: Wydawnictwo Université Jagellonne, 2009, 271 p.
- RAWSKI Aleksander Z., *Wojsko Polskie w misjach i operacjach Unii Europejskiej (L'armée polonaise dans les missions et les opérations de l'Union européenne)*, Lublin : Departament Wychowania i Promocji Obronności MON (Département de la promotion de défense du Ministère de la Défense nationale), 2011, 120 p.
- REGUILLON Alain, *Quelles frontières pour l'Europe? Europe-puissance ou Europe-marché ?*, Paris : L'Harmattan, 2004, coll. Questions contemporaines, 170 p.
- SANDU Traian, *Identités nationales, identité européenne, visibilité internationale. Aspects historiques, politiques et économiques de la construction européenne*, Paris : L'Harmattan, 2004, coll. Cahiers de la Nouvelle Europe, 276 p.
- SEYDAK Paweł, GRYZ Jarosław, *Unia Zachodnioeuropejska (Union occidentale)*, Varsovie, Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 1996, coll. Fakty, Analizy, Syntezy, Opinie (Faits, Analyses, Synthèses, Opinions), 27 p.
- *Questions d'Europe. Le débat économique et politique*, éd. par SCHLACHTER Didier Paris : Ellipses, 1998, coll. Grands enjeux, 288 p.
- STARZYK Joanna, *Wspólna polityka zagraniczna i bezpieczeństwa Unii Europejskiej (La Politique étrangère et de sécurité commune)*, Varsovie: Aspra-JR, 2001, 364 p.

- STEMPLOWSKI Ryszard (sous la dir.), *The European Union in the World System Perspective*, Varsovie: Institut Polonais des Affaires Internationales, 2002, 193 p.
- *Suwerenność i integracja europejska (La souveraineté et l'intégration européenne)*, éd. par CZAPLIŃSKI Władysław, LIPOWICZ Irena, SKOCZNY Tadeusz, WYRZYKOWSKI Mirosław, Varsovie: Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego (Centre européen de l'Université de Varsovie), 1999, 330 p.
- SZACHOŃ-PSZENNY Anna, *Acquis Schengen a granice wewnętrzne i zewnętrzne w Unii Europejskiej (Acquis de Schengen et les frontières extérieures et intérieures dans l'Union européenne)*, Poznań : Ars Boni et Aequi, 2011, 344 p.
- SZCZERSKI Krzysztof, *Dynamika systemu europejskiego (Le dynamisme du système européen)*, Cracovie : Wydawnictwo Uniwersité Jagellonne, 2008, 222 p.
- TELÒ Mario, MAGNETTE Paul (sous la dir.), *De Maastricht à Amsterdam. L'Europe et son nouveau traité*, Bruxelles : Complexe, 1998, 246 p.
- TELÒ Mario, *L'Union européenne et les défis de l'élargissement*, Bruxelles : Université de Bruxelles, 1996, coll. Études européennes, 368 p.
- TENDERA-WŁASZCZUK Helena, *Rozszerzenie Unii Europejskiej na Wschód. Polska na tle innych krajów (L'élargissement de l'Union européenne à l'Est. La Pologne et les autres pays)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 2001, 380 p.
- TUCNY Edwige, *L'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale. La conditionnalité politique*, Paris: L'Harmattan, 2000, coll.: Logiques Juridiques, 185 p.
- WOJTASZCZYK Konstanty A., *Integracja europejska (L'intégration européenne)*, Varsovie: Poltext, coll. : Europeistyka, 384 p.
- *Wymiar wschodni Unii Europejskiej (La dimension Est de l'Union européenne)*, éd. par ZAMARLIK Monika, Cracovie : Instytut Studiów Strategicznych (Institut des Études stratégiques), 2004, 118 p.
- VERLUISE Pierre, *La géopolitique de l'Europe. L'Union européenne élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?*, Paris : Ellipses, 2005, coll. : Référence géopolitique, 160 p.
- VIRALLY Michel, *Voisinage et bon voisinage en droit international*, Paris : Pedone, 1980, 350 p.

- ZIĘBA Ryszard, *Europejska Polityka Bezpieczeństwa i Obrony (Politique de sécurité et de défense commune)*, Varsovie : Wydawnictwo Sejmowe, 2005, coll. Unia europejska (Union européenne), 132 p.
- ZIĘBA Ryszard, *Unia Europejska jako aktor stosunków międzynarodowych (L'Union européenne comme l'acteur des relations internationales)*, Varsovie: Scholar, 2003, 306 p.

Organisation du traité de l'Atlantique Nord

- GÓRKA-WINTER Beata, MADEJ Marek, *Państwa członkowskie wobec nowej koncepcji strategicznej NATO. Raport (Les pays membres face à la nouvelle conception stratégique de l'OTAN. Le rapport)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, mars 2010, 144 p.
- KOZERAWSKI Dariusz S., *Operacje pokojowe i antyterrorystyczne w procesie utrzymania bezpieczeństwa międzynarodowego w latach 1948-2004 (Les opérations de la Paix et anti-terroristes dans le processus du maintien de la sécurité internationale dans les années 1948-2004)*, Toruń : Adam Marszałek, 2006, 250 p.
- KUBIAK Krzysztof, MICKIEWICZ Piotr, *NATO w dobie transformacji. Siły zbrojne w transatlantyckim systemie bezpieczeństwa początku XXI wieku (L'OTAN dans une époque de transformation. Les forces militaires dans le système transatlantique de sécurité au début de XXI^e siècle)*, Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 2008, 183 p.
- KUPIECKI Robert, *Siła i solidarność. Strategia NATO 1949-1989 (La force et la solidarité. La stratégie de l'OTAN 1949-1989)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales), 2009, 418 p.
- KUPIECKI Robert, *NATO u progu XXI wieku (L'OTAN à l'aube de XXI^e siècle)*, Varsovie: Askon, 2000, 282 p.
- PIETRASÍ Marek, OLCHOWSKI Jakub, *NATO w pozimnowojennym środowisku (nie)bezpieczeństwa (L'OTAN dans l'environnement (in)sécurisé d'après la Guerre froide)*, Lublin : Université de Marie Curie-Skłodowska, 2011, 470 p.
- *Raport o rozszerzeniu NATO (Rapport sur l'élargissement de l'OTAN)*, éd. par KOZŁOWSKI Maciej, LUFT Bogumił, Varsovie : Stowarzyszenie Euro-Atlantyckie (Association euro-atlantique), mars 2000

- TOWNSEND James, *New strategic concept of NATO*, Varsovie: Agence de la Sécurité nationale, 2008, 89 p.
- WESTON Charles, *Transatlantische Neuorientierung: Amerikanisch-europäische, Bündnispolitik nach der Ära des kalten Krieges, Geschichte und Staat (Une nouvelle orientation transatlantique: la politique européenne et américaine après l'époque de la Guerre froide. L'histoire et l'État)*, München : Olzog, 1993, 228 p.
- ZAKRZEWSKI Stanisław, *NATO na początku XXI wieku (L'OTAN au début de XXI^e siècle)*, Poznań: Wyższa Szkoła Nauk Humanistycznych i Dziennikarstwa (École supérieure des sciences humaines et de journalisme), 2008, 200 p.

Organisation des Nations unies

- KUKUŁKA Józef, POPIUK-RYSIŃSKA Irena, *Wkład ONZ w rozwój współzycia narodów (L'apport de l'ONU dans le développement de la co-existence des nations)*, Varsovie : Elipsa, 1997, 199 p.
- SKOWROŃSKI Andrzej, *Sily pokojowe i operacje utrzymania pokoju Organizacji Narodów Zjednoczonych (Les forces de paix et les opérations pacifiques de l'Organisation des Nations unies)*, Varsovie : Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 1997, 179 p.
- SYMONIDES Janusz, *Organizacja Narodów Zjednoczonych (Organisation des Nations unies)*, Varsovie : Scholar, 2006, 831 p.

Allemagne

- KOSZEL Bogdan, *Trójkąt Weimarski. Geneza, działalność, perspektywy współpracy (Le Triangle de Weimar. La genèse, l'activité, les perspectives de coopération)*, Poznań : Instytut Zachodni (Institut occidental), 2006, 243 p.
- *Niemcy w stosunkach międzynarodowych w XX i XXI wieku (L'activité des pays de Triangle de Weimar dans une Union élargie, l'Allemagne dans les relations internationales dans XX^e et XXI^e siècles)*, éd. par SENFT Stanisław, GELLES Romuald, Niemcoznawstwo, n° 14, Wrocław : Zakład Badań Niemcoznawczych Uniwersytet Wrocławski (Département des études allemandes de l'Université de Wrocław), 2006, 215 p.

États-Unis

- KACZMARSKI Marcin, *Obrona przeciwrakietowa Stanów Zjednoczonych i jej implikacje międzynarodowe (La défense antimissiles des États-Unis et leurs implications internationales)*, Toruń: Adam Marszałek, 2004, 105 p.
- KAGAN Robert, *Potęga i raj. Ameryka i Europa w nowym porządku świata (La puissance et le paradis. L'Amérique et l'Europe dans le nouvel ordre mondial)*, Varsovie : Studio Emka, 2003, 119 p.
- KENGOR Paul, *Ronald Reagan i obalenie komunizmu. Zbliżenie na Polskę (Ronald Reagan et la chute du communisme. L'approche polonaise)*, Varsovie: AMF, 2007, pp. 91-341
- KIWERSKA Jadwiga, *Gra o Europę. Bezpieczeństwo europejskie w polityce Stanów Zjednoczonych pod koniec XX wieku (Jeu pour l'Europe, La sécurité européenne dans la politique des États-Unis à la fin de XX^e siècle)*, Poznań : Instytut Zachodni (Institut occidental), 2000, 462 p.
- LIPPMANN Walter, *U.S. Foreign Policy: Shield of the Republic*, Boston : Little Brown and Company, 1954, 177 p.
- MALEC Mieczysław, DURYS Paweł, PACHOLSKI Piotr, *NMD – amerykański program obrony przeciwrakietowej (NMD - le programme américain de la défense anti-missile)*, Toruń: Adam Marszałek, 2001, 55 p.
- MATERA Paulina, MATERA Rafał, *Stany Zjednoczone i Europa. Stosunki polityczne i gospodarcze 1776-2004 (Les États-Unis et l'Europe. Les relations politiques et économiques 1776-2004)*, Varsovie: Książka i Wiedza, 2007, 439 p.
- OLCZAK Maciej, *Imperialna rozgrywka. Ukraina w geopolitycznej strategii Stanów Zjednoczonych (Un jeu imperial. L'Ukraine dans la stratégie géopolitique des États-Unis)*, Cracovie: Arkana, 2009, 247 p.
- PŁUDOWSKI Tomasz, *Ameryka. Polityka i stosunki międzynarodowe (L'Amérique. La politique et les relations internationales)*, Toruń: Adam Marszałek, 2008, 273 p.
- ŚWIĘTEK Hubert, *Wojna z Irakiem w 2003 roku. Główne przyczyny (La guerre en Irak en 2003. Les causes primordiales)*, Varsovie : Scholar, 2011, coll.: Żurawia Papers, 227 p.
- TROSZYŃSKA Marta, *Polityka zagraniczna Stanów Zjednoczonych w latach 2000-2004 (La politique étrangère des États-Unis dans les années 2000-2004)*, Toruń : Adam Marszałek, 2006, 174 p.

- ZAJĄC Justyna, *Polityka zagraniczna USA po zimnej wojnie (La politique étrangère des États-Unis après la Guerre froide)*, Toruń: Wydawnictwo Adam Marszałek, 2006, 225 p.

Pologne

- CHOROŚNICKI Michał, GRUSZCZAK Artur, *Wpływ tarczy antyrakietowej na pozycję międzynarodową Polski. Konsekwencje umieszczenia systemu obrony przeciwrakietowej Stanów Zjednoczonych na terytorium Rzeczypospolitej Polskiej (L'influence du bouclier antimissile sur la position internationale de la Pologne. Les conséquences du déploiement du système de la défense nucléaire des États-Unis sur le territoire de la République de la Pologne)*, Cracovie : Koło Studentów Stosunków Międzynarodowych UJ, 2008, 621 p.
- CZUBIŃSKI Antoni, *Polska i Polacy po II wojnie światowej 1945-1989 (La Pologne et les Polonais après la Seconde Guerre mondiale)*, Poznań : Wydawnictwo Naukowe Université d'Adam Mickiewicz, 1998, 928 p.
- DAWIDCZYK Andrzej, *Nowe wyzwania, zagrożenia i szanse dla bezpieczeństwa Polski u progu XXI wieku (Les nouveaux défis, dangers et chances pour la sécurité de la Pologne à l'aube de XXI^e siècle)*, Varsovie: Académie de la Défense nationale, 2001, 62 p.
- *Dylematy integracyjne Polski. Wybrane problemy (Les dilemmes d'intégration de la Pologne. Les questions sélectionnées)*, éd. par STOLARCZYK Mieczysław, Katowice : Université de Śląsk, 2003, 190 p.
- *Europa Środkowa 2005. Perspektywy rozwoju (L'Europe centrale 2005. Perspectives de développement)*, éd. par GORZELAK Grzegorz et al., Komitet Prognoz „Polska w XXI wieku” (Comité des Prévisions « Pologne dans XXI^e siècle »), Prezydium Polskiej Akademii Nauk (Présidence de l'Académie Polonaise des Sciences), Varsovie : Europejski Instytut Rozwoju Regionalnego i Lokalnego Uniwersytetu Warszawskiego (Institut européen de développement régional et local de l'Université de Varsovie), 1995, 171 p.
- GIZICKI Wojciech, GIZICKA Dorota (sous la dir.), *Polska i świat wobec wyzwań współczesności. Aspekty polityczne, ekonomiczne i formalnoprawne (La Pologne et le monde face aux défis de la modernité. Les aspects politiques, économiques et formels)*, Toruń : Adam Marszałek, 2008, 302 p.

- GRADZIUK Artur, KUGIEL Patryk, *Polska w wielobiegunowym świecie. Szanse i perspektywy rozwoju stosunków Polski z głównymi mocarstwami wschodzącymi. Raport Polskiego Instytutu Spraw Międzynarodowych (La Pologne dans le monde multipolaire. Les chances et les perspectives de développement des relations de la Pologne avec les puissances majeures naissantes. Le rapport de l'Institut Polonais des Affaires Internationales)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, juillet 2012, 37 p.
- GRZEBIELUCHA Józef, *Bezpieczeństwo Polski a członkostwo w NATO 1989-1999 (La sécurité de la Pologne et son adhésion dans l'OTAN 1989-1999)*, Piła: Państwowa Wyższa Szkoła Zawodowa im. Stanisława Staszica, 2008, 192 p.
- GRYZ Jarosław, *Bezpieczeństwo Polski w zmieniającej się Europie. Unia Zachodnioeuropejska. (L'Union occidentale. La sécurité de la Pologne en Europe en changement. L'Union occidentale)*, Varsovie, Toruń : Adam Marszałek, 1997, 168 p.
- JEMIOŁO Tadeusz, MALAK Kazimierz, *Bezpieczeństwo zewnętrzne Rzeczypospolitej Polskiej (La sécurité extérieure de la Pologne)*, Varsovie: Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 2002, 339 p.
- KOZERAWSKI S. Dariusz, *Kontyngenty wojska polskiego w międzynarodowych operacjach pokojowych w latach 1973-1999. Konflikty-interwencje-bezpieczeństwo (Les contingents polonais dans les opérations internationales de la paix dans les années 1973-1999. Conflits-interventions-sécurité)*, Toruń : Adam Marszałek, 2012, 348 p.
- KRAUZE Michał, *System bezpieczeństwa Polski (Le système de sécurité de la Pologne)*, Varsovie : Pronobis, 1994, 169 p.
- KRZYSZTOFOWICZ Maciej (sous la dir.), *Polska i Białoruś po rozszerzeniu UE (La Pologne et la Biélorussie après l'élargissement de l'UE)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 2005, coll. Spotkania, 232 p.
- KUŹNIAR Roman, *Polska polityka bezpieczeństwa 1989-2000 (La politique polonaise de la sécurité 1989-2000)*, Varsovie : Scholar, 2000, 707 p.
- *Patrząc na Wschód. Z problematyki polityki wschodniej III Rzeczypospolitej (En regardant à l'Est. De la problématique de la politique orientale de la Pologne après 1989)*, éd. par BIELEŃ Stanisław, Varsovie: Centrum Badań Wschodnich Uniwersytetu Warszawskiego (Centre des études orientales de l'Université de Varsovie), 1997, 167 p.

- *Poland – Fundamental facts, figures and regulations*, Varsovie: Państwowa Agencja Inwestycji Zagranicznych, EC Phare Programme, 1996, 39 p.
- *Polityka europejska Rzeczypospolitej Polskiej – oceny i wskazania (Politique européenne de la Pologne – les opinions et les indications)*, éd. par STEFANOWICZ Janusz, Varsovie : Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des Études politiques de l'Académie Polonaise des Sciences), 1991, 102 p.
- *Polska przestrzeń w europejskiej perspektywie XXI wieku (L'espace polonais dans la perspective européenne du XXI^e siècle)*, éd. par KOŁODZIEJSKI Jerzy, Komitet Prognoz "Polska w XXI wieku" (Comité des Prévisions « Pologne dans XXI^e siècle »), Prezydium Polskiej Akademii Nauk (Présidence de l'Académie Polonaise des Sciences), Varsovie: Elipsa, 1996, 229 p.
- *Racja stanu w dobie transformacji ładu europejskiego. Implikacje dla Polski (La raison d'État à l'heure de transformation de l'ordre européen. Implications pour la Pologne)*, éd. par STEFANOWICZ Janusz, GRABOWSKA-LIPIŃSKA Iwona, Varsovie: Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des Études politiques de l'Académie Polonaise des Sciences), 1995, 175 p.
- SOROKA Paweł, *Polistrategia bezpieczeństwa zewnętrznego Polski, Ujęcie normatywne (La polistratégie de la sécurité extérieure de la Pologne. Approche normative)*, Varsovie : Towarzystwo Wiedzy Obronnej (Association du savoir défensif), 2005, 303 p.
- SKRABACZ Aleksandra, *10 lat Polski w NATO (10 ans de la Pologne dans l'OTAN)*, Varsovie : Centralna Biblioteka Wojskowa, 2009, 428 p.
- STEFANOWICZ Janusz, *Rzeczypospolitej pole bezpieczeństwa (Le champ de la sécurité : la Pologne)*, Varsovie : Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des Études politiques de l'Académie Polonaise des Sciences), 1993, 163 p.
- STEMPOWSKI Ryszard, ŻELAZO Adriana, *Polskie pogranicza a polityka zagraniczna u progu XXI wieku (Les territoires frontaliers polonais et la politique étrangère à l'aube du XXI^e siècle)*, Varsovie: Institut Polonais des Affaires Internationales, 2002, 482 p.
- *Stosunki polsko-litewskie wczoraj i dziś (Les relations entre la Pologne et la Lituanie hier et aujourd'hui)*, éd. par ROMAN Wanda K., MARSZAŁEK-KAWA Joanna, Toruń : Europejskie Centrum Edukacyjne, 2009, 458 p.

- WOJTASZCZYK Konstanty Adam, *Bezpieczeństwo Polski w perspektywie członkostwa w Unii Europejskiej (La sécurité de la Pologne en perspective de son adhésion dans l'Union européenne)*, Varsovie: Elipsa, 2002, 162 p.
- ZAJĄC Justyna, ZIĘBA Ryszard, *Polska w stosunkach międzynarodowych 1945-1989 (La Pologne dans les relations internationales 1945-1989)*, Toruń: Adam Marszałek, 2007, 262 p.

Hongrie

- REUSS Conrad, *La Hongrie en perspective. Un facteur de modernité dans le bassin de Carpatés*, Paris : L'Harmattan, 2003, 273 p.

Roumanie

- MIHNEA-TUDOR-DINU Ion, *Les relations de la Roumanie avec les pays voisins après 1989 : Une intégration régionale plus poussée au sein d'ensemble pluri-nationaux*, Paris : L'Harmattan, 2000, 376 p.

Russie et l'Oblast de Kaliningrad

- BIELEŃ Stanisław, CHUDOLIEJ Konstantin (sous la dir.), *Stosunki Rosji z Unią Europejską (Les relations de la Russie avec l'Union européenne)*, Varsovie: Université de Varsovie, 2009, 314 p.
- BIELEŃ Stanisław, SKRZYPEK Andrzej, *Rosja. Refleksje o transformacji (La Russie. Les réflexions sur la transformation)*, Varsovie: Aspra-Jr, 2010, 292 p.
- BIELEŃ Stanisław, *Tożsamość międzynarodowa Federacji Rosyjskiej (L'Identité internationale de la Fédération de Russie)*, Varsovie: Aspra-Jr, 2008, 422 p.
- BRYC Agnieszka, *Cele polityki zagranicznej Federacji Rosyjskiej (Les objectifs de la politique étrangère de la Fédération de Russie)*, Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 2004, 268 p.
- BRYC Agnieszka, *Rosja w XXI wieku. Gracz światowy czy koniec gry? (La Russie au XXI^e siècle. Jouer mondial ou fin de partie?)*, Varsovie : Wydawnictwa Akademickie i Profesjonalne, 2009, coll.: Stosunki międzynarodowe (Relations internationales), 263 p.
- CHALUPEC Igor, FILIPOWICZ Cezary, *Rosja, ropa, polityka (La Russie, le pétrole, la politique)*, Varsovie : Prószyński Media, 2009, 413 p.

- CHEŁMINIAK Marcin, *Obwód Kaliningradzki FR w Europie. Rosyjska enklawa w nowym międzynarodowym ładzie politycznym (La Région de Kaliningrad russe en Europe. L'enclave russe dans un nouvel ordre internationale politique)*, Toruń : Dom Wydawniczy Duet, 2009, coll. : Dialog europejski (Dialogue européen), 308 p.
- CURANOVIĆ Alicja, KARDAŚ Szymon, ALF Radosław, *Polityka zagraniczna Federacji Rosyjskiej w okresie prezydentury Władimira Putina (La politique étrangère de la Fédération de Russie durant la présidence de Vladimir Poutine)*, Varsovie : Scholar, 2008, coll. Żurawia Papers, 116 p.
- DUDO Jerzy, *Gospodarcze aspekty środowiska naturalnego w obwodzie kaliningradzkim (Les aspects économiques de l'environnement naturel dans la Région de Kaliningrad)*, Olsztyn : Ośrodek Badań Naukowych im. Wojciecha Kętrzyńskiego, 1995, 137 p.
- DULEBA Alexander, HIRMAN Karel, *Rusko na konci Jel'cinovej éry. Zahraničná a vnútorná politika, rozširovanie NATO a záujmy Slovenska (La Russie et la fin de l'ère d'Eltsine. Politique intérieure et des affaires étrangères, l'élargissement de l'OTAN et les intérêts de la Slovaquie)*, Bratislava : Institute for Public Affairs, 1999, 321 p.
- EMERSON Michael et al., *The Elephant and the Bear. The European Union, Russia and Their Near Abroads*, CEPS Report, Bruxelles: The Centre of European Policy Studies, 2001, 68 p.
- *Europa a Rosja — opinie, konflikty, współpraca : studia (L'Europe et la Russie – les opinions, les conflits, la coopération : les études)*, éd. par ANCULEWICZ Zbigniew, SOBCZAK Jan, Olsztyn : Wydawnictwo Uniwersité de Warmia-Mazury, 2003, 372 p.
- JACH Anna (sous la dir.), *Rozpad ZSRR i jego konsekwencje dla Europy i świata. Część 1 : Federacja Rosyjska (L'effondrement de l'URSS et ses conséquences pour l'Europe et le monde. Vol. 1 : Fédération de Russie)*, Cracovie : Księgarnia Akademicka, 2011, 494 p.
- LUCAS Edward, *Nowa zimna wojna. Jak Kreml zagraża Rosji i Zachodowi (La nouvelle Guerre froide. Comment le Kremlin menace la Russie et l'Occident)*, Poznań : Rebis, 2008, 352 p.
- MALAK Kazimierz, *Czynnik wojskowy w polityce zagranicznej Rosji (1991-2000) [Facteur militaire dans la politique étrangère de la Russie (1991-2000)]*, Varsovie: Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 2001, 253 p.

- MUSIAŁOWICZ Bartosz, *Kaliningrad – pilot rosyjskiej polityki wobec UE? Raport (Kaliningrad – le pilote de la politique russe face à l’UE ? Le rapport)*, Varsovie: Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (Agence de la Sécurité nationale), 2006, 94 p.
- *Narody i nacjonalizm w Federacji Rosyjskiej (Les nations et le nationalisme dans la Fédération de Russie)*, éd. par TIMOFIEJUK Paweł, WIERZBICKI Andrzej, ZIELIŃSKI Eugeniusz, Varsovie : Elipsa, 2004, 220 p.
- *Polityka zagraniczna Federacji Rosyjskiej. Wybrane aspekty stosunków z Polską, Ukrainą i Białorusią (La politique étrangère de la Fédération de Russie. Les aspects sélectionnés des relations avec la Pologne, l’Ukraine et la Biélorussie)*, éd. par ZYBLIKIEWICZ Lubomir, CZAJKOWSKI Marek, BAJOR Piotr, Cracovie : Wydawnictwo Université Jagellonne, 2010, 264 p.
- *Problemy współpracy przygranicznej pomiędzy Polską i Obwodem Kaliningradzkim Federacji Rosyjskiej (Les problèmes de la coopération transfrontalière entre la Pologne et la Région de Kaliningrad)*, éd. par STASIAK Andrzej, KOMORNICKI Tomasz, Varsovie : IG i PZ PAN, 1994, 182 p.
- *Raport Komisji Europejskiej w Obwodzie Kaliningradzkim (Le rapport de la Commission européenne dans l’oblast de Kaliningrad)*, Varsovie: Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des études orientales), 25.01.2001, 67 p.
- STĘPIEŃ-KUCZYŃSKA Alicja, *Rosja : ku Europie. Z problematyki stosunków rosyjsko-unijnych (La Russie : vers l’Europe. La question des relations entre la Russie et l’Union européenne)*, Toruń : Wydawnictwo Adam Marszałek, 2007, 318 p.
- TORKUNOW Anatolij W., *Sowriemiennyje mieżdunarodnyje otnoszenija i mirowaja politika (L’environnement international et la politique pacifique)*, Moscou : Proswieszczenije MGIMO, 2004, 820 p.
- TORKUNOW Anatolij W., *Wnieszniaja politika Rossijskoj Federacii 1992-1999 (La politique intérieure de la Fédération de Russie 1992-1999)*, Moscou : Rosspen, 2000

Republique tchèque et Slovaquie

- MARÈS Antoine, *Histoire des Pays tchèques et slovaque*, Paris : Perrin, 2005, 484 p.
- *Slovensko 1998-1999. Súhrnná správa o stave spoločnosti (Slovaquie 1998-1999. Rapport sur la société)*, éd. par MESEZNIKOV Grigorij, IVANTYSYN Michal, Bratislava : Inštitút pre verejné otázky, 1999, 918 p.

- TOMASZEWSKI Jerzy, *Czechy i Słowacja (La Tchèque et la Slovaquie)*, Varsovie : Wydawnictwo Trio, 2006, 414 p.
- TOMASZEWSKI Jerzy, *Czechosłowacja (La Tchécoslovaquie)*, Varsovie : Wydawnictwo Trio, 1997, 307 p.

Balkans

- WALDENBERG Marek, *Rozbicie Jugosławii. Jugosłowiańskie lustro międzynarodowej polityki, tom I 1991-2002, tom II 2002-2004 (L'effondrement de la Yougoslavie. Le miroir yougoslave de la politique internationale, vol. I 1991-2002, vol. II 2002-2004)*, Varsovie : Scholar, 2005, 536 p.

Chine

- BRUNET ANTOINE, GUICHARD Jean-Paul, *Chiny światowym hegemonem? (La visée hégémonique de la Chine)*, Varsovie : EMKA, 324 p.
- GÓRALCZYK Bogdan, *Polska i Chiny : wczoraj, dziś i jutro, w 60-lecie stosunków (La Pologne et la Chine : hier, aujourd'hui et demain, le 60ème anniversaire des relations)*, Toruń : Adam Marszałek, 2009, 422 p.
- MARSZAŁEK-KAWA Joanna, *Chińska polityka zagraniczna i jej uwarunkowania (La politique étrangère chinoise et ses conditions)*, Toruń : Adam Marszałek, 2008, 301 p.
- MARSZAŁEK-KAWA Joanna, *Powrót smoka : marsz ku pozycji globalnego mocarstwa (Le retour du dragon : le chemin vers une position d'un empire global)*, Toruń : Adam Marszałek, 2008, 261 p.
- MEREDITH Robyn, *Chiny i Indie. Supermocarstwa XXI wieku (La Chine et l'Inde. Les super-puissances de XXI^e siècle)*, Varsovie : Media Lazar Nadir, 2009, 352 p.
- OSTASZEWSKI Piotr, *Chińska Republika Ludowa we współczesnych stosunkach międzynarodowych (La République populaire de Chine dans les relations internationales contemporaines)*, Varsovie : École du commerce, 2011, 246 p.
- ROWIŃSKI Jan, *Chiny – Europa środkowo-wschodnia w latach 1989-1993 (La Chine et l'Europe centrale et orientale dans les années 1989-1993)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 1994, coll. *Studia i Materiały*, vol. 81, 28 p.

Minorités nationales

- LIEBICH Andri, *Les minorités nationales en Europe centrale et orientale*, Genève : Georg Editeur, 1997, 190 p.
- *Peoples and Minorities in International Law*, éd. par BRÖLMANN Catherine, LEFEBER René, ZIECK Marjolaine, Dordrecht - Boston - London : Martinus Nijhoff Publishers, 1993, 364 p.
- *The South Slav Conflict: History, Religion, Ethnicity and Nationalism*, éd. par RAJU Thomas G.C., New York : Garland Publisher, 1996, 427 p.
- *Źródła nienawiści. Konflikty etniczne w krajach postkomunistycznych (Les sources de la haine. Les conflits ethniques dans les pays post-communistes)*, éd. par JANICKI Kamil, Cracovie-Varsovie: ERICA, 2009, 475 p.

Transformation dans les pays centre-européens

- ALBIN Bernard Janusz, *Europa Środkowa – dekada transformacji. Republika Czeska (L'Europe centrale – une decade de transformation. La République tchèque)*, Wrocław : Oficyna Wydawnicza Arboretum, 2005, 444 p.
- ANTOSZEWSKI Andrzej, HERBUT Ryszard, *Demokracje Europy Środkowej i Wschodniej w perspektywie porównawczej (Les démocraties de l'Europe centrale et orientale dans une perspective comparative)*, Wrocław : Université de Wrocław, 1997, 252 p.
- ANTOSZEWSKI Andrzej et al., *Partie i systemy partyjne w Polsce. Pierwsza faza przejścia ku demokracji (Les partis et les systèmes des partis en Pologne. La première phase vers la démocratie)*, Wrocław : Université de Wrocław, 1993, 132 p.
- ÅSLUND Anders, *Jak budowano kapitalizm. Transformacja Europy Środkowej i Wschodniej, Rosji i Azji Środkowej (Construisant le capitalism. La Transformation en Europe centrale et orientale, Russie et Asie centrale)*, Varsovie : Książka i Wiedza, 2010, pp. 23-297
- BAFOIL François, *Le postcommunisme en Europe*, Paris : La Découverte, 1999, coll. Repères, 128 p.
- BALCEROWICZ Leszek, *Poland, The Political Economy of Policy Reform* ; Washington : J. William Institute of Political Economics, 1994, 601 p.
- BALCEROWICZ Leszek, *Socjalizm, kapitalizm, transformacja. Szkice z przelomu epok (Le socialisme, le capitalisme, la transformation. Les esquisses du tournant des époques)*, Varsovie: Wydawnictwo Naukowe PWN, 1997, 387 p.

- BAŁTOWSKI Maciej, MISZEWSKI Maciej, *Transformacja gospodarcza w Polsce (La transformation économique en Pologne)*, Varsovie: Wydawnictwo Naukowe PWN, 2007, 359 p.
- BANKOWICZ Marek, *Systemy władzy państwowej Czechosłowacji i Czech. Studium instytucjonalno-polityczne (Les systèmes du pouvoir d'État de la Tchécoslovaquie et de la Tchèque. L'étude institutionnelle et politique)*, Cracovie : PiT, 1998, 248 p.
- BAŁ Monika, *Europa Środkowa i Wschodnia wobec wyzwania transformacyjnego (L'Europe centrale et orientale face au défi de la transformation)*, Gdańsk : Wydawnictwo Université de Gdańsk, 2006, 376 p.
- BURAKOWSKI Adam, GUBRYNOWICZ Aleksander, UKIELSKI Paweł, *1989 – Jesień Ludów (1989 – L'Automne des Peuples)*, Varsovie : Collegium Civitas Instytut Studiów Politycznych PAN Wydawnictwo TRIO, 2009, 384 p.
- *Cet étrange postcommunisme. Rupture et transitions en Europe centrale et orientale*, éd. par MINK Georges, SZUREK Jean-Charles, CNRS-Editions, Paris : La Découverte, 1992, 366 p.
- COLAS Dominique (dir.), *L'Europe post-communiste*, Paris : Presses Universitaires de France, 2002, 693 p.
- DUDEK Antoni, *Reglamentowana rewolucja. Rozpad dyktatury komunistycznej w Polsce 1988-1990 (Une révolution réglementée. L'effondrement de la dictature communiste en Pologne 1988-1990)*, Cracovie : Arcana, 2004, 511 p.
- *Dwadzieścia lat transformacji. Osiągnięcia, problemy, perspektywy (Vingt ans de transformation. Les succès, les problèmes et les perspectives)*, éd. par KOŁODKO Grzegorz W., TOMKIEWICZ Jacek, Varsovie : Wydawnictwo Akademickie i Profesjonalne, 2009, 389 p.
- *Dziedzictwo komunizmu w Europie Środkowo-Wschodniej (L'héritage du communisme en Europe centrale et orientale)*, éd. par SADOWSKA Joanna, Białystok: Wydawnictwo Université de Białystok, 2008, 369 p.
- ELSTER Jon, *Tworzenie konstytucji w Europie Środkowej, czyli przebudowa łodzi na pełnym morzu (La création de la constitution en Europe centrale ou comment reconstruire le bateau au grand large)*, Varsovie : Helsińska Fundacja Praw Człowieka (Fondation d'Helsinki des Droits de l'Homme), 1994, 80 p.
- ELSTER Jon et al., *Institutional design in post-communist societies : rebuilding the ship at sea*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, 350 p.

- *Europa Środkowo-Wschodnia wobec współczesnych wyzwań integracyjnych (Europe centrale et orientale face aux défis contemporains d'intégration)*, éd. par STEPIEŃ-KUCZYŃSKA Alicja, Łódź : Wydawnictwo Uniwersité de Łódź, 2003, 521 p.
- FEDEROWICZ Michał, *Kariery bankowców w Polsce (Carrières des bancaires en Pologne)*, Varsovie : Instytut Spraw Publicznych Fundacja Spraw Publicznych (Institut des affaires publiques Fondation des affaires publiques, 1998, coll. Raporty z Badań, pp. 12-20
- GRUSZCZAK Artur, *Problemy rządzenia w krajach Europy Środkowowschodniej (Les problèmes de gouvernance dans les pays de l'Europe centrale et orientale)*, Cracovie : Université Jagellonne, 2000, 140 p.
- GRUSZCZAK Artur, *New rules of the political game in transformation of East Central Europe, The future of East-Central Europe* éd. par DUMAŁA Andrzej, PIETRAŚ Ziemowit Jacek, Lublin : Université Marie Curie-Skłodowska, 1998, 631 p.
- *Income Distribution and High Growth*, éd. par VITO Tani, KE-YOUNG Chu, Cambridge : Mass MIT Press, 1998
- KOZARZEWSKI Piotr, *Prywatyzacja w krajach postkomunistycznych (Privatisation dans les pays post-communistes)*, Varsovie : Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des Études politiques de l'Académie Polonaise des sciences), 2006, 323 p.
- *La démocratisation en Europe centrale. La Coopération paneuropéenne des partis politiques*, éd. par DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, Paris : L'Harmattan, 1998, 204 p.
- *L'Europe centrale et orientale. Dix ans de transformation (1989-1999)*, éd. par LHOMEL Édith, Paris : La Documentation française, 2000, 333 p.
- LINZ Juan J., STEPAN Alfred C., *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore-London: JHU Press, 2011, 504 p.
- LUKÁČ Pavol, *Dejiny a zahraničná politika v strednej Európe (Histoire et la politique des affaires étrangères en Europe centrale)* , Bratislava: Kalligram, 2004, 336 p.
- MARESSE Michael, VANOUS Jan, *Soviet Subsidization of Trade with Eastern Europe*, Berkeley Institute of International Studies, Berkeley: University of California, 1983, 254 p.

- NENEMAN Jarosław, *Po dziesięciu latach – transformacja i rozwój w krajach postkomunistycznych (Dix ans plus tard – la transformation et le développement dans les pays postsocialistes)*, Varsovie: Centrum Analiz Społeczno-Ekonomicznych (Centre des analyses sociales et économiques), 2000, 333 p.
- PEN Jan, *Income Distribution*, New York : Penguin Books, 1974, coll. Pelican Series, 437 p.
- POZNAŃSKI Kazimierz, *Oblęd reform. Wyprzedaż Polski (La folie des réformes. La vente de la Pologne)*, Varsovie : Ludowa Spółdzielnia Wydawnicza, 2001, 151 p.
- PLASSERAUD Yves, *Les nouvelles démocraties d'Europe centrale la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie*, Paris : Montchrestien, 1991, 158 p.
- PRIDHAM Geoffry, HERRING Eric, SANFORD Geoffry, *Building Democracy? The International Dimension of Democratization in Eastern Europe*, Londres : Continuum, 1997, 202 p.
- *Rok 1989 – 20 lat później. Kraje postkomunistyczne a integracja europejska (L'année 1989 – 20 ans après. Les pays post-communistes et l'intégration européenne)*, Varsovie : Heinrich Böll Stiftung, 2009, 266 p.
- SOBOLEWSKA-MYŚLIK Katarzyna, *Partie i systemy partyjne Europy Środkowej po 1989 r. (Les partis et les systèmes des partis de l'Europe centrale après 1989)*, Cracowie : Księgarnia Akademicka, 1999, 280 p.
- STANISZKIS Jadwiga, *Postkomunizm: Próba opisu (Le postcommunisme: une tentative d'explication)*, Gdańsk : Słowo, Obraz, Terytoria, 2005, 303 p.
- *Transformacja ustrojowa państw Europy Środkowej i Wschodniej (La transformation systémique des pays de l'Europe centrale et orientale)*, éd. par ZIELIŃSKI Eugeniusz, Varsovie : Elipsa, 1996, 184 p.
- THEIL Henri, *Economics and Information Theory*, Amsterdam: Noth Holland Pub. Co., 1967, 488 p.
- WEIGEL George, *Ostateczna rewolucja. Kościół sprzeciwu a upadek komunizmu (Révolution définitive. L'église et la chute du communisme)*, Poznań : W drodze, 1995, 316 p.
- WOJNICKI Jacek, *Trudna droga do demokracji. Europa Środkowo-Wschodnia po 1989 roku (Le chemin difficile vers la démocratie, l'Europe centrale et orientale après 1989)*, Varsovie : Wojnicki, 2002, 175 p.

- WOŁEK Artur, *Demokracja nieformalna. Konstytucjonalizm i rzeczywiste reguły polityki w Europie Środkowej po 1989 r. (Une démocratie informelle. Le constitutionalisme et les véritables règles de la politique en Europe centrale après 1989)*, Varsovie : Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des études politiques de l'Académie Polonaise des Sciences), 2004, 284 p.
- ZALEWA Piotr, *Transformacja ustrojowa a kształt polskiego systemu ekonomicznego (La transformation et la forme du système économique polonais)*, Lublin : Université Marie Curie-Skłodowska, 2008, pp. 43-80

Sécurité

- BALCEROWICZ Bolesław, *Obronność państwa średniego (La défense d'un État moyen)*, Varsovie : Bellona, 1997, 303 p.
- BALCEROWICZ Bolesław, *Siły zbrojne w państwie i stosunkach międzynarodowych (Les forces militaires dans l'État et dans les relations internationales)*, Varsovie : Scholar, 2006, 204 p.
- BALCEROWICZ Bolesław, *Sojusz a obrona narodowa (L'Alliance et la sécurité nationale)*, Varsovie: Bellona, 1995, coll. Biblioteka Wiedzy Wojskowej (Bibliothèque du savoir militaire), 226 p.
- BERKOWITZ Morton, BOCK P.G., *American National Security : A Reader in Theory on Policy*, New York : The Free Press, 1965, 448 p.
- *Bezpieczeństwo europejskie. Koncepcje, instytucje, implikacje dla Polski (La sécurité européenne. Les conceptions, les institutions, les implications pour la Pologne)*, éd. par CZAPUTOWICZ Jacek, Varsovie : Ararat, 1997, 292 p.
- *Bezpieczeństwo Polski w zmieniającej się Europie (La sécurité de la Pologne dans l'Europe en changement)*, éd. par KERN-JĘDRYCHOWSKA Monika, Departament Studiów Strategicznych Ministerstwa Obrony Narodowej (Département des études stratégiques de Ministère de la Défense nationale), Varsovie-Toruń : Adam Marszałek, 1994, 142 p.
- BOOTH Ken, WHEELER Nicholas J., *The Security Dilemma : Fear, Cooperation and Trust in World Politics*, New York : Palgrave Macmiliam, 2008, 364 p.
- BÓGDAŁ-BRZEZIŃSKA Agnieszka, GAWRYCKI Marcin Florian, *Cyberterroryzm i problemy bezpieczeństwa informacyjnego we współczesnym świecie (Le cyberterrorisme et les problèmes de la sécurité informatique dans le monde contemporain)*, Varsovie : Aspra-Jr, 2003, 363 p.

- BROWN Russell Lester, *Redefining National Security*, Washington D.C: Worldwatch Institute, 1977, 46 p.
- BUFFOTOT Patrice, *La défense en Europe : les adaptations de l'après-guerre froide*, Paris : La Documentation Française, 1998, 291 p.
- BUZAN Barry, *People, States and Fear. An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, London: Lynne Rienner, 1991, 311 p.
- BUZAN Barry, LITTLE Jones, R., *The Logic of Anarchy: Neorealism to Structural Realism*, New York: Columbia University Press, 1993, 267 p.
- CIUPIŃSKI Andrzej, BINKOWSKI Henryk, LEGUCKA Agnieszka, *Bezpieczeństwo w stosunkach międzynarodowych. Materiały do studiowania (La sécurité dans les relations internationales. Les documents à étudier)*, Varsovie : Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 2002, 473 p.
- CIUPIŃSKI Andrzej, MALAK Kazimierz (sous la dir.), *Bezpieczeństwo polityczne i wojskowe (La sécurité politique et militaire)*, Varsovie: Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 2004, 359 p.
- CZAPUTOWICZ Jacek, *System czy nieład, bezpieczeństwo europejskie u progu XXI wieku (Le système ou le désordre, la sécurité européenne à l'aube de XXI^e siècle)*, Varsovie, 1998, 234 p.
- DĘBSKI Sławomir, GÓRKA-WINTER Beata, *Kryteria bezpieczeństwa międzynarodowego państwa (Les critères de la sécurité internationale d'un État)*, Varsovie, 2003, 279 p.
- DĘBSKI Sławomir, JASKUŁOWSKI Tytus, *Polska – Niemcy. Tożsamość i kryteria bezpieczeństwa w stosunkach transatlantyckich (Pologne – Allemagne. L'identité et les critères de la sécurité dans les relations transatlantiques)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 2005, 196 p.
- GIZICKI Wojciech, *Polityczne uwarunkowania bezpieczeństwa europejskiego (Les conditions politiques d'une sécurité européenne)*, Toruń : Adam Marszałek, 2008, 367 p.
- GRUSZCZYŃSKI Jerzy, RYBAK E. F., *Patriot kontra SCUD. Rakietowy pojedynek w przestworzach (Patriot contre Scud. Le combat missile dans l'espace)*, Varsovie: Altair, 1996, 72 p.
- ILNICKI Marek, *Morski transport ropy i gazu w warunkach zagrożeń aktami przemocy (Le transport maritime du pétrole et du gaz face aux menaces de violence)*,

Wrocław: Dolnośląska Szkoła Wyższa Edukacji Towarzystwa Wiedzy Powszechnej, 2006, 236 p.

- KAHLER Miles, *International Institutions and the Political Economy of Integration*, Washington: Brookings Institution, 1995, 163 p.
- KIBSGAARD Bjørnar, *Why Energy has become a Security Problem*, Oslo : The Norwegian Atlantic Committee, 1998, 23 p.
- KORZENIOWSKI Krzysztof et al., *Udział żołnierzy Wojska Polskiego w operacjach poza granicami państwa (La participation des soldats de l'Armée polonaise en dehors des frontières de l'État)*, Gdynia : Wojskowy Instytut Medyczny (Institut militaire de la Médecine), 2009, 159 p.
- KORZENIOWSKI Krzysztof, *Podstawy nauk o bezpieczeństwie (Les fondements des études sur la sécurité)*, Varsovie: Difin, 2012, 296 p.
- KOZIEJ Stanisław, *Globalne i euroatlantyckie uwarunkowania bezpieczeństwa międzynarodowego (Les conditions globales et euroatlantiques de la sécurité internationale)*, Varsovie : Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 2003
- KOZIEJ Stanisław, *Podstawowe problemy strategii i system obronności na przełomie XX i XXI wieku (Les problèmes fondamentaux de la stratégie et du système de la défense au tournant de XX^e et XXI^e siècles)*, Varsovie : Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 2001, 209 p.
- KOZIEJ Stanisław, *Współczesne problemy bezpieczeństwa międzynarodowego i narodowego (Les problèmes contemporains de la sécurité internationale et nationale)*, Varsovie : Prywatna Wyższa Szkoła Businessu, Administracji i Technik komputerowych, 2003, 274 p.
- KUŹNIAR Roman et al., *Bezpieczeństwo międzynarodowe (Sécurité internationale)*, Varsovie: Scholar, 2012, 478 p.
- LIEDEL Krzysztof et al., *Bezpieczeństwo w XXI wieku. Asymetryczny świat (La sécurité au XXI^e siècle. Le monde asymétrique)*, Varsovie : Difin SA, 2011, 479 p.
- MADEJ Marek, *Zagrożenia asymetryczne bezpieczeństwa państw obszaru transatlantyckiego (Les dangers asymétriques de la sécurité des pays de la zone transatlantique)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 2007, 462 p.
- MALAK Kazimierz, *Bezpieczeństwo i obronność państwa (La sécurité et la défense d'un État)*, Varsovie: Egros, 1998, 92 p.

- MALISZEWSKI Wojciech Jan, *Bezpieczeństwo człowieka i zbiorowości społecznych (La sécurité de l'homme et des sociétés)*, Bydgoszcz: Wydawnictwo Académie de Bydgoszcz, 2005, 189 p.
- MALENDOWSKI Włodzimierz et al., *Bezpieczeństwo, Leksykon współczesnych międzynarodowych stosunków politycznych (La sécurité. Le lexique des relations contemporaines internationales)*, Varsovie: Alta 2, 2007, 464 p.
- McNAMARA Robert Strange, *The Essence of Security: Reflections in office*, Londres: Harper and Row, 1968, 176 p.
- OLSZEWSKI Paweł, KAPUŚNIAK Tomasz, LIZAK Wiesław, *Bezpieczeństwo międzynarodowe. Wyzwania i zagrożenia XXI wieku (La sécurité internationale. Les défis et les dangers du XXI^e siècle)*, Radom: École supérieure du Commerce, 2009, 452 p.
- OSGOOD Robert E., *Ideals and Self-Interest in America's Foreign Relations. The Great Transformation of the Twentieth Century*, Chicago : University of Chicago Press, 1953, 503 p.
- OYE Kenneth, *Economic Discrimination and Political Exchange. World Political Economy in the 1930s and 1980s*, Princeton: Princeton University Press, 1992, 235 p.
- PERCZYŃSKI Maciej, *Globalne uwarunkowania bezpieczeństwa ekonomicznego (Les conditions globales de la sécurité économique)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 1990, 131 p.
- PIETRAŚ Marek, *Międzynarodowe stosunki polityczne (Les relations politiques internationales)*, Lublin : Wydawnictwa Université de Marie Curie-Skłodowska, 2006
- *Problemy polityki bezpieczeństwa wobec procesów globalizacji (Les problèmes de la politique de sécurité face aux problèmes de la globalisation)*, éd. par ŚWINIARSKI Janusz, TYMANOWSKI Józef, Toruń : Adam Marszałek, 2003, 310 p.
- ROTFELD Adam Daniel, *Europejski system bezpieczeństwa in statu nascendi (Le système européen de sécurité in statu nascendi)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 1990, 270 p.
- ROTFELD Adam Daniel, *Kontrola zbrojeń. Rozbrojenie u progu XXI wieku (Le contrôle des armements. Le désarmement à l'aube de XXI^e siècle)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 2002, 185 p.
- *Security and strategy in the new Europe*, éd. par McINNES Colin, London, New York: Taylor & Francis, 1992, 250 p.

- STAŃCZYK Jerzy, *Współczesne pojmowanie bezpieczeństwa (L'actuelle définition de la sécurité)*, Varsovie : Instytut Studiów Politycznych Polskiej Akademii Nauk (Institut des études politiques de l'Académie Polonaise des Sciences), 1996, 128 p.
- STANKIEWICZ Wojciech, *Bezpieczeństwo narodowe a walki niezbrojne. Studium (La sécurité nationale et les combats non-militaires. Étude)*, Varsovie: Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 1991, 112 p.
- ŚMIAŁEK Wiesław, *System koordynacji polityki bezpieczeństwa, System bezpieczeństwa Polski (Le système de coordination de politique de sécurité. Le système de la sécurité de Pologne)*, Varsovie : Liber, 1993, 159 p.
- ŚWINIARSKI Janusz, *O naturze bezpieczeństwa (De la nature de sécurité)*, Toruń : Ulmak, 1997, 255 p.
- *The Future of European Security*, éd. par CRAWFORD Beverly, Berkeley : University of California, Berkeley International and Area Studies, 1992, 408 p.
- WAEVER Ole, BUZAN Barry, KELSTRUP Morten, LEMAITRE Pierre, *Identity, migration and new security Agenda in Europe*, London : Pinter, 1993, 231 p.
- WELLENSTEIN E. P., *Stability and integration. Security relations with Central and Eastern Europe*, Hague: Netherlands Atlantic Association, 1995, 53 p.
- WIECZOREK Paweł, *Przemysł obronny państw Europy Środkowej i Wschodniej (L'industrie défensive des pays de l'Europe centrale et orientale)*, Varsovie : Fondation polonaise des affaires internationales, 1998, coll. : Études et Documents, 24 p.
- WOJTASZCZYK Konstanty Adam, MATERSKA-SOSNOWSKA Anna, *Bezpieczeństwo państwa: wybrane problemy (La sécurité de l'État: les questions sélectionnées)*, Varsovie : Aspra-Jr, 2009, 237 p.
- ZIELIŃSKI Jerzy, *Siły zbrojne sąsiadów Polski (Les forces militaires des voisins de la Pologne)*, Varsovie : Bellona, 1993, 152 p.
- ZIĘBA Ryszard, *Wpływ procesów internacjonalizacji na ewolucję bezpieczeństwa państwa. Internacjonalizacja życia narodów i państw (L'influence des processus d'internationalisation sur l'évolution de la sécurité nationale. L'internationalisation de la vie des nations et des États)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 1991, 68 p.
- ZIĘBA Ryszard, *Instytucjonalizacja bezpieczeństwa europejskiego : koncepcje – struktury – funkcjonowanie (L'institutionnalisation de la sécurité européenne : les*

conceptions – les structures – le fonctionnement), Varsovie : Wydawnictwo Naukowe Scholar, 2001, 461 p.

- ZIĘBA Ryszard (sous la dir.), *Wstęp do teorii polityki zagranicznej państwa (L'introduction dans la théorie de la politique étrangère d'un État)*, Toruń: Adam Marszałek, 2009, 206 p.

Terrorisme

- HALIŻAK Edward et al., *Terroryzm w świecie współczesnym (Le terrorisme dans le monde contemporain)*, Varsovie-Pieniężno : Fundacja Studiów Międzynarodowych (Fondation des études internationales), 2004, 384 p.
- *Internal War*, éd. par ECKSTEIN Harry, Londres: Collier-Macmillan, 1964
- LIEDEL Krzysztof et al., *Zamach w Norwegii. Nowy wymiar zagrożenia terroryzmem w Europie (L'attentat à Norvège. La nouvelle dimension du danger terroriste en Europe)*, Varsovie : Difin, 2011, 134 p.
- MALINOWSKI Marek J. et al., *Ewolucja terroryzmu na przełomie XX i XXI wieku (L'évolution du terrorisme au tournant du XX^e et XXI^e siècles)*, Gdańsk: Université de Gdańsk, 2009, 586 p.
- STEMPOWSKI Ryszard (sous la dir.), *Transnational Terrorism in the World System Perspective*, Varsovie, 2002
- WOJCIECHOWSKI Sebastian, *Terroryzm na początku XXI wieku. Pojęcie, istota i przyczyny zjawiska (Le terrorisme au début de XXI^e siècle. Le terme, l'idée et les causes)*, Bydgoszcz-Poznań: Branta, 2011, 302 p.

Sécurité énergétique

- CHMIELEWSKI Adam, *Bezpieczeństwo energetyczne państwa. Geopolityczne uwarunkowania (La sécurité énergétique d'un pays. Les conditions géopolitiques)*, Varsovie: Wydawnictwo M.M., 2009, 174 p.
- *Energia w czasach kryzysu (L'énergie en temps de crise)*, éd. par KUCIŃSKI Kazimierz, Varsovie : Difin, 2006, 220 p.
- KACZMARSKI Marcin, *Bezpieczeństwo energetyczne Unii europejskiej (La sécurité énergétique de l'Union européenne)*, Varsovie: Wydawnictwa Akademickie i Profesjonalne, 2010, coll.: Studia europejskie (Études européenne), 160 p.

- ŁOSKOT-STRACHOTA Agata, *Rosyjski gaz dla Europy (Le gaz russe pour l'Europe)*, octobre 2006, Varsovie : Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des études orientales), 15 p.
- MICKIEWICZ Piotr, SOKOŁOWSKA Patrycja, *Bezpieczeństwo energetyczne Europy Środkowej (La sécurité énergétique de l'Europe centrale)*, Toruń: Adam Marszałek, 2011, 283 p.
- WYCISZKIEWICZ Ernest, *Geopolityka ropy naftowej. Współzależność energetyczna a stosunki międzypaństwowe na obszarze postsowieckim (La géopolitique des gazoducs. La dépendance énergétique et les relations interétatiques sur le territoire post-soviétique)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 2008, 185 p.

Société

- KAPUŚCIŃSKI Ryszard, *Szachinszach (La Shah ou la demesure du pouvoir)*, Varsovie : Czytelnik, 2003, 168 p.
- KRZYSZTOFEK Karzimirz, SZCZEPAŃSKI Marek, *Zrozumieć rozwój. Od społeczeństw tradycyjnych do informacyjnych (Comprendre le développement. Des sociétés traditionnelles vers les sociétés d'information)*, Katowice : Wydawnictwo Uniwersité de Śląsk, 2002, 213 p.

Dictionnaires

- CIRLOT Juan Eduardo, *Słownik symboli (Dictionnaire des symboles)*, Cracovie : Znak, 2007, pp. 92-93
- FRANGULIS Antoine F., (sous la dir.), *Dictionnaire Diplomatique*, vol. 3, Paris : Académie Diplomatique Internationale, 1933, pp. 696-707
- GAILLARD Gerald, *Dictionnaire des ethnologues et anthropologues*, Paris : Armand Colin, 1997, pp. 43-44
- GOULD Julius L., KOLB William Lester, *A Dictionary of the Social Sciences*, New York : Free Press, 1964, pp. 626-627
- *Inny Słownik Języka Polskiego, A...Q (Un autre dictionnaire de la Langue polonaise)*, Varsovie, 2000, pp. 78-97
- *Mały Słownik Stosunków Międzynarodowych (Le Petit Dictionnaire des relations internationales)*, éd. par MICHAŁOWSKA Grażyna, Varsovie : Wydawnictwa Szkolne i Pedagogiczne, 1999, pp. 16-17 et pp. 86-87

- PIENKOS Jerzy, *Słownik łacińsko-polski: prawo rzymskie i kanoniczne, teologiczne słownictwo kościelne, nauki humanistyczne i społeczne, zwroty i wyrażenia używane w nauce i kulturze, sentencje, aforyzmy, paremie (Le dictionnaire latin et polonais : le droit romain et canonique, la vocabulaire théologique de l'Église, les sciences humanistes et sociales, les expressions utilisés dans la science et la culture, les sentences, les aphorismes, les proverbes)*, Varsovie: Wydawnictwo Prawnicze, 1993, pp. 14-15, 55-57 et 89-98
- *Słownik Języka Polskiego (Le Dictionnaire de la Langue polonaise, A-K)*, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 1996, pp. 139-140
- *Słownik podstawowych terminów dotyczących bezpieczeństwa państwa (Le dictionnaire des termes fondamentaux sur la sécurité d'un État)*, éd. par BALCEROWICZ Bolesław, Varsovie : Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale), 2002, coll. Studia i Materiały, 195 p.

Encyclopédies

- *Encyclopedia Britannica (Encyclopédie Britannica)*, Londres, 1956, vol. 20
- ŁOŚ-NOWAK Teresa, *Encyklopedia politologii. Tom 5. Stosunki międzynarodowe (Encyclopédie de politologie. Vol. 5. Relations internationales)*, Cracovie : Kantor Wydawniczy Zakamycze, 2002, pp. 42-45 et 89-96
- *Wielka Encyklopedia Powszechna (La Grande Encyclopédie universelle)*, vol. 6, Varsovie : Wydawnictwo Naukowe PWN, 1996, pp. 207-208 et 407-408

Memoires

- BLUNDELL John, *Margaret Thatcher. Portret żelaznej damy (Margaret Thatcher. Le portrait d'une dame en fer)*, Varsovie : Zysk i S-ka, 2010, 367 p.
- BRZEZIŃSKI Zbigniew, *Cztery lata w Białym Domu, Wspomnienia (Les quatre ans à la Maison Blanche. Les souvenirs)*, Varsovie : Omnipress, 1990, 574 p.
- GRACZOW Andrieï, *Gorbaczow (Gorbatchev)*, Varsovie : Iskry, 2003, 464 p.
- KASTORY Andrzej, *Winston Spencer Churchill*, Wrocław : Zakład Narodowy imienia Ossilińskich, 2004, 488 p.
- KISSINGER Henry, *Dyplomacja (Diplomatie)*, Varsovie : Philip Wilson, 2002, 982 p.
- KOHL Helmut, *Pragnąłem jedności Niemiec (J'ai voulu une réunification pour l'Allemagne)*, Varsovie : Politeja, 1999, 287 p.

- KUŹNIAR Roman, *Krzysztof Skubiszewski – dyplomata i mąż stanu (Krzysztof Skubiszewski – un diplomate et l’homme d’État)*, Varsovie : Institut Polonais des Affaires Internationales, 2011, 608 p.
- KWAŚNIEWSKI Aleksander, *Wygraliśmy przyszłość. Przemówienia, wywiady, dokumenty (wybór). 10 lat prezydentury Aleksandra Kwaśniewskiego (Nous avons gagné l’avenir. Les discours, les interviews, les documents. 10 ans de la présidence d’Alexander Kwaśniewski)*, Varsovie : Zapol, 2008, 764 p.
- ŁYSAKOWSKI Piotr, *Otto von Bismarck. Życie i polityka zagraniczna "żelaznego kanclerza" (Otto von Bismarck. La vie et la politique des affaires étrangères de „chancelier en fer”)*, Varsovie : Wydawnictwo Polsko-Niemieckie, 1997, 216 p.
- PASTUSIAK Longin, *Prezydenci Stanów Zjednoczonych Ameryki (Présidents des États-Unis d’Amérique)*, Varsovie : Iskry, 1999, 2002, 2005, 1220 p.
- SZANIAWSKI Józef, *Pułkownik Kukliński – tajna misja (Le colonel Kukliński – une mission secrète)*, Varsovie: RYTM, 2007, 172 p.
- ZAREMBA Piotr, *O jednym takim.... Biografia Jarosława Kaczyńskiego (Sur l’un...La biographie de Jarosław Kaczyński)*, Varsovie: Wydawnictwo czerwone i czarne, 2010, 424 p.
- ZYZAK Paweł, *Lech Wałęsa. Idea i historia. (Lech Wałęsa. L’idée et l’histoire)*, Cracovie: Arcana, 2009, 624 p.

INTERNET

Les articles sur internet

- *Adam Rotfeld : Nadal boimy sie Rosji (Adam Rotfeld : Nous avons toujours peur de la Russie)*, interwiew avec Adam ROTFELD, *Polska Time* [en ligne]. 18 novembre 2010, [réf. 12.07.2011]. Disponible sur : <http://www.polskatimes.pl/artukul/334226,adam-rotfeld-nadal-boimy-sie-rosji,id,t.html?mobile=redirect>
- *Allied leaders agree on NATO Missile Defence system* [en ligne]. 20 novembre 2010, [réf. 10.02.2011]. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/en/natolive/news_68439.htm
- ASMUS Ronald A., KUGLER Richard L., LARRABEE Stephen, *Building a New NATO, Foreign Affairs* [en ligne]. septembre – octobre 1993, [réf. 04.03.2011]. Disponible sur: <http://www.foreignaffairs.com/articles/49201/ronald-d-asmus-richard-l-kugler-f-stephen-larrabee/building-a-new-nato>
- BAILES Alyson, *Europe's Defense Challenge. Reinventing Atlantic Alliance, Foreign Affairs* [en ligne]. janvier-février 1997, [réf. 02.12.2008]. Disponible sur: <http://www.foreignaffairs.com/articles/52638/alyson-bailes/europes-defense-challenge-reinventing-the-atlantic-alliance>
- BAYOU Céline, *Le gazoduc nord-européen : révélateur d'une nouvelle géopolitique des rapports Russie-Union européenne, Regards sur l'Est* [en ligne]. mai 2006, [réf. 12.09.2011]. Disponible sur : www.diploweb.com
- *Bilans polskiej prezydencji w UE (Bilan de la présidence polonaise de l'UE)* [en ligne]. 15 décembre 2011, [réf. 13.02.2012]. Disponible sur: http://www.gazetaprawna.pl/wiadomosci/artykuly/576101,bilans_polskiej_prezydencji_w_ue_zobacz_sukcesy_i_porazki_rzadu_tuska.html
- BOCIAN Mariusz, *Konektory gazowe i terminale LNG priorytetem państw Europy Środkowej i Bałkanów (Les connexions gazières et terminaux GNL comme la priorité de l'Europe centrale et des Balkans)* [en ligne]. 20 octobre 2010, [réf. 12.03.2012]. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/best/2010-10-20/konektory-gazowe-i-terminale-lng-priorytetem-panstw-europy-srodkowej-i-ba>
- *Bouclier : une menace pour la stabilité de l'Europe d'ici cinq ans (général russe)* [en ligne]. 25 avril 2012, [réf. 25.04.2012]. Disponible sur: <http://fr.rian.ru/world/20120425/194451011.html>

- *Bouclier antimissile américain en Europe : nouvelle conception*, RIA Novosti [en ligne]. 27 février 2010, [réf. 16.02.2011]. Disponible sur : <http://fr.rian.ru/infographie/20100227/186144159.html>
- BRAS Olivier, *Une réunion historique pour la France* [en ligne]. 10 février 2005, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : http://www.rfi.fr/actufr/articles/062/article_33936.asp
- BUXANT Martin, *Dessine-moi les frontières*, *La Libre* [en ligne]. 28 avril 2004, [réf. 12.10.2009]. Disponible sur : <http://www.lalibre.be/actu/international/article/164387/dessine-moi-des-frontieres.html>
- *CEI Instrument for the protection of minority rights* [en ligne]. 2010, [réf. 20.11.2010]. Disponible sur: <http://www.ceinet.org/content/intercultural-cooperation-including-minorities?tab=1>
- CHOQUEREAU Laurent, *L'Europe : quelle identité et quelles frontières ?*, compte-rendu de l'entretien avec Pierre MOSCOVICI et Gérard-François DUMONT [en ligne]. 29 avril 2003, [réf. 11.10.2009]. Disponible sur : http://cafe-geo.net/article.php3?id_article=22&var_recherche=dumont
- CHURCHILL Winston, *Le nerf de la paix*, le discours prononcé à Fulton, le 5 mars 1946 [en ligne]. 1999, [réf. 03.04.2011]. Disponible: <http://mjp.univ-perp.fr/textes/churchill05031946.htm>
- *Conférence de presse de M. Jacques Chirac, le 17 février 2003*, *Le Monde diplomatique* [en ligne]. 2003, [réf. 12.09.2009]. Disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/europe/conf-chirac>
- CZAJA Jan, *NATO – nowa koncepcja strategiczna sojuszu – Raport (L'OTAN – la nouvelle conception stratégique de l'Alliance – Rapport)*, *Realia (Réalité)* [en ligne]. janvier 2012, n° 1, [réf. 17.05.2012]. Disponible sur : http://realia.com.pl/dzial_2/arttykul_390.html
- DE MELO Martha, DENIZER Cevdet, GLEB Alan, *From Plan to Market : Patterns of Transition*, *Newsletter* [en ligne]. 2008, [réf. 05.11.2008]. Disponible sur : <http://www.worldbank.org/html/prddr/trans/n&d95/melo.htm>
- DUMONT Gérard-François, *Quelles frontières pour l'Union européenne ? L'Union européenne, la Russie et la Turquie*, *Liberté politique* [en ligne]. 2004, n° 26, [réf. 23.09.2009]. Disponible sur: <http://www.diploweb.com/forum/dumont3.htm>

- *Dwadzieścia lat imperium (Vingt ans d'un empire)*, interview avec Charles KRAUTHAMER, le conseiller du président des États-Unis sur l'éthique, *Wprost* [en ligne]. 2005, n° 51-52, [réf. 03.03.2011]. Disponible sur: <http://www.wprost.pl/ar/84126/Dwadzieścia-lat-imperium/?O=84126&pg=1>
- *Eastern Partnership Summit : Natural dimension of EU foreign policy* [en ligne]. 2009, [réf. 26.02.2012]. Disponible sur: <http://eu2009.cz/en/news-and-documents/press-releases/eastern-partnership-summit-natural-dimension-of-eu-foreign-p-20997/index.html>
- EINSTEIN Albert, *Civilization and Science*. Discours à Royal Albert Hall à Londres [en ligne]. 3 octobre 1933. [réf. 15.05.2008]. Disponible sur : http://www.hyperhistory.com/online_n2/History_n2/index_n2/r_20_1th.html
- *Energy security in Europe. Central question*, *The Economist* [en ligne]. 6-11 mars 2010, [réf. 12.03.2011]. Disponible sur: <http://www.economist.com/node/15622359>
- *Fellegi : dans le domaine énergétique, tout progresse comme prévu*, interview avec Tamas FELLEGI, le ministre du développement national [en ligne]. 2 mai 2011, [réf. 02.02.2012]. Disponible sur : <http://www.eu2011.hu/fr/news/fellegi-dans-le-domaine-energetique-tout-progresse-comme-prevu>
- FIDRMUC Jan, *Liberalization Democracy and Economic Performance During Transition*, *ZEI Working Papers*, Bonn : Zentrum fur Europäische Integrationsforschung Université de Bonn et CEPR Londres [en ligne]. janvier 2000, n° 5, [réf. 13.04.2006]. Disponible sur : <http://econstor.eu/bitstream/10419/39651/1/311939848.pdf>
- FORMICKI Tomasz, *Rosja – między zapaścią demograficzną a wyścigiem zbrojeń (La Russie – entre une crise démographique et la course aux armements)* [en ligne]. 28 décembre 2011, [réf. 01.02.2012]. Disponible sur: <http://geopolityka.org/analizy/1237-rosja-miedzy-zapascia-demograficzna-a-wyscigiem-zbrojen>
- FOUCHER Michel, *À propos des frontières de l'Europe* [en ligne]. 28 juillet 2008, [réf. 18.07.2010]. Disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr/fr/article
- FRYCKOWSKI Mariusz, *Polska bomba atomowa – raport specjalny (Bombe nucléaire polonaise – apport spécial)* [en ligne]. 10 juin 2006, [réf. 03.04.2009]. Disponible sur :

http://www.polityka.org.pl/index.php?option=com_content&task=view&id=399&Itemid=38

- GEORGE Pierre, *Actualité de l'histoire de l'Europe centrale*, dans : *Annales de Géographie* [en ligne]. 1963, vol. 72, n° 393, [réf. 15.04.2011], pp. 613-614. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1963_num_72_393_16496
- GEREMEK Bronisław, *La politique européenne des pays de l'Europe centrale*, exposé à l'Académie des sciences morales et politiques [en ligne]. 17 mai 2005, [réf. 02.02.2009]. Disponible sur : <http://www.canalacademie.com/ida89-La-politique-europeenne-des-pays-d.html>
- GÓRSKA Anna, OLSZAŃSKI Tadeusz, *Ukraiński sprzeciw wobec współpracy z NATO (Le veto ukrainien contre la coopération avec l'OTAN)*, Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des études orientales) [en ligne]. 2006, [réf. 20.04.2011]. Disponible sur: <http://www.osw.waw.pl/pub/koment/2006/06/060608.htm>
- *Gra o bezpieczeństwo i miliardy (Le jeu pour la sécurité et les milliards)* [en ligne]. 2003, [réf. 20.12.2010]. Disponible sur : www.altair.com.pl/raport-0207
- HANEL Petr, *La libéralisation des relations économiques extérieures en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie*, *Revue d'études comparatives Est-Ouest* [en ligne]. 1992, vol. 23, n° 1, [réf. 02.02.2009]. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo_0338-0599_1992_num_23_1_1541
- HARDING Gareth, *Analysis : Where does Europe end ?* [en ligne]. 10 août 2004, [réf. 22.09.2009]. Disponible sur : http://www.upi.com/Business_News/Security-Industry/2004/08/10/Analysis-Where-does-Europe-end/UPI-41141092155224/
- HAVRYLYSHYN Oleh, WOLF Thomas, *Determinants of Growth in Transition Countries*, *Finance and Development* [en ligne]. juin 1999, vol. 36, n° 2, [réf. 05.02.2009]. Disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/1999/06/havrylys.htm>
- HEYBEY Berta, MURRELL Peter, *The Relationship between Economic Growth and the Speed of Liberalization During Transition*, *Journal of Economic Literature*, Department of Economics and IRIS Center, Université de Maryland [en ligne]. 14 novembre 1997, [réf. 12.02.2009]. Disponible sur : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=57493

- HOFMANN Pauline, *Le Triangle de Weimar, solide coopération dans le remous européen, Regard sur l'Est* [en ligne]. 15 janvier 2011, [réf. 18.07.2010]. Disponible sur : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1156&PHPSESSID=58e1663a76da43bae1a29e88e08c683
- HUIJMAN Sander, *The future of Kaliningrad, Analyse, Bruxelles: ISS-UE* [en ligne]. 1 février 2002, [réf. 03.02.2012]. Disponible sur : <http://www.iss.europa.eu/fr/publications/detail-page/article/the-future-of-kaliningrad/>
- HYDE-PRICE Adrian, *After the pact : East European security in the 1990s, Contemporary Security Policy* [en ligne]. 1991, vol. 12, [réf. 06.03.2011], pp. 279–303. Disponible sur : <http://www.informaworld.com/smpp/ftinterface?content=a782625760&rt=0&format=pdf>
- HYNEK Nik et al., *The US-Russia security « reset »: implications for Central-Eastern Europe and Germany. European Security* [en ligne]. septembre 2009, vol. 18, n° 3, [réf. 23.04.2012]. Disponible sur : http://www.princeton.edu/europe/events_archive/repository/Hynek-et-al.-European-Security-after-publ.pdf
- *Informateur économique sur les États – la Lituanie* [en ligne]. 2012, [réf. 09.08.2011]. Disponible sur : www.wsz.gov.pl
- *Informations sur le terminal GNL à Świnoujście sur son site officiel* [en ligne]. 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.polskieng.pl/terminal-Ing-w-polsce/inwestycja/>
- *Informations sur le gazoduc Baltic Pipe sur le site officiel du GAZ System S.A.* [en ligne]. 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.gaz-system.pl/system-przesylowy/dofinansowanie-z-ue/trans-european-networks-energy-ten-e/budowa-gazociagu-baltyckiego-baltic-pipe/>
- *Information du Ministère des affaires étrangères de la Pologne sur le Groupe de Visegrád* [en ligne]. 2011, [réf. 06.03.2011]. Disponible sur: <http://www.msz.gov.pl/Grupa,Wyszehradzka,1728.html>
- Interview avec Vladimír SZPIDLA [en ligne]. 5 août 2002, Prague, [réf. 14.03.2009]. Disponible sur : <http://www.wlodkowic.pl/rcie/sie2002.htm>

- Interview avec Audronius AŽUBALIS, le président en exercice de l'OSCE et le Ministre des affaires étrangères de la République de Lituanie, *OSCE magazine* [en ligne]. 2010, n° 4, [réf. 22.02.2011], pp. 21-24. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/home/73693>
- JAGODZIŃSKI Andrzej, *The Visegrad Group – A Central European Constellation*, International Visegrád Fund, Bratislava [en ligne]. 2006, [réf. 12.01.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/documents/essays-articles/the-visegrad-book>
- JANKOWSKI Dominik, *Rosyjska wizja bezpieczeństwa międzynarodowego (Une vision russe de la sécurité internationale)*, *Realia Europa i Świat (Realités Europe et Monde)* [en ligne]. janvier 2012, n° 1 (27), [réf. 12.02.2012]. Disponible sur: http://realia.com.pl/dzial_4/arttykul_285.html
- JANUSZ-PAWLETTA Barbara, *Kierunki reformy Organizacji Narodów Zjednoczonych (Les directions de réformes de l'Organisation des Nations unies)*, *Bezpieczeństwo narodowe (Sécurité nationale)* [en ligne]. 2006, n° 2, [réf. 01.02.2012]. Disponible sur: http://www.bbn.gov.pl/portal/pl/606/Kwartalnik_quotBezpieczenstwo_Narodowequot.html
- JEAN-PAUL II, *Encyclique Slavorum apostoli* [en ligne]. 2 juin 1985, [réf. 10.03.2011]. Disponible sur : http://www.vatican.va/edocs/POL0020/_INDEX.HTM
- JOFFE Josef, *NATO : Soldiering On, Time* [en ligne]. 19 mars 2009, [réf. 02.03.2011]. Disponible sur : <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1886470,00.html>
- *Karta Węgry nie do przyjęcia (La charte de l'Hongrois n'est pas acceptable)*, *Rzeczpospolita* [en ligne]. 8 novembre 2001, [réf. 10.08.2009]. Disponible sur : http://archiwum.rp.pl/arttykul/360664_Karta_Wegry_nie_do_przyjecia.html
- KESCKEMETI Karoly, *Les grandes lignes de l'histoire de l'Europe centrale, Esprit* [en ligne]. février 1968, [réf. 05.05.2009]. Disponible sur <http://www.esprit.presse.fr/archive/review/article.php?code=18726&folder=0>
- KOŁODKO Grzegorz, *Od Adriatyku do Bałtyku (Dès la mer Adriatique à la mer Baltique)*, *Nowe Życie Gospodarcze (Nouvelle vie économique)* [en ligne]. 4 février 2001 [réf. 12.03.2006]. Disponible sur : <http://www.tiger.edu.pl/kolodko/eseje/nzg/19.htm>

- KONARZEWSKA Anna, *Grupy bojowe UE. Zaczatek Euroarmii ? (Les groupes de combat de l'UE. Le debut de l'euro-armee ?)* [en ligne]. 2012, [réf. 12.04.2012]. Disponible sur : www.bbn.gov.pl/download.php?s=1&id=934
- KOZIŃSKI Agaton, *Małe wielkie narody (Les petites grandes nations), Wprost* [en ligne]. 2004, n° 49, [réf. 10.08.2009]. Disponible sur : <http://www.wprost.pl/ar/70612/Male-wielkie-narody>
- KOZARZEWSKI Piotr, WOODWARD Richard, *The Reform Process in Post – Communisme Transition : Understanding Reform in Eastern and Central Europe and the Commonwealth of Independent States*, éd. par FANELLI José Maria, McMAHON Gary, *Understanding Market Reforms*, vol. 2, *Motivation, Implantation and Sustainability* [en ligne]. New York : Palgrave Macmillan [en ligne]. 2006, [réf. 18.06.2009]. Disponible sur : http://books.google.com/books?id=eA4cRQAACAAJ&hl=pl&source=gbs_book_othe_r_versions
- KUNDERA Milan, *The tragedy of Central Europe*, *New York Review of Books* [en ligne]. 26 avril 1984, vol. 31, n° 7, [réf. 21.05.2009]. Disponible sur : [http://www.euroculture.upol.cz/dokumenty/sylaby/Kundera_Tragedy_\(18\).pdf](http://www.euroculture.upol.cz/dokumenty/sylaby/Kundera_Tragedy_(18).pdf)
- *Le Courrier des pays de l'Est* [en ligne]. juillet-août 2006, n° 1056, [réf. 13.05.2007]. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartotheque/pays-europe-centrale-orientale-2006.shtml>
- *La Commission ouvre le débat au sujet de l'impact de l'élargissement sur Kaliningrad, Bruxelles* [en ligne]. 17 janvier 2001, [réf. 09.11.2010]. Disponible sur : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/01/66&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>
- *La flotte baltique avec un complexe S-400 – « Triomphe »*, Le journal russe *Izvestia* [en ligne]. 2010, [réf. 06.04.2012]. Disponible sur : <http://izvestia.ru/news/520320>
- LANG Kai-Olaf, *Pożegnanie z romantycznością. Trójkąt Weimarski w rozszerzonej Unii (La fin de romantisme. Le triangle de Weimar dans une Union élargie)*, *Dialog* [en ligne]. 2004, n° 66-67, [réf. 08.09.2009]. Disponible sur : http://www.deuframat.de/parser/parser.php?file=/deuframat/deutsch/6/6_4/lang/kap_1_pl.htm
- *Udział wojska polskiego w misjach stabilizacyjnych i pokojowych (La participation de l'armée polonaise dans les missions de stabilisation et de la paix)* [en ligne]. 2012,

- [réf. 09.03.2012]. Disponible sur : <http://www.msz.gov.pl/Udzial,wojska,w,misjach,stabilizacyjnych,i,pokojowych,9162.html>
- LARRABEE Stephen, *Rethinking Russia : Russia, Ukraine, and Central Europe: The Return of Geopolitics Journal of International Affairs* [en ligne]. printemps/été 2010, vol. 63, n° 2, [réf. 03.03.2011]. Disponible sur : http://jia.sipa.columbia.edu/files/jia/33-52_Larrabee.pdf
 - *Les actes du Pacte de Varsovie, Money* [en ligne]. 3 janvier 2006, [réf. 03.10.2008]. Disponible sur : <http://www.money.pl/archiwum/wiadomosci/artikul/akta;ukladu;warszawskiego;odtajnione,1,0,133889.html>
 - *Les frontières de l'Europe et de l'Union européenne* [en ligne]. 26 juillet 2010, [réf. 28.04.2011]. Disponible sur : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/approfondissements/frontieres-europe-union-europeenne.html>
 - LEŠKO Marian, *Ex-excelencia nás chráni až z Moskvy (Sa majesté nous protège dès Moscou), SME SK* [en ligne]. 13 novembre 1996, [réf. 03.04.2011]. Disponible sur : <http://komentare.sme.sk/c/2096238/ex-excelencia-nas-chrani-az-z-moskvy-nazory.html>
 - MAHNCKE Dieter, *Parameters of European Security, Chaillot Paper*, Institut d'études sur la sécurité de l'Europe Occidentale [en ligne]. septembre 1993, n° 10. [réf. 04.05.2009]. Disponible sur : <http://www.iss.europa.eu/nc/actualites/actualite/browse/30/article/parameters-of-european-security>
 - MASSON Hélène, *L'Agence européenne de l'armement : le temps suspendu, Les Cahiers de Mars*, 2ème trimestre 2004, n° 180, [réf. 11.04.2012], pp. 91-97. Disponible sur : <http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/AEA.pdf>
 - *Meeting of the Prime Ministres V4 countries in Warszawa, Joint Press Release* [en ligne]. 8 décembre 2004. [réf. 11.01.2012]. Disponible sur : <http://www.visegradgroup.eu/2004/meeting-of-prime>
 - MEIJER Hugo L., *La posture nucléaire américaine de l'après-guerre froide, Le debat stratégique* [en ligne]. mars 2009, n° 102, [réf. 16.02.2012]. Disponible sur : <http://www.cirpes.net/article267.html>

- MENAHEM Henri, *Le Marché commun de l'Est : le Conseil d'assistance économique mutuelle, Politique étrangère* [en ligne]. 1965, n° 4-5, [réf. 21.09.2011], pp. 410-443. Disponible sur: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1965_num_30_4_2238
- *Misje pokojowe Polaków 1953-2010 (Les missions pacifiques de Polonais 1953-2010)* [en ligne]. 2010, [réf. 09.12.2011]. Disponible sur : <http://skmponz.w.interia.pl/misje.htm>
- MROZ John Edwin, *Russia and Eastern Europe: Will the West Let Them Fail?, Foreign Affairs, America and the World, 1992/93 Council on Foreign Relations Stable* [en ligne]. 1992/93, vol. 72, n° 1, [réf. 02.02.2008]. Disponible sur : <http://www.jstor.org/stable/20045496>
- MUNRO Colin, *Budapest 1994 : Prendre la CSCE au sérieux, OSCE magazine* [en ligne], 2010 n° 4, [réf. 22.02.2011]. Disponible sur : <http://www.osce.org/fr/home/73693>
- *Następne Aegis BMD (Les suivants Aegis BMD)* [en ligne]. 2010, [réf. 20.12.2010]. Disponible sur : <http://www.altair.com.pl/start-2337>
- *NATO operations and missions* [en ligne]. 2012, [réf. 09.03.2012]. Disponible sur http://www.nato.int/cps/en/natolive/topics_52060.htm?selectedLocale=en
- *NATO ma nowe plany obrony Polski. Klich potwierdza (L'OTAN a des nouveaux plans de la défense de Pologne. Klich confirme), Newsweek Polska* [en ligne]. 5 novembre 2010, [réf. 11.02.2012]. Disponible sur : <http://polska.newsweek.pl/nato-ma-nowe-plany-obrony-polski--klich-potwierdza,67543,1,1.html>
- NECAS Pavel, *Beyond Tradition : A New Strategic Concept for NATO, Research Paper*, n° 11, Rome: NATO Defense College [en ligne], septembre 2004, [réf. 20.02.2011], pp. 1-7. Disponible sur : <http://www.ndc.nato.int/research/series.php?icode=1>
- *Non-military aspects of security in V4 countries – prospects for co-operation*, éd. par REKAWEK Kacper, V4 Papers [en ligne]. 2011, n° 3, [réf. 05.01.2012]. Disponible sur: http://www.pism.pl/files/?id_plik=8600
- *Non-paper z polskimi propozycjami w sprawie przyszłego kształtu polityki rozszerzonej Unii Europejskiej wobec nowych wschodnich sąsiadów (Non-paper avec les propositions polonaises sur la future forme de la politique élargie de l'Union européenne envers les nouveaux voisins orientaux), Polityka rozszerzonej Unii*

Europejskiej wobec nowych sąsiadów (La politique de l'Union européenne élargie envers les nouveaux voisins) [en ligne]. 2003, [réf. 14.02.2012], pp. 93-107. Disponible sur : http://www.batory.org.pl/upload/nowi_s.pdf

- *Nowe mocarstwo nad Wisłą (Une nouvelle puissance au bord de la Vistule)*, interview avec George FRIEDMAN, *Rzeczpospolita* [en ligne]. 22 novembre 2008, [réf. 09.07.2012]. Disponible sur : <http://www.rp.pl/artykul/222924.html>
- *Obama's Address on the War in Afganistan, le discours de Barack Obama à West Point, New York, 1 décembre 2009* [en ligne]. 2009, [réf. 05.04.2011]. Disponible sur : <http://www.nytimes.com/2009/12/02/world/asia/02prexy.text.html?pagewanted=all>
- *One Germany : Not Likely Now* [en ligne]. 2008, [réf. 08.03.2008]. Disponible sur : <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=950DE5D>
- *Opérations de l'UE* [en ligne]. 2012, [réf. 27.03.2012]. Disponible sur <http://www.consilium.europa.eu/eeas/security-defence/eu-operations?lang=fr>
- OYE Kenneth A., *Explaining Cooperation Under Anarchy: Hypotheses and Strategies, World Politics* [en ligne]. 1985, vol. 38, n° 1, [réf. 25.10.2010]. Disponible sur : <http://www.polsci.wvu.edu/faculty/hauser/PS293/AxelrodKeohaneCoopUnderAnarchyWP1985.pdf>
- PACI Pierella, SASIN Marcin J., VERBEEK Jos, *Economic Growth, Income Distribution and Poverty in Poland During Transformation* [en ligne]. avril 2004, [réf. 16.03.2009]. Disponible sur : http://siteresources.worldbank.org/INTISPMA/Resources/Training-Events-and-Materials/paci_sasin_verbeek_prw.pdf
- PACIOREK Radosław, *Europa, cel, pal (Europe, visez et feu), Focus* [en ligne]. 6 février 2008, [réf. 03.04.2009]. Disponible sur : <http://www.focus.pl/historia/artykuly/zobacz/publikacje/europa-cel-pal/do-druku/1/>
- PANT Manoj, *Redrawing Europe's economic frontiers, The Economic Times* [en ligne]. 3 mai 2004, [réf. 26.09.2009]. Disponible sur : http://articles.economictimes.indiatimes.com/2004-05-03/news/27380610_1_apparel-exports-indian-exporters-garment-exporters
- *Partnerstwo Wschodnie – raport otwarcia (Le partenariat oriental – le rapport de l'ouverture)*, éd. par WOJNA Beata, GNIAZDOWSKI Mateusz [en ligne]. 2009, [réf. 25.02.2012]. Disponible sur : http://www.pism.pl/zalaczniki/Raport_PW_2009_pl.pdf

- PASZEWSKI Tomasz, MACIEJEWSKI Andrzej, *Kaliningrad w perspektywie rozszerzenia UE (Kaliningrad dans une perspective de l'élargissement de l'UE)* [en ligne]. 2008, [réf. 18.11.2008]. Disponible sur : http://www.rcie.lodz.pl/info/dokumenty/05_opracowania/csm/CSM%200202%20kalinograd.pdf
- PASZYC Ewa, WIŚNIEWSKA Iwona, *Gospodarka rosyjska pod rządami Putina. Czynniki wzrostu i hamulce rozwoju (L'économie russe sous le gouvernement de Poutine. Les facteurs de croissance et de frein pour le développement), Prace Ośrodka Studiów Wschodnich (Les travaux du Centre des études orientales)* [en ligne]. 2005, [réf. 04.04.2011], pp. 10-11. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/prace-osw/2005-08-15/gospodarka-rosyjska-pod-rzadami-putina-czynniki-wzrostu-i-hamulce-ro>
- PECLOV Valérie, *Sommet Défense du 29 avril à Bruxelles : Sommet ambitieux ou un non-événement?* [en ligne]. 2009, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.grip.org/bdg/g2059.html>
- *Pierwsze rakiety S-400 w regionie Kaliningradzkim (Les premiers missiles S-400 dans la zone de Kaliningrad), Gazeta Wyborcza* [en ligne]. 6 avril 2012, [réf. 06.04.2012]. Disponible sur : http://wyborcza.pl/1,91446,11499412,Rosja_Media_pierwsze_rakiety_S_400_w_obwodzie_kaliningradzkim.html
- PIETREWICZ Oskar, *Azjatyckie arsenały atomowe (Les arsenaux nucléaires asiatiques)* [en ligne]. 15 novembre 2011, [réf. 03.01.2012]. Disponible sur : <http://www.psz.pl/Azjatyckie-arsenaly-atomowe>
- PODSTAWSKI Maksymilian, *Europa Środkowa a ekspansja gospodarcza Chin (L'Europe centrale et l'expansion économique de la Chine), Realia Europa i świat (Realité Europe et monde)* [en ligne]. 2011, n° 3, [réf. 20.02.2012]. Disponible sur : http://realia.com.pl/pdf/3_2011/07_03_2011.pdf
- *Polityka rozszerzonej Unii Europejskiej wobec nowych sąsiadów (La politique de l'Union européenne élargie envers les nouveaux voisins)*, Varsovie : Fundacja im. Stefana Batorego (Fondation de Stéphane Batory) [en ligne]. 2003, [réf. 14.02.2012]. Disponible sur : http://www.batory.org.pl/upload/nowi_s.pdf

- *Polityka USA wobec Ukrainy : cztery podstawowe kwestie (La politique des États-Unis envers l'Ukraine : les quatre questions primordiales), Ukrainskaja pravda* [en ligne]. 2009, [réf. 30.04.2009]. Disponible sur : <http://www.pravda.com.ua>
- *Polska państwem ramowym w Wyszehradzkiej Grupie Bojowej UE (La Pologne comme une nation-cadre dans l'unité militaire de combat de Groupe de Visegrád)* [en ligne]. 3 mai 2012, [réf. 18.07.2012]. Disponible sur : <http://www.mon.gov.pl/pl/arttykul/12818>
- POPOV Vladimir, *Shock Therapy versus Gradualism Reconsidered: Lessons from Transition* [en ligne]. 2007, n° 49, [réf. 16.03.2009]. Disponible sur : <http://www.palgrave-journals.com/ces/journal/v49/n1/full/8100182a.html>
- POPRAWA Paweł, *Zasoby i potencjał gazu niekonwencjonalnego w Europie i na świecie (Les ressources et le potentiel du gaz non-conventionnel en Europe et dans le monde), Gaz niekonwencjonalny – szansa dla Polski i Europy? Analiza i rekomendacje (Le gaz non-conventionnel – une chance pour la Pologne et pour l'Europe ? L'analyse et les recommandations)* [en ligne]. 2011, [réf. 10.09.2011]. Disponible sur : http://www.ik.org.pl/cms/wp-content/uploads/2011/09/Instytut_Kosciuszki_GNK_raport_29.08.2011.pdf
- POTEL Jean-Yves, *La fin du communisme, Strates* [en ligne]. 19 juillet 2007, n° 12, [réf. 23.04.2011]. Disponible sur : <http://strates.revues.org/1612>
- POTEL Jean-Yves, *La reconstruction d'États de droit en Europe centrale et orientale, La séparation des pouvoirs - Comment former une nouvelle administration ?, Notes et études documentaires : Secrétariat Général du Gouvernement. Paris : La Documentation Française* [en ligne], 2000, pp. 37-50. Disponible sur : <http://www.econbiz.de/Record/reconstruction-%C3%A9tats-droit-europe-centrale-orientale-s%C3%A9paration-des-pouvoirs-comment-former-une-nouvelle-administration-potel-jean-yves/10006516316>
- *Prezydent Rzeczypospolitej Polskiej na szczycie OBWE w Stambule (Le président de la Pologne au sommet de l'OSCE à Istanbul)* [en ligne]. 1999, [réf. 26.11.2011]. Disponible sur : http://www.bbn.gov.pl/portal/pl/2/275/Prezydent_RP_na_szczycie_OBWE_w_Stambule.html
- *Prezydent w Monachium : Potrzebna nowa strategia bezpieczeństwa UE (Le président à Munich : La nouvelle stratégie de la sécurité de l'UE est nécessaire)* [en ligne]. 4

février 2012, [réf. 09.07.2012]. Disponible sur : <http://www.prezydent.pl/aktualnosci/wizyty-zagraniczne/art,151,prezydent-w-monachium-potrzebna-nowa-strategia-bezpieczenstwa-ue,2.html>

- *Przewodnictwo Polski w Radzie Unii Europejskiej. Raport końcowy z przygotowania i sprawowania prezydencji (La présidence de la Pologne dans le Conseil de l'UE. Le Rapport final de la préparation et de la présidence)* [en ligne]. avril 2012, [réf. 12.05.2012]. Disponible sur : http://pl2011.eu/sites/default/files/users/user43/raport_koncowy_rm_17.04.2012.pdf
- *Przewycięzanie obcości. Kaliningrad jako rosyjska enklawa wewnątrz Unii Europejskiej (Surmonter l'étranger. Kaliningrad comme une enclave russe à l'intérieur de l'Union européenne)*, éd. par GROMADZKI Grzegorz, WILK Andrzej [en ligne]. 2001, [réf. 05.08.2008]. Disponible sur : <http://www.cie.gov.pl/futurum.nsf/0/AF9DA15B7D7738B4C1256CAB002773EA>
- *Putin popełnił wiele błędów, które ujawniły prawdziwe oblicze reżimu (Poutine a commis beaucoup de fautes qui ont révélé le vrai visage du régime)*, interview avec Dariusz ROSATI, le ministre polonais des affaires étrangères dans les années 1995-1997 [en ligne]. 13 juin 2007, [réf. 20.08.2009]. Disponible sur : <http://www.psz.pl/tekst-4918/Putin-popolnil-wiele-bledow-ktore-ujawnily-prawdziwe-oblicze-rezimu-Dariusz-Rosati-wywiad>
- RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation?*, le discours du 11 mars 1882 à la Sorbonne [en ligne]. 2012, [réf. 12.03.2012]. Disponible sur : <http://mjp.univ-perp.fr/textes/renan1882.htm>
- ROLLAN Françoise, *Aux marges de l'Europe : quelles frontières pour le Continent ?*, *CNRS Théma* [en ligne]. 2ème trimestre 2003, n° 1, [réf. 21.02.2009]. Disponible sur : http://www2.cnrs.fr/sites/thema/fichier/numero_001.pdf
- ROUPPERT Bérangère, *Entre impératifs financiers, politiques et stratégiques : la poursuite des engagements russo-américains envers et contre tout*, *Note d'Analyse du GRIP* [en ligne]. 20 mai 2012, [réf. 18.06.2012]. Disponible sur : http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2012/NA_2012-05-20_FR_B-ROUPPERT.pdf
- SADECKI Andrzej, *Węgrzy stworzą giełdę gazową i sieć połączeń dla korytarza Północ-Południe (Les Hongrois créent une bourse de gaz et un réseau des connexions pour le couloir Nord-Sud)* [en ligne]. 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur :

<http://ebe.org.pl/aktualnosci/europa/osw-wegrzy-stworza-gielde-gazowa-i-siec-polaczen-dla-korytarza-polnoc-poludnie.html>

- SEKLECKI Piotr, *Dialog energetyczny Unia Europejska – Rosja (Le dialogue énergétique entre l’Union européenne et la Russie)*, Biuletyn Urzędu Regulacji Energetyki (Bulletin du Comité de la régulation de l’énergie) [en ligne]. 2003, n° 2, [réf. 20.05.2009]. Disponible sur : <http://www.cire.pl/publikacje/dialoguero.pdf>
- *Słowacko-węgierski konflikt o Kartę Węgry (Le conflit entre la Slovaquie et la Hongrie pour la Charte de l’Hongrois)*, Gazeta Wyborcza [en ligne]. 24 juin 2003, [réf. 10.08.2009]. Disponible sur : <http://wyborcza.pl/1,75248,1543377.html>
- SOKOLSKI Henry D., *Getting MAD : nuclear mutual assured destruction, its origins and practice*, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College [en ligne]. novembre 2004, [réf. 18.01.2012]. Disponible sur : <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pdf/files/pub585.pdf>
- *Spotřeba zemního plynu v roce 2010 stoupla o 10 procent, Česká plynárenská unie (Gas Union tchèque : la consommation du gaz a augmenté en Tchéquie en 2010 de 10%)* [en ligne]. 2011, [réf. 11.09.2011]. Disponible sur : www.cpu.cz/tiskove-zpravy/1869-3
- *Spotkanie państw Grupy Wyszehradzkiej (Le sommet des pays du Groupe de Visegrád)*, 3 décembre 1999 [en ligne]. 1999, [réf. 26.11.2011]. Disponible sur : <http://www.prezydent.pl/archiwalne-aktualnosci/rok-2000-i-starsze/art,1090,spotkanie-panstw-grupy-wyszehradzkiej.html>
- STARZYK Urszula, *Wyszehradzka Grupa Bojowa 2016 (Le Groupe de combat de Visegrád 2016)* [en ligne]. 2012, [réf. 18.07.2012]. Disponible sur : <http://portalpolski.pl/polska/wyszehradzka-grupa-bojowa-2016-5695.text.htm>
- STROBE Talbott, *America’s Stake in a Strong Europe, Remarks at a Conference on the Future of NATO*, The Royal Institute of International Affairs, Londres, 7 octobre 1999 [en ligne]. 1999, [réf. 23.04.2010]. Disponible sur : http://www.state.gov/policy_remarks/1999/991007_talbott_london.html
- *Stumbling into chaos: Afghanistan on the brink*, SENLIS Council Report [en ligne]. novembre 2007, [réf. 05.04.2011], pp. 40-42 et p. 56. Disponible sur : http://www.icosgroup.net/static/reports/Afghanistan_on_the_brink.pdf
- SYKULSKI Leszek, *Integracja od Lizbony po Władywostok – wyzwanie XXI wieku (L’intégration de Lisbonne à Wladiwostok – le défi de XXI^e siècle)*, Geopolityka

- (*Géopolitique*) [en ligne]. 2011, n° 6, [réf. 17.12.2011]. Disponible sur: http://geoanalityka.files.wordpress.com/2011/12/geopolityka_2011_nr_3.pdf
- *Szansa na polsko-słowacki interkonektor w korytarzu Północ-Południe (La chance pour l'interconnecter polono-slovaque dans le couloir Nord-Sud)* [en ligne]. 19 janvier 2011, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/best/2011-01-19/szansa-na-polsko-slowacki-interkonektor-w-korytarzu-polnoc-poludnie>
 - SZMIDT Przemysław, *Wybrane aspekty stosunków Rosja-Unia Europejska (Certains aspects des relations entre la Russie et l'Union européenne)* [en ligne]. 3 mars 2008, [réf. 24.05.2011]. Disponible sur : <http://www.psz.pl/tekst-9310/Przemyslaw-Szmidt-Wybrane-aspekty-stosunkow-Rosja-Unia-Europejska>
 - *Technologies des missiles et bombardiers (les informations du site des Nations unies)* [en ligne], 2010, [réf. 20.12.2010]. Disponible sur : <http://www.un.org/fr/disarmament/wmd/missiles/science.shtml>
 - *The Phased Adaptive Approach for Missile Defense in Europe, Fact Sheet, Missile Defense Agency* [en ligne]. 19 juillet 2011, [réf. 02.01.2012]. Disponible sur: <http://www.mda.mil/global/documents/pdf/paa.pdf>
 - *The European Phased Adaptive Approach at a Glance* [en ligne]. 2011, [réf. 16.02.2011]. Disponible sur: <http://www.armscontrol.org/factsheets/Phasedadaptiveapproach>
 - *The Helsinki Process : Status quo vs Fundamental Change*, discours d'Adam Daniel ROTFELD, le ministre des affaires étrangères de la Pologne en 2005, durant la conférence intitulée « *The Roots of the European Security System : Thirty Years Since The Helsinki Final Act* » pour le 30-ème anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE, Zurich, 8-9 septembre 2005 [en ligne]. 2005, [réf. 12.02.2011]. Disponible sur : http://www.msz.gov.pl/index.php?page=5434&lang_id=pl&bulletin_id=10&document=977
 - UMANET Victoria, *Cooperation of the Republic of Moldova in the Central Europa Initiative, New borders in the southeastern Europe and their impact on the stability in the region of Central European Initiative (CEI)* [en ligne]. 12 décembre 2002, [réf. 20.11.2010]. Disponible sur: http://pdc.ceu.hu/archive/00002596/01/IPP_New_borders_1.pdf

- *Uruchomiono chorwacko-węgierski łącznik gazowy (L'interconnexion croato-hongroise est mise en marche)* [en ligne]. 10 août 2010, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/best/2011-08-10/uruchomiono-chorwackowegierski-lacznik-gazowy>
- *Ustalenia Międzynarodowej Konferencji w sprawie Zwalczenia Terroryzmu (Les décisions de la conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme)* [en ligne]. 2001, [réf. 05.01.2012]. Disponible sur : <http://www.unic.un.org/pl/terroryzm/konferencja-stary.php>
- *Warszawska Konferencja w sprawie Zwalczenia Terroryzmu (La conférence sur la lutte contre le terrorisme à Varsovie)* [en ligne]. 2001, [réf. 05.01.2012]. Disponible sur : http://www.bbn.gov.pl/wai/pl/2/313/Warszawska_Konferencja_w_sprawie_Zwalczenia_Terroryzmu.html
- WASZCZYKOWSKI Witold, *Tarcza nad Europą (Le bouclier au-dessous de la Pologne), Obserwator (Observateur)* [en ligne]. 2008, n° 1, Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (Agence de la sécurité nationale), [réf. 01.02.2011]. Disponible sur: http://www.bbn.gov.pl/portal/pl/501/1497/OBSERWATOR_BBN.html?search=2298
- WĄGROWSKA Marta, *Udział Polski w interwencji zbrojnej i misji stabilizacyjnej w Iraku (La participation de la Pologne dans l'intervention militaire et dans la mission de stabilisation en Irak), Raporty i Analizy (Rapports et Analyses)* [en ligne]. 2004, n° 12, [réf. 12.09.2009]. Disponible sur : http://csm.org.pl/fileadmin/files/Biblioteka_CSM/Raporty_i_analizy/2004/Maria%20W%C4%85growska_Udzia%C5%82%20Polski%20w%20interwencji%20zbrojnej%20i.pdf
- WĄGROWSKA Maria, *Polska za amerykańską tarczą? Ewentualność dyslokacji systemu MD a interes narodowy (La Pologne pour le bouclier américain? Une délocalisation éventuelle du système MD et l'intérêt national), Rapports et Analyses (Rapports et Analyses)* Centrum Stosunków Międzynarodowych (Centre des Relations Internationales) [en ligne]. 2006, n° 2, [réf. 01.02.2011]. Disponible sur : http://csm.org.pl/fileadmin/files/Biblioteka_CSM/Raporty_i_analizy/2006/Maria%20W%C4%85growska_Polska%20za%20ameryka%C5%84sk%C4%85%20tarcz%C4%85.%20Ewentu.pdf

- WEIMANN Gabriel, *Cyberterrorism. How Real Is the Threat, Special Report*, Washington: United States Institute of Peace [en ligne]. 2004, n° 119, [réf. 20.02.2011]. Disponible sur: <http://www.usip.org/files/resources/sr119.pdf>
- *Węgry i Rumunia łączą systemy gazociągowe (La Hongrie et la Roumanie lient leurs systèmes gaziers)* [en ligne]. 13 octobre 2010, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.osw.waw.pl/pl/publikacje/best/2010-10-13/wegry-i-rumunia-lacza-systemy-gazociagowe>
- WINOCK Michel, *Le temps de la guerre froide* [en ligne]. 1994, [réf. 12.10.2011]. Disponible sur : http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes_popups/Europe1946GF.html
- *Wielkość Rosji i jej dylemat. Od Piotra Wielkiego do Lenina (La grandeur de la Russie et ses dilemmes. De Pierre le Grand à Lenine)*, *Kurier polityczny (Courier politique)* [en ligne]. 1997, n° 5, [réf. 04.03.2011]. Disponible sur : <http://www.calculemus.org/aera/kp-uw/97-05/3rosja.html>
- WOLFERS Arnold, *National security as an Ambiguous Symbol, Political Science Quarterly* [en ligne]. décembre 1952, vol. 67, n° 4, [réf. 06.07.2009]. Disponible sur: http://institute.fsv.cuni.cz/~plech/Wolfers_BS.pdf
- WORDEN Simon P., CORRELL Randall R., *Responsive Space and Strategic Information, Defense Horizons*, Washington : National Defense University [en ligne]. avril 2004, n° 40, [réf. 20.02.2011]. Disponible sur: <http://www.ndu.edu/CTNSP/docUploaded/DH40.pdf>
- *W tym roku analizy przebiegu gazociągu Baltic Pipe będą gotowe (Durant cette année les analyses du gazoduc Baltic Pipe seront prêtes)* [en ligne]. 28 février 2012, [réf. 18.05.2012]. Disponible sur : <http://www.dziennikbaitycki.pl/arttykul/518899,w-tym-roku-beda-gotowe-analazy-przebiegu-gazociagu-baltic.id,t.html?mobile=redirect>
- VAUGHAN David, LAZAROWA Daniela, *The Future of the Visegrad Group within the EU*, *Radio Praha* [en ligne]. 14 mai 2004, [réf. 10.01.2012]. Disponible sur: <http://www.radio.cz/en/section/curaffrs/the-future-of-the-visegrad-group-within-the-eu>
- VERHEST Sabine, *La Commission dessine les frontières de l'Union*, *La Libre* [en ligne]. 12 mai 2004, [réf. 12.10.2009]. Disponible sur : <http://www.lalibre.be/actu/international/article/166356/la-commission-dessine-les-frontieres-de-l-union.html>

- *Vers une OPEP du gaz, interview avec Guy MAISONNIER, de la Direction Économie et Veille d'IFP Énergies nouvelles* [en ligne]. juin 2007, [réf. 03.02.2011]. Disponible sur: <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/espace-decouverte/tous-les-zooms/vers-une-opep-du-gaz>
- YOUNG Oran R., *Regime dynamics: the Rise and Fall of International Regimes, International Organization, International Regimes* [en ligne]. printemps 1982, vol. 36, n° 2, [réf. 25.10.2010], pp. 277-297. Disponible sur: http://www.ucm.es/info/sdrelint/ficheros_materiales/materiales0310.pdf
- *2004/2005 Polish Presidency. Program for the Polish presidency of the Visegrad Group 2004/2005* [en ligne]. 2005, [réf. 11.01.2012]. Disponible sur: <http://www.visegradgroup.eu/documents/presidency-programs/2004-2005-polish-110412>

Sites internet

- <http://www.2012summits.org/> - le site de The Chicago Council on global affairs
- <http://www.abcnews.go.com/> - le site d'information
- <http://www.aon.edu.pl/> - le site de Akademia Obrony Narodowej (Académie de la Défense nationale)
- <http://www.altair.com.pl/> - le site de l'agence aérienne Altair
- <http://www.archiwa.gov.pl/pl/> - le site de Naczelna Dyrekcja Archiwów Państwowych (Direction générale des Archives nationales de la Pologne)
- <http://www.archiwum.uj.edu.pl/> - le site des archives de l'Université Jagellonne à Cracovie
- <http://www.armscontrol.org/> - le site d'Arms Control Association
- <http://www.atlas-historique.net> – le site des ressources cartographiques et historiques
- <http://www.athenaeum.umk.pl> - le site de la revue *Athenaeum*, la revue des études politologues
- <http://www.balkans.courriers.info/> - le site du Courrier des Balkans
- <http://www.batory.org.pl/> - le site de Fundacja im. Stefana Batorego (Fondation de Stéphane Batory) à Varsovie
- <http://www.bbn.gov.pl/> - le site de Biuro Bezpieczeństwa Narodowego (Bureau de la sécurité nationale)
- <http://www.books.google.com> – un moteur de recherche pour les livres
- <http://www.biurose.sejm.gov.pl/> - le site de Biuro Studiów i Ekspertyz Kancelarii Sejmu (Bureau des études et des expertises de la Chancellerie de la Diète polonaise)
- <http://www.bp.com/> - le site de la société BP
- <http://www.bsec-organization.org/> - le site de l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire
- <http://www.bsssc.com/> - le site de Coopération subrégionale des États de la mer Baltique
- <http://www.buw.uw.edu.pl> – le site de la Bibliothèque de l'Université de Varsovie
- <http://www.cambridge.org/> - le site de *Cambridge University Press*
- <http://www.canalacademie.com> – le magazine francophone des Académies
- <http://www.calculemus.org/> - le site de la Fondation de l'informatique, de mathématique et de la logique

- <http://www.carnegie.ru/> - le site de Carnegie Moscow Center, la subdivision de Carnegie Endowment for International Peace
- <http://www.caw.wp.mil.pl/> - le site des Archives militaires de la Pologne
- <http://www.ce.uw.edu.pl/> - le site de Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego (Centre européen de l'Université de Varsovie)
- <http://www.ceed institute.org> – le site du Central & Eastern Europe development initiative
- <http://www.ceeol.com/> - le site de Central and Eastern European Online Library
- <http://www.cefres.cz/> - le site du Centre français de recherche en sciences sociales
- <http://www.cei.int/> - le site de Central European Initiative
- <http://www.cenaa.org/> - le site de Center for European and North Atlantic Affairs à Bratislava
- <http://www.cepa.org/> - le site de Center for European Policy Analysis (le centre de recherche sur l'Europe centrale)
- <http://www.cepii.fr/> - le site du Centre d'Études Prospectives et d'Information Internationales
- <http://www.ceps.eu/> - le site de Center for European Policy Studies
- <http://www.ceri-sciences-po.org/> - le site du Centre d'études et de recherches internationales
- <http://www.ceriscope.sciences-po.fr/> - une publication scientifique en ligne du Centre d'études et de recherches internationales
- <http://www.cfr.org/> - le site du Council on Foreign Relations, une organisation indépendante sur la politique internationale
- <http://www.chathamhouse.org/> - le site de Chatham House, l'institut britannique des relations internationales
- <https://www.cia.gov/> - le site de Central Intelligence Agency
- <http://www.cie.gov.pl> – le site du Centrum Informacji Europejskiej (Centre de l'information européenne) du Ministère des affaires étrangères de la Pologne
- <http://www.cire.pl> – le site du Centre d'information sur l'énergie
- <http://www.cirpes.net/> - le site du Centre interdisciplinaire de recherche sur la paix et d'études stratégiques
- <http://www.cnas.org/> - le site de Center for a New American Security, le centre américain des recherches sur la sécurité et la défense nationales

- <http://www.coe.int/> - le site du Conseil d'Europe
- <http://www.courrierinternational.com> – le site du *Courrier international*, l'hebdomadaire francophone
- <http://www.cprdip.pl/> - le site du Centrum Polsko-Rosyjskiego Dialogu i Porozumienia, (Centre du dialogue et de l'entente polono-russe) à Varsovie
- <http://www.crdp.umontreal.ca/> - le site du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal
- <http://www.crisisgroup.org> – le site d'International Crisis Group
- <http://www.csm.org.pl/> - le site du Centrum Stosunków Międzynarodowych (Centre des études internationales)
- <http://www.ctk.eu/> - le site de l'Agence d'information tchèque
- <http://www.cvce.eu> – le site du Centre de recherche et de documentation dédié aux études européennes
- <http://www.day.kiev.ua/> - le site du quotidien ukrainien « *Den* » (Jour)
- <http://www.defense.gov/> - le site du Département de la défense des États-Unis
- <http://www.defense.gouv.fr/> - le site du Ministère de la Défense de la France
- <http://www.defensenews.com/> - le site américain d'information sur la défense
- <http://www.defnat.com/> - le site de la Revue Défense Nationale
- <http://www.dialogonline.org/pl/ueber/index.html> - le site d'un magazine polono-allemand « *Dialog* » (*Dialogue*)
- <http://www.diplomatie.gouv.fr> – le site du Ministère des Affaires Étrangères de la France
- <http://www.diploweb.com/> - le forum diplomatique
- <http://www.dsh.waw.pl/> - le site de Dom Spotkań z Historią (Maison des rencontres avec l'Histoire) à Varsovie
- <http://www.eastbook.eu/> - le site sur le Partenariat oriental
- <http://www.ebe.org.pl/> - le centre d'information sur l'énergie
- <http://www.ebooks.cambridge.org> – le site de publication électronique en sciences humaines, médecine et technologie
- <http://www.ebrd.com> – le site de la Banque européenne de la reconstruction et du développement
- <http://www.ecfr.eu/content/> - le site d'European Council on Foreign Relations

- <http://www.economy.gov.ru/> - le site du Ministère de développement économique de la Fédération de Russie
- <http://www.econstor.eu> – le site de publication électronique de revues économiques et administratives
- <http://www.eedc.org.pl> – le site de Stowarzyszenie Wschodnioeuropejskie Centrum Demokratyczne (Association le Centre démocratique oriental) à Varsovie
- <http://www.ejt.sagepub.com/> - le site de la revue *European Journal of International Relations*
- <http://www.energydelta.org/> - le site d'Energy Delta Institute, l'école de business hollandaise
- <http://www.esprit.presse.fr> – le site de « *l'Esprit* », la revue internationale mensuelle
- <http://www.eu2009.cz/en> - le site de la présidence tchèque de l'Union européenne
- <http://www.eu2011.hu/> - le site de la présidence hongroise de l'Union européenne
- <http://www.euobserver.com/> - le site des affaires européennes
- <http://www.euractiv.pl/> - le site sur l'Union européenne et la politique européenne de point de vue des pays du Groupe de Visegrád
- <http://www.europa.eu> – le site de la Commission européenne
- <http://www.europartenaires.net/> - le site de l'association Europartenaires
- <http://www.europeanleadershipnetwork.org/> - le site de European Leadership Network, un groupe de recherche britannique sur la sécurité et la défense internationales
- <http://www.europeum.org/> - le site de l'Institut de la politique européenne à Prague
- <http://www.euroculture.upol.cz> – le site d'Erasmus Mundus Master Course
- <http://www.euroradio.fm> – le site de la Radio européenne de la Biélorussie
- <http://www.eu-russiacentre.org/> - le site d'information sur la Fédération de Russie et les relations entre la Russie et l'UE
- <http://www.fakty.ua/> - le site d'information ukrainien *Fakty i komentarii* (Faits et commentaires)
- <http://www.feswar.org.pl/> - le site de la Fondation de Friedrich Ebert
- <http://www.fissilematerials.org/> - le site de *The International panel on Fissile Materials*
- <http://www.for.org.pl> – le site de la fondation Forum Obywatelskiego Rozwoju (Forum de développement citoyen), la fondation polonaise de Leszek Balcerowicz

- <http://www.foreignaffairs.com> – le site du bimestriel *Foreign Affairs*
- <http://www.forum-ekonomiczne.pl/> - le site de Forum économique de Fundacja Instytut Studiów Wschodnich (Fondation de l'Institut des études orientales) à Varsovie
- <http://www.fpri.org/> - le site de Foreign Policy Research Institute
- <http://www.freedomhouse.org> – le site de l'organisation américaine Freedom House
- <http://www.frstrategie.org/> - le site de la Fondation pour la recherche stratégique
- <http://www.futuribles.com/> - le site de Futuribles, le centre indépendant d'études et de réflexion prospective sur le monde contemporain
- <http://www.gazprom.com/> - le site de la société russe Gazprom
- <http://www.gaz-system.pl/> - le site de la société Gaz-System S.A., la plus grande société énergétique en Pologne
- <http://www.geopolityka.org.pl/> - le site de Instytut Geopolityki (Institut de géopolitique) à Częstochowa
- <http://www.geremek.pl/> - le site de la fondation de Bronisław Geremek à Varsovie
- <http://www.gie.eu/> - le site de Gas Infrastructure Europe
- <http://www.gmfus.org> - le site de The German Marshall Fund of the United States
- <http://www.grip.org/> - le site du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
- <http://www.guardian.co.uk/> - le site de *Guardian*
- <http://www.herodote.net> – le site de l'Histoire
- <http://www.hiia.hu/> - le site de Magyar Külügyi Intézet (Institut hongrois des affaires internationales)
- <http://www.hrad.cz> – le site du palais présidentiel tchèque
- <http://www.humansecuritygateway.com/> - le site de Human Security Gateway, le site sur la sécurité
- <http://www.hyperhistory.com> – le site de l'Histoire
- <http://www.ibap.pl/> - le site de Instytut Badań i Analiz Politologicznych (Institut des études et des analyses politologues) à Varsovie
- <http://www.iea.org/> - le site de l'Agence internationale d'énergie
- <http://www.iesw.lublin.pl/> - le site de Instytut Europy Środkowo-Wschodniej (Institut de l'Europe centrale et orientale)
- <http://www.ifri.org/> - le site de l'Institut français des relations internationales

- <http://www.igu.org/> - le site de l'Union internationale du gaz
- <http://www.ihedn.fr/> - le site de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale
- <http://www.iir.cz/> - le site de l'Institut des affaires internationales de Prague
- <http://www.ik.org.pl/> - le site de Instytut Kościuszki (Institut de Kościuszko) à Cracovie
- <http://www.imf.org> – le site du Fond monétaire international
- <http://www.informaworld.com> – le site de *Taylor & Francis Group*
- <http://www.instytutobywatelski.pl/> - le site de Instytut Obywatelski (l'Institut citoyen) à Varsovie
- <http://www.interfax.com> – le site de l'Agence d'information de l'Ukraine
- <http://www.ipn.gov.pl/> - le site de Instytut Pamięci Narodowej (Institut de la mémoire nationale de la Pologne)
- <http://www.irenees.net/fr/> - le site de Ressources pour la Paix
- <http://www.iris-france.org/> - le site de l'Institut de relations internationales et stratégiques
- <http://www.isp.org.pl/> - le site de Instytut Spraw Publicznych (Institut des affaires publiques) à Varsovie
- <http://www.iss.europa.eu> - le site de l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
- <http://www.kas.de/> - le site de la Fondation de Konrad Adenauer
- <http://www.iss.krakow.pl/> - le site de Instytut Studiów Strategicznych (Institut des études stratégiques) à Cracovie
- <http://www.iwi.org.pl/> - le site de Instytut Wschodnich Inicjatyw (Institut des initiatives orientales) à Cracovie
- <http://www.izvestia.ru/> - le site de Izvestia (le quotidien russe)
- <http://www.jfb.hu/> - le site du Journal Francophone de Budapest
- <http://www.jia.sipa.columbia.edu> – le site de revue des affaires internationales
- <http://www.jstor.org> – le site de publication électronique des revues universitaires
- <http://www.kew.org.pl> – le site de la fondation Kolegium Europy Wschodniej im. Jana Nowaka-Jeziorańskiego (Collège de l'Europe orientale de Jan Nowak-Jeziorański) à Wrocław
- <http://www.komentare.sme.sk> – le service slovaque d'information
- <http://www.kulturaenter.pl/> - le site de mensuel culturel *Kultura enter*

- <http://www.kwasniewskialeksander.pl/> - le site d'Aleksander Kwaśniewski, le président de la Pologne dans les années 1995-2005
- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/> - le site de la Documentation française
- <http://www.lalibre.be/> - le site de *la Libre*, le journal belge
- <http://www.le-debat.gallimard.fr/> - le site de revue des sciences humaines
- <http://www.lefigaro.fr/> - le site du journal *Le Figaro*
- <http://www.lemonde.fr/> - le site du journal *Le Monde*
- <http://www.libr.sejm.gov.pl/bibl/> - le site de la bibliothèque de la Diète polonaise
- <http://www.listy.cz/> - le site de « *Listy* » (Lettres) – un bimestriel tchèque et slovaque
- <http://www.magnum-x.pl/> - le site des revues militaires
- <http://www.mda.mil/> - le site de Missile Defense Agency U.S. Department of Defense (Agence de la défense des missile du Département de la défense des États-Unis)
- <http://www.mfa.gov.ua/> - le site de Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine
- <http://www.mid.ru/> - le site de Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie
- <http://www.min-pan.krakow.pl/> - le site de Instytut Gospodarki Surowcami Mineralnymi i Energią Polskiej Akademii Nauk (Institut des ressources minérales et de l'énergie de l'Académie Polonaise des Sciences)
- <http://www.mlodzxaeuropa.pl/> - le site de l'Europe centrale et orientale
- <http://www.mon.gov.pl/> - le site du Ministère de la défense nationale de la Pologne
- <http://www.money.pl> – le site polonais des finances
- <http://www.monde-diplomatique.fr/> - le site du *Monde diplomatique*, le mensuel d'informations internationales
- <http://www.mowiawieki.pl> - le site de la revue historique polonais *Mówią Wieki* (Siècles parlent)
- <http://www.mpp.org.pl> - le site de *Międzynarodowy Przegląd Polityczny* (Revue Internationale Politique)
- <http://www.msz.gov.pl/pl/> – le site de Ministère des Affaires étrangères de la Pologne
- <http://www.mzv.cz/> - le site de Ministère des Affaires étrangères de la République tchèque
- <http://www.mzv.sk/> - le site de Ministère des Affaires étrangères de la République slovaque
- <http://www.nato.int> – le site officiel de l'OTAN

- <http://www.natolin.edu.pl> – le site de Centrum Europejskie Natolin (Centre européen de Natolin) à Varsovie
- <http://www.ndu.edu/> - le site de Center for Technology and National Security Policy
- <http://www.new.org.pl/> - le site de *Nowa Europa Wschodnia (Nouvelle Europe orientale)*, un bimestriel socio-politique sur l'Europe orientale
- <http://www.newsar.ukrinform.com> – le site de National News Agency of Ukraine
- <http://www.norden.org/> - le site du Conseil nordique
- <http://www.nord-stream.com/pl/> - le site officiel du gazoduc Nord Stream
- <http://www.obn.olsztyn.pl/> - le site de Ośrodek Badań Naukowych im. Wojciecha Kętrzyńskiego w Olsztynie (Centre des études scientifiques de Wojciech Kętrzyński à Olsztyn)
- <http://www.obsarm.org/> - le site de Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits
- <http://www.oecd.org/> - le site de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique
- <http://www.oefz.at/> - le site du Centre Franco-Autrichien pour le Rapprochement en Europe
- <http://www.ofce.sciences-po.fr/> - le site de l'Observatoire français des conjonctures économiques
- <http://www.omp.org.pl/> - le site de Ośrodek Myśli Politycznej (Centre de la pensée politique) à Cracovie
- <http://www.operationspaix.net/> - le site de Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix
- <http://www.osw.waw.pl/> - le site de Ośrodek Studiów Wschodnich (Centre des études orientales)
- <http://www.osce.org> – le site d'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- <http://www.pap.pl/> - le site de Polska Agencja Prasowa (Agence de presse polonaise)
- <http://www.papers.ssrn.com> – un moteur de recherche pour les articles scientifiques
- <http://www.palgrave-journals.com> – le site de Maison d'édition universitaire *Palgrave Macmillan*
- <http://www.pauci.org/> - le site de Fundacja Współpracy Polsko-Ukraińskiej « Pauci » (Fondation polono-ukrainien de la coopération)

- <http://www.pdc.ceu.hu/> - le site de Policy Documentation Center (le centre des archives de l'Europe centrale et orientale sous le régime soviétique)
- <http://www.peacebuildinginitiative.org/> - le site de Peace building Initiative (Initiative pour la paix dans le monde)
- <http://www.persee.fr> – le site de publication électronique de revues scientifiques en sciences humaines et sociales
- <http://www.pism.pl/pl> - le site de Polski Instytut Spraw Międzynarodowych (Institut Polonais des Affaires Internationales)
- <http://www.pl2011.eu/> - le site de la présidence polonaise de l'Union européenne
- <http://www.pl.boell.org/> - le site de la Fondation de Heinrich Böll
- <http://www.politiqueinternationale.com> – le site de la revue *Politique Internationale*
- <http://www.polskawue.gov.pl/> - le site du Ministère des affaires étrangères de la Pologne sur l'Union européenne
- <http://www.polska-zbrojna.pl> - le site militaire polonais
- <http://www.ppg.gda.pl/> - le site de *Pomorski Przegląd Gospodarczy (Revue économique maritime)*
- <http://www.pravda.com.ua/> - le site du quotidien ukrainien *Ukrainskaja pravda (Verité ukrainien)*
- <http://www.president.gov.by/> - le site officiel du Président biélorusse
- <http://www.presseurop.eu/pl> - le site des articles de la presse européenne
- <http://www.prezydent.pl/> - le site du Président de la Pologne
- <http://www.przegladeuropejski.wdinp.uw.edu.pl/> - le site de la revue *Przegląd europejski (Revue européen)*
- <http://www.przegladpolityczny.pl/> - le site de *Przegląd Polityczny (Revue politique)*
- <http://www.pssi.cz/> - le site de Prague Security Studies Institute, la NGO menant des recherches sur la sécurité, la démocratie dans la zone post-soviétique
- <http://www.pulaski.pl/> - le site de Fondation « Pulaski », un think-tank polonais indépendant sur la politique internationale
- <http://www.radio.cz/> - le site de la Radio de Prague
- <http://www.rcb.gov.pl/> - le site de Centrum Rządowe Bezpieczeństwa (Centre gouvernemental de la sécurité)
- <http://www.regard-est.com/home/> - le site de la revue *Le Regard sur l'Est*

- <http://www.rian.ru/> - le site de RIA Novosti, l'Agence russe d'information internationale
- <http://www.rok1989.pl/> - le site sur les événements de la chute du communisme, Instytut Pamięci Narodowej (Institut de la mémoire nationale de la Pologne)
- <http://www.rusi.org> - le site de Royal United Services Institute
- <http://www.securitydefenceagenda.org/> - le site de Security & Defence Agenda
- <http://www.sfpa.sk> – le site de l'Association slovaque de la politique étrangère
- <http://www.sipri.org/> - le site de Stockholm International Peace Research Institute
- <http://www.ssrn.com/> - le site des sciences sociales
- <http://www.stat.gov.pl/>- le site de Główny Urząd Statystyczny (Agence statistique de Pologne)
- <http://www.strategia.ism.org.pl/> - le site de Instytut Studiów Międzynarodowych Uniwersytet Warszawski (Institut des études internationales de l'Université de Varsovie)
- <http://www.stratisc.org/> - le site des travaux de l'Institut de Stratégie et des Conflits – Commission Française d'Histoire Militaire
- <http://www.studium.uw.edu.pl> – le site du Centre oriental de l'Université de Varsovie
- <http://www.tasr.sk/> - le site de l'Agence d'information de la République slovaque
- <http://www.tdw.org.pl/> - le site de Towarzystwo demokratyczne Wschód (Association démocratique « Est »)
- <http://www.themontrealreview.com/index.php> - le site de *The Montréal Review*
- <http://www.the-american-interest.com> - le site de la revue *The American Interest*, le bimensuel américain des affaires internationales
- <http://www.thomasmore.pl> – le site de la Fondation de Thomas More
- <http://www.tiger.edu.pl> - le site de Centrum badawcze transformacji, integracji i globalizacji (Centre des études sur la transformation, l'intégration et la globalisation)
- <http://www.time.com> – le site de *Time*, un hebdomadaire américain
- <http://www.uclouvain.be/ripc.html> - le site de la *Revue internationale de la Politique comparée*
- <http://www.ue.eu.int/>- le site du Conseil de l'Union européenne
- <http://www.ukraine-europe.org> - le site francophone consacré à l'Ukraine
- <http://www.un.org/> - le site des Nations Unies
- <http://www.unc.edu/depts/diplomat/> - le site sur la politique étrangère américaine

- <http://www.unesco.org/> - le site de l'UNESCO
- <http://www.upi.com/> - le site de United Press International
- <http://www.ure.gov.pl/> - le site de Urząd Regulacji Energetyki (Bureau de regulation de l'énergie)
- <http://www.usip.org/> - le site de United States Institute of Peace
- <http://www.vatican.va> – le site officiel du Vatican
- <http://www.visegradgroup.eu> - le site du Groupe de Visegrád
- <http://www.visegradfund.org/> - le site du Fond de Visegrád
- <http://www.visegradrevue.eu> - le site de la Revue de Visegrád
- <http://www.weao.weu.int/> - le site de Western European Armaments Organisation
- <http://www.weu.int/> - le site de l'Union de l'Europe occidentale
- <http://www.whitehouse.gov/> - le site de la Maison Blanche
- <http://www.wiez.pl/index.php> - le site de la revue *Wież* (la revue culturelle polonaise)
- <http://www.wnp.pl/> - le site économique polonais
- <http://www.wojsko-polskie.pl/> - le site de l'Armée polonaise
- <http://www.worldbank.org> – le site de la Banque mondiale
- <http://www.wp.mil.pl> - le site du Ministère de la défense nationale de la Pologne
- <http://www.wprost.pl> – le site de *Wprost*, un hebdomadaire polonais
- <http://www.wilnoteka.lt/pl> - le site des Polonais en Lituanie
- <http://www.wlodkowic.pl> - le site du Réseau des centres régionaux de l'information européenne
- <http://www.zmne.hu/> - le site de Zrinyi Miklós National Defence University à Budapest

Cartes – sources

- http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes_popups/Europe1946GF.html, [réf. 09.08.2009]
- <http://astro.temple.edu/~barbday/Europe66/resources/coldwardivisionmap1.htm>, [réf. 28.10.2009]
- CALVOCORESSI Peter, *Politique internationale 1945-2000*, Varsovie : Książka i Wiedza, 2002, 903 p.
- *Cartes-Europe*, Ministère des Affaires Étrangères de la France [en ligne]. 2000, [réf. 27.09.2009]. Disponible sur : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/jpg/Alliances_Tchecoslovaquie_France.jpg
- DRIOUX Claude Joseph, *Atlas Universel et Classique de Géographie*, Paris : E. Belin, 1881
- DUMONT Gerard-François, VERLUISE Pierre, *Atlas de l'Union européenne élargie* [Ressource électronique]. 2008, p. 10, [réf. 12.07.2012]. Disponible sur : <http://diploweb.com>
- FREEMAN Edward Augustus, *Historical Geography of Europe*, Londres: Longmans Green and co , New York: Scribner and Welford, 1903, 611 p.
- GAEBLERS Eduard, *Hand-Atlas über alle Teile der Erde*, Leipzig: Dollheimer, 1930, 80 p.
- HUNTINGTON Samuel, *Zderzenie cywilizacji i nowy kształt ładu świata (Le choc des civilisations et le nouvel ordre mondial)*, Varsovie : MUZA SA, 2008, 538 p.
- KINDERSLEY Dorling, *World History Atlas*, Londres: DK Publishing, 2008
- LACH Zbigniew, *Geografia bezpieczeństwa państw regionu środkowoeuropejskiego (La géographie de la sécurité des pays de la région centre-européenne)*, Varsovie : Ministère de la défense nationale, 2001, 204 p.
- *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1056, juillet-août 2006. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartotheque/pays-europe-centrale-orientale-2006.shtml>
- *Maps of Central Europe* [en ligne]. 1999, [réf. 21.06.2008]. Disponible sur : <http://biega.com/maps.shtml>

- MAURY Matthew Fontaine, *Maury's Manual of Geography* [en ligne]. 1901, [réf. 09.05.2008]. Disponible sur : http://alabamamaps.ua.edu/historicalmaps/europe/central_europe/central_europe.html
- REDWAY Jacques W., RUSSELL Hinman, *Natural School Geography*, New York: American Book Company [en ligne]. 1913, [réf. 19.06.2008]. Disponible sur : http://alabamamaps.ua.edu/historicalmaps/europe/central_europe/central_europe.html
- ROMER Eugeniusz, *Geograficzno-statystyczny atlas Polski (Atlas géographique et statistique de la Pologne)*, Vienne : G. Freytag und Berndt, 1916
- *Times Books*, Harper Collins Publishers [en ligne]. 2001, [réf. 25.06.2008]. Disponible sur : <http://www.historyonmaps.com/Main.html>

Matériel audio-visuel

- *La sécurité par le nombre ? L'OTAN et ses partenaires*, video de *Revue de l'OTAN* [en ligne]. 8 mai 2011. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/review/2012/Archives/FR/index.htm>
- Le film documentaire d'Alexandra CZARNECKA, *W srodku (Au milieu)*, Pologne, Télévision polonaise publique, Cracovie, 2003
- *Le nouveau Concept stratégique de l'OTAN : une exercice d'équilibrage réussie ?*, video de *Revue de l'OTAN* [en ligne]. 11 décembre 2010. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/review/2012/Archives/FR/index.htm>
- *L'OTAN et ses partenaires : des relations qui évoluent ?*, video de *Revue de l'OTAN* [en ligne]. 8 mai 2011. Disponible sur : <http://www.nato.int/docu/review/2012/Archives/FR/index.htm>
- Une émission à la télévision polonaise, le Programme II, TVP, 31 juillet 1994

ANNEXES

Liste des annexes et des sources

- I. *Traité instituant la Communauté économique européenne (CEE), Sixième partie: Dispositions générales et finales*, Rome, 1957
- II. *Acte final*, Helsinki 1975, Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- III. *Charte de Paris pour une Nouvelle Europe*, Paris, 19-21 novembre 1990
- IV. *Déclaration de Petersberg*, Union de l'Europe occidentale, Conseil des Ministres, Bonn, 19 juin 1992
- V. *Declaration on Cooperation between the Czech and Slovak Federal Republic, the Republic of Poland and the Republic of Hungary in Striving for European Integration*, Visegrad, 1991
- VI. *Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité*, Bruxelles, 12 décembre 2003
- VII. *The Bratislava Declaration of the Prime Ministers of the Czech Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Poland and the Slovak Republic on the occasion of the 20th anniversary of the Visegrad Group*, Bratislava, 15 février 2011
- VIII. *Declaration of the Visegrad Group – Responsibility for a Strong NATO*, 18 avril 2012
- IX. *Joint Communiqué of the Ministers of Defence of the Visegrad Group*, Litoměřice, 4 mai 2012
- X. *Joint Statement, Summit of the Heads of the Visegrad Group*, Prague, 22 juin 2012
- XI. *Resolution of the Senate of the Republic of Poland of 14 June 2012 on the assumption on 1 July 2012 by the Republic of Poland of the presidency of the Visegrad Group*

I. Traité instituant la Communauté économique européenne (CEE), Sixième partie:
Dispositions générales et finales, Rome, 1957

Article 210.

La Communauté a la personnalité juridique.

Article 211.

Dans chacun des États membres, la Communauté possède la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par les législations nationales ; elle peut notamment acquérir ou aliéner des biens immobiliers et mobiliers et ester en justice. A cet effet, elle est représentée par la Commission.

Article 212.

Le Conseil, statuant à l'unanimité, arrête, en collaboration avec la Commission et après consultation des autres institutions intéressées, le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de la Communauté

Après l'expiration de la quatrième année suivant l'entrée en vigueur du présent traité, ce statut et ce régime peuvent être modifiés par le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission et après consultation des autres institutions intéressées.

Article 213.

Pour l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, la Commission peut recueillir toutes informations et procéder à toutes vérifications nécessaires. dans les limites et conditions fixées par le Conseil en conformité avec les dispositions du présent traité.

Article 214.

Les membres des institutions de la Communauté, les membres des comités, ainsi que les fonctionnaires et agents de la Communauté, sont tenus, même après la cessation de leurs fonctions, de ne pas divulguer les informations qui, par leur nature, sont couvertes par le

secret professionnel, et notamment les renseignements relatifs aux entreprises et concernant leurs relations commerciales ou les éléments de leur prix de revient.

Article 215.

La responsabilité contractuelle de la Communauté est régie par la loi applicable au contrat en cause.

En matière de responsabilité non contractuelle, la Communauté doit réparer, conformément aux principes généraux communs aux droits des États membres, les dommages causés par ses institutions ou par ses agents dans l'exercice de leurs fonctions.

La responsabilité personnelle des agents envers la Communauté est réglée dans les dispositions fixant leur statut ou le régime qui leur est applicable.

Article 216.

Le siège des institutions de la Communauté est fixé du commun accord des gouvernements des États membres.

Article 217.

Le régime linguistique des institutions de la Communauté est fixé, sans préjudice des dispositions prévues dans le règlement de la Cour de justice, par le Conseil statuant à l'unanimité.

Article 218.

La Communauté jouit, sur le territoire des États membres, des immunités et privilèges nécessaires pour remplir sa mission, dans les conditions définies à un protocole séparé.

Article 219.

Les États membres s'engagent à ne pas soumettre un différend relatif à l'interprétation ou à l'application du présent traité à un mode de règlement autre que ceux prévus par celui-ci.

Article 220.

Les États membres engageront entre eux, en tant que de besoin, des négociations en vue d'assurer, en faveur de leurs ressortissants :

- la protection des personnes, ainsi que la jouissance et la protection des droits dans les conditions accordées par chaque État à ses propres ressortissants ;
- l'élimination de la double imposition à l'intérieur de la Communauté,
- la reconnaissance mutuelle des sociétés au sens de l'article 58, alinéa 2, le maintien de la personnalité juridique en cas de transfert du siège de pays en pays et la possibilité de fusion de sociétés relevant de législations nationales différentes,
- la simplification des formalités auxquelles sont subordonnées la reconnaissance et l'exécution réciproques des décisions judiciaires ainsi que des sentences arbitrales.

Article 221.

Dans un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur du présent traité, les États membres accordent le traitement national en ce qui concerne la participation financière des ressortissants des autres États membres au capital des sociétés au sens de l'article 58, sans préjudice de l'application des autres dispositions du présent traité.

Article 222.

Le présent traité ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les États membres

Article 223.

1. Les dispositions du présent traité ne font pas obstacle aux règles ci-après :

- a) aucun État membre n'est tenu de fournir des renseignements dont il estimerait la divulgation contraire aux intérêts essentiels de sa sécurité,
- b) tout État membre peut prendre les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent à la production ou au commerce d'armes, de munitions et de matériel de guerre ; ces mesures ne doivent pas altérer les

conditions de la concurrence dans le marché commun en ce qui concerne les produits non destinés à des fins spécifiquement militaires.

2. Au cours de la première année suivant l'entrée en vigueur du présent traité, le Conseil statuant à l'unanimité fixe la liste des produits auxquels les dispositions du paragraphe 1 b) s'appliquent.

3. Le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, peut apporter des modifications à cette liste.

Article 224.

Les États membres se consultent en vue de prendre en commun les dispositions nécessaires pour éviter que le fonctionnement du marché commun ne soit affecté par les mesures qu'un État membre peut être appelé à prendre en cas de troubles intérieurs graves affectant l'ordre public, en cas de guerre ou de tension internationale grave constituant une menace de guerre, ou pour faire face aux engagements contractés par lui en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Article 225.

Si des mesures prises dans les cas prévus aux articles 223 et 224 ont pour effet de fausser les conditions de la concurrence dans le marché commun, la Commission examine avec l'État intéressé les conditions dans lesquelles ces mesures peuvent être adaptées aux règles établies par le présent traité.

Par dérogation à la procédure prévue aux articles 169 et 170, la Commission ou tout État membre peut saisir directement la Cour de justice, s'il estime qu'un autre État membre fait un usage abusif des pouvoirs prévus aux articles 223 et 224. La Cour de justice statue à huis clos.

Article 226.

1. Au cours de la période de transition, en cas de difficultés graves et susceptibles de persister dans un secteur de l'activité économique ainsi que de difficultés pouvant se traduire par l'altération grave d'une situation économique régionale, un État membre peut demander à être autorisé à adopter des mesures de sauvegarde permettant de rééquilibrer la situation et d'adapter le secteur intéressé à l'économie du marché commun.

2. Sur demande de l'État intéressé, la Commission, par une procédure d'urgence, fixe sans délai les mesures de sauvegarde qu'elle estime nécessaires, en précisant les conditions et les modalités d'application.

3. Les mesures autorisées aux termes du paragraphe 2 peuvent comporter des dérogations aux règles du présent traité, dans la mesure et pour les délais strictement nécessaires pour atteindre les buts visés au paragraphe 1. Par priorité devront être choisies les mesures qui apportent le moins de perturbations au fonctionnement du marché commun.

Article 227.

1. Le présent traité s'applique au royaume de Belgique, à la République fédérale d'Allemagne, à la République française, à la République italienne, au grand-duché de Luxembourg et au royaume des Pays-Bas.

2. En ce qui concerne l'Algérie et les départements français d'outre-mer, les dispositions particulières et générales du présent traité relatives :

- à la libre circulation des marchandises ;
- à l'agriculture, à l'exception de l'article 40, paragraphe 4 ;
- à la libération des services ;
- aux règles de concurrence ;
- aux mesures de sauvegarde prévues aux articles 108, 109 et 226 ;
- aux institutions,

sont applicables dès l'entrée en vigueur du présent traité.

Les conditions d'application des autres dispositions du présent traité seront déterminées au plus tard deux ans après son entrée en vigueur, par des décisions du Conseil statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission.

Les institutions de la Communauté veilleront, dans le cadre des procédures prévues par le présent traité et notamment de l'article 226, à permettre le développement économique et social de ces régions.

3. Les pays et territoires d'outre-mer dont la liste figure à l'annexe IV du présent traité font l'objet du régime spécial d'association défini dans la quatrième partie de ce traité.

4. Les dispositions du présent traité s'appliquent aux territoires européens dont un État membre assume les relations extérieures.

Article 228.

1. Dans les cas où les dispositions du présent traité prévoient la conclusion d'accords entre la Communauté et un ou plusieurs États ou une organisation internationale, ces accords sont négociés par la Commission. Sous réserve des compétences reconnues à la Commission dans ce domaine, ils sont conclus par le Conseil, après consultation de l'Assemblée dans les cas prévus au présent traité.

Le Conseil, la Commission ou un État membre peut recueillir au préalable l'avis de la Cour de justice sur la compatibilité de l'accord envisagé avec les dispositions du présent traité. L'accord qui a fait l'objet d'un avis négatif de la Cour de justice ne peut entrer en vigueur que dans les conditions fixées selon le cas à l'article 236.

2. Les accords conclus dans les conditions fixées ci-dessus lient les institutions de la Communauté et les États membres.

Article 229.

La Commission est chargée d'assurer toutes liaisons utiles avec les organes des Nations unies, de leurs institutions spécialisées et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Elle assure en outre les liaisons opportunes avec toutes organisations internationales.

Article 230.

La Communauté établit avec le Conseil de l'Europe toutes coopérations utiles

Article 231.

La Communauté établit avec l'Organisation européenne de coopération économique une étroite collaboration dont les modalités seront fixées d'un commun accord.

Article 232.

1. Les dispositions du présent traité ne modifient pas celles du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, notamment en ce qui concerne les droits et obligations des États membres, les pouvoirs des institutions de cette Communauté et les règles posées par ce traité pour le fonctionnement du marché commun du charbon et de l'acier.

2. Les dispositions du présent traité ne dérogent pas aux stipulations du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Article 233.

Les dispositions du présent traité ne font pas obstacle à l'existence et à l'accomplissement des unions régionales entre la Belgique et le Luxembourg, ainsi qu'entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, dans la mesure où les objectifs de ces unions régionales ne sont pas atteints en application du présent traité.

Article 234.

Les droits et obligations résultant de conventions conclues antérieurement à l'entrée en vigueur du présent traité, entre un ou plusieurs États membres d'une part, et un ou plusieurs États tiers d'autre part, ne sont pas affectés par les dispositions du présent traité.

Dans la mesure où ces conventions ne sont pas compatibles avec le présent traité, le ou les États membres en cause recourent à tous les moyens appropriés pour éliminer les incompatibilités constatées. En cas de besoin, les États membres se prêtent une assistance mutuelle en vue d'arriver à cette fin, et adoptent le cas échéant une attitude commune.

Dans l'application des conventions visées au premier alinéa, les États membres tiennent compte du fait que les avantages consentis dans le présent traité par chacun des États membres font partie intégrante de l'établissement de la Communauté et sont, de ce fait, inséparablement liés à la création d'institutions communes, à l'attribution de compétences en leur faveur et à l'octroi des mêmes avantages par tous les autres États membres.

Article 235.

Si une action de la Communauté apparaît nécessaire pour réaliser, dans le fonctionnement du marché commun, l'un des objets de la Communauté, sans que le présent traité ait prévu les pouvoirs d'action requis à cet effet, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation de l'Assemblée, prend les dispositions appropriées.

Article 236.

Le gouvernement de tout État membre, ou la Commission, peut soumettre au Conseil des projets tendant à la révision du présent traité.

Si le Conseil, après avoir consulté l'Assemblée et le cas échéant la Commission, émet un avis favorable à la réunion d'une conférence des représentants des gouvernements des États membres, celle-ci est convoquée par le président du Conseil en vue d'arrêter d'un commun accord les modifications à apporter au présent traité.

Les amendements entreront en vigueur après avoir été ratifiés par tous les États membres en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives.

Article 237.

Tout État européen peut demander à devenir membre de la Communauté. Il adresse sa demande au Conseil, lequel, après avoir pris l'avis de la Commission, se prononce à l'unanimité.

Les conditions de l'admission et les adaptations du présent traité que celle-ci entraîne font l'objet d'un accord entre les États membres et l'État demandeur. Cet accord est soumis à la ratification par tous les États contractants, en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives.

Article 238.

La Communauté peut conclure avec un État tiers, une union d'États ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières.

Ces accords sont conclus par le Conseil agissant à l'unanimité et après consultation de l'Assemblée.

Lorsque ces accords impliquent des amendements au présent traité, ces derniers doivent être préalablement adoptés selon la procédure prévue à l'article 236.

Article 239.

Les protocoles qui, du commun accord des États membres, seront annexés au présent traité, en font partie intégrante.

Article 240.

Le présent traité est conclu pour une durée illimitée.

Mise en place des institutions

Article 241.

Le Conseil se réunit dans un délai d'un mois à compter de l'entrée en vigueur du traité.

Article 242.

le Conseil prend toutes dispositions utiles pour constituer le Comité économique et social dans un délai de trois mois à compter de sa première réunion.

Article 243.

L'Assemblée se réunit dans un délai de deux mois à compter de la première réunion du Conseil, sur convocation du président de celui-ci, pour élire son bureau et élaborer son règlement intérieur. Jusqu'à l'élection du bureau, elle est présidée par le doyen d'âge.

Article 244.

La Cour de justice entre en fonctions dès la nomination de ses membres. La première désignation du président est faite pour trois ans dans les mêmes conditions que celles des membres.

La Cour de justice établit son règlement de procédure dans un délai de trois mois à compter de son entrée en fonctions.

La Cour de justice ne peut être saisie qu'à partir de la date de publication de ce règlement. Les délais d'introduction des recours ne courent qu'à compter de cette même date.

Dès sa nomination, le président de la Cour de justice exerce les attributions qui lui sont confiées par le présent traité.

Article 245.

La Commission entre en fonctions et assume les charges qui lui sont confiées par le présent traité dès la nomination de ses membres.

Dès son entrée en fonctions, la Commission procède aux études et établit les liaisons nécessaires à l'établissement d'une vue d'ensemble de la situation économique de la Communauté.

Article 246.

1. Le premier exercice financier s'étend de la date d'entrée en vigueur du traité jusqu'au 31 décembre suivant. Toutefois, cet exercice s'étend jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle de l'entrée en vigueur du traité, si celle-ci se situe au cours du deuxième semestre.

2. Jusqu'à l'établissement du budget applicable au premier exercice, les États membres font à la Communauté des avances sans intérêts, qui viennent en déduction des contributions financières afférentes à l'exécution de ce budget.

3. Jusqu'à l'établissement du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents de la Communauté, prévus à l'article 212, chaque institution recrute le personnel nécessaire et conclut à cet effet des contrats de durée limitée.

Chaque institution examine avec le Conseil les questions relatives au nombre, à la rémunération et à la répartition des emplois.

Dispositions finales

Article 247.

Le présent traité sera ratifié par les Hautes Parties contractantes en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification seront déposés auprès du gouvernement de la République italienne.

Le présent traité entrera en vigueur le premier jour du mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification de l'État signataire qui procédera le dernier à cette formalité. Toutefois, si ce dépôt a lieu moins de quinze jours avant le début du mois suivant, l'entrée en vigueur du traité est reportée au premier jour du deuxième mois suivant la date de ce dépôt.

Article 248.

Le présent traité, rédigé en un exemplaire unique, en langue allemande, en langue française, en langue italienne et en langue néerlandaise, les quatre textes faisant également foi, sera déposé dans les archives du gouvernement de la République italienne qui remettra une copie certifiée conforme à chacun des gouvernements des autres États signataires.

En foi de quoi, les plénipotentiaires soussignés ont apposé leurs signatures au bas du présent traité.

Fait à Rome le vingt-cinq mars mil neuf cent cinquante-sept

II. Acte final, Helsinki 1975, Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE ACTE FINAL

HELSINKI 1975

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ouverte le 3 juillet 1973 à Helsinki et poursuivie à Genève du 18 septembre 1973 au 21 juillet 1975, a été menée à son terme à Helsinki le 1er août 1975 par les Hauts Représentants de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande, des Etats-Unis d'Amérique, d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, du Canada, de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Liechtenstein, du Luxembourg, de Malte, de Monaco, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, du Saint-Siège, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Yougoslavie.

Le Secrétaire général des Nations Unies s'est adressé aux participants, en qualité d'hôte d'honneur, pendant les phases d'ouverture et de clôture de la Conférence. Le Directeur général de l'UNESCO et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies ont présenté des contributions lors de la deuxième phase de la Conférence.

Au cours des réunions de la deuxième phase de la Conférence, des contributions ont été faites également sur divers points de l'ordre du jour par les représentants des Etats méditerranéens non participants suivants : République algérienne démocratique et populaire, République arabe d'Égypte, Israël, Royaume du Maroc, République arabe syrienne, Tunisie. Animés par la volonté politique, dans l'intérêt des peuples, d'améliorer et d'intensifier leurs relations, de contribuer en Europe à la paix, à la sécurité, à la justice et à la coopération, ainsi qu'au rapprochement entre eux et avec les autres Etats du monde,

Déterminés en conséquence à donner plein effet aux résultats de la Conférence et à assurer le bénéfice découlant de ces résultats entre leurs Etats et dans toute l'Europe et, par là, à élargir, approfondir et à rendre continu et durable le cours de la détente, Les Hauts Représentants des Etats participants ont solennellement adopté ce qui suit :

Questions relatives à la sécurité en Europe

Les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe,

Réaffirmant que leur objectif est de contribuer à l'amélioration de leurs relations mutuelles et d'assurer des conditions dans lesquelles les peuples puissent vivre dans un état de paix véritable et durable à l'abri de toute menace ou atteinte à leur sécurité;

Convaincus de la nécessité de déployer des efforts pour faire de la détente un processus tout à la fois continu, de plus en plus viable et global, de portée universelle, et convaincus que la mise en oeuvre des résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constituera une contribution majeure à ce processus;

Considérant que la solidarité entre les peuples aussi bien que le dessein commun qui anime les Etats participants dans la réalisation des objectifs énoncés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, devraient mener au développement entre eux de relations meilleures et plus étroites dans tous les domaines, de façon à surmonter la confrontation issue de la nature de leurs relations passées, et à parvenir à une meilleure compréhension mutuelle;

Conscients de leur histoire commune et reconnaissant que l'existence d'éléments communs dans leurs traditions et leurs valeurs, peut les aider à développer leurs relations, et désireux de rechercher, en tenant pleinement compte de l'originalité et de la diversité de leurs positions et de leurs vues, des possibilités d'unir leurs efforts afin de surmonter la méfiance et d'accroître la confiance, de résoudre les problèmes qui les séparent et de coopérer dans l'intérêt de l'humanité;

Reconnaissant l'indivisibilité de la sécurité en Europe ainsi que leur intérêt commun dans le développement de la coopération entre eux et partout en Europe et exprimant leur intention de poursuivre leurs efforts en conséquence;

Reconnaissant le lien étroit qui existe entre la paix et la sécurité en Europe et dans le monde entier et conscients de la nécessité pour chacun d'entre eux d'apporter sa contribution au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales ainsi qu'à la promotion des droits fondamentaux, du progrès économique et social et du bien-être de tous les peuples; *Ont adopté ce qui suit :*

1.

a) **Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants**

Les Etats participants,

Réaffirmant leur engagement en faveur de la paix, de la sécurité et de la justice ainsi que du développement continu des relations amicales et de la coopération ;

Reconnaissant que cet engagement, qui reflète les intérêts et les aspirations des peuples, constitue pour chaque Etat participant une responsabilité présente et future rehaussée par les expériences du passé;

Réaffirmant, pour autant qu'ils sont membres des Nations Unies et en accord avec les buts et les principes des Nations Unies, leur appui total et actif à l'Organisation des Nations Unies et au renforcement de son rôle et de son efficacité pour consolider la paix, la sécurité et la justice internationales et pour faire avancer le règlement des problèmes internationaux ainsi que pour développer les relations amicales et la coopération entre les Etats;

Exprimant leur adhésion commune aux principes qui sont énoncés ci-dessous et qui sont conformes à la Charte des Nations Unies, ainsi que leur volonté commune d'agir, dans l'application de ces principes, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;

Déclarent qu'ils sont résolus à respecter et à mettre en pratique, chacun d'entre eux dans ses relations avec tous les autres Etats participants, indépendamment de leur système politique, économique ou social ainsi que de leur dimension, de leur situation géographique ou de leur niveau de développement économique, les principes suivants, tous d'une importance primordiale, qui régissent leurs relations mutuelles :

I. Egalité souveraine, respect des droits inhérents à la souveraineté

Les Etats participants respectent mutuellement leur égalité souveraine et leur individualité ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et englobés dans celle-ci, y compris, en particulier, le droit de chaque Etat à l'égalité juridique, à l'intégrité territoriale, à la liberté et à l'indépendance politique. Ils respectent aussi le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, social, économique et culturel ainsi que celui de déterminer ses lois et ses règlements.

Dans le cadre du droit international, tous les Etats participants ont des droits et devoirs égaux. Ils respectent le droit de chacun d'entre eux de définir et de conduire à son gré ses relations avec les autres Etats conformément au droit international et dans l'esprit de la présente

Déclaration. Ils considèrent que leurs frontières peuvent être modifiées, conformément au droit international, par des moyens pacifiques et par voie d'accord. Ils ont aussi le droit d'appartenir ou de ne pas appartenir à des organisations internationales, d'être partie ou non à des traités bilatéraux ou multilatéraux, y compris le droit d'être partie ou non à des traités d'alliance ; ils ont également le droit à la neutralité.

II. Non-recours à la menace ou à l'emploi de la force

Les Etats participants s'abstiennent dans leurs relations mutuelles, ainsi que dans leurs relations internationales en général, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies et la présente Déclaration. Aucune considération ne peut être invoquée pour servir à justifier le recours à la menace ou à l'emploi de la force en violation de ce principe.

En conséquence, les Etats participants s'abstiennent de tout acte constituant une menace d'emploi de la force ou un recours direct ou indirect à la force contre un autre Etat participant. De même ils s'abstiennent de toute manifestation de force visant à faire renoncer un autre Etat participant au plein exercice de ses droits souverains. De même, ils s'abstiennent aussi dans leurs relations mutuelles de tout acte de représailles par la force. Aucune menace ou aucun emploi de la force de ce genre ne sera utilisé comme un moyen de résoudre les différends, ou les questions qui pourraient entraîner des différends entre eux.

III. Inviolabilité des frontières

Les Etats participants tiennent mutuellement pour inviolables toutes leurs frontières ainsi que celles de tous les Etats d'Europe et s'abstiennent donc maintenant et à l'avenir de tout attentat contre ces frontières. En conséquence, ils s'abstiennent aussi de toute exigence ou de tout acte de mainmise sur tout ou partie du territoire d'un autre Etat participant.

IV. Intégrité Territoriale des Etats

Les Etats participants respectent l'intégrité territoriale de chacun des autres Etats participants. En conséquence, ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies contre l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou l'unité de tout Etat participant, et en particulier de toute action de ce genre représentant une menace ou un emploi de la force.

De même, les Etats participants s'abstiennent chacun de faire du territoire de l'un d'entre eux l'objet d'une occupation militaire ou d'autres mesures comportant un recours direct ou indirect à la force contrevenant au droit international, ou l'objet d'une acquisition au moyen de telles mesures ou de la menace de telles mesures. Aucune occupation ou acquisition de cette nature ne sera reconnue comme légale.

V. Règlement pacifique des différends

Les Etats participants règlent les différends entre eux par des moyens pacifiques de manière à ne pas mettre en danger la paix et la sécurité internationales et la justice. Ils s'efforcent, de bonne foi et dans un esprit de coopération, d'aboutir à une solution rapide et équitable, sur la base du droit international.

A cette fin, ils ont recours à des moyens tels que la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire ou à d'autres moyens pacifiques de leur choix, y compris toute procédure de règlement convenue préalablement aux différends auxquels ils sont parties.

Au cas où elles ne parviennent pas à une solution par l'un des moyens pacifiques cidessus, les parties à un différend continuent de rechercher un moyen, convenu mutuellement, de résoudre pacifiquement le différend.

Les Etats participants, parties à un différend entre eux, ainsi que les autres Etats participants, s'abstiennent de tout acte qui pourrait aggraver la situation au point de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales et rendre ainsi plus difficile le règlement pacifique du différend.

VI. Non-intervention dans les affaires intérieures

Les Etats participants s'abstiennent de toute intervention, directe ou indirecte, individuelle ou collective, dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence nationale d'un autre Etat participant, quelles que soient leurs relations mutuelles. Ils s'abstiennent en conséquence de toute forme d'intervention armée ou de la menace d'une telle intervention contre un autre Etat participant.

Ils s'abstiennent de même, en toutes circonstances, de tout autre acte de contrainte militaire ou politique, économique ou autre, visant à subordonner à leur propre intérêt l'exercice par un autre Etat participant des droits inhérents à sa souveraineté et à obtenir ainsi un avantage quelconque.

Ils s'abstiennent en conséquence, entre autres, d'aider directement ou indirectement des activités terroristes ou des activités subversives ou autres visant au renversement violent du régime d'un autre Etat participant.

VII. Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction

Les Etats participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Ils favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral. Dans ce cadre, les Etats participants reconnaissent et respectent la liberté de l'individu de professer et pratiquer, seul ou en commun, une religion ou une conviction en agissant selon les impératifs de sa propre conscience.

Les Etats participants sur le territoire desquels existent des minorités nationales respectent le droit des personnes appartenant à ces minorités à l'égalité devant la loi, leur donnent l'entière possibilité de jouir effectivement des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, de cette manière, protègent leurs intérêts légitimes dans ce domaine.

Les Etats participants reconnaissent l'importance universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont le respect est un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre eux, comme entre tous les Etats.

Ils respectent constamment ces droits et libertés dans leurs relations mutuelles et s'efforcent conjointement et séparément, y compris en coopération avec les Nations Unies, d'en promouvoir le respect universel et effectif.

Ils confirment le droit de l'individu de connaître ses droits et devoirs dans ce domaine et d'agir en conséquence.

Dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les Etats participants agissent conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils s'acquittent également de leurs obligations telles qu'elles sont énoncées dans les déclarations et accords internationaux dans ce domaine, y compris entre autres les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, par lesquels ils peuvent être liés.

VIII. Egalité de droits des peuples et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Les Etats participants respectent l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats.

En vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, tous les peuples ont toujours le droit, en toute liberté, de déterminer, lorsqu'ils le désirent et comme ils le désirent, leur statut politique interne et externe, sans ingérence extérieure, et de poursuivre à leur gré leur développement politique, économique, social et culturel.

Les Etats participants réaffirment l'importance universelle du respect et de l'exercice effectif par les peuples de droits égaux et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, pour le développement de relations amicales entre eux de même qu'entre tous les Etats; ils rappellent également l'importance de l'élimination de toute violation de ce principe, quelque forme qu'elle prenne.

IX. Coopération entre les Etats

Les Etats participants développent leur coopération, mutuellement et avec tous les Etats, dans tous les domaines, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. En développant leur coopération, les Etats participants attachent une importance particulière aux domaines tels qu'ils sont établis dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, chacun d'entre eux apportant sa contribution dans des conditions de pleine égalité.

Ils s'efforcent, en développant leur coopération sur un pied d'égalité, de faire progresser la compréhension et la confiance mutuelles, les relations amicales et de bon voisinage entre eux, la paix internationale, la sécurité et la justice. Ils s'efforcent également, en développant leur coopération, d'améliorer le bien-être des peuples et de contribuer à la satisfaction de leurs aspirations grâce, entre autres, aux avantages résultant d'une connaissance mutuelle accrue et des progrès et réalisations dans les domaines d'ordre économique, scientifique, technologique, social, culturel et humanitaire. Ils prennent des mesures propres à créer des conditions permettant de rendre ces avantages accessibles à tous; ils prennent en considération l'intérêt de tous dans la réduction des différences entre les niveaux de développement économique, et notamment l'intérêt des pays en voie de développement du monde entier.

Ils confirment que les gouvernements, les institutions, les organisations et les personnes ont un rôle propre et positif à jouer en contribuant à atteindre ces objectifs de leur coopération.

Ils s'efforcent, en accroissant leur coopération dans le sens indiqué ci-dessus, de développer des relations plus étroites entre eux sur une base améliorée et plus durable dans l'intérêt des peuples.

X. Exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international

Les Etats participants doivent s'acquitter de bonne foi des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, tant des obligations qui découlent des principes et règles généralement reconnus du droit international que des obligations résultant de traités ou autres accords, en conformité avec le droit international, auxquels ils sont parties. Dans l'exercice de leurs droits souverains, dont le droit de déterminer leurs lois et règlements, ils se conforment à leurs obligations juridiques en droit international; en outre, ils tiennent dûment compte des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les appliquent.

Les Etats participants confirment qu'en cas de conflit entre les obligations des membres des Nations Unies en vertu de la Charte des Nations Unies et leurs obligations en vertu de tout traité ou autre accord international, leurs obligations en vertu de la Charte prévaudront, conformément à l'article 103 de la Charte des Nations Unies.

Tous les principes énoncés ci-dessus sont dotés d'une importance primordiale et en conséquence ils s'appliquent également et sans réserve, chacun d'entre eux s'interprétant en tenant compte des autres.

Les Etats participants expriment leur détermination de respecter et d'appliquer pleinement ces principes, tels qu'ils sont énoncés dans la présente Déclaration, sous tous leurs aspects, dans leurs rapports mutuels et dans leur coopération, afin d'assurer à chaque Etat participant les avantages résultant du respect et de l'application de ces principes par tous.

Les Etats participants, tenant dûment compte des principes ci-dessus et, en particulier, de la première phrase du dixième principe, « Exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international », constatent que la présente Déclaration n'affecte pas leurs droits et obligations, non plus que les traités et autres accords et arrangements correspondants.

Les Etats participants expriment la conviction que le respect de ces principes favorisera le développement de relations normales et amicales, ainsi que le progrès de la coopération

entreeux dans tous les domaines. Ils expriment également la conviction que le respect de ces principes encouragera le développement de contacts politiques entre eux, ce qui en retourcontribuerait à une meilleure compréhension mutuelle de leurs positions et de leurs vues.

Les Etats participants déclarent qu'ils ont l'intention de s'inspirer des principes contenus dans la présente Déclaration dans leurs relations avec tous les autres Etats.

b) Questions concernant la mise en pratique de certains des principes énoncés ci-dessus

i) Les Etats participants,

Réaffirmant qu'ils respecteront et rendront effectif le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et convaincus de la nécessité d'en faire une norme effective de la vie internationale.

Déclarent qu'ils sont résolus à respecter et à mettre en oeuvre, dans leurs relations mutuelles, entre autres, les dispositions suivantes qui sont conformes à la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants :

- Donner effet et expression, par toutes les voies et formes qu'ils estiment appropriées, au devoir de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre eux.
- S'abstenir de tout emploi des forces armées incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et les dispositions de la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants, contre un autre Etat participant, en particulier de l'invasion ou de l'attaque de son territoire.
- S'abstenir de toute manifestation de force visant à faire renoncer un autre Etat participant au plein exercice de ses droits souverains.
- S'abstenir de tout acte de contrainte économique destiné à subordonner à leurs propres intérêts l'exercice par un autre Etat participant des droits inhérents à sa souveraineté et s'assurer ainsi des avantages de quelque nature que ce soit.
- Prendre des mesures effectives qui, par leur portée et leur nature, constituent des étape vers l'objectif final d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.
- Promouvoir, par tous les moyens que chacun d'entre eux estime appropriés, un climat de confiance et de respect entre les peuples en harmonie avec leur devoir de s'abstenir de la propagande en faveur de guerres d'agression ou de toute menace ou de tout emploi de la force incompatible avec les buts des Nations Unies et la

Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants, contre un autre Etat participant.

- Déployer tous les efforts pour régler exclusivement par des moyens pacifiques tout différend entre eux, dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Europe, et pour rechercher avant tout une solution par les moyens pacifiques énoncés à l'article 33 de la Charte des Nations Unies. Ne recourir à aucune action pouvant faire obstacle au règlement pacifique des différends entre les Etats participants.

ii) Les Etats participants,

Réaffirmant leur détermination de régler leurs différends comme énoncé dans le Principe du règlement pacifique des différends;

Convaincus que le règlement pacifique des différends est un complément du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, tous deux étant des éléments essentiels bien que non exclusifs du maintien et de la consolidation de la paix et de la sécurité;

Désireux de renforcer et d'améliorer les méthodes à leur disposition pour le règlement pacifique des différends;

1. Sont résolus à poursuivre l'examen et l'élaboration d'une méthode généralement acceptable de règlement pacifique des différends visant à compléter les méthodes existantes, et à continuer à cette fin à travailler sur le « Projet de convention instituant un système européen de règlement pacifique des différends » présenté par la Suisse lors de la deuxième phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que sur d'autres propositions s'y rapportant et tendant à l'élaboration d'une telle méthode.

2. Décident qu'une réunion d'experts de tous les Etats participants sera convoquée, à l'invitation de la Suisse, pour remplir le mandat décrit au paragraphe 1 ci-dessus, dans le cadre et selon les procédures des suites de la Conférence arrêtés au chapitre Suites de la Conférence

3. Cette réunion d'experts se tiendra après la réunion des Représentants désignés par les Ministres des affaires étrangères des Etats participants, prévue au chapitre « Suites de la Conférence » pour 1977; les résultats des travaux de cette réunion d'experts seront soumis aux gouvernements.

2.

Document sur les mesures de confiance et certains aspects de la sécurité et du désarmement Les Etats participants,

Désireux d'éliminer les causes de tension qui peuvent exister entre eux et de contribuer ainsi à renforcer la paix et la sécurité dans le monde;

Déterminés à renforcer la confiance entre eux et à contribuer ainsi à accroître la stabilité et la sécurité en Europe;

Déterminés en outre à s'abstenir dans leurs relations mutuelles, ainsi que dans leurs relations internationales en général, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies et la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants adoptée dans le présent Acte final;

Reconnaissant la nécessité de contribuer à réduire les risques de conflit armé et de malentendus ou d'appréciations erronées concernant les activités militaires qui pourraient susciter de l'inquiétude, notamment lorsque les Etats participants ne disposent pas en temps utile d'indications claires sur la nature de ces activités;

Tenant compte de considérations ayant trait aux efforts visant à diminuer la tension et à promouvoir le désarmement;

Reconnaissant que l'échange par invitation d'observateurs à des manoeuvres militaires aidera à favoriser les contacts et la compréhension mutuelle;

Ayant examiné la question de la notification préalable des mouvements militaires d'envergure dans le contexte du renforcement de la confiance;

Reconnaissant qu'il existe d'autres moyens par lesquels chaque Etat peut contribuer plus largement à atteindre les objectifs communs;

Convaincus de l'importance politique de la notification préalable des manoeuvres militaires d'envergure pour favoriser l'entente mutuelle, renforcer la confiance, la stabilité et la sécurité;

Engageant chacun leur responsabilité dans la poursuite de ces objectifs et dans l'application de cette mesure selon les critères et modalités agréés, ceci étant essentiel à la réalisation de ces objectifs;

Reconnaissant que cette mesure résultant d'une décision politique repose sur une base volontaire;

Ont adopté ce qui suit :

I

Notification préalable des manoeuvres militaires d'envergure

Ils donneront notification de leurs manoeuvres militaires d'envergure à tous les autres Etats participants, par les voies diplomatiques habituelles, conformément aux dispositions suivantes:

Notification sera donnée des manoeuvres militaires d'envergure comprenant au total plus de 25 000 hommes des formations terrestres, manoeuvrant indépendamment ou, éventuellement, en liaison avec tout élément aérien ou naval (dans ce contexte, l'expression « formations terrestres » couvre les unités amphibies ou aéroportées). Dans le cas de manoeuvres amphibies ou aéroportées indépendantes, ou de manoeuvres combinées englobant de telles unités, les effectifs de ces unités seront également compris dans ce total. En outre, dans le cas de manoeuvres combinées pour lesquelles le total convenu n'est pas atteint mais qui mettent en jeu des forces terrestres associées à des unités amphibies ou aéroportées - ou les deux à la fois - importantes en nombre, notification pourra également être donnée.

Notification sera donnée des manoeuvres militaires d'envergure qui se dérouleront sur le territoire, en Europe, de tout Etat participant ainsi que, le cas échéant, dans la zone maritime ou dans l'espace aérien voisins.

Dans le cas où le territoire d'un Etat participant s'étend au-delà de l'Europe, la notification préalable ne sera nécessaire que pour les manoeuvres se déroulant à l'intérieur d'une zone de 250 kilomètres de profondeur à partir de la frontière qui fait face à tout autre Etat européen participant ou qui est commune à l'un et à l'autre, l'Etat participant n'étant toutefois pas tenu à notification dans les cas où cette zone est aussi contiguë à une frontière qui fait face à un Etat non européen non participant ou qui est commune à l'un et à l'autre.

Notification sera donnée 21 jours au moins avant le début des manoeuvres, ou bien, si les manoeuvres sont décidées moins longtemps à l'avance, le plus tôt possible avant la date de leur commencement.

La notification contiendra des renseignements portant sur le nom, s'il y a lieu, le but général de la manoeuvre, les Etats qui y sont impliqués, la catégorie ou les catégories et l'importance numérique des forces engagées, la zone intéressée et le calendrier estimatif des manoeuvres. Les Etats participants fourniront également, si possible, d'autres renseignements pertinents, concernant notamment les éléments constitutifs des forces engagées et la période d'engagement de ces forces.

Notification préalable d'autres manoeuvres militaires

Les Etats participants reconnaissent qu'ils peuvent contribuer davantage à renforcer la confiance et à accroître la sécurité et la stabilité, et qu'à cette fin ils peuvent également donner

notification de manoeuvres militaires de moindre envergure aux autres Etats participants, en particulier à ceux qui se trouvent à proximité de la zone de telles manoeuvres.

A cette même fin, les Etats participants reconnaissent aussi qu'ils peuvent donner notification d'autres manoeuvres militaires menées par eux.

Echange d'observateurs

Les Etats participants inviteront d'autres Etats participants, volontairement et sur une base bilatérale, dans un esprit de réciprocité et de bonne volonté à l'égard des autres Etats participants, à envoyer des observateurs aux manoeuvres militaires.

L'Etat invitant déterminera dans chaque cas le nombre des observateurs, les modalités et les conditions de leur participation, et donnera d'autres renseignements s'il le juge utile. Il offrira les services et l'hospitalité appropriés.

L'invitation sera adressée aussi longtemps à l'avance que cela peut se faire, par les voies diplomatiques habituelles.

Notification préalable de mouvements militaires d'envergure

Conformément aux Recommandations finales des Consultations de Helsinki, les Etats participants ont étudié la question de la notification préalable des mouvements militaires d'envergure à titre de mesure destinée à renforcer la confiance.

En conséquence, les Etats participants reconnaissent qu'ils peuvent notifier leurs mouvements militaires d'envergure, à leur propre discrétion et en vue de contribuer à renforcer la confiance.

Dans le même esprit, les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe continueront d'étudier la question de la notification préalable des mouvements militaires d'envergure, en tenant compte, en particulier, de l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre des mesures exposées dans le présent document.

Autres mesures destinées à renforcer la confiance

Les Etats participants reconnaissent qu'il existe d'autres moyens qui permettent de tendre vers leurs objectifs communs.

En particulier, compte dûment tenu de la réciprocité, et en vue d'une meilleure compréhension mutuelle, ils encourageront les échanges, sur invitation, de personnel militaire, y compris les visites de délégations militaires.

Afin d'apporter une contribution plus complète à la poursuite de leur objectif commun qui est le renforcement de la confiance, les Etats participants, lorsqu'ils exerceront leurs activités militaires dans la zone couverte par les dispositions relatives à la notification préalable des

manoeuvres militaires d'envergure, tiendront dûment compte de cet objectif et le respecteront. Ils reconnaissent également que l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre des dispositions exposées ci-dessus pourrait permettre, au prix de nouveaux efforts, de développer et d'étendre les mesures destinées à renforcer la confiance.

II

Questions relatives au désarmement

Les Etats participants reconnaissent l'intérêt que présentent, pour eux tous, les efforts tendant à diminuer les risques de confrontation militaire et à promouvoir le désarmement, qui ont pour objet de compléter la détente politique en Europe et de renforcer leur sécurité. Ils sont convaincus de la nécessité de prendre, dans ces domaines, des mesures effectives qui, par leur portée et leur nature, constituent des étapes permettant de parvenir finalement à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et effectif, et qui devraient aboutir au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

III

Considérations générales

Ayant examiné les vues qui ont été exprimées sur divers sujets relatifs au renforcement de la sécurité en Europe par des efforts conjoints visant à promouvoir la détente et le désarmement, les Etats participants, lorsqu'ils seront engagés dans de tels efforts, s'inspireront notamment, dans ce contexte, des considérations essentielles qui suivent :

- La nature complémentaire des aspects politiques et militaires de la sécurité;
- La relation mutuelle qui existe entre la sécurité de chaque Etat participant et la sécurité en Europe dans son ensemble, ainsi que la relation, dans le contexte plus large de la sécurité mondiale, entre la sécurité en Europe et la sécurité dans la région méditerranéenne;
- Le respect des intérêts de sécurité de tous les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, inhérents à leur égalité souveraine;
- L'importance qui s'attache à ce que les participants à de telles négociations fassent en sorte que les informations relatives au développement, au progrès et aux résultats de celles-ci soient fournies, sur une base appropriée, à d'autres Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et, en retour, l'intérêt justifié pour chacun de ceux-ci que ses vues soient prises en considération.

Coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement Les Etats participants,

Convaincus que leurs efforts pour développer la coopération dans les domaines du commerce, de l'industrie, de la science et de la technique, de l'environnement et dans d'autres secteurs de l'activité économique contribuent au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier,

Reconnaissant que la coopération dans ces domaines stimulerait le progrès économique et social et l'amélioration des conditions de la vie,

Conscients de la diversité de leurs systèmes économiques et sociaux,

Réaffirmant leur volonté d'intensifier une telle coopération les uns avec les autres, quels que soient leurs systèmes,

Reconnaissant qu'une telle coopération, en tenant compte des différents niveaux de développement économique, peut être développée, sur la base d'égalité et de satisfaction mutuelle des partenaires, et de réciprocité permettant, dans l'ensemble, une répartition équitable des avantages et des obligations d'ampleur comparable, dans le respect des accords bilatéraux et multilatéraux,

Tenant compte des intérêts des pays en voie de développement du monde entier, y compris ceux d'entre les pays participants tant qu'ils se trouvent en voie de développement du point de vue économique; réaffirmant leur volonté de coopérer pour la réalisation des buts et objectifs établis par les organes appropriés des Nations Unies dans les documents pertinents concernant le développement, étant entendu que chacun des Etats participants maintient les positions qu'il a prises à leur sujet; accordant une attention particulière aux pays les moins développés,

Convaincus que l'interdépendance économique mondiale croissante requiert un accroissement des efforts communs et efficaces en vue de résoudre les principaux problèmes économiques du monde, tels que l'alimentation, l'énergie, les produits de base. les problèmes monétaires et financiers, et par conséquent fait ressortir le besoin qu'il y a à promouvoir des relations économiques internationales stables et équitables, contribuant par là au développement économique continu et diversifié de tous les pays,

Ayant pris en considération le travail déjà entrepris par les organisations internationales compétentes et désirant tirer parti des possibilités offertes par ces organisations, en particulier par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, afin de donner effet aux dispositions des documents finals de la Conférence,

Considérant que les orientations générales et les recommandations concrètes contenues dans les textes ci-après sont destinées à promouvoir davantage le développement de leurs relations économiques mutuelles, et convaincus que leur coopération dans ce domaine devrait se faire

dans le plein respect des principes gouvernant les relations entre les Etats participants, tels qu'ils sont énoncés dans le document correspondant,

Ont adopté ce qui suit :

I. Échanges commerciaux

Dispositions générales

Les Etats participants,

Conscients du rôle grandissant du commerce international comme l'un des facteurs les plus importants de la croissance économique et du progrès social,

Reconnaissant que le commerce représente un secteur essentiel de leur coopération, et ayant à l'esprit que les dispositions contenues dans le préambule ci-dessus s'appliquent en particulier dans ce domaine,

Considérant que le volume et la structure des échanges commerciaux entre les Etats participants ne correspondent pas dans tous les cas aux possibilités qui sont offertes par le niveau présent de leur développement économique, scientifique et technologique, sont résolus à promouvoir, sur la base des modalités de leur coopération économique, l'expansion de leurs échanges mutuels de biens et de services, et à assurer des conditions favorables à un tel développement; reconnaissent les effets bénéfiques qui peuvent résulter de l'application du traitement de la nation la plus favorisée, pour le, développement des échanges; encourageront l'expansion des échanges sur une base multilatérale aussi large que possible en s'efforçant ainsi d'utiliser les diverses possibilités économiques et commerciales; reconnaissent l'importance des accords bilatéraux et multilatéraux intergouvernementaux et autres accords pour le développement à long terme des échanges commerciaux; notent l'importance des questions monétaires et financières pour le développement du commerce international, et veilleront à les traiter avec le souci de contribuer à l'expansion continue des échanges; s'efforceront de réduire ou d'éliminer progressivement les obstacles de toute nature au développement des échanges commerciaux; favoriseront la croissance continue du commerce tout en évitant dans la mesure du possible de brusques fluctuations dans leurs échanges; considèrent que leurs échanges pour les divers produits doivent être effectués de manière telle qu'ils ne provoquent pas ou ne menacent pas de provoquer un préjudice grave — le cas échéant, une désorganisation de marché — dans les marchés intérieurs de ces produits, et en particulier au détriment des producteurs de produits similaires ou directement concurrents du pays importateur; en ce qui concerne la notion de désorganisation du marché, il est entendu

qu'elle ne saurait être invoquée contrairement aux dispositions pertinentes de leurs accords internationaux; s'ils recourent à des mesures de sauvegarde, ils le feront en conformité avec leurs engagements en la matière découlant des accords internationaux auxquels ils sont parties et tiendront compte des intérêts des parties directement concernées; accorderont l'attention voulue aux mesures visant à la promotion des échanges et à la diversification de leur composition; notent que la croissance et la diversification des échanges contribueraient à l'élargissement des possibilités de choix de produits; considèrent opportun de créer des conditions favorables à la participation de sociétés, organisations et entreprises au développement du commerce.

Facilités et contacts d'affaires

Les Etats participants,

Conscients de l'importance de la contribution que l'amélioration des contacts d'affaires et le renforcement de la confiance dans les relations d'affaires qui en résulte pourraient apporter au développement des relations économiques et commerciales. prendront les mesures propres à améliorer encore les conditions permettant le développement des contacts entre représentants d'organismes officiels, des diverses organisations, entreprises, firmes et banques intéressées au commerce extérieur, en particulier, lorsque cela est utile, entre vendeurs et utilisateurs de produits et de services, en vue d'étudier les possibilités commerciales, de conclure des contrats, de veiller à leur exécution et d'assurer les services après-vente; encourageront les organismes, entreprises et firmes intéressés au commerce extérieur à prendre les mesures propres à accélérer la conduite des pourparlers d'affaires; prendront, en outre, des mesures visant à améliorer les conditions de travail des représentants des organismes, entreprises, firmes et banques étrangers intéressés au commerce extérieur, en particulier comme suit :

- en fournissant les informations nécessaires, y compris les informations sur la législation et les procédures relatives à l'établissement de représentations permanentes par les organismes mentionnés ci-dessus et au fonctionnement de ces représentations permanentes;
- en examinant aussi favorablement que possible les demandes d'établissement de représentations permanentes et de bureaux à cet effet, y compris le cas échéant, l'ouverture de bureaux communs à deux ou plusieurs firmes;
- en encourageant la fourniture, à des conditions aussi favorables que possible et égales pour tous les représentants des organismes mentionnés ci-dessus, de logements dans les hôtels, de moyens de communication et autres services dont ils

ont normalement besoin, de même que de locaux commerciaux et résidentiels adéquats pour l'exercice des activités des représentations permanentes; reconnaissent l'importance de telles mesures pour encourager une participation plus large des petites et moyennes entreprises aux échanges commerciaux entre les Etats participants.

Information économique et commerciale

Les Etats participants,

Conscients du rôle croissant de l'information économique et commerciale dans le développement du commerce international,

Considérant que l'information économique devrait être de nature à assurer une prospection commerciale appropriée et à permettre l'élaboration de prévisions à moyen et à long terme, contribuant ainsi à l'établissement de courants continus d'échanges et à une meilleure utilisation des possibilités du commerce,

Se déclarant prêts à améliorer la qualité et à accroître la quantité et la diffusion de l'information économique et des informations administratives pertinentes,

Estimant que la valeur sur le plan international des informations statistiques dépend dans une mesure considérable de la possibilité de les comparer, favoriseront la publication et la diffusion des informations économiques et commerciales à des intervalles réguliers et dans les meilleurs délais notamment :

- les statistiques concernant la production, le revenu national, le budget, la consommation et la productivité;
- les statistiques du commerce extérieur élaborées à partir de classifications comparables entre elles comprenant la ventilation par produit avec indication des volumes et des valeurs, ainsi que des pays d'origine ou de destination;
- lois et règlements concernant le commerce extérieur;
- informations permettant de prévoir l'évolution de l'économie, utiles à la prospection commerciale, par exemple, celles concernant les orientations générales des plans et programmes économiques nationaux;
- autres informations de nature à aider les hommes d'affaires dans leurs contacts commerciaux, par exemple, les répertoires périodiques, les listes et, lorsque cela se révèle possible, les organigrammes des firmes et organismes intéressés au commerce extérieur;
- favoriseront, outre ce qui précède ci-dessus, le développement d'échanges d'informations économiques et commerciales par l'intermédiaire, le cas échéant, de

commissions mixtes pour la coopération économique, scientifique et technique, de chambres de commerce nationales et mixtes et d'autres organismes appropriés; encourageront une étude, dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, des possibilités de créer un système multilatéral de notification des lois et règlements relatifs au commerce extérieur ainsi que des modifications qui y sont apportées ; encourageront les travaux d'harmonisation des nomenclatures statistiques menés sur le plan international, notamment au sein de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Commercialisation

Les Etats participants,

Reconnaissant l'importance que revêt l'adaptation de la production aux exigences des marchés étrangers en vue d'assurer l'expansion du commerce international,

Conscients de la nécessité pour les exportateurs de connaître de manière aussi précise que possible les besoins des utilisateurs éventuels et d'en tenir compte, encourageront les organismes, entreprises et firmes intéressés par le commerce extérieur à développer davantage les connaissances et les techniques que requiert une commercialisation efficace; encourageront l'amélioration des conditions d'application des mesures destinées à promouvoir les échanges et à répondre aux besoins des utilisateurs en ce qui concerne les produits d'importation, notamment par la prospection commerciale et par les mesures publicitaires, de même que, si cela se révèle utile, par la mise en place de services d'approvisionnement, la fourniture de pièces de rechange, le fonctionnement de services après-vente et la formation des personnels techniques locaux nécessaires; encourageront la coopération internationale dans le domaine de la promotion des échanges, y compris la commercialisation, et les travaux entrepris sur ces sujets dans le cadre d'organisations internationales, en particulier la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

2. Coopération industrielle et projets d'intérêt commun

Coopération industrielle

Les Etats participants,

Considérant que la coopération industrielle, motivée par des considérations d'ordre économique, peut :

- créer des liens durables et renforcer ainsi la coopération économique globale à long terme,
- contribuer à la croissance économique ainsi qu'à l'expansion et à la diversification du commerce international, et à une plus large utilisation des techniques modernes,

- permettre une utilisation mutuellement avantageuse des complémentarités économiques grâce à une meilleure utilisation de tous les facteurs de production, et
- accélérer le développement industriel de tous ceux qui prennent part à une telle coopération,

se proposent d'encourager le développement de la coopération industrielle entre les organismes, entreprises et firmes compétents de leurs pays; estiment que la coopération industrielle peut être facilitée par des accords intergouvernementaux et autres accords bilatéraux et multilatéraux entre les parties intéressées; constatent qu'en encourageant la coopération industrielle ils devraient tenir compte des structures économiques et des niveaux de développement de leurs pays; constatent que la coopération industrielle est mise en oeuvre par des contrats conclus entre les organismes, entreprises et firmes compétents sur la base de considérations économiques; expriment leur intention de favoriser l'adoption de mesures visant à créer des conditions favorables à la coopération industrielle; reconnaissent que la coopération industrielle englobe une série de formes de relations économiques dépassant le cadre des échanges commerciaux conventionnels et que, lors de négociations sur un contrat de coopération industrielle, les partenaires déterminent ensemble les formes et les conditions de coopération appropriées, en tenant compte de leurs intérêts mutuels et de leurs capacités; reconnaissent en outre que, si c'est leur intérêt mutuel, des formes concrètes telles que les suivantes peuvent être utiles au développement de la coopération industrielle : production et vente en commun, spécialisation dans la production et la vente, création, aménagement et modernisation des entreprises industrielles, coopération pour la réalisation d'installations industrielles complètes en vue d'obtenir ainsi une partie des produits en résultant, sociétés mixtes, échanges de "know-how", d'informations techniques, de brevets et de licences, et recherches industrielles communes dans le cadre de projets concrets de coopération; reconnaissent que de nouvelles formes de coopération industrielle peuvent être mises en oeuvre pour répondre à des besoins concrets; notent l'importance d'une information économique, commerciale, technique et administrative propre à assurer le développement de la coopération industrielle : considèrent qu'il est souhaitable :

- d'améliorer la qualité et la quantité des informations se rapportant à la coopération industrielle, en particulier les lois et règlements, et notamment la réglementation des changes, les orientations générales des plans et programmes économiques nationaux, ainsi que les priorités de programme et les conditions économiques du marché; et
- de diffuser le plus vite possible les informations publiées à cet égard encourageront toutes les formes d'échanges d'informations et de communication de données

d'expérience se rapportant à la coopération industrielle, y compris par les contacts entre partenaires éventuels et, le cas échéant, par l'entremise des commissions mixtes pour la coopération économique, industrielle, scientifique et technique, des chambres de commerce nationales et mixtes, ainsi que d'autres organismes appropriés; estiment souhaitable, en vue de développer la coopération industrielle. d'encourage l'exploration des possibilités de coopération ainsi que la mise en oeuvre de projets de coopération et prendront des mesures en ce sens, notamment en facilitant et en multipliant. Sous toutes leurs formes, les contacts d'affaires entre organismes, entreprises et firmes compétents et entre leurs personnels qualifiés respectifs; notent que les dispositions adoptées par la Conférence, relatives aux contacts d'affaires dans les domaines économique et commercial, sont également applicables aux organismes, entreprises et firmes étrangers engagés dans la coopération industrielle, en tenant compte des conditions spécifiques de cette coopération, et veilleront en particulier à l'existence, pour le personnel engagé dans la mise en oeuvre des projets de coopération, de conditions de travail appropriées; estiment souhaitable que les propositions concernant les projets de coopération industrielle soient suffisamment précises et contiennent les données économiques et techniques nécessaires, en particulier les évaluations préliminaires du coût du projet, l'information sur les formes de coopération envisagées et les possibilités de marchés, afin de permettre aux partenaires éventuels d'entreprendre des études initiales et d'arriver à des décisions dans les délais les plus brefs; encourageront les parties concernées par la coopération industrielle à prendre des mesures en vue d'accélérer la conduite des négociations pour la conclusion de contrats de coopération; recommandent en outre de poursuivre l'examen — par exemple, dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies — des moyens d'améliorer la diffusion aux intéressés des informations sur les conditions générales de la coopération industrielle et des orientations sur la rédaction des contrats dans ce domaine; estiment souhaitable d'améliorer davantage les conditions pour la mise en oeuvre de projets de coopération industrielle, notamment en ce qui concerne :

- la protection des intérêts des partenaires aux projets de coopération industrielle, y compris la protection juridique de leurs patrimoines sous toutes leurs formes;
- la prise en considération, de manière compatible avec leurs systèmes économiques, des besoins et des possibilités de la coopération industrielle dans le cadre de la politique économique, et en particulier dans les plans et les programmes économiques nationaux;

estiment souhaitable que les partenaires, lors de la conclusion de contrats de coopération industrielle, accordent toute leur attention à des dispositions visant à prêter l'assistance mutuelle requise et à communiquer les informations nécessaires au cours de la mise en oeuvre de ces contrats, en particulier afin que les produits issus d'une telle coopération atteignent le niveau technique et la qualité requis; reconnaissent l'utilité d'une participation accrue des petites et moyennes entreprises aux projets de coopération industrielle.

Projets d'intérêt commun

Les Etats participants,

Considérant que leur potentiel économique et leurs ressources naturelles permettent, par des efforts communs, une coopération à long terme pour la mise en oeuvre, y compris sur le plan régional ou sous-régional, de projets d'intérêt commun de grande envergure, et que ceux-ci peuvent contribuer à accélérer le développement économique des pays y prenant part,

Considérant désirable que les organismes, entreprises et firmes compétents de tous les pays aient la possibilité de manifester leur intérêt de participer à de tels projets, et, en cas d'accord, de prendre part à leur mise en oeuvre,

Notant que les dispositions adoptées par la Conférence, relatives à la coopération industrielle, sont également applicables aux projets d'intérêt commun" estiment nécessaire d'encourager, dans les cas appropriés, l'étude par les organismes, les entreprises et les firmes compétents et intéressés des possibilités de mise en oeuvre des projets d'intérêt commun dans les domaines des ressources énergétiques, de l'exploitation des matières premières ainsi que du transport et des communications; estiment souhaitable que les organismes, entreprises et firmes, examinant les possibilités de participer à des projets d'intérêt commun, échangent avec leurs partenaires potentiels, par des voies appropriées, les informations nécessaires d'ordre économique, juridique, financier- et technique relatives à de tels projets;

considèrent que les ressources en énergie, en particulier le pétrole, le gaz naturel et le charbon, ainsi que l'exploitation des matières premières minérales, en particulier du minerai de fer et de la bauxite, sont des domaines appropriés pour le renforcement de la coopération économique à long terme et le développement du commerce qui peut en résulter;

considèrent que des possibilités de projets d'intérêt commun en vue d'une coopération économique à long terme existent également dans les domaines suivants :

- échanges d'énergie électrique au sein de l'Europe afin d'utiliser aussi rationnellement que possible la capacité des centrales électriques;
- coopération dans la recherche de nouvelles sources d'énergie et, notamment, dans le domaine de l'énergie nucléaire;

- développement de réseaux routiers et coopération en vue d'un réseau navigable cohérent en Europe;
- coopération dans la recherche et la mise au point d'équipements des transports multimodes et pour la manutention de conteneurs;

recommandent aux Etats qui s'intéressent à des projets d'intérêt commun d'étudier dans quelles conditions il serait possible d'élaborer de tels projets et, s'ils le désirent, de créer les conditions nécessaires à leur mise en oeuvre effective.

3. Dispositions relatives au commerce et à la coopération industrielle

Harmonisation des normes

Les Etats participants,

Reconnaissant que le développement de l'harmonisation internationale des normes et des prescriptions techniques, ainsi que de la coopération internationale en matière de certification, constitue un moyen important d'éliminer les obstacles techniques au commerce international et à la coopération industrielle et, de ce fait, de faciliter leur développement et d'accroître la productivité, réaffirment leur intérêt pour une harmonisation internationale aussi large que possible des normes et des prescriptions techniques; se déclarent disposés à encourager des accords internationaux et autres arrangements appropriés relatifs à l'acceptation de certificats de conformité aux normes et aux prescriptions techniques; considèrent désirable d'accroître la coopération internationale en matière de normalisation, notamment en appuyant les activités des organisations intergouvernementales et autres organisations appropriées dans ce domaine.

Arbitrage

Les Etats participants,

Considérant que le règlement rapide et équitable des litiges pouvant résulter des transactions commerciales en matière d'échanges de biens et de services et de contrats de coopération industrielle contribuerait à l'expansion et à la promotion du commerce et de la coopération,

Considérant que l'arbitrage est un moyen approprié de régler de tels litiges, recommandent aux organismes, entreprises et firmes de leurs pays d'inclure, le cas échéant, des clauses d'arbitrage dans les contrats commerciaux et les contrats de coopération industrielle ou dans les conventions spéciales; recommandent que les dispositions d'arbitrage prévoient l'arbitrage dans le cadre d'un ensemble de règles mutuellement acceptables, et permettent l'arbitrage dans un pays tiers, tout en tenant compte des accords intergouvernementaux et autres existant dans ce domaine.

Arrangements bilatéraux spécifiques

Les Etats participants,

Conscients de la nécessité de faciliter les échanges commerciaux et d'encourager la mise en oeuvre de nouvelles formes de coopération industrielle, considéreront favorablement la conclusion, dans les cas appropriés, d'accords bilatéraux spécifiques concernant divers problèmes présentant un intérêt mutuel dans les domaines des échanges commerciaux et de la coopération industrielle, en particulier en vue d'éviter la double imposition et de faciliter le transfert des bénéfices et le retour de la valeur des apports investis.

4. Science et technique

Les Etats participants,

Convaincus que la coopération scientifique et technique constitue une contribution importante au renforcement de la sécurité et de la coopération entre eux, en ce qu'elle aide à résoudre efficacement les problèmes d'intérêt commun et à améliorer les conditions de la vie humaine,

Considérant qu'en développant une telle coopération il est important de promouvoir l'échange d'informations et d'expérience, facilitant l'étude et le transfert des réalisations scientifiques et techniques, ainsi que l'accès à ces réalisations sur une base mutuellement avantageuse et dans des domaines de coopération convenus entre les parties intéressées,

Considérant qu'il incombe aux partenaires éventuels, c'est-à-dire aux organisations, institutions, entreprises et hommes de science et experts en technologie compétents des Etats participants de définir les possibilités d'une coopération mutuellement avantageuse et d'en mettre au point les détails,

Affirmant qu'une telle coopération peut être élaborée et mise en oeuvre bilatéralement et multilatéralement, aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental, par exemple par des accords intergouvernementaux et d'autres accords, des programmes internationaux, des projets de coopération ainsi que des canaux commerciaux, en utilisant également diverses formes de contacts, y compris les contacts directs et individuels,

Conscients de la nécessité de prendre des mesures en vue d'améliorer davantage la coopération scientifique et technique entre eux,

Possibilités d'améliorer la coopération

Reconnaissent que des possibilités existent permettant d'améliorer encore la coopération scientifique et technique, et, à cette fin, expriment leur intention d'éliminer les obstacles à une telle coopération, en particulier par :

- l'amélioration des possibilités d'échange et de diffusion de l'information scientifique et technique entre les parties intéressées à la recherche et à la coopération scientifique et technique, y compris de l'information relative à l'organisation et à la mise en oeuvre d'une telle coopération;

- la réalisation rapide et l'amélioration de l'organisation, y compris les programmes, de visites internationales d'hommes de science et de spécialistes dans le cadre de échanges, des conférences et de la coopération;
- l'utilisation plus large d'activités et de canaux commerciaux pour la recherche appliquée dans le domaine de la science et de la technologie et pour le transfert des résultats obtenus dans ce domaine, tout en fournissant des informations sur les droits de propriété intellectuelle et industrielle, et en assurant leur protection;

Domaines de coopération

Considèrent que des possibilités d'étendre la coopération existent dans les domaines mentionnés ci-après à titre d'exemple, notant qu'il incombe aux partenaires éventuels dans les pays participants de recenser et de développer des projets et des arrangements d'intérêt et d'avantages mutuels :

Agriculture

Recherche sur de nouvelles méthodes et techniques en vue d'accroître la productivité de la culture et de l'élevage; application de la chimie à l'agriculture; conception, construction et utilisation des machines agricoles, technologies d'irrigation et autres travaux d'amélioration des terres agricoles;

Energie

Technique et technologie nouvelles de la production, du transport et de la distribution de l'énergie, destinées à améliorer l'utilisation des ressources existantes en combustibles et en énergie hydraulique, et recherches sur de nouvelles sources énergétiques, notamment l'énergie atomique, solaire et géothermique;

Nouvelles technologies, usage rationnel des ressources

Recherche de technologies et d'équipements nouveaux conçus en particulier pour réduire la consommation d'énergie et pour limiter à un minimum ou éliminer le gaspillage;

Technologie des transports

Recherche sur les moyens de transport et la technologie appliquée à la création et l'exploitation des réseaux de transports internationaux, nationaux et urbains, y compris les transports par conteneurs, de même que la sécurité des transports;

Physique

Etude des problèmes de la physique des hautes énergies et de la physique du plasma; recherche dans le domaine de la physique nucléaire théorique et expérimentale;

Chimie

Recherche sur les problèmes de l'électrochimie et de la chimie des polymères, des produits naturels, et des métaux et alliages, ainsi que sur le perfectionnement des technologies chimiques améliorées. particulièrement la transformation des matériaux; application pratique des progrès les plus récents de la chimie à l'industrie, à la construction et à d'autres secteurs de l'économie;

Météorologie et hydrologie

Recherche météorologique et hydrologique, y compris des méthodes de collecte, d'évaluation et de transmission des données et leur utilisation en vue des prévisions météorologiques et hydrologiques;

Océanographie

Recherche océanographique, y compris l'étude des interactions air-mer;

Recherche sismologique

Etudes et prévisions des séismes et des modifications géologiques qui y, sont liées; mise au point et Recherche des techniques de construction résistant aux séismes;

Recherche en matière de glaciologie, permafrost, et problèmes de vie dans les climats froids

Recherche en matière de glaciologie et de permafrost; technologies des transports et de la construction; adaptation de l'homme à des conditions climatiques extrêmes et changements dans les conditions de vie des populations indigènes;

Technologies des ordinateurs, des communications et de l'information

Mise au point d'ordinateurs, ainsi que de systèmes de télécommunications et d'information ; technologie liée aux ordinateurs et aux télécommunications, y compris leur utilisation pour les systèmes de gestion, pour les processus de production, pour l'automatisation, pour l'étude des problèmes économiques, dans la recherche scientifique, et pour le rassemblement, le traitement et la diffusion de l'information;

Recherche spatiale

Exploration spatiale et étude des ressources naturelles de la terre et de la biosphère par observation à distance, en particulier à l'aide de satellites et de fusées-sondes;

Médecine et santé publique

Recherche sur les maladies cardio-vasculaires, tumorales et virales; biologie moléculaire; neurophysiologie, mise au point et expérimentation de nouveaux médicaments; étude des problèmes actuels de pédiatrie, de gérontologie et de l'organisation et des techniques des services médicaux;

Recherche en matière d'environnement

Recherche sur certains problèmes scientifiques et techniques liés à l'environnement humain.

Formes et méthodes de coopération

Expriment l'opinion que la coopération scientifique et technique devrait, en particulier, utiliser les formes et méthodes suivantes :

- échange et circulation de livres, de périodiques et d'autres publications et documents scientifiques et techniques, entre des organismes, des institutions scientifiques et techniques, des entreprises, des hommes de science et experts en technologie intéressés, ainsi que participation à des programmes internationaux d'analyse et d'indexation des publications;
- échanges et visites ainsi que d'autres contacts et communications directs entre les hommes de science et les experts en technologie, sur la base d'un accord mutuel et d'autres arrangements, à des fins telles que l'organisation de consultations, de conférences et de recherches, y compris l'utilisation de laboratoires, de bibliothèques scientifiques et d'autres centres de documentation qui s'y rapporte;
- organisation de conférences, de symposiums, de cycles d'études, de cours et d'autres réunions internationales et nationales à caractère scientifique et technique comportant la participation d'hommes de science et d'experts en technologie étrangers;
- élaboration et mise en oeuvre en commun de programmes et de projets d'intérêt mutuel sur la base de consultations et d'accords entre toutes les parties concernées, notamment, lorsque cela se révèle possible et adéquat, échange de données d'expérience et des résultats de la recherche, ainsi que corrélation des programmes de recherche, entre les instituts et organisations de recherche scientifique et technique;
- utilisation des méthodes et des canaux commerciaux pour recenser et transférer des réalisations techniques et scientifiques, y compris la conclusion d'accords de coopération, comportant des avantages réciproques, entre firmes et entreprises dans des domaines convenus entre elles, et pour mettre en oeuvre, lorsque c'est approprié, des programmes et des projets communs de recherche et de développement;

considèrent opportun que des échanges de vues et d'informations périodiques aient lieu sur la politique scientifique, en particulier sur les problèmes généraux d'orientation et d'administration de la recherche et la question d'une meilleure utilisation des grands équipements scientifiques et expérimentaux sur une base de coopération;

recommandent que, en développant la coopération dans le domaine de la science et de la technique, plein usage soit fait des pratiques existantes de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment celle de caractère régional ou sous-régional, ainsi que des formes et méthodes de coopération décrites dans le présent document;

recommandent en outre qu'une utilisation plus effective soit faite des possibilités et des moyens des organisations internationales existantes, intergouvernementales et non gouvernementales, à vocation scientifique et technique afin d'améliorer les échanges d'information et d'expérience ainsi que pour élaborer d'autres formes de coopération dans les domaines d'intérêt commun, par exemple :

- à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, l'étude des possibilités d'étendre la coopération multilatérale, compte tenu des modèles de projets et de Recherche utilisés dans les diverses organisations internationales; et de parrainer des conférences, colloques, groupes d'études et de travail comme ceux où participeraient de jeunes scientifiques et experts en technologie aux côtés de spécialistes éminents dans leur domaine;
- par leur participation à des programmes internationaux déterminés de coopération scientifique et technique, y compris ceux de l'UNESCO et d'autres organisations internationales, la poursuite d'une progression continue vers les objectifs de ces programmes, notamment ceux de l'UNISIST qui concernent en particulier l'orientation de la politique de l'information, les conseils techniques, les contributions à l'information et le traitement des données.

5. Environnement

Les Etats participants,

Affirmant que la protection et l'amélioration de l'environnement ainsi que la protection de la nature et l'utilisation rationnelle de ses ressources, dans l'intérêt des générations présentes et futures, sont une des tâches d'importance majeure pour le bien-être des peuples et le développement économique de tous les pays, et que beaucoup de problèmes d'environnement, particulièrement en Europe, ne peuvent être résolus de façon efficace que par une coopération internationale étroite,

Reconnaissant que chacun des Etats participants doit, en accord avec les principes du droit international et dans un esprit de coopération, s'assurer que les activités menées sur son territoire ne causent pas de dégradation à l'environnement dans un autre Etat ou dans des régions situées au-delà des limites de sa juridiction nationale,

Considérant que le succès d'une politique de l'environnement suppose que toutes les catégories de la population et que toutes les forces sociales, conscientes de leurs responsabilités, contribuent à protéger et à améliorer l'environnement, ce qui nécessite une action éducative continue et approfondie, particulièrement à l'égard de la jeunesse,

Affirmant qu'il ressort de l'expérience acquise que le développement économique et le progrès technique doivent être compatibles avec la protection de l'environnement et la préservation des valeurs historiques et culturelles; que l'adoption de mesures préventives constitue le meilleur moyen d'éviter les nuisances à l'environnement; et que l'équilibre écologique doit être sauvegardé lors de la mise en valeur et de la gestion des ressources naturelles,

Objectifs de coopération

Sont convenus des objectifs suivants de coopération, en particulier :

- étudier, en vue de les résoudre, ceux des problèmes d'environnement qui ont, par leur nature, une dimension multilatérale, bilatérale, régionale ou sous-régionale, et encourager le développement d'une approche interdisciplinaire des problèmes de l'environnement;
- accroître l'efficacité des mesures nationales et internationales en matière de protection de l'environnement, en confrontant et, s'il y a lieu, en harmonisant les méthodes employées pour recueillir et analyser les faits, en améliorant les connaissances des phénomènes de pollution et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, en échangeant des informations, en harmonisant les définitions et en adoptant, dans la mesure du possible, une terminologie commune dans le domaine de l'environnement;
- prendre les mesures nécessaires pour rapprocher les politiques d'environnement et, lorsque cela est possible et approprié, pour les harmoniser;
- encourager, lorsque cela est possible et approprié, les efforts entrepris sur le plan national et international par leurs organismes, entreprises et firmes intéressés, pour mettre au point, produire et perfectionner l'équipement destiné à la surveillance, à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

Domaines de coopération

Pour atteindre ces objectifs, les Etats participants utiliseront toutes les possibilités de coopérer dans le domaine de l'environnement, en particulier dans les domaines décrits ci-après à titre d'exemples :

Lutte contre la pollution de l'air

Désulfuration des combustibles fossiles et des gaz d'échappement ; lutte contre la pollution par les métaux lourds, les particules, les aérosols, les oxydes d'azote, en particulier ceux qui sont produits par les transports, par les centrales électriques et par les autres installations industrielles; systèmes et méthodes permettant d'observer et de combattre la pollution de l'air et les effets de cette pollution, notamment le transport de polluants à longue distance;

Lute contre la pollution des eaux et utilisation des ressources en eau douce

Prévention de la pollution des eaux, en particulier des rivières qui traversent les frontières et des lacs internationaux, et lutte contre cette pollution ; techniques d'amélioration de la qualité de l'eau et perfectionnement des voies et moyens d'épuration des eaux usées industrielles et urbaines; méthodes d'évaluation des ressources en eau douce et amélioration de leur utilisation, en particulier par la mise au point de méthodes de production moins polluantes et conduisant à une moindre consommation d'eau douce;

Protection de l'environnement marin

Protection de l'environnement marin des Etats participants, et particulièrement de la mer Méditerranée, contre les polluants émanant de sources situées sur la terre ferme et ceux qui émanent de navires et autres bâtiments, notamment contre les produits nocifs énumérés aux Annexes I et II de la Convention de Londres sur la prévention de la pollution marine par l'immersion de déchets et autres matières; problèmes du maintien des équilibres écologiques marins et des chaînes alimentaires, en particulier ceux qui peuvent avoir pour origine l'exploration et l'exploitation des ressources biologiques et minérales des mers et des fonds marins;

Utilisation des terres et des sols

Problèmes liés à l'utilisation plus efficace des terres, notamment l'amélioration, la récupération et la remise en culture des terres; lutte contre la pollution du sol, l'érosion par l'eau et l'air ainsi que les autres formes de dégradation du sol; maintien et accroissement de la productivité des sols en tenant dûment compte des effets nocifs éventuels de l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides;

Conservation de la nature et des réserves naturelles

Protection de la nature et des réserves naturelles; conservation et gestion des ressources génétiques existantes, en particulier des espèces animales et végétales rares ; conservation des systèmes écologiques naturels ; création de réserves naturelles, de paysages et de zones protégées, y compris leur utilisation pour la recherche, le tourisme, les loisirs et d'autres activités;

Amélioration des conditions de l'environnement dans les zones d'habitation humaine

Conditions de l'environnement liées aux transports, au logement, aux lieux de travail, à la planification et au développement urbains, à l'approvisionnement en eau et aux systèmes de traitement des eaux usées; évaluation des effets nocifs du bruit et moyens de lutte contre le bruit; collecte, traitement et utilisation des déchets, y compris la récupération et le recyclage des matières; recherches sur les produits de remplacement des substances non biodégradables;

Recherche fondamentale, surveillance, prévision et évaluation des modifications de l'environnement

Etude des modifications du climat, du paysage et de l'équilibre écologique sous l'effet des facteurs naturels et des activités de l'homme; prévision des modifications génétiques de la flore et de la faune pouvant résulter de la pollution de l'environnement; harmonisation des données statistiques, mise au point de concepts scientifiques et de systèmes de réseaux de surveillance, de méthodes normalisées d'observation, de mesure et d'évaluation des modifications de la biosphère ; évaluation des effets des niveaux de pollution de l'environnement et de la dégradation de l'environnement sur la santé de l'homme; étude et élaboration des critères et normes applicables aux divers polluants de l'environnement, et règlements relatifs à la production et à l'usage de divers produits;

Mesures législatives et administratives

Mesures législatives et administratives pour la protection de l'environnement, notamment les procédures d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Formes et méthodes de coopération

Les Etats participants déclarent que les problèmes concernant la protection et l'amélioration de l'environnement seront réglés sur une base aussi bien bilatérale que multilatérale, y compris régionale et sous-régionale, en utilisant pleinement les modalités et formes de coopération existantes. Ils développeront la coopération dans le domaine de l'environnement, en particulier en tenant compte de la Déclaration de Stockholm sur l'environnement, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Symposium de Prague de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies sur les problèmes relatifs à l'environnement.

Les Etats participants sont résolus à mettre en oeuvre la coopération dans le domaine de l'environnement notamment par :

- l'échange d'informations scientifiques et techniques, de documentation et de résultats de recherches, y compris les informations sur les méthodes de détermination des effets éventuels sur l'environnement des activités techniques ou économiques;
- l'organisation de conférences, de colloques et de réunions d'experts;
- l'échange de scientifiques, de spécialistes et de stagiaires;
- l'élaboration et l'exécution en commun de programmes et de projets relatifs aux différents problèmes de la protection de l'environnement;
- l'harmonisation, lorsque cela est nécessaire et approprié, des critères et des normes de protection de l'environnement, particulièrement en vue d'éviter, dans le domaine

du commerce, d'éventuelles difficultés pouvant résulter des efforts visant à résoudre les problèmes écologiques liés à des procédés de production et relatives à la nécessité de répondre, en ce qui concerne l'environnement, à certains impératifs de qualité des produits manufacturés;

- consultations portant sur les différents aspects de la protection de l'environnement, convenus entre pays intéressés, relatifs en particulier à des problèmes qui pourraient entraîner des conséquences internationales.

Les Etats participants développeront en outre une telle coopération :

- en encourageant, comme un des moyens de préserver et d'améliorer l'environnement, le développement, la codification et la mise en oeuvre progressifs du droit international, y compris des principes et pratiques, acceptés par eux, ayant trait à la pollution et aux autres nuisances causées à l'environnement par des activités menées à l'intérieur de la juridiction ou sous le contrôle des Etats et qui portent atteinte à d'autres pays et régions;
- en appuyant et en encourageant la mise en oeuvre des conventions internationales pertinentes auxquelles ils sont parties, en particulier celles qui ont pour objet de prévenir et de combattre la pollution des mers et des eaux douces, en recommandant aux Etats de ratifier les conventions déjà signées, ainsi qu'en examinant la possibilité d'adhérer à d'autres conventions appropriées auxquelles ils ne sont pas actuellement parties;
- en préconisant l'inclusion, lorsque cela est possible et approprié, des différents domaines de coopération dans les programmes de travail de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, en appuyant ladite coopération dans le cadre de cette Commission et du Programme des Nations Unies pour l'environnement et en tenant compte des travaux d'autres organisations internationales compétentes dont ils sont membres;
- en utilisant plus largement, pour tous les types de coopération, les informations déjà disponibles et provenant de sources nationales et internationales, y compris les critères adoptés sur le plan international, et en utilisant les possibilités et les moyens des diverses organisations internationales compétentes.

Les Etats participants expriment leur accord sur les recommandations ci-après concernant des mesures particulières :

- élaborer, au moyen d'une coopération internationale, un vaste programme de surveillance et d'évaluation du transport à grande distance des polluants de l'air, en

commençant par l'anhydride sulfureux puis en passant éventuellement à d'autres polluants, et à cet effet tenir compte d'éléments de base d'un programme de coopération, qui ont été identifiés par les experts réunis à Oslo en décembre 1974 à l'invitation de l'Institut norvégien de recherche atmosphérique;

- préconiser que, dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, soit effectuée une étude des procédures et de l'expérience acquise concernant les activités menées par les gouvernements pour développer dans leurs pays les moyens de prévoir efficacement les effets sur l'environnement des activités économiques et du développement de la technologie.

6. Coopération dans d'autres secteurs

Développement des transports

Les Etats participants,

Considérant que l'amélioration des conditions des transports constitue l'un des facteurs essentiels au développement de la coopération entre eux,

Estimant qu'il faut encourager le développement des transports et la solution des problèmes existants, en utilisant les moyens nationaux et internationaux appropriés,

Tenant compte des travaux poursuivis sur ces sujets par les organisations internationales existantes, notamment par le Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, constatent que la rapidité du progrès technique dans les divers domaines du transport rend souhaitables un développement de leur coopération et un accroissement des échanges d'information entre eux; se prononcent en faveur d'une simplification et d'une harmonisation des formalités administratives dans le domaine des transports internationaux, en particulier aux frontières; estiment opportun de favoriser, tout en tenant compte de leurs particularités nationales en ce secteur, l'harmonisation des dispositions administratives et techniques dans le domaine de la sécurité des transports routiers, ferroviaires, fluviaux, aériens et maritimes; expriment leur volonté de favoriser le développement des transports terrestres internationaux des passagers et des marchandises ainsi que des possibilités de participation appropriée auxdits transports sur la base d'avantages réciproques; se prononcent, dans le respect de leurs droits et de leurs engagements internationaux, en faveur de l'élimination des disparités des régimes juridiques s'appliquant à la circulation sur les voies navigables intérieures soumises à des conventions internationales et, en particulier, de la disparité dans l'application de ces régimes; et, à cet effet, invitent les Etats membres de la Commission centrale du Rhin, de la Commission du Danube et d'autres

instances à développer les travaux et les études en cours, notamment au sein de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies :

expriment leur volonté, en vue d'améliorer les transports ferroviaires internationaux et dans le respect de leurs devoirs et de leurs engagements internationaux, d'oeuvrer en faveur de l'élimination des difficultés découlant des disparités des dispositions juridiques internationales existantes régissant le transport ferroviaire réciproque de voyageurs et des marchandises entre leurs territoires; émettent le vœu d'une intensification des travaux des organisations internationales existantes dans le domaine du transport, notamment ceux du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, et expriment leur intention d'y contribuer par leurs efforts; considèrent que l'examen par les Etats participants de la possibilité de leur adhésion aux différentes conventions ou organisations internationales spécialisées en matière de transport, ainsi que leurs efforts en vue de la mise en oeuvre des conventions une fois ratifiées, pourraient contribuer au renforcement de leur coopération dans ce domaine.

Promotion du tourisme

Les Etats participants,

Conscients de la contribution apportée par le tourisme international au développement de la compréhension mutuelle entre les peuples, à une connaissance accrue des réalisations d'autres pays dans différents domaines ainsi qu'au progrès économique, social et culturel,

Reconnaissant la relation entre le développement du tourisme et les mesures prises dans d'autres domaines de l'activité économique, expriment leur intention d'encourager l'accroissement du tourisme aussi bien sur une base individuelle que collective, en particulier:

- en encourageant l'amélioration de l'infrastructure touristique et la coopération dans ce domaine;
- en encourageant la réalisation de projets touristiques communs, y compris la coopération technique, notamment lorsque la contiguïté territoriale et la convergence des intérêts touristiques le suggèrent;
- en encourageant l'échange d'informations, y compris les lois et règlements appropriés, les études, les données et la documentation relatives au tourisme et en améliorant les statistiques en vue de faciliter leur comparabilité;
- en traitant dans un esprit positif les questions liées à l'allocation des moyens financiers pour les voyages touristiques à l'étranger, compte tenu de leurs possibilités économiques, ainsi que celles liées aux formalités nécessaires pour ces voyages, en

tenant compte des autres dispositions relatives au tourisme adoptées par la Conférence;

- en facilitant les activités des agences de voyage étrangères et des compagnies étrangères de transport de voyageurs dans la promotion du tourisme international;
- en favorisant le tourisme en dehors de la haute saison;
- en examinant les possibilités d'échanges de spécialistes et d'étudiants dans le domaine du tourisme, en vue d'améliorer leurs qualifications;
- en encourageant des conférences et des symposiums sur la planification et le développement du tourisme;

considèrent souhaitable d'entreprendre, dans le cadre international approprié et avec la coopération des organismes nationaux compétents, des études détaillées sur le tourisme, en particulier :

- une étude comparative sur le statut et les activités des agences de voyage ainsi que sur les voies et moyens d'une meilleure coopération entre elles;
- une étude des problèmes posés par la concentration saisonnière des vacances ayant pour objectif final d'encourager le tourisme en dehors des périodes de pointe;
- des études des problèmes posés dans les zones où le tourisme a causé des dommages à l'environnement; estiment également que les parties intéressées pourraient souhaiter étudier les questions ci-après :
- l'uniformisation de la classification hôtelière; et
- des itinéraires touristiques intéressant deux pays ou plus; s'efforceront de veiller, dans la mesure du possible, à ce que le développement du tourisme ne porte pas atteinte à l'environnement et au patrimoine artistique, historique et culturel dans leurs pays respectifs; poursuivront leur coopération en matière de tourisme sur le plan bilatéral et multilatéral afin d'atteindre les objectifs susmentionnés.

Aspects économiques et sociaux du travail migrant

Les Etats participants,

Considérant que les mouvements des travailleurs migrants en Europe ont pris d'importantes dimensions et qu'ils constituent un facteur économique, social et humain important, aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine,

Reconnaissant que les migrations de travailleurs ont également entraîné un certain nombre de problèmes économiques, sociaux, humains et autres aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine,

Tenant dûment compte des activités dans ce domaine des organisations internationales compétentes, notamment de l'Organisation internationale du travail, sont d'avis que les problèmes soulevés sur le plan bilatéral par la migration des travailleurs en Europe aussi bien qu'entre les Etats participants doivent être traités par les parties directement intéressées, afin de résoudre ces problèmes dans leur intérêt mutuel, en considération des préoccupations de chaque Etat concerné de tenir dûment compte des nécessités qui résultent de sa situation socio-économique, eu égard à l'obligation de chaque Etat de se conformer aux accords bilatéraux et multilatéraux auxquels il est partie, et ayant en vue les objectifs suivants :

encourager les efforts des pays d'origine visant à augmenter les possibilités d'emplois pour leurs nationaux sur leur propre territoire, notamment en développant la coopération économique qui se prête à cette fin et qui convient aux pays d'accueil et d'origine intéressés; assurer, grâce à la collaboration du pays d'accueil et du pays d'origine, les conditions dans lesquelles le mouvement ordonné des travailleurs pourrait avoir lieu tout en protégeant leur bien-être personnel et social, et organiser, le cas échéant, le recrutement et une préparation élémentaire linguistique et professionnelle des travailleurs migrants; assurer l'égalité des droits entre travailleurs migrants et nationaux des pays d'accueil en matière de conditions d'emploi et de travail et en matière de sécurité sociale, et veiller à ce que les travailleurs migrants bénéficient de conditions satisfaisantes de vie et notamment de logement;

veiller, autant que possible, à ce que les travailleurs migrants puissent avoir les mêmes possibilités que les nationaux des pays d'accueil de trouver d'autres emplois convenables en cas de chômage;

considérer avec faveur qu'une formation professionnelle soit dispensée aux travailleurs migrants et que, dans la mesure du possible, la langue du pays d'accueil leur soit enseignée gratuitement, dans le cadre de leur emploi;

confirmer le droit des travailleurs migrants de recevoir, dans la mesure du possible, une information régulière dans leur propre langue, concernant aussi bien leur pays d'origine que le pays d'accueil;

assurer aux enfants des travailleurs migrants établis dans le pays d'accueil l'accès à l'enseignement qui y est habituellement dispensé, dans les mêmes conditions qu'aux enfants de ce pays et permettre qu'ils reçoivent en outre un enseignement de la langue, de la culture, de l'histoire et de la géographie de leur pays; être conscients de ce que les travailleurs migrants, en particulier ceux qui ont acquis des qualifications, en retournant dans leur pays après une certaine période, peuvent contribuer à remédier à l'insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée dans le pays d'origine :

favoriser, dans toute la mesure du possible, la réunion des travailleurs migrants avec leurs familles;

considérer avec faveur les efforts déployés par les pays d'origine pour attirer l'épargne des travailleurs migrants, afin d'augmenter dans le cadre de leur développement économique des possibilités appropriées d'emploi, facilitant ainsi la réintégration de ces travailleurs à leur retour.

Formation des cadres

Les Etats participants,

Conscients de l'importance que revêtent la formation et le perfectionnement des cadres et des techniciens pour le développement économique de chaque pays, se déclarent disposés à encourager la coopération dans ce domaine, notamment en favorisant l'échange d'informations au sujet des programmes, des institutions et des méthodes de formation et de perfectionnement ouverts à des cadres et à des techniciens dans les divers secteurs de l'activité économique, en particulier dans ceux de la gestion des entreprises, de la planification publique, de l'agriculture, des techniques commerciales et bancaires;

considèrent qu'il convient de développer, dans des conditions acceptables de part et d'autre, les échanges de cadres et de techniciens, notamment sous la forme de stages, dont il reviendrait aux organismes compétents et intéressés dans les Etats participants de discuter les modalités -- durée, financement, niveaux de formation et de qualification de ceux qui y participeraient;

se déclarent favorables à l'examen, par des canaux appropriés, des possibilités de coopérer à l'organisation et à la mise en oeuvre de la formation professionnelle sur le lieu du travail, plus particulièrement dans les professions utilisant des techniques modernes.

Questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée Les Etats participants,

Conscients des aspects géographiques, historiques, culturels, économiques et politiques de leurs rapports avec les Etats méditerranéens non participants,

Convaincus que la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne,

Persuadés que le renforcement de la sécurité et le développement de la coopération en Europe sont de nature à encourager des développements positifs dans la région de la Méditerranée, et

exprimant leur intention de contribuer à la paix, la sécurité et la justice dans cette région, pour lesquelles les Etats participants et les Etats méditerranéens non participants ont un intérêt commun,

Reconnaissant l'importance de leurs relations économiques mutuelles avec les Etats méditerranéens non participants et conscients de leur intérêt commun dan; le développement ultérieur de la coopération,

Prenant note avec satisfaction de l'intérêt manifesté pour la Conférence, depuis ses débuts, par les Etats méditerranéens non participants et ayant dûment tenu compte des contributions qu'ils ont présentées,

Déclarent leur intention :

- de favoriser le développement de relations de bon voisinage avec les Etats méditerranéens non participants, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, sur lesquels leurs relations se fondent, et à la Déclaration des Nations Unies relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, et en conséquence, dans ce contexte, de s'inspirer dans leurs relations avec les Etats méditerranéens non participant-, de; principes contenus dans la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants;
- de chercher, en poursuivant l'amélioration de leurs relations avec les Etats méditerranéens non participants, à accroître la confiance mutuelle de façon a promouvoir la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région méditerranéenne;
- d'encourager avec les Etats méditerranéens non participants le développement d'une coopération mutuellement avantageuse dans les divers domaines de l'activité économique, notamment par l'expansion des échanges commerciaux, sur la b,ase d'une conscience commune de la nécessité d'assurer la stabilité et le progrès, des relations commerciales, de leurs intérêts économiques mutuels et de leurs différents niveaux de développement économique, assurant ainsi leur progrès économique et leur bien-être;
- de contribuer à un développement diversifié de l'économie des pays méditerranéens non participants. en tenant dûment compte de leurs objectifs nationaux de développement, et de coopérer avec ces pays, en particulier dans les domaines de l'industrie. de la science et de la technologie, dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à une meilleure utilisation de leurs ressources, favorisant ainsi un développement plus harmonieux des relations économiques;

- d'intensifier leurs efforts et leur coopération sur une base bilatérale et multilatérale avec les Etats méditerranéens non participants en vue d'améliorer l'environnement de la Méditerranée et particulièrement de sauvegarder les ressources biologiques et l'équilibre écologique de la mer, par des mesures appropriées comme la prévention de la pollution et la lutte contre celle-ci, à cette fin, et compte tenu de la situation actuelle, de coopérer par l'intermédiaire d'organisations internationales compétentes, en particulier dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- de développer encore les contacts et la coopération avec les Etats méditerranéens non participants dans les autres domaines pertinents.

Pour favoriser la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, les Etats participants déclarent également leur intention de maintenir et d'amplifier les contacts et le dialogue amorcés par la CSCE avec les Etats méditerranéens non participants, afin d'y inclure tous les Etats de la Méditerranée, en vue de contribuer à la paix, à la réduction de forces armées dans la région, au renforcement de la sécurité, à la diminution des tensions dans la région et à l'élargissement de la coopération, perspectives pour lesquelles tous partagent le même intérêt, ainsi qu'en vue de définir de nouveaux objectifs communs.

Les Etats participants s'attacheront, dans le cadre de leurs efforts multilatéraux, à encourager des progrès et des initiatives appropriées, ainsi qu'à procéder à un échange de vues sur la réalisation des buts mentionnés ci-dessus.

Coopération dans les domaines humanitaires et autres

Les Etats participants,

Désireux de contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples ainsi qu'à l'enrichissement spirituel de la personnalité humaine, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

Conscients de ce que l'accroissement des échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation, une plus large diffusion de l'information, l'extension des contacts entre les personnes et la solution des problèmes humanitaires contribueront à atteindre ces objectifs,

Résolus en conséquence à coopérer entre eux, indépendamment de leurs régimes politiques, économiques et sociaux, afin de créer de meilleures conditions dans les domaines cidessus, de développer et de renforcer les formes existantes de coopération ainsi que d'élaborer des voies et moyens nouveaux conformes à ces objectifs,

Convaincus que cette coopération devrait se faire dans le plein respect des principes gouvernant les relations entre les Etats participants, tels qu'ils sont énoncés dans le document correspondant,

Ont adopté ce qui suit :

1. Contacts entre les personnes

Les Etats participants,

Considérant le développement des contacts comme un élément important du renforcement des relations amicales et de la confiance entre les peuples,

Affirmant, en relation avec leur effort actuel pour améliorer les conditions dans ce domaine, l'importance qu'ils attachent aux considérations humanitaires,

Désireux dans cet esprit de développer, avec la poursuite de la détente, de nouveaux efforts en vue de réaliser un progrès continu dans ce domaine

Et conscients de ce que les questions qui s'y rapportent doivent être réglées par les Etats intéressés dans des conditions mutuellement acceptables,

Se fixent comme objectif de faciliter, sur le plan individuel et collectif, tant privé qu'officiel, un mouvement et des contacts plus libres entre personnes, institutions et organisations des Etats participants, et de contribuer à la solution des problèmes d'intérêt humain qui se posent à cet égard,

Se déclarent prêts à ces fins à prendre les mesures qu'ils jugent appropriées et à conclure, selon les besoins, des accords ou des arrangements entre eux, et

Expriment leur intention, dès maintenant de procéder à l'application de ce qui suit :

a) Contacts et rencontres régulières sur la base des liens de famille

Afin de favoriser la poursuite du développement des contacts sur la base des liens de famille, les Etats participants examineront favorablement les demandes de déplacement en vue de permettre l'entrée ou la sortie de leur territoire à titre temporaire, et de façon régulière si celle-ci est souhaitée, aux personnes désireuses de faire visite à des membres de leurs familles.

Les demandes de déplacements temporaires en vue de rencontrer des membres de leur famille seront traitées sans distinction quant au pays d'origine ou de destination : les formalités requises pour la délivrance des documents de voyage et des visas seront appliquées dans cet esprit. L'établissement et la délivrance de tels documents et visas auront lieu dans un délai raisonnable; en cas de nécessité urgente — tels que maladie grave ou décès — ils seront traités en priorité. Ils prendront les mesures qui peuvent être nécessaires pour faire en sorte que les droits à verser pour obtenir les documents officiels de voyage et les visas soient acceptables.

Ils confirment que la présentation d'une demande concernant des contacts sur la base des liens de famille n'entraînera pas de modification des droits et obligations du requérant ou de membres de sa famille

b) Réunion des familles

Les Etats participants traiteront dans un esprit positif et humain les demandes présentées par les personnes qui désirent être réunies avec des membres de leur famille, en accordant une attention particulière aux requêtes d'un caractère urgent — telles que celles soumises par des personnes malades ou âgées.

Ils traiteront les demandes en ce domaine d'une manière aussi diligente que possible.

Ils ramèneront, là où cela est nécessaire, le montant des droits à verser en liaison avec ces demandes pour faire en sorte qu'il soit à un niveau raisonnable.

Les demandes aux fins de réunion des familles qui n'auront pas été agréées pourront être renouvelées au niveau approprié et elles seront réexaminées à des intervalles raisonnablement courts par les autorités du pays de résidence ou d'accueil en question; dans ces circonstances, les droits ne seront perçus que lorsque les demandes auront été agréées.

Les personnes dont les demandes présentées au titre de la réunion des familles auront été agréées pourront emporter ou expédier leurs biens meubles, effets et objets personnels; à cette fin, les Etats participants utiliseront toutes les possibilités offertes par les règlements en vigueur.

En attendant que les membres d'une même famille soient réunis, ils pourront se rencontrer et établir entre eux des contacts conformément aux modalités prévues pour les contacts sur la base des liens de famille.

Les Etats participants appuieront les efforts déployés par les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui s'occupent des problèmes de la réunion des familles. Ils confirment que la présentation d'une demande relative à la réunion d'une famille n'entraînera pas de modification des droits et obligations du requérant ou de membres de sa famille.

L'Etat participant d'accueil prendra les mesures appropriées en ce qui concerne l'emploi des personnes provenant d'autres Etats participants qui viennent s'installer d'une manière permanente dans cet Etat pour rejoindre des membres de leur famille ressortissants dudit Etat et veillera à ce que leur soient offertes les mêmes possibilités qu'à ses propres ressortissants dans les domaines de l'éducation, de l'assistance médicale et de la sécurité sociale.

c) Mariage entre citoyens d'Etats différents

Les Etats participants examineront favorablement et en se fondant sur des considérations humanitaires les demandes d'autorisation de sortie ou d'entrée présentées par des personnes

qui ont décidé d'épouser un citoyen d'un autre Etat participant. L'examen et la délivrance des documents nécessaires aux fins précitées ainsi qu'à la célébration du mariage s'effectueront en conformité avec les dispositions acceptées pour la réunion des familles.

Les Etats participants appliqueront également les dispositions acceptées pour la réunion des familles lorsqu'ils examineront les demandes présentées par des conjoints provenant d'Etats participants différents, afin de leur permettre, ainsi qu'aux enfants mineurs de leur mariage, de transférer leur résidence permanente dans un Etat où réside habituellement l'un d'entre eux.

d) Déplacements pour raisons personnelles ou professionnelles

Les Etats participants entendent faciliter de plus larges déplacements de leurs ressortissants pour des raisons personnelles ou professionnelles, et à cette fin ils ont l'intention en particulier:

- de simplifier progressivement et de faire appliquer avec souplesse les formalités de sortie et d'entrée;
- d'assouplir les règlements relatifs aux déplacements des ressortissants des autres Etats participants sur leur territoire, en tenant dûment compte des exigences de la sécurité.

Ils s'efforceront d'abaisser progressivement, là où nécessaire, le montant des droits à verser pour les visas et les documents officiels de voyage.

Ils entendent examiner, le cas échéant, des moyens - y compris, dans la mesure où cela s'avère approprié, la conclusion de conventions consulaires multilatérales ou bilatérales ou l'adoption d'autres accords ou instruments pertinents en vue d'améliorer les arrangements relatifs aux services consulaires, y compris l'assistance juridique et consulaire.

Ils confirment que les cultes, institutions et organisations religieux, agissant dans le cadre constitutionnel des États participants, et leurs représentants peuvent, dans le domaine de leur activité, avoir entre eux des contacts et des rencontres et échanger des informations.

e) Amélioration des conditions du tourisme, à titre individuel ou collectif

Les Etats participants considèrent que le tourisme contribue à faire mieux connaître la vie, la culture et l'histoire des autres pays, à accroître la compréhension entre les peuples, à améliorer les contacts et à élargir l'utilisation des loisirs. Ils ont l'intention d'encourager le développement du tourisme, sur une base individuelle ou collective, et ils ont l'intention en particulier :

- de favoriser les voyages touristiques dans leurs pays respectifs, en encourageant l'octroi de facilités appropriées, et la simplification et l'accélération des formalités requises pour de tels voyages;

- d'accroître, sur la base d'accords ou d'arrangements appropriés, là où cela est nécessaire, la coopération pour le développement du tourisme, notamment en examinant sur une base bilatérale des possibilités d'accroître les informations relatives aux voyages dans d'autres pays et à l'accueil et à la fourniture de services aux touristes, ainsi que d'autres questions connexes d'intérêt mutuel.

f) Rencontres entre jeunes

Les Etats participants entendent favoriser le développement des contacts et des échanges entre jeunes en encourageant :

- l'accroissement des échanges et des contacts de brève ou de longue durée parmi les jeunes qui travaillent, qui reçoivent une formation professionnelle ou qui font leurs études, par voie d'accords bilatéraux ou multilatéraux ou de programmes réguliers dans tous les cas où cela est possible;
- l'étude par leurs organisations de jeunesse des possibilités de conclure des accords relatifs aux structures de coopération multilatérale entre jeunes;
- des accords ou des programmes réguliers concernant l'organisation d'échanges d'étudiants, de séminaires internationaux de jeunes, de cours de formation professionnelle et d'étude de langues étrangères;
- la poursuite du développement du tourisme chez les jeunes et l'offre à cet effet de facilités appropriées;
- le développement, là où il est possible, des échanges, des contacts et de la coopération sur un plan bilatéral ou multilatéral entre les organisations représentatives de larges groupes de jeunes qui travaillent, qui reçoivent une formation professionnelle ou qui font leurs études;
- la prise de conscience, parmi les jeunes, de l'importance d'accroître la compréhension mutuelle et de renforcer les relations amicales et la confiance entre les peuples.

g) Sports

Afin de resserrer les liens et la coopération existant dans le domaine du sport, les Etats participants encourageront les contacts et les échanges en la matière, y compris les rencontres et compétitions sportives de toute espèce, conformément aux règles, règlements et usages internationaux établis.

h) Développement des contacts

Dans la perspective d'un développement poursuivi des contacts entre institutions gouvernementales et organisations et associations non-gouvernementales, y compris les

organisations féminines, les Etats participants faciliteront la convocation de réunions, ainsi que les déplacements de délégations, de groupes et d'individus.

2. Information

Les Etats participants,

Conscients du besoin d'une connaissance et d'une compréhension toujours plus larges des divers aspects de la vie dans les autres Etats participants,

Reconnaissant l'apport de ce processus au développement de la confiance entre peuples,

Désireux, avec le développement de la compréhension mutuelle entre les Etats participants et avec l'amélioration progressive de leurs relations, de continuer de nouveaux efforts en vue d'un progrès dans ce domaine,

Reconnaissant l'importance de la diffusion de l'information en provenance des autres Etats participants et d'une meilleure connaissance de cette information,

Soulignant en conséquence le rôle essentiel et l'influence de la presse, de la radio, de la télévision, du cinéma et des agences de presse, ainsi que des journalistes dont l'activité s'exerce en ces domaines,

Se fixent comme objectif de faciliter une diffusion plus libre et plus large de l'information de toute nature, d'encourager la coopération dans le domaine de l'information et l'échange d'informations avec d'autres pays, ainsi que d'améliorer les conditions dans lesquelles les journalistes d'un Etat participant exercent leur profession dans un autre Etat participant, et

Expriment leur intention notamment :

a) Amélioration de la diffusion de l'information, de l'accès à l'information et de l'échange d'informations

i) Information parlée

- De faciliter la diffusion de l'information parlée en encourageant les conférences et les tournées de conférences de personnalités et de spécialistes des autres Etats participants, ainsi que l'échange d'opinions à l'occasion de tables rondes, séminaires, colloques, cours d'été, congrès et autres réunions bilatérales et multilatérales.

ii) Information écrite

- De faciliter l'amélioration de la diffusion, sur leur territoire, des journaux et publications imprimées, périodiques ou non périodiques en provenance des autres Etats participants. A cet effet : ils encourageront leurs firmes et organisations compétentes à conclure des accords et contrats tendant à augmenter graduellement les quantités et le nombre des titres de journaux et publications importés des autres Etats participants. Ces accords et contrats mentionneront notamment les conditions

de livraison les plus rapides et l'utilisation des canaux habituels existant dans chaque pays pour la distribution de ses propres publications et journaux, ainsi que les formes et moyens de paiement convenus entre les parties permettant d'atteindre les objectifs visés par ces accords et contrats; ils prendront, là où cela se révèle nécessaire, les mesures appropriées pour réaliser les objectifs ci-dessus et mettre en oeuvre les dispositions contenues dans les accords et contrats.

- De contribuer à améliorer l'accès du public aux publications imprimées, périodiques et non périodiques importées sur les bases indiquées ci-dessus. En particulier: ils encourageront l'augmentation du nombre des points où ces publications sont mises en vente; ils faciliteront l'offre de ces publications périodiques pendant les congrès, conférences, visites officielles et autres manifestations internationales, ainsi qu'aux touristes pendant la saison; ils développeront les possibilités d'abonnement selon les modalités propres à chaque pays; ils amélioreront les possibilités de lecture et d'emprunt de ces publications dans les grandes bibliothèques publiques et leurs salles de lecture ainsi que dans les bibliothèques universitaires.

Ils entendent améliorer les possibilités d'avoir connaissance des bulletins d'informations officielles publiés par des missions diplomatiques et distribués par ces missions conformément à des arrangements acceptables pour les parties intéressées.

iii) Information filmée, radiodiffusée et télévisée

- De promouvoir l'amélioration de la diffusion d'informations filmées, radiodiffusées et télévisées. A cette fin : ils encourageront une projection en salle et une diffusion plus étendues à la radio et à la télévision d'informations plus diversifiées, sous forme enregistrée et filmée, provenant des autres Etats participants et illustrant les divers aspects de la vie dans leurs pays, informations reçues sur la base des accords ou arrangements qui pourront se révéler nécessaires entre les organisations et firmes directement intéressées; ils faciliteront l'importation par des organisations et firmes compétentes de matériel audio-visuel enregistré provenant des autres Etats participants. Les Etats participants prennent note de l'élargissement de la diffusion de l'information radiodiffusée et expriment l'espoir que ce processus se poursuive de sorte qu'il réponde à l'intérêt de la compréhension mutuelle entre les peuples ainsi qu'aux buts énoncés par cette Conférence.

b) Coopération dans le domaine de l'information

- D'encourager la coopération dans le domaine de l'information sur la base d'accords ou d'arrangements à court ou long terme. Notamment : ils favoriseront une

coopération accrue entre organes d'information de masse, y compris les agences de presse, ainsi qu'entre organisations et maisons d'édition; ils favoriseront la coopération entre organisations de radiodiffusion et de télévision publiques ou privées, nationales ou internationales, en particulier par l'échange de programmes de radio et de télévision, tant en direct qu'enregistrés, ainsi que par la production en commun et la diffusion de tels programmes; ils encourageront les rencontres et les contacts aussi bien entre organisations de journalistes qu'entre journalistes des Etats participants; ils envisageront favorablement les possibilités d'arrangements entre publications périodiques ainsi qu'entre journaux des Etats participants. en vue de l'échange et de la publication d'articles; ils encourageront l'échange d'informations techniques ainsi que l'organisation de recherches communes et de rencontres consacrées aux échanges d'expériences et de vues entre experts dans le domaine de la presse, de la radio et de la télévision.

c) Amélioration des conditions de travail! des journalistes

Les Etats participants, désireux d'améliorer les conditions dans lesquelles les journaliste d'un Etat participant exercent leur profession dans un autre Etat participant, ont l'intention en particulier de :

- examiner dans un esprit favorable et dans des délais appropriés et raisonnables les demandes de visa présentées par des journalistes;
- accorder aux journalistes des Etats participants accrédités à titre permanent, sur la base d'arrangements, des visas à entrées et sorties multiples pour des délais déterminés ;
- faciliter la délivrance aux journalistes accrédités des Etats participants, de permis de séjour dans le pays de leur résidence temporaire et, si et quand ceux-ci sont nécessaires, des autres documents officiels qu'il leur convient d'avoir;
- assouplir, sur une base de réciprocité, les procédures d'organisation des déplacements de journalistes des Etats participants dans le pays où ils exercent leur profession, et offrir progressivement de plus grandes possibilités pour ce genre de déplacements, sous réserve de l'observation des règlements relatifs à l'existence de régions interdites pour des raisons de sécurité;
- faire en sorte qu'il soit, autant que possible, donné rapidement suite aux demandes présentées par lesdits journalistes en vue de tels déplacements, compte tenu du facteur temps propre à la demande;

- accroître les possibilités, pour les journalistes des Etats participants, de communiquer personnellement avec leurs sources d'information, y compris les organisations et les institutions officielles;
- accorder aux journalistes des Etats participants le droit d'importer l'équipement technique (photo, cinéma, magnétophone, radio et télévision) qui leur est nécessaire pour l'exercice de leur profession, sous la seule réserve que cet équipement soit réexporté; *)
- donner aux journalistes des autres Etats participants, accrédités à titre permanent ou temporaire, la possibilité de transmettre intégralement, normalement et rapidement aux organes

*) Tout en reconnaissant que, dans de nombreux cas, les journalistes étrangers emploient du personnel local approprié, les Etats participants notent que les dispositions qui précèdent s'appliqueraient, sous réserve de l'observation des règlements pertinents, aux personnes provenant des autres Etats participants, qui sont régulièrement et professionnellement engagées comme techniciens, photographes ou cadres, de presse, de radio, de télévision ou de cinéma. d'information qu'ils représentent, en utilisant des moyens reconnus par les Etats participants, les résultats de leur activité professionnelle, y compris les enregistrements magnétiques et les pellicules et films non développés, aux fins de publication, de radiodiffusion ou de télévision.

Les Etats participants réaffirment que les journalistes ne sauraient être expulsés ni pénalisés de quelque autre manière du fait de l'exercice légitime de leur activité professionnelle. En cas d'expulsion d'un journaliste accrédité, celui-ci sera informé des raisons de cette mesure et pourra demander le réexamen de son cas.

3. Coopération et échanges dans le domaine de la culture

Les Etats participants,

Considérant que les échanges et la coopération culturels contribuent à une meilleure compréhension entre les hommes et entre les peuples, et favorisent ainsi une entente durable entre les Etats,

Confirmant les conclusions déjà formulées en ce domaine par voie multilatérale, notamment à la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe, organisée par l'UNESCO à Helsinki en juin 1972, où s'est fait jour l'intérêt d'une participation active des plus larges couches sociales à une vie culturelle de plus en plus diversifiée,

Entendant, avec le développement de la confiance mutuelle et l'amélioration progressive des relations entre les Etats participants, continuer et accroître leurs efforts en vue d'un progrès en ce domaine,

Disposés dans cet esprit à accroître substantiellement leurs échanges culturels, tant en ce qui concerne les personnes que les oeuvres, et à développer entre eux une coopération active, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral, dans tous les domaines de la culture,

Convaincus qu'un tel resserrement de leurs rapports mutuels contribuera à enrichir les cultures respectives, tout en respectant l'originalité de chacune, ainsi qu'à renforcer entre elles la conscience de valeurs communes, tout en continuant à développer la coopération culturelle avec les autres pays du monde,

Déclarent se fixer en commun les objectifs suivants :

- a) développer l'information mutuelle en vue d'une meilleure connaissance des réalisations culturelles respectives,
- b) améliorer les possibilités matérielles d'échanges et de diffusion des biens culturels,
- c) favoriser l'accès de tous aux réalisations culturelles respectives,
- d) développer les contacts et la coopération entre personnes exerçant une activité culturelle,
- e) rechercher de nouveaux domaines et de nouvelles formes de coopération culturelle,

Manifestent ainsi leur volonté commune de mener une action progressive, cohérente et à long terme en vue d'atteindre les objectifs de la présente déclaration; et

Expriment leur intention, dès maintenant de procéder à l'application de ce qui suit :

Extension des relations

Etendre et améliorer aux divers niveaux la coopération et les liens dans le domaine de la culture, en particulier :

- en concluant, le cas échéant, des accords bilatéraux ou multilatéraux prévoyant une extension des relations entre les institutions d'Etat et les organisations non gouvernementales compétentes dans le domaine de la culture ainsi qu'entre les animateurs dans ce domaine, en tenant compte de la nécessité à la fois d'une certaine souplesse et d'une application aussi complète que possible des accords existants, et sans perdre de vue que les accords ainsi que les autres arrangements constituent un moyen important de développer la coopération et les échanges dans le domaine de la culture;
- en contribuant au développement entre institutions d'Etat et organisations non gouvernementales compétentes d'une communication et d'une coopération directes, y

compris, si cela se révèle nécessaire, celles qui se réalisent sur la base d'accords et arrangements spéciaux ;

- en encourageant entre les personnes qui tressaillent dans le domaine de la culture les communications et les contacts directs y compris, si cela se révèle nécessaire, ceux qui se réalisent sur la base d'accords et arrangements spéciaux.

Connaissance mutuelle

Dans le cadre de leur compétence de prendre des mesures appropriées, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, en vue de donner à leurs peuples une connaissance mutuelle plus large et plus complète de leurs réalisations accomplies dans les différents domaines de la culture, et parmi celles-ci :

- étudier en commun, au besoin avec le concours d'organisations internationales appropriées, la création et la structure possibles d'une banque de données culturelles en Europe, qui collecterait des informations provenant des pays participants et les fournirait à ses correspondants sur demande, et convoquer à cette fin une réunion d'experts des Etats intéressés;
- examiner, au besoin conjointement avec les organisations internationales appropriées, les moyens permettant d'établir en Europe un répertoire de films documentaires de caractère culturel ou scientifique en provenance des Etats participants;
- encourager des expositions plus fréquentes de livres et étudier la possibilité d'organiser périodiquement en Europe une grande exposition de livres provenant des Etats participants;
- favoriser, entre les institutions respectives et les maisons d'édition, l'échange systématique de catalogues de livres disponibles ainsi que de livres à paraître, englobant autant que possible toutes les publications à venir; stimuler également les échanges de matériel documentaire entre les maisons d'édition d'ouvrages encyclopédiques, aux fins d'améliorer la présentation de chaque pays;
- étudier en commun les questions relatives à l'élargissement et à l'amélioration des échanges d'informations dans les divers domaines de la culture, tels que le théâtre, la musique, les activités de bibliothèque ainsi que la conservation et la restauration des biens culturels.

Echanges et diffusion

Contribuer à améliorer les possibilités d'échanges et de diffusion des biens culturels, par des moyens appropriés, notamment :

- en étudiant les possibilités d'harmoniser et d'alléger les charges pesant sur les échanges commerciaux internationaux de livres et d'autres matériels culturels, ainsi que de nouveaux moyens pour assurer les oeuvres d'art dans les expositions à l'étranger et pour réduire les risques de dommage ou de perte auxquels ces oeuvres sont exposées du fait de leur déplacement;
- en facilitant les formalités de passage en douane, dans les délais compatibles avec le calendrier des manifestations artistiques, des oeuvres d'art, matériels et accessoires figurant à l'inventaire convenu par les organisateurs de ces manifestations;
- en encourageant des rencontres entre représentants des organismes compétents et firmes concernées afin d'examiner des mesures de leur ressort - telles que la simplification des procédés de commande, les délais d'approvisionnement et les modalités de paiement = qui pourraient faciliter les échanges commerciaux internationaux de livres;
- en favorisant les prêts et échanges de films entre leurs instituts d'études cinématographiques et cinémathèques;
- en encourageant l'échange d'informations entre parties intéressées au sujet des manifestations de caractère culturel qui sont prévues dans les Etats participants, dans les domaines qui s'y prêtent le mieux. tels que ceux de la musique, du théâtre et des arts plastiques. En vue de contribuer à l'établissement et à la publication d'un calendrier de ces événements, avec le concours des organisations internationales compétentes, où cela est nécessaire;
- en encourageant l'étude des incidences que l'évolution prévisible et une harmonisation éventuelle entre parties intéressées des moyens techniques utilisés pour la diffusion de la culture pourraient avoir sur le développement de la coopération et des échanges culturels, tout en ayant en vue la préservation de la diversité et de l'originalité de leurs cultures respectives;
- en encourageant de la façon qu'ils jugent appropriée, dans le cadre de leur politique culturelle, le développement de l'intérêt pour le patrimoine culturel des autres Etats participants, conscients des mérites et de la valeur de chaque culture;
- en veillant à l'application pleine et efficace des accords et conventions internationaux sur le droit d'auteur et concernant la circulation des biens culturels, auxquels ils sont parties ou décideraient à l'avenir de le devenir.

Accès

Favoriser un accès mutuel plus complet de tous aux réalisations — aux oeuvres, expériences et aux interprétations — dans les différents domaines de la culture de leur pays, et faire à cette fin les meilleurs efforts possibles, conformément à leur compétence, notamment :

- favoriser une plus large diffusion des livres et des oeuvres artistiques, notamment par des voies telles que : faciliter, en tenant pleinement compte des conventions internationales sur le droit d'auteur auxquelles ils sont parties, les contacts et les communications internationaux entre auteurs et maisons d'édition ainsi que d'autres institutions culturelles, en vue d'un accès mutuel plus complet aux réalisations culturelles; recommander qu'en déterminant le volume des tirages, les maisons d'édition tiennent également compte de la demande émanant des autres Etats participants, et que les droits de vente soient accordés dans les autres Etats participants en accord avec les partenaires intéressés, à plusieurs organisations de vente des pays importateurs où cette possibilité existe; encourager les organismes compétents et les firmes concernées à conclure des accords et contrats et contribuer, par ce moyen, à augmenter graduellement le nombre et la diversité des ouvrages d'auteurs des autres Etats participants disponibles, en original et en traduction. dans leurs bibliothèques et dans leurs librairies; favoriser l'augmentation, là où cela sera reconnu opportun, du nombre des points où seront mis en vente des livres d'auteurs des autres Etats participants en original, importés en vertu d'accords et de contrats, et en traduction; favoriser plus largement la traduction des oeuvres appartenant au domaine de la littérature et aux autres domaines d'activité culturelle, produites dans les langues des autres Etats participants, en particulier dans les langues les moins répandues, ainsi que la publication et la diffusion des oeuvres traduites, par des mesures telles que : stimuler des contacts plus réguliers entre les maisons d'édition intéressées; accroître leurs efforts en vue de la formation et du perfectionnement des traducteurs; inciter, par des moyens appropriés, les maisons d'édition de leurs pays à publier des traductions; faciliter, entre les éditeurs et les organismes intéressés, l'échange de listes de livres signalés pour traduction; favoriser entre leurs pays l'activité professionnelle et la coopération des traducteurs; entreprendre des études conjointes sur les moyens de développer les traductions et leur diffusion; améliorer et élargir les échanges de livres, bibliographies et fiches bibliographiques entre bibliothèques;

- envisager d'autres dispositions appropriées qui permettraient, au besoin par accord mutuel entre les parties intéressées, de faciliter l'accès à leurs réalisations culturelles respectives, notamment dans le domaine du livre;
- contribuer par les moyens appropriés à utiliser plus largement les moyens d'information de masse en vue de mieux faire connaître entre eux leur vie culturelle;
- s'employer à améliorer les conditions nécessaires pour que les travailleurs migrants et leurs familles puissent à la fois conserver leurs liens avec leur culture nationale et s'adapter à leur nouvel environnement culturel;
- encourager les organismes et les entreprises compétents à un choix et à une distribution plus larges des films de long métrage et documentaires des autres Etats participants ainsi que favoriser des présentations non commerciales plus fréquentes, telles que premières, semaines cinématographiques et festivals, en prenant dûment en considération les films provenant des pays dont les créations cinématographiques sont moins connues;
- favoriser, par les moyens appropriés, dans le cadre des règles existantes pour le travail sur de tels matériels d'archives, l'élargissement des possibilités de travail des spécialistes en provenance des autres Etats participants sur du matériel de caractère culturel des archives cinématographiques et audiovisuelles;
- encourager une étude conjointe par les organismes intéressés et le cas échéant avec le concours des organisations internationales compétentes sur l'opportunité et les conditions de création d'un répertoire de leurs programmes enregistrés de télévision à caractère culturel, ainsi que des moyens de les visionner rapidement afin de faciliter leur choix et leur éventuelle acquisition.

Contact.s et coopération

Contribuer, par des moyens appropriés, au développement des contacts et de la coopération dans les différents domaines de la culture, en particulier entre créateurs et animateurs, en s'employant notamment à :

- favoriser les voyages et rencontres de personnes exerçant une activité culturelle, y compris, si cela se révèle nécessaire, ceux qui se réalisent sur la base d'accords, de contrats ou d'autres arrangements spéciaux, et qui relèvent de leur coopération culturelle;
- encourager ainsi les contacts entre créateurs, interprètes et groupes artistiques en vue de travailler ensemble, de faire connaître leurs oeuvres dans d'autres Etats

participants ou d'échanger leurs vues sur des sujets relevant de leur activité commune;

- encourager, au besoin par des arrangements appropriés, les échanges de stagiaires et de spécialistes et l'octroi de bourses pour la formation et le perfectionnement dans différents domaines de la culture tels que les arts et l'architecture, les musées et bibliothèques, les études et la traduction littéraires, et contribuer à créer des conditions d'accueil favorables dans leurs institutions respectives;
- encourager l'échange des connaissances acquises en matière de formation du personnel chargé d'organiser des activités culturelles ainsi que des professeurs et des spécialistes dans les domaines tels que le théâtre, l'opéra, le ballet, la musique et les beaux-arts;
- continuer d'encourager l'organisation de rencontres internationales entre créateurs, et notamment les jeunes créateurs, sur les questions actuelles de la création artistique et littéraire, qui présentent un intérêt pour un examen en commun;
- étudier les autres possibilités de développer les échanges et la coopération entre les personnes exerçant une activité culturelle, en vue d'une meilleure connaissance mutuelle de la vie culturelle des Etats participants.

Domaines et formes de coopération

Encourager la recherche de nouveaux domaines et de nouvelles formes de coopération culturelle, en contribuant à ces fins à la conclusion entre parties intéressées, là où cela est nécessaire, d'accords et d'arrangements appropriés et dans ce contexte favoriser :

- des études conjointes relatives aux politiques culturelles. en particulier sous leurs aspects sociaux, ainsi que dans leurs rapports avec les politiques de la planification, de l'urbanisme, de l'éducation. de l'environnement. et les aspects culturels du tourisme;
- l'échange de connaissances en matière de diversité culturelle, de façon à contribuer ainsi à une meilleure compréhension, par les parties intéressées, d'une telle diversité, là où elle se manifeste;
- l'échange d'informations, et là où cela est approprié, les rencontres d'experts. la mise au point et l'exécution de programmes et projets de recherche ainsi que leur évaluation en commun et la diffusion des résultats, dans les matières ci-dessus indiquées;
- des formes de coopération culturelle et le développement de réalisations conjointes telles que : les manifestations internationales dans les domaines des arts plastiques,

du cinéma, du théâtre, du ballet, de la musique, du folklore, etc. ; les foires et les expositions de livres, les représentations en commun d'oeuvres lyriques et dramatiques, ainsi que les représentations données par des solistes, ensembles instrumentaux, orchestres, choeurs et autres groupes artistiques, y compris ceux qui sont composés d'amateurs, en tenant dûment compte de l'organisation de manifestations culturelles internationales de la jeunesse et de l'échange de jeunes artistes; l'inclusion d'oeuvres d'écrivains et de compositeurs des autres Etats participants dans les répertoires de solistes et d'ensembles artistiques; la préparation, traduction et publication d'articles, d'études et de monographies, ainsi que de livres à bas prix et de collections d'art et de littérature, propres à mieux faire connaître les réalisations culturelles respectives, en prévoyant à cette fin des rencontres entre experts et représentants de maisons d'édition; la coproduction et l'échange de films ainsi que de programmes de radio et télévision, en favorisant en particulier les rencontres entre producteurs, techniciens et représentants des pouvoirs publics, en vue de dégager des conditions favorables pour l'exécution de projets concrets communs et en encourageant, dans le domaine de la coproduction, la constitution d'équipes internationales de tournage; l'organisation de concours d'architecture et d'urbanisme en envisageant la mise en oeuvre éventuelle des meilleurs projets et la formation, quand cela est possible, d'équipes internationales; la mise en oeuvre de projets communs de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des oeuvres artistiques, monuments et sites historiques et archéologique d'intérêt culturel, avec le concours, dans les cas appropriés, d'organisations internationales de caractère gouvernemental ou non gouvernemental ainsi que d'institutions privées — compétentes et actives dans ces domaines — en envisageant à cet effet : des réunions périodiques d'experts des parties intéressées pour élaborer les propositions nécessaires, en gardant à l'esprit la nécessité de considérer ces questions dans un plus large contexte économique et social; la publication dans les périodiques appropriés d'articles destinés à faire connaître et à comparer les réalisations et les innovations les plus significatives, entre les Etats participants; l'étude conjointe, en vue d'une amélioration et d'une éventuelle harmonisation des différents systèmes employés pour inventorier et cataloguer les monuments historiques et les sites d'intérêt culturel dans leur pays; l'étude des possibilités d'organiser des cours internationaux pour la formation de spécialistes de différentes disciplines relatives à la restauration.

Minorités nationales ou cultures régionales. Les Etats participants, reconnaissant la contribution que les minorités nationales ou cultures régionales peuvent apporter à la coopération entre eux dans différents domaines de la culture, se proposent, lorsqu'existent sur leur territoire de telles minorités ou cultures, et en tenant compte des intérêts légitimes de leurs membres, de faciliter cette contribution.

4. Coopération et échanges dans le domaine de l'éducation

Les Etats participants,

Conscients de ce que le développement des rapports internationaux dans les domaines de l'éducation et de la science contribue à une meilleure compréhension mutuelle et qu'il est avantageux pour tous les peuples et profitable aux générations futures,

Disposés à faciliter, entre organisations, institutions et personnes qui exercent une activité éducative ou scientifique, le développement des échanges de connaissances et d'expériences ainsi que des contacts sur la base d'arrangements spéciaux là où ceux-ci sont nécessaires,

Désireux de renforcer les liens entre établissements éducatifs et scientifiques, ainsi que d'encourager leur coopération dans des secteurs d'intérêt commun, en particulier lorsque le niveau des connaissances et des ressources exige des efforts concertés sur le plan international, et

Convaincus que le progrès dans ces domaines doit être accompagné et soutenu par une plus large connaissance des langues étrangères,

Expriment à ces fins leur intention notamment :

a) Extension des relations

D'accroître et améliorer aux divers niveaux la coopération et les liens dans les domaines de l'éducation et de la science, en particulier :

- en concluant, s'il y a lieu, des accords bilatéraux ou multilatéraux prévoyant la coopération et les échanges entre institutions d'Etat, organismes non gouvernementaux et personnes qui exercent des activités dans les domaines de l'éducation et de la science, en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer une application souple et une utilisation plus complète des accords et arrangements existants;
- en favorisant la conclusion d'arrangements directs entre les universités et autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre d'accords entre gouvernements, là où cela est approprié;
- en encourageant les contacts et les communications directs entre les personnes qui travaillent dans les domaines de l'éducation et de la science, y compris ceux qui sont basés sur des accords ou arrangements spéciaux, lorsque ceux-ci sont appropriés.

b) Accès et échanges

D'améliorer, dans des conditions mutuellement acceptables, l'accès aux établissements d'enseignement, ainsi qu'aux institutions culturelles et scientifiques, des étudiants, des enseignants et des hommes de science des Etats participants, et intensifier les échanges entre ces institutions dans tous les domaines présentant un intérêt commun, notamment :

- en élargissant l'échange des informations sur les possibilités d'études offertes et les cours accessibles aux participants étrangers, ainsi que sur les conditions dans lesquelles ils seront admis et reçus;
- en encourageant, entre les Etats participants, les voyages d'hommes de science, d'enseignants et d'étudiants, ayant pour objet les études, l'enseignement et la Recherche, ainsi que l'amélioration de la connaissance réciproque de leurs réalisations dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science;
- en favorisant l'octroi de bourses d'études, d'enseignement et de Recherche dans leur pays aux hommes de science, aux enseignants et aux étudiants d'autres Etats participants;
- en élaborant, mettant au point ou encourageant des programmes prévoyant un plus large échange d'hommes de science, d'enseignants et d'étudiants, y compris l'organisation de colloques, de séminaires et de projets en collaboration, ainsi que l'échange d'informations dans les domaines de l'enseignement, des études supérieures et de la recherche, sous forme par exemple de publications universitaires et de documentation fournie par des bibliothèques;
- en favorisant la mise en oeuvre efficace de ces arrangements et programmes en fournissant en temps utile aux hommes de science, aux enseignants et aux étudiants des informations plus détaillées sur leur affectation à l'université ou à l'établissement où ils seront admis et sur les programmes prévus pour eux ; en leur accordant la possibilité d'utiliser la documentation pertinente, universitaire et scientifique et celle provenant d'archives ouvertes; et en facilitant leurs déplacements ayant pour objet tant l'étude ou la Recherche que les voyages d'agrément à l'intérieur de l'Etat qui les reçoit et sur la base des procédures usuelles;
- en favorisant une évaluation plus exacte des problèmes relatifs à la comparaison et à l'équivalence des grades et diplômes universitaires, en développant l'échange d'informations sur l'organisation, la durée et les programmes des études, la comparaison des méthodes d'évaluation des niveaux de connaissance et des qualifications universitaires, et, là où cela est réalisable, en parvenant à la

reconnaissance mutuelle des grades et diplômes universitaires soit, si nécessaire, par voie d'accords entre gouvernements, soit par voie d'arrangements directs entre les universités et autres institutions d'enseignement supérieur et de recherche;

- en recommandant, en outre, aux organisations internationales compétentes d'intensifier leurs efforts afin de parvenir à une solution généralement acceptable pour les problèmes de comparaison et d'équivalence entre grades et diplômes universitaires.

c) Science

Dans le cadre de leur compétence, d'amplifier et d'améliorer la coopération et les échanges dans le domaine de la science, en particulier :

Développer, sur une base bilatérale ou multilatérale, les échanges et la diffusion d'informations et de documentation scientifique, notamment en :

- rendant cette information plus largement disponible aux savants et chercheurs des autres Etats participants, par exemple, grâce à une participation à des programmes internationaux de mise en commun de l'information ou à d'autres arrangements appropriés;
- élargissant et facilitant l'échange d'échantillons et autres matériels scientifiques utilisés en particulier pour la Recherche fondamentale dans les domaines des sciences exactes et naturelles et de la médecine;
- invitant les établissements scientifiques et les universités à se tenir mutuellement plus entièrement et régulièrement informés de leurs travaux de Recherche présents et envisagés dans les domaines d'intérêt commun.

Faciliter l'élargissement des communications et des contacts directs entre les universités, les institutions et les associations scientifiques de même qu'entre les scientifiques et les chercheurs y compris ceux qui sont fondés, si besoin est, sur des accords ou arrangements spéciaux, notamment en :

- développant davantage les échanges de scientifiques et de chercheurs et en encourageant l'organisation de réunions préparatoires ou de groupes de travail sur des thèmes de Recherche d'intérêt commun;
- encourageant la création d'équipes conjointes de scientifiques chargées de poursuivre des projets de Recherche sur la base d'arrangements conclus entre les institutions scientifiques de plusieurs pays;

- aidant à l'organisation et au bon fonctionnement de conférences et de séminaires internationaux ainsi qu'à la participation de leurs scientifiques et chercheurs à ces conférences et séminaires;
- envisageant, en outre, dans un proche avenir un «Forum scientifique» sous forme d'une réunion de personnalités éminentes du monde de la science provenant des Etats participants afin de discuter de problèmes liés entre eux d'intérêt commun relatifs au développement présent et futur de la science et de favoriser l'accroissement des contacts, les communications et l'échange d'informations entre institutions scientifiques et parmi les scientifiques;
- prévoyant, à une date rapprochée, une réunion d'experts représentant les Etats participants et leurs institutions scientifiques nationales, en vue de préparer un tel "Forum scientifique" en liaison avec les organisations internationales appropriées, telles que l'UNESCO et la CEE/ONU;
- examinant en temps utile quelles dispositions nouvelles pourraient être prises ultérieurement en ce qui concerne le «Forum scientifique».

Développer dans le domaine de la Recherche scientifique. sur le plan bilatéral ou multilatéral, la coordination de programmes mis en oeuvre dans les Etats participants et l'organisation de programmes communs, notamment dans les secteurs énoncés ci-après, qui peuvent nécessiter l'effort conjoint de savants et. dans certains cas, l'utilisation d'équipements onéreux ou rares La liste des sujets énumérés dans ces secteurs est donnée à titre indicatif; et les projets spécifiques devront être déterminés ultérieurement par les partenaires potentiels dans les Etats participants, en tenant compte de la contribution que pourraient fournir les organisations internationales et les institutions scientifiques appropriées :

- *les sciences exactes et naturelles*, notamment la recherche fondamentale dans des domaines tels que les mathématiques, la physique, la physique théorique, la géophysique, la chimie, la biologie, l'écologie et l'astronomie;
- *la médecine*, notamment la recherche fondamentale concernant le cancer et les maladies cardiovasculaires, les études des maladies endémiques dans les pays en voie de développement, ainsi que la recherche médico-sociale portant spécialement sur les maladies professionnelles, la rééducation des handicapés et les soins à la mère, à l'enfant et aux personnes âgées;
- *les sciences humaines et sociales* telles que l'histoire, la géographie, la philosophie, la psychologie, la Recherche pédagogique, la linguistique. la sociologie. les sciences juridiques, politiques et économiques: les études comparées des phénomènes

sociaux, socio-économiques et culturels d'intérêt commun pour les Etats participants, notamment des problèmes de l'environnement humain et du développement urbain, ainsi que les études scientifiques sur les méthodes de conservation et de restauration des monuments et des oeuvres d'art.

d) Langues et civilisations étrangères

D'encourager l'étude des langues et des civilisations étrangères comme moyen important d'accroître la communication entre peuples afin de mieux leur faire connaître la culture de chaque pays. aussi bien que de renforcer la coopération internationale; stimuler à cette fin, dans le cadre de leurs compétences, le développement et l'amélioration de l'enseignement des langues étrangères et la diversification du choix des langues enseignées aux différents niveaux, en prenant dûment en considération les langues moins répandues ou moins étudiées, et en particulier :

- intensifier la coopération visant à améliorer l'enseignement des langues étrangères par des échanges d'information et d'expérience portant sur le développement et la mise en oeuvre de méthodes et matériels pédagogiques modernes et efficaces, adaptés aux besoins des différentes catégories d'étudiants, y compris les méthodes d'enseignement accéléré; et envisager les possibilités d'effectuer, sur une base bilatérale ou multilatérale, des études sur de nouvelles méthodes d'enseignement des langues étrangères;
- encourager la coopération entre institutions concernées, sur une base bilatérale ou multilatérale, en vue d'exploiter plus complètement pour l'enseignement des langues les ressources de la technologie moderne en matière d'éducation, par exemple grâce à des études comparatives effectuées par leurs spécialistes et, là où cela aura été convenu, à des échanges ou transferts de matériels audiovisuels, de matériels utilisés dans la préparation des livres scolaires, ainsi que d'informations au sujet de nouveaux types d'équipements techniques utilisés dans l'enseignement des langues :
- favoriser l'échange d'informations sur l'expérience acquise en matière de formation des professeurs de langues et intensifier les échanges, sur une base bilatérale, de professeurs et d'étudiants linguistes ainsi que faciliter leur participation à des cours d'été de langues et civilisations, partout où ceux-ci sont organisés;
- encourager la coopération entre experts dans le domaine de la lexicographie dans le but de définir les équivalences terminologiques nécessaires. en particulier dans les disciplines scientifiques et techniques. en vue de faciliter les relations entre institutions scientifiques et spécialistes :

- favoriser l'extension de l'étude des langues étrangères dans les différentes catégories d'établissements d'enseignement secondaire ainsi que de plus larges possibilités de choix entre un nombre accru de langues européennes : et considérer dans ce contexte, partout où cela est opportun, les possibilités de développer le recrutement et la formation des maîtres ainsi que l'organisation des sections de classes requises;
- favoriser, dans l'enseignement supérieur, un plus large choix des langues offertes aux étudiants en langues et pour les autres étudiants de plus larges possibilités d'étudier diverses langues étrangères; faciliter aussi, là où cela est désirable, l'organisation de cours de langues et civilisations, si besoin est sur la base d'arrangements particuliers, donnés par des lecteurs étrangers, provenant notamment de pays européens dont la langue est moins répandue ou moins étudiée;
- favoriser, dans le cadre de la formation des adultes, la mise au point de programmes spécialisés, adaptés aux différents besoins et intérêts, pour l'enseignement des langues étrangères à leurs propres habitants et de la langue du pays hôte aux adultes intéressés d'autres pays; dans ce contexte, encourager les institutions intéressées à coopérer, par exemple, à l'élaboration de programmes d'enseignement par radio et télévision et par les méthodes accélérées, ainsi que, là où cela est désirable, à la définition d'objectifs d'études destinés à de tels programmes en vue d'arriver à des niveaux de connaissance comparables;
- encourager, là où cela convient, l'association de l'enseignement des langues étrangères à celui des civilisations correspondantes et poursuivre les efforts en vue de stimuler l'intérêt pour l'étude des langues étrangères, y compris par des activités extra-scolaires appropriées.

e) Méthodes pédagogiques

De favoriser l'échange de données d'expérience sur une base bilatérale ou multilatérale, en matière de méthodes pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement, y compris celles utilisées dans l'éducation permanente et dans la formation des adultes, ainsi que les échanges de matériels pédagogiques, notamment :

- en développant davantage les diverses formes de contacts et de coopération dans les différents domaines de la science pédagogique par exemple par des études comparatives ou conjointes réalisées par les institutions intéressées ou par l'échange d'informations sur les résultats des expériences pédagogiques;
- en intensifiant l'échange d'informations relatives aux méthodes pédagogiques en usage dans les divers systèmes d'éducation et aux résultats des recherches portant sur

les processus d'acquisition des connaissances par les écoliers et les étudiants, compte tenu de l'expérience pertinente acquise dans différents types d'enseignement spécialisé;

- en facilitant l'échange de connaissances acquises concernant l'organisation et le fonctionnement de l'éducation destinée aux adultes et l'éducation récurrente, les rapports entre ces formes et d'autres formes et niveaux d'éducation, ainsi que concernant les moyens d'adapter l'éducation y compris la formation professionnelle et technique, aux besoins du développement économique et social dans leurs pays;
- en encourageant les échanges d'expérience dans l'éducation de la jeunesse et des adultes pour la compréhension internationale, en se référant particulièrement aux grands problèmes de l'humanité dont la solution appelle une approche commune et une plus large coopération internationale;
- en favorisant les échanges de matériel d'enseignement - y compris les manuels scolaires, en ayant à l'esprit la possibilité d'accroître la connaissance mutuelle et de faciliter la présentation dans ces manuels de chaque pays - ainsi que les échanges d'informations sur les innovations techniques dans le domaine de l'éducation.

Minorités nationales ou cultures régionales. Les Etats participants, reconnaissant la contribution que les minorités nationales ou cultures régionales peuvent apporter à la coopération entre eux dans différents domaines de l'éducation, se proposent, lorsqu'existent sur leur territoire de telles minorités ou cultures, et en tenant compte des intérêts légitimes de leurs membres, de faciliter cette contribution.

Suites de la Conférence Les Etats participants,

Ayant considéré et évalué les progrès réalisés à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe,

Considérant en outre que, dans le contexte plus large du monde, la Conférence est une partie importante du processus d'amélioration de la sécurité et de développement de la coopération en Europe et que ses résultats contribueront de manière significative à ce processus,

Entendant mettre en oeuvre les dispositions de l'Acte final de la Conférence, afin de donner plein effet à ses résultats et promouvoir ainsi le processus d'amélioration de la sécurité et de développement de la coopération en Europe,

Convaincus qu'afin d'atteindre les objectifs poursuivis par la Conférence, ils doivent faire de nouveaux efforts unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux et continuer, sous les formes appropriées énoncées ci-après, le processus multilatéral amorcé par la Conférence,

1. *Déclarent leur résolution*, dans la période suivant la Conférence, de tenir dûment compte des dispositions de l'Acte final de la Conférence et de les appliquer :

- a) unilatéralement, dans tous les cas qui se prêtent à une telle action;
- b) bilatéralement, par voie de négociations avec d'autres Etats participants
- c) multilatéralement, par des réunions d'experts des Etats participants, ainsi que dans le cadre des organisations internationales existantes, telles que la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et l'UNESCO, en ce qui concerne la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture;

2. *Déclarent en outre leur résolution* de poursuivre le processus multilatéral amorcé par la Conférence :

- a) en procédant à un échange de vues approfondi portant à la fois sur la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final et l'exécution des tâches définies par la Conférence ainsi que, dans le contexte des questions traitées par celle-ci, sur l'approfondissement de leurs relations mutuelles, l'amélioration de la sécurité et le développement de la coopération en Europe et le développement du processus de la détente à l'avenir;
- b) en organisant à ces fins des rencontres entre leurs représentants, à commencer par une réunion au niveau des représentants désignés par les Ministres des Affaires étrangères. Celle-ci précisera les modalités appropriées pour la tenue d'autres rencontres, qui pourront comprendre de nouvelles réunions similaires et la possibilité d'une nouvelle Conférence;

3. La première des rencontres indiquées ci-dessus se tiendra à Belgrade en 1977. Une réunion préparatoire chargée d'organiser cette réunion aura lieu à Belgrade le 15 juin 1977. La réunion préparatoire fixera la date, la durée, l'ordre du jour et les autres modalités de la réunion des représentants désignés par les Ministres des Affaires étrangères;

4. Les dispositions de procédure et de travail ainsi que le barème de répartition des dépenses de la Conférence s'appliqueront, mutatis mutandis, aux réunions envisagées aux paragraphes 1 c), 2 et 3 ci-dessus. Toutes les réunions mentionnées ci-dessus se tiendront à tour de rôle dans les Etats participants. Les services de secrétariat technique seront fournis par le pays hôte.

L'original du présent Acte Final, rédigé en allemand, anglais, espagnol, français, italien et russe, sera remis au Gouvernement de la République de Finlande qui le conservera dans ses archives. Chacun des Etats participants recevra du Gouvernement de la République de Finlande une copie conforme du présent Acte Final.

Le texte du présent Acte Final sera publié dans chaque Etat participant, qui le diffusera et le fera connaître le plus largement possible.

Le Gouvernement de la République de Finlande est prié de transmettre au Secrétaire général des Nations Unies le texte du présent Acte Final, qui n'est pas recevable pour être enregistré au titre de l'article 102 de la Charte des Nations Unies, en vue de sa diffusion à tous les membres de l'Organisation comme document officiel des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République de Finlande est également prié de transmettre le texte du présent Acte Final au Directeur général de l'UNESCO et au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

En foi de quoi, les soussignés Hauts Représentants des Etats participants, conscients de la haute signification politique que ceux-ci attachent aux résultats de la Conférence et déclarant leur détermination d'agir conformément aux dispositions contenues dans les textes ci-dessus, ont apposé leur signature au bas du présent Acte Final.

Fait à Helsinki le 1er août 1975, au nom

III. Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, Paris, 19-21 novembre 1990

PARIS 1990

Réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie-Communauté européenne, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, Suisse, République fédérative tchèque et slovaque, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie

Paris, 19-21 novembre 1990

Une nouvelle ère de démocratie, de paix et d'unité

Nous, chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sommes réunis à Paris à une époque de profonds changements et d'espérances historiques. L'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue. Nous déclarons que nos relations seront fondées désormais sur le respect et la coopération.

L'Europe se libère de l'héritage du passé. Le courage des hommes et des femmes, la puissance de la volonté des peuples et la force des idées de l'Acte final de Helsinki ont ouvert une ère nouvelle de démocratie, de paix et d'unité en Europe.

Il nous appartient aujourd'hui de réaliser les espérances et les attentes que nos peuples ont nourries pendant des décennies : un engagement indéfectible en faveur de la démocratie fondée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales; la prospérité par la liberté économique et par la justice sociale; et une sécurité égale pour tous nos pays.

Les dix Principes de l'Acte final nous guideront vers cet objectif ambitieux comme ils ont éclairé notre voie vers des relations meilleures au cours des quinze dernières années. La pleine mise en oeuvre de tous les engagements de la CSCE doit servir de fondement aux initiatives que nous prenons aujourd'hui pour permettre à nos nations de vivre conformément à leurs aspirations.

Droits de l'homme, démocratie et Etat de droit

Nous nous engageons à édifier, consolider et raffermir la démocratie comme seul système de gouvernement de nos nations. A cet effet, nous nous conformerons à ce qui suit :

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont inhérents à tous les êtres humains, inaliénables et garantis par la loi. La responsabilité première des gouvernements est de les

protéger et de les promouvoir. Les observer et les exercer pleinement donnent leur fondement à la liberté, à la justice et à la paix.

Le gouvernement démocratique repose sur la volonté du peuple, exprimée à intervalles réguliers par des élections libres et loyales. La démocratie est fondée sur le respect de la personne humaine et de l'Etat de droit. Elle est le meilleur garant de la liberté d'expression, de la tolérance envers tous les groupes de la société et de l'égalité des chances pour chacun. La démocratie, de par son caractère représentatif et pluraliste, implique la responsabilité envers l'électorat, l'obligation pour les pouvoirs publics de se conformer à la loi et l'exercice impartial de la justice. Nul n'est au-dessus de la loi.

Nous affirmons que, sans discrimination, tout individu a le droit à :

la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction,

la liberté d'expression,

la liberté d'association et de réunion pacifique,

la liberté de circulation;

nul ne sera soumis :

à arrestation ou détention arbitraires,

à la torture ou à tout autre traitement ou châtement cruel, inhumain ou dégradant;

chacun a en outre le droit :

de connaître ses droits et de les faire valoir,

de participer à des élections libres et loyales,

d'être jugé équitablement et publiquement s'il est accusé d'un délit,

de posséder un bien seul ou en association et de mener des entreprises individuelles,

de jouir de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Nous affirmons que l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités nationales sera protégée et que les personnes appartenant à ces minorités ont le droit d'exprimer, de préserver et de développer cette identité sans aucune discrimination et en toute égalité devant la loi.

Nous veillerons à ce que chacun jouisse de recours effectifs, sur le plan national ou international, contre toute violation de ses droits.

Le plein respect de ces préceptes constitue l'assise sur laquelle nous nous efforcerons d'édifier la nouvelle Europe.

Nos Etats coopéreront et se soutiendront mutuellement pour rendre irréversibles les acquis démocratiques.

Liberté économique et responsabilité

La liberté économique, la justice sociale et une attitude responsable à l'égard de l'environnement sont indispensables à la prospérité.

Le libre arbitre individuel, exercé en démocratie et protégé par l'Etat de droit, constitue la condition nécessaire d'un développement économique et social fructueux. Nous favoriserons l'activité économique qui respecte et soutient la dignité humaine. La liberté et le pluralisme politique doivent être pris en compte dans la poursuite de notre objectif commun, qui est de développer les économies de marché en vue d'une croissance économique durable, de la prospérité, de la justice sociale, du développement de l'emploi et de l'utilisation rationnelle des ressources économiques. Il est important et conforme à notre intérêt à tous que le passage à l'économie de marché réussisse dans les pays qui font des efforts en ce sens. Cette réussite nous permettra de partager les fruits d'un accroissement de la prospérité auquel nous aspirons tous ensemble. Nous coopérerons pour atteindre ce but.

La sauvegarde de l'environnement est une responsabilité que toutes nos nations partagent. Tout en appuyant les efforts nationaux et régionaux dans ce domaine, nous devons aussi tenir compte de la nécessité urgente d'une action commune à une plus grande échelle.

Relations amicales entre les Etats participants

Maintenant qu'une ère nouvelle s'ouvre en Europe, nous sommes résolus à développer et renforcer les relations amicales et la coopération entre les Etats d'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, et à promouvoir l'amitié entre nos peuples.

Afin de maintenir et promouvoir la démocratie, la paix et l'unité en Europe, nous nous engageons solennellement à respecter pleinement les dix Principes de l'Acte final de Helsinki. Nous déclarons la validité constante des dix Principes et notre détermination à les mettre en pratique. Tous les Principes s'appliquent également et sans réserve, chacun d'entre eux s'interprétant en tenant compte des autres. Ils constituent la base de nos relations.

Conformément à nos obligations aux termes de la Charte des Nations Unies et à nos engagements en vertu de l'Acte final de Helsinki, nous réitérons notre détermination à nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, ou à agir de toute autre manière incompatible avec les principes ou les buts de ces documents. Nous rappelons que le non-respect des obligations contractées aux termes de la Charte des Nations Unies constitue une violation du droit international.

Nous réaffirmons notre engagement à régler les différends par des moyens pacifiques.

Nous décidons de mettre au point des mécanismes de prévention et de résolution des conflits entre les Etats participants.

Au moment où prend fin la division de l'Europe, nous nous efforcerons de donner une qualité nouvelle à nos relations en matière de sécurité, tout en respectant pleinement la liberté de choix de chacun dans ce domaine. La sécurité est indivisible et la sécurité de chaque Etat participant est liée de manière indissociable à celle de tous les autres. En conséquence, nous nous engageons à coopérer pour renforcer la confiance et la sécurité entre nous et pour promouvoir la limitation des armements et le désarmement.

Nous nous félicitons de la Déclaration commune de vingt-deux Etats sur l'amélioration de leurs relations.

Nos relations reposeront sur notre adhésion commune aux valeurs démocratiques, aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Nous sommes convaincus que les progrès de la démocratie, ainsi que le respect et l'exercice effectif des droits de l'homme, sont indispensables au renforcement de la paix et de la sécurité entre nos Etats. Nous réaffirmons l'égalité de droits des peuples et leur droit à l'autodétermination conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international dans ce domaine, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats.

Nous sommes résolus à intensifier les consultations politiques et à élargir la coopération pour résoudre les problèmes économiques, sociaux, environnementaux, culturels et humanitaires. Cette résolution commune et notre interdépendance croissante contribueront à vaincre la méfiance de plusieurs décennies, à accroître la stabilité et à bâtir une Europe unie.

Nous voulons que l'Europe soit une source de paix, ouverte au dialogue et à la coopération avec les autres pays, favorable aux échanges et engagée dans la recherche de réponses communes aux défis du futur.

Sécurité

Nos relations amicales bénéficieront de la consolidation de la démocratie et du renforcement de la sécurité.

Nous nous félicitons de la signature par vingt-deux Etats participants du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, qui aboutira à des niveaux réduits des forces armées. Nous approuvons l'adoption d'une nouvelle série substantielle de mesures de confiance et de sécurité qui conduiront à une transparence et une confiance accrues entre tous les Etats participants. Ce sont là des avancées importantes vers une stabilité et une sécurité renforcées en Europe.

La réduction sans précédent des forces armées qui résulte du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, ainsi que la nouvelle manière d'envisager la sécurité et la coopération dans le cadre du processus de la CSCE, conduiront à une nouvelle perception de la sécurité en Europe et à une nouvelle dimension de nos relations. Dans ce contexte, nous reconnaissons pleinement aux Etats la liberté de choisir leurs propres arrangements en matière de sécurité.

Unité

L'Europe entière et libre appelle un nouveau départ. Nous invitons nos peuples à s'associer à cette grande entreprise.

Nous prenons acte avec une grande satisfaction du Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne, signé à Moscou le 12 septembre 1990, et nous nous félicitons sincèrement du fait que le peuple allemand se soit uni pour former un seul Etat, conformément aux Principes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et en parfait accord avec ses voisins. La réalisation de l'unité nationale de l'Allemagne est une contribution importante à l'instauration d'un ordre de paix juste et durable dans une Europe unie, démocratique et consciente de sa responsabilité en matière de stabilité, de paix et de coopération.

La participation commune d'Etats d'Amérique du Nord et d'Europe est une caractéristique fondamentale de la CSCE; elle est à la base des succès obtenus jusqu'à présent et est essentielle pour l'avenir du processus de la CSCE. Notre patrimoine commun, ainsi qu'une adhésion constante à des valeurs que nous partageons sont les liens qui nous unissent. Riches de toute la diversité de nos nations, nous sommes unis dans notre engagement à élargir notre coopération dans tous les domaines. Les défis auxquels nous sommes confrontés ne peuvent être relevés que par l'action commune, la coopération et la solidarité.

La CSCE et le monde

Le destin de nos nations est lié à celui de toutes les autres. Nous appuyons pleinement l'Organisation des Nations Unies et le renforcement de son rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la justice internationales. Nous réaffirmons notre engagement en faveur des principes et des buts des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans la Charte et condamnons toute violation de ces principes. Nous reconnaissons avec satisfaction le rôle de plus en plus important de l'Organisation des Nations Unies dans le monde et son efficacité croissante, stimulée par l'amélioration des relations entre nos Etats.

Conscients de l'acuité des besoins d'une grande partie du monde, nous nous engageons à être solidaires avec tous les autres pays. Nous lançons donc aujourd'hui de Paris un appel à toutes

les nations du monde. Nous nous tenons prêts à nous joindre à l'ensemble des Etats et à chacun d'entre eux dans un effort commun pour protéger et faire progresser la communauté des valeurs humaines fondamentales.

Orientations pour l'avenir

Nous fondant sur notre ferme engagement à appliquer pleinement tous les principes et toutes les dispositions de la CSCE, nous sommes désormais résolus à imprimer un nouvel élan à un développement équilibré et général de notre coopération dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations de nos peuples.

Dimension humaine

Nous déclarons que notre respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est irrévocable. Nous appliquerons pleinement et développerons les dispositions de la CSCE relatives à la dimension humaine.

Nous appuyant sur le Document de la Réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine, nous coopérerons pour renforcer les institutions démocratiques et promouvoir l'application du principe de l'Etat de droit. A cette fin, nous décidons de convoquer un séminaire d'experts à Oslo du 4 au 15 novembre 1991.

Résolus à encourager la contribution précieuse des minorités nationales à la vie de nos sociétés, nous nous engageons à améliorer encore leur situation. Nous réaffirmons notre profonde conviction que des relations amicales entre nos peuples ainsi que la paix, la justice, la stabilité et la démocratie exigent que l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités nationales soit protégée et que des conditions favorables à la promotion de cette identité soient créées. Nous déclarons que les questions relatives aux minorités nationales ne peuvent trouver de réponses satisfaisantes que dans un cadre politique démocratique. Nous reconnaissons en outre que les droits des personnes appartenant à des minorités nationales doivent être pleinement respectés comme faisant partie des droits de l'homme universels.

Conscients qu'il est nécessaire et urgent d'accroître la coopération en ce qui concerne les minorités nationales, ainsi que d'améliorer leur protection, nous décidons de convoquer une réunion d'experts sur les minorités nationales, qui se tiendra à Genève du 1er au 19 juillet 1991.

Nous exprimons notre détermination à lutter contre toutes les formes de haine raciale ou ethnique, d'antisémitisme, de xénophobie et de discrimination envers toute personne, ainsi que de persécution pour des motifs religieux ou idéologiques.

Conformément aux engagements que nous avons pris dans le cadre de la CSCE, nous soulignons que la liberté de circulation et de contacts entre nos citoyens, ainsi que la libre

circulation de l'information et des idées, sont essentielles à la pérennité et au développement de sociétés libres et de cultures florissantes. Nous nous félicitons du développement du tourisme et des visites entre nos pays.

Le mécanisme de la dimension humaine a fait ses preuves et nous sommes donc résolus à le développer afin d'y inclure de nouvelles procédures comprenant, entre autres, les services d'experts ou un collège de personnalités éminentes ayant l'expérience des questions relatives aux droits de l'homme qui pourraient être soulevées dans le cadre du mécanisme. Nous veillerons, dans le contexte du mécanisme, à ce que les particuliers participent à la protection de leurs droits. Par conséquent, nous nous engageons à élargir encore nos engagements à cet égard, en particulier à la Réunion de Moscou de la Conférence sur la dimension humaine, sans préjuger des obligations contractées aux termes des instruments internationaux existants auxquels nos Etats peuvent être parties.

Nous reconnaissons l'importante contribution du Conseil de l'Europe à la promotion des droits de l'homme, des principes de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'au développement de la coopération culturelle. Nous nous félicitons de l'intérêt manifesté par plusieurs Etats participants quant à une adhésion au Conseil de l'Europe et à sa Convention européenne des droits de l'homme. Nous nous félicitons du fait que le Conseil de l'Europe est prêt à mettre son expérience au service de la CSCE.

Sécurité

L'évolution de l'environnement politique et militaire de l'Europe ouvre des possibilités nouvelles d'efforts communs dans le domaine de la sécurité militaire. Notre action s'appuiera sur les résultats importants obtenus dans le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe et dans le cadre des Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité. Nous nous engageons à poursuivre les Négociations MDCS selon le même mandat et à nous efforcer de les conclure d'ici la Réunion principale de suivi de la CSCE qui se tiendra à Helsinki en 1992. Nous nous félicitons en outre de la décision des Etats participants concernés de poursuivre la Négociation FCE selon le même mandat et de s'efforcer de la conclure d'ici la Réunion sur les Suites de la CSCE qui se tiendra à Helsinki. A la suite d'une période de préparations nationales, nous espérons voir s'instaurer une coopération plus structurée entre tous les Etats participants sur les questions de sécurité, et s'ouvrir des discussions et des consultations entre les trente-quatre Etats participants en vue de créer pour 1992, à partir de la conclusion de la Réunion sur les Suites de la CSCE qui se tiendra à Helsinki, de nouvelles négociations sur le désarmement et le renforcement de la confiance et de la sécurité, ouvertes

à tous les Etats participants. Nous demandons la conclusion le plus tôt possible de la Convention sur l'interdiction universelle, globale et effectivement vérifiable des armes chimiques, et nous avons l'intention d'en être signataires dès l'origine.

Nous réaffirmons l'importance de l'initiative Ciel ouvert et demandons l'heureuse conclusion de ces négociations dès que possible.

Bien que le risque de conflit en Europe ait diminué, d'autres dangers menacent la stabilité de nos sociétés. Nous sommes résolus à coopérer pour défendre les institutions démocratiques contre des activités menées en violation de l'indépendance, de l'égalité souveraine ou de l'intégrité territoriale des Etats participants. Il s'agit notamment d'activités illégales incluant la coercition, la subversion ou des pressions exercées de l'extérieur.

Nous condamnons sans réserve comme criminels tous les actes, méthodes et pratiques terroristes et exprimons notre détermination à oeuvrer à l'élimination du terrorisme, tant sur le plan bilatéral que par une coopération multilatérale. Nous unirons aussi nos forces pour lutter contre le trafic des stupéfiants.

Conscients que le règlement pacifique des différends est un complément essentiel au devoir qu'ont les Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, tous deux étant des éléments essentiels au maintien et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, nous chercherons non seulement des mesures efficaces de prévenir, par des moyens politiques, les conflits qui menaceraient d'éclater, mais encore nous définirons, conformément au droit international, des mécanismes appropriés afin de régler pacifiquement tout différend qui pourrait survenir. Par conséquent, nous nous engageons à rechercher de nouvelles formes de coopération dans ce domaine, en particulier une gamme de méthodes applicables au règlement pacifique des différends, y compris l'intervention obligatoire d'une tierce partie. Nous insistons sur le fait que tout le parti possible devrait, dans ce contexte, être tiré de l'occasion fournie par la Réunion sur le règlement pacifique des différends, qui se tiendra à La Valette au début de 1991. Le Conseil des ministres des affaires étrangères tiendra compte du Rapport de la Réunion de La Valette.

Coopération économique

Nous insistons sur le fait qu'une coopération économique fondée sur l'économie de marché constitue un élément essentiel de nos relations et contribuera à la construction d'une Europe prospère et unie. Les institutions démocratiques et la liberté économique favorisent le progrès économique et social, comme cela a été reconnu dans le Document de la Conférence de Bonn sur la coopération économique, dont nous soutenons fortement les résultats.

Nous soulignons que la coopération dans le domaine de l'économie, de la science et de la technologie est aujourd'hui un pilier important de la CSCE. Les Etats participants devraient examiner périodiquement les progrès réalisés et imprimer de nouveaux élans dans ces domaines.

Nous sommes convaincus que notre coopération économique générale devrait être développée, la libre entreprise encouragée et les échanges accrus et diversifiés conformément aux règles du GATT. Nous encouragerons la justice sociale et le progrès social et améliorerons le bien-être de nos peuples. Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance de politiques efficaces pour traiter le problème du chômage.

Nous réaffirmons la nécessité de continuer à soutenir les pays démocratiques dans leur transition vers l'instauration de l'économie de marché et la mise en place des bases d'une croissance économique et sociale autonome, comme l'a déjà entrepris le Groupe des vingtquatre pays. Nous soulignons encore la nécessité de mieux les intégrer au système économique et financier international, ce qui implique l'acceptation des devoirs comme des avantages.

Nous estimons qu'en insistant davantage sur la coopération économique dans le cadre du processus de la CSCE, compte devrait être tenu des intérêts des Etats participants en développement.

Nous rappelons le lien qui existe entre le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le progrès scientifique. La coopération dans le domaine de la science et de la technologie jouera un rôle fondamental dans le développement économique et social. Elle doit donc aller dans le sens d'un plus grand partage des informations et des connaissances scientifiques et techniques pertinentes, dans le but de combler le fossé technologique qui existe entre les Etats participants. Nous encourageons aussi les Etats participants à oeuvrer ensemble au développement du potentiel humain et de l'esprit de libre entreprise.

Nous sommes déterminés à imprimer l'élan nécessaire à la coopération entre nos Etats dans les domaines de l'énergie, des transports et du tourisme pour le développement économique et social. Nous nous félicitons, en particulier, des mesures pratiques de nature à créer des conditions optimales pour un développement économique et rationnel des ressources énergétiques, en accordant l'attention nécessaire aux questions d'environnement.

Nous reconnaissons le rôle important de la Communauté européenne dans le développement politique et économique en Europe. Des organisations économiques internationales comme la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), les Institutions de Bretton Woods, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),

l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Chambre de commerce internationale (CCI) ont aussi une tâche considérable à accomplir pour promouvoir la coopération économique, qui sera encore renforcée par la création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Afin de poursuivre nos objectifs, nous insistons sur le fait qu'il est indispensable de coordonner efficacement les activités de ces organisations et mettons l'accent sur la nécessité de mettre au point des méthodes permettant à tous nos Etats de prendre part à ces activités.

Environnement

Nous reconnaissons l'urgente nécessité de nous saisir des problèmes de l'environnement et l'importance des efforts entrepris à titre individuel ou en coopération dans ce domaine. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour protéger et améliorer notre environnement, afin de rétablir et de maintenir l'équilibre écologique dans l'air, dans l'eau et dans le sol. Nous sommes par conséquent résolus à tirer tout le parti possible du cadre de la CSCE pour formuler des engagements et des objectifs communs en matière d'environnement, et prolonger ainsi les travaux dont rend compte le Rapport de la Réunion de Sofia sur la protection de l'environnement.

Nous insistons sur le rôle important d'une société bien informée permettant au public et aux particuliers de prendre des initiatives pour l'amélioration de l'environnement. A cette fin, nous nous engageons à promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public en matière d'environnement, ainsi que l'information du public sur l'incidence des politiques, des projets et des programmes sur l'environnement.

Nous donnons priorité à l'adoption de techniques propres et produisant peu de déchets, compte tenu de la nécessité d'appuyer des pays qui n'ont pas encore les moyens de prendre par eux-mêmes les mesures voulues.

Nous soulignons que les politiques de l'environnement devraient être étayées par des mesures législatives et des structures administratives appropriées afin de garantir leur application effective.

Nous insistons sur la nécessité d'élaborer de nouvelles mesures prévoyant l'évaluation systématique du respect des engagements existants et, en outre, de définir des engagements plus ambitieux en matière de notification et d'échange d'informations sur l'état de l'environnement et les risques potentiels pour l'environnement. Nous nous félicitons aussi de la création de l'Agence européenne pour l'environnement.

Nous saluons les travaux - activités opérationnelles, études axées sur la résolution de problèmes et analyses des politiques - qui sont menés dans les diverses organisations

internationales qui s'occupent déjà de protection de l'environnement comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Nous mettons l'accent sur la nécessité de renforcer leur coopération et d'assurer une coordination efficace de leurs actions.

Culture

Nous reconnaissons que notre culture commune européenne et nos valeurs partagées ont contribué de manière essentielle à surmonter la division du continent. Par conséquent, nous soulignons notre attachement à la liberté créatrice, ainsi qu'à la protection et la promotion de notre patrimoine culturel et spirituel, dans toute sa richesse et sa diversité. En raison des changements récemment survenus en Europe, nous insistons sur l'importance accrue du Colloque de Cracovie et nous en attendons l'examen de directives pour une coopération renforcée dans le domaine de la culture. Nous invitons le Conseil de l'Europe à apporter sa contribution à ce Colloque.

Afin de promouvoir une meilleure connaissance mutuelle entre nos peuples, nous favorisons la création de centres culturels dans les villes d'autres Etats participants, ainsi qu'une coopération accrue dans le domaine de l'audiovisuel et des échanges plus développés dans le domaine de la musique, du théâtre, de la littérature et des arts.

Nous sommes résolus à faire des efforts particuliers dans nos politiques nationales pour promouvoir une meilleure compréhension, notamment entre les jeunes, par des échanges culturels, la coopération dans tous les domaines de l'éducation et, plus spécifiquement, par l'enseignement et la formation dispensés dans les langues d'autres Etats participants. Nous avons l'intention d'examiner les premiers résultats de cette action lors de la Réunion principale de suivi de Helsinki, qui se tiendra en 1992.

Travailleurs migrants

Nous reconnaissons que les questions relatives aux travailleurs migrants et à leur famille résidant légalement dans les pays d'accueil comportent des aspects économiques, culturels et sociaux, ainsi que leur propre dimension humaine. Nous réaffirmons que la protection et la promotion de leurs droits, ainsi que le respect des obligations internationales correspondantes, sont notre préoccupation commune.

Méditerranée

Nous estimons que les changements politiques fondamentaux survenus en Europe revêtent une signification positive pour la région méditerranéenne. Nous poursuivrons donc nos efforts pour renforcer la sécurité et la coopération en Méditerranée, en tant qu'élément important de

stabilité en Europe. Nous nous félicitons du Rapport de la Réunion de Palma de Majorque sur la Méditerranée, dont nous soutenons tous les résultats. Nous sommes préoccupés par les tensions persistantes dans la région, et réitérons notre détermination à intensifier nos efforts pour trouver, par des moyens pacifiques, des solutions justes, viables et durables aux problèmes cruciaux en suspens, fondées sur le respect des Principes de l'Acte final.

Nous souhaitons promouvoir des conditions favorables au développement harmonieux et à la diversification des relations avec les Etats méditerranéens non participants. La coopération renforcée avec ces Etats sera poursuivie dans le but de promouvoir le développement économique et social et, par suite, d'accroître ainsi la stabilité dans la région. A cette fin, nous nous efforcerons, de concert avec ces pays, de réduire de façon substantielle l'écart de prospérité entre l'Europe et ses voisins méditerranéens.

Organisations non gouvernementales

Nous rappelons le rôle important joué par les organisations non gouvernementales, les groupes religieux et autres et les particuliers dans la réalisation des objectifs de la CSCE et nous continuerons à faciliter leurs activités en faveur de la mise en oeuvre des engagements de la CSCE par les Etats participants. Pour accomplir les tâches importantes qui sont les leurs, ces organisations, groupes et particuliers doivent être associés de manière appropriée aux activités et aux nouvelles structures de la CSCE.

Structures et institutions nouvelles du processus de la CSCE

Nos efforts communs pour consolider le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, renforcer la paix et promouvoir l'unité en Europe appellent un dialogue et une coopération politiques d'une qualité nouvelle et, par conséquent, un développement des structures de la CSCE.

L'intensification de nos consultations à tous les niveaux est d'une importance primordiale pour donner forme à nos relations futures. A cette fin, nous décidons de ce qui suit :

Nous, chefs d'Etat ou de gouvernement, tiendrons notre prochaine réunion à Helsinki à l'occasion de la Réunion organisée dans le cadre des Suites de la CSCE, qui aura lieu en 1992. Par la suite, nous nous rencontrerons à l'occasion des réunions de suivi ultérieures.

Nos ministres des affaires étrangères se réuniront en Conseil régulièrement et au moins une fois l'an. Ces réunions constitueront l'enceinte centrale des consultations politiques dans le cadre du processus de la CSCE. Le Conseil examinera les questions qui relèvent de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et prendra les décisions appropriées.

La première réunion du Conseil se tiendra à Berlin.

Un Comité de hauts fonctionnaires préparera les réunions du Conseil et exécutera ses décisions. Le Comité examinera les affaires courantes et pourra prendre les décisions appropriées, y compris sous forme de recommandations au Conseil.

Des réunions supplémentaires des représentants des Etats participants pourront être décidées afin de débattre des questions présentant un caractère urgent.

Le Conseil étudiera la mise au point de dispositions pour la convocation de réunions du Comité des hauts fonctionnaires dans des situations d'urgence.

Des réunions d'autres ministres pourront aussi être décidées entre les Etats participants.

Afin d'assurer le soutien administratif de ces consultations, nous créons un Secrétariat à Prague.

Les réunions de suivi des Etats participants se tiendront en principe tous les deux ans pour permettre aux Etats participants de faire le point de la situation, d'examiner l'exécution de leurs engagements et d'envisager de nouvelles initiatives s'inscrivant dans le processus de la CSCE.

Nous décidons de créer un Centre de prévention des conflits à Vienne, pour aider le Conseil à réduire le risque de conflit.

Nous décidons d'établir un Bureau des élections libres à Varsovie, pour faciliter les contacts et l'échange d'informations sur les élections dans les Etats participants.

Reconnaissant le rôle important que des parlementaires peuvent jouer dans le processus de la CSCE, nous souhaitons une plus grande participation parlementaire dans la CSCE, en particulier par la création d'une assemblée parlementaire de la CSCE réunissant des membres des parlements de tous les Etats participants. A cette fin, nous demandons instamment que des contacts soient poursuivis au niveau parlementaire pour débattre du domaine d'activité, des méthodes de travail et des dispositions de procédure d'une telle structure parlementaire de la CSCE, en s'inspirant de l'expérience acquise et des travaux déjà réalisés dans ce domaine.

Nous demandons à nos ministres des affaires étrangères d'examiner à nouveau cette question à l'occasion de leur première réunion en Conseil.

Les modalités de procédure et d'organisation relatives à certaines dispositions contenues dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe figurent dans le Document complémentaire qui est adopté en même temps que la Charte de Paris.

Nous chargeons le Conseil de prendre les mesures additionnelles qui pourraient être nécessaires pour assurer l'application des décisions contenues dans le présent document, ainsi que dans le Document complémentaire, et d'envisager de nouveaux efforts en vue de renforcer la sécurité et la coopération en Europe. Le Conseil pourra adopter tout amendement au

Document complémentaire qu'il pourra juger approprié.

L'original de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, rédigé en allemand, anglais, espagnol, français, italien et russe, sera remis au Gouvernement de la République française qui le conservera dans ses archives. Chacun des Etats participants recevra du Gouvernement de la République française une copie conforme de la Charte de Paris.

Le texte de la Charte de Paris sera publié dans chaque Etat participant, qui le diffusera et le fera connaître le plus largement possible.

Le Gouvernement de la République française est prié de transmettre au Secrétaire général des Nations Unies, en vue de sa diffusion à tous les membres de l'Organisation comme document officiel des Nations Unies, le texte de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, qui n'est pas recevable pour être enregistré au titre de l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République française est également prié de transmettre le texte de la Charte de Paris à toutes les autres organisations internationales mentionnées dans le texte.

En foi de quoi, nous, soussignés hauts représentants des Etats participants, conscients de la haute signification politique que nous attachons aux résultats de la Réunion au sommet, et nous déclarant résolus à agir conformément aux dispositions que nous avons adoptées, avons apposé notre signature au bas du présent document :

Fait à Paris, le 21 novembre 1990 au nom

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE RELATIF A LA MISE EN APPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS CONTENUES DANS LA CHARTE DE PARIS POUR UNE NOUVELLE EUROPE

Document complémentaire relatif à la mise en application de certaines dispositions contenues dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe

Les procédures et les modalités d'organisation relatives à certaines dispositions contenues dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, signée à Paris, le 21 novembre 1990, sont exposées ci-après.

I.

Arrangements institutionnels

A. Le conseil

1. Le Conseil, composé des ministres des affaires étrangères des Etats participants, est l'enceinte centrale de consultations politiques régulières au sein du processus de la CSCE.

2. Le Conseil :

- examinera les questions relevant de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et prendra les décisions appropriées;

- préparera les réunions des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants, accomplira les tâches que ces réunions auront définies et appliquera les décisions qu'elles auront prises.
3. Le Conseil se réunira régulièrement et au moins une fois l'an.
 4. Les Etats participants pourront décider de tenir des réunions supplémentaires du Conseil.
 5. Pendant toute la durée de chaque réunion du Conseil, la présidence sera assurée par le représentant du pays hôte.
 6. Un ordre du jour des réunions du Conseil, comprenant des propositions relatives au lieu
 - sur une base de rotation - et à la date de la réunion suivante, sera préparé par le Comité des hauts fonctionnaires.

B. Le comité des hauts fonctionnaires

1. Un Comité des hauts fonctionnaires préparera les travaux du Conseil, appliquera ses décisions, examinera les affaires courantes et envisagera les futurs travaux de la CSCE, y compris ses relations avec d'autres instances internationales.
2. Afin de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil, le Comité déterminera les thèmes de discussion à partir des suggestions présentées par les Etats participants. Le Comité arrêtera un ordre du jour provisoire peu de temps avant la réunion du Conseil.
3. Chaque Etat participant établira un point de contact qui permettra de communiquer au Secrétariat, qui les rassemblera et les diffusera, les suggestions relatives aux travaux du Comité, et de faciliter la communication entre le Secrétariat et chaque Etat participant.
4. Chaque réunion du Comité sera présidée par un représentant de l'Etat dont le ministre des affaires étrangères aura assuré la présidence lors de la réunion précédente du Conseil. Les réunions seront convoquées par le Président du Comité après consultation avec les Etats participants.

Les réunions du Comité se tiendront au siège du Secrétariat et ne dureront pas plus de deux jours, sauf s'il en est décidé autrement. Les réunions précédant immédiatement une réunion du Conseil se tiendront là où se réunira le Conseil.

5. Pour des raisons pratiques, la première réunion du Comité se tiendra à Vienne du 28 au 29 janvier 1991. Elle sera présidée par le représentant de la Yougoslavie.

C. Mécanisme d'urgence

Le Conseil discutera la possibilité de mettre en place un mécanisme pour la convocation de réunions du Comité des hauts fonctionnaires dans des situations d'urgence.

D. Réunions de suivi

1. Des réunions de suivi regroupant les Etats participants se tiendront en règle générale tous les deux ans. Leur durée ne dépassera pas trois mois, sauf s'il en est décidé autrement.

E. Le secrétariat de la CSCE

1. Le Secrétariat :

- fournira le soutien administratif des réunions du Conseil et du Comité des hauts fonctionnaires;
- conservera des archives relatives à la documentation de la CSCE et diffusera les documents sur demande des Etats participants;
- fournira des informations relatives à la CSCE et entrant dans le domaine public aux particuliers, aux ONG, aux organisations internationales et aux Etats non participants;
- fournira son aide, en tant que de besoin, aux Secrétaires exécutifs des réunions au sommet, réunions de suivi ou d'intersession de la CSCE.

2. Le Secrétariat exécutera les autres tâches que le Conseil ou le Comité des hauts fonctionnaires lui assigneront.

3. Afin d'exécuter les tâches précisées ci-dessus, le Secrétariat comprendra :

- un directeur, responsable devant le Conseil par l'intermédiaire du Comité des hauts fonctionnaires;
- trois administrateurs chargés de l'organisation des réunions (y compris le protocole et la sécurité), de la documentation et de l'information et des questions financières et administratives.

Outre ces fonctions, le directeur pourra confier d'autres charges dans le cadre des tâches du Secrétariat;

- du personnel administratif et technique, recruté par le directeur.

F. Centre de prévention des conflits (CPC)

1. Le Centre de prévention des conflits aidera le Conseil à réduire les risques de conflit.

Les fonctions et la structure du Centre sont décrites ci-dessous.

2. Pendant la phase initiale de son activité, le Centre aura pour rôle d'appuyer l'application de mesures de confiance et de sécurité (MDCS) telles que :

- le mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles,
- l'échange annuel d'informations militaires,
- le réseau de communications,

- les réunions annuelles d'évaluation de l'application;
- la coopération relative aux incidents dangereux de nature militaire.

3. Le Centre pourrait assumer d'autres fonctions et la liste ci-dessus ne préjuge d'aucune tâche supplémentaire relative à une procédure de conciliation en cas de différend, ni de tâches plus générales relatives au règlement des différends, qui pourraient lui être assignées ultérieurement par le Conseil des ministres des affaires étrangères.

Comité consultatif

4. Le Comité consultatif, composé de représentants de tous les Etats participants, sera responsable devant le Conseil. En règle générale, ces représentants seront les chefs de délégation aux Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) jusqu'à la Réunion de suivi de Helsinki. Le Comité consultatif :

- convoquera les Etats participants aux réunions qui pourront être tenues dans le cadre du mécanisme relatif aux activités militaires inhabituelles;
- convoquera les réunions annuelles d'évaluation de l'application;
- préparera des séminaires sur les doctrines militaires et d'autres séminaires du même type dont pourront convenir les Etats participants;
- dirigera le Secrétariat du Centre;
- servira de cadre à la discussion et à l'éclaircissement, le cas échéant, des informations échangées au titre des MDCS convenues;
- aura la responsabilité d'ensemble du réseau de communications utilisé dans le cadre du mandat du CPC.

5. Le Comité consultatif conduira ses travaux conformément aux procédures de la CSCE.

Il définira son propre programme de travail et pourra décider de tenir des séances supplémentaires. Les réunions des Etats participants, convoquées à la demande d'un ou de plusieurs Etats participants conformément aux procédures relatives aux activités militaires inhabituelles, seront organisées par le directeur du Secrétariat du CPC. Jusqu'à la nomination du directeur, ces fonctions seront remplies par le Secrétaire exécutif des Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS).

Secrétariat

6. Le Secrétariat, qui sera responsable devant le Comité consultatif, effectuera les tâches que ce dernier lui assignera. En particulier, il créera et tiendra à jour une banque de données, à l'usage de tous les Etats participants, constituée à partir des informations militaires échangées au titre des MDCS convenues. Le Secrétariat publiera des annuaires en s'y référant.

7. Le Secrétariat sera composé comme suit :

- un directeur;
- deux administrateurs chargés de l'organisation des réunions (y compris le protocole et la sécurité), des communications, de la documentation et de l'information et des questions financières et administratives;
- du personnel administratif et technique, recruté par le directeur.

8. La première réunion du Comité consultatif du Centre de prévention des conflits sera convoquée le 3 décembre 1990 et sera présidée par la Yougoslavie.

G. Le bureau des élections libres

1. Le rôle du Bureau des élections libres sera de faciliter les contacts et l'échange d'informations sur les élections dans les Etats participants. Le Bureau favorisera ainsi l'application des dispositions des paragraphes 6, 7 et 8 du Document de la Réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE (les dispositions pertinentes figurent à l'Annexe I).

2. A cette fin, le Bureau :

- recueillera des informations, y compris les informations fournies par les autorités compétentes des Etats participants, sur les dates, les procédures et les résultats officiels des élections nationales organisées dans les Etats participants, établira des rapports d'observation des élections et fournira, sur demande, ces informations et rapports aux gouvernements, parlements et organisations privées intéressées;
- sera chargé de faciliter les contacts entre les gouvernements, les parlements et les organisations privées désireux d'observer le déroulement des élections et les autorités compétentes des Etats où les élections doivent se dérouler;
- organisera et accueillera, à la demande des Etats participants, des séminaires ou autres réunions ayant trait aux procédures électorales et aux institutions démocratiques.

3. Le Bureau tiendra compte des travaux d'autres institutions actives dans ce domaine et coopérera avec elles.

4. Le Bureau exécutera les autres tâches que le Conseil lui assignera.

5. Le personnel du Bureau sera composé comme suit :

- un directeur, qui sera responsable devant le Conseil par l'intermédiaire du Comité des hauts fonctionnaires;
- un administrateur;
- du personnel administratif et technique, recruté par le directeur du Bureau.

H. Procédures et modalités relatives aux institutions de la CSCE

Arrangements relatifs au personnel

1. Le directeur de chaque institution sera de rang élevé, détaché par son gouvernement et nommé par le Conseil pour une durée non renouvelable de trois ans, sur une base de rotation.
2. Si le directeur ne peut plus assumer ses fonctions, le président du Conseil désignera, après consultation avec les Etats participants, un directeur qui assurera l'intérim jusqu'à la réunion suivante du Conseil.
3. Les administrateurs seront détachés par leur gouvernement. La durée normale de leurs fonctions sera de deux ans. Une prorogation d'un an pourra être décidée par le directeur et l'Etat participant qui détache l'administrateur.
4. La nomination des administrateurs sera faite sur une base de rotation selon l'ordre alphabétique français. Le début de la rotation sera déterminé par tirage au sort pour chaque poste de l'institution. Les postes vacants seront offerts aux Etats participants selon cet ordre, jusqu'au moment où ils seront pourvus.
5. Un Etat participant ne pourra avoir plus d'un ressortissant en détachement dans les institutions de la CSCE, à moins qu'aucun autre Etat participant ne veuille détacher un de ses ressortissants à un poste vacant.
6. Chaque administrateur sera proposé par l'Etat participant intéressé, après consultation avec le directeur qui procédera alors à la nomination.
7. Le personnel administratif et technique sera recruté par le directeur de l'institution. Des dispositions seront prises, en tant que de besoin, en ce qui concerne les services d'interprétation et de traduction
8. L'organisation du travail sera définie par le directeur de chaque institution.
9. Le personnel sera accrédité par l'Etat qui le détache auprès du pays hôte, où il jouira du plein statut diplomatique.

Coûts

10. Les coûts relatifs :
 - au personnel détaché seront à la charge du pays qui le détache;
 - à l'installation des institutions de la CSCE seront répartis conformément aux procédures en vigueur à la CSCE;
 - au fonctionnement, y compris les frais des déplacements officiels du personnel après nomination, seront répartis conformément aux procédures en vigueur à la CSCE;
 - aux locaux de l'institution et aux dispositifs de sécurité nécessaires, y compris pour des réunions tenues au siège de l'institution, seront à la charge du pays hôte.

11. Les pays hôtes s'engagent à permettre aux institutions de remplir toutes leurs fonctions et de prendre des obligations contractuelles et financières, et à leur accorder le statut diplomatique approprié.

12. Pour que les structures institutionnelles de la CSCE créées par le Sommet puissent fonctionner efficacement, des arrangements relatifs aux questions administratives et financières et au personnel devront être convenus.

13. A cette fin un groupe, présidé par le Secrétaire exécutif du Comité préparatoire et composé des Secrétaires exécutifs du Sommet de Paris et de la Réunion de New York des ministres des affaires étrangères, ainsi que des représentants des pays hôtes des nouvelles institutions de la CSCE, présentera un rapport et des propositions aux Etats participants pour la fin décembre 1990. Ce rapport et ces propositions seront examinés par un groupe spécial d'experts des Etats participants, qui se réunira à Vienne sous la responsabilité du Comité des hauts fonctionnaires du 14 au 18 janvier 1991 et formulera des recommandations finales sur ce qui précède. Cette réunion sera convoquée et présidée par le représentant de l'Etat président le Comité des hauts fonctionnaires.

14. Le Comité des hauts fonctionnaires examinera ces recommandations et prendra les décisions nécessaires lors de sa première réunion. Le premier directeur de chaque institution sera proposé par la première réunion du Comité des hauts fonctionnaires et tacitement confirmé dans ses fonctions par le Conseil en l'absence d'objection dans un délai d'une semaine. Le Secrétaire exécutif des Négociations MDCS à Vienne prêtera son appui pour la première réunion du Comité consultatif du CPC et pour la première réunion du Comité des hauts fonctionnaires.

15. Le Secrétariat de la CSCE, le Centre de prévention des conflits et le Bureau des élections libres sont responsables devant le Conseil qui est habilité à définir leurs tâches et méthodes de fonctionnement. Les arrangements relatifs aux procédures, aux modalités et aux sièges de ces institutions pourront être examinés à la Réunion principale de suivi de Helsinki.

I. Communications

Le Conseil, sur recommandation du Comité consultatif et du Comité des hauts fonctionnaires, le cas échéant, pourra décider d'affecter le réseau de communications, créé dans le cadre de l'accord sur les MDCS supplémentaires, à d'autres usages liés à des objectifs intéressant la CSCE.

J. Application des dispositions de procédure de la CSCE

Les dispositions de procédure, les méthodes de travail, le barème de répartition des dépenses et les autres modalités de la CSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, sauf s'il en est décidé autrement.

II.

Réunions d'experts

A. Séminaire d'experts sur les institutions démocratiques

Le Séminaire d'experts sur les institutions démocratiques se tiendra à Oslo, du lundi 4 au vendredi 15 novembre 1991. Le but de ce séminaire est de débattre des voies et moyens de consolider et renforcer des institutions démocratiques viables dans les Etats participants, y compris des études comparatives sur la législation en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales, en tirant notamment profit de l'expérience acquise par le Conseil de l'Europe et des activités de la Commission "Démocratie par le droit". L'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation figurent à l'Annexe II.

B. Réunion d'experts sur les minorités nationales

La Réunion d'experts sur les minorités nationales se tiendra à Genève, du lundi 1er au vendredi 19 juillet 1991. Le but de cette réunion est de tenir une discussion approfondie sur la question des minorités nationales et des droits des personnes y appartenant, compte dûment tenu de la diversité des situations et des contextes juridique, historique, politique et économique. Cela consistera notamment :

- en un échange de vues sur l'expérience pratique, en particulier sur la législation nationale, les institutions démocratiques, les instruments internationaux et d'autres formes éventuelles de coopération;
- en une étude de l'exécution des engagements pertinents de la CSCE et un examen de l'ampleur de l'amélioration des critères correspondants;
- en un examen de nouvelles mesures visant à améliorer l'exécution des engagements susmentionnés.

L'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation figurent à l'Annexe III.

III.

Arrangements financiers de la CSCE et rapport coût-efficacité

1. Le Comité des hauts fonctionnaires suivra le rapport coût-efficacité des institutions, des activités et du personnel de la CSCE et en rendra compte au Conseil.
2. Le barème de répartition ci-après prendra effet le 22 novembre 1990 :

Pays Pourcentage

Allemagne	9,10 %
Etats-Unis d'Amérique	9,10 %
France	9,10 %
Italie	9,10 %
Royaume-Uni	9,10 %
Union des Républiques socialistes soviétiques	9,10 %
Canada	5,50 %
Belgique	3,60 %
Espagne	3,60 %
Pays-Bas	3,60 %
Pologne	3,60 %
Suède	3,60 %
Autriche	2,10 %
Danemark	2,10 %
Finlande	2,10 %
Hongrie	2,10 %
Norvège	2,10 %
Suisse	2,10 %
République fédérative tchèque et slovaque	2,10 %
Grèce	0,83 %
Roumanie	0,83 %
Turquie	0,83 %
Yougoslavie	0,83 %
Bulgarie	0,62 %
Irlande	0,62 %
Luxembourg	0,62 %
Portugal	0,62 %
Chypre	0,20 %
Islande	0,20 %
Liechtenstein	0,20 %
Malte	0,20 %
Monaco	0,20 %
Saint-Marin	0,20 %
Saint-Siège	0,20 %
TOTAL	100,00 %

Annexe I

"(6) Les Etats participants déclarent que la volonté du peuple, exprimée librement et équitablement dans le cadre d'élections périodiques et honnêtes, est le fondement de l'autorité et de la légitimité de tout gouvernement. Les Etats participants respecteront en conséquence le droit de leurs citoyens de participer au gouvernement de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis par eux dans le cadre d'élections équitables. Ils reconnaissent la responsabilité qui leur incombe de défendre et de protéger, conformément à leurs lois, à leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme et à leurs engagements internationaux, l'ordre démocratique librement établi par la volonté du peuple contre les activités de personnes, groupements ou organisations qui prennent part ou qui refusent de renoncer à des actes de terrorisme ou de violence visant à renverser cet ordre ou celui d'un autre Etat participant.

(7) Pour faire en sorte que la volonté du peuple soit le fondement des autorités publiques, les Etats participants

(7.1)- organiseront des élections libres à intervalles raisonnables, comme le prévoit la loi;

(7.2)- permettront que tous les sièges, dans au moins une des chambres du pouvoir législatif national, soient librement disputés dans le cadre d'un vote populaire;

(7.3)- garantiront un suffrage universel et égal aux citoyens majeurs;

(7.4)- veilleront à ce que les votes soient émis au scrutin secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote et à ce qu'ils soient recensés et présentés avec objectivité, les résultats officiels étant rendus publics;

(7.5)- respecteront le droit des citoyens de solliciter des fonctions politiques ou publiques, à titre individuel ou en tant que représentants de partis politiques ou d'organisations, sans discrimination;

(7.6)- respecteront le droit des individus ainsi que des groupes ou groupements de créer, en toute liberté, leurs propres partis ou autres organisations politiques, et fourniront à ces partis et organisations les garanties légales nécessaires pour leur permettre de se mesurer sur la base d'une égalité de traitement devant la loi et les autorités;

(7.7)- veilleront à ce que la loi et l'ordre public de l'Etat contribuent à faire en sorte que les campagnes politiques se déroulent dans un climat d'équité et de liberté excluant toute pression administrative, violence ou intimidation qui interdirait aux partis et aux candidats d'exposer librement leurs opinions et leurs qualités, ou empêcherait les électeurs d'en prendre connaissance et d'en débattre ou de voter sans crainte de sanctions;

(7.8)- veilleront à ce qu'aucun obstacle d'ordre juridique ou administratif ne s'oppose au libre

accès aux médias sur la base de la non-discrimination pour tous les groupes ou groupements politiques et toutes les personnes désirant participer à des élections;

(7.9)- veilleront à ce que les candidats qui obtiennent le nombre nécessaire de voix requis par la loi soient dûment investis de leur fonction, et qu'il leur soit permis de conserver celle-ci jusqu'à ce que leur mandat arrive à expiration ou qu'il y soit mis un terme pour toute autre raison d'une manière prescrite par la loi conformément à des procédures parlementaires et constitutionnelles démocratiques.

(8) Les Etats participants estiment que la présence d'observateurs, étrangers et nationaux, est de nature à améliorer le déroulement des élections dans les Etats où elles ont lieu. En conséquence, ils invitent des observateurs de tout autre Etat participant à la CSCE, ainsi que de toute institution et organisation privée compétente qui le souhaiterait, à suivre le déroulement de la procédure de leurs élections nationales, dans la mesure prévue par la loi. Ils s'appliqueront également à faciliter un accès analogue pour les élections organisées à un niveau inférieur au niveau national. Ces observateurs s'engageront à ne pas s'immiscer dans les opérations électorales."

Annexe II

Séminaire d'experts sur les institutions démocratiques

I. Ordre du jour

1. Ouverture officielle du Séminaire Allocution prononcée par un représentant du pays hôte.
2. Déclarations d'ouverture de représentants des Etats participants.
3. Contributions du Conseil de l'Europe et de la Commission "Démocratie par le droit".
4. Discussion des voies et moyens de consolider et renforcer des institutions démocratiques viables dans les Etats participants, y compris des études comparatives sur la législation en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales, en tirant notamment profit de l'expérience acquise par le Conseil de l'Europe et des activités de la Commission "Démocratie par le droit".
5. Déclarations de clôture de représentants des Etats participants et conclusions.
6. Clôture officielle du Séminaire.

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le lundi 4 novembre 1991 à 15 heures, à Oslo. Il se terminera le vendredi 15 novembre 1991.
2. Toutes les séances plénières seront publiques. Les groupes d'étude tiendront séance à huis clos.

3. Les points 1, 2, 3, 5 et 6 de l'ordre du jour seront examinés en séance plénière.

4. Le point 4 de l'ordre du jour sera examiné en séance plénière et dans les trois groupes d'étude suivants :

*Groupe d'étude A :

- Réformes constitutionnelles
- Etat de droit et tribunaux indépendants
- Séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire

** Groupe d'étude B :

- Organisation des élections
- Organisation des partis politiques
- Structure des organisations non gouvernementales indépendantes (syndicats, organisations d'employeurs)
- Rôle des médias

*** Groupe d'étude C :

- Etudes comparatives de la législation dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

5. Les séances de la Plénière et des groupes d'étude se dérouleront conformément au programme de travail ci-joint. Le programme de travail pourra être modifié par consensus.

Les déclarations d'ouverture de représentants des Etats participants ne devraient pas, en principe, dépasser douze minutes par délégation et se feront dans l'ordre suivant : Suisse, Islande, Suède, Pologne, Portugal, Saint-Siège, Finlande, Autriche, Bulgarie, Chypre, Turquie, Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Saint-Marin, Monaco, République fédérative tchèque et slovaque, Luxembourg, Roumanie, Irlande, Liechtenstein, Royaume-Uni, Grèce, France, Danemark, Belgique, Yougoslavie, Canada, Norvège, Malte, Espagne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Pays-Bas, Italie, Hongrie.

6. Avant l'ouverture du Séminaire, les délégations sont invitées à distribuer, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif, des contributions écrites sur les questions qui seront traitées dans les groupes d'étude.

7. Le Conseil des ministres prendra en compte les conclusions élaborées au titre du point 5 de l'ordre du jour.

8. La présidence des première et dernière séances plénières sera assurée par un représentant du pays hôte. Après la séance d'ouverture, la présidence sera assurée par rotation quotidienne selon l'ordre alphabétique français, en commençant par un représentant des Etats-Unis d'Amérique.

9. La présidence de la première séance de chaque groupe d'étude sera assurée par un représentant du pays hôte. Pour les séances suivantes, la présidence sera assurée par rotation quotidienne selon l'ordre alphabétique français, en commençant,

- dans le Groupe d'étude A, par un représentant de Monaco;
- dans le Groupe d'étude B, par un représentant de la Roumanie;
- dans le Groupe d'étude C, par un représentant de Malte.

10. Conformément au paragraphe 74 des Recommandations finales des Consultations de Helsinki, le Gouvernement de la Norvège désignera un Secrétaire exécutif. Cette désignation sera soumise à l'approbation des Etats participants.

11. Les autres dispositions de procédure, les méthodes de travail et le barème de répartition des dépenses de la CSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

PROGRAMME DE TRAVAIL 1^{re} SEMAINE Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Matin PL SG A SG C SG B Après-midi PL PL SG B SG A SG C

2^e SEMAINE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Matin PL SG B SG A SG C PL

Après-midi SG A SG C SG B PL

Annexe III

Réunion d'experts sur les minorités nationales

I. Ordre du jour

1. Ouverture officielle de la Réunion.

Allocution prononcée par un représentant du pays hôte.

2. Déclarations d'ouverture de représentants des Etats participants.

3. Contribution du Conseil de l'Europe.

4. Discussion approfondie de la question des minorités nationales et des droits des personnes y appartenant, compte dûment tenu de la diversité des situations et des contextes juridique, historique, politique et économique.

a) Echange de vues sur l'expérience pratique, en particulier sur la législation nationale, les institutions démocratiques, les instruments internationaux et d'autres formes éventuelles de coopération.

b) Etude de l'exécution des engagements pertinents de la CSCE et examen de l'ampleur de l'amélioration des critères correspondants.

c) Examen de nouvelles mesures visant à améliorer l'exécution des engagements susmentionnés.

5. Déclarations de clôture de représentants des Etats participants et conclusions.

6. Clôture officielle de la Réunion.

II. *Calendrier et autres modalités d'organisation*

1. La Réunion s'ouvrira le lundi 1er juillet 1991 à 15 heures, à Genève. Elle se terminera le vendredi 19 juillet 1991.

2. Les séances de la Plénière seront publiques. Les organes de travail subsidiaires tiendront séance à huis clos.

3. Les points 1, 2, 3, 5 et 6 de l'ordre du jour seront examinés en séance plénière.

4. Le point 4 de l'ordre du jour sera examiné dans les trois organes de travail subsidiaires (créés conformément aux alinéas a), b) et c)) de façon structurée et équilibrée. Le point 4 de l'ordre du jour sera aussi examiné en séance plénière.

5. Les séances de la Plénière et des organes de travail subsidiaires se dérouleront conformément au programme de travail ci-joint.

6. Les déclarations d'ouverture de représentants des Etats participants ne devraient pas, en principe, dépasser quinze minutes par délégation et se feront dans l'ordre suivant : Yougoslavie, Islande, Hongrie, Bulgarie, Saint-Marin, Chypre, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Malte, Belgique, Pays-Bas, Roumanie, Saint-Siège, Irlande, Pologne, Suède, Italie, Portugal, Espagne, Turquie, République fédérative tchèque et slovaque, Allemagne, Canada, Monaco, Luxembourg, Grèce, Autriche, Suisse, Union des Républiques socialistes soviétiques, France, Finlande, Liechtenstein, Norvège, Danemark.

7. Les participants sont invités à distribuer avant la Réunion à tous les autres Etats participants, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif, des contributions écrites sur les sujets à examiner dans une ou plusieurs des langues de travail de la CSCE, afin de permettre une préparation approfondie des discussions correspondantes.

8. Le Conseil des ministres prendra en compte les conclusions élaborées au titre du point 5 de l'ordre du jour.

9. La présidence des première et dernière séances plénières sera assurée par un représentant du pays hôte. Après la séance d'ouverture, la présidence sera assurée par rotation quotidienne selon l'ordre alphabétique français des Etats participants, en commençant par un représentant de l'Irlande.

10. La présidence de la première séance de chaque organe de travail subsidiaire sera assurée par un représentant du pays hôte. Pour les séances suivantes, la présidence sera assurée par rotation quotidienne selon l'ordre alphabétique français, en commençant

- dans l'Organe de travail subsidiaire A, par un représentant de la Suisse;
- dans l'Organe de travail subsidiaire B, par un représentant de la France;

- dans l'Organe de travail subsidiaire C, par un représentant de la Roumanie.

11. Conformément au paragraphe 74 des Recommandations finales des Consultations de Helsinki, le Gouvernement de la Suisse désignera un Secrétaire exécutif. Cette désignation sera soumise à l'approbation des Etats participants.

12. Les autres dispositions de procédure, les méthodes de travail et le barème de répartition des dépenses de la CSCE s'appliqueront, mutatis mutandis, à la Réunion d'experts sur les minorités nationales.

Programme de travail

1^{re} SEMAINE Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Matin PL SWB A SWB A SWB C Après-midi PL PL SWB A SWB B SWB A

2^e SEMAINE Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Matin PL SWB C SWB C SWB B SWB B Après-midi SWB B SWB B SWB A SWB C SWB
C

3^e SEMAINE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Matin SWB B SWB B SWB A SWB C PL Après-midi SWB C SWB C SWB B PL

IV. Déclaration de Petersberg, Union de l'Europe occidentale, Conseil des Ministres, Bonn, 19 juin 1992

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE CONSEIL DES MINISTRES

BONN, 19 JUIN 1992

DECLARATION DE PETERSBERG

Les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense des Etats membres de l'UEO se sont réunis à Bonn le 19 juin 1992 et ont rendu publique la Déclaration de Petersberg qui comprend les trois parties suivantes :

I. Sur l'UEO et la sécurité européenne

II. Sur le renforcement du rôle opérationnel de l'UEO

III. Sur les relations entre l'UEO et les autres Etats européens membres de l'Union européenne ou de l'Alliance atlantique

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE CONSEIL DES MINISTRES

BONN, 19 JUIN 1992

DECLARATION DE PETERSBERG

I. SUR L'UEO ET LA SECURITE EUROPEENNE

Développements dans le domaine de la sécurité en Europe, du désarmement et de la limitation des armements

1. Les Ministres ont évoqué les changements marquants survenus en Europe dans le domaine de la sécurité depuis leur dernière réunion ordinaire, en novembre 1991. Ils ont souligné l'importance d'un renforcement du rôle et des institutions de la CSCE pour la paix et la sécurité en Europe. Ils se réjouissent à la perspective des décisions qui seront prises à Helsinki concernant l'ouverture de nouvelles négociations sur les mesures de limitation des armements et de désarmement ainsi que l'intensification des consultations régulières et de la coopération sur les questions de sécurité. Compte tenu de l'établissement d'un nouveau forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité, ils ont estimé d'importance primordiale les décisions visant au renforcement des moyens de la CSCE pour la prévention des conflits, la gestion des crises et le règlement pacifique des différends. Ils sont favorables à la proposition en cours de discussion à la réunion de suivi d'Helsinki, visant à ce que la CSCE adopte le statut d'accord régional, aux termes du chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Les Ministres ont estimé que la CSCE devrait avoir le pouvoir de lancer et de mener des opérations de maintien de la paix sous sa propre responsabilité.

2. Alors que l'UEO développe ses capacités opérationnelles conformément à la Déclaration de Maastricht, nous nous déclarons prêts à soutenir, au cas par cas et conformément à nos propres procédures, la mise en oeuvre efficace des mesures de prévention des conflits et de gestion des crises, et notamment les activités de maintien de la paix de la CSCE ou du Conseil de sécurité des Nations unies. Ceci se fera sans préjudice des contributions que d'autres pays participant à la CSCE et d'autres organisations pourraient apporter à ces activités.

3. Les Ministres se sont félicités des décisions prises par le Conseil de la CSCE à Berlin et à Prague concernant les relations entre la CSCE et d'autres organisations européennes et transatlantiques se renforçant mutuellement, y compris l'UEO. Ils ont déclaré que l'UEO est, en liaison avec l'Union européenne, prête à participer pleinement à la construction d'une architecture européenne de sécurité. Ils ont de même réaffirmé leur conviction que l'Alliance atlantique constitue l'une des bases indispensables de la sécurité de l'Europe. Ils ont favorablement accueilli le processus de réforme en cours à l'OTAN qui vise à établir un nouveau partenariat transatlantique solide.

4. Les Ministres se sont réjouis de l'accord conclu à la Conférence extraordinaire sur les FCE tenue à Oslo le 5 juin 1992, permettant l'entrée en vigueur du Traité FCE, qui a été et qui demeure un important objectif de leur politique en matière de limitation des armements. Sa mise en oeuvre effective et intégrale accroîtra la stabilité et ouvrira la voie en Europe à un nouvel ordre de sécurité basé sur la coopération. Les Ministres invitent les nouveaux Etats parties à ce traité à assurer sa ratification d'ici au sommet d'Helsinki de la CSCE. Ils attachent une grande importance à la conclusion en temps utile pour ce sommet d'un accord sur la limitation des effectifs des forces terrestres et aériennes (FCE 1 bis) et à la mise en oeuvre du Traité Ciel ouvert. Les Ministres ont réaffirmé leur volonté de voir l'accord Ciel ouvert entrer en vigueur à bref délai et ont invité d'autres Etats de la CSCE à adhérer au Traité conformément à ses dispositions.

5. Les Ministres se sont félicités des mesures récemment prises par les Etats concernés pour permettre l'entrée en vigueur du Traité START et de l'important accord sur les nouvelles réductions d'armements stratégiques auquel sont parvenus les Etats-Unis et la Russie le 17 juin 1992 à Washington.

6. Les Ministres ont rappelé que la présence de forces étrangères sur le territoire d'un Etat souverain exige le consentement explicite de cet Etat. Ils ont souligné qu'il était important d'établir rapidement, dans le cadre des négociations en cours, des calendriers pour le retrait des troupes étrangères des Etats baltes.

7. Les Ministres ont exprimé leur conviction qu'une Convention sur les armes chimiques peut être conclue dans les prochains mois. Ils sont convaincus que cette convention peut jouer un rôle important et ouvrir la voie au plan mondial à une limitation multilatérale des armements, et demandent à tous les Etats membres de la Conférence du désarmement d'apporter leur soutien au consensus qui se dégage. Ils réitèrent leur détermination d'être parmi les premiers signataires de cette Convention et demandent à tous les autres pays de les suivre dans cette voie.

8. Les Etats membres de l'UEO réaffirment leur résolution de contribuer plus avant à l'établissement d'un nouvel ordre de paix en Europe qui, conformément à la Charte de Paris, sera fondé sur la coopération. Les Ministres ont souligné à cet égard la contribution précieuse du CCNA. C'est dans le même esprit que l'UEO a invité les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de huit Etats d'Europe centrale à une réunion ministérielle extraordinaire qui doit se tenir ce jour. L'UEO et les pays invités entendent renforcer la consultation et la coopération dans le cadre de la nouvelle structure européenne de sécurité.

Mise en oeuvre de la déclaration de Maastricht

9. Les Ministres ont souligné l'importance fondamentale du Traité sur l'Union européenne et attendent avec intérêt la poursuite de l'élaboration de la politique étrangère et de sécurité commune lors du Conseil européen de Lisbonne. Ils ont examiné les progrès réalisés pour développer le rôle de l'UEO en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique, conformément à la Déclaration adoptée par les Etats membres de l'UEO en décembre 1991 lors du Conseil européen de Maastricht.

10. Les Ministres ont réaffirmé l'importance pour l'UEO d'instaurer d'étroites relations de travail avec l'Union européenne et l'Alliance atlantique, conformément à la Déclaration de Maastricht de l'UEO. Ils ont adopté un rapport sur les mesures pratiques nécessaires à leur développement. Ils ont invité le Conseil permanent à proposer au Conseil des Douze et au Conseil de l'Atlantique Nord des mesures concrètes visant à faciliter la mise en place d'une étroite coopération entre les secrétariats respectifs.

11. Les Ministres ont entendu un rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis en vue du transfert du Conseil et du Secrétariat général de l'UEO de Londres à Bruxelles. Ils ont chargé le Conseil permanent et le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que le transfert puisse être effectué au plus tard en janvier 1993.

12. Les Ministres ont entendu un rapport du Chef d'état-major des armées allemand sur les réunions des Chefs d'état-major des armées. Les Ministres ont décidé que les Chefs d'état-

major des armées se réuniraient deux fois par an avant les Conseils des Ministres ordinaires, et de façon ad hoc chaque fois que cela sera nécessaire. Les Ministres sont également convenus qu'à la suite du transfert du Conseil et du Secrétariat à Bruxelles, les délégations nationales pourront être renforcées par des délégués militaires qui devront mettre au point et soumettre des avis au Conseil, communiquer à la cellule de planification le point de vue des Chefs d'état-major des armées et suivre l'aspect militaire de ses travaux.

13. Les Ministres de l'UEO se sont félicités de la décision prise par les Ministres de la Défense du GEIP, réunis à Oslo le 6 mars 1992, d'analyser le rôle futur du GEIP dans la nouvelle architecture de sécurité européenne. Il s'agit là d'une évolution favorable qui correspond pleinement à l'objectif fixé par les Etats membres de l'UEO à Maastricht d'étudier plus avant une coopération renforcée en matière d'armement, en vue de créer une agence européenne des armements de l'UEO. Les Ministres de l'UEO proposent que des experts des pays membres de l'UEO et du GEIP étudient minutieusement cette problématique et effectuent un premier examen du rôle et des fonctions d'une éventuelle agence européenne des armements, et qu'un rapport soit soumis pour examen.

14. Les Ministres de l'UEO ont favorablement accueilli la décision prise le 25 mai 1992 à Bruxelles par les Ministres de la Défense de l'Eurogroupe, d'étudier la possibilité, entre autres options et si les conditions requises sont satisfaites, de transférer à l'UEO, en tout ou en partie, les fonctions actuelles de l'Eurogroupe pour lesquelles il existe encore un besoin.

15. Les Ministres ont noté avec satisfaction les progrès considérables qui ont été accomplis en ce qui concerne la mise en place du Centre satellitaire expérimental de l'UEO à Torrejón (Espagne), témoignage concret du renforcement du rôle opérationnel de l'UEO, et se sont réjouis à la perspective de l'inauguration officielle qui aura lieu dans le courant de l'année. Ils ont également noté que le contrat pour l'étude de faisabilité du système principal a été octroyé à un consortium d'entreprises des Etats membres de l'UEO dirigé par une entreprise allemande.

Activités des Groupes de travail

16. S'agissant de la vérification, les Ministres ont noté avec satisfaction que des règles de fonctionnement ont été établies au sein de l'UEO pour des équipes multinationales FCE, et qu'elles ont été ensuite adoptées par l'Alliance. Il s'agit là du premier exemple, depuis la Déclaration de Maastricht, de l'introduction de positions conjointes concertées au sein de l'UEO dans le processus de consultation de l'Alliance.

17. Notant les progrès accomplis jusqu'ici, les Ministres ont donné leur accord de principe pour que soit menée une étude de faisabilité visant à déterminer le moyen le plus économique

de mettre en oeuvre le Traité Ciel ouvert dans le cadre d'une coopération entre les Etats membres. Ils ont chargé le groupe d'experts de déterminer les points de départ de l'étude, de définir les options méritant un examen plus approfondi et d'étudier la question des coûts, afin de pouvoir décider, lors de leur prochaine réunion ordinaire, qu'il convient de poursuivre l'étude. Ils ont souligné que l'UEO est disposée à coopérer ultérieurement avec des tiers, et à cet égard, se sont félicités des contacts qui ont été noués avec d'autres alliés européens, ainsi qu'avec la Fédération de Russie. Ils sont convenus que des experts devront étudier la possibilité d'une coopération intensifiée avec la Fédération de Russie qui pourrait inclure une étude de faisabilité conjointe et/ou un survol d'essai.

18. Les Ministres ont réaffirmé l'importance des travaux du sous-groupe Méditerranée sur la sécurité en Méditerranée. Ils ont donné mandat à l'UEO d'instaurer progressivement un dialogue avec les pays du Maghreb, compte tenu de l'évolution de la situation politique dans ces pays comme dans la région.

Institut d'études de sécurité de l'UEO

19. Les Ministres ont pris note avec satisfaction des activités de l'Institut d'études de sécurité de l'UEO à Paris. Ses publications, séminaires et colloques ont beaucoup contribué à une meilleure compréhension de l'évolution en cours de l'identité européenne de sécurité et au renforcement des relations entre l'UEO et d'autres pays européens.

II. SUR LE RENFORCEMENT DU ROLE OPERATIONNEL DE L'UEO

1. Conformément à la décision de développer l'UEO en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique figurant dans la Déclaration des Etats membres de l'UEO rendue publique à Maastricht le 10 décembre 1991, les Etats membres de l'UEO ont poursuivi l'examen et la définition des missions, structures et moyens appropriés, couvrant en particulier une cellule de planification de l'UEO et des unités militaires relevant de l'UEO, afin de renforcer son rôle opérationnel.

2. Les Etats membres déclarent qu'ils sont prêts à mettre à la disposition de l'UEO des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles en vue de missions militaires qui seraient menées sous l'autorité de l'UEO.

3. Toute décision de recourir aux unités militaires relevant de l'UEO sera prise par le Conseil de l'UEO conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies. La décision de participer à des opérations spécifiques restera du ressort national et sera prise par les Etats membres conformément à leurs constitutions respectives.

4. Outre une contribution à la défense commune dans le cadre de l'application de l'Article 5 du Traité de Washington et de l'Article V du Traité de Bruxelles modifié, les unités militaires des Etats membres de l'UEO, agissant sous l'autorité de l'UEO, pourraient être utilisées pour:

- des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants;
- des missions de maintien de la paix;
- des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

5. La planification et l'exécution de ces missions seront pleinement compatibles avec les dispositions militaires nécessaires pour assurer la défense collective de tous les alliés.

6. Les unités militaires proviendront des forces des Etats membres de l'UEO, y compris des forces ayant des missions OTAN - dans ce cas, après consultation avec l'OTAN - et seront organisées sur une base multinationale et interarmées.

7. Tous les Etats membres de l'UEO désigneront sous peu les unités militaires et les états-majors qu'ils seraient prêts à mettre à la disposition de l'UEO pour ses diverses missions éventuelles. Lorsque des formations multinationales tirées des forces des pays membres de l'UEO existent déjà ou sont prévues, ces unités pourraient être mises à disposition pour emploi sous l'égide de l'UEO, avec l'accord de tous les pays participants.

8. Les Etats membres de l'UEO se proposent de mettre sur pied et d'organiser l'entraînement des capacités appropriées qui permettront le déploiement terrestre, maritime ou aérien des unités militaires de l'UEO en vue d'accomplir ces missions.

9. Une cellule de planification sera mise en place le 1er octobre 1992, sous réserve des considérations pratiques ; elle relèvera du Conseil. Elle sera implantée avec le Secrétariat général dans un immeuble approprié à Bruxelles. Le Conseil a nommé aujourd'hui le général Caltabiano (de l'armée de l'air italienne) au poste de Directeur. La cellule sera chargée :

- de préparer des plans de circonstance pour l'emploi de forces sous l'égide de l'UEO ;
- de préparer des recommandations pour les dispositions nécessaires en matière de commandement, de conduite des opérations et de transmissions, y compris les instructions permanentes pour les états-majors qui pourraient être choisis ;
- d'établir un inventaire actualisé des forces et des groupements de forces susceptibles d'être affectés à l'UEO pour des opérations spécifiques.

10. Le Conseil des Ministres a approuvé le mandat de la cellule de planification.

III. SUR LES RELATIONS ENTRE L'UEO ET LES AUTRES ETATS EUROPEENS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE OU DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

A. Suite à la Déclaration rendue publique le 10 décembre 1991 à Maastricht, avec le Traité sur l'Union européenne, les Ministres de l'UEO ont rappelé les principes fondamentaux sur lesquels devront être fondées les relations entre les Etats membres et les Etats membres associés de l'UEO :

- règlement par des moyens pacifiques de leurs différends mutuels, conformément aux obligations découlant du Traité de Bruxelles modifié, du Traité de l'Atlantique Nord et de la Charte des Nations unies, aux engagements pris aux termes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris, ainsi qu'aux autres principes et règles de droit international généralement reconnus ;
- abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force, dans leurs relations mutuelles, conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies.

Ils ont aussi souligné que les garanties de sécurité et les engagements de défense contenus dans les Traités qui lient les Etats membres au sein de l'Union de l'Europe Occidentale et qui les lient au sein de l'Alliance atlantique se renforcent mutuellement et ne sauraient être invoqués par ceux qui souscrivent à la partie III de la Déclaration de Petersberg dans les différends survenant entre les Etats membres de l'une ou l'autre des deux organisations.

B. Dans leur Déclaration de Maastricht du 10 décembre 1991, les Etats membres de l'UEO ont proposé que les Etats qui sont membres de l'Union européenne soient invités à adhérer à l'UEO aux conditions qui seront convenues conformément à l'article XI du Traité de Bruxelles modifié, ou à devenir observateurs s'ils le souhaitent. Simultanément, les autres Etats européens membres de l'OTAN sont invités à devenir membres associés de l'UEO d'une manière qui leur permette de participer pleinement aux activités de l'UEO.

Conformément à la partie III de la Déclaration de Petersberg, les Ministres ont décidé qu'il convient, en formulant l'invitation adressée aux pays souhaitant devenir membres de plein droit, observateurs ou membres associés, de préciser les points suivants :

Membres :

Les Etats membres de l'Union européenne qui ont accepté l'invitation à adhérer à l'UEO s'engagent

- à respecter, conformément aux principes et aux valeurs auxquels adhèrent tous les Etats membres de l'UEO, le Traité de Bruxelles de 1948 modifié le 23 octobre 1954, ses Protocoles et textes associés, et les accords conclus par les Etats membres en vertu des dispositions dudit Traité,

- à prendre acte en les approuvant des accords, décisions et règlements adoptés conformément aux dispositions dudit Traité, et des Déclarations adoptées à partir de celle de Rome du 27 octobre 1984,
- à développer l'UEO en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique, conformément à l'engagement pris le 10 décembre 1991 dans la Déclaration sur le rôle de l'UEO et sur ses relations avec l'Union européenne et avec l'Alliance atlantique, jointe au Traité sur l'Union européenne, et
- à accepter dans son intégralité la teneur de la partie III de la Déclaration de Petersberg qui formera un élément du Protocole d'adhésion.

Observateurs :

Les Etats membres de l'Union européenne, qui ont accepté l'invitation à devenir observateurs,

- pourront, bien que n'étant pas parties au Traité de Bruxelles modifié, assister aux réunions du Conseil de l'UEO sous réserve des dispositions prévues à l'Article VIII du Traité de Bruxelles modifié ; à la demande de la majorité des Etats membres, ou de la moitié des Etats membres dont la Présidence, la présence aux réunions du Conseil pourra être limitée aux membres de plein droit ;
- pourront être invités aux réunions des groupes de travail ;
- pourront être invités, sur demande, à prendre la parole ;
- auront les mêmes droits et responsabilités que les membres de plein droit pour les fonctions relevant d'instances et d'institutions auxquelles ils appartiennent déjà et qui seraient transférées à l'UEO.

Membres associés :

Les autres Etats européens membres de l'Alliance atlantique qui ont accepté l'invitation à devenir membres associés, pourront, bien que n'étant pas parties au Traité de Bruxelles modifié, participer pleinement aux réunions du Conseil de l'UEO - sous réserve des dispositions prévues à l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié - de ses groupes de travail et des organismes subsidiaires, compte tenu des dispositions suivantes :

- à la demande de la majorité des Etats membres, ou de la moitié des Etats membres dont la Présidence, cette participation pourra être limitée aux membres de plein droit;
- ils auront la possibilité d'être associés à la cellule de planification par une procédure de liaison permanente ;

- ils auront les mêmes droits et responsabilités que les membres de plein droit pour les fonctions relevant d'instances et d'institutions auxquelles ils appartiennent déjà et qui seraient transférées à l'UEO ;
- ils auront droit à la parole mais ne pourront pas bloquer une décision faisant l'objet d'un consensus entre les Etats membres ;
- ils pourront s'associer aux décisions prises par les Etats membres ; ils pourront participer à leur mise en oeuvre à moins de décision contraire prise par la majorité des Etats membres ou par la moitié des Etats membres dont la Présidence ;
- ils participeront, sur la même base que les membres de plein droit, aux opérations militaires de l'UEO pour lesquelles ils engagent des forces ;
- ils accepteront dans son intégralité la section A de la partie III de la Déclaration de Petersberg qui formera un élément du document d'association ;
- ils seront raccordés au système de télécommunications (WEUCOM) des Etats membres pour les messages relatifs aux réunions et activités auxquelles ils participent ;
- ils seront invités à apporter une contribution financière aux budgets de l'Organisation.

Activités spatiales

Pour des raisons pratiques, les activités spatiales demeureront restreintes aux membres actuels jusqu'à la fin de la période expérimentale concernant le centre satellitaire se terminant en 1995. Pendant cette phase, les nouveaux membres et les membres associés seront tenus informés des activités spatiales de l'UEO. Des dispositions appropriées seront prises pour permettre aux membres associés de participer aux activités spatiales ultérieures au moment où seront adoptées les décisions relatives à la poursuite de ces activités.

Mandat

C. Les Ministres ont chargé le Conseil permanent de prendre des dispositions pour entamer les discussions avec les Etats concernés.

Les Ministres ont confirmé leur souhait de conclure les accords nécessaires avant le 31 décembre 1992.

V. Declaration on Cooperation between the Czech and Slovak Federal Republic, the Republic of Poland and the Republic of Hungary in Striving for European Integration, Visegrad, 1991

Declaration on Cooperation between the Czech and Slovak Federal Republic, the Republic of Poland and the Republic of Hungary in Striving for European Integration

The meeting, in Bratislava, of presidents, prime ministers, ministers of foreign affairs and members of parliaments of the Czech and Slovak Federal Republic, the Republic of Poland and the Republic of Hungary began a process of creating foundations and new forms of political, economic and cultural cooperation of these countries in the altered situation in the Central Europe.

The similarity of the situation that has evolved over the past decades has determined for these three countries convergent basic objectives:

- full restitution of state independence, democracy and freedom,
- elimination of all existing social, economic and spiritual aspects of the totalitarian system,
- construction of a parliamentary democracy, a modern State of Law, respect for human rights and freedoms,
- creation of a modern free market economy,
- full involvement in the European political and economic system, as well as the system of security and legislation.

The identity of objectives, as well as similarity of ways of achieving them in many fields poses identical tasks before the three neighboring countries.

Coordination of the efforts—with respect for national peculiarities—increases the chances of attaining the desired goals and brings closer the realization of their objectives.

A favorable basis for intensive development of cooperation is ensured by the similar character of the significant changes occurring in these countries, their traditional, historically shaped system of mutual contacts, cultural and spiritual heritage and common roots of religious traditions. The diverse and rich cultures of these nations also embody the fundamental values of the achievements of European thought. The mutual spiritual, cultural and economic influences exerted over a long period of time, resulting from the fact of proximity, could support cooperation based on natural historical development.

The cooperation of nations and civil communities of the three countries is essential for joint creation of conditions that will contribute in each of the countries to the development of a democratic social system based on respect for the fundamental human rights and freedoms, liberty of economic undertakings, rule of law, tolerance, spiritual and cultural traditions and respect for moral values.

Simultaneously, the signatories of the Declaration respect the right of all other nations to express their own identity. They emphasize that national, ethnic, religious and language minorities, in accordance with traditional European values and in harmony with internationally recognized documents on human rights, must be able to enjoy all rights in political, social, economic and cultural life, not excluding education.

In unified Europe, to which the three countries wish to actively contribute, it is possible to maintain culture and national character while fully realizing the universal system of human values. A systematic fulfillment of the idea of civil society is the key question to the spiritual and material development of Central European region and an indispensable condition for establishing of a mutually beneficial cooperation with developed countries and European institutions.

Drawing on universal human values as the most important element of the European heritage and own national identities should serve as the basis for developing a society of people cooperating with each other in a harmonious way, tolerant to each other, to individual families, local, regional and national communities, free of hatred, nationalism, xenophobia, and local strife.

It is the conviction of the states-signatories that in the light of the political, economic and social challenges ahead of them, and their efforts for renewal based on principles of democracy, their cooperation is a significant step on the way to general European integration.

The signatories of the Declaration shall jointly undertake the following practical steps:

- in accordance with the interests of the particular countries they shall harmonize their activities to shape cooperation and close contacts with European institutions and shall hold regular consultations on the matters of their security,
- they shall endeavor to create free contacts between citizens, institutions, churches and social organizations,
- in order to support free flow of labor force and capital, they shall develop economic cooperation, based on the principles of the free market, and mutually beneficial trade in goods and services, moreover they shall strive to create favorable conditions for

direct cooperation of enterprises and foreign capital investments, aimed at improving economic effectiveness,

- they shall focus on the development of the infrastructure in communications, with regard both to links between the three countries and those with other parts of Europe, mainly in the north-south direction, and shall coordinate the development of their power systems and telecommunication networks,
- they shall increase cooperation in the field of ecology,
- they shall create favorable conditions for free flow of information, press and cultural values,
- they shall jointly develop multilateral cooperation to ensure optimum conditions for full realization of the rights of national minorities living on the territories of their countries,
- they shall support mutually beneficial cooperation of interested local self-governments of their countries and establishment of sub-regional contacts.

The signatories of the Declaration state that their cooperation in no way will interfere with or restrict their relations with other countries, and that it will not be directed against the interests of any other party.

The cooperation of the signatories will be realized through meetings and consultations held at various levels and in various forms.

Done in Visegrád on February 15th, 1991 in three identical originals in the Polish, Czech and Hungarian languages, equally valid.

UNE EUROPE SÛRE DANS UN MONDE MEILLEUR

STRATÉGIE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 12 décembre 2003

En tant qu'union de vingt-cinq États, avec une population dépassant 450 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut (PNB) mondial, l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial.... elle doit être prête à partager la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur. Aucun pays n'est toutefois en mesure de faire face, seul, aux problèmes complexes de notre temps.

Introduction

L'Europe n'a jamais été aussi prospère, aussi sûre, ni aussi libre. La violence de la première moitié du vingtième siècle a cédé la place à une période de paix et de stabilité sans précédent dans l'histoire européenne.

La création de l'Union européenne a constitué le facteur essentiel de cette évolution. Elle a transformé les relations entre nos États, ainsi que la vie de nos citoyens. Les pays européens ont à cœur de traiter pacifiquement les différends et de coopérer par le biais d'institutions communes.

Pendant cette période, l'extension progressive de l'État de droit et de la démocratie a transformé des régimes autoritaires en démocraties sûres, stables et dynamiques. Les élargissements successifs font du projet d'un continent uni et pacifique une réalité.

Les États-Unis ont joué un rôle capital dans l'intégration et la sécurité européennes, notamment par le biais de l'OTAN. La fin de la guerre froide a laissé les États-Unis dans une position dominante en tant qu'acteur militaire. Aucun pays n'est toutefois en mesure de faire face, seul, aux problèmes complexes de notre temps.

L'Europe reste confrontée à des menaces et à des défis en matière de sécurité. Le déclenchement du conflit dans les Balkans a rappelé que la guerre n'a pas disparu de notre continent. Au cours de la décennie écoulée, aucune région du monde n'a été épargnée par les conflits armés. La plupart de ces conflits se sont déroulés à l'intérieur d'États plutôt qu'entre États, et la plupart des victimes étaient civiles.

En tant qu'union de vingt-cinq États, avec une population dépassant 450 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut (PNB) mondial et

avec une large gamme d'instruments à sa disposition, l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial. Au cours des dix dernières années, des forces européennes ont été déployées à l'étranger, dans des pays aussi éloignés que l'Afghanistan, le Timor-Est ou la République démocratique du Congo. La convergence croissante des intérêts européens et le renforcement de la solidarité au sein de l'UE font de l'Europe un acteur plus crédible et plus efficace. L'Europe doit être prête à assumer sa part dans la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur.

45 millions de personnes meurent chaque année de faim et de malnutrition... Le SIDA contribue à l'éclatement des sociétés... La sécurité est une condition nécessaire du développement.

I. L'ENVIRONNEMENT DE SÉCURITÉ: DÉFIS MONDIAUX ET PRINCIPALES MENACES

Défis mondiaux

L'environnement de l'après-guerre froide se caractérise par des frontières de plus en plus ouvertes, où les aspects internes et externes de la sécurité sont indissolublement liés. Les flux d'échanges et d'investissements, le développement de la technologie et les progrès de la démocratie ont apporté la liberté et la prospérité à bien des gens. D'autres ont perçu la mondialisation comme un élément de frustration et d'injustice. Par ailleurs, ces évolutions ont élargi la marge de manœuvre dont disposent des groupes non-étatiques pour jouer un rôle dans les affaires internationales. Et elles ont accru la dépendance de l'Europe, et donc sa vulnérabilité, à l'égard d'une infrastructure interconnectée, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'information.

Depuis 1990, les guerres ont coûté la vie à près de quatre millions de personnes, dont 90 % de civils. Plus de dix-huit millions de personnes dans le monde ont quitté leur foyer ou leur pays à la suite d'un conflit.

Dans la plupart des pays en développement, la pauvreté et la maladie provoquent des souffrances indicibles et sont à l'origine de problèmes de sécurité particulièrement pressants. Près de trois milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de deux euros par jour. Quarante-cinq millions de personnes meurent chaque année de faim et de malnutrition. Le SIDA est désormais l'une des pandémies les plus dévastatrices de l'histoire de l'humanité et contribue à l'éclatement des sociétés. De nouvelles maladies peuvent se propager rapidement et devenir des menaces planétaires. L'Afrique subsaharienne est plus pauvre aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a dix ans. Dans bien des cas, l'échec économique est lié à des problèmes politiques et à des conflits violents. La sécurité est une

condition nécessaire du développement. Non seulement les conflits détruisent les infrastructures, y compris les infrastructures sociales, mais ils encouragent également la criminalité, dissuadent les investissements et rendent impossible toute activité économique normale. Un certain nombre de pays et de régions sont pris dans un cycle de conflits, d'insécurité et de pauvreté.

C'est en 1995 que des ADM ont été utilisées pour la dernière fois, lors de l'attentat au gaz sarin perpétré par la secte Aum dans le métro de Tokyo, faisant 12 morts et plusieurs milliers de blessés. Deux ans plus tôt, cette secte avait libéré des spores de la maladie du charbon dans une rue de Tokyo.

La concurrence pour les ressources naturelles, notamment l'eau, qui sera aggravée par le réchauffement climatique dans les prochaines décennies, sera probablement source de troubles supplémentaires et de mouvements migratoires dans différentes régions du monde. La dépendance énergétique constitue pour l'Europe une source de préoccupation particulière. L'Europe est le principal importateur mondial de pétrole et de gaz. Ses importations représentent aujourd'hui environ 50 % de la consommation d'énergie. Ce chiffre passera à 70 % en 2030. La plupart des importations de produits énergétiques proviennent du Golfe, de Russie et d'Afrique du Nord.

Principales menaces

Une agression de grande envergure contre un des États membres est actuellement improbable. En revanche, l'Europe est confrontée à de nouvelles menaces, qui sont plus variées, moins visibles et moins prévisibles.

Terrorisme: le terrorisme met des vies en danger, entraîne des coûts énormes, vise à porter atteinte à l'ouverture et la tolérance de nos sociétés et constitue une menace stratégique croissante pour l'ensemble de l'Europe. De plus en plus, les mouvements terroristes disposent de ressources importantes, communiquent par l'intermédiaire de réseaux électroniques et sont disposés à recourir à une violence illimitée pour faire un nombre considérable de victimes.

La vague terroriste la plus récente revêt un caractère mondial et elle est liée à un extrémisme religieux violent. Les causes en sont complexes et sont liées notamment aux pressions exercées par la modernisation, aux crises culturelle, sociale et politique et à l'aliénation des jeunes vivant dans des sociétés étrangères. Ce phénomène fait également partie de notre propre société.

L'Europe constitue à la fois une cible et une base d'opération pour ces terroristes : les pays européens constituent des cibles et ils ont été attaqués. Des bases logistiques pour des cellules

d'Al- Qaïda ont été découvertes au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Belgique. Une action européenne concertée est indispensable.

La prolifération des armes de destruction massive constitue potentiellement la menace la plus importante pour notre sécurité. Les régimes prévus par les traités internationaux et les arrangements de contrôle des exportations ont permis de ralentir la prolifération des ADM et de leurs vecteurs. Toutefois, nous entrons désormais dans une période nouvelle et dangereuse, où l'on risque d'assister à une course aux ADM, en particulier au Moyen-Orient. Les progrès réalisés dans le domaine des sciences biologiques peuvent, dans les années à venir, augmenter la puissance des armes biologiques; les attaques au moyen de matières chimiques et radiologiques constituent également une possibilité sérieuse. La prolifération de la technologie balistique ajoute un élément d'instabilité supplémentaire qui pourrait placer l'Europe dans une situation de risque accru.

Le scénario le plus effrayant est celui où l'on verrait des groupes terroristes acquérir des armes de destruction massive. Dans cette hypothèse, un petit groupe serait à même d'infliger des dégâts d'une ampleur qui, jusqu'il y a peu, n'aurait pu être envisagée que pour des États ou des armées.

Conflits régionaux: Les problèmes tels que ceux du Cachemire, de la région des Grands Lacs et de la péninsule coréenne ont un impact direct et indirect sur les intérêts européens, tout comme les conflits qui sévissent plus près de chez nous, surtout au Moyen-Orient. Les conflits violents ou "gelés", qui persistent également à nos frontières, menacent la stabilité régionale. Ils causent la perte de vies humaines et détruisent les infrastructures sociales et physiques; ils constituent une menace pour les minorités, les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Les conflits peuvent conduire à l'extrémisme et au terrorisme et entraîner la déliquescence des États; ils font le lit de la criminalité organisée. L'insécurité régionale peut accroître la demande d'ADM. La manière la plus concrète de faire face aux nouvelles menaces, qui sont souvent difficiles à appréhender, consistera parfois à s'attaquer aux problèmes plus anciens des conflits régionaux.

Déliquescence des États: La mauvaise gestion des affaires publiques, la corruption, l'abus de pouvoir, la faiblesse des institutions et le non-respect de l'obligation de rendre des comptes et les conflits civils rongent les États de l'intérieur. Dans certains cas, cette situation a failli entraîner l'effondrement des institutions étatiques. La Somalie, le Liberia et l'Afghanistan des Talibans constituent les exemples récents les plus connus. L'effondrement de l'État peut être associé à des menaces évidentes, telles que la criminalité organisée ou le terrorisme. La

déliquescence des États constitue un phénomène alarmant, qui sape la gouvernance mondiale et ajoute à l'instabilité régionale.

Criminalité organisée: L'Europe constitue une cible de premier ordre pour la criminalité organisée. Cette menace intérieure qui pèse sur notre sécurité comporte une dimension extérieure importante: le trafic transfrontalier de drogue, la traite des femmes, l'immigration clandestine et le trafic d'armes représentent une grande partie des activités des groupes criminels. La criminalité organisée peut avoir des liens avec le terrorisme.

Ces activités criminelles sont souvent associées à des États faibles ou en déliquescence. Les revenus tirés du trafic de drogues ont contribué à l'affaiblissement des structures étatiques dans plusieurs pays producteurs. Ceux tirés du commerce des pierres précieuses, du bois et des armes légères entretiennent les conflits dans d'autres parties du monde. Toutes ces activités sapent l'État de droit, voire l'ordre social. Dans des cas extrêmes, la criminalité organisée peut aller jusqu'à dominer l'État. 90 % de l'héroïne vendue en Europe provient du pavot cultivé en Afghanistan, où le commerce de la drogue sert à financer des armées privées. La majeure partie de cette héroïne est acheminée par des réseaux criminels balkaniques qui, en outre, se livrent à l'exploitation de 200 000 des 700 000 femmes victimes du commerce sexuel à travers le monde. L'essor de la piraterie maritime, qui constitue une nouvelle dimension de la criminalité organisée, méritera une plus grande attention.

Le fait est que la conjugaison de tous ces éléments un terrorisme fermement résolu à user d'une violence maximale, l'accès à des armes de destruction massive, la criminalité organisée, l'affaiblissement du système étatique et la privatisation de la force pourrait nous exposer à une menace extrêmement sérieuse.

II. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Nous vivons dans un monde qui offre des perspectives plus prometteuses, mais qui apporte aussi des menaces plus lourdes que celles que nous avons connues jusqu'ici. C'est notre action qui permettra en partie de déterminer l'avenir. Nous devons à la fois réfléchir à l'échelle mondiale et agir au niveau local. Pour défendre sa sécurité et promouvoir ses valeurs, l'UE se fixe trois objectifs stratégiques:

Faire face aux menaces

L'Union européenne s'est activement engagée dans la lutte contre les principales menaces.

- Elle a réagi après le 11 septembre avec des mesures, dont l'adoption du mandat d'arrêt européen, des initiatives contre le financement du terrorisme et un accord d'entraide judiciaire avec les États-Unis. L'UE continue à développer sa coopération dans ce domaine et à améliorer ses défenses.

- Elle mène depuis de nombreuses années une politique de lutte contre la prolifération des armements. L'Union vient d'approuver un nouveau programme d'action qui prévoit des mesures destinées à renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique, des mesures renforçant les contrôles à l'exportation, des mesures visant à lutter contre les cargaisons illégales et les acquisitions illicites. L'UE est résolue à obtenir une adhésion universelle aux régimes des traités multilatéraux, et à renforcer les traités et leurs dispositions en matière de vérification.
- L'Union européenne et les États membres sont intervenus pour contribuer au règlement de conflits régionaux et pour remettre sur pied des États en déliquescence, notamment dans les Balkans, en Afghanistan et en RDC. Rétablir la bonne gestion des affaires publiques dans les Balkans, promouvoir la démocratie et permettre aux autorités de la région de s'attaquer à la criminalité organisée constituent l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre ce fléau au sein même de l'UE.

À l'ère de la mondialisation, les menaces lointaines peuvent être aussi préoccupantes que les plus proches. Les activités nucléaires en Corée du Nord, les risques nucléaires en Asie du Sud et la prolifération au Moyen-Orient sont autant de sources d'inquiétude pour l'Europe. Les terroristes et les criminels sont désormais en mesure d'opérer dans le monde entier: leurs activités en Asie centrale ou en Asie du Sud-Est peuvent constituer une menace pour des pays européens ou leurs ressortissants. Par ailleurs, du fait de la communication mondiale, les Européens sont de plus en plus conscients des conflits régionaux ou des tragédies humanitaires qui se produisent partout dans le monde.

Notre concept traditionnel d'autodéfense (jusqu'à la guerre froide et pendant toute sa durée) reposait sur la menace d'une invasion. Face aux nouvelles menaces, c'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense. Les nouvelles menaces sont dynamiques. Les risques de prolifération augmentent avec le temps; si rien n'est entrepris contre eux, les réseaux terroristes deviendront encore plus dangereux. La faillite des États et la criminalité organisée se répandent si on néglige d'y remédier, ainsi que nous l'avons constaté en Afrique de l'Ouest. Cela signifie que nous devons être prêts à agir avant qu'une crise se produise. Il n'est jamais trop tôt pour prévenir des conflits et des menaces.

Contrairement à la menace massive et visible du temps de la guerre froide, aucune des nouvelles menaces n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens purement militaires. À chacune il faut opposer une combinaison de moyens d'action. La prolifération peut être maîtrisée par les contrôles à l'exportation et contrée par un jeu de pressions politiques, économiques et autres, dès lors que l'on s'attaque aussi à ses causes politiques

sous-jacentes. Pour faire face au terrorisme, il faut parfois combiner le recours au renseignement et à des moyens policiers, judiciaires, militaires et autres. Dans les États en déliquescence, des instruments militaires peuvent être nécessaires pour rétablir l'ordre, et des moyens humanitaires pour remédier à la crise dans l'immédiat. Si les conflits régionaux appellent des solutions politiques, des moyens militaires et une police efficace peuvent s'avérer nécessaires au cours de la phase postérieure au conflit. Les instruments économiques permettent de reconstruire et la gestion civile des crises aide à restaurer un gouvernement civil.

L'Union européenne est particulièrement bien équipée pour répondre à des situations aux aspects aussi multiples.

Construire la sécurité dans notre voisinage

Même à l'ère de la mondialisation, la géographie garde toute son importance. Il est dans l'intérêt de l'Europe que les pays situés à ses frontières soient bien gouvernés. Les voisins engagés dans des conflits violents, les États faibles où la criminalité organisée se répand, les sociétés défailtantes ou une croissance démographique explosive aux frontières de l'Europe constituent pour elle autant de problèmes.

L'élargissement ne devrait pas créer de nouvelles lignes de division en Europe. Le règlement du conflit israélo-arabe constitue pour l'Europe une priorité stratégique.

Si elle accroît notre sécurité, l'intégration des États adhérents aura également pour effet de rapprocher l'UE des zones de troubles. Notre tâche doit être de promouvoir, à l'Est de l'Union européenne et aux frontières du bassin méditerranéen, un ensemble de pays bien gouvernés avec lesquels nous pourrions avoir des relations étroites, fondées sur la coopération.

Les Balkans sont la région qui illustre le mieux l'importance de cet élément. Grâce à nos efforts concertés avec les États-Unis, la Russie, l'OTAN et d'autres partenaires internationaux, la stabilité de la région n'est plus menacée par l'éclatement d'un conflit majeur. C'est de la consolidation de nos réalisations dans cette région que dépend la crédibilité de notre politique étrangère. La perspective européenne est un objectif stratégique autant qu'une incitation aux réformes.

Il n'est pas dans notre intérêt que l'élargissement crée de nouvelles lignes de division en Europe. Nous devons faire bénéficier nos voisins orientaux des avantages de la coopération économique et politique tout en nous attaquant aux problèmes politiques que connaissent ces pays. Nous devrions désormais porter un intérêt plus grand et plus actif aux problèmes du Caucase du Sud, qui, le moment venu, constituera également une région voisine.

Le règlement du conflit israélo-arabe constitue pour l'Europe une priorité stratégique. En l'absence d'un tel règlement, il n'y aura guère de chances de résoudre les autres problèmes du Moyen-Orient. L'Union européenne doit rester engagée et disposée à consacrer des ressources à ce problème jusqu'à ce qu'il soit résolu. La solution fondée sur la coexistence de deux États - que l'Europe appuie de longue date - est désormais largement acceptée. Sa mise en œuvre exigera des efforts conjugués et concertés de la part de l'Union européenne, des États-Unis, des Nations Unies et de la Russie, ainsi que des pays de la région, mais aussi et surtout des Israéliens et des Palestiniens eux-mêmes.

D'une manière générale, la zone méditerranéenne reste confrontée à de graves problèmes de stagnation économique, de tensions sociales et de conflits non résolus. Les intérêts de l'Union européenne exigent un engagement continu à l'égard des partenaires méditerranéens grâce à une coopération plus efficace dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la culture, dans le cadre du processus de Barcelone. Un engagement plus large avec le monde arabe devrait également être envisagé.

UN ORDRE INTERNATIONAL FONDÉ SUR UN MULTILATÉRALISME EFFICACE

Dans un monde où les menaces, les marchés et les médias ont une dimension planétaire, notre sécurité et notre prospérité dépendent de plus en plus de l'existence d'un système multilatéral efficace. Nous nous donnons pour objectif de construire une société internationale plus forte, des institutions internationales qui fonctionnent bien et un ordre international fondé sur un ensemble de règles.

Nous nous engageons à défendre et à développer le droit international. Les relations internationales ont pour cadre fondamental la Charte des Nations Unies. La responsabilité première pour le maintien de la paix et de la sécurité au niveau international incombe au Conseil de sécurité des Nations Unies. Une des priorités de l'Europe est de renforcer l'organisation des Nations Unies, en la dotant des moyens nécessaires pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités et mener une action efficace.

Nous voulons que les organisations internationales, les régimes et traités jouent leur rôle face aux menaces qui pèsent contre la paix et la sécurité internationales. Nous devons donc être prêts à agir lorsque leurs règles ne sont pas respectées.

Les institutions clés du système international, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions financières internationales (IFI) ont gagné de nouveaux membres. La Chine a accédé à l'OMC et la Russie négocie actuellement son accession. L'un

de nos objectifs devrait être de favoriser un plus grand nombre d'adhésions à ces institutions tout en maintenant leur niveau élevé d'exigence.

Les relations transatlantiques constituent un des éléments essentiels du système international, non seulement au regard de nos intérêts bilatéraux, mais aussi parce qu'elles renforcent la communauté internationale dans son ensemble. L'OTAN est une expression importante de cette relation. Les organisations régionales renforcent également la gouvernance mondiale. Pour l'Union européenne, la force et l'efficacité de l'OSCE et du Conseil de l'Europe revêtent une importance particulière. D'autres organisations régionales telles que l'ASEAN, le MERCOSUR et l'Union africaine apportent une contribution importante à un monde plus ordonné.

Notre sécurité et notre prospérité dépendent de plus en plus d'un système multilatéral efficace. Nous nous engageons à défendre et à développer le droit international. Les relations internationales ont pour cadre fondamental la Charte des Nations Unies.

Une des conditions d'un ordre international fondé sur des règles est que le droit évolue en fonction de faits nouveaux tels que la prolifération, le terrorisme et le réchauffement de la planète. Il est de notre intérêt de continuer à développer les institutions existantes telles que l'Organisation mondiale du commerce et à apporter notre soutien aux nouvelles telles que la Cour pénale internationale. Notre propre expérience en Europe montre que la sécurité peut être renforcée par des mesures de confiance et la mise en place de systèmes de contrôle des armements. De tels instruments peuvent aussi apporter une contribution importante à la sécurité et à la stabilité dans notre voisinage et au-delà.

La qualité de la société internationale dépend de la qualité des gouvernements qui en sont les fondements. La meilleure protection pour notre sécurité est un monde fait d'États démocratiques bien gouvernés. Propager la bonne gouvernance, soutenir les réformes sociales et politiques, lutter contre la corruption et l'abus de pouvoir, instaurer l'État de droit et protéger les droits de l'homme: ce sont là les meilleurs moyens de renforcer l'ordre international.

Les politiques commerciales et les politiques de développement peuvent constituer des outils puissants de promotion des réformes. En tant que plus importants contributeurs en termes d'aide publique et principale entité commerciale au niveau mondial, l'Union européenne et ses États membres sont bien placés pour poursuivre ces objectifs.

La contribution à une meilleure gouvernance par des programmes d'aide, par la conditionnalité et par des mesures commerciales ciblées demeure l'un des aspects importants

de notre politique, qu'il nous faut renforcer. Un monde dont on estime qu'il offre à tous la justice et à chacun sa chance sera plus sûr pour l'Union européenne et pour ses citoyens.

Un certain nombre de pays se sont mis en dehors de la société internationale. Certains ont choisi l'isolement; d'autres persistent à violer les normes internationales. Il est souhaitable que ces pays rejoignent la communauté internationale, et l'UE devrait être prête à fournir une assistance à cette fin. Ceux qui se refusent à le faire devraient comprendre qu'il y a un prix à payer, notamment dans leurs relations avec l'Union européenne.

Nous devons développer une culture stratégique propre à favoriser des interventions en amont, rapides et, si nécessaire, robustes.

III. IMPLICATIONS POLITIQUES POUR L'EUROPE

La politique étrangère de l'Union européenne a gagné en cohérence; sa gestion des crises est devenue plus efficace. Nous avons mis en place des instruments performants, comme nous l'avons démontré dans les Balkans et au-delà. Toutefois, si nous voulons que notre contribution soit à la hauteur de notre potentiel, il nous faut être plus actifs et plus cohérents et développer nos capacités. Nous devons aussi travailler avec les autres.

Plus actifs dans la poursuite de nos objectifs stratégiques. Cela vaut pour l'ensemble des instruments en matière de gestion de crises et de prévention des conflits dont nous disposons, y compris les actions au plan politique, diplomatique, militaire et civil, commercial et dans le domaine du développement. Il faut des politiques actives pour faire face au dynamisme des menaces nouvelles. Nous devons développer une culture stratégique propre à favoriser des interventions en amont, rapides et, si nécessaire, robustes. En tant qu'Union constituée de 25 membres, qui consacre plus de 160 milliards d'euros à la défense, nous devrions être en mesure de mener plusieurs opérations simultanément. Nous pourrions apporter une valeur ajoutée particulière en concevant des opérations faisant appel à des capacités tant militaires que civiles.

L'UE devra soutenir l'action des Nations Unies en réponse aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. L'UE est déterminée à renforcer sa coopération avec les Nations Unies pour ce qui est d'aider les pays sortant d'un conflit et à fournir un soutien accru aux Nations Unies dans le cadre de la gestion de crises à court terme.

Nous devons être capables d'agir avant que la situation dans les pays autour de nous ne se détériore, lorsque des signes de prolifération sont détectés, et avant que des situations d'urgence humanitaire ne surviennent. Un engagement préventif peut permettre d'éviter des problèmes plus graves dans le futur. Une Union européenne qui assume des responsabilités accrues et qui est plus active sera une Union qui aura plus de poids politique.

Développement des capacités. Une Europe dotée de capacités renforcées est à notre portée, même s'il nous faudra du temps pour concrétiser pleinement notre potentiel. Les actions en cours - notamment la création d'une agence de défense - vont dans la bonne direction.

Pour transformer nos armées en forces plus flexibles et mobiles et pour leur permettre de faire face aux nouvelles menaces, davantage de ressources pour la défense et une meilleure utilisation des moyens sont nécessaires.

Recourir systématiquement à des moyens mis en commun et partagés permettrait de réduire les doubles emplois et les frais généraux et, à moyen terme, de renforcer les capacités.

Dans la quasi-totalité des interventions majeures, l'efficacité militaire est suivie d'un chaos civil. Nous devons renforcer les capacités visant à mobiliser tous les moyens civils nécessaires dans les situations de crise et postérieures aux crises.

Une capacité diplomatique plus forte: nous avons besoin d'un système qui combine les ressources des États membres et celles des institutions de l'UE. Traiter de problèmes qui ont une origine plus lointaine et étrangère exige une meilleure compréhension et une meilleure communication.

Une évaluation commune de la menace constitue la meilleure base d'une action commune. Cela implique de mieux partager le renseignement entre les États membres et avec les partenaires.

À mesure que nous renforçons nos capacités dans les différents domaines concernés, nous devrions réfléchir à un éventail de missions élargi. Cet éventail pourrait inclure des opérations de désarmement conjointes, l'aide aux pays tiers dans la lutte contre le terrorisme et dans les réformes en matière de sécurité. Ce dernier aspect devrait s'inscrire dans le cadre d'un développement institutionnel plus large.

Les arrangements permanents UE/OTAN, en particulier les dispositions "Berlin plus", renforcent la capacité opérationnelle de l'UE et fixent le cadre dans lequel s'inscrit le partenariat stratégique entre les deux organisations dans le domaine de la gestion des crises. Ils reflètent notre détermination commune à faire face aux défis du nouveau siècle.

En agissant ensemble, l'Union européenne et les États-Unis peuvent constituer une formidable force au service du bien dans le monde.

Plus cohérents. La raison d'être de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique européenne en matière de sécurité et de défense est qu'en agissant ensemble, nous sommes plus forts. Ces dernières années, nous avons créé un certain nombre d'instruments différents, dont chacun possède sa structure et sa justification propres.

L'enjeu, aujourd'hui, consiste à regrouper les différents instruments et moyens: les programmes d'aide européens et le Fonds européen de développement, les capacités militaires et civiles des États membres et d'autres instruments. Tous peuvent avoir un impact sur notre sécurité et sur celle des pays tiers. La sécurité est la condition première du développement.

Les efforts diplomatiques, les politiques en matière de développement, de commerce et d'environnement devraient poursuivre le même objectif. Dans une situation de crise, rien ne remplace l'unité de commandement.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, il est capital de mieux coordonner l'action extérieure et les politiques menées dans le domaine de la Justice et des affaires intérieures.

Une cohérence plus poussée ne doit pas seulement être instaurée entre les instruments de l'UE, elle doit aussi englober les activités extérieures des différents États membres.

Des politiques cohérentes sont également nécessaires au niveau régional, notamment lorsqu'il s'agit de faire face à un conflit. Les problèmes sont rarement résolus par un seul pays ou sans un soutien régional, comme le montre de différentes manières l'expérience dans les Balkans et en Afrique de l'Ouest.

Coopérer avec nos partenaires Il n'existe pour ainsi dire aucun problème que nous puissions résoudre seuls. Les menaces évoquées ci-dessus sont des menaces communes que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires les plus proches. La coopération internationale est une nécessité. Nous devons poursuivre nos objectifs aussi bien par la coopération multilatérale au sein des organisations internationales que par le biais de partenariats avec d'autres acteurs clés. La relation transatlantique est irremplaçable. En agissant ensemble, l'Union européenne et les États-Unis peuvent constituer une formidable force au service du bien dans le monde. Notre objectif devrait être un partenariat efficace et équilibré avec les États-Unis. C'est une raison supplémentaire pour l'UE de renforcer encore ses capacités et sa cohérence. Nous devrions continuer à travailler pour des relations plus étroites avec la Russie, élément majeur de notre sécurité et de notre prospérité. Le respect de valeurs communes renforcera les progrès accomplis vers un partenariat stratégique.

Notre histoire, notre géographie et nos liens culturels nous mettent en relation avec chaque partie du monde: nos voisins du Moyen-Orient, nos partenaires en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Ces relations sont un atout important qu'il faut exploiter. Nous devrions en particulier chercher à établir des partenariats stratégiques avec le Japon, la Chine, le Canada et l'Inde ainsi qu'avec tous ceux qui partagent nos objectifs et nos valeurs et sont prêts à les soutenir.

Conclusion

Ce monde présente de nouveaux dangers, mais il offre également de nouvelles opportunités. L'Union européenne a le potentiel pour apporter une contribution majeure aussi bien pour lutter contre les menaces que pour tirer parti des opportunités qui se présenteront. Une Union européenne dynamique et dotée de capacités suffisantes aura du poids sur la scène mondiale. Elle contribuera ainsi à un système multilatéral efficace ouvrant la voie à un monde plus équitable, plus sûr et plus uni.

VII. The Bratislava Declaration of the Prime Ministers of the Czech Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Poland and the Slovak Republic on the occasion of the 20th anniversary of the Visegrad Group, Bratislava, 15 février 2011

Bratislava, 15 February 2011

The Prime Ministers of the Czech Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Poland and the Slovak Republic, acknowledging that

- the establishment of the Visegrad Group represents an important event in the modern history of our nations and countries. It significantly contributed to overcome the division of Europe imposed after World War II and facilitating the integration of our countries into the European and Euro-Atlantic structures; the "Declaration on Cooperation between the Czech and Slovak Federal Republic, the Republic of Poland and the Republic of Hungary in Striving for European Integration", signed in Visegrád on 15 February 1991, 20 years ago, laid the foundations and put in place a long-term framework for the modern forms of political, economic and cultural cooperation. The Visegrad Group countries seized the historic opportunity afforded by the fall of Communism in 1989, developed a successful cooperation and based their mutual relations on friendship, good neighbourliness and shared values. The Visegrad cooperation continues to enhance democracy and civil society in Central Europe;
- nowadays, the Visegrad Group is a recognised symbol of successful political and economic transformation and, in many areas, also a model for regional cooperation. The Visegrad Group (V4) countries have become constructive, responsible and respected partners in Europe in implementing EU key priorities and programmes and, through their input, have contributed and will continue to contribute towards the processes of political and economic integration in Europe, including EU and NATO enlargement, in order to promote the prosperity, security and stability of the continent;
- the 10-year successful operation of the International Visegrad Fund (IVF) provides a tangible example of support to various civic, cultural, scientific, educational and innovative projects. Hence, the V4 countries are interested in assuring that the IVF continues to contribute even further towards fostering the civic dimension of V4 cooperation and deepening mutual trust and recognition beyond the V4 boundaries.

Confirming their determination to continue and further develop mutual cooperation aimed at contributing towards a strong, stable and democratic Europe and strengthening its position in the global arena in the interest of peace and sustainable development, they intend

- to actively contribute to a strong Europe and promote and implement projects aimed at fostering cohesion and enhancing competitiveness of the V4 and EU in a global context, so as to overcome the impacts of the global financial and economic crisis. In negotiations on the next multiannual financial framework, of which well targeted cohesion policy and reformed Common Agricultural Policy must remain an integral part, the V4 countries will advocate respect for the principles which strengthen the internal convergence and external competitiveness of the EU. We consider the cohesion policy, which should be the cornerstone of the EU budget to consolidate 2004 and 2007 EU enlargements, to be one of the main factors helping to narrow the existing regional gaps/disparities in individual Member States. Together with the support of culture, education, research and development, the cohesion policy puts the EU as a whole in a stronger competitive position on the global scene;
- to place strong emphasis on the need to foster European energy security by extending and deepening the internal energy market and by enhanced V4 regional cooperation within the EU framework, to diversify the routes, sources and suppliers of energy carriers and to develop the energy infrastructure, especially by the implementation of the North-South gas interconnections and modernisation of the oil and electricity networks;
- to promote swift development of the V4 countries' transport infrastructure (road, rail and river) strengthening thus their growth potential, the accessibility for their citizens and cross-border cooperation;
- to develop the principles expressed in the values of the four freedoms which opened up new opportunities for jobs, economic cooperation, trade, investment and contacts among citizens. The V4 countries welcome the full liberalisation of access to labour markets across the EU to be completed in 2011 and will continue to support social and educational inclusion, with special regard to the integration of the Roma communities, based on mutual responsibility;
- to enhance the visibility of the Visegrad Group in third countries both through deeper V4 cooperation within the Common Foreign and Security Policy of the EU and through activities beyond the Union level. The V4 countries will be more determined

in translating their unique transitional experience and political perspective into the EU's external policies;

- to facilitate the process of enlarging the area of stability and democracy in the EU neighbourhood and actively contribute towards the implementation of European and Euro-Atlantic ambitions of the countries of Eastern Partnership and continue to support the Western Balkans countries in their EU and NATO integration. The added value of the unique know-how of the V4 and pooled resources of IVF may effectively assist partner neighbourhood countries to turn their integration and democratisation endeavours into success;
- to support and advocate the fostering of Euro-Atlantic links, including development of close strategic complementarities between NATO and the European Union, which is considered essential for the long-term security of our countries and the entire Euro-Atlantic area. The current international environment poses increasingly complex challenges of a universal nature which go far beyond the means of individual countries. The Visegrad Group will actively contribute towards international efforts in combating terrorism, human and drug trafficking, illegal migration, extremism and other security threats and challenges, including those in the area of cybersecurity, that jeopardise our values and the freedoms of our citizens; to pay significant attention to the endeavours by the EU and its Member States, as well as by the international community, to tackle challenges arising from climate change, support the fight against poverty, and facilitate efficient provision of development assistance.

The Visegrad Group has become a well established brand and a respected partner. It will remain open to cooperation based on common values with countries and other regional groupings through the V4+ format. We are convinced that the Visegrad Group, guided by the principles of cooperation and solidarity enshrined in the Lisbon Treaty, will continue to fulfil its important regional mission.

Petr Nečas Prime Minister of the Czech Republic Viktor Orbán Prime Minister of the Republic of Hungary Donald Tusk Prime Minister of the Republic of Poland Iveta Radičová Prime Minister of the Slovak Republic

VIII. Declaration of the Visegrad Group – Responsibility for a Strong NATO, 18 avril 2012

We, the Ministers of Foreign Affairs and Defence of the Czech Republic, Hungary, Poland and Slovakia, declare our decisive resolve to promote regional and Euro-Atlantic security by strengthening our political commitment and enhancing defence capabilities. NATO, founded on strong bonds between North America and Europe and offering the assurance of collective defence, will continue to remain the cornerstone of our security. Keeping the transatlantic partnership strong and stable is in our shared and vital interest.

The shifting focus of U.S. foreign and security policy as a response to evolving conventional and emerging threats lends urgency to the need to contribute adequately to countering these threats through European political will and military capacity. The upcoming NATO Summit in Chicago will be a good opportunity to clarify mutual obligations on both sides of the Atlantic: a lasting and substantial U.S. commitment to Europe and Europe's more coherent and visible investment in defence capabilities.

We adhere to our commitment to continuing the implementation of the 2010 NATO Strategic Concept and its three core tasks—Collective Defence, Crisis Management and Cooperative Security. We must ensure that NATO capabilities meet the full spectrum of requirements arising from those tasks and remain in line with the agreed Level of Ambition of the Alliance. We expect the Defence Package for Chicago to further this objective. Our experience from the operations and missions of the past two decades constitutes an important parameter for further transformation.

The NATO Response Force is a crucial operational tool of the Alliance and a means for increasing credibility and interoperability of our defence capabilities, as well as a driver for their transformation. We strongly support conducting exercises based on Article 5 scenarios, including live exercises of the NATO Response Force on our territories. In this respect, we urge Exercise Steadfast Jazz 2013 to be conducted as a live exercise. We encourage Allies to actively engage in this exercise. On our part, we reaffirm our determination to provide robust force contributions to this exercise, as well as to other multinational military exercises in the region, covering, among other things, military police activities, logistics and engineering.

Capability development in NATO and the EU must be mutually supportive in order to avoid duplications. We see the concepts of the NATO Response Force and the EU Battlegroups as complementary. We are committed to setting up the 2016 Visegrad Group EU Battlegroup to increase our collective and individual combat capacity to be used either by the EU or NATO. We welcome the Allied Command Transformation-European Defence Agency efforts to ensure synergies between the Smart Defence and Pooling & Sharing projects.

NATO's Deterrence and Defence Posture should continue to rely on the balanced mix of conventional, nuclear and missile defence capabilities in order to meet the challenges of the evolving security environment. A continued and adequate presence of U.S. capabilities in Europe is an integral part of this posture. The Deterrence and Defence Posture Review should also reconfirm NATO's readiness and willingness to engage Russia on the basis of reciprocity on all topics, including transparency of tactical nuclear weapons. NATO should also discuss the consequences of increased defence spending and acquisition of advanced capabilities by some traditional and emerging powers.

The Smart Defence initiative is an important driver for maintaining and increasing both our collective and national defence capabilities. We see NATO's Alliance Ground Surveillance as a fundamental pillar of allied Intelligence, Surveillance and Reconnaissance capabilities. We therefore support the common funding of its operational and related security investment costs. These financial arrangements should be applied to other similar NATO capabilities too. Missile Defence is another core element of our collective defence that will contribute to the indivisible security of the Alliance. It is critical to declare Interim Operational Capability in Chicago. We will continue to support the extended Baltic Air Policing mission.

Furthermore, together with our partners in the region we are going to contribute to Smart Defence through concrete individual commitments in the following areas: air controller training (FAC/JTAC); Chemical, Biological, Radiological and Nuclear defence (CBRN); helicopter pilot training (MATC); joint logistics; medical treatment facilities; multinational experimentation; pooling maritime patrol aircraft; training in Counter Improvised Explosive Devices (C-IED), and others. In order to complement Smart Defence and to substantiate the Connected Forces Initiative, we are ready to contribute to enhancing NATO's education and training capabilities by making greater use of existing ACT training centres as well as national and multinational facilities.

In Afghanistan, we remain committed to the principle of “in together—out together.” Our primary focus will be to ensure the sustainability of the Afghan National Security Forces through continuing training and mentoring and with steadily growing Afghan ownership. It is important that all nations taking part in the operation coordinate closely their future plans in Afghanistan. It is essential for the Visegrad Group that the military and civilian engagement in Afghanistan leads to a successful transition.

Our own experience confirms that the ability of NATO to welcome new members is one of the most important and successful tools for spreading stability and security, contributing to the objective of creating a Europe whole, free and at peace. Therefore we will continue to support those countries that are willing and able to assume responsibilities of NATO membership and whose inclusion can contribute to our security. We commend the efforts of these countries and express our sincere hope that we will welcome them in the Alliance as soon as possible.

The Alliance’s partnership policy has been one of the most successful tools in our cooperative approach to security. Coping with current and future risks and threats requires a global network of partner nations and organisations. We should further cooperate with nations that share our common values and contribute significantly to NATO’s fundamental tasks. The NATO Summit in Chicago should reconfirm this approach.

The Visegrad Group countries are ready to shoulder their share of responsibility for maintaining a coherent and effective NATO. The task ahead is to face the challenge posed by a dynamic security environment, building upon the credibility of our Alliance. To achieve this objective, we will work constructively to reinforce political solidarity and advance capability development. To meet this goal, we are open to pragmatic and result-oriented cooperation with our Allies and partners. We are looking forward to discussing and pushing forward these issues through concrete decisions taken at the Alliance’s Chicago Summit

IX. Joint Communiqué of the Ministers of Defence of the Visegrad Group, Litoměřice, 4 mai 2012

Joint Communiqué of the Ministers of Defence of the Visegrad Group, Litoměřice, 4th May 2012

1. We, the Ministers of Defence of the Visegrad Group, met on 3rd and 4th May 2012, in Litoměřice, the Czech Republic, to discuss the current state and the future of defence cooperation between the V4 countries. 2. We have reaffirmed our commitment expressed in the joint V4 declaration “Responsibility for a Strong NATO” to further strengthen, through bilateral and regional and wider multinational cooperation, our collective defence capabilities; enhance interoperability of our armed forces and play a more active role within the international community, especially in NATO and the EU. 3. We are committed to delivering through the NATO Defence Planning Process our national capabilities necessary to contribute to the agreed Level of Ambition of the Alliance. In this respect we recognise the importance of mutual cooperation and coordination, especially considering the current budgetary realities. 4. In our agenda, we covered the following items: Capability development, interoperability, joint training and exercises, potential joint acquisitions, partnership cooperation and the mission in Afghanistan. We coordinated our national positions ahead of the upcoming NATO Chicago Summit where decisions will be made regarding the afore-mentioned areas. 5. We remain committed to strengthening our national defence capabilities to be offered both to NATO and the EU. Through involvement in specific projects, we are ready to contribute to international initiatives, such as Smart Defence under the auspices of NATO or Pooling & Sharing within the EU. 6. We welcome the progress achieved in the establishment of the Visegrad Group European Union Battlegroup (V4 EU BG) in the first half of 2016 under Polish leadership that will exceed 3,000 personnel. We agreed to use this project as a vehicle for increasing our combat capacity also through the live exercise of the V4 EU BG in the second half of 2015, which is further supported by enhanced cooperation in the field of common logistics. We will continue to assess potential participation of our partners to this project. 7. We will continue to strengthen our cooperation through projects where our countries actively participate and that have already produced results. These include: The NATO Centres of Excellence in V4 countries, the Multinational Logistics Coordination Centre, the NATO Multinational Military Police Battalion and the Deployable CIS

(Communication Information System) Module. We reaffirm our determination to capitalize on and further develop these achievements. 8. We have identified several areas with a potential for intensified cooperation through specific individual commitments, among others: - Air controller training (FAC/JTAC); - Chemical, Biological, Radiological and Nuclear defence (CBRN); - Helicopter pilot training; - Logistics cooperation; - Medical treatment facilities; - Multinational experimentation; - Training in Counter Improvised Explosive Devices (C-IED) and Explosive Ordnance Devices (EOD). 9. Our contribution to the security of Afghanistan has been significant. Over time, we have gradually increased our military and civilian efforts, both qualitatively and quantitatively. Currently, together we have over 3,600 troops deployed in the NATO ISAF operation. Afghanistan has also been an important driver in the transformation of our armed forces. We will continue to work together on using the lessons learned in Afghanistan in our future cooperation. 10. Furthermore, we are committed to contributing to the sustainability of the Afghan National Security Forces, which we see as a vital precondition for a successful transition. The involvement of our military expertise, particularly through the use of our training and mentoring capacities, will help to build a safe and stable Afghanistan. 11. As the ISAF mission in Afghanistan moves to its final stage by the end of 2014, we consider exercises, both specialised and at a NATO Response Force level, to be an appropriate mechanism to ensure the continued transformation of our armed forces and an instrument to maintain and further develop the interoperability of our forces. In this context, we are determined to provide substantial force contributions to the STEADFAST JAZZ 2013 exercise as well as to other multinational military exercises in support of Article V scenarios in our region, such as: • CAPABLE LOGISTICIAN 2013 (coordinated by Prague-based MLCC, taking place in Slovakia) focusing on common logistics; • DUNAJ (Hungary in 2012) which will bring our engineers together; • CRYSTAL EAGLE (Poland in 2012) with participation of the NATO Multinational Military Police Battalion. 12. We consider NATO Defence Planning Process as a basic instrument for delivering capabilities within the Alliance; therefore our national defence planning processes need to be aligned with the NDPP. We have tasked our experts to explore ways to better harmonise our national defence planning cycles and plans in order to identify opportunities for further cooperation in areas such as equipment life cycle management; strategic transportation; air defence; CBRN; quality assurance or cyber defence. We also endorse the role of defence planning as a prerequisite for possible joint acquisitions. 13. We want to create synergies in providing assistance in defence sector reform to partner nations. We discussed the willingness to develop a comprehensive menu of training, education and assistance opportunities to be made

available to our partners with Euro-Atlantic aspirations. 14. We welcome the initiative of the Defence Austerity V4 (DAV4) project as a source of inspiration and will discuss its further development. 15. We expressed our thanks to the Czech Presidency of the V4 and expressed our readiness to continue the development of defence cooperation between the Visegrad Group countries during the upcoming Polish Presidency.

Tomasz Siemoniak Csaba Hende Peter Brňo Alexandr Vondra on behalf of Martin Glváč

X. Joint Statement, Summit of the Heads of the Visegrad Group, Prague, 22 juin 2012

The official summit of the Prime Ministers of the Visegrad Group countries (the Czech Republic, Hungary, Poland and Slovakia) took place in Prague on 22 June 2012 to mark the conclusion of the Czech Presidency and the start of the Polish Presidency of the Visegrad Group.

The Prime Ministers took stock of the outgoing Czech Presidency, which focused on the Visegrad Group's long-term priority foreign policy areas such as the Eastern Partnership, the Western Balkans as well as key strategic and sector issues as the EU Multiannual Financial Framework, energy, military capacity building or internal cohesion of Central Europe.

More coordination, more initiatives, new cooperation with third countries and innovative approach have been applied in order to strengthen the role of the Visegrad Group in the international affairs both at the regional and European level and to enhance the internal cohesion of Central Europe.

These efforts resulted among others in:

- Establishment of a new “Visegrad 4 Eastern Partnership” Programme within the International Visegrad Fund in order to promote transformation and integration processes of Eastern Partnership countries with the EU as well as to strengthen cooperation between the V4 and Eastern Partnership partners. This Visegrad Group particular contribution to the EU Eastern Partnership policy has been also supported by project based cooperation with the governments of the USA and the Netherlands. The Programme will enhance the presence of V4 in Eastern Europe. The idea to establish a Visegrad Information Centre in Ukraine follows the same objective;
- Initiative on establishment of a special Western Balkan Fund, based on the model of the International Visegrad Fund, was introduced to the Western Balkan partners. Talks between the International Visegrad Fund and the Western Balkan countries are now under way;
- Adoption of the declaration “Responsibility for a Strong NATO” and the subsequent Joint Communiqué of the Ministers of Defence expressing V4 decisive resolve to promote regional and Euro-Atlantic security by strengthening our political

commitment and enhancing defence capabilities, including the establishment of a joint V4 Battle Group for the first semester of 2016;

- Foundation of a V4 think tank platform, capable of delivering long-term analyses and processing urgent assignments from the V4 governments, has been agreed and started;
- In-depth coordination of Visegrad Group countries on EU affairs, including the Multiannual Financial Framework negotiations; In this connection the Prime Ministers called on all Member States and all EU institutions including the European Parliament to intensify their efforts to adopt the Multiannual Financial Framework not later than by the end of 2012.
- Coordination of the implementation of Cohesion Policy in the current programming period, as well as of the negotiation of Cohesion Policy's regulatory framework for the period 2014–2020. Under the Czech Presidency, Visegrad countries have agreed on both working and political levels on several important issues, inter alia joint declarations and non-papers, which have found a positive reflection in the Danish EU Presidency's compromise texts.

In addition, the Prime Ministers discussed two crucial current issues: the competitiveness and the EU internal market and the energy policy, particularly energy mix.

Competitiveness—Internal Market

The internal market of the European Union has been the cornerstone of Europe's integration and the main engine of Europe's growth and competitiveness. In the midst of a European economic slowdown, the role of the internal market is now greater than ever.

The V4 countries will contribute to the agreement on key priorities of the Single Market Act, in particular those that have the greatest potential for boosting growth and employment. Specifically, we support proper implementation of the services directive in the EU with the aim to increase its cross-border dimension and the completion of the European digital internal market.

We also welcome the initiative of the European Commission to submit further proposals aimed at strengthening of the internal market later this year.

Energy mix

The national conditions, starting points and specificities should form the key frame for the EU energy policy. For that reason, the V4 countries strongly advocate the Member States' exclusive competence over the choice and structure of their national energy mixes. The right of the Member States to determine the conditions for exploiting energy resources, the choice between different energy sources and the general structure of energy supply should be clearly reflected in the European legislation in line with the provisions of the Lisbon Treaty.

The V4 countries will, in a common effort, reiterate for the role of safe nuclear energy in Europe as it remains an important source of energy in the European Union. The high standards of nuclear safety and security must be inseparable aspects of nuclear energy production in order to maintain the role of nuclear energy as an effective and sustainable technology to tackle climate change. The V4 countries acknowledge the fact that coal will keep its place in the national energy mixes. The V4 countries underline the potential of gas (both conventional and unconventional) provided that the problem of external dependency is addressed sufficiently by the diversification of gas sources and transit routes, including via the Southern Corridor. Likewise, the gas potential could be fully exploited through properly functioning gas market. The current subvention policy regarding renewables should be re-designed in a way that reduces market distortions, minimizes the increase of energy prices, while at the same time, delivers the expected impact of renewables on growth and employment. Future strategies of renewable sources of energy should be developed in consistency with national energy policies and specificities.

In light of the concerns over the future security of oil supplies, the V4 countries underline their interests in strengthening the existing pipeline system as well as exploring existing alternative supply routes and sources.

The V4 countries acknowledge the intention to establish the process of the transition to a low carbon competitive economy. This needs to be put in the context of necessary reductions by the developed countries as a group. Moreover, all activities related to achievement of agreed climate targets should be carried out in a manner that ensures the competitiveness of the European economies. In this context, the V4 countries believe that energy efficiency in an important measure to reach the climate targets while maintaining the energy security.

The Prime Ministers also approved the programme of the Polish Presidency, which starts on July 1, 2012, and aims to further deepen mutual cooperation and to strengthen the position of the Visegrad Group countries in the international context. The Visegrad partners are ready to provide all support to the upcoming V4 Polish Presidency.

Prague, June 22, 2012

XI. Resolution of the Senate of the Republic of Poland of 14 June 2012 on the assumption on 1 July 2012 by the Republic of Poland of the presidency of the Visegrad Group

The Senate of the Republic of Poland:

- convinced that the basic principles of Polish foreign policy should be - apart from participation in European integration and the strengthening of transatlantic ties - creating an environment in Central and Eastern Europe friendly to Poland,
- recognizing the achievements and positive experience of previous cooperation between the Czech Republic, the Slovak Republic, Hungary and the Republic of Poland,
- taking into account not only the common fate, but also the structural similarity and nature of the challenges in a period of global and European economic tensions,
- positively assessing the achievements of the Czech presidency that is coming to an end, notes with satisfaction the proper hierarchy of goals and objectives formulated by the Government of the Republic of Poland for the duration of the Polish Presidency of the Visegrad Group.

The Senate of the Republic of Poland considers as being especially important, the formation of the common position of the Group in the debate on the European agenda, in particular concerning the future of the cohesion policy and the Multiannual Financial Framework as well as the approach of the so-called "Visegrad Four" countries to the annual budgetary procedure.

The Senate of the Republic of Poland also believes that a particular challenge, which should bind together and redefine Central European cooperation, is the issue of energy security, which could be achieved through systematic cooperation in the V4 + (Visegrad Group + third countries). We encourage the Government of the Republic of Poland to take decisive action to make the Visegrad Group an area of energy security.

The commitment to draw the countries of the Western Balkans and the Eastern Partnership closer to the European Union should remain a crucial aspect of Visegrad cooperation.

We would also like to draw attention to the need for a more active support for projects aimed at improving the quality of the infrastructure links between the countries of the Visegrad Group, which is necessary to increase economic, commercial and cultural exchanges between the societies of our four countries.

Appreciating the existing forms of work of the Visegrad Group, we turn to the Government of the Republic of Poland to consider a further substantial increase in financial support for the

International Visegrad Fund, particularly for Visegrad projects and its scholarship function, as well as for the development of cooperation in the V4 +.

We also move for the proper institutional protection of activities undertaken on behalf of Visegrad cooperation.

Resolution of the Senate of the Republic of Poland of 14 June 2012 on the assumption on 1 July 2012 by the Republic of Poland of the presidency of the Visegrad Group The Senate of the Republic of Poland calls on the parliaments of the Visegrad Group countries to render support to their governments in all efforts to enhance the activity and effectiveness of Visegrad Cooperation.

We urge Polish local governments and NGOs, that during the year long Polish Presidency of the Visegrad Group, they increase the intensity of their work on behalf of a rapprochement between communities and institutions of the countries of the Group, disseminate their history, cultural heritage and to exchange ideas and people in this part of Europe, which is so especially close to us.

The resolution shall be published in the Polish Official Journal "Polish Monitor"

INDEX

A

- Aarhus372
Accord de libre-échange centre-européen
..325, 347, 348, 352, 357, 358, 359, 360,
492, 495, 496
accords de Paris175
accords de Rome263
Acte final d'Helsinki266
Afghanistan49, 50, 415, 440, 447, 454,
455, 456, 477, 480, 489, 520, 530, 541,
616
Afrique48, 53, 106, 111, 536
Agence européenne de défense445
Agence européenne de l'armement433,
439, 440, 586
Agence internationale de l'énergie
atomique239, 676
Alaska.....569, 570
Albanie37, 70, 112, 115, 126, 133, 152,
154, 160, 169, 174, 175, 185, 263, 265,
340, 352, 354, 355, 387, 390, 391, 392,
480
Albright Madeleine291, 377, 438
Algérie.....421, 541
Allemagne12, 13, 14, 15, 17, 20, 23, 27,
30, 35, 36, 38, 40, 42, 43, 47, 48, 51, 52,
53, 62, 66, 69, 75, 76, 77, 83, 87, 89, 90,
92, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113,
117, 118, 125, 126, 127, 169, 198, 224,
226, 230, 231, 233, 234, 236, 238, 254,
262, 263, 264, 274, 275, 276, 287, 288,
292, 293, 299, 304, 306, 315, 322, 323,
324, 325, 326, 327, 328, 329, 332, 333,
335, 339, 340, 345, 350, 360, 361, 363,
364, 366, 368, 369, 370, 377, 378, 380,
381, 382, 383, 388, 389, 395, 403, 404,
407, 412, 416, 435, 437, 441, 445, 446,
460, 462, 468, 477, 492, 495, 496, 499,
501, 502, 503, 504, 506, 507, 512, 513,
515, 526, 529, 542, 545, 547, 548, 555,
558, 562, 571, 585, 586, 595, 601, 615,
623, 626, 627, 632, 637, 639, 643, 647,
656, 665, 681, 683, 684, 688, 793
Alliot-Marie Michelle455
Alpes.....86
Amérique..45, 57, 189, 191, 201, 202, 239,
240, 242, 404, 459, 464, 466, 472, 473,
510, 517, 536, 558, 575, 576, 577, 580,
581
Amérique du Nord 515
Amérique du Sud 536
Amérique latine..... 49
Andor Laszlo..... 643
Andorre 361
Angola..... 49
Antall József 252
Applebaum Anne 469
Approche européenne adaptative
progressive 572
Armée rouge 114, 117, 147, 244
Arménie 373, 375, 376, 616, 668
armes de destruction massive 177
Artemis..... 443
Ash Timothy Garton 64, 73, 92
Asie 38, 47, 48, 72, 111, 146, 147, 195,
201, 202, 373, 421, 465, 467, 510, 511,
520, 521, 535, 579, 617
Asmus Ronald..... 287, 290, 291, 456, 457,
458, 459
Assemblée des régions d'Europe..... 361
Association des régions frontalières
européennes..... 361
Association européenne des écoles
supérieures de police 542
Astana 421
Attlee Clément 40
Aulneau Joseph 68
Australie..... 129, 467
Autriche . 42, 48, 52, 62, 66, 69, 75, 77, 89,
90, 98, 106, 118, 125, 224, 263, 265,
288, 316, 325, 330, 350, 352, 364, 388,
435, 437, 441, 460, 495, 496, 542, 615,
632, 635, 639, 646, 657
Autriche-Hongrie 106
Azerbaïdjan 375, 376, 614, 632, 668

B

- Babylone 122
Bade-Wurtemberg..... 378
Bainville Jacques 335
Baker James 286, 289, 459
Balcerowicz Leszek 141
Baléares..... 334
Balkans... 30, 86, 87, 89, 97, 113, 117, 125,
129, 184, 256, 258, 280, 303, 337, 342,

386, 388, 389, 390, 391, 392, 437, 458, 461, 467, 471, 472, 498, 499, 500, 529, 602, 632, 640, 653, 655, 657, 670, 682	Bohême 77, 86, 547
Balouïevski Iouri579	Bolechów Bartosz 538
Baltic Air Policing.....475	Boleslas I ^{er} le Vaillant..... 77, 94
Baltic Pipe628	Bonaparte Napoléon 509
Bamberg378	Bonn..... 323, 427
Bandung48	Boos Georgui 594
Banque centrale383	Booth Ken 208
Banque européenne d'investissement ...362	Bór 363
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 166	Bornholm 599
Banque internationale de coopération économique.....170	Bosnie 330
Banque mondiale 140, 153, 206, 485	Bosnie-Herzégovine..... 115, 152, 154, 160, 256, 352, 353, 355, 356, 386, 387, 388, 389, 390, 392, 422, 432, 443, 447, 448, 471, 480, 541, 635, 639
Barbier Bernard115	Braniewo 41
Bàrdos-Féltoronyi Nicolas15, 515	Bratislava 310, 311, 312, 313, 349, 350, 351, 542, 669
Barosso José Manuel638	Breivik Anders 541
bassin de Sandomierz547	Brejnev Léonid 49, 134, 180, 221, 286
bataille de la Montagne Blanche ...101, 103	Brest 650
bataille de Mohács.....98, 103, 545	Bretton Woods 236
Bavière632	Brijuni 354
Belgique177, 232, 261, 263, 264, 334, 361, 426, 435, 442, 445, 495	Brno 348
Belgrade113, 257, 266	Brown Michael 268
Bénès Édouard.....329	Bruges 201
Bergerac378	Bruxelles 25, 261, 331, 425, 439, 440, 442, 444, 445, 446, 462, 581, 590, 595, 604, 656
Berlin....47, 48, 52, 59, 113, 173, 223, 230, 234, 242, 243, 275, 276, 288, 306, 316, 323, 324, 325, 378, 413, 425, 496, 501	Brzeziński Zbigniew .. 79, 81, 90, 182, 253, 284, 290, 292, 307, 315, 491, 513, 535
Beskides364, 547	Brzeźnica-Kolonia 178
Bessarabie.....44	Bucarest 113, 180, 462, 571
Bethléem.....73	Bucovine 44
Bevin Ernest40, 42	Budapest. 73, 113, 114, 130, 170, 176, 266, 276, 285, 345, 346, 348, 350, 353, 417, 437, 510, 635, 637
Białograd178	Bug..... 126, 278, 316, 363, 364, 365, 461
Białowieża.....666	Bulgarie.... 37, 52, 53, 70, 90, 92, 106, 112, 115, 126, 129, 141, 152, 154, 160, 165, 169, 174, 185, 197, 263, 265, 300, 301, 326, 329, 340, 352, 356, 359, 389, 392, 431, 458, 510, 516, 615, 619, 632, 633, 635, 638
Białystok.....650	Bureau d'information des partis communistes..... 47
Bibó István91, 116, 117, 545	Bush George W..... 540, 566, 571
Bielecki Jan Krzysztof24	Bush George W. H. 51, 283, 284, 285, 286, 287, 297, 457
Biélorussie.....53, 125, 129, 133, 147, 152, 154, 160, 185, 193, 251, 254, 255, 256, 316, 352, 363, 364, 365, 367, 368, 373, 375, 376, 500, 502, 517, 520, 526, 527, 558, 588, 594, 605, 606, 628, 648, 649, 650, 651, 655, 656, 657, 658, 659, 664, 665, 666, 667, 668, 670, 683	Buzan Barry 204, 208, 304, 308
Bierut Bolesław41	Buzek Jerzy..... 657, 671
Biespokoïny.....599	
Bismarck.....547	
Bogomile Oleg T.....289	

Bydgoszcz475, 476
Byrnes James.....40

C

Californie.....73, 569
Cambodge.....53
Camus Albert.....691
Canada..261, 262, 265, 266, 383, 412, 413,
421, 435, 487, 520
canal la Manche.....178
Cappgemini620
Carpates86, 87, 363, 364, 365, 547
Carpates Blanches364
Carte 77149
Carter Jimmy284
Casablanca.....36
Catalogne.....334, 378
Cathare456, 638, 639
Caucase..201, 465, 467, 571, 589, 602, 653
Caucase du Sud668
Ceausescu Nicolae.....52, 53
Centre d'études de l'opinion publique ..603
Centre des analyses sociales et
économiques658
Centre des relations internationales.....658
Charlemagne.....79
Charte atlantique36, 285
Charte de l'Hongrois330
Charte de la sécurité européenne.....394
Charte de Paris 51, 415, 416, 418, 555, 582
Charte des Nations unies 39, 109, 177, 222,
411, 414, 451, 482, 483, 519
Chattam House24
Chavez Hugo146
Cheney Dick286
Chicago.....580
Chine 38, 40, 45, 47, 48, 49, 128, 170, 315,
484, 508, 509, 510, 560, 565, 567, 580,
582, 674, 678
Chirac Jacques.....559
Chojnicki Zbyszko85, 86
Christienko Victor589
Christopher Warren347
Churchill Winston ..36, 37, 38, 40, 42, 113,
340
Chypre431, 489
Cichocki Bartosz594
Cimoszewicz Włodzimierz514
Ciosek Stanisław322
Cipko Aleksander.....193

Clinton Bill ..278, 289, 293, 297, 298, 347,
458
Coalition démocratique de la Slovaquie311
Cohen Saul B.127
Cologne.....430, 589
Colombie.....128
Colorado Springs453
Combined Joint Task Forces426, 428
Comecon502
Comité des régions.....264, 361
Comité économique et social européen 264
Comité politique et de sécurité441
Commissariat du peuple aux Affaires
intérieures.....147
Commission européenne.....264, 372, 381,
636, 653
Communauté de communes de Jura361
Communauté de Travail des Alpes
Adriatiques361
Communauté de Travail des Alpes
Occidentales360
Communauté de Travail des Pyrénées..361
Communauté des États indépendants ..127,
195, 201, 225, 228, 238, 254, 273, 290,
320, 336, 337, 339, 343, 350, 366, 367,
373, 374, 375, 376, 377, 397, 455, 459,
471, 491, 499, 500, 520, 527, 561, 579,
616, 617, 630, 649, 659, 664
Communauté économique eurasiatique 520
Communauté économique européenne. 263
Communauté européenne171, 198, 203,
217, 232, 249, 263, 264, 286, 324, 327,
346, 371
Communauté européenne de l'énergie
atomique.....263
Communauté européenne du charbon et de
l'acier.....263
Comregio361
Concile de Trente.....101
Concordia.....443
Conférence sur la sécurité et la coopération
en Europe 14, 49, 51, 180, 182, 201, 217,
221, 229, 265, 276, 292, 411, 412, 413,
414, 415, 416, 417, 421, 582, 683
Congo.....48
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
.....362
Conseil arctique676
Conseil d'assistance économique mutuelle
....58, 114, 127, 135, 169, 170, 171, 172,

173, 194, 198, 243, 284, 311, 313, 315,
344, 349, 358, 359, 681
Conseil de coopération nord-atlantique.397
Conseil de l'Atlantique Nord262, 460
Conseil de l'Europe 59, 217, 253, 255, 262,
263, 321, 330, 354, 355, 356, 361, 362,
410, 491, 556, 673
Conseil de l'Union européenne264
Conseil de la mer Baltique410
Conseil de partenariat euro-atlantique..367,
397, 473, 505
Conseil de sécurité des Nations Unies ..518
Conseil des États baltes499
Conseil des États de la mer Baltique256,
367, 372, 542, 594, 676
Conseil des Nations unies564
Conseil des régions d'Europe.....361
Conseil du Léman.....361
Conseil euro-atlantique de la mer de
Barents676
Conseil européen ..264, 301, 346, 349, 385,
391
Conseil nordique263, 646
Constantinople.....97, 113
Constitution pour l'Europe.....586
Convention sur l'interdiction des mines
anti-personnelles567
Coopération économique de la mer Noire
.....676
Copenhague...301, 304, 346, 354, 492, 662
Corée47, 48, 235, 535
Corée du Nord567, 570
Corée du Sud421, 467
Corfou.....43
Côte d'Ivoire489
Cour des comptes européenne.....264
Cour internationale de justice.....484
Courlande316
Cracovie247, 345, 347, 348, 357, 379
Croatie ..115, 152, 154, 160, 256, 257, 330,
352, 353, 388, 389, 390, 391, 422, 635,
636, 637, 638, 639, 648, 657, 670
Cuba48
Cukanov Nikolaï594

D

d'Estaing Valéry Giscard326
Dalian38

Danemark..... 177, 234, 261, 263, 265, 363,
366, 368, 369, 370, 372, 413, 429, 435,
460, 477, 499, 637
Danube 65, 67, 86, 350, 364, 669
Daugavpils 650
Davies Norman 13, 73, 74, 75
Dayton..... 388, 390
de Coudenhove-Kalergi Richard 58
de Gaulle Charles..... 201, 413, 498
de Hoop Scheffer 467
de Hoop Scheffer Jaap 461
de Montbrial Thierry..... 74, 244
de Nagybanya Miklos Horthy..... 110
de Schoutheete Philippe..... 232
de Vattel Emerich 25, 26
Déclaration d'Istanbul..... 454
Déclaration de Kroměříž..... 645, 646
Déclaration de la Petite Pologne..... 379
Déclaration de Londres 456
Déclaration des Nations unies..... 109
Déclaration franco-britannique sur la
défense européenne Saint-Malo 430
décrets de Bénès..... 329, 330
Delanty Gerard..... 89
Destruction mutuelle assurée 535
Dienstbier Jiri..... 288, 289, 313, 344
Dmitrov 598
Dmowski Roman 23
Dniestr..... 527
Dobrawa..... 364
doctrine de Kwiciński-Falin..... 345
Don..... 89
Dresde 86
Duhamel Alain 232
Dumas Roland..... 377
Dumoulin André 424
dynastie des Romanov 98
Dziewoński Kazimierz..... 85
Dzińdzic Zoran 391
Dzurinda Mikuláš 311, 348

E

Eagleburger Lawrence 285, 286
Ecosse 334
Édouard Bénès 110, 329, 339, 340
Egrensis..... 364
Égypte 421, 632
Einstein Albert 184
Elbe 39, 86, 121
Elbe-Labe..... 364

Elektrostatl.....	598		
Elt sine Boris .	252, 276, 286, 290, 292, 310, 320, 353, 375, 376, 458, 618, 678		
Émirats arabes unies.....	456		
Empire austro-hongrois	89, 117, 119		
Empire ottoman	94, 224		
Engholm Klaus	369		
Espagne ..	13, 262, 263, 264, 334, 361, 435, 441, 455, 460		
Estonie	53, 94, 107, 126, 129, 152, 154, 160, 185, 197, 255, 263, 265, 300, 301, 336, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 375, 431, 458, 475, 480, 499, 500, 602, 614, 649, 658		
États baltes.....	<i>Voir pays baltes</i>		
États-Unis	20, 32, 35, 36, 38, 40, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 57, 106, 109, 111, 113, 127, 134, 189, 190, 193, 198, 201, 203, 205, 226, 227, 228, 235, 240, 244, 245, 250, 261, 262, 265, 266, 268, 269, 276, 279, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 293, 296, 297, 298, 299, 302, 314, 315, 316, 328, 339, 340, 345, 347, 377, 383, 388, 390, 392, 401, 403, 404, 407, 408, 412, 413, 421, 423, 424, 425, 428, 430, 432, 433, 434, 435, 438, 439, 445, 455, 456, 458, 459, 464, 466, 467, 468, 471, 482, 484, 491, 497, 501, 502, 504, 507, 509, 510, 512, 514, 515, 516, 519, 520, 521, 522, 528, 529, 530, 535, 536, 537, 541, 545, 546, 551, 552, 555, 556, 558, 559, 560, 564, 565, 566, 567, 569, 570, 571, 572, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 585, 588, 600, 603, 615, 616, 628, 661, 665, 671, 674, 675, 676, 677, 678, 681, 687		
Éthiopie	49		
Eurasie	16, 649		
Europe centrale...12, 13, 14, 16, 18, 19, 21, 27, 29, 32, 35, 36, 37, 40, 42, 43, 44, 45, 51, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 104, 106, 107, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 129, 130, 131, 132, 134, 142, 143, 146, 147, 148, 152, 154, 161, 164, 165, 166, 171, 173, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 198, 202,			
		221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 237, 238, 239, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 265, 267, 268, 269, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 293, 296, 297, 302, 303, 304, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 321, 322, 326, 327, 328, 330, 331, 333, 335, 336, 337, 339, 340, 349, 359, 360, 361, 362, 377, 382, 394, 402, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 412, 413, 432, 434, 438, 439, 444, 445, 451, 456, 459, 462, 463, 468, 469, 471, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 481, 486, 490, 491, 492, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 513, 514, 515, 516, 517, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 528, 529, 540, 542, 544, 545, 547, 548, 549, 550, 552, 555, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 564, 567, 569, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 585, 587, 588, 589, 591, 593, 594, 595, 596, 599, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 611, 617, 619, 622, 629, 630, 631, 632, 634, 639, 640, 641, 644, 645, 647, 649, 650, 654, 657, 658, 659, 664, 665, 666, 667, 668, 671, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 680, 681, 682, 683, 686, 689, 690, 691	
		Europe orientale .	14, 37, 69, 71, 72, 73, 74, 90, 93, 129, 170, 274, 276, 285, 287, 288, 303, 336, 502, 520, 547, 649, 656, 660, 668, 679, 683, 686
		eurorégion Baltique.....	256, 363
		eurorégions.....	76, 84, 360, 363, 364, 365
		Eustream	639
		Exxon Mobil	617
		Eyal Jonathan	244

F

Ferdinand François	106
Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050.....	621
Fico Robert	311
Fidesz	149
Finlande ...	48, 86, 107, 263, 265, 282, 316, 366, 368, 369, 370, 435, 441, 460, 477, 499, 590, 614

flotte baltique.....370
 Fond de Visegrád349, 657, 663, 669
 Fond Européen du développement
 économique et régional.....361
 Fond monétaire international206, 239
 Fond social européen.....362
 Fondation Stefan Batory.....658
 Fonds des Nations unies pour l'enfance485
 Fonds international de Visegrád.....542
 Fonds monétaire international206, 383,
 485
 Force de Réaction Rapide Européenne .441
 Ford Gérard288
 Foreign Direct Investment.....137
 Forêt de Bialowieza.....364, 375
 Forêt du Haut-Palatinat547
 Forum Citoyen.....149
 Forum démocrate hongrois.....52, 149
 Foucher Michel558
 France ...37, 40, 43, 47, 49, 51, 66, 83, 106,
 107, 117, 226, 230, 231, 234, 261, 263,
 264, 268, 270, 292, 299, 315, 326, 327,
 328, 334, 360, 361, 377, 378, 380, 381,
 382, 383, 388, 416, 426, 435, 441, 445,
 455, 456, 458, 460, 462, 484, 496, 507,
 545, 558, 564, 585, 586, 615, 623, 637,
 639, 643, 647
 Freedom House150, 151, 152, 159
 Friedman George.....558
 Friedman Thomas L.618
 Front du salut national.....53
 Front populaire biélorusse53
 Frontex650
 Fuele Stefan.....643, 671
 Fukuyama Francis409, 467, 653
 Fulton113

G

G-3.....403
 G-7.....403, 404
 Gabbe Jens.....368
 Gaddis John Lewis284
 Galicie67
 Gati Charles.....289
 Gauß Karl-Markus.....89
 gazoduc Arad-Segedyn640
 gazoduc Baku-Tbilisi-Erzurum616
 gazoduc Droujba627
 gazoduc Gazela628
 gazoduc Nabucco632

gazoduc Nord Stream..... 514
 gazoduc Opal 628, 632
 gazoduc South Stream 633
 gazoduc Yamal 629
 gazoduc Yamal-Europe..... 527
 Gazprom..... 313, 617, 619, 620, 630, 631,
 632, 661
 GAZ-System S.A..... 639
 Gdańsk 41, 50, 285, 317, 371, 373, 623,
 629
 général Broussilov 547
 général Konev 547
 Genève 88, 354
 Genscher Hans-Dietrich..... 324, 377, 459
 George Pierre 86
 Géorgie. 373, 375, 422, 448, 461, 462, 469,
 471, 500, 502, 530, 558, 579, 600, 601,
 604, 608, 616, 668, 678, 688, 689
 Geremek Bronisław 90, 116, 117, 352
 Ghana 49
 Glacensis 363
 glasnost 51, 56
 Gniezno..... 14, 77, 78, 81, 94
 Goldap..... 41
 golfe de Botnie..... 317
 Golfe persique..... 433
 Gomułka Władysław..... 41
 Gorbatchev Mikhaïl ... 51, 52, 56, 134, 135,
 201, 245, 276, 283, 284, 285, 286, 287,
 288, 298, 315, 344, 498
 Gorbienko Leonid 321
 Gorlach Yuri 604
 Grabski Stanisław 41
 Graebner Fritz 534
 Grande-Bretagne 35, 36, 38, 40, 43, 49, 50,
 106, 111, 117, 226, 261, 263, 264, 284,
 292, 299, 334, 340, 383, 388, 408, 421,
 426, 429, 435, 484, 507, 517, 545, 564,
 568, 570, 580, 585, 586, 643, 647, 653
 Grayson George 291
 Grèce .. 37, 45, 47, 262, 263, 265, 280, 340,
 435, 441, 480, 499, 582, 615
 Greczko Andriej..... 176
 Groenland..... 568
 Groupe d'Helsinki..... 301
 Groupe de Vilnius..... 557
 Groupe de Visegrád . 15, 16, 17, 18, 19, 20,
 22, 31, 80, 81, 87, 89, 129, 150, 161,
 185, 186, 197, 198, 226, 231, 249, 254,
 257, 258, 268, 274, 282, 290, 291, 294,

303, 304, 305, 309, 312, 314, 322, 325, 337, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 357, 360, 362, 363, 381, 410, 420, 435, 436, 437, 438, 439, 445, 446, 447, 448, 449, 458, 462, 468, 471, 474, 480, 481, 487, 489, 490, 492, 499, 500, 504, 505, 506, 512, 513, 514, 517, 521, 523, 524, 525, 527, 529, 539, 540, 542, 543, 546, 556, 559, 580, 587, 605, 607, 623, 625, 626, 627, 631, 633, 634, 637, 638, 640, 641, 644, 645, 647, 648, 650, 656, 657, 660, 662, 663, 664, 665, 668, 669, 673, 674, 675, 676, 678, 679, 682, 686, 687, 688

Groupe des huit389
 Groupe des sept344, 383, 520
 Groupe européen de combat.....446
 guerre de Trente Ans101
 guerre du Golfe.....225
 Guigou Elisabeth439
 Guyane128

H

Habsbourg64, 81, 92, 94, 98, 101, 102, 109, 116, 119, 122, 324, 341
 Hambourg368
 Handke Peter123
 Haut-Karabagh422
 Haut-Rhin360
 Havel Vaclav51, 52, 121, 249, 288, 296, 330, 343, 349
 Haye484
 Helsinki ..49, 265, 266, 276, 288, 301, 349, 372, 414, 416, 418, 430, 441, 589
 Héraclite146
 Hiroshima178
 Hitler Adolf35, 68, 70, 111, 112
 Hodža Milan18, 19, 339
 Hoffman George Walter69
 Hollande177, 261, 263, 264, 426
 Holocauste111
 Honecker Erich.....52
 Hongrie...17, 31, 37, 41, 42, 44, 48, 52, 62, 70, 77, 80, 87, 90, 93, 98, 99, 101, 102, 106, 107, 108, 110, 112, 114, 115, 116, 124, 125, 126, 127, 133, 147, 149, 150, 152, 153, 154, 161, 165, 166, 167, 169, 170, 174, 180, 185, 186, 194, 197, 224, 225, 245, 248, 249, 263, 265, 281, 285, 288, 290, 300, 301, 303, 311, 313, 324,

326, 330, 336, 339, 343, 344, 345, 348, 350, 351, 352, 354, 356, 357, 358, 363, 364, 383, 389, 418, 431, 435, 437, 438, 440, 442, 447, 448, 449, 458, 471, 474, 477, 480, 486, 487, 489, 495, 505, 510, 515, 523, 525, 545, 546, 547, 556, 583, 585, 602, 604, 605, 615, 617, 623, 625, 626, 627, 632, 633, 635, 638, 639, 640, 643, 645, 656, 662, 667, 669, 672, 675, 676, 822

Hosius Stanislaus 100
 Howard Michel 224
 Hrodna 650
 Hull Cordell 37
 Huntington Samuel 92
 Hus Jan..... 18
 Hutchings Robert 287

I

Identité Européenne de Sécurité et de Défense..... 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 435, 436, 438, 440
 îles Kouriles 38
 Inde 45, 315, 471, 510, 511, 564, 582, 674, 677, 678
 Indochine 47, 48, 49
 Indonésie..... 49
 Initiative centre-européenne 253, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 388, 393, 410, 499, 500, 556, 676, 686
 Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est 557
 Initiative de la défense stratégique..... 536
 Initiative nouveau voisinage 653
 International Security Assistance Force 477
 INTERREG..... 373
 Investissements directs à l'étranger 137
 Irak447, 454, 455, 458, 480, 501, 504, 530, 541, 559
 Iran 45, 570, 632
 Irlande 263, 265, 435, 442
 Iskander..... 501, 598
 Islande..... 261, 368, 431, 435, 460
 Ismay Lionel Hastings 275
 ISPA..... 385
 Israël..... 421, 564
 Istanbul..... 266, 394, 418, 419, 420, 454
 Italie ... 37, 47, 83, 106, 111, 226, 261, 263, 264, 299, 334, 352, 356, 360, 383, 388, 435, 441, 455, 495, 496, 615, 637, 639

Ivanov Sergueï.....578

J

Jagellon.....98
Jakubowski Iwan.....176
Jančar Drago.....122, 123
Jancarek Ivan.....646
Jantar.....318
Japon.....35, 36, 38, 47, 106, 111, 129, 236,
421, 467, 497, 535
Jaruzelski Wojciech.....50, 52, 56
Jastrowo.....178
Jastrzembski Sergieï.....310
Jaworzyn.....349
Jean-Paul II.13, 50, 51, 55, 56, 74, 77, 258,
681
Jinping Xi.....510
Jivkov Todor.....52, 53
Joint Force Training Centre.....475
Jordanie.....421

K

Kaczorowski Alexander.....123
Kaczyński Lech.....570, 605
Kagan Robert.....551
Kaliningrad.....32, 41, 125, 126, 255, 300,
316, 317, 318, 319, 320, 321, 366, 367,
368, 370, 374, 500, 514, 516, 576, 579,
588, 589, 591, 592, 593, 595, 598, 599,
601, 608, 661, 677
Kalmar.....372
Kandahar.....455
Kant Emmanuel.....216
Kapuściński Ryszard.....618
Karlove Vary.....356
Kazakhstan....373, 375, 376, 614, 623, 632
Kecskemeti Karoly.....224
Keflavik.....460
KFOR.....390
Khrouchtchev Nikita.....48
Kiev.....252, 253, 290, *Voir* Ukraine
Ki-moon Ban.....485
Kinkel Klaus.....330
Kirghizistan.....373, 375, 376
Kiš Danilo.....57, 121
Kisielewski Stefan.....186
Kissinger Henry 14, 23, 244, 259, 288, 660,
687
Klaipėda.....318, 597
Klaus Václav.....52, 330, 346, 349, 570

Kłoczowski Jerzy.....94
Kohl Helmut .. 51, 245, 268, 292, 322, 324,
458

Komorowski Bronisław.....605, 671
Koniew Iwan.....176
Konrad Geörgy.....72, 75, 79, 121, 260
Konwicki Tadeusz.....314
Kosovo. 184, 330, 354, 387, 422, 430, 433,
447, 455, 467, 480, 487, 489, 552, 670
Kossuth Lajos.....18
Koštunica Vojslav.....391
Koutchma Léonide.....522
Kovacz Michel.....310
Kramer David J.....268
Krāslava.....650
Kravtchouk Leonid.....53, 375
Kremlin.....299, 310
Kresy.....147
Krk.....639, 640
Kroměříž.....645
Kroutvor Josef.....16
Krynica-Zdrój.....658
Krzysztofek Kazimierz.....534
Kukułka Józef.....24
Kulikow Wiktor.....176
Kundera Milan... 15, 72, 75, 119, 121, 122,
123, 223
Kuźniar Roman.....304
Kwaśniewski Aleksander.....249, 420, 465,
466, 540, 605, 632

L

lac de Constance.....67
Laeken.....442
Landau Alice.....88, 262
Landsbergis Vytautas.....53, 632
Łaszyn Piot.....176
Law David.....281
Le Pen Jean-Marie.....558
Lénine Vladimir.....307
Lettonie.. 53, 107, 110, 125, 129, 152, 154,
160, 185, 197, 255, 263, 265, 300, 301,
336, 359, 363, 365, 366, 367, 368, 369,
370, 375, 422, 431, 446, 458, 461, 475,
480, 499, 500, 614, 650, 658
Lévi-Strauss Claude.....30
Lewandowski Janusz.....643
Lex Ivan.....311
Liban.....489
Libéria.....489

Libye.....541
 Liebert Jerzy69
 ligne Curzon 112, 147
 ligne du Rhin37
 Lippman Walter.....209
 Lisbonne266, 276, 393, 444, 472, 476,
 574, 581, 612, 670
 Litoměřice446
 Lituanie.....41, 53, 98, 107, 125, 126, 129,
 152, 154, 160, 185, 197, 254, 255, 256,
 263, 265, 281, 300, 301, 316, 336, 339,
 359, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369,
 370, 375, 431, 446, 455, 458, 480, 499,
 500, 513, 516, 588, 591, 593, 595, 614,
 650, 658
 Livre vert : une stratégie européenne pour
 une énergie sûre, compétitive et durable
621
 Lombardie378
 Londres.....40, 97, 184, 244, 329, 340
 Lord Robertson.....451, 514
 Łossowski Piotr130
 Louis II98
 Loukachenko Alexander526, 527, 665, 667
 Lübeck.....40, 43
 Lublin650
 Luers William.....296
 Lukacs John.....39
 Lūshunkou38
 lustration.....150
 Luxembourg .261, 263, 264, 301, 361, 385,
 391, 426, 435, 442, 445, 589
 Lviv650
 Łyna-Ława364

M

Maastricht.....251, 427
 Macédoine115, 133, 152, 154, 160, 256,
 280, 330, 331, 352, 355, 356, 386, 387,
 389, 390, 391, 422, 443, 471, 480
 Machiavel Nicolas678
 Madrid266, 290, 301, 425, 458
 Maghreb498
 Mahncke Dieter201, 274
 Makarov Nikolaï581
 Malte.....283, 301
 Marès Antoine547
 Maroc421
 Marrese Michael.....134
 Marrou Henri Irénée.....91

Marseille 441
 Marx Karl..... 91
 Masaryk Tomas Garrigue 64, 65, 110
 Mazowiecki Tadeusz 52, 59, 257, 290
 Mečiar Vladimír..... 52, 309, 310, 311, 347,
 348, 350, 354
 Mecklembourg 368
 Medvedev Dimitri. 571, 599, 600, 603, 604
 mer Adriatique 65, 67, 90, 352, 357, 637
 mer Baltique... 16, 67, 89, 90, 98, 113, 290,
 317, 318, 320, 321, 350, 352, 357, 364,
 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372,
 373, 374, 500, 547, 548, 556, 573, 595,
 596, 597, 599, 602, 628, 632, 636, 637,
 659
 mer Blanche 89
 mer Caribéenne 128
 mer Caspienne..... 89, 632, 639
 mer Egée 89
 mer Méditerranée16, 71, 86, 129, 480, 573,
 653, 655
 mer Noire89, 290, 342, 357, 523, 547, 633,
 635, 638
 Merkel Angela 662, 691
 Michnik Adam 122, 296
 Microsoft..... 617
 Milosevic Slobodan 391
 Miłosz Czesław..... 64, 72, 75, 121
 Minsk 254, 510
 MINUK..... 390
 missiles GBI..... 568
 Mitchell George 284
 Mitterrand François..... 51, 230
 Moldavie 129, 153, 154, 160, 263, 352,
 355, 373, 375, 448, 500, 502, 503, 510,
 517, 527, 528, 589, 616, 630, 651, 653,
 655, 656, 658, 659, 668
 Molotov..... 35, 40
 Monich Jurijj..... 193
 Montagne de la sainte Catherine..... 627
 Monténégro 92, 115, 153, 154, 161, 330,
 387, 389, 390, 391, 392, 648, 657, 670
 monts Métallifères 547
 Morave 329
 Moravska Ostrava..... 86
 Morgenthau Hans J. 556
 Moscou. 12, 17, 44, 46, 49, 51, 53, 97, 130,
 135, 147, 171, 172, 173, 178, 189, 193,
 225, 226, 228, 229, 230, 252, 253, 268,
 270, 273, 274, 276, 279, 280, 286, 290,

298, 299, 306, 307, 308, 310, 311, 313,
314, 315, 316, 318, 319, 320, 321, 325,
340, 345, 354, 367, 370, 375, 376, 377,
412, 456, 501, 515, 527, 589, 590, 594,
598, 602, 603, 604, 605, 607, 659, 660,
682
Mouvement populaire d'Ukraine53
Mouvement réformateur de Lituanie.....53
Mouvements démocratiques et de
l'indépendance53
Moyen-Orient467, 489, 609
Moza.....361
Mozambique.....49
Munich329, 508, 578
mur de Berlin.....24, 52, 57, 121, 122, 182,
222, 225, 304, 394, 516

N

Napoléon I^{er}547
Narva650
Nastoïchtivi599
Nath Kamal511
National Defence University566
National Missile Defense569
Naumann Friedrich.....64, 66, 67
Neczas Petr669
Neisse41, 42, 112, 414
New York39
New York Times324
Nicaragua53
Nice430, 455
Niémen363, 364, 365
Nixon Richard288
Nomenclature des unités territoriales
statistique85
Noordwijk.....428
Nord Stream628, 632, 633
Normandie83
Norvège 261, 304, 313, 366, 368, 369, 371,
431, 435, 460, 499, 541, 548, 623, 626
Nouvelle Zélande467
Novgorod.....368
Nowak Jerzy M.414, 417
Nysa.....363

O

Obama Barack456, 571, 572, 574, 671
océan Atlantique.....72, 113, 123, 200, 201,
366, 423, 451, 466, 494, 498
océan Pacifique45

Octogonale 290, 353
Oder 37, 41, 42, 76, 112, 414
Oettinger Gunter 637
oléoduc Adria..... 627
oléoduc Amitié..... 527
oléoduc Baku-Tbilisi-Ceyhan 616
oléoduc Droujba..... 627, 629
oléoduc Odessa-Brody 523
Olza..... 340
Onyszkiewicz Janusz 348
Orbán Victor 330, 546, 669
Organisation de coopération économique
de la mer Noire..... 557
Organisation des États américains 411
Organisation des Nations unies.. 38, 39, 40,
45, 47, 49, 111, 165, 205, 253, 255, 257,
265, 294, 353, 357, 373, 377, 388, 390,
402, 407, 410, 411, 427, 450, 455, 467,
480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487,
488, 489, 490, 491, 519, 528, 537, 561,
675, 676, 683, 687
Organisation des Nations unies pour
l'alimentation et l'agriculture..... 485
Organisation des Nations unies pour
l'éducation, la science et la culture ... 485
Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est
..... 47
Organisation du traité de l'Atlantique Nord
19, 20, 21, 24, 47, 49, 50, 53, 57, 58, 78,
80, 174, 175, 178, 180, 189, 190, 191,
192, 194, 199, 201, 203, 222, 226, 227,
228, 230, 231, 232, 235, 236, 237, 238,
240, 241, 242, 243, 244, 245, 247, 249,
250, 253, 255, 259, 260, 262, 263, 264,
266, 268, 269, 270, 271, 272, 275, 276,
277, 278, 279, 280, 283, 284, 286, 288,
289, 290, 291, 292, 293, 296, 297, 298,
303, 307, 310, 311, 312, 313, 314, 316,
326, 333, 336, 337, 349, 350, 351, 365,
377, 382, 397, 402, 405, 406, 407, 408,
410, 411, 415, 416, 417, 418, 421, 423,
424, 425, 426, 427, 428, 429, 431, 433,
434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441,
442, 443, 444, 445, 446, 447, 449, 450,
451, 452, 453, 455, 456, 457, 458, 459,
460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467,
468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475,
476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 491,
492, 494, 496, 498, 501, 502, 503, 505,
508, 511, 512, 514, 515, 516, 517, 519,

521, 522, 524, 525, 528, 529, 531, 535,
542, 543, 544, 545, 552, 553, 554, 555,
556, 558, 559, 561, 571, 575, 577, 579,
580, 581, 582, 583, 587, 588, 591, 592,
596, 597, 598, 600, 601, 602, 604, 605,
645, 649, 657, 663, 671, 672, 673, 674,
675, 676, 678, 683, 685, 686, 687, 688,
689

Organisation du traité de sécurité collective
.....376

Organisation européenne de coopération
économique.....169

Organisation internationale du travail ...485

Organisation mondiale de la santé 485, 543

Organisation mondiale du commerce...206,
359, 391, 485, 520

Organisation pour la sécurité et la
coopération en Europe222, 253, 261,
265, 266, 267, 275, 276, 294, 299, 332,
341, 342, 353, 354, 355, 367, 389, 393,
394, 396, 397, 402, 407, 410, 411, 416,
417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 431,
434, 449, 471, 481, 487, 506, 512, 520,
526, 527, 528, 531, 542, 552, 553, 554,
556, 560, 561, 673, 675, 676, 683, 687,
688

Oslo266, 394

Osóbka-Morawski Edward.....41

Ostrava547

Otton I95

Otton II77

Otton III.....77, 95

Oural.....89, 123, 200, 201, 498

Ouzbékistan.....375, 376, 614

P

Pacte de Bagdad48

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est
.....389, 557

Pacte de Varsovie22, 24, 25, 48, 49, 53,
58, 59, 114, 127, 169, 173, 174, 175,
177, 178, 179, 180, 181, 194, 198, 238,
240, 242, 243, 262, 268, 269, 270, 271,
272, 276, 283, 284, 289, 292, 315, 322,
344, 399, 405, 408, 411, 412, 415, 502,
535, 581, 582, 681, 684, 685

pacte Ribbentrop - Molotov125, 147

Padanie334

Paderewski Jan457

Palacký Franciszek.....64

Palanga..... 318, 597

Palestine 432, 448

Pannonia Occidentale 364

Pápa..... 477

Paris . 14, 51, 180, 183, 231, 263, 276, 324,
355, 378, 388, 415, 799

Parlement européen..... 217, 264, 320, 381,
397

Partenariat pour la Paix 262, 263, 268, 277,
347, 348, 367, 397, 449, 465, 466, 479

Partenariat Stratégique..... 556

Parti communiste bulgare 53

Parti communiste d'Ukraine 53

Parti communiste de Biélorussie..... 53

Parti communiste roumain 53

Parti communiste tchécoslovaque..... 52

Parti national slovaque..... 311

Parti ouvrier unifié polonais 52, 56

Parti populaire Mouvement pour la
démocratie de la Slovaquie 309, 310

Parti socialiste ouvrier hongrois 52

Parti socialiste unifié d'Allemagne..... 52

Patriot PAC-3..... 568

Pawłyczko Dmytr 253

pays baltes.... 44, 66, 77, 90, 108, 117, 125,
126, 152, 154, 156, 185, 195, 197, 200,
225, 245, 249, 288, 290, 315, 320, 321,
336, 337, 365, 366, 367, 368, 370, 371,
373, 375, 468, 494, 636

Pays basque..... 334

pays de Benelux 646

pays de Galles 334

pays scandinaves..... 636

Pays-Bas..... 360, 361, 435, 441

Pentagonale..... 290

perestroïka..... 51, 56, 134

Petersberg..... 428, 430, 431, 434, 498

PHARE 198, 300, 373, 383, 385

Philippines 129

Pierre 1^{er}..... 307

Pierre le Grand 308

Piłsudski Józef 18, 110

plan « Barbarossa »..... 111

Plan d'action en matière de sécurité et de
solidarité énergétiques..... 621

Plan d'Action Européen sur les Capacités
..... 442

plan de Balladur 274

plan Kissinger 287

plan Marshall 47, 57, 169

Plasseraud Yves.....223
 Podborsk.....178
 pointe de Matapan64
 pointe du Nord.....64
 politique agricole commune380, 382
 Politique de l'énergie pour l'Europe621
 Politique de sécurité et de défense
 commune ..190, 191, 450, 451, 657, 670,
 671
 Politique étrangère et de sécurité commune
 ..190, 427, 429, 430, 432, 449, 543, 555,
 645, 662
 Politique européenne de sécurité et de
 défense191, 380, 430, 431, 432, 433,
 434, 436, 439, 440, 441, 442, 443, 444,
 445, 446, 448, 466, 555, 577, 586, 661,
 662
 Politique européenne de voisinage654,
 663, 668, 669
 Pologne...13, 14, 31, 35, 37, 40, 41, 42, 44,
 50, 52, 55, 56, 58, 59, 62, 67, 70, 76, 77,
 80, 83, 87, 90, 92, 93, 98, 99, 101, 102,
 106, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 115,
 116, 117, 124, 125, 126, 127, 133, 135,
 141, 143, 147, 149, 150, 152, 153, 154,
 155, 160, 165, 166, 167, 169, 172, 174,
 178, 180, 185, 186, 193, 197, 224, 225,
 231, 245, 247, 248, 249, 253, 254, 256,
 257, 259, 263, 265, 278, 281, 285, 288,
 289, 290, 293, 300, 301, 303, 313, 314,
 316, 319, 321, 324, 325, 326, 327, 328,
 336, 339, 340, 343, 344, 345, 347, 348,
 349, 350, 351, 352, 356, 357, 358, 359,
 362, 363, 364, 368, 369, 370, 377, 378,
 380, 381, 382, 383, 410, 412, 413, 414,
 415, 418, 420, 422, 431, 435, 437, 438,
 440, 442, 446, 447, 448, 449, 457, 458,
 461, 462, 463, 464, 465, 466, 468, 470,
 471, 474, 475, 476, 477, 480, 482, 486,
 487, 489, 497, 499, 500, 504, 505, 510,
 511, 513, 515, 523, 524, 526, 545, 546,
 547, 556, 558, 559, 564, 569, 570, 571,
 572, 573, 575, 576, 577, 583, 585, 588,
 591, 593, 595, 596, 598, 599, 601, 602,
 603, 604, 605, 606, 615, 617, 623, 625,
 626, 628, 629, 632, 633, 634, 635, 636,
 637, 638, 642, 643, 645, 647, 648, 650,
 653, 656, 657, 658, 662, 665, 666, 667,
 670, 671, 672, 675, 676, 680, 684, 687,
 819

Poméranie 112, 363, 368, 569
 Poméranie occidentale 112
 Pomoravi-Záhorie-Weinviertel..... 364
 Poniatowski Stanislas August..... 103
 portail des Moraves..... 547
 Portugal..... 261, 263, 264, 435, 442
 Potel Jean-Yves..... 681
 Potsdam..... 40, 42, 112, 412, 414, 506
 Poutine Vladimir.. 311, 316, 320, 321, 508,
 514, 515, 518, 571, 575, 576, 578, 580,
 589, 597, 600, 605, 616
 Powell Robert 241, 242
 Poznań..... 114, 347, 349
 Pradziad 363
 Prague 77, 108, 113, 114, 130, 176, 278,
 288, 289, 291, 292, 312, 313, 346, 348,
 350, 356, 453, 458, 459, 570, 657, 668
 Proche Orient ... 46, 48, 49, 66, 73, 79, 171,
 432, 498, 508, 517, 521, 541, 567, 568,
 569, 575, 615, 632, 683, 691
 protocole de Kyoto..... 566
 Proxima..... 443
 Prusse 41, 77, 109, 117, 126, 224
 Prusse orientale 112, 317
 Pskov..... 368

Q

Qatar..... 579
 Quadrilatérale..... 557
 Quayle Dan 286

R

Rademaker Stephen 570
 Radiczova Iveta..... 669
 radio Free Europe..... 47
 RAND Corporation..... 535
 Rapacki Adam..... 412
 Rapallo 513
 Rasmussen Anders F..... 468
 REACT 418, 420
 Reagan Ronald..... 51, 134, 567
 Redzikowo 569
 Rękawek Kacper 539
 Renan Ernest..... 15
 République d'Afrique du Sud..... 53
 République de Karélie 368
 République démocratique allemande..... 52,
 125, 126, 174, 177, 180, 281, 413, 513
 République démocratique du Congo.... 443,
 489

République fédérale d'Allemagne...49, 175
 République tchèque...31, 52, 62, 76, 77, 80,
 87, 93, 98, 99, 101, 115, 124, 125, 126,
 131, 133, 142, 147, 152, 154, 160, 165,
 166, 167, 180, 185, 186, 190, 193, 197,
 248, 249, 263, 265, 281, 288, 300, 301,
 303, 311, 312, 313, 327, 336, 347, 350,
 351, 357, 358, 363, 364, 409, 418, 431,
 435, 437, 438, 440, 442, 447, 448, 449,
 458, 471, 474, 480, 487, 489, 505, 510,
 513, 523, 525, 547, 556, 564, 569, 570,
 571, 572, 583, 585, 602, 604, 605, 615,
 617, 623, 625, 626, 627, 628, 629, 631,
 632, 633, 634, 635, 638, 639, 643, 645,
 656, 662, 668, 675, 676
 Reynolds J.308
 Rhône-Alpes.....378
 Ribbentrop.....35
 Rice Condolezza.....462, 571, 631
 Rifkin Jeremy451
 Riga316, 318, 372, 373, 597
 Rio de Janeiro.....373
 Rola-Żymierski Michał41
 Rome16, 79, 123, 411, 425, 443
 Roms.....185, 330, 331, 387
 Ronneby371
 Roosevelt Franklin D.36, 37, 38
 Roosevelt Théodore.....340
 Roszkowski Wojciech.....376
 Rotfeld Adam Daniel421, 604
 Roth Joseph122
 Rotschild Joseph.....118
 Roumanie ...37, 44, 52, 53, 70, 90, 92, 107,
 108, 110, 112, 115, 125, 126, 129, 131,
 141, 153, 154, 161, 165, 169, 174, 180,
 185, 197, 225, 263, 265, 281, 300, 301,
 326, 330, 339, 350, 352, 356, 359, 363,
 364, 365, 389, 392, 431, 502, 510, 516,
 527, 545, 573, 575, 615, 619, 632, 633,
 635, 636, 638, 640, 657
 Royaume de Charlemagne.....71
 Royaume de Varsovie42
 Rožanc Marjan122
 Rudowy Krušnohoři364
 Ruhr.....83
 Rumsfeld Donald.....456, 578
 Rupnik Jacques.....19, 89
 Russie12, 13, 14, 20, 23, 27, 30, 32, 56, 59,
 68, 71, 80, 87, 89, 90, 92, 106, 108, 109,
 113, 114, 117, 118, 122, 123, 125, 129,

135, 152, 153, 154, 161, 168, 183, 189,
 192, 193, 194, 198, 201, 223, 224, 225,
 226, 228, 229, 234, 243, 245, 246, 247,
 250, 251, 252, 253, 255, 262, 263, 268,
 272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 280,
 282, 283, 284, 287, 289, 290, 293, 294,
 296, 297, 298, 299, 300, 302, 304, 306,
 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314,
 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322,
 325, 328, 333, 335, 336, 350, 353, 359,
 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370,
 373, 374, 375, 376, 377, 380, 382, 388,
 395, 404, 406, 408, 416, 421, 456, 459,
 461, 465, 467, 469, 470, 471, 472, 473,
 481, 484, 491, 492, 498, 499, 500, 501,
 502, 503, 504, 505, 506, 507, 511, 512,
 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520,
 521, 522, 524, 525, 526, 527, 528, 530,
 541, 545, 546, 548, 558, 559, 560, 562,
 564, 565, 567, 572, 574, 575, 576, 578,
 579, 580, 581, 582, 585, 588, 589, 590,
 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598,
 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606,
 607, 608, 613, 614, 615, 616, 617, 618,
 619, 620, 621, 623, 625, 626, 627, 630,
 631, 632, 633, 634, 637, 644, 649, 650,
 651, 653, 655, 656, 657, 658, 659, 660,
 661, 662, 663, 665, 666, 667, 669, 670,
 671, 674, 677, 678, 681, 683, 688, 691,
 780
 Ruthénie subcarpathique..... 44, 126, 650
 Rzymowski Wincenty..... 41

S

Saakachvili Mikhail 462
 Sachs Jeffrey 140
 Sadowa..... 682
 Sahara occidental 489
 Saint Adalbert de Prague 77, 99
 Saint Stéphane..... 546
 saint Vaclav..... 99
 Saint-Petersbourg..... 368
 Sakhaline..... 38
 Samsonow Konstanty Zatulin..... 377
 San Francisco 39
 Sandomierz 101
 Santa Maria da Feira..... 391, 430, 439
 Santer Jacques..... 372
 SAPARD..... 385
 Sarajevo 393

Sarkozy Nicolas.....	662
Sartre	690
Save	87
Saxe du Nord.....	39
Sazonow Sergei	113
Scandinavie	94, 125, 255, 366
Schäuble Wolfgang	322
Schengen	516
Schleswig-Holstein.....	368
Schultz Richard	538
Sclavonia	95
Sefcovic Maros.....	643
Serbie.....	92, 106, 115, 125, 153, 154, 161, 184, 185, 256, 312, 330, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 635, 648, 657
Service européen pour l'action extérieure	670
Setus	650
Sibérie.....	147, 521
Sigismond I ^{er} dit le Vieux.....	98
Sigismond II August.....	101
Sikorski Radosław	177, 339, 571, 576
Sikorski Władysław.....	37, 339
Silesia	364
Silésie	41, 83, 98, 112
Silésie de Teschen	364
Šimečka Milan.....	121
Sinnhuber Karl A.	60
Skarga Piotr	100
Skopje.....	331, 392
Skubiszewski Krzysztof ..	58, 377, 487, 554
Slovaquie ..	31, 62, 77, 80, 87, 93, 115, 116, 124, 125, 147, 153, 154, 161, 165, 166, 167, 185, 186, 194, 197, 249, 263, 265, 290, 300, 301, 309, 310, 311, 312, 313, 324, 330, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 363, 364, 368, 431, 436, 437, 442, 446, 447, 448, 449, 458, 471, 474, 480, 487, 489, 502, 510, 523, 525, 545, 547, 556, 575, 585, 605, 614, 617, 619, 623, 625, 626, 627, 629, 630, 633, 634, 635, 638, 639, 643, 645, 649, 650, 656, 662, 667, 671, 676, 678
Slovénie ..	77, 115, 117, 125, 126, 153, 154, 161, 197, 249, 256, 265, 300, 301, 324, 330, 347, 351, 352, 356, 358, 388, 422, 431, 458, 500, 615, 635, 639, 646, 657
Słupsk	569
Snyder Timothy	603
Société des Nations	106, 111
Sofia	467
Solidarność.....	50, 52, 55, 56, 114, 149
Somalie	447
Sophie	113, 462, 467
Sosnkowski Kazimierz	340
Soudan	541
Soudan du sud.....	489
Spellman Francis.....	37
Sprewa	363
Staline Joseph.....	35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 48, 113, 126, 183, 315, 317, 340
Stasiuk Andrzej.....	120
Stefanowicz Janusz.....	491, 506, 511
Steinmeier Frank-Walter.....	601
Stettin	113
Stettinius Edward R.	38
Stockholm	316, 393, 415, 585
Strasbourg	59, 355, 356, 361, 468
Stratégie de sécurité de la Pologne	435
Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre	621
Sudètes	297, 327, 329, 350, 547
Suède ..	59, 90, 263, 265, 363, 364, 366, 369, 370, 371, 372, 435, 441, 460, 477, 499, 591, 627, 653
Suez.....	48
Suisse	69, 90, 360, 361, 542, 631
Šumava-Bavorský.....	364
Świnoujście.....	628, 638, 639, 640
Sylvestre II.....	77
Syrie	541
Système d'Information Schengen.....	543
système GMD	568
système MD	579, 580
système MEADS.....	568
Szczecin	477
Szczepanik Marian.....	186
Szeszupa.....	364
Szpidla Vladimir	91
Sztemienko Sergei	176
Szücs Jenő.....	71, 72, 91, 93, 117
Szuskiewicz Stanisław	375
T	
TACIS	373, 653, 659
Tadjikistan	373, 375, 376
Talbott Strobe	438
Tallin.....	318, 510, 597
Tatras	86, 349, 363
Tatras slovaques.....	86

Taux de croissance annuel moyen.....167
Tchécoslovaquie.37, 41, 42, 44, 47, 49, 52,
55, 64, 70, 90, 92, 107, 108, 110, 112,
114, 115, 116, 126, 127, 134, 149, 169,
174, 180, 198, 225, 245, 288, 290, 312,
313, 326, 329, 339, 340, 343, 344, 345,
347, 352, 371, 383, 409, 515
Tchéquie *Voir* République tchèque
Tchéchénie299
Tchornovil Viatcheslav53
Téhéran.....37, 112
Templewo.....178
Thaïlande.....421
Thatcher Margaret51
Thessalonique.....392
Thornton Perry538
Tirana175, 391
Tito Josip Broz340
Todorov Antony30
Tomaszewski Jerzy93, 94
Topolanek Mirek.....668
Toscane.....83
Traité d'Amsterdam429, 431
Traité de Bruxelles426, 428
Traité de l'Union européenne.....427, 429
Traité de Lisbonne.....444, 450, 490
Traité de Maastricht225, 234, 264, 323,
346
Traité de Nice381, 542
Traité de Rome286
Traité de sécurité collective.....376
Traité de sécurité du Pacifique48
Traité de Trianon.....350
Traité de Versailles.....106, 111, 329
Traité de Washington ...427, 428, 430, 439,
451, 577
Traité établissant une Constitution pour
l'Europe444
Traité modifié de Bruxelles.....426, 450
Traité sur les forces armées
conventionnelles415
Traité sur les forces conventionnelles en
Europe.....248
Transnistrie.....356, 527
Transylvanie98, 125, 329, 350
Triangle de Weimar.....231, 324, 377, 379,
380, 381, 382, 386, 515, 557, 595
Tribunal européen264
Tribunal européen des droits de l'homme
.....217

Trieste 40, 43, 113, 356, 393
Troisième Reich.. 40, 67, 68, 113, 126, 147
Troisième Rome..... 97, 307
Truman George 291
Truman Harry 40, 47
Trzemeszno Lubuskie..... 178
Tunisie 421
Turin..... 355, 681
Turkménistan 373, 375, 376, 614, 616, 632
Turquie. 45, 59, 66, 87, 106, 113, 118, 262,
431, 435, 480, 499, 503, 517, 573, 582,
632, 633, 644
Tusk Donald..... 657, 669

U

Ukraine... 53, 117, 125, 129, 147, 153, 154,
161, 193, 251, 252, 253, 256, 263, 287,
290, 315, 316, 330, 351, 352, 355, 359,
363, 364, 369, 373, 375, 376, 377, 381,
437, 448, 455, 461, 462, 465, 467, 469,
471, 473, 500, 502, 503, 505, 510, 513,
515, 516, 517, 521, 522, 523, 524, 525,
526, 527, 528, 530, 545, 548, 558, 589,
600, 602, 604, 605, 606, 614, 616, 621,
627, 630, 632, 633, 644, 648, 649, 650,
651, 653, 655, 656, 657, 658, 659, 662,
663, 664, 665, 668, 669, 670, 674, 683,
862
Union de l'Europe occidentale 238, 261,
264, 275, 397, 426, 435
Union de l'Europe occidentale 262, 264,
265, 267, 299, 342, 346, 367, 388, 393,
402, 406, 425, 426, 427, 428, 429, 430,
431, 433, 435, 436, 438, 441, 449, 450,
462, 555, 556, 561, 675, 676
Union des forces démocratiques 53
Union des républiques socialistes
soviétiques 14, 17, 20, 21, 24, 30, 35, 36,
37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49,
50, 51, 53, 58, 68, 69, 70, 108, 110, 111,
112, 113, 114, 124, 125, 126, 127, 128,
129, 132, 133, 134, 135, 143, 147, 149,
162, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175,
178, 180, 181, 182, 183, 185, 192, 193,
200, 205, 222, 223, 225, 238, 240, 241,
243, 245, 254, 258, 262, 268, 269, 271,
273, 274, 279, 284, 285, 286, 287, 289,
290, 294, 296, 299, 306, 308, 313, 314,
317, 318, 322, 326, 333, 336, 339, 340,
344, 345, 366, 370, 375, 377, 395, 401,

412, 413, 416, 417, 420, 437, 486, 487,
 502, 507, 513, 515, 524, 525, 529, 535,
 536, 565, 581, 596, 602, 603, 605, 613,
 614, 618, 619, 650, 658, 662, 673, 678,
 681, 682
 Union européenne18, 20, 21, 23, 24, 58,
 78, 80, 85, 90, 137, 138, 157, 166, 189,
 190, 191, 192, 193, 194, 195, 200, 217,
 222, 225, 231, 232, 233, 237, 238, 239,
 244, 245, 247, 249, 250, 251, 255, 259,
 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267,
 275, 283, 291, 294, 297, 298, 299, 300,
 301, 302, 303, 304, 307, 310, 316, 317,
 318, 319, 320, 321, 322, 325, 326, 330,
 331, 337, 342, 343, 347, 349, 351, 356,
 357, 358, 359, 360, 361, 365, 367, 369,
 372, 374, 379, 380, 381, 382, 383, 385,
 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396,
 405, 407, 408, 410, 418, 423, 424, 426,
 427, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435,
 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443,
 444, 445, 446, 447, 449, 450, 451, 453,
 462, 463, 464, 466, 467, 468, 470, 471,
 480, 481, 489, 490, 491, 492, 493, 494,
 495, 496, 497, 498, 501, 502, 503, 504,
 505, 506, 508, 509, 510, 511, 512, 514,
 515, 516, 517, 520, 521, 522, 523, 524,
 525, 526, 527, 529, 541, 542, 543, 544,
 545, 546, 548, 551, 553, 554, 555, 556,
 558, 559, 561, 577, 580, 582, 583, 585,
 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593,
 594, 595, 599, 600, 603, 604, 605, 606,
 617, 619, 620, 621, 625, 628, 629, 630,
 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638,
 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648,
 649, 650, 651, 653, 654, 655, 656, 657,
 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665,
 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673,
 674, 675, 676, 677, 678, 679, 686, 687,
 688, 689, 691
 Union européenne de Sécurité et de
 Défense446
 Union soviétique *Voir* Union des
 républiques socialistes soviétiques
 United Services Institute for Defence and
 Security Studies244
 Université d'Yale603
 Université de Varsovie24

V

Valéry Paul 91
 Vancouver 200, 459
 Vanousa Jan 134
 Varsovie . 14, 108, 110, 113, 114, 130, 174,
 255, 256, 259, 285, 290, 291, 313, 316,
 324, 344, 345, 346, 348, 350, 354, 372,
 374, 378, 381, 453, 457, 463, 465, 511,
 540, 556, 571, 576, 582, 601, 604, 605,
 638, 650, 658, 670, 805, *Voir* Pologne
 Venezuela..... 128, 146, 579
 Venise 355
 Versailles 19, 110, 681
 Viadrina 363
 Victor Orbán 633
 Vienne..... 19, 86, 102, 113, 224, 266, 288,
 324, 350, 417, 547
 Vietnam..... 48, 146, 535
 Vike-Freiberg Varia..... 689
 Vilnius..... 249, 255
 Visby 372
 Visegrád 17
 Vistule..... 67, 178, 316
 Vladimír Mečiar..... 309
 Vladivostok..... 178, 200, 459
 Voïvodine..... 125, 350
 von Bismarck Otto 120, 125
 Vorosmarty Mihaly..... 98
 Vosges..... 67

W

Wałęsa Lech..... 52, 56, 278, 457, 458, 462,
 681
 Wandycz Piotr..... 93
 Washington 25, 190, 228, 262, 282, 283,
 284, 286, 289, 293, 296, 298, 425, 426,
 433, 452, 459, 462, 467, 469, 474, 501,
 517, 537, 559, 566, 571, 675
 Weimar..... 377, 378, 380, 381
 Weiss Zbysek 476
 Westphalie 19, 101, 677
 Wheeler Nicholas J. 208
 White Jonathan R..... 539
 Whittlesey Derwet 82
 Wieliczka 634
 Wilson Woodrow Th. 36, 109
 Wojciechowski Sebastian 184
 Wojtyła Karol 50, 55
 Wolf Larry 74
 Wolfers Arnold 208, 209

Wrocław380, 381

Y

Yalta .19, 37, 38, 39, 41, 79, 112, 126, 231,
236, 258, 288, 289, 296, 315, 329, 412,
414, 487, 505, 506, 561, 681

Yémen49

Youchtchenko Victor461, 605, 664

Yougoslavie 37, 42, 70, 107, 112, 115, 126,
170, 185, 222, 225, 241, 256, 257, 258,
260, 278, 285, 312, 329, 330, 331, 336,

340, 350, 354, 414, 417, 420, 422, 431,
460, 545, 681, 682

Z

Zagreb 354, 355, 356, 391, 392

Zannier Lamberto 421

Zaolzie 116

Zięba Ryszard 689

Złenka Anatoli 522

Żuławski vel Grajewski Przemysław.... 607